This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 2044 012

Fr 2020.20

Harvard College Library

BEQUEST OF

GEORGINA LOWELL PUTNAM

OF BOSTON

Received, July 1, 1914

LA

LOIRE HISTORIQUE.

LA LOIRE

HISTORIQUE

PITTORESQUE ET BIOGRAPHIQUE

DE LA SOURCE DE CE FLEUVE A SON EMBOUCHURE DANS L'OCÉAN

PAR

G. TOUCHARD-LAFOSSE

ILLUSTRÉ

de soixante-deux gravures sur acier

DE PLUS DE TROIS CENTS TÊTES DE PAGES, CULS-DE-LAMPE, LETTRES ORNÉES, ETC.

ET DE TROIS CARTES DU FLEUVE, AVEC TRACÉ DES CHEMINS DE FER.

QUATRIÈME.

TOURS

CHEZ LECESNE, ÉDITEUR

RUE DES RÉCOLLETS, 55

ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE FRANCE

—

MDCCCLI

Harvard College Library
May 14, 1914.
Bequest of
Georgina Lowell Putnam

Fr 2020.20

PARIS. — Imprimerie de Pommeret et Moreau, quai des Augustins, 17.

5764.

LOIRE INFÉRIEURE.

TROISIÈME RÉGION.

SEPTIÈME SECTION.

INDRE-ET-LOIRE.

LA LOIRE

HISTORIQUE,

PITTORESQUE ET BIOGRAPHIQUE.

CHAPITRE PREMIER.

La Touraine avant la domination romaine. — Origine des Turones. — Incertitudes sur l'emplacement de leur ville. — Établissement de *Cæsarodunum*. — Les Turones sous la période gallo-romaine. — Domination des Visigoths aux bords de la Loire. — Arrivée des Francs dans la Touraine. — Cette province sous Clovis et ses successeurs — Les premiers comtes de Tours. — Invasion des Normands. — Comtes héréditaires. — Réunion de la Touraine à la couronne. — Duché de Touraine. — Sa prospérité et son industrie. — Édit de Nantes. — Aperçu géologique sur l'ancienne Touraine.

Le département d'Indre-et-Loire, dont l'étendue est un peu moindre que celle de l'ancienne province de Touraine, représente à peu près le territoire qu'occupait, avant l'invasion romaine, un peuple appelé *Turones* par les Latins, et Τουραυνοι par les Grecs. Le pays qu'habitait cette nation appartenait à la Gaule celtique; il était borné, au nord par les *Cenomani* et les *Carnutes* (les habitants du Maine et du pays Chartrain); à l'est, par ces mêmes Carnutes et les *Bituriges* (les Berruyers); au midi, par les *Bituriges* et les *Pictones* (les Poitevins); à l'ouest, par les *Pictones* et les *Andes* (les Angevins). Sans nous arrêter aux

mythes des vieux écrivains, qui font descendre les *Turones* de Turnus, petit-fils d'Ascanius, roi des Latins, nous admettrons volontiers qu'ils étaient originaires des *Kimris* ou *Cimbres*, émigrants des bords de la mer Noire, qui, à une époque si reculée que l'histoire n'a pu la fixer, s'établirent au centre de notre France actuelle, et produisirent la race celte. Cette version est au moins probable en ce sens que les migrations commencèrent presque toutes les populations de la terre, et s'expliquent par la recherche d'une contrée plus hospitalière que celle abandonnée. Quoi qu'il en soit de l'établissement des Cimbres aux bords de la Loire, quelques historiens rapportent que les *Turones*, sous le commandement de Sigovèse et de Bellovèse, firent partie de l'irruption de Gaulois faite, l'an 163 de Rome, en Germanie par le premier, en Italie par le second. Mézeray, d'après Étienne de Byzance, ajoute que ces mêmes peuples se joignirent, trois cents ans avant Jésus-Christ, aux bandes gauloises dont l'ambition alla se briser sur le sol héroïque de la Grèce.

A cette occasion, M. Chalmel, dernier historien de la Touraine, s'élève contre l'imputation de mollesse guerrière attribuée aux *Turones* par divers auteurs qui, selon cet historien, ont, sous ce rapport, dénaturé le texte de Tacite, en substituant *Turoni imbelles* à *Turoni rebelles*. En effet, on lit au livre III des Annales, où Tacite rapporte la révolte des peuples de la Touraine, des habitants de Trèves et des Séquanais : « *Una cohors* REBELLEM TURONIUM, *una ala Treverum, paucæ hujus ipsius exercitûs turmæ profligavere Sequanos*[1] ». Ainsi, loin d'avoir écrit que les Tourangeaux manquaient de courage, l'annaliste romain témoigne de leur intrépidité, en rapportant qu'une cohorte avait été employée à les soumettre, tandis que des corps plus faibles avaient suffi pour réduire les peuples de Trèves et les Séquanais. Voilà donc un renom injurieux uniquement fondé sur une interprétation infidèle du texte latin ; et peut-être l'imputation de *mollesse* dont le Tasse a frappé les habitants de Tours et de Blois dans son poème immortel, ne fut-elle qu'une conséquence traditionnelle de cette erreur.

Malgré les investigations nombreuses auxquelles se sont livrés les archéologues de nos jours, on n'est pas d'accord sur l'emplacement qu'occupait avant la période gallo-romaine, le chef-lieu du pays des *Turones*. Un écrivain tourangeau, M. Dufour, pense que cette ville ou plutôt cette forteresse celtique couronnait les hauteurs de Saint-Symphorien : situation propre au creusement de ces habitations souterraines que les Gaulois appelaient *sir* ou *cir*, selon Strabon

[1] Une seule cohorte écrasa les rebelles de la Touraine, un seul escadron ceux de Trèves, et un faible détachement les Séquanais.

et Pomponius Mela, et qui devait être également favorable pour l'établissement de leurs forts en bois. La version de M. Dufour ne s'appuie, il faut l'avouer, sur aucun témoignage authentique; mais, en l'absence des preuves, les probabilités ont leur autorité. Admettant donc que les *Turones* habitaient le coteau de Saint-Symphorien, nous les voyons, vers l'an 697 de Rome, se presser sur ces remparts, combinaison de poutres et de pierres que l'auteur des *Commentaires* a décrits. Ils portent au loin leurs regards avec une vive anxiété; c'est que là-bas, dans la direction où le soleil se lève, apparaît une forêt de lances, que surmontent des aigles d'or aux ailes éployées.

Les princes gaulois et les Druides ont frémi : ils savent que, depuis bientôt une année, ces conquérants devenus les suzerains de toutes les puissances orientales, ont porté dans la Celtique un pied triomphant; ils savent que les Berruyers subissent le joug d'un guerrier habile nommé César, et que son prétoire pèse sur la fière *Avaricum* soumise. « Déjà même, disent les ministres des dieux celtes, les Romains campent au confluent de la rivière d'Amasse et de la Loire : d'ici l'on pourrait presque apercevoir les tours qu'ils y ont élevées, avec cette rapidité qui distingue leurs travaux comme leurs conquêtes.

Les Romains s'avançaient en effet sur la rive gauche de la Loire ; il s'arrêtèrent devant la cité des Turones, entre le fleuve et la rivière du Cher, établirent un camp en ce lieu et s'y fortifièrent. Telle fut l'origine de la ville qui devait recevoir, vers le IVe siècle seulement, le nom de *Cæsarodunum*. Nulle position n'était plus favorable pour l'établissement des Romains : leur camp se trouvait défendu, non-seulement par deux rivières, mais par les marais sablonneux qui les bordaient, et la proximité de la cité gauloise permettait aux conquérants d'en contenir les habitants, s'ils osaient protester, les armes à la main, contre la domination que César leur apportait. Mais les Turones, informés des victoires que ce guerrier avait remportées sur les plus puissantes nations de la Gaule, ne songèrent point alors à lui résister, ils se soumirent et se rendirent volontairement tributaires des conquérants. Toutefois, César ne se méprit nullement à cette soumission, trop prompte pour être sincère : lorsqu'il repassa les Alpes pour aller demander au sénat le prix de ses nouveaux exploits, ou plutôt pour se l'adjuger lui-même, il laissa assurément des forces imposantes dans le pays, sous les ordres de Crassus, qui avait achevé la conquête de l'Armorique et porté les aigles romaines jusqu'à l'Océan.

Nous avons parlé ailleurs de la coalition gauloise formée cinquante ans avant notre ère et dirigée par Vercingetorix. Dans l'armée des confédérés qui, selon le témoignage de César lui-même, s'élevait à deux cent vingt-six mille hommes, les Turones entrèrent pour un corps de huit mille combattants, nombre égal

à celui fourni par les Parisiens et les *Pictones*. Le général historien nous donne, au reste, une idée de la puissance respective des diverses nations coalisées : l'on voit ressortir, dans son évaluation, les *Bituriges*, les *Carnutes* et les *Santons*, pour des contingents de douze mille hommes.

Les légions romaines étaient alors divisées : dans la seule Touraine, il existait, indépendamment du camp primitif situé entre la Loire et le Cher, des stations à Loches, à Chinon, à Amboise, à Luynes. Ainsi s'explique la construction de l'aqueduc dont on voit encore en ce dernier lieu des ruines assez considérables. Nous devons dire à ce sujet que M. Dufour, et plus récemment M. Chalmel, ont réfuté l'opinon de M. de la Sauvagère, autre écrivain tourangeau, qui avait placé sans preuves la *Cæsarodunum* [1] des Romains sur les hauteurs de Luynes.

Divisées comme nous venons de le dire, les légions ne purent, malgré l'habileté des lieutenants de César, se réunir assez promptement pour prévenir la révolte dirigée par Vercingetorix. Mais le rival de Pompée ne tarda pas à reparaître au milieu de ses troupes; les Gaulois désespérant alors de le vaincre par les armes, prirent la résolution de mettre ce redoutable ennemi aux prises avec tous les genres de dénuement... Il fut résolu unanimement dans une assemblée des principaux chefs, de ruiner les campagnes et de brûler les villes : nous avons vu que les seuls Berruyers en incendièrent vingt-deux en un jour; tout porte à croire que la cité des Turones subit le même sort.

Dès cette époque, les Romains avaient sur l'emplacement actuel de Tours un établissement considérable, que César fit fortifier pour la sûreté des troupes qu'il laissa chez les Turones : établissement doit toutefois s'entendre ici sous la signification de camp retranché; la ville proprement dite ne fut construite que beaucoup plus tard. Cependant les Gaulois, privés par leur sacrifice patriotique des cités qu'ils venaient d'incendier, et perdant l'espoir de reconquérir cette indépendance dont la conservation, vainement tentée, leur coûtait si cher, durent sur tous les points demander bientôt l'hospitalité à leurs vainqueurs. Ainsi firent les Turones. Lorsque la Gaule fut entièrement pacifiée et soumise, ils comprirent que s'ils étaient forcés de recevoir des lois, il fallait au moins qu'ils cherchassent à mettre leur existence sociale sous la protection de ceux qui les imposaient. Or, les Romains étaient trop habiles politiques pour montrer dès lors un joug de fer à ce peuple, qu'ils voyaient venir à eux. Du haut de leurs collines qu'ils habitaient encore, les Tourangeaux se laissèrent éblouir par cette civilisation élégante et fastueuse, au sein de laquelle les

[1] Ptolomée et la carte de Peutinger.

maîtres du monde endormaient volontiers leur ardeur guerrière, qui se réveillait si vite au besoin. Ainsi que l'alouette est attirée par le miroir tournoyant, ainsi ces Gaulois, naturellement légers et inconstants, furent séduits par la brillante superficie des mœurs romaines; et quittant les tombeaux de leurs pères, ils descendirent dans la plaine, y établirent leurs foyers, et acceptèrent une domination qui désormais devait être protectrice dans l'intérêt même des dominateurs. En effet, les Turones, habiles à profiter d'un grand fleuve pour se livrer au commerce de la navigation intérieure, devinrent les commissionnaires, les courtiers des Romains. Bientôt le bien-être des uns et des autres se combina plus intimement, à la suite des alliances réciproques au sein desquelles le sang du peuple conquérant se mêla à celui du peuple conquis. Mais ce qui surtout compléta cette fusion, ce fut l'amour du luxe et des jouissances, que les Romains purent exciter facilement chez une nation aux mœurs ductiles et d'une incéssante mobilité [1].

Dans la première division des Gaules, c'est-à-dire celle faite par Jules-César lui-même, cette vaste contrée n'offrit que deux parties distinctes : 1° la Gaule Narbonnaise ou province romaine (*Gallia Braccata*); 2° la Gaule Chevelue (*Gallia Comata*), formée de la Belgique, l'Aquitanique et la Celtique : le pays des Turones appartint à cette dernière subdivision. Lorsque plus tard, l'empereur Auguste divisa la Celtique en trois provinces dites Lyonnaises, la Touraine dépendit de la troisième. Pour ne plus revenir à ces délimitations territoriales, ajoutons qu'à l'époque où Dioclétien sépara la Gaule Lyonnaise en deux provinces, Tours fit partie de la seconde. Enfin, vers le milieu du ve siècle, l'empereur Honorius ayant séparé le vaste territoire lyonnais en quatre provinces, Tours devint la métropole de la troisième Lyonnaise [2], composée des pays habités par les Tourangeaux, les Cénomaniens, les Angevins, les Rennois, les Carisapins, les Osismiens et les Diablintes : tous pays qui, jusqu'à nos jours, restèrent compris dans la circonscription archiépiscopale de Tours, entendue comme ayant des évêchés suffragants. Dans cette situation, *Cæsarodunum* était le siége d'un de ces gouverneurs institués par Alexandre-Sévère, et qui avaient reçu le nom de *Præsides*.

[1] Selon quelques étymologistes, le nom de Tours viendrait du celtique *Tur*, dont on a fait *Turon*, qui tourne, qui change; ce qui, suivant ces étymologistes, aurait fait dire à Lucain, en parlant des Tourangeaux :

Nec ultrà

Instabiles Turones circumsita castra coercent.

[2] Ceci est prouvé par une inscription trouvée à Lyon et ainsi conçue : PATERNO URSO TURONO OMNIBUS HONORIBUS APUD SUOS FUNCT. GALLIAR—P... EX CIVITATE SUA... III PROVINC... GALL...

Telle fut, durant la période gallo-romaine, la condition du territoire dont nous abordons la description historique; reprenons maintenant les faits au point où nous les avons laissés, pour suivre sans interruption les divisions de la Gaule. Le sentiment de la liberté, endormi dans une servitude sans oppression, ne se réveille guère que sous les premières atteintes de celle-ci. L'expérience le prouve depuis trente siècles, les peuples ne s'avisent de leurs droits que lorsqu'ils sentent le poids de la chaîne qu'ils portent; c'est-à-dire, quand on les opprime; et l'indépendance de principes aurait bien peu d'empire sur eux, si elle n'était pas excitée par la tyrannie de fait. L'homme matériel se trouve au fond de toutes les théories. Les Gaulois, jusqu'au règne de Tibère, reçurent avec résignation, quelquefois avec reconnaissance, les lois de Rome. Mais ce prince ayant tout-à-coup doublé les tributs levés sur la Gaule, et les gouverneurs en ayant exigé le paiement avec d'excessives rigueurs, plusieurs nations se révoltèrent : les Angevins et les Tourangeaux entrèrent les premiers en campagne, en l'an vingt-un de l'ère chrétienne. Une cohorte venue de Lyon sous le commandement de Caïus Silius, comprima le mouvement des révoltés de l'Anjou; mais pour soumettre les Turones, auxquels leurs voisins pouvaient se joindre de nouveau, on fit venir de la Basse-Germanie une légion entière, détachée de l'armée de Visellius Varron. Cette double soumission fut, comme on vient de le voir, la conséquence d'une réunion de forces romaines assez imposante : il avait fallu, pour la former, dégarnir de troupes les provinces du nord et de l'est; la révolte put alors se développer dans ces contrées..... *Florus* et *Sacrovir*, Gaulois d'un rang élevé, commandèrent les insurgés. Vaincus dans cette guerre par l'ascendant de la discipline et d'une tactique savante, ils se donnèrent la mort, indignés d'avoir vu des enfants de la Gaule combattre avec les Romains. Vercingetorix, Florus, Sacrovir, héroïques et derniers défenseurs de la mère-patrie, vous attendez encore les hommages que la statuaire a souvent décernés à des hommes qui ne se distinguèrent que par des crimes!... Serait-il donc aussi un *væ victis* pour l'histoire et les arts qui en consacrent les phases mémorables?

Après ce dernier effort de la nationalité gauloise, l'oppression s'accrut de tout ce que l'impunité lui permit d'exactions : Caligula la rendit intolérable, et pourtant elle fut tolérée, parce que Rome enivrait les Gaules à la coupe des voluptés et des splendeurs, ces sirènes de la civilisation. Claude, lorsqu'il visita la Gaule Chevelue, crut adoucir ses maux en jetant à quelques citoyens opulents la pourpre du sénat, avec l'amorce des grandes dignités de l'empire. Domitien, le farouche Domitien vint ensuite, qui, froissant les Turones dans un intérêt spécial, ordonna que les vignes fussent arrachées de leurs coteaux.

Peut-être cet empereur craignait-il que le vin qui, jadis, avait excité les soldats de Bellovèse à franchir les Alpes, ne ranimât le courage des Gaulois du double littoral de la Loire, et ne les armât encore contre leurs maîtres.

Au commencement du IIe siècle, Adrien ayant jugé par lui-même du faix accablant que les impôts faisaient peser sur la Gaule, les diminua, et accorda quelques priviléges aux peuples de cette contrée. On croit même qu'il confirma à la cité des Tourangeaux le titre de ville libre, qu'elle avait reçu antérieurement. Après la diminution des impôts dus à cet empereur, dit l'historien Chalmel, les peuples de la Touraine vécurent dans une parfaite tranquillité. Leur capitale avait son sénat, ses magistrats, ses lois. Le sénat était composé des chefs de chaque compagnie de bourgeois, qu'on nommait Décurions; ils avaient le maniement des deniers publics, qu'on employait à l'entretien des écoles, des grands chemins, des aqueducs, des bains et autres monuments. Les membres de l'assemblée qu'ils formaient étaient appelés sénateurs : qualité dont Grégoire de Tours fait souvent mention. Le président de ce corps, *princeps senatûs*, était ordinairement le plus ancien des Décurions. Un autre magistrat, qualifié de défenseur de la cité, exerçait des fonctions comparables à celles des maires d'aujourd'hui. Il y avait encore un *Curator reipublicæ* ou procureur de la commune; un *Susceptor* ou percepteur des impôts, et un *Irenarcha* ou commissaire de police : tous fonctionnaires qui, comme le président du sénat et le défenseur de la cité, étaient subordonnés au gouverneur romain [1]. Ici commençait la domination : certes, elle était bien réelle, car ces délégués de l'empereur avaient droit de vie et de mort sur les citoyens, et prononçaient sans appel, tant au criminel qu'au civil. Avec cette précaution, les Romains avaient pu, sans danger, laisser aux Turones l'exercice de leurs anciennes coutumes, d'une partie de leurs lois mêmes : le frein était là pour réprimer promptement l'abus qu'ils en auraient fait.

Cependant les Romains, soit par la persécution exercée contre les Druides, soit par la pompe des rites du paganisme, avaient conquis à cette religion la presque universalité des Turones, lorsque vers l'an 251, saint Gatien parut dans cette partie de la Gaule. L'empereur Dèce persécutait alors les chrétiens; mais Gatien, obéissant aux vues de la divine providence, n'accepta pas moins du pape saint Fabien la mission périlleuse de venir prêcher l'évangile aux bords de la Loire. Si l'on doit s'en rapporter à d'anciennes traditions, cet apôtre initia d'abord les Turones aux mystères de la foi dans une caverne creusée sous les coteaux de Saint-Symphorien, au lieu où l'on bâtit depuis l'abbaye de

[1] *Histoire de Touraine*, par Chalmel, t. I, p. 68 et 69.

Marmoutier... Nous reparlerons ailleurs de ce temple souterrain. Enfin, le saint homme, au dire de Maan (Eccl. Turon.), fonda huit églises dans le pays des Tourangeaux. Renvoyant à l'histoire particulière de Tours la mention des évêques qui succédèrent à Gatien, nous reprenons le récit des événements se rapportant à la Touraine en général.

En 285, l'empereur Probus permit aux Turones de replanter les vignes arrachées par l'ordre de Domitien. Ce précieux végétal tapissa de nouveau de ses pampres dentelés, les collines où l'on récolta peut-être dès lors le nectar pétillant de Rochecorbon et de Vouvray. Deux ans plus tard, la Touraine se ressentit de l'insurrection des *Bagaudes* [1] (hommes des bois). C'étaient sans doute des Gaulois restés fidèles au culte druidique, qui, pour s'y livrer, avaient vécu au fond des forêts impénétrables, et s'y étaient multipliés. Devenus redoutables à la fin du IIIe siècle, ils s'élancèrent sur le pays des Turones, animés par le sentiment d'une persistante nationalité, surtout par la haine des dominateurs étrangers. Ils attaquèrent, prirent le fort romain d'Amboise et le détruisirent. Plus tard, Maximilien-Hercule, associé à l'empire par Dioclétien, anéantit ces Bagaudes qui, comme un orage, ne firent que passer sur la civilisation gallo-romaine. Au milieu du siècle suivant, le château d'Amboise, l'un des points où les Romains tenaient une garnison imposante, fut reconstruit par Anicien, le plus ancien des comtes connus qui aient gouverné la Touraine.

Au commencement du Ve siècle, les Romains des bords de la Loire sentirent la nécessité d'adopter un système défensif plus général: *Cæsarodunum Turonum* et d'autres places furent environnées de murailles nouvelles, construites à la hâte, ainsi que nous le verrons ailleurs. Jusqu'alors les Turones, enlacés dans les filets dorés que le peuple souverain étendait d'un bout à l'autre des Gaules, avaient laissé noyer leur patriotisme au sein d'un océan de voluptueuses destinées; ils s'étaient sentis fiers des villes florissantes, des monuments somptueux élevés du produit des exactions subies par eux durant quatre siècles. Toutes ces brillantes illusions, nées d'une résignation nécessaire, s'évanouirent lorsque les vainqueurs, menacés à leur tour par les Visigoths, sous la conduite de Théodoric-le-Grand, laissèrent soupçonner la possibilité d'une défaite prochaine. Les barbares, déjà maîtres du Poitou, convoitaient la partie méridionale de la Touraine, afin de s'étendre jusqu'à la Loire, qui deviendrait ainsi une limite naturelle de leurs possessions. Dans ces dispositions, selon Valois, ils mirent, en 428, le siége devant *Cæsarodunum*.

[1] Papire Masson, *De calamit. Gall.* Apud Duchesne.

Heureusement, Marcien, qui depuis fut empereur d'Orient, étant parvenu à se jeter dans la place, réduite à la dernière extrémité, contraignit l'ennemi à se retirer. Mais depuis longtems les Turones bronchaient dans leur soumission aux Romains; en 438, ils formèrent avec les Angevins et les Bretons une ligue dite *armorique*. Le chef militaire qui commandait de la Touraine à l'Océan fut chassé de ces contrées, ainsi que tous les officiers romains; le pays fut en pleine insurrection et constitué en espèce de république. Informé de cette rébellion, l'empereur Valentinien III dirigea contre l'Armorique le patrice Aetius; ce général parvint à reconquérir une partie de la Touraine, avec l'aide des Alains qui servaient dans son armée. Ces auxiliaires, se prévalant de cette assistance, exigèrent ensuite une récompense, qu'Aetius leur accorda, en leur distribuant une partie des terres reconquises. Les Alains, peu satisfaits du lot qui leur était échu, s'emparèrent bientôt à main armée de la portion laissée aux légitimes possesseurs, et les en expulsèrent [1]. Telle fut sans doute la cause principale du nouveau soulèvement qui éclata parmi les Turones en 444, et que les Romains surent encore réprimer. Deux ans plus tard, les Bretons et les Angevins, que le général de Valentinien n'avait pu soumettre, marchèrent sur Tours, assiégèrent cette ville, et virent expirer leurs efforts sous ses murs, vaillamment défendus par les Romains, qui étaient toujours les meilleurs guerriers du monde connu. Nous pensons que c'est à cet événement que Sidonius Apollinaris fait allusion dans ses vers, lorsqu'il dit : *Bella timentes Turonos*, parce qu'en effet la ligue armorique, se montrait redoutable, mais plus encore pour les Romains que pour les Turones; et si la réputation de mollesse attribuée à ces derniers est fondée sur cette phrase du poète arverne, on voit qu'elle porte complètement à faux.

Pendant que ces hostilités avaient lieu en Touraine, le christianisme, non sans quelques débats d'un autre genre, s'affermissait dans cette province : à saint Gatien, mort en 304, avait succédé saint Lidoire, citoyen tourangeau, renommé pour sa profonde piété, et qui, après une carrière épiscopale de trente-trois ans, avait eu pour successeur, en 374, saint Martin, religieux du monastère de Ligugé en Poitou, qui devait être, avant saint Denis, le patron des Gaules. Ce prélat, malgré sa renommée de sainteté, ne s'était pas assis sur le siége de Tours sans une vive opposition de la part de ses

[1] Peut-être la cession des terres, qui avait eu un si funeste résultat, fut-elle la première cause de la disgrace dans laquelle Aetius tomba dès-lors (432) auprès de Valentinien III... Mais plus tard, ce capitaine romain, ayant vaincu Attila, devint plus odieux encore à son maître par ses victoires que par ses fautes : Valentinien III, jaloux de sa gloire, le tua de sa main en 454.

concurrents. Saint Brice, qui lui succéda en 400, subit plus tard une accusation dont il ne put se laver par des miracles, que nous rapporterons ailleurs. Eustoche, son successeur, le premier parmi les évêques de Tours, s'initia aux affaires politiques. S'étant rendu à Angers en 453 pour sacrer un évêque, il y présida un concile auquel assistèrent d'autres prélats, et qui fut le premier tenu dans la province. On ne s'y occupa pas seulement des intérêts de l'Église : nonobstant l'édit de Valentinien qui interdisait au clergé la connaissance du toute matière civile, l'assemblée décida que les clercs maintiendraient les priviléges qu'ils s'étaient eux-mêmes attribués, et s'immisceraient conséquemment dans les affaires interdites par la loi impériale. Mais les Romains eurent bientôt à se défendre d'un envahissement plus redoutable que celui du clergé.

En 463, les Visigoths, gouvernés par Théodoric II, reparurent en Touraine sous les ordres de Fridéric, frère de ce souverain ; ils occupèrent Chinon. Ægidius Afranius, qui commandait pour l'empereur aux bords de la Loire, courut former le siége de cette place. Il fallait qu'alors les Romains fussent devenus bien odieux aux Tourangeaux, car à l'approche d'Ægidius, les habitants des campagnes se jetèrent dans Chinon pour soutenir la garnison visigothe. Les Romains furent contraints de lever le siége. Plus tard, leur général prit une éclatante revanche sous les murs d'Orléans, où Fridéric perdit la vie. Les Visigoths, pousuivis par le vainqueur en Poitou, laissèrent reprendre Chinon, et perdirent l'espoir de posséder la Touraine. Ils se vengèrent au moins de leur défaite sur Ægidius, qu'ils empoisonnèrent lâchement. Quoique repoussés, ces barbares ne renoncèrent pas au projet de conquérir le littoral de la Loire ; ils s'avancèrent en 473 jusqu'à ce fleuve. Ils eurent alors à combattre non-seulement les légions romaines, mais les troupes d'Odoacre, prince des Saxons, avec lequel les Romains, dont l'empire touchait à son terme, avaient contracté une alliance. Les Visigoths furent encore forcés de se retirer. En ce moment même, Childéric, chef des Francs, traversait la Touraine, à la tête d'une armée nombreuse, pour suivre, dans sa déroute, une autre division saxonne. A la prière de Bazine, sa femme, et par respect pour la mémoire de saint Martin, ce prince défendit expressément à ses soldats de causer aucun dommage aux Tourangeaux. Cet acte de modération, de la part d'un guerrier farouche, est le premier événement qui ait révélé la présence des Francs dans la Touraine.

Jusqu'alors, les tentatives des Visigoths sur ce pays avaient été vaines ou d'une réussite éphémère ; il n'en fut pas ainsi en 480... L'empire d'Occident n'existait plus : le trône des ombres d'empereurs qui avaient régné, sauf le bon plaisir des soldats, dans cette partie du monde, s'était écroulé sous le

faible Augustule, en 476. Le visigoth Euric, n'ayant plus à redouter les Romains, s'empara de la Touraine : toute la partie méridionale de cette province fut réunie au royaume d'Aquitaine qui, en 484, échut à Alaric II, fils d'Euric. Ce souverain, pour faire adopter l'arianisme aux Tourangeaux, les persécuta tant qu'il vécut, mais avec sa vie, terminée dans les plaines de Vouillé, sous la francisque de Clovis, cessa la domination des Visigoths aux bords de la Loire. Elle finit en 507, après avoir duré vingt-six années seulement[1].

En l'an 507 donc, le pays des Tourangeaux fut détaché du royaume d'Aquitaine par le droit de l'épée, annulant un accord conclu dans une île de la Loire, près d'Amboise, entre Clovis et Alaric, en 504. Le premier de ces souverains, qui réunissait cette contrée à l'empire des Francs, parut à Tours vers 508, traînant à sa suite tous les trésors d'Alaric, qu'il dirigeait sur Paris : c'est là qu'il reçut les envoyés de l'empereur Anastase-Dicore. Le motif de leur ambassade, dit l'historien Chalmel, était d'engager Clovis à continuer la guerre contre les Visigoths, afin de les rejeter au delà des Pyrénées. Plusieurs écrivains, après Grégoire de Tours, ont rapporté que dans cette circonstance, le monarque franc se revêtit de la pourpre des consuls, que lui avait envoyée le successeur dégénéré des Césars. M. Chalmel combat cette assertion : « Clovis, roi victorieux, dit l'annaliste moderne, n'eût jamais consenti à se montrer dans une circonstance aussi solennelle, revêtu d'habits étrangers bien au-dessous de sa dignité, et qui n'auraient pu qu'être odieux à des peuples affranchis du joug de l'empire[2]. » Ce raisonnement est plausible; cependant nous sommes tentés de conserver notre confiance au premier de nos historiens. Rome, sans doute, était tombée; mais ce colosse de puissance étonnait le souvenir : sa grande ombre inspirait encore plus de respect que ses vainqueurs. On croyait à un phénix romain, qui tôt ou tard, pensait-on, renaîtrait de ses cendres.

Après la mort de Clovis (511), ses vastes états ayant été partagés entre ses quatre fils, la Touraine échut à Clodomir, le second d'entre eux, et dépendit du royaume d'Orléans. Mais ce prince ayant péri dans les combats vers 524, Clotaire, roi de Soissons et frère du monarque défunt, s'empara de son royaume, au préjudice de ses neveux. Devenu ainsi maître de la Touraine, cet usurpateur gagna le suffrage des populations par la confirmation des priviléges que Clovis leur avait accordés. Le récit des crimes dont se souilla Clotaire appartient à l'histoire générale; nous dirons seulement ici qu'à la mort de

[1] *L'art de vérifier les dates*, 703, col. 1, et *Procope*, édition du Louvre, de Bell. Goth., I. x.
[2] *Histoire de Touraine*, t. I, p. 114.

ce tyran, la Touraine devint l'héritage de Caribert, roi de Paris. A cette époque, l'évêque Grégoire, qui ouvrit aux écrivains français les domaines de l'histoire, gouverna le diocèse de Tours. Le règne de Caribert s'étant terminé en 567, sans qu'il laissât d'enfants, ce pays échut à Sigebert, roi d'Austrasie. Il en fut un moment dépossédé par Chilpéric, roi de Soissons, qui, vaincu par l'Austrasien, dut abandonner sa conquête, après avoir ravagé le pays. Sigebert étant mort tragiquement au milieu de son triomphe, la Touraine revenait à Childebert, son fils, (575) alors âgé de cinq ans. Dans un âge aussi tendre, cet enfant avait tout à redouter d'un ennemi tel que Chilpéric; mais près du jeune roi d'Austrasie veillait Brunehaut, la terrible Brunehaut, qui pourtant ne put empêcher le roi de Soissons d'occuper la Touraine. Puis, ce monarque étant mort assassiné à Chelles, pour avoir découvert les intrigues galantes de Frédégonde, sa seconde femme, les Tourangeaux remirent en 584 le sceptre aux mains de Childebert. Ce ne fut pas pour longtems : l'année suivante, Gontran, roi d'Orléans, les obligea à le reconnaître pour souverain, et ce fut à la médiation de Grégoire de Tours que Childebert dut plus tard la restitution de ses états, qu'il laissa à ses deux fils, en 596..... Thierry II eut la Touraine en partage, comme faisant partie du royaume d'Orléans. Pendant le règne précédent, cette contrée avait été désolée par une maladie pestilentielle. Thierry II posséda la province sans trouble jusqu'en 610; mais en cette année, Théodebert, son frère, roi d'Austrasie, l'obligea à lui céder la Touraine, avec les comtés de Champagne et d'Alsace. Deux ans plus tard, le monarque dépossédé, plus confiant dans la force de son épée, recourut au sort des batailles pour ressaisir les possessions que Théodebert lui avait enlevées; celui-ci fut vaincu dans les plaines de Toul, puis dans celles de Tolbiac. Thierry, secondé par Brunehaut, après s'être défait, par d'horribles assassinats, de Théodebert et de ses deux fils, reconquit définitivement la portion de ses états de laquelle dépendait le pays des Tourangeaux. L'année suivante (613), ce prince finit une vie qu'il avait comblée de forfaits à l'âge de vingt-six ans... Ses quatre fils, Sigebert, Childebert, Corbe et Mérovée, le suivirent de près dans la tombe; et malgré les efforts de Brunehaut, Clotaire II, fils de Chilpéric et de Frédégonde, réunit en sa personne les royaumes de Soissons, d'Austrasie, d'Orléans et de Bourgogne, c'est-à-dire toute la monarchie française. En 622, Clotaire associa à son règne Dagobert, l'aîné de ses fils, qui, six ans après, règna seul à son tour. Mais en 630, ce roi abandonna à Caribert, son frère, une partie du royaume d'Aquitaine : Loches faisait partie de cette cession. La Touraine eut quelques obligations à Dagobert, qui confirma tous les priviléges accordés jusqu'alors à ses habitants par les Mérovingiens. Docile aux conseils d'un clerc (saint

Éloi), dont le nom, ainsi que le sien, est devenu, l'on ne sait pourquoi, le jouet de la plaisanterie française, Dagobert favorisa beaucoup l'église de la Touraine, en lui accordant tous les revenus de la ville capitale et en laissant à l'évêque la nomination des gouverneurs : c'était une véritable suzeraineté ecclésiastique. Après ce monarque, plus dévot que bon politique, mais au besoin homme de courage et de résolution, le sceptre passa dans les mains des maires du palais, durant les règnes illusoires de Clovis II, Clotaire III, Thierry III, Clovis III et Childebert III..... : monarques enfants, même lorsqu'ils étaient parvenus à l'âge viril, et que l'histoire a flétris du nom de *rois fainéants*. Cette longue suite de souverainetés sans pouvoir, durant laquelle le trône des Mérovingiens croulait sous les atteintes hardies de seigneurs d'autant plus audacieux qu'ils avaient su se rendre plus utiles à l'État, ou plus agréables à des reines galantes, la Touraine fut gouvernée à peu près exclusivement par ses évêques..... L'immense pouvoir de Charles Martel et surtout la victoire signalée qu'il remporta en 732 sur les Sarrasins, aux portes de Tours [1], modifièrent cette domination épiscopale : ce vainqueur des Maures réduisit, comme on sait, beaucoup les priviléges et les biens du clergé, en faveur des officiers qui l'avaient vaillamment secondé dans ses expéditions militaires.

Eudes, duc d'Aquitaine, en secondant Charles Martel contre les Sarrasins, avait peut-être sauvé ses propres états de l'invasion du redoutable Franc ; à sa mort, il en laissa la possession à ses deux fils, Hunalde et Hatton : le premier avait eu la Touraine méridionale. Or, Charles ne croyant rien devoir aux successeurs de son allié, passa la Loire vers 736, traversa le territoire tourangeau et s'empara du royaume d'Aquitaine..... Mais ce ne fut pas définitivement ; Pépin même ne parvint pas à soumettre les princes aquitains ; il fallut la redoutable épée de Charlemagne pour briser le glaive que ces successeurs des Visigoths opposaient aux Francs des contrées méridionales. Le vainqueur des Saxons et des Lombards réunit en 806 au royaume de France, la Touraine méridionale qui, durant trois cent vingt-six ans, avait appartenu à l'Aquitaine. Sous le règne de ce grand homme, Hugues, premier du nom, gouvernait la Touraine, avec le titre de comte de Tours. Jusqu'à ce gouverneur, les délégués de la couronne avaient joué dans ce pays un rôle assez obscur ; nous allons voir leur autorité s'accroître jusqu'au jour où elle deviendra souverain [2]

[1] Voyez ci-après notre brève notice sur la commune de *Miré*.

[2] Ces gouverneurs ou comtes connus avaient été : Anicien, 360 ; — Agilon, 475 ; — Alpin, 481 ; — Gaison, 560 ; — Leudaste, 576 : — Eunomius, 582 ; — Eunodius, 586 ; — Eborin, 601 ; — Théodbert,

Tant que vécut le César du VIIIe siècle, les Normands, dont il avait prévu les désastreuses incursions, n'osèrent violer un territoire que protégeait ce grand homme. Le règne de son débile successeur et les troubles domestiques qui le remplirent, favorisèrent l'audace de ces aventuriers hyperboréens. En 838, ils parurent en Touraine où, après avoir brûlé les villes d'Amboise et de Bléré, ils s'avancèrent jusques sous les murs de Tours, devant lesquels ils échouèrent, ainsi que nous le rapporterons ailleurs. Forcés de prendre la fuite, grâce à l'intervention des reliques de saint Martin, ils furent poursuivis par les Tourangeaux, ayant la châsse de ce bienheureux au milieu de leurs phalanges. Atteints aux bords du Cher, à quatre lieues de Tours, les barbares succombèrent dans une bataille où ils perdirent plus de six mille hommes [1].

Malgré cet échec, les Normands reparurent en Touraine en 853; mais une grande crue de la Loire et du Cher leur interdit l'approche de la ville. Ils se jetèrent alors sur l'abbaye de Marmoutier. Il y avait cent quarante moines dans ce monastère; vingt-quatre seulement échappèrent au fer des Barbares. Pendant ce massacre, les eaux protectrices de Tours s'étant retirées, ces farouches aventuriers revinrent devant la ville, s'en emparèrent et y commirent les plus grands excès. Ces désastres se renouvelèrent encore en 861, puisqu'en cette année, les Tourangeaux demandèrent à grands cris la protection de Charles-le-Chauve contre les invasions des Normands, qui se compliquaient de celles des Bretons, sous les ordres de Louis, fils du roi régnant, en révolte ouverte contre son père. Charles donna alors à Robert-le-Fort, fils de Robert Ier, comte de Tours et lui-même comte de Tours, d'Anjou, de Blois et duc de France, le gouvernement des provinces de l'ouest. Ce valeureux prince délivra la Touraine, et tint les Normands en respect jusqu'en 867. Mais dans cette année, les ayant poursuivis jusqu'à Brisarte, près d'Angers, il fut tué en faisant le siége d'une église qu'ils occupaient.

Après la mort de Robert-le-Fort, ses deux fils, Eudes et Robert III, étant trop jeunes pour succéder à ses comtés, le roi les donna à Hugues dit l'abbé, fils d'un premier mariage de la seconde femme du comte défunt. En 879, Hugues eut à combattre de nouveau les Normands, revenus aux bords de la Loire; secondé par Judicael, comte de Rennes, et par Louis III et Carloman, rois de France, successeurs de Louis-le-Bègue, il les combattit à l'embou-

618; — Thierry II, 612; — Clovis II, 613; — Dagobert I, 628; — Clotaire III, 656; — Thierry III, 670; — Clovis III, 691; — Childebert III, 695; — Dagobert III, 711; — Chilperic II, 715; — Childeric III, 742. — Nouvelle série de comtes au IXe siècle : sept sont restés inconnus, le huitième fut Hugues Ier dont il est ici question; il advint au gouvernement en 807.

[1] Voyez ci-après l'article *Saint-Martin-le-Beau*.

chure de la Vienne. Ils furent alors contraints de fuir; mais trois ans plus tard, ces bandes du nord tentèrent encore d'envahir le pays. Hugues et Carloman marchèrent de nouveau contre eux et les chassèrent. Cependant, Eudes Ier, jugé trop jeune en 867 pour gouverner la Touraine, avait acquis assez de gloire dans les combats pour mériter le titre de comte de Paris, qu'il avait illustré en défendant cette capitale contre les Normands vers 885. Hugues l'abbé étant mort l'année suivante, Eudes fut investi des comtés de Tours et de Blois; mais en 887, une carrière plus vaste l'attendait : par le plus légitime des droits à la souveraineté, l'élection, il ceignit la couronne, et laissa à Robert III, son frère puîné, tous les gouvernements dont il avait été pourvu. Sous ce comte, la dignité de vicomte prit naissance; souvent dans la suite, ce dignitaire gouverna le comté de Tours en l'absence du titulaire; quelquefois même il rendait, le comte présent, la justice en son nom. Durant le gouvernement éphémère d'Eudes, il y avait eu un sénéchal, d'autres disent un préfet de Touraine.

Robert III gouvernait lorsque les Normands, infatigables ennemis du repos des Tourangeaux, reparurent (903) sous les murs de Tours, conduits par les deux plus vaillans capitaines du redoutable Rollon : Héric et Harec. Cette fois, la ville, depourvue de troupes, ne put opposer de résistance. Ces bandes vagabondes l'occupèrent, pillèrent les habitants et brulèrent vingt-huit églises dans le pays, y compris la basilique révérée de Saint-Martin.

De grandes forces ayant été dirigées contre les hommes du nord, on parvint à les expulser de la Touraine; mais on sait à quel prix Charles-le-Simple put mettre fin aux excursions désastreuses qu'ils avaient renouvelées si souvent depuis cent ans. Hugues III, dit le Grand, qui succéda à Robert III, en 923, se démit vers 941, en faveur de Thibaut dit le Vieux ou le Tricheur, son parent. Hugues III fut le dernier comte amovible; Thibaut, déjà comte de Blois, de Chartres, de Beauvais, de Meaux et de Provins, se fit *souverain* héréditaire de tous ces comtés, ainsi que de celui de Tours. Nos lecteurs, qui connaissent déjà ce haut baron, savent que personne, mieux que lui, n'était apte à consommer une usurpation. Le premier acte de sa puissance fut de déclarer la guerre au roi Louis d'Outremer, dont il devint ensuite le geôlier par l'ordre de Hugues-le-Grand, duc de France. La vie de Thibaut-le-Tricheur, vie martiale, mêlée de ruses, de perfidies, de dévotion intéressée se trouvera, quant à la Touraine, fragmentée dans les notices que nous donnerons sur les diverses localités de cette province; nous nous bornons à dire ici que ce comte de Tours et de Blois mourut dans la première de ces villes en 978, laissant ses comtés à Eudes Ier, son fils, et emportant au tombeau la renommée d'une

adroite *tricherie*, que l'on qualifierait plus noblement aujourd'hui, en l'appelant *adroite politique*.

Eudes, deuxième comte héréditaire, eut pour adversaire Foulques Nerra, ce terrible Angevin, qui fut *faucon noir* par ses actions comme en son nom, et qui ne craignit rien, si ce n'est Gilduin, surnommé le Démon de Saumur. Foulques, quoique beau-frère du comte de Tours, lui déclara la guerre en 988, pour quelques frivoles dissidences d'intérêt domestique, qui n'étaient qu'un prétexte. Secondé par Audebert, comte de Périgueux, celui d'Anjou pénétra dans la Touraine, qu'il ravagea sur son passage, et mit le siége devant Tours, malgré les représentations du roi de France. M. Chalmel prête à Audebert, dans cette circonstance, une réponse que d'autres écrivains attribuent à un duc d'Aquitaine, contemporain de Pépin-le-Bref. *Qui vous a fait comte?* demandait le monarque dans un message adressé aux deux adversaires d'Eudes Ier : *Ceux qui vous ont fait roi*, répondit le seigneur interpellé, selon la version de l'historien tourangeau. La ville de Tours fut enlevée par les comtes alliés, après une molle résistance. Mais les habitants de cette capitale, ayant montré plus de résolution pour la délivrer qu'ils n'avaient fait pour la défendre, chassèrent Foulques Nerra de leurs murs en 991. Eudes, qui se trouvait absent lors de l'invasion angevine, essaya, à son retour, de reprendre la Touraine : il se flattait avec d'autant plus de raison de réussir, qu'il s'était allié pour cette entreprise à plusieurs barons redoutés : Roger de Manassès, comte de Châlons; Hugues, vicomte de Châteaudun; Rotrou, seigneur de Montfort; Hervé de Donzy, seigneur de Saint-Aignan; Guicher, seigneur de Châteaurenault; enfin, à ce redoutable Gilduin, seigneur de Saumur, que Foulques avait redouté plus d'une fois, jusqu'à le fuir. Malgré ce concours puissant, Eudes fut battu près de Châteaudun en 994. Le faucon de l'ouest, vainqueur des alliés, marcha de nouveau sur Tours, après s'être fortifié dans toutes les places environnantes. Cette fois, la place opposa aux assaillants une longue et vigoureuse résistance; mais un incendie ayant secondé les assiégeants, la population effrayée et craignant de n'avoir bientôt plus à défendre que des monceaux de ruines, ouvrit ses portes le 25 juillet. L'année suivante, Eudes parvint à reprendre plusieurs des places fortes occupées par les Angevins; peut-être eût-il réussi à délivrer le comte de Tours; mais la mort mit un terme à ses exploits en cette même année 995. A Thibaut II, son fils, échut un héritage de vengeance, avec toutes les possessions du comte défunt. Le poids de cette succession accabla la faiblesse du nouveau comte, dont le règne de neuf années s'écoula en pratiques dévotes. Il mourut en 1004, au retour d'un voyage qu'il avait fait dans la capitale du monde chrétien. Eudes II, son frère, lui succéda.

Ce seigneur, comte de Blois de fait, et, par le droit seulement, comte de Tours, retrouva dans les champs de la Touraine ce Foulques Nerra qui, depuis bien des années déjà, faisait onduler la bannière d'Anjou sur les remparts de la première de ces provinces : il le combattit à Pont-Levoy, à Montbazon, à Amboise, mais partout sans succès, quoique secondé par Henri, fils du roi Robert. Il ne put ressaisir le comté de Tours, et fut assez mauvais politique pour se brouiller avec la couronne. Il osa marcher, en 1030, contre le roi, son suzerain ; Henri Ier le punit d'une telle audace, en taillant son armée en pièces trois fois, à la grande satisfaction du comte d'Anjou, qui sut profiter de cette triple défaite pour se maintenir en Touraine. Plus sage, Eudes II eût songé à reconquérir ses domaines plutôt qu'à tenter de nouvelles conquêtes : il n'en fut point ainsi. Le royaume d'Arles devait lui appartenir, à cause de sa mère, sœur du roi Raoul III ; mais celui-ci, mécontent de son neveu, l'avait dépossédé, en faveur de l'empereur Conrad.... Eudes combattit follement, l'espace de cinq années, contre ce dernier prince, périt dans cette guerre, en 1037, et son dernier regard vit fuir ses soldats. A ce prince d'une turbulence inquiète, ambitieuse et constamment malheureuse, succéda Thibaut III, son fils, qui n'eut à combattre Foulques Nerra que dans les deux premières années de son règne : ce redoutable Angevin était mort en 1039.

Le comté d'Anjou devenait la possession d'un prince qui n'était ni moins vaillant ni moins ambitieux que Foulques : on a reconnu Geoffroi Martel, fils du précédent comte. Celui-ci avait occupé la Touraine par les lois de la conquête ; son successeur conçut le dessein de la réunir définitivement à ses domaines. Or, les circonstances favorisaient ce projet. L'expérience profite rarement aux hommes : Thibaut III, malgré l'exemple funeste que lui avait laissé son père, refusa à Henri Ier l'hommage pour ce même comté de Tours, que Geoffroi se proposait d'envahir, et fit marcher ses troupes contre celles de la couronne... Tandis qu'en 1043, le monarque, furieux de cette outrecuidance, dépouillait, par un édit, Thibaut III du comté de Tours, le comte d'Anjou s'avançait à grands pas vers la ville principale, qui, à la gloire de ses habitants, soutint un siége de dix-huit mois, au milieu de toutes les calamités et d'une affreuse dépopulation.

Cependant, Thibaut et Étienne, comte de Champagne, son frère, marchèrent en 1044, au secours de la capitale assiégée.... Ils étaient arrivés auprès d'Amboise, lorsque Lizois, sénéchal du comte d'Anjou, dont nous avons parlé dans notre notice sur Montrichard, ayant occupé les hauteurs qui dominent le cours du Cher, avec un corps d'environ trois mille hommes, reconnut l'ennemi et courut prévenir Geoffroi Martel de son approche. Ce prince, après avoir

pris l'avis d'un conseil de guerre assemblé à la hâte, leva le siége de Tours et se porta, avec toute son armée, à la rencontre des Champenois. L'Angevin prit position derrière le bourg de Montlouis, tandis que le comte de Tours établissait ses quartiers au bourg de Saint-Martin-le-Beau, sur le terrain même où, deux cents ans plus tôt, avait ruisselé le sang des Sarrasins. Le 24 août 1044 [1], à la pointe du jour, commença le choc de ces deux armées ; et pendant une grande partie de la journée, le bruit lugubre des coups portés sur les armures de fer, retentit au loin. Au rapport de divers historiens, les troupes des comtes alliés ne combattirent pas avec moins de valeur que celles de Geoffroi ; mais la fortune des armes se déclara pour ce dernier..... Thibaut III, vaincu, fait prisonnier et détenu dans une tour de son propre château à Loches, dut céder, pour sa rançon, tous ses droits sur la Touraine : ce prince infortuné ne put se réserver, comme nous l'avons dit ailleurs, que l'abbaye de Marmoutier. Ainsi le comte de Tours, après avoir été durant un siècle sous la domination des comtes de Champagne et de Blois, échut, en 1044, à la maison d'Anjou, qui la conserva, jusqu'à sa réunion à la couronne. Geoffroi Martel, dont nous avons esquissé le portrait en parlant du comté de Vendôme, qu'il posséda, n'eut pas une carrière moins batailleuse que Foulques Nerra, son père, contre lequel, jeune encore, il avait osé tirer l'épée [2]. Ce guerrier, par terreur des châtiments de l'éternité, ou par ferveur vraiment religieuse, mourut, ainsi que nous l'avons rapporté, en 1060, sous l'habit religieux.

Geoffroi II, dit le Barbu, neveu de Geoffroi Martel, hérita du comté de Tours. Aidé par son frère, Foulques-le-Rechin, il fit la guerre au comte de Poitiers, Guillaume V ; puis il s'empara des biens de l'abbaye de Marmoutier. Les possessions du clergé n'étaient jamais touchées impunément : à la sollicitation des moines dépossédés, Geoffroi II fut excommunié par le cardinal légat Étienne, qui donna ses comtés au Rechin. Vainement Geoffroi fit-il des efforts pour ressaisir ces domaines : Foulques pensait, comme le Basile de Beaumarchais, que ce qui est bon à prendre est bon à garder ; et l'on n'a pas vu souvent que la piété fraternelle ait protesté contre cet axiome.... Le pauvre prince ne gagna à ses tentatives que d'être pris et enfermé au château de Chinon, où il subit

[1] On se battit en 995 près de Montlouis, territoire déjà occupé par les Angevins ; mais il ne faut pas confondre ces combats avec la bataille de *Mouy*, dont nous parlons ici.

[2] « Foulques ayant vaincu ce fils rebelle, dit l'historien Chalmel, le contraignit à venir lui demander » pardon, avec une selle de cheval sur le dos. Le comte, le voyant prosterné devant lui, lui mit un pied » sur le cou, en lui disant : — Te voilà donc enfin vaincu ! — Oui, répondit Geoffroy, je le suis par mon » père ; mais pour tout autre je serai invincible. La fierté de cette réponse les réconcilia. » *Histoire de Touraine*, t. I, p. 365.

une captivité de vingt-huit années..... Ce fut le roi de France Philippe Ier qui vengea en quelque sorte Geoffroi de cette détention sacrilége, en enlevant à Tours, vers 1092, Bertrade de Montfort, femme de Foulques-le-Rechin, que ce monarque fit monter, souillée d'adultère, sur le trône de France. Quatre ans après, le pape Urbain II étant venu à Tours prêcher la première croisade, rendit la liberté à Geoffroi, presque privé de la raison par sa longue captivité.

Sans doute le comte légitime ressaisit, au moins par le droit, les possessions dont il avait été frustré; quoi qu'il en soit, ce fut son neveu Geoffroi III, fils du Rechin et d'Ermengarde de Bourbon, qui lui succéda, en 1103, dans les comtés de Touraine et d'Anjou, malgré les intrigues de Bertrade en faveur de Foulques-le-Jeune, qu'elle avait eu de Foulques-le-Rechin. Mais Geoffroi III ayant été frappé d'une flèche empoisonnée au siége de Candé, en 1106, Foulques-le-Jeune devint comte de Touraine et d'Anjou.

Ce comte, durant une partie de sa carrière, guerroya, soit contre ses vassaux, soit contre le clergé ou en sa faveur, soit dans les champs de la Palestine, où il se rendit vers 1120. En 1128, son fils, Geoffroi IV dit de Plantagenet ou le Bel, épousa Mathilde fille d'Henri Ier, roi d'Angleterre : alliance qui porta plus tard les comtés d'Anjou et de Touraine dans la maison des rois de la Grande-Bretagne. L'année suivante, Foulques-le-Jeune, ayant remis le gouvernement de ses états à Geoffroi IV, s'embarqua de nouveau pour la Terre-Sainte, s'y maria à Mélisinde, fille de Baudouin II, et devint roi de Jérusalem après lui, en 1131.

Geoffroi Plantagenet, ainsi que son père, se croisa, et revenu des saints lieux, en 1149, il mourut au Château-du-Loir. Il laissa le Maine, l'Anjou et la Touraine à Henri, son fils aîné, déjà pourvu de la Normandie, à charge de rendre le tout à son frère Geoffroi V, lorsque lui, Henri, serait parvenu au trône d'Angleterre, qui devait lui échoir. En attendant, Geoffroi eut quelques châteaux dans la Touraine et l'Anjou.

Mais lorsque Henri II eut ceint la couronne, non-seulement il refusa de remettre les trois comtés à son frère, mais il s'empara des châteaux que ce dernier occupait. Geoffroi, appelé alors par les Nantais pour les gouverner, mourut au milieu d'eux en 1158. Henri II, comte du Maine, de la Touraine et de l'Anjou sans conteste, s'arma contre Louis VII, roi de France, son suzerain, et contre ses propres fils, Henri dit Court-Mantel, Richard Cœur-de-Lion et Geoffroi, comte de Bretagne, ligués avec le monarque français. Celui-ci, par le traité de Montlouis, signé en 1174, rétablit la bonne intelligence entre le père et les fils. Selon Chalmel, les deux rois eurent, dans cette circonstance, une entrevue au lieu que nous venons d'indiquer : nous paierions cher une

chronique qui relaterait la manière dont s'accueillirent l'époux trahi d'Éléonore de Guienne et le prince qui s'était, en quelque sorte, rendu solidaire de la honte de cette princesse.

En 1183, Richard Cœur-de-Lion était devenu l'héritier présomptif de la couronne d'Angleterre, par la mort d'Henri au Court-Mantel, son aîné, arrivée en cette année. Ce prince royal, homme doué d'une ardeur guerrière à laquelle son nom fait une juste allusion, s'indignait de n'avoir point d'ennemis à combattre; le renom glorieux de Philippe-Auguste tourmentait son sommeil, lorsqu'en 1187, il se jeta sur les terres de Raymond, comte de Toulouse, peut-être pour trouver une occasion de se mesurer avec ce monarque français, qui marchait en tête de la chevalerie européenne. Si Richard se promit un tel adversaire, il ne se trompa point : Philippe entra à main armée dans la Touraine, en 1188, s'empara de Buzançais, Montrichard, Palluau, Montrésor, et brûla la capitale du comté, au rapport de Guillaume de Nangis, que ne confirme point à cet égard la chronique de Tours.

L'année suivante, nous voyons ce même Richard ligué avec Philippe-Auguste, contre Henri II, son père, qui voulait faire couronner Jean, surnommé depuis sans Terre, au mépris du droit d'aînesse. Les deux princes qui devaient bientôt joûter de valeur sous le ciel de l'Orient, pénétrèrent ensemble dans le Maine, l'Anjou et la Touraine, par une suite d'exploits que nous rapporterons en leur lieu. Henri II, effrayé des succès de ses redoutables ennemis, désespéré surtout de voir Jean, son fils chéri, au nombre des rebelles, signa, en 1189, le traité de Colombiers, aujourd'hui Villandry, et accepta les conditions qu'on lui imposait. Dans la même année, ce monarque mourut à Chinon; laissant au fougueux Richard, avec la couronne d'Angleterre, le comté de Touraine. Les habitants de ce pays et de l'Anjou lui donnèrent des larmes : ils n'avaient point oublié qu'en 1176, durant une affreuse disette, Henri II avait fait distribuer, depuis le mois d'avril jusqu'à la récolte, le blé et le vin nécessaires pour nourrir dix mille personnes par jour, sans compter une multitude de dons faits aux communautés religieuses. Ce souverain, à ses derniers instants, fixa sur une femme assise à son chevet, un long regard d'amour : ce n'était point cette Rosemonde, qui depuis longtems régnait sur sa volonté royale plus que dans son cœur..... C'était Alix, fille de Louis VII, qui avait été fiancée en 1174 à Richard; mais que le monarque anglais, épris d'une violente passion pour elle, n'avait pas voulu voir appartenir définitivement à son fils.

Devenu roi d'Angleterre, Richard avait, en cette qualité, des intérêts entièrement opposés à ceux qui l'avaient uni contre son père, avec Philippe-Auguste, quant aux possessions de terre ferme. Il y eut, en 1190, un accord,

conclu entre les deux souverains : l'Anglais rentra dans les places et domaines enlevés à Henri II, ou gardés en otage ; puis, ainsi que le monarque français, il se disposa à passer en Palestine. Ce fut dans la cathédrale de Tours que Richard reçut les insignes de croisé, des mains de l'archevêque Barthélemy.

Revenu de la croisade en 1194, et sentant le besoin d'une alliance contre Jean-sans-Terre, Richard acheta celle de Philippe-Auguste, en lui cédant une partie de la Touraine. Cette cession changea les dispositions du monarque français qui, l'année précédente, s'était allié à Jean. Celui-ci n'accepta pas la guerre, se réconcilia avec son frère, et lui fut fidèle dans la suite. Or, le roi d'Angleterre n'avait cédé des terres à Philippe que sous les lois d'une impérieuse nécessité ; dès qu'il fût délivré des craintes que son frère lui avait inspirées, il songea à ressaisir ce qu'il avait abandonné au roi de France, prit Tours et se remit en possession de Loches. La paix continentale était enfin rétablie, lorsqu'en 1199, Richard périt devant le château de Chalus, qu'il voulait enlever à Vicmar, vicomte de Limoges [1].

Arthus, duc de Bretagne, fils de Geoffroi, troisième fils d'Henri II, hérita du comté de Touraine ; mais il n'en jouit pas paisiblement. Jean-sans-Terre, son oncle, était devenu roi d'Angleterre au préjudice du même Arthus, dont le père était l'aîné de Jean. Le jeune breton, trop faible pour résister à ce dernier, s'allia à Philippe-Auguste. Dans cette guerre, la Touraine fut encore le théâtre des hostilités : Tours et d'autres places tombèrent au pouvoir des Anglais ; tandis que Philippe enlevait de son côté plusieurs places en Normandie. Ces événements se passaient en 1202 ; l'année suivante, Jean-sans-Terre assassina de sa main Arthus de Bretagne, en qui finit la série des comtes héréditaires de Touraine ; cette province ayant été confisquée sur le royal assassin et réunie à la couronne de France, dont elle avait été séparée pendant une période de deux cent soixante ans. En 1205, Philippe-Auguste avait pris possession de ce pays, ainsi que du Maine et de l'Anjou. Guillaume des Roches, seigneur de Rochecorbon, qu'Arthus avait nommé sénéchal du Maine, de l'Anjou et de la Touraine, ayant beaucoup favorisé le roi de France dans la réunion de ces provinces, conserva sa haute dignité, qui lui assurait de grands avantages. Cette dignité, héréditaire tant qu'elle dura, fut supprimée plus tard, comme nous le verrons. Le même souverain ayant établi les baillis en 1191, ceux de la Touraine, dans le premier

[1] L'auteur d'une vieille chronique rapporte que Vicmar avait trouvé enfoui dans son château un trésor, se composant d'un empereur romain à table avec sa famille, le tout en or massif. Richard, informé de cette découverte, prétendit s'en emparer, assiégea le vicomte dans son château, et sacrifia sa vie à une velléité cupide.

tems de leur institution, rendaient la justice en leur nom; plus tard, cette grande prérogative fut modifiée.

Cependant le roi Jean tenta, en 1213, de ressaisir les trois comtés; Louis, prince royal de France, arrêta cette entreprise. Néanmoins, les rois d'Angleterre continuaient de se qualifier ducs de cette Normandie qu'ils avaient perdue, et comtes du Maine, de la Touraine et de l'Anjou; saint Louis, par le traité de 1256, obtint de Henri III que ces titres seraient désormais rayés des actes de la monarchie anglaise.

En parcourant avec rapidité les annales tourangelles, laissant de côté les faits que nous retrouverons dans l'histoire des localités, nous devons mentionner ici comme donnée générale, qu'en 1265, Louis IX fit frapper à Tours la plus grosse monnaie d'argent qui eût encore paru en France, et qui, retenant le nom de son origine, fut appelée *grossus turonensis* (gros tournois).

En 1328, voulant opposer une digue aux entreprises incessantes des Anglais contre les provinces qui lui étaient échappées, Philippe de Valois créa des lieutenants-généraux : le seigneur revêtu de cette charge en Touraine eut aussi dans ses attributions, le Maine, l'Anjou, le Poitou et le pays d'Aunis. Le premier lieutenant-général du roi en Touraine fut Guy VII, comte de Forêt, investi vers 1347. Deux ans plus tard, le roi supprima la grande sénéchaussée, dont le sire de Rochecorbon avait été le premier titulaire en 1204.

A partir de 1360, nous voyons paraître des seigneurs apanagistes, avec le titre de *ducs de Touraine*. Le premier qui en fut revêtu était Philippe d'Orléans, second fils du roi Philippe de Valois. Chalmel remarque à ce sujet qu'on ne publia point de lettres d'érection de la province en duché : le souverain crut apparemment pouvoir se dispenser de cette formalité, ainsi que cela avait eu lieu sous les Mérovingiens, à l'égard d'Ennodius et d'Ebérufle, qui avaient été qualifiés alors ducs de Tours. Quoi qu'il en soit, Philippe d'Orléans se démit bientôt de ce duché entre les mains du roi Jean, son frère, qui en pourvut Philippe, son quatrième fils, à titre de pairie, et cette dignité était loin d'être purement honorifique. Dans ce tems, les Anglais faisaient fréquemment des incursions en Touraine et jusqu'aux portes de Tours; Philippe de France, surnommé le Hardi, qui justifia bien ce surnom comme duc de Bourgogne, dut tirer l'épée plus d'une fois pour défendre son apanage des bords de la Loire.

En 1370, le duché de Touraine passa à Louis, duc d'Anjou, frère de Charles V, avec ces conditions stipulées dans les lettres patentes : 1° que le duché retournerait à la couronne après la mort du titulaire; 2° que le roi en conserverait

la souveraineté et l'hommage ; 3° qu'il aurait la facilité d'établir des officiers à Chinon, pour connaître des droits royaux sur la province et pays environnants.

Non-seulement à cette époque, les garnisons anglaises du Poitou faisaient des courses fréquentes en Touraine ; mais elles y occupaient plusieurs châteaux, dont elles s'étaient emparées par ruse ou de vive force, tels que la Roche-Pozay et Preuilly. En 1369, Jean de Bueil, seigneur de Montrésor, de la Marchère et de Mirebeau, parvint à repousser ces insulaires, avec l'assistance de Bertrand Du Guesclin, qui, dans cette circonstance, voulut laisser au seigneur tourangeau l'honneur du commandement en chef. L'année suivante, ce fut le maréchal de Sancerre qui, s'étant établi à La Haye avec quelques troupes, expulsa à son tour les pillards anglais de la Touraine.

Louis, duc d'Anjou et de Touraine, devenu héritier du royaume de Naples et de Sicile, en 1380, vit expirer sur ce trône volcanique, la prospérité dont il avait joui jusqu'alors. On sait que ce prince, possesseur de deux couronnes et de quatre comtés, ceux du Maine, de Touraine, d'Anjou et de Provence, mourut obscurément, en 1384, dans un château de la Pouille, ne conservant de toutes ses richesses qu'un gobelet d'argent : ce sont de grandes misères que de telles grandeurs. Louis II, roi de Sicile, ne jouit pas du duché de Touraine, quoique son père le lui eût promis, d'après la parole de Charles V. Cet apanage fut donné, en 1386, par Charles VI à Louis, son frère, alors âgé de quatorze ans ; mais, en 1401, le même souverain concéda à Jean, son quatrième fils, ce même duché, qui avait été réuni à la couronne, lorsque Louis, oncle de ce jeune prince, avait été investi du duché d'Orléans. Heureux si Charles VI n'eût accordé à Louis d'Orléans, prince léger, dissipateur et dissolu, que des faveurs du genre de celles que nous venons de signaler ; mais ce duc gouverna plus tard l'État, administra les finances et commença la perte de l'un en dilapidant les autres.

Après l'assassinat du duc d'Orléans en 1407, la reine et presque tous les princes du sang s'étant liés avec le duc de Bourgogne, les Parisiens, en grande majorité, se déclarèrent pour ce parti. Alors on jugea à propos d'éloigner le roi de la capitale ; la cour fut transportée en Touraine. Paris se trouva ainsi livré à l'audacieux Bourguignon ; mais ses habitants se repentirent de s'être jetés en quelque sorte dans les bras de l'oppression dont il les accabla. Ils députèrent, en 1408, auprès de Charles VI, alors dans son état lucide, le prévôt des marchands et quelques notables, pour supplier ce monarque de rentrer dans leurs murs. Il y rentra en effet, après un séjour de quelques mois sous le beau ciel du jardin de la France.

Jean posséda l'apanage de la Touraine jusqu'en 1416; par sa mort, Charles, depuis roi sous le nom de Charles VII, devint dauphin, duc de Berry, comte de Poitou et duc de Touraine. Mais, par suite des intrigues d'Isabeau de Bavière, qui avait été reléguée à Tours, le roi, instrument déplorable des partis, fit défense aux Tourangeaux de reconnaître le dauphin pour leur duc. Ce prince, sans croire manquer à un père privé de sa raison, ne se rendit pas moins en Touraine, en 1418, et s'empara de toutes les places de la province. Ce fut près de Tours que, dans l'année suivante, on prépara le traité qui devait être conclu entre Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, et l'héritier présomptif de la couronne : acte de foi punique que suivit le meurtre de Montereau.

On sait quelles calamités ce crime, dont les vrais auteurs sont mal connus, attira sur la malheureuse France, et quel sacrilége en fut la première conséquence, dans l'abandon du trône de saint Louis à une dynastie étrangère. Nous ne rapporterons de ces désastres que ceux dont la Touraine devint le théâtre. Charles VI, qui avait refusé à son fils le titre de duc de Touraine, le conféra, en 1421, au comte Arthus de Richemont, second fils de Jean V, duc de Bretagne. Selon Froissard, le prince breton accepta ce titre, qui se trouve consigné dans un traité d'alliance conclu entre lui et les ducs de Bedfort, de Bourgogne et de Bretagne. Lorsqu'Arthus, écoutant des inspirations plus françaises, embrassa la cause de Charles VII, ce monarque, en lui donnant l'épée de connétable, lui offrit la confirmation du duché de Touraine, qu'il refusa généreusement.

En 1423, cet apanage, dont le prince breton n'avait pas pris possession, fut donné, à titre de douaire, à Marie d'Anjou, femme de Charles VII, princesse vertueuse, qui trouva du moins dans cette concession la facilité de s'isoler quelquefois d'un époux infidèle et livré à tous les déréglements. Mais la reine ne posséda pas longtems ce domaine : Charles VII, voulant reconnaître le service signalé que le comte de Douglas lui avait rendu, en amenant sous ses bannières cinq mille Écossais, lui concéda le duché de Touraine en 1424, pour en jouir à perpétuité, lui et sa postérité. Les chances de la guerre ne tardèrent pas à se prononcer contre cet abandon : quatre mois s'étaient à peine écoulés lorsque Douglas et son fils furent tués à la bataille de Verneuil. La Touraine passa alors à Louis d'Anjou, fils du roi de Sicile et d'Yoland d'Aragon. Il conserva cet apanage jusqu'en 1431, époque à laquelle il le remit aux mains du roi, n'ayant point épousé Isabelle, fille de Jean VI, duc de Bretagne, et de Jeanne, sœur de Charles VII, princesse qui lui avait été fiancée.

La perpétuelle transmutation du duché de Touraine fatiguait les habitants, et leur causait des dépenses dont ils se lassaient; en 1431, ils sollicitèrent et

obtinrent la réunion définitive de ce grand fief à la couronne. Il en fut cependant séparé plus d'une fois encore, ainsi que nous le verrons. Mais si depuis la démission volontaire de Louis d'Anjou, le duché n'eut plus de titulaires, il n'en exista pas moins des ducs de Touraine : les Écossais donnèrent successivement ce titre à Archibald, comte de Douglas, à Guillaume son fils, et à sa postérité, jusqu'à Jacques VI, comte de Douglas. De leur côté, les Anglais voulurent avoir aussi leur duc de Touraine : ils conférèrent cette dignité à Jean, comte d'Arundel, l'un de leurs plus vaillants généraux.

Durant cette guerre calamiteuse qui vit la France presque entière passer au pouvoir des armées britanniques, Charles VII habita souvent la Touraine, qui, avec le Berry et quelques places que les Anglais lui disputaient en Auvergne, formait à peu près toute la monarchie française de fait. Le roi alternait entre les résidences de Tours, de Loches, d'Amboise, de Chinon; et l'on sait que ce fut en cette dernière ville que Jeanne d'Arc vint le trouver. Ce fut aussi en Touraine que le même souverain, après avoir purgé le sol français de la présence des Anglais, tint, en 1450, un conseil dans lequel on décida que les hostilités continueraient pour expulser ces insulaires de la Guienne même, qui bientôt fut soumise, comme l'avait été précédemment la Normandie.

Nous pensons que M. Chalmel s'est montré généreux envers Charles VII, en lui attribuant l'honneur d'avoir poli les mœurs en Touraine, et d'y avoir fait fleurir le commerce. Nous ne pouvons, sur le premier point, partager l'opinion de l'historien tourangeau : pour polir les mœurs, il ne suffit pas de les faire briller, il faut les épurer, et l'exemple de ce monarque ne fut jamais propre à déterminer cette épuration. Quant au commerce, peut-être le long séjour que la cour fit en Touraine, y féconda-t-il jusqu'à un certain point l'industrie et les spéculations qui en découlent; mais ce genre d'encouragement indirect fut une conséquence des besoins de la noblesse, plus qu'un effet de la sollicitude royale. Louis XI favorisa l'industrie et le commerce parmi les Tourangeaux par des motifs plus inhérents à leur prospérité. Ainsi les seigneurs qui environnaient Charles VII ne pouvaient que difficilement se procurer des étoffes pour s'habiller; il s'établit des fabriques de draps d'or et de soie à Tours, et cette nécessité amena les priviléges que le roi accorda aux fabricants, par ses lettres patentes de 1460. Nous devons ajouter que si Charles dit le Victorieux fit peu de chose pour réparer en Touraine les maux de la guerre, il s'occupa du moins d'y faire rendre la justice avec régularité. Dès 1453, il avait autorisé les officiers de l'ordre judiciaire à s'assembler à Langeais, pour consigner sur certains registres les coutumes du pays; mais, retardée par

diverses circonstances, cette disposition ne reçut son exécution qu'en 1461 ; et le code rédigé alors fut promulgué deux ans plus tard, sous le titre de *Coutumes de Touraine et des ressorts et exemptions d'Anjou et du Maine* [1].

Louis XI, ainsi que son père, affectionnait la Touraine : cette province a été le théâtre d'une partie des événements majeurs de son règne, que nous reproduirons dans l'histoire des localités; aussi tint-il habituellement sa cour au château du Plessis, précédemment appelé les Montils-les-Tours..... Ce fut dans le même château qu'il termina, en 1483, sa vie mêlée d'attentats, d'inspirations d'une haute politique et de puérile superstition.

Sous le règne de Charles VIII, la cour résida encore assez souvent en Touraine; mais ce prince, à qui le Plessis offrait d'amers souvenirs de la tyrannie paternelle exercée contre lui, préféra à cette résidence le château d'Amboise, où s'était écoulée son enfance.

Louis XII se plut moins en Touraine que ses prédécesseurs; il préférait à cette province le Blésois, où il était né. Cependant dans l'hiver de 1500, il fit son entrée à Tours et dans plusieurs autres villes du duché. Plus tard, ce monarque conserva une douce souvenance de Tours, où, durant les États de 1506, il avait reçu le beau surnom de *Père du peuple*. L'année suivante, Louis XII ayant ordonné la réformation de la coutume de Touraine, ce travail fut confié au président Thibaut Baillet et à Jean Baudet, procureur-général au parlement de Paris.

Dans la première année du règne de François Ier, une ville de la Touraine, Amboise, acquit une malheureuse célébrité : là, ce monarque sacrifia au Saint-Siége les libertés de l'Église gallicane, si politiquement conservées par ses prédécesseurs, princes meilleurs catholiques que lui, cependant.

Le duché de Touraine, depuis sa réunion à la couronne sous Charles VII, y était toujours resté annexé; mais dans l'année 1518, François Ier détacha de ce grand fief, en faveur de Louise de Savoie, sa mère, la baronie d'Amboise, avec cent quarante-six seigneuries qui en dépendaient. Cette princesse étant morte en 1531, ce domaine rentra dans les mains du roi. Or, le duché, gouverné au nom du souverain, avait eu jusqu'alors pour premier officier, le bailli de la province. Mais François, avide du produit des charges, qu'il créait pour les vendre, imagina, en 1532, d'instituer des grand-baillis ou baillis d'épée, amalgame bizarre des armes et de la toge : Jean Babou, seigneur de la

[1] Les ressorts et exemptions dont il s'agit ici concernaient les églises de fondation royale qui se trouvaient dans l'Anjou et le Maine, avec leur ressort, c'est-à-dire leurs hommes et sujets; ensemble tous les cas royaux réservés dans les deux provinces, et dont la connaissance ne devait appartenir qu'aux juges relevant de la couronne. *Histoire de Touraine, tome* II, *p.* 245.

Bourdaisière, fut pourvu le premier de cet office, en Touraine ; et l'on croit que ses sœurs, avec lesquelles le roi vivait intimement, furent chargées de compenser la finance que ce gentilhomme ne fournit pas.

Si le duché de Touraine ne fut pas aliéné sous le règne de François Ier, au moins avait-il été grevé d'un douaire de soixante mille livres de revenu, en faveur d'Éléonore d'Autriche, femme de ce monarque, et sœur de Charle-Quint : à ce titre, elle fut considérée jusqu'à sa mort, arrivée en 1556, comme duchesse apanagiste.

Ce fut en 1547 que l'on vit éclore en Touraine les premiers germes du luthéranisme, par les prédications de deux ex-augustins, nommés de L'Épine et Gerbault, qui, n'osant répandre leurs doctrines ouvertement, réunissaient leurs prosélytes dans les excavations des coteaux de Saint-Georges et de Rochecorbon. Cinq ans plus tard, des hostilités commencèrent entre les papistes et les réformateurs, qui détruisaient les signes extérieurs du catholicisme.

Sous le règne d'Henri II, la Touraine ne fut d'ailleurs agitée par aucun événement politique de quelque gravité. Mais durant le court règne de François II, la conjuration dite d'Amboise, dont nous parlerons en son lieu, inscrivit une date sanglante dans les annales de cette province. Après la mort de l'enfant couronné au nom duquel les Guise avaient massacré à cette époque, Marie Stuart, veuve de François II, entra en possession du duché de Touraine, qui lui avait été assigné pour douaire.... Ah ! pourquoi cette jeune souveraine, si belle, si spirituelle, si tendre, disent les chroniqueurs indiscrets, ne fit-elle pas admirer sur les bords de la Loire ces suaves qualités, qui bientôt furent un triple crime aux yeux de la jalouse Élisabeth?... Longtemps avant la mort de cette princesse infortunée, c'est-à-dire en 1576, Henri III la dépouilla de l'apanage du duché de Touraine, pour en favoriser le duc d'Alençon, son frère. Marie Stuart ayant formé opposition à l'enregistrement des lettres patentes, le roi lui accorda, à titre de dédommagement, le comté de Vermandois.

Cependant les troubles religieux continuaient avec une horrible progression de victimes : la Touraine, si souvent accusée d'indifférence apathique aux calamités du royaume, ne fut pas, durant cette guerre civile, l'une des provinces les moins agitées. D'après des documents authentiques, présentés aux premiers États de Blois, quinze mille six cents personnes périrent alors dans le diocèse de Tours ; trois villages furent réduits en cendres, et dix-huit mille maisons détruites.... Renvoyant le détail de toutes ces calamités à notre histoire des localités, nous franchissons une époque si malheureuse pour arriver aux événements qui en marquèrent le terme. Nous devons ajouter,

toutefois, que dans cette longue lutte, où des ambitions se cachaient de part et d'autre sous les bannières sacrées, la Touraine resta fidèle à son souverain, différente en cela de la plupart des provinces

Les Tourangeaux, après la catastrophe des États de Blois, en 1588, offrirent à Henri III un asile que l'indignation des peuples lui refusait partout ailleurs; ce prince transporta à Tours les principaux corps de l'État : ils y furent installés en février 1589. Mais si Henri III se croyait en Touraine à l'abri du ressentiment qu'il avait inspiré, il devait redouter les entreprises du roi de Navarre, qui bientôt pénétra dans la province où il s'était réfugié. Le roi comprit alors que, trop faible pour résister au Béarnais, il ne pourrait mieux agir qu'en traitant avec lui. Ce projet s'étant accompli, Valois fut l'appui du trône d'un prince qui en était devenu l'héritier présomptif, depuis la mort du duc d'Alençon. Nous rapporterons ailleurs la première entrevue des deux rois au Plessis-les-Tours : entrevue que suivit de près l'accord conclu entre eux.

Après la mort de Henri III, les principaux corps du royaume restèrent quelque temps à Tours; Henri IV s'y rendit le 21 novembre 1590, y reçut les félicitations des différentes cours judiciaires, et donna même audience à un ambassadeur de Venise. Tours, en ce moment, fut donc de fait la capitale du royaume. Le parlement y était encore en 1593; car un arrêt daté alors de cette ville, enjoignit à tous les gentilshommes de se rendre auprès du roi, sous peine d'être déclarés déchus de tous leurs droits et priviléges.

Sous le règne de Louis XIII, la Touraine éprouva quelque retentissement des troubles survenus à la cour, entre le roi et sa mère. Durant cette période, le cardinal de Richelieu, ce véritable roi de France, dont l'autre n'était que l'ombre, acquit dans ce pays, plus encore qu'ailleurs, une prépondérance sans bornes, par les nombreuses possessions qu'il s'y ménagea, et les bienfaits qu'il y répandit, en puisant à son gré, dans les trésors de la couronne.

L'industrie qui vivifiait particulièrement la Touraine, c'est-à-dire la fabrication et le commerce des étoffes de soie, avait sans doute souffert dans le cours des troubles que nous venons de rapporter; mais enfin ces éléments de prospérité subsistaient; la révocation de l'édit de Nantes, en 1685, les anéantit à peu près entièrement. Les fabricants furent ruinés, les ouvriers plongés dans la plus affreuse misère. Vainement depuis encouragea-t-on en Touraine la culture du mûrier, source première de cette industrie, la fabrication ne reprit qu'une faveur éphémère, parce qu'alors de redoutables concurrences s'étaient établies à Lyon. Nous parlerons plus amplement des fabriques de Tours dans notre notice sur cette ville.

Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, le duc de Choiseul, gouverneur de

la Touraine, s'efforça d'y faire refleurir quelques chances de prospérité : il réussit au moins en ce point, que, sous son ministère, la route de Bordeaux fut percée à travers la plus belle partie de cette province, et passa dans sa capitale. Mais bientôt les espérances que ce seigneur aux vues larges et généreuses avait fait concevoir aux Tourangeaux, s'évanouirent avec sa fortune, brisée par l'ascendant impur d'une favorite..... Le ministre puissant ne fut plus que l'exilé, fastueux, mais sans pouvoir, du château de Chanteloup.

En 1789, la Touraine n'avait pas cessé entièrement d'être heureuse, parce que cette contrée, où la nature prodigue tous les dons, ne pourra languir tant que ces trésors seront respectés par les grandes catastrophes géologiques qui ont bouleversé diverses parties du globe. Mais alors son individualité, jadis si importante, se fondit dans cette nationalité contre laquelle proteste encore la Bretagne.... La fusion devint plus absolue lorsque le peuple, dans son rêve éphémère de souveraineté, précipita au creuset bouillonnant qu'il venait d'ouvrir, toutes les coutumes, toutes les institutions, toutes les parties de la monarchie, pour retirer celles-ci soumises à l'égalité sociale et au nivellement des droits. Depuis lors la province de Touraine, devenue le département d'Indre-et-Loire, eut ses vicissitudes, particulièrement lorsque les guerres de la Vendée et de la chouannerie retentirent à ses portes et même sur son territoire. Nous retrouverons successivement les épisodes de ces hostilités qui doivent trouver place dans notre cadre.

Avant la révolution, les trois provinces de l'Anjou, du Maine et de la Touraine formaient la généralité de Tours, relevant du parlement de Paris. Tours, chef-lieu de cette grande division territoriale, était la résidence d'un intendant, d'un grand-maître des eaux et forêts et d'un bureau des trésoriers de France. Il y avait en outre, pour la Touraine seulement, deux présidiaux, cinq prévôtés royales, seize bailliages ou sénéchaussées, cinq élections et dix greniers à sel. Des vingt villes qu'offrait la province, huit étaient réputées royales. On comptait dans cette province quatre duchés pairies : la Touraine, Loudun, Montbazon et Luynes; cinq comtés : Loches, Montrésor, Tours, Buzançois et Palluau; six marquisats : Mézières, Villandry, Mongoger, Châteaurenault, La Chartre et Montluc; trois vicomtés : La Guerche, Paulmy et Azay, enfin, vingt-six baronies, dont la désignation serait trop longue.

Nous terminerons ce précis par un aperçu géologique sur l'ancienne Touraine, comprise dans le département d'Indre-et-Loire, sauf quelques portions de territoire vers l'est, réunies au département de Loir-et-Cher. La vallée de la Loire, où l'on remarque une inclinaison sensible au nord-ouest, présente des terreins d'alluvion ou de transport, voiturés par les eaux du fleuve,

et qui rendent ce double littoral propre à une végétation généreuse. Ils se composent de matières siliceuses à l'état sablonneux, mêlées de fragments appartenant aux règnes organiques, fluviatile et lacustral. Dans le pays, ces terres sont nommées *Varennes :* dénomination originaire du mot celtique *Var* (rivière). Cette nature de terreins s'étend sur la rive droite du fleuve, entre son lit et celui de la Cisse, depuis Veuves jusqu'à Vouvray; et sur la rive gauche, de Montlouis à Bréhémont, entre la Loire et le Cher. Le sol produit en abondance du froment, du seigle, de l'orge, du millet, des haricots et de la gaude pour les teinturiers.

Le Véron, contrée fertile des environs de Chinon, entre la Loire, l'Indre et la Vienne, produit toutes les natures de céréales, des vins, d'excellents fruits : noix, amandes, et ces prunes délicieuses que l'on convertit annuellement en pruneaux, abusivement appelés de Tours.

La Champaigne, pays situé entre le Cher et l'Indre, offre un territoire peu accidenté, et propre à la culture du froment.

Entre l'Indre et la Claise, s'étend un pays nommé la Brenne : c'est un sol assez généralement humide, marécageux et couvert d'étangs, qui ne se recommande pas par sa fertilité.

Enfin, au nord de la Loire, règne une contrée dite de Gatines, où les terres sont maigres et donnent lieu à une culture difficile, qui répond assez mal aux soins de l'agriculteur. Il faut ajouter que les bras, le bétail et les engrais manquent ici.

Comme l'historien Chalmel, nous pensons que tout dans la Touraine n'est pas *jardin :* on y voit, surtout au nord, beaucoup de terres médiocres, et les jachères n'y sont pas rares. Au midi même, vous rencontrez quelquefois des terres incultes, qui ne peuvent servir qu'au parcours.

Le sol du département est couvert sur plusieurs points de falunières ou amas de coquilles, qui révèlent le long séjour de la mer dans ces champs, si éloignés maintenant de son lit. Ces témoignages de l'irruption des eaux offrent des coquilles marines appartenant à presque toutes les familles ; la plupart sont pulvérisées et dépouillées de leur nacre. Les faluns servent à améliorer les terres : ils remplacent avec avantage la marne ou tout autre engrais. Des agronomes ont reconnu qu'un arpent de terre faluné peut, avec une dépense de 100 à 150 fr., doubler sa récolte ordinaire pendant vingt ans. Le territoire que nous explorons recèle aussi, à l'état fossile, des polypiers-alcyonites, et du bois transformé en silex.

La partie méridionale du département est très boisée, par les forêts d'Amboise, de Loches, de Chinon et de Preuilly.

Assez largement accidenté dans plusieurs directions, le département ne présente cependant de collines un peu élevées que celles qui bordent la rive droite de la Loire : collines fortunées, où mûrissent les vins de Vouvray et de Rochecorbon. Les coteaux moins coupés à pic qui bordent les rivières du Cher, de l'Indre et de la Vienne, produisent aussi des vins d'une bonne qualité. Les trois rivières que nous venons de nommer vont, par une pente douce, se réunir à la Loire vers l'extrémité occidentale du département : leurs bassins respectifs et celui du fleuve forment la surface du territoire au sud. Au-delà des coteaux dont la chaîne s'étend sur la rive droite de la Loire, coulent un grand nombre de petites rivières et de ruisseaux, qui se sont fait jour vers le fleuve, par des gorges où bouillonnent leurs eaux resserrées.

Nous ne terminerons pas cet aperçu sans dire quelques mots des levées de la Loire, digues si nécessaires et malheureusement incomplètes sur la rive gauche. Quelques écrivains ont fait à Charlemagne l'honneur de leur construction primitive; mais un édit de 819 prouve qu'elle est due à Louis le Débonnaire. Cet édit ne se rapportait qu'à la rive droite, et peut-être cette levée, qui devait prévenir les inondations si funestes aux habitants, fut-elle exécutée plus particulièrement parce qu'elle allait former la limite septentrionale du royaume d'Aquitaine. Quoi qu'il en soit, la levée dont il s'agit était loin d'offrir la perfection qu'elle présente aujourd'hui : ce n'était qu'une digue étroite décrivant toutes les sinuosités du fleuve, interrompue quelquefois, et souvent rompue à la moindre crue qui tourmentait ses parois. Ce ne fut que vers 1160, et sous le règne de Henri II, roi d'Angleterre et comte d'Anjou, que des travaux importants furent exécutés : alors seulement on réunit toutes les petites digues partielles, sans que cette réunion présentât encore à la crête de la levée une communication praticable. Enfin, sous Philippe de Valois, l'art de construire les turcies ayant fait quelques progrès, un mur de revêtement, appuyé par deux rangs de pilotis, fut élevé du côté du fleuve; on élargit la levée; on battit le chemin pratiqué dessus; on le pava même en quelques parties, et cette nouvelle route fut suivie par les voyageurs. Quant aux levées de la rive gauche, elles sont généralement modernes, et leur construction laisse beaucoup à désirer, ainsi que le témoignent trop fréquemment les malheurs qui résultent du défaut d'achèvement de ces travaux.

CHAPITRE II.

Ville de Tours : son antiquité. — Précis historique. — Situation actuelle. — Monuments, commerce, industrie, aperçu moral. — Cantons *nord* et *sud* de Tours. — Canton de *Bléré*. — Chenonceaux, précis historique. — Canton d'*Amboise*. — La ville, son histoire, ses monuments, son industrie, etc. — Canton de *Vouvray*, ses produits. — Cantons de *Château-Regnault*, *Neuvy-le-Roi*, *Neuillé-Pont-Pierre*, *Château-la-Vallière*. — Canton de *Montbazon*. Généralités agricoles sur l'arrondissement de Tours.

En adoptant l'opinion de plusieurs historiens, qui ont placé la cité primitive de Tours sur le coteau situé au nord de la Loire, nous avons moins été déterminé par la valeur de leur témoignagne que par la puissances des probabilités. En effet, lorsque les Romains, déjà établis sur le territoire d'Amboise, s'avancèrent pour occuper le pays des *Turones*, ils ne purent avoir en vue d'asseoir leur camp au lieu même où se trouvait le principal établissement d'un peuple encore insoumis : cette conduite eût été contraire aux principes de la politique, comme à ceux de la stratégie ; et César possédait trop bien l'une et l'autre

pour commettre cette faute. Tout porte donc à croire que l'habile général plaça ses troupes de manière à pouvoir observer les Gaulois, sans avoir à craindre d'être assailli par des populations entières, toujours redoutables, même pour les légions aguerries. Or, l'emplacement que protégeait au nord la Loire et au midi le Cher, offrait cette garantie de sécurité. Ainsi la situation du camp romain, confirmée par les monuments encore existants, ne laisse presque aucun doute sur celle de l'établissement principal des *Turones* au sommet du coteau de Saint-Symphorien. Ceci posé, suivons les progrès de la colonie militaire, pour arriver à la fusion des naturels avec l'armée qui venait les soumettre. La splendeur était partout un des besoins immédiats de ces conquérants qui soumirent le monde à leur empire : à peine étaient-ils maîtres d'un royaume, d'une province, qu'on voyait s'y élever des temples, des thermes, des théâtres ; il en fut sans doute ainsi dans le pays des Tourangeaux. Lors même que leur station n'était encore qu'un camp retranché, tout semble attester qu'il y exista des constructions d'une certaine importance. L'enceinte fortifiée établie du tems de César s'étendait, selon les plus anciennes notions historiques, sur l'espace compris entre la Porte-Hugon et le portail des vieilles prisons : espace représenté maintenant par celui qu'occupent le cloître Saint-Gatien, l'Archevêché et le Château, dont il ne reste plus que la tour dite de Guise. Lorsque, déterminés par leur intérêt, les *Turones* descendirent dans la plaine pour accepter décidément la protection des vainqueurs, avec leur domination, ce peuple, essentiellement navigateur, dut s'établir le long du fleuve, et l'on croit que le quartier de la Poissonnerie fut le plus anciennement habité par la population gauloise, politiquement et commercialement rapprochée des Romains. En ceci c'est encore la probabilité qui tient lieu de preuves ; car les historiens n'ont fait aucune mention de ce bourg, si convenablement situé pour la pêche et la navigation, dont se composait exclusivement l'industrie des Turones.

A cette époque, les murailles à l'abri desquelles les naturels pêchaient, naviguaient et commerçaient avec le concours protecteur de leurs puissants voisins, ne renfermaient point une ville proprement dite, quoiqu'il pût exister dans l'enceinte de la station quelques édifices publics : nous l'avons dit plus d'une fois, les cités romaines, ou plutôt gallo-romaines, ne remontent nulle part aussi loin que la conquête : ceux qui l'accomplirent s'environnèrent de tout ce qui pouvait assurer leurs jouissances ; mais ils ne songèrent à rendre les Gaules florissantes qu'au tems où la possession leur en fut garantie par la soumission des Gaulois. Or, ce ne fut guère que sous le règne d'Adrien, c'est-à-dire vers le commencement du deuxième siècle de notre

ère qu'un palais impérial dût être bâti à *Cæsarodunum;* on peut faire rapporter au même temps l'aqueduc qui, des hauteurs d'Athée, conduisait les eaux dans ce palais, ainsi que le temple magnifique consacrés aux divinités païennes dans la cité des *Turones*. Sans doute aussi des thermes et un amphithéâtre grandioses signalèrent ici la magnificence des empereurs, secondée par l'art grec réfugié à Rome. Adrien, au rapport de Spartien, se plut en effet à décorer l'empire de monuments et de cités; et son successeur, Antonin, acheva, sur plusieurs points, ce qu'il avait commencé. Alors seulement la forteresse bâtie par les troupes de César devint une ville, sans que toutefois l'étendue de l'enceinte primitive fût augmentée [1]. Un goût assez pur présida à ces travaux, dont on reconnaît le caractère artistique à quelques pierres sculptées comprises comme simples matériaux dans la construction d'une autre muraille romaine, postérieure de trois siècles à celle que nous décrivons. Les sculptures enfouies à la base de la muraille du Ve siècle rappellent bien la statuaire du règne des Antonins; depuis lors le ciseau romain dégénéra, et ne produisit rien de comparable. Le palais impérial de *Cæsarodunum,* d'après l'historien Dufour, formait un carré parfait de douze cents pieds : espace immense dont on s'explique parfaitement l'emploi quand on songe à toutes les parties constitutives de ces demeures splendides [2].

Toute petite que fût la capitale des Tourangeaux au troisième siècle, elle était pourtant, comme nous l'avons rapporté dans notre précis général sur la Touraine, l'une des métropoles des Gaules; et dès le milieu du siècle précédent, son importance avait fixé l'attention des chrétiens, toujours empressés de fonder la vraie religion aux lieux où se montrait florissante cette civilisation avancée, qui devait comprendre d'autant mieux les saintes vérités proclamées par le

[1] Les villes romaines étaient closes, non-seulement par des murs de circonvallation, mais encore par un fossé profond creusé devant. Or, entre ce fossé et la muraille, on ménageait un espace vide plus ou moins considérable, qu'on laissait aussi intérieurement entre le mur et les édifices. Ces deux espaces constituaient le *Pomerium*, champ réputé saint et inviolable, sur lequel on ne pouvait porter le pied sans se rendre coupable d'un crime capital. Dans les provinces de l'empire, lorsque l'enceinte d'une ville était une fois tracée, la circonscription, à moins d'événements majeurs, en était immuable. Ceci explique pourquoi l'étendue de la cité des Turones ne changea point ou changea peu sous la domination romaine.

[2] Elles comprenaient : 1° le *Proaulium*, ou première cour; 2° le *Salutatorium*, ou lieu où l'on s'abordait; 3° le *Consistorium*, ou le prétoire, chambre de justice; 4° le *Trichorum*, ou salle à manger; 5° les *Zetæ hiemales*, ou appartements d'hiver; 6° les *Zetæ æstivales*, ou appartements d'été; 7° *l'Episcæstorium et Triclinia accubitanea*, ou salon de compagnie : dans cette pièce, trois rangs de lits étaient disposés pour recevoir la compagnie, et des parfums y brûlaient sans cesse; 8° les *Thermæ*, ou bains; 9° le *Gymnasium*, c'est-à-dire le lieu consacré à la promenade, à la conversation, aux divers exercices du corps; 10° les *Coquina*, ou cuisines; 11° le *Colombum*, ou pièce d'eau destinée à divers amusements; 12° et enfin l'*Hippodromum*, ou espace consacré aux courses de chevaux Il est probable que ces deux dernières parties étaient situées hors de l'enceinte du palais, et s'y trouvaient seulement contiguës.

Christ. Ce fut dans cette situation que saint Gatien parut aux bords de la Loire. Grégoire de Tours, l'un des successeurs de cet apôtre, fait rapporter sa mission à l'an 251, et nous croyons que le témoignage du père de notre histoire est, sinon incontestable, du moins le plus digne de confiance. Entravé par les magistrats romains, Gatien ne fut pourtant point en butte à de cruelles persécutions ; seulement le pasteur et ses adeptes durent se réfugier dans des grottes situées au nord de la ville : c'était là que le premier évêque de Tours célébrait le sacrifice divin.... Il y a moins d'un demi-siècle, dit l'historien Chalmel, on voyait encore derrière la chapelle des sept Dormants, à Marmoutier, l'antre et l'autel où ce prélat accomplissait le mystère sacré.

Saint Gatien, selon le martyrologe romain, mourut en 301 ; il fut enterré dans le cimetière du *bourg des Chrétiens* : ce qui prouve que ceux-ci n'habitaient point l'enceinte de *Cæsarodunum*, mais un quartier extérieur, que les Romains leur avait assurément imposé. L'apôtre de la Touraine, qui avait gouverné pendant un demi-siècle l'église instituée par lui, eut pour successeur saint Lidoire. Mais cet évêque n'occupa le siége de son prédécesseur qu'à la suite d'une vacance de trentre-sept ans : Grégoire de Tours nous apprend à ce sujet que le champ où saint Gatien avait jeté le germe de la foi avec un pénible labeur, s'était de nouveau couvert d'épines. Les chrétiens surpris dans l'exercice de leur culte, étaient battus de verges, quelquefois décapités, et lorsque le paganisme traitait ainsi les ouailles, il y avait une raison suffisante pour hésiter à devenir pasteur. Enfin, saint Lidoire accepta cette mission périlleuse ; le sénateur Cornélius lui ayant abandonné sa maison, ce prélat fit construire sur son emplacement la première église qui, dans le pays des Turones, ait été consacrée au vrai Dieu, et qui depuis devint métropole de la Touraine.

L'épiscopat de saint Lidoire dura trente-trois ans : dans cette période les persécutions qu'avaient subies jusqu'alors les chrétiens s'étaient ralenties : plusieurs édits des empereurs avaient même été rendus en faveur de la religion chrétienne ; et lorsqu'en 374, saint Martin succéda à saint Lidoire, l'arbre de vie avait jeté d'assez profondes racines pour résister aux orages.

Nous l'avons dit ailleurs : saint Martin, simple religieux hongrois, retiré au monastère de Ligugé, en Poitou, ne se décida qu'avec peine à monter au siége épiscopal, tant son humilité le tenait éloigné des dignités sacerdotales qui, pourtant, ne s'environnaient encore d'aucune splendeur. Lorsqu'enfin il eut accepté le gouvernement de l'église de Tours, il ne renonça point à la vie cénobitique, et s'établit dans une humble cellule, au lieu même où saint Gatien avait accompli ses premières initiations. Ce fut là que, vers l'année 377, saint Martin jeta les fondements de la célèbre abbaye de Marmoutier, *Majus*

Monasterium, près d'une petite église, qu'il avait fait bâtir, sous l'invocation de Saint-Pierre et Saint-Paul. Dans la suite, et lorsque Marmoutier fut devenu une demeure plus que princière, ses habitants conservèrent néanmoins la grotte qu'avait habitée le premier apôtre des Gaules : peut-être lui assignèrent-ils le nom de REPOS et non celui de cellule de *saint Martin*, afin d'avoir moins à rougir de leur magnificence, opposée au souvenir de son humilité. On n'a jamais su sous quelle invocation saint Lidoire avait fondé la basilique métropolitaine; mais Grégoire de Tours nous apprend que saint Martin la consacra à saint Maurice, chef de la légion thébaine, massacrée à Agaune en Italie, et dont il avait recueilli le sang versé pour la foi.

Martin, par d'ardentes prédications et par l'exemple de ses vertus, convertit une multitude de sectateurs du double paganisme des Druides et des Romains; partout il sapa d'un bras puissant les temples des faux dieux, et l'auréole de sa gloire illumina la Gaule entière. On ne sait pas au juste à quelle époque de son épiscopat le troisième évêque de Tours découvrit la sépulture de saint Gatien; mais au rapport de Grégoire de Tours, il fit transporter le corps de cet évêque dans l'église cathédrale, où reposaient déjà les restes mortels de saint Lidoire.

La vie apostolique de Martin, si sainte, si merveilleuse, si remplie d'admirables actions, a trouvé plus d'un légendaire disposé à en reproduire les fastes : cette tâche excédérait nos limites. Nous dirons seulement que malgré son grand âge, ce prélat s'étant rendu à Candes en 400, pour y rétablir l'union et la discipline ecclésiastique, dit l'historien Chalmel, il fut pris de la fièvre dans cette ville, et mourut vers le mois de novembre de la même année. Le corps de saint Martin, enlevé clandestinement par les Tourangeaux aux Poitevins, qui prétendaient le garder, fut rapporté à Tours, et inhumé dans le cimetière des chrétiens, selon la dernière volonté du saint homme. D'après des traditions assez confuses, que les derniers historiens de la Touraine n'ont pas éclairées, on peut présumer qu'il existait déjà sur ce territoire une église nommée d'abord *Notre-Dame-la-Pauvre*, puis *Notre-Dame-la-Riche*, parce que les reliques de saint Gatien et de saint Lidoire y avaient reposé. En adoptant cette version, le bourg des chrétiens et leur cimetière auraient été l'origine de *Martinopolis*, rivale de *Cæsarodunum*, dont nous parlerons bientôt; car l'église de Saint-Martin fut bâtie sur le tombeau de ce saint.

Saint Brice, successeur immédiat de saint Martin, dans le cours d'un épiscopat qui ne dura pas moins de quarante-six ans, vit commencer et s'accroître, dans son diocèse, la décadence de l'empire romain; en descendant au tombeau, vers 447, il dut prévoir la chute prochaine du colosse qui, pendant onze siècles, avait pesé sur le monde. Ce prélat, ainsi que son

illustre prédécesseur, exerça dans la Touraine une grande influence, qui ne s'établit pas toutefois sans opposition. Saint Brice était puissant; il devait avoir des envieux. Il y avait déjà vingt-huit ans qu'il gouvernait l'église de Touraine, lorsque ses ennemis l'accusèrent d'avoir rendu mère une religieuse du diocèse. Grégoire de Tours raconte que, pour confondre ses accusateurs, l'évêque fit apporter devant eux l'enfant, né depuis quelques jours, et le somma de déclarer s'il était réellement son père..... Tout aussitôt l'enfant répondit négativement..... Non content de ce triomphe, le prélat accusé, pour donner une nouvelle preuve de son innocence, porta, depuis la cathédrale jusqu'au tombeau de saint Martin, des charbons ardents dans un pan de sa robe, sans qu'elle prît feu. Ce miracle ne persuada point encore ses détracteurs acharnés: peut-être pensèrent-ils, en mauvais croyants qu'ils étaient sans doute, que si Brice avait eu le pouvoir de rendre une étoffe incombustible, il pouvait bien avoir fait mentir un peu l'enfant interpellé. En un mot, le vertueux évêque se vit obligé de fuir vers 428; il se réfugia à Rome, où, après un séjour de sept ans, il obtint du pape Léon-le-Grand d'être rétabli sur son siége usurpé, d'abord par un prêtre nommé Justinien, puis par un autre, nommé Armentius. Enfin, saint Brice, réintégré dans tous ses honneurs et priviléges épiscopaux, mourut, tant les passions populaires sont mobiles! environné de la vénération universelle; il fut enterré dans la chapelle qu'il avait fait construire sur le tombeau de saint Martin.

Cependant l'étoile de Rome, si longtems resplendissante, s'éteignait entièrement à l'horizon; Clovis, vainqueur des Romains et des Visigoths, régnait sur presque toute la France future. En 508, il vint à Tours remercier le Dieu des chrétiens, que lui avait révélé Clotilde, de ses victoires et de la puissance qu'elles lui avaient procurée..... Pour la première fois, la basilique de saint Martin fut témoin d'une solennité royale, dans laquelle le monarque sicambre étala toutes les magnificences de sa gratitude envers le ciel, protecteur de ses armes. Trente-sept ans plus tard, Clotilde elle-même, qui était venue dès 516 résider à Tours, afin de prier journellement sur le tombeau de saint Martin, mourut dans cette ville vers 545, assistée dans ses derniers moments par l'évêque Injuriosus.

La renommée déjà étendue de l'église de Saint-Martin et les prodiges qui s'opéraient au tombeau de l'apôtre, avaient rendu ce lieu si vénérable que chaque jour des princes vaincus ou de grands coupables cherchaient un asile dans les murs de cette basilique. En 558, un duc nommé Austrapius, poursuivi par Chramne, fils de Clotaire, se réfugie dans cette église, où il est nourri par la sollicitude des Tourangeaux, malgré la défense du prince franc.

Un jour cependant quelqu'un qui portait de l'eau au réfugié, fut arrêté par un magistrat de la ville, qui lui brisa le vase entre les mains. Austrapius fut délivré à l'arrivée de Clotaire, et ce fut au tour des partisans du fils rebelle d'être persécutés. Ainsi, deux ans après, Vallacaire, duc d'Aquitaine, beau-père de Chramne, se jeta dans Saint-Martin pour se soustraire aux fureurs de Clotaire. Mais, se voyant serré de près dans cet asile et craignant de tomber au pouvoir de son ennemi, il fit mettre le feu à l'église, et s'échappa à la faveur du tumulte que produisit l'incendie. L'année suivante, le roi, vainqueur et meurtrier de son fils, vint remercier Dieu de cette funeste victoire près du tombeau de saint Martin, qu'il couvrit de magnifiques présents : le crime aussi a sa dévotion. L'incendie dont nous venons de parler n'avait détruit que la couverture de la basilique révérée; Clotaire ordonna qu'elle fût recouverte en étain, à ses frais.

A l'époque où nous sommes parvenus, saint Martin était véritablement le patron des Francs : son nom était invoqué d'un bout à l'autre de la Gaule chrétienne; en guerre, sa chape servait d'enseigne aux légions, avant que l'oriflamme flottât au-dessus de leurs rangs. Bientôt cependant la versatilité d'origine gauloise devait surgir de cette ferveur et la reporter sur saint Denis : ce n'est pas d'aujourd'hui que la mode règle parmi nous même les matières sacrées. Mais dans la seconde moitié du VIe siècle, la gloire de saint Martin dominait celle de tous les bienheureux, et la ville de Tours recueillait en priviléges précieux l'avantage de cette priorité. Ses habitants étaient exempts de toutes charges et tributs : exemption qui fut confirmée par plusieurs souverains, en considération de saint Martin. Or, le comte Gaïson ayant voulu, en 561, abolir une partie de ces immunités et frapper une contribution sur les citoyens, l'évêque Euphrone s'y opposa courageusement. Le gouverneur, furieux de cette résistance, mais n'osant sévir contre un personnage sacré, se rendit à la cour, afin de porter plainte contre le prélat. Celui-ci ne tarda point à s'y rendre aussi, accompagné d'une députation de notables Tourangeaux. Caribert donna raison aux opposants, fit rendre l'argent déjà perçu, et ordonna que les rôles fussent brûlés, en présence des députés de Tours..... C'était encore saint Martin qui obtenait ce triomphe sur le fisc, le moins conciliant des créanciers du peuple.

En 461 avait eu lieu le premier concile qui ait tenu à Tours; en 566, Euphrone en assembla un second dans cette ville, et celui-là était dirigé contre les prétentions de ce même Caribert qui, six ans plus tôt, avait maintenu les exemptions de la cité métropolitaine. C'est que ce souverain, moins dévot à la mémoire de saint Martin, s'était emparé d'un domaine

appartenant aux religieux desservants de son église. Mais déjà le bienheureux avait fait justice de cette audace : à peine les chevaux du roi avaient-ils été placés dans les écuries qu'un désordre étrange s'y était manifesté. Ces animaux, saisis d'épouvante, avaient rompu leurs licous et s'étaient précipités du haut des rochers, noyés dans les rivières voisines, ou déchiré les flancs à travers les bois et les halliers. Néanmoins l'évêque, voulant garantir les droits de l'église par des canons, assembla le concile mentionné, où siégèrent huit prélats, sous sa présidence.

Si l'on doit en juger par l'importance de ses actes, cet Euphrone, grâce aux mérites de saint Martin dont il s'était fait l'habile interprète, exerçait en Touraine une grande autorité. Un violent incendie avait détruit en 559 une partie de la ville de Tours avec trois églises; l'évêque fit rebâtir celles de Notre-Dame et de Saint-Gervais ; il fit construire aussi plusieurs basiliques hors de l'enceinte, entre autres celles de saint Symphorien, de saint Vincent, de Sorigny, de Céré et d'Orbigny. Sans doute ce fut le même prélat qui, vers 565, consacra le monastère de Notre-Dame-de-l'Écrignol [1], fondé par Ingeltrude, fille de Clotaire, et dont on voit encore les ruines rue du Panier-Fleuri, à Tours.

Euphrone étant mort en 573, ce fut Grégoire, dit *de Tours*, quoiqu'il fût né en Auvergne, qu'appela le choix unanime de la noblesse, du clergé et du peuple. Il était venu plusieurs fois à Tours prier au tombeau de saint Martin, et les Tourangeaux avaient pu apprécier ses vertus et ses talents. Grégoire vivait à la cour de Sigebert, écrivant déjà ces précieuses annales qui ont ouvert la route de l'histoire aux écrivains des siècles suivants. Les députés lui portèrent la crosse et la mitre que les suffrages universels lui avaient décernées ; il fut sacré à Reims par l'évêque Ægidius. Lorsque le nouveau prélat vint prendre possession de son siège, il le trouva encore environné des cendres de l'incendie dont nous avons parlé; et la guerre civile qui remplit le règne de Sigebert, avait ajouté des ruines à celles produites par l'élément destructeur. Grégoire, ainsi qu'on va le voir, ne siégea pas sur des roses dans le gouvernement apostolique de la Touraine. Après la mort de Sigebert, Chilpéric ayant ordonné à Roccolène, son général, de s'emparer de la Touraine, cet officier campa sur la rive droite de la Loire, en regard de Tours, et fit sommer les habitants de lui livrer Gontran-Boson, qui commandait dans la ville. Celui-ci se réfugia près du tombeau de saint Martin,

[1] Corruption de Notre-Dame-de-l'Écrin, de *scriniolo*, peut-être parce que Ingertrude consacra ses bijoux à cette fondation.

et les magistrats répondirent qu'ils ne pouvaient violer cet asile. Alors Roccolène passa le fleuve, pénétra dans la cité le fer et la flamme à la main, et précipita son coursier fougueux vers les portes de Saint-Martin. Mais, ô prodige ! à peine le superbe animal avait-il touché le parvis sacré, qu'il demeura immobile..... Ses pieds, qui naguère faisaient jaillir l'étincelle, semblaient maintenant cramponnés aux dalles : on eût dit une statue équestre de marbre ou de bronze ; et cette immobilité miraculeuse ne cessa qu'au moment où le téméraire guerrier eut l'intention de se retirer..... Ce fait merveilleux est rapporté par Grégoire de Tours sur l'autorité du *vidi*..... il faut croire.

En l'année 576, Mérovée, troisième fils de Chilpéric, passa les fêtes de Pâques à Tours au sein d'une profonde dévotion, de laquelle surgirent pourtant les souvenirs d'un amour profane : ce prince avait vu à la cour de Paris Brunehaut, veuve de Sigebert, et s'était épris pour elle d'une violente passion, qu'elle partageait sans doute. Un jour, prétextant une visite à la reine Andovère, sa mère, ce jeune prince sortit de Tours brusquement et courut à Rouen, où l'évêque Prétextat l'unit à Brunehaut. Ce mariage réussit si mal auprès de Chilpéric, que l'année suivante nous voyons Mérovée obligé de venir joindre Gontran-Boson, toujours réfugié dans l'église de Saint-Martin, où Grégoire de Tours le reçut avec peine, prévoyant le terrible ressentiment de Chilpéric. En effet, ce prélat eut, au sujet de cet asile, de grands démêlés avec Leudaste, comte de Tours, suivis de longs désastres pour la Touraine. Ces calamités ne cessèrent qu'à la mort du prince, qui se fit tuer en 578, comme Néron, par un de ses officiers, afin d'échapper aux persécutions de Chilpéric, ou plutôt de Frédégonde.

Grégoire revint alors aux soins de sa mission apostolique : avant son épiscopat, des moines venus d'Auvergne avaient fondé à Tours un couvent qui, selon la chronique locale, fut d'abord consacré à saint Maurice. Mais Grégoire, ayant rapporté de son pays une portion des reliques de saint Julien, déposées à Brioude [1], les religieux le prièrent d'en gratifier leur église. Condescendant à leurs vœux, l'évêque consacra cette basilique en 576, sous l'invocation du martyr Julien. Depuis, cette même église, dons nous aurons l'occasion de reparler, devint une abbaye de Bénédictins. Grégoire fit reconstruire la cathédrale, bâtie par saint Lidoire, et qui depuis l'incendie de 559, était abandonnée. Le prélat historien fit aussi réparer la basilique de Saint-Martin, agrandir celle de Saint-Étienne, et restaurer la chapelle de Saint-Saturnin.

[1] Voyez t. Ier, première section, article *Brioude*.

Il est hors de doute qu'on lui dut encore la consécration d'un couvent de religieux fondé près de Saint-Martin par sainte Radegonde, veuve de Clotaire Ier; toujours est-il certain que cet évêque fit bâtir près de ce monastère une église qui, plus tard, reçut le nom de Sainte-Croix. En 590, les travaux de l'église métropolitaine étant apparemment avancés, Grégoire consacra de nouveau cette basilique, sous l'invocation de saint Maurice.

L'illustre évêque que l'on a avec raison nommé le père de notre histoire, mourut à Tours en 595, laissant dix livres de chroniques, qui ont été continuées par Frédegaire [1]. Grégoire n'avait que 52 ans quand il atteignit le terme de sa vie, peut-être rapproché par les fatigues d'un voyage à Rome. Il fut d'abord enterré, selon son vœu, au bas du tombeau de saint Martin ; mais on lui éleva bientôt un mausolée, à la gauche de celui de l'apôtre : monument qui se conserva jusqu'en 1562, époque à laquelle les protestants le détruisirent. Nous rallions notre jugement sur Grégoire de Tours à celui du consciencieux Chalmel : « On doit juger bien différemment, dit-il, ce que cet historien a écrit comme » témoin oculaire, ou ce qu'il ne rapporte que sur le témoignage d'autrui. » C'est dans ce dernier cas seulement (peut-être faudrait-il dire dans ce cas » surtout) qu'il se montre crédule à l'excès : de là tant de miracles prétendus » qui, souvent, ne sortent pas du cercle des choses naturelles. Autant il mérite » de confiance pour les choses qu'il dit avoir vues, autant on doit se tenir » en garde contre les récits dont il n'est que l'écho [2]. »

On nous permettra de passer sous silence quelques faits d'un intérêt secondaire, qui eurent lieu à Tours dans le VIIe siècle et au commencement du VIIIe. Nous devons relater toutefois qu'en l'année 660,... Chrotbert, évêque de Tours, accorda à l'église de Saint-Martin une exemption universelle et une indépendance complète. Ce privilége formidable, souvent contesté dans la suite, fut accordé à la sollicitation d'Aigric, troisième abbé connu du monastère de Saint-Martin.

En 732, nous voyons apparaître dans l'enceinte encore romaine de Tours, un homme qui eût fait la gloire de Rome elle-même, durant sa période la plus héroïque..... C'est Charles-Martel, ce terrible duc d'Austrasie, dont la pesante épée comprima le sceptre, et qui fit de la couronne le jouet insignifiant d'une dynastie déchue. Il marche, ce fier maire du palais, contre

[1] Grégoire de Tours composa aussi *la Gloire des Martyrs*, *la Gloire des Confesseurs*, *le Livre des Miracles de saint Julien*, *quatre livres des Miracles de saint Martin*, *et vingt-neuf chapitres de la Vie des pères*.

[2] *Histoire de Touraine*, t. Ier, p. 187.

Abdérame, émir d'Espagne, qui s'avance vers Tours, attiré par l'inestimable trésor de Saint-Martin. Mais on lit déjà sur les traits bruns et fortement accentués de Charles, le sentiment de la victoire; il ne croit pas même à une défaite de ses Francs au courage de fer; car, en s'avançant vers les guerriers de l'islamisme, il a fait fermer derrière lui les portes de Tours, pour ôter tout espoir de retraite à ses soldats. Nous retrouverons Charles-Martel et les siens dans les Landes où ses armes triomphèrent.

Il était naturel que les religieux de Saint-Martin, si riches, si favorisés, devinssent une puissance. En effet, *Martinopolis*, protégé par eux, était, au VIIIe siècle, un bourg assez considérable pour rivaliser avec la cité romaine, dont l'enceinte n'était point encore agrandie, et ne le fut que plusieurs siècles plus tard. En 765, les vassaux armés de l'opulente abbaye suffirent pour repousser le comte de Poitiers, qui s'était approché de Tours. Trois ans plus tard, on vit venir du sud un brillant cortége, au milieu duquel paraissait un personnage couché sur un char doré, que traînaient quatre bœufs couverts de housses richement brodées : c'était Pépin-le-Bref, tombé malade à Saintes, et qui se faisait transporter au tombeau de saint Martin, salutaire contre tant de maux. Mais cette fois les prières ferventes adressées au bienheureux furent vaines : le roi des Francs, sentant approcher sa dernière heure, ordonna qu'on le rapprochât des sépulcres royaux où sa dépouille mortelle devait reposer; le cortége continua sa route vers Saint-Denis, et le fils de Charles-Martel fut bientôt placé près de lui dans sa couche éternelle.

A la fin du VIIIe siècle il ne manquait rien à la splendeur de l'abbaye de Saint-Martin : les religieux qui l'habitaient, seigneurs puissants, affranchis de toute dépendance, de tout impôt, faisaient depuis longtems battre monnaie à leur coin, et les habitants de Martinopolis, leurs vassaux, avaient une destinée plus prospère que les citoyens de Tours, foulés à merci par les comtes.

En 798, le célèbre Alcuin, cet aumônier de Charlemagne qui déjà avait fondé les écoles d'Aix-la-Chapelle et de Paris, établit à l'abbaye de Saint-Martin, qu'il gouvernait, la première école de théologie qui ait existé en France : on y enseigna la grammaire, la rhétorique, la dialectique, l'astronomie et l'histoire sainte. Cette institution fut très fréquentée, et contribua puissamment à répandre l'instruction dans l'ouest de la France. Alcuin était abbé de Saint-Martin, lorsqu'en 800, Charlemagne rassembla à Tours les principaux seigneurs de son empire pour y faire le partage provisoire entre ses trois fils, Charles, Pépin et Louis, des états que son épée lui avait donnés : états qui s'étendaient au midi jusqu'à la mer et à l'Ebre; à l'ouest jusqu'à l'Océan Atlantique; au nord jusqu'à l'Eyder, l'Oder et la mer Baltique; à l'est jus-

qu'à la Theiss, la Save et le golfe Adriatique. Il se rendait alors à Rome, où le pape Léon III, pour prix de la tiare que l'illustre Franc lui avait rendue, devait laisser saisir à ce grand homme, sur l'autel de Saint-Pierre, la couronne tombée du front humilié des derniers empereurs romains. Ce voyage glorieux fut retardé par la maladie de la reine Luitgarde, qui mourut à Tours en cette même année 800. Elle eut sa sépulture dans l'église de Saint-Martin. Deux siècles plus tard, le trésorier Hervé fit élever, sur le tombeau de cette princesse, la tour dite de Charlemagne, l'un des deux vestiges d'architecture romane qui seuls rappellent encore au regard la fameuse basilique de Saint-Martin. Mais ce mausolée grandiose ne recouvrit peut-être que les cendres de Luitgarde, l'église où son corps reposait ayant été incendiée dans l'année qui suivit sa mort, par l'imprudence d'un sacristain, disent les auteurs des *Tableaux chronologiques de l'Histoire de Touraine*.

Nous devons mentionner le troisième concile de Tours, tenu en 813 par l'ordre de Charlemagne. Dans cette assemblée, que présida Joseph, évêque de Tours, il fut dressé cinquante-un canons sur la discipline ecclésiastique; le dix-septième canon mérite d'être cité : il fixe un point historique intéressant. Nous y voyons qu'au commencement du IXe siècle, on parlait indistinctement la langue *romaine rustique*, c'est-à-dire le latin corrompu, et la langue tudesque, dite *théodosique*. On doit présumer même, d'après ce document, que la latinité importée dans les Gaules n'était plus dès-lors usitée parmi le peuple.

A cette époque, un relâchement extrême, pour ne pas dire un dérèglement complet, s'était introduit dans toutes les communautés : l'abbaye de Saint-Martin n'en était point exempte, et vainement plusieurs abbés s'étaient efforcés d'arrêter ce débordement. « Les religieux, selon l'historien Chalmel, se disaient » tantôt moines, tantôt chanoines, et vivaient comme n'étant ni l'un ni l'autre. » A la fin du siècle précédent, ce désordre avait obligé l'abbé Ithier à démembrer l'abbaye vénérée pour fonder celle de Cormery, où ce religieux et Alcuin, son successeur, avaient essayé de restaurer la règle de Saint-Benoit parmi les moines qu'ils y avaient envoyés [1]. Réussirent-ils? nous l'ignorons; mais l'ordre ne se rétablit guère dans la maison-mère, et ce fut particulièrement pour y rap-

[1] Les légendaires expliquent différemment cette origine : « Les moines de Saint-Martin qui vivaient dans un affreux relâchement, disent-ils, furent tous exterminés par un ange, à l'exception d'un seul, qui lisait au moment de cette punition céleste les épîtres de saint Paul. Il se retira dans un désert sur les bords de l'Indre, y bâtit une chapelle, et cette solitude reçut le nom de *Cœur-Marry*, dont on a fait par corruption *Cormery*. . » Il serait superflu de combattre cette version, empreinte de cet esprit fabuleux qui présida à la composition de la plupart des légendes du moyen-âge.

peler des mœurs moins excentriques que le concile de 813 fut convoqué. Apparemment les canons de ce concile ne produisirent pas plus d'effet que les exhortations d'Ithier et d'Alcuin; car en 816, l'abbé Fridugise, désespérant d'arrêter le scandale auquel se livraient ses religieux, prit le parti de les séculariser tout-à-fait : n'ayant pu détruire les infractions à la règle, il la supprima elle-même... Ce moyen est souvent employé dans le monde : on sacrifie volontiers les principes aux travers qu'ils n'ont pu soumettre. Fridugise doit donc être considéré comme le premier abbé séculier de Saint-Martin.

Malgré les dérèglements de ses serviteurs, saint Martin conserva sa protection aux habitants de Tours. En 838, les Normands ayant attaqué cette ville, à laquelle ils livrèrent un assaut impétueux, la châsse du bienheureux, exposée sur les remparts, terrifia ces barbares. Ils battirent en retraite rapidement, et, poursuivis jusqu'à Saint-Martin-le-Beau, ils furent taillés en pièces aux bords du Cher, ainsi que nous l'avons précédemment rapporté. Pour consacrer le souvenir de la protection accordée aux Tourangeaux par leur patron, on bâtit, en 839, sur la place même où sa châsse avait été exposée, l'église de Saint-Martin-de-la-Bazoche. L'année suivante, une cérémonie religieuse fut instituée le 12 mai, jour anniversaire de la défaite des Normands; cette solennité reçut le nom de *Subventio*, secours. Sept ans après, ces audacieux aventuriers continuant leurs ravages dans l'ouest de la France, Charles-le-Chauve vint à Tours pour se concerter avec les habitants sur les moyens d'arrêter ce fléau. Judith, femme de ce souverain, était morte deux ans auparavant dans cette ville, et sa tombe avait été jointe aux nombreuses sépultures royales et princières que renfermait l'église de Saint-Martin.

Un quatrième concile s'assembla à Tours en 840. Noménoé, duc de Bretagne, par l'investiture de Louis-le-Débonnaire, s'était rendu indépendant, emparé de Nantes, de l'Anjou, d'une partie du Maine; et, s'étant proclamé roi de Bretagne, il se fit sacrer par les évêques qui aspiraient à sa faveur. Dans cette situation, voulant rompre toute communication entre ses sujets et les Français, il défendit aux prélats bretons de reconnaître à l'avenir l'archevêque de Tours pour leur métropolitain. Quatre évêque, ceux de Dôle, de Vannes, de Léon et de Quimper, refusèrent d'obéir aux ordres du duc, et furent chassés de leurs siéges. Les prélats du parti de Noménoé écrivirent même au pape Léon I, afin de rendre les proscrits odieux en cour de Rome, par une accusation de simonie. Mais le souverain pontife, informé de la vérité, renvoya les évêques accusés devant douze de leurs pairs pour y être jugés, après l'audition de soixante-douze témoins. Cette décision apostolique fut intimée au duc de Bretagne; il refusa de s'y soumettre, et se mit en rébellion

ouverte envers le Saint Siége. Alors les prélats de France convoquèrent à Tours le concile mentionné plus haut. Les pères composant cette assemblée, sous la présidence de Landran II, archevêque de Tours, écrivirent une lettre synodiale à Noménoé pour l'exhorter à se soumettre au pape; ce duc persista dans sa désobéissance, et y ajouta même en chassant de son siége Aetard, évêque de Nantes. Ainsi commença, ou plutôt avait commencé dès 846, le schisme entre les métropolitains de Tours et les évêques de Dôle, à l'occasion du titre d'archevêque, que ces derniers prétendaient s'attribuer par suite des événements que nous venons de rapporter. Ce procès dura 354 ans.

Mais un état de choses plus grave vint faire diversion à ces dissidences religieuses : en 853 les Normands reparurent sous les murs de Tours. Ainsi que nous l'avons dit ailleurs, ces bandes farouches ne pouvant d'abord s'approcher de la ville, défendue providentiellement par une crue de la Loire et du Cher, dévastèrent l'abbaye de Marmoutier, déjà très considérable puisqu'elle renfermait cent quarante-un religieux : cent seize furent massacrés, et vingt-quatre, avec leur prieur Heberne, parvinrent à se réfugier dans des cavernes creusées sous le roc auquel le monastère était adossé. Apparemment la retraite d'Heberne avait été tardive, car les barbares se saisirent de lui, et lui firent éprouver des tourments inouïs, afin de le contraindre à révéler l'asile de ses frères et le lieu où les trésors de l'abbaye avaient été cachés..... Le stoïque prieur supporta cette affreuse torture, et ne dénonça ni le refuge des moines, ni le dépôt des richesses du monastère.

Les Normands, après cette sanglante expédition, ne pouvant attaquer Tours, se reportèrent sur le Mans, dont ils s'emparèrent. Mais les Tourangeaux, que le débordement protecteur des deux rivières ne pouvaient défendre longtems, s'attendirent à se voir assaillis de nouveau dès que les eaux seraient rentrées dans leur lit; ils se préparèrent donc à défendre leurs remparts. Nous ignorons pourquoi, moins confiants cette fois que la précédente dans les reliques de saint Martin, les chanoines songèrent à les soustraire aux barbares, plutôt qu'à leur opposer derechef cette égide miraculeuse. Toujours est-il certain qu'ils firent transporter la châsse du bienheureux d'abord à Cormery, puis à Orléans, ensuite à l'abbaye de Saint-Benoît, enfin à Auxerre. Les hommes du nord ne tardèrent pas en effet à reparaître en Touraine; la ville capitale se soumit cette fois, ses habitants ayant espéré désarmer ainsi la fureur des Normands. Ils s'étaient trompés : Tours fut livrée au pillage, l'église de Saint-Martin brûlée, l'abbaye de Saint-Julien détruite de fond en comble, et les Tourangeaux, réduits à la dernière extrémité, durent recourir à la charité des populations voisines, pour subvenir aux besoins de leurs pauvres et de leurs

malades. A la suite de ces derniers désastres, Robert-le-Fort fut chargé par Charles-le-Chauve de protéger et libérer les provinces de l'Ouest.

Après les victoires de ce prince, au milieu desquelles il trouva la fin de sa vie héroïque, on songea à faire rapporter d'Auxerre les reliques de saint Martin; mais ce ne fut pas sans opposition de la part du clergé auxerrois que la restitution en put être faite aux Tourangeaux. Les reliques, durant ces siècles dévotieux, étaient une richesse productive : possesseurs légitimes et détenteurs y tenaient également. L'évêque d'Auxerre refusa de rendre la miraculeuse châsse. Il fallut envoyer des forces imposantes en Bourgogne, sous les ordres d'Ingelger, comte d'Anjou, pour obtenir cette châsse indûment retenue. Enfin, le 13 décembre 887, elle rentra à Tours, ou plutôt à Martinopolis, où elle fut reçue solennellement par l'archevêque Adalard, qui institua à pareil jour une fête commémorative, sous la dénomination de *Reversion de saint Martin*. En récompense du service qu'il avait rendu à la collégiale, Ingelger, dont nous mentionnerons ailleurs la vie romanesque, fut nommé trésorier de cette église, naguère ruinée, mais qui venait de rouvrir une mine d'or, indépendamment des donations et nouveaux priviléges qu'elle avait obtenus de Charles-le-Chauve, ainsi que la ville de Martinopolis.

Ce même souverain, sur les sollicitations du pape Adrien II, avait fait réparer, en 871, les remparts et les églises de Tours : la lettre apostolique que Sa Sainteté écrivit dans cette circonstance au roi, contenait cette phrase : « Vous serez regardé comme le fondateur de la ville, et la reconnaissance » devra dorénavant nommer Tours *Carlodunum* au lieu de *Cæsarodunum*. » Louis-le-Bègue, guéri miraculeusement d'une dangereuse maladie par l'intercession de saint Martin, avait ajouté, vers 878, aux bienfaits de Charles-le-Chauve. En 887, les calamités subies par la ville métropolitaine et ses basiliques étaient donc à peu près réparées; mais Tours était loin d'en avoir fini avec les Normands. Seize années avaient à peine passé sur ses désastres, lorsque les terribles migrations du Nord revinrent dans les plaines attrayantes de la Touraine. Tours, Martinopolis, son illustre collégiale, vingt-huit églises furent pillées, dévastées, incendiées..... Les sectateurs d'Odin chantèrent encore leur *Saga* de victoire sur les ruines fumantes des deux villes jumelles.

On sait que la muraille romaine, réparée par Charles-le-Chauve, entourait encore Tours proprement dit, la *Cæsarodunum* antique. Quant à Martinopolis, il paraît qu'elle ne fut environnée d'une muraille fortifiée qu'à partir du règne de Charles-le-Simple. Ce souverain donna à cet effet des lettres patentes datées de l'année 909; et dès lors, selon Chalmel, la cité de saint Martin prit le nom de *Châteauneuf*, *Castrum novum*. Il ne faut pas oublier, toutefois, qu'antérieu-

rement la collégiale devait avoir eu son enceinte particulière. A l'époque où nous sommes parvenus, la basilique, les lieux réguliers et la ville même furent restaurés, par le concours du comte Robert III et des citoyens les plus distingués de Châteauneuf; et vers 918, selon Jean de Marmoutier, l'archevêque Robert consacra la nouvelle église de saint Martin. Mais ce ne fut qu'en 940 que celle de saint Julien fut réparée par les soins de l'archevêque Théotolon; deux ans plus tard saint Odon, qui était venu rétablir la règle monastique dans cette communauté, y finit sa vie et fut enterré à droite du maître-autel.

Dans le cours de ce siècle, des tombes illustres vinrent s'ajouter aux nombreuses sépultures qui se pressaient déjà dans l'église de Saint-Martin : on y déposa Foulques-le-Bon, comte d'Anjou; Thibaut-le-Tricheur, comte de Tours et de Blois; Geoffroi Grisegonelle, comte d'Anjou et de Vendôme, et vingt autres personnages plus ou moins éminents.

Cependant Foulques Nerra, fils de ce même Geoffroi Grisegonelle, enleva en 988 la ville de Tours à Eudes Ier, fils du Tricheur, et pénétra à main armée dans cette collégiale de Saint-Martin où reposait, à peine refroidie, la dépouille mortelle de son propre père. Mais, saisi d'une terreur subite, il fit au tombeau de l'apôtre une amende honorable aussi humble que ses violences avaient été furieuses. Chassé de Tours en 991, Foulques s'en empara de nouveau en 994. Châteauneuf surtout avait fait une longue résistance; le redoutable Angevin s'en vengea : la ville, la basilique et vingt-deux autres églises furent livrées aux flammes. Le corps de saint Martin, retiré des décombres enflammés, fut placé dans une chapelle située sous le cloître, et y resta jusqu'en 1014, époque à laquelle la nouvelle église, reconstruite par Hervé, fut consacrée par l'archevêque Hugues de Châteaudun.

Ces déplacements de la merveilleuse châsse n'en altéraient en rien la renommée : d'innombrables pélerins affluaient à Châteauneuf pour invoquer l'assistance de saint Martin, ou le rendre l'interprète auprès du Très-Haut de la gratitude des hommes. En 930, on avait vu le roi Raoul, rendant grâces au tombeau du saint évêque, d'une dernière victoire remportée en Auvergne sur les barbares du Nord : car Charles-le-Simple, par l'abandon d'une partie de son royaume, n'avait pas mis entièrement fin à leurs courses dévastatrices. En 1025, ce fut le roi Robert-le-Pieux qui pria devant les reliques de saint Martin et chanta peut-être, selon son usage, au lutrin de la collégiale.

Au commencement de l'année 1043, Geoffroi Martel, décidé à réunir la Touraine à son comté d'Anjou, et favorisé par la mésintelligence qui régnait entre Thibaut III et le roi Henri Ier, mit le siége devant la ville de Tours. Restés fidèles à leur prince, les Tourangeaux eurent alors à regretter l'exis-

tence d'un pont en pierres jeté sur la Loire par le comte Eudes II, en 1031 ; pont qui communiquait du château de Tours au faubourg Saint-Symphorien, et dont on voit encore un important débris sur la rive droite du fleuve.

Les assiégeants s'en servirent assurément pour se procurer avec plus de facilité les approvisionnements nécessaires au siége, qni se prolonga près de dix-huit mois, malgré toutes les horreurs d'une famine que subirent stoïquement les assiégés, et qui décima la population. Nous avons dit dans notre précis général, comment l'approche des comtes de Tours et de Champagne fit un moment diversion au siége; mais la victoire de Mouy ayant conquis la Touraine à Geoffroi Martel, Tours n'eut plus qu'à ouvrir ses portes au vainqueur. Selon quelques vieux chroniqueurs, le comte d'Anjou dut le triomphe de ses armes à l'étendard de saint Martin, qui flottait au-dessus de son armée; il y a tout lieu de croire, cependant, que les troupes du comte Thibaut combattaient sous l'invocation du patron de la Touraine... S'il en était ainsi, le bienheureux fut, dans cette circonstance, infidèle à ses plus fervents sectateurs.

Dans cette notice sur la ville de Tours, où nous devons parcourir à grands pas le domaine de l'histoire, nous arrivons à l'une des phases scandaleuses de la vie du roi Philippe Ier : ce fut à Tours qu'en 1092, il vint enlever de la cour du

comte d'Anjou, Foulques-le-Rechin, Bertrade de Montfort, sa quatrième femme qui, du reste, avait provoqué cet enlèvement par de secrètes propositions faites à ce souverain. Il est douteux que les faveurs de Bertrade n'eussent pas précédé son mariage avec le roi; mais apparemment elle pensa que l'échange d'une couronne de comte contre la couronne de France, valait bien le sacrifice d'un principe.

Quatre ans après, (1096) le pape Urbain II vint prêcher à Tours la première croisade; il y présida un concile assemblé dans l'église cathédrale de Saint-Maurice : cinquante-quatre évêques y siégeaient. Durant son séjour dans la ville métropolitaine, le souverain pontife alla souvent prier au tombeau de saint Martin. Il existait depuis long tems un débat entre l'archevêque et les chanoines, à l'occasion d'un évêque spécial qu'ils avaient élu ; Sa Sainteté décida que cet évêque demeurerait désormais et pour toujours réuni au Saint-Siége : sorte d'annulation polie, qui fut tempérée en faveur du chapitre, par la continuation du privilége d'exemption de la juridiction archiépiscopale. Pendant son séjour à Tours, le pape logea dans l'abbaye de Marmoutier, mangea au réfectoire avec les religieux, et coucha dans une cellule du couvent. Les prélats qui l'accompagnaient durent s'astreindre à l'imiter : exemple d'humilité évangélique peu conforme aux habitudes de ces princes de l'Église, si superbes déjà à la fin du XIe siècle. Une espèce de théâtre avait été élevé devant la principale porte de l'abbaye, en face de la Loire : c'était de là qu'entouré de cardinaux, d'évêques, d'abbés mitrés, le vicaire de Jésus-Christ en terre faisait entendre ses ardentes exhortations pour la délivrance des chrétiens de l'Orient et de la tombe du Sauveur.

Le souverain pontife était encore à Tours, lorsque l'église de Saint-Martin, récemment reconstruite, fut en partie brûlée, avec une partie du bourg de Châteauneuf, par la faute d'un marguillier-clerc, qui avait laissé un cierge allumé dans la sacristie. Le pape, à l'occasion de cet accident, accorda des indulgences à tous les fidèles qui concourraient au rétablissement de la basilique incendiée. Cependant le chevet seul de l'église ayant été entièrement détruit, les chanoines trouvèrent dans leur opulence et les secours qui leur furent offerts de toutes parts, le moyen de réparer promptement ce désastre. Il n'en restait plus de traces, lorsqu'en 1112 Foulques-le-Jeune, comte de Tours et d'Anjou, ayant violé les franchises de Saint-Martin, se rendit pieds-nus à l'église collégiale, pour faire amende honorable de cet outrage.

L'historien Chalmel fait rapporter à l'an 1120, les premiers différends survenus entre les bourgeois de Châteauneuf et le chapitre de Saint-Martin, relativement à l'établissement de la commune; les auteurs des *Tableaux*

chronologiques sur l'histoire de Touraine, ne font commencer ces troubles qu'en 1122. Quoi qu'il en soit, cette impulsion d'une population tout entière longtems soumise à quelques chanoines, fut vive et persistante, mais elle n'éclata pas d'abord. Les habitants de Châteauneuf déguisèrent pendant quelques années leurs réunions, sous le nom de confrérie de Saint-Éloi, et l'une des chapelles de saint Martin même fut le lieu de leurs délibérations secrètes. Enfin, les projets d'affranchissement d'une tutelle ecclésiastique qui froissait la fierté de cette bourgeoisie, cessèrent d'être célés en 1132 : les notables citoyens de Châteauneuf s'assemblèrent, choisirent entre eux des magistrats, qu'ils investirent de l'administration de leur ville, et se constituèrent ainsi en commune. Louis-le-Gros, qui le premier reconnut le droit de communauté, et fit surgir ainsi une nation de cette agglomération de serfs courbés sous les lois de la féodalité, Louis-le-Gros ne refusait jamais de confirmer les franchises communales, peut-être un peu parce qu'elles se payaient; mais les sujets nouvellement affranchis du chapitre de Saint-Martin, ayant négligé d'acheter la protection de la couronne, les chanoines annulèrent tout ce que les habitants avaient institué. Ceux-ci ne tinrent nul compte de cet acte : leur magistrature municipale continua d'agir, nonobstant l'opposition du chapitre; et bientôt une guerre intestine éclata dans les murs de Châteauneuf. Au sein de ces hostilités domestiques, un nouvel incendie se manifesta dans la ville, dont il consuma une partie, avec la presque totalité de l'église de Saint-Martin. L'ardeur des habitants se ralentit alors : le sentiment de leurs intérêts l'emporta sur celui des droits qu'ils invoquaient; mais cette trève imposée par le malheur ne fut pas de longue durée. L'élan des peuples vers la liberté peut s'assoupir; il ne meurt jamais.

Cependant la basilique de Saint-Martin, toujours renommée, grâce aux reliques de l'apôtre, ne cessait d'être visitée par les grands de la terre : en 1119, le pape Calixte II avait prié au tombeau du patron de la Touraine; en 1130, Innocent III s'était prosterné à son tour devant la précieuse châsse; onze ans plus tard, ce fut le roi Louis-le-Jeune qui vint rendre hommage aux mérites du saint. Sans doute le chapitre parvint à intéresser jusqu'à un certain point le monarque à sa cause; car il se proposa de sévir contre les habitants de Châteauneuf, sous prétexte qu'ils avaient bâti des maisons sur les remparts et jusque dans les fossés de la ville. Toutefois l'ire royale s'apaisa, moyennant une forte amende jetée à ce cerbère de bonne composition qu'on appelle le fisc. Les histoires locales ne donnent point de détails sur l'incendie qui, en 1157, affligea de nouveau les habitants de Châteauneuf : peut-être fut-ce encore un funeste épisode des troubles incessants qui régnaient entre la commune et le chapitre.

Peu de villes ont été incendiées aussi souvent que Tours ; nous l'avons dit déjà, la frêle construction des maisons, durant les siècles du moyen-âge, favorisait ces fréquentes destructions ; et le défaut de moyens pour éteindre le feu, rendait presque toujours ces catastrophes générales. La cathédrale, que les écrivains du IXe siècle, citent comme une admirable basilique, ayant été pour la seconde fois dévorée par les flammes, en 1166, le nouvel édifice, dont nous parlerons plus tard, fut commencé quatre ans après : l'archevêque Joscion en posa la première pierre.

Tandis que ce monument s'élevait avec lenteur, Tours subissait de graves vicissitudes. On sait que Henri II, roi d'Angleterre, avait, malgré sa promesse, conservé les trois comtés d'Anjou, du Maine et de Tours. Or, Richard, son fils, ayant appris que ce monarque voulait couronner Jean à son préjudice, se rendit auprès de Philippe-Auguste, en 1189, et lui demanda (sacrilége commun alors) de marcher avec lui contre son père. Les deux princes s'avancèrent en Touraine, et après avoir enlevé plusieurs places, vinrent mettre le siége devant Tours. La résistance de cette place fut courte : le roi de France, à la tête de ses *ribauds*, ayant passé la Loire au gué de Saint-Cyr, qu'il sondait lui-même du bout de sa lance, entra dans Châteauneuf sans coup férir, grâce aux intelligences qu'il entretenait, dit-on, avec les chanoines de Saint-Martin. Dès le lendemain, Philippe fit attaquer Tours du côté de la Loire, et livra à ses remparts un si rude assaut, qu'ils furent emportés en quelques heures. Le monarque français oublia, dans cette circonstance, que les vaincus étaient en grande partie ses compatriotes : la garnison fut passée au fil de l'épée, excepté soixante-dix chevaliers et trois cents gendarmes, qui s'étaient retirés dans le château, sous le commandement de Gilbert. Peu de jours après, ces guerriers durent se rendre à discrétion. Par le traité de Paris, signé dans la même année, il fut stipulé que la ville de Tours resterait en ôtage dans les mains du roi de France et de Richard ; nous verrons plus tard une autre guerre surgir de cette disposition.

L'année suivante, on vit ce prince anglais qui bientôt devait remplir le monde de sa gloire, puis du récit de ses malheurs, recevoir près du tombeau de saint Martin, le bourdon du pélerin, avec l'écharpe, l'épée et la croix. Richard Cœur-de-Lion était alors roi d'Angleterre et comte de Touraine ; ce fut des mains de l'archevêque Barthélemi, qu'il prit les insignes sacrés sous la protection desquels il allait combattre en Syrie. On raconte que le bourdon que portait le monarque anglais, durant une procession, étant venu à se rompre, on en tira un fâcheux augure pour le voyage du royal croisé. Mais Richard, sans se laisser intimider par ce présage superstitieux, attendit

le roi de France, qui le rejoignit à Tours; puis, après avoir prié l'un auprès de l'autre devant les reliques de saint Martin, ils partirent. Philippe se dirigea sur Gênes, Richard sur Marseille : directions dans lesquelles marchaient déjà, sous les couleurs de leurs bannerets respectifs, les cohortes de ces deux monarques.

Les traités conclus entre puissances dans la prospérité, sont rarement respectés en faveur de celles assaillies ensuite par l'infortune : pendant que Richard languissait prisonnier en Autriche, Philippe-Auguste s'entendit volontiers avec Jean, frère du royal captif, pour le dépouiller. Mais le Cœur-de-Lion, libre enfin des chaînes de l'empereur Henri VI, tomba comme la foudre en 1194, sur les villes de Tours et de Châteauneuf; une garnison anglaise qu'il mit dans le château de cette dernière cité, bâti par son père, rançonna les habitants, chassa les chanoines de Saint-Martin, et confisqua leurs biens.

Le XIIe siècle fut la plus brillante période de cette chevalerie, que la guerre sainte avait consolidée et ennoblie sans doute, mais qui brillait surtout par l'orgueil des paladins. Selon l'écrivain anglais Henri Knighton, il y eut, lorsque Richard reparut en Touraine, de magnifiques tournois dans la ville métropolitaine. Les papes, qui défendaient ces spectacles, que la vanité blessée rendait presque toujours sanglants, étaient bien inspirés : souvent de profonds ressentiments sortaient de la *lice courtoise*, et des guerres s'en suivaient assez fréquemment. Ce fut par une autre cause que les hostilités recommencèrent en 1194, entre les rois de France et d'Angleterre.

Philippe-Auguste avait appris que Richard ne s'était montré contraire aux chanoines de Saint-Martin, qu'en haine de l'attachement qu'ils portaient à ce monarque français. Or, par droit de représailles, celui-ci fit saisir tous les revenus que les églises d'Angleterre avaient dans ses états, et chassa du royaume tous les ecclésiastiques anglais.

Nos limites ne nous permettent pas de relater tous les événements dont Tours devint le théâtre après la mort de Richard Cœur-de-Lion, dans la guerre qui éclata entre Jean-sans-Terre et son neveu, Arthus, comte d'Anjou, du Maine et de Touraine. Disons seulement qu'en 1202, la ville de Tours se trouvant dépourvue de défenseurs, les troupes anglaises y entrèrent sans résistance, sous la conduite d'un vieux officier de Henri II et de Richard, nommé Brandinellis-Cottereau, que Jean nomma gouverneur de cette ville. Ce capitaine, environné d'une célébrité terrible à cause des brigandages et des profanations qu'il permettait à ses soldats, avait été excommunié avec eux en cour de Rome... On appelait ces pillards les *Cottereaux*, du nom de leur chef. Celui-ci, connaissant toute l'importance de la place de Tours, en fit réparer les forti-

fications, car il s'attendait bien à une attaque prochaine. En effet, Philippe-Auguste, ayant levé le siége d'Arques en Normandie, fit marcher rapidement son armée vers la Touraine, reprit Tours, en donna le commandement à Geoffroi de Roche-Corbon, et courut reprendre le siége qu'il avait abandonné. La Touraine, véritable damier de la guerre, voyait avancer et reculer alternativement les puissances belligérantes. A peine les troupes françaises s'étaient-elles éloignées, que les Anglais reparurent aux bords de la Loire, et assiégèrent Tours. « La ville proprement dite, dit l'historien Chalmel, n'était pas » encore très grande à cette époque; mais elle était fortifiée et passait pour » une des cités les plus importantes d'alors, tant par le nombre de ses habi- » tants que par leurs richesses. Elle se trouvait séparée et indépendante de » Châteauneuf. Outre les bonnes murailles qui la renfermaient et qui, de » distance en distance, étaient flanquées de fortes tours, il y avait encore un » retranchement qu'on nommait le bourg de la Trésorerie, s'étendant depuis » l'archevêché vers le couchant, jusqu'à une tour placée dans le lieu où est » maintenant le portail de la chancellerie. Châteauneuf était une autre petite » ville, bâtie autour de l'église de Saint-Martin, et renfermée de murs, » avec des fossés faits à fond de cuve, toujours pleins d'eau. Il n'y avait » entre ces deux villes que des jardins, des vignobles et des maisons de » plaisance sans défense aucune [1]. »

A cette rapide description des villes jumelles, nous croyons devoir joindre une esquisse de leur situation sociale au commencement du XIIIe siècle : situation qui, comme on pourra en juger, devait exciter la convoitise des bandes de pillards appelées Cottereaux. Les pêcheurs et les commerçants par eau, qui seuls constituaient la classe commerçante et industrielle de Tours, occupaient toujours le quartier dit de la Poissonnerie, et l'activité de cette population faisait sa prospérité. Quant à l'antique *Cæsarodunum,* encore enfermée dans ses murailles romaines, elle offrait une noblesse plus fière qu'opulente ; une bourgeoisie heureuse de replier ses souvenirs vaniteux sur cette période héroïque, durant laquelle on avait compté des sénateurs dans son sein ; enfin un clergé nombreux disputant incessamment des priviléges aux nobles, et ramassant tous les éléments de domination qui échappaient à ceux-ci. Les bourgeois de Châteauneuf entendaient la vie en amis des jouissances matérielles : « Ce sont, avait » dit dans le siècle précédent le moine Jean de Marmoutier, des gens riches, » habillés de robes de pourpre doublées de fourrures, de vair et de petit gris; » leurs meubles sont enrichis d'or et d'argent; des tours s'élèvent du haut de

[1] *Histoire de Touraine*, t. II, p. 78 et 79.

» leurs maisons; leurs tables sont couvertes des mets les plus exquis. Ils pas-
» sent leur temps à jouer aux dés et aux *cartes* [1]. Ils sont affables aux étrangers,
» bienfaisants avec le malheur, libéraux envers les églises, charitables envers
» les pauvres, fermes dans leurs résolutions et fidèles dans leurs promesses. »

D'après ce tableau séduisant, il est aisé de concevoir que les aventuriers anglais voulurent goûter des délices de cette Capoue. Algard, à la tête d'un corps de Cottereaux, fit livrer l'assaut à Châteauneuf, mal défendu par sa population sybarite, et s'empara de la place sans avoir éprouvé la moindre résistance. Le plus sûr moyen de se saisir des richesses, c'est de mettre à mort ceux qui les possèdent; le chef anglais recourut à cet horrible expédient : il fit passer au fil de l'épée une partie des habitants : hommes, femmes, vieillards,

enfants, ministres des autels tombèrent sous le fer des brigands, dit l'auteur de

[1] Il y a ici une faute du traducteur : les cartes ne furent inventées que sous Charles VI.

la *Chronique de Tours*, témoin de ces désastres. Ils pillèrent les églises, les maisons; puis ils livrèrent la ville aux flammes, qui bientôt gagnèrent et détruisirent le faubourg. Mais les chanoines de Saint-Martin échappèrent à la fureur des Cottereaux, sans que le chroniqueur nous dise comment.

Profitant de l'effroi général que ces attentats inspiraient, Algard attaqua brusquement la ville de Tours et l'emporta d'assaut. Maîtres de cette place, les Anglais faisaient en Touraine des courses désastreuses. Sulpice d'Amboise, avec un petit corps d'armée que Philippe-Auguste lui envoya de Normandie, parvint cependant à tenir ces pillards en échec. S'étant ménagé des intelligences près des chanoines de Saint-Martin, il s'empara, avec leur assistance, de Châteauneuf, et y mit une garnison qui obligea les Anglais à se tenir enfermés dans les murs de Tours.

Tandis que ces événements se passaient en Touraine, ce pays changeait de maître : le comte Arthus, assassiné par le roi Jean, lui laissait l'héritage de ses trois comtés; mais il ne devait pas en être paisible possesseur. Cité à la cour des pairs comme vassal du roi de France, et ayant refusé deux fois d'y paraître, il fut condamné à mort. Cette sentence entraînait la confiscation de toutes les possessions que le monarque anglais avait en France; la Touraine fut réunie à la couronne. Bientôt Philippe-Auguste se mit en devoir d'exécuter cette dernière disposition de l'arrêt des pairs : ayant mis le siége devant Tours, Guillaume de Batillé, qui commandait la garnison, lui livra cette place à la première sommation.

La Touraine, incorporée à la couronne, fut plus d'une fois parcourue par les Anglais au commencement du XIIIe siècle; mais la ville de Tours ne tomba plus en leur pouvoir; et, vers la fin de l'an 1213, Philippe-Auguste se voyait tranquille possesseur des trois provinces de l'ouest qui avaient appartenu à l'Angleterre. Or, le moyen de se faire des partisans fut à toutes les époques d'accorder des faveurs; le roi, pénétré de cette vérité, créa dans ces provinces cinquante-cinq nouveaux chevaliers bannerets, c'est-à-dire qui avaient le droit de faire porter leur bannière devant eux lorsqu'ils marchaient avec l'armée royale. L'historien Chalmel a consigné les noms de ces seigneurs [1] : c'est un cadeau fait à la vanité des familles titrées du pays.

A l'époque où nous sommes parvenus, la dévotion des fidèles au tombeau de saint Martin était plus fervente que jamais, et la ville de Tours avait la renommée d'une cité sanctifiée. Aussi les institutions religieuses s'y multipliaient-elles avec rapidité : en 1216, les Dominicains et les Cordeliers s'y établirent,

[1] *Histoire de Touraine*, t. II, p. 99 et suivantes.

dans un terrein joignant d'un côté les remparts, et de l'autre côté la Loire. Tandis que ces fondations s'accomplissaient, Jean, roi de Jérusalem, vint près du tombeau de saint Martin se préparer à un pélerinage à Saint-Jacques-en Galice. On vit dans le même tems à Tours l'archevêque de Ninive et plusieurs évêques de la petite Arménie, revenant du même pélerinage : ce furent ces prélats, dit Chalmel, qui apportèrent en France la fable du Juif errant, qui, pour les habitants des campagnes, est encore une réalité.

En 1236, Louis IX âgé de onze ans, et la reine Blanche sa mère, vinrent à Tours, accompagnés de Romain, légat du pape; de Philippe, comte de Boulogne; de Robert, comte de Dreux, et d'une escorte nombreuse. Le jeune roi et la veuve de Louis VIII, après avoir fait leurs dévotions au tombeau de saint Martin, furent reçus solennellement dans la cathédrale, qui, à cette époque, était loin d'être terminée.

La ville de Châteauneuf, encore distincte de celle de Tours au milieu du XIIIe siècle, s'agitait depuis longtems, comme nous l'avons vu, pour jouir de ses franchises, que lui disputait toujours le chapitre de Saint-Martin. Fatigués de ces résistances, les habitants résolurent, en 1230, d'en tirer une vengeance sinon éclatante, du moins utile à leurs intérêts. En conséquence, onze d'entre eux s'introduisirent nuitamment dans le cloître, forcèrent la maison du trésorier, et lui enlevèrent tout l'argent qu'ils trouvèrent chez lui. Malheureusement pour les délinquants, ce trésorier était un fils légitimé de Philippe-Auguste; sa plainte fut accueillie à la cour et portée au conseil du roi. Les bourgeois de Châteauneuf, qui sans doute avaient indulgemment qualifié leur vol de restitution, offrirent de prouver la légitimité de leur cause par le duel; mais Jean de Beaumont et Gaultier, archevêque de Sens, s'étant présentés comme médiateurs, leur proposition fut acceptée de part et d'autre. La sentence arbitrale condamna les bourgeois à payer au chapitre trois cents marcs d'argent, et cent livres tournois à titre d'indemnité; mais les chanoines durent s'obliger à reconnaître la commune de Châteauneuf. Cette décision, prise en 1231, fut sanctionnée l'année suivante par lettres-patentes de saint Louis. Cependant l'affranchissement de la ville parut à ses habitants trop peu consacré par l'acte que nous venons de mentionner : ils demandèrent au roi une plus solide garantie; et ce monarque, par lettres-patentes du 16 juin 1258, déclara formellement qu'il leur accordait des coutumes, auxquelles personne ne pourrait porter atteinte... Ce ne fut pourtant pas encore sans obstacles qu'ils demeurèrent indépendants du chapitre.

Nous ne nous expliquons pas nettement pour quel motif les moines de Saint-Martin se déterminèrent, en 1323, à séparer le chef de ce saint du reste

de son corps; à moins que, pour compenser la diminution des revenus de la communauté, résultant des franchises de Châteauneuf, le chapitre n'ait voulu doubler les aumônes des fidèles par une duplicité de reliques. Quoi qu'il en soit, le 1er décembre de cette année la décollation du bienheureux eut lieu, en présence des ducs de Bourbon et d'Anjou, des comtes du Maine et d'Artois, du roi d'Espagne Alphonse et de la reine Jeanne. Les deux parties du corps furent placées dans deux châsses d'or massif, données au chapitre par le roi de France. Une médaille, frappée à la monnaie particulière du chapitre, consacra cet événement.

On vit jusqu'au milieu du XIVe siècle, l'antique *Cæsarodunum* et *Martinopolis*, devenu Châteauneuf, former deux villes distinctes, séparées même par un espace assez grand, et ceintes chacune de ses murailles particulières. Mais en 1354, les habitants de l'une et de l'autre, pénétrés enfin de cette vérité éternelle que l'union fait la force, demandèrent au roi Jean la permission de réunir les deux places par un système de fortifications qui établirait entre elles des lignes couvertes de communication, propres à favoriser la défense commune. Le monarque, accédant à ce vœu, permit à la double population de renfermer de murs l'espace compris entre les deux cités, et qui successivement avait été presque entièrement couvert de maisons. Cette permission fut constatée par lettres-patentes de la même année, et les travaux à exécuter devaient être partie à la charge des habitants, partie aux frais du trésor royal. Un certain nombre de bourgeois, choisis parmi les notables des deux villes, furent appelés à la direction de ces ouvrages; ils eurent le droit d'imposer les habitants afin de subvenir aux dépenses qu'ils nécessitaient; et pour donner plus de force à cette commission, les corps de la bourgeoisie purent, en certaines circonstances, s'y joindre dans des assemblées auxquelles les principaux officiers du bailliage étaient convoqués. « Tel fut, dit Chalmel, le » principe du gouvernement communal des villes de Tours et de Châteauneuf, » qui dès ce moment ne firent plus qu'une seule et même ville. » Cet ordre de choses se maintint jusqu'à l'établissement du régime municipal, institué par Louis XI. A partir de cette fusion d'intérêts, de devoirs, de destinées, l'espèce de rivalité quelquefois hostile qui s'était longtems maintenue entre les deux cités, fit place à un accord heureux, à un zèle soutenu contre les progrès des Anglais, devenus menaçants dans l'année qui précéda les désastres de Poitiers.

Dans cette situation critique, tous les citoyens, divisés par classes, travaillaient aux fortifications : exécutant avec ardeur et sans aucun salaire, ou les toises de bâtisse, ou les parties de creusement du fossé assignées à chaque classe. Pendant que ces travaux se faisaient, la garde de la ville était confiée

aux corps de métiers, formant sept compagnies, sous le commandement de seize bourgeois.

Nous avons dit ailleurs que le comté de Touraine, réuni à la couronne sous Philippe-Auguste, avait été donné en apanage vers 1360 à Philippe d'Orléans, fils puîné du roi Philippe de Valois. Déjà l'individualité de cette province s'effaçait; Tours avait perdu son caractère de capitale : ce n'était plus qu'une ville de second ordre..... les Tourangeaux ne retrouvaient leur patrie que dans des souvenirs lointains. En 1391, dans les différends qui s'étaient élevés entre le roi Charles VI et le duc de Bretagne, ce dernier vint trouver à Tours son suzerain ; mais avant de se voir, ces deux princes convinrent que les commissaires de la France et ceux de la Bretagne rédigeraient les conditions du traité. Or, tandis qu'ils s'en occupaient, des Français et des Bretons prirent querelle dans un jeu de paume, et en vinrent aux mains au milieu de la ville. Le combat était acharné, déjà des victimes avaient rougi le pavé de leur sang, lorsque le duc d'Orléans et le comte d'Eu, accourus sur le lieu de la rixe, parvinrent à calmer ces furieux. Peu de jours après, un traité fut conclu entre le roi et le duc de Bretagne. On sait que la paix signée alors ne fut pas de longue durée, et que l'année suivante, Charles, marchant contre son vassal, de nouveau révolté, fut atteint dans la forêt du Mans de cette déplorable aliénation mentale qui ne devait finir qu'avec sa vie.

En 1408 nous voyons le même monarque, privé de sa raison, relégué à Tours par les partis qui se disputaient l'empire. Neuf ans plus tard, la reine Isabelle de Bavière, princesse galante, méprisée de son fils, depuis Charles VII, et redoutée de lui pour ses intrigues, fut exilée par son ordre à Blois, puis à Tours. C'est de cette ville qu'elle offrit au duc de Bourgogne, assassin de Louis d'Orléans, son beau-frère et son amant, d'accéder pleinement à ses vues ambitieuses, s'il consentait à venir l'arracher de l'espèce de captivité qu'elle subissait. Jean-sans-Peur, enchanté de pouvoir appuyer son pouvoir de l'autorité de la reine, accourut à Tours en novembre 1417. Isabelle, informée de son arrivée aux environs de Marmoutier, se rendit à cette abbaye sous prétexte d'y faire ses dévotions. Tout-à-coup Saveuse, capitaine des gardes du duc de Bourgogne, à la tête de soixante gentilshommes, fond sur les officiers auxquels la garde de la reine était confiée, les met en fuite, et l'un d'eux se noie en voulant passer précipitamment la Loire. Isabelle et le duc, après avoir eu un entretien dans l'intérieur du monastère, envoyèrent sommer les habitants de Tours d'ouvrir les portes de la ville au duc de Bourgogne. Une députation du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie vint, au nom des citoyens, offrir à la reine de recevoir elle et ses gens; mais ces députés déclarèrent qu'on

ne permettrait pas l'entrée de la cité au prince bourguignon. Isabelle, avec emportement, fit récidiver sa sommation sans plus de succès; la ruse lui réussit mieux... Elle fit donc publier à son de trompe que, si les habitants de Tours se soumettaient à ses ordres, ils ne paieraient plus d'impôts que sur le sel... A cette promesse fallacieuse, la classe indigente, qui partout et toujours fut la plus froissée, se souleva et exigea impérieusement l'admission du duc de Bourgogne : la bourgeoisie cessa de pouvoir contenir cette multitude mutinée, qui vint ouvrir les portes à Jean-sans-Peur et à l'infame Isabelle. La fourberie de celle-ci ne tarda guère à se révéler : à peine fut-elle dans les murs de Tours, qu'elle fit arrêter tous ceux qui s'étaient opposés à l'entrée des Bourguignons, sans tenir sa promesse à ceux qui l'avaient favorisée. Le château fut occupé par une garnison bourguignonne, sous le commandement de Charles Labbé, premier écuyer du duc Jean.

Après cette expédition, le prince et Isabelle partirent pour Chartres. L'année suivante, Charles VI, sans se douter peut-être de ce qu'il sanctionnait, confirma, par des lettres-patentes, ce qui s'était passé à Tours. Défense fut faite aux habitants de recevoir le dauphin Charles, s'il se présentait aux portes de leur ville entouré de gens de guerre; ils eurent ordre d'avoir à reconnaître Jean-sans-Peur comme duc de Touraine, et le roi leur promit de leur envoyer des secours, si le dauphin attaquait la place. Nonobstant ces diverses dispositions, ce prince, dans lequel les Tourangeaux n'avaient pas cessé de voir leur duc, l'accueillirent à la fin de 1418, et, comme nous l'avons dit ailleurs, il ne tarda point à ressaisir toutes les forteresses de la Touraine.

La ville de Tours, restée fidèle à Charles VII, fut souvent son séjour durant les longues calamités de son règne; mais il ne put pas toujours la protéger contre les Anglais. Nous voyons qu'en 1427, l'ennemi, maître des châteaux de Langeais et de Roche-Corbon, faisait des courses jusque sous les murs de la cité. Les Tourangeaux portèrent leurs plaintes au pied du trône nomade de Charles; mais ce monarque, avouant son impuissance, leur conseilla d'acheter le repos à prix d'argent. Réduit à cette triste extrémité, le corps de ville décida qu'une somme de deux mille cinq cents écus d'or serait offerte au capitaine qui commandait la garnison de Langeais, et une de cinq cents au commandant de Roche-Corbon, pour obtenir qu'ils évacuassent ces deux places. Ils acceptèrent.

La paix conclue à Arras en 1435, entre Charles VII et Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, fut ratifiée à Tours le 10 décembre de cette même année. Ce fut dans la même ville que l'on célébra, l'année suivante, le mariage de Louis, qui régna depuis sous le nom de Louis XI, avec Marguerite d'Écosse, fille de Jacques Ier. Le dauphin avait quatorze ans, sa fiancée était dans sa dix-neu-

vième année ; mais la politique a ses convenances, et elle légitime toutes les disparités. Nous passons à regret sous silence les solennités qui furent célébrées à l'occasion de cette union : Chalmel les a consignées dans son *Histoire de Touraine;* nous sommes contraints d'y renvoyer nos lecteurs [1]. Nous dirons toutefois que, durant le festin nuptial, il y eut un concert de trompettes, de clairons, de luths et de plastérions : ce qui ne dut pas produire un ensemble bien conforme aux lois de l'harmonie. Le soir, les habitants de Tours dansèrent sur la place dite le Boulevard de Notre-Dame-la-Riche, au son de l'orgue de la cathédrale, que l'on avait fait transporter en ce lieu pour servir d'orchestre.

En cette même année, et sans que les fêtes matrimoniales en eussent été troublées, Philippe, troisième fils du roi, était mort à Tours ; l'année suivante, le second, nommé Jacques, cessa de vivre : le premier avait été inhumé dans l'église de Saint-Martin ; le second le fut dans la cathédrale. Il est à remarquer que la plupart des enfants de Charles VII naquirent et moururent à Tours.

Neuf ans plus tard, un autre hymen fut conclu à Tours par des ambassadeurs : Marguerite d'Anjou, fille de René, roi de Sicile, y associa malheureusement sa destinée à celle de Henri VI, roi d'Angleterre. Charles VII fit avec magnificence les frais de ce mariage, dont les suites devaient être si funestes pour l'épousée, malgré sa puissance de résolution et son caractère héroïque [2]. En 1448, Charles VII renouvela, par un traité conclu à Tours, l'alliance qui existait entre la France et l'Écosse depuis Charles-le-Bel. Cette conclusion arrivait à point, car, dans la même année, les Anglais rompirent la trève qui avait suspendu les hostilités entre eux et la France. Elles recommencèrent donc, mais on sait qu'elles terminèrent la domination de l'Angleterre sur le continent français. Après ses victoires de Normandie, le roi prépara en 1450 à Tours, sa ville favorite, la campagne de Guienne, qui ne fut pas moins heureuse que celle de 1449.

Délivré des embarras de la guerre, ce souverain, dont les années et le malheur avaient mûri le caractère, grâce aux leçons d'une sévère expérience, s'occupa d'améliorer le sort de ses sujets, si longtems froissés par les troupes ennemies ou amies. Il convoqua successivement les grands jours dans diverses provinces : en 1455 il tint ceux de la Touraine à Tours, et rendit autant qu'il le pouvait la justice dans cette belle contrée. Rarement, dit Martial d'Auvergne, il s'en éloignait pour longtems, et ce fut encore à Tours qu'il reçut, en 1456,

[1] *Histoire de Touraine*, t. II, p. 214 et 215.
[2] Voyez son histoire par l'abbé Prevôt.

la demande de Madeleine de France pour Ladislas, roi de Hongrie et de Bohème. La députation qui vint demander la main de cette princesse était composée d'un archevêque, deux évêques, treize barons, trente-quatre seigneurs et sept cents chevaux, le tout suivi de vingt-six chariots.

Durant les négociations pour ce mariage, les principaux seigneurs de la cour s'empressèrent à l'envi de fêter les députés; mais personne n'égala en magnificence le comte de Foix. La fête qu'il donna dans l'abbaye de Saint-Julien coûta, dit-on, dix-huit cents écus d'or. Malgré la rigueur de nos limites, nous ne pouvons nous décider à supprimer quelques détails qui peignent avec une grande vérité les mœurs du XVe siècle. On lit dans l'histoire de Chalmel : « Le » festin fut surtout remarquable par cinq entremets, qu'on servit les uns après » les autres, et dont jusque-là il n'y avait point eu d'exemple. Le premier » représentait un château flanqué de quatre tours, au milieu duquel s'élevait » la bannière du roi Ladislas, et des quatre tours sortaient les bannières des » principaux seigneurs de l'ambassade. On voyait paraître aux fenêtres du château et des tours, de jeunes filles et de jeunes garçons jouant de divers instruments; au second parut un tigre jetant du feu par la gueule, et quatre » Basques dansant à la mode de leur pays; au troisième, on vit un rocher au » pied duquel jaillissait une fontaine, dont les eaux s'écoulaient dans un bois » d'où sortirent cinq petits sauvages qui dansèrent à la mauresque; dans le » quatrième un chevalier parut tout-à-coup magnifiquement vêtu, et faisant » caracoler son cheval au milieu de la salle : il tenait de la main droite un vase » plein de roses et d'autres fleurs, au milieu desquelles s'élevait un grand lys » orné de plusieurs fleurons qu'il posa sur la table; enfin, vint un gentilhomme » portant un paon, pour recevoir les vœux de ceux qui voudraient entrer en » lice dans le tournoi qu'on se proposait de faire le jour de la cérémonie du » mariage. Après ces magnificences, on servit dans des bassins des confitures » sèches qui étaient faites en forme de cerfs, de biches, de loups, de lions et » d'autres espèces d'animaux. Chaque bassin était orné des armes du seigneur » devant lequel il était placé [1]. »

Toute cette splendeur de spectacle, toutes ces somptuosités de table, tout ce raffinement dans l'art des festins appartenaient à ce XVe siècle, que, dans notre ignorance des vastes allures de ce tems, nous appelions *barbare*, il n'y a pas encore trente ans. Sans doute les hommes de cette époque ne nous égalaient pas dans ces combinaisons de subtilités qui, de nos jours, usurpent souvent le nom de progrès; mais certes ils entendaient bien ce qu'on peut appeler

[1] *Histoire de Touraine*, t. II, p. 237 et 238.

la grandeur d'apparat ; ils savaient mieux que nous en choisir les éléments ; et notre civilisation ambitieuse l'a rétrécie en prétendant l'épurer, ainsi qu'elle a fait du langage lui-même. Représentez-vous la salle où pouvait se développer l'appareil grandiose que mentionne l'historien de la Touraine ; reproduisez par l'imagination cette table immense pliant sous le poids des vases et de la vaisselle d'or et d'argent ; voyez ces centaines de seigneurs et de dames habillés d'étoffes précieuses jonchées de perles et de pierreries..... C'est qu'alors comme aujourd'hui, la vanité était la reine du monde : toute cette noblesse, si fastueuse au banquet du comte de Foix, devait peut-être le lendemain recourir à l'escarcelle des Juifs pour vivre chichement dans ses châteaux..... Tel gentilhomme qui éclipsait à ce festin les princes mêmes, habitait là-bas, sur le coteau, un chétif manoir démantelé et ne révélant les prérogatives féodales du châtelain que par des tourelles lézardées..... Ce hobereau vaniteux, aux fiançailles du roi Ladislas, *portait sur son dos ses bois, ses fermes et ses prairies*, comme a dit des courtisans d'un autre régne, un malicieux chroniqueur.

Tant de splendides réjouissances furent vaines : l'air vibrait encore des transports qui avaient éclaté à ces fêtes, lorsqu'on apprit que le jeune fiancé était mort subitement à Prague. Deux ans plus tard, Gaston de Foix, fils du magnifique amphitryon de l'abbaye de Saint-Julien, épousa Madeleine de France, et ce fut dans la même maison que le repas de noces eut lieu, avec un surcroît de merveilles dont nous supprimons le détail. Il est probable que les convives furent servis par des écuyers à cheval : c'était un des usages réservés aux grands festins, et rien ne prouve mieux le goût du tems pour les choses gigantesques.

Louis XI, trop défiant, trop ombrageux pour habiter Paris, cette ville qu'on avait vue si turbulente sous les règnes précédents, choisit la Touraine pour son séjour habituel ; mais il ne voulut point s'enfermer dans les châteaux de Tours, d'Amboise, de Loches ou de Chinon, quoiqu'ils fussent des résidences royales. Peut-être, connaissant mal les dispositions de ces vastes demeures, craignait-il que des avenues secrètes le livrassent aux ennemis qu'allait lui susciter infailliblement le système oppressif qu'il méditait. Quoi qu'il en soit, ce monarque acheta, moyennant la somme de cinq mille cinq cents écus d'or (environ cinquante mille fr. de notre monnaie) la terre des Montils-les-Tours. Il fit bâtir en ce lieu un château dont toutes les constructions et les abords furent couverts, de telle sorte qu'il pût se croire en sûreté dans sa formidable enceinte, que nous décrirons ailleurs. Il donna à ce nouvel édifice, ou plutôt à cette forteresse, le nom de *Plessis-les-Tours*. C'est là que Louis XI, rassembla en 1484 les principaux seigneurs et prélats de son royaume, pour aviser, avait-il dit, à calmer

les mécontentements qui fermentaient déjà de toutes parts, mais plus probablement, afin de pénétrer, s'il y avait lieu, le caractère et les projets des grands qu'il savait disposés à se révolter. Le monarque put en effet reconnaître promptement les griefs qu'on lui imputait : Charles, duc d'Orléans, exposa sans détour les plaintes du peuple et des nobles sur l'augmentation des impôts, sur les abus du gouvernement et sa tendance vers le despotisme. Ces observations, quoique justes, irritèrent au plus haut point le roi ; il y répondit la fureur dans le regard et des paroles offensantes à la bouche. Le prince, épouvanté des reproches durs et menaçants d'un souverain dont il connaissait toute la perfidie, sortit malade de l'assemblée, et mourut peu de jours après à Amboise, des suites de la terrible impression qu'il avait reçue au Plessis-les-Tours.

Cependant les remontrances de Charles d'Orléans avaient été un avis qui pouvait être salutaire ; mais les seigneurs témoins de l'accueil brutal qu'elles avaient reçu, étaient sortis de l'assemblée persuadés que la révolte seule aurait de l'autorité sur un desposte dont la tyrannie était souvent tempérée par la crainte, quand le succès lui paraissait douteux. La guerre dite du *bien public* éclata ; elle augmenta les maux de la France ; on devait s'y attendre : c'est toujours par des calamités que commencent les grandes réformes. Les présomptions de la noblesse furent justifiées durant ces hostilités : Louis, effrayé en 1468, des progrès du parti formé contre lui, se décida à convoquer les États-généraux, ce dernier expédient de nos anciens rois dont le trône chancelait ; ces États s'assemblèrent à Tours au mois d'avril. Selon l'usage, on débita durant les séances de beaux discours pour le soulagement des peuples, et en définitive les seuls intérêts des princes y furent réglés. On fixa l'apanage de Monsieur, frère du roi, à douze mille livres de rentes en possessions territoriales, et à une pension de soixante mille livres. Il fut arrêté, en outre, que le duc de Bretagne serait sommé de rendre les terres dont il s'était emparé en Normandie ; qu'en cas de refus, on lui déclarerait la guerre; enfin que cette même province ne pourrait, à aucun titre, , être séparée de la couronne. Le chancelier Juvenal des Ursins, homme habile et insinuant, fit remarquer à cet égard qu'afin de rendre les charges du peuple plus légères en les divisant, il était nécessaire de s'opposer à tout démembrement de la monarchie, et que ce principe était surtout applicable à la Normandie, l'un des principaux boulevards de la France contre les Anglais, ses ennemis perpétuels. Les princes, seigneurs, prélats et autres députés assurèrent le roi qu'ils étaient disposés à coopérer à l'exécution de ces justes mesures : « les gens d'église par prières, oraisons et biens temporels ; » la noblesse et le peuple, de leurs biens et de leurs corps jusqu'à la mort in- » clusivement .... » Les nobles durent se convaincre que ce serment n'était

pas un engagement de pure bienséance ; car pendant la durée même des États, Louis, qui comprenait en politique profond la puissance d'un exemple, fit juger et condamner à la peine capitale Charles de Melun, comte de Nantouillet, qui l'avait trahi durant la guerre du *bien public*.

Ce fut après la séparation des États de 1468, que Louis XI se rendit à Péronne pour cette entrevue, funeste à sa liberté, qu'il se reprocha ensuite toute sa vie, comme une maladresse indigne de la plus candide politique. Dans cette même année 1468, le roi fit arrêter le cardinal de La Balue, ministre-d'État, qui avait oublié les bienfaits de son maître, jusqu'à vendre au duc de Bourgogne les secrets du conseil de la couronne. On montre encore au Plessis-les-Tours, le cachot dans lequel était cramponnée la cage de fer où fut enfermé l'abord ce prince de l'Église, et qu'il avait, dit-on, inventée. Quatre ans après, le duc d'Alençon, arrêté par ordre de Louis XI, fut amené à Tours devant ce monarque, qui lui imposa le même genre de captivité : « Ce sont oiseaux » de proie, disait-il quelquefois, que j'aime à tenir en cage. »

En 1470, Louis XI, sans cesse tourmenté par les audacieuses entreprises de Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, éprouvait de vives et fréquentes velléités de recommencer la guerre contre ce vassal redoutable ; mais l'humiliant traité de Péronne lui causait, non des scrupules, il était incapable d'en ressentir, mais des craintes. Il convoqua à Tours les notables du royaume pour en délibérer avec eux. L'assemblée décida que le duc de Bourgogne serait cité au parlement de Paris, formé en cour des pairs, pour répondre, soit sur ses entreprises contre les intérêts de l'État, soit sur son alliance avec l'Angleterre : décision que le Téméraire reçut avec le plus souverain mépris.

Le premier, parmi nos rois, Louis XI fit substituer le bronze au fer, pour la fabrication des pièces d'artillerie : on coula à Tours douze canons de cette matière, auxquels on donna le nom des douze pairs, dit la *Chronique scandaleuse*. Puis, ajoute l'auteur de cet écrit, le roi fit faire dans la même ville *douze grosses bombardes de fonte et métail de moult grand longueur et grosseur*. On cite entre autres, une coulevrine de cinq cents livres de balles, que Louis XI fit placer sur les tours de la Bastille à Paris, et qui portait jusqu'à Charenton.

Alphonse V, roi de Portugal, vint à Tours en 1467, solliciter le secours de Louis XI contre Ferdinand, roi de Castille. Le tyran du Plessis, démonstratif comme le sont souvent les gens faux, accueillit le monarque portugais avec un grand déploiement d'honneurs et des témoignages expansifs d'amitié ; mais ce fut tout ce qu'il obtint. Alphonse avait quitté Tours depuis trois mois, lorsque Louis y reçut la nouvelle la plus heureuse de son règne : le 6 janvier 1477,

selon la tradition populaire, il apprit la mort de Charles-le-Téméraire, en assistant à la messe dans l'église de Saint-Martin. « Angelo Catto, archevêque » de Vienne, officiait ce jour-là, rapporte M. Chalmel; en s'approchant du » roi pour lui donner la patène à baiser lors de l'offrande, il lui dit : Sire, Dieu » vous donne la paix! Vous l'aurez, si vous voulez, *quia consummatum est :* » c'en est fait, votre ennemi le duc de Bourgogne est mort, et son armée est » détruite [1]. » Il est difficile de croire à l'exactitude de cette version, que le dernier historien de la Touraine combat lui-même : Charles avait été tué le 5 janvier sous les murs de Nancy; comment, le lendemain, le roi eût-il pu être informé de cet événement, à cent vingt lieues de cette ville, dans un tems où les communications étaient encore aussi lentes qu'incertaines? Il est plus naturel de penser, d'après l'assertion du mémorialiste Philippe de Comines, que ce fut le comte du Bouchage qui vint annoncer au roi la défaite de son redoutable ennemi. Quoi qu'il en soit, ce monarque fit éclater sa joie d'une manière indécente : il donna un dîner splendide aux officiers de sa maison, annonça cette nouvelle par lettres circulaires aux personnages les plus éminents de l'État, puis aux souverains étrangers. Enfin, du Plessis-les-Tours, où il était, il partit pour un pélerinage à Notre-Dame du Puy, et ordonna que le tombeau de saint Martin fût entouré, à ses frais, d'une balustrade ou treillis d'argent, dont nous aurons occasion de reparler [2]. Louis XI, sans doute à la même époque, donna à l'antique collégiale sa propre figure, de grandeur naturelle, à genoux, avec son coussin, ses ornements royaux, et son bonnet enrichi de pierreries : le tout d'argent et du poids de cent vingt-six marcs. Enfin, il fit exécuter, aussi en argent, le profil du château du Plessis, et le relief de celui de la Guierche, qu'il offrit encore au chapitre de Saint-Martin.

Dévot, superstitieux, et d'autant plus préoccupé des tourments de l'autre vie qu'il se sentait plus malade, Louis XI, à partir de cette année 1477, ne quittait plus guère sa demeure fortifiée, que pour des promenades qu'il poussait quelquefois sur les bords riants du Cher, jusqu'à Chissai et Montrichard. Mais quoique troublé par la prévision des châtiments éternels, ce farouche despote s'amendait peu dans ce monde. Tout lui portait ombrage, tout excitait sa défiance. Fasciné par une lugubre fantasmagorie, née de son imagination troublée, il voyait sans cesse des ennemis dans ses plus intimes serviteurs, et leurs mains lui paraissaient toujours hérissées de poignards, dirigés contre son sein...

[1] *Histoire de Touraine*, t. II, p. 273.

[2] Ce treillis, du poids de six mille sept cent soixante-seize marcs, coûta soixante-neuf mille quatre cent cinquante-six livres sept sols onze deniers, représentant une somme de trois cent soixante-six mille francs de notre monnaie actuelle.

Le Plessis était devenu une sorte de prison inaccessible, où lui-même se constituait prisonnier, et dont on ne pouvait s'approcher de deux cents pas, sans que des sentinelles, du haut des murailles ou des poternes, vous criassent *arrière*... Si malgré cette intimation, on continuait de s'avancer à travers des avenues semées de chausse-trapes, on était souvent déchiré par elles, ou frappé d'un trait mortel, décoché par quelque archer écossais. Car depuis plusieurs années, Louis n'osait plus confier sa garde à des hommes d'armes français. Cependant, du fond de sa lugubre demeure, il aimait quelquefois à se donner pour spectacle la vie pure et candide des villageois : il assistait à leurs danses, à leurs jeux, aux joyeux ébattements de leur jeunesse insouciante. Plus souvent il se récréait par des noirceurs élaborées contre ses favoris mêmes : heureux un moment quand il pouvait, dans un atroce plaisanterie, leur faire redouter un terrible châtiment et même la mort. Le roi s'occupait aussi de cette métaphysique, qu'un écrivain ingénieux a nommée *le Roman de l'Esprit*. Deux sectes se partageaient alors l'attention publique : les *Réalistes*, qui prétendaient que tous les êtres ont, par eux-mêmes, des caractères distinctifs, indépendants de la pensée et des mots, et les *Nominaux*, qui soutenaient que les êtres se ressemblent quant à l'essence, avec l'unique distinction des noms. Louis XI s'était déclaré pour les Réalistes ; et tyran dans les domaines de la dialectique comme ailleurs, il fit clouer ou enchaîner dans les bibliothèques les livres nominaux.

Tous les historiens ont dit comment Louis XI, espérant reculer le terme de ses jours par les prières d'un saint personnage, fit venir de la Calabre François de Paule, qui ne put exhorter ce tyran qu'à mourir dignement. Convaincu enfin qu'il devait se préparer à *passer par où tous passent*, il montra une résignation inattendue, prépara pour son fils quelques instructions, sans doute fondées sur ce précepte : *Qui nescit dissimulare, nescit regnare*, qui avait été la règle constante de sa carrière politique. Plusieurs écrivains ont avancé que Louis XI laissa deux ouvrages destinés à l'éducation de ce fils, dont il avait entretenu systématiquement l'ignorance : ces écrits auraient été le *Rosier des guerres* et un *Abrégé de l'histoire de France*. A ses derniers moments, le monarque moribond dit au jeune Charles : « Si vous voulez, » mon fils, partager la gloire de vos ancêtres, aspirez à leur ressembler : » leur exemple suffira pour vous apprendre ce que vous devez faire, et le mien » ce que vous devez éviter. »

Ni le prince royal, ni Charlotte de Savoie, seconde femme de Louis XI, ne furent profondément affligés lorsque, le 30 août 1483, une flamme noire arborée sur une tour du Plessis, annonça au peuple que ce monarque avait cessé de

vivre : l'un et l'autre virent alors finir leur captivité, le premier au château d'Amboise, la seconde dans celui de Loches. « Charlotte, dit un chroniqueur » du tems, eut beaucoup à souffrir des bizarreries de son époux : il lui tint » bien mauvaise loyauté de sa personne ; la laissant toujours bien petitement » accompagnée et mal accoutrée, en quelque château où il l'allait voir quel- » quefois, plus par désir d'avoir des enfants, que pour plaisir qu'il prît avec » elle. Aussi, pour la grande crainte qu'elle avait de lui, et par autres rudesses » qu'il lui faisait souvent, il est bien à croire qu'elle n'avait pas grandes » voluptés et grands passe-tems dans sa compagnie. »

Il faut pourtant convenir (et ce n'est pas sans d'amères réflexions sur l'art de gouverner) que Louis XI laissa la monarchie, sinon prospère, du moins débarrassée de ses plus redoutables ennemis. La France dut à ce souverain quelques institutions utiles, et son esprit supérieur conçut de grandes idées qu'il n'eut pas le tems d'accomplir. Il établit des postes, protégea cette imprimerie, qui devait être un jour la suzeraine de tous les potentats de la terre, conçut l'unité des poids et mesures, et médita, plus de trois siècles avant Napoléon, une coutume générale pour tout le royaume. La ville de Tours fut particulièrement redevable à Louis XI des premiers éléments de sa prospérité manufacturière : il y protégea les fabriques de soie, qui devinrent plus tard les premières de France. En résumé, ce monarque, dont quelques écrivains ont fait, sans assez de restictions, l'épouvantail de la postérité, contribua à démontrer une vérité fâcheuse : c'est que les rois qui procèdent par le despotisme, s'ils savent d'ailleurs gouverner dans l'intérêt des nations, obtiennent quelquefois des résultats plus favorables à ces nations, que les princes dont la débonnaireté n'émane que d'un esprit et d'une âme sans ressorts.

La reine Charlotte suivit son époux de près dans la tombe, après s'être désistée de ses droits à la régence. On sait d'ailleurs que la tutelle du jeune Charles VIII avait été déférée par le feu roi à madame Anne de Beaujeu, sa fille aînée, au grand mécontentement de Louis d'Orléans, qui régna depuis sous le nom de Louis XII. Ce prince ne paraissant point disposé à respecter la dernière volonté de Louis XI, la régente se décida à convoquer les États-généraux : ils s'assemblèrent à Tours au mois de janvier 1484, d'abord afin de pourvoir au gouvernement de l'état durant la minorité, ensuite pour aviser aux moyens de réformer les abus du règne précédent. Anne de Beaujeu ne siégea point aux États ; elle resta pendant leur durée au château du Plessis, avec le jeune roi. Mais au milieu des intrigues diverses qui s'agitaient, elle sut se montrer si adroite, si prudente, si populaire surtout, que malgré l'opposition du duc d'Orléans, elle obtint la confirmation en sa faveur, des dernières

volontés de son père. Quant à la répression des abus, on put croire que la cour était sincèrement pénétrée de sa nécessité, à ce passage d'un discours du chancelier Guy de Rochefort : « Le roi *exige* que vous lui découvriez tous » les abus qui peuvent être échappés à sa connaissance, et que vous ne lui » déguisiez aucun des maux qui affligent le peuple. Ne craignez pas que vos » plaintes soient importunes, le roi aura égard à vos remontrances. » Il s'éleva en effet dans l'assemblée de vives, de tonnantes accusations; bien des exactions y furent signalées, bien des dilapidations mises au jour. Mais lorsque les cahiers des États eurent été portés sous les yeux du roi, il ne surgit que de toutes petites réformes d'une si fougueuse levée de boucliers, avec cette injonction du même chancelier qui avait exposé naguère des vues réformatrices si nettement exprimées : « Maintenant vous pouvez vous retirer, non pour » délibérer, car vous avez entendu la volonté du roi; mais pour vous préparer

» à lui témoigner votre reconnaissance. » Ainsi se terminèrent ces États qui, sous la plume de l'historien, ne manquent pas de rapports avec l'Assemblée Constituante de 1789... si ce n'est qu'à la fin du XVIIIe siècle, l'injonction de M. de Dreux-Brezé, à peu près conforme à celle du chancelier Guy de Rochefort au XVe, provoqua cette réponse, grosse d'une révolution : « Allez dire au roi

» que nous sommes ici par la volonté du peuple, et que nous n'en sortirons » que par la force des baïonnettes. » La longanimité des députés de 1484, et la résolution de ceux de 1789 caractérisent l'esprit des Français aux deux époques : à la première, ce n'était encore qu'une réunion de sujets; à la seconde il y avait une nation.

Le roi, marié en 1491 à Langeais, à la belle et fière Anne de Bretagne, reçut l'année suivante au Plessis-les-Tours, son premier enfant, Charles-Orland de France, prince qui ne devait pas vivre, non plus que son frère, né également au Plessis, en septembre 1496. Nous parlerons ailleurs du tombeau de ces deux enfants.

Les rois ont comme les autres hommes le sentiment de la patrie; Louis XII, né à Blois, préféra cette ville à celle de Tours. Il ne fit son entrée dans cette dernière qu'au mois de décembre 1500. A cette époque François de Paule vivait encore, aussi vénéré que l'avait été jadis saint Martin. Le roi se rendit près de lui au couvent des Minimes du Plessis, et lui fit accepter le patronage du monastère de Montauger.

Nous avons parlé ailleurs de l'impolitique traité de Lyon, qui eût livré une partie de la France à l'ambitieux Charles-Quint. Louis XII, parvenu au bord de sa tombe en 1505, se repentit de cette fatale conclusion, que le cardinal d'Amboise devait se reprocher plus que le roi son maître. Aussi fut-il le premier, lorsque Louis eut recouvré la santé, à solliciter une nouvelle réunion des États-généraux, afin que la France sortît par un élan national de la fausse route où elle se trouvait engagée. L'Assemblée se réunit encore à Tours, au mois de mai 1506. Cette fois la cour était d'accord avec les députés du royaume : elle s'était elle-même condamnée à reconnaître que le souverain n'avait pas le droit d'aliéner la moindre partie du territoire. Le traité conclu à Lyon en 1503, fut donc rompu sur ce considérant que Louis, sans manquer aux lois les plus austères de l'honneur et de la probité, pouvait, comme homme et devait comme roi se rendre au vœu de la nation, en annulant un traité captieux et des nœuds aussi funestes que mal assortis. Pendant la durée même des États, Claude de France, fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne, fut fiancée à François de Valois, qui règna depuis sous le nom de François Ier. Dans cette circonstance où le souverain, par une abnégation vertueuse, donnait un témoignage authentique de popularité, un vote unanime lui décerna le titre de *Père du peuple*, que sa majesté, attendrie, accepta par l'organe du chancelier Guy de Rochefort, dont la mission à cette époque, fut préférable à celle qu'il avait remplie aux États de 1484. Le cardinal d'Amboise fit la cérémonie des fiançailles dans la grande salle du Plessis, en présence des notabilités que

la tenue des États avait réunies à Tours; et cette ville fut, pendant huit jours, toute retentissante des réjouissances qu'on y célébra. Les magistrats tourangeaux profitèrent de la présence du roi pour solliciter l'autorisation d'établir des fontaines, dont la cité avait été jusqu'alors privée. Louis applaudit à ce projet et en pressa même l'exécution. Ce fut de cette année 1506 qu'on s'occupa de diriger vers Tours des eaux venant des coteaux de Vançay, aujourd'hui Saint-Avertin. Nous reparlerons des travaux que cette disposition exigea. Dans le même tems, on continua avec activité la reconstruction de la cathédrale, commencée au XIIe siècle.

Parmi les papes nombreux qui songèrent essentiellement à la conservation de leurs biens temporels, il faut compter au premier rang Jules II; car il défendit ses intérêts ou soutint ses prétentions, la cuirasse au dos et le casque en tête. Malheureux sur les champs de bataille, le Saint-Père s'arma des foudres spirituelles, et excommunia d'abord Alphonse d'Est et Charles d'Amboise, lieutenant-général des armées du roi en Italie; puis il menaça ce monarque lui-même des carreaux du Vatican et de la mise en interdit du royaume de France. Louis XII vivait à une autre époque que le roi Robert : déjà sur l'Europe brillait cette aurore des lumières, qu'on a nommée la Renaissance, et le monarque français était capable de comprendre, de partager ce nouvel essor de l'esprit humain. La colère du chef de la chrétienté l'effraya peu. Néanmoins, il voulut avoir l'avis du sacerdoce sur la guerre qu'il se proposait de faire à la cour de Rome : il convoqua à Tours, en 1510, l'élite du clergé de son royaume. Non seulement toutes les questions posées par les ministres du roi furent résolues en faveur de ses projets, considérés comme la conséquence des libertés de l'Église gallicane; mais le clergé accorda, dans cette assemblée, un don gratuit de deux cent quatre-vingt mille livres pour soutenir la guerre contre Jules II.

Contraints de marcher à grands pas dans la carrière historique, nous arrivons, en franchissant beaucoup d'événements d'un intérêt secondaire, aux premières années du règne de François Ier. Alors éclata à Tours un mouvement assez vif. Le roi, voulant faire de cette ville une place plus forte qu'elle n'avait été, donna en 1520 des lettres-patentes pour l'exécution de travaux dont nous aurons occasion de parler; mais ces travaux à peine commencés, furent discontinués faute de ressources pécuniaires; et François, pour soutenir ses armées en Italie, fut même obligé de recourir à des expédients plus ou moins vexatoires. On se rappelle que Louis XI avait fait entourer le tombeau de saint Martin d'un treillis d'argent du poids de six mille sept cent soixante-seize marcs; or, le monarque régnant, tout chevalier qu'il se pro-

chamât, n'était ni dévot ni pieux : il ordonna purement et simplement d'enlever ce treillis pour le convertir en monnaie. Le surintendant Jacques de Semblançay, assisté publiquement de deux évêques, fut chargé de cet enlèvement; et pour l'exécuter, il se présenta à l'église collégiale avec une nombreuse escorte d'archers. Effrayés d'abord de ce mélange de mitres et de casques, les chanoines parlementèrent, et bientôt le corps municipal de Tours, de concert avec les principales communautés religieuses, offrit de payer au roi le prix de la riche balustrade, en quatre termes rappochés. Mais François, voyant dans cette proposition un refus d'obéissance, plutôt qu'une composition, repoussa l'offre qui lui était faite, et ordonna « qu'il n'y eût si hardi pour mettre empêchement à l'en- » lèvement du treillis, sous peine de corps et de biens »... Pour rendre cet ordre plus impératif, les commissaires se firent accompagner de l'exécuteur des hautes œuvres, chargé de cordes d'une expression on ne peut plus significative..... Ainsi le cortége se composa d'un bourreau, de deux évêques et d'un grand nombre d'hommes d'armes..... Nonobstant cet étrange appareil, le chapitre refusa d'ouvrir les portes de l'église..... On s'y introduisit alors en crochetant les serrures. Restait le chœur à franchir; un sacristain, que les chanoines avaient exposé plus volontiers qu'eux-mêmes, déclara qu'il n'avait pas les clefs de la grille. Mais à l'aspect des cordes se déroulant dans une intention trop éloquente, il jeta les clefs à terre en s'écriant : *Puisque je ne puis le défendre, que saint Martin se défende lui même.* Le bienheureux ne daigna pas intervenir dans ce débat, et le treillis fut livré, en 1522, au maître de la monnaie de Tours, appelé Jean Medon. Le chapitre spolié ne tarda guère à se voir vengé : l'argent que produisit le cadeau de Louis XI, attendu par Odet de Foix, devait compléter une somme de quatre cent mille ducats, destinée à solder l'armée royale en Italie; mais Louise de Savoie, mère du roi, s'étant fait remettre cent mille écus subtilement, et en ayant ensuite ressaisi frauduleusement la reconnaissance [1], les troupes françaises ne furent pas payées, et le surintendant de Semblançay périt plus tard par la potence, pour ce fait, quoique l'arrêt qui le condamnait ait été différemment motivé.

Or, il advint que François Ier fut fait prisonnier en Italie, sur un terrein appartenant à l'église de Saint-Martin et que lui avait donné Charlemagne, en 774, avec plusieurs autres domaines dans le Milanais. Il dut être évident pour les esprits superstitieux, que l'apôtre de la Touraine punissait le sacrilége commis à son tombeau; aussi Louise de Savoie vint-elle près des reliques du

[1] Elle la fit enlever dans les cartons du surintendant par un de ses commis nommé Gentil, amant d'une femme-de-chambre de la princesse.

saint, avec les princes ses petits-fils, implorer sa clémence et celle du Très-Haut... Martin eût fait bonne justice, en frappant celle qui seule avait été coupable. Loin de là : non-seulement la criminelle princesse resta impunie, mais elle fit condamner Semblançay à la peine capitale, comme dilapidateur des finances, et elle obtint ainsi le silence de la tombe.

Victime innocente et serviteur dévoué parvenu à l'âge de quatre-vingt-deux ans, cet homme d'État était né à Tours ; il fut pleuré par ses compatriotes dont il avait été plus d'une fois le bienfaiteur. Ce n'est pas tout, la haine de Louise de Savoie se reporta sur le dernier de ses fils ; le premier, archevêque de Tours, étant mort de chagrin pendant le procès de son père. Le frère du prélat, général des finances, fut accusé vaguement à son tour de dilapidation et jugé par une commission achetée, qui prononça une condamnation pire que la mort. Après avoir fait amende honorable, Guillaume de Beaune de Semblancay devait être attaché au pilori des halles, recevoir au front l'empreinte d'une fleur de lys ardente, et subir un bannissement perpétuel. Il va sans dire que ses biens furent confisqués : tel était peut-être le but unique de la condamnation. Mais ce seigneur avait cherché un refuge en Allemagne, d'où il protesta longtems contre l'assassinat juridique prononcé contre lui. Enfin le jour de la vraie justice vint à luire ; il fut réintégré, en 1537, dans ses biens, honneurs, dignités, et reprit le titre de vicomte de Tours, qui lui était acquis comme ayant eu la survivance du gouvernement de la Touraine, qu'avait exercé le surintendant, son père.

Il est facile de reconnaître qu'au milieu du XVIe siècle, Tours, sans avoir encore acquis toute l'importance qu'il eut plus tard, était une des villes qui fixaient le plus l'attention de nos rois : préférence qu'elle devait à la sérénité de son climat et aux sites délicieux au milieu desquels elle s'épanouit, comme une élégante villa dans un jardin anglais. Durant ce même siècle, les grands jours eurent lieu deux fois à Tours : en 1533, pour les provinces de Touraine, d'Anjou, du Maine, de Poitou, d'Angoumois et d'Aunis; en 1547, pour les mêmes provinces apparemment : cette dernière assemblée dura quatre-vingts jours. Il n'est pas hors de propos de remarquer à cet égard, que les personnages convoqués étaient rétribués par journée d'occupation et selon leur dignité ; nous soupçonnons qu'ils ne se pressèrent pas.

Nous avons signalé dans notre précis général, le premier germe du luthéranisme en Touraine, en 1552 [1] ; la première fermentation qu'il y causa fut

[1] Quelques écrivains ont prétendu que la dénomination de *Huguenots* avait pris naissance à Tours, parce que les réformés se réunissaient la nuit dans une poterne nommée la *Porte-Hugon*. M. Chalmel réfute avec raison cette prétendue origine : il est évident que *Huguenot* vient d'un mot allemand *eidgnossen*, qui signifie associés ou conjurés, se réunissant pour *protester*... et de là le nom de *Protestants*.

comprimée par la présence d'Henri II, qui, le 5 mai, fit son entrée solennelle à Tours, et fut reçu chanoine de Saint-Martin, comme plusieurs de ses prédécesseurs.

Quoique de Tours on eût pu entendre le bruit des terribles exécutions qui suivirent la conjuration dite d'Amboise, en 1560, ce sinistre événement eut peu de retentissement dans la capitale de la Touraine. Mais lorsque les massacres eurent cessé, on dirigea, par une route inondée de sang, le jeune François II sur Tours. Il y fit aussi une entrée solennelle, environné de ses hommes d'armes, dont le bras s'était naguère fatigué à égorger. Le cardinal de Lorraine ne permit pas que les Tourangeaux, véhémentement soupçonnés de pencher en grande majorité vers la doctrine de Luther, formassent une garde d'honneur autour du monarque ; il leur fut même défendu, sous peine de la vie, de porter *arquebuses ni pistoles*. Le fougueux prélat se garda bien d'accompagner le roi ; on l'aperçut à une fenêtre, regardant passer le cortége d'un œil furtif, par-dessus les épaules de ses officiers... Ce prince lorrain n'eût peut-être pas occupé une place plus apparente sans courir un grand danger. Cette entrée ne fut point, comme les précédentes, célébrée par des réjouissances publiques : le populaire et la bourgeoisie montrèrent des visages sévères ; leur contenance marquait la contrainte et la colère comprimée ; la voie publique demeura triste et silencieuse. François II dîna à l'Hôtel-de-Ville avec une inquiétude mal dissimulée ; puis il courut s'enfermer à Marmoutier, dont le cardinal de Lorraine était abbé.

Nous regrettons d'avoir à rapporter l'épisode suivant, hideux corollaire des suites sanglantes de la conjuration dite d'Amboise. Les Guises, irrités contre les habitants de Tours, s'étaient flattés de trouver, dans l'entrée du roi, l'occasion de sévir contre cette population, et de livrer la ville au pillage. Ils en confièrent le commandement au capitaine Richelieu, qui s'y établit avec sa compagnie d'arquebusiers à cheval. Cet officier, selon les instructions qu'il avait reçues, ne négligea rien pour exciter quelque désordre, quelque mutinerie qui pût l'autoriser à punir. Par exemple, il allait frapper doucement aux portes des calvinistes durant la nuit, et les avertissait que l'heure de se rendre au prêche était venue ; mais ces religionnaires, prévenus par le maire Gardette, laissaient morfondre l'*avertisseur* officieux, qu'on appellerait de nos jours un *mouton*. N'ayant pas réussi dans cet expédient, Richelieu se prit à faire chanter par les rues des chansons satiriques contre le roi, la reine-mère et le cardinal : chansons qu'il allait dénoncer le lendemain à la cour. Toutes ces perfidies échouèrent ; le premier magistrat de la ville avait si bien endoctriné les citoyens, que personne ne se laissa prendre au piége tendu par les Guises, et

que la tranquillité ne fut pas troublée un instant. Le maire Gardette, souvent interpellé par le prévôt de l'hôtel, sur les prétendues *intentions* émeutières des Tourangeaux, parvint toujours à démontrer l'imposture du capitaine Richelieu. Puis il finit par déclarer que, pénétrant les projets conçus contre ses administrés, il se déciderait, s'ils éclataient, à repousser la force par la force. On le tint pour dit.

Ce fut à cette époque que François II, après un bref séjour à Tours et au château de Chenonceaux, se rendit à Orléans, où devait commencer le procès du prince de Condé : procès inique que prévint la mort du souverain qui avait *ordonné* de vouer au supplice ce chef des calvinistes, son proche parent.

Les rigueurs excessives exercées contre les protestants ne pouvaient manquer de faire éclater enfin une révolte générale parmi ces religionnaires : en 1562, elle s'étendait d'un bout à l'autre de la France. Or, les chefs du parti savaient qu'ils avaient à Tours un grand nombre d'adhérents; ils dirigèrent au printems un corps assez considérable vers cette ville, sous les ordres de Condé lui-même et du comte de La Rochefoucauld. Le 3 avril, les calvinistes ayant occupé le cloître de Saint-Gatien, envahirent les maisons des chanoines, pénétrèrent dans l'église et la dévastèrent. Le chapitre de Saint-Martin s'était promis d'opposer une vive résistance : il avait fait du cloître une place de guerre armée; on y voyait jusqu'à des fauconneaux. Mais ces moyens de défense, insuffisants contre des troupes aguerries, ne servirent qu'à les irriter. La maison fut forcée, les armes et munitions enlevées; puis l'église éprouva le même sort que Saint-Gatien. Les lampes, les images, les reliques et jusqu'à la châsse de saint Martin furent brisées. D'autres églises de la ville et Marmoutier devinrent également un théâtre de dévastation, de pillage, de profanations, de sacriléges; et le 9 avril il fut enjoint à tous les ecclésiastiques de quitter Tours dans les vingt-quatre heures, sous peine de la vie. Quelques prêtres d'une foi héroïque osèrent, malgré ces menaces, attendre à l'autel le martyre qu'on leur promettait..... ils le trouvèrent. Nous l'avons dit, les habitants de Tours, en grande majorité, inclinaient vers le calvinisme : personne ne s'opposa aux désordres que nous venons de signaler : la plupart des magistrats furent même soupçonnés de les avoir favorisés. L'historien Chalmel ajoute que, parmi le peuple, la réforme avait moins de partisans que dans les classes élevées.

Après ces affreuses expéditions, le prince de Condé fit emporter de Tours toutes les munitions qu'on y trouva, ainsi que tout l'or et l'argent enlevé des églises de cette ville et des environs. Cependant l'altesse réformée, après

avoir ordonné le pillage, manqua de résolution pour l'exécuter. Craignant que les magistrats tourangeaux ne s'opposassent à l'enlèvement des richesses dont le parti protestant s'était emparé, il leur écrivit qu'il ordonnait de les conduire à Orléans pour y être conservées, parce qu'elles avaient cessé d'être en sûreté dans les églises. Comment les habitants de Tours pouvaient-ils être abusés par ce subterfuge? les matières d'or et d'argent furent converties en espèces monnoyées dans cette ville même. L'église de Saint-Martin seule avait produit cinq cent soixante-quinze marcs d'or, et deux mille deux cents marcs d'argent.

Nous avons dit ailleurs que le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, placé au timon de l'état par Catherine de Médicis, après la mort de François II, se trouva tout-à-coup opposé aux calvinistes, ses co-religionnaires. L'on vit en cela ce que l'on verra toujours: une ambition satisfaite abandonnant ceux qui l'avaient aidée à se pourvoir. M. Chalmel avance donc avec trop de candeur que le père d'Henri IV, indigné des excès commis par les calvinistes, se déclara contre eux pour en arrêter le cours; nous croyons fermement qu'il les combattit tout simplement parce qu'il ne se crut plus intéressé à les soutenir.

Quoi qu'il en soit, au mois de juillet 1562, le roi de Navarre envoya à Tours un héraut sommer la ville de rentrer sous l'obéissance du roi; d'après cette sommation, la garnison calviniste, forte de quinze cents hommes, sortit de la place, dont Nicolas de Brichanteau, lieutenant du roi en la province, prit possession au nom de sa majesté. Bientôt les ecclésiastiques expulsés au mois d'avril revinrent à Tours; un *Te Deum* fut chanté dans la cathédrale dévastée, mais toujours belle des chefs-d'œuvre du ciseau qui, tout récemment, l'avait décorée.

Les calvinistes éprouvèrent alors en Touraine une terrible réaction : maltraités, pourchassés dans toutes les villes de cette province, trois cents d'entre eux se réfugièrent à Tours; mais le peuple, qu'ils avaient irrité par leurs cruautés, courut sur eux au son du tocsin. Poursuivis jusqu'au faubourg de La Riche et enfermés dans l'église, il y furent assaillis le lendemain par le capitaine Duplessis-Richelieu, grand-oncle du cardinal, qui, suivi d'une force imposante, les aborda dans ce refuge sacré. Pendant quelques instants la voûte de l'église retentit des coups de pistolets qui décimaient ces religionnaires au pied des autels; puis la populace s'étant jointe aux hommes d'armes, on entraîna les calvinistes vers le fleuve, dans lequel on les précipita, attachés deux à deux, morts ou vivants..... A ces trois cents victimes, cette multitude furieuse en joignit plus de trois cents autres de la ville, et dont elle pilla les maisons. Jaloux sans doute de surpasser les horreurs qu'ils prétendaient punir, ces réactionnaires firent un butin tel, qu'un des officiers de Richelieu se vanta d'avoir, pour sa part, quatre mille aunes de velours et de satin.

Nous venons de peindre les énormités criminelles de la populace, secondant une soldatesque effrénée; nous allons voir maintenant le meurtre organisé. Le duc de Montpensier, gouverneur de la Touraine, arriva à Tours le 18 juillet, avec un grand nombre de seigneurs et de gens de guerre. Il ordonna une recherche exacte des huguenots cachés dans les maisons, et, le soir même, plus de deux cents furent jetés dans la Loire, attachés dix par dix sur une perche. Pendant trois jours on fit une horrible boucherie des calvinistes, par les ordres d'un prince du sang, sous ses yeux et au nom de la sainte religion catholique. Au rapport de l'historien Chalmel, rigide et consciencieux explorateur des monuments historiques, les exécutions ou plutôt les massacres continuèrent à Tours pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre : ce ne fut que vers le milieu de ce dernier mois, que le roi ordonna de surseoir à toute poursuite contre ceux de la religion réformée.

Le calme se rétablit à Tours; mais il ne fut pas de longue durée. On avait executé à Rouen deux calvinistes d'importance : le président Emandreville et le ministre Marlorat. Le prince de Condé, qui se trouvait alors à Orléans, voulut venger la mort de ces deux hommes marquants. Par malheur Jean Sapin, conseiller au parlement et chanoine de Saint-Martin, et Jean de Troie, abbé de Gatines en Touraine se rendaient de Paris à Tours par ordre du roi, accompagnant Odet de Selves, envoyé en Espagne comme ambassadeur. Le prince, ayant appris que ces deux personnages étaient Tourangeaux, sentit son ressentiment s'accroître du souvenir des horribles sévices exercés récemment en Touraine sur ses co-religionaires; il fit arrêter Jean Sapin et Jean de Troie, sans avoir égard à leur qualité, les fit condamner, et ces infortunés, tout-à-fait étrangers aux troubles de Tours, furent exécutés sur la place de l'Étape.

Il n'en fallait pas davantage pour ranimer à Tours les haines de parti : les calvinistes y furent de nouveau persécutés, puis bannis de leurs foyers, ainsi que les citoyens seulement suspectés de les favoriser. Parmi ces derniers, le président Bourgeau, avec deux religionnaires, s'éloignait de la ville dans un bateau; poursuivi par des habitants du faubourg La Riche, il tomba en leur pouvoir. « Ils l'assassinèrent, dit Chalmel, à coups de bâton, et ils le pendirent » à un saule, après lui avoir ouvert les entrailles pour voir s'il n'avait pas » avalé de l'or [1]. »

Nos limites ne nous permettent pas de suivre dans tous leurs détails les guerres de religion en Touraine; nous arrivons à la plus funeste catastrophe de ces tems malheureux, à la Saint-Barthélemy..... Alors la province était

[1] *Histoire de Touraine*, t. II, p. 365.

gouvernée par René de Prie, lieutenant-général ; lorsque les ordres sanguinaires de la cour lui parvinrent, il ne les communiqua à personne, et n'en tint aucun compte : assumant ainsi sur sa tête la terrible responsabilité qui pouvait naître de leur inexécution. Grâce à cette courageuse désobéissance, Tours et son territoire furent exempts des scènes de carnage qui ensanglantèrent une grande partie de la France. C'est donc un devoir pour les historiens de la Touraine, de vouer à la reconnaissance nationale le nom de René de Prie, avec ceux du comte de Tende, gouverneur de la Provence, de Bertrand de Simiane, gouverneur du Dauphiné, et de Saint-Héran, gouverneur de l'Auvergne, dont nous avons cité ailleurs le noble et périlleux dévouement.

Passant sous silence d'autres événements, épisodes d'un intérêt secondaire des guerres sacrées, nous allons signaler, sans autre transition, l'entrée à Tours du duc d'Alençon, auquel la Touraine fut donnée à titre d'apanage en 1576. Le récit des solennités qui eurent lieu à cette occasion est empreint de nuances morales qu'on regrette de ne pouvoir reproduire dans une histoire pittoresque ; nous ne pouvons que masser ici les compagnies de la ville, avec leur pourpoint de satin cramoisi, leur haut-de-chausses de velours noir, leurs bas de soie rouge, répondant assez mal au casque que ces soldats bourgeois avaient en tête ; puis le prince de la basoche, avec ses suppôts, habillés entièrement de velours violet ; puis les marchands *grossiers* (en gros), avec leurs robes de taffetas noir, leurs toques de velours de la même couleur, et montant des chevaux caparaçonnés de velours cramoisi ; puis les officiers et ouvriers de la monnaie, tous à cheval, tenant élevée au milieu d'eux une bannière sur laquelle on avait peint les ustensiles du monnayage, et faisant escorte à une jeune fille vêtue d'une robe de damas blanc recouverte d'une tunique de gaze d'argent. Cette jeune fille, montée sur une haquenée blanche couverte d'une housse de velours blanc, représentait la monnaie : elle tenait en main des balances, et devant elle était une table jonchée de pièces d'or et d'argent... Paraissait ensuite le corps de ville, composé de ses vingt-quatre échevins et de ses soixante-quinze conseillers-pairs, tous à cheval et précédés du maire. Celui-ci, vêtu d'une longue robe de velours cramoisi, était accompagné de quatre clercs de ville, portant des robes de taffetas cramoisi passementées d'or et d'argent, avec les armes du maire, brodées sur la manche droite. Dix sergents, armés de larges hallebardes à lame ciselée à jour, formaient l'escorte du corps municipal ; suivait une multitude d'autres officiers, sergents-massiers, huissiers et archers composant l'escorte. Derrière le présidial en corps, qui marchait le dernier, venait la suite du prince : gentilshommes, pages, gardes, écuyers, chamarrés de passements d'or. Enfin, s'avançait le nouveau duc de Touraine, contenant à

peine, quoiqu'avec autant de grâce que d'habileté, un coursier magnifiquement caparaçonné, aux naseaux fumants, à l'œil rempli de feu et couvrant sa gourmette d'or d'une écume blanchissante, tandis que d'un pied impatient il faisait jaillir l'étincelle du pavé. Le prince portait une casaque de brocart bleu céleste à fond d'argent, bordée de passements d'or et semée de perles et de pierreries... un énorme diamant étincelait à la partie antérieure de sa toque de velours noir, surmontée d'une grosse touffe de plumes blanches.

Partout, le duc d'Alençon trouva les rues jonchées de fleurs et admirablement tapissées des riches produits de la ville manufacturière. Les velours, les soies brochées, les satins étaient prodigués sur les murailles, comme sur les Tourangeaux du cortége. Plusieurs arcs de triomphe avaient été élevés : on y voyait la Concorde, sous les traits de la reine mère..... basse flatterie que Catherine eût pu prendre pour une sanglante satire. On avait représenté près de cette allégorie mensongère, Henri III et son frère sous les traits de Castor et Pollux, avec des épées émoussées, *la Concorde Médicis* les ayant réunis... Puis les arceaux étaient couverts d'armes rompues, d'abeilles, symboles du travail, et de mille autres emblèmes courtisanesques et fallacieux, dont nous épargnons la description à nos lecteurs.

Tant de splendeur dont le jeune duc de Touraine réfléchissait l'éclat, fut suivie de près par de grandes vicissitudes, que termina sa mort prématurée, au sein des plus tristes désillusions. Le dernier fils d'Henri II échappa du moins à deux humiliations : celle de devenir le premier valet d'une reine d'Angleterre, en l'épousant, et la honte, plus grande à peine, de voir sa race précipitée du trône, par un assassinat mérité.

Durant le gouvernement du duc d'Alençon, Marc de Fortia fonda le premier collége qui ait existé à Tours, et dans lequel on devait recevoir tous les degrés d'instruction. Cette fondation, faite en 1581, eut lieu sous la condition expresse que jamais la compagnie de Jésus ne serait admise à diriger les études au collége de Tours; ce qui n'empêcha pas qu'en 1632, les jésuites ne fussent mis en possession de cette école.

En 1583, la peste sévit à Tours avec une extrême rigueur; le concile qui s'y était assemblé au mois de mai, fut contraint de se séparer. Mais un fléau plus désastreux encore, les troubles religieux, renaissant sous le nom de *ligue*, se fit peu sentir en Touraine. Nous devons ajouter, toutefois, que l'archevêque de Tours, Simon de Maillé-Brezé, essaya de tramer dans l'ombre une conspiration tendant à couronner le cardinal de Bourbon, que les ligueurs prétendaient faire régner, sous le nom de Charles X. Mais le Charles X du XVIe siècle, plus heureux que celui du XIXe, ne régna que fictivement, et ne perdit en

mourant qu'une illusion; son homonyme, à cette heure suprême, avait perdu un empire.

Chassé de sa capitale, repoussé de presque toutes les villes du royaume, Henri III trouva un asyle dans les murs de Tours. Réfugié chez les Tourangeaux, il transféra parmi eux le parlement et la cour des comptes, « pour y être » la justice exercée en toutes les charges et avec la même autorité et sou- » veraineté qu'elle exerçait à Paris. » Les lettres-patentes autorisant ce transfert sont datées de Blois et du mois de février 1589 : « La ville de Tours, y est-il » dit, s'est rendue digne des bonnes grâces du roi; elle a justement mérité » d'être décorée de ces principales marques d'honneur; et la privation de ces » bienfaits à l'égard des villes qui se sont soustraites à son obéissance, doit » servir d'accroissement de lustre à la fidélité des autres. »

Malgré ces flatteries, la ville de Tours renfermait un bon nombre de ligueurs; mais ce parti y était sans puissance et ne laissa voir aucun genre d'opposition, lorsque le 23 mars, le roi se rendit à l'abbaye de Saint-Julien pour faire l'investiture du parlement. Le premier acte de cette compagnie à Tours fut d'enregistrer le 27 avril, un édit qui déclarait atteints et convaincus des crimes de félonie et de lèse-majesté, avec confiscation de leurs biens, tous les chefs de la ligue, particulièrement le duc de Mayenne et le duc d'Aumale..... Ces menaces tonnaient dans le vide, à défaut de la force qui pouvait les faire redouter.

Cependant le roi de Navarre, naguère exclu de la succession au trône, et qui pourtant en était devenu l'appui, le roi de Navarre, maître de Saumur, de Loudun, de l'Ile-Bouchard, s'avançait rapidement vers Tours. Henri III lui députa la duchesse d'Angoulême pour lui faire des propositions. Le vert-galant accueillait toujours bien les dames : il dit à celle-ci qu'il était très disposé à écouter favorablement ce que le roi aurait à lui communiquer; et le soir même Duplessis-Mornay, cet homme de Plutarque, dont la probité égalait la sagesse et la prudence, entrait à Tours, déguisé en marchand. Dans la nuit, il eut une entrevue avec Valois, dont le résultat fut une trève conclue pour un an.

Tandis qu'Henri III signait cet utile traité, le duc de Mayenne marchait sur Tours pour attaquer cette place, qu'il jugeait mal défendue par les troupes royales. Chemin faisant, le chef des ligueurs battit un détachement commandé par le comte de Brienne, et le fit prisonnier. Cet échec donna l'alarme à la cour; le roi dépêcha coup sur coup trois courriers au Navarrais pour le presser de venir à son secours. Le monarque protestant répondit, par l'organe du comte de Maignonville : « qu'il avait fait mettre ses troupes en bataille entre » Saint-Cyr et le pont de la Motte, et que, s'il plaisait à Sa Majesté de venir » jusqu'au faubourg, là il lui baiserait les mains et prendrait ses ordres. » Il y

avait dans cette invitation une nuance gasconne qui ne rassura pas complètement Henri III ; il envoya le maréchal d'Aumont au rendez-vous indiqué, et fit répondre au roi de Navarre que, s'il voulait passer le fleuve à Saint-Cyr, il allait l'attendre au Plessis-les-Tours.

La première entrevue des deux souverains eut lieu en effet près de cette résidence royale, et c'est un point historique trop important pour que nous en reléguions le récit dans notre notice nécessairement rapide sur ce château. « L'entrevue, dit Chalmel, se fit dans la grande allée du parc où la foule fut si » grande que les deux rois demeurèrent plus d'un demi-quart d'heure à quatre » pas l'un de l'autre, se tendant les bras sans pouvoir se toucher. S'étant enfin » rapprochés, ils s'embrassèrent plusieurs fois et se donnèrent mutuellement » tous les témoignages possibles de l'amitié la plus franche. Cette scène tou- » chante eut lieu aux acclamations continuelles du peuple, qui était monté » jusque sur les arbres, et ne cessait de crier : *Vive le roi! vive le roi de* » *Navarre! vivent les deux rois!* Les souverains entrèrent ensuite dans la » salle du conseil, où ils demeurèrent près de deux heures. Le conseil terminé, » ils marchèrent ensemble jusqu'au pont de Sainte-Anne, où le roi de Navarre » prit congé d'Henri III, et alla se loger dans le faubourg Saint-Symphorien » pour une nuit seulement, car le lendemain, 1er jour de mai, il se rendit à » Chinon pour faire avancer ses troupes. Pendant ce tems on publiait à Tours » la trève qui avait été conclue entre les deux rois [1]. »

Le bon accord établi entre ces souverains arrivait à point : le duc de Mayenne avec son armée, était parvenu aux portes de Tours ; le 8 mai l'avant-garde des ligueurs parut sur les hauteurs de Saint-Symphorien. Henri III était allé ce jour-là entendre la messe à Marmoutier ; il en revenait, lorsqu'un meunier tout essoufflé vint prévenir un des seigneurs de sa suite que la ligue était à leurs trousses. Ce gentilhomme, tournant alors la tête, vit en effet des cavaliers qui descendaient à toute bride de la colline..... Le roi n'eut que le tems de courir vers le premier corps-de-garde, d'où il regagna la ville.

Cependant les ligueurs s'avançaient toujours ; M. de Jarzay courut, par ordre du roi, s'opposer au mouvement de l'avant-garde ; il fut repoussé jusqu'à la première barrière du faubourg, qu'il ne put défendre. Il se retira alors vers ce faubourg, dont il ferma les portes avec autant de courage que de présence d'esprit, quoiqu'il fût seul et déjà blessé. Mais le duc de Mayenne occupait toutes les hauteurs, toutes les avenues de Saint-Symphorien, et son armée avait du canon. Néanmoins Jarzay, avec huit cents arquebusiers, Rubempré à la tête

[1] *Histoire de Touraine*, t. II, p. 408

d'un petit corps, et Moncassin avec l'élite de la noblesse, défendirent héroïquement trois barricades; mais forcés de se retirer sur la quatrième, formant la tête du pont, ils en furent encore débusqués par une foudroyante canonnade, qui les obligea à se retirer derrière la dernière barricade, sur le pont même. Dans cette résistance valeureuse, deux braves, Moncassin et Rubempré, perdirent la vie sans avoir pu défendre le dernier retranchement; ils expirèrent en y voyant flotter l'étendard de la ligue..... Les troupes royales durent rentrer dans la ville même, en levant le pont-levis qui les mettait à couvert. La Rochefoucauld, La Trémouille et Châtillon allaient peut-être rétablir le combat; mais cette échauffourée coûtait à l'armée royale plus de quatre cents hommes; le roi ordonna à ces seigneurs de se retirer. Les ligueurs, maîtres du faubourg Saint-Symphorien, en pillèrent les maisons et l'église : dans celle-ci ils respectèrent tous les vases de cuivre ou d'étain, et confisquèrent *comme hérétiques* tous les vases d'argent ou d'or.

Malgré sa victoire, le duc de Mayenne ayant appris que les troupes du roi de Navarre approchaient, se retira le lendemain dans la soirée, après avoir incendié huit à dix maisons au bout du pont. Par la suite, Henri IV fit indemniser les propriétaires de ces maisons. Après la retraite des ligueurs, les deux rois se rendirent dans le faubourg, et firent éteindre le feu, qui continuait ses ravages; ils ordonnèrent aussi d'enterrer les morts : ligueurs et soldats du roi.

Le triomphe passager de Mayenne avait ranimé l'espoir des ligueurs de Tours; ils formèrent secrètement le projet de s'emparer du roi et du parlement, pour les livrer au chef de la ligue. Gilles Duverger, maire de la ville, lieutenant-général du bailliage et président du présidial, était entré dans le complot, dont sa triple influence pouvait favoriser l'exécution. Henri III se trouvait absent de Tours lorsque la trame fut découverte; le duc d'Épernon, qu'on en instruisit, accourut de Loches avec des troupes, fit saisir les principaux conjurés, et ordonna qu'ils fussent exécutés sans autre forme de procès. Mais Gilles Duverger parvint à se soustraire au supplice, en se réfugiant à Vendôme, qui tenait pour la ligue. Cette conjuration ayant rendu suspect au roi le corps municipal, il le fit renouveler en masse, sans recourir à la voie de l'élection et sous l'autorité de son bon plaisir. Cette disposition faite, Henri III se prépara à marcher sur Paris, avec le roi de Navarre. On sait quel fut le sort du premier de ces souverains.

Les ligueurs de Tours, naguère ennemis d'Henri III et d'Henri IV, reportèrent alors toute leur haine sur ce dernier, ils conspirèrent de nouveau. Cette fois, il s'agissait, non-seulement de se défaire de tous les membres du

parlement et de la cour des comptes, mais aussi de tous les royalistes qui s'étaient réfugiés à Tours, et de livrer leurs maisons au pillage. Les cardinaux de Vendôme et de Lenoncourt seuls devaient être épargnés et enfermés dans la grosse tour du château, où se trouvait encore le duc de Guise. Les conjurations de ce siècle n'étaient pas heureuses : celle-ci fut dénoncée au cardinal de Vendôme par le sieur de l'Essart, homme de probité et d'honneur, qui n'était entré dans le complot que pour en saisir les fils, et livrer les conspirateurs aux officiers du roi. Les principaux d'entre eux furent arrêtés ; Lelièvre, Gasnay et Bonnaire subirent le supplice de la potence, et tout rentra bientôt dans l'ordre. Ce petit orage était entièrement apaisé lorsque Henri IV arriva à Tours, où il avait convoqué tous les princes et officiers de la couronne. Ce monarque fit son entrée dans cette ville, considérée alors comme le siége du gouvernement, au milieu d'un cortége modeste ; mais le parlement en corps, la chambre des comptes, la cour des aides, toutes les autorités, s'empressèrent de le féliciter sur ses victoires, et lui promirent foi et obéissance. Le même jour, 21 novembre, il reçut l'ambassadeur de la république de Venise, qui venait le complimenter sur son avènement à la couronne. Le roi ne passa que deux jours à Tours ; il en repartit le troisième pour se remettre à la tête de son armée, et continuer la conquête du royaume qui lui était échu par droit de naissance.

Passant sous silence la guerre que le parlement légal, siégeant à Tours, soutenait alors contre le prétendu parlement créé par les factieux à Paris, nous arrivons à un événement qui contribua à la ruine de la ligue, déjà fortement ébranlée par les victoires du roi. Le prince de Joinville, devenu duc de Guise par la mort de son père, massacré à Blois, était enfermé depuis cette catastrophe dans la grosse tour du château de Tours, seul vestige de cet édifice encore existant aujourd'hui. Ce prince était surveillé de près ; personne n'avait la permission de communiquer avec lui ; ses domestiques mêmes ne pouvaient coucher dans sa chambre. Cependant, malgré cette étroite captivité, Guise conçut le dessein de s'évader, et trouva le moyen d'en prévenir le baron de La Châtre, gouverneur du Berry, pour la ligue, lui indiquant le jour, l'heure et le lieu où il devait lui envoyer des chevaux pour favoriser sa fuite. Or, le 15 août, jour de l'Assomption, après la messe, le duc, qui avait coutume de s'entretenir familièrement avec ses gardes, les défia en riant de monter comme lui l'escalier de la tour à cloche-pied..... En effet, l'altesse monta ainsi plusieurs marches ; puis, franchissant les autres au pas de course, il se jeta dans un appartement, et, fermant sur lui une porte de sûreté, établie comme garantie contre ses projets d'évasion, il défendit à ses domestiques de l'ouvrir, quelques menaces qu'on leur fit. Cette précaution prise, le prince se passa entre les jambes

un bâton attaché à une longue corde, que sa blanchisseuse lui avait apportée la veille dans son linge; puis, ayant ordonné à ses gens de tenir cette corde, il se laissa glisser par la fenêtre. Il était ainsi parvenu à quinze pieds de la terre, lorsque plusieurs coups d'arquebuse tirés sur le noble fugitif des croisées du château, effrayèrent les valets, qui lâchèrent tout-à-coup la corde, et Guise tomba pesamment sur le sol. Quoique légèrement blessé au genou, il se releva et se sauva, favorisé par un soldat ligueur qui lui donna son cheval. Le prince, ayant traversé le Cher, rejoignit le baron de la Maisonfort; celui-ci l'attendait à Saint-Avertin avec deux cents gentilshommes, au milieu desquels il se rendit à Bourges. Henri IV se prit à rire quand on lui annonça cette évasion, dont il avait eu, dit-on, l'avis secret. Le roi avait raison de s'en réjouir : la jalousie ne tarda guère à brouiller Mayenne avec le jeune duc son neveu, que le roi d'Espagne proposait pour souverain aux ligueurs.

Lorsque Henri IV dut être sacré à Chartres, l'abbaye de Marmoutier contribua, comme on va le voir, à cette solennité, en confiant au clergé de cette ville un trésor que son église renfermait, et dont voici l'origine. Saint Martin ayant fait une chute, en descendant l'escalier de sa cellule, un ange lui apporta une petite fiole contenant un baume céleste qui le guérit sur l'heure. Cette sainte ampoule, l'aînée de celle de Reims, fut déposée à Marmoutier, et conservée précieusement par les religieux. Ce fut celle que l'on choisit pour l'onction d'Henri IV : une députation de l'abbaye la porta à Chartres, sous la caution de douze otages, qui s'engagèrent à la faire restituer. « La sainte ampoule, dit » M. Chalmel, était portée par le P. Mathieu Girone, secrétaire de l'abbaye; » il était revêtu d'une aube blanche et monté sur une haquenée blanche, mar- » chant sous un dais de damas de même couleur, semé de fleurs de lys d'or, » que portaient quatre religieux également vêtus d'aubes blanches. »

Dans le tems de ce sacre, c'est-à-dire en 1594, Henri IV, voulant donner une marque d'affection particulière à la ville de Tours, érigea une université dans ses murs; mais les lettres-patentes pour cette fondation ne furent point exécutées. A la même époque, sa majesté rappela à Paris les cours souveraines, qui depuis cinq ans siégeaient parmi les Tourangeaux.

Henri IV reparut à Tours en 1598; à l'exemple des rois ses prédécesseurs, il voulut être reconnu chanoine de Saint-Martin, et prêta serment en cette qualité entre les mains du chapitre. Le roi revenait alors de Nantes, où il avait rendu le fameux édit en faveur des protestants, que Louis XIV révoqua en 1685. Le Tourangeau Pierre Forget Dufrêne avait contribué à la rédaction de cet acte et avait donné en cela une preuve de sagesse; car il était catholique. L'édit de Nantes ayant fait renaître la confiance des protestants, ceux

de Tours se livrèrent avec sécurité à l'industrie et au négoce : les fabriques de soieries de cette ville leur durent en grande partie la prospérité qu'elles atteignirent. Nous en reparlerons.

Lorsqu'un souverain embrasse une religion nouvelle, ceux qui la professent attendent de ce prince de grandes concessions en faveur de ce culte, effet naturel d'une première ferveur : c'est calculer habilement les penchants du cœur humain. Il est à remarquer que dans les années qui suivirent la conversion d'Henri IV à la foi catholique, il approuva l'établissement d'un grand nombre de monastères. Son fils suivit cet élan ; de l'année 1606 à l'année 1620, cinq couvents furent fondés dans la ville de Tours seulement, savoir : les Capucins et les Carmélites en 1608, les Hospitalières en 1616, les Feuillants en 1619, les Minimes en 1620.

Sous le règne de Louis XIII et durant les fâcheries ambitieuses qui existèrent entre ce monarque et sa mère, la cour séjourna quelquefois à Tours : Marie de Médicis y était en 1616, durant les conférences dites de Loudun. Or, le comte de Soissons ayant été saluer cette princesse de la part du roi, le plancher de la salle où elle se trouvait s'écroula, et le comte fut entraîné dans sa chute, avec MM. de Villeroi, de Nangis, de Rostaing et de Bassompierre, qui, comme lui, n'éprouvèrent aucun mal. Quant à la reine, restée au fond de la chambre avec quelques personnes, elle en fut quitte pour la peur et l'incommodité d'un tourbillon de poussière qui s'éleva de la place où le plancher s'était abîmé. Cet événement, selon l'usage, fut attribué à la malveillance ; mais tout porte à croire que c'était un effet naturel de la vétusté des solives, qui peut-être remontaient à la construction primitive de l'hôtel dit du Gouvernement.

Cependant les troubles de religion étaient encore imminents à cette époque, parce que les chefs du parti protestant avaient sans cesse à se plaindre de la cour ; celle-ci tenait d'ailleurs fort peu à l'exécution des promesses faites à ces religionnaires. En 1621, la ville de Tours fut le théâtre d'une sédition résultant de cette fermentation incessante des esprits : il y eut des attroupements d'ouvriers privés de travail, des maisons brûlées ou démolies, des animosités personnelles profitant du désordre pour s'assouvir, au nom d'un intérêt général. Dans ce mouvement tumultueux, les calvinistes, accusés d'avoir occasionné la stagnation de l'industrie par de nouvelles manœuvres, furent gravement persécutés, et force ne resta pas à l'autorité. Il fallut la présence du roi et de trois compagnies de ses gardes pour mettre fin à l'émeute... Cinq des plus coupables furent pendus, et la tranquillité se rétablit.

A travers les querelles religieuses qui, depuis plus d'un siècle, ensanglantaient le sol de l'Europe, la compagnie de Jésus, dès l'année 1625, avait tenté d'établir

à Tours une maison; le corps municipal, organe de toute la population, s'y était opposé. En 1632, les jésuites furent plus heureux : le prince de Condé était alors gouverneur de la Touraine; protecteur zélé de cet ordre, il se rendit à Tours, assembla le corps de ville; et montrant à ses membres des lettres de cachet en blanc, il obtint, grâce à ce terrible talisman, l'admission de ses protégés. Mais comme on ne parvient point à gagner les affections par la terreur, ces pères eurent longtems à Tours une existence laborieuse. A force de ruse et de tenacité, ils s'emparèrent enfin de l'éducation dans cette ville; l'éloignement qu'on leur avait montré s'affaiblit naturellement, et là comme ailleurs, ils eurent de nombreux et dévoués partisans. Maîtres de l'enseignement dans la ville, les disciples d'Ignace firent supprimer le collége, fondé en 1585 par le président de Fortia. « Pour ne pas contrevenir aux intentions du » fondateur, dit l'historien Chalmel, on ne mit point de jésuites au collége, » mais on mit ce collége chez les jésuites » : c'était violer la volonté de M. de Fortia par une argutie digne d'eux.

Nous avons vu que la ville de Tours s'était ressentie des diverses agitations ou politiques ou religieuses qui, depuis la réunion de la Touraine à la couronne, avaient tourmenté toutes les parties du royaume. L'orage de la fronde passait toutefois presque inaperçu sur les Tourangeaux, lorsque la reine régente Anne d'Autriche, privée des conseils du cardinal Mazarin, et plus sensiblement affligée peut-être de son absence que du défaut de son habileté politique, convoqua les États-généraux à Tours, au mois de décembre 1651. Mais le subtil ministre, redoutant pour lui les décisions de l'assemblée, sut agir de telle sorte que les députés retournèrent dans leurs provinces respectives sans s'être réunis.

Vers le milieu du XVIIe siècle, Tours était, malgré les troubles que nous avons signalés, l'une des villes les plus importantes du royaume; en 1656, sa population s'élevait à quatre-vingt mille âmes : population essentiellement industrielle, grâce au commerce de la soierie, pour lequel cette ville ne craignait alors aucune rivalité. Un seul acte de l'autorité royale détruisit cette prospérité et y fit succéder une lente agonie : cet acte, ce fut la révocation de l'édit de Nantes. Trois mille familles, livrées à la plus active, à la plus fructueuse industrie, emportèrent en s'expatriant d'énormes capitaux, qui jusqu'alors l'avaient fait fleurir. Quinze ans après la désastreuse migration de 1685, un dénombrement des habitants de la ville produisit le chiffre de trente-trois mille individus; la population s'était donc affaiblie de trente-sept mille âmes dans le court espace de vingt-cinq ans. Il faut être bien aveuglément le panégyriste des vertus que madame de Maintenon pratiqua à la manière de Madeleine, pour

en tenir quelque compte à sa mémoire, lorsqu'on sait qu'elle fut la première, la plus influente instigatrice de l'édit funeste dont nous venons de retracer les effets pour la ville de Tours. Les autorités de cette cité tombée n'en érigèrent pas moins, en 1688, trois ans après le coup d'État qui avait ruiné leur patrie, un arc triomphal sur lequel on lisait *Ludovico magno*. Mais les désastres qui suivirent d'assez près la glorieuse campagne à laquelle ce monument faisait allusion, prouvèrent la justesse de cette autre inscription, que le prince Eugène fit graver sur la pyramide d'Hochstett : « Que Louis XIV apprenne enfin » qu'un roi ne doit être surnommé *le grand* qu'après sa mort. »

Au XVIIIe siècle, Tours, ville appauvrie, luttant sans succès contre l'anéantissement prochain de son industrie, pouvait se comparer à ces belles courtisanes qui, par une parure décevante, déguisent la misère où elles sont tombées. Lorsque rien dans son sein ne promettait plus l'opulence, cette cité se décorait de sa splendide rue Royale et du magnifique pont qui communique au faubourg Saint-Symphorien. Ceci nous conduit à parler du Tours monumental, dont la description n'a pu trouver place entre les récits pressés que nous avons dû nous imposer dans ce chapitre.

Nous avons dit que, dès les premiers tems de la conquête romaine, César fonda un établissement entre la Loire et le Cher : établissement qui n'eut d'abord que la forme et l'aspect d'un camp. Lorsque les Turones descendirent de la montagne où leur capitale était située, selon les traditions dont nous avons déduit la probabilité, le camp, déjà décoré sans doute de quelques édifices, devint une ville, mais peu considérable, et le palais impérial couvrit plus tard une majeure partie de l'espace compris dans la circonvallation. Même après la reconstruction des murailles dont nous parlerons tout-à-l'heure, *Cæsarodunum* ne s'étendait que sur les terreins occupés depuis par le château, le cloître Saint-Gatien et l'archevêché. Telle était la capitale des Turones, lorsque dans les premières années du Ve siècle, et certainement avant l'année 428, les Romains, justement alarmés de l'invasion des barbares accourus de divers points dans les Gaules, élevèrent précipitamment des forteresses imposantes, pour s'y renfermer. Simultanément, Bordeaux, Poitiers, le Mans, Angers, Beauvais, Tours et beaucoup d'autres villes furent entourées de nouvelles murailles, bâties avec cette rapidité prestigieuse qui distinguait les travaux des Romains. En Touraine, les Visigoths étaient les conquérants qu'on devait le plus redouter, et la pierre manquait aux environs de Tours. Mais dans l'enceinte même de la ville, gisaient les débris d'un temple consacré aux dieux de Rome, et qui, à la voix de saint Martin, était tombé sous les coups d'un prosélytisme puissant. On jeta pêle-mêle à la base du nouveau mur, corniches,

chapiteaux, tronçons de colonnes, bas-reliefs : le monument païen [1] était devenu une vaste carrière où l'on puisa, comme de simples matériaux, les œuvres du ciseau qui avaient orné le temple antique et son *atrium* [2]. On voit encore sur divers points des pierres chargées d'inscriptions enclavées au pied des murailles du ve siècle, et qui présentent quelques-unes de ces inscriptions renversées.

« La Sauvagère, dit M. Champoiseau, l'un des auteurs des *Tableaux chro-* » *nologiques sur l'histoire de Touraine*, cite les légendes de plusieurs médailles » trouvées dans les fondations de la cité romaine : elles étaient de la famille » *Tituria*, de Néron, de Galère, de Maximien, de Constantin et de Gratien. » Aucune de ces médailles n'était postérieure à ce dernier : » ce qui semble confirmer l'opinion que la destruction du temple païen n'a pu avoir lieu qu'après cet empereur, et rend probable la version qui l'attribue à saint Martin. Tout, en un mot, dans cette construction, révèle la rapidité avec laquelle les dominateurs de la Gaule se sentaient glisser de l'empire du monde. L'enceinte de *Cæsarodunum*, reconstruite au ve siècle, formait encore celle de Tours en 1202; seulement on avait ajouté, sous Charles le-Chauve, à ce système de fortification antique, des tours formidables à peu près également espacées, et qui complétaient les moyens de défense de la place, avant le canon. L'auteur de la Chronique de Tours mentionne une sorte de forteresse à part, mais liée sans doute avec la place principale, et qu'on appelait le *Bourg de la Trésorerie*. Il s'étendait depuis le terrein sur lequel est bâti l'archevêché jusqu'à une tour alors placée au lieu où se trouve le portail de la chancellerie. « Peu » d'habitations, dit un écrivain tourangeau, osaient se poser hors de la sécurité » de cette enceinte. Cependant quelques-unes s'étaient élevées dans la direction » de Saint-Pierre-des-Corps, et dans les vignes et les jardins que nous représente » en ce moment la rue Royale : ces dernières formant une espèce de camp » neutre entre Tours et Châteauneuf [3]. » L'ensemble de ces habitations, qui finit par être compacte, avait reçu le nom de la Ville-Neuve, *Burgus novus*.

[1] Ce temple, compris dans l'enceinte du palais impérial, était, selon plusieurs écrivains, consacré à Mercure.

[2] Dans les fondations d'une muraille reconstruite au XIIe siècle pour protéger le cloître de St-Gatien, on remarque surtout un bas-relief romain en demi-bosse, représentant une Diane, qui, avec d'autres figures entièrement frustes aujourd'hui, paraît avoir fait partie d'un stylobate. Dufour pense que ce morceau de sculpture n'est pas postérieur au règne des Antonins; ce qui donnerait lieu de supposer que le palais impérial, et le temple duquel provient le fragment dont il s'agit, devaient appartenir au IIe siècle.

[3] *Études statistiques, historiques et scientifiques sur le département d'Indre-et-Loire*, par P. C. de Croy, chez Aigre, libraire, rue Royale, à Tours.

Châteauneuf, qu'on nomma jusqu'au XIIe siècle *Martinopolis,* parce que la ville s'était élevée successivement autour de la basilique consacrée à l'apôtre des Gaules, eut son enceinte particulière dès le Xe siècle : elle se composait de bonnes murailles, avec des fossés à fond de cuve, toujours pleins d'eau. Il est probable qu'au commencement du siècle précédent, Martinopolis ne présentait pas encore le caractère d'une ville ; car le célèbre Alcuin, abbé de Saint-Martin, qui écrivait alors, n'eût pas manqué de parler de cette cité toute religieuse, au lieu d'apostropher la ville de Tours, comme il le fait dans ce passage d'un de ses discours : *Quid te, Turonica civitas, loquar? Muris quidem parvula et despectibilis, sed sancti Martini patrociniis magna et laudabilis, quis propter te adierit te? Nonne propter certissima illius suffragia turbæ ad te confluunt christianorum* [1] ?

Nous avons dit que sous la domination des rois d'Angleterre, comtes de Touraine, Martinopolis, nommée alors Châteauneuf, à cause du château bâti par Henri II, était encore une ville entièrement séparée de Tours. Ce ne fut que dans la seconde moitié du XIVe siècle, que les deux places furent réunies, selon le vœu de leurs habitants, pour résister plus efficacement à l'invasion anglaise. Au moyen de cette réunion, Tours, la Ville-Neuve et Châteauneuf, furent enveloppés d'une même muraille, construite d'après les règles de l'architecture du tems, c'est-à-dire de manière à pouvoir résister au canon, déjà connu depuis une dizaine d'années.

Dans le cours des deux siècles suivants, l'artillerie, successivement perfectionnée, avait nécessité de nouveaux moyens de défense des places, et vers le commencement de son règne, François Ier voulut faire de Tours un place de guerre importante. Des lettres-patentes furent données à cet effet par ce monarque, en 1520 ; mais les travaux, à peine commencés alors, furent abandonnés, puis repris sous Henri III, puis abandonnés encore ; et ce ne fut que sous le règne de Louis XIII que les plans arrêtés près d'un siècle auparavant, reçurent leur exécution. Le maréchal de Souvré, nommé gouverneur de la Touraine par Henri IV, avait cependant sollicité et obtenu, en 1591, l'autorisation, non-seulement de fortifier, mais d'agrandir la ville de Tours, devenue en quelque sorte la résidence royale et le centre du gouvernement ; mais les lettres-patentes données à cet effet étaient restées inexécutées. Enfin, un arrêt du conseil, rendu en 1616, chargea M. de Souvré et le marquis de Courtevanes, son fils

[1] Que dirai-je de toi, ville de Tours ? Est-ce pour toi que l'on vient, toi dont l'enceinte est petite et misérable ; mais grande et respectable par la protection de saint Martin ? N'est-ce pas à cause de sa puissante assistance que tu vois affluer dans ton sein une multitude de chrétiens ?

Ora. pro Willebrod, premier évêque d'Utrecht.

et son successeur au gouvernement de Touraine, d'aviser, avec les autorités locales, à la reconstruction des fortifications de la ville de Tours. Cette circonvallation, refaite et reculée sur plusieurs points, fut, comme on le pense bien appropriée aux nécessités de l'époque, c'est-à-dire avec bastions, courtines, redans, ravelins et autres éléments de résistance, permettant la disposition des batteries de la défense, et à l'épreuve des boulets de l'attaque. Chalmel, dans son histoire de Touraine, décrit avec détail les travaux qui furent terminés alors ; nous nous abstiendrons de cette description d'une enceinte murale dès longtems détruite : nous bornant à dire qu'elle acheva de confirmer l'unité des deux villes de Tours et de Châteauneuf, en les ceignant d'un même rempart et d'un même fossé. On pénétrait dans la place par douze portes : les principales étaient celles de Saint-Éloi, de La Riche, d'Henri de Bourbon et la Porte-Neuve. La première seule a été conservée dans sa forme primitive, sauf le pont-levis, qu'on a remplacé par un pont en maçonnerie. Ces fortifications, reconstruites à grands frais au XVIIe siècle, ont disparu dans le cours du siècle suivant : à peine en retrouve-t-on quelque traces derrière les constructions des rues Royale et de l'Archevêché ; peut-être aussi dans les faubourgs Saint-Étienne et Saint-Éloi ; partout ailleurs la place forte s'est évanouie pour ne laisser voir que la ville élégante.

Cependant, à Tours, comme dans toutes les cités où le moyen-âge avait imprimé son cachet de ténacité guerrière, de pompeuse dévotion et de robuste poésie sociale, il est resté des édifices qui attestent son caractère si puissant dans toutes ses inspirations. Nous allons décrire les principaux monuments.

Avant de parler de ceux qui existent encore en entier, nous devons mentionner brièvement ceux qui, disparus totalement ou en partie, ont laissé des souvenirs historiques trop vifs pour être passés sous silence. Tel est l'ancien château de Tours : construit, au XIIe siècle par Henri II, roi d'Angleterre, sur les ruines du palais des empereurs romains, il fut agrandi dans le siècle suivant par Philippe-le-Hardi, et embelli plus tard par Louis, duc d'Orléans et Louis duc d'Anjou. Ce château, situé au nord de la ville, formait un carré irrégulier, flanqué de quatre tours, dont une seule est encore debout ; elle reçut à la fin du XVIe siècle, le nom du jeune duc de Guise, qu'on y avait enfermé, et qui s'en échappa, comme nous l'avons rapporté précédemment. Charles VII et Louis XI furent mariés dans la chapelle de ce château.

Au dessus d'une fausse porte pratiquée dans la muraille vers le fleuve, on remarquait jadis une pierre [1] haute de quatre-vingt-deux centimètres, longue

[1] Cette pierre a été conservée dans le jardin de la préfecture. On y voit une coupe sculptée en bas-

« la façade de Saint-Gatien, avec sa grande porte et ses deux petites à fronton pyramidal, si délicatement découpé à jour, et dont les ouvertures sont ornées d'une si riche broderie ; avec ses cinq terrasses, que décorent d'élégantes balustrades ; ses rosaces appliquées sur les murs ; sa rose, que couronne si heureusement sa galerie à aiguilles ; » enfin avec ses deux tours, qui portent jusqu'à deux cents pieds dans les airs, la minutieuse profusion de leurs ornements. C'est dans l'une de ces tours que fut fondue et placée la grosse cloche appelée *Gatien*, dont le poids dépassait, dit-on, vingt milliers.

En faisant le tour de l'église, on est frappé de la délicieuse harmonie avec laquelle se combinent les contreforts, les arcs-boutants, les balustres qu'on voit circuler à divers étages, et les gargouilles aux formes fantastiques destinées à vomir les eaux pluviales... Jadis la balustrade qui règne à la base du toit était surmontée, dans tout le pourtour de l'édifice, par des figures en pied, représentant alternativement des guerriers et des évêques : symbole éloquent qui semblait rappeler toute la puissance de l'Église. On voit encore la partie inférieure de ces statues, faisant corps avec la galerie.

Nous ne pouvons mieux terminer cette description qu'en rapportant le résumé archéologique tracé par M. l'abbé Manceau : « Dans sa construction, dit-il, l'église de Tours a parcouru les quatre phases des quatre périodes du style ogival indiquées par M. de Caumont, et elle pourrait parfaitement servir d'exemple à un cours complet d'architecture ogivale. Car dans la partie orientale, le beau style primitif et le style secondaire y ont déposé tous leurs caractères : fenêtres à lancettes simples, à lancettes géminées, à meneaux avec rosaces ; trèfle à quatre feuilles au sommet ; colonnes minces et allongées, réunies en faisceaux ; voûtes hardies, dont les arceaux s'appuient sur les massifs qui séparent les fenêtres. La partie de l'occident présente les types de la troisième et de la quatrième période gothique : style fleuri ou flamboyant, dessins contournés, moulures prismatiques, colonnes remplacées par de simples nervures, chapitaux ornés de feuilles frisées formant deux bouquets superposés, flammes, cœurs allongés, pyramides hérissées de crochets, festons, dentelles, extrême délicatesse des nervures, des dessins et de tous les ornements. Puis les tours, surtout celle du midi, nous initient à l'époque si fameuse, appelée la renaissance. [1] » Et c'est particulièrement l'ornementation si ambitieuse de cette partie du monument, encore toute blanche à la fin du

[1] Précis historique sur la construction de l'église métropolitaine de Tours, par M. l'abbé Manceau.

XVIe siècle, qui fit dire à Henri IV, en voyant l'église de Saint-Gatien : « Ventre-» saint-gris! il n'y manque qu'un étui. »

Depuis plusieurs années, on s'occupe de la restauration de la cathédrale dont nous terminons la description : M. l'abbé Manceau dirige les travaux avec l'entente exquise de l'art qui le distingue ; et l'on doit espérer que, grâce à son goût épuré, on verra disparaître de l'intérieur de cette charmante basilique les prétendus ornements que les XVII et XVIIIe siècles ont mêlés aux détails si harmonieux, quoique divers, des périodes de l'art gothique. M. Manceau, dans les heures de loisir assez rares que lui laissent ses devoirs sacrés et la direction des travaux de restauration auxquels il s'associe, prépare une histoire explicative des verrières de Saint-Gatien : œuvre de patience et de haute sagacité, qui sera un beau présent fait à la science archéologique. Sur les

vitraux du chœur, terminé comme nous l'avons dit sous le règne de saint Louis, sont représentées les armes dites *parlantes* de ce souverain, de Blanche de Castille et de la ville de Tours [1]. Parmi les verrières de la nef, il en est qui furent peintes par le Tourangeau Sarrasin; quelques raccordements de vitres modernes ne déparent pas trop les sujets anciens.

La cathédrale de Tours est suffisamment décorée par les sculptures qui composent son ornementation intérieure; aussi n'y voit-on que des tableaux d'une médiocre valeur. Mais un monument d'une belle exécution est déposé dans l'une des chapelles : nous voulons citer le tombeau des deux fils de Charles VIII et d'Anne de Bretagne, attribué aux frères Juste, statuaires contemporains de François Ier et de Jean Goujon. C'est un sarcophage sur lequel les enfants sont représentés couchés, et dont les ornements, restaurés habilement de nos jours, sont délicats et de bon goût. Ce mausolée fut rétabli en 1815 par les soins de M. Destouches, préfet d'Indre-et-Loire.

Cent vingt-six évêques se sont succédé sur le siége de Tours, depuis saint Gatien jusqu'à Mgr Morlot, récemment promu à la dignité archiépiscopale. Le chapitre métropolitain était un des plus anciens de France : il fut établi, sous le règne de Clotaire Ier, par saint Baud, seizième évêque de Tours. Il se composait, dit Chalmel, de huit dignitaires : le doyen, le grand archidiacre, le trésorier, le chantre, le chancelier, l'archidiacre d'outre-Loire, l'archidiacre d'outre-Vienne et le grand archiprêtre. Il y avait quarante-neuf prébendes, huit personnats, un maître et un sous-maître de psallette, deux diacres, seize vicaires, deux marguilliers, dix enfants de chœur et plus de cent chapelains. Aujourd'hui ce personnel est bien diminué. Le grand sceau du chapitre était un saint Maurice : c'était, en effet, sous l'invocation de ce glorieux martyr qu'avait été mise la première église de Tours, bâtie par saint Lidoire. Le nom de Saint-Gatien prévalut plus tard, à l'occasion d'une confrérie que les chanoines établirent en mémoire de leur premier évêque.

L'archevêché est un édifice vaste, largement distribué, mais sans aucun caractère monumental, et construit dans le goût de la première moitié du XVIIIe siècle. Le portail seul, bâti avec les matériaux de l'ancien arc triomphal élevé à la gloire de Louis XIV, mérite d'être cité : il est d'un style imposant; on voudrait toutefois que son ensemble eût plus de légèreté; c'est du reste le principal ornement de la place de l'Archevêché. Durant la révolution plusieurs corps

[1] Alors elles se composaient d'une tour surmontée de trois autres petites tours, ornées des bannières de France.

constitués ou fonctionnaires se sont succédé dans la demeure des archevêques de Tours; maintenant ces prélats en jouissent exclusivement.

Non loin de l'église métropolitaine et de l'archevêché, existent un grand et un petit séminaires, dans lesquels est entretenu un grand nombre d'élèves destinés au sacerdoce. Les bâtiments qu'occupent ces deux institutions ne se recommandent point par leur disposition monumentale; mais ils sont commodes, bien aérés et convenablement appropriés à leur destination.

On a vu que, dès son origine, le tombeau de saint Martin était environné d'une vénération universelle; des pélerins venaient le visiter de toutes les parties du monde chrétien: « le voyage de Tours, selon Chalmel, allait de pair avec ceux de Rome et de Jérusalem. » Or, la première église dédiée à l'apôtre des Gaules avait été bâtie, comme nous l'avons dit précédemment, par saint Brice, son successeur; mais peu spacieuse, bientôt elle ne put contenir les fidèles qui s'y rendaient; et saint Perpet ou Perpétue, sixième évêque de Tours, en fit construire une beaucoup plus vaste, qu'il consacra, en 464. Au rapport de Sidonius Apollinaris, cette seconde basilique était d'une structure admirable; ce poète sacré la compare au temple de Salomon :

Quæ Salomoniaco potis est confligere templo.

Grégoire de Tours, avec autant d'exagération, peut-être, a fait à son tour une magnifique description de cette église dans le second livre de son œuvre. On peut conclure au moins de ce passage qu'elle était construite dans le style et les proportions de l'architecture romaine. « Elle avait, dit le père de notre » histoire, cent-vingt pieds de long, soixante de large et quarante-cinq de » hauteur; cent-vingt colonnes la soutenaient; on y pénétrait par huit por- » tes, et cinquante-deux fenêtres l'éclairaient. Quant à la décoration intérieure, » elle répondait, selon Odon, abbé de Cluny, à la splendeur des proportions » architecturales. J'ai appris, dit-il, de mes anciens confrères qui ont vu le » monument dans son premier état, que cette église était en dedans, toute de » marqueterie; que ses murs étaient de jaspe et de marbre, et que ses dehors » étaient bâtis de pierres de diverses couleurs, qui avaient l'éclat de l'or et des » pierres précieuses. La couverture était d'étain doré et si luisant qu'on s'ima- » ginait voir une petite montagne d'or, lorsqu'elle réfléchissait les rayons du » soleil [1]. » Il est aisé de reconnaître tout ce que l'exaltation ascétique ajouta

[1] Sermon prononcé par Odon après le troisième embrasement de l'église de Saint-Martin.

de couleurs merveilleuses à ce tableau : les pierres qui ont l'éclat de l'or et des pierreries sont, de prime-abord, reléguées par la raison dans la bibliothèque bleue.

L'église de Saint-Martin, incendiée en 560, 801, 903 et 994, fut reconstruite entièrement de 1003 à 1014 par les soins du trésorier Hervé. Son caractère architectonique appartenait donc au style roman de la seconde époque, ainsi qu'on peut s'en convaincre par ce qui reste de cette basilique. Toutefois, comme elle eut encore à souffrir du feu au commencement du XIIIe siècle, des réparations assez importantes dont on retrouve quelque traces, y furent faites à l'origine de l'ère ogivale. D'autres époques ajoutèrent dans la suite leurs inspirations plus ou moins artistiques aux premiers travaux, en sorte que dans les tems modernes, le monument qui nous occupe présentait une confusion indigeste du roman et du gothique, à l'exception de l'abside, où le style de la construction primitive avait été conservé à peu près sans altération. De ce vaste édifice, démoli durant la révolution, il ne reste que deux tours, dites de l'*Horloge* et de *Charlemagne :* l'une et l'autre appartiennent à l'architecture romano-bysantine, avec quelques restaurations rappelant le gothique du XIIe siècle. Ces tours, qui sans doute s'élevaient aux deux extrémités de l'église, donnent lieu de supposer, par leur éloignement l'une de l'autre, que cette basilique occupait un grand espace, sur lequel on a bâti la rue Saint-Martin. Un puits artésien a été foré au pied de la tour de Charlemagne ; une fabrique de plomb de chasse, maintenant supprimée, avait été établie dans cette édifice, qui pourrait être entretenu avec plus de soin.

Nous avons dit comment l'église de Saint-Martin, d'abord desservie par des religieux bénédictins, le fut ensuite par des chanoines réguliers, à dater de 848. Le clergé de ce chapitre, le plus nombreux de France, peut-être, se composait au XVIIIe siècle de onze dignitaires : le doyen, le trésorier, le chantre, l'écolâtre, le sous-doyen, le cellerier, le granger, le chambrier, l'aumônier, l'abbé de Cormery et le prieur de Saint-Côme. Puis venaient quinze prévôts, cinquante-un chanoines, cinq sous-dignitaires, trois personnats, cinquante-six vicaires, six aumôniers, trois clercs d'aumône, quatre marguilliers, quatre incepteurs, deux pénitenciers, deux sacristains, un oblatier et quatre-vingts chapelains : le tout formant deux cent soixante-trois bénéficiers, auxquels il faut ajouter dix enfants de chœur, un maître de chapelle, un maître de latin, un organiste, huit musiciens, quatre bâtonniers, un maître de sonnerie et trente sonneurs à gages. Au total, le personnel de Saint-Martin s'élevait à trois cent dix-neuf individus, non compris vingt-huit chanoines honoraires. Nous avons cru qu'il était curieux de consigner cette nomenclature ; le lecteur

comparera le faste des serviteurs de saint Martin au XVIIIe siècle, avec la vie cénobitique du prélat qui, au IVe siècle, habitait une cellule au monastère de Marmoutier..... Le caractère de la religion aux deux époques ressortira de cette comparaison.

Au rapport de l'historien Chalmel, le chapitre de Saint-Martin, indépendamment des chanoines d'honneur, avait établi des associations de confraternité avec les églises les plus célèbres de l'Europe, au nombre de douze cathédrales et d'autant d'abbayes. Enfin, il comptait vingt-neuf églises sous sa dépendance, tant au-dedans qu'au dehors de la province. C'est ce qui lui composa longtems une espèce de droit pour lequel il avait son contingent particulier dans la répartition des décimes.

La noble basilique de Saint-Martin ne présentait plus après la suppression du chapitre qu'une immense carrière, dont on a conservé l'unique partie monumentale, les tours; nous sommes assurés que les esprits judicieux ne regrettent point de voir une belle rue florissante de commerce et d'industrie, à la place d'un édifice qui n'était plus que l'asile des oiseaux de nuit.

Saint-Julien était la seule abbaye que la ville de Tours renfermât dans ses murs; nous en avons dit l'origine et la première consécration par saint Grégoire, en 576. Détruite en 856 par les Normands, cette abbaye fut reconstruite vers 938 par les soins de Théotolon, archevêque de Tours, qui, quatre ans plus tard, fit venir à Tours Odon, abbé de Cluny, son ami, pour faire revivre la règle de saint Benoît parmi les religieux de Saint-Julien. Frappée par la foudre en 1224, l'église de Saint-Julien, ébranlée jusque dans ses fondements, s'écroula, à l'exception de la tour située au couchant et dont la construction romane appartient évidemment au XIe siècle, quoiqu'on ait ouvert à sa base une porte ogivale. Cette tour était autrefois surmontée d'une flèche extrêmement élevée. Saint-Julien était, comme abbaye, en possession d'une juridiction, et jouissait de priviléges qui lui donnaient droit à avoir un auditoire, des officiers de justice et des prisons. Selon Chalmel, cette basilique fut entièrement reconstruite sous le règne de saint Louis [1]; mais nous pensons, d'après le style du monument, qu'on devait y travailler encore au XIVe siècle : en effet les nefs et le transept révèlent cette époque par leur ornementation élégante et les détails qui la distinguent.

Au milieu de la destruction qui a fait disparaître la plupart des édifices reli-

[1] Trois inscriptions gravées sur la voûte apprennent qu'elle fut terminée au XIIIe siècle par les soins de Reginaldus II (1204), de Johannes III (1210) et de Menardus (1218).

gieux que renfermait autrefois la ville de Tours, l'église de Saint-Julien est restée debout; mais, abandonné d'une administration oublieuse de sa destination première, cet édifice, si recommandable d'ailleurs par son caractère artistique, a été vendu et successivement livré à diverses entreprises industrielles. Maintenant des voitures publiques sont remisées sous les arceaux qu'orna le ciseau du moyen-âge, et des chevaux de poste piaffent sous ces voûtes consacrées. Les bâtiments réguliers de Saint-Julien, appropriés à divers usages ou détruits en partie, sont remplacés par des constructions dépendant du musée, par l'école d'enseignement mutuel, par un manége et par une hôtellerie. La terrasse, située à gauche de la place à laquelle vient aboutir le pont, était autrefois une dépendance de l'abbaye de Saint-Julien : là, durant les foires de Tours, se tiennent les marchands étalagistes les plus distingués.

C'est avec un sentiment de vive affliction que l'on voit une halle établie dans une autre église de Tours, Saint-Clément, délicieux édifice du style gothique fleuri. Originairement, il y avait là un hospice destiné à recevoir les gentilshommes peu fortunés qui visitaient le tombeau de saint Martin; en 896, cet hospice fut donné aux pauvres. Plus tard, la population de Châteauneuf s'étant accrue, l'église de Saint-Clément fut érigée en paroisse. L'édifice actuel, construit vers le milieu du XVe siècle, par Jean Briçonnet l'aîné, premier maire de Tours, est décoré dans plusieurs de ses parties avec magnificence : on admire surtout le porche du nord.

Des cinquante-une églises paroissiales, collégiales, abbatiales, conventuelles ou hospitalières qui existaient autrefois à Tours, quatre paroisses seulement ont été conservées dans l'enceinte de la ville, indépendamment de Saint-Symphorien et de Notre-Dame-la-Riche, qui appartiennent aux communes ainsi nommées. Ces paroisses intra-muros sont Saint-Martin, réunie à Saint-Gatien, Saint-François-de-Paule, Saint-Saturnin et Saint-Pierre-des-Corps. Nous avons peu de chose à dire des trois dernières églises, dont aucune n'est monumentale. Saint-François-de-Paule est un édifice moderne sans caractère, mal placé et d'un abord difficile; Saint-Saturnin était primitivement une chapelle dédiée par saint Grégoire, évêque de Tours, conséquemment très ancienne et plusieurs fois reconstruite; Saint-Pierre-des-Corps offre également de nombreuses reconstructions. Lorsqu'en 838 les Normands, poursuivis par les Tourangeaux, furent taillés en pièces à quelque distance de Tours, leurs morts, accumulés sur le terrein où l'on bâtit depuis cette église, y reçurent apparemment l'inhumation, et, quand le monument religieux fut élevé, on l'appela Saint-Pierre-des-Corps, en souvenir de cette immolation des aventuriers du nord.

On retrouve encore çà et là dans la ville de Tours quelques vestiges, plus ou

moins dignes d'attention, des anciennes églises supprimées : il en est que l'industrie a consacrées à ses exploitations; d'autres ont été entièrement détruites, et de leurs matériaux on a construit des maisons particulières.

Les monuments civils sont peu nombreux à Tours : le moyen-âge s'efface avec rapidité dans ses rues renouvelées, et notre époque, prodigue de constructions coquettes, y élève peu d'édifices majestueux. Avant tous ceux qui peuvent fixer l'attention, nous devons parler du pont, justement renommé comme l'un des plus beaux de la France. Nous avons offert à nos lecteurs les ruines encore existantes de l'ancien pont, construit vers 1030, par le comte Eudes II. Celui qui communique maintenant du faubourg Saint-Symphorien à la ville, fut commencé en 1765 et terminé en 1777. A cette époque où l'art des constructions était moins que de nos jours basé sur des calculs rigoureux de statique, l'ingénieur n'obtint pas l'élégante disposition de son œuvre sans compromettre sa solidité : dès l'année 1778, il fallut reconstruire deux arches, par suite du tassement d'une pile; en 1789, quatre autres arches furent emportées à la suite d'une débâcle..... Longtems le magnifique pont de Tours affligea le regard par une misérable suture en bois; enfin, en 1810, cette construction provisoire avait disparu. Nous avons vu cependant travailler au pont de Tours tout récemment : un système de consolidation était devenu nécessaire; espérons qu'il suffira. Entre les culées, la longueur du monument est de treize cent trente-deux pieds; sa largeur est de quarante-sept pieds, sa hauteur au-dessus de l'étiage, de trente-cinq pieds et demi. La beauté de cet édifice, la largeur de ses trottoirs, les sites délicieux que le regard embrasse en amont et en aval du fleuve, enfin les deux admirables points de vue que présentent d'une part la Tranchée, d'autre part la rue Royale et la route de Bordeaux qui la continue, tout en un mot contribue à faire du pont la promenade favorite des habitants, malgré l'existence des deux mails qui s'étendent à droite et à gauche de l'entrée de la ville, et la splendeur des allées qui la bordent au midi.

Lorsqu'on arrive à Tours par le pont que nous venons de décrire, deux édifices dans le style du XVIIIe siècle semblent avoir ouvert en s'écartant la belle rue Royale : à droite, c'est l'Hôtel-de-Ville, à gauche le Musée : en retour d'équerre du premier de ces hôtels et dans la rue Royale même, les tribunaux tiennent leurs audiences, en attendant l'achèvement du nouveau Palais-de-Justice. Celui-ci s'élève à l'autre extrémité de la même rue, et sa principale façade est tournée vers le sud. La construction de ce palais ayant été décidée en 1837 par le conseil général, sous la présidence de M. Alexandre Gouin, député, un concours s'ouvrit; dix-sept projets furent présentés et renvoyés à l'examen du conseil des bâtiments civils. Ce comité

adopta le projet de M. Laurécisque; cependant, par des motifs qu'il ne nous appartient pas d'examiner, les travaux d'exécution furent confiés à M. Jacquemin, architecte à Tours, qui les fit commencer au printems de l'année 1840. Leur ensemble offre, indépendamment du Palais-de-Justice, une prison d'après le régime pénitencier, et une caserne de gendarmerie. La première est contigue au couchant à l'édifice principal; la seconde occupe son aile en retour d'équerre sur la rue Royale.

On assure qu'à l'intérieur ces constructions sont appropriées à leur destination respective; mais nous avons entendu blâmer plusieurs des dispositions et même des proportions extérieures. On trouve surtout que les croisées inférieures en forme de sabords, sont d'un effet disgracieux, et que la façade principale, dont les colonnes paraissent un peu courtes, manque de grâce et de majesté. Le conseil général avait voté 1,100,000 fr. pour l'érection du Palais-de-Justice et de ses annexes; on croit que cette somme sera insuffisante.

L'hôtel de la Préfecture, bâti au commencement de ce siècle par les soins de M. Pommereul, préfet d'Indre-et-Loire, est une construction désespérément prosaïque et d'une tristesse d'aspect à donner le spleen; mais on dit les appartements commodément distribués. Le même édifice renferme la bibliothèque de la ville : elle se compose de quarante mille volumes, parmi lesquels on remarque un assez bon nombre d'éditions précieuses du XVe siècle. Il se trouve aussi dans ce dépôt beaucoup de manuscrits, dont quelques-uns sont rares. On y voit entre autres un évangile écrit en lettres d'or sur vélin, provenant de l'église de Saint-Martin : c'est celui sur lequel les rois de France prêtaient serment comme abbés et premiers chanoines de cette collégiale. Là sont déposées aussi les Heures de Charles V et celles d'Anne de Bretagne. Entre les manuscrits d'un autre genre, on distingue un *Tite-Live*, un *Térence*, les *Œuvres philosophiques de Sénèque*, l'ouvrage d'Abailard intitulé *Sic et Non*; enfin, une multitude de Mémoires pouvant servir au complément si désirable et si loin d'être obtenu de notre histoire nationale, qui, comme l'a dit quelque part Augustin Thierry, est encore en grande partie enfouie dans les vieilles chroniques [1]. La conservation des livres et manuscrits est confiée à M. Chauveau, dont les connaissances bibliographiques et paléographiques ont mérité cette honorable mission. La bibliothèque de Tours est ouverte au public du mardi au vendredi inclusivement.

[1] Voyez, pour une plus ample description de la bibliothèque de Tours, l'*Annuaire du département d'Indre-et-Loire*.

N'ayant cité plus haut le Musée de Tours que comme monument, nous revenons à la mention rapide des objets d'art, d'antiquité et d'histoire naturelle qu'il renferme. Deux collections ont été réunies dans ce local : le musée de peinture et un cabinet d'histoire naturelle et de minéralogie récemment acquis par la ville. Dans la première de ces collections, assez riche en tableaux des anciennes écoles, on remarque surtout *Apollon visitant Latone*, par Boucher; *le Triomphe d'Amphitrite*, par Bon Boullongne; *la Vache Io*, par le même; *l'Enlèvement de Proserpine*, par le même; *Louis XIII*, par Lebrun; *Jésus guérissant les malades*, par Antoine Coypel; *le Centenier aux pieds de Jésus*, par Jouvenet; *le Triomphe de Silène*, par le Poussin; Vues de Rome, par Robert; des paysages de Sarrasin; *Saint Sébastien*, par Lesueur; *Saint Antoine*, par le Valentin; un *Soleil couchant*, par Vanderburg; *le Bon Pasteur*, par Philippe de Champagne; *la Victoire couronnant Mars*, par Rubens; *Plantin et sa femme devant la Vierge*, par le même; le portrait de Claude le Lorrain, peint par lui-même; *Saint François en méditation*, par Louis Carrache; *Saint François en extase*, par le même; *Saint Sébastien* et la *Sainte Famille*, par Caravage; *Céphale et Procris*, *la Mort de Cléopâtre*, *Esther et Assuérus*, *Agar dans le Désert*, par le Guerchin; une *Vierge*, *Sainte Catherine de Sienne*, *l'Enlèvement d'Europe*, et *la Charité*, tableaux attribués au Guide; *Judith entrant dans la tente d'Holopherne*, par le Tintoret; portraits de Michel-Ange Buonarotti et du Titien, par le même; *la Mort de sainte Ursule*, peinte sur marbre par Paul Véronèse. Feu Bouilly a légué à la ville de Tours, sa patrie, un portrait de Louis XIV, attribué à Mignard, et un portrait de Descartes, dont l'auteur ne nous est pas connu. Le Musée de Tours possède les deux tableaux de M. le comte de Forbin, représentant les ruines de Palmyre et des ruines de la Haute-Égypte pendant une inondation du Nil. Ces belles pages sont malheureusement tout ce qu'on peut citer parmi les peintures modernes réunies dans l'établissement. Nous ajoutons à regret qu'un grand nombre de tableaux, et particulièrement ceux de M. de Forbin, réclament d'urgentes restaurations. Si elles se font attendre, on ne peut assurément en accuser le zèle ardent que M. le maire déploie dans tout ce qui peut ajouter à la splendeur de la ville qu'il administre : il y a ici comme en tant de choses utiles, insuffisance de ressources pécuniaires.

Parmi les sculptures peu nombreuses qui se trouvent au Musée de Tours, on remarque un *Saint Bruno*, par Houdon; *l'Annonciation* et *la Mort de la Vierge*, bas-reliefs en bois, et surtout un modèle en relief du fameux escalier de Marmoutier, qui passait pour un chef-d'œuvre de hardiesse architecturale. Les archéologues retrouveront aussi avec plaisir au Musée de Tours, un modèle

du chœur de l'église de Saint-Martin, seule partie de l'édifice qui n'eût pas été dénaturée par les reconstructions. A côté de ces objets curieux, on a placé des plâtres de quelques chefs-d'œuvre antiques : expédient trop ordinairement employé dans les collections de la province, pour tenir lieu des ouvrages originaux.

Le Musée d'histoire naturelle, dont la conservation est confiée à M. Delaunay, sous la direction honoraire de M. Louyrette, est assez riche en productions du règne minéral particulièrement : c'est du reste un établissement que plusieurs habitants se sont plu à augmenter de leurs dons. On y a joint divers objets d'antiquité, recueillis en grande partie dans le département d'Indre-et-Loire.

Le Musée est ouvert tous les dimanches. La ville y entretient une école gratuite de dessin, fondée anciennement par M. Rougeot.

Le collége royal de Tours a reçu depuis deux ou trois ans un accroissement considérable, par suite des travaux d'agrandissement et d'amélioration qui ont été effectués dans cet établissement, qui peut être compté aujourd'hui parmi les plus importants du royaume, soit par la situation salubre et la belle disposition du local, soit pour le soin apporté au régime sanitaire et à la direction des études. Nous avons visité les classes, les salles d'étude, les dortoirs, le réfectoire, la lingerie : tout est arrangé avec une entente parfaite des nécessités locales, et partout règne une propreté presque élégante. Le collége de Tours peut recevoir deux cents à deux cent cinquante pensionnaires. Indépendamment des humanités et des diverses sciences qui en sont le complément, on enseigne dans cette maison tous les arts d'agrément ; les élèves y sont préparés 1° pour les baccalauréats ès-sciences et ès-lettres ; 2° pour les écoles polytechnique, militaire, navale et forestière. Un conseil composé de magistrats et de notables habitants, veille à l'administration du collége.

Nous ne pouvons mentionner que succinctement la situation de l'enseignement primaire au chef-lieu du département d'Indre-et-Loire : comme dans toutes les villes du royaume, les méthodes universitaires y sont en concurrence avec l'instruction confiée aux Frères de la doctrine chrétienne et aux Sœurs enseignantes, qui se piquent peu de suivre les règles de l'Université. Il existe à Tours pour l'éducation des garçons une école mutuelle, trois écoles dirigées par les Frères, et cinq maîtres de pension. Pour les jeunes demoiselles, on compte treize pensionnats et six classes de Sœurs enseignantes. Idépendamment de ces institutions, la ville possède plusieurs salles d'asile pour les enfants en bas âge.

L'hospice-général de Tours, situé sur la commune de La Riche, fut ancien-

nement connu sous le nom de *Sanitas;* il était alors destiné à recevoir les individus atteints de la lèpre, épidémie fréquente au moyen-âge. A partir de 1656, cette maison, sur la demande de l'intendant de Hèce et de l'archevêque Le Bouthilliers, devint un hospice-général, où l'on admit les pauvres et les mendiants, pour y être occupés aux travaux de la soie. Cette fondation ayant été modifiée par lettres-patentes de Louis XV, rendues en 1726, l'hospice fut depuis lors consacré aux vieillards infirmes, aux enfants de familles indigentes, aux aliénés et aux épileptiques. En 1805, l'hôpital civil et militaire vint se fondre dans l'établissement général, ainsi que la Madeleine ou hospice des Enfants-Trouvés. Après ces diverses réunions la maison offre maintenant un ensemble immense, au moyen duquel toutes les maladies, toutes les misères trouvent un asile au sein d'une charité religieuse. Depuis 1834, des constructions très importantes ont été exécutées dans le local, la plupart des bâtiments sont reconstruits, restaurés ou assainis; les malades se trouvent aujourd'hui entièrement isolés des pauvres valides, qui travaillent dans des ateliers disposés pour chaque genre d'occupation. Dortoirs, offices, cuisines, boucherie, pharmacie, bains, magasins, logements des employés, des sœurs et des médecins, tout est heureusement distribué. Dans les dépendances de l'hospice-général, nous avons remarqué un puits artésien qui fournit abondamment de l'eau à toutes les divisions de ce vaste établissement. Le nombre des personnes qui peuvent être admises maintenant à l'hospice est d'environ huit cents; mais lorsque tous les travaux seront terminés, le nombre des lits pourra être porté à près de douze cents. Trois cents enfants pauvres ou orphelins sont recueillis chaque année par l'administration hospitalière, et placés chez des nourrices soumises à une exacte surveillance. Lorsqu'ils sont rentrés à l'hospice, on les occupe à des travaux appropriés à leur âge. Pour les garçons et les vieillards valides, on a établi un atelier de tisserands et une manufacture de cotonnade, dont les produits sont employés pour les besoins de l'hospice. Les femmes valides et les jeunes filles sont occupées à la couture et à la lingerie. L'hospice-général est administré par une commission de quatre membres, sous la présidence de M. le maire, et ayant sous ses ordres un directeur, un receveur, un contrôleur-secrétaire et un inspecteur des Enfants-Trouvés. Le service de santé s'exécute par un médecin en chef, avec l'assistance de quatre médecins ou chirurgiens ordinaires et un pharmacien, secondés par un nombre suffisant d'élèves. Vingt-trois sœurs *de la Présentation*, sous la conduite d'une supérieure, dirigent le service de l'infirmerie.

Une école préparatoire de médecine et de pharmacie, créée par ordonnance du 22 juin 1841, a été établie dans les dépendances de l'hospice de Tours : cette

institution est un bienfait réel pour le département d'Indre-et-Loire et les départements voisins.

Nous ferons ailleurs mention de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Tours, ainsi que des Sociétés archéologique et médicale; ces institutions appartenant au département plutôt qu'au chef-lieu.

Après les institutions et les monuments que nous venons de décrire, la ville de Tours en présente peu qui puissent fixer l'attention. Les fontaines, dont nous devons dire quelques mots, remontent au règne de Louis XII : nous avons vu que les eaux y furent amenées des coteaux de Saint-Avertin. Une seule de ces fontaines est monumentale : élevée d'abord par Jacques de Beaune près

de son hôtel, elle fut enlevée lors du percement de la rue Royale, et réédifiée sur la place du Marché, qu'elle orne encore. Nous avons fait dessiner ce petit monument, d'une délicieuse exécution gothique, sur lequel on lit cette devise

favorite de Louis XI : *Cominus et eminus*. Sur une autre face, l'écusson d'Anne de Bretagne présente, avec un semé d'hermines, cette seconde inscription : *Potius mori quam fœdari*.

Indépendamment des fontaines anciennement établies, et qui n'ont pas été toutes conservées, il a été foré à Tours six puits artésiens : à l'hospice, à la caserne d'infanterie, dite des Cordeliers, au pied de la tour Charlemagne, sur la place de l'Archevêché, à la caserne de cavalerie et aux abattoirs. Ce dernier établissement, dont on ne peut citer que la disposition commode, a été terminé en 1836 ; il est administré par un directeur et un inspecteur.

La salle de spectacle, construite dans une ancienne église, n'offre d'un peu monumental que sa façade ; intérieurement elle est mal distribuée, incommode, et ses abords sont d'une tristesse désespérante. On projette, dit-on, la construction d'un nouveau théâtre, qui, en ménageant un asile plus agréable aux muses dramatiques et des places plus commodes aux spectateurs, contribuerait encore à l'embellissement de la ville ; nous faisons des vœux pour que ce projet s'accomplisse.

Tours, ainsi qu'on a pu en juger par nos rapides descriptions, ne se distingue point par le nombre de ses édifices publics des différents âges ; mais l'ensemble de cette ville est séduisant, et la séduction commence avant qu'on y ait pénétré. Comment n'admirerait-on pas une ville située sous le plus beau ciel de la France, sur les bords d'un fleuve magnifique, et comme épanouie dans une plaine charmante, que bordent des coteaux fertiles et délicieusement accidentés? Quel splendide coup-d'œil est offert à l'étranger qui, ayant traversé le plus beau pont du royaume après celui de Bordeaux, pénètre dans cette élégante rue Royale [1], dont la capitale du département d'Indre-et-Loire se pare comme une coquette de son collier de diamants !... Cette rue est en effet le bijou le plus précieux de la cité : là resplendissent des magasins rivaux de ceux de Paris ; puis les cafés du Commerce et de la Ville ; les hôtels princiers du Faisan, de Londres et de la Boule-d'Or. Partout de jolies têtes de femmes surmontent le comptoir de la lingerie, du magasin de modes, du bijoutier, du parfumeur ; et devant le voyageur émerveillé la superbe avenue de Grammont continue l'enchantement du regard. Rien de plus animé que la rue Royale à toutes les heures du jour : vingt diligences y arrivent, vingt autres en partent ; tandis qu'une foule incessante de promeneurs ajoute, par

[1] Dans la même direction, l'intendant Tubœuf avait fait ouvrir, en 1678, la rue *Traversaine*. Un autre intendant, Gaspard l'Escalapier, sous l'administration de qui le pont fut élevé, fit adopter le plan de la rue actuelle, avec la construction uniforme que nous voyons.

une exhibition de toilettes recherchées, à la diversité de ce spectacle ravissant. Plusieurs rues encore ont cet aspect vivant et animé : telles sont celles du Commerce, Colbert, de la Harpe, Saint-Martin, de la Scellerie et quelques autres. En général les rues de Tours sont larges, propres et bâties avec élégance, avec recherche même, en pierres tirées des carrières de Bourré. La ville offre un grand nombre d'hôtels et de maisons modernes construits magnifiquement. Les principales rues et places, ainsi que le pont, sont éclairées au gaz : c'est encore un bienfait dû à M. Walwein, maire actuel.

Malgré le déploiement d'inspirations artistiques dont se piquent les architectes de la localité, on s'empressera toujours de visiter avant tout la maison de M. Alexandre Gouin, chef-d'œuvre coquet de l'architecture du XVIe siècle.

Cette maison, située rue du Commerce et par malheur bâtie au fond d'une cour, a été restaurée récemment avec autant d'intelligence que de goût par

son propriétaire, qui a su ainsi ménager un ornement de plus à la ville, en conservant un sujet d'études aux artistes et aux archéologues.

Les places de Tours, au nombre de huit, ne sont ni vastes, ni régulières : celle de l'Archevêché seule a quelque majesté. Tours n'est pas mieux favorisé quant aux quais : celui qui borde la rive gauche du fleuve, à partir de l'entrée de la rue Royale et dans la direction de l'ouest, est mal percé, inégal, et généralement mal bâti : c'est un quartier quasi-disgracieux dans la plus admirable situation.

Dans les rues du vieux Tours se cachent quelques hôtels du moyen-âge, beaux édifices alors, maintenant masures noires et défigurées par les reconstructions, à travers lesquelles l'artiste retrouve çà et là des arabesques légères, des rinceaux délicats de l'ère ogivale, ou de savantes sculptures de la renaissance. L'ancien palais des gouverneurs de Touraine, ou si l'on veut l'hôtel de la Bourdaisière, où Marie de Médicis faillit être ensevelie sous les décombres d'un plancher, échappe même à l'attention des passants. On compte plusieurs de ces édifices, veufs d'une aristocratie chevaleresque dans les rues *Porte-Hugon, du Renard, du Petit-Gars, des Trois-Pucelles*, etc. L'origine de plusieurs de ces noms se rattache à des anecdotes assez divertissantes, ou encore à des événements plus ou moins graves dont Tours fut le théâtre au temps de la réforme. Depuis, notre époque pudibonde a essayé de moraliser la dénomination de quelques-unes de ces rues : nous n'osons plus parler le langage de nos pères.

C'est dans la rue des Trois-Pucelles que l'on s'empresse de visiter la maison qu'habita le trop fameux prévôt Tristan l'Hermite, ce farouche exécuteur des ordres sanguinaires de Louis XI. Cette maison, construite en briques et maintenant habitée par un corroyeur, semble révéler encore par sa sombre physionomie, le caractère de son ancien possesseur. Elle porte même les attributs de la profession qu'il exerçait : *une corde* sculptée au bas de la façade, se contourne agréablement pour accompagner la porte et les croisées : ornementation allégorique digne du compère de Louis XI. A l'intérieur on ne voit rien de remarquable, sinon une muraille formant la cage de l'escalier, et creusée pour monter à son sommet ou en laisser tomber la correspondance mystérieuse entretenue entre le roi et le prévôt. Du haut de la tour renfermant cet escalier, on apercevait aisément le château du Plessis, et des signaux de jour ou de nuit pouvaient être dirigés de l'un à l'autre point. Autour des croisées on lit quelques inscriptions sentencieuses, d'un sens lugubre comme l'humeur de Tristan. Nous n'avons rencontré ni pélerins ni curieux au lieu où fut, dit-on, la cellule de saint Martin; et quelquefois la foule se coudoie pour visiter l'hôtel

du bourreau de Louis XI : cela ne nous surprend pas au tems de recherches galvaniques où nous vivons... Voici donc la maison de Tristan l'Hermite, offerte aux amateurs de fortes impressions.

Pour terminer ce précis sur le chef-lieu d'Indre-et-Loire, il nous reste quelques mots à dire de la décadence de son ancienne industrie et de sa situation actuelle. La draperie de Tours, autrefois très estimée, remontait à la seconde moitié du XVe siècle, et les lettres-patentes rendues en 1460, par Charles VII, se rapportaient à cette fabrication. On a compté à Tours jusqu'à 120 drapiers et 250 métiers. Parmi les causes qui ont fait décliner dès longtems cette industrie, il faut compter l'introduction et l'accroissement des fabriques de soierie, qui bientôt furent les premières de France : Louis XI en autorisa l'établissement par lettres-patentes de 1480, et ce souverain protégea tant

qu'il vécut cette branche de l'économie industrielle dans une ville qu'il préférait à la capitale. Au XVIe siècle, le produit net de cette exploitation s'élevait annuellement à plus de dix millions de notre monnaie actuelle, et vers le tiers du siècle suivant, cette prospérité n'avait pas décliné. Mais à partir de la révocation de l'édit de Nantes, sa décadence fut rapide : dans l'espace de cinq à six ans, le nombre des métiers se trouva réduit de 8,000 à 1,200; et la population ouvrière, de 40,000 individus à 4,000. Depuis lors les fabriques n'ont pas cessé de décroître; à peine en retrouve-t-on aujourd'hui quelques traces chez une douzaine de fabricants, conservateurs persévérants et peu favorisés d'une industrie qui n'est plus que traditionnelle. L'historien Chalmel assigne pour causes principales de la ruine des fabriques de soierie qui florissaient jadis à Tours : « 1° L'expulsion des protestants, » presque tous livrés à la fabrication et au commerce de la soie; 2° La cupidité » coupable de certains fabricants de Tours, qui moyennant quelques avan- » tages personnels, se prêtèrent à rendre la ville de Lyon l'entrepôt des soies » venant du Piémont et de l'Italie; 3° La sottise et la vanité de la plupart des » négociants enrichis qui, se hâtant d'acheter quelques charges procurant la » noblesse, abandonnaient le commerce au moment où leur fortune leur aurait » permis d'y donner une plus grande extension [1]. » A ces causes de décadence, on peut en ajouter une qui ne fut guère moins active : depuis le XVIIe siècle, on cultivait en Touraine le mûrier, ce végétal sans la proximité duquel les fabriques de soie ne peuvent guère prospérer. Or, le grand hiver de 1788 à 1789 gela tous les mûriers de la Touraine. Ce malheur pouvait être réparé; mais on s'abandonna au découragement; la mollesse traditionnelle des Tourangeaux paralysa les espérances qui leur restaient : on ne fit point ou l'on fit peu de nouvelles plantations. Les fabriques de Tours, tributaires du midi pour les matières premières, cessèrent de pouvoir soutenir la concurrence de Lyon. Quelques propriétaires ont repris depuis quelques années la culture du mûrier; mais ce soin est tardif : la soierie tourangelle aura peine à se relever.

Parmi les industries exercées à Tours au moment où nous écrivons, on doit citer la fabrique de minium fondée par M. Pécard-Taschereau; la fabrique de produits chimiques établie à Portillon sous la raison J. Delaunay et Cie; la fonderie de MM. Berthelot et Nourrisson, aussi à Portillon; quelques ateliers où l'on fabrique de riches étoffes de soie pour meubles et de la rubannerie; deux beaux établissements pour l'ouvraison des soies, enfin deux imprimeries-librairies montées sur une grande échelle. La première, dirigée par MM. Mame,

[1] *Histoire de Touraine*, t. I, p. 31 et 32.

publie particulièrement des livres d'éducation ; la seconde, sous la raison Pornin et Cie, en joignant à ce genre de publications des ouvrages d'une plus grande importance et inédits, s'associe d'une manière plus large au mouvement progressif du siècle. Le surplus des exploitations industrielles n'existe ici que dans une proportion appropriée aux besoins de la ville ou tout au plus du département. Le commerce de Tours a des relations moins resserrées, parce qu'il a pour objets les productions si variées du pays : chanvre, vins, eaux de vie, céréales, bois, anis, coriandre, réglisse, cire, laines, pruneaux, fruits secs et confits, etc. Tant d'articles d'impérieuse consommation ne laissent pas de donner lieu à un mouvement de capitaux assez considérable, sans que toutefois la ville de Tours puisse être le centre de spéculations transcendantes. Aussi n'y compte-t-on qu'un petit nombre de grandes fortunes et celles-ci sont généralement territoriales.

Nous voici amenés à dire que les habitants de Tours ne sont pas possédés par l'ambition des grandes richesses ; le propriétaire songe ici à jouir de ses possessions, plutôt qu'à les agrandir : il en jouit avec élégance, avec faste, peut-être ; en un mot le Tourangeau s'applique à paraître riche, bien plus qu'à le devenir. Le négociant de Tours a-t-il acquis un petit avoir qui, dans d'autres villes, ne constituerait que le commencement d'une existence commerciale, soudain il vend son fonds, achète une closerie, se proclame propriétaire, devient chasseur, emplit son cellier de vins délicats : sa vie est allègre, aisée, insoucieuse. Il semble que ce beau ciel qui le couvre, cette riante nature qui l'entoure ne lui dénieront jamais, quoi qu'il arrive, le bonheur facile qu'il s'est fait. Avec cette appréciation du tems, des hommes et des choses, on conçoit que le Tourangeau doit professer des opinions politiques sinon très conciliantes, du moins oublieuses des dissidences qu'elles peuvent rencontrer : durant les luttes électorales, l'habitant de Tours est motionneur animé, fougueux quelquefois ; le lendemain il tend la main à celui qu'il a combattu la veille avec le plus d'emportement. Il est trop ami des relations sociales agréables, pour en altérer le charme par des ressentiments stériles et sans but. Renvoyant à une autre partie de cette section l'esquisse plus complète des mœurs tourangelles, nous nous bornons à ajouter que le caractère des habitants de Tours est doux et hospitalier, comme le suave climat de leur pays.

Durant les deux foires de Tours qui commencent le 10 mai et le 10 août et dont la durée est de dix jours, la ville est le rendez-vous de toutes les personnes aisées du département : il faut qu'un habitant de la Touraine soit pauvre ou bien occupé, pour qu'il ne paraisse pas à l'une de ces foires. Elles sont du reste

beaucoup plus brillantes par l'exposition des marchands de la localité, que par les articles ordinairement vulgaires, qu'étalent les marchands forains. Le commerce de Tours a donc bien su ce qu'il faisait, lorsqu'il a sollicité une troisième foire à l'issue des vendanges, époque à laquelle petits et grands propriétaires recueillent la presque totalité des produits de la Touraine. Cette foire d'automne ne dure que huit jours.

La population de la ville de Tours, formant seule le canton du centre, est de 28,694 habitants. Ce chef-lieu du département d'Indre-et-Loire est à soixante lieues sud-ouest de Paris, sur la route royale de cette capitale à Bordeaux, Bayonne, l'Espagne, et sur celle de cette même capitale à Nantes. On se rend à Tours, soit par Orléans et Blois, soit par Chartres, Vendôme et Châteaurenault : cette dernière direction est, dit-on, un peu plus courte. Le chemin de fer qui d'Orléans doit être dirigé sur Blois, Tours et Nantes, est déjà tracé depuis le point de départ jusqu'à la seconde de ces villes. Après avoir suivi la rive droite de la Loire jusqu'à Mont-Louis, il traversera le fleuve en ce lieu, et, s'en écartant un peu, il se dirigera au sud de Tours, dont il laissera le faubourg à cinq cents pas environ, à la droite des convois se rendant à Nantes. Cinq autres routes royales, mais de troisième classe, se dirigent de Tours à Nevers, à Clermont, à Caen, à Rennes et à Briare. Enfin, dix des trente-huit routes départementales qui traversent le département dans toutes ses directions, partent de Tours ou passent dans cette ville. Les messageries royales et générales ont à Tours des services établis pour Paris, Bordeaux, La Rochelle, Rochefort, Saumur, Angers et Nantes. Des berlines-postes font aussi le service de Tours à Angers. Une autre entreprise suit la direction de Loches, Châteauroux et Bourges. Enfin, soixante-dix-sept voitures suspendues ou pataches, se rendent dans toutes les villes du département et des départements voisins. Les bateaux à vapeur dits les *Inexplosibles*, offrent toujours aux voyageurs un moyen de locomotion quasi-sybaritique pour descendre à Nantes, ou remonter le fleuve jusqu'à Orléans, où l'on trouve d'autres bateaux faisant le trajet de Nevers et Moulins.

Le territoire de Tours est divisé en trois cantons : celui du centre se compose de la ville seule ; les deux autres sont désignés, canton nord, sur la rive droite de la Loire, et canton sud sur la rive gauche du fleuve.

L'ancien faubourg *Saint-Symphorien* forme aujourd'hui, sous le même nom, une commune du canton nord, qui borde la route de Paris et s'étend sur le coteau jusqu'au sommet de la rampe appelée la Tranchée. L'église de Saint-Symphorien est fort ancienne : au rapport de Grégoire de Tours, elle fut primitivement bâtie dans la seconde moitié du ve siècle, par Eufrosne, ami de

saint Perpet, évêque de Tours. Celle qui existe aujourd'hui est un édifice de l'ère ogivale peu remarquable; elle renferme plusieurs tombes portant des épitaphes d'hommes illustres par le rang. On lit dans le *Paradis délicieux de la Touraine*, que lorsque les moines de Marmoutier se rendaient processionnellement à Tours, ils faisaient une station dans l'église de Saint-Symphorien, où le curé leur distribuait de longues baguettes blanches, qu'ils devaient porter à la main en entrant dans la ville, et qu'ils gardaient tant que durait la solennité à laquelle ils assistaient. A leur retour, ils déposaient ce singulier insigne dans l'église de Saint-Symphorien. Le curé de cette paroisse était autrefois à la nomination de l'abbé de Marmoutier.

Les coteaux de Saint-Symphorien, où s'éleva probablement la cité primitive des Turones, sont couverts de vignobles, dont les produits, moins délicats que ceux de Vouvray et de Rochecorbon, sont cependant d'une qualité supérieure. A travers les vignes se détachent d'élégantes villas, semées sur ce tapis végétal, et qui complètent l'aspect enchanteur de ces hauteurs, doucement accidentées par une riante nature.

Il y a dans cette commune une chapelle consacrée à la religion anglicane.

Au pied du coteau qui domine la rive droite de la Loire et sur la commune de *Sainte-Radegonde*, gisent les vestiges à peine appréciables de la fameuse abbaye de Marmoutier. Cette abbaye, fondée, comme nous l'avons dit, par saint Martin dans la seconde moitié du IVe siècle, était l'aînée de la monarchie elle-même, puisque celle-ci ne date que du Ve siècle. En peu de tems l'apôtre des Gaules assembla autour de lui quatre-vingts disciples, pieux et humbles anachorètes qui ne se doutaient guère alors qu'ils fondaient une communauté dont la splendeur et l'opulence seraient renommées un jour dans toute la chrétienté. Cependant dès cette époque, elle l'emportait sur tous les autres couvents de la Gaule : ce fut sans doute par ce motif qu'elle reçut le nom de *Majus Monasterium*, dont on a fait Marie-Moustier et depuis Marmoutier. Si quelques moines, durant les quatre premiers siècles d'existence de cette abbaye, écrivirent son histoire, ces précieux écrits furent anéantis au IXe siècle par les Normands. Mais on sait que Louis-le Débonnaire, après Charles-le-Grand, son père, accorda une protection spéciale et d'importantes immunités à Marmoutier; Charles-le-Chauve les continua. Nous avons dit ailleurs que vingt-cinq moines, échappés au fer des hommes du nord, furent recueillis par les chanoines de Saint-Martin.... Puis le monastère resta désert; la ronce et l'ortie envahirent ses ruines; l'oiseau nocturne croassa sous les arceaux abandonnés de l'église, jusqu'à l'année 978. Mais en cette année le chapitre de Saint-Martin, à la sollicitation de l'évêque de Tours, envoya à Marmoutier

des chanoines réguliers, qui dans les murs noircis et croulants de l'antique basilique célébrèrent le service divin jusqu'en 987. En cette même année, un saint abbé de Cluny, dont nous avons esquissé la vie sanctifiée dans une autre partie de cette histoire [1], Mayol vint avec treize religieux rétablir la règle de saint Benoît au monastère fondé par saint Martin..... Il y avait cent quarante-deux ans qu'elle y était interrompue. Robert, comte de Tours et Berthe son épouse, contribuèrent puissamment à cette restauration ; puis ils vinrent reposer éternellement sous les voûtes où leur assistance avait ranimé les chants sacrés. Eudes II, leur fils, eut aussi sa sépulture à Marmoutier. On sait que Thibaut II, comte de Tours, forcé d'abandonner la Touraine à Geoffroi-Martel, comte d'Anjou, se réserva cette seule abbaye, où toutes les communautés nouvelles du monde chrétien venaient demander des exemples et des religieux pour les appliquer. Ainsi Foulques Nerra en obtint en 1020 pour l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers; Geoffroi-Martel, plus tard, pour celle de la Trinité de Vendôme; Habert, en 1050, pour celle de Noyers; Guillaume-le-Conquérant, en 1066, pour celle de la Bataille en Angleterre. A peu près dans le même tems, les bénédictins de Marmoutier restaurèrent les abbayes de Saint-Florent à Saumur, de Saint-Julien à Tours, de Saint-Serge et de Saint-Aubin à Angers. En 1196 et 1204, les abbés de Marmoutier furent choisis par Philippe-Auguste, pour être les négociateurs entre la couronne de France et celle d'Angleterre.

Nos rois se déclarèrent souvent les protecteurs immédiats de l'abbaye qui nous occupe : saint Louis et après lui Charles VII, proclamèrent qu'elle relevait directement de la couronne ; le dernier de ces souverains, en donnant la Touraine pour apanage au duc d'Anjou, son frère, se réserva Marmoutier. Mise en commende en 1539, cette communauté donna naissance dans ses murs à la congrégation *dite gallicane,* sanctionnée par le concile de Trente et les États-Généraux de 1579. La réforme dite de Bretagne, fondue depuis dans la congrégation de Saint-Maur, était également originaire de Marmoutier.

Nous avons parlé de la sainte ampoule conservée à cette abbaye; dès la fin du XIe siècle, elle était visitée par un grand nombre de pélerins illustres : les rois mêmes venaient prier près de cette relique..... Louis XI se la fit apporter, ainsi que celle de Reims, au Plessis-les-Tours, pour reculer le terme de sa vie..... Mais l'enfer était las d'attendre et Dieu las de pardonner.

Les moines de Marmoutier possédaient de grands biens en Angleterre, qu'ils perdirent à l'émancipation religieuse accomplie par Henri VIII. Le pillage des

[1] Voyez la troisième section, *Allier.*

protestants en 1562, diminua aussi leurs richesses; néanmoins au XVIIIe siècle, leur maison était encore une des plus opulentes de l'ordre, et assurément la plus fastueuse. La bibliothèque de cette abbaye, nombreuse et choisie, possédait beaucoup d'éditions du XVe siècle, qui ont été recueillies par la bibliothèque de Tours; on y comptait aussi trois cent-soixante volumes manuscrits, contenant huit cent-vingt ouvrages : ils ont été réunis en grande partie au dépôt de la ville.

Sans doute les bénédictins de Tours furent, comme leurs frères des autres communautés, utiles aux sciences et aux lettres : on compta beaucoup d'hommes illustres par le savoir dans cet antique monastère. Mais au XVIIIe siècle ce n'était ni par leurs travaux, ni par leur continence que ces religieux étaient renommés. Depuis surtout que les bâtiments d'habitation avaient été reconstruits avec une magnificence royale, ils y menaient une vie qui, dans le monde même, eût été jugée excentrique. Leur table était somptueusement servie; ils traitaient chaque semaine des gentilshommes compagnards et des membres de la bourgeoisie de Tours : les premiers daignaient se commettre jusqu'à faire à l'abbaye de splendides repas, qu'ils ne trouvaient pas toujours dans leurs châteaux; les derniers compensaient en bonne chère, disait la chronique secrète, des concessions faites chez eux et à leur insu à messieurs de Marmoutier..... Cet échange de bonnes grâces fut plus d'une fois chansonné dans la ville de Tours; mais ce qui surtout excita la verve critique des poètes tourangeaux, ce fut le séjour que le cardinal de Rohan fit à Marmoutier, lors de son exil, après la scandaleuse affaire du collier. Les mémoires contemporains font mention d'une jeune Anglaise qui visitait journellement son Éminence, sans que les religieux dont elle traversait les cloîtres parussent s'effaroucher des assiduités de cette visiteuse quelque peu suspecte. Enfin M. l'archevêque de Tours, dont l'autorité aurait sans doute échoué devant la puissance d'un membre du sacré collége, réclama secrètement en cour contre la désinvolture morale du cardinal de Rohan, qui fut relégué à l'abbaye de Saint-Benoît.

Le couvent de Marmoutier était parvenu à cette distance de sa sainteté originaire, lorsqu'un décret de l'assemblée constituante sécularisa d'un seul coup toute sa population, avec tous les ordres monastiques.

On ne sait guère ce qu'était la basilique de Marmoutier avant le XIIIe siècle : apparemment l'église primitive bâtie par saint Martin appartenait à l'architecture romaine; les reconstructions du Xe siècle durent ensuite être romanes de l'ère secondaire. Quoi qu'il en soit, Hugues de Rochecorbon, quatre-vingt-neuvième abbé, entreprit la réédification de cette église en 1220; elle fut continuée par Etienne Ier, Robert IV et Eudes de Braccolis, et terminée sous Jean de

Montholon, en 1320. Ce monument devait donc offrir les formes encore essentiellement sarrasines du XIIIe siècle, et le caractère plus noble, plus savant et plus délicat tout à la fois du XIVe : on dit que c'était un des beaux édifices religieux du royaume

Nous avons déjà dit que les lieux réguliers furent reconstruits au XVIIIe siècle avec une splendeur sans égale : il nous semble voir encore aux bords de la Loire cette splendide page d'architecture, qui annonçait bien plutôt la demeure d'un souverain qu'une communauté religieuse. L'escalier de Marmoutier surtout étonnait par sa hauteur, sa largeur et par la hardiesse de son exécution. On nous a assuré que les matériaux en avaient été achetés par un Anglais, avec l'intention de le faire reconstruire dans un de ses châteaux. Durant la révolution un hôpital avait été établi à Marmoutier pour les militaires blessés dans les déplorables guerres de l'ouest ; quelques autres établissements se succédèrent ensuite dans ces vastes bâtiments; enfin ils furent vendus, ainsi que l'église, en 1797, et démolis dans les années suivantes.

Voici ce qui reste de la magnifique abbaye de Marmoutier.

Au nord de Saint-Symphorien et à trois lieues environ de Tours, s'étend la commune de *Mettray,* devenue célèbre de nos jours par sa colonie agricole, fondée dans un système humanitaire aussi sage que bien entendu. Cette institution, qui, avec celle d'Ostwald, près Strasbourg, réalise la plus heureuse

application du régime pénitentiaire, prépare aux enfants devenus coupables à défaut de discernement, un avenir qui doit prévenir en eux l'intention réfléchie de faillir. Une Société Paternelle a été constituée à Paris, en 1839, sous la présidence de M. le comte Gasparin, pair de France ; cette association a pour but « d'exercer une tutelle bienfaisante sur les enfants acquittés comme ayant agi » sans discernement, qui lui seraient confiés par l'administration ; de procurer » à ces enfants, mis en état de liberté provisoire et recueillis dans une colonie » agricole, l'éducation morale et religieuse, ainsi que l'instruction primaire élé- » mentaire ; de leur faire apprendre un métier ; de les accoutumer aux travaux » de l'agriculture, et de les placer ensuite à la campagne chez des artisans ou » des cultivateurs ; enfin, de surveiller la conduite de ces enfants, et de les aider » de son patronnage pendant trois années après la sortie de la colonie [1]. »

En exécution de ce projet, dont la première idée est due à M. Demetz, conseiller honoraire à la cour royale de Paris, la Société choisit également en 1839, pour l'établissement de sa colonie la commune de Mettray, où M. le vicomte Brétignères de Courteilles fit l'abandon d'une propriété propre à l'expérimentation projetée. Ce propriétaire livra aussi aux premiers colons quelques constructions qu'il venait d'élever près de son château et qu'il destinait à la fondation d'un hospice. Or, non content d'avoir conçu le plan de la colonie agricole, M. Demetz, abandonnant le séjour de la capitale et se confinant au sein d'une nature agreste, voulut diriger l'établissement dont il est le créateur ; et M. de Brétignères se consacra comme lui à la mise en œuvre de cette noble pensée de moralisation. On réunit d'abord à Mettray quelques jeunes gens, fils d'artisans et d'agriculteurs, que leurs parents confièrent aux fondateurs de la colonie, et qui, sous le nom d'élèves contre-maîtres, reçurent l'instruction qui devait les mettre en état de diriger les travaux des jeunes colons. Bientôt ceux-ci vinrent prendre possession de l'asile qui leur était ouvert, et dont ils contribuèrent à continuer les constructions inachevées.

Dans la situation actuelle de ces constructions, elles présentent six corps de logis, bâtis avec légèreté, mais solides et sains. Quatre sont occupés par les colons ; le cinquième est consacré à l'aumônier ; le sixième est réservé pour les bureaux de l'administration : M. Demetz s'y est logé, afin de se trouver et de vivre au milieu de la jeune population qu'il dirige. Entre les deux lignes que forment ces maisons, s'élève l'église, ou la Maison-Dieu, construite avec une simplicité qui n'ôte rien à l'élégance et au pittoresque. Dans la partie la plus reculée de cette chapelle, ont été placées des cellules de correction,

[1] Article premier des statuts de la *Société Paternelle*.

de telle sorte que ceux qu'on y renfermera pourront assister aux offices sans voir personne et sans être vus. Voici la distribution de chacun des corps de logis habités par les colons : le rez-de-chaussée contient les ateliers de tailleurs, de cordonniers, de bourreliers, de menuisiers, de tresseurs de paille. Au premier et au second étage, des dortoirs sont disposés pour les quarante enfants logés dans chacune des maisons; ils couchent dans des hamacs, qui, repliés pendant le jour le long des murs, laissent la pièce libre; alors des planches fixées à des poteaux s'abattent à volonté et forment une table dans toute la longueur de la chambre, qui devient ainsi un réfectoire. Le *chef de Famille* couche dans chacun des dortoirs, et pendant la nuit, deux contre-maîtres font successivement le quart jusqu'au jour. « Ainsi chaque habitation » reçoit quarante colons divisés en deux sections et formant une famille com- » mandée par un chef, ayant sous ses ordres deux contre-maîtres. Dans chaque » section, les enfants choisissent eux-mêmes parmi eux, *un frère aîné*, qui » seconde les chefs dans la surveillance de ses camarades.

» Les colons sont conduits en ordre au travail des champs : on les occupe » à la culture des céréales, des légumes, à l'horticulture, à des travaux de » terrassement, à l'extraction des pierres, à l'entretien des routes. Durant la » mauvaise saison, ils se livrent à des travaux sédentaires se rapportant aux » besoins de l'économie agricole. Ils reçoivent en outre l'instruction conve- » nable aux professions qu'ils doivent exercer; on leur enseigne la lecture, » l'écriture, le calcul et le dessin linéaire [1]. » Quelques principes de la mélodie vocale et instrumentale sont même ajoutés à cette éducation : l'harmonie des sons est plus qu'on ne pense propre à déterminer l'harmonie sociale. Les jeunes colons sont élevés dans les principes de la religion catholique, mais sans une incitation trop rigoureuse, si ce n'est sur les préceptes de l'évangile. Les sentiments et les devoirs de la famille sont ceux sur lesquels les fondateurs insistent avec le plus de sollicitude et de persévérance; puis viennent les lois conciliatrices de l'association, puis celles de la société en général. « Notre système, disent ces fondateurs dans leur rapport du 23 » janvier 1842, consiste à employer tous les instants, à faire valoir toutes les » circonstances, à profiter des faits les plus simples pour en tirer un salutaire » enseignement et pour en faire ressortir une utile moralité. »

Les prévisions favorables de la société paternelle se réalisent au-delà de toute espérance : à peine quatre années se sont écoulées depuis que la colonie agricole de Mettray existe, et bon nombre de jeunes détenus en sont

[1] Annuaire du département d'Indre-et-Loire, année 1842.

sortis avec une tâche sociale à remplir, et qu'ils accomplissent de manière à prouver que l'œuvre de réhabilitation a été opérée en eux. Il est nécessaire d'ajouter, pour bien faire apprécier le régime de la colonie, qu'elle est sans clôture, sans gardes, sans autre surveillance que celle de ses chefs, et que une ou deux évasions seulement ont eu lieu depuis sa fondation. Aussi la pensée créatrice de cette institution, si heureusement appliquée, a-t-elle trouvé de nombreuses sympathies : non-seulement le gouvernement concourt à l'entretien de la colonie, mais une multitude de personnages éminents se sont associés, par leurs dons, à l'œuvre pieuse des fondateurs. M. le comte Léon d'Ourches seul a versé dans la caisse de la colonie une somme de 140,000 fr., qui a permis d'achever la construction de l'église, et de bâtir à côté une classe assez vaste pour contenir les trois cents colons qui pourront être admis bientôt à Mettray.

Le costume des jeunes travailleurs est d'étoffe grise en hiver et de toile de la même couleur en été. Celui des contre-maîtres est blanc; l'un et l'autre affectent la forme de l'habit que portent les paysans de la Haute-Bretagne. Nous avons fait dessiner cette sorte d'uniforme rural.

Une jolie taverne, dans le genre des auberges de la Suisse, a été construite près de la colonie, par les soins de MM. Demetz et de Brétignères; les nom-

breux étrangers qui visitent l'établissement trouvent dans cet hôtel une chère très confortable à des prix modérés. Une voiture omnibus fait, deux fois par semaine, le trajet de Tours à Mettray.

L'ensemble de la colonie, avec ses constructions quasi élégantes, sa chapelle pittoresque, ses dehors déjà bien cultivés et sa population d'un aspect singulier, présente un spectacle curieux d'abord, et auquel on s'intéresse vivement dès que les détails sont connus.

Luynes est une commune importante du canton-nord de Tours, qui présente beaucoup d'intérêt archéologique et historique. Elle s'étend sur la rive droite du fleuve, entre deux coteaux couverts de vignobles; la petite ville de ce nom s'appuie à des rochers calcaires, dont le château de ses anciens seigneurs couronne le sommet. Connue sous le nom de Maillé jusqu'au commencement du XVIIe siècle, cette localité était le siége d'une baronie, remontant aux premiers tems de la monarchie. Avant de mentionner la succession des titulaires de cette seigneurie, disons quelques mots de l'origine du lieu lui-même. Un écrivain tourangeau, M. de la Sauvagère, a prétendu, d'après des interprétations sans base et les inductions hasardées qu'il en a tirées, reconnaître ici la cité primitive des *Turones;* tous les historiens, ses compatriotes, qui ont écrit depuis, ont fait aisément justice de cette version, dénuée de tout fondement. Mais si rien n'appuie l'opinion de la Sauvagère quant à l'établissement celtique de Luynes, il est évident qu'une station romaine fut placée sur ce territoire, ou du moins à une petite distance : ce séjour est attesté par les ruines encore très importantes d'un aqueduc de construction incontestablement romaine. Nous sommes surpris que Chalmel, qui dans ses *Tablettes chronologiques*, avait attribué ce monument aux soldats de César, soit ensuite revenu sur cette assertion jusqu'au point de le faire construire pour le service d'un couvent du moyen-âge; il ne faut qu'examiner rapidement ces débris pour y reconnaître le caractère romain. Peut-être l'estimable historien a-t-il abjuré sa première opinion parce qu'il n'a point vu de briques dans la construction des piliers; mais il n'a pas réfléchi que l'appareil imbriqué n'est pas antérieur à la seconde moitié du IIIe siècle, et que l'absence de ce système prouve seulement que la maçonnerie qui nous occupe remonte aux premiers tems de l'ère gallo-romaine. Il faut remarquer cependant que plusieurs des piliers, dont la forme est quadrangulaire, offrent des rangées de briques à leur partie supérieure : ce qui donne lieu de supposer une restauration postérieure à la construction primitive. L'aqueduc présente encore huit arcades à peu près intactes, dont les linteaux à plein-cintre sont formés alternativement de pierres et de briques. Ces arceaux, en se dirigeant du nord au sud, conduisaient les

eaux de plusieurs sources, par un tuyau en terre cuite, sur le plateau qui domine Luynes, au nord-est. En ce lieu l'on voit encore un réservoir, destiné sans doute aux besoins d'un établissement sur lequel beaucoup d'avis divers ont été émis. Toutefois en reconnaissant ici, après de l'ancien prieuré de Saint-Venant, fondé en 460 par Sylvain, quelques débris de murs d'une construction semblable à celle de l'aqueduc, on est autorisé à penser qu'un camp romain occupa cette position élevée avant l'ère chrétienne, peut-être au tems de Jules César : car tout dans ces ruines révèle le travail qu'exécutaient les légions avec leur prestigieuse célérité. A l'extrémité des arcades subsistantes, une chaumière s'appuie contre cette maçonnerie antique : protection instinctive cherchée pour la demeure bâtie d'hier, mais qu'un coup de vent peut emporter, près de l'œuvre âgée de dix-neuf siècles et puissante encore. Le savant fondateur de la véritable science archéologique, M. de Caumont, a vu l'aqueduc de Luynes avec un grand intérêt : c'est, dit-il, le seul de la période gallo-romaine qui existe en deçà de la Loire, dans l'ouest de la France.

Grégoire de Tours rapporte que de son tems, on voyait sur les hauteurs de Maillé les ruines d'un ancien monastère (celui de Saint-Venant), construit par les premiers chrétiens sur les débris de quelque temple païen, ou qui avait été ce temple lui-même. Au monastère succéda le château des

seigneurs du lieu, mais le nom d'aucun d'eux n'est connu antérieurement au xe siècle. Au nombre des premiers barons de Maillé, nous voyons Gilduin, père du fameux *démon de Saumur*, puis ce rude batailleur lui-même. Il céda cette seigneurie à Gobert, qui devint ainsi le chef de la maison de Maillé, et donna à la terre de ce nom une longue suite de barons. Vers la fin du xve siècle, François de Maillé, ayant épousé Marguerite, fille de Louis de Rohan, seigneur de Guemenée, en eut deux filles; l'aînée épousa Gilles de Laval et lui porta la baronie de Maillé. En faveur de Jean de Laval, le fief fut érigé en comté par lettres de Charles IX, données à Boulogne au mois de juin 1572. Au commencement du siècle suivant, cette terre, échue par alliance à Arnaud-le-Dangereux, seigneur de Beaupuy, fut acquise par Charles d'Albert, seigneur de Luynes, favori de Louis XIII; des lettres-patentes données à Amboise au mois d'août 1619, l'érigèrent en duché-pairie, sous le nom de son nouveau possesseur. Au commencement du xixe siècle le domaine qui nous occupe, aliéné en grande partie, appartenait encore à un personnage de la même famille, Louis-Joseph-Charles-Amable d'Albret, duc de Luynes, mort en 1807. C'est sans doute de Guyonne-Elisabeth-Joseph de Laval Montmorency, sa femme, que M. de Croy dit dans ses *Études sur le département d'Indre-et-Loire:* « La vieille » duchesse de Luynes aurait sans doute perdu cette terre au *loto*, si elle eût » fait partie de son avoir.... » Nous pensons que c'est dans le salon de cette même dame, à Paris, que se tenaient ces conciliabules dits de l'*Hôtel de Luynes*, que l'empereur Napoléon n'a peut-être pas assez redoutés.

Hardouin IX, baron de Maillé, fonda, en 1486, dans l'église du lieu, un chapitre composé d'un doyen, six chanoines et sept prébendiers. Louis-Charles, duc de Luynes, établit en 1662, dans la même ville, des religieuses chanoinesses du saint sepulcre; deux ans plus tard il y fonda un hospice, et eut plus tard sa sépulture au milieu des pauvres qu'il avait secourus. En 1574 le prêche que les protestants avaient eu la permission d'établir à Langeais, fut transféré à Maillé, où ils ne purent sans trouble professer la religion réformée.

Luynes est une petite ville assez agréable, assez vivante; il y a des blanchisseries de cire et des fabriques de passementerie. C'est la patrie de Paul-Louis-Courrier, cet autre Rabelais dont la verve incisive attaqua de plus graves travers, et provoqua de plus acres ressentiments que ne fit le joyeux enfant de Chinon.

A une demi-lieue de Tours et mirant ses blanches maisons dans les eaux de la Loire, s'épanouit le joli village de *Saint-Cyr*, qui semble joyeux encore des refrains de Béranger, hôte passager de ce frais vallon. La situation du bourg

est ravissante; aussi bon nombre d'habitants de Tours y ont-ils fait bâtir d'élégantes maisons de campagne, qui lui prêtent un éclat peu ordinaire aux localités rurales. Parmi ces constructions, dont la blancheur tranche pour ainsi dire artistiquement sur le fond verdâtre des coteaux auxquels la perspective les appuie, on montre au voyageur le riant ermitage qu'habita notre Tyrtée français, souvent visité par des pélerins d'un tout autre genre et d'un tout autre esprit que ceux qui, durant quatorze siècles, affluèrent au tombeau de saint Martin. Nous voyons s'opérer de singuliers contrastes dans la marche des temps et des choses : au commencement du XVIIIe siècle encore, l'apôtre de la Touraine était Martin; au commencement du XIXe, ce fut Béranger : c'est qu'entre l'une et l'autre époque il était éclos une encyclopédie... Les poètes ne trouvent la nature perpétuellement admirable qu'au pied de leur pupitre; mis en rapport avec elle, ils reconnaissent, ainsi que de simples mortels, qu'elle a bien ses rigueurs. Las peut-être de visites trop fréquentes de la Loire, qui ne caresse pas toujours les habitants de ses rives, l'auteur du *Dieu des bonnes gens* quitta Saint-Cyr après une assez brève résidence, et se logea dans la ville de Tours, à laquelle il ne fut pas plus fidèle. Il avait, comme tous ceux qui arrangent un avenir inconnu, rêvé une félicité sans mélange loin du tumulte de la capitale; mais à peine sorti de ses murs il regretta ces agitations qu'il avait voulu fuir, ce pavé boueux pressé jadis par son pied de jeune homme, et surtout la vue féconde en souvenirs fleuris, du *grenier* où ils 'était trouvé si bien à vingt ans ... Paris est une vieille maîtresse douée du rare privilége de conserver ses adorateurs. Revenons à Saint-Cyr.

Ce lieu ne nous offre pas de fastes historiques bien marquants; nous voyons toutefois qu'en 1016, Foulques Nerra, maître d'une grande partie de la Touraine, par la défaite d'Eudes II, comte de Tours et de Blois, songea à s'emparer de la capitale qui lui résistait; et voulant la bloquer au couchant, il fit bâtir un fort tout près du bourg actuel de Saint-Cyr. Cette forteresse, élevée sur une hauteur et dont on voit encore les fossés, taillés dans le roc vif, était flanquée de quatre buttes de terre en forme de bastions, qui rendaient la position presque inexpugnable. On l'appelait le mont Boël. Les Tourangeaux eurent alors à souffrir beaucoup de la proximité de ce camp aérien, d'où les Angevins faisaient de désastreuses sorties. Dans la suite, Geoffroi-Martel, paisible possesseur de la Touraine, fit démolir le fort et donna le domaine sur lequel il était bâti, c'est-à-dire une partie du territoire de Saint-Cyr, au chapitre de Saint-Martin, qui le céda aux chanoines réguliers de Saint-Côme, avec réserve de la seigneurie. La collégiale de Saint-Côme, fondée en 1012, par Hervé, trésorier de Saint-Martin, qui s'y retira avec un seul domestique, devint un prieuré

à partir de l'année 1092. Il était situé dans une île de la Loire, maintenant réunie au littoral, et dont le territoire doit appartenir à la commune de Saint-Cyr. Le poète Ronsard fut installé prieur commendataire de Saint-Côme en 1565; il mourut en ce lieu le 27 décembre 1585, après une carrière prioriale plus mondaine que canonique, et qui avait duré près de vingt-un ans. Son tombeau fut élevé dans l'église qu'il avait gouvernée; mais le prieuré ayant été supprimé en 1742, le cénotaphe de Ronsard fut transporté dans la salle capitulaire du chapitre de Saint-Martin, dont il avait été chanoine.

La commune de *Fondettes*, située derrière les collines qui bordent la rive droite de la Loire, est par sa population, la plus considérable du canton nord de Tours. Elle est, comme Saint-Cyr, décorée d'un grand nombre de jolies maisons de campagne, au milieu d'un vignoble estimé.

En général le canton *nord*, sans renfermer des crûs aussi justement renommés que ceux du canton de Vouvray, produit des vins d'une bonne qualité, auxquels certains propriétaires, par des soins particuliers, donnent quelquefois la supériorité des produits de ce territoire voisin.

Le *canton sud de Tours*, auquel nous parvenons en traversant la Loire, présente une autre physionomie, une autre nature, d'autres productions que le canton nord. Parlons d'abord de la commune de *La Riche*, dont le territoire est si voisin de la ville, qu'elle semble en faire partie. L'hôpital-général est situé sur cette commune; mais, administré par des magistrats et des citoyens de Tours, nous avons cru devoir le décrire avec les monuments de la cité. Maintenant que l'église de Notre-Dame La Riche, plusieurs fois reconstruite, ne provoque plus que le souvenir lointain et peu fixé de son existence antique, on ne visite guère cette commune que pour voir les restes du château de Plessis-les-Tours, cet épouvantail historique, que les traditions ont encore assombri par des nuances fabuleuses. Nous avons vu que Louis XI ayant acquis en 1463 du sire Hardouin de Maillé, son chambellan, l'ancien château des Montils-les-Tours, moyennant la somme de cinq mille cinq cents écus d'or, le fit abattre, et éleva sur son emplacement un vaste édifice, très irréglier et qui annonçait une forteresse plutôt que l'habitation d'un roi, à une époque où Charles V avait déjà donné l'exemple d'une certaine splendeur monumentale dans la construction du palais Saint-Paul, à Paris. Les dessins qu'on a conservés du château qui nous occupe n'en font pas reconnaître l'ensemble : on peut juger seulement que le corps de logis situé à l'est, encore existant en partie, était la plus importante construction de l'édifice; et si l'on doit en juger par un dessin que possède M. Louyrette, la façade intérieure de cette aile offrait quelque richesse d'ornementation. On y avait employé avec un certain art la pierre et la brique,

également combinées dans toutes les autres parties de l'édifice. Celles-ci étaient presque généralement abandonnées, au moins nous le croyons, aux officiers de la maison royale et aux compagnies redoublées des gardes écossaises ou françaises que Louis XI entretenait constamment autour de sa personne. Mais selon toutes les probabilités, la garnison occupait plus particulièrement des bâtiments variés de formes et de caractère, bâtis en retour d'équerre de l'aile du levant, et dont la face extérieure regardait le sud. A l'autre extrémité du corps de logis principal, c'est-à-dire au nord, s'élevait la chapelle, à laquelle sans doute le roi pouvait se rendre de ses appartements. Cette chapelle qui, en admettant le témoignage des fenêtres plein-cintre qu'offre le dessin, devait dépendre de l'ancien château, fut desservie d'abord par quatre chapelains, dotés de quatre cents livres chacun. Mais plus tard, le roi, voulant donner plus de lustre à cette fondation, y institua un chapitre composé de douze chanoines, huit vicaires et quatre enfants de chœur. Il est vraisemblable que ce clergé était logé dans les bâtiments attenant à l'église, et qui aboutissaient au nord à la porte principale du château.

Nous avons rapporté déjà comme appartenant à l'histoire de la ville de Tours, une partie des événements accomplis au Plessis-les-Tours, réservant pour notre notice sur cette demeure royale, ceux qui se rattachent plus spécialement à la localité. Lorsqu'en 1482 François-de-Paule, que Louis XI avait appelé pour éloigner la mort de son chevet, arriva au Plessis, ce souverain le logea dans la cour basse du château, où il l'autorisa à fonder une communauté de Minimes ; « allouant *au bonhomme* deux cents livres pour soi et les siens » entretenir. » Mais Charles VIII, plus généreux envers le *bonhomme*, quoiqu'il attendît moins de lui, fit construire au bout du parc un monastère pour ce religieux et ses compagnons : ce couvent, d'abord connu sous le nom de *Jesus Maria*, fut consacré depuis à saint François. On déposa en 1504 dans l'église des Minimes du Plessis, la dépouille mortelle de Frédéric III, roi de Sicile, dépossédé en 1501 de son royaume, et qui avait reçu à Tours l'hospitalité de l'exil. Le corps de ce prince fut reçu par saint François lui-même, qui était né dans ses états; on lui éleva un mausolée magnifique où l'on renferma plusieurs objets d'une haute valeur. Informés de l'existence de ce trésor, les protestants ouvrirent en 1562 le sépulcre du monarque sicilien; ils en tirèrent une couronne, un anneau royal, une coupe avec son couvercle, le tout d'or massif, et des vêtements de drap d'or enrichis de quelques pierreries. Les profanations commises aux Minimes du Plessis-les-Tours ne se bornèrent pas à la violation du tombeau de Frédéric d'Aragon; ils brisèrent celui de François-de-Paule lui-même, portèrent les reliques du saint homme dans une chambre, et les

brûlèrent avec un grand crucifix, qu'ils avaient mis en pièces en insultant l'Homme-Dieu dont il offrait l'effigie.

Dans la grande salle du Plessis-les-Tours s'était faite, le 14 mai 1506, l'ouverture des États qui déférèrent à l'unanimité au bon Louis XII le plus beau surnom qu'ait jamais reçu un souverain : celui de *Père du Peuple*. En 1577, Henri III, étant au Plessis, donna au duc de Touraine et à quelques autres seigneurs un festin dont L'Étoile a laissé cette description : « A ce « repas, les dames vêtues de vert, en habit d'homme, à moitié nues, ayant « leurs cheveux épars comme les épousées, furent employées à faire le service, « et y furent tous les assistants vêtus de vert, pourquoi avait été levé à Paris « pour soixante mille livres de soie verte. » Ce banquet, où les dames livraient si libéralement leurs charmes aux regards d'une noblesse dissolue, avait été préparé ou pour mieux dire combiné politiquement par une reine, par une mère presque sexagénaire, pour subjuguer, par l'attrait des voluptés, ce Henri III qu'il lui importait de dominer.

Mais ce fut une solennité touchante que l'entrevue, en 1589, d'Henri III et d'Henri IV dans le parc du Plessis, aux acclamations d'une population immense, ruinée, épuisée de son plus généreux sang par une guerre au sein de laquelle tant de sacriléges avaient été commis, au nom d'un Dieu miséricordieux.

Tel fut le dernier événement digne d'être recueilli par l'histoire, qui se passa au Plessis-les-Tours. Ce château avait cessé depuis longtemps d'être une demeure royale, lorsqu'en 1778 on y établit un dépôt de mendicité, fondé par arrêt du conseil rendu le 13 février de la même année. Cet établissement y fut maintenu jusqu'à la révolution. Aliéné à cette époque et successivement démoli, sauf une portion de l'aile du levant, le château était, il y a quinze ans, la propriété de M. Cormery. Chalmel s'écrie en parlant de cette possession : « Que l'on considère la vicissitude des choses humaines ! Ces débris « du palais d'un despote farouche sont devenus la modeste propriété d'un « citoyen qui a combattu vingt ans pour la liberté de son pays, et qui s'est « rendu aussi cher à ses amis par l'aménité de ses mœurs, que le monarque « s'était rendu odieux à ses sujets par ses vengeances et ses proscriptions... » Contraste plus frappant encore, nous lisions en 1842 sur une porte de ce monument historique : *A vendre* LA FERME *du Plessis-les-Tours*... Entre le palais et la ferme quel abîme où tombent en tumulte les réflexions du moraliste !

Un cicerone, aux pieds nus, à la cornette villageoise, sort d'une des salles basses du Plessis, devenue le logement d'un métayer, pour vous montrer ce

qui reste du château et de ses dépendances. Ce sont des appartements distribués dans le goût moderne, qui ne rappellent en rien le terrible châtelain du xve siècle. Un escalier seul a conservé le caractère de cette époque : la paysanne qui vous accompagne vous raconte qu'une sorte de cabinet auquel aboutissent les degrés, servait de prison à Charles VIII, encore dauphin, et renfermé par la tyrannie ombrageuse de son père. Nous n'avons vu là de reconnaissable que les dispositions locales nécessaires pour une fabrique de plomb de chasse, qui avait été établie, il y a quelques années, dans la tour dite de l'Escalier. A l'extrémité d'un jardin peu étendu où languissent de vieux ifs, de vieux buis, entre lesquels sont amoncelés çà et là des débris de statues en pierre, une douzaine de marches conduisent à un souterrain où le cardinal La Balue fut enfermé pendant neuf années, dit une inscription moderne placée au-dessus de la porte. Cette inscription manque d'exactitude : le ministre félon de Louis XI put être détenu pendant quelques mois dans le caveau dont il s'agit, et nous voulons bien que les trous pratiqués à la muraille soient les traces des crampons qui scellaient la fameuse cage qu'il n'avait pas inventée, comme on s'est plu à le dire ; mais c'est dans le château de Loches, non dans celui du Plessis, que La Balue subit la juste captivité que son souverain trahi lui avait infligée. Quant au parc, célèbre par la rencontre touchante du dernier Valois et du premier Bourbon qui aient porté la couronne de France, c'est maintenant un champ cultivé s'étendant jusqu'à la rive droite du Cher ; et l'on voit, sur plusieurs points, des fragments de son mur d'enceinte.

M. le comte de Croy et M. le chevalier Louyrette ont publié récemment un livre intitulé *Louis XI et Plessis-lez-Tours ;* nous recommandons cet ouvrage à nos lecteurs ; ils y trouveront des détails curieux, des faits d'un certain intérêt, qu'il ne nous a pas été permis de reproduire.

Le quartier de Tours formant aujourd'hui la commune de La Riche, renfermait autrefois plusieurs des couvents que nous avons énumérés précédemment ; celui de Sainte-Anne a été transformé en une manufacture de draps et de tapis.

En franchissant le Cher au bas du parc du Plessis, et si l'on descend un peu la rive méridionale, on arrive au gros bourg de *Savonnières,* qui n'est remarquable aujourd'hui que par ses *Caves gouttières.* Elles ont reçu ce nom parce qu'en effet il tombe sans cesse de leurs voûtes naturelles de grosses gouttes d'eau qui forment des ruisseaux toujours alimentés. Or cette eau dépose de la chaux carbonatée blanche et diaphane, qui se cristallise en une multitude de stalactites dont les plus gros fragments pourraient être travaillés comme l'albâtre. Si l'on pénètre dans ces grottes avec de la lumière, les concrétions, par l'effet des rayons lumineux brisés sur leurs facettes, produisent

des jets magiques, et nous ne doutons pas que quelque fée traditionnelle ne soit la reine de ces profondeurs. Le bourg de Savonnières *(Saponaria)* avait quelque importance durant la période gallo-romaine, pour les savons blancs qu'on y fabriquait, et dont l'usage était fréquent parmi ces Romains, si durs à la fatigue en temps de guerre, si coquets, si voluptueux dans leurs foyers. Ce lieu est mentionné dans le testament de saint Perpet, évêque de Tours à la fin du ve siècle.

Villandry est une commune située presque au confluent de la Loire et du Cher, et plus connue par son magnifique château que par la fertilité de ses terres, qui cependant est satisfaisante. L'ancien manoir féodal fut longtemps célèbre sous le nom de *Colombiers*. Il y eut des seigneurs de Colombiers connus dès la fin du xie siècle : le premier dont le nom ait été consigné par l'histoire, était Geoffroi dit le Roux. Au xiiie siècle la seigneurie de ce lieu fut réunie à celle de Savonnières; puis l'une et l'autre furent jointes aux fiefs de Montbazon, en faveur de Philibert Savary, seigneur de Savonnières et de Colombiers. Ce grand domaine fut divisé dans la suite, et nous voyons qu'en 1427 Thibaut Chabot fit hommage à Charles VII des seigneuries de Savonnières et de Colombiers seulement. Au commencement du xvie siècle, cette terre passa aux mains d'Henri Bohier, sénéchal de Lyon; puis elle fut vendue, par arrêt, en 1532, à Jean-le-Breton, baron de Mondoucet et secrétaire d'État. Le petit-fils de ce seigneur, Balthasar-le-Breton, obtint de Louis XIII l'érection des deux fiefs en marquisat, sous le nom de Villandry : les lettres-patentes données à cet effet, et datées de 1619, ne furent vérifiées au parlement qu'en 1639. Le château avait été rebâti par Jean-le-Breton; il le fut de nouveau au xviiie siècle par les soins d'Esprit-François-Henri de Castellane, qui avait acquis la terre de Villandry, dont il a été le dernier seigneur. Après sa mort, ce domaine, dépouillé de ses prérogatives féodales par la révolution, a éprouvé diverses mutations; il est aujourd'hui la propriété de M. Hainguerlot, l'un des spéculateurs renommés au commencement de ce siècle auxquels la fortune a le moins ménagé ses sourires et ses faveurs.

En 1189 la paix fut signée au château de Colombiers entre Philippe-Auguste et Henri II, roi d'Angleterre. Durant les guerres de ces temps reculés, ce château, alors fortifié, soutint sans doute plus d'un siége; mais depuis sa première reconstruction sous François Ier, il fut peu propre à devenir le théâtre des événements militaires; et le château actuel n'a dû retentir que du mouvement de l'opulence et des accents du plaisir. C'est un magnifique édifice dans le goût du xviiie siècle, mais antérieur à l'invasion de cette dégénérescence de l'art architectural, que les artistes nomment le *style Pompadour*,

avec quelque injustice, car la seconde favorite de Louis XV avait d'heureuses inspirations artistiques. Les dehors de Villandry sont enchanteurs : nous citerons surtout les terrasses d'où se développe une perspective admirable, dont le regard se détache avec regret. Plusieurs embellissements modernes sont dus à M. Hainguerlot, homme de goût, mais surtout homme bienfaisant, dont la grande fortune est noblement employée.

Avant de traverser la route de Paris à Bayonne pour décrire la partie est du canton sud de Tours, nous devons dire quelques mots de *Joué*, commune fertile en céréales, et dans laquelle on récolte d'excellents vins. Près du bourg, situé sur la route de Tours à Chinon, on visite avec intérêt une fontaine dont les eaux forment des incrustations calcaires, ou plutôt un fourreau lapidifique blanchâtre, ayant la propriété de conserver les plantes qui en sont revêtues.

Saint-Avertin, commune située au delà de la route de Bayonne, et sur celle de Tours à Nevers, par la rive gauche du Cher, offre un territoire fertile et bien cultivé. Le coteau au bas duquel le bourg est bâti présente un délicieux point de vue. C'est de ces hauteurs que des canaux, passant sous le lit du Cher, portent une eau limpide et pure dans les fontaines de Tours.

Vers 1162, un prêtre écossais nommé Avertin, se retira en Touraine dans le bois de Cangé, près du village appelé alors Saint-Pierre de Vançay (*Venciacum*). Bientôt les habitants de ce lieu, édifiés par la piété du solitaire, l'invitèrent à venir demeurer parmi eux pour instruire leurs enfants; il se rendit à leurs vœux, mourut en 1180 et eut sa sépulture dans l'église de Saint-Pierre de Vançay, qui dès lors reçut le nom du vénérable ecclésiastique écossais, honoré comme un saint. On invoquait surtout ce bienheureux pour les maux de tête et les vertiges. La dévotion à son tombeau était telle que presque toutes les maisons du lieu devinrent des hôtelleries, qui pouvaient à peine suffire à l'affluence des pèlerins, particulièrement le mardi de Pâques et le 5 mai, fête de saint Avertin. — A la fin du xve siècle, la seigneurie de ce bourg appartenait à Jean de Conighan, gentilhomme écossais; il avait acheté cette terre des seigneurs de Saint-Nectaire et de Montmorin. La famille de Conighan fit reconstruire en partie l'église. Ce fut, comme nous l'avons dit ailleurs, vers 1507 que l'on découvrit sur la colline qui domine Saint-Avertin les sources de Limançon, dont on dirigea les eaux sur la ville de Tours, au moyen de travaux hydrauliques exécutés par Pierre Valencé, fontainier de Rouen, et terminés en 1512. — Charles IX, par un édit de 1563, permit aux protestants de Tours d'exercer leur culte dans la paroisse de Saint-Avertin. — Il existe sur la commune que nous mentionnons des carrières de pierre calcaire très-dure, et propre à la construction des ponts ou autres édifices d'une grande solidité.

Sur la même rive du Cher et à moins d'une lieue à l'est de Saint-Avertin, on rencontre le joli bourg de *Vérets*, se développant en amphithéâtre au versant de la colline. Malgré sa délicieuse situation, ce bourg laisse regretter le château magnifique qui couronnait l'ensemble de ses constructions.

Vérets *(Pagus de viretis)* eut très-anciennement ses seigneurs particuliers; mais leur succession nous échappe jusqu'au milieu du XIVe siècle. A cette époque Pierre Trousseau, qui fut depuis chambellan de Philippe de Valois, possédait cette terre; son fils l'eut après lui. Durant sa possession les Anglais s'emparèrent du château; mais ils durent le rendre en 1360, pour se conformer au traité de Brétigny. Nous voyons le fief de Vérets passer ensuite à Catherine de l'Isle en 1388, à Catherine de La Trémouille en 1430, puis à Jean de La Barre, premier gentilhomme de la chambre du roi Charles VIII et prévôt de Paris, qui fit reconstruire, vers 1519, le château et l'église paroissiale. La fille de ce grand officier de la couronne ayant épousé, en 1527, François de Courtenay, lui porta en dot le domaine seigneurial de Vérets. En 1559, il était passé aux mains de Jean d'Estouville, auquel succéda Pierre Forget Dufresne, secrétaire d'État. A la fin du XVIe siècle, Denis le Bouthillier, seigneur de Rancé, était qualifié baron de Vérets; son fils, si célèbre sous le nom de l'abbé de Rancé, réformateur de la Trappe, hérita de cette baronnie après son frère aîné, mort en 1640. Tout le monde a lu le récit de la tendresse romanesque que ce gentilhomme voua à la belle duchesse de Montbazon, qui ne le payait de retour que par une fraction de ses amours divergents. On raconte que Rancé, de retour d'un voyage et ignorant la mort de sa maîtresse, courut à Crouziers pour la voir. Etant monté selon son habitude par un escalier dérobé qui conduisait à l'appartement de la duchesse, il recula, frappé de terreur, en reconnaissant dans un bassin d'argent la tête de cette femme adorée, qu'on avait séparée du corps, parce que le cercueil s'était trouvé trop court..... Tel est le motif, quelque peu apocryphe, que l'on donne à l'entrée en religion du baron de Rancé. Quoi qu'il en soit, il vendit à l'abbé d'Effiat sa terre de Vérets, moyennant trois cent mille livres, qu'il donna à l'Hôtel-Dieu de Paris, puis il courut s'ensevelir à la Trappe sous l'empire d'un désespoir amoureux, source assez commune des conversions qui s'opèrent dans cette retraite.

En 1698, Jean Ruzé d'Effiat, abbé de Saint-Sorlin, revendit la terre de Vérets au duc de la Meilleraye, devenu duc de Mazarin par son mariage avec la belle Hortense Mancini, nièce du cardinal premier ministre. La fille unique de ce seigneur de Vérets ayant épousé le marquis de Richelieu, lui porta ce fief. Plus tard Louis Duplessis, marquis de Richelieu, devenu duc d'Aiguillon par substitution de la duchesse de ce nom, posséda Vérets et le laissa à Emmanuel-

Armand Duplessis Richelieu, duc d'Aiguillon. Ce gentilhomme, ministre de Louis XV par la grâce de madame Dubarry, fit exiler, comme chacun sait, à Chanteloup, le duc de Choiseul, son prédécesseur; mais ce qui est moins généralement connu, c'est que d'Aiguillon lui-même fut exilé à sa terre de Vérets après l'avénement de Louis XVI à cette couronne qui devait se briser sur son front. Ainsi deux grandes fortunes ministérielles, dans lesquelles on ne pouvait compter qu'une seule capacité, s'évanouirent à trois lieues l'une de l'autre. L'ex-homme d'État avait fait reconstruire le château avec magnificence, dans le goût du XVIIIe siècle. Armand-Désiré Duplessis Richelieu, duc d'Aiguillon, fils du précédent, fut le dernier seigneur de Vérets. Après avoir fait partie de l'Assemblée Constituante, il mourut en 1800. Le château qu'il avait tenu de ses pères, vendu à la révolution, a été démoli.

Le poëte Ducerceau, précepteur du duc d'Aiguillon, fut trouvé mort en 1730, dans le parc de Vérets. La sépulture précipitée de ce jésuite donna lieu de penser qu'il avait été tué par son élève; mais rien d'un autre côté ne confirma ce meurtre. Vingt ans plus tard, M. Chapt de Rastignac, archevêque de Tours, mourut subitement au château de Vérets. Il avait publié un mandement contre le père Pichon, religieux de la Compagnie de Jésus; celle-ci fut accusée d'avoir fait descendre le prélat tourangeau dans la tombe, où, dit-on, elle précipita plus tard le pape Clément XIV. Grécourt, admirateur des sites qui entouraient le château de Vérets, charmé surtout de la douce vie qu'on y menait, au sein des jouissances excentriques, que ce poëte affectionnait, quoiqu'il fût chanoine de Saint-Martin, Grécourt appelait cette demeure seigneuriale son *paradis terrestre*.

Selon l'annuaire du département d'Indre-et-Loire, la terre de la *Bourdaisière*, située de l'autre côté du Cher, dépendait cependant de la commune de Vérets. On ne sait rien de précis sur la seigneurie de ce lieu avant le milieu du XIVe siècle : à cette époque elle appartenait à Jean-le-Meingre, maréchal de Boucicaut, l'un des plus illustres enfants de la Touraine. Après lui, la Bourdaisière passa à son fils, élève du grand Du Guesclin, guerrier expérimenté comme lui, et qui le prouva en s'opposant de tout son pouvoir à ce qu'on attaquât les Anglais à Azincourt. Cette funeste bataille, dans laquelle il perdit la liberté, démontra trop bien la justesse de ses prévisions. Les mémoires de ce sire de Boucicaut sont un des monuments les plus précieux de notre langue et de notre littérature.

Le fief de la Bourdaisière passa, vers 1490, de la maison de Boucicaut dans celle de Babou. Un des commis de Jacques Cœur paraît avoir été le premier personnage de cette famille mis en évidence; mais celui qui commença à l'il-

lustrer fut Philibert Babou, fils d'un notaire de Bourges. Il épousa Marie Gaudin, dame de la Bourdaisière, et devint maire de Tours en 1520. Or, cette dame de la Bourdaisière inspira à François Ier un tendre intérêt, qui se répandit en nombreuses faveurs d'un autre genre sur le sieur Babou son époux. Quatre garçons et trois filles naquirent de ce mariage, et, selon la chronique scandaleuse, ces demoiselles succédèrent toutes trois à leur mère dans les bonnes grâces du souverain. L'un des garçons, Jean Babou, seigneur de la Bourdaisière, fut créé, en 1532, premier grand-bailli d'épée de la Touraine. Ce seigneur eut de Françoise, fille de Florimont Robertet, ministre d'État, quatre garçons et six filles. Françoise, une de ces dernières, épousa Antoine d'Estrées, père de la fameuse Gabrielle, qui naquit au château de la Bourdaisière en 1565. Georges Babou devint, à la mort de son père, titulaire de cette seigneurie. Georges eut un fils, nommé Georges comme son père : en lui s'éteignit le nom de cette famille, ce seigneur ayant été tué en duel sans avoir eu d'enfants mâles.

Alors la terre de la Bourdaisière passa à Hercule de Rohan, duc de Montbazon; puis à Charles d'Albret, duc de Luynes; enfin le duc de Choiseul, ministre de Louis XV, ayant été exilé à Chanteloup, tandis que le duc d'Aiguillon, son successeur et son ennemi, possédait le château de Vérets, échangea avec le duc de Luynes la terre de Cinq-Mars, qu'il avait achetée du marquis d'Effiat, contre celle de la Bourdaisière, qu'il tenait à posséder, on va voir pourquoi. Les hommes supérieurs ont comme les autres leurs petitesses d'esprit : le château de la Bourdaisière, soit par sa construction splendide, soit par ses dehors pittoresques, offrait aux habitants du château de Vérets un admirable point de vue; ce fut pour leur enlever cette jouissance des yeux que M. de Choiseul fit l'acquisition mentionnée, et tout aussitôt les démolisseurs furent mis à l'œuvre. Des débris de la Bourdaisière l'architecte Lecamus bâtit l'élégante et svelte pagode de Chanteloup, que l'on voit encore en regard du lieu où fut le château de ce nom. Mais apparemment la démolition de la Bourdaisière ne fut pas complète : peut-être le ministre mit-il quelque malice à laisser devant le château de Vérets de misérables ruines; toujours est-il certain qu'après l'aliénation de cette terre par le domaine national, on trouva, dans l'épaisseur du mur, un cabinet qu'éclairait à peine une sorte de meurtrière, et dont la porte avait été murée. Au milieu de cette petite pièce et sur une table vermoulue, reposait une cassette dont la première vue fit battre vivement le cœur de ceux qui la découvrirent; leur joie fut courte : ce coffre ayant été ouvert, n'offrit qu'une liasse de lettres très-lisiblement écrites et bien conservées... C'était la correspondance de François Ier avec Mme Babou,

l'une de ses favorites. Tombée dans les mains de deux demoiselles, filles de M. Dubernade, acquéreur de la Bourdaisière, cette correspondance fut détruite. Peut-être y eut-il en cela un sacrifice fait par ces dames à la dignité de leur sexe, dont le roi chevalier ménageait peu la susceptibilité pudibonde.

La commune de Vérets est livrée à une culture active, fructueuse, et ses produits sont variés. Des fouilles faites en 1750, par l'ordre du duc d'Aiguillon, ont fait découvrir dans les flancs du coteau des agates susceptibles de recevoir un beau poli.

Entre Saint-Avertin et Vérets, sur la rive gauche du Cher et bordant la route royale qui suit ce littoral, s'étend la commune de *Larçay*. C'est dans un bois de cette commune que fut trouvé le corps de Paul Louis Courier, tombé sous les coups d'un assassin, d'après une instigation restée mystérieuse. On voit, à l'endroit même où le crime fut commis, un tombeau en marbre blanc que nous avons fait dessiner. On sait que Courier, ancien *canonnier à cheval*,

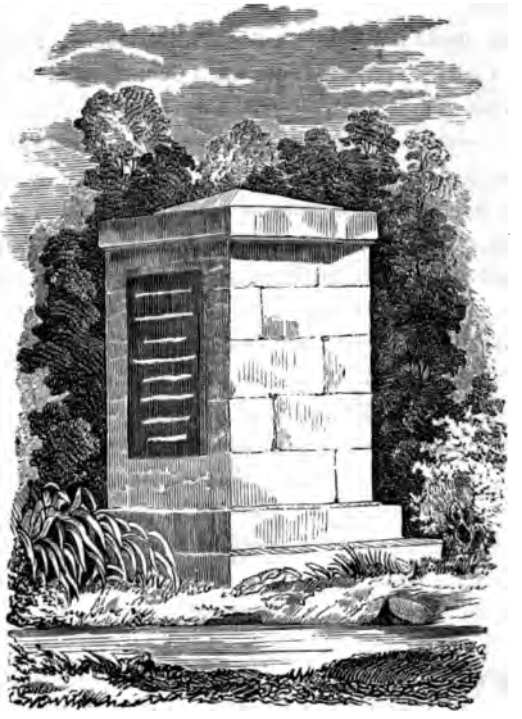

comme il se qualifiait lui-même, habitait le canton que nous parcourons, et se disait aussi quelquefois *vigneron de Vérets*.

Montlouis, dernière commune du canton sud de Tours, vers l'est, était, dès le ve siècle, une localité de quelque importance. Saint Brice, quatrième évêque de Tours, revenant de Rome en 440, coucha une nuit à Montlouis avant de rentrer dans la ville métropolitaine, d'où il était exilé depuis plusieurs années. Saint Perpet, second successeur de Brice, fit construire dans ce bourg, en 469, la chapelle de Saint-Laurent, devenue depuis paroissiale, et qui l'est encore aujourd'hui. Lorsqu'en 1044 Geoffroi Martel, comte d'Anjou, faisait le siége de Tours, et que Thibaut, comte de Blois, et son frère, le comte de Champagne, accouraient au secours de cette ville, le premier s'étant porté au-devant d'eux pour les combattre, campa ses troupes derrière le bourg de Montlouis, tandis que ses adversaires prenaient position à Saint-Martin-le-Beau. Nous avons décrit le combat qui se livra sur ce territoire et dont le résultat, funeste à Thibaut, fut la perte du comté de Touraine. C'est à Montlouis qu'Henri II, roi d'Angleterre, assembla en 1170 une sorte de concile pour réviser le procès de Thomas Becket (saint Thomas de Cantorbéry), son chancelier, qui avait été condamné à la prison pour avoir censuré trop amèrement la conduite de son souverain. Réfugié à la cour de Louis-le-Jeune, Thomas, grâce à l'intervention de ce prince, se réconcilia à Montlouis avec Henri II. Mais ayant renouvelé ses censures imprudentes, il tomba sous les coups de quatre courtisans du monarque anglais, dont la mémoire demeura à jamais flétrie par cet assassinat. Quatre ans après le concile mentionné plus haut, une nouvelle entrevue de Louis-le-Jeune et d'Henri II eut lieu à Montlouis, et, par l'entremise du premier, la bonne intelligence fut rétablie entre ce même Henri et ses enfants, qui s'étaient armés contre lui.

Dans les temps modernes, Montlouis ne nous offre aucun événement digne d'être cité, et nulle trace de ses destinées féodales ne semble avoir été conservée par les historiens de la Touraine. Le bourg est composé d'un seul rang de maisons adossées au coteau escarpé qui borde la rive gauche de la Loire et la route de Tours à Amboise; quelques closeries d'un aspect agréable couronnent le sommet de la colline. L'église, située aussi sur la hauteur, a été restaurée assez récemment, et forme le centre d'une fabrique très-pittoresque. Au versant sud de la montagne se développent des vignobles dont les produits rivalisent avec ceux de Vouvray pour la délicatesse : on *champagnise* quelquefois ces vins blancs, et les consommateurs peu gourmets peuvent s'y tromper. Le surplus de la commune est bien cultivé en céréales, millet, légumes farineux; de bonnes prairies s'étendent de la rive droite du Cher à la rive gauche de la Loire.

La commune de *Saint-Pierre des-Corps*, formée du faubourg est de Tours,

est recommandable par la fertilité de son territoire : ses riches productions, surtout en fruits et en légumes, alimentent surabondamment les marchés de Tours, puisque journellement les revendeurs en exportent une partie dans les villes voisines. Nous avons rapporté ailleurs la défaite des Normands en 838 dans les plaines couvertes aujourd'hui d'une si active végétation, et nos lecteurs savent que le nom de la localité fait allusion aux nombreux aventuriers du nord qui tombèrent sous les coups des Tourangeaux.

Au sud-est du canton sud de Tours, on pénètre sur celui de *Bléré*. Le chef-lieu est une petite ville située dans la plaine que sépare en deux parties à peu près égales le cours du Cher, et vers laquelle s'abaisse, par une pente adoucie, le coteau qui ferme au midi le bassin de cette rivière. Selon l'auteur d'un *Traité sur la construction du château d'Amboise*, un certain *Blireius* était possesseur, durant la période gallo-romaine, d'une forteresse élevée par lui sur ce territoire, et qu'il aurait donnée en dot à *Fausta*, nièce d'Anicien, gouverneur de Tours. Tout ceci ressemble beaucoup à une fable; mais Bléré avait apparemment quelque importance au ve siècle, puisque saint Perpet fit bâtir vers 474 la première église de cette localité. Les Normands se portèrent en 838 sur la ville ou le bourg de Bléré, et l'incendièrent. Au milieu du XIIe siècle, Henri II, roi d'Angleterre, fit construire le pont qui communique de cette ville, bâtie sur la rive gauche du Cher, à son faubourg, appelé la *Croix-de-Bléré*, formant une commune séparée sur la rive droite. L'église paroissiale doit remonter au siècle précédent : l'architecture de l'abside, tout à fait conforme à celle des ronds-points de Notre-Dame-de-Nanteuil, à Montrichard, et de Saint-Nicolas à Blois, caractérise parfaitement le style roman de la dernière époque. Le surplus de ce monument appartient en partie à l'ère ogivale.

La muraille d'enceinte, dont on reconnaît à peine quelques vestiges, existait-elle lorsque Bléré appartenait au roi d'Angleterre, comte de Touraine ? c'est ce que l'histoire, très-sobre de mentions sur cette ville, n'a constaté nulle part. On doit au moins penser qu'elle était fortifiée au commencement du XIVe siècle, puisque Philippe-le-Bel et la reine sa femme y passèrent une nuit en 1301 : les rois ne couchaient guère alors dans les places ouvertes.

Il paraît qu'au XIIIe siècle, la seigneurie de Bléré appartint à la famille de Marques; mais, possédée ensuite par la maison d'Amboise, elle demeura unie aux fiefs de cette dernière jusqu'au temps où Louis d'Amboise fut dépossédé de ses domaines, pour crime de félonie contre le roi Charles VII : cette dépossession eut lieu en 1431. La maison d'Amboise rentra quelques années plus tard en possession du fief de Bléré, et Jean de Sainte Maure, qui en avait hérité à cause de Marguerite d'Amboise, sa mère, le vendit à Pierre Berard, maître

d'hôtel de Louis XI. Depuis lors cette seigneurie releva directement du château royal de Tours. Nous pensons qu'elle resta dans la maison de Berard jusqu'en 1572, époque à laquelle François Berard la vendit à François Chasteignier, seigneur de la Roche-Posay, qui la céda à Gaspard de Schomberg, son beau-frère. Bléré passa ensuite à Gilles de Faverolles. Les descendants de ce seigneur possédèrent ce domaine jusqu'au XVIIe siècle ; il fut alors acquis par un gentilhomme de la famille de Bercy. Charles-François de Malon de Bercy était seigneur de Bléré lorsque les titres féodaux furent supprimés.

Dans le château de ce dernier possesseur, édifice moderne situé aux portes de la ville, fut élevé, quelques années avant la révolution, avec le fils du seigneur, un jeune homme qui devait bientôt jouer un rôle important sur la scène politique : Tallien, né au milieu du XVIIIe siècle à Paris, comme l'ont consigné tous les biographes, était fils du maître d'hôtel de M. de Bercy, qui lui fit partager l'éducation donnée à l'héritier de son nom, sous la direction de l'abbé Morellet, l'un de nos plus spirituels écrivains prosateurs. Tallien, devenu membre de la Convention Nationale, parut en qualité de représentant du peuple dans le département d'Indre-et-Loire, et fit preuve, durant la mission qu'il y exerçait, d'une modération, d'une douceur même qui ne se démentirent pas un instant. « Il y fit beaucoup de bien, ajoute l'historien Chalmel, parce qu'il y fit le moins « de mal possible. »

La ville de Bléré, qui, dans les temps modernes, était retombée à l'humble condition de bourg, si elle eut au moyen âge une existence urbaine, a repris une certaine importance de nos jours. Elle s'est étendue un peu dans la plaine ; ses maisons se sont renouvelées ; quelque luxe a présidé à leur reconstruction : en un mot, c'est aujourd'hui une petite ville gaie, animée, commerçante, industrieuse. Elle sert d'entrepôt aux bois de la forêt de Loches et aux marchandises qui descendent par le Cher du Bourbonnais et du Berry. La route d'Amboise à Châtellerault passe par Bléré, ainsi que celle venant de Tours par la rive gauche. Ces deux communications ajoutent à la prospérité du pays. Les foires de ce chef-lieu de canton tiennent le vendredi saint et les deuxièmes vendredis de juin, de septembre et de novembre ; elles ne durent qu'un jour. Bléré, dont la population est de 3,417 habitants, est à six lieues sud-est de Tours. Indépendamment des voitures en *transit* qui suivent les deux routes désignées ci-dessus, un service régulier est établi de Bléré à Tours.

A une petite distance de Bléré, et à la source du ruisseau de Fontenay, commence un canal voûté d'une construction très-ancienne, et dont nous allons parler à l'article *Athée*.

Cette commune, qui traverse à l'ouest de Bléré la route de Tours à Bourges et à Nevers, est fertile comme toutes celles de la contrée, et les vins du coteau qui en dépend sont d'une qualité supérieure. Sur le territoire d'Athée on compte jusqu'à quinze ou seize fontaines au centre desquelles commence un canal voûté, assez élevé d'abord, puis s'abaissant jusqu'à la hauteur d'un mètre, qu'il conserve en se prolongeant au bas de la colline qui encadre la rive gauche du Cher. « Un pont aqueduc, dont on voit encore quelques arcades à « la hauteur de Saint-Martin-le Beau, dit M. Champoiseau dans les *Tableaux* « *chronologiques sur l'Histoire de Touraine* [1], traverse le petit vallon de Vi- « tré.... On a trouvé près de Larçay des vestiges du canal souterrain qui, « après avoir reçu les eaux du ruisseau d'Azay, suivait le coteau jusqu'à « Saint-Avertin.... De ce point, continue le même écrivain, les eaux étaient « dirigées sur *Cæsarodunum* à travers la vallée, en passant sous le Cher. » Il nous paraît en effet évident que le canal voûté d'Athée était destiné à conduire les eaux dans la capitale du pays des Turones, et que ce travail est l'œuvre des Romains, dont il rappelle, au surplus, la puissance d'exécution, qu'aucun peuple n'égala depuis. La commune d'Athée offre des carrières de pierre dure propre à la construction des édifices d'une longue durée.

Girard d'Athée, homme de condition serve, mais doué d'une âme ardente et d'une ambition qui se révoltait contre son avilissement, devint, sous la domination des comtes de Touraine de la maison d'Angleterre, gouverneur du château de Chinon, puis de celui de Loches. Dans ce dernier, il soutint un long siége contre Philippe-Auguste, qui, s'étant enfin emparé de la place, fit subir à Girard d'Athée le supplice réservé aux serfs coupables de félonie.

Entre Vérets et Athée, toujours sur la route de Tours à Bourges, s'étend la commune d'*Azay-sur-Cher* (*Ascia supra Carim*), dont les vins estimés sont enlevés chaque année avec beaucoup d'empressement. Près de l'emplacement où se trouve maintenant le bourg, et sans doute au sommet du coteau, s'élevait anciennement la tour dite des *Brandons*, construite en 992 par Foulques Nerra, comte d'Anjou, et faisant partie du système de forteresses qui enveloppait de toutes parts la ville de Tours. En 1127, Foulques-le-Jeune fonda à Azay-sur-Cher le prieuré de Saint-Jean-des-Grès, dont il n'existe maintenant aucun vestige, non plus que de la tour mentionnée plus haut. Mais ces deux fondations servent à prouver que la localité dont il s'agit ici remonte assez loin dans le moyen âge. Parmi les chevaliers des provinces de l'ouest auxquels Philippe-Auguste accorda en 1213 le titre et les priviléges de bannerets, figurait

1. Quatrième livraison.

un Guillaume d'Azay, que l'on suppose avoir été seigneur d'Azay-sur-Cher, et qui fut le premier bailli de la Touraine. Quoi qu'il en soit, toute trace appréciable de féodalité a disparu dans la commune que nous traversons : on y voit cependant quelques petits châteaux dont nous n'avons pas à nous occuper. En 1786 la seigneurie d'Azay avait été érigée en vicomté, en faveur de M. Chandion, gentilhomme de la chambre de Louis XVI.

Avant de franchir le Cher pour explorer la partie du canton de Bléré qui occupe sa rive droite, nous achèverons de visiter les communes de la rive gauche. Voici *Francueil*, couronnant de ses habitations éparses le coteau qui ferme la plaine au sud. Il y avait là jadis une seigneurie qui, au XIIe siècle, appartenait à la famille de Marques, originaire d'Auvergne. En 1274, Guillaume de Marques fit don du fief de Francueil aux religieux de Montoussan; mais, dans les derniers temps de la féodalité, cette terre était sans doute réunie à celle de Chenonceaux, car le fils aîné de M. Dupin, propriétaire de cet ancien domaine royal, était appelé M. de Francueil. L'exploitation rurale est active et fructueuse dans la commune que nous mentionnons, la population paraît y jouir de quelque aisance.

N'ayant rien à dire de la commune d'*Epeigné*, et peu de chose sur *Luzillé*, commune assez fertile en vins et en céréales, nous abordons celle de *Céré* (*Cæras*), dont les terres et les vignobles sont également productifs. On doit présumer que dès le VIe siècle cette localité avait quelque importance, puisque l'évêque Euphrone y fit construire une église vers 559. Une plus haute antiquité du lieu est même attestée par l'existence d'un monument druidique au hameau de Toucheneau, dépendant de la commune que nous explorons.

Les destinées féodales de Céré paraissent avoir échappé aux historiens de la Touraine; cependant la terre de Razé est située sur cette ancienne paroisse. Au XVIIIe siècle, elle appartenait à M. le comte d'Etienne, que Destouches eût certainement pris pour modèle de son *Glorieux*, si ce gentilhomme gourmé eût existé de son temps. La tradition villageoise redit mille épisodes de l'originalité bizarre et hautaine du comte d'Etienne, qui, entre autres manies, se piquait d'un laconisme qu'eût envié le Lacédémonien le plus avare de paroles. Voici un trait du seigneur de Razé, dont on nous a garanti l'authenticité. Il s'était laissé fiancer dans un âge mûr à une demoiselle très-noble, mais peu favorisée de la fortune; or, un soir que, retiré dans le coin mal éclairé d'un salon, il observait son mutisme ordinaire, la demoiselle qu'il devait épouser survint et fut félicitée sur son prochain hyménée, qui était pour elle apparemment moins qu'un mariage de raison. La pauvre jeune personne, ignorant que son prétendu se trouvait là, s'écria avec la plus malheureuse vivacité : « Ne

» me parlez pas de M. d'Etienne, je le *haïs* à la mort. — Mademoiselle, ré-
» pondit le comte de son coin obscur, on ne dit pas : je le *haïs*, mais : je le *hais*... » Et le mariage fut rompu sans autre explication.

Depuis la révolution, la terre de Razé est passée dans plusieurs mains : elle appartenait sous l'empire au grand maréchal du palais Duroc, dont la veuve, remariée à M. le général Fabvier, lui a porté en dot cet ancien domaine seigneurial. C'est là que ce vaillant officier, après avoir, beaucoup plus que lord Byron, contribué à l'affranchissement de l'héroïque Grèce, se livre aux soins de l'agriculture progressive. Ainsi que Cincinnatus, tant de fois cité, il guide la charrue durant le repos de l'épée.

Les communes de Francueil, d'Epeigné et de Céré forment, à l'est, la limite du département d'Indre-et-Loire.

A l'ouest des bois d'Epeigné et de Luzillé, sur la route d'Amboise à Châtellerault, on rencontre le bourg de *Sublaines*. La commune de ce nom, jadis couverte de bois, est maintenant assez fertile en grains ; elle fait partie de la contrée appelée *Champeigne*. Avant que la route de Bordeaux passât à Tours, elle traversait ce territoire, après avoir passé à Montrichard, à Faverolles et à Francueil. On voit sur cette commune deux monticules de terre appelés les *Danges de Sublaines*. Selon quelques écrivains, à l'opinion desquels s'est ralliée l'académie celtique, ce sont des bornes élevées par Clovis-le-Grand et Alaric, roi des Visigoths, après leur entrevue à Amboise en 505, pour marquer les limites de leurs États respectifs. La tradition mentionne plus d'un combat sanglant livré dans les premiers siècles de la monarchie, sur ce terrain nécessairement contesté par des possesseurs dont le respect pour les traités n'était pas la première vertu. En 1085 Foulques-le-Rechin, comte d'Anjou, donna à l'abbaye de Marmoutier une forêt qui couvrait en grande partie la paroisse de Sublaines.

La commune de *Courçay*, coupée en deux parties presque égales par la rivière d'Indre, est limitrophe de l'arrondissement de Loches. Cette extrémité du canton de Bléré appelle l'attention des naturalistes : on y reconnaît les traces de quelque grande péripétie géologique. Une suite de rocs dénudés assez prolongée présente ici des anfractuosités bizarres, là des écroulements d'énormes blocs, qui ont roulé au loin et se sont répandus dans les bois, dans les prés, dans les jardins..... De ces rochers découlent d'abondantes sources qui ont la propriété de pétrifier les mousses, ainsi qu'on peut le reconnaître à celles attachées aux roues de deux moulins à papier que ces eaux font mouvoir. Au milieu de ces sites fortement accidentés, une excavation pratiquée sans aucun but de recherche, a fait découvrir récemment, à cinq pieds de profondeur, des murs re-

vêtus d'une peinture à fresque d'un rouge assez vif, et des carreaux en pierre propre à recevoir des sculptures. Ce sont encore des traces du séjour des Romains.

De l'autre côté du Cher et sur la route de Tours à Bourges, se trouve la commune de *Civray*, où nulle tradition intéressante ne fixe l'attention de l'historien. Seulement le voyageur venant de Tours jette un rapide coup d'œil sur un petit château situé à droite de la route : c'est la demeure de M. de la Pinsonnière, pair de France, dont le père, jadis seigneur du lieu sans doute, était, ce nous semble, officier de marine. Mais bientôt la vue captivée par le splendide château de Chenonceaux, qu'on aperçoit déjà, abandonne l'ex-gentilhommière de Civray, qui pourtant n'est pas dépourvue d'un certain charme.

Jamais le château de *Chenonceaux* ne fut aussi célèbre, aussi fréquemment visité qu'il l'est depuis six à sept ans. Les voyageurs, les géographies, une multitude d'épîtres avaient célébré ce séjour enchanteur; mais il lui manquait la consécration du théâtre, qui, chez nous autres Français, est le complément de toute illustration : les renommées, les gloires ne nous sont guère démontrées qu'autant qu'elles retentissent à notre oreille ou brillent à nos yeux. MM. Scribe et Meyer-Beer ont donné cette initiation de l'éclat et du bruit au château qui nous occupe, en y plaçant un épisode du drame lugubre de la Saint-Barthélemy. Nous ne nous inscrirons point en faux contre l'inexactitude locale de l'acte des *Huguenots* accompli sur les bords du Cher; ce serait jouer un mauvais tour aux aubergistes du petit bourg de Chenonceaux, et enlever une douce illusion aux habitués du balcon de l'Opéra, qu'attire aux bords du Cher le petit mensonge lyrique de notre spirituel dramatiste.

Quelques titres originaux du XIIIe siècle font mention d'une famille de Marques déjà citée, originaire d'Auvergne, et qui dès cette époque était établie en Touraine, où elle possédait les fiefs de Bléré, Francueil et Chisseau, dont l'un de ses membres, Guillaume de Marques, fit l'abandon aux religieux de Montoussan. Sans vérifier si en effet cette famille était alliée à la maison royale, nous voyons que Jean de Marques, premier seigneur connu de Chenonceaux et contemporain de Charles VI, prit parti vers 1420 pour le duc de Bourgogne contre le dauphin, depuis Charles VII, et reçut une garnison anglaise dans son château fortifié. La punition de cette felonie ne se fit pas attendre longtemps : les Anglais ayant été battus dans les plaines voisines de Chenonceaux par le maréchal Laval de Bois-Dauphin, le château du sire de Marques fut assiégé et pris de vive-force ; les fortifications furent rasées, les fossés comblés ; enfin, les bois qui environnaient cette demeure seigneuriale, coupés, comme on disait

CHÂTEAU DE CHENONCEAUX.

Ni Thomas Bohier, ni Catherine Briçonnet, sa femme, ne purent jouir de cette satisfaction : le premier décéda en mars 1524 dans le Milanais, sauvé par la mort de l'humiliation de Pavie, et son épouse mourut en 1526.

Antoine Bohier, fils du précédent, continua les travaux de Chenonceaux; mais déjà, sous la direction de sa mère, ils avaient perdu du caractère chaudement artistique dont Thomas avait rapporté l'inspiration de la terre classique des beaux-arts. Heureusement il avait avancé beaucoup cette splendide bâtisse : le gros pavillon, situé sur la rive occidentale du Cher, offrait déjà une partie de ses beautés architecturales et de ses détails d'admirable ornementation; la chapelle était à peu près terminée. Les embarras financiers suscités à Antoine Boyer ne lui permirent pas de continuer activement les travaux de Chenonceaux; peut-être même dut-il se féliciter de ce que François Ier voulut bien prendre cette terre en paiement d'une somme de cent quatre-vingt-dix mille livres, que le baron de Saint-Cyergue devait au roi. Il faut convenir toutefois qu'un tel compte de clerc à maître avec un débiteur était par trop royal : on le reconnut plus tard, ainsi que nous le verrons. En 1536 donc, le connétable Anne de Montmorency vint prendre possession de Chenonceaux au nom du roi. Les travaux furent alors repris avec cette splendeur d'exécution que l'on remarquait à Chambord : il est probable que les mêmes artistes concoururent à l'embellissement simultané du palais des bords de la Loire et de la demeure devenue royale des rives du Cher.

A peine Henri II avait-il ceint la couronne de France, qu'il s'empressa d'offrir Chenonceaux à sa favorite, la duchesse de Valentinois : ce fut elle qui rectifia la transaction un peu arbitraire faite entre la cour et les héritiers de Thomas Bohier, en achetant les droits réels ou prétendus qu'ils invoquaient. La belle Diane de Poitiers, propriétaire alors paisible, fit jeter sur le Cher et devant le château même un pont dont la construction avait été autorisée par François Ier dès l'année 1517. Mais madame de Valentinois, qui ne posséda que onze ou douze ans la terre de Chenonceaux, ne put faire à ce délicieux séjour tous les embellissements qu'elle avait projetés. En 1559, Catherine de Médicis, devenue régente absolue, Catherine de Médicis, écoutant la haine italienne qu'elle vouait à celle qui l'avait abreuvée de fiel, contraignit la duchesse d'échanger avec elle le domaine des bords du Cher contre celui de Chaumont sur Loire. Jalouse de surpasser son ennemie en magnificence, cette princesse florentine fit reprendre les constructions du château avec une grande activité : par ses ordres l'architecte inconnu (peut-être Philibert Delorme), jeta sur le pont construit par Diane de Poitiers la galerie qui traverse d'une manière si pittoresque et si noble le cours limpide du Cher. Elle fit élever aussi

le vaste bâtiment situé dans l'avant-cour; de son temps furent creusées et revêtues les douves, agrandis et embellis les jardins, replanté et rectifié le parc, l'un des plus beaux de la Touraine. La veuve d'Henri II avait conçu le projet d'élever sur la rive gauche du Cher un pavillon semblable à celui bâti sur la rive droite : ce qui eût fait incontestablement de Chenonceaux le plus beau, surtout le plus singulier château de France. Les troubles dont les règnes de François II, Charles IX et Henri III furent remplis s'opposèrent à l'exécution de ce projet vraiment royal, et la demeure que nous décrivons resta telle que nous la voyons encore aujourd'hui, quant à l'ensemble des constructions. Avant de jeter un coup d'œil sur les beautés qu'elles présentent, nous dirons quelques mots des événements qui s'accomplirent à Chenonceaux.

Passant sous silence les fêtes d'une trop libre galanterie dont ce palais fut le théâtre sous les règnes voluptueux de François Ier et d'Henri II, nous prendrons l'histoire succincte du lieu à la régence de la veuve du dernier de ces souverains : régence substituée aux règnes entiers de ses trois fils. Le sang italien n'avait pas cessé de couler dans les veines de Catherine, même parvenue à l'âge où les passions s'éteignent : elle était encore galante dans ses inspirations et dans ses menées politiques. En 1560, Catherine amena à Chenonceaux son fils François II avec sa charmante épouse, Marie Stuart, et les plaisirs quelque peu échevelés, comme on dirait aujourd'hui, auxquels on s'y livra furent peut-être l'origine de cet abandon trop absolu qu'on a reproché à la belle et malheureuse reine d'Écosse. Plus tard, une fête dont les mémoires du XVIe siècle ont reflété le scandale, fut donnée dans le même château à Henri III et à ses gentilshommes dissolus. Que penser de la vertu des demoiselles de la reine, qui consentirent à paraître plus que demi nues à cette orgie d'une cour qui ne mettait aucun frein à ses débauches ? Nous devons ajouter que ces beautés résignées savaient à quoi s'en tenir : une semblable saturnale avait eu lieu déjà au Plessis-les-Tours. Peu de jours après ce festin, on apprit au roi la prise d'Issoire sur les protestants; Henri III voulut alors que Chenonceaux s'appelât le *Château des Bonnes-Nouvelles ;* mais l'habitude est plus forte que la volonté des rois : le nom ne fut point changé.

Pendant un voyage de Marguerite de Valois, première femme d'Henri IV, à Chenonceaux, Mlle de Rebours, l'une de ses *filles d'honneur*, qui avait été la maîtresse du monarque béarnais, tomba malade dans ce château. La souveraine, l'ayant visitée à son lit de mort, dit, en s'éloignant, à ses compagnes : « Ceste pauvre fille endure beaucoup; mais aussi elle a bien fait du « mal; Dieu luy pardonne comme je luy pardonne. » La clémence du Seigneur avait bien autrement à s'exercer envers la princesse qui moralisait ainsi.

Après la mort d'Henri III, Louise de Lorraine-Vaudemont, sa veuve, prit possession de Chenonceaux, que lui avait légué Catherine de Médicis; c'est là que, couverte d'habits de deuil jusqu'à sa mort, et perpétuellement retirée dans une chambre tendue de noir [1], elle passa le reste de sa vie à prier pour l'âme d'un époux dont la tendresse s'était montrée si parcimonieuse envers elle. On sait qu'alors le deuil des reines se portait en blanc : c'était ainsi vêtue qu'on voyait quelquefois Louise de Lorraine errer silencieusement dans le parc. Ces apparitions se sont perpétuées dans la tradition locale : peut-être au moment où nous écrivons, les paysans de Chenonceaux, qui ne sont pas devenus esprits forts au sein des grandes péripéties de la politique et des guerres, croient-ils voir encore *la bonne reine Blanche* se glisser à travers les arbres séculaires du parc.

En 1598 le mariage de César de Vendôme avec Françoise de Lorraine ayant été arrêté, Henri IV, père du prétendu, vint à Chenonceaux avec Gabrielle d'Estrées, dit-on, solliciter l'assentiment de Louise de Lorraine, tante de la fiancée. Si la favorite du vert-galant fit en effet ce voyage, il est probable qu'elle ne se montra point à la veuve d'Henri III, et que le couple amoureux habita quelque appartement éloigné du sanctuaire lugubre où la reine pleurait depuis neuf ans.

Chenonceaux, après la mort de la reine, arrivée en 1601, passa à César de Vendôme, et resta dans cette maison jusqu'au décès de Louis-Joseph de Vendôme, émule de Turenne, Condé, Luxembourg et Villars. La veuve de ce grand capitaine étant morte sans enfants, la princesse de Condé, sa mère, vendit cette terre en 1720 au duc de Bourbon. Ce prince ne visita Chenonceaux qu'une fois en allant conduire sa sœur à l'abbaye de Beaumont-les-Tours, et le céda, en 1733, à M. Dupin, fermier-général.

Si jusque alors Chenonceaux avait été illustré par le rang de ses possesseurs, il devint, sous ce nouveau propriétaire, le séjour de la bonne compagnie, de l'esprit, des arts et des plaisirs. M. Dupin, issu d'une famille noble, servit d'abord en qualité de capitaine de cavalerie; mais éloigné du service à la suite d'une affaire d'honneur, il obtint un bon de fermier-général, et épousa en se-

1. Tous les appartements qu'occupait la reine, situés au rez-de-chaussée, étaient tendus de drap noir. Son lit était couvert de velours noir frangé de blanc et de noir; le prie-Dieu était aussi drapé de noir. Dans un cabinet attenant à la chambre à coucher, on voyait un grand portrait d'Henri III, au-dessous duquel on lisait ce fragment d'un vers de Virgile : *Sœvi monumenta doloris* (*Enéide*, liv. XII). Dans une bibliothèque peu nombreuse à l'usage de Louise de Lorraine, se trouvait *le Pré spirituel* et *la Fleur des exemples*; titres qui rappellent bien l'afféterie ampoulée qui commençait à dominer dans le style.

condes noces Mlle Louise-Marie-Madeleine-Guillaume Defontaine. M. Dupin, connu dans les lettres par divers ouvrages, entre autres les *Economiques*, la *Manière de perfectionner les voitures*, et surtout par ses *Observations sur un livre intitulé : l'Esprit des Lois*, M. Dupin, disons-nous, réunissait souvent à Chenonceaux les hommes les plus éminents dans les sciences, les lettres et les arts. On y vit ensemble Fontenelle, Mairan, Buffon, Tressan, Montesquieu, Saint-Aulaire, l'abbé de Saint-Pierre, Mably, Condillac, Sainte-Palaye, lord Bolingbrocke, Voltaire et Rousseau; tandis qu'autour de Mme Dupin, femme aussi distinguée par sa beauté que par son esprit et le charme de sa conversation, se groupaient Mmes de Luxembourg, de Rohan-Chabot, de Forcalquier, de Mirepoix, de Tencin, du Deffant : toutes femmes charmantes, parfaites même, si pour les juger on ne se montre pas moraliste trop pointilleux.

Mme Dupin, bonne autant que belle, s'était attaché Jean-Jacques Rousseau en qualité de secrétaire; elle lui avait confié quelques parties de l'instruction[1] du jeune Francueil, fils aîné de M. Dupin et de sa première femme, sur lequel, dit-on, le philosophe de Genève fit un essai assez malheureux du système d'éducation développé dans *Emile*. L'auteur des *Confessions* parle ainsi de son séjour à Chenonceaux en 1747 : « On s'amusa beaucoup dans ce beau lieu : « on y faisait très-bonne chère; j'y devins gras comme un moine. On y fit « beaucoup de musique; j'y composai plusieurs trio à chanter pleins d'une « assez forte harmonie... On y joua la comédie; j'y en fis en quinze jours une « en trois actes intitulée : *l'Engagement téméraire*, et qui n'a de mérite que « beaucoup de gaîté; j'y composai d'autres petits ouvrages, entre autres une « pièce de vers intitulée : *l'Allée de Sylvie*. » Cette épître, remplie de charme et d'une douce mélancolie, commençait ainsi :

Qu'à m'égarer dans ces bocages
Mon cœur goûte de voluptés !
Que je me plais sous ces ombrages !
Que j'aime ces flots argentés !

Mme Dupin, retirée depuis 1782 à Chenonceaux, acheva sa vie dans cette ancienne demeure royale. En 1797 l'auteur de *la Loire Historique*, encore dans un âge voisin de l'adolescence, fut député vers cette dame par une société d'amateurs dramatiques de Montrichard, pour lui emprunter les décorations de son théâtre; elles étaient à demeure et ne purent être prêtées. Le

1. On voit encore à Chenonceaux le laboratoire de chimie et de physique où Rousseau étudiait ces sciences avec M. de Francueil. Le théâtre où l'on jouait ses comédies est encore existant aussi.

jeune envoyé, accueilli avec bonté par la châtelaine de Chenonceaux, déjà nonagénaire, eut l'honneur, vivement apprécié par lui, de sentir appuyé sur son bras, dans une courte promenade, celui d'une femme qui avait été l'amie de toutes les illustrations du XVIIIe siècle. En passant devant la porte d'une chambre, elle lui dit : « *Tenez, jeune homme, voilà l'antre de l'ours de Genève.* » Il y avait peut-être dans cette phrase le souvenir amer d'une ingratitude que trop de personnes ont éprouvée.

Ce fut en 1800 que Mme Dupin cessa de vivre ; âgée alors de quatre-vingt-treize ans, elle avait conservé la conversation la plus animée de souvenirs brillants, d'épisodes curieux ; son esprit ne paraissait avoir presque rien perdu ni de sa vivacité ni de sa grâce : c'était un livre du plus séduisant intérêt que ses entretiens. C'est à tort néanmoins que l'abbé de La Gaste, dans l'*Histoire littéraire des Dames françaises*, attribue à Mme Dupin les *Observations sur l'Esprit des Lois* : cet ouvrage est bien de son mari. Le nom que cette dame, plus encore que le critique de Montesquieu, a honoré, est celui d'une des grandes illustrations littéraires de notre époque : George Sand, ou, si l'on veut, Mme Dudevant, signe encore *Aurore Dupin*. Le mérite de la famille est donc loin d'avoir dégénéré : la femme du fermier-général protégeait les Muses ; George Sand est une Muse elle-même.

La terre de Chenonceaux appartient aujourd'hui à M. le comte René de Villeneuve, petit-neveu de Mme Dupin. Ce propriétaire, homme de goût, appréciateur éclairé des beautés artistiques du XVIe siècle, s'est efforcé de les restaurer partout où le temps les avait altérées dans le château dont il est possesseur. Le bâtiment principal, construit en entier sur une seule arche, à la rive droite du Cher, est une masse grandiose, décorée à sa façade nord de toutes les richesses de style que la renaissance savait si bien concevoir et exécuter, lorsqu'elle donnait un frein à son ambitieuse prodigalité. Rien de riche, d'imposant, de royal comme l'entrée du château située de ce côté. Dans l'intérieur des piles du pont qui supportent cette partie de l'édifice, sont contenues les cuisines du château et diverses autres pièces accessoires. La galerie à deux étages qui traverse le Cher est d'une architecture moins belle ; mais cette construction hardie, la seule de ce genre qui existe en France, provoque au moins la curiosité. Nous avons dit qu'à l'extrémité méridionale de la galerie, Catherine de Médicis voulait faire élever un gros pavillon semblable au corps de logis principal ; la marche tumultueuse des trois règnes qu'elle dirigea ne lui en laissa pas le temps ; les plans seuls de cette construction furent dressés : Du Cerceau les a consignés dans *Les plus excellents bâtiments de France*. A l'étage supérieur de la galerie, Louise de Lorraine, veuve d'Henri III,

avait fait construire des cellules pour quelques religieuses ursulines. A droite du vestibule, sont un appartement que nous ne décrirons pas, et l'escalier conduisant aux étages supérieurs; à gauche, s'étendent les principaux appartements, dont les plafonds sont de véritables chefs-d'œuvre de sculpture en bois : celui de la Salle-des-Gardes surtout serait d'une beauté incomparable s'il n'était surpassé par le plafond de la bibliothèque. La cheminée de cette même salle nous a paru aussi fort remarquable, moins pourtant que celle de la chambre dite de Catherine de Médicis : l'ornementation de cette dernière cheminée apprend qu'elle fut construite par Diane de Poitiers, et les sculptures révèlent le ciseau de Germain Pilon.

Près de la salle de Catherine est l'ancien appartement de Louise de Lorraine, qui communique avec la chapelle, remarquable par sa délicieuse tribune, et

surtout par le confessionnal de François Ier. Peut-être avait-on fait cet asile de la pénitence élégant jusqu'à la coquetterie, pour engager le royal pénitent; mais nous doutons que cet attrait ait exercé un grand empire sur sa conscience. Ce que l'on ne peut se lasser d'admirer dans la chapelle, dans le vestibule, dans les escaliers, partout, c'est l'ingénieuse construction des voûtes avec leurs arcs doubleaux, leurs clefs pendantes et l'originalité souvent bizarre, mais toujours gracieuse de leur ornementation. En un mot, tout ce que la fin de l'ère gothique et la renaissance ont combiné de perfections se réunit à Chenonceaux, et chaque possesseur qui contribua à cette réalisation d'une noble pensée artistique a inscrit la date de son concours, sinon par des millésimes, du moins par ses insignes favoris. Ici c'est la devise de Thomas Bohier; là vous retrouvez la Salamandre de François Ier; ailleurs se dessinent hardiment les allégories amoureuses d'Henri II et de Diane de Poitiers; en d'autres parties Catherine de Médicis a fait sculpter les emblèmes de ses superstitions fatidiques; enfin, vous retrouverez peut-être dans quelques pièces des traces de la douleur persistante de Louise de Lorraine.

Et, restaurant les sculptures, recueillant les vieux ameublements, faisant exécuter le pastiche de ceux qui n'ont pu être conservés, M. le comte de Villeneuve a fait revivre dans son château ce XVIe siècle si fastueux, si poétique, qui, par malheur, ne fera que traverser nos mobiles affections. Il a fait plus, il a décrit une demeure historique pour l'art comme pour les lettres; et sa notice, plus curieuse encore que celle de M. Anatole Chabouillet, du cabinet des médailles, est un guide précieux pour les étrangers que lui et madame de Villeneuve accueillent avec autant de bienveillance que d'empressement... L'hospitalité gracieuse de Mme Dupin s'est perpétuée à Chenonceaux. Le beau monument a été reproduit souvent par la peinture, mais presque toujours pris à l'extérieur. Pour la reproduction plus complète de cet édifice, nous recommandons vivement l'œuvre de M. Massé, architecte : c'est une suite de dessins d'une habile exécution, qui fera parfaitement connaître l'édifice dans tous ses détails.

La commune que décore l'ancienne demeure royale dont nous venons d'entretenir nos lecteurs, est une des moins considérables du département; elle est assez fertile; et sa situation sur la route de Tours à Nevers, surtout l'affluence des visiteurs de son château la rendent presque riche.

La commune de *Chisseaux*, qui forme à l'est la limite du département, borde dans toute sa longueur, au nord, la forêt d'Amboise; et, traversée par la route de Tours à Nevers, elle s'étend sur la rive droite du Cher jusqu'à Chissay (Loir-et-Cher). Son territoire, assez peu fertile, offre cependant quel-

ques bons vignobles. Le bourg, d'une médiocre importance aujourd'hui, paraît remonter à la période gallo-romaine. Selon les plus anciens monuments historiques, saint Martin fit entendre à Chisseaux ses premières prédications. On a trouvé en ce lieu des médailles mérovingiennes.

Le canton de Bléré, légèrement boisé vers le sud et vers le nord, est assez fertile en céréales; ses vignobles sont estimés, particulièrement sur les hauteurs d'Azay et d'Athée (rive gauche), et sur celles de la Croix-de-Bléré, de Civray, de Chenonceaux et Chisseaux (rive droite). La vallée du Cher, dans toute l'étendue de ce canton, offre d'excellentes prairies.

Le canton d'*Amboise*, contigu au nord à celui de Bléré, est couvert de bois dans toute sa partie sud : cette forêt, qui joint à l'est celle de Montrichard, appartient, comme cette dernière, à la maison d'Orléans. Le canton que nous abordons s'étend sur les deux rives de la Loire; ce fleuve le coupe en deux parties à peu près égales.

Nous ne connaissons l'origine de la ville d'*Amboise* que par la chronique assez peu authentique, quant aux temps antérieurs à l'ère chrétienne, attribuée au moine Jean de Marmoutier. Cet écrivain *(De compositione castri Ambasiæ)* rapporte que Jules-César, maître de Bourges, en l'an 696 de Rome, et voulant conquérir le pays des Turones, s'avança, sans doute en descendant le cours du Cher, jusqu'au confluent de la petite rivière d'Amasse et de la Loire. Parvenu au lieu appelé la Montagne-Ronde, sur le coteau qui domine la rive gauche du fleuve, il y établit un camp, avec toutes les ressources de défense dont il avait coutume de se donner la garantie. Située tout près du confluent dont nous venons de parler, c'est-à-dire entre deux cours d'eau, *amb' aquæ*, cette forteresse reçut un nom qui rappelait cette proximité : *Castrum ambaciacum, ab ambabus aquis;* et dans la suite le bourg bâti au pied de la colline fut appelé *Ambacia, Ambasia;* puis, de sa dénomination francisée, on fit *Amboise*. Toutefois, nous ne garantissons pas plus que les historiens de la Touraine cette étymologie, toute vraisemblable qu'elle nous paraît. Selon le récit du moine Jean, César, ayant rendu sa station d'Amboise redoutable, y fit construire une tour fort élevée, sur laquelle il plaça la statue du dieu Mars, et ces thermes qui, partout où les Romains s'arrêtaient, étaient une de leurs premières nécessités. Le conquérant des Gaules fit jeter sur les rivières de Loire et d'Amasse des ponts en bois, qui existaient encore du temps de Grégoire de Tours. Au moyen de cette communication, le grand capitaine put établir sur la rive septentrionale du fleuve des écuries pour sa cavalerie et des greniers à foin. La tradition place ces bâtiments sur le coteau de Nazelles, *Navicellæ*, village dont le nom s'explique mieux, toutefois, par la construction

des barques que les Romains ou les Gaulois établissaient en ce lieu, à l'aide des bois dont le double littoral était couvert, pour naviguer sur la Loire, soit en amont vers le pays des Carnutes et des Berruyers, soit en aval vers les contrées qu'habitaient les Turones, les Andes ou Angevins, et les peuples de l'Armorique. Mais ce qui surtout semble confirmer l'origine romaine d'Amboise, ce sont les excavations on ne peut plus curieuses appelées *Silos* ou *Greniers de César*. Ces caves, qui dépendaient autrefois du couvent des Minimes, se trouvent au levant du château, assez près de ses fossés, et, creusées les unes au-dessus des autres, elles forment quatre étages, auxquels communiquait un escalier en pierre de cent vingt marches.

M. de Caumont, dont les remarques font autorité en archéologie, pense que les silos d'Amboise appartiennent aux siècles du moyen âge; MM. de La Saussaye et Cartier, d'Amboise, partagent cet avis. Il est difficile d'admettre, toutefois, que ces travaux si ingénieux, si hardis, soient l'ouvrage d'une époque qui, ce nous semble, n'a rien construit d'analogue; tandis que tout ici rappelle l'action de cette intelligence puissante qui savait exécuter ce qu'elle concevait de plus difficile, de plus grandiose. D'ailleurs on a découvert sur le plateau où la tradition place le camp romain des médailles remontant à l'origine de l'occupation de la Gaule par les dominateurs du monde. Les numismates prétendent qu'on y en a trouvé aussi de celtiques; nous pensons qu'il vaudrait mieux dire gauloises.

Dans la première moitié du IVe siècle, les Bagaudes détruisirent la forteresse romaine bâtie par César sur les hauteurs d'Amboise; Anicien, premier comte de Tours, la fit reconstruire en 350, et elle reçut alors le nom de *Tour Anicien*. Mais ce ne fut point dans ce château qu'eut lieu en 504 l'entrevue de Clovis et d'Alaric rapportée par tous les historiens; ces deux rois se rencontrèrent dans l'île Saint-Jean, située au milieu de la Loire, et qui forme maintenant un des faubourgs de la ville, entre la partie méridionale et la partie septentrionale du pont. On raconte que le Franc et le Visigoth, réconciliés avec toutes les apparences de la franchise, s'embrassèrent cordialement, puis scellèrent la bonne intelligence qui commençait entre eux dans un splendide festin, auquel assistèrent les principaux officiers des deux nations, tandis que leurs troupes, réunies sur les deux rives de la Loire, témoignaient, par leurs acclamations, la part qu'elles prenaient à cette solennité. Clovis fit frapper à cette occasion une monnaie d'or sur laquelle on voyait son buste avec ces mots : *Ambacia vico*, et au revers une croix soutenue par une ancre.... Trois ans plus tard, Alaric tombait sous la francisque de Clovis, dans les champs de Vouillé : suite trop ordinaire des embrassements que les souverains se prodi-

guent quelquefois, sans renoncer au dessein de se déchirer si leurs intérêts ultérieurs les divisent.

Lors de l'entrevue de Clovis et d'Alaric dans l'île Saint-Jean, le christianisme triomphait déjà à Amboise des anciennes idolâtries : saint Martin lui-même, au rapport de Sulpice-Sévère, avait détruit un temple magnifique bâti sur le coteau par les Romains. L'apôtre des Gaules avait élevé ensuite l'église paroissiale de Saint-Denis, que desservit immédiatement un prêtre nommé Marcellus, ainsi que le mentionne le testament de saint Perpet. Cette église, plusieurs fois reconstruite depuis, offre aujourd'hui la physionomie que nous reproduisons.

Nous aurons occasion de reparler ailleurs de cette église, l'aînée des monuments religieux d'Amboise [1].

1. L'église de Saint-Denis a donné son nom à une commune située aux portes d'Amboise; mais nous mentionnons ici cette basilique parce qu'elle appartenait autrefois à la ville.

En 540 saint Baud, grand référendaire de Clotaire Ier, possédait la seigneurie d'Amboise; il l'abandonna en 546 à son fils unique, renonça à ses dignités, se sépara de sa femme pour embrasser l'état ecclésiastique, et devint évêque de Tours, après Injuriosus. La postérité de saint Baud posséda longtemps la terre d'Amboise; mais au commencement du IXe siècle, Charles-le-Chauve, ayant mis une garnison dans le château, en dépossédа cette famille ou celle qui lui avait succédé.

En 838, les Normands pillèrent la ville d'Amboise, et brûlèrent le pont, sans doute encore en bois, qui traversait en ce lieu la Loire. Quarante-deux ans plus tard, les mêmes aventuriers brûlèrent le château reconstruit par Anicien.

Cependant le roi Eudes, sur les sollicitations d'Adalard, archevêque de Tours, et de Raymond, son frère, évêque d'Angers, derniers seigneurs d'Amboise, rendit ce fief à Ingelger Ier, qui avait épousé Adélaïde leur nièce. Après ce seigneur vinrent Foulques-le-Roux, Foulques-le-Bon, Geoffroi-Grise-Gonnelle, Foulques-Nerra, Geoffroi-Martel, Geoffroi-le-Barbu et Foulques-le-Rechin, tous comtes d'Anjou et suzerains d'Amboise.

Mais dans la seconde moitié du XIe siècle, Amboise se trouvait partagé entre quatre seigneurs : le comte d'Anjou possédait le principal château avec une partie de la ville, s'étendant jusqu'à l'Amasse, et nommée jadis la maison consulaire. Sulpice d'Amboise était seigneur particulier de l'autre moitié du territoire, appelé la Tour : ce domaine avait été donné par Charles-le-Chauve à Hemon, premier seigneur de Buzançais; Archambault de Buzançais, son petit-fils, y avait fait élever une tour en bois, que Sulpice de Buzançais, trésorier de Saint-Martin, avait reconstruite en pierre, vers 1014 : on l'appelait la Tour Fondue. Au-dessus du château, à la place même de la tour Anicien et de la forteresse romaine, s'élevait une autre tour, appelée la Motte Fourcroy. Enfin, enclavée dans ces divers fiefs, il y avait une petite baronnie, désignée sous le nom de la Maison-Fort.

Il est aisé de concevoir que cette multiplicité de fiefs sur un si petit territoire fut féconde en hostilités : les seigneurs ainsi rapprochés se firent longtemps la guerre. Ceux de la Tour finirent par triompher des autres, et devenus maîtres du château et de la Motte Fourcroy, ils détruisirent cette dernière. Ainsi disparurent les dernières traces de la forteresse romaine, que l'on devait encore retrouver dans les fondations de ce fort du XIe siècle. Ce fut donc au fief de la Tour, possédé par la maison de Buzançais depuis le règne de Charles-le-Chauve, que l'illustre famille d'Amboise prit naissance, et Lysois Bazougers, déjà cité plus d'une fois dans cette histoire, est celui qu'on reconnaît

pour le chef de cette maison, surnommée par les poëtes la *race de Mars*. Lysois était, comme nous l'avons vu, contemporain de Foulques-Nerra et sénéchal d'Anjou; marié à Hersinde de Buzançais, qui lui apporta en dot la Tour d'Amboise, il devint ainsi titulaire de cette seigneurie. Sulpice Ier, son fils, en hérita.

Sulpice Ier eut de longs débats avec Foulques-le-Rechin, comte d'Anjou, pour ce domaine; il n'en sortit pas à son avantage : fait prisonnier par son puissant ennemi, il dut, pour racheter sa liberté, lui donner son fils en otage et laisser mettre le sequestre sur la Tour d'Amboise. Ceci se passa en 1068. Ce seigneur, par son alliance avec Denise de Fougères, dont il eut en dot la terre de Chaumont, mit fin aux hostilités qui s'étaient longtemps perpétuées entre les seigneurs d'Amboise et ceux de Chaumont, enfants du terrible démon de Saumur.

La seigneurie d'Amboise resta aux mains des descendants de Lysois jusque vers le milieu du XIIIe siècle; à cette époque Mathilde, fille de Sulpice III, un des bannerets de la Touraine, était dame d'Amboise, de Montrichard et de Chaumont. Elle porta ces terres d'abord à Richard, vicomte de Beaumont, puis à Jean, comte de Soissons; mais n'ayant eu d'enfants ni de l'un ni de l'autre mariage, elle laissa, en 1256, sa succession paternelle à Jean de Berrie, son cousin germain.

La terre qui nous occupe appartint à cette maison jusqu'en 1434, époque à laquelle elle fut remise à la couronne, après avoir été successivement possédée par Jean de Berrie, deuxième du nom, Pierre Ier, Ingelger, Pierre II et Louis, unique du nom, sur qui elle fut confisquée. Indépendamment de ces sires d'Amboise, il y eut trois autres branches de la même famille dont nous n'avons pas à parler ici : ce furent les d'Amboise de Chaumont, d'Ambijoux et de Bussy.

Charles VII se trouvait à Amboise en 1440, lorsque, informé de la conjuration dite de la Praguerie, il appela près de lui le connétable de Richemont, qui l'avait tiré précédemment de plus d'un mauvais pas, et contribua encore beaucoup à le tirer de celui-ci. En 1469, Louis XI étant à Amboise, institua l'ordre de Saint-Michel, qui exista jusqu'à la révolution de 1789, que Louis XVIII rétablit sous la restauration, et qui disparut de nouveau après la révolution de 1830. Charles, fils de Louis XI, qui régna après lui sur la France, naquit en 1470 dans le château d'Amboise, reconstruit par les anciens seigneurs du lieu, et qu'il devait un jour réédifier avec plus de magnificence. Baptisé par l'archevêque de Lyon, l'enfant royal fut tenu sur les fonts par le jeune prince de Galles et sa mère, l'héroïque Marguerite d'Anjou, venus en France pour

Pittoresque Voyage du Roi. Imp.ie de Bougouard.

de Médicis, à qui ses devins avaient prédit qu'elle devait redouter la chute d'un grand édifice, ajouta à ces appartements une chambre soutenue seulement par quatre piliers de pierre, et n'ayant qu'une seule ouverture sans plancher. Catherine avait pris un sens figuré pour un sens propre; la prophétie de l'astrologue s'accomplit: l'édifice dont cette princesse devait craindre la chute, c'était la monarchie des Valois, et lorsqu'elle descendit dans la tombe, elle prévoyait assurément cette catastrophe.

Les diverses époques de la construction que nous venons de rappeler sont parfaitement reconnaissables dans l'ensemble du château d'Amboise, amalgame incorrect, mais imposant et brillamment orné, dans plusieurs de ses parties, des travaux de la belle époque gothique et de la renaissance.

Charles VIII, à qui nous revenons, était né à Amboise; il y mourut subitement en 1498, dans toute la force de la jeunesse: il n'avait que vingt-huit ans. Selon quelques écrivains, il fut atteint d'une attaque d'apoplexie, en regardant, du haut d'une galerie, jouer à la paume dans les fossés du château; suivant d'autres, il mourut des suites d'un coup violent qu'il s'était donné à la tête, en passant sous la porte trop basse de cette même galerie. Quoi qu'il en soit, la stupeur des courtisans qui se trouvaient près du roi fut telle qu'ils ne songèrent pas à le faire transporter dans son appartement: on l'étendit à la hâte sur une paillasse, vers deux heures du soir; il y expira à onze, sans avoir repris connaissance..... La reine Anne de Bretagne, au désespoir, resta près de trois jours auprès du corps de son époux, s'étant refusée à prendre aucune nourriture. On eût dit qu'elle voulait être enfermée dans le même tombeau que le jeune souverain : ce qui ne l'empêcha pas, l'année suivante, d'accepter la main de Louis XII, sans même s'arrêter à l'idée du divorce scandaleux qu'il venait de faire prononcer. La princesse bretonne avait aimé Charles VIII par devoir, et rien n'est fugitif comme un amour de cette nature.

Louis XII habita quelquefois le château d'Amboise; il avait fait peupler la forêt voisine de faisans, qu'il se plaisait à chasser. Il protégea François Tissard, enfant d'Amboise, qui le premier introduisit en France les impressions grecques, et fut auteur d'une grammaire hébraïque.

Dans les premiers mois de son règne, François Ier, en chassant dans la forêt d'Amboise, fut blessé à la jambe par une épine qui avait traversé sa bottine. Cet accident l'obligea à garder assez longtemps la chambre. Guéri enfin de sa blessure, ce monarque fit célébrer avec magnificence à Amboise le mariage d'Antoine, duc de Lorraine et de Bar, avec Renée de Bourbon, fille de Gilbert, comte de Montpensier. A l'occasion de cette union, il y eut des joutes, des tournois et surtout de grandes chasses. Après l'une d'elles, le roi, voulant

offrir aux dames un divertissement nouveau, fit enfermer au château un sanglier vivant, qu'il ordonna ensuite de lâcher dans les cours. L'animal, qui s'était d'abord montré assez tranquille, excité par les cris et les agaceries des courtisans, devint tout à coup furieux, enfonça la porte de l'escalier et se précipita dans l'appartement où se trouvaient les dames..... François Ier, alors âgé de vingt-un ans, grand, robuste, confiant dans sa force, défendit à ses officiers d'approcher du sanglier; puis se portant sur lui avec autant d'adresse et de légèreté que de résolution, il le perça de part en part de son épée, et donna cet acte de courage pour pendant au trait héroïque de Pepin-le-Bref, vainqueur d'un lion dans le cirque de Ferrières.

François Ier se trouvait à Amboise lorsque le parlement, qui n'avait enregistré le concordat de 1515, funeste aux libertés de l'Église gallicane, que par le commandement exprès du roi, envoya dans cette ville une députation de douze membres pour faire à Sa Majesté de nouvelles représentations. François leur ayant refusé une audience avec persistance, finit par ajouter, du ton d'un sultan : « S'ils sont encore ici demain au lever du soleil, je les ferai jeter « dans un cul de basse-fosse, où je les retiendrai six mois, et nous verrons qui « osera les réclamer. »

La reine Claude donna le jour, dans le château d'Amboise, à Louis de France, en 1515; à Charlotte, en 1516; à François de France, en 1517; Louis et les deux princesses moururent dans l'enfance; François parvint à une brillante jeunesse, au sein de laquelle il s'éteignit.

En 1518, la jouissance de la baronnie d'Amboise et le gouvernement de cette ville furent donnés à Louise de Savoie, mère de François Ier, qui joignit à cette seigneurie cent quarante-six fiefs en relevant. Le tout rentra dans les mains du roi en 1531. Sous le règne d'Henri II, Luigi Alamanni, l'un des poëtes les plus célèbres de l'Italie, mourut à Amboise; il fut transporté à Paris en 1556, année de sa mort : on voyait son tombeau dans l'église des Cordeliers.

La conjuration dite d'Amboise, en 1560, est un point historique qui fut traité trop souvent pour que nous croyions nécessaire de décrire longuement ses causes et ses horribles résultats. Un écrivain de la localité, éminemment recommandable par son savoir spécial en numismatique, a publié récemment une notice sur cette conjuration : peu d'accord avec tous les historiens consciencieux qui ont traité le même sujet, et justifiant pour ainsi dire le massacre ordonné par les Guise, comme un acte légitime de la couronne, il ne voit dans cette catastrophe que l'exécution d'un décret de la Providence. Nous ne faisons point au ciel cette injure sacrilége : les princes du sang avaient été éloignés de la cour et des principales charges de l'État; les huguenots n'étaient pas moins

persécutés que sous le règne précédent; une chambre inquisitoriale était établie au sein du parlement; les bûchers se rallumaient de toutes parts; enfin le duc de Guise et le cardinal de Lorraine, couvrant du manteau de la religion leur dictature tyrannique, avaient porté au plus haut point d'exaltation le mécontentement d'une partie de la noblesse et du peuple. Il y eut donc dans la conjuration de 1560 une juste réaction contre des hommes qui opprimaient, dans l'intérêt unique de leur ambition, au nom d'une couronne reposant sur la tête d'un enfant; et François II, malgré son extrême jeunesse, avait compris cette vérité, lorsqu'il disait au cardinal de Lorraine : « Je ne sais, mais « j'entends qu'on n'en veut qu'à vous. Je désirerais que pour un temps vous « fussiez hors d'ici, pour voir si c'est à vous ou à moi qu'on en veut [1]. » Si le despotisme criminel d'une famille qui, pour arriver à la souveraine puissance, inonda le royaume de sang, put avoir des panégyristes au temps de la ligue, on devait peu s'attendre à retrouver des ligueurs au XIXe siècle..... Pauvre esprit de parti, à combien d'hérésies ne te laisses-tu pas entraîner !

Douze cents personnes, conjurées ou réputées telles, périrent dans la seule ville d'Amboise, décapitées, pendues ou noyées. Le sang ruisselait à travers les rues, dit le maréchal de la Vieilleville dans ses Mémoires, et les bourreaux ne pouvaient suffire. Sans forme de procès, sans jugement préalable, on jetait les hommes pieds et mains liés dans la Loire, qui fut plusieurs jours couverte de cadavres. Des gentilshommes considérables furent du nombre des victimes : entre autres Castelnau. Le chancelier Olivier, qui avait cherché à tempérer la fureur des Guise, succomba au chagrin de n'avoir pu arrêter ce torrent de sang... Il expira en disant : « Ah ! maudit cardinal, tu te damnes et tu nous « fais tous damner [2]. » Celui-là ne croyait pas à l'intervention de la Providence dans le massacre d'Amboise.

En 1589, la marche des événements avait eu le résultat que l'on pouvait prévoir depuis longtemps : Henri III allait tomber du trône, et les dernières rigueurs de ce souverain s'exercèrent sur les prisonniers qu'il avait emmenés de Blois après le massacre des Guise. Il en avait laissé une partie au château d'Amboise sous la garde de Duguat; mais au mois d'avril, il apprit qu'un complot se tramait pour livrer ces prisonniers aux ligueurs. Il se rendit à Amboise, et les fit partir pour Blois, où ils arrivèrent tous, excepté le duc de Nemours, qui réussit à s'évader en route.

Au commencement du XVIIe siècle, le château d'Amboise, abandonné des

1. Voyez tous les Mémoires du temps : De Serres, Le Laboureur, Condé, etc.
2. Mémoires de Tavannes, page 222.

hôtes royaux, n'était plus en quelque sorte qu'une prison d'État : César, duc de Vendôme, et son frère Alexandre, grand prieur de France, y furent enfermés, pour avoir conspiré en 1626 contre le cardinal de Richelieu : on sait que la captivité de ces deux fils naturels d'Henri IV se prolongea pour César jusqu'en 1630, et pour le grand prieur jusqu'à sa mort peu naturelle, arrivée en 1629.

Voici le dernier événement digne d'être cité qui se passa au château d'Amboise : Gaston de France, duc d'Orléans, avait eu, vers 1629, ce fief en augmentation d'apanage ; le gouvernement en avait été confié au marquis de Puy-Laurens, son favori. Mais le prince ayant encouru la disgrâce du roi ou plutôt celle de Richelieu, en 1631, le cardinal fit assiéger le château ; il fut pris par le maréchal de Chatillon, et ne retourna plus à l'apanagiste qui en avait été dessaisi.

Cette résidence royale était abandonnée depuis longtemps, lorsque le duc de Choiseul, après avoir fait l'acquisition de Chanteloup, acheta la baronnie d'Amboise, et fit ériger ce fief en duché-pairie dans le courant de l'année 1764. Vers le même temps, le roi céda à son ministre la forêt voisine, en échange d'autres domaines. Jamais la ville d'Amboise, durant le séjour des souverains, n'avait été aussi vivante ; jamais il ne lui était advenu de destinées aussi prospères. La cour plus que princière de Chanteloup, même durant l'exil du célèbre homme d'État, répandait sur tout le pays un reflet de splendeur vivifiant : nous connaissons plusieurs fortunes à Amboise qui n'ont pas d'autre origine. Lorsque, après la mort de M. le duc de Choiseul, Chanteloup, dont il avait fait un Éden enchanteur, fut vendu à M. le duc de Penthièvre, tout cet éclat, tout ce concours d'élégance et de somptuosité cessèrent. Le prince, déjà vieux, ne se piquait point de magnificence; il se montra bon et généreux envers les habitants d'Amboise et des environs ; mais ils regrettèrent les prodigalités du dernier seigneur, plus fructueuses encore que la bienfaisance du prince..... Les hommes sont ainsi organisés : en fait de richesses, les sources abondantes l'emportent souvent dans leurs affections sur les sources pures.

Dans son ancienne organisation, la baronnie d'Amboise, qui avait une lieutenance de roi depuis 1639, se composait de deux châtellenies, deux prévôtés et cent quarante-six fiefs suffragants. Jusqu'en 1516, il résidait dans la ville un bailli de robe courte ; depuis lors, le roi y avait substitué un bailli de robe longue, qui fut supprimé en 1764. Amboise était aussi le siége d'une élection, d'un grenier à sel et d'une maîtrise des eaux et forêts.

A la mort de M. le duc de Penthièvre, arrivée en 1793, le duché d'Amboise, devenu un simple domaine territorial, passa à madame la duchesse d'Orléans, fille de ce prince, et devint ensuite l'héritage du roi Louis-Philippe. Ce

monarque a fait exécuter dans le château d'importantes réparations, qui étaient urgentes après un si long délaissement; maintenant ce palais sert de résidence à Abd-el-Kader.

La ville d'Amboise, comme tant d'autres, a souffert beaucoup durant la révolution; mais sous l'empire, elle avait retrouvé un protecteur dans la personne de M. le comte Chaptal, acquéreur du domaine de Chanteloup. Des malheurs de famille ont obligé ce ministre de Napoléon à revendre cet immeuble, à une époque où, presque disgracié par la restauration, il ne pouvait plus être aussi utile que par le passé aux habitants d'Amboise. Mais conservant le souvenir religieux de ses bienfaits, ils lui ont érigé, sur la rive méridionale de la Loire, un monument qui témoigne de leur reconnaissance, sinon de l'habileté de l'architecte auquel cette construction avait été confiée.

Chef-lieu d'un canton fertile, Amboise est une commune assez riche par le produit territorial du sol environnant. Elle est aussi le centre d'un commerce actif en vins, en cuirs qu'on y prépare, et en draps qu'on y fabrique. Une usine de cette ville occupe le premier rang parmi les établissements industriels de la France : c'est la manufacture de limes, fondée autrefois sous la protection du duc de Choiseul, mais qui s'est agrandie et perfectionnée par les soins de M. Saint-Bris. Les produits de cette maison, qui dès longtemps ont mérité à son propriétaire les premières distinctions aux expositions publiques, rivalisent, soit pour la finesse du métal, soit pour la trempe, soit pour le travail du burin, avec les meilleures limes de l'Allemagne et de l'Angleterre. M. Saint-Bris occupe continuellement cent soixante ouvriers.

Si la ville d'Amboise est généralement mal bâtie, si ses quais n'offrent pas même cette coquetterie superficielle qui voile au moins, dans d'autres cités des bords de la Loire, un intérieur disgracieux, on ne peut disconvenir que sa situation ne soit admirable. Aux sites enchanteurs qui se développent ici sur les deux rives du fleuve, aux charmants paysages semés comme par une main d'artiste sur la robe de cette nature splendide, on reconnaît la Touraine. La cité elle-même, vue de loin, avec la couronne de constructions royales que lui prête son château, est d'un effet aussi pittoresque qu'imposant. Enfin, examiné dans ses détails, Amboise monumental inspire beaucoup d'intérêt.

Nous avons vu que le pont de bois construit sur la Loire par les Romains ou celui qui lui avait succédé, mais également bâti en bois, fut brûlé par les Normands en 838. Il fut apparemment reconstruit de la même manière; car nous voyons qu'en 1115, Hugues, seigneur du château et de la tour d'Amboise, fit asseoir sur pilotis le premier pont de pierre qui ait existé en ce lieu. Dans

l'hiver de 1709, les glaces emportèrent la partie jetée sur le grand bras du fleuve, au nord de l'île Saint-Jean; une nouvelle construction en bois remplaça celle qui avait été entraînée, et le fut à son tour durant la débâcle de 1794. Il eût été convenable de compléter à la fin du XVIIIe siècle le monument, encore debout dans sa partie méridionale, élevé par le comte Hugues au commencement du XIIe : il y a quelque honte, pour une époque de progrès transcendant, à faillir ainsi, par des ouvrages éphémères, devant un édifice qui a déjà bravé plus de sept siècles.

Le palais de justice d'Amboise n'est point un de ces monuments fastueux du moyen âge qui provoquent l'admiration des artistes; mais il contribue, avec

le château et quelques églises, à caractériser cette époque dont on retrouve avec plaisir les traces dans les villes encore pauvres d'édifices modernes. Nous

préférons ces derniers, même avec leur architecture prosaïque, aux maisons des vieux siècles qui n'ont de mérite que leur âge; mais lorsqu'à ces vénérables constructions se rattachent des souvenirs historiques, ou que par eux se retracent les mœurs du temps auquel ils appartiennent, nous les jugeons dignes d'intérêt. Tel est le palais de justice d'Amboise.

On comptait autrefois dans la ville que nous décrivons deux paroisses : celles de Saint-Denis appartenant aujourd'hui à la commune de ce nom, et Saint-Florentin, seule paroisse *intrà muros* au moment où nous écrivons. Il y avait en outre une collégiale située dans l'enceinte du château, un couvent de Cordeliers[1], un de Minimes[2], une communauté d'Ursulines[3], une succursale de Notre-Dame à l'extrémité nord des ponts, un Hôtel-Dieu et deux chapelles. Nous avons rapporté l'origine de Saint-Denis; dans le cimetière de cette église, dû à la libéralité de M. le duc de Choiseul, ce seigneur avait fait élever de son vivant un tombeau en marbre où l'on déposa sa dépouille mortelle, et qui se distinguait surtout par le faste des inscriptions. Ce monument fut détruit à la révolution; mais ses débris, dispersés alors, furent rassemblés en 1802 par M. Perrault, riche propriétaire d'Amboise qui, dit-on, devait en partie sa fortune à l'ex-ministre. Le mausolée de cet homme d'État a été rétabli aux frais de son obligé reconnaissant. La gratitude des vivants envers les morts, qui ne peuvent plus rien pour eux, est chose trop remarquable pour être passée sous silence.

La chapelle du château, d'abord consacrée à Notre-Dame, fut érigée en collégiale par Foulques-Nerra, comte d'Anjou, et Sulpice d'Amboise, sous le vocable de Saint-Florentin, dont les reliques avaient été apportées en ce lieu par le premier de ces fondateurs. Reconstruite comme nous l'avons dit sous le règne de Charles VIII, cette chapelle est une création exquise du bon temps de l'ère gothique. Mais, dégradée par suite d'un long abandon, elle avait besoin des importantes réparations qui viennent d'y être exécutées avec une remarquable entente de l'art. On y voit des fresques attribuées à Léonard de Vinci.

L'église de Saint-Florentin, érigée en paroisse l'an 1044, renferme un monument qui a donné lieu à de singuliers commentaires : il représente le Christ mort étendu dans un sarcophage ouvert; autour du tombeau se groupent sept figures debout en costume oriental, et dans lesquelles on a voulu représenter la Vierge et les trois saintes femmes, puis saint Jean-Baptiste, Ni-

1. Fondé en 1412.
2. Fondé par Charles VIII.
3. Fondée en 1626.

codème et Joseph d'Arimathie. Or, d'après des traditions qui ne permettent aucun doute, Joseph d'Arimathie offre le portrait de François Ier; la sainte Vierge figure ici sous les traits de Marie Gaudin, épouse de Philibert Babou de la Bourdaisière, l'une des maîtresses du roi chevalier; et les saintes femmes ne reproduisent pas moins fidèlement les trois filles de cette dame, qui lui succédèrent dans les bonnes grâces du trop galant monarque. Il faut convenir que le choix de ces modèles pour composer une scène de la passion du Sauveur provoque la critique qui s'y est attachée, surtout lorsque l'on apprend que la figure de Jésus a été modelée sur celle de Philibert Babou, pour qui ce tombeau fut exécuté. Il est en terre cuite, et son exécution fait honneur à la statuaire du XVIe siècle.

La même église renferme une figure en marbre blanc d'un bon ciseau et

que l'on croit être celle de la dame Philibert Babou, dont nous venons de parler.

On remarquait dans la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié le tombeau de Guillaume Gouffier, premier chambellan de Charles VII, mort à Amboise en 1495; et une pyramide de marbre noir érigée à la mémoire du marquis de Boisy, tué au combat de Saint-Iberquerque en 1639. La base de ce monument était couverte d'inscriptions louangeuses, écrites soit en vers, soit en prose, avec toute l'emphase prétentieuse du temps.

L'hôtel-Dieu d'Amboise, conservé comme hospice de la ville, est peut-être, dit Chalmel, le premier qui ait été dirigé par des sœurs hospitalières. Il existait déjà en 1243, puisque Mathilde d'Amboise, par lettres du 12 juillet, lui accorda le droit d'usage et de chauffage dans la forêt, celui de pêche dans l'Amasse et la Loire, enfin l'exemption des dîmes et la faculté d'acquérir toutes sortes d'héritages dans ses fiefs, avec entière immunité de tout droit. Cette ancienne maison est maintenant administrée par la ville et dirigée par des sœurs de la Présentation.

Nous pensons que la ville d'Amboise, qui fut jadis la seconde capitale du duché de Touraine, avait une population excédant le chiffre de 4,715 habitants, qu'elle présente aujourd'hui; mais on conçoit que ses prospérités, et conséquemment l'attrait de son séjour, ont dû suivre le décroissement de ses splendeurs féodales. Néanmoins ce chef-lieu de canton communiquant par de belles routes avec Tours, Bléré, Châteaurenault, touchant par son faubourg de la rive droite à la grande route de Paris à Bayonne et à une ligne de fer, favorisé encore par la navigation d'un beau fleuve; ce chef-lieu de canton, disons-nous, peut se consoler de l'extinction déjà éloignée des grandeurs dont l'ancienne cité ducale réfléchissait l'éclat.

Vers l'époque du consulat, plusieurs descendants de l'illustre maison d'Amboise, qui en conservaient le nom, vivaient près de la ville, dépouillés de la grande fortune de leurs aïeux, mais non pas revenus des prétentions héraldiques dont tant de siècles avaient fait pour eux une véritable légitimité. Il y avait là des demoiselles d'Amboise qui, par leurs grâces et la distinction de leurs manières, méritaient ces hommages qui sont de tous les temps. Nous avons connu aussi dans le Berry un comte d'Amboise, qui, avant d'avoir repris ce titre, s'était allié à la famille de Tristan... Nous ignorons si cette dernière descendait du farouche compère de Louis XI.

Les foires d'Amboise tiennent les troisièmes mercredis de janvier, de février, d'avril, de juin, le 5 septembre et le troisième mercredi de novembre : elles ne

durent qu'un jour. Amboise est à six lieues est de Tours; une petite diligence fait journellement le service de ce chef-lieu de département et retour. Il y a d'autres voitures à Amboise pour toutes les villes environnantes.

Sept communes du canton sont situées sur la rive gauche de la Loire : six bordent ce fleuve et sont bornées au nord par la forêt d'Amboise; la septième s'étend aux bords du Cher à la lisière méridionale du bois. Cette dernière commune est *Saint-Martin-le-Beau*, célèbre par la défaite des Normands au IXe siècle; par celle de Thibaut, comte de Blois et de Tours au milieu du XIe. En mémoire du premier événement, dû aux mérites de saint Martin, une église fut bâtie sur le lieu où les barbares du nord avaient été vaincus par les Tourangeaux. Cette église, consacrée à l'apôtre, reçut le nom de *Sanctus Martinus de Bello*, et, par corruption de cette étymologie, fut appelée Saint-Martin-le-Beau: désignation qui du reste convient à la charmante situation du bourg. Dans les terres et les prairies qui s'étendent à cette hauteur sur la rive droite du Cher, on a trouvé souvent des armures, des armes entières ou brisées, quelquefois des ossements.

Après avoir signalé les communes de *Chargé* et de *Souvigny*, les plus productives de la partie du canton d'Amboise située sur la rive gauche de la Loire, nous parvenons à celle de *Mosnes*, qui ne l'est pas moins, et dont le territoire forme la limite du département d'Indre-et-Loire à l'est. On voit en ce lieu un petit castel ayant appartenu à M. de Perceval, grand-prévôt de la maréchaussée de la Touraine et de l'Anjou avant la révolution. Son fils, qui habitait ce domaine, avait servi avec distinction dans le corps des commissaires des guerres sous l'empire, puis était devenu secrétaire-général du ministère de la guerre sous la restauration et intendant militaire. L'historien de *la Loire* croit faire acte d'une justice loyalement impartiale en rappelant la probité et les services distingués de M. de Perceval. Sur la même commune, mais plus près du fleuve, M. Parseval-Grandmaison, membre de l'Académie française, possédait une charmante villa où peut-être il avait composé sous le ciel inspirateur de la Touraine, ses *Amours épiques*, le poëme de *Philippe-Auguste*, et le *Chant héroïque pour la naissance du roi de Rome*.

Sur la rive droite du fleuve, *Nazelles*, dont nous avons constaté ailleurs l'antiquité, est une commune assez populeuse, s'étendant au bas du coteau qui ferme au nord le vallon de la Loire. Elle est arrosée par la rivière de Cisse, sur laquelle les Romains avaient jeté un pont pour communiquer d'Amboise avec les établissements qui formaient en ce lieu une *mansio*. Celle-ci était traversée par une voie romaine se dirigeant sur Luynes et Bourgueil.

Saint-Ouen, commune productive en vins d'une bonne qualité et en bois, est

traversée par la route de Châteaurenault; elle est contiguë vers l'est à *Cangey*, commune située, comme *Limeray*, sur les bords de la Cisse.

Sur la commune de Limeray exista jadis l'abbaye de Moncé (*Monceyum*, *Mons cœlestis*), desservie par des religieuses de l'ordre de Cîteaux. Vers l'an 1212, dit l'auteur de la *Chronique de Tours*, deux nonnes de Beaumont-les-Tours et deux du monastère de Saint-Avit, résolues à suivre la règle de Cîteaux, se réunirent dans une maison en bois à Moncé. Elles l'habitaient depuis trois ans, lorsqu'un bourgeois de Tours, nommé Hermenard, leur fit bâtir un monastère et une église; il dota ensuite cette maison assez richement pour l'entretien de vingt religieuses. L'église fut consacrée en 1223 par Maurice, évêque du Mans. Ce monastère ne fut qu'un simple prieuré jusqu'en 1652; à cette époque, le pape Innocent VIII, à la demande du roi, érigea Moncé en abbaye : Mme d'Epinay en fut la première abbesse.

Tout ce territoire est fertile en produits œnologiques, en céréales, en fourrages, en légumes. Vu de la grande route de Paris à Bayonne, il présente une suite enchanteresse de paysages, et les voitures qui suivent la levée semblent circuler dans les allées d'un jardin anglais.

La commune de *Pocé* mérite une mention particulière à cause de la fonderie importante située sur son territoire et dirigée par MM. Ducel et Viry. Il sort particulièrement de cette usine non-seulement une multitude d'ustensiles destinés aux usages domestiques, mais divers articles à la fonte desquels président les arts du dessin, et dont les formes sont du meilleur goût. MM. Ducel et Viry ont un entrepôt considérable à Paris, rue des Quatre-Fils, au Marais.

Le canton de *Vouvray*, situé au nord de celui d'Amboise, s'étend sur la rive droite de la Loire, presque jusqu'aux portes de Tours. Le chef-lieu est un gros bourg bâti en partie sur la levée que suit la route de Paris à Bayonne, au bas du coteau qui domine la rive droite de la Loire. C'est sur le territoire de Vouvray que la Cisse se jette dans le fleuve. Au milieu d'une multitude de maisons de campagne semées sur la colline, s'élève le château de Moncontour, sur lequel nous n'avons recueilli aucune donnée curieuse. Appartint-il anciennement à cette famille de Jallanges qui, sous Philippe-Auguste, compta dans son sein un des chevaliers bannerets de la Touraine, en la personne de René du Perray? c'est ce que nous ne pouvons affirmer; toujours est-il certain que l'ancien fief de Jallanges était situé sur la paroisse de Vouvray..... Le bourg actuel, composé dans une notable proportion d'élégantes maisons s'étendant jusqu'à Sainte-Radégonde, forme assurément la plus vivante des avenues qui conduisent à Tours. La commune de Vouvray, dont la population excède 2,500 âmes, se recommande surtout par ses vins blancs, justement renommés. De-

puis quelques années on s'est pris à *champagniser* ces vins et ceux de Rochecorbon : ainsi préparés, ils ont le même feu, la même propriété pétillante que le vin de Champagne, avec une qualité peut-être plus généreuse. Mais, malgré tout le soin apporté dans cette préparation, on ne peut enlever entièrement à ce produit un goût de terroir qui le fait reconnaître des gourmets exercés; quant aux Parisiens, en général, ils sablent à longs traits la substitution avec le nectar des bords de la Loire..... On sait qu'il est toujours facile de les tromper sur la valeur de ce qui mousse. Vouvray est à trois lieues est de Tours; il s'y tient une seule foire chaque année, le 8 septembre.

Vernou (Vernotum) [1] est, après Vouvray, la commune la plus importante du canton. Elle offre le territoire le plus richement orné du département, en délicieuses maisons de campagne, en jardins somptueux, en parcs formant de grandes ombres jetées sur cette nature élégante et remplaçant l'épaisse forêt de Reugny, qui s'étendait jusque-là. Dans quelques parties, des gorges heureusement accidentées ajoutent à l'attrait et à la majesté des points de vue. Il est fait mention de Vernou dans des monuments historiques plus anciens que la monarchie. Saint Perpet fit construire en ce lieu une église vers 469. Ce n'est pas toutefois à une époque aussi éloignée que Vernou faisait partie du temporel des évêques de Tours : leur seigneurie ne datait que de l'année 1119; elle s'est perpétuée jusqu'à la révolution. Ces prélats avaient dans cette paroisse une maison de plaisance. Près de l'église, plusieurs fois reconstruite depuis la fondation de saint Perpet, s'élèvent deux ormes plantés par Sully, selon la tradition locale, que nous croyons exacte. Nous avons signalé déjà dans cette histoire de semblables plantations dues à ce vertueux ministre, en commémoration de certains événements dignes de mémoire. Les archevêques de Tours, possesseurs de la baronnie de Vernou, y exerçaient la justice à tous les degrés, sauf les cas royaux. Trois châtellenies et dix fiefs relevaient de cette seigneurie. M. le baron Bacot de Romand possède dans la commune que nous décrivons une habitation qu'il s'est plu à embellir avec un goût exquis : le parc est assurément le plus beau de la Touraine.

Quoique la commune de *Rochecorbon (Rupes Corbonis)*, située à l'ouest de Vouvray, ne le cède guère à Vernou pour la beauté des sites, c'est à d'autres titres qu'elle se recommande surtout. Le premier seigneur connu de cette localité, appelée anciennement les Roches, fut Corbon, neveu de l'archevêque de Tours, Archambauld de Sully, et qui vivait en 999. C'était un de ces offi-

1. Ce nom, selon les auteurs de la *Notitia Galliarum*, est commun à plusieurs bourgs situés dans le voisinage des forêts. Nous avons signalé en effet un *Vernou* dans le département de Loir-et-Cher, sur un terrain qui fut primitivement couvert de bois.

ciers que le roi donnait aux prélats pour administrer leur maison et les protéger au besoin. Corbon eut ensuite le titre de vassal royal, dont nous reparlerons tout à l'heure.

En 1060, Corbon II, seigneur des Roches, l'un des plus anciens vassaux de la couronne, assistait le comte de Touraine dans l'administration de la justice, et était devenu ainsi un des premiers juges de la province. Il est à remarquer qu'il se disait *par la grâce de Dieu, vassal royal et propriétaire de cette dignité.* En 1093, Thibaut des Roches, premier du nom, possédait la seigneurie des Roches. Il fit alors fortifier son manoir; mais n'ayant point obtenu pour cela l'agrément de Foulques-le-Rechin, comte d'Anjou et de Touraine, celui-ci fit le siége de ce château et l'emporta d'assaut. Robert, sire des Roches, fils du précédent, était cousin de Hugues d'Amboise, premier du nom. Or, ce dernier ayant formé le projet de se croiser en 1095, laissa le gouvernement de la tour d'Amboise à son parent, qui s'établit dans ce fort après avoir assuré, autant qu'il était en lui, la défense de son propre château. Ce fut dans cette circonstance que Thibaut des Roches, afin d'établir une communication entre lui et la garnison de cette dernière forteresse au moyen de feux-signaux, fit élever la tour carrée encore existante sous le nom de *lanterne de Rochecorbon.* Selon les traditions les plus anciennes, cette tour occupait l'un des angles du château, dont on aperçoit encore au pied quelques vestiges.

Les maisons d'Amboise et de Rochecorbon, étroitement unies par le sang, se soutenaient mutuellement contre l'ambition et les entreprises arbitraires de toutes sortes que tentait journellement Foulques-le-Rechin, qui s'insinuait jusque dans les affaires les plus intimes des deux familles. Ainsi ce comte, en 1099, prit sur lui de marier Cora de Rochecorbon avec Achard de Saintes, sans le consentement de la mère de cette dame, et contre le gré de Robert, seigneur des Roches, son cousin. Enlevée par Achard, Cora fut conduite à Tours dans la maison de Guillaume de Saintes, cellerier de Saint-Martin, où elle fut gardée à vue par un certain Ilgerius. Mais celui-ci, soudoyé par Robert des Roches, trahit son patron et reconduisit Cora au château de Chaumont. Nous croyons que c'est à cet épisode que M. de Balzac a fait quelque allusion, dans une nouvelle excessivement *drôlatique,* faisant partie d'un ouvrage où les mœurs des Tourangeaux, ses compatriotes, sont présentées sous des couleurs ultra-pittoresques.

Lorsqu'en 1189 Richard Cœur-de-Lion marcha sur la Touraine, conjointement avec Philippe-Auguste, pour enlever cette province à Henri II son père, il se rendit maître du château de Rochecorbon. Parmi les chevaliers bannerets créés dans la province par Philippe-Auguste, on voit figurer Robert de Brenne,

seigneur des Roches, que l'on croyait fils de Robert de France, comte de Dreux; il avait succédé dans cette seigneurie à Geoffroi des Roches. La baronnie de Rochecorbon, possédée après ce Robert de Brenne, par Geoffroi, son fils aîné, devint à sa mort l'héritage de Jeanne de Vierzon, sa veuve, qui fut appelée dame de Rochecorbon. Mais remariée à Geoffroi de Brabant, elle lui porta cette seigneurie, qui passa ensuite, soit par héritage, soit par alliance, dans différentes mains jusqu'à Ingelger, deuxième du nom, seigneur d'Amboise, qui, ayant reçu en dot ce grand fief de Jeanne de Thouars, fit reconstruire le château en 1350. Pernelle d'Amboise, fille d'Ingelger, eut en partage la baronnie de Rochecorbon, qu'elle donna en mariage à Hardouin VIII, baron de Maillé (depuis Luynes), avec la vicomté dite des Ponts-de-Tours et la terre des Montils. Louis XI acheta le tout d'Hardouin IX en 1462: par une des clauses du contrat, la baronnie de Rochecorbon et la seigneurie des Ponts-de-Tours furent réunies à la vicomté de Maillé, et depuis lors n'eurent pas d'autres seigneurs que ceux de cette dernière terre.

La réunion comprenait aussi trois châtellenies et vingt-deux fiefs qui dépendaient de Rochecorbon. Au nombre de ces derniers, on doit compter le château de Saint-Georges, situé dans une paroisse du même nom, à une petite distance de Rochecorbon. C'était, à ce que l'on présume, un manoir d'une certaine importance, et peut-être la demeure principale des hauts barons du lieu. Il n'en reste plus de traces autres qu'un escalier de cent vingt-deux marches et cinq paliers, communiquant de la base du coteau à son sommet. Ce monument, qui, par une issue cachée et facile à défendre, aboutissait dans la cour du château, est assurément l'ouvrage d'une habile conception, secondée par une grande fortune : les Romains n'eussent pas fait mieux. L'escalier est partie taillé dans le roc vif, partie exécuté en maçonnerie.

Les Anglais s'emparèrent de Rochecorbon en 1427; on ne leur reprit pas cette place; on la leur racheta, comme nous l'avons dit ailleurs.

Par suite de la réunion du domaine de Rochecorbon à la vicomté de Maillé, devenue le duché de Luynes, le château fut à peu près abandonné, il tombait en ruines dès l'année 1619.

Rochecorbon occupe le centre d'une riante vallée, qui domine au nord le coteau garni de vignobles dont les produits, comme ceux de Vouvray, font la principale richesse du pays. A la base des Roches que couronnent les ruines du vieux château historique, on remarque des grottes remplies de congélations curieuses, et desquelles sourdent des eaux très limpides. Dans le cimetière qui touche à l'église, on voit un modeste tombeau sur lequel est gravée une inscription plus simple encore, et que devrait imiter l'humilité chrétienne, peu

d'accord avec les vaniteuses épitaphes de nos cimetières. Il semble que ces témoignages d'orgueil devraient être bannis du dernier asile de l'humanité, soumise enfin en ce lieu à une incontestable égalité. Voici l'inscription :

Passant, dans ce triste séjour
Repose pour jamais la dépouille mortelle
De la femme de bien qui m'a donné le jour :
Plaignez son fils..... Priez pour elle.

Ce pieux hommage rendu à une mère est de Bouilly, littérateur sensible et ingénieux, dont les ouvrages émanaient toujours des meilleurs sentiments, et tendaient constamment à les inspirer.... Nous consacrerons un article biographique à cet écrivain honorable : ses nombreuses compositions sont dans les mains de tout le monde, et nous devons jeter quelques fleurs sur la tombe récemment fermée d'un homme de bien qui s'est inscrit au nombre des enfants célèbres de la Touraine.

En 550, sous l'épiscopat de saint Baud, et peut-être par ses soins, fut construit le bourg de *Neuillé-le-Lierre*, qui dès lors sans doute, possédait une église paroissiale. A la fin du XIe siècle il existait dans cette commune du canton de Vouvray un château-fort qui passait pour l'un des plus redoutables de la Touraine; il fut pris et détruit en 1093, par Foulques-le-Rechin. Aucune autre notion historique ne nous est parvenue sur cette localité : c'était vraisemblablement un fief de la baronnie de Rochecorbon.

La commune de *Monnaie*, l'une des plus considérables du canton de Vouvray, est située à l'extrémité nord-ouest de ce canton, dans une contrée assez peu fertile. Il y avait là un village dès la fin du Ve siècle, et saint Perpet y fit bâtir une église.

Chanceaux, Notre-Dame-d'Oé, Chançay et *Reugny* occupent, dans cette partie du canton, les deux côtés de la route royale de Tours à Paris par la Beauce. On lit dans l'inventaire manuscrit des chartes de l'abbaye de Saint-Martin cette mention relative à Notre-Dame-d'Oé : « Les habitants du district et prévôté « d'Oé, ceux de Fondettes et quelques autres sont tenus de faire le guet sur « les murs de la ville de Martinopolis ou Châteauneuf vis-à-vis le cloître de « Saint-Martin, pour la conservation et défense dudit cloître et du glorieux « corps de saint Martin. » Ceci prouve que les habitants de ces paroisses étaient vassaux du chapitre, et donne une idée des obligations que ce vasselage entraînait. Le territoire de Notre-Dame-d'Oé fournit abondamment des pierres propres à faire de la chaux. Chançay mérite d'être cité pour la qualité de ses

vins. *Reugny* se recommande par une bonne agriculture. On voit sur cette dernière commune le château de La Vallière, qui appartint à la famille La Baume-le-Blanc, d'où sortit la célèbre favorite de Louis XIV, si tendre dans ses amours, si austère dans sa retraite. Le territoire de Reugny était anciennement couvert par une forêt qui s'étendait jusqu'aux bords de la Loire; il ne se trouve plus sur cette commune qu'un petit bouquet de bois.

Noizay touche, vers l'est, au canton d'Amboise. On y trouve les débris très-appréciables encore de la voie romaine dont nous avons parlé à l'article Nazelles. C'est dans le château de Noizay, forteresse du XIVe siècle qui existe encore, que le duc de Nemours surprit, en 1560, le capitaine Castelnau, l'un des chefs de la conjuration d'Amboise. Cet officier fut décapité, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, malgré la promesse d'amnistie que Jacques de Savoie lui avait faite. On trouva dans le château de Noizay un amas d'armes considérable.

Le canton de Vouvray, avec les riches vignobles des coteaux qui bordent la Loire, présente sur ce littoral des terrains fertiles diversement cultivés; mais cette belle nature peut être comparée à une riche décoration théâtrale placée au premier plan de la scène : les parties nord et ouest de ce territoire sont d'une médiocre fertilité et d'un rapport modeste. Mais partout les sites, quoique moins splendides que ceux de la rive droite du fleuve, sont pittoresques et heureusement diversifiés.

Le canton de Vouvray joint au nord celui de *Châteaurenault*, qui, comme lui, forme à l'est la limite du département d'Indre-et-Loire. Le chef-lieu (*Castrum Reginaldi*) est une ville très-ancienne située sur les bords de la Brenne et dans une délicieuse contrée. Elle est bâtie au pied d'un coteau qui domine le cours de la rivière et que couronne un vieux château, résidence de ses seigneurs. Guicher fut, selon Chalmel, le plus ancien seigneur du lieu : cette opinion est d'ailleurs confirmée par un titre que l'un des descendants de ce châtelain déposa à l'abbaye de Marmoutier, où cette famille avait sa sépulture. Regnault ou Renault, premier du nom, fils de Geoffroi et petit fils de Guicher, vivait au commencement du XIe siècle : ce fut lui qui, au rapport de la *Chronique de Tours*, bâtit le château auquel il attacha son nom en 1020. Cette terre resta dans la maison de Guicher, vassale des comtes de Blois et de Tours, jusqu'à la conquête de la Touraine par Geoffroi Martel. Alors Guicher III, ayant refusé de reconnaître ce comte d'Anjou pour son suzerain, fut dépossédé de Châteaurenault, que Geoffroi donna à Renault de Château-Gonthier. Mais Guicher parvint à se ressaisir de ce domaine et le laissa à son fils Renault, deuxième du nom.

La maison de Châteaurenault continua donc de posséder cette terre, dont

Renault II fit hommage au comte de Vendôme, afin d'obtenir son appui dans une guerre qu'il avait à soutenir contre Geoffroi son frère. Ce Renault, l'un des bienfaiteurs de l'abbaye de Fontaines-les-Blanches, ne laissa qu'une fille, Sybille, qui épousa Josselin, seigneur des Aunelles. Sulpice II, irrité de ce mariage, fit la guerre au nouveau seigneur de Châteaurenault, emporta la ville d'assaut et l'incendia. Elle fut entièrement brûlée, hormis l'église. Devenue veuve, Sybille se remaria à Thibaut, comte de Champagne, de Blois et de Chartres; la terre de Châteaurenault passa donc alors dans la maison de Blois. Sans doute ce mariage n'eut lieu qu'après la tentative de rapt mentionnée ci-après, et que la *Chronique de Tours* a constatée. Thibaut, bon spéculateur avant Henri II, roi d'Angleterre, avait voulu enlever, en 1152, Éléonore de Guienne, que Louis VII venait de répudier; mais, par un motif qu'on ne peut avec vraisemblance attribuer à la pudeur, cette princesse échappa à la poursuite du comte.

Tué au siége de Ptolémaïs en 1191, Thibaut laissa le domaine de Châteaurenault à Louis son fils; celui-ci, qui périt lui-même à la bataille d'Andrinople, en 1205, eut pour héritier Thibaut dit le Jeune. Ce comte de Blois étant mort sans enfants, sa tante, Marguerite de Champagne, hérita de Châteaurenault, qu'elle porta, par son troisième mariage, dans la maison de Chatillon. Plusieurs seigneurs et dames de cette race avaient possédé ce grand fief lorsque, par un accord conclu en 1347, Jeanne de Hainaut, veuve de Louis de Chatillon, abandonna au comte de Blois tous les fiefs, arrière-fiefs et dépendances de Châteaurenault enclavés dans le comté de Vendôme. Après cet accord, ce grand domaine, toujours possédé par la famille de Chatillon, entra, à la suite de plusieurs transmissions, dans la maison de France, en la personne de Louis, duc de Touraine, puis d'Orléans, assassiné en 1407. Charles d'Orléans, fils de ce prince, revenu en France au terme d'une captivité d'un quart de siècle, vendit la terre de Châteaurenault au brave comte de Dunois, son frère naturel, moyennant la somme de vingt mille écus d'or.

Ainsi la seigneurie de Châteaurenault passa dans la maison d'Orléans-Longueville. Durant cette possession, les Anglais s'emparèrent de cette place; ils y avaient une forte garnison vers 1425. Par les alliances des membres de la famille d'Orléans-Longueville, le domaine qui nous occupe échut, au seizième siècle, à la maison de Gondy; puis le duc de Retz, marquis de Belle-Isle, le céda à Albert de Rousselet, chevalier-seigneur de la Pardieu, l'un des vaillants capitaines d'Henri IV.

En 1589, le duc de Mayenne, qui occupait Montoire pour la ligue, se porta sur Châteaurenault, où commandait un gentilhomme breton nommé Sahuet,

Le château étant alors presque démantelé, cet officier fit creuser précipitamment autour de la place un fossé profond. Étonné d'une pareille disposition, le ligueur lui fit demander ce qu'il pouvait en espérer.... Je creuse ce fossé, répondit Sahuet, pour enterrer le duc et son armée s'il persiste à vouloir assiéger la place... Ce fut en ce moment que Mayenne marcha en toute hâte sur Tours.

Albert de Rousselet, deuxième du nom, soutint-il dignement la réputation de valeur acquise par son père? nous l'ignorons; mais ce fut en considération des services de ce dernier que Louis XIII érigea la seigneurie de Châteaurenault en marquisat, par lettres de 1620. François de Rousselet, fils du précédent et marquis de Châteaurenault, seigneur assez peu renommé, ce nous semble, donna le jour à François-Louis, comte de Châteaurenault, maréchal de France, et l'un des marins qui, sur les vaisseaux de Louis XIV, firent triompher plus d'une fois notre armée navale de celle des Anglais. La seigneurie des bords de la Brenne n'était point échue à cet officier illustre, mais à son aîné, François II de Rousselet; elle passa ensuite à Albert-François de Rousselet, qui n'eut que deux filles : l'aînée épousa Jean-Charles-Henri comte d'Estaing, qui, sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI, égala la gloire, sinon les succès, du maréchal de Châteaurenault dans les guerres maritimes. On sait qu'après tant de glorieux travaux, le vainqueur de la Grenade périt victime de la terreur révolutionnaire en 1793. Sa terre de Châteaurenault, démembrée, fut vendue à la révolution comme propriété nationale. Le comte d'Estaing avait toujours été en disgrâce auprès de la reine Marie-Antoinette, et ce fut sous prétexte de complicité avec cette princesse qu'il monta à l'échafaud. Telles étaient à cette funeste époque les lumières de la justice.

La ville de Châteaurenault est encore généralement mal bâtie; quelques constructions nouvelles dues à des particuliers que le commerce enrichit rajeunissent toutefois successivement les sombres aspects de ses rues étroites et montueuses. D'ailleurs, indépendamment de sa riante situation, cette ville, traversée par la route de Paris à Bayonne, reçoit une incessante animation du mouvement de cette grande communication. Les tanneries de Châteaurenault, réputées les meilleures du département, font la principale richesse du pays. Il y a aussi quelques fabriques de draps d'une médiocre importance.

On vient de construire un pont en pierre à Châteaurenault, sur la rivière de Brenne, en remplacement du pont de bois dont la vétusté inspirait des inquiétudes. En creusant les fondations de cet édifice, on a trouvé sous les anciennes piles plusieurs médailles ou pièces de monnaie, dont quelques-unes sont assez curieuses, et qui ont été déposées au musée de Tours. Sur l'une

d'elles, appartenant au règne de Catherine de Médicis, on lit : *Catharina D. G. Francorum regina;* au revers une pluie de larmes tombant sur un bûcher explique cette exergue : *Flamma ardorem extincta testantur vivere....* témoignage emphatique d'une douleur exprimée beaucoup plus que sentie par Catherine. Une autre médaille, au millésime de 1654, se rapporte à la régence d'Anne d'Autriche; on y lit en exergue : *Nullos passura labores.* Le sens de cette inscription est vrai. La plus curieuse de ces médailles représente Louis XIV en buste, et au revers l'écusson royal, avec cette singulière légende en langue allemande : *Conrad Lavefer Rechenpfening* (*Conrad coureur de jeton denier*). Un membre correspondant de la Société académique de Tours rapporte à cette occasion l'explication d'un éditeur des œuvres de Voltaire : « Un « gazetier de Hollande, nommé Van Beuning, dit-il, avait fait frapper une « médaille injurieuse à Louis XIV... Le goût des devises régnait alors en « France; on avait donné à ce monarque la devise du soleil avec cette lé- « gende : *Nec pluribus impar.* Or, on avait prétendu que Van Beuning s'était « fait représenter avec un soleil et ces mots pour âme : *In conspectu meo stetit* « *sol.* Cette médaille n'exista jamais..... Depuis on a frappé en Hollande une « médaille qu'on a cru être celle de Van Beuning; mais elle ne porte point de « date. Elle représente un soleil qui culmine sur la tête des combattants; la « légende est : *Stetit sol in medio cœli.* Cette médaille, que des particuliers ont « fabriquée, n'a été faite que pour la bataille d'Hochstedt en 1709, à l'occasion « de ces deux vers :

« *Alter in egregio nuper certamine Josue*
« *Clamavit: sta, sol gallice; solque stetit.* »

Pour nous, il est évident qu'il n'y a dans tout ceci ni Van Beuning ni Conrad, et qu'aucun gazetier n'a fait frapper de médaille. Il semble bien plus naturel de penser que Guillaume, prince d'Orange, qui fut en effet, dans plus d'une circonstance, le Josué du soleil Louis XIV, fit circuler une pièce portant le fameux : *In conspectu meo stetit sol*, qui, du reste, était d'une application exacte. Or, il n'est point surprenant que le grand roi, sachant à qui il avait affaire, ait riposté par la médaille ayant pour exergue : *Conrad* (nom en l'air) *coureur de jeton denier.*

D'autres objets encore ont été trouvés sous les piles de l'ancien pont, savoir : un petit coffret en cuivre, à couverture délicatement ciselée et incrustée d'émail, qui peut avoir renfermé les médailles; un casque du onzième ou douzième siècle; une épée à poignée cruciale appartenant à l'époque des croisades; d'autres armes ou fragments d'armes; une paire de menottes que l'on

pourrait prendre aussi pour un éperon de chevalier; enfin des ossements humains en partie carbonisés.

La ville de Châteaurenault, à laquelle nous revenons, renferme une population de 2,877 habitants; elle est située à six lieues nord-est de Tours; ses foires ont lieu le dernier mardi de février, le premier mardi de mai et de juillet, le deuxième mardi d'octobre et le dernier mardi de novembre.

Villedomer est, dans l'ordre d'importance, la seconde localité du canton. Cette commune, bien cultivée, est riche par ses produits agricoles, céréales; quelques bonnes prairies s'étendent sur les bords de la Brenne, qui traverse ce territoire du nord au sud. Sur la commune de Villedomer était située l'abbaye de Gatines, qui tirait son nom du sol de cette contrée. Avant le XIIe siècle ce n'était qu'un ermitage; mais en 1138, Hugues, archevêque de Tours, fonda l'abbaye, sous l'invocation de Notre-Dame, du consentement des chanoines de la cathédrale, seigneurs du lieu. Le chapitre avait imposé aux moines de Gatines l'obligation de recevoir ceux de ses membres relevant de maladie qui auraient besoin de respirer l'air de la campagne. La situation modeste de ces religieux fit que les prébendiers de Saint-Gatien, habitués à une vie aisée, profitèrent rarement du droit qu'ils s'étaient réservé. L'abbaye de Gatines, incendiée ainsi que l'église, en 1201 ou 1202, fut reconstruite par les soins de Thibaut de Champagne dit le Jeune, comte de Blois; Geoffroy de Lalande, archevêque de Tours, consacra l'église nouvelle en 1207. Cette maison, lors de la sécularisation des ordres religieux, ne renfermait plus que cinq chanoines réguliers.

La commune peu importante d'*Auzouer*, située au nord de Villedomer, ne se recommande que pour avoir été le berceau de François Lecoustellier, lieutenant-général de Tours, auteur du plan des villes et châteaux du royaume.

Nous passons sous silence plusieurs communes du canton bien cultivées et productives: celle de *Nouzilly*, particulièrement, est une des plus fertiles de l'arrondissement de Tours. D'autres communes du même canton sont très-boisées. Il nous reste à mentionner celle d'*Autrêche*, sur laquelle se trouvait jadis l'importante abbaye de Fontaines-les-Blanches (*Fontanæ albæ*, ou *Beata Maria de fontanis*), fondée en 1127 par Geoffroy, abbé de Savigny. Son nom, est-il dit par Pérégrin, abbé et historien de cette maison, vient des sources qui arrosent ce territoire, et de l'habit blanc des religieux de l'ordre de Citeaux, filiation de Clairvaux, qui forment la communauté. Renault II de Châteaurenault accorda à ces religieux la justice du lieu, avec usages, chauffage, droit de pacage et de glandée dans la forêt de Blemars. D'autres donations faites à cette abbaye furent confirmées, en 1162, par le pape Alexandre III, venu à Tours en cette année.

Nous l'avons dit, les terres du canton de Châteaurenault qui ne sont pas couvertes de bois ont été améliorées de telle sorte que ces anciennes *gatines*, réputées autrefois maigres et peu productives, rapportent aujourd'hui des récoltes satisfaisantes.

A l'ouest du canton de Châteaurenault s'étend celui de *Neuvy-le-Roi*. L'origine du chef-lieu est peu connue, et nous n'avons recueilli aucun document sur ses destinées anciennes. On sait seulement que le célèbre Castelnau, sieur de la Mauvissière, vit le jour à Neuvy. La Touraine peut donc compter parmi ses illustrations ce gentilhomme, qui fut un diplomate distingué, un homme de guerre habile, et dont les Mémoires sont un excellent document pour l'histoire du XVIe siècle. Il ne faut pas confondre ce Castelnau avec celui qui fut décapité à Amboise en 1560 ; le sieur de Mauvissière ne mourut qu'en 1592.

La commune de Neuvy, fertilisée dans ses vallées par une multitude de ruisseaux, produit sur ses hauteurs des vins blancs estimés ; sa population est de 1,584 habitants ; les foires du lieu tiennent le troisième lundi de janvier, le lundi avant le 24 juin et le troisième samedi de novembre. Ce chef-lieu de canton est à six lieues nord de Tours.

Ceux qui aiment à bercer leur imagination des amours encore chevaleresques du XVe siècle, vont rêver dans la commune de *Louestault* devant le château de Fontenailles, que posséda Agnès Sorel. Là sans doute Charles VII, trop oublieux de sa gloire et des calamités de son royaume lorsqu'il habitait le plus ordinairement la Touraine, vint visiter souvent la *dame de beauté*. Mais nous doutons qu'elle se soit occupée dès lors de rappeler le trop galant monarque à des sentiments plus dignes d'un roi : ce ne fut qu'après la froide réception qu'elle reçut dans quelques villes reconquises par les généraux de Charles VII, qu'elle dut s'aviser des conseils belliqueux que des historiens séduits pourraient bien lui avoir prêtés tout à fait.

On compte à *Marray*, commune voisine de Louestault, quelques fabriques de grosse draperie. Il y a sur ce territoire des carrières de pierre dure, propre à la construction des édifices durables. *Epeigné*, *Villebourg* et *Bueil* sont trois communes fertiles très-rapprochées les unes des autres, sur la droite de la route royale de Tours au Mans. C'est à Villebourg que naquit Martin Marteau, auteur d'un ouvrage boursouflé connu sous le nom de *Paradis délicieux de la Touraine*. *Bueil* était anciennement le siége d'une châtellenie appartenant aux seigneurs de ce nom : on voit encore les ruines de leur manoir. L'un d'eux, Jean, sire de Bueil, baron de Marmande, de Châteaux et comte de Sancerre, fonda, selon Chalmel, en 1476, la collégiale qui reçut aussi le nom du lieu. Les auteurs de l'*Annuaire* d'Indre-et-Loire (année 1841) attri-

buent cette fondation à Alphonse, roi de Portugal, qui vint en cette même année 1476, auprès de Louis XI, solliciter des secours qu'il n'obtint pas. Quoi qu'il en soit, cette collégiale, consacrée aux Saints-Innocents, était composée d'un doyen et six chanoines.

Saint-Aubin et *Saint-Christophe*, communes situées à gauche de la route de Tours au Mans, forment, vers le nord-ouest, la limite du département d'Indre-et-Loire, et touchent à celui de la Sarthe. La première, à part son agriculture, ne présente rien d'intéressant; la seconde renferme une population considérable, et fut chef-lieu de canton dans la première division territoriale qui suivit le commencement de la révolution. Saint-Christophe était anciennement, dit Chalmel, la première baronnie de la Touraine et le *sergent-bailliager* de cette province. Depuis, le fief de Saint-Christophe a été enclavé dans le duché de Château-La-Vallière. On voit encore, sur le coteau qui domine en ce lieu le cours du Gavot, quelques vestiges du château de ses anciens seigneurs, forteresse que les Anglais occupaient apparemment en 1420, puisque les registres de l'hôtel-de-ville de Tours portent qu'en cette année les habitants de la cité métropolitaine étaient fort incommodés par la garnison de Saint-Christophe. Dès le xe siècle, il y avait des barons de ce nom : ils appartenaient alors à l'illustre maison d'Aluys. Cette terre échut par alliance, dans la seconde moitié du XIIIe siècle, à la maison de Montfort, qui bientôt la porta, également par alliance, dans la famille Larchevêque. En 1445 la série des barons de Saint-Christophe nous échappe; nous ne voyons plus ce domaine figurer dans les monuments historiques qu'à l'occasion de sa fusion avec la seigneurie de Châteaux, pour former le duché-pairie de Château-La-Vallière, en faveur de la maîtresse de Louis XIV.

Les habitants de Saint-Christophe fabriquent des étoffes de laine et de coton, ainsi que de la toile : ces produits s'écoulent en grande partie pour la marine. Il y avait autrefois dans ce bourg, auquel on donne indulgemment le nom de ville, des tanneries qui n'existent plus.

Saint-Paterne est la commune la plus peuplée du canton de Neuvy. L'historien y recueille peu d'événements dignes de mémoire; mais il s'arrête avec intérêt devant le château de la Roche-Racan, où naquit Honoré de Bueil, marquis de Racan, ami de Malherbe et poëte lui-même. Il mourut dans ce même château en 1670, âgé de quatre-vingt-un ans. La petite ville de Saint-Paterne jouit d'une prospérité qu'elle doit particulièrement aux nombreuses fabriques d'étoffes de laine et de toile qui occupent ses habitants, soit à leur fabrication, soit au commerce qui en est la suite.

Entre Saint-Paterne et Neuillé-Pont-Pierre, dans un vallon qu'arrose de ses

contours redoublés le ruisseau de l'Écotais, se projettent sur un paysage enchanteur un dolmen et un menhir, hôtes trente fois centenaires, peut-être, de cette nature agreste. Le premier de ces monuments, dont l'ouverture est tournée vers l'orient, se compose de quatre blocs d'une moyenne grosseur. Du vallon dont il occupe le centre, on aperçoit à travers des bouquets d'arbres variés le menhir de la grange Saint-Martin, planté au penchant de la colline et appuyant sa masse grise sur le fond noirâtre du bosquet qui couronne le coteau. Entre ces deux monuments du culte celtique, les chrétiens ont élevé une croix de pierre, qui, en étendant ses bras sur la feuillée environnante, semble protester contre l'idolâtrie qu'ils rappellent.

Le canton de Neuvy-le-Roy, traversé du sud au nord-ouest par la route de Tours au Mans, est arrosé dans la même direction par plusieurs petites rivières aux bords desquelles s'étendent d'assez bonnes prairies. On cultive la vigne sur quelques parties du territoire.

Au nord de ce canton se trouve celui de *Neuillé-Pont-Pierre*. Le chef-lieu, appelé primitivement *Noviliacus*, paraît devoir son origine à l'évêque Injuriosus, qui, selon les auteurs des *Tableaux chronologiques sur l'Histoire de Touraine*, fit bâtir ce bourg, ou plus probablement son église, en 530. La seconde dénomination de cette localité lui vient, disent les auteurs de l'*Annuaire* de 1841, d'un pont jeté sur une petite rivière qui traverse ce territoire, et sur lequel passe aujourd'hui la route de Tours au Mans. Le château d'Amilly, situé à Neuillé-Pont-Pierre, appartenait anciennement aux seigneurs de Chantilly; voilà tout ce que nous avons recueilli dans les monuments historiques de la Touraine touchant les phases féodales de Neuillé. La population du chef-lieu de canton qui nous fournit cette brève mention est de 1,570 habitants; sa distance de Tours est de cinq lieues au nord-quart-ouest; nous ne trouvons pas de foires indiquées à Neuillé-Pont-Pierre.

Après le chef-lieu de canton vient, dans l'ordre d'importance, la commune de *Beaumont-la-Ronce*. Ce territoire, dans les temps primitifs, devait être couvert de forêts; il est encore boisé dans une grande partie de son étendue. Sans doute la voûte des chênes consacrés de l'ère druidique couvrait le dolmen que l'on voit sur la route conduisant de Beaumont-la-Ronce à Neuillé-Pont-Pierre; ce monument est composé de cinq blocs, et la table posée sur les pierres debout qui le forment, est légèrement inclinée, par suite d'une perte d'équilibre. Les habitants, selon l'usage vulgaire, appellent ce dolmen la *Pierre-Levée*. Le château de Beaumont-la-Ronce est un édifice d'une certaine splendeur féodale; il dut être au moyen âge le théâtre d'événements plus ou moins importants, qui ne paraissent pas avoir été consignés par les historiens

de la Touraine. Au XVIIIe siècle la famille de la Bonninière de Beaumont possédait déjà cette terre, qu'elle possède encore aujourd'hui : elle fut érigée en marquisat en 1757, au nom d'un seigneur de cette maison.

Semblançay est inscrit avec plus d'éclat dans les annales de la Touraine. Selon l'auteur de la *Chronique de Tours*, qui écrivait au XIIe siècle, un seigneur qui n'y est pas nommé accompagna Ingelger Ier dans l'expédition qu'il fit à Auxerre vers 888, pour en rapporter les reliques de saint Martin. En récompense de ce service, les chanoines de Saint-Martin, toujours suivant la *Chronique de Tours*, donnèrent à ce seigneur le bourg et l'église de Semblançay (*Semblaciacum*). A la fin du siècle suivant, Foulques Nerra, s'étant rendu maître de ce territoire, y fit bâtir un château au milieu d'un étang, et tellement fortifié par le concours des eaux et des ouvrages de l'art, qu'il était pour ainsi dire inaccessible : les auteurs des *Tableaux chronologiques de l'Histoire de Touraine* en font rapporter la construction à l'année 993. Les traces de cette forteresse du Xe siècle ont entièrement disparu.

Après Ingelger, la suite des seigneurs de Semblançay ne se retrouve dans les monuments historiques que vers l'an 1064 : à cette époque ce fief appartenait à Alleaume, qui donna le bourg et l'église à l'abbaye de Marmoutier. Cet Alleaume mourut en 1083, et son fils Robert, premier du nom, lui succéda. Or Robert s'étant fait moine à Marmoutier, du consentement de sa femme, après une longue vie mondaine, ce religieux d'une vocation tardive laissa la terre de Semblançay à Alleaume II son fils. Elle appartint à cette famille jusqu'à Edeline, dame de Semblançay, qui, dans les premières années du XIIIe siècle, la porta, par un premier mariage, à Guillaume Hostile, bailli du Maine; puis en secondes noces, à Robert Perrenay. Ce seigneur eut deux filles : Isabelle, l'aînée, mariée à Rotrou de Montfort, premier du nom, auquel succédèrent Geoffroi de Montfort, puis Rotrou de Montfort, deuxième du nom, qui, de Marguerite d'Aluys, eut Jeanne de Montfort. Jeanne épousa Guillaume Larchevêque, qui, par cette alliance, devint baron de Semblançay : il vivait encore en 1291. Nous voyons la baronnie qui nous occupe passer ensuite successivement dans les maisons de Parthenay, d'Harcourt, de Beaumont, de Chamaillard, d'Alençon, de Rohan et de Beaune. C'est à cette dernière famille qu'appartenait l'infortuné surintendant des finances qui périt en 1526, victime d'une infâme trahison de Louise de Savoie, mère de François Ier. Après cette catastrophe, la baronnie de Semblançay resta encore dans la famille de Beaune jusqu'à Charlotte, fille de Jean de Beaune, arrière-petit-fils du surintendant, laquelle porta cette seigneurie à François de La Trémouille. Elle passa ensuite à Louis Ier et à Louis II de La Trémouille; ce dernier la vendit en 1648 au sieur du Housset, qui la

revendit à Louis-Charles d'Albret, duc de Luynes; elle fut alors réunie à ses autres domaines de la Touraine.

Le nom des barons de Semblançay se reproduit souvent dans l'histoire de cette province, et même dans l'histoire générale. Plusieurs rois habitèrent le château de ces seigneurs, sans doute en des circonstances critiques où ces souverains devaient songer à la sûreté de leur personne : on y vit Louis X en 1314, Charles VII en 1429, et Henri II en 1558.

Une remarque curieuse se présente à propos de la terre de Semblançay : après la bataille de Bouvines, Philippe-Auguste, en récompense de la brillante valeur que Guillaume Turpin avait déployée dans cette sanglante journée, lui fit don de cent livres de rente et de quelques autres sommes à prendre sur les péages de Semblançay. Ainsi les possesseurs de fiefs étaient imposés alors par les souverains, comme Napoléon imposa dans les temps modernes, en faveur de certains serviteurs, la caisse de l'Opéra ou celle du *Journal de l'Empire*. Il est assez commode de récompenser aux dépens d'autrui des services dont on a profité personnellement.

Il existe une source d'eau minérale sur la commune de Semblançay, et qui sourd au pied des roches sur lesquelles s'élevait l'ancien château. Cette eau, légèrement ferrugineuse, n'est pas sans analogie avec celle de Forges; sa qualité et les effets salutaires que son usage produit mériteraient une réputation plus étendue que celle dont elle jouit; mais il faudrait, pour que la source de Semblançay acquît quelque renommée, qu'une main habilement spéculatrice l'exploitât à l'aide des éléments de séduction qui souvent ont obtenu la vogue à des eaux moins dignes d'être accréditées.

Nous aurions peu de chose à dire de la commune de *Saint-Antoine-du-Rocher*, située à l'est de Semblançay, si l'on ne voyait sur son territoire l'un des monuments celtiques les plus grands et les mieux conservés qui existent en France. Les archéologues le rangent dans cette classe de dolmens appelés *allées couvertes*, que les traditions populaires qualifient de *grottes des fées*. Placé à mi-côte, à cent mètres au-dessus de la petite rivière la Choisille, ce sanctuaire druidique se compose de douze pierres : trois à gauche, trois à droite, trois posées horizontalement sur six espèces de piliers; une très-large au fond de ce temple primitif, et deux en formant l'ouverture. Sa profondeur est de trente-quatre pieds, sa largeur de neuf, sa hauteur de onze. Peut-être la présence de ce monument de l'idolâtrie des Celtes, s'élevant avec fierté au milieu d'une contrée qui pouvait être encore mal convertie aux saintes vérités du christianisme vers le commencement du VIe siècle, détermina-t-elle un pieux ermite à venir s'établir sur ce territoire, afin de conquérir à la doctrine du Sauveur

les derniers sectateurs du druidisme. Toujours paraît-il certain que cet anachorète, appelé apparemment Pierre, creusa en ce lieu sa cellule dans le flanc d'un rocher et y mourut en 550, laissant à cette vallée le nom de *Sanctus Petrus de bella valle*. Nous ignorons comment le village qui se forma par la suite sur ce territoire reçut le nom de Saint-Antoine; mais, selon Chalmel, il ne fut jamais titré.

Pernay est une petite commune du canton de Neuillé qui ne se recommande que par la bonne qualité de la chaux qu'on y fabrique. La maison de *Perrenay*, dont le nom a été dénaturé dans celui de Pernay, a possédé le fief de cette localité en même temps que la baronnie de Semblançay : Robert de Perrenay était, sous Philippe-Auguste, un des bannerets de la Touraine.

Il y avait autrefois sur la commune de *Rouziers* plusieurs petites châtellenies. Hugues de Fontaines, seigneur de Rouziers, fait prisonnier à la bataille de Bouvines, était aussi banneret de la Touraine.

La commune de *Sonzay*, l'une des plus considérables du canton de Neuillé, offre un vieux château qui a été habité par Diane de Poitiers lorsque Henri II se trouvait en Touraine; on ne sait rien de plus sur ce château, qui dut être souvent visité par le royal amant de cette dame, dont les charmes persistants ne peuvent être comparés qu'à ceux de Ninon de Lenclos.

Le canton de Neuillé-Pont-Pierre, boisé dans une partie de son étendue, est le moins fertile du département : il produit peu de céréales, moins de vins encore, et la partie de territoire qui n'est pas couverte de bois afflige le regard par des landes et des bruyères. La grande route de Tours au Mans traverse ce canton du sud au nord.

Le canton de *Château-La-Vallière* joint à l'ouest celui dont nous terminons la description. Le chef-lieu, ancien siége d'un duché-pairie, est un joli bourg sis aux bords de la Fare, sur la route de Tours à Rennes, dans une contrée couverte, ici de vertes prairies, là d'épaisses masses de bois, ailleurs d'étangs majestueux comme les lacs de la Suisse Sur cette nature diversifiée, se détachent quelques ruines féodales, notamment celle du château de Vaujours, et des constructions plus modernes, plus gaies, mais moins imposantes. Autrefois *Châteaux*, maintenant appelé Château-la-Vallière, était la première baronnie de l'Anjou; plusieurs barons de Saint-Christophe la possédèrent en même temps que la seigneurie de ce nom. Nous voyons que Pierre Trousseau, seigneur de Vérets en 1394, l'était en même temps de Châteaux. De 1407 à 1434, Hardouin le Bueil, évêque d'Angers, possédait les deux baronnies de Châteaux et de Saint-Christophe. Voilà tout ce que les historiens de la Touraine nous apprennent sur l'ancienne terre de Châteaux; Chalmel rapporte

Mlle de La Vallière.

écouter les réclamations qu'on lui adressait à cet égard. Il est présumable que le terrain sur lequel ce comte d'Anjou éleva le château de Montbazon appartenait à l'abbaye de Cormery ; car les seigneurs du lieu devaient à cette communauté une rente de cinq sous, payable chaque année, dans une bourse neuve, le jour de la Conversion de saint Paul. Ce jour-là ces seigneurs étaient appelés à l'office dans l'église abbatiale de Cormery, et ne manquaient guère d'y assister.

Les Angevins établis dans le château de Montbazon furent des voisins fort incommodes pour les religieux de Cormery : ces soldats faisaient fréquemment des courses sur leurs terres et jusqu'aux portes de l'abbaye, enlevant grains, fourrages, bétail. Les moines s'en plaignirent au comte d'Anjou, qui leur accorda des lettres de sauve-garde, que le roi Robert confirma.

Le château couronnait à peine depuis trois ans la colline de sa grosse tour et de ses murailles dentelées de créneaux, lorsque Eudes, premier du nom, comte de Blois et de Tours, parvint à s'emparer de ce fort. Vainement Foulques essaya-t-il de le reprendre : ses efforts échouèrent contre les forces imposantes qu'Eudes avait réunies pour enlever au redoutable Angevin ce cercle de forteresses dont il avait environné la ville de Tours. Mais le comte de Blois et de Touraine mourut avant d'avoir pu accomplir ce projet : dans cette même année 995, on referma sur lui les sépulcres de Marmoutier.

Eudes, deuxième du nom, poursuivit en 1026 le projet conçu par son père de s'emparer des forteresses que Foulques avait bâties en Touraine, et ne fut pas heureux dans cette entreprise; mais il conservait au moins Montbazon. Quatre ans plus tard, et tandis que le comte de Tours combattait follement contre le roi Henri, Foulques sut profiter de cette diversion, et surprit le château des bords de l'Indre. Il en donna le gouvernement à Guillaume de Mirebeau, de qui descendirent les premiers seigneurs de Montbazon. Il y eut, ce gouverneur compris, quatre seigneurs de cette famille titulaires avec hérédité de ce domaine : Guillaume, Jean Ier, Pierre et Jean II de Mirebeau; ce dernier vendit en 1115 la seigneurie de Montbazon à Foulques-le-Jeune. Elle demeura entre les mains de ce comte et de ses successeurs jusqu'à la réunion du comté de Tours à la couronne, en 1204. Dans l'intervalle, cette terre fut donnée à titre de domaine, d'abord à Éléonore, veuve d'Henri II, roi d'Angleterre, puis à Bérengère, femme de Richard Cœur-de-Lion.

Philippe-Auguste, saisi du comté de Touraine, donna la seigneurie dont il s'agit à Philibert Savary, seigneur de Colombiers; celui-ci en prit possession en 1205, et en lui commença la seconde maison de Montbazon. Pierre Savary, fils du précédent, fut chargé en 1214, conjointement avec Guy Turpin, l'abbé

de Marmoutier et l'archidiacre de Tours, de traiter de la paix avec le roi d'Angleterre. Il était du nombre des bannerets de la Touraine. Sept seigneurs de la même maison se succédèrent comme possesseurs du fief de Montbazon, après celui que nous venons de mentionner : en 1362 Renaud Savary était encore seigneur de Montbazon; mais n'ayant eu qu'une fille, Jeanne de Montbazon, cette dame porta ce domaine avec beaucoup d'autres à Guillaume de Craon, vicomte de Châteaudun. Il passa ensuite, par descendance directe ou succession fraternelle, à Guillaume III, Guillaume IV et Jean de Craon. Ce seigneur ayant été tué à la bataille d'Azincourt sans laisser de postérité, toute sa succession échut en 1419 à ses deux sœurs, Marguerite et Marie. Cette dernière, dame de Montbazon, mariée à Guy de La Rochefoucauld, eut pour successeur en ligne directe Aymard, Jean et Françoise de La Rochefoucauld. Françoise, mariée à Jean d'Estouville, prévôt de Paris et grand-maître des arbalétriers de France, en eut Louis, qui mourut sans postérité et laissa la terre de Montbazon à Jeanne, sa sœur. Elle la porta à Jean Dufou, chambellan de Louis XI, bailli et gouverneur de la Touraine.

Durant la possession des seigneurs de la maison de La Rochefoucauld, divers événements dignes de mémoire se passèrent au château de Montbazon. En 1459 Charles VII y reçut l'hommage de François II, duc de Bretagne. « Ce « prince, dit Chalmel, en entrant dans la salle, fit plusieurs révérences, et, « lorsqu'il fut au pied du trône, il mit un genou en terre. Le roi lui ayant com- « mandé de se relever, le chancelier requit qu'il eût à remettre à Charles « d'Anjou, connétable de France, son épée et son chapeau, ce qui fut exécuté « non sans peine de la part du duc et de celle des seigneurs bretons, qui souf- « fraient impatiemment qu'on soumît leur maître à une formalité qu'ils regar- « daient comme une innovation humiliante. Ensuite il mit ses deux mains jointes « entre celles du roi, et, après avoir déclaré qu'il rendait hommage tel que ses « prédécesseurs avaient coutume de le rendre, il baisa le roi et se retira en « faisant une génuflexion. [1] »

L'année suivante, Charles VII reçut les seigneurs de Croy et de Launoi, ambassadeurs de Philippe, duc de Bourgogne, qui venaient détourner ce monarque de la pensée que le Bourguignon eût entretenu des intelligences contraires aux intérêts de la couronne avec Louis, dauphin de France. On sait que si Charles fut détrompé sur la complicité de Philippe, il ne put dominer les craintes que son fils lui inspirait, et se laissa bientôt mourir afin de ne pas succomber à un parricide.

1. *Histoire de Touraine*, t. II, p. 239.

Ce fut Renée, fille de Jean Dufou, qui, vers la fin du xve siècle, porta la terre de Montbazon dans la maison de Rohan-Guémené : Louis, son mari, la posséda jusqu'en 1498. Dix seigneurs de cette illustre famille furent titulaires de ce fief après Louis, époux de Renée Dufou : il fut d'abord érigé en comté par Charles IX, en 1569, au nom de Louis de Rohan, sénéchal d'Anjou. Cette terre devint le siége d'un duché-pairie, vingt ans plus tard, en faveur de Louis VII, qui fut ainsi premier duc de Montbazon, de la création d'Henri III, parvenu au bord de sa tombe. Ce duché comprenait, avec la seigneurie de Montbazon, celles de Nouâtre, Sainte-Maure et Colombiers (aujourd'hui Villandry).

Le dernier duc de Montbazon, prince de Guémené, mourut au xviiie siècle à Couziers, où il subissait une sorte d'exil à la suite d'embarras financiers qui avaient gravement compromis son honneur.... Un jour Vestris, père du fameux danseur qui vient de mourir dans un âge très-avancé, appela son fils, très-jeune encore, à son tribunal paternel, et, après l'avoir réprimandé fortement sur les dépenses un peu excentriques qu'il se permettait, il termina sa semonce par cette déclaration : « Apprenez, Monsieur, que je ne veux point de Guémené dans ma famille. » L'allusion tombait d'aplomb sur la tête du duc de Montbazon.

Le château de Montbazon cessa, dès le xvie siècle, d'être la résidence des seigneurs de ce nom, qui habitèrent les châteaux de Couziers ou de Colombiers. Cependant ce sombre monument de la fin du xe siècle lutte encore sans trop de désavantage contre les années, l'intempérie des saisons, et même contre la main des hommes, qui plus d'une fois a sapé sa base. La tour bâtie par Foulques-Nerra est peu endommagée, et les vestiges de murailles qui l'entourent laissent reconnaître parfaitement l'espace qu'occupait la forteresse. Ces débris imposants des premiers temps de la féodalité caractérisent noblement la petite ville de Montbazon, qui, sans ces vénérables ruines, n'aurait rien de précisément urbain. Il faut ajouter toutefois qu'elle s'est rajeunie dans la partie que traverse la grande route, où l'on voit maintenant quelques maisons modernes d'une physionomie assez agréable. Le pont, bâti en 1750, est d'une construction solide et ne manque pas de majesté. Nous ne voyons aucune industrie importante se développer dans la ville même; mais elle est rendue assez vivante par l'animation incessante d'une route de première classe; et les bords de l'Indre offrant ici des sites charmants, les habitants de Tours dirigent volontiers leur promenade vers Montbazon, qui n'est qu'à trois lieues de cette ville. Les foires du lieu tiennent le dernier mardi de janvier, le mardi avant la mi-carême, le premier mardi d'août et le troisième mardi d'octobre. La population de ce chef-lieu de canton n'atteint pas le nombre de 1,200 habitants.

A une petite distance et à l'est du chef-lieu de canton que nous venons de décrire, se trouve un *tumulus* considérable; lorsque l'on est parvenu à son sommet, la vue plane sur une campagne ravissante. Non loin de Montbazon se trouve la belle poudrerie du *Ripault*, mue par la rivière l'Indre et qui produit annuellement deux cent cinquante mille kilogrammes de poudre. Cette magnifique usine, l'une des premières de France, fut fondée par M. Riffaut des Etres, commissaire et depuis administrateur-général des poudres et salpêtres. Plus récemment la poudre du Ripault a été portée à sa perfection par les soins de M. Baritot, qui a su y appliquer tout ce que le progrès moderne a innové de moyens.

Ballan est une commune située au nord du canton de Montbazon. Tout porte à croire qu'elle était habitée dès la période gallo-romaine, puisque saint Perpet, évêque de Tours, y fit bâtir une église en 469. Quelques archéologues font remonter jusqu'à cette époque l'église actuelle du bourg : c'est une erreur ; le caractère de son portail révèle à ne pas s'y méprendre le style roman du xe siècle, et s'il existe encore dans ce monument des constructions du ve, ce ne peut être que dans les fondations.

L'ancienne commune de *Miré* fait maintenant partie intégrante de celle de Ballan, avec les fameuses *landes de Charlemagne*, où Charles Martel triompha en 732 du Sarrasin Abdérame. C'est à tort que plusieurs écrivains ont désigné les plaines de Saint-Martin-le-Beau comme ayant été le théâtre de ce combat de géants, dont la renommée a traversé onze siècles Outre qu'il ne tombe pas sous le sens que deux capitaines aussi expérimentés que Charles Martel et Abdérame eussent campé leurs troupes entre les rivières de la Loire et du Cher, qui ne sont éloignées l'une de l'autre que d'une demi-lieue, la topographie du champ de bataille, esquissée par un document contemporain [1], ne laisse plus de doute aujourd'hui sur la rencontre des deux armées dans les landes dites depuis de Charles *Magne*, dénomination qui pourrait bien se rapporter au vainqueur des Maures et à sa victoire de 732, plutôt qu'à l'empereur Charles Ier, à propos duquel on ne trouve ici rien de commémoratif. L'auteur arabe de l'écrit cité plus haut, après avoir mentionné la conquête de Poitiers, où l'émir avait attendu la réunion de toutes ses troupes, décrit ainsi la marche des Maures vers Tours : « L'armée marcha sur plusieurs colonnes, à cause de « la multitude innombrable qui la composait. Cependant nous apprîmes que « Charles était arrivé à Tours avec une armée composée de soldats accoutumés

1. Un officier d'état-major de l'armée française employée en Espagne au commencement de ce siècle avait trouvé l'extrait d'un manuscrit arabe, traduit en espagnol; et cet extrait a été mis à la disposition de M. Chalmel, à qui nous l'empruntons comme un document des plus curieux.

« à vaincre sous ses étendards. Cette nouvelle ne fit qu'enflammer le courage « des Musulmans, qui n'aspiraient qu'au pillage des immenses richesses que l'on « savait être rassemblées dans les temples des Infidèles. Abdérame, redoublant de « vigilance, nous fit marcher dans le plus grand ordre. Après avoir traversé « deux rivières qui se jettent dans la Loire, nous arrivâmes dans une vallée « sinueuse, arrosée par une troisième rivière, que nous passâmes au moment « où les espions d'Abdérame, qui avaient été envoyés à la découverte de « l'ennemi, vinrent lui rapporter que Charles était sorti de Tours et s'avançait avec « son armée. Abdérame alors fit faire halte sur la hauteur, dans une plaine assez « étendue, presque déserte et couverte de bruyères. Bientôt à l'extrémité « opposée de ces landes, nous vîmes paraître l'ennemi qui, nous apercevant « de son côté, prenait position. Les deux armées restèrent pendant plusieurs « jours dans un état d'hésitation ou d'observation, qui sans doute prouvait « la grande idée que les deux chefs avaient l'un de l'autre, et des précautions « que chacun d'eux croyait devoir prendre pour s'assurer la victoire. Pendant « sept jours entiers nous essayâmes nos forces par des combats partiels où les « avantages furent partagés. Enfin, le grand Abdérame, craignant de voir « se ralentir l'ardeur de ses braves Musulmans, donna l'ordre de livrer une « bataille générale.

« Le septième jour, qui était un vendredi, toute l'armée se mit en prières et « invoqua le grand prophète Mahommed. Le huitième jour, qui était le seizième « de la lune de schaba (11 octobre) au point du jour, l'armée s'avança en bon « ordre, et attaqua les Francs sur toute la ligne.... On ne pourrait décrire « les hauts faits d'armes qui eurent lieu pendant cette fatale journée. On combat- « tait partout avec fureur. Là des bataillons entiers contre d'autres bataillons; « ailleurs corps à corps. Charles et Abdérame se distinguaient par le nombre « des victimes qui tombaient sous leurs coups.... Cependant, après des efforts « prodigieux, nous commencions à faire plier les Infidèles, lorsque nous « entendîmes un grand tumulte derrière nous, et nous apprîmes que le duc « d'Aquitaine, Eudes, était survenu avec des troupes fraîches; qu'il avait atta- « qué notre arrière-garde et que, profitant du désordre occasionné par une « attaque si imprévue, il avait massacré tous ceux qui s'étaient trouvés dans le « camp. Abdérame et ses Musulmans étaient inaccessibles à la peur; mais « cette fâcheuse nouvelle causa un moment d'incertitude qui n'échappa point « à Charles, et dont il se hâta de profiter. Eudes se joignit à lui, et les Francs, « encouragés par ce renfort, revinrent à la charge avec une telle ardeur, que « le courage de nos Musulmans et de leur illustre chef ne put empêcher notre « défaite.... Abdérame fit les plus grands efforts pour rallier ses troupes, et il

« y serait peut-être parvenu, si un javelot lancé par une main ennemie ne l'eût « atteint au défaut de la cuirasse et fait tomber sur un monceau de Francs, « qu'il avait immolés. »

Nous avons cru devoir rapporter en entier le curieux monument qui précède : on sait que mille versions, ou fabuleuses, ou d'une exagération improbable, ou semées de merveilles puériles, ont été débitées sur la défaite d'Abdérame; et que dans le dédale de traditions où les historiens se sont vus engagés, ils ont généralement restreint à quelques lignes le récit de ce grand événement sans lequel, peut-être, une partie de la France fût devenue mahométane.... L'extrait du manuscrit arabe pourra couvrir au moins d'autant ce squelette qu'on appelle indulgemment l'histoire générale.

Ayant à la main le bulletin du VIIIe siècle que nous venons de copier, si l'on examine le terrain qu'il mentionne, il est aisé de reconnaître que les trois rivières passées successivement par l'armée maure sont la Creuse, la Vienne et l'Indre; la relation arabe indique ensuite assez clairement, ce nous semble, les landes de Miré, avec le coteau qui les domine vers le sud. Ces landes sont toujours incultes : aucune végétation n'a rajeuni la superficie du terrain sur lequel tombèrent tant de guerriers. On dirait que le laboureur a, durant onze siècles, respecté cette plaine morne, silencieuse, déserte, dont une partie s'appelle encore le *Champ des coups*, et sous laquelle dorment éternellement des milliers de soldats. Près de là se retrouvent, de distance en distance, les traces d'une grande voie, celle peut-être que suivit l'armée d'Abdérame, et qui devait être d'origine romaine. Au VIIIe siècle, les routes tracées dans les Gaules par leurs premiers dominateurs existaient presque sans altération, et certainement elles favorisèrent, sur plusieurs points, les invasions des Visigoths, des Arabes et des barbares du nord.

Il y avait autrefois à Ballan une commanderie de Malte; on en voit encore quelques vestiges. Simon de Brion, qui fut pape sous le nom de Martin IV, naquit au château de la Carte, qui existe encore sur le territoire de cette commune : M. le comte de Villeneuve en est aujourd'hui propriétaire.

Les communes de *Monts*, *Pont-de-Ruan* et *Artannes*, formant au sud-ouest, la limite de l'arrondissement de Tours, sont remarquables : la première par la richesse de son sol; la seconde par l'ancienneté de son église, vers laquelle se dirigèrent jadis de nombreux pèlerinages; la troisième à divers titres. Artannes, *Artannæ*, était autrefois une baronnie dépendant de l'archevêché de Tours : les titulaires de ce siége y avaient une maison de plaisance; et cette seigneurie, comme toutes celles appartenant aux prélats de la Touraine, relevait directement de la couronne. A la baronnie d'Artannes était

attaché un privilége particulier : les archevêques, en vertu de sa possession, pouvaient faire grâce aux personnes condamnées au bannissement ; mais cette prérogative leur fut retirée à la réformation des coutumes de Touraine, en 1559. Quoique le fief d'Artannes appartînt à l'archevêché, il y avait cependant dans la province une famille de ce nom : au xve siècle Jean d'Artannes figurait au nobiliaire du duché. Une châtellenie et trente fiefs, rendant hommage à l'archevêque, dépendaient de la baronnie d'Artannes : la justice y était exercée par un bailli, un procureur fiscal et un greffier. Le domaine épiscopal dont il s'agit est passé en d'autres mains.

En franchissant la grande route de Bayonne, on trouve les communes de *Sorigny, Saint-Branchs* et *Veigné,* s'étendant entre cette route et celle du Berry. Euphrone, évêque de Tours au vi^e siècle, fit construire l'église de Sorigny. Le bourg de ce nom, l'une des localités les plus importantes du canton de Montbazon, est situé sur la route d'Espagne même, et nous a semblé plus animé que le chef-lieu. Dans cette commune se voit le château de Taix, qui appartint à l'une des familles illustres de la Touraine. Jean de Taix, grand-maître de l'artillerie sous les règnes de François Ier et d'Henri II, était né dans ce château. C'est à Veigné, au château de Couziers, que, depuis le xvie siècle, les seigneurs de Montbazon avaient transféré leur résidence la plus habituelle : là, comme nous l'avons dit ailleurs, le baron de Rancé sentit poindre sa vocation ascétique d'un désespoir amoureux, en voyant, sur un plat d'argent, la tête de cette belle duchesse de Montbazon, dont les yeux, alors fermés éternellement, avaient allumé tant de passions. C'est aussi à Couziers que mourut le dernier duc de Montbazon, dont le premier Vestris défendait à son fils d'imiter la conduite, à une époque où les faits et gestes d'un grand seigneur pouvaient en effet déshonorer un danseur. Le château de Couziers appartient maintenant à M. Defrênes, qui en entretient avec beaucoup de soin les jardins. On dirait que toute la contrée en dépend, tant ils s'harmonient heureusement avec les sites d'alentour, riches d'aspects et de végétation. La filature de laine de Bourroux est située sur le cours de l'Indre qui traverse, en mille contours, la commune de Veigné. Cet établissement, dont les produits sont estimés, a été mentionné dans les diverses expositions. Il existe sur le territoire de Veigné une source d'eaux minérales peu connue, et qui n'est pas exploitée.

La commune d'*Esvres* est la plus considérable du canton de Montbazon, qu'elle borne à l'est ; elle est aussi une des plus fertiles de cette circonscription cantonale. Dans le flanc d'une chaîne de rochers qui borde la rive méridionale de l'Indre, on remarque une porte taillée en plein roc, arrondie du haut et large de deux pieds. Les anciens du pays assurent que c'était l'entrée d'un che-

min souterrain, large de neuf pieds et haut de douze. Il devait appartenir à quelque système de fortifications dont les autres traces ont disparu.

La commune de *Truyes*, dont l'église primitive datait de 573, offre une fabrique de papiers, mue par une source d'eau vive, et dont les produits s'améliorent journellement. Les eaux de cette source forment des stalactites qui deviennent d'une grande dureté.

Il nous reste à parler de *Cormery*, commune située sur la rive gauche de l'Indre, à l'extrémité sud-est du canton de Montbazon, et sur la route du Berry. Le chef-lieu est une très-petite ville, dont nous avons dit l'origine en parlant de la collégiale de Saint-Martin. Il n'y avait là qu'un désert lorsque Ithier, abbé de Saint-Martin, y fonda une abbaye en 792. Seize ans après on commença à bâtir le bourg de Cormery (*Cormaricus*) autour de la communauté, qui avait déjà pris de l'accroissement, Ithier l'ayant dotée de plusieurs domaines qu'il possédait en Touraine. Charlemagne, à la demande d'Alcuin, son conseiller et son historien, confirma l'établissement de l'abbaye de Cormery par ses lettres de l'an 800, avec la condition que cette nouvelle maison serait suffragante de Saint-Martin de Tours. Louis-le-Débonnaire diminua cette dépendance vers 820, en permettant aux religieux bénédictins de Cormery d'élire eux-mêmes leur abbé, qui, toutefois, devrait recevoir son investiture de l'abbaye-mère. Les comtes d'Anjou étaient avoués, c'est-à-dire défenseurs de ce couvent : ce qui ne l'empêcha pas d'être détruit par les Normands au xe siècle. On y avait déposé dans le siècle précédent les reliques de saint Martin ; mais cet asile ayant paru peu sûr, elles en avaient été enlevées. L'église, rebâtie par Robert Ier, abbé de Cormery, et non par le roi Robert, comme l'a rapporté Chalmel, fut consacrée en 1054 par Barthélemy, archevêque de Tours. En 1358 les Anglais se rendirent maîtres de Cormery ; le gouverneur de Tours, pour les en débusquer, eut recours à la poudre, ce terrible agent qui, à cette époque, n'était connu que depuis une vingtaine d'années. Il confia donc huit livres de poudre à Pierre de Combet et Jehan Chastelain, en leur ordonnant d'aller incendier d'abord Azay-le-Rideau, puis Cormery. Ainsi ce bourg fut l'une des premières places du royaume auxquelles on appliqua ce nouveau moyen de destruction. La reconstruction de l'abbaye ne fut pas immédiate ; on la dut à son premier abbé séculier. Au XVIIe siècle, les religieux accédèrent à la congrégation de Saint-Maur. L'abbé de Cormery portait la mitre et la crosse ; il mettait dans ses actes la formule de *la grâce de Dieu ;* il était de droit dignitaire de la collégiale de Saint-Martin, ayant séance au chœur après le trésorier, et jouissant dans le cloître d'une maison canonicale.

L'abbaye et le bourg de Cormery se sont ressentis des guerres de religion

au XVIe siècle; les protestants avaient quelque influence parmi les habitants, et la communauté fut alors le théâtre de quelques excès de la part de ces religionnaires. Les bâtiments réguliers du couvent ne présentent plus que des ruines; l'église, monument de l'ère ogivale tertiaire, est devenue paroissiale.

La petite ville de Cormery est animée et commerçante; son marché passe pour un des plus importants du département, surtout pour la vente des grains.

Peu de cantons offrent une culture aussi variée que celui de Montbazon, fertile dans une bonne partie de son étendue, pittoresque et semé de sites enchanteurs sur toute sa superficie. Ce n'est déjà plus la splendide Touraine des deux rives de la Loire; mais c'est une nature plus délicatement nuancée, si nous pouvons nous exprimer ainsi : l'âme s'élève moins à son aspect qu'à la vue des nobles coteaux de Vouvray et de Rochecorbon; mais elle s'émeut davantage : pour aimer beaucoup, il ne faut pas qu'on soit trop occupé d'admirer.

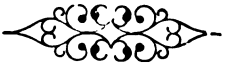

CHAPITRE III.

Arrondissement de *Loches*. — Le chef-lieu : origine, histoire, manuscrits, situation actuelle. — Le surplus du canton de *Loches*. — Canton de *Montrésor*. — La ville, son château. — Canton de *Pressigny*. — La Guerche. — Canton de *Preuilly*. — Canton de *La Haie*. — La ville. — *René Descartes*. — Cérémonie pour l'inauguration de son buste. — Canton de *Ligueil*. — Diversités.

L'arrondissement de Loches, dans lequel nous pénétrons par l'extrémité sud du canton de Montbazon, n'est pas aussi favorisé pour la nature des terrains que le val de la Loire. Les falunières, vers sa partie ouest, ont procuré aux terres une certaine amélioration ; mais le surplus de cette circonscription, formé d'un sol généralement maigre, dont les bois et les bruyères occupent encore une importante étendue, ne produit que de médiocres récoltes en céréales. Ce territoire n'est pas plus favorable à l'exploitation de la vigne : les vins qu'on y récolte sont colorés, mais froids, durs et lourds : peut-être ces crûs, composés en général de cot, de pineau et de breton, seraient-ils d'une production satisfaisante s'ils étaient cultivés avec plus d'intelligence. La prin-

cipale richesse de l'arrondissement de Loches consiste dans ses bois; les belles prairies des bords de l'Indre sont aussi d'un rapport très-productif lorsqu'elles ne sont pas inondées. C'est au milieu de l'admirable vallon qu'arrose cette rivière que s'élève la ville de Loches.

A chaque époque les hommes de savoir ont leurs préférences, leur enthousiasme, leur monomanie, leur *dada*, eût dit Sterne; et les archéologues sont loin de faire exception à cet entraînement de l'imagination, essentiellement nuisible à l'exercice du jugement, et dont il ne faut permettre les écarts qu'aux poëtes. Anciennement toute origine était troyenne, grecque ou romaine : les fondateurs de nos villes étaient Francus, Turnus, Ajax, Jules César; jamais les autres Césars.... Cela se prouvait comme on prouve tout, en y mettant un peu de bonne volonté, surtout en attendant beaucoup de la crédulité des lecteurs. Les archéologues de notre siècle se sont épris, eux, de l'ère celtique : ils lui ont prêté des arts, des monuments et même une littérature. Nous connaissons des écrivains qui l'ont brodée de toutes les magnificences des temps de Périclès, d'Auguste et de Louis XIV. Le moine anonyme de Marmoutier, le plus ancien des faiseurs d'origine, s'était un peu écarté de la voie antique dans ses recherches sur la ville qui nous occupe : Loches, selon lui, était primitivement un château bâti par *Tursomodus Lochius*, fils de Théodoric II, roi des Visigoths; or, le chroniqueur du XIIe siècle donne pour frère à son *Tursomodus* Alaric, qui était fils d'Euric, et non de Théodoric. Cet anachronisme suffit pour détruire ici la confiance que mérite rarement l'historien du château d'Amboise, et pour reléguer parmi les fables la version qu'il a probablement inventée. L'historien Dufour, dont les explications se font remarquer souvent par une sagacité rationnelle, pense qu'il faut chercher dans la langue celtique la véritable étymologie du nom de Loches : ainsi les mots celtes *Luc*, *Leuc*, *Lug*, *Loch* signifient eau, marais, et *Cae* se traduit par enclos. La nature du sol qui environne notre cité justifie en effet cette désignation : elle est entourée de prairies aquatiques. De ces diverses racines, appartenant aux idiomes des peuples autochthones de la Gaule, leurs successeurs auront fait en basse latinité *Leuccæ* ou *Lochiæ*, mots qui seront devenus, en langue romane, le nom actuel de Loches, ou du moins à peu près.

Quoi qu'il en soit, le plus ancien renseignement qu'on ait sur cette localité ne remonte pas au delà du Ve siècle : au témoignage de saint Grégoire, Eustoche, cinquième évêque de Tours, fit bâtir en ce lieu, vers 450, une église paroissiale, que le roi Childebert dédia à la Madeleine. Ceci prouve en passant que le territoire faisait dès lors partie du diocèse de Tours. Or, l'établissement d'une paroisse atteste encore qu'il y avait sur l'emplacement de Loches un

vicus assez considérable. Mais c'est trop peu qu'une assertion dubitative sur l'établissement des Romains à Loches : on voit dans la commune de Chambourg, peu distante de cette ville, les débris d'une *mansio*, et tout près de là les restes d'une voie romaine, qui ne pouvait être que celle se dirigeant de *Cæsarodunum* vers le vieux Poitiers, *vetus Pictavus*. Nous reparlerons de ces deux monuments. Or, la voie antique passait au *Castellum Luccæ*. Ceci ne suffirait pas, nous le savons, pour démontrer d'une manière authentique l'existence à Loches d'un de ces camps permanents, *stativa castra*, dont la prudence des Romains couvrait les pays conquis : elle est mieux prouvée par la fondation religieuse mentionnée ci-dessus. Nous le répétons, le christianisme bâtissait surtout des églises sur les points où les populations gallo-romaines étaient nombreuses. Le même motif put déterminer saint Ours, ermite originaire de Cahors, à fonder en 491 le premier monastère qui ait existé à Loches [1]. Ce couvent, toujours selon Grégoire de Tours, était situé au bas du coteau que couronne le château; mais celui-ci n'existait point encore, puisque notre premier historien, qui écrivait à la fin du VIe siècle, dit textuellement à propos de la situation de ce fort relativement au monastère : *Cui* NUNC *castrum supereminet*. Si le château eût existé lors de la fondation religieuse, Grégoire eût dit simplement : *Cui castrum supereminet*. Sans le secours de ce passage, il est aisé de reconnaître que la tour dite *Carrée*, que l'on peut incontestablement regarder comme la partie la plus ancienne des constructions militaires de Loches, n'est pas un monument romain même du Bas-Empire, comme l'avance Dufour : cette tour est évidemment un édifice du moyen âge et que nous ne croyons pas antérieur à la fin du Xe siècle, dont elle a du reste tout le caractère, avec les contreforts qui la flanquent à l'extérieur. Tout en admettant le passage d'une voie antique sur l'emplacement de Loches, ou du moins à une petite distance, nous ne croyons pas qu'elle ait été suivie par Jules César, se dirigeant d'*Avaricum* sur le pays des Turones : ce conquérant descendit beaucoup plus probablement le cours du Cher, ainsi que semblent l'attester les antiquités de *Gabris*, de *Nucetum* et de *Tasciaca*, répandues sur la route naturelle qu'il dut suivre. La voie voisine de Loches appartient sans doute à une époque postérieure; les Visigoths durent en profiter pour s'avancer vers la Loire, et plus tard Pépin-le Bref ne put manquer de la faire suivre en sens opposé à ses troupes, durant la réaction des Francs contre les peuples du sud.

1. Malheureusement ce saint Ours, qui est devenu le patron de la ville de Loches, est, au moins comme apôtre, un personnage fort apocryphe ; l'historien Dufour nie son existence, et croit que son nom fait allusion à quelque divinité celtique.

Nous avons dit la *réaction*, et c'est le mot propre : on a vu qu'à la fin du ve siècle, la Touraine tomba au pouvoir des Visigoths, qui ne la possédèrent pas longtemps; mais il n'en fut pas ainsi de Loches : il appartenait encore en 742 aux Aquitains, successeurs de ces Visigoths. En cette même année, dit Frédégaire, Pépin et Carloman, fils de Charles Martel, marchant contre Hunald, duc d'Aquitaine, lui enlevèrent Loches, ruinèrent la ville, firent les habitants prisonniers, et les traînèrent à leur suite jusqu'au vieux Poitiers, d'où ils les renvoyèrent après les avoir réduits au plus absolu dénuement..... C'était pitié de voir, se traînant par les chemins et mourant de faim, des hommes dans la force de l'âge, mais mutilés par les coups ou les blessures qu'ils avaient reçus; de jeunes filles et des femmes déshonorées, presque nues; des vieillards et des enfants, dont la faiblesse, triste attribut des deux extrémités de la vie, rendait la marche lente et incertaine. Tel est le déplorable cortége de calamités que la guerre traîne à sa suite; et nous n'avons vu dans aucune des phases de l'histoire que le pressentiment de semblables malheurs les ait empêchés d'éclater.

Sous Charles-le-Chauve, Loches ne faisait plus partie de l'Aquitaine; ce monarque, en récompense des services qu'Adeland avait rendus à l'État, lui donna ce domaine vers 879. Adeland le laissa à Garnier ou Gautier, son fils. Celui-ci ayant marié sa fille Roscille à Foulques Ier, dit *le Roux*, elle lui porta la terre de Loches, qui passa ainsi dans la maison d'Anjou. En 917 cette ville, à peine remise des désastres qui avaient suivi la conquête des enfants de Charles Martel, fut de nouveau attaquée par les Normands : les auteurs de la *Gallia Christiana* ne disent pas si elle tomba au pouvoir de ces barbares. Foulques II, dit le Bon, fils de Foulques-le-Roux, était d'un caractère pacifique; il contribua à réparer les malheurs des Lochois. Geoffroi Grisegonelle vint ensuite, qui, vers 962, fonda la collégiale de Loches dans l'enceinte du château, avec l'autorisation du roi Lothaire. Selon les auteurs des *Tableaux chronologiques sur l'histoire de Touraine*, cette église fut bâtie sur les ruines de la chapelle élevée par l'évêque Eustoche et consacrée à Marie-Madeleine sous Childebert. Le comte d'Anjou fit présent au chapitre dont il était le fondateur de la ceinture de la sainte Vierge, que Charles-le-Chauve avait, dit-on, apportée de Constantinople, et que la reine tira de sa chapelle pour en faire don à Geoffroi. Nous reparlerons ailleurs de la collégiale de Loches.

Geoffroi avait donné une partie du domaine d'Amboise et quelques dépendances à Landri de Châteaudun; ce fut un voisin fâcheux pour les Lochois : il les tourmenta de plus d'une manière, et les obligea incessamment à de grands travaux. Mais dès que Foulques Nerra eut succédé à son père, Sulpice, qui

commandait la tour d'Amboise, attaqua Landri, le battit et délivra les Lochois des vexations de ce seigneur de Châteaudun, qui s'était flatté d'enlever Loches au comte d'Anjou. On sait que Foulques Nerra fit plusieurs pèlerinages expiatoires à Jérusalem; au retour d'un de ces voyages, plus hypocrite que pieux, il fit don à la collégiale fondée par son père d'un morceau de la vraie croix, qu'il avait arraché avec ses dents, dit le légendaire Maan.

Nous avons parlé plus d'une fois de Lizois Bazouger, et de l'affection que Foulques lui portait à cause de son dévouement. Ce fut ce capitaine qu'il chargea de la défense de Loches, avec ordre à ses vassaux, serfs et seigneurs, de lui obéir en tout ce qu'il ordonnerait. Lizois, ainsi soutenu par le comte son maître, se jeta sur les territoires de Blois, de Chaumont, de Saint-Aignan, qu'il ruina. Mais cet intrépide dévastateur trouva un redoutable adversaire dans Gildoin, le démon de Saumur; et souvent le lieutenant de Foulques Nerra dut se tenir sur la défensive. Geoffroi de Donzy, seigneur de Saint-Aignan, crut pouvoir profiter de cet état de choses pour prendre une revanche éclatante des dommages que Lizois lui avait fait éprouver: il se prit à parcourir les bords de l'Indre, rançonnant les populations, attaquant les châteaux, pillant les églises..... Mais Foulques, revenu des saints lieux, sut trouver des traîtres dans les rangs de Geoffroi, entre autres Arrand de Brustul; ils livrèrent leur maître au comte d'Anjou, qui le fit enfermer dans un cachot, où il fut étranglé par ceux-là mêmes qui l'avaient trahi : digne complément de leur premier attentat. Arardius succéda, dans le commandement de Loches, à Lizois Bazouger, qui venait d'être nommé sénéchal de l'Anjou.

Foulques Nerra, pour garantir Loches et Montrésor de toute surprise, fit élever à l'extrémité de la plaine de Sublaine une tour formidable; nous avons vu que celle de Montrichard avait été bâtie pour défendre, vers le nord, Loches et Amboise des tentatives que pourraient faire contre ces places les seigneurs de Saint-Aignan, de Chaumont et de Blois. Nous sommes bien tenté de croire que Foulques Nerra fit aussi reconstruire le château qui dès l'épiscopat de Grégoire de Tours existait déjà aux bords de l'Indre : les tours de Montbazon et de Montrichard, construites par ce comte, sont d'un caractère absolument conforme et évidemment de la même époque. Il est d'ailleurs naturel de penser que Foulques, en assurant au loin la défense de Loches, ne négligea point de compléter les fortifications de la place même. Nous devons ajouter que Foulques fit souvent sa résidence en cette ville. On voit par la chronique de Saint-Florent de Saumur, que Geoffroi-Martel, fils du *Faucon noir*, fut nourri à Loches; mais une fois maître du comté d'Anjou, il se tint fort peu dans le château où sa première jeunesse s'était écoulée. Lorsque ce

haut baron eut vaincu et pris Thibaut III dans les plaines de Saint-Martin-le-Beau, ce fut au château de Loches qu'il l'enferma, afin d'échanger sa liberté contre ce qui lui restait de ses possessions en Touraine. Le prévôt de Loches était alors un seigneur nommé Erbert.

Dans la succession des comtes d'Anjou et de Touraine qui possédèrent Loches après Geoffroi-Martel, nous voyons cette place devenir une prison : Foulques IV, dit le Rechin, y enferma son propre frère Geoffroi III, auquel il venait de l'enlever. Celui-ci fut ensuite transféré à Chinon, où, comme nous l'avons dit ailleurs, il demeura captif pendant vingt-cinq ans. Foulques-le-Rechin, dans l'intervalle des guerres domestiques qu'il soutint et suscita le plus souvent, habitait volontiers le château de Loches. Il y passa une partie des trois années que dura *la paix de Dieu*, commencée en 1095, et que dut supporter impatiemment son humeur querelleuse.

On sait comment les comtés d'Anjou et de Touraine échurent à la maison de Plantagenet, souveraine dans la Grande-Bretagne. Sous le règne de Henri II, Hernerus de Montbazon était capitaine du château de Loches. Richard Cœur-de-Lion, par le traité qu'il conclut en 1193 avec Philippe-Auguste, lui remit cette place et d'autres en dépôt, pour sûreté de certaines sommes payées par le monarque français, en acquit du roi d'Angleterre, selon l'historien Mézeray. Rendu à la liberté, Richard, quitte ou non envers Philippe, assiégea et reconquit en 1194 Loches, où commandait Guy de Laval, qui fut fait prisonnier avec soixante-quatre chevaliers.

Loches resta encore possession anglaise pendant l'espace de dix années : ce ne fut qu'en 1204 que Philippe-Auguste, après avoir réuni à la couronne les comtés d'Anjou et du Maine, vint assiéger cette place, qui ne se rendit qu'au commencement de 1205 : elle avait soutenu un siége de près d'une année. Guillaume-le-Breton, dans sa *Philippide*, dépeint en belle latinité la ville de Loches et les sites environnants; nous regrettons de ne pouvoir citer ce passage où le poëte du XIIIe siècle donne aussi le portrait de Girard d'Athée, qui commandait dans la place pour le roi d'Angleterre. Les murailles avaient beaucoup souffert par la *grande et cruelle batterie* (béliers et autres machines de guerre) que le roi avait dirigée contre cette enceinte; il ordonna qu'elles fussent réparées.

Philippe Auguste, voulant récompenser Dreux de Mello, connétable de France, dont les services avaient été glorieux et éminents, tant en France que dans les guerres de l'Orient, lui donna le grand fief de Loches, sans s'arrêter aux droits de Bérangère, veuve de Richard Cœur-de-Lion, à qui cette terre avait été assignée à titre de douaire. Un procès assez long suivit la dépossession de cette

princesse, qui, sans contester au monarque français la souveraineté et l'hommage qu'elle lui devait comme vassale, défendit résolument la possession de la propriété. Ce différend se termina, comme tout débat entre le fort et le faible, à l'avantage du roi : Dreux continua de jouir du domaine utile jusqu'à sa mort. Bérangère avait invoqué la justice; mais c'était au nom de Philippe-Auguste qu'on la rendait.

La charte d'affranchissement de Loches ne se trouvant point dans les archives de la ville, on est incertain sur la date de cet affranchissement; toutefois un acte de 1234 déterminant les cas où les habitants auront droit de prétendre aux bénéfices d'une certaine amende, on doit en conclure que cette stipulation ne peut avoir été faite qu'en faveur de gens déjà affranchis.

Dreux de Mello, deuxième du nom et second fils du connétable, vendit à Louis IX ses seigneuries de Loches et de Chatillon-sur-Indre, moyennant six cents livres de rente. Il ne jouit pas du produit de cette vente, car un mois après (janvier 1249), il mourut dans l'île de Chypre, cette trop délicieuse Capoue, où la plus grande partie de la jeune noblesse qui avait accompagné saint Louis périt, épuisée par les voluptés dont elle s'était enivrée dans les bras de ces beautés cypriennes, qui n'oublièrent jamais que leur patrie fut consacrée à Vénus au temps des colonies grecques.

Depuis sa réunion à la couronne, Loches eut des gouverneurs particuliers dont la liste serait ici sans intérêt : nous citerons ceux qui prirent part aux événements que nous devons rapporter.

Le château de Loches, situé sur les confins du Berry et du Poitou, ne pouvait manquer de fixer l'attention des souverains. Le roi Jean, du vivant de Philippe de Valois son père, habita plusieurs fois ce château; parvenu à la couronne, il le fit ravitailler peu de temps avant la funeste journée de Poitiers, et y établit son quartier-général pendant quelques jours. C'est de là que ce souverain partit pour se rendre à La Haie, d'où il pouvait s'opposer plus facilement à la marche du prince Noir, s'il eût moins précipité ses mouvements. Durant les hostilités qui suivirent la catastrophe de l'année 1356, Loches échappa aux dévastations que subit presque toute la Touraine, grâce à la situation imposante de cette place, que devait commander alors Enguerrand Dubin.

Mais sous le règne de Charles VI, et lorsque la France vit ajouter aux calamités de la guerre étrangère les troubles intérieurs qui achevèrent de la désoler, Loches fut incendiée, et jamais on ne sut à quel parti ce désastre pouvait être imputé. La ville offrait de toutes parts des ruines encore fumantes, lorsqu'en 1424 Charles VII, étant parvenu à détacher Jean V, duc de Bretagne, du parti des Anglais, lui donna en otage la place de Loches, après lui avoir

assuré une rente de deux mille trente-deux livres, dont le paiement dut plus d'une fois l'embarrasser. L'historien Dufour pense que cette forteresse, où le prince breton avait mis une garnison, rentra dans les mains du roi après le traité conclu à Saumur en octobre 1425.

Charles VII se trouvait à Loches lorsque le connétable de Richemont, qui s'était enfin rendu maître de Paris en 1436, vint lui annoncer cette heureuse nouvelle. L'austère Breton trouva le roi près d'Agnès Sorel, encore occupé d'un tout autre soin que celui de sa gloire, dont la dame de Beauté ne songeait guère alors à ranimer le sentiment.

C'est à Loches que le dauphin, depuis Louis XI, consentit à devenir l'âme de la conjuration dite de la *Praguerie*. Pierre d'Amboise, seigneur de Chaumont, à qui Charles VII avait confié le gouvernement de la Touraine, livra Loches en 1440 au duc de Bourbon, chef militaire de cette conspiration; le dauphin s'y rendit de Niort, sa résidence habituelle, et bientôt Alexandre, bâtard de Bourbon, Antoine de Chabannes et quelques autres seigneurs vinrent le trouver avec leurs troupes. Louis, à la tête des conjurés, s'achemina alors vers le Bourbonnais, où cette levée de boucliers se termina honteusement, ainsi que nous l'avons rapporté ailleurs[1].

Cependant les factieux occupaient toujours le château de Loches et faisaient des courses sur le territoire de la Touraine, sous les ordres du seigneur de Chaumont, qui trouvait bien son compte à cela. Pendant ces excursions, sa femme, enfermée dans la forteresse de Loches, en excitait la garnison contre celle de Beaulieu, composée de troupes royales; des sorties réciproques étaient faites fréquemment, et des escarmouches, quelquefois très-meurtrières, s'engageaient dans l'étroit espace qui séparait les deux places. Apparemment la dame de Chaumont, des remparts du château, se plaisait à suivre les chances de ces jeux sanglants..... Il faut à tout prix aux femmes puissamment organisées des émotions orageuses : si elles n'aiment pas avec fureur, elles haïssent souvent avec cruauté. Enfin, le duc de Bourbon fit remettre Loches aux officiers du souverain qui venait de lui pardonner; mais, incendiée une seconde fois par des mains mystérieusement criminelles, la ville avait été livrée aux flammes quand la garnison royale y entra.

Charles VII affectionnait Loches, comme François Ier aima depuis Romorantin et Chambord, parce qu'il y avait été heureux de ce bonheur puissant des jeunes années, qui consiste à aimer : le goût que ce monarque conserva

1. Voyez la 3e section de cette histoire : ALLIER.

toute sa vie pour cette ville était un reflet de l'amour dont il s'y était enivré auprès d'Agnès Sorel. Sous la même influence, il accorda divers priviléges aux Lochois, enrichit la collégiale, lui prodigua force droits et immunités; et les chanoines qui connaissaient parfaitement le mobile profane de ces libéralités, se montrèrent très-résignés à les recevoir.

Sous le règne de Louis XI, le château de Loches devint une prison où ce farouche tyran enferma souvent des hommes de haute distinction : ce fut pour cela sans doute qu'il en donna le gouvernement, ou plutôt la geôle, à Olivier-le-Daim, son barbier, son séide : digne homme d'État d'un souverain qui ne voulait que des bras exécuteurs, et point de têtes dirigeantes autres que la sienne. Charles VII avait fait construire l'enceinte de la ville pour la sûreté des habitants; Louis XI commença le donjon du château pour le peupler de prisonniers. Nous avons vu que la reine Charlotte, femme de ce souverain, habita le château de Loches, délaissée et presque dénuée. Charles VIII parut peu dans cette ville; mais Louis XII s'y rendit dès les premières années de son règne : l'achèvement du donjon et la reconstruction des bâtiments appelés les *Nouvelles Salles*, c'est-à-dire la demeure royale proprement dite, datent de cette époque.

Sous les règnes de François Ier et de Henri II, Loches ne fut le théâtre d'aucun événement qui mérite d'être cité : cette ville, tout à fait centrale, devait rester à peu près étrangère aux grandes péripéties militaires qui s'accomplirent alors, d'abord au midi, puis au nord de la France. Mais lorsque survinrent ces troubles religieux dont Voltaire a pu dire dans sa *Henriade :*

> Reine, l'excès des maux où la France est livrée
> Est d'autant plus affreux que leur source est sacrée,

Loches y eut une ample part. En 1560, le maréchal de Termes occupait cette place avec un corps de troupes, et foula cruellement les habitants. Le duc d'Anjou s'y trouvait à son tour en 1569, et, dès l'année précédente, Charles IX avait mis à la charge des Lochois les frais de garde, d'équipement et de subsistance d'un nombre de soldats assez considérable.

La garnison royale entretenue à Loches durant les guerres de religion était destinée à empêcher les réformés, puis les ligueurs d'occuper cette ville. Les premiers s'en étaient emparés en 1562; ils y avaient pillé les églises; toutefois aucune résistance ne leur ayant été opposée pendant plus de trois mois que dura leur occupation, ils avaient respecté les propriétés particulières. Mais l'esprit de secte se venge du mal que ses ennemis auraient pu faire tout aussi

bien que de celui qu'ils ont fait : un arrêt du parlement de Paris ordonna à toute personne de courir sur les religionnaires au son du tocsin, et de les tuer *comme chiens enragés.* « On appelait cela haler la grande levrière, » dit Mézeray.

Loches, place régulièrement fortifiée vers la fin du XVIe siècle, était regardée comme d'une possession importante durant les guerres de religion : Henri III, dans le cours des états de 1577, fit inviter, par le sieur de Chavigny, le maire et les échevins à rallier la population sous les bannières de l'association catholique. Les habitants s'assemblèrent pour en délibérer ; mais les Lochois ne consentirent à accepter le projet d'union qu'on leur proposait qu'avec des modifications, et le traité ne fut pas conclu. Les réformés avaient des intelligences mieux combinées dans la ville : en 1579 ils essayèrent d'enlever la place nuitamment par une espèce de brèche qu'ils n'eurent pas le temps d'achever. Cette tentative éveilla l'attention du capitaine commandant le château ; en 1582, il se décida à faire rompre le pont qui avait été reconstruit à neuf vers 1543 par ordre de François Ier. Enfin, dès 1589, les habitants de Loches se déclarèrent pour Henri IV. Ceux de Beaulieu, ayant pris le même parti, firent cause commune avec leurs voisins pour repousser les ligueurs, maîtres de plusieurs châteaux des environs. Les garnisons royales, réunies aux bourgeois, finirent même par composer une force assez imposante pour débusquer les troupes de l'union de ces deux postes.

Avant d'esquisser la situation actuelle de Loches, nous devons parler de ses monuments. La Tour Carrée, dont l'origine précise n'est pas bien connue, mais que nous ne croyons pas antérieure au Xe siècle, est la partie la plus ancienne du château, si les premières constructions de l'église ne lui sont pas contemporaines. Cette tour, bâtie sur le plateau le plus élevé de la colline, a cent pieds environ d'élévation, à partir du sol intérieur actuel ; ses murs ont à la base près de douze pieds d'épaisseur ; elle était séparée dans sa hauteur en quatre étages qui n'existent plus, mais dont on reconnaît encore les traces. Dans l'épaisseur du mur règne un escalier qui conduisait aux divers étages. Cette tour, garnie extérieurement de contreforts, est assez improprement appelée Carrée, puisque les côtés *nord* et *sud* n'ont que trente-trois pieds de long, et que les côtés *est* et *ouest* en ont soixante-neuf. Le fort, dans son état primitif, pouvait recevoir une garnison de mille à douze cents hommes. Au nord de cette formidable construction s'élève une seconde tour qui lui est contiguë, mais dont la largeur est moindre de moitié ; elle conserve moins d'élévation que la première, bien qu'elle paraisse lui avoir été égale en hauteur. Autour du donjon que nous venons de décrire se développe une muraille d'enceinte d'un plan irrégulier,

et flanquée de tours rondes variées de grosseur. Cette muraille, assez bien conservée au sud, est d'une construction postérieure à celle du donjon.

La grosse tour de Loches servit longtemps de prison sous les comtes d'Anjou et de Touraine, puis sous nos rois : ce fut surtout du temps de Louis XI qu'elle eut cette lugubre destination. On y enferma successivement Jean, duc d'Alençon, qui avait été déjà condamné à une détention perpétuelle sous Charles VII ; Pierre de Brezé, grand sénéchal d'Anjou, de Poitou et de Normandie ; Philippe, troisième fils du duc de Savoie ; Charles de Melun, qui fut décapité à la porte de la tour ; Jean de Sainte-Maure, et une foule d'autres personnages éminents. Plus tard, Louis XI abandonna cette prison pour en peupler une nouvelle dont il avait fait commencer la construction, ainsi qu'on le verra ci-après.

Continuant de décrire les monuments renfermés dans l'enceinte du château, l'ordre chronologique nous indique l'église collégiale, bâtie, comme nous l'avons dit ailleurs, sur les ruines de la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine, dont l'existence remontait à l'an 450 et à l'épiscopat de saint Eustoche. Au xe siècle, cette chapelle tombait en ruines, lorsque Geoffroi Grisegonelle, au témoignage de Maan, confirmé par d'Expilly, entreprit d'élever une nouvelle église sur ses ruines, au retour d'un saint pèlerinage qu'il avait fait à Rome. La basilique fut consacrée en 965 par Hardouin, archevêque de Tours, sous l'invocation de la Sainte-Vierge et des douze apôtres. Apparemment cette église, élevée rapidement, était peu solide, car vers la fin du XIIe siècle, elle présentait de grandes dégradations ; il fallut songer à la reconstruire presque entièrement. Ces travaux furent effectués par les soins et en grande partie aux frais du prieur Thomas Pactius, communément appelé *Thomas de Loches*, auteur d'une *Histoire abrégée des comtes d'Anjou*. Les travaux furent achevés vers 1180. En étudiant l'édifice avec quelque attention, on parvient à distinguer les parties appartenant à chacune des deux époques de sa construction, quoiqu'elles se confondent sur plusieurs points. On peut faire rapporter, ce nous semble, au xe siècle les trois chapelles de l'abside, la partie basse de la muraille de la grande nef, et l'extrémité du transsept méridional avec ses deux fenêtres à plein cintre. L'âge de ces parties du monument est bien caractérisé par un appareil composé de pierres irrégulières, que sépare un mortier épais, dur et saillant. Dans les restaurations de Thomas Pactius, le style du XIIe siècle, dit de transition, se révèle parfaitement : la voûte et le porche surtout sont éminemment remarquables. La première, où vinrent se produire les derniers perfectionnements de l'art byzantin, est admirée des archéologues; quant au portail, il offre cette combinaison fantastique, grotesque même, et pourtant d'un ensemble satisfai-

sant, qui distingue une ère architectonique riche d'inspirations, mais à laquelle les ressources du dessin manquaient.

L'église collégiale est couverte en pierre et surmontée de deux tours pyramidales également couvertes en pierre : celle qui se trouve le plus rapprochée du porche a cent dix-neuf pieds de hauteur ; l'autre, s'élevant plus près du sanctuaire, a cent vingt-quatre pieds. Dans les réparations modernes on a terminé chacun de ces clochers par un bourrelet de pierre appelé *champignon*, qui provoqua, il y a quelques années, l'ire artistique de M. Mérimée, inspecteur-général des monuments historiques.

Il existe sous l'église que nous décrivons une crypte dont l'étendue ne répond qu'à celle d'une partie du chœur et de la nef. Le chœur, au milieu duquel reposait autrefois le tombeau d'Agnès Sorel, dont nous parlerons bientôt, était décoré par des tapisseries d'un très-beau travail, et qui avaient été données au chapitre par la *dame de Beauté*. On voyait dans la nef d'autres tombeaux, parmi lesquels quelques écrivains citent celui qu'ils croient avoir été élevé à Louis Sforce, duc de Milan, mort prisonnier de Louis XII à Loches. Plusieurs statues, qui ont disparu depuis longtemps, décoraient aussi cette église ; mais on y conserve un monument plus précieux encore : c'est un autel antique de forme circulaire et fait d'une seule pierre. Il est orné dans son pourtour de diverses sculptures représentant un guerrier nu, dans l'attitude du combat, avec un vase et une tête couverte d'un casque, qui pourrait bien être le buste de Pallas. Ce bloc, dont on a creusé le dessous pour faire un bénitier, présente conséquemment les figures renversées. Il serait assez logique de penser que ce monument peut remonter à l'existence de la chapelle primitive, et aurait été pris dans quelque temple païen pour être consacré aux usages du christianisme.

Le chapitre de Notre-Dame de Loches, fondé par Geoffroi Grisegonelle vers l'an 966, fut composé d'abord de douze chanoines qui nommaient eux-mêmes leur prieur : il était installé sous le portique de l'église. En 1448, cette organisation fut modifiée à la demande d'Agnès Sorel : le chapitre se composa alors d'un doyen, d'un grand chantre, de neuf chanoines, quatre enfants de chœur et un maître de chapelle. Cette collégiale exerçait la haute, moyenne et basse justice, sans que l'officialité archiépiscopale de Tours eût aucune juridiction sur elle. Les chanoines jouissaient d'une multitude de priviléges, et leurs immunités n'étaient pas moins nombreuses.

Les bâtiments d'habitation compris dans l'enceinte du château furent commencés sous Charles VII ; Louis IX, Charles VIII et Louis XII les continuèrent ; ils ne durent être terminés que sous François Ier. Le tyran de

Plessis-les-Tours apporta surtout une sorte d'intérêt à la construction de la grosse tour ronde où sont détenus aujourd'hui les gens repris de justice. On y voyait encore en 1789 les deux cages de fer où furent enfermés, dit-on, le cardinal de la Balue et le célèbre mémorialiste Philippe de Comines. Ces cages avaient huit pieds de large sur environ sept pieds de hauteur : les barreaux étaient en bois fort épais, revêtus de fer et très-serrés. La captivité de Comines, durant laquelle il fut traité très-durement, a été racontée par lui-même ; mais l'historien Dufour élève des doutes sur le séjour du cardinal dans cette cage, dont il n'était pas l'inventeur, comme on le croit communément : cette invention était due à d'Harancourt, évêque de Verdun.

La grosse tour que nous décrivons venait d'être terminée par Louis XII, lorsque, vainqueur de Ludovic Sforce duc de Milan, et maître de sa personne, il ordonna qu'on le conduisît en France. Ce prince fut d'abord enfermé à Pierre-Encise; on le transféra ensuite dans la tour du Lys de Saint-Georges, en Berry; enfin, la quatrième ou la cinquième année de sa captivité, c'est-à-dire vers 1505, on le conduisit à Loches. Le roi, exerçant envers ce prisonnier une hospitalité peu généreuse, avait fait construire pour lui un appartement dont une partie méritait bien le nom de *cachot de Sforce*. Ce cachot, que nous avons visité, est sombre, humide et d'un aspect sinistre. Le cicerone du lieu vous montre sur la muraille quelques dessins informes et coloriés, qu'on attribue au duc de Milan. Au-dessus du manteau de la cheminée, Ludovic s'était efforcé de se représenter armé de toutes pièces, visière baissée et environné de canons : appareil martial qui, en flattant sa vanité guerrière, dut plus d'une fois lui rappeler le malheur de ses armes, et rendre plus amère la situation à laquelle leur défaillance le réduisait. Certains versets des psaumes, que Sforce avait gravés sur les murs de sa prison, étaient conformes à la tristesse habituelle où son âme devait être plongée, après l'échange d'une brillante souveraineté contre un cachot, où sa vie devait se terminer et se termina en effet, vers 1510. Il faut pourtant ajouter que Paul Jove et Mézeray ont exagéré les rigueurs exercées par Louis XII envers son ennemi vaincu : non-seulement il ne fut point enfermé dans une cage de fer, comme ces écrivains l'ont rapporté; mais il était servi avec distinction, selon Belleforest, qui paraît avoir écrit sur le témoignage de documents exacts. Le même écrivain dit ensuite : « Après avoir « été tenu au commencement en une chambre souterraine voûtée et close d'un « huis de fer, il fut mis en liberté sous la garde de quelques soldats écossais. » Dufour ajoute : « Il se promenait la dernière année de sa vie jusqu'à cinq lieues « du château. »

Le palais royal proprement dit consista d'abord dans une maison d'assez

mesquine apparence que l'on voit encore, à l'est du château. Ce bâtiment fut construit par Charles VII, ainsi que la tour dite de la *Belle Agnès*, où ce monarque renfermait cette favorite, dit une tradition locale, lorsqu'il allait chasser dans la forêt. Si l'on devait ajouter foi à cette précaution, elle prouverait peu en faveur d'une femme à laquelle son royal amant sacrifia longtemps toute sa dignité. Mais, outre qu'il est peu croyable qu'au temps où l'amour de Charles pour la dame de Beauté avait produit un éclat si scandaleux, il l'eût logée dans son propre palais, il est constant qu'elle avait à Beaulieu un magnifique hôtel, dont nous parlerons bientôt. Le palais que nous décrivons fut élevé très-probablement sur l'emplacement d'un édifice beaucoup plus ancien, que, selon Dufour, Charles VII ne fit que restaurer, et qui reçut le nom de *Vieilles Salles*, pour le distinguer des constructions commencées par Louis XI, et qu'on appela les *Nouvelles Salles*. Cette dernière partie, bâtie sur la même ligne et à l'est de la première, est celle où se tenait Charlotte de Savoie, femme de Louis XI : « C'est là, dit Seyssel, que ce monarque allait la voir quelquefois, plus pour « désir d'avoir lignée que pour plaisir qu'il prît avec elle. »

A l'ouest de la plus ancienne partie du château et y attenant, s'élève le palais le plus moderne; il fut construit, sinon achevé entièrement, sous le règne de Louis XII..... Autour des croisées court cette cordelière qu'Anne de Bretagne faisait représenter partout avec ses hermines favorites, et dont l'allégorie a été si diversement expliquée. Faut-il, quant à cette explication, s'en rapporter à dom Lobineau qui dit : « La cordelière était une ceinture instituée par la reine « Anne pour honorer les dames vertueuses : elle la portait et faisait porter à « celles qu'elle estimait le plus ; » ou bien doit-on attacher à cet insigne le sens adopté par Louise de la Tour, veuve de Claude de Montaigu, et qui portait pendant son veuvage, autour de l'écusson de ses armes, une cordelière à nœuds déliés et rompus avec ces mots : « *J'ai le corps délié.* » Quoi qu'il en soit, on retrouve et la cordelière et le semé d'hermines décorant l'intérieur d'un délicieux oratoire compris dans les *Nouvelles Salles* : c'est celui d'Anne de Bretagne. On ne peut se lasser d'admirer tout ce que le ciseau léger de la sculpture gothique dite fleurie a produit ici de gracieux et de hardi tout à la fois ; ce cabinet, décoré avec trop de coquetterie pour être l'asile de la prière, mériterait d'être mis sous verre. Aussi son élégance avait-elle excité la chronique scandaleuse : on raconte qu'un de ces pages *endiablés* qui furent de tous les temps, se glissa dans la cheminée de l'oratoire pour écouter l'entretien suspecté que la reine Anne avait avec son directeur..... Il y a sans doute une calomnie attachée à cette tradition injurieuse à une souveraine réputée chaste jusqu'à la plus farouche austérité.

La façade principale du château, tournée vers le sud, est imposante et assez régulière, quoique construite à diverses époques. Devant cette façade, s'étend une terrasse qui conduit à la tour dite d'Agnès, où se trouve déposé maintenant le tombeau de cette dame. Avant de le décrire, nous devons tracer rapidement quelques détails remplis d'intérêt qui s'y rattachent. Nous avons vu qu'il était placé anciennement dans le chœur de l'église collégiale, dont Agnès avait été la bienfaitrice. Tant que cette favorite vécut, et sans avoir le moindre scrupule de sa vie galante, les chanoines de Loches furent ses humbles courtisans ; après sa mort ils donnèrent asile à ses restes mortels, parce que Charles VII vivait encore; mais à peine ce monarque avait-il fermé les yeux, que le chapitre présenta une requête à l'effet d'obtenir la permission d'enlever du chœur de leur église le mausolée de la *belle des belles*. Louis XI consentit à ce que cet enlèvement eût lieu, mais à condition que les chanoines rendraient les dons qu'ils avaient reçus d'Agnès..... Le tombeau ne fut pas déplacé. Sous plusieurs règnes, le clergé du château de Loches renouvela sa demande; enfin Louis XVI, à qui l'on avait eu l'art de faire croire qu'il nuisait au service du chœur, ordonna en 1777 qu'il fût transféré dans une autre partie de l'église. L'exhumation ayant eu lieu dans le courant de la même année, le corps d'Agnès fut mis à découvert. De l'assemblage de charmes qui avaient séduit Charles VII, on ne trouva dans le triple cercueil où reposait depuis trois siècles la dame de Beauté, qu'une charpente osseuse, dont plusieurs parties tombèrent en poudre à leur premier contact avec l'air extérieur. Ce que l'on remarqua particulièrement, ce furent les os maxillaires garnis de toutes leurs dents; puis une épaisse chevelure blonde, formant un crêpé de quatre à cinq pouces de hauteur, et duquel s'échappaient de chaque côté deux boucles flottantes. Ces cheveux, disposés encore avec coquetterie autour d'une tête de squelette, durent offrir aux assistants un horrible contraste, surtout s'ils se reportèrent au temps où cette tête réunissait tous les éléments de charme et de séduction..... Ces reliques, recueillies dans une urne de grès, furent déposées au fond du tombeau que l'on reconstruisit sur l'un des côtés de la nef. Mais cette nouvelle inhumation ne se fit pas sans une violation d'autant plus répréhensible qu'elle eut pour participant un personnage plus vénérable par son caractère : M. de Conzié, archevêque de Tours, posséda partie d'une tresse de la chevelure si heureusement conservée. C'était déjà beaucoup pour ce prélat, quoiqu'il eût été colonel de dragons; mais l'usage qu'il fit des cheveux de la *belle des belles* acheva de rendre cette circonstance malséante : ils furent en partie distribués aux femmes de chambre et autres domestiques attachés au service de M. le duc de Choiseul. Exhumés de nouveau en 1794, les restes d'Agnès furent transférés dans le

cimetière du chapitre. Peu de temps après, le représentant du peuple Pachol fit encore troubler le repos de ces débris humains : il visita curieusement l'urne, coupa à son tour une mèche de cheveux, fit rompre les mâchoires pour en extraire des dents, et plusieurs personnes se les partagèrent.... Qui sait si ces ornements d'une bouche jadis charmante, ne furent pas suspendus à quelque chaîne de montre, ou montés en bague. Le conseiller-d'État Pommereul, préfet d'Indre-et-Loire, dans une intention pieuse, fit exhumer une dernière fois, en 1801, les ossements du cadavre tant de fois profané. Ce fonctionnaire se proposait d'élever un monument convenable ; mais en attendant qu'on réunît les débris épars du premier mausolée, l'urne cinéraire resta déposée à la sous-préfecture comme un document administratif. Enfin, en 1806, les figures et le sarcophage ayant été restaurés avec soin, on plaça le tombeau dans une sorte d'oratoire de la tour dite d'Agnès, disposé pour cette destination funéraire.

L'entrée de cet asile de la mort est assez singulièrement décoré de quatre colonnes soutenant un entablement surmonté d'un fronton dans le style grec, égarées à l'extrémité d'une façade gothique. Le tombeau d'Agnès, placé au milieu de l'oratoire, se compose d'un sarcophage en marbre noir sur lequel est couchée la statue de celle dont il contient les ossements. Des anges prient aux angles du

tombeau, tandis que des agneaux dorment aux pieds de la figure couchée. On lit autour du sarcophage cette inscription, conservée du premier monument : « Cy gist noble damoiselle Agnès Seurelle, en son vivant dame de Beauté [1], de « Roqueserein, d'Issoudun et de Vernon-sur-Seine, piteuse envers toutes gens, « et qui largement donnait de ses biens aux églises et aux pauvres; laquelle « trépassa le neufvième jour de février, l'an de grâce mil quatre cent quarante-« neuf. Priez Dieu pour l'âme d'elle. »

M. Pommereul, qui avait supprimé avec raison les nombreuses inscriptions latines, voire même celles en acrostiche qui entouraient le mausolée d'Agnès, aurait bien fait de s'abstenir d'y en substituer une de sa façon, lapidaire par la disposition des lettres, mais nullement par le style. La voici :

Les chanoines de Loches, enrichis de ses dons,
Demandèrent à Louis XI
D'éloigner son tombeau de leur chœur.
« J'y consens, dit-il, mais rendez la dot. »
Le tombeau y resta.
Un archevêque de Tours, moins juste,
Le fit reléguer dans une chapelle;
A la révolution il y fut détruit.
Des hommes sensibles recueillirent les restes d'Agnès,
Et le général Pommereul, préfet d'Indre-et-Loire,
Releva le mausolée de la seule maîtresse de nos rois
Qui ait bien mérité de la patrie,
En mettant pour prix de ses faveurs
L'expulsion des Anglais de la France.
Sa restauration eut lieu l'an M. DCCC. VI.

Il y a beaucoup à dire sur cette singulière épitaphe : d'abord il n'est nullement historique qu'Agnès ait conclu avec Charles VII l'espèce de marché que lui attribue M. de Pommereul; nous savons de bonne source que le titre de favorite lui parut, au moment où elle céda, une compensation suffisante du sacrifice de sa chasteté. Si elle eut réellement le mouvement patriotique que quelques écrivains lui prêtent, ce fut seulement après l'entrée du roi dans plusieurs villes reconquises, et par suite de l'accueil plus que froid que lui firent

1. On a vu dans la 4e section de cette histoire que le château de Beauté était situé dans le Berry, près de Charost.

les populations. Loin de penser alors qu'Agnès eût poussé son royal amant dans les champs de la guerre, les Français lui reprochaient, non sans raison, d'avoir été l'Armide de cet autre Renaud La dame de Beauté voulut, dans cette circonstance, racheter l'espèce de défaveur dont on l'entourait : elle s'avisa d'une nationalité jusque-alors peu irritable; on la vit armer Charles VII de ses blanches mains, et ce fut elle qui le détermina à faire en personne le siége de Montereau.... Montereau! Ce nom dut lui causer un terrible frémissement. Pour en revenir à l'épitaphe, nous dirons après M. de Croy que le général administrateur, avec un sentiment plus exquis des bienséances, n'eût pas parlé des *faveurs d'Agnès* dans une inscription funéraire : c'est en effet une expression d'une profonde amertume sur le linceul d'un mort.

Postérieurement au règne de Charles IX, les rois de France cessèrent de faire quelque séjour dans le château de Loches; les gouverneurs habitèrent depuis lors les appartements royaux; et, à la révolution, ils furent consacrés à des établissements publics. Aujourd'hui le tribunal de première instance et la sous-préfecture occupent ce palais. Les prisons de la ville ont été établies dans le donjon commencé par Louis XI; le surplus des fortifications n'est entretenu qu'autant qu'il le faut pour que ces remparts, ces tours d'un aspect si imposant, ne s'écroulent pas sur la ville.

La première enceinte du château de Loches devait remonter au règne des comtes de Touraine et d'Anjou; car nous avons vu qu'après la bataille de Poitiers les Anglais n'osèrent s'approcher de cette place. Mais l'enceinte murale qui existe aujourd'hui fut commencée et fort avancée sous le règne de Charles VII : son développement est d'environ cinq cents toises. Jadis la montagne appelée *Vignemont* était contiguë au plateau sur lequel est bâti le château, et son sol était parallèle à la base de cet édifice. Il en est séparé aujourd'hui par une excavation longue de trois cents pas et large de vingt à trente pieds. C'est de cette tranchée qu'on a tiré la pierre qui a servi à la construction de la courtine et des forts, ainsi qu'à celle des casemates du fossé. Ces fortifications sont minées et contreminées; de vastes souterrains s'étendent sous le château, et même, dit-on, sous la ville. Belleforest raconte qu'un gouverneur de Loches nommé *Pontbriant*, voulant visiter toutes les dépendances du château, trouva quelques souterrains fermés par des portes de fer. Les ayant fait enfoncer, il s'avança longtemps encore dans ces profondeurs, et arriva enfin à une chambre souterraine, au bout de laquelle il trouva un homme d'une haute stature assis sur une large pierre, et tenant sa tête appuyée sur ses deux mains. Dès que le contact de l'air eut frappé le corps, il tomba en poussière, ainsi qu'un petit coffre en bois placé aux pieds du prisonnier, et renfermant des linges

fort blancs et pliés avec soin[1].... Ceci nous paraît quelque peu romanesque.

La muraille d'enceinte qui environnait la ville datait de la même époque que celle du château, et se liait au système de défense de celui-ci. Plusieurs portes fortifiées donnaient accès dans la place : les principales étaient celles de *Quintefol*, des *Cordeliers*, de *Saint-Antoine*, *Poitevine*, de la *Guierche* et *Picoys*. C'est près de cette dernière porte que fut commencé, vers 1520, l'hôtel-de-ville, aujourd'hui la mairie, en vertu de lettres-patentes données l'année précé-

dente par François Ier; mais la construction de ce monument, digne d'être cité parmi les édifices de la renaissance, ne fut guère terminée qu'en 1535.

1. Dufour, t. II, p. 112.

Rouargue frères del & sc

PORTE DES PONTS,

à Loches

D'abord dirigé avec assez d'irrégularité, le maire et les échevins voulurent en 1621 le confier aux Jésuites; ce projet n'ayant pas réussi, sans doute parce que cette compagnie ne trouva pas assez d'avantages dans son exécution, les religieux barnabites furent appelés à la direction de l'institution, qu'on avait abandonnée au clergé paroissial jusqu'en 1665. Les bâtiments du collége, gravement endommagés par un débordement désastreux survenu en 1770, furent reconstruits en 1779. Cette maison parvint ensuite, sans une prospérité bien marquée, jusqu'à la révolution, et eut durant cette période le titre d'école secondaire. Aujourd'hui le collége communal de Loches, agrandi et convenablement entretenu, peut recevoir soixante pensionnaires; il est dirigé par un officier de l'Université.

La justice se rendait anciennement à Loches par un siége royal relevant du présidial de Tours : il se composait d'un lieutenant-général, un lieutenant particulier, un lieutenant criminel, un assesseur, huit conseillers, un procureur et un avocat du roi. Il y avait à Loches élection, grenier à sel et maîtrise des eaux-et-forêts. La police était confiée à *deux élus*, assistés du procureur de la commune : leur juridiction ne pouvait connaître que des causes d'une importance de cent sous au plus. Au-dessus de cette somme, l'instance était portée devant une assemblée des habitants, présidée par le lieutenant-général : c'était une sorte de jury civil. En 1560, Charles IX permit aux Lochois d'élire un maire, un procureur de ville, trois échevins, deux élus et un greffier. L'élection avait lieu tous les ans, en présence du lieutenant-général. Par la suite, ce corps de ville subit divers changements, surtout durant les règnes de Louis XIV et de Louis XV.

Loches a perdu beaucoup de son importance en cessant de jouer un rôle dans l'histoire : ce n'était déjà plus qu'une ville presque dépourvue d'éléments de prospérité lorsque la route de Paris en Espagne, qui, jusqu'à la seconde moitié du XVIIIe siècle, passa dans ses murs, reçut une autre direction pour favoriser la ville de Tours. A différentes époques on projeta de rendre l'Indre navigable : c'eût été un bienfait, non pas seulement pour les habitants de Loches, mais pour le Berry, dont les fers, les laines, les chanvres, les bois, eussent eu un débouché vers la Loire. Ces divers projets se sont évanouis; mais l'industrie, dans son mouvement ascensionnel, n'a pas laissé Loches complètement étrangère à ses entreprises progressives : il y existe une belle filature de laine; des fabriques de gros drap, qui depuis longtemps occupent un certain nombre d'habitants, se sont améliorées; enfin le commerce du pays, restreint autrefois aux spéculations sur les bois et les bestiaux, comprend aujourd'hui quelques produits fabriqués. Cependant Loches ne peut être considérée comme

une cité commerçante; et les routes qui traversent ce chef-lieu d'arrondissement ajoutent peu à ses prospérités, parce que les moyens de transport des marchandises y seraient trop dispendieux pour qu'il puisse s'y établir un roulage considérable.

Néanmoins la ville offre un séjour qui n'est pas dépourvu d'agrément : il y règne une certaine aisance, résultant d'une réunion assez nombreuse de fortunes au-dessus de la médiocrité. Grâce à ce concours, la vieille cité, libérée de la ceinture de murailles qui l'étreignait, se rajeunit incessamment. Il y a quelques années encore, lorsque du haut des tours du château la vue s'était promenée délicieusement sur la charmante vallée de l'Indre, et qu'en se rapprochant du coteau elle retrouvait les rues étroites et sombres qui semblaient se tordre au pied de ce roc, on se surprenait à demander pour les Lochois de la lumière et de l'air. Maintenant ils respirent plus librement : ils se trouvent en communication avec les beaux paysages environnants qui, sans égaler la magnificence de ces somptueuses campagnes de la Touraine, que Rapin qualifie de *magna parens hortorum*, exercent cependant sur les sens une douce séduction. Nous ajouterons avec plaisir que les relations des habitants en sont devenues plus franches, plus communicatives : ils nous ont paru affables, hospitaliers, d'un commerce liant. D'ailleurs ils ne sont point restés en arrière des conquêtes de la civilisation : on trouve dans cette partie de la France, jadis peu encline aux études sérieuses, de l'instruction, le goût des arts et des lettres. Nous écrivons ceci d'après des observations récentes. L'une de nos illustrations littéraires, M. Alfred de Vigny, enfant de Loches [1], pourrait trouver aujourd'hui dans sa ville natale d'heureuses sympathies.

Depuis la démolition du mur d'enceinte, la ville s'est accrue par la réunion des faubourgs de Saint-Jacques au nord; de ceux de Gesgon, Bourdillet et Picoys, au nord-ouest; de celui des Ponts à l'est; au midi, de ceux de Quintefol et des Roches; enfin à l'ouest, de ceux de la Voie-Neuve et de la Porte-Poitevine. La population de Loches, distraction faite des habitants de Beaulieu, commune à part dont nous allons parler, est de 4,509 âmes, d'après l'Annuaire de 1842. Ce chef-lieu d'arrondissement est à dix lieues sud-est de Tours; on communique de l'une à l'autre ville par la route royale de Tours à Châteauroux et à Bourges. Celle de Châteaurenault à Poitiers passe aussi à Loches, et un chemin de grande communication s'embranchant à la route de Blois au Blanc, traverse l'arrondissement que nous décrivons et sa ville prin-

1. C'est par erreur que, dans notre introduction, nous avons dit que ce littérateur distingué était d'Étampes. Nous lui consacrerons un article biographique.

Lithographie & Imprimerie.

uns et les autres réclamèrent contre cette sorte d'usurpation; l'autorité même de nos rois fut méconnue lorsqu'elle intervint pour y mettre fin ; et la possession, qui devint définitive par la suite, fut un des principes de l'antipathie, disons plus, de la haine qui exista longtemps entre les deux villes voisines.

On sait que sous le règne de Charles VI et durant le siége de Bourges par cet infortuné souverain, ou plutôt par le duc de Bourgogne qui le traînait à sa suite, les princes du parti opposé avaient traité avec l'Angleterre, et qu'un corps anglais s'avançait à travers la France au printemps de 1412, portant partout le pillage et la désolation. Alors la ville de Beaulieu n'avait pas encore de murailles, seulement elle était environnée de fossés. A l'approche des troupes anglaises, les habitants prirent la fuite. Les moines, plus courageux, songèrent à résister. Leur couvent était fortifié, mais d'une trop grand étendue pour être défendu sur tous les points. Ils se bornèrent donc à soutenir un siége dans l'église. Leurs efforts généreux échouèrent : l'ennemi enfonça les portes de la basilique, la pilla, l'incendia, ainsi que le couvent, et la ville elle-même fut livrée aux flammes. L'abbé fut emmené en Angleterre; il y était encore prisonnier en 1430. L'abbaye de Beaulieu, dit Belleforest, ne se releva pas entièrement de ce désastre; on voyait encore sur son emplacement, au XVIe siècle, des monceaux de décombres noircis par le feu, et jamais elle ne fut qu'en partie réédifiée. Quant à la ville, elle ne se ressentait déjà plus, sous le règne de Charles VII, des dommages qu'elle avait éprouvés : « Ses bâtiments « nombreux, dit l'historien Dufour, annonçaient l'aisance de ses habitants, « et l'hôtel de *la belle des belles* appelait dans ses murs l'amour et la for- « tune. » Mais en réunissant ces éléments de jouissance, on n'avait pas négligé les précautions qui pouvaient en assurer la conservation : dès 1444 Beaulieu avait une bonne enceinte murale, percée de trois portes fortifiées. Cette muraille existait encore au milieu du XVIIe siècle; elle fut détruite vers 1660 : on en trouve à peine aujourd'hui quelques vestiges.

Le duc d'Alençon, frère de Henri III, s'était réuni, comme on sait, au parti des *Malcontents;* la reine-mère parvint à le rappeler sous les bannières royales. Ce fut à Beaulieu, où se trouvait Catherine de Médicis, que se tinrent les conférences ouvertes à cet effet, au mois de mai 1576; et le traité fut signé à Chastenay-le-Château dans le cours du mois suivant.

Beaulieu devait toute son importance à l'abbaye de Bénédictins; avec cette communauté cessèrent les splendeurs qui se réfléchissaient sur les habitants. Leur ville, à une plus grande distance de Loches, ne serait plus considérée que comme un gros bourg; sa proximité du chef-lieu d'arrondissement, dont

elle paraît dépendre, lui fait en quelque sorte partager sa condition urbaine, surtout depuis qu'une rue unit les deux localités.

Examiné sous le point de vue monumental, Beaulieu présente quelques édifices maintenant dégradés, mais dont les souvenirs historiques inspirent de l'intérêt. L'église du monastère, seul vestige imposant de cette célèbre communauté, révèle éloquemment les intentions pénitentes de son fondateur : disons toute notre pensée, elle fait comprendre, par la splendeur de ses constructions, qui n'existent plus qu'en partie, toute l'énormité des crimes qu'il espérait racheter en la bâtissant. Car Foulques Nerra, ainsi que Louis XI, croyait au rachat des péchés par les munificences envers l'Église ; il faisait, dans son erreur, Dieu participant des calculs sordides de la terre..... Cette basilique, à en juger par ses ruines, se composait de trois parties bien distinctes : la partie supérieure, qui communiquait avec le dortoir par une galerie latérale, était le chœur des moines ; la seconde division se composait de la nef, où se tenait le peuple ; la troisième, comprenant le sanctuaire, était le chœur. Dans ce qu'on voit encore de cet édifice jadis grandiose, on reconnaît le caractère de l'architecture romano-byzantine du XIe siècle : le clocher, qui se termine par une pyramide couverte en pierre, rappelle surtout la robuste magnificence dont la basilique de Sainte-Sophie devait être un des types générateurs.

Foulques Nerra avait choisi l'église abbatiale de Beaulieu pour sa sépulture : il y fut transporté en 1040 de Metz, où il était mort au retour de son troisième pèlerinage à Jérusalem. Ce mausolée a disparu durant la révolution.

L'église actuelle fut construite vers le règne de François Ier ; elle appartient au style ogival. Cette basilique, qui occupe à peine la moitié de l'emplacement que couvrait la première, offre deux chapelles restées de celle-ci. On y remarque des bas-reliefs plus anciens que l'église romane elle-même, et qui pourraient bien remonter à la période gallo-romaine. Le siége de l'abbé dans le chœur, ouvrage de menuiserie de la renaissance, est couvert d'arabesques délicates et du meilleur goût. Les stalles, dont le dessin ne serait pas plus malignement grotesque s'il eût été fourni par Rabelais, représentent des têtes de moines coiffées d'oreilles d'âne. Sans doute les bénédictins de Beaulieu n'avaient admis cette allégorie qu'en haine de quelque autre ordre : quoi qu'en dise Bridoison, on ne se fait pas de pareils compliments à soi-même.

Indépendamment de l'abbaye, il existait à Beaulieu trois églises paroissiales : Saint-Pierre, dont la fondation avait précédé celle du monastère, puisqu'elle remontait à l'an 1004 ; Saint-Laurent et Saint-André, églises d'une existence moins ancienne, mais qui n'a jamais été fixée par la chronologie. Le patronage de ces trois cures appartenait à l'abbaye, et le curé de Saint-Pierre était qua-

lifié de prieur. Aucune de ces paroisses n'a été conservée; la seule église abbatiale subsiste à titre de succursale. A la fête-Dieu, l'office est alternativement chanté à Loches et à Beaulieu, et, pour le droit de porter l'ostensoir dans les processions de ce jour solennel, le curé de la première de ces villes alterne avec le desservant de la seconde.

On comptait à Beaulieu quatre chapelles dont la désignation serait ici sans intérêt; on y voyait encore en 1764 un hôtel-Dieu situé rue des Pères; enfin, il existait dans cette ville un couvent de chanoinesses (ordre de Saint-Augustin) fondé par Catherine Boursault de Viantais, religieuse véronique. Du nom de leur fondatrice, ces religieuses avaient reçu celui de *Viantaises*, qui ne s'environnait pas d'une vénération bien profonde..... On sait que les dames chanoinesses ne jouissaient pas en général de cette bonne réputation qui consiste à n'en point avoir.

Pour terminer la description de Beaulieu, il ne nous reste à mentionner que l'hôtel d'Agnès Sorel, maintenant dénaturé, et dont l'ancienne splendeur ne se reconnaît plus qu'à quelques restes de peinture à fresque et dorée, que l'on remarque sur les murs de l'appartement qu'occupa *la belle des belles*. Cet hôtel, qui, dans le cours du XVIIIe siècle, devint une caserne de cavalerie et plus tard l'asile de la misère, s'appelait en 1493, la *Maison de la reine;* en 1576 Catherine de Médicis l'habita; précédemment François II y avait passé quelques jours; ce qui donne lieu de supposer que l'ancienne demeure d'Agnès était assez vaste pour recevoir une cour. C'est là que le duc d'Alençon vint trouver sa mère lorsqu'il se sépara du parti des *Malcontents*.

Quoique Beaulieu ait perdu beaucoup de son importance en perdant son maire et ses échevins en robes magistrales, cette localité conserve une certaine noblesse de physionomie, que rehaussent les débris de sa vaste église romane et les parties modernes de son couvent de Bénédictins. Du reste, sa population s'est peu affaiblie: elle s'élevait jadis à 2,000 âmes environ, et l'on compte encore dans la commune 1,887 habitants.

Verneuil n'est pas une des communes importantes du canton de Loches; mais elle se recommande sous un autre rapport. C'est là que naquit à la fin du Ve siècle saint Baud, référendaire du roi Clotaire, et seizième évêque de Tours. Ce prélat, d'origine franque, possédait de grands biens, parmi lesquels figuraient les terres d'Amboise et de Verneuil. Il fit bâtir en 550 l'église de cette localité, où il mourut l'année suivante. L'église actuelle de Verneuil est un édifice roman du XIe siècle. On voit sur la commune un très-beau château qui appartint à la maison de Rohan : en faveur d'un de ses membres, la seigneurie fut érigée en marquisat vers 1746.

Au nord de la forêt de Loches, et sur un territoire que traversait l'ancienne route de Bordeaux, s'étend la commune de *Saint-Quentin*. L'église de ce bourg date de la fin du XIe siècle; elle relevait du monastère de Marmoutier. Adam Fumée, médecin de Charles VII, de Louis XI et de Charles VIII, était né à Saint-Quentin; accusé d'avoir empoisonné Charles VII, il fut mis en prison et relâché par Louis XI, qui le nomma garde-des sceaux. Adam Fumée était historien, poëte, mathématicien et quelque peu astrologue.

A l'autre extrémité de la forêt, c'est-à-dire vers le sud, on voit, sur la commune de *Ferrière-sur-Beaulieu*, un aqueduc absolument semblable à celui de Luynes, et qui, comme lui, doit dater de la période gallo-romaine. Il conduisait les eaux du ruisseau d'Orfan au camp de Cornillé, placé sur l'autre rive de l'Indre, et traversait sans doute cette rivière. Sur la lisière des grands bois qui bordaient ici l'ancienne route de Paris à Bordeaux, vers l'ouest, se trouve la commune de *Chambourg*, sur laquelle la charrue découvre de temps à autre des débris de constructions romaines; on y a trouvé souvent des médailles antiques. En traversant la route du Berry, on entre dans les communes de *Dolus* et de *Chanceaux*. L'église de la première avait été bâtie primitivement en 450 par saint Eustoche; on voit sur ce territoire l'ancienne châtellenie d'Épinay. Chanceaux n'offre plus que les ruines d'un ancien château de ce nom et du manoir de Gyé. En longeant au sud la route du Berry, on arrive à la commune de *Perrusson*, dont l'église primitive remonte au IXe siècle: vers 856, Audacher, abbé de Cormery, l'érigea en prieuré. Sur les terres de cette commune s'éparpillent les restes des anciens châteaux de la Sapillère et de la Cloutière. Si l'on remonte brusquement vers le nord la route déjà citée, on voit à gauche la petite commune de *Saint-Baud*, où le prélat ainsi nommé fit bâtir une chapelle dont le nom est resté à la localité. Cette chapelle devint plus tard un prieuré dépendant de l'abbaye de Cormery. La commune d'*Azay-sur-Indre*, ou le *Chétif*, tient le premier nom de sa situation, le second de la mauvaise qualité de ses terres. Il y avait sur le territoire d'Azay trois fiefs: ceux de Bergeresse, de Folaine et de la Garenne. Au XVe siècle, selon un historien du Berry, d'Hervé de Rillé était seigneur d'Azay.

La commune de *Reignac* mérite une mention de quelque étendue, en raison de ses destinées féodales. On croit que cette localité est celle que mentionne Grégoire de Tours sous le nom de *Bricca*, que saint Brice, évêque de Tours, dota d'une église; s'il en est ainsi, cette commune serait l'une des plus anciennes paroisses de la Touraine. Cependant, sous le nom de Bray, elle ne surgit de la nuit historique qu'en 1120, époque vers laquelle un seigneur de Bray

épousa Ermesande, fille de Sulpice d'Amboise, premier du nom. Sous le règne de saint Louis cette seigneurie passa dans la maison de Brosse : un de ses membres, Pierre de Brosse, seigneur de Langeais et chambellan de Philippe-le-Hardi, et ensuite son premier ministre, avait été d'abord barbier de ce monarque. En 1276, le roi ayant perdu son fils aîné, de Brosse, qui avait à se plaindre des mépris de la reine Marie de Brabant, osa porter les soupçons du souverain sur cette princesse, qu'il accusa assez ouvertement d'avoir fait empoisonner le prince, né d'un premier mariage de Philippe. On consulta une devineresse de Flandre. La reine ayant été reconnue innocente, le favori perdit beaucoup de son crédit, et l'on parvint facilement à le compromettre. Or, en 1278, accusé, mais non convaincu, d'avoir entretenu des intelligences coupables avec le roi de Castille, de Brosse fut néanmoins condamné à être pendu... Il subit ce honteux supplice. Plusieurs écrivains ont pensé que cet homme d'Etat, doué de quelques talents, fut sacrifié à la haine de la reine, à la jalousie des princes, et que ses crimes étaient imaginaires. On fait aisément coupables les puissances tombées. Les biens de Pierre de Brosse furent confisqués ; on les réunit à la couronne.

Au XVe siècle, la famille du Fau était en possession du fief de Bray ; il fut érigé en baronnie en faveur d'un seigneur de cette maison ; et vers la fin du siècle suivant il passa dans la famille de Gillis. La terre de Bray, en échéant aux seigneurs du Fau, avait reçu leur nom ; elle le perdit et s'appela Reignac lorsque le comte de ce nom, marquis de Vartigny, en fit l'acquisition et obtint en 1719 qu'elle fût érigée en marquisat. Plus tard cette seigneurie passa par alliance dans la maison de Laval, puis à l'illustre La Fayette, qui en jouissait encore en 1789 par indivis avec le marquis de Lusignan. Le domaine de Reignac fut dépecé durant la révolution ; le général La Fayette ayant été porté sur la liste des émigrés, quoiqu'il languît alors captif dans la forteresse d'Olmultz, par une affreuse violation du droit des gens, et comme partisan de cette révolution qui le dépossédait dans le même temps. Les dernières traces de l'ancien manoir de Reignac ont disparu du coteau qui domine le village. Le nouveau château, bâti entre ce village et la rivière de l'Indre, a été en grande partie reconstruit par le comte de Reignac. Mort en 1719, ce seigneur eut sa sépulture dans la chapelle qu'il avait fait élever.

« Anciennement et lorsque le roi venait pour la première fois à Loches, dit « Chalmel, le seigneur de Bray devait l'attendre à la porte de la ville, lui tenir « l'étrier pour mettre pied à terre, et le conduire à l'église ou au château, « en menant par la bride le cheval, dont il était libre de disposer à son gré. « Le même cérémonial s'observait à l'entrée de la reine, et son cheval, son

« carrosse ou sa litière devenait également la propriété du seigneur de Bray[1]. »

A l'ouest de Reignac, la commune de *Tauxigny (Thalciacum)* s'étend sur les rives de la petite rivière de l'Echandon. Le bourg, une des anciennes localités de la Touraine, et près duquel on a trouvé des briques de fabrique romaine, faisait partie des premières possessions de l'abbaye de Saint-Martin. En 770 Charlemagne confirma cette possession; mais Alcuin, abbé de Saint-Martin, donna la terre de Tauxigny au nouveau monastère de Cormery. Ce fut Thibaut, supérieur de cette communauté, qui fit bâtir l'église en 998 : c'était, au xe siècle, un prieuré. Elle a été reconstruite, mais le clocher appartient à l'architecture romane secondaire.

Sennevières, commune située sur la lisière de la forêt de Loches, est une localité fort ancienne : Adrien Valois, dans sa *Notice sur les Gaules*, lui donne le nom de *Sinapariæ*, qu'il croit venir de la plante appelée *senevé*[2], qui croissait abondamment sur ce territoire. Ce fut en ce lieu, selon les plus anciennes traditions, que saint Ours fit bâtir un monastère au commencement du ve siècle; saint Leubaste, qui succéda au fondateur, rendit cette communauté célèbre, mais elle fut tellement ruinée par les guerres, que depuis plusieurs siècles il n'en reste plus aucun vestige.

La seigneurie de Sennevières appartenait, dans la première moitié du xiie siècle, à un nommé Renaud, qui se croisa en 1146. Renaud II, son fils, n'ayant eu qu'une fille, celle-ci porta la terre de Sennevières dans la maison Payen; l'un de ses membres était chevalier banneret sous Philippe-Auguste. Par alliance encore, le fief qui nous occupe passa dans la maison de Menou, l'une des plus illustres de la Touraine, qui, par le mariage d'Isabelle Menou, porta ce domaine seigneurial à Guillaume Tranche-Lion[3]. Les descendants de ce seigneur possédaient encore Sennevières au xviie siècle, car Louis XIII l'érigea en baronnie au nom de l'un d'eux; mais la terre fut saisie sur cette famille et vendue par décret à Bertrand de Grateloup. Nous ignorons en quelles mains passa ce domaine dans les temps modernes et après Gabriel de Grateloup, gouverneur de la ville de Loches.

Le canton de Loches, très-boisé à l'est, offre de bonnes prairies sur les bords des rivières qui le traversent, particulièrement dans la vallée de l'Indre. Les terres y sont médiocres, et leur culture en céréales peu florissante.

1. Histoire de Touraine, tome III, page 245.

2. Plante du genre des crucifères : on fait de la moutarde avec sa graine.

3. Voilà assurément un de ces noms qui venaient des exploits de l'ancienne chevalerie : ainsi les armes de la famille Tranche-Lion portaient un lion traversé par une épée sur un fond d'azur.

Le canton de *Montrésor*, situé à l'est de celui de Loches, forme du même côté la limite du département d'Indre-et-Loire avec le département de l'Indre. La forêt de Loches le borde dans presque toute sa longueur. *Montrésor (Mons Thesauri)* est une très-petite ville située sur la rive gauche de l'Indrois. Les historiens sont peu d'accord sur l'origine de son nom; une version au moins probable, c'est que cette localité relevait de la trésorerie de Saint-Maurice (depuis Saint-Gatien), église métropolitaine de Tours. Un fragment de l'*Histoire d'Anjou*, écrite par Foulques-le-Rechin, rapporte que le château de Montrésor fut bâti par Foulques Nerra, son aïeul, vers l'an 992; il est probable que ce comte d'Anjou ne fit que restaurer ou agrandir cette forteresse, puisque dès l'an 887 un seigneur de Montrésor était au nombre des nobles qui accompagnèrent Ingelger lorsqu'il se rendit à Auxerre pour reprendre les reliques de saint Martin. Quoiqu'il en soit, la série des seigneurs de Montrésor n'est point révélée par les monuments historiques depuis le compagnon d'Ingelger jusqu'à Roger, surnommé le Diable et redouté au commencement du XIe siècle. Ce Roger-le-Diable eut pour successeur Bouchard ou Burchard, son fils, dont l'intrépidité renommée mérita cette mention pompeuse du poëte Balderic :

Si quis Achilleos mirando recensuit actus,
Actus Bucardi pluris habens recolat.

En 1058, Bouchard de Montrésor prit la qualité de comte, titre qui n'appartenait alors qu'aux grands seigneurs, sans qu'on puisse découvrir à quelle occasion il fut investi ou s'investit de cette dignité. S'il se la décerna lui-même par un élan de vanité, cette vanité se démentit durant une longue maladie qui lui fit entrevoir les portes de l'éternité, car Bouchard se fit moine. Mais peu persévérant dans son humilité, le comte courut à Rome aussitôt qu'il eut recouvré la santé, et affirma par serment devant le pape qu'il avait été revêtu du froc sans le savoir. Le souverain pontife rendit à la vie séculière ce religieux sans vocation; il se maria à Agnès, veuve d'un marquis de Lombardie, s'éprit de la molle vie des Italiens, et, s'étant fixé au delà des Alpes, abandonna à son fils Albéric Ier tout ce qu'il possédait en Touraine. Ce seigneur tomba sous le stylet de la trahison vers 1071. Albéric, comte de Montrésor, qui avait rendu hommage à Sulpice et Lizois II, seigneurs d'Amboise, pour Montrichard et d'autres fiefs, refusa de reconnaître comme suzerain Hugues de Chaumont, fils de Sulpice. Ce refus lui jeta sur les bras une rude guerre, dans laquelle il eut pour alliés Gosselin et Hugues de Sainte-Maure. Il ne prévoyait pas alors qu'attaqué plus tard par Guenno ou Guenon de Châtillon-sur-Indre, il serait

chassé de son château de Montrésor, et trouverait un vengeur dans ce même seigneur de Chaumont, qu'il combattait. En effet, dans le temps qu'Albéric, en paix avec Hugues, se reposait dans son manoir des fatigues d'une longue guerre, le seigneur de Chatillon ravagea la plaine de Sublaine, enleva Montrésor, et s'avança jusqu'aux bords du Cher. Hugues de Chaumont vola à la rencontre de Guenno, le battit et finit par le faire prisonnier. Albéric rentra dans son château.

Vers l'année 1111, on voit un Geoffroi de Montrésor figurer parmi les compagnons de Foulques V, comte d'Anjou, dans la guerre qu'il faisait à Henri Ier, roi d'Angleterre; on ignore si ce Geoffroi était fils d'Albéric. Quoi qu'il en soit, les annales tourangelles se taisent sur la localité qui nous occupe jusqu'en 1188, époque à laquelle Richard Cœur-de-Lion s'étant jeté sur les terres du comte de Toulouse, Philippe-Auguste enleva à Henri II, père du prince agresseur, la place de Montrésor et plusieurs autres, qui appartenaient alors au monarque anglais, comte d'Anjou et de Touraine. Fut-ce après ce Geoffroi ou l'un de ses successeurs que la terre de Montrésor passa dans la maison de Palluau? on l'ignore; mais parmi les barons de la Touraine qui se croisèrent en 1223, figurait un Geoffroi de Palluau, seigneur de Montrésor. Vers le milieu du XIVe siècle cette seigneurie appartenait encore à la même famille; ce fut Jean de Palluau, qui, n'ayant point de postérité, légua ce domaine seigneurial à Jean de Bueil, son cousin, grand-maître des arbalétriers de France, lequel fit hommage en 1398 au roi Charles VI à cause de sa seigneurie de Montrésor. Ce Jean de Bueil fut un des guerriers les plus illustres de la fin du XIVe siècle; aussi posséda-t-il plusieurs charges éminentes. Il fut successivement chambellan de Charles VI, sénéchal de Beaucaire, puis de Toulouse et gouverneur de Guienne. Jean de Bueil gagna la bataille de Lusignan, fit lever le siége de Château-Gonthier; le roi l'employa aussi dans les ambassades, qu'il accomplit avec distinction. Nous avons déjà dit que le grand Du Guesclin faisait le plus grand cas de Jean de Bueil : en 1370 il voulut combattre sous ses ordres pour expulser les Anglais de la Touraine.

Jean, fils du précédent, comte de Sennevières et de Montrésor, ne s'illustra pas moins que son père : il mérita la dignité d'amiral de France. Ce fut ce seigneur qui, conjointement avec d'autres gentilshommes, arrêta en 1433, dans le château de Chinon, que Charles VII habitait alors, Georges de La Trémouille, ministre et favori de ce monarque. Jean II amena cet homme d'Etat dans son château de Montrésor, où il le garda assez longtemps prisonnier. Il en sortit enfin après avoir payé une rançon de six mille moutons d'or, et rendu la ville de Thouars, dont il s'était audacieusement emparé.

Jean de Bueil, deuxième du nom, vendit la terre de Montrésor à André de Villequier, en 1451. Antoine de Villequier, fils du précédent, en fut dépossédé par décret vers 1491 ; elle passa alors dans les mains d'Imbert de Bastarnai. Le comté de Montrésor resta assez longtemps dans cette maison : ce fut René de Bastarnai, petit-fils d'Imbert, qui, en 1520, fonda l'église collégiale de cette ville ; Fournier de Beaune, archevêque de Tours, ratifia en 1523 cette fondation, et permit que la collation des bénéfices appartînt au seigneur du lieu. Le chapitre se composait de huit chanoines, y compris le doyen et le chantre ; il y avait en outre quatre semi-prébendiers. L'église collégiale, dont nous parlerons ci-après, ne fut élevée qu'en 1544. René de Bastarnai avait eu d'Isabeau, fille de René, bâtard de Savoie, Claude de Bastarnai, qui fut tué à la bataille de Saint-Denis en 1567. Françoise sa sœur porta la terre de Montrésor à François d'Ailly, vidame d'Amiens, son mari, dont elle n'eut point d'enfants. Après la mort de cette dame, arrivée en 1617, le fief passa à Henriette Catherine de Joyeuse, sa petite-nièce, qui le vendit trois ans après à Henri de Bourdeilles, du consentement de Charles de Lorraine son époux. Montrésor passa ensuite à Claude de Bourdeilles, abbé de Launay, qui a laissé les curieux *Mémoires de Montrésor*.

Apparemment les rois de France ne regardaient pas l'ancien comté de Montrésor comme bien légalement établi ; car Louis XIV créa, dit-on, ce même comté en faveur de Claude de Bourdeilles : érection dont toutefois il ne reste aucune trace. Après la mort de l'abbé de Launay, arrivée en 1663, la terre de Montrésor fut vendue à Paul de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, qui, à ce titre, joignit celui de comte de Montrésor. La maison de Beauvilliers conserva ce domaine jusqu'en 1790 : à cette époque il était possédé d'une manière indivise par Paul-Marie-Victoire de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan ; Charles-Paul-François de Beauvilliers, comte de Buzançais ; et leur sœur Colette-Marie-Paul-Hortense-Bernardine de Beauvilliers, mariée à Charles-Guillaume, marquis de la Roche-Aymon, qui en resta alors propriétaire. Le domaine utile de Montrésor a passé depuis dans plusieurs mains ; il nous semble qu'il appartenait au commencement de ce siècle à M. de Boussaroque, officier supérieur d'artillerie distingué ; c'est aujourd'hui la propriété de M. de Jouffroy.

Quatre châtellenies et environ quatre-vingts fiefs relevaient du comté de Montrésor : c'est avoir dit que les seigneurs du lieu jouissaient de la haute, moyenne et basse justice. La ville, dont l'existence ne doit pas être antérieure au XIe siècle, ne fut jamais qu'une sorte de dépendance du château ; elle est extrêmement petite et fut autrefois fortifiée. Sa situation actuelle au milieu d'un pays peu fertile, n'est pas très-prospère ; elle doit cependant quelque

avantage à un chemin de grande communication, qui, en traversant l'arrondissement de Loches, communique de la route de Blois au Blanc avec celle de Paris à Bayonne. Il existe à Montrésor quelques fabriques de draps communs qui occupent une soixantaine d'ouvriers.

Deux monuments sont éminemment remarquables à Montrésor : le château et l'église collégiale, qui est aujourd'hui l'unique paroisse de la ville. Le premier de ces édifices, dont quelques parties remontent au XIe siècle, est bâti sur un rocher taillé à pic du côté de la ville, c'est-à-dire au sud. Sur les trois autres points cardinaux, il est entouré de murailles flanquées de tours formidables, au pied desquelles circulaient des fossés très-profonds. L'unique entrée de la forteresse se trouvait à l'est, et pourvue de toutes les ressources de défense qui pouvaient en prévenir l'approche. Cette citadelle, dont l'étendue était immense, relativement à la petite ville qu'elle protégeait, offre encore l'aspect le plus imposant lorsque le soir ses murs et ses tours, déchiquetés par le temps, se dessinent sur le ciel d'une belle nuit. Les bâtiments d'habitation, dont on attribue la construction à Imbert de Bastarnai, ont le caractère du XVe siècle, quoique plusieurs de leurs parties soient plus modernes. Le tout est dans un état de délabrement qui afflige le regard.

Par malheur l'église collégiale, construction de la renaissance, n'est pas beaucoup mieux entretenue. Le congrès historique, dans la session qu'il tint à Tours il y a quelques années, a voté, dit-on, une somme destinée à contribuer aux réparations urgentes de cet édifice ; mais il faudrait un fonds beaucoup plus considérable pour y subvenir. L'église se compose d'une seule nef avec transsept; le chœur est vaste, majestueux; les voûtes sont élégantes et de bon goût. On voyait autrefois dans cette basilique un tombeau très-monumental commun à René de Bastarnai, à Isabelle de Savoie, sa femme, et à Claude de Bastarnai leur fils. Ce mausolée et les statues en marbre blanc qui les surmontaient ont été brisés durant la révolution. Mais ce qu'on admire surtout dans l'édifice que nous décrivons, c'est son portail, d'une construction aussi élégante qu'originale, et décoré avec une exquise délicatesse. On voit donc avec la plus grande affliction une lézarde sillonner le pignon dont le porche est surmonté, et gagner la voussure charmante qui présente une grande porte feinte au milieu de cette façade. L'entrée réelle, qui s'ouvre dans cette arcade est richement ornementée. Nous désirons que la voiture d'un inspecteur-général des monuments historiques, en montant avec lenteur la pente qu'offre en cet endroit la route, permette à ce voyageur de reconnaître l'état de dégradation d'un monument digne de toute sa sollicitude artistique, et que la destruction atteindra bientôt si l'on ne s'empresse de la prévenir.

Villeloin, localité à laquelle on a réuni *Coulangé*, est maintenant une commune assez forte, située au sud de Montrésor et arrosée par la petite rivière de l'Indrois. Il y avait jadis en ce lieu une importante abbaye, desservie par des bénédictins de l'ordre de Saint-Maur. Elle fut fondée en 850 par Maynard, gentilhomme tourangeau, et Charles-le-Chauve autorisa l'abbé de Cormery à accepter les domaines que donnait ce seigneur pour favoriser cette fondation. L'église fut consacrée en 859 par Hérard, archevêque de Tours, et le nombre des religieux demeura fixé à vingt. L'abbaye de Villeloin relevait donc de celle de Cormery, et primitivement les deux communautés furent gouvernées par l'abbé de la maison-mère. Mais en 965 les moines des bords de l'Indrois firent acte d'indépendance en nommant leur abbé, selon le droit d'élection qui venait de leur être accordé. En 1412 le couvent de Villeloin fut dévasté par les Anglais; les bâtiments réguliers, qui avaient été endommagés à cette époque, ne furent réparés que vers 1626; l'abbé de Marolles fit restaurer ensuite la maison abbatiale, qu'on rebâtit entièrement en 1772. Dix ans plus tard le couvent lui-même fut reconstruit avec magnificence, quoiqu'on n'y comptât plus alors que quatre religieux. L'abbaye de Villeloin, ainsi que ses dépendances, fut vendue à la révolution. L'historien de la Loire, dont le père posséda, dans les premières années de ce siècle, la ferme des Étangs, qui avait fait partie de ce domaine ecclésiastique, a plus d'une fois médité, dans sa jeunesse, devant un beau *tumulus* qu'on voit au milieu de la prairie dite de la Motte. Plus d'une fois alors il regretta de ne pouvoir fouiller cette antique sépulture, pour y chercher des témoignages de ces vieux temps, dont le souvenir est si vif, si coloré dans l'imagination des jeunes gens.

Sur la paroisse de Coulangé se trouvait un prieuré de l'ordre de Grammont appelé Villiers *(Villerias)*, fondé vers 1175 par Henri II, roi d'Angleterre, en expiation du meurtre de Thomas de Cantorbéry. Ce prieuré fut supprimé au XVIIIe siècle.

Ce fut dans le même mouvement expiatoire que ce souverain fonda en 1175 la Chartreuse du Liget, sur la paroisse, aujourd'hui la commune de *Chemillé*. Il paraît que le territoire boisé sur lequel il établit cette communauté appartenait à l'abbaye de Villeloin, car Hervé, abbé de ce dernier monastère, concéda cette possession aux disciples de saint Bruno, à la sollicitation du monarque anglais. Une chapelle qui existe encore au Liget indique l'emplacement de la première demeure des cénobites; mais leur couvent avait été reconstruit à la fin du XVIIIe siècle avec magnificence : alors les Chartreux, comme les autres religieux, étaient devenus d'opulents seigneurs. Il n'existe aujourd'hui de ce somptueux édifice qu'un petit corps de bâtiment et quelques communs.

L'église a été rasée entièrement. L'enceinte de murailles, conservée, n'entoure plus qu'une propriété rurale. On y pénètre par un portail assez monumental sur lequel on ne lit plus cette ancienne inscription, qui témoignait peu de la reconnaissance des religieux pour leur fondateur :

Anglorum Henricus rex, Thomæ cæde cruentus
Ligeticos fundat Carthusiæ monacos ;

inscription qu'un traducteur candide rendit ainsi :

Meurtrier de Thomas, Henri, roi d'Angleterre,
Des Chartreux de Liget fonda le monastère.

Alphonse-Louis Du Plessis de Richelieu, archevêque d'Aix, cardinal de Lyon et frère du premier ministre de Louis XIII, avait été chartreux au Liget.

Dans la commune de *Loché*, située au sud de Villeloin-Coulangé, existait jadis l'abbaye de Beaugerais *(Baugeriacum)*, fondée en 1173, encore avec l'autorisation d Henri II, roi d'Angleterre. Dès 1153 quelques pieux solitaires s'étaient réunis dans cette contrée, alors couverte de bois, et vivaient selon la règle de sainte Barbe ; plus tard le monarque anglais leur imposa la règle de Cîteaux. Plusieurs seigneurs croisés revenus de la Palestine enrichirent à l'envi ce monastère ; néanmoins l'abbaye ne fut jamais bien considérable : au commencement du XVIIIe siècle il n'y avait que trois religieux.

On voit à *Nouans* (du celtique *No an*... prairie marécageuse), bourg situé sur la route de Blois au Blanc, une église qui paraît remonter au XIIe siècle. Cette localité date de plus loin encore, puisque son territoire fut donné par Charlemagne en 770 à l'abbaye de Saint-Martin.

La commune d'*Orbigny*, qui forme au nord la limite de l'arrondissement de Loches, est une des plus anciennes paroisses de la Touraine, puisque son église primitive fut bâtie en 570 par saint Euphrone, évêque de Tours.

Il existait dans l'ancienne paroisse aujourd'hui la commune de *Genillé (Geneliacum)*, un prieuré de filles de l'ordre de Cîteaux, singulier par sa composition. Louis de Menou, seigneur du lieu, après avoir pris les ordres sacrés, le fonda en 1661 et y plaça sept de ses sœurs, parmi lesquelles il choisit lui-même une supérieure ; puis il y admit quelque temps après quatre de ses filles, auxquelles vinrent se joindre treize de ses nièces, qui complétèrent le nombre de vingt-quatre religieuses cloîtrées dans le monastère

de Genillé ou de la Bourdaisière [1]. En 1668, Louis de Menou obtint de Louis XIV des lettres de confirmation pour ce prieuré; et, comme il avait renoncé à son droit de nomination, cette communauté fut dès lors mise au nombre des monastères de fondation royale. Le prieuré de la Bourdaisière était établi dans l'ancien château de ce nom.

Genillé est la patrie d'Adam Fumée : « Homme très-docte ès-langues, poëte, « mathématicien, jurisconsulte, orateur, historien et philosophe », dit Lacroix du Maine. L'abbé de Marolles, laborieux écrivain, naquit aussi à Genillé. Le territoire de cette paroisse fut dévasté au XIIe siècle, durant les guerres des seigneurs de la Touraine entre eux.... De temps à autre encore le soc de la charrue soulève les ossements des guerriers qui combattirent dans ces plaines, maintenant calmes et silencieuses.

Le canton de Montrésor, boisé dans plusieurs de ses parties, offre des terres maigres; les céréales n'y sont pas cultivées avec beaucoup d'avantage; il y a cependant quelques terrains fertiles sur les bords de l'Indrois, et les prairies y sont de bonne qualité.

Dans un angle aigu de territoire qui s'enclave au sud, entre les départements de l'Indre et de la Vienne, sont compris les cantons de Pressigny et de la Haie; celui de *Preuilly* forme l'extrémité de cet angle. Le chef-lieu *(Prulliacum)*, est une petite ville située sur la rive droite de la Claise, et qui fut jadis le siége de la première baronnie de Touraine. Dès la fin du Ve siècle, il y avait là une église, puisqu'en 475 saint Perpet, évêque de Tours, donna à cette église un calice et deux burettes d'argent, ainsi que cela est attesté par le testament de ce prélat. Nonobstant l'antiquité probable du bourg de Preuilly, les monuments historiques sont muets sur ce lieu jusqu'au Xe siècle; en 930, seulement, le vicomte Atton, selon l'historien Boulainvilliers, fit bâtir sur le coteau qui domine la ville un fort appelé depuis, on ne sait pourquoi, le *Château de Lyon*. En 1001, la baronnie de Preuilly était échue à Effroi; nous ignorons s'il était parent d'Atton Il fonda en la même année l'abbaye de Preuilly, dans laquelle Hervé, trésorier de Saint-Martin, envoya des religieux. Ce monastère fut ensuite consacré sous l'invocation de saint Paul, par Archambault de Sully, archevêque de Tours. Dufour pense que cette abbaye releva plus tard de Marmoutier; quoi qu'il en soit, elle était indépendante à la fin du XIe siècle,

1. Il paraît que les seigneurs de la maison de Menou étaient d'intrépides solliciteurs : l'un d'eux, qui demandait avec instance des bénéfices pour trois ecclésiastiques de ses parents, provoqua cette rude sortie d'un ministre de Louis XIV : « Eh! monsieur, je n'entends parler que de votre famille, « et tous les bénéfices du royaume ne suffiraient pas pour elle. — Le roi s'est-il plaint, répliqua le « solliciteur, que trente-deux militaires de mon sang se soient fait tuer à son service à la ba- « taille de Malplaquet? »

et les religieux, alors au nombre de trente-trois, nommaient eux-mêmes leur abbé. Geoffroi Ier et Geoffroi II, fils et petit-fils d'Effroi, lui succédèrent dans la baronnie de Preuilly. La chronique de Tours et celle de Saint-Martin attribuent à Geoffroi II, baron de Preuilly et de la Roche-Posay, l'invention des tournois. C'est une erreur : ces jeux guerriers sont dus à Henri Ier, dit l'*Oiseleur*, roi de Germanie, et cette institution eut lieu à Gœttingue, en 934. Rochenberg donne à ce sujet des détails dont il est difficile de réfuter l'autorité. Mais peut-être Geoffroi de Preuilly apporta-t-il quelque changement à l'exercice inventé par Henri l'Oiseleur : peut-être fut-ce ce baron qui substitua les lances aux bâtons avec lesquels on *tournoyait* à cheval, avant qu'on se fût avisé de simuler des combats.

La seigneurie de Preuilly resta dans la descendance d'Effroi jusqu'à Gilles, qui vivait au commencement du xve siècle, et rendit hommage à Charles VI, en 1409. Marguerite dite de Preuilly, fille de ce baron, porta cette terre en dot à Pierre Frottier, seigneur de Melzeart, grand écuyer de France.

Durant la possession des premiers barons de Preuilly, le château et le bourg ne furent pas étrangers aux événements militaires qui se passèrent dans la Touraine ; en 1173, Henri II, roi d'Angleterre, fit le siége de cette place, que Pierre, dit Montrabel, alors baron de Preuilly, rendit après une courte résistance. En 1370, les Anglais occupaient de nouveau le château et la ville de Preuilly ; Jean de Bueil les en chassa, et rendit l'un et l'autre au seigneur du lieu, qui les mit en bon état de défense. Revenons aux possesseurs de la seigneurie.

Jean Frottier, arrière-petit-fils de Pierre, la vendit, vers 1529, à Louis, seigneur de Clermont et de Gallerande. Depuis lors, ce fief changea souvent de maître : on le vit passer successivement à François de Vendôme, prince de Chabannais, à Antoine de La Rochefoucault, à François Chasteignier, à Charles de La Rochefoucault, à Louis Chasteignier, à César de Vendôme, comte de Buzançais, fils naturel de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées ; à Louis de Crevant d'Humières, auquel succéda Louis, son petit-fils, maréchal de France, grand-maître de l'artillerie, duc d'Humières, né à Preuilly. Anne-Louise, sa fille, dame du lieu, vendit, en 1699, cette baronnie à Louis-Nicolas Le Tonnelier, baron de Breteuil. Louis-Alexandre-François, fils du précédent, la vendit à son tour, en 1741, à Louis-François, marquis de Gallifet. Enfin, le dernier baron de Preuilly fut Hyacinthe-Marie du Tertre, baron de Sancé.

Dans le cours de ces fréquentes transmutations, la ville de Preuilly offrit peu d'événements dignes d'être recueillis par l'histoire. Nous devons dire cependant qu'en 1562, un officier protestant nommé Belon, s'étant ménagé des

intelligences parmi les habitants, occupa la place. L'abbaye fut pillée. On croit que les calvinistes dominèrent à Preuilly pendant près de sept ans, et ne l'évacuèrent définitivement qu'en 1569, après la bataille de Montcontour.

Les seigneurs de Preuilly, qui furent comptés au XIIIe siècle parmi les chevaliers bannerets de la Touraine, avaient, en leur qualité de chanoines honoraires de Saint-Martin, le droit d'assister aux offices de cette collégiale, portant l'aumusse et le surplis sur le bras gauche, ce qui devait former avec leur harnais guerrier le plus singulier contraste, surtout quand ils siégeaient ainsi équipés dans les stalles du chœur. Ils jouissaient, concurremment avec les comtes d'Anjou, du privilége de porter l'étendard de saint Martin, soit dans les expéditions militaires où le chapitre se trouvait engagé, soit dans les guerres qu'ils avaient à soutenir personnellement, excepté contre le roi de France. Lorsqu'un duel judiciaire était ordonné pour une affaire intéressant la collégiale, les barons de Preuilly devaient se battre ou fournir un champion. A la première entrée de l'archevêque de Tours dans son diocèse, ces seigneurs étaient assujettis à l'honneur quelque peu corvéable du portement.

Indépendamment de l'abbaye, on comptait autrefois à Preuilly trois paroisses : Notre-Dame, Saint-Pierre et Saint-Melaine. L'église de l'ancienne communauté est maintenant l'unique paroisse. Ce monument, qui n'offre plus que peu de parties appartenant à la construction du Xe siècle, est un édifice de l'ère ogivale fort remarquable, et que les archéologues visitent avec intérêt. On y voyait autrefois les tombeaux de plusieurs barons de Preuilly. Il n'existe plus, sur le coteau qui commande la ville, rien du château bâti par le vicomte Atton, et celui dont la construction était postérieure de plusieurs siècles n'offre plus que des ruines. L'enceinte murale de la place a également disparu.

Preuilly est une petite ville mal bâtie située sur la rivière de Claise, que traverse un pont remontant au XIe siècle, et sur lequel passe une route communiquant à celle du Berry au Poitou. Il se fait dans cette localité un commerce considérable de fers, provenant de forges importantes établies sur la commune. Les bestiaux sont aussi un objet d'actives spéculations pour les habitants. Ce chef-lieu de canton, siége d'un district au commencement de la révolution, est à neuf lieues sud-ouest de Loches, où l'on ne peut se rendre par un chemin praticable qu'en gagnant la route du Berry. Les foires de Preuilly ont lieu en avril et le samedi après l'Ascension.

Bossay, Bociacum, est, après Preuilly, la commune la plus importante du canton. L'église de ce lieu fut fondée en 1080 par Godebert, fils d'Effroi, dont nous avons parlé ci-dessus. Cette origine est constatée par une inscription consignée sur un vieux livre de *chantrerie* trouvé dans le château de Preuilly.

En 1093, le même seigneur concéda l'église de Bossay au monastère de Preuilly. Apparemment ce territoire fut occupé, ou du moins traversé par les Romains, car des fouilles faites en ce lieu ont découvert des tombeaux en briques, contenant des médailles et des vases destinés aux libations.

Les destinées féodales de la commune qui nous occupe sont peu connues; on sait seulement que, sous Philippe-Auguste, un seigneur de Bossay figurait parmi les bannerets du pays. La terre de Ris, qui donna son nom à une maison honorable de la Touraine, était située sur le territoire que nous explorons, où, sans doute, elle formait un des fiefs dépendants de la baronnie de Preuilly. Nous pensons que cette famille, anciennement seigneuriale, possède encore le domaine utile de Ris, et le nom d'un de ses membres se retrouve sous notre plume pour un épisode historique qui nous est échappé précédemment. M. Clément de Ris, sénateur de la première création, sous le consulat, avait ameuté contre lui quelques nobles de la Touraine et du Blaisois, restés fidèles à la cause des Bourbons, qu'ils croyaient devoir servir dans les guerres de la chouannerie. Un jour que M. Clément de Ris donnait une fête dans un château qu'il possédait sur les bords du Cher, il fut subitement enlevé par ces partisans, au moment où il était allé au-devant de quelques-uns des invités. On juge quelle fut l'inquiétude, l'anxiété, enfin la vive affliction de sa famille et des personnes réunies chez lui, en ne le voyant pas reparaître..... L'honorable sénateur fut conduit par ses ravisseurs dans la forêt de Loches, enfermé, dit-on, dans un souterrain où il ne pouvait se tenir debout, et ce ne fut qu'après une captivité de huit à dix jours qu'on le rendit à la liberté. Nous n'avons jamais su à quelles conditions M. Clément de Ris fut relâché; mais nous avons trop bien connu ce généreux citoyen pour croire qu'il ait consenti à aucune concession de dignité. Ce singulier rapt fit dans le temps beaucoup de bruit; nous en avons connu les instigateurs, dont quelques-uns vivent. Leurs noms ne seront point inscrits sur cette page : les convictions politiques portent une égide qui doit être respectée par l'historien, quand on peut, à tort ou à raison, les attribuer au dévouement.

Yzeures (Iciodorum, Isiodorum vicus, vicus Iciodorensis, Pagus Isiodorensis), est une autre commune considérable du canton de Preuilly. Le bourg de ce nom est situé sur la rive droite de la Creuse, tout à fait à la limite du département vers le sud. Les honnêtes amateurs d'étymologies qui croient découvrir lorsqu'ils inventent, voient dans le mot d'Yzeures le dérivé d'*Isis*, et affirment avec une confiance robuste que, sur le territoire que nous abordons, saint Eustoche, évêque de Tours, fit élever une église avec les débris d'un temple consacré à la déesse égyptienne. Grégoire de Tours parle des miracles qui, de

son temps, s'accomplissaient dans cette église; l'historien sacré nous apprend aussi que ses vitraux étaient sans doute précieux, puisqu'il arriva qu'un voleur s'en empara pour en tirer de l'or..... Il est probable que cette magnificence, comme celle de l'église de Saint-Martin, au temps de l'illustre prélat, surgit, brillante mais fantastique épopée, des extases pieuses auxquelles il s'abandonnait. L'annaliste qui veut procéder d'après les principes de la sagesse et de la raison, s'afflige souvent d'avoir à poser l'édifice de notre histoire sur cette base, fabuleuse dans plusieurs de ses parties.

Dès le milieu du ve siècle, Yzeures fixa l'attention d'un évêque de Tours, ce qui prouve que, durant la période gallo-romaine, la localité avait de l'importance. Cette opinion est confirmée encore par l'invasion de Bérulfe, l'un des généraux de Chilpéric, qui en 681 ravagea ce pays, au rapport de Grégoire de Tours. Enfin, on a reconnu qu'une voie traversait le territoire d'Yzeures. Sur la commune que nous explorons, existaient jadis plusieurs fiefs : dans le bourg même on voit encore l'hôtel *de Thou*, que posséda au xve siècle la famille Sauvage du Plessis, connue plus tard sous le nom de du Plessis Richelieu. La terre d'Harembure, située sur la commune, appartenait, au commencement du même siècle, à un seigneur de ce nom, grand-maître des arbalétriers de France, qui périt glorieusement à Azincourt. Enfin, le régime féodal se révélait encore sur le territoire d'Yzeures par les seigneuries de Gaudru, de Grange, et par celles de Malvoisine et de Breviande : les titulaires des deux dernières étaient les sires de Bourdet [1], de la maison de Rochechouart. Un prieuré des Prémontrés avait été fondé très-anciennement à Yzeures; une aventure scandaleuse, dont nous croyons devoir taire le récit, le fit supprimer au commencement du xviiie siècle.

En suivant l'ordre d'importance des communes du canton de Preuilly, nous trouvons celle de *Charnizay*, située sur la rive gauche de l'Egronne, et dont un dolmen atteste l'antiquité. Le nom même de la localité, qui paraît venir du celtique *carn-issel*, donne lieu de penser qu'une nombreuse population habitait ce territoire. Cependant le nom de Charnizay n'est cité dans les monuments historiques qu'à partir de 1194, époque à laquelle son église était la propriété de l'abbaye de Preuilly. La seigneurie du lieu était possédée au xvi^e

1. Nous avons vu, à la fin du xviiie siècle, dans la petite ville de Montrichard, un pauvre tailleur, allant travailler à la journée, et qui se disait descendant de cette branche de l'illustre maison de Rochechouart. Tout en rapiéçant les habits d'un paysan, il ne cessait de parler de ses aïeux, de leurs exploits en Palestine, et des fastes non moins renommés, quoique infiniment moins honorables, de madame de Montespan, *sa parente*. Cet homme avait signé, avant la révolution, *De Bourdet;* après 1789 il ne signa plus que *Bourdet;* et, par un singulier contraste avec ses prétentions héraldiques, il était démocrate exalté.

siècle par la famille Menou : René de Menou, auteur de la *Pratique du cavalier*, y naquit vers la fin de ce même siècle. Au commencement du XIXe siècle, ce domaine, échu à Philippe-Claude Arthuis, président à la cour impériale d'Orléans, fut érigé en majorat de baronnie en faveur de ce magistrat : le décret impérial rendu à cet effet est daté du mois de janvier 1811.

Boussay (Bussiacum), patrie du général Menou, successeur du malheureux général Kléber, dans le commandement de l'armée d'Egypte, était le siége d'un fief qui, depuis plusieurs siècles, appartenait à sa famille. La fondation de l'église du lieu était antérieure à la fin du XIIe siècle : elle est mentionnée dans un titre de l'an 1194. Les premiers seigneurs connus de Boussay étaient de la famille Péan; cette terre passa de leurs mains dans celles de la maison de Menou, qui conservait encore le domaine à une époque récente. Plusieurs gentilshommes du nom de Menou avaient leur sépulture dans l'église du bourg. Le château se compose de constructions du moyen âge et d'une aile moderne. Le général Menou, dont les loisirs furent nombreux durant la période impériale, se livra alors à des recherches archéologiques, qui tendirent à prouver qu'une voie romaine avait traversé le territoire de Boussay, et même qu'un camp romain avait existé sur cette commune. L'existence de l'une et de l'autre n'a pas été suffisamment constatée.

Il est bien plus facile de reconnaître le passage d'une *via* antique sur la commune de *Chambon :* c'était la route conduisant d'*Argentomagus* (Argenton) au *Vetus Pictavus* (le vieux Poitiers). Aussi voyons-nous que l'église du lieu date des premiers temps de la monarchie : nous pensons qu'elle existait au VIe siècle, époque à laquelle Chambon *(Campus bonus)* devait faire partie du *Pagus Beravensis* (district de Barrou) institué par les Romains. On a découvert sur ce territoire un tiers de sou d'or que l'on attribue à Thierry II, roi de Bourgogne. Dans la première moitié du IXe siècle, l'église de Chambon appartenait à l'abbaye de Saint-Martin. Cette paroisse passa dans la suite à l'abbaye de Preuilly. On voit sur la commune les châteaux de *Rouvray* et de *Verthenay*.

Tournon (Saint-Pierre de) *(Sanctus Petrus Turoni)* est une commune dont le chef-lieu est situé sur un petit ruisseau qui se jette dans la Creuse. Un pont bâti sur ce filet d'eau séparait l'ancienne province de la Touraine de celle du Berry.

Le canton de Preuilly, boisé seulement dans sa partie est, est plus fertile que ceux de l'arrondissement de Loches précédemment décrits : on y cultive dans plusieurs parties les céréales supérieures, et de bonnes prairies bordent la rivière de Creuse. La route de Châtellerault et de Poitiers, qui traverse ce

canton du nord-est au sud-ouest, communique quelque mouvement à la contrée.

Le canton du *Grand-Pressigny* joint à l'ouest celui de Preuilly. Le chef-lieu (*a Priscino nomen accepit*, dit Valois), est un gros bourg situé sur la rive droite du Rémillon, presque à l'embouchure de ce ruisseau dans la Claise. Cette commune est une des plus anciennes du département : Grégoire de Tours, en nous apprenant que sous son épiscopat elle existait déjà depuis longtemps, rapporte le don qu'il lui fit des reliques de Nicée, évêque de Lyon. Par une charte de Charles-le-Chauve, donnée en 862, Pressigny fut cédé à la mense des chanoines de Saint-Martin. Le premier seigneur connu de cette localité fut Guillaume, qui vivait en 1160; cinq gentilshommes de la même famille lui succédèrent; la fille du dernier (Guillaume V), ayant épousé un seigneur de la maison de Craon, lui porta tous les biens de son père en 1310. Cette terre passa ensuite successivement, soit par alliance, soit par vente, dans les maisons de Chabot, de Beauveau, de Villars, de Macé et de Gilbert des Voisins; en 1789 elle appartenait à M. Gilbert des Voisins, président à mortier, et qui, nous le croyons, était père de l'honorable pair de France dont le fils a épousé la célèbre danseuse Taglioni.

La première famille des Pressigny occupe un rang distingué dans l'histoire : Guillaume de Pressigny était chevalier banneret de la Touraine sous Philippe-Auguste. Durant la croisade de 1249, Renaud de Pressigny, maréchal de France, possédait toute la confiance de saint Louis, qui avait méritée par sa sagesse et sa valeur : il était né au château qui portait son nom. Ce château, dont il ne reste plus qu'une tour à côté de quelques bâtiments accessoires, était autrefois très-fortifié; le duc de Bourgogne s'en empara en 1417 et y mit une garnison. Mais Charles VII, encore dauphin, le reprit l'année suivante. Postérieurement, des constructions fastueuses remplacèrent la forteresse; elles ont été abattues.... Le parc, qui était d'une étendue considérable et entouré de murs, a été converti en terres labourables.

Il y avait autrefois à Pressigny une collégiale, qui fut fondée en 1190 par Guillaume, baron de Pressigny et de Sainte-Maure, comme simple monastère, à la sollicitation de Renaud, abbé de Pont-Levoy. On ignore quel seigneur convertit ensuite cette communauté en chapitre; il fut supprimé en 1782, par l'archevêque de Tours. Les seigneurs du lieu avaient leur sépulture dans l'église collégiale, devenue uniquement paroissiale.

Le Grand-Pressigny, dont la population est de 1,878 habitants, est un bourg que le défaut de communications laisse dans un état peu florissant. Il s'y tient cependant des foires assez actives, les quatrièmes jeudis de janvier, mars, mai,

juillet et novembre. La distance de ce chef-lieu de canton à Loches est de sept lieues au sud-ouest de cette ville.

Sur le territoire du Grand-Pressigny et dans un bouquet de bois, gisent les débris de l'ancien couvent de Clairfeuil, qui fut habité par des religieux Grammontais. On raconte que le duc de Lorges, sans doute à la fin du XVIe siècle, ravagea cette communauté; puis ayant fait attacher les moines à la queue des chevaux de sa troupe, ordonna de les entraîner ainsi jusqu'à un étang, où il les fit noyer. La tradition ajoute que les cadavres de ces infortunés furent ensuite retirés de l'eau et consumés dans un four à chaux.

Le *Petit-Pressigny*, démembrement de la paroisse précédemment mentionnée, offre les ruines du château de Bordes, qui, au XVIe siècle, appartenait à la maison de Guénand, une des plus anciennes de la Touraine; ce manoir était fortifié: on voit encore des vestiges de ses fortifications.

La commune de *Betz*, assez populeuse, s'étend sur la rive droite de la petite rivière du Brignon. On y voit les ruines d'un château-fort qui, après avoir appartenu à divers seigneurs, devint, vers 1746, le siége d'une vicomté érigée en faveur de la maison de Nanteuil, et qui fut unie au marquisat de Verneuil. Le petit étang de Genault, commune de Betz, a la singulière propriété de pétrifier le bois, en lui imprimant diverses couleurs, telles que le brun, le jaune, le rouge, le violet, tout en conservant ses caractères distinctifs, c'est à-dire l'écorce, l'aubier, le bois et le cœur. L'étang de Genault figure parmi les *Choses mémorables*, de Baptiste Fulgose, et le président Chasseaux l'a mentionné dans son catalogue de la *Gloire du monde*.

Paulmy (Palmarium), est une commune située sur la rive droite du Brignon; elle ne date que du dernier siècle. Mais le château, qui n'existe plus, remontait à la première moitié du XVe siècle: il avait été bâti en 1441, par Pierre de Voyer, seigneur du lieu. Dans la seconde moitié du même siècle, une chapelle fut élevée dans ce château. La terre de Paulmy, érigée en vicomté au nom de Victor de Voyer, resta dans la même maison jusqu'en 1689, époque à laquelle Marie-Françoise-Célestine de Voyer porta ce domaine à Charles-Yves-Jacques du Plessis, comte de la Rivière. Charles-Yves-Thibaut, son fils, la vendit à Marc-Pierre de Voyer, comte d'Argenson, ministre de la guerre sous Louis XV. Ce fief rentra ainsi dans la famille de ses anciens possesseurs; il lui appartenait encore récemment; et certes personne moins que Marc-René de Voyer, si connu par sa franche popularité, ne conservait d'arrière-pensées féodales. Il se montra en cela le digne descendant de Marc-Pierre, qui osa faire de l'opposition à la cour de Versailles, dans un temps où il n'y avait point encore de nation en France.

Pendant les guerres religieuses, le château de Paulmy fut occupé successivement par les divers partis.

Sur la commune de Paulmy, on remarque les ruines du *Chastelier*, autre château qui, à en juger par ses ruines, devait être très-fort. En effet, il est facile de reconnaître ici les restes d'une double enceinte, que protégeait une tour haute d'environ cent pieds, et qui, dans les quatre étages dont elle offre les traces, pouvait contenir une forte garnison. Cette sorte de citadelle réunissait d'ailleurs toutes les conditions nécessaires pour une longue résistance : ponts-levis flanqués de tourelles, herses, meurtrières, casemates. Le seigneur du Chastelier, durant les guerres de religion, tenait pour le parti protestant; l'armée royale s'empara par surprise de son château, en 1569, à l'aide des indications qu'elle avait reçues d'une vieille femme du bourg; mais, devenus maîtres de la place, les catholiques la trouvèrent déserte : les assiégés s'étaient évadés par les souterrains. Les royalistes conservèrent-ils le Chastelier jusqu'en 1576? Il est au moins certain qu'ils l'occupaient encore à cette époque. Les bâtiments d'habitation que l'on voit aujourd'hui en ce lieu ne remontent pas au-delà du XVIIe siècle. Le surplus ne présente que des débris de constructions militaires.

Les seigneurs de Paulmy jouissaient d'un de ces droits étranges dont la collection écrite formerait, assurément, une curieuse annexe à nos histoires nationales. Chaque année, le jour des rois, le vicomte ou son bailli jetait une pomme au milieu d'une certaine mare, et les jeunes hommes mariés dans l'année étaient obligés de l'aller chercher, sous peine de payer une amende de dix sous. Or, comme il fallait, pour conquérir cette malencontreuse pomme, se mettre dans l'eau jusqu'à la ceinture, même en cassant la glace, il arrivait souvent que les jeunes corvéables préféraient payer les dix sous : c'était bien le compte du fisc seigneurial.

Paulmy dépendait autrefois de la paroisse de *Ferrière-Larçon*. L'église de cette dernière localité, selon les *Tableaux chronologiques sur l'histoire de Touraine*, fut bâtie en 1067 : sa construction est noble, hardie, et rappelle le bon temps de l'architecture romano-byzantine. Quoiqu'il existe dans le bourg de Ferrière-Larçon une maison appelée le Temple, on ne pense pas qu'il y ait eu en ce lieu un couvent de Templiers; cette dénomination se rapporte plutôt à un prêche de calvinistes qui peut avoir été établi dans ce village. Foulques, surnommé *l'Oison*, comte de Vendôme, mourut à Ferrière en 1066. La châtellenie de cette paroisse appartint longtemps à la maison de Montbazon; elle passa ensuite dans celle de Rohan, par le mariage de Louis Chabot, premier du nom, avec Marie de Craon, fille de Guillaume, vicomte de Châteaudun, et de

Jeanne, dame de Montbazon; cette transmission dut avoir lieu à la fin du XVIe siècle. Le fief de Ferrière relevait directement du roi. La commune qui nous occupe présente un assez grand nombre de fabriques de toile. Sur ce territoire, comme sur celui de Paulmy, on compte plusieurs falunières, qui sont un bienfait pour l'agriculture.

La Guierche (Guierchium) [1], est la plus petite commune du canton de Pressigny; mais, sous le rapport des fastes historiques, elle l'emporte sur toutes les autres localités de la contrée. Il faut se montrer bien condescendant pour donner encore à la Guierche le nom de ville, car c'est aujourd'hui un bourg peu important situé sur la rive gauche de la Creuse, dans une position agréable. Jean de l'Ile, seigneur de Cinq-Mars, second fils de Barthélemi III, seigneur de l'Ile-Bouchard, fut le premier seigneur connu du lieu; il vivait en 1336. Sa fille aînée porta cette seigneurie à Bonabès de Rougé, qui la laissa, en 1377, à Jean de Rougé, son fils, lequel étant mort eut pour successeur son frère Galiot de Rougé. Cette terre passa ensuite dans la maison de Châteaugiron, et ce fut de Jean de Châteaugiron que, dans la première moitié du XVe siècle, Charles VII en fit l'acquisition pour Agnès Sorel. Le château qu'on y voit encore aujourd'hui, mais mutilé, fut bâti par l'ordre de ce prince avec rapidité. C'est là que résidait le plus souvent *la belle des belles*, lorsque son royal amant habitait le château de Loches. Le roi, obéissant à la fois aux deux passions qui dominèrent sa jeunesse, dirigeait vers la Guierche ces grandes chasses qu'il affectionnait, puis le soir Sa Majesté se rendait auprès de la dame de ses pensées.

Les peintures à fresque dont on retrouve quelques traces dans les appartements du château, rappellent les prouesses et les goûts favoris du galant monarque : ici, ce sont des sujets de chasse représentant des figures dessinées sans correction, de grandeur naturelle, et avec des costumes dorés; là se pressent des devises, des allégories, des rébus inspirés par l'amour.

Le château de la Guierche avait été construit avec une somptuosité royale : il était flanqué de deux grosses tours à machicoulis, qui protégeaient un portail avec pont-levis. Du corps de logis principal, au pied duquel coulait la rivière de Creuse, partaient deux ailes parallèles, que terminaient d'autres tours. Les communs, placés en regard du bâtiment principal, fermaient le carré formé par l'ensemble des constructions. L'habitation des maîtres se composait de deux étages, que surpassait la hauteur des tours; il n'y a plus aujourd'hui qu'un

1. Ce nom, commun à beaucoup de localités, était anciennement attaché à des territoires qui offraient plusieurs gués.

seul étage, et les tours ont été mises au même niveau que le reste du bâtiment. L'aile droite et les communs ont disparu; on a comblé les fossés dont le château était entouré : en un mot cette demeure, jadis magnifique, a perdu beaucoup de sa splendeur. Cependant le monument, malgré les mutilations qu'il a subies, présente encore, du côté de la rivière, une élévation de plus de cent pieds. Martin Marteau, dans son *Paradis de la Touraine*, parle des superbes jardins de La Guierche; ceux que l'on voit aujourd'hui sont peut-être plus agréables. Charles VII, afin de se rendre promptement de la demeure d'Agnès Sorel dans la forêt de La Guierche, située de l'autre côté de la Creuse, avait fait jeter sur cette rivière, près du château, un pont en pierre qui, dès 1698, était détruit, et dont on aperçoit à peine quelques vestiges.

Après la mort d'Agnès Sorel, la seigneurie de La Guierche passa à Antoinette Maignelais, cousine de la dame de Beauté, et qui lui succéda, dit-on, dans les bonnes grâces de Charles VII. Selon Le Laboureur, ce monarque maria, en 1456, sa nouvelle maîtresse à André, baron de Villequier, premier gentilhomme de la chambre, qui devint ainsi seigneur de La Guierche, et obtint que ce fief fût érigé en vicomté. Ce gentilhomme étant mort, Antoinette, peu fidèle à sa mémoire, puisqu'elle écouta les soupirs de François II, duc de Bretagne, ne négligea point, toutefois, les intérêts des enfants qu'elle avait eus durant son mariage; en leur nom elle administra le domaine qui nous occupe jusqu'à leur majorité. Cette terre resta dans la maison de Villequier : on compta encore, jusqu'en 1607, cinq vicomtes de la Guierche de la même race; mais, en cette année, le fief devint l'héritage de Charlotte-Catherine de Villequier, qui le porta en dot à Jacques d'Aumont. César, marquis d'Aumont, fils du précédent et gouverneur de la Touraine, fut, dans cette famille, le second et dernier possesseur de La Guierche. Après la mort de ce seigneur, arrivée en 1661, le château et ses dépendances furent vendus à François-Hélie de Voyer d'Argenson, archevêque de Bordeaux, lequel les laissa à son neveu, Marie-Pierre de Voyer d'Argenson. Marc-René de Voyer d'Argenson vint ensuite, et légua La Guierche à Marc-René d'Argenson, mort récemment. Du vivant de cet honorable citoyen, cette propriété est advenue, par apport matrimonial, à M. le comte de Croy, qui la possède aujourd'hui. Ce propriétaire, dont nous avons plus d'une fois cité les compositions littéraires, a fait restaurer, dans plusieurs de ses parties, l'ancienne demeure d'Agnès Sorel. Aux travaux exécutés sous sa direction, on reconnaît les inspirations de l'homme de goût. Une sorte de mausolée, consacré à la mémoire de la dame de Beauté, se trouvait anciennement dans l'église de la Guierche, édifice remarquable du XIIe siècle; M. de Croy l'a fait rétablir, et a publié dans *l'Artiste* (année 1831) une notice sur ce monu-

ment, avec un dessin qui le représente. Nous devons à son obligeance un croquis du château de La Guierche; nous l'avons fait graver.

Barrou (*Barraum, Berravensis Pagus*) est une commune sur la rive droite de la Creuse, et dont l'origine doit remonter à la période gallo-romaine. Outre qu'on y remarque un fragment de voie antique, l'église du lieu a été bâtie en 449, par saint Perpet; et Grégoire rapporte que Bérulfe, général de Chilpéric, ravagea ce territoire en 581. L'ancien bourg a été détruit par les envahissements de la Creuse; celui qui existe aujourd'hui est moderne. La rivière, à la suite de ses inondations, laisse ici, sur le terrain qu'elle a couvert, des parcelles de roches feld-spathiques de diverses couleurs, du fer sulfuré sur gangue argileuse, du plomb oxydé demi-vitreux, et d'autres substances dignes de l'attention des minéralogistes.

La seigneurie de Barrou devait avoir son siége au château des *Courtils*, qui s'élève à mi-côte, et dont la construction appartient à plusieurs époques.

Selon la tradition locale, il y avait beaucoup de calvinistes à Barrou avant la révocation de l'édit de Nantes. *Lépinat*, domaine situé sur cette commune, était anciennement une commanderie de Malte de la langue française; elle est ruinée depuis longtemps : il reste une partie de la chapelle, qui sert aujourd'hui d'étable.

Saint-Flavier ou *Flovier*, est une commune importante du canton de Pressigny située sur la route de Châtellerault; le bourg fut un chef-lieu de canton de 1790 à 1802. L'ancienne seigneurie paraît avoir eu pour siége le *Roulet* ou *Chamviroir*; mais l'histoire locale est muette sur cette baronnie qui, au XVIe siècle, appartenait à la famille Marafin, et passa au XVIIIe dans celle de Verneuil, par sa réunion au marquisat de ce nom. On ne voit plus du manoir seigneurial que quelques pans de murs et les traces d'un fossé. L'enceinte de ce château était assez étendue.

Sur la rive droite du Remillon, vous rencontrez la commune de *La Selle-Guenand*, qui devrait s'appeler *La Celle*, parce qu'il est évident que son nom vient de *cellula*, ermitage, ou retraite d'un cénobite. Quant au nom de Guenand, c'est celui d'une très-noble et très-ancienne famille de Touraine. Le vieux château de Guenand n'offre plus aujourd'hui que des ruines.

Le canton du Grand-Pressigny est assez généralement fertile, particulièrement sur les bords de la Creuse.

A la limite sud-ouest du département, le canton de *La Haie* s'étend sur la rive droite de la Creuse, depuis l'ancienne route de Bordeaux, qui traversait autrefois le chef-lieu, jusqu'à la nouvelle, et même un peu au-delà. *La Haie* (*Haïa* ou *Haya*), n'a jamais été une ville importante; mais outre la célébrité qui lui est acquise dès longtemps pour avoir été le berceau de René Descartes, le restaurateur de la philosophie parmi nous, après Montaigne, toutefois, cette localité fut au moyen âge, et surtout durant les guerres de religion, le théâtre d'événements qui ne peuvent échapper à l'histoire.

La Haie appartenait, avant le IXe siècle, aux seigneurs de Loches; mais en 900 cette terre avait son seigneur particulier dans Adeland, qui laissa ce domaine à Garnier, son fils. Celui-ci maria sa fille Roscille à Foulques-le-Roux, comte d'Anjou; mais les historiens de la Touraine pensent que cette dame ne lui porta point en dot la seigneurie de La Haie, que cet Angevin aurait plutôt enlevée de vive force à un frère de Roscille. Chalmel ajoute que peu de temps après ce fief retourna dans la famille de Garnier. Cassinote, qualifiée dame de La Haie, postérieurement à l'an 1105, avait obtenu pour héritage non-seulement la baronnie de ce lieu, mais la vicomté de Tours. Cette dame épousa en premières noces Gosselin II, seigneur de Sainte-Maure, et lui porta le domaine

de La Haie. Devenue veuve, elle se remaria à Jean de Montbazon, qui devint à son tour possesseur de La Haie. Cette terre était encore possédée par la famille illustre de Montbazon lorsqu'en 1773, Geoffroi, premier du nom, baron de La Haie, s'engagea dans le parti de Richard Cœur-de-Lion contre Henri II son père..... Mais ayant changé d'avis peu de mois après, il alla trouver Henri à Angers, et lui rendit son château, où le monarque anglais mit une garnison. Après le traité de 1174, la place de La Haie fut rendue à Geoffroi. Les descendants de ce seigneur continuèrent de posséder cette baronnie : Philippe, l'un d'eux, figure au XIIIe siècle parmi les bannerets de la Touraine sous la désignation de *Dominus Hajæ*. Nous voyons cette même maison posséder ce domaine jusqu'à la seconde moitié du XIVe siècle, époque à laquelle Geoffroi, deuxième du nom, le laissa à Isabelle, sa fille unique.

Durant la vie de ce même Geoffroi, de graves événements se passèrent aux bords de la Creuse : en 1356 le roi Jean ayant appris que le prince de Galles, qu'il poursuivait depuis Romorantin, cherchait à regagner Bordeaux par les frontières de la Touraine et le Poitou, prit position à La Haie, et concentra toutes ses troupes dans cette ville, qui dès lors et peut-être depuis le baron Garnier, était bien fortifiée. C'est de cette place, selon Froissard, que le roi partit plein d'espérance, brodant son avenir de victoires assurées, qu'il eût obtenues en effet s'il n'eût heurté sa funeste précipitation contre la prudence du prince Noir. En 1369 Jean Chandos, surnommé l'Achille anglais, s'approcha de La Haie; mais la place était défendue par le maréchal de Sancerre; Chandos n'osa l'attaquer. L'année suivante, Guillaume des Bourdes, capitaine de La Haie, partit de cette place et enleva Châtellerault aux Anglais.

On comprend que, durant ces grandes péripéties guerrières, les seigneurs du lieu étaient dominés par les grands officiers de la couronne. Tandis que des casques anglais et français apparaissaient tour à tour sur les rives de la Creuse, Isabelle, dame de La Haie, fille de Geoffroi II, épousait Pierre de Marmande, et lui portait en dot cette ville, sur les tours de laquelle flottaient maintenant les bannières royales. De ce mariage naquit Marguerite de Marmande, qui de Jean III, comte de Sancerre, n'eut que deux filles. Marguerite, l'aînée, fut mariée trois fois, et la baronnie de La Haie resta au seigneur de Montberon, son troisième mari. Ce baron vendit cette terre à Jean de Torsay, chambellan de Charles VI, et grand maître des arbalétriers de France. Jeanne de Torsay, héritière unique de ce seigneur, fut mariée trois fois; par suite de sa triple alliance, nous voyons le fief de La Haie passer successivement dans les maisons de Beaumont, de Rochechouart et de Laval. En 1507, Pierre de Laval vendit ce domaine seigneurial à Guillaume de Morenne, qui le céda bientôt à Louis

de Rohan, seigneur de Guémenée. La Haie était en la possession de cette famille lorsque les guerres de religion agitèrent violemment la Touraine. La place tomba, en 1569, au pouvoir des réformés, et le capitaine la Louve en commanda la garnison. En septembre de la même année le duc d'Anjou, depuis Henri III, étant à la tête de l'armée royale, fit marcher sur La Haie le vicomte de Paulmy, qui s'en empara sans coup férir, par suite des intelligences qu'il entretenait avec les habitants. Le prince ordonna alors de démanteler cette forteresse; mais le vicomte ayant allégué qu'on pourrait tirer un grand parti du port de La Haie pour transporter l'artillerie, obtint du duc d'Anjou que les fortifications seraient conservées. Plus tard on eut lieu de s'en féliciter : en 1587, Laverdin, général d'Henri III, se renferma dans la place avec 2,500 arquebusiers, pour échapper à la poursuite de l'armée du roi de Navarre, qui ne put assiéger cette place faute de canon.

L'année suivante, la terre de La Haie, annexée à celle de Montbazon, appartint au duché-pairie érigé en faveur de Louis de Rohan, septième du nom. Depuis lors, ce fief resta dans la branche de cette famille dite de Montbazon.

Le seigneur de La Haie était un des huit barons de la Touraine qui devaient porter l'archevêque de Tours lors de sa joyeuse entrée dans son diocèse; il servait d'échanson au prélat durant le premier dîner qui lui était donné à Tours; mais en récompense, il emportait après le repas la coupe dont l'archevêque s'était servi, ainsi que les restes du vin et des viandes. Si, en leur qualité de barons de La Haie, les superbes ducs de Rohan-Montbazon durent accomplir cette ancienne coutume, nous doutons qu'ils se soient montrés sensibles au petit cadeau de la coupe, et nous soupçonnons que leurs chiens de chasse profitaient des reliefs du dîner. La justice était exercée à La Haie par un bailli, un procureur de cour et un greffier; les appels se portaient à la justice du duché-pairie de Montbazon, et de là au parlement de Paris. Un édit de 1692 avait créé un maire de La Haie. Plusieurs fiefs dépendaient de cette baronnie et relevaient de son bailliage.

La Haie se glorifie à juste titre d'être la patrie de René Descartes; il naquit en cette ville d'une famille noble et ancienne : son père était conseiller du roi au parlement de Bretagne. Nous relaterons, dans un article biographique consacré à ce restaurateur de la philosophie parmi nous, les divers ouvrages qui lui acquirent des droits à la vénération et à la gloire dont son nom est environné; nous bornant à mentionner ici les honneurs qui furent rendus à la mémoire de ce grand homme, à propos de l'inauguration de son effigie à La Haie, dans les premières années de ce siècle. Le 10 vendémiaire an XI (1er octobre 1802), le buste de Descartes ayant été envoyé par le ministre de l'inté-

rieur à M. Thierry, alors propriétaire de la maison dans laquelle naquit le philosophe, M. le général Pommereul, préfet d'Indre-et-Loire, saisit cette occasion pour rendre un nouvel hommage à l'illustre protégé de Christine de Suède. Une fête fut préparée et annoncée par un programme; tous les fonctionnaires publics du département y accoururent, et beaucoup d'étrangers affluèrent dans la petite ville de La Haie qui, de longtemps sans doute, n'avait été aussi animée. Au milieu de cette affluence, le buste, porté par des vieillards qui, à cette époque encore, étaient dans nos opinions les représentants de la sagesse, traversa la ville au milieu d'un cortége nombreux et au son d'une musique militaire : l'autorité locale avait fait de son mieux pour célébrer l'auteur des *Méditations métaphysiques* et des *Tourbillons*. Mais ce qui, dans cette solennité, intéressait surtout les assistants, c'était madame de Marcé, arrière-petite-nièce de Descartes, entourée de ses enfants et petits-enfants. L'autel de la patrie (insigne d'une liberté déjà soumise aux lois d'un maître), paré de feuillages et de fleurs, se trouvait sur la route du cortége; il y fit une station; l'assistance dut entendre, peut-être devrions-nous dire dut subir une multitude de discours : c'était encore le temps de la faconde oratoire. Le buste fut déposé ensuite, non sans d'autres discours, dans la chambre même où le philosophe naquit le 1er avril 1598. A l'issue d'un dîner où le premier magistrat du département avait réuni la famille de Descartes, les fonctionnaires publics et beaucoup de notables habitants, une société d'amateurs joua, dans une salle métamorphosée en théâtre, une pièce intitulée *René Descartes*, composée par le Tourangeau Bouilly. Un feu d'artifice tiré sur les bords de la Creuse et un bal splendide terminèrent cette fête, dont les vieillards de La Haie conservent religieusement le souvenir.

La maison de Descartes est depuis lors devenue une sorte de sanctuaire que les philosophes, les savants et les gens de lettres s'empressent de visiter : pèlerinage digne d'un siècle de lumières qui doit satisfaire les Tourangeaux, s'ils recherchent une compensation glorieuse à la cessation des pèlerinages au tombeau de saint Martin. Les habitants de La Haie, admis en hôtes favorisés au banquet de la civilisation, quoi qu'en dise M. Charles Dupin, ne trouveraient plus parmi eux un ingénu de la force de celui dont parle Voltaire. Ce grand écrivain s'étant rendu à La Haie en Hollande, une lettre lui fut adressée, par erreur, à La Haie en Touraine... Le directeur de la poste écrivit au dos : *Inconnu dans le pays.*

La Haie n'a jamais été une ville bien peuplée, et nous ne croyons pas que sa population, qui est aujourd'hui de 1,460 habitants, ait beaucoup excédé ce chiffre durant l'ère féodale. Ce chef-lieu de canton est traversé par la route qui, de Châteaurenault, se dirige à travers tout le département d'Indre-et-Loire

jusqu'à Châtellerault, où elle rejoint la route de Bayonne. Il se fait à la Haie un certain commerce sur la cire, les pruneaux, le miel. Les femmes de cette ville sont d'une beauté remarquable : circonstance plus appréciée sans doute par messieurs les commis-voyageurs que l'honneur attaché à la patrie de Descartes. Nous prions nos lecteurs de nous pardonner cette réflexion, polytypée sur les *Impressions de voyage* du touriste Alexandre Dumas.

La Haie se trouve à sept lieues et demie sud-ouest de Loches, où l'on se rend par la route de Châteaurenault, désignée ci-dessus. Les foires de cette commune tiennent le premier mardi de chaque mois, septembre excepté.

Presque toutes les communes du canton de la Haie forment, au nord-ouest; la limite du département d'Indre et-Loire, et s'étendent sur la rive droite de la Creuse : nous mentionnerons rapidement celles qui présentent un intérêt quelconque.

Aujourd'hui la commune d'*Abilly* doit sa prospérité à l'importante usine de moutures établie par M. Conty, et qui exporte à l'étranger des quantités considérables de farine blutée. Jadis on voyait sur ce territoire le couvent de Rives, communauté de femmes qui suivait la règle de Fontevrault. Ce monastère fut supprimé longtemps avant la révolution, parce qu'il arrivait souvent que, près d'une route peu fréquentée, entre les rivières de la Creuse et de la Claise, et dans le voisinage de plusieurs bouquets de bois, d'audacieux aventuriers venaient enlever des religieuses. Les nonnes furent convaincues plus d'une fois, dit la chronique locale, d'avoir favorisé ces enlèvements.

On ne voit plus à *Neuillé-le-Noble*, bourg situé sur la rive droite du Brignon, l'église dédiée à saint Saturnin, que saint Baud fit bâtir en 546 : c'est un édifice plusieurs fois reconstruit qui la remplace. Non loin de là, les ruines d'un château rappellent un fief féodal qui appartint à la maison de la Rochefoucauld. Il se fait à Neuillé-le-Noble un commerce de chanvre assez actif. *Balesmes* est un bourg situé sur le chemin bien entretenu qui communique de la route de Châteaurenault à celle de Bayonne; il y avait jadis plusieurs fiefs sur cette paroisse. Celle de *Marçay*, formant aujourd'hui la commune de ce nom, offrait la châtellenie de la Louère. Dans la commune de la *Selle-Saint-Avent*, on montre au voyageur le champ où le duc d'Anjou, depuis Henri III, campa son armée en 1569, pour prendre quelque repos et se disposer à l'attaque des calvinistes. Cette armée partit de là pour combattre ces religionnaires à Montcontour. *Civray-sur-Evrois* paraît être le *Severiacum villa* dont parle Fortunat dans la *Vie de saint Germain*, évêque de Paris. Sur cette commune on voit le château d'Aleth, qui appartint aux petits-neveux de Descartes. La commune de *Cussay* est assez ancienne pour avoir été mentionnée dans une charte de 862.

Sur son territoire existe l'ancien fief de la Roche-d'Enchailles qui, comme domaine, appartient encore à la famille de Mons.

Sepmes, commune située au nord de toutes celles que nous venons de citer, fut, en 1569, le théâtre d'un mouvement militaire que nous devons mentionner. Le 8 septembre les réformés ayant trouvé un gué entre la Haie et le Port-de-Pile, passèrent la Creuse et manœuvrèrent pour forcer le duc d'Anjou à lever son camp de la Selle-Saint-Avant. Mais ce prince, informé du passage de l'armée ennemie, resserra plusieurs corps de la sienne, tint ferme dans sa position, et les religionnaires furent contraints de se retirer, au moment où, sur le territoire même de Sepmes, plusieurs gros détachements d'infanterie et de cavalerie venaient se joindre aux troupes catholiques. Jean de Taix, grand-maître de l'artillerie de France, colonel-général de l'infanterie et vainqueur des Espagnols à Cerisolles, tué à la tranchée devant Hesdin, en 1558, est enterré dans l'église de Sepmes, qui, dit-on, fut bâtie primitivement par saint Martin. L'ancien château du lieu est en ruines.

Le canton de la Haie, dans toute la partie qui borde la rivière de Creuse, est assez fertile : il l'est moins vers le nord.

Dans cette même direction, ce canton se joint à celui de *Ligueil*, dont le territoire est plus essentiellement cultivé en céréales; aussi le principal commerce du pays est-il celui des grains · leur mouture est faite sur les lieux, au moyen des beaux moulins perfectionnés que nous avons déjà signalés. Ligueil (*Ligolium* ou *Luggogalus*), gros bourg situé sur la rive droite du Lestrigneul, qui s'y divise en deux bras, est traversé par l'ancienne route de Paris à Bordeaux. Cette localité, fort ancienne, est mentionnée dans les monuments historiques dès la fin du VIe siècle : Gontran et Chilpéric la ravagèrent tour à tour. En 770 Charlemagne donna Ligueil à l'abbaye de Saint-Martin, à la prière d'Ithier, abbé de cette maison : la donation fut successivement confirmée par Charles le Chauve, Charles le Simple et Hugues Capet. Suivant l'opinion la plus généralement reçue, Foulques Nerra fit bâtir, en 992, le château de Ligueil et environner la ville d'un mur d'enceinte. Le premier fut occupé à diverses époques par les rois de France : saint Louis, au mois d'octobre 1261, y rendit plusieurs ordonnances; en avril 1307, Philippe-le-Bel y séjourna en se rendant à Poitiers pour l'affaire des Templiers; en 1355 le prince de Galles, puis le roi Jean passèrent dans ce château. Charles VII y fit de fréquents voyages dans le temps qu'Agnès Sorel habitait la Guierche; enfin Charles IX parut à Ligueil en 1571. Les protestants s'étaient emparés, en 1562, de la ville et du château, mal défendus alors par des fortifications dont la reconstruction n'est mentionnée nulle part, et qui ne devaient plus être assez puissantes pour

résister aux moyens de destruction en usage au XVIe siècle. Les religionnaires commirent de grands excès, de sacriléges profanations à Ligueil : les catholiques furent pillés, les églises dévastées. Mais une terrible réaction ne tarda guère à surgir des ressentiments de l'armée et de la population catholiques : les troupes royales étant rentrées dans la ville, une multitude de calvinistes furent massacrés; la populace se saisit du ministre, lui creva les yeux et le fit brûler à petit feu sur la place publique. Heureusement plus de sept années s'étaient écoulées lorsque les protestants parvinrent à rentrer dans la place de Ligueil, que ne put défendre Claude de Gouffier; ils n'exercèrent point de représailles des massacres de 1562. Bientôt la ville fut ressaisie par le vicomte de Paulmy, l'un des lieutenants du duc d'Anjou.

Le château et la muraille d'enceinte de Ligueil ont disparu depuis longtemps : on n'en retrouve pas d'autres traces que des fossés profonds qui ne sont pas encore comblés. L'église et le monastère de Saint-Laurent, dont l'existence en ce lieu remontait, dit-on, à l'an 440, ne laissent même plus soupçonner l'emplacement qu'ils occupaient; peut-être l'église paroissiale a-t-elle succédé à celle de ce couvent, mais elle a été plusieurs fois reconstruite.

En 1700, époque à laquelle la grande route de Bordeaux et de l'Espagne passait encore à Ligueil, Philippe V, se rendant à Madrid pour saisir le sceptre tombé des mains de la maison d'Autriche, séjourna vingt-quatre heures dans cette petite ville : ce fut sans doute le dernier hôte royal qui l'ait visitée. La *Turmelière*, ancien fief situé sur la commune de Ligueil, a donné son nom à l'une des branches de l'illustre maison de Chabot; l'ancien château a été remplacé par une de ces gentilles constructions modernes, qui ne se font remarquer que parce qu'elles se détachent en blanc sur la verdure environnante. Il se trouve d'importantes falunières dans la partie nord-ouest de la commune.

Ligueil, maintenant bourg à peu près rural, est agréablement situé au milieu d'une vaste prairie, sur la route de Châteaurenault à Châtellerault, dont le mouvement peu actif contribue moins à la prospérité du lieu que le commerce de grains qui s'y fait; leur mouture s'opère dans une importante usine à l'instar de celles d'Étampes. La population de ce chef-lieu de canton n'excède pas 1.930 individus; sa distance de Loches est de quatre lieues et demie, au sud-ouest de cette ville. Les foires de Ligueil ont lieu les premiers mardis de chaque mois, excepté en juin et en août.

Dans l'ordre d'importance, la commune de *Manthelan* sollicite une mention après Ligueil. Le bourg *Mantalomagus* possédait déjà une paroisse au temps de Grégoire de Tours. Cette église, selon l'historien du VIe siècle, avait été bâtie en 494, et sous l'épiscopat de Volusianus, quatrième successeur de saint Martin.

Plusieurs écrivains de la Touraine ont consigné le récit d'une petite guerre civile qui, vers 585, s'éleva le jour de Noël à Manthelan. Un nommé Sicharius, riche apparemment, célébrait cette solennité avec Austregilius et d'autres habitants, lorsque le prêtre, à la sollicitation de plusieurs personnes, envoya vers ce Sicharius pour le prier de convier celles-ci à son banquet.... Soit qu'un commencement d'ivresse présidât au festin, soit que la colère de ceux qui le partageait eût été excitée par la demande du pasteur, le clerc qu'il avait chargé du message fut tué par Austregilius..... Sicharius, indigné d'un tel acte de cruauté, se lève de table, saisit ses armes (les Francs ne paraissaient nulle part désarmés), et court attendre à l'église le meurtrier, tout à l'heure son hôte, maintenant son ennemi.... Deux partis se déclarèrent soudain dans la population; on se battit aux portes du temple; plusieurs habitants furent tués.... Les rixes continuèrent durant plusieurs jours; l'incendie et le pillage devinrent la suite de l'animosité des familles; enfin, une composition, obtenue péniblement par les instances du clergé, mit fin à ces désastres, ou plutôt les suspendit. Mais à cette époque, où la barbarie franque existait encore dans toute sa férocité abrupte, le ressentiment assoupi se réveillait souvent à la voix de l'ivresse : ce fut ce qui arriva à Manthelan, en 588. A l'issue d'un repas, les souvenirs s'aigrirent, les esprits s'enflammèrent; le sang coula de nouveau, l'incendie se ralluma, et Sicharius fut tué par le fils d'Austregilius. Cette péripétie tragique mit fin à une querelle qui avait peuplé le cimetière du bourg dans une horrible proportion, comparée au nombre de ses habitants.

Après cette guerre de Guelfes et de Gibelins agitée sur un petit théâtre, les voiles de la nuit historique l'enveloppèrent; à peine sait-on que le fief de ce lieu, réuni à celui de Varenne, formait une châtellenie ayant droit de haute, moyenne et basse justice, et que son possesseur reconnaissait le marquis de Reignac comme suzerain. Au XVIIIe siècle, une route d'étape qui devait venir d'Amboise par Cormery et se diriger sur la Haie et Poitiers, passait à Manthelan. Aujourd'hui la route ouverte de celle du Blanc à la grande route de Bayonne, passe près du bourg qui nous occupe. Dans la division territoriale faite en 1790, Manthelan était chef-lieu de canton; ce n'est plus, depuis 1802, qu'une simple commune. L'église romane du bourg est assez monumentale. Il se trouve sur le territoire de Manthelan des falunières considérables.

La commune de la *Chapelle-Blanche (Capella alba)* est la plus considérable du canton de Ligueil, après le chef-lieu et Manthelan. Le vallon où le bourg est bâti offre les faluns dans une plus grande abondance encore que le reste du territoire voisin. On doit penser que les reliques de saint Martin rapportées d'Auxerre en 887, passèrent en ce lieu, puisque l'on y bâtit une

église en l'honneur de l'apôtre et en mémoire de deux paralytiques qui, par la vertu de ses reliques, furent immédiatement guéris. Au XIIe siècle il existait à la Chapelle-Blanche un domaine féodal du nom de Grillemont, et le sire Élie de Grillemont se croisa en 1223, selon les auteurs de la *Gallia Christiana*. Dans la suite, cette terre appartint au fameux Tristan l'Hermite, qui dut faire rebâtir le château, à en juger par le caractère de son architecture. Louis XI visita son compère dans ce manoir.

La commune de *Bossée* peut être considérée comme le plateau principal des falunières du pays. Faut-il penser, avec l'auteur de la carte dite de Peutinger, que le bras de mer appelé par lui *Sinus Aquitanius*, s'avança jusqu'en Touraine, et couvrit le territoire de Bossée et des communes environnantes? La vieille route militaire dont nous avons parlé à l'article Manthelan, traversait aussi la paroisse de Bossée.

Les communes de *Vou*, *Mouzay*, *Varennes*, *Ciran*, *Saint-Senoch*, *Esves-le-Moutier* et *Bournan*, se groupent autour de Ligueil, et forment la partie fertile du canton. Après avoir admiré en passant le site agréable du village de *Vou* et noté que le château du lieu appartint jadis aux seigneurs de Bois-Tenant, nous entrons sur le territoire de *Mouzay*, en remontant vers la source de la Ligoire. Au commencement du XIIe siècle Mouzay possédait une église, qui fut donnée, en 1107, à l'abbaye de Beaulieu par Raoul, archevêque de Tours. Au XIVe siècle la seigneurie du lieu appartenait à la famille Savary, et passa plus tard dans la maison de Voyer. En 1680, cette terre fut érigée en vicomté en faveur de Pierre de Voyer de Paulmy, dont la carrière avait été longue, active et glorieuse.... Ce seigneur avait dû frémir en 1643, lorsque Louis XIII lui avait ordonné de ramasser la clef de gentilhomme de la chambre, tombée de la main du jeune Cinq-Mars, grand-écuyer de France..... Mais Voyer s'était résigné en voyant la mort planer sur la couche de Richelieu. Le marquis d'Argenson, mort en 1709, fut enterré dans l'église de Mouzay. Le prieuré et la fontaine de *Beautertre*, situés sur cette paroisse, étaient, pour le prieur, un véritable Pactole. — *Varennes*, commune assez bien cultivée aujourd'hui, ne tient cependant son nom que de la terre ingrate du territoire, car *varenne*, en langue celtique, signifie lande, sol stérile. Malgré son infertilité, il y avait cependant sur cette terre une paroisse dès l'année 1107; l'église, construite vers la même époque, existe encore, mais restaurée. Elle fut donnée, comme celle de Mouzay, aux bénédictins de Beaulieu, par l'archevêque Raoul. Parmi les nobles Tourangeaux qui se croisèrent en 1223, on vit figurer un Girard de Varennes. Le fief de cette paroisse relevait du château de Tours; il fut possédé dans la suite par la famille de Quinemont. — *Ciran*, commune tra-

versée par l'ancienne route de Paris à Bordeaux et à Bayonne, est une localité très-ancienne : au rapport de Grégoire de Tours, c'est sur ce territoire qu'existait, dès le commencement du VIe siècle, un couvent appelé *Latta monasterium*, qu'un détachement des troupes de Chilpéric, commandé par Théodebert, son fils, détruisit en 574. Selon le père de notre histoire (et ceci devient quelque peu fabuleux) les soldats francs chargèrent sur des bateaux portés par le Lestrigneul le riche butin qu'ils avaient fait dans l'abbaye; mais Dieu, pour punir ce sacrilége, souleva les eaux de cette rivière; les bateaux, entraînés tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, finirent par être engloutis avec leurs conducteurs. Or, le Lestrigneul est maintenant un misérable ruisseau dont la situation géographique ne permet pas de croire que jamais il ait mérité la désignation de *fluvius*, que lui donne Grégoire, ni qu'il ait pu devenir le siége d'une tempête, à moins que l'une et l'autre ne puissent se justifier par la présence en Touraine, au VIe siècle, du fameux bras de mer mentionné sur la carte de Peutinger.... Dans cette hypothèse, en effet, le ruisseau dont nous parlons eût conservé avec raison le nom de fleuve; mais nous hasardons ceci comme une interprétation forcée : la grande irruption des eaux de la mer, dont les falunières sont le témoignage, appartient aux âges ante-historiques. Deux fiefs, la Roche de Gennes et la Roche-Breteau, se trouvaient sur la paroisse de Ciran.

Saint-Senoch, selon Grégoire de Tours, doit son nom à un solitaire appartenant à l'une des nations venues, au Ve siècle, du nord de la Germanie. Cet ermite, ayant trouvé sur le territoire que nous abordons quelques ruines qui sans doute avaient été une *mansio* romaine, puisque la voie conduisant de *Cæsarodunum* au *Vetus Pictavus* passait près de là, s'établit au milieu de ces débris, près desquels il trouva, ajoute l'écrivain sacré, un oratoire dans lequel saint Martin avait prié. Senoch éleva en ce lieu un autel, que l'évêque Euphrone vint consacrer; et le pieux anachorète, auquel s'étaient réunis deux religieux, passa le reste de ses jours dans cette retraite, où il mourut en 576. L'existence d'un établissement romain à Senoch a été démontrée à une époque assez rapprochée de la nôtre : en creusant le terrain pour pratiquer un bassin près du château actuel, on a découvert des fragments de pavé mosaïque et quelques autres constructions justificatives du récit de Grégoire. Tout porte à croire que les sires d'Apremont, chevaliers bannerets sous Philippe-Auguste, possédaient la seigneurie de Senoch; et nous présumons que leur manoir était bâti sur une éminence qui porte encore le nom d'*Aspero monte* ou d'*Apremonte*. Un seigneur d'Apremont suivit saint Louis en Palestine, et fut tué à ses côtés, au siége de Tunis, en 1270. Il y avait aussi sur la paroisse de Senoch un prieuré appartenant à l'abbaye de Fontevrault, et connu sous la désignation singulière

de Barbe-Neuve (*Barba nova*). Guillaume d'Apremont et son frère concédèrent à ce monastère la lande dont ils portaient le nom : *Landa d'Apremonte;* cession qui fut confirmée par une bulle de Calixte II, rendue en 1119. L'église de Senoch ayant été démolie plus tard, le nom de la paroisse fut transféré au prieuré dont nous venons de parler.

Il y avait, dès le IXe siècle, à *Esves le-Moutier* un monastère dont la désignation générique fut ajoutée au nom d'*Edera,* qu'avait reçu antérieurement la localité. Ce couvent était-il habité par des religieuses ou par des moines? c'est ce que les historiens de la Touraine ne nous apprennent pas. Mais on sait que les derniers habitants de cette maison étaient des sœurs de charité; ce qui donne lieu de présumer qu'elles avaient succédé à des nonnes. L'époque de la suppression absolue du couvent est inconnue. Le comte d'Artois était devenu, au milieu du dernier siècle, propriétaire de cette maison jadis religieuse. Il aliéna ce domaine en 1780. On trouve sur la commune d'Esves des sources très-limpides, qui ont la propriété de rougir les pierres blanches qu'on y laisse séjourner quelque temps; ce qui leur a fait donner le nom de *Fontaines rouges.* Ce principe colorant, dû sans doute à la présence du fer, nous fait penser que ces eaux sont minérales.

Nous reportant à la partie nord et nord-est du canton de Ligueil, nous en terminerons la description par quelques mots sur les communes de *Louans* et de *Louroux.* La première, dont l'aspect est triste et misérable, fut originairement le siége d'une *villa* dépendant du territoire de Tauxigny. Au VIIIe siècle, Autlandus, abbé de Saint-Martin, affecta le revenu de cette terre à son monastère; Charlemagne confirma, en 770, cette prise de possession. A la fin du Xe siècle, Archambault de Sully occupant le siége de Tours, une église paroissiale et prioriale fut bâtie à Louans. Le château du lieu, dont nous ignorons les destinées féodales, n'est autre que l'ancien prieuré.

Le *Louroux* occupe aussi le plateau principal des falunières de la Touraine. Sulpice Sévère, dans sa *Vie de saint Martin,* parle d'un *Vicus Lœprosum* où il existait un temple païen en grand renom, et devenu riche par les présents qu'on y apportait; les historiens de la Touraine pensent que ce lieu est le bourg dont il s'agit ici. Le culte de l'idole inconnue à laquelle on sacrifiait au *Vicus Lœprosum,* détermina saint Martin à s'y rendre dès les premiers temps de son épiscopat. L'apôtre fut mal accueilli d'abord par les idolâtres du Louroux; ils le repoussèrent avec fureur et au grand danger de sa vie. Martin, s'étant retiré dans un bois peu éloigné, y passa trois jours sans manger, la face prosternée contre terre, couvert de cendre et implorant le secours du Très-Haut. A l'expiration de ce temps, deux anges armés de lances et couverts de

leurs boucliers, comme des guerriers vulnérables, se présentèrent devant le saint homme, et lui annoncèrent, de la part du Seigneur, qu'ils venaient l'aider dans l'exécution de son pieux dessein. Il retourna alors au *Vicus*, assisté de ces champions célestes : mais il n'était besoin ni de lances ni de boucliers : les idolâtres laissèrent démolir leur temple, et se convertirent. Tel est le récit de Sulpice Sévère, de Paulin de Périgueux et de Fortunat; nous l'avons rapporté, parce que, si les légendes ne sont pas précisément historiques, leur mention appartient au moins à l'histoire. Après cette glorieuse conversion, le Louroux fit partie du patrimoine de l'archevêché de Tours : cette propriété lui était bien acquise.

L'arrondissement de Loches est le moins riche en productions rurales du département d'Indre-et-Loire : ses bois seulement offrent une branche d'exploitation assez importante. Les terres de cet arrondissement, d'une qualité généralement médiocre, ne sont fertiles que dans une partie des cantons de Ligueil et de la Haie. Les prairies des bords de l'Indre, de la Creuse et de quelques autres rivières qui arrosent cet arrondissement, sont productives et donnent un bon fourrage. C'est à l'ouest de ce territoire, au delà de la route de Paris à Bayonne, que commence ce délicieux jardin de la France, tant célébré par les poëtes, et que les voyageurs parcourent sans y trouver les déceptions que la poésie accrédite trop souvent.

CHAPITRE IV.

Coup d'œil sur l'arrondissement de *Chinon*. — La ville : origine, histoire, situation actuelle, monuments. — Diverses localités du canton. — Canton d'*Azay-le-Rideau*. — La ville, le château, variétés. — Cantons de l'*Ile-Bouchard*, de *Sainte-Maure*, de *Richelieu*. — Épisodes historiques. — Aperçu monumental. — Canton de *Langeais*. — Notice historique et archéologique sur le château. — *Cinq-Mars-la-Pile*. — Canton de *Bourgueil*. — Divers détails, etc.

L'arrondissement de Chinon, qui s'étend sur les deux rives de la Loire, et que traverse la Vienne du sud au nord-ouest, réunit tous les avantages, toutes les séductions attribués avec raison au délicieux pays de Touraine. Fertilité du sol, diversité de culture, sites enchanteurs, tout est là, tout semble s'être groupé dans cet éden pour répondre aux besoins des habitants, pour leur rendre la vie suave et prospère. Cette contrée est un vaste jardin anglais, mais un jardin anglais qui promet la richesse en captivant le regard. Vous n'y trouverez pas un pouce de terre inculte, pas un arbre qui ne doive se charger de fruits après s'être paré de fleurs : ici la nature offre toute sa poésie avec tous ses bienfaits. Si les divinités mythologiques n'avaient pas été proscrites

par les lettres modernes qui, soit dit en passant, n'ont rien mis à la place de ces gracieuses fictions, nous dirions qu'au printemps le vallon qu'arrose la Vienne est l'empire de Flore, et qu'aux jours tièdes encore de l'automne, Bacchus et Pomone y étalent à l'envi leurs plus riches trésors.

Et sur le coteau qui domine la rive droite de la Vienne, une vaste ruine, suzeraine de cette opulente vallée, atteste que de tous temps les puissants de la terre y vinrent goûter les délices d'un ciel pur et d'une nature caressante. Au pied du roc sur lequel pose cet amas de débris imposants, Chinon resserre ses rues sombres et tortueuses, dont un assez beau quai dérobe l'aspect vieilli derrière une superficie de constructions modernes.... Une cité matérielle ne progresse pas aussi vite que les mœurs de sa population : les modes, les goûts, les coutumes mêmes suivent le cours rapide de notre mobilité française; mais pour rajeunir la face des villes, il faut obtenir un sacrifice du plus immobile des penchants humains, l'intérêt. Il arrive bien quelquefois que le citadin veut se prélasser dans de coquettes et blanches maisons; mais ce genre de vanité se montre peu expansif en province, et la robe de nos villes départementales sera lente à se renouveler.

Chinon peut se prévaloir d'une origine antique, sans qu'il soit besoin, pour la prouver, de recourir aux fables puériles dont le berceau de cette ville a été, ainsi que tant d'autres, environné par nos crédules aïeux. Ouvrez les vieux chroniqueurs, ils vous raconteront que *Turnus*, après avoir fondé Tours, vint bâtir sur l'emplacement de Chinon un château du Coudrai, première forteresse qui ait dominé sur ce point le cours de la Vienne. En admettant que le roi des Rutules ne soit pas un personnage sorti tout armé du cerveau de Virgile, c'eût été en vérité un monarque singulièrement désœuvré en Asie, s'il était venu de la sorte à travers monts, vaux et forêts, bâtir dans les Gaules des villes et des châteaux. Abandonnant cette version aux jeunes écoliers, qui seront enchantés peut-être de retrouver aux bords de la Vienne ce beau Turnus qu'ils croyaient tombé sous les coups d'Énée, nous dirons un mot du thème sacré, et celui-là est bien autrement ambitieux. — Le fondateur de Chinon ne fut rien moins que Caïn, second fils d'Adam, et c'est pour cela que le nom ancien de cette ville était *Caïno*. Malheureusement pour les inventeurs d'une si curieuse origine, leur dénomination biblique est controversée et dans son exactitude et dans sa signification. Duchesne, qui a fouillé les plus vieilles chroniques de la monarchie, dit, en parlant de l'entrée de Philippe-Auguste dans le Poitou : *Rex vero Philippus exercitum suum apud Chinonium duxit*. D'un autre côté, quelques historiens de la Touraine ont avancé que le mot *Caïno*, emprunté à la langue celtique, signifie *antre, cave, souterrain*, et que la ville

de Chinon, bâtie sur les excavations d'où l'on a tiré des pierres pour la construire, a reçu le nom de ces carrières. Sans nous occuper davantage de ces recherches sans intérêt réel, nous passons à l'époque où Chinon paraît authentiquement sur la scène historique. En 462 Frideric, frère de Théodoric II, roi des Visigoths, s'étant avancé jusqu'aux bords de la Loire, s'empara du château de Chinon, qui ne pouvait être qu'une forteresse romaine. Alors Ægidius Afranius, gouverneur des Gaules pour les Romains, vint mettre le siége devant le château. Mais la désaffection des Tourangeaux pour leurs premiers dominateurs était devenue telle, que les paysans des campagnes environnantes se jetèrent dans la place pour aider les Visigoths à s'y défendre. Malgré ce secours, les assiégés, que le général romain avait privés d'eau en détournant la source du seul puits qui les abreuvait, étaient sur le point de se rendre, lorsqu'une pluie abondante ranima en eux le courage et l'espoir. Cet événement météorologique, tout simple qu'il était, fut attribué à l'intervention miraculeuse d'un solitaire appelé Mesme, qui s'était réfugié dans Chinon. Ægidius Afranius se vit contraint de lever le siége : échec, qui, selon La Sauvagère, acheva d'anéantir la puissance romaine dans le pays des Turones. Quoi qu'il en soit, Chinon resta au pouvoir des Visigoths jusqu'à la défaite d'Alaric dans les plaines de Vouillé ; Clovis en fit ensuite l'un des remparts de son royaume sur la Vienne.

Le château de Chinon, ainsi devenu royal du temps des Mérovingiens, resta sous la main des rois jusqu'au règne de Charles-le-Simple, époque à laquelle notre France, morcelée par la féodalité, devint le partage de ces hauts barons qui ne laissèrent au souverain que de vaines prérogatives, toutes les fois que l'intérêt de ces grands feudataires fut gêné par celui de la couronne. La Touraine étant échue alors à Thibault-le-Tricheur, ce comte fit rebâtir le château de Chinon, qu'il habita longtemps.

On lit dans l'ancienne chronique de l'abbaye de Maillezais que vers l'année 992, Emma, fille du Tricheur, femme de Guillaume II, duc d'Aquitaine et comte de Poitou, se renferma dans le château de Chinon, qui lui appartenait. Cette dame avait encouru la colère de son époux ; voici à quelle occasion. Guillaume, éperdument amoureux de la vicomtesse de Thouars, lui rendait souvent visite dans son château, au grand préjudice de sa femme, Emma, qui conservait pour son mari une de ces tendresses jalouses jusqu'à la fureur lorsqu'elles sont exclusives. Un jour la comtesse rencontra par les chemins sa rivale ; soudain, poussant vers elle son destrier avec toute la soudaineté fougueuse d'un chevalier errant, elle la frappa au visage et la renversa de cheval ; puis, sautant à terre, elle prodigua les outrages aux charmes de cette dame

et finit par l'abandonner avec barbarie à la brutalité de ses gardes. Non contente de cet horrible traitement, Emma fit enlever du palais de son mari le fils qu'elle en avait, et l'emmena dans son refuge crénelé. Soit repentir, soit faiblesse, Guillaume n'osa ni venger sa maîtresse, ni réclamer l'enfant enlevé par Emma; il se retira d'abord à l'abbaye de Maillezais, puis au monastère de Saint-Maixent, où il mourut dans un âge avancé, après s'être réconcilié avec la comtesse.

A la mort de Guillaume, la seigneurie de Chinon échut à Eudes II, comte de Touraine; puis Thibaut III l'abandonna à Geoffroi Martel en 1044, avec les restes de la province, pour racheter sa liberté. Depuis lors ce domaine appartint aux comtes d'Anjou. En 1068 nous voyons Geoffroi, l'un de ces seigneurs, vaincu par Foulques-le-Rechin, son frère, et enfermé dans le château de Chinon, où vingt-huit années de sa vie s'écoulèrent dans des privations de tout genre.

Au milieu des diverses transmutations que nous venons de signaler, la ville de Chinon prenait quelque accroissement; en 1143, Hugues II, archevêque de Tours, y établit des écoles publiques, et en confia la direction au chapitre de Saint-Mesme, dont nous parlerons plus tard.

Geoffroi-le-Bel, comte d'Anjou, à son retour d'un pèlerinage en Terre-Sainte, vers 1149, dressa un testament par lequel il faisait, par anticipation, le partage de ses États : dans ce partage Chinon échut immédiatement à Geoffroi Plantagenet, son second fils, qui devait avoir les trois comtés du Maine, de la Touraine et de l'Anjou, lorsque Henri, son aîné, serait en possession de la couronne d'Angleterre. Mais, nous l'avons déjà dit, quand celui-ci fut monté au trône, il ne voulut subir aucun partage, et, quoiqu'il eût consenti à laisser Geoffroi en possession de ce qu'il avait obtenu en attendant la jouissance des trois comtés, il assiégea Chinon vers 1156, et enleva cette place à son frère. Ainsi la ville qui nous occupe passa définitivement sous la domination d'Henri II, roi d'Angleterre. Si la prise de possession était illégale, les habitants eurent au moins à s'en féliciter : ce prince créa dans leurs murs une châtellenie royale, de laquelle dépendirent plusieurs villes des environs. Il fit bâtir dans le château les églises de Saint-Mélène et de Saint-Macaire, qui furent détruites par ses successeurs, attendu, prétendirent ces derniers, que sous prétexte d'y aller en dévotion, les étrangers prendraient connaissance des fortifications. Mais une troisième église, construite dans le fort de Saint-Georges, aussi par les soins d'Henri II, subsista jusqu'en 1763. Enfin ce monarque fit commencer dans la ville l'église paroissiale de Saint-Maurice. Toutes ces fondations attestent assurément la dévotion du prince anglais ; le monument

dont nous allons parler n'est pas d'un témoignage aussi explicite sous ce rapport. Henri II fit construire sur la Vienne, près de Chinon, le pont aux *Nonnains*, ainsi nommé, dit-on, parce que le roi le traversait souvent pour aller voir les religieuses de Fontevrault, dont la chasteté était véhémentement soupçonnée. Le pont commémoratif de ces excursions galantes existait encore il y a soixante ans. Par suite de sa vive affection pour les cloîtres de Fontevrault, Henri II voulut que ses restes y reposassent un jour. Parvenu au terme de sa vie, rapproché par les chagrins que lui avait causés la rébellion de ses fils, peut-être par des passions de jeunesse attardées dans son âge mûr, Henri fit promettre à Barthélemy, archevêque de Tours, qui l'assistait à ses derniers moments, de conduire lui-même son corps à l'abbaye fondée par Robert d'Arbrissel. Sentant approcher sa fin, il se fit porter dans une des églises du château, où il reçut le saint viatique; peu d'instants après il expira, en fixant un œil humide sur Alix de France, qui avait été fiancée à son fils Richard, mais que le monarque avait retenue près de lui, dominé par la passion violente qu'elle lui avait inspirée. Geoffroi, fils naturel d'Henri II, accompagnait le corps de son père, que l'on transportait à Fontevrault, lorsque dans le faubourg Saint-Jacques le cortége rencontra Richard Cœur-de-Lion, maintenant roi d'Angleterre, qui revenait du Poitou..... Ce prince se prosterna devant le cercueil : signe tardif de repentir et de respect pour un père auquel il avait fait une guerre sacrilége. On raconte que soudain le sang ruissela de toutes les parties du cercueil, comme pour annoncer à ce fils ingrat les malheurs dont son règne serait rempli. Les restes du roi Henri furent inhumés dans un petit caveau, sous le chœur des religieuses.

Neuf ans plus tard un autre convoi funèbre s'avançait vers l'abbaye, en déployant ses noires bannières sur la jeune verdure du mois de mars : c'était le corps de Richard Cœur-de-Lion qu'on apportait à Fontevrault. Blessé mortellement devant le fort de Chalus, comme nous l'avons dit ailleurs, le rival de Philippe-Auguste se fit porter à Chinon, dans une maison située carrefour du *Grand-Carroi*, et occupée en partie dans les temps modernes par l'auberge de la *Boule d'Or*. Avant d'expirer, Richard fit appeler son frère Jean, lui abandonna avec sa couronne tous ses domaines et les trois quarts de ses richesses; le quatrième quart fut distribué aux pauvres. Le monarque anglais fut deposé dans le même caveau que son père; nous parlerons plus tard de cette sépulture royale.

Il est probable que la maison d'Angleterre eût joui longtemps encore de Chinon, comme du reste de la Touraine et des comtés d'Anjou et du Maine, si Jean-sans-Terre, par sa félonie et surtout par l'assassinat de son neveu Ar-

thur, n'eût encouru une condamnation capitale prononcée par les pairs de la cour de France, dont il était justiciable comme vassal de Philippe-Auguste. La dépossession du prince anglais en terre ferme ayant suivi cet arrêt, le monarque français assiégea Chinon; cette place, comme celle de Loches, se défendit très-longtemps. La garnison, commandée par Roger de Lascy, qui n'avait rien négligé pour fortifier le château, résista plus d'une année, et fit éprouver de grandes pertes à l'armée française..... Mais le plus redoutable adversaire d'une troupe assiégée, celui qui combat au milieu d'elle et contre elle, la famine, finit par lasser la constance des soldats du roi Jean : plusieurs d'entre eux se laissèrent couler du haut des murs dans le fossé, et se rendirent aux assiégeants. Toutefois, malgré la plus horrible disette, le gouverneur de Chinon se défendit jusqu'à la dernière extrémité... Enfin la garnison, épuisée, agonisante de besoin, ne put soutenir un assaut qui fut livré le jour de la Saint-Jean 1205; la forteresse fut enlevée. Peu de temps après, Philippe-Auguste fit réparer les fortifications du château et y mit une bonne garnison.

Une conspiration dirigée en 1226 contre la couronne par le duc de Bretagne et les comtes de la Marche et de Champagne, qui espéraient profiter de la minorité du roi pour imposer des lois à la monarchie, amena en Touraine le jeune Louis IX et Blanche de Castille, sa mère. Après avoir passé quelque temps à Tours, ils se rendirent à Chinon avec une nombreuse escorte de seigneurs. Les princes révoltés avaient promis de venir trouver le roi dans cette ville; mais ils ne s'y rendirent point, et, lasse de les attendre, la reine-mère transporta sa cour et celle de son fils au château de Coursay, près de Loudun. C'est aux portes de ce château et sur un carrefour que l'on montre encore aux voyageurs, que Louis IX tint, pendant vingt jours, un parlement auquel les révoltés s'abstinrent de paraître. Mais Thibaut, comte de Champagne, éperdument épris de la veuve de Louis VIII, s'était déjà détaché du parti des rebelles : il fut reçu à Coursay avec de grandes caresses de la part du jeune monarque; sa mère se montra-t-elle aussi expansive? assurément non, si l'on s'en rapporte à l'historien Joinville. Quoi qu'il en soit, et si Blanche n'agit pas dans cette occurrence en femme tendre, elle se conduisit en reine politique, puisqu'elle réussit à détacher de la coalition ce comte de Champagne qui pouvait en être le plus redoutable champion : ce n'était pas la première fois qu'une passion amoureuse servait les intérêts du trône, et cela s'est souvent vu depuis.

On sait que Philippe-le-Bel se rendit à Poitiers en 1307, pour commencer l'instruction d'un procès contre les Templiers, dont les richesses et la puissance étaient devenues dangereuses pour le souverain. Sans s'arrêter un instant aux services que ces chevaliers avaient rendus, non-seulement dans les guerres

sacrées, mais récemment encore en Flandre, Philippe avait résolu d'anéantir l'ordre entier, pour éteindre d'un seul coup la double influence de leur pouvoir et de leur opulence. Le grand-maître Jacques de Molai, avec un certain nombre de chevaliers, avait été mandé à Poitiers pour entendre la volonté du roi et du souverain pontife; mais le grand-maître, le visiteur de France, les commandeurs de Chypre, d'Aquitaine et de Normandie étant tombés malades à Chinon, ils furent enfermés au château où d'autres chevaliers du Temple se trouvaient déjà..... C'est là qu'ils furent interrogés par les cardinaux Berenger de Fredole, Etienne de Susi et Landolphe Brancaccio.

On raconte que, sous Philippe-le-Long, les Juifs de Chinon, par un concert criminel avec les lépreux, empoisonnèrent les puits de cette ville comme de beaucoup d'autres, à l'instigation des rois mahométans de Tunis et de Grenade, qui, redoutant une nouvelle croisade, avaient sollicité cet horrible expédient pour faire périr les soldats qu'on pouvait engager dans cette expédition. Ce crime ayant été avéré, cent soixante Juifs, dit la tradition locale, furent brûlés en 1321, dans une fosse pratiquée sur un île de la Vienne, située à gauche en sortant de Chinon par le pont qui conduit au faubourg Saint-Jacques [1].

Depuis que Chinon avait été séquestré sur le roi d'Angleterre avec le duché de Touraine, il demeurait annexé à la couronne; mais Charles V donna ce duché à Louis de France, son frère, et, à partir de cette époque (1370), Chinon, l'une des clefs de la province sur la Vienne, eut des gouverneurs particuliers, qui souvent furent eux-mêmes seigneurs apanagistes. En 1413, Jean, duc de Bourgogne, chef du parti opposé aux Armagnacs, s'empara de la ville et du château de Chinon; mais Raoul de Gaucourt ayant rassemblé à ses frais un grand nombre de gens de guerre, assiégea cette place et parvint à la remettre sous l'obéissance du roi. Cette expédition avait coûté à ce seigneur douze mille écus d'or; Charles VI, hors d'état de rendre une pareille somme, donna à Gaucourt le gouvernement de Chinon; l'avance qu'il avait faite ne lui fut remboursée que sous Louis XI.

Ce fut au château de Chinon que Charles VII reçut, en 1425, Arthur de Bretagne, comte de Richemont, et qu'il lui ceignit l'épée de connétable. Pour sûreté du traité qu'il concluait avec lui et son frère, le duc régnant, Charles engagea au comte la ville et le château de Chinon, avec les places de Loches, Lusignan et Mehun-sur-Yèvre. Le duc de Bretagne, en s'alliant au roi par l'entremise de son frère, avait agi avec sincérité; mais en 1427, il se vit me-

(1) Histoire de France et d'Angleterre d'après une tradition locale.

nacé de si près par les Anglais que, pour prévenir la ruine de son duché, il dut traiter avec eux. La Trémouille, ministre de Charles VII, qui redoutait l'alliance de Richemont, profita de cette défection pour miner son crédit dans l'esprit du monarque, bien que le connétable, plus fidèle à la cause royale qu'aux intérêts de la Bretagne, eût opté en faveur de son devoir. Cependant le gouvernement oppressif de la Trémouille avait ameuté contre lui un grand nombre de seigneurs et même des princes du sang; ils crurent que le connétable se mettrait volontiers à leur tête, parce qu'ils ne se proposaient que le renvoi du ministre favori. Ils ne se trompaient point: Richemont voulait aussi la disgrâce de la Trémouille; or, le duc de Bourbon et le comte de la Marche, croyant rencontrer Arthur à Chinon, place qu'il gardait à titre d'otage, s'y rendirent et ne trouvèrent que la comtesse de Richemont. La cour, informée des projets de ces personnages éminents, leur envoya l'archevêque de Tours, Philippe de Coëtquis, et le sire de Gaucourt pour conjurer leurs vues hostiles. Mais comme les députés n'étaient point autorisés à accepter les conditions d'un traité, les conférences furent bientôt rompues, et les princes conjurés quittèrent Chinon. Les envoyés du roi, au contraire, mirent à profit leur séjour dans cette ville; ils parvinrent à corrompre Guillaume Beliès, capitaine du château. Cet officier, trahissant le comte de Richemont son maître, fit ouvrir nuitamment une brèche aux murailles, et les gens du roi s'introduisirent dans la place. A son réveil, Mme de Richemont vit flotter la bannière royale sur les tours. Dans la matinée un gentilhomme se présenta devant elle, et, lui ayant signifié l'occupation du château par les troupes du roi, lui laissa le choix ou d'y rester ou de s'en éloigner: ce fut ce dernier parti qu'elle prit, et elle rejoignit le comte à Parthenay.

A Chinon commença en 1428 l'épisode le plus merveilleux de l'histoire de France: ce drame ou plutôt cette époque digne du plus noble élan de la poésie, qui n'a pourtant encore inspiré qu'une débauche érotique, dont l'un de nos plus beaux génies osa salir sa carrière. Au déclin d'une sombre journée d'hiver, on vit arriver à Chinon un jeune guerrier suivi de deux gentilshommes armés. Les traits délicats de ce personnage, les contours arrondis que trahissait son harnais martial, la suave mollesse de sa démarche ne tardèrent pas à révéler une femme sous l'armure d'un chevalier. C'était effectivement un de ces êtres auxquels la création semble faire acheter les grâces et la beauté, en leur déniant la force: c'était une vierge naguère adolescente, protestant par l'ordre du Très-Haut contre la faiblesse de son sexe, pour tirer Charles VII d'une honteuse atonie et sauver le pays de la domination étrangère..... Nos lecteurs ont nommé Jeanne d'Arc. Elle venait péniblement des Marches de Lorraine.

sous la conduite de deux hommes d'armes qui, selon l'historien des *Ducs de Bourgogne*, avaient douté de sa mission sainte, et médité peut-être son déshonneur. Jeanne, au rapport des chroniqueurs du temps, marcha vers l'entrée du château, sans avoir besoin de se faire indiquer les sinuosités du chemin couvert qui défendait la poterne. Introduite dans une salle où Charles VII, très-simplement vêtu, se trouvait au milieu de ses courtisans sans aucun signe de reconnaissance, elle s'avança droit vers lui, et, mettant un genou en terre : « Gentil dauphin, lui dit-elle, je suis envoyée vers vous de la part de Dieu, « pour me mettre à la tête de vos armées, faire lever le siége d'Orléans, « entrepris par les Anglais, et vous mener à Reims, recevoir votre digne « sacre. » Assez d'autres ont relaté l'ironie moqueuse avec laquelle ce discours fut accueilli par les seigneurs et par le roi lui-même; des volumes entiers nous ont appris les étranges précautions prises par la cour pour s'assurer si Jeanne possédait bien ce trésor dont on faisait le singulier garant du salut de la France, et nous craindrions de devenir fastidieux en redisant les mille et une subtilités qu'on employa pour éprouver la Pucelle. Un seul point a été mal éclairci, ou plutôt est demeuré environné de nuages, tant la dépendance des historiens leur impose de réticences. Ils ont dit que Jeanne, interrogée par le roi sur une chose connue de lui seul, avait répondu de manière à rendre indubitable pour ce monarque l'assistance divine accordée à cette jeune fille. M. de Barante, excellent interprète des monuments historiques du xve siècle, se montre plus explicite dans le récit de ce fait, et démontre assez clairement qu'il a été dénaturé. Voici ce qu'on peut conclure du récit de cet écrivain.

Charles VII, né d'une mère dissolue, était tourmenté d'un doute incessant sur la légitimité de sa naissance : il osa interpeller la vierge de Domremy touchant ce point délicat. Jeanne répondit sans hésiter que le royal interrogateur *était bien Valois*. Il jaillit de cette circonstance une assez vive lumière : la simple fille des champs venait de répondre en adroite politique, et la politique ne fut jamais une science d'origine céleste..... Ici s'ouvre un vaste champ de conjectures sur ce que les inspirations divines de Jeanne-d'Arc pouvaient avoir acquis par les communications de la terre..... Quoi qu'il en soit, la résolution sublime de cette bergère au sein d'un découragement presque général, cette main puissante qu'elle porte sur l'édifice croulant de la monarchie, ces sages idées de tactique que l'on voit surgir de son exaltation sur les champs de bataille, en un mot, tout ce qui émane d'une intelligence que rien n'a dû préparer à de semblables exploits, restera toujours dans la mémoire des hommes comme un fait sans parallèle dans les fastes du monde. Et pourtant l'héroïne

du xve siècle n'a guère eu pour historiens que des romanciers, qui se sont donné carrière à tisser une fabulation profane pour alimenter la vogue, ce fleuve torrentueux qui roule avec lui tant d'immondices, jetées dans son cours par des renommées de coterie.

Au moment où Jeanne allait se rendre de Chinon à Blois pour y prendre, en qualité de général du premier rang, le commandement du corps d'armée destiné à secourir les assiégés d'Orléans, elle envoya chercher une épée qui se trouvait, dit-elle, dans l'église de Sainte-Catherine de Fier-Bois, non loin du tombeau d'un ancien chevalier. La Pucelle ajouta qu'on reconnaîtrait cette arme à cinq croix gravées sur la lame, près de la poignée. On l'apporta toute rouillée, dit un chroniqueur contemporain; mais dès qu'elle l'eut saisie, la rouille tomba d'elle-même, et l'épée se trouva luisante comme si elle fût sortie la veille d'un atelier de Tolède. Ce glaive terrassa les Anglais à la délivrance d'Orléans, aux siéges de Jargeau et de Saint-Pierre-le-Moutier; mais dans la marche du cortége royal vers Reims, Jeanne le brisa sur le dos de certains gentilshommes qui se *gaudissaient* avec des ribaudes..... « Jeanne, lui dit « Charles VII à cette occasion, il fallait prendre un bâton, et ne pas compro- « mettre cette bonne épée, qui vous est venue d'une manière si merveilleuse[1]. »

Sur la trace d'un épisode intéressant dans toutes ses parties, nous avons été entraîné loin de Chinon; nous y revenons. Il nous faut franchir près de cinq années pour retrouver dans les annales de cette ville un fait digne de mémoire: en 1433, le comte de La Trémouille avait de nouveau ameuté contre lui une grande partie des courtisans; mais aucun n'osait lever l'étendard de la révolte contre ce ministre, puissant par son habileté, favori du roi grâce aux complaisances de sa femme pour Charles VII; ce fut au connétable que les conjurés demandèrent l'appui d'un grand nom et d'une résolution que ne pût intimider le crédit du ministre Richemont, qui, toujours en disgrâce auprès du roi, malgré les services éminents qu'il lui avait rendus, vivait retiré à Parthenay. Les conjurés allèrent le trouver; il leur promit son concours. Gaucourt, l'un d'eux, commandait le château de Chinon, où la cour se trouvait alors; c'était un point essentiel. Or, il fut convenu que les sires de Bueil, de Coëtivy et de Rosnyvinen se mettraient à la tête de l'expédition, et que Fretard, lieutenant de Gaucourt, les introduirait la nuit dans la forteresse. Au moment fixé, ces trois chefs, suivis de soixante hommes déterminés, se glissent à bas bruit par une fausse porte, montent à l'appartement du ministre, en enfoncent la porte et se jettent sur lui..... Il parvient pourtant à se dégager, saisit son épée de bataille

1. *Histoire des Ducs de Bourgogne*, par M. de Barante, t. v.

appendue au chevet de son lit, et, quoique dans un costume de combat beaucoup trop négatif, il réussit au premier moment à faire reculer ses assaillants. Mais Rosnyvinen lui porte dans le ventre un coup d'épée qui, sans être très-dangereux, le renverse; on l'emporte; il est conduit au château de Montrésor. Charles VII, éveillé au bruit, se fût peut-être montré peu sensible à la violence commise envers La Trémouille, qui commençait à perdre beaucoup de son empire sur lui; mais c'était la troisième fois qu'une telle audace était exercée contre des hommes environnés de sa confiance, et sous ses yeux : Giac avait été enlevé d'Issoudun et assassiné juridiquement à Dun le Roi; Le Camus de Beaulieu avait été massacré près de Poitiers; enfin on s'emparait violemment de La Trémouille. Le roi, s'inspirant cette fois de sa dignité souveraine, vit dans cet acte audacieux un manque de respect pour sa personne..... Mais la reine, qui, dit-on, était informée du complot, parvint à calmer la colère de son époux, et, dans cette même année, il fit déclarer par l'archevêque de Reims, son chancelier, qu'il approuvait la conduite des sires de Bueil, de Coëtivy et de Rosnyvinen.

En 1445, François Ier, duc de Bretagne, qui depuis quelque temps ne vivait pas en très-bonne intelligence avec Charles VII, se décida à venir le trouver à Chinon, et, pour le disposer en sa faveur, se décida à lui rendre hommage pour son duché et le comté de Montfort. Or, les princes bretons reconnaissaient qu'ils devaient aux rois de France l'hommage-lige, comme comtes de Montfort; mais ils prétendaient ne leur devoir que le simple hommage en qualité de ducs de Bretagne; François ne renonça point à cette réserve malgré le désir qu'il avait de ressaisir les bonnes grâces de Charles. Le sire de Brezé, sénéchal de Poitou, posa ainsi la formule : « Vous devenez homme du roi, « notre souverain seigneur, et lui devez hommage-lige à cause de votre duché « de Bretagne; promettez de le servir envers et contre tous qui peuvent vivre « et mourir : dites voire... » Le duc s'adressant au roi directement, répondit : « Monseigneur, telle redevance, en la manière que mes prédécesseurs ducs de « Bretagne ont faite à messeigneurs vos prédécesseurs rois de France, je vous « fais et non autrement. » Le sénéchal, qui allait répliquer et engager une difficulté, sur un signe du monarque, se borna à dire : « Baisez le roi... » Le duc s'avançait, lorsque le chancelier Jean Juvénal des Ursins lui prescrivit de quitter son chaperon, sa ceinture et ses éperons... Mais ayant vu le fier Breton froncer le sourcil à cette injonction, Charles VII le dispensa de l'humble formalité, et le baisa sans même souffrir qu'il s'inclinât, ayant pris seulement ses mains dans les siennes, selon l'usage dès longtemps consacré.

Chinon fut, l'année suivante, le théâtre secret d'une conspiration tramée par

Louis, dauphin de France : on n'a jamais su précisément quel en était le but; mais née de l'ambition d'un prince qui avait hâte d'exercer sa sombre tyrannie, cette conjuration ne pouvait que tendre à précipiter Charles VII du trône, soit par un enlèvement, soit par un assassinat. Le prince était déjà parvenu à corrompre plusieurs archers et arbalétriers de la garde écossaise du roi, avec Coninghan, l'un de leurs chefs. Mais il fallait pour l'exécution du complot un mobile plus puissant; Louis osa s'adresser à Chabannes, comte de Dammartin, favori du roi, espérant qu'une perspective de grandeur et de fortune plus brillante que sa situation actuelle le ferait accéder au projet criminel du dauphin. L'audace de celui-ci trompait en cela sa prudence : Chabannes courut instruire son maître du coup qui le menaçait. Le prince nia tout, accusant le favori lui-même d'avoir inventé la conspiration pour augmenter son crédit, en dénonçant un attentat imaginaire. Le roi ne se laissa point abuser par ce mensonge : les mauvaises pensées de son fils lui étaient trop bien connues pour qu'il pût douter un instant de l'exactitude du rapport qu'on lui avait fait. Une commission chargée d'instruire le procès fut établie à Candes, sous la présidence du chancelier; mais ainsi qu'il arrive toujours lorsque les grands ont commis le crime, la punition n'atteignit que les instruments : Coninghan, condamné à mort avec plusieurs archers écossais, obtint sa grâce par la protection du roi d'Ecosse; les gardes seuls périrent. Quant au prince royal, il fut exilé à Grenoble, capitale de son apanage, le *Dauphiné*, dont l'héritier du trône tenait, comme on sait, la désignation de dauphin depuis Charles V.

Ce fut à Chinon que Louis XI vit pour la première fois Marguerite d'Anjou, femme d'Henri VI, roi d'Angleterre, lorsqu'elle vint en 1481 solliciter du roi de France un secours contre le parti de la maison d'York. Le tyran de Plessis-les Tours prodigua les caresses, les témoignages apparents de sensibilité à cette princesse; mais elle n'en obtint alors que cela.

Dans la même année 1481, René d'Alençou, comte du Perche, accusé, comme son père l'avait été, d'une félonie assez mal prouvée, fut arrêté à La Roche-Talbot, et conduit à Chinon. « Renfermé dans une cage de fer d'un « pas et demi de long, dit M. Dumoustier, historien de la localité, il n'en était « tiré qu'une fois par semaine pour faire son repas; le reste du temps on lui « donnait à manger à travers les barreaux avec une fourche. » Ce seigneur fut ensuite transféré à Vincennes.

Selon Brantôme, César Borgia, fils du trop fameux pape Alexandre VI, vint trouver Louis XII à Chinon en 1499 pour lui remettre des lettres annulant le

1. Essai sur l'Histoire de la ville de Chinon, par M Dumoustier, un vol. in-12, 1809.

mariage de ce souverain avec Jeanne de France, fille de Louis XI. Aucun historien n'a mentionné cette ambassade; mais il est malheureusement avéré que l'un des meilleurs princes qui aient régné sur la France entacha sa vie d'une suite de rapports intimes avec le plus immoral des pontifes, surtout à l'occasion de ce divorce, qui planera toujours comme un scandale sur cette vie, d'ailleurs recommandable à tant d'égards.

Les Chinonais n'accédèrent qu'en petit nombre à la réforme de Luther et Calvin : tout porte à croire que les protestants n'eurent jamais de temple dans la ville qui nous occupe. Ce fut donc avec la certitude d'entrer dans des murs amis que l'armée catholique, commandée par le duc d'Anjou, y prit ses quartiers durant l'hiver de 1568 à 1569. Cependant on comptait, l'année suivante, quelques habitants de Chinon, parmi les religionnaires de la Touraine et du Poitou qui furent défaits à Saint-Genest d'Amberre, par le sieur de la Roche-Posay. Il faut ajouter que, peu de temps après cet échec, selon Brantôme, le château de Chinon tomba au pouvoir des protestants : « Dans le commencement des guerres civiles, dit ce mémorialiste, les huguenots ayant enlevé « par surprise le château de Chinon, dont la Roche du Maine était capitaine, « comme ils firent d'autres dont on ne se doutait pas, lui en étant absent, « quand on lui en apporta la nouvelle... Eh! tête Dieu, pleine de reliques, dit-il, « avec son juron favori, faut-il que Père éternel gagne *Pater noster*. Je chasserai bien ces mécréants... S'il y eût failli, ajoute le sire de Bourdeilles, il « eût tenu Dieu pour huguenot, et ne l'eût jamais servi de bon cœur. »

Le roi de Navarre, après son entrevue au Plessis-les-Tours avec Henri II en 1589, se rendit à Chinon pour se disposer à réunir ses troupes à celles du monarque français qui avait invoqué son appui. Ce fut de cette ville que le Navarrais partit pour se porter en toute hâte au secours de la ville de Tours, attaquée par le duc de Mayenne, ainsi que nous l'avons rapporté ailleurs. Lorsque le panache du vaillant Henri apparut sur les remparts de Chinon, d'où il admirait ces beaux sites de la Touraine, sur lesquels trois mois plus tard il devait régner, le vieux cardinal Charles de Bourbon, fantôme de roi proclamé par la ligue, était enfermé au château. Ce vieillard, au nom de qui les Seize avaient joint le nombre X, malheureusement prédestiné comme chiffre royal, fut transféré à Fontenay en Poitou quand Henri IV eut ceint la couronne.

Après le traité conclu en mars 1616 entre la cour et les protestants, qui reconnaissaient alors le prince de Condé pour leur chef, le roi donna à ce dernier la place de Chinon en garantie, et Son Altesse en confia le gouvernement au sieur de Rochefort. Or, le prince de Condé ayant été arrêté au Lou-

vre quelque temps après, par l'ordre de la reine-mère, Rochefort, résolu à assembler tous les chefs influents de son parti, afin de protester les armes à la main contre cet acte despotique, se rendit à Chinon, où il réunit quatre cents hommes de pied et deux cents chevaux. Il fit en même temps approvisionner le château et se disposa à s'y défendre. Cependant le maréchal de Souvré s'étant disposé à faire le siége de la place, avec un corps de troupes assez considérable et huit pièces de canon, formant alors une redoutable artillerie, le gouverneur calviniste de Chinon en remit les clefs dans les mains d'un officier du roi, selon le commandement qu'il en savait reçu du prince de Condé.

Quatre ans plus tard, Marie de Médicis elle-même vint prendre possession du gouvernement de Chinon, qui lui était donné, avec celui d'Angers et du Pont-de-Cé, par le traité conclu à Angoulême entre elle et le roi son fils. Conseillée par l'évêque de Luçon, si fameux depuis sous le nom de cardinal de Richelieu, la reine-mère se laissa entraîner vers le parti de la guerre qui, dans la pensée du cauteleux prélat, n'était qu'une occasion de rendre sa médiation nécessaire, et de sortir avec éclat de la demi-obscurité où, malgré tout son savoir faire, il avait végété jusque-là. Mais Jacques de Rouville, alors gouverneur de Chinon, tenait pour le parti du roi; il prévint le maréchal de Bassompierre de ce qui se passait dans cette ville, et ce seigneur y envoya quatre compagnies du régiment de Navarre.

A l'époque où les Diables de Loudun faisaient des leurs, c'est-à-dire dans le temps que le fanatisme fit un martyr de l'infortuné Grandier, Chinon eut aussi ses possédées et ses exorcistes. Il se trouva dans cette ville un prêtre nommé Pierre Barré, curé de Saint-Jacques, qui recruta dans sa paroisse des femmes de bonne volonté, disposées à jouer le rôle des nonnes de Loudun, et deux honnêtes prêtres, Gilloire, habitué de Saint-Jacques même, et Sansterre, curé de Saint-Louand, près Chinon, furent accusés d'avoir, par magie, livré ces filles à l'esprit malin. Or, Barré, par ses exorcismes, disputait journellement l'âme de ses paroissiennes au roi des enfers; et chacun de lui décerner, par anticipation, les mérites de la sainteté, et les aumônes d'emplir journellement les troncs de son église. Le commerce allait bien : l'exorciste et les exorcisées, qui, selon l'expression de l'historien Dumoustier, avaient *interné* leur cœur avec le sien, se réjouissaient du succès de leur comédie. Mais il arriva que le cardinal de Lyon, les évêques d'Angers, de Chartres et de Nismes, qui avaient réfléchi aux orageuses récriminations de l'opinion sur le supplice du malheureux Grandier, se réunirent à Bourgueil pour examiner la prétendue possession des filles de Chinon. Ce petit concile fit comparaître de-

vant lui le curé Barré et ses jeunes commères. Interrogées par le cardinal de Lyon, les actrices, intimidées, n'osèrent exécuter leur parade ordinaire.

— Pourquoi ces possédées ne parlent-elles pas, demanda sévèrement le prélat à l'exorciseur ?

— Apparemment, répondit le prêtre, il a été conclu un pacte de silence entre les démons qui les possèdent et les magiciens Gilloire et Sansterre.

— S'il en est ainsi, répliqua le cardinal, vous devez, en votre qualité d'exorciste, rompre ce pacte, puisque vous vous prévalez de travailler au nom et avec toute l'autorité de l'Eglise.

— Messeigneurs, s'écria Barré en éludant cette observation, et se saisissant d'une hostie, il est aussi certain que les démons possèdent ces filles, qu'il est vrai que le corps de Jésus-Christ est contenu dans cette hostie.

— Prêtre, reprit le cardinal avec indignation, il y a peut-être une inspiration d'horrible hérésie dans ce que vous venez de dire; si vous étiez sous ma juridiction, je vous ferais punir comme vous le méritez..... mais, au nom de votre archevêque, je vous défends d'exercer à l'avenir vos exorcismes, et d'attaquer deux ministres du Seigneur que je soupçonne plus purs que vous.

A la suite de cette enquête, les deux prêtres calomniés poursuivirent leur calomniateur devant le parlement de Paris; l'affaire fut renvoyée à l'officialité de cette capitale, qui rendit un décret contre Barré et ses énergumènes. Mais Laubardemont, l'assassin de Grandier, était intendant de Tours : le curé de Saint-Jacques, après avoir fait enfermer les possédées de Chinon au château de cette ville pour les soustraire aux poursuites judiciaires, se pourvut devant ce magistrat, qui devait nécessairement le soutenir. Rien n'était encore décidé en 1640, lorsqu'une des possédées, pour obtenir enfin la condamnation d'un des prétendus magiciens, employa l'expédient que voici : elle fit acheter un poulet par une de ses voisines, puis, s'étant introduite furtivement dans l'église de Saint-Jacques, elle saigna ce poulet sur la nappe du grand autel..... Or, le diable logé au corps de cette fille, interrogé publiquement par l'exorciste Barré, répondit que la jeune possédée étant entrée de grand matin dans l'église, y avait trouvé Gilloire, qui, magiquement, l'avait déshonorée, et que le sang répandu sur l'autel provenait de sa défloration..... Mais dans cette foule réunie autour du charlatan, se trouva la voisine qui avait été chargée d'acheter le poulet; elle alla tout raconter au lieutenant-criminel. Cette déposition mit enfin les magistrats sur la voie de la vérité, qui ne tarda pas à briller de tout son éclat..... Barré, privé de sa cure, fut enfermé dans une communauté, et les filles ou femmes possédées furent réclusses pour le reste de leurs jours.....

Depuis lors la raison triompha constamment des déplorables accusations de magie : les bûchers qui avaient consumé l'héroïque Jeanne d'Arc, le prêtre Gauffredi d'Aix, Eléonore Galigaï et Urbain Grandier, cessèrent de se rallumer à la voix d'un fanatisme dans lequel semblait s'être réfugiée toute la barbarie des siècles précédents.

En 1629 le domaine de Chinon était dans les mains du duc de Bourbon; le cardinal de Richelieu, qui avait ses vues sur ce grand fief, en fit faire l'échange vers 1630, contre d'autres terres appartenant à la princesse de Conti. Mais à peine cette dame était-elle en possession de la terre des bords de la Vienne, qu'elle la vendit au cardinal-ministre, moyennant une somme de cent dix-neuf mille trois cent vingt livres. Ayant acheté dans le même temps du duc de La Trémouille la terre de l'Ile-Bouchard, cet homme d'Etat fit ériger le tout en duché-pairie sous l'appellation de duché de Richelieu, et le 5 septembre 1631, il siégea au parlement en qualité de pair. Nous parlerons ailleurs du château de Richelieu, siége de cette splendide et opulente seigneurie. Cependant les seigneurs de la maison de Richelieu ne furent jamais considérés ici que comme échangistes, et la juridiction du bailliage de Chinon fut toujours royale. Dans le dernier siècle même, le domaine redevint immédiatement dépendant de la couronne, inaliénable de sa nature, et ne pouvant être échangé qu'avec la faculté perpétuelle de rachat.

Le bailliage de Chinon étendait son ressort sur cent paroisses; il ressortissait nûment au parlement de Paris, et relevait du présidial de Tours. Le dernier lieutenant-général d'épée de ce bailliage fut M. Voyer d'Argenson. Le bailli était assisté d'un lieutenant civil, d'un lieutenant criminel et de plusieurs conseillers ou assesseurs. Venaient ensuite le procureur, l'avocat du roi et le greffier du bailliage; puis quatre notaires royaux, douze procureurs et un huissier audiencier. Chinon était le siége d'une élection, d'un grenier à sel et d'une maîtrise particulière des eaux et forêts.

La mairie de Chinon, après avoir été presque toujours élective, comme toutes celles du royaume, passa, sous Louis XIV, par les diverses créations en titre d'office et par les suppressions qui préparèrent la vénalité que consacra l'édit de 1771. Au temps de l'échevinage par élection, la municipalité se composait d'un maire, trois échevins, deux élus et un greffier. Sans doute cette composition subit des changements sous le régime des charges; le tout vint ensuite se fondre dans le système municipal créé à la révolution, et qui varia beaucoup jusqu'à l'établissement de la constitution dite de l'an VIII, dont les institutions subsistent.

Durant les premières années de nos troubles politiques, époque à laquelle la

la forteresse romaine; peut-être l'oratoire et le fort furent-ils assis sur cette maçonnerie indestructible, dont les premiers dominateurs des Gaules ont emporté avec eux le secret. Le château du xe siècle se lie aux constructions moins anciennes par un pont en pierre remplaçant l'ancien pont-levis. On pénètre dans les deux autres châteaux, dont la séparation est peu distincte, par une porte en ogive ouverte au pied d'un beffroi appelé aujourd'hui la Tour de l'Horloge, et dans lequel plusieurs chambres encore logeables ont été conservées. Henri II fit bâtir plusieurs tours et courtines maintenant en ruines qui se confondent ici avec la troisième partie de cette forteresse, construite par Philippe-Auguste, mais reprise presque sur tous les points par Charles VII, ainsi que l'atteste le caractère de plusieurs grosses tours et du beffroi.

Au milieu des fortifications plus ou moins altérées par les siècles et par la

main des hommes, que nous venons de décrire brièvement, l'administration locale a fait planter, il y a quelques années, un jardin anglais. Chaque printemps une nature périodiquement rajeunie semble sourire à ces vieux et austères débris, et se plaît à les orner de sa riante parure de verdure et de fleurs..... Au sud, la colline, coupée à pic, tient comme suspendues sur la ville des murailles et des tours qui ne l'ont pas toujours menacée en vain. Au nord passe une grande route pratiquée dans les anciennes douves du château, et d'où le voyageur mesure de l'œil, avec quelque admiration, cette puissante forteresse qui, de ce côté, proteste encore avec vigueur contre les outrages du temps.

Tels sont les restes de cette demeure royale dans laquelle moururent deux rois d'Angleterre, Henri II et Richard Cœur-de-Lion; demeure qu'habitèrent à leur tour nos rois, Philippe-Auguste, saint Louis, Charles VII, Louis XI, Charles VIII, Louis XII, Henri II et Henri IV. Et dans ces murs abandonnés aux oiseaux de nuit par la famille de Richelieu, que d'intrigues, de félonies et de subtilités s'agitèrent; que d'amours pécheurs s'ébattirent, que de soupirs douloureux s'exhalèrent, surtout durant la captivité de Geoffroi-le-Barbu, comte d'Anjou, de Jacques de Molai, dernier grand-maître des Templiers, et des dignitaires de son ordre captifs avec lui, compagnons promis à son martyre. Ferons-nous passer devant vous la brillante fantasmagorie des illustres capitaines qui commandèrent dans ce château? Voici le maréchal de Gaucourt, le spirituel mémorialiste Comines, La Roche du Maine, guerrier fanatique, mais incorruptible; enfin voilà Rochefort, le redoutable raffiné et le plus formidable assaillant des beautés de la cour.

De la tour dite d'Argenton, l'une des mieux conservées du château, on communiquait par des passages souterrains avec la maison Roberdeau, située hors de l'enceinte, et qu'habitait Agnès Sorel lorsque Charles VII était relégué à Chinon par son infortune. Indépendamment de ces avenues ménagées à la galanterie, il en existait d'autres, selon les traditions locales, pour soustraire les habitants de la forteresse aux chances extrêmes de la guerre. Il y a quarante ans, des officiers de la garnison, partis d'une des tours du château, parvinrent, par une voûte passant sous le lit de la Vienne, jusqu'à la maison dite du Plessis, près le Vaugandré.

Du château descendaient, à l'est et à l'ouest de Chinon, des murailles flanquées de tours qui, en se liant aux ouvrages de cette forteresse, formaient sur ces points l'enceinte de la ville. Au midi, la même muraille, dont la rivière baignait le pied, offrait, vis-à-vis le pont, une porte ouverte entre deux tours crénelées, à machicoulis, avec pont-levis, herse et meurtrières.

lution. L'église paroissiale de Saint-Jacques, située dans le faubourg de ce nom, fut également bâtie par Charles VII.

Nous avons dit qu'Henri II fit commencer l'église paroissiale de Saint-Maurice, située à l'ouest de la ville; la construction fut continuée avec lenteur, ainsi que l'atteste la diversité de styles que l'on remarque dans cette église, peu recommandable d'ailleurs sous le rapport architectonique. Quelque chose comme un sonneur, érigé en cicerone, vous montre, dans un grand reliquaire de verre, un figure en cire bien rose, bien potelée et habillée de drap d'or.... Nous sommes bien trompé si cet honnête Chinonais ne croit pas avoir sous les yeux saint Maurice lui-même dans cette effigie, qui eût honoré le salon de M. Curtius.

Si l'on peut s'en rapporter à la tradition locale, il y eut anciennement à Chinon un couvent de Templiers, dont les maisons sises dans la Grande-Rue, nos 74 et 77, offriraient encore des traces. Il y avait aussi dans cette ville une communauté d'Augustins et trois monastères de femmes : les Capucines, les Ursulines et les religieuses du Calvaire. La sous-préfecture occupe le bâtiment des Augustins; l'hôpital de la ville, dont l'ancien local a été affecté à la gendarmerie, est établi dans celui du Calvaire; les autres couvents appartiennent à des particuliers. Il existait sur le pont de Chinon une chapelle, fondée en 1343 par un seigneur de la Roche-Clermault; elle était desservie par trois chapelains.

Les cinq paroisses que Chinon renfermait avant la révolution : Saint-Martin, Saint-Mesme, Saint-Etienne, Saint-Maurice et Saint-Jacques, sont réduites à deux : Saint-Etienne, cure, et Saint-Maurice, succursale.

Le collége de Chinon date du XIIe siècle; il avait été doté par la suite de divers biens, entre autres de ceux de l'ancien prieuré de Saint-Paul. La révolution a privé cette institution de son patrimoine; c'est maintenant un établissement communal dirigé par un officier de l'Université. Il est situé dans un local vaste et salubre, où l'on peut recevoir jusqu'à cent cinquante pensionnaires. Une école spéciale d'industrie et de commerce est annexée au collége.

Chinon n'est pas favorisé en édifices civils : l'hôtel-de-ville peut, à la rigueur, être cité; mais il ne rachète pas l'aspect disgracieux de la place sur laquelle il est bâti, et que déshonore une halle hideuse. Un établissement de bains, situé sur le quai et qui figure à l'extérieur une salle de spectacle, nous a paru assez gracieux : mais quelle idée a donc dominé le maître de cet établissement lorsqu'il a fait planter à la porte des cyprès, attribut en complet désaccord avec une maison consacrée à la santé! Le théâtre, placé sur le même

quai, orne peu cette partie de la ville, et nous croyons qu'il sert rarement à la récréation de ses habitants. La troupe de comédiens privilégiée ne donne que de loin en loin de courtes représentations à Chinon. Dans une apparition qu'elle a faite récemment sur les bords de la Vienne, un accident grave a jeté le trouble parmi les spectateurs, un plancher s'est écroulé sous les acteurs, plusieurs ont été ensevelis dans les décombres. Heureusement personne n'a péri; mais le public s'est retiré couvert de poussière, sans avoir joui du spectacle dont il est ordinairement privé.

Dans l'intérieur de ce chef-lieu d'arrondissement, le cachet du moyen âge et celui des XVe et XVIe siècles sont encore imprimés à la face de plusieurs maisons particulières. En voici une devant laquelle personne ne passera sans y faire une longue station : cette maison, située dans l'ancienne rue de la Lamproie, est celle qu'habita Rabelais, ce philosophe incisif, qui nous jugea bien, nous autres Français, lorsqu'il pensa qu'il fallait traiter nos travers par la plaisanterie. L'historien Demoustier, qui qualifie Rabelais de *Polichinelle de la littérature*, n'a pas compris tout ce qu'on peut puiser de sérieuses leçons dans la *parade* de ce pantin-là. Nous en sommes fâchés pour cet écrivain. Il faut pourtant lui pardonner ce jugement sévère : le Martial des bords de la Vienne a dit : « Quand le diable offrit au Fils de Dieu tous les royaumes de la terre, il se réserva comme son domaine Châtellerault, Domfront, Loudun et *Chinon*.... » Le trait, nous en convenons, n'était pas patriotiqne.

On ne quitte pas Chinon sans avoir visité les *Valains :* ce sont d'immenses carrières desquelles le château et peut-être la ville tout entière sont sortis. Elles offrent mille embranchements, labyrinthe inextricable où les étrangers ne s'engagent que sous la conduite d'un guide sûr. A la voûte naturelle des Valains, brillent des stalactites curieuses.

Aucune industrie n'est exercée sur une grande échelle à Chinon ; mais cette ville, centre d'un pays riche de produits agricoles, est animé par un commerce actif sur les blés, les vins, les fruits cuits et surtout les pruneaux dits de Tours. Les foires de Chinon tiennent les premiers jeudis d'avril, de juin, d'août, d'octobre et de décembre : plusieurs durent trois jours. Le chef-lieu d'arrondissement dont nous terminons la description, et qui renferme une population de 6,677 habitants, est à dix lieues sud-ouest de Tours. La route de cette dernière ville à Saumur par la rive gauche de la Loire, passe à Chinon, que traverse aussi une route conduisant dans le Poitou.

En résumé, si l'on ne peut citer Chinon comme une ville attrayante par sa physionomie, le charme de sa société et ses plaisirs, on ne se lasse pas d'admirer sa délicieuse situation. Trois fois, avant de nous en éloigner, nous avons

voulu jouir de l'admirable panorama qui se développe du plateau où gisent les ruines du château. Avec quel charme l'œil suit les sinuosités de la Vienne, contournant son cours argenté de l'Ile-Bouchard à Candes, à travers une plaine nuancée de tous les tons, opulente de tous les trésors d'une végétation généreuse. Devant le spectateur charmé, et sur la colline qui ferme au sud le bassin de la rivière, s'offrent des sites ici tapissés de vignes, là garnis de noyers touffus; et de distance en distance, les flèches de quelques demeures jadis féodales percent ces massifs d'arbres; ou bien dans leurs clairières, apparaissent les tourelles de ces vieux manoirs, dont la prérogative est maintenant refoulée sous un niveau matériel. A l'ouest, dans un lointain bleuâtre, les tours puissantes du château de Saumur couronnent le paysage qui fuit sous le regard; et les coteaux majestueux de la Loire ferment cet horizon, dont se fussent enivrés Ruisdael et Claude Lorrain.

A une lieue environ de Chinon et sur la rive gauche de la Vienne, s'étend la petite commune de *Cinais* ou *Sinais*, d'après l'orthographe de Rabelais, qui peut-être s'est laissé trop facilement séduire par l'idée d'un rapprochement biblique entre le nom de cette localité et celui du mont fameux sur lequel Moïse donna ses lois aux Juifs. Avant de parler des traces de castramétation qu'on remarque au sommet du coteau de Cinais, nous devons compte à nos lecteurs de la vive émotion que nous avons éprouvée à l'aspect du beau spectacle que la perspective offre de ses hauteurs. C'est la contre-partie du splendide aspect que le regard embrasse du château de Chinon, ou plutôt c'est le même tableau se présentant avec la nouveauté séduisante d'un autre point de vue. Dans l'admirable paysage qui s'épanouit entre les deux coteaux, apparaît, ici le manoir de Coulaine, dont nous parlerons bientôt, là le toit modeste de La Devinière, où s'écoula l'enfance de Rabelais; ailleurs tranchent sur la verdure des prairies, ou sur celle plus foncée d'une robuste végétation, les églises de La Roche-Clermault et de Seuilly; puis à l'extrémité du vallon se produit le château du Coudray, avec ses tours crénelées : vieillard de pierre dont les blanches constructions, contrairement aux lois de la vie humaine, semblent, en dépit des siècles, annoncer une persistante jeunesse; enfin, au lieu où le cours de la Vienne se perd dans le grand fleuve, la flèche élancée de Candes surgit d'un massif de maisons qui s'efface à moitié dans le lointain brumeux.

Si, maintenant, nous ramenons notre attention sur la montagne de Cinais, nous y trouvons des traces d'une grande péripétie géologique dans une multitude de blocs aux formes irrégulières et heurtées, qui, vus d'une certaine distance, et surtout au clair de la lune, simulent les débris d'une ville boule-

versée par un tremblement de terre.... Au nord de cet amas de rochers calcaires, s'ouvre une enceinte quadrilatérale, que plusieurs archéologues ont prise pour le siége d'une station romaine, tandis que d'autres ont cru y reconnaître un camp d'Henri II, roi d'Angleterre. Nous laisserons parler, à cet égard, M. Champoiseau : « Nous nous sommes demandé, dit le savant écrivain, « si ces quadrilatères autour desquels sont assez médiocrement alignés des « fragments de roches provenant des débris du sol environnant, et qu'on a « sérieusement donnés pour des parapets, ne sont pas le résultat d'essais de « défrichement tentés au moyen âge ou même auparavant. L'on serait vrai- « ment tenté de le croire, lorsqu'on jette les yeux sur les petits fossés larges « d'un mètre et profonds de quelques centimètres, dont ils sont entourés, et « qui n'ont absolument rien de militaire. Il en est de même des entrées qu'on a décrites comme ayant appartenu à une espèce de forteresse. Il faut une « bonne foi bien rare en archéologie, pour revenir convaincu qu'on a parcouru « un camp romain [1]. »

Quoique peu persuadé à cet égard (et nous partageons son doute), M. Champoiseau ajoute que la tradition locale, transmise d'âge en âge, et les plus vieux titres des abbayes de Fontevrault et de Seuilly, mentionnent l'existence d'un ancien camp romain sur les hauteurs de Cinais. Le même écrivain ajoute qu'on y a trouvé, il y a quelques années, au pied d'une roche un vase rempli de médailles d'Antonin-le-Pieux et de Marc-Aurèle, parfaitement conservées. Il paraît donc probable que les premiers dominateurs de la Gaule ont campé sur ce plateau ; mais, en se rangeant à cette opinion, il faudra admettre que les siècles ont détruit le caractère appréciable d'une castramétation qui peut-être avait été établie à la hâte, surtout si elle le fut en 452, par Ægidius, pour faire le siége de Chinon dans lequel il échoua.

Selon les anciens chroniqueurs, saint Martin vint prêcher sur le plateau de Cinais : on y montre encore l'empreinte de son pied sur une roche du haut de laquelle il faisait entendre la parole sainte. Au rapport de Rabelais, les reliques d'un petit-fils de Clovis-le-Grand reposèrent longtemps dans l'église de Cinais, où elles étaient en grande vénération.

Puisque nous avons franchi la Vienne pour explorer les communes du canton de Chinon qui occupent la rive gauche, nous mentionnerons maintenant *Seuilly*. L'abbaye de ce nom, devenue si célèbre par une scène du *Gargantua* [2], dont les moines de cette communauté étaient les héros, fut fondée antérieurement

1. Tableaux chronologiques sur l'Histoire de Touraine.
2. Le sac du clos de l'abbaye de Seuilly.

au XIIe siècle, par les seigneurs de Montsoreau, sous le titre de simple prieuré. Mais Gauthier, seigneur de la même maison, l'érigea en abbaye, vers 1111, avec l'agrément de l'abbé de Saint-Etienne-de-Vaux. Les religieux de Seuilly appartenaient à l'ordre de Saint-Benoît, et reçurent, au XVIIe siècle, la règle de Saint-Maur. Le petit fief de la Devinière était possédé par le père de Rabelais, né lui-même sur la paroisse de Seuilly. Ce malicieux écrivain fit ses premières études chez les moines de l'abbaye qui sans doute le traitèrent assez durement; car il se vengea par des coups de plume bien piquants des férules ou des coups de martinet qu'il avait reçus.

Sur la lisière du petit bois qui borde la commune de Seuilly au nord, s'étend aussi celle de *Lerné*, formant au sud-ouest la limite du département. Le bourg de ce nom est décoré d'un beau château dans le goût du XVIIe siècle, bâti en 1636 par le sieur le Bouteillier de Chavigny, surintendant des finances sous Louis XIII; ce nom de Chavigny a été attaché à cette demeure anciennement seigneuriale, et qui appartient encore à la même famille.

La commune de *la Roche-Clermault*, située à l'est de Lerné et de Seuilly, se recommande par la bonne qualité des vins rouges qu'elle produit.

Il faut franchir la Vienne pour retrouver l'intérêt qu'offre encore, sur plusieurs points, le canton de Chinon. Voici d'abord *Beaumont-en-Veron*, commune très-importante par sa population, comme pour la culture de son territoire. Mais ce qu'on y remarque surtout, c'est le château de *Coulaine*, qui donna son nom à une famille noble de la Touraine. Chalmel, dans ses *Tablettes chronologiques*, parle d'une assemblée synodale qui aurait été tenue à Coulaine sous le règne de Louis-le-Débonnaire. Si cette mention est exacte, la seigneurie du lieu remonte au IXe siècle. Toutefois, ce n'est que vers la seconde moitié du XVIe que les possesseurs de ce fief sont nommés dans les monuments historiques. Il appartenait dès lors à la maison de Craon : Henri de Craon, seigneur de Coulaine, était gouverneur de l'Ile-Bouchard en 1557, et chargé de défendre cette place contre les protestants. Ce gentilhomme était fils de Jacques de Craon, qui, le premier, vint s'établir en Touraine; et d'Henri naquit, en 1556, au château de Coulaine, Claude de Craon, savant bénédictin qui publia en 1579 des remarques latines sur les Epîtres grecques de Guillaume Budée. Selon Ménage, les Craon mentionnés ici, étrangers à la maison du même nom originaire de l'Anjou, descendaient d'un Michel de Craon, qui avait été au service des ducs de Savoie. Nous pensons que la famille de Coulaine, propriétaire actuelle du domaine de ce nom, appartient à la même maison que ses anciens possesseurs.

Le château est un édifice du XVe siècle, flanqué de tourelles, avec une

cage d'escalier figurant, au milieu de la façade, une sorte de donjon dont la hauteur excède de beaucoup le toit du bâtiment principal. Ce monument, de cette belle époque qui précéda la renaissance, rappelle bien l'éloquente inspiration architectonique que dénatura la prodigue mais froide ornementation venue d'Italie. Il est situé au milieu d'un jardin anglais qui fait valoir encore sa structure imposante, en lui prêtant un fond de verdure sur lequel tranche vivement l'ensemble blanchâtre des constructions.

La commune d'*Avoine* joint au nord celle de Beaumont. Selon Grégoire de Tours, saint Perpet, l'un de ses prédécesseurs, fit bâtir l'église de ce lieu en 469. Le territoire de cette commune est fertile et bien cultivé. A une petite distance d'Avoine, la forte commune d'*Huismes* étend jusqu'aux bords de la Loire son territoire riche de toutes les productions du sol. On y récolte surtout une prodigieuse quantité de prunes : les habitants d'Huismes peuvent revendiquer une bonne part de la renommée méritée par les pruneaux dits de Tours, qui proviennent presque exclusivement de l'arrondissement de Chinon. Charles VII affectionnait la délicieuse vallée d'Huismes : il habitait souvent le château d'*Usage*, qu'il préférait au séjour de *Tours*, autre château royal situé près de

là. C'est que non loin de la première de ces maisons de plaisance le galant monarque avait fait bâtir pour Agnès Sorel le pavillon de *Bonaventure*, gentil castel où ce prince, dans une suite d'aventures qui n'étaient pas aussi honorables qu'elles pouvaient lui paraître bonnes, venait souvent demander à sa favorite l'hospitalité du soir, pour se livrer le lendemain avec elle au plaisir de la chasse à l'oiseau. Plusieurs courtisans ou officiers du roi possédaient ou habitaient des châteaux aux environs de la demeure royale : c'étaient *Ripalfond*, véritable type d'un manoir féodal, avec tourelles et donjon; *l'Ermitage*, où logaient les colons de la terre de Tours; *Villemaire (Villa majoris)*, demeure du majordome de Charles VII; enfin, *la Chancellerie*, dont la destination s'explique par son nom. Presque tous ces châteaux sont maintenant des habitations rurales; la Chancellerie est en ruines.

A *Savigny*, commune située à l'ouest d'Huismes, on voit encore une maison de plaisance ayant appartenu à Charles VII : c'est *la Herpinière*. Une peinture à fresque assez bien conservée, dans l'une des chambres de ce château, représente la reine Marie d'Anjou, cette vertueuse princesse si délaissée par l'amant d'Agnès Sorel, et pourtant si digne de ramener à elle son infidèle époux. Sur la commune de Savigny se trouve la terre des *Places*, qui fut la demeure habituelle de Le Royer de la Sauvagère, savant antiquaire que nous avons souvent cité. Il mourut dans ce château en 1781. L'église de Savigny appartient à l'ère romane.

En suivant le cours de la Vienne jusqu'à son confluent dans la Loire, nous arrivons à *Candes (Condates)*, très-petite ville située à l'extrémité ouest du département d'Indre-et-Loire, puisqu'à la distance de cinq à six cents pas, se trouve Montsoreau, première commune du département de Maine-et-Loire : ce qui a donné lieu à ce distique déplorable :

Entre Candes et Montsoreau,
Il ne pait ni brebis ni veau.

On doit penser que l'admirable situation de Candes, et surtout la jonction en ce lieu de deux rivières, déterminèrent très-anciennement une population à s'y établir. Il y a lieu de présumer même que cette localité avait de l'importance dès le IVe siècle, puisqu'il y existait en l'an 400 un clergé assez nombreux. Au rapport de Sulpice-Sévère, saint Martin se rendit à Candes en cette année, pour rétablir la bonne intelligence entre les prêtres d'une église que cet évêque avait fait construire. Or, l'apôtre de la Touraine, ayant été atteint d'une maladie grave durant ce voyage, mourut à Candes le 11 novembre. Nous avons dit ailleurs

d'une construction massive, qui lui impriment un aspect militaire en désaccord avec l'élégance de son architecture.

Des réparations exécutées, dit-on, au XVIIe siècle, par les soins du ministre Chauvelin, ont pu consolider quelques parties de l'édifice qui menaçaient ruine; mais, dans ce travail de restauration, le grand siècle a sensiblement gâté plusieurs parties du monument, et cela sans scrupule assurément, car les architectes du temps de Louis XIV ne se faisaient nullement faute d'appeler barbares les constructions si poétiquement religieuses du moyen âge.

Candes est la patrie de Pierre de Courcelles, poëte du XVIe siècle, à qui ce siècle dut les ouvrages, maintenant oubliés, intitulés : *Le Cantique des cantiques de Salomon, et les Lamentations de Jérémie, paraphrasées en vers français.* Cet écrivain, composa aussi la *Colomachie,* poëme où l'on voit un combat entre les quatre gouvernements du monde.

Le canton de Chinon, dont nous terminons ici la description, est le plus fertile de l'arrondissement : tous les genres de culture y réussissent dans les terres arables; on y récolte du vin, des fruits, d'excellents légumes, et les prairies des bords de la Vienne sont d'un excellent rapport.

Le canton d'*Azay-le-Rideau,* borné au nord par la Loire, joint à l'ouest celui de Chinon. Le chef-lieu est une jolie ville située sur l'Indre et sur la route de Tours à Chinon. Bien qu'on ait découvert des débris de constructions et quelques ustensiles antiques sur ce territoire, aucune donnée certaine n'autorise à penser que les Romains y aient eu un établissement de quelque importance. Ce n'est qu'au commencement du XIIe siècle que cette localité se révèle dans les monuments historiques, par le nom du premier de ses seigneurs qui soit connu. Le possesseur de ce fief en 1213 était Hugues de Ridel ou de Rideau, l'un des bannerets de la Touraine, qui fut en même temps propriétaire et parrain de cette terre. Sans doute ce seigneur était d'une famille déjà ancienne, car le titre de banneret sous-entendait toujours une illustration fondée particulièrement sur la naissance. Hugues avait un frère nommé Geoffroy, et l'on connaissait encore au commencement du XIIIe siècle, un Gauthier Rideau, cousin des deux précédents.

Chalmel rapporte (tome II, page 135 de son *Histoire de Touraine*) que Pierre Combet et Jehan Chastelain furent chargés, en 1358, d'aller incendier avec de la poudre à canon la ville d'Azay-le-Rideau, dont les Anglais s'étaient emparés. Il doit y avoir une erreur dans cette mention : ces deux capitaines avaient mission de brûler en même temps Cormery, et les probabilités veulent que ce sinistre se rapporte à Azay-le-Chétif, bourg situé à une petite distance de Cormery, et qui d'ailleurs a retenu le nom d'*Azay-le-Brûlé.*

Si les fortifications d'Azay-le-Rideau, dont on aperçoit à peine quelques vestiges, ne remontent pas au milieu du XIVe siècle, il est au moins certain qu'elles existaient en 1418, lorsque Charles VII, encore dauphin, passant sous ces murailles pour se rendre de Chinon à Tours, les Bourguignons, qui occupaient la place insultèrent gravement ce prince et les siens, en les appelant du haut de leurs tours *restes de petits pâtés de Paris*. Furieux d'une telle outrecuidance, Charles suspend la marche de ses troupes et forme aussitôt le blocus d'Azay-le-Rideau. Les assiégés, comprenant trop tard ce que leur insolence pouvait leur coûter, se battirent en désespérés. Mais le dauphin avait du canon, la place fut emportée d'assaut. Le gouverneur, qui peut-être avait été étranger à l'injure si gravement réprimée, subit la peine capitale, et trois cent cinquante-quatre soldats ou habitants furent pendus, les premiers aux créneaux des remparts, les derniers aux toits de leurs maisons. Cet acte d'excessive rigueur avait été constaté par des pièces trouvées dans le château d'Azay, et que les panégyristes de Charles-*le-Victorieux* se sont dispensés de citer : ce trait eût mal figuré dans le cortége de ses victoires.

Sous le règne de Louis XI, Jean Berthelot, conseiller du roi, était seigneur d'Azay-le-Rideau ; Gilles, son fils, lui succéda. Il avait aussi succédé à son père, en qualité de maître à la Chambre des comptes de Paris, et fut maire de Tours, en 1520. Ce gentilhomme, ami du faste et de la splendeur, fit abattre le vieux château, forteresse d'une sombre physionomie, et fit bâtir dans une île formée par l'Indre, un édifice à la construction duquel présida cette ambition qui presque toujours laissait, au XVIe siècle, les monuments inachevés, pour avoir voulu en faire de surprenantes merveilles. Celui d'Azay-le-Rideau fait regretter l'absence d'une des ailes en retour d'équerre sans doute projetées ; tandis qu'au milieu de sa façade principale, un portail présentant trois ordres superposés, dont l'ensemble pyramidal égale la hauteur des combles, forme une entrée d'une magnificence magique. Vue de l'autre rive, et prise du point angulaire où se joignent les deux corps de logis, cette belle demeure est d'un aspect grandiose, que complètent les trois tours qui flanquent les angles de l'édifice.

Rien n'atteste que le château d'Azay ait appartenu à François Ier ; cependant on aperçoit dans l'ornementation qui le décore les allégories favorites de ce galant souverain. Ici c'est un bas-relief représentant une salamandre au milieu des flammes, avec cette devise du roi chevalier : *Ung seul désir ;* là ce sont les chiffres de Diane de Poitiers et du monarque qui céda à son fils les charmes de cette favorite. Nous pensons que ces sculptures sont un hommage courtisanesque rendu à François Ier par Antoine Raffin, seigneur d'Azay-le-Rideau.

qui, sous le règne de ce prince, fut capitaine de cent archers de la garde du roi et gouverneur du dauphin.

François Raffin succéda à son père dans la seigneurie d'Azay, que sa fille porta dans la famille de Lusignem, par son mariage avec le sieur de Lansac. Arthur de Lusignem, fils du précédent, eut de Françoise de Souvré une fille qui, mariée au marquis de Vassé, lui donna la terre d'Azay-le-Rideau. Elle passa ensuite dans les maisons de Cossé, de Courdemanche et de Biencourt : elle appartient encore à un membre de cette dernière famille.

M. le marquis de Biencourt entretient avec beaucoup de soin son château, qui, après celui de Chenonceaux, est le plus bel édifice de la Touraine. On y visite surtout avec intérêt une collection de portraits historiques attribuée aux meilleurs maîtres.

Azay-le-Rideau a pris dans les temps modernes un certain accroissement dû, en partie, à la route de Tours à Chinon. Sa situation au milieu d'une contrée fertile, le riant aspect des sites environnants et l'affabilité des habitants rendent ce séjour très-agréable. Diverses industries s'exerçant sur une petite échelle contribuent, d'ailleurs, à animer ce chef-lieu de canton. On y remarque des maisons construites avec goût. Le pont, bâti en ce lieu sur l'Indre, ne contribue pas à l'agrément de la ville; il est à désirer qu'un monument moins en désaccord avec sa physionomie heureuse, conduise au faubourg appelé *La Chapelle*. La population d'Azay-le-Rideau est de 2,105 habitants; les foires de cette ville tiennent les premiers mercredis de mars, de mai, de juillet, de septembre et de novembre; ce chef-lieu de canton est à cinq lieues nord-est de Chinon.

La commune de *Bréhémont*, la plus considérable du canton d'Azay, après le chef-lieu, offre un territoire d'alluvion, formé par les eaux de la Loire et du Cher; c'est la plus fertile de l'arrondissement et peut-être du département. Celle de *La Chapelle-aux-Naux*, qui la joint à l'est, participe de cette fertilité. *Rivarennes*, commune que traverse l'Indre, se recommande par les poires dites *tapées*, qu'on y prépare au moyen d'une cuisson particulière. *Cheillé* offre sur son territoire quelques anciens rendez-vous de chasse où s'arrêtait le roi Charles VII, lorsqu'il courait la grande bête dans la forêt de Chinon. Ces stations, jadis consacrées au plaisir, sont maintenant affectées à l'agriculture, qui est active et prospère sur cette commune populeuse.

Saint-Benoît-du-Lac-Mort, localité dont le nom se rapporte sans doute à quelque ancienne pièce d'eau profonde et stagnante, est une commune située en partie dans la forêt de Chinon. Il y avait autrefois sur cette paroisse une abbaye fondée en 1107 par Foulques le-Jeune, sous le nom de *Turpenay* (*Tur-*

piniacum), au moment où il partait pour la Terre-Sainte. Cette fondation fut confirmée par Richard Cœur-de-Lion, son petit-fils, en 1189, et les seigneurs de l'Ile-Bouchard ajoutèrent aux donations que les comtes d'Anjou et de Touraine avaient faites aux religieux de cette abbaye. Ils appartenaient à l'ordre de Saint-Benoît, et reçurent au XVIIe siècle la règle de Saint-Maur. Henri Clément, maréchal de France au XIIIe siècle, époque à laquelle il n'y avait dans le royaume qu'un dignitaire de ce grade, avait sa sépulture à Turpenay. Le prieuré des *Pommes-Aigres*, de l'ordre de Grammont, était aussi sur la commune de Saint-Benoît-du-Lac-Mort. Il avait été fondé par Henri II, roi d'Angleterre, et n'était desservi que par deux religieux. L'abbé Régnier Desmarets, de l'Académie française, était prieur des Pommes-Aigres en 1713.

La commune de *Saché (Sacciacum)*, était le siége d'une ancienne baronnie, dont le plus ancien seigneur connu vivait en 1250. La terre du lieu passa successivement dans les maisons de Savary, de Rouxelley, de Villiers, de Péau, de Butet; enfin, par apport matrimonial, le domaine rentra en partie dans la maison de Savary, tandis que l'autre portion était acquise au même titre, à la famille de Margonne.

Marguerite de Rouxelley, que la vénération des Tourangeaux a placée parmi les bienheureuses, vivait au commencement du XVIIe siècle. Douée de tous les dons de l'esprit et du corps, Marguerite, à l'âge de quinze ans, était appelée à faire le charme de la société. Mais, repoussant loin d'elle toutes les séductions du monde, elle se livra aux pratiques d'une piété profonde, et demanda avec instance à ses parents la permission de prendre le voile aux Carmélites de Tours. M. de Rouxelley, qui avait fondé des vues d'alliance illustre sur le mérite de sa fille, refusa constamment de favoriser sa vocation. On la vit alors, à l'exemple de sainte Catherine de Sienne, partager les plus vils travaux de la domesticité : elle s'imposait trois fois par semaine des jeûnes austères, et se ceignait la taille avec une ceinture armée de pointes aiguës qui pénétraient dans la chair. Le soir, retirée chez elle, Marguerite se flagellait, puis elle se mettait en prières, et l'aurore la surprenait souvent au pied de son prie-Dieu. La noble vierge, livrée à de telles mortifications, devait atteindre promptement l'éternité vers laquelle son âme s'élançait avec amour : en effet, la vie se retira doucement de ce corps sanctifié, avant que son vingt et unième printemps fût accompli, et mademoiselle Rouxelley salua sa dernière heure du sourire des anges, auxquels Dieu allait la réunir.

La commune de *Vallères*, située à l'est du canton d'Azay, produit du vin de bonne qualité sur un coteau qui domine en ce lieu le cours de l'Indre; on a reconnu dans cette commune des sources d'eaux minérales. Après avoir cité

en passant la commune de *Linières,* pour sa fécondité en vins, pâturages, grains, fruits et chanvre, nous terminerons la description du canton d'Azay, par une mention assez détaillée de la commune de *Rigny,* où l'on s'arrête frappé de la physionomie grandiose du château d'Ussé. Les historiens de la Touraine font remonter la seigneurie d'Ussé à Gilduin, surnommé le démon de Saumur, qui aurait possédé ce fief en même temps que ceux de Maillé et de Pont-Levoy, et l'aurait laissé à Gilduin, deuxième du nom, son fils. La série des seigneurs de cette terre échappe ensuite à l'histoire jusqu'à la fin du xve siècle : en 1480, elle appartenait à Jacques d'Espinay, qui fit, dit-on, construire la chapelle dont nous parlerons bientôt. Jacques d'Espinay, deuxième du nom, fonda, en 1538, dans cette chapelle, une collégiale de huit chanoines, à la nomination du seigneur. François d'Espinay, surnommé le brave Saint-Luc, appartenait à la famille des châtelains d'Ussé : on sait qu'il fut envoyé à Senlis, en 1594, pour traiter de la reddition de Paris avec Henri IV.

Suzanne de Bourbon, fille de Louis, prince de La Roche-sur-Yon, acheta sans doute Ussé de la famille d'Espinay : nous la voyons comparaître comme dame du lieu, en 1559, à la réformation des coutumes de Touraine. Or, cette terre était échue après sa mort à la fille de Claude de Rieux et de Rochefort, deuxième du nom, sa petite-fille à elle Suzanne de Bourbon, à cause de son mariage en secondes noces avec Claude Ier. Cette petite fille, Louise de Rieux en son nom, ayant épousé René de Lorraine, marquis d'Elbeuf, celui-ci vendit Ussé à Louis Bernin de Valentinay, contrôleur-général de la maison du roi, qui laissa cette terre avec sa charge à son fils, Louis II. Ce seigneur épousa Louise Françoise Le Prêtre de Vauban, fille de l'illustre maréchal.

Lorsqu'on apprend que ce grand homme continua la reconstruction du château d'Ussé, commencé au xvie siècle, on s'explique l'ensemble de grandeur et de puissance que présente cette vaste demeure, où la science de l'immortel ingénieur semble être venue se jouer, après de redoutables travaux, en mariant le faste d'un monument moitié palais, moitié forteresse, avec les sites majestueux qui l'environnent. Ce château, appuyant sa structure sévère au coteau boisé qui fuit un peu au sud pour tracer à l'Indre une route vers la Loire, présente un type féerique que nous n'avons point retrouvé ailleurs. On se plaît à le vieillir, afin d'en faire le théâtre des aventures de la dame des Belles-Cousines et du petit Jehan de Saintré. L'imagination grandit cette chronique apocryphe; elle lui prête les proportions de l'épopée, et l'on regrette, quand la raison s'éveille, de ne trouver, sous le voile soulevé de cette séduction caressante, qu'un fait entièrement fabuleux. La tradition locale affirme pourtant l'authenticité de ce conte, et les narrateurs des bords de la Loire ajoutent

même que la belle héroïne s'était retirée à l'abbaye de Turpenay : sans doute ils oublient que cette communauté était habitée par des religieux.

La terre d'Ussé passa de la maison de Valentinay dans celle de Courvoisin, au commencement du XVIIIe siècle; elle avait été érigée en marquisat vers 1700, en faveur de Louis de Valentinay, deuxième du nom. Lorsque la révolution éclata, Ussé appartenait au marquis de Chalabre. Le domaine fut séquestré pour cause d'émigration ; mais un fils légitimé du marquis en obtint la restitution. Il a été acquis depuis par M. le duc de Duras. Les éphémérides des derniers mois de l'année 1813 et des trois premiers de 1814, pourraient fournir un épisode dont le château d'Ussé fut le théâtre ; nous le tairons, quoique tous les détails nous en soient bien connus. Sur des événements encore si récents, on peut se borner à dire que la plus grande faute que Napoléon ait commise fut le mépris qu'il fit des menées de ses ennemis de l'intérieur.

La chapelle d'Ussé, édifice du XVIe siècle, est remarquable par l'ensemble de la construction et par la délicatesse des détails d'ornementation. Les bâtiments d'habitation appartiennent en partie à la même époque; ils sont d'une magnificence grave, à laquelle on eût regretté de voir l'élégance se mêler. On conservait autrefois au château d'Ussé deux caisses de momies, l'une en basalte, l'autre en marbre blanc, apportées de la Haute-Égypte vers 1631 ; elles avaient appartenu successivement au surintendant Fouquet, au célèbre Lenôtre, et enfin à Louis II de Valentinay. Au moment du séquestre, elles furent envoyées à Paris et destinées ensuite au Musée des antiquités. Ces caisses, couvertes d'hiéroglyphes, mirent en défaut le savoir de M. Court de Gibelin, qui avait tenté d'expliquer les inscriptions qu'elles portaient. On prétend qu'elles sont encore abandonnées dans les combles du Louvre.

La commune de *Rigny* est fertile, populeuse, et révèle l'aisance de ses habitants. On y voit une fontaine intermittente qui tarit et reparaît plusieurs fois dans un jour : phénomène assez commun résultant de l'inégalité de la source souterraine qui alimente cette fontaine.

Le canton d'Azay-le-Rideau, couvert de bois sur le tiers au moins de son étendue, n'est pas aussi généralement fertile que les environs de Chinon. Mais borné au nord par le Cher et la Loire, traversé de l'est au nord-ouest par l'Indre, il présente entre les deux premières de ces rivières des terrains d'alluvion très-productifs, et sur les bords de la troisième de bonnes prairies. Les fruits abondent sur la partie non boisée de ce territoire.

Le canton de *l'Ile-Bouchard* vient s'enclaver au nord entre les cantons de Chinon et d'Azay-le-Rideau. On lit dans la *Chronique de Tours* qu'un seigneur dont le nom n'est pas cité, ayant accompagné Ingelger à Auxerre en 887,

lorsqu'il alla reconquérir les reliques de saint Martin, obtint en récompense de ce concours l'Ile-Bouchard *(Insula Buccardi)*.

Rien d'incohérent comme les notions données sur l'origine de la seigneurie de cette île : Chalmel ne précise pas la construction d'un fort en ce lieu, par un baron nommé Bouchard, autrement qu'en la faisant rapporter au IXe ou au Xe siècle. Les auteurs de la *Chronologie sur l'histoire de Touraine*, dont les dates nous ont toujours paru mieux vérifiées, fixent à l'année 900 la fondation du château, qui reçut le nom de Bouchard, alors seigneur de l'île. Il paraît que ce fief eut dès lors le titre de baronnie ; mais les titulaires ne nous apparaissent dans l'histoire qu'à des intervalles fort irréguliers. Si, laissant de côté la chronologie de Chalmel relativement aux seigneurs de l'Ile-Bouchard, nous admettons au moins la succession qu'il nous indique, sans doute avec plus de certitude, nous trouvons qu'à Bouchard, le plus ancien d'entre eux, succéda Hugues, qui eut Bouchard II pour successeur. Ce baron, jeune encore quand la seigneurie lui advint, fut placé sous la tutelle de son oncle, lequel s'étant fait moine à Marmoutier, céda cette tutelle à Geoffroi Fuel, son frère. Ce dépositaire, ainsi que cela se voyait souvent alors, songeait à garder purement et simplement la baronnie de l'Ile ; mais Bouchard II, devenu majeur, reprit son bien, gouverna durant quelques années et mourut sous l'habit de Saint-Benoît. Geoffroi hérita alors légitimement de la baronnie, et eut dans sa famille une longue suite de successeurs, qui, selon Chalmel, jouirent de ce domaine féodal pendant près de quatre cents ans. Nous supprimons une nomenclature sans intérêt ; disons toutefois que les comtes d'Anjou tentèrent en vain de s'emparer de l'Ile-Bouchard, dont le fort eût été une excellente clef de leurs possessions vers le Poitou ; n'ayant pu accomplir cette conquête, ils s'en vengèrent en faisant piller à diverses reprises les campagnes qui avoisinaient la place.

Bouchard IV, qui vivait à la fin du XIIe siècle, se qualifiait *baron par la grâce de Dieu*. Barthélemy II, son frère et son successeur, fut compté parmi les chevaliers bannerets de la Touraine. Bouchard VII fut un des otages du roi Jean, lorsque ce prince revint en France pour s'occuper des moyens d'acquitter sa rançon. Il eut pour successeur Jean, unique du nom, et de ce seigneur naquit Catherine, devenue plus tard dame de l'Ile-Bouchard, l'une des femmes les plus belles, les plus galantes et les plus adroites du XVe siècle. Cette dame, contemporaine de Charles VI et de Charles VII, réunissait, quatre cents ans avant notre époque, toutes les qualités qui distinguent le plus éminemment nos solliciteuses. Elle fut mariée quatre fois : la première, à Jean des Roches ; la seconde, à Hugues de Challan ; la troisième, à Pierre de Giac, ministre de Charles VII, sacrifié par le connétable de Richemont et Georges de

la Trémouille; la quatrième, à ce même la Trémouille, dont les mains étaient encore teintes du sang de son troisième mari, lorsque, subjugué par les charmes et les intrigues de cette Alcine, il la conduisit à l'autel. Catherine de l'Ile-Bouchard, amante perfide de Jean-sans-Peur, fut soupçonnée en 1419 d'avoir participé à l'horrible guet-apens de Montereau, où périt ce duc de Bourgogne; il est au moins certain qu'elle devint peu de temps après la maîtresse de Charles VII, et que ce fut par l'ascendant de ses charmes que le sire de Giac obtint la surintendance des finances. Tout ce que nous venons de rapporter peut s'induire aisément des détails que M. de Barante a consignés dans sa curieuse *Histoire des ducs de Bourgogne*, sur cette femme qui a joué sous deux règnes un rôle si actif, qu'on serait surpris de ne pas voir figurer son nom dans l'histoire générale, si des faits et des renommées d'une plus grande valeur n'y étaient omis à chaque page.

La terre de l'Ile-Bouchard, portée dans la maison de la Trémouille par Catherine, y resta jusqu'au XVIIe siècle, époque à laquelle un seigneur de cette famille la vendit au cardinal de Richelieu.

L'Ile-Bouchard était déjà fortifiée lorsque, sous le règne du roi Jean, les Anglais s'en emparèrent par surprise; mais ils furent contraints de la rendre après le traité de Bretigny. Devenue importante durant les guerres de religion, cette forteresse eut des gouverneurs délégués de la couronne pour la défendre contre les protestants: parmi ces officiers on compta François Lebascle, Henri de Craon, seigneur de Coulaine, et Charles Durosel. Les garnisons royales ne purent toutefois empêcher les calvinistes d'enlever l'Ile-Bouchard en 1562; ils y commirent des cruautés. Mais informés que le duc de Montpensier marchait pour leur enlever ce poste, ils l'abandonnèrent. Six ans plus tard ces religionnaires firent de vains efforts pour se ressaisir de l'Ile-Bouchard; mais en 1616, le prince de Condé eut la permission de loger cent hommes d'armes dans le château du lieu, pour sa sûreté personnelle et celle de sa suite, pendant les conférences de Loudun. Depuis lors, les fortifications de la place et du château ayant cessé d'être entretenues, sont tombées en ruines; il n'en reste plus que quelques vestiges au milieu de la Vienne.

De la baronnie de l'Ile-Bouchard relevaient les seigneuries de quinze paroisses; sa justice était exercée par un sénéchal, un lieutenant, un procureur et un greffier. Autrefois l'Ile était divisée en deux paroisses, avec chacune une église de son nom, ou plutôt qui lui avait donné le sien : Saint-Gilles, située au nord de l'Ile, et Saint-Maurice, située au midi. Ces deux communes, réunies en 1832, sous le nom de *l'Ile-Bouchard*, communiquent entre elles par deux ponts suspendus. L'église de Saint-Gilles fixe l'attention des archéologues

par son portail byzantin, richement ornementé. L'église de Saint-Maurice, fort remarquable aussi, appartient à l'ère ogivale.

La petite ville de l'Ile-Bouchard, très-agréablement située au milieu d'un pays cultivé, n'est pas riche d'édifices ; ses rues sont étroites, son aspect général est assez triste. La population s'élève à 1,708 habitants. Ce chef-lieu de canton, situé à quatre lieues sud-est de Chinon, est traversé par la route de Loches à Chinon et à Saumur. Les foires qui s'y tiennent ont lieu les deuxièmes samedis de janvier, de mars, de juin, de septembre et de novembre. Avant d'arriver à l'Ile-Bouchard, lorsqu'on vient de Sainte-Maure, on aperçoit sur la rive gauche de la Vienne un dolmen d'une forte proportion et bien conservé.

Les communes du canton de l'Ile-Bouchard sont généralement peu populeuses : celle de *Panzoult*, la plus forte après le chef-lieu, ne renferme pas 860 habitants. Malgré les ruines de plusieurs manoirs féodaux éparses sur cette commune, elle fixerait peu l'attention, si Rabelais n'eût parlé d'une sibylle de Panzoult dont il cite les prétendus oracles, qui offrent à son esprit incisif une ressource de plus. A l'appui de cette citation, l'on vous montre près du bourg une grotte taillée dans un rocher, et sur la porte de laquelle on remarque quelques restes de peintures grossières, d'une expression grotesque. Ces peintures se retrouvent à l'intérieur sur les parois de cette espèce d'antre. Ceci, avec les mentions falotes de Rabelais, ne pouvait manquer de fournir une tradition merveilleuse, et la crédulité villageoise s'est donné carrière.

Sur la commune d'*Avon* disparaîtront bientôt les derniers vestiges du château des Roches Tranche-Lion, que Charles VII habita souvent, sans doute pour se livrer au plaisir de la chasse dans ce pays, plus boisé au xve siècle qu'il ne l'est aujourd'hui. *Brizay*, l'une des plus petites communes du canton, est aussi l'une des plus anciennes, puisque son église, bâtie par l'évêque Eustoche, remonte à l'an 450. Sur le territoire de Brizay se trouve un château qui appartint jadis à la maison de Maillé de Brezé. Là, dans la seconde moitié du xvie siècle, plusieurs personnes de cette famille périrent ensevelies sous les décombres de plusieurs plafonds, qui s'abîmèrent en même temps. Simon de Maillé, archevêque de Tours, couché dans une chambre située au-dessus de celles dont les planchers s'écroulèrent, survécut seul à ce désastre. La terre de Brizay appartenait récemment à M. le compte de Sparre, pair de France, lieutenant-général, officier d'un mérite éminent, dont le nom se reproduit souvent dans les bulletins de l'ancienne armée, qui ne sera bientôt qu'un grand souvenir. M. le comte de Sparre habitait souvent ce domaine, l'une des possessions importantes de l'arrondissement de Chinon.

La commune de *Cravant* peut se prévaloir de fournir une forte partie de

ces prunes dont la réputation est devenue européenne sous le nom inexact de *pruneaux de Tours*. L'ancien fief de la paroisse qui, sous Philippe-Auguste, avait eu pour titulaire Pierre Achard, chevalier banneret, échut plus tard à la famille de Maillé, citée dans l'article précédent. On voyait aussi sur ce territoire la terre de Marsay. L'église du bourg est un édifice de l'ère romane secondaire (xe siècle), et conséquement fort curieux, car les monuments de ce temps sont assez rares, n'en déplaise à quelques antiquaires qui croient en voir partout. Le château de *Paviers* et un dolmen remarquable fixent l'attention du voyageur sur la commune de *Crouzilles*, traversée par la route de Loches à Chinon. On a réuni à cette commune celle de Saint-Gilles, qui la joint à l'est.

Sur la commune de *Tavant* existait autrefois une ancienne abbaye, qui avait été primitivement un simple prieuré. Vers le milieu du xie siècle, Geoffroi Fuel, expulsé comme nous l'avons dit du château de l'Ile-Bouchard, dont il avait voulu usurper la seigneurie sur Bouchard II, son neveu, s'empara de ce prieuré, s'y fortifia, et se mit à faire des courses dévastatrices sur les terres de Bouchard. Mais celui-ci ayant rassemblé un grand nombre de gens de guerre, fit le siége de Tavant, l'emporta d'assaut, et emmena son oncle prisonnier. Ce baron de l'Ile-Bouchard avait sa sépulture dans l'église priorale et paroissiale de Tavant. Cette communauté obtint des dons considérables de divers seigneurs de l'Ile-Bouchard. Sur les communes de *Rilly*, de *Rivière*, de *Sazilly*, particulièrement sur la dernière, on voit les restes de vieux châteaux ayant appartenu à d'anciennes familles de la Touraine, renommées par leur naissance et leurs exploits chevaleresques. Les seigneurs de Sazilly s'allièrent à la maison Ruzé d'Effiat, qui eut de glorieuses destinées et éprouva de grands désastres. La commune de *Crissay* offre également plusieurs manoirs féodaux : l'un d'eux qui était fortifié, appartenait dans le xiiie siècle à Guillaume Turpin, l'un des vaillants bannerets de Philippe-Auguste.

Les habitants d'*Anché* eurent l'honneur, quelque peu arriéré dans les fastes héraldiques, de voir ériger la terre du lieu, connue sous le nom de Bretignolles, en vicomté, dans le courant de l'année 1820, en faveur de la famille de Pierres. Que Louis XVIII ait fait des vicomtes, il en avait le droit, mais des créations de *vicomtés*... ceci impliquait une notable contradiction avec la charte. Nous ne croyons pas cependant que ce souverain se soit jamais senti de velléités féodales; seulement il croyait pouvoir donner à l'orgueil nobiliaire certains petits jouets d'une insignifiance politique bien constatée. Rien de moins offensif sous le règne d'un prince riche d'expérience, qui n'était nullement disposé à laisser croître le privilége dans les domaines de sa puissance.

Le canton de l'Ile-Bouchard participe, dans toutes ses parties, de l'opulente fertilité du Chinonais. Partout on y voit une agriculture luxuriante; partout la terre est mise à profit pour la plus grande prospérité de la population.

Le canton de *Sainte-Maure* touche, par sa partie ouest, à celui dont nous terminons la description, tandis qu'à l'est il joint l'arrondissement de Loches. Le chef-lieu, situé à la lisière du territoire que nous allons explorer, est une petite ville d'un aspect assez disgracieux; heureusement elle tend à se rapprocher de la grande route de Paris à Bayonne, qui fait de son faubourg un magnifique boulevard. Au rapport de Grégoire de Tours, sainte Maure et sa sœur Brigitte, qui avaient été baptisées par saint Martin, ayant reçu la sépulture sur un territoire appelé *Arciacum*, les habitants de la contrée y firent élever en 450 une église que saint Euphrone consacra vers 570 ou 571. Cette église fut l'origine de la ville, ou plutôt du bourg, qui ne mérita sans doute le premier de ces noms qu'à l'époque où Foulques Nerra, habile à profiter de toutes les positions militaires, fit construire un château-fort sur les hauteurs de Sainte-Maure. Les historiens de la Touraine font rapporter cette construction à l'année 992. Selon toutes les apparences, ce comte d'Anjou plaça un capitaine dans la forteresse, et là, comme ailleurs, cet officier aura fait succéder la propriété au gouvernement. Dès le commencement du XIe siècle, les monuments historiques font mention d'un Geoffroi de Sainte-Maure, fils d'Amaury, qui, sans doute, l'avait précédé en cette qualité. Vinrent ensuite Gosselin, qui signa la charte de fondation de l'abbaye de Beaulieu; Hugues I, qui fonda à Sainte-Maure en 1060 le prieuré de Saint-Mesmes, et eut de longs différends avec l'archevêque de Tours et l'abbé de Marmoutier; Gosselin II, l'un des chevaliers les plus braves et des barons les plus puissants de la Touraine; enfin, Hugues II, que ses vassaux virent aller nu-pieds et en habit de pénitent depuis l'archevêché jusqu'au tombeau de saint Martin, en réparation des dommages qu'il avait causés sur les terres de l'abbaye. Ce seigneur, selon la chronique de Tours, fut, avec Raoul de Faye, un des principaux instigateurs de la rébellion des enfants d'Henri II, roi d'Angleterre, contre leur père; il remit son château entre leurs mains, et les suivit durant la guerre à laquelle il les avait excités. Dans la seconde moitié du XIIe siècle, le domaine de Sainte-Maure, toujours possédé par la même maison, était échu à Guillaume Ier, fils de Hugues II, lequel le laissa à Guillaume II, qui eut pour successeur Guillaume, troisième du nom. Celui-ci n'ayant pas été marié, laissa la baronnie de Sainte-Maure à Josbert, son frère, qui fut une des cautions de saint Louis pour le traité que ce souverain conclut, en 1229, avec le comte de Foix. Le fief de Sainte-Maure passa ensuite, par succession directe, à Guillaume IV, puis à Guillaume V. Ce

seigneur n'eut qu'une fille, Isabelle, dame de Sainte Maure; elle porta cette seigneurie en mariage à Amaury de Craon, et mourut en 1310.

Au commencement du XIVe siècle, la terre de Sainte-Maure, échue à la maison de Craon, eut pour titulaire, après Amaury, Guillaume, surnommé le Grand. Ce fut Pierre, deuxième fils de ce baron, qui assassina le connétable de Clisson en 1391, et dont l'hôtel fut converti en cimetière. Guillaume II de Craon, chambellan de Charles VII, succéda à Guillaume-le-Grand, son père, et, ayant épousé Jeanne de Montbazon, réunit sa baronnie au grand fief de ce nom, qui, comme nous l'avons dit ailleurs, fut érigé en duché au mois de mai 1588.

La justice seigneuriale de Sainte-Maure, de laquelle relevaient, en première instance, trois paroisses, et en appel cinq, était composée d'un sénéchal, un procureur de cour et un greffier. Le corps de ville se composait d'un maire, un échevin, un conseiller, un greffier et un receveur. Il y avait à Sainte-Maure un grenier à sel. Nous n'avons vu nulle part que les habitants de cette ville aient obtenu leur franchise au temps de la domination féodale.

Le château, où l'on reconnaît encore l'étendue des premiers ouvrages, qui subsistent sur plusieurs points, a été reconstruit au XVe siècle; mais il a été abandonné depuis et menace ruine. Il nous a paru cependant habité dans quelques parties.

L'église est d'une construction primitive antérieure à la première époque de l'ère ogivale; mais elle a subi depuis plusieurs reconstructions qui lui ont enlevé le caractère du XIIe siècle, que l'on retrouve néanmoins dans une crypte assez remarquable. Cette basilique avait été choisie par les comtes et les ducs de Montbazon pour le lieu de leur sépulture : on y voyait autrefois un sarcophage en pierre dure sur lequel étaient couchées trois figures de marbre blanc. Ces statues représentaient Louis de Rohan, mort en 1498, Renée Dufou, sa femme, et Louise de Rieux, sa mère. Dans une chapelle on lisait sur une table de marbre noir l'épitaphe en vers et largement apologétique de Madeleine de Lenoncourt, femme d'Hercule de Rohan, duc de Montbazon. Nous regrettons que l'espace ne nous permette pas de citer cette pièce, composée dans la troisième année du XVIIe siècle, et qui, exempte de la fade afféterie du temps, annonçait déjà cette poésie noble, chaleureuse, forte de pensée et d'inspirations philosophiques, que Corneille devait bientôt faire entendre au théâtre.

L'hôpital de Sainte-Maure, fondé en 1750, était desservi autrefois par des sœurs de la Providence; il l'est aujourd'hui par des sœurs de l'Adoration perpétuelle, qui sont en même temps hospitalières et enseignantes. Nous l'avons

dit, Sainte-Maure est d'un aspect peu séduisant; mais il y règne une certaine activité résultant surtout d'un commerce de grains assez considérable, ensuite de la fabrication d'une petite quantité de toiles. La population de ce chef-lieu de canton est de 2,602 habitants; sa distance de Chinon est de huit lieues à l'est. Les foires de Sainte-Maure tiennent le premier vendredi de février, le quatrième vendredi de carême, le vendredi avant la Pentecôte, le quatrième vendredi de juin, le dernier vendredi de septembre et le dernier vendredi de novembre. On trouve sur la commune de Sainte-Maure des carrières de pierre dure, propre à la construction des ponts et autres édifices d'une grande solidité.

La commune de *Maillé*, localité peu importante du canton de Sainte-Maure, était, dès le XIe siècle, le siége d'un fief que possédait l'une des plus anciennes maisons de la Touraine. A la fin du siècle suivant, cette famille dut un degré éminent d'illustration à Jacquelin de Maillé, chevalier du Temple, dont le renom héroïque a traversé les siècles. Vers 1190 un corps sarrasin, sous la conduite du vaillant Manafaradin, dévastait les environs de Tibériade. Un matin, que ces Infidèles marchaient aux bords du lac de Génésareth, ils rencontrèrent un gros de chevaliers croisés fort de cinq cents chevaux, commandés par Girard Bidefort, grand-maître de la milice du Temple, et par Roger Demoulin, grand-maître des Hospitaliers. Le combat s'engagea sur l'heure; mais les Chrétiens étaient à peine un contre dix; malgré des efforts homériques, ils furent enveloppés; ce qui restait de leur glorieuse phalange tomba au pouvoir des Sarrasins, sauf les deux grands-maîtres, qui parvinrent à se sauver..... Jacquelin de Maillé seul ne quitta point le champ de bataille et refusa de recevoir des fers. — « Rends toi, brave chrétien, lui criait-on au « milieu de la lutte qu'il soutenait contre mille : rends-toi, et nous te ren- « voyons sans rançon. — Jacquelin de Maillé, répondait le Templier, sortira « d'ici sans votre congé; ou, s'il y reste, vous prendrez son cadavre pour « rançon, mais son âme sera avec le Seigneur Dieu. » Bientôt couvert de blessures, ruisselant de la sueur qui se mêlait à son sang, et le bras fatigué de frapper, Jacquelin tomba sur un monceau de guerriers qu'il venait d'immoler. Un cri de triomphe s'éleva alors des rangs de Manafaradin : les Sarrasins se vantaient d'avoir tué le saint Georges des Chrétiens; et, ramassant la poussière trempée de son sang, ils s'en couvrirent la tête, persuadés qu'elle leur communiquerait la valeur qu'ils venaient d'admirer. En se rappelant cette action magnanime, on se laisse gagner par une mélancolique rêverie à l'aspect des ruines du château de Maillé, d'où le malheureux Jacquelin était parti, peut-être..... Il faut excuser l'orgueil nobiliaire lorsque les fastes

du blason reposent sur de telles bases, et quand l'empreinte d'un sang si généreusement versé colore l'écusson des familles.

Nous sommes sur le sol des merveilles : voici *Sainte-Catherine de Fierbois;* cette église est celle où Jeanne d'Arc envoya prendre la fameuse épée qui lui servit à vaincre à Orléans, Jargeau, Beaugency, Saint-Pierre-le-Moutier, et que la Pucelle brisa, par malheur, sur le dos des hommes d'armes qui oubliaient les principes de la chasteté avec des *ribaudes.* Charles Martel, au rapport d'une vieille tradition, ayant défait les Sarrasins en 732, décida qu'à l'endroit où l'on avait cessé de poursuivre les débris de leur armée, il serait fondé une chapelle sous l'invocation de sainte Catherine, et plus tard il y déposa l'épée qui lui avait servi à vaincre les Infidèles. En admettant cette version, ce serait ce glaive, déjà si noblement consacré, que le *conseil de Messire* aurait indiqué à l'inspirée de Domremy. Or, après avoir servi deux fois au salut de la France, ce fer devait-il donc se rompre dans une mission de morale ! Les décrets de la Providence sont impénétrables... Lorsque l'épée de Charles Martel fut prise à Notre-Dame de Fierbois, elle reposait dans la chapelle du VIIIe siècle. Ce fut Charles VII qui fit bâtir l'église actuelle, édifice remarquable par l'ensemble de sa construction et l'ampleur de ses proportions.

Le maréchal de Boucicaut, l'un des plus vaillants émules de Du Guesclin, et l'un des plus illustres enfants de la Touraine, avait fait bâtir près du bourg de Sainte-Catherine le château de Commacre, et il y fonda un hospice..... On n'en trouve plus de traces.

Le plateau des falunières les plus considérables de la Touraine s'étend sur une partie de la commune de Sainte-Catherine.

Saint-Epain, dont l'importance égale à peu près celle du chef-lieu de canton, comprend le territoire de l'ancienne paroisse de *Mongoger,* qui fut autrefois le siége d'une seigneurie très-considérable. Le château de Mongoger *(Mongaugerius)* avait donné son nom à une famille qui se fondit dans la maison de Sainte-Maure, par le mariage d'une fille de Philippe de Mongoger avec Hugues II. Ce Philippe est le seul titulaire de la seigneurie qui nous occupe, dont le nom fut connu avant que ce fief passât dans la maison de Sainte-Maure. Il fut ensuite possédé successivement par Pierre Ier, Pierre II, Jean Ier, Jean II, Charles et Antoinette de Sainte-Maure; cette dame le porta à Louis de Barathon. Guyonne de Barathon, née de ce mariage, donna la terre de Mongoger à Jacques Brioullet; Charlotte, leur fille, ayant épousé Louis de Beauveau, ce domaine échut à ce gentilhomme, qui le vendit à Louis de Burgensis, premier médecin d'Henri II. Précédemment ce

docteur avait été attaché à François Ier; il le suivit à Pavie. Compagnon de la captivité du roi, Burgensis persuada à Charles-Quint que l'air malsain de Madrid pourrait faire mourir son royal prisonnier, et priver l'empereur de dix-neuf cent mille écus d'or qu'il espérait tirer de sa rançon. Ce médecin, né à Blois, se nommait Bourgeois; mais, pour donner plus de relief à son nom, il l'avait latinisé et en avait fait *Burgensis*. Claude de Burgensis, fils du précédent, et secrétaire des finances du roi, qualifié seigneur de Mongoger et de Saint-Epain, laissa ces terres à ses héritiers, lesquels vendirent le tout à Michel Dugast, gouverneur d'Amboise, qui obtint l'érection de Mongoger en marquisat. Après la mort de ce titulaire, la terre, vendue par décret, rentra dans la maison de Beauveau; elle appartenait encore à cette famille au commencement du XVIIIe siècle; mais elle passa bientôt dans la maison de Choiseul. Gabriel comte de Choiseul-Chevigny étant devenu propriétaire de Mongoger, ce marquisat fut érigé en duché-pairie sous le nom de Praslin, en 1762. Regnault César-Louis de Choiseul était duc de Praslin lorsqu'en 1790 le duché dont Mongoger était le siége fut dépouillé de ses prérogatives féodales. Il y a quelques années ce domaine était encore la propriété de Mme de Gorlier, Choiseul en son nom.

En l'année 1502, il fut fondé un couvent de Minimes sur la terre de Mongoger, à la sollicitation de Louis de Barathon. Ce seigneur, s'étant rendu au Plessis-les-Tours près de saint François de Paule, en obtint quelques religieux, qui furent les premiers habitants de la nouvelle communauté établie en ce lieu.

La commune de *Neuil*, sur laquelle on trouve plusieurs dolmens renversés, peut-être depuis les premiers siècles du christianisme, était jadis le siége de la baronnie de *Berrie*, l'une des plus anciennes seigneuries du Loudunois. Le nom de ce fief, selon Adrien de Valois, vient de *Beria*, plat pays; et en effet il est situé dans une vaste plaine. La famille de Berrie figure dans les annales de la Touraine dès le Xe siècle. Cette maison, qui donna un grand nombre de barons au fief dont il s'agit ici, s'allia vers le XIIe siècle aux seigneurs d'Amboise, et acquit, par suite de cette alliance, l'importante seigneurie de ce nom. Or, Louis de La Trémouille, qui avait épousé Marguerite, fille de Louis d'Amboise, obtint la terre de Berrie, dépendant de l'apport de sa femme: ce qui dut avoir lieu dans la première moitié du XVe siècle. La baronnie passa successivement à Louis II, à François et à Louis III de La Trémouille; puis, étant sortie de cette famille, elle échut à Thomas Dreux, conseiller au parlement.

Nous trouvons sur la commune de *Noudtre* divers éléments d'intérêt. Les

débris de son château, bâti au milieu de la Vienne, présentent un aspect imposant: on voit que les anciens seigneurs du lieu avaient voulu faire de leur manoir une forteresse redoutable. Ce château existait dès l'année 925, puisque là fut jugé, par l'épreuve du feu, un procès survenu entre le curé d'Antogny et celui de Pressigny, pour la possession des dîmes de Faye. Le premier de ces ecclésiastiques, mieux prémuni que sa partie adverse contre l'action du terrible élément, eut gain de cause. Cependant le premier possesseur connu du fief de Nouâtre, qui avait le titre de baronnie, fut Marray, lequel vivait en 1027 : son nom est mentionné dans une charte de l'abbaye de Cormery portant cette date. A ce baron succédèrent Marray II, Guenon et Clerpas; après ce dernier seigneur, la filiation de ses successeurs nous échappe. Nous ignorons celui des barons de Nouâtre, qui, vers 1148, garda prisonnier dans son château Acharie, seigneur de Marmande, pris dans une guerre contre le vicomte de Châtellerault et les seigneurs de Faye et de l'Ile-Bouchard. Quel que fût ce seigneur geôlier, le captif recouvra sa liberté par les bons offices du supérieur de l'abbaye de Noyers, dont nous parlerons tout à l'heure.

Au XIIIe siècle la baronnie de Nouâtre était possédée par les seigneurs de Pressigny, auxquels succéda la famille de La Rochefoucauld, puis celle de Rohan. En 1588 cette terre fut annexée au duché de Montbazon.

L'ancienne paroisse de *Noyers* a été réunie à la commune de Nouâtre. Sur le territoire de la première fut fondée par le roi Robert, non loin des rivières de la Creuse et de la Vienne ; une abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, qui reçut plus tard la règle de Saint-Maur. Cette fondation avait été consacrée en 1030 par Arnoul, archevêque de Tours, sous l'invocation de Notre Dame (*Beata Maria de Nuchariis*). Non loin de la communauté, l'on découvrit en 1686 une mine de cuivre dans laquelle se trouvaient des parties d'or et d'argent. On s'en occupa mollement jusqu'en 1697, sans doute parce que les premiers essais d'exploitation n'avaient pas été heureux. Dans cette année, Louis XIV fit présent de cette mine au chef d'escadre baron de Pointis, qui n'y attacha pas beaucoup plus d'importance; la fleur des champs poussa sur les travaux commencés, et recouvrit de ses douces nuances les trésors que la terre recelait peut-être en ce lieu.

Le canton de Sainte-Maure, dans presque toute son étendue, égale la fécondité du surplus de l'arrondissement de Chinon, particulièrement dans la fertile plaine que couvrent les communes de Neuil, Saint-Epain, Noyant et Pouzay.

Au sud du canton que nous venons d'explorer s'étend celui de *Richelieu*, qui borne dans la même direction le département d'Indre-et-Loire. Il est tra-

versé, à l'ouest, par la route se dirigeant de Chinon vers le Poitou. Sur cette même route est situé le chef-lieu, petite ville qui n'était qu'un faible village avant que le fameux cardinal dont elle a reçu le nom eût résolu de jeter le germe des splendeurs urbaines sur ce terrain rural. Le ministre de Louis XIII ayant réuni les seigneuries de Chinon et de l'Ile-Bouchard, qu'il fit ériger en duché-pairie, voulut que ce grand fief dont il se faisait le titulaire s'annonçât par une magnificence qui, comme son pouvoir, fût sans égale dans le royaume. Il fit donc dresser par l'architecte Jacques Lemercier le plan d'un château qui, avant l'existence de Versailles, était certainement la plus belle, surtout la plus régulière de toutes les demeures princières, et même royales postérieures au XVIe siècle. Celle-ci, dont les fondations furent jetées vers l'année 1632, réunissait tout ce que le style du temps avait substitué de grandeur aux formes devenues trop coquettes de la renaissance. Vu de la cour d'honneur, l'édifice présentait au fond un gros pavillon à deux étages, avec mansardes, duquel partaient, à droite et à gauche, deux corps de logis moins élevés; un pavillon terminait chacune des extrémités de ces bâtiments opposée à celle qui joignait le pavillon du milieu, et de ces extrémités se développaient en retour d'équerre deux grandes ailes venant joindre, à la partie antérieure de la cour, deux magnifiques pavillons jumeaux, pareils à celui qui se trouvait entre les corps de logis du fond. Une élégante galerie au milieu de laquelle s'élevait un portique dans le goût de la renaissance, et que surmontait une statue, s'étendait de l'un à l'autre pavillon, sans cacher l'admirable ordonnance du monument, puisque sa hauteur n'excédait pas les croisées du rez-de-chaussée. Cette galerie offrait de chaque côté du portique sept ouvertures, alternativement arrondies et carrées à leur partie supérieure. Toutes les croisées du château étaient carrées; dans leurs intervalles, des niches avaient été pratiquées pour recevoir, au rez-de-chaussée des bustes, au premier étage des statues. Un large fossé entourait l'édifice; il était bordé de revêtements en belles pierres, avec balustrade à jour à l'intérieur, et parapet à l'extérieur. On parvenait à la cour d'honneur par un pont à demeure : Richelieu avait achevé d'anéantir la féodalité hostile; il ne craignait plus les attaques des seigneurs ses voisins.

Le cardinal-ministre ne s'était pas borné à la construction d'un château au siége de son duché-pairie; avant Louis XIV il avait voulu qu'une ville surgît aussi de ses projets grandioses : « Ville qui se peuplera de mes courtisans, « s'était dit l'orgueilleux prélat.... Au Louvre une ombre royale obscurcit « encore un peu mon pouvoir souverain; ici je serai le seul roi. » Et vers 1637, l'on vit s'élever aux frais de Richelieu cette cité, aujourd'hui mutilée, dont les

rues, tirées au cordeau, devaient être et ne furent pas le séjour de l'opulence, du luxe et des plaisirs. Ce qui reste de cette ville inachevée se réduit à la grande rue, au bout de laquelle on ne voit plus la splendide entrée du château. Elle-même, disgraciée par de pauvres échoppes, peut être comparée à cette reine de l'Adriatique si vantée, qui montre de nos jours les livrées de la misère au front de ses palais de marbre.... Ici comme à Venise le regard s'attriste à voir des traces de magnificence rappelant des prospérités évanouies. Le fameux cardinal, en descendant au tombeau, a privé Richelieu de l'âme qui ne lui avait pas encore été communiquée.... Son bonheur ne se composa peut-être que d'espérances.

L'église paroissiale de Richelieu, bâtie par le fondateur de la ville, est, ainsi que tous les édifices religieux de cette époque, d'une construction vaste, bien entendue, mais sans poésie, sans expression : l'âme ne sait où s'y loger pour avoir des inspirations religieuses.

Que pourrions-nous dire des richesses inestimables que le premier ministre de Louis XIII avait accumulées dans le château? Chefs-d'œuvre de sculpture, tableaux de grands maîtres, marbres précieux, tentures admirables, meubles d'un prix fabuleux, tout a disparu; le monument lui-même ne vit plus que dans le souvenir des vieillards de la contrée : il ne reste pas une pierre de ce Richelieu de louis d'or, comme Saint-Simon disait de Versailles.... La bande noire, ce vampire altéré de pierre, de bois, de plomb, a passé par là... elle a promené sur le sol le niveau de la destruction.

Le maréchal duc de Richelieu, ce héros dont la renommée était tissue d'exploits galants plutôt que d'actions guerrières, visitait de temps à autre ses possessions de la Touraine; alors quelques reflets de sa vie phosphorescente passaient sur la petite ville ducale sans l'échauffer beaucoup : les habitants voyaient étinceler les lumières du château, entendaient la musique de ses fêtes, suivaient de loin les chasses brillantes que le duc multipliait par ton plus que par goût; et quand il s'éloignait avec sa cour de roués et de courtisanes, il laissait dans le pays quelques parcelles d'or et force mauvais exemples.

Lorsque les destinées prospères qu'Armand Du Plessis, cardinal de Richelieu, avait fait entrevoir à la population de son duché eurent cessé de paraître réalisables, elle ramena son espoir du pays de ses illusions déçues vers une nature qui trompe rarement. Ces bons Tourangeaux se rappelèrent qu'ils vivaient au milieu du jardin de la France; ils le cultivèrent sans distraction. Richelieu est aujourd'hui le centre d'un commerce considérable sur les grains, que l'industrie moderne seconde. Nous devons citer avec éloge une mécanique

qui se voit dans la maison de la *Blanchisserie*, et au moyen de laquelle on peut égrener jusqu'à quatre cents boisseaux de blé par jour, à l'aide de deux hommes et de deux chevaux : cette machine est due à M. Lesuire. A l'une des portes de la ville, on voit un moulin à moudre le blé qui, par une combinaison ingénieuse, sert aussi à filer la laine et à scier le bois. Enfin il existe à Richelieu une fabrique de sucre de betterave, dont la prospérité ne peut manquer de s'accroître, si nous avons le bon esprit en France de ne pas nous croire à jamais favorisés de la paix immuable rêvée par le bon abbé de Saint-Pierre.

La population de Richelieu s'élève à 2,820 individus. Cette ville est à cinq lieues et demie au sud de Chinon, sur la route de Châtellerault et du Poitou. Les foires annuelles ont lieu à Richelieu le lendemain des Rois, le lundi gras, le lundi de la Quasimodo, les quatrièmes lundis de juin, de septembre, de novembre, et le deuxième lundi de chacun des mois où ne tombent pas les foires ci-dessus indiquées.

Champigny (Campiniacum), seconde localité du canton de Richelieu pour l'importance, fut aussi le siége d'une puissante seigneurie, dont les splendeurs ont cessé au moment où le fameux cardinal faisait fleurir les siennes dans le Chinonais ; il se fût mal arrangé d'un tel voisinage : ce grand fief appartenait à l'une des branches de la maison royale. La petite ville, ou plutôt le bourg de Champigny, situé sur le ruisseau de Veude, est traversé par la route du Poitou ; sa situation est agréable et le pays environnant bien cultivé.

Bernier, qui fut le premier seigneur connu de Champigny, vivait au commencement du XIIe siècle. Sa fille unique porta ce fief dans la famille de Blo ; Gosselin, qu'elle épousa, eut pour successeur Robert de Blo. Le fils de ce seigneur, l'un des bannerets de la Touraine, mourut à ce qu'il paraît sans laisser d'héritiers ; car nous voyons le domaine de Champigny possédé après lui par Hugues de Bauçay, dont la seconde fille épousa, à la fin du XIIIe siècle, Charles d'Artois, qui devint ainsi titulaire de cette seigneurie. Voilà comment Champigny passa dans la maison de France, mais on sait que ce prince, accusé de félonie, fut contraint de s'expatrier ; il abandonna forcément Champigny. Louis de France, fils du roi Jean, fut investi de ce fief, qu'il laissa à Louis II, duc d'Anjou comme lui, et roi de Naples, de Sicile, de Jérusalem et d'Aragon. La possession de toutes ces couronnes, malheureusement illusoire, ne put dispenser ce souverain d'engager, puis de vendre la terre de Champigny à Pierre de Beauveau, seigneur de La Roche-sur-Yon.

Ce fut à Louis Ier de Bourbon, prince de La Roche-sur-Yon, que Pierre de Beauveau laissa la terre de Champigny. Ce prince, jaloux d'imprimer à cette terre une splendeur digne de sa haute naissance, fit démolir l'ancienne forte-

resse, jeta, vers 1510, les fondements du château et d'une Sainte-Chapelle dont nous parlerons tout à l'heure. Louis Ier mourut en 1520 avant d'avoir pu terminer les magnifiques constructions qu'il avait commencées; toutefois l'église était assez avancée pour abriter son tombeau, qu'on y plaça. Louis II, duc de Montpensier, fit achever les travaux entrepris par son père. Dans le cours de sa possession (1567) la ville de Champigny, qui était environnée d'une muraille, fut assiégée par les protestants, et capitula. Louis II avait, dit-on, refusé une garnison royale de peur d'affaiblir l'armée du duc d'Anjou, ou plus probablement afin d'épargner aux habitants les charges que leur eussent imposées leurs défenseurs. Ce duc de Montpensier fut inhumé à côté de Louis Ier dans la Sainte-Chapelle, en 1582. Il avait eu de Catherine de Longwy François de Bourbon, qui mourut en 1592, et légua la terre de Champigny à Henri de Bourbon. Ce prince, déposé ainsi que ses ascendants, dans la chapelle de Champigny, laissa la seigneurie à Marie de Bourbon, sa fille unique, laquelle épousa Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, et lui porta le domaine des bords de la Veude.

On conçoit maintenant pourquoi ce voisinage gênait le cardinal de Richelieu; pourquoi il s'efforça de surpasser les splendeurs du château bâti par Louis Ier et Louis II. Gaston d'Orléans était son ennemi : il voulut le dégoûter de son domaine de la Touraine, et le plus sûr moyen d'y réussir c'était d'en éclipser la somptuosité. Le premier ministre de Louis XIII savait que la grandeur se compose quelquefois de bien chétives vanités... En effet, le frère du roi ne parut que bien rarement à Champigny, quoiqu'il résidât souvent à Blois. Ce fief échut après lui à sa fille, Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, si connue par ses intrigues politiques, par ses mémoires et surtout par son union avec le duc de Lauzun. Après cette princesse, Champigny et ses dépendances restèrent dans la maison d'Orléans.

Le château de Champigny, d'abord abandonné par ses illustres possesseurs, fut ensuite démoli : il n'existait plus, à la fin du XVIIe siècle, sur son emplacement, que quelques bâtiments accessoires, dont l'immense étendue donne une idée de la magnificence du bâtiment principal. Mais la Sainte-Chapelle existe encore : c'est un gracieux édifice de la dernière époque ogivale, auquel sont venus se joindre d'élégants détails de la renaissance. Mais ce qu'on admire surtout dans cette chapelle, ce sont les verrières de ses fenêtres, où sont représentées les principales actions de saint Louis. On a des dessins de ces vitraux exécutés par M. Maseuvre avec beaucoup de talent. La Sainte-Chapelle de Champigny, aujourd'hui paroissiale, était desservie par un chapitre composé de cinq dignitaires et onze chanoines. On y conservait l'une des

épines de la couronne du Christ, et l'un des trente deniers au prix desquels il fut vendu.

La ville, qui avait acquis quelque importance lorsque des princes de la maison royale en étaient les seigneurs, renfermait un couvent de Minimes, une communauté de religieuses de Saint-François et une aumônerie. Il y avait aussi un collége. Toutes ces institutions ont disparu; la localité doit cependant quelque célébrité à son église, que l'on visite avec beaucoup d'intérêt. Quant aux restes du château, on peut les comparer à ces fastueuses livrées que conservent certaines familles titrées pour attester l'opulence qu'elles ont perdue.

Marigny-Marmande était autrefois, sous le second de ces noms, une baronnie qui donna ce nom à une ancienne famille de la Touraine, que l'on ne voit figurer dans les monuments historiques qu'au XIe siècle. Cette seigneurie, après avoir eu une longue suite de possesseurs dont la mention serait sans intérêt, resta dans l'illustre maison de Bueil jusqu'à Isabelle, qui, dans la seconde moitié du XVIe siècle, porta la terre de Marmande à Joachim Gillier. Sept seigneurs de cette famille, y compris celui que nous venons de nommer, se succédèrent dans la terre de Marmande jusqu'au XVIIIe siècle; elle était, il y a quelques années, et elle est peut-être encore dans cette maison.

Luzé, Braslou et *Braye* sont trois communes que l'on doit citer pour leur fécondité en céréales. *Chaveignes* renferme l'ancienne seigneurie du Fourneau. *Faye-la-Vineuse* mérite une mention plus étendue: c'était le siége d'une ancienne baronnie dont le manoir avait été bâti, dit-on, par Foulques Nerra, qui, selon les mêmes traditions, fonda aussi en ce lieu une collégiale sous l'invocation de Saint-Georges. Jean, archevêque de Tours au commencement du XIIIe siècle, était de la maison de Faye. La famille de Bueil, à laquelle cette baronnie était échue au XVIIe siècle, la vendit au cardinal de Richelieu, qui la réunit à son duché-pairie. Les vins rouges de la commune de *Ligré* sont renommés dans l'arrondissement de Chinon; ils se consomment en grande partie au chef-lieu.

Nous n'aurions rien à dire de la commune de *Jaulnay*, si ce nom ne nous rappelait pas un procès assez scandaleux, intenté à Aimeric Jumeaux, religieux de Fontevrault et bailli de Jaulnay, dont l'abbesse de cette communauté possédait sans doute la seigneurie. Aimeric avait été accusé de vol et de voies de faits sur le prieur de Jaulnay; le sénéchal de Poitou lança un décret de prise de corps contre le prévenu; mais l'affaire ayant été portée devant Mme de Fontevrault, ce moine, quoique reconnu coupable, fut acquitté. Les détails du procès, rapportés dans l'histoire de l'*Ordre de Fontevrault*, donnent

une parfaite idée de l'étrange autorité que l'abbesse exerçait sur ses suffragants des deux sexes, et surtout combien elle se montrait indulgente pour les fautes qui se commettaient dans cette communauté mixte.

Le canton de Richelieu n'offre pas de terres également productives : il en renferme d'assez maigres, mais qui, soumises à une active culture et à de bons assolements, produisent assez abondamment des céréales. Plus arrosé vers sa partie ouest que vers l'est, il présente dans la première direction de bonnes prairies, dans la seconde se trouvent plus particulièrement les terrains secs et maigres dont nous venons de parler. Le pays est du reste assez largement accidenté entre Jaulnay, Marigny et Braslou.

C'est maintenant au-delà de la Loire que nous devons nous transporter pour décrire le reste de l'arrondissement de Chinon, dont les deux cantons nord bordent la rive droite du fleuve.

Nous voici sur le canton de *Langeais*, et nous avons bientôt atteint le chef-lieu, jolie ville située entre la Loire et le coteau qui domine sa rive droite, sur la route royale de Paris à Angers et à Nantes par la levée. Langeais (*Alingavia* et *Alegavinsis vicus*, selon Grégoire de Tours), remonte assurément à la période gallo-romaine: car saint Martin, dès l'origine de son épiscopat, y prêcha les vérités du christianisme. Ce prélat fit élever en ce lieu une église dédiée à saint Jean, et dans laquelle il déposa ses reliques. Après cette pieuse fondation, Langeais s'enveloppa du voile épais qui dérobe à l'histoire sur tant de points les événements accomplis dans les premiers siècles de notre monarchie. En 992 ce voile s'écarte pour laisser voir Foulques Nerra, bâtissant à Langeais l'un de ces châteaux dont il environna la ville de Tours, afin de l'étreindre d'un cercle d'hostilités incessantes; mais à peine cette forteresse blanchissait-elle le sommet du coteau, qu'Eudes Ier, comte de Touraine, dont le redoutable Angevin voulait usurper le comté, vint mettre le siége devant Langeais. Tout porte à croire que la garnison angevine se rendit, puisque, selon l'historien du château d'Amboise, Eudes II fut en paisible possession de Langeais, et que Thibaut II son fils, possédait encore cette place en 1044.

Longtemps sans doute avant les événements que nous venons de rapporter, Langeais avait ses seigneurs particuliers: Hubert, qui vivait en 980, est pourtant le premier dont le nom ait été consigné dans les monuments historiques, et s'il existait encore en 992, on a pu voir que Foulques Nerra ne se fit pas faute de violer ses droits en bâtissant une forteresse sur son territoire. Hubert II, fils du précédent, lui succéda. Il est probable qu'à l'avénement de ce seigneur la Touraine était déjà tombée au pouvoir des comtes d'Anjou, et

que, dans cette situation, Hubert II était gouverneur de Langeais. Toujours est-il certain qu'Hamelin, fils d'Hubert II, avait ce gouvernement en 1106. Il eut pour successeurs Ingelger et Léonin. Nous ne ressaisissons plus la trace des gouverneurs de Langeais que sous Robert de Vitré, qui fut investi en 1199 par Arthur, comte d'Anjou, du Maine et de Touraine, que ce seigneur avait soustrait aux violences de son oncle, Richard Cœur-de-Lion. Cinq ans plus tard, les comtés du Maine, d'Anjou et de Touraine, confisqués sur Jean, roi d'Angleterre, furent réunis à la couronne, et Robert de Vitré rendit hommage à Philippe-Auguste. Mais ce monarque, ayant confié la place de Langeais à Guillaume des Roches, qui l'avait secondé dans l'occupation de la province, dédommagea le précédent gouverneur en lui donnant d'autres terres. Plus tard Guillaume remit cette place dans les mains du roi, n'en réservant que la sénéchaussée.

Hugues de Lusignan, comte de la Marche, deuxième du nom, avait épousé Isabeau, veuve de Jean sans-Terre; or, cette princesse, par ce mariage, ayant perdu le douaire qu'elle avait en Angleterre, Louis VIII, pour l'en dédommager, donna, en 1218, au comte son époux, la ville de Langeais, à condition qu'il ne pourrait la fortifier sans son consentement. Hugues la rendit depuis à saint Louis, et le roi s'engagea à lui payer dix mille six cents livres chaque année, pendant dix ans. Par le traité conclu à Clisson en 1230, Hugues, fils aîné du comte de la Marche, fut fiancé à Isabeau de France, fille du roi, et celui-ci rendit au père la ville de Langeais; mais le mariage ne s'étant point accompli, et Lusignan, qui avait pris les armes contre le souverain, ayant été défait par lui à Taillebourg, Langeais fut pris par les troupes royales, confisqué, puis réuni à la couronne.

En 1242, Alphonse de France, frère de saint Louis, comte de Poitiers et de Toulouse, fut mis en possession de toutes les terres qui avaient été confisquées sur le comte de la Marche, conséquemment de Langeais. En 1270, Jean de Montsoreau occupant le siége de Tours, il se tint à Langeais un concile provincial, auquel assistèrent tous les évêques suffragants. Dans la même année Alphonse de France vendit cette seigneurie à Pierre de Brosse, chambellan et ministre de Philippe-le-Hardi. Ce possesseur fit rebâtir le château : il déploya dans cette construction tout ce que la vanité féodale pouvait alors inspirer de splendeur, car la possession de ce fief excitait éminemment son orgueil. Cet homme d'Etat, qu'on vit porter sa faveur si haut qu'il administrait le royaume à peu près à son gré, était enfant de Langeais, né d'un simple sergent à masse de saint-Louis, et avait été barbier du monarque au nom duquel il gouvernait. On conçoit qu'il voulût, à force d'éclat, éblouir ses contempo-

rains au point qu'il ne pussent apercevoir l'état plus que modeste d'où il était parti; mais tant de grandeur devait avoir pour Pierre de Brosse une fin ignominieuse : on sait qu'il expia par le supplice infamant du gibet le crime unique, dit-on, d'avoir été plus puissant que les princes de la maison royale. Tous ses biens furent confisqués et réunis à la couronne; et depuis lors (1278) jusqu'en 1466, il n'y eut plus à Langeais que des gouverneurs, sous la désignation de châtelains.

Durant l'invasion que dirigea le prince Noir, et dont la prise du roi Jean fut la plus funeste catastrophe, Langeais tomba au pouvoir des Anglais; mais cette place fut rendue en exécution du traité de Brétigny. Occupée de nouveau par les troupes d'Henri VI en 1427, elle fut rachetée à la garnison britannique moyennant deux mille cinq cents écus d'or, ainsi que nous l'avons dit ailleurs.

Le château de Langeais fut, en 1460, le lieu de réunion d'une assemblée dans laquelle on rédigea pour la première fois par écrit les *Coutumes de Touraine*. Six ans plus tard Charles VII, qui avait ordonné cette sage disposition, donna le domaine de Langeais à François d'Orléans, comte de Dunois, fils du vaillant compagnon d'armes de Jeanne d'Arc.

Ce fut à Langeais que s'accomplit, en 491, le mariage de Charles VIII, roi de France, avec Anne, fille de François II, duc de Bretagne. Des circonstances romanesques avaient précédé cette union : Charles, fiancé avec Marguerite d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien, était devenu homme auprès de cette princesse, élevée à la cour d'Amboise; l'empereur lui-même avait épousé Anne de Bretagne par l'entremise d'un ambassadeur. Tout à coup cette double union fut rompue pour obéir à la politique : François II étant mort, la jeune Bretonne, devenue souveraine à l'âge de quatorze ans, dut craindre de voir son duché envahi par les troupes françaises, et sa devise était : *Potius mori quam fœdari* (plutôt mourir que d'être vassale). Or, on lui fit comprendre que son mariage avec l'empereur n'étant, sauf le contact d'une jambe d'ambassadeur, que diplomatique, il convenait de le rompre et d'épouser le roi de France. Dans ce temps, un parti opposé à celui qui lui donnait ce conseil voulait que cette princesse se jetât dans les bras de l'Angleterre; elle vit bien plus sûrement la dépendance de ce côté, et fit négocier secrètement avec la cour de France. Le mariage étant arrêté, Anne s'échappa de son palais à la faveur des ténèbres, et se rendit à Langeais avec toutes les précautions qui accompagnent une fuite. Le roi l'attendait; ce prince, parvenu à sa vingt et unième année, et dominé déjà par les vives passions qui agitèrent sa vie, fut ébloui, enivré des charmes de la princesse Anne. Il s'était prêté jusqu'alors à un mariage politique : ce

fut sous l'empire d'un amour porté jusqu'au délire, mais peu partagé, qu'il épousa la belle Bretonne dans la chapelle du château de Langeais, le 28 décembre 1491. La bénédiction nuptiale fut donnée aux époux par l'évêque d'Angers, en présence du duc d'Orléans, depuis Louis XII, du prince d'Orange, des comtes de Foix et de Vendôme, et de Guy de Rochefort, chancelier de France... Quant à Marguerite d'Autriche, mariée plus tard au fils d'Henri VII, roi d'Angleterre, elle faillit périr en se rendant par mer auprès de ce prince. Les historiens ont conservé un distique plus philosophique que virginal que composa, dit-on, la princesse autrichienne durant cette traversée périlleuse ; le voici :

Ci gît Margot la gente demoiselle,
Qu'eut deux maris et si mourut pucelle.

Henri II, par lettres patentes rendues en 1547, gratifia de la seigneurie de Langeais Jean Bernardin de Saint-Séverin, duc de Somma. Dans le siècle suivant elle fut engagée pour neuf années à Marie, dame de Belleville, veuve de de François de Balzac d'Entraigues. Le 2 février 1636, la terre qui nous occupe passa à titre d'échange aux mains de Louise-Marguerite de Lorraine, veuve du prince de Conti ; mais dix-huit jours après, cette princesse la revendit au maréchal d'Effiat. Langeais, qui dès lors cessait d'appartenir au domaine de la couronne engagé, resta dans la même famille jusqu'en 1768 ; à cette époque le marquis d'Effiat céda ce fief au duc de Luynes, qui le réunit à son duché. En 1797 le château de Langeais et ses dépendances furent vendus de nouveau ; ils sont ajourd'hui la propriété de M. Baron, qui s'est plu à faire restaurer cette ancienne demeure seigneuriale avec une entente parfaite de l'architecture d'une imposante simplicité, qui caractérise les monuments des XIIIe et XIVe siècles.

L'ancienne forteresse, construite au sommet du coteau par Foulques Nerra, et démolie sans doute dans les longues guerres du moyen âge par quelque vainqueur d'un moment (car alors quelle fortune était stable?) cette forteresse, disons-nous, fait encore concevoir une haute idée de sa puissance et de son étendue, par les ruines qui jonchent au loin le plateau, à travers une végétation luxuriante, avec laquelle contrastent ces débris grisâtres.

Nous l'avons dit, non-seulement le château qu'éleva Pierre de Brosse n'a point perdu, par les restaurations modernes, le cachet de l'ère gothique primitive, que révèle surtout la majesté de ses formes ; mais ces restaurations ont restitué à diverses parties du monument des détails caractéristiques que le

temps avaient altérés. Le style des deux dernières époques ogivales et même celui de la renaissance se remarquent bien ici dans quelques parties ; toutefois l'ensemble de la première construction subsiste : c'est toujours l'édifice du XIIIe siècle. Voilà à l'extérieur ce robuste manoir féodal faisant peser sur le roc ses murailles, épaisses de huit pieds, et qui développent leur sommet crénelé sur un espace de soixante toises. Comptez avec nous : voici cent quatre-vingts machicoulis et soixante meurtrières. De ces ouvertures ménagées à la défense partirent jadis le trait rapide et le projectile de fer ou de plomb, plus rapide encore, tandis que la balle des assiégeants venait imprimer impunément sa meurtrissure au front de ce géant de pierre. Pourtant, malgré la menace incessante de ces remparts et des tours redoutables qui les flanquent, cette poterne à ogive dut relever sa herse pesante et abaisser le pont-levis dont vous voyez encore les traces, pour introduire des vainqueurs. Le courage dispute les forteresses à l'ennemi jusqu'au dernier souffle de leurs défenseurs, mais la trahison ou la cupidité les livre ; quelquefois la famine au teint hâve en ouvre les portes. Le château de Langeais fut pris et repris plus d'une fois.

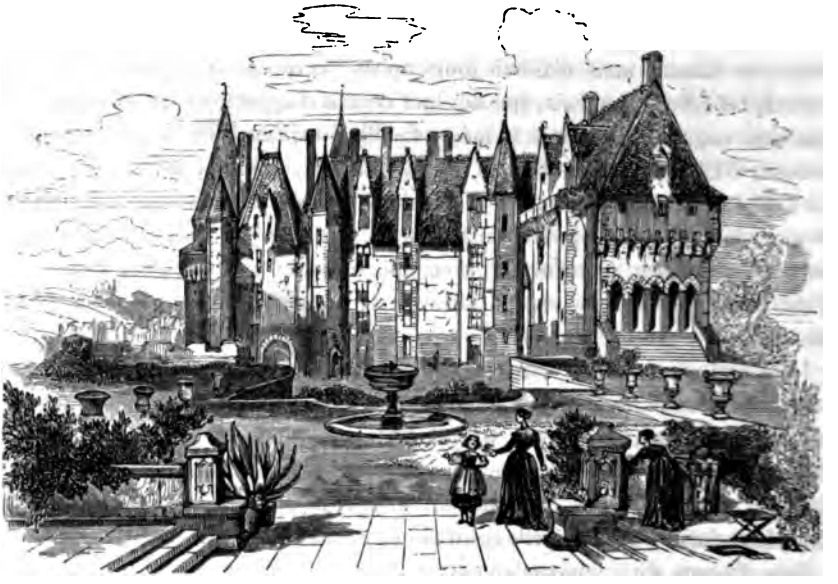

L'intérieur, dont nous offrons un dessin exact, rappelle les conquêtes des trois siècles qui suivirent celui de la construction première. Si l'art de ces époques

laissa exister cette sombre *châtellenie* où se tenait la justice et se trouvaient les prisons, le *château*, placé dans la cour haute, vous sourit avec toute la grâce de ses gentilles tourelles, de ses lucarnes à clochetons et de ses fenêtres crucifères délicatement ornementées.... Le gothique fleuri et la gracieuse renaissance sont venus semer ici des broderies sur la simple mais noble tunique de l'architecture du XIIIe siècle.

Mais si vous pénétrez dans l'enceinte de cette vaste demeure, vous verrez que l'art élégant est resté à la porte : ces salles immenses, ces plafonds élevés, qui constituaient uniquement la splendeur des appartements du règne de Philippe-le-Hardi, n'ont point été embellis. Tout au plus étudierez-vous dans cet intérieur quelques-unes de ces cheminées sur l'ample manteau desquelles l'orgueil de nos ancêtres faisait sculpter les traits principaux de leur vie : historial des vieilles familles que l'on peut consulter avec fruit, quand on sait le comprendre. Par exemple, l'une des cheminées du château de Langeais rappelle, par quelques sculptures d'un assez bon ciseau, le mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne.

M. Baron ne s'est pas contenté de restaurer avec un goût vraiment artistique sa belle demeure jadis féodale; émule du bon Dusomerard, dont les arts déploreront longtemps la perte, le propriétaire du château de Langeais a formé une sorte de musée, qui serait déjà un attrait si l'édifice lui-même n'était pas digne du plus vif intérêt : intérêt auquel se joint l'enchantement d'une perspective merveilleuse lorsque, des croisées du château, la vue se promène sur le splendide spectacle qui lui est offert. Voici, dans un horizon bleuâtre, les deux tours de Saint-Gatien, pour lesquelles Henri IV eût voulu un double étui; plus près, le cours du Cher vient se perdre dans la Loire, tandis que le fastueux château de Villandry semble, témoin immobile, sourire à la fusion de ces ondes. A notre gauche voilà le château de Cinq-Mars, que mutila le sombre Richelieu après qu'il eut fait trancher par le glaive infamant le plus jeune rameau de l'arbre héraldique de la maison d'Effiat. Le cardinal, ne voyant plus de têtes féodales à faire tomber, se prit à abattre des tours..... Près de là s'élève la Pile de Cinq-Mars, énigme archéologique dont nous parlerons tout à l'heure. Au sud se masse l'épaisse forêt de Chinon, sur laquelle s'appuie le château féerique d'Ussé, tandis qu'entre le Cher et la Loire, une population active fourmille sur le fertile territoire de Bréhémont..... Et là, presque au pied du château, le fleuve, ce large chemin qui marche, comme dit Pascal, voit pourtant son cours devancé par l'agile bateau à vapeur. Ne dirait-on pas que ce messager rapide, en laissant sur l'azur du ciel une longue trace de fumée, veut attester la victoire du feu sur l'autre élément? Enfin en

plongeant presque à pic, le regard se repose sur la ville de Langeais, s'épanouissant au milieu des jardins, des vignobles, des prairies qui la décorent et l'enrichissent tout à la fois : contrée enchanteresse d'aspects au-dessus de laquelle poudroie la grande route de Paris à Angers, autre élément de prospérité pour le pays.

Il nous reste peu de chose à dire sur la ville de Langeais. Sous le régime féodal c'était le centre d'une baronnie avec un siége royal, dont la juridiction peu étendue était confiée à un lieutenant général et criminel, deux conseillers et un greffier.

L'église paroissiale de la ville, dédiée à saint Jean, offre à sa base les traces d'une très-ancienne construction, qui peut-être remonte au temps de saint Martin ; mais cette église a été reconstruite à diverses reprises, et ne présente de remarquable que son clocher, ouvrage des derniers temps de la période romane. Hardouin IX de Maillé avait fondé en 1486, dans le bourg de son nom, une collégiale; en 1662 ce chapitre fut transféré à Langeais par le duc de Luynes, et le bourg de Maillé eut en échange des chanoinesses de Saint-Augustin.

La renommée des melons de Langeais retentit jusque dans la capitale : il n'est pas un gastronome voyageur qui, traversant la Touraine, ne réclame avec empressement ce produit savoureux des bords de la Loire, lorsqu'il s'assied à une table d'hôte. Mais la culture des melons n'est pas, pour les habitants du littoral que nous explorons, une source unique de prospérité : les environs de Langeais sont fertiles en céréales, en graines légumineuses, en fruits et surtout en vins, qui alimentent un commerce actif. Il y a aussi dans la ville des fabriques de grosse toile, et à ses portes quelques tuileries. Langeais, grâce à l'écoulement facile des productions de son territoire, offre l'aspect de l'aisance; cette ville, assez bien bâtie, vivante, animée et libérée de ses anciennes fortifications, nous a paru sous tous les rapports en voie de progrès. Sa population s'élève à 3,138 habitants; elle est située à six lieues nord-est de Chinon, et se trouve sans aucune communication directe avec ce chef-lieu d'arrondissement. Les foires de Langeais tiennent le jour des Rois, en août et en novembre : elles ne durent qu'un jour.

A une lieue ouest de Langeais, et sur la route d'Angers, se trouve la commune de *Saint-Michel*, qui fut le siége de l'une des plus anciennes baronnies de la Touraine. Elle a été possédée il y a plus de neuf cents ans, dit Chalmel, par une famille qui n'avait point d'autre nom : le premier baron connu de Saint-Michel s'appelait Ebbon; il vivait en 1073. En 1214 un sire de Saint-Michel figurait parmi les bannerets de la Touraine. Marguerite, fille de

ean III, comte de Sancerre, est citée en 1390 comme baronne de Marmande et de Saint-Michel. Dès la fin du xve siècle la seigneurie qui nous occupe appartenait à la maison d'Espinay : deux seigneurs de ce nom assistèrent aux deux réformations des *Coutumes de Touraine* dans le siècle suivant. Peu de temps après sans doute, la baronnie de Saint-Michel se fondit dans celle de Marmande.

La commune de *Saint-Patrice* est située, comme la précédente, sur la route de Tours à Angers, et dans une position admirable. Le coteau, qui domine en ce lieu le cours de la Loire, est couronné par le château de *Rochecotte*, vaste édifice construit dans le goût moderne, et que les étrangers s'empressent de visiter. C'est dans cette demeure, jadis seigneuriale, que naquit en 1769 Fortuné Guyon de Rochecotte, qui se fit un nom parmi les chefs de la chouannerie, après avoir vu échouer sa renommée dans les légions vendéennes, dont l'historien impartial doit apprécier les efforts au moins généreux. Nous n'en dirons pas davantage ici du comte de Rochecotte, et nous épargnerons ailleurs un article biographique à sa mémoire, plus indulgent en cela qu'Alphonse Beauchamp, qui publia en 1818 les mémoires de ce Tourangeau. Bornons-nous à dire qu'il fut arrêté à Paris en 1798 sous le nom d'Ulric Neméré, condamné par une commission militaire, et fusillé place de Grenelle. Il mourut avec stoïcisme.

Le château de Rochecotte appartient aujourd'hui à Mme la duchesse de Dino, qui, après y avoir fait d'importantes réparations et l'avoir meublé avec magnificence, y a réuni les plus précieuses collections d'objets d'art et d'antiquité. Mais ce qu'on y remarque surtout avec une curiosité inspirée par l'immense réputation de feu le prince de Talleyrand, c'est un ample assortiment de bijoux donnés à ce fameux diplomate par toutes les puissances de l'Europe, avec lesquelles il traita durant sa longue et mobile carrière, au nom de la République, de l'empire, de la restauration, du gouvernement de 1830, et toujours dans l'intérêt *réel* de la patrie, comme chacun sait. Rien d'éblouissant comme cette joaillerie diplomatique : musée aussi varié par la diversité des objets qui le composent, que le furent les négociations que les souverains ont ainsi récompensées.

En se dirigeant toujours à l'ouest on rencontre, à une lieue environ de Saint-Patrice, la commune d'*Ingrandes*, traversée comme les précédentes par la grande route d'Angers. Le territoire de la localité est le plus productif de la partie de l'arrondissement de Chinon située sur la rive droite du fleuve; cette fécondité y entretient un commerce de céréales important, et l'aisance règne dans cette commune.

Au nord de Langeais et dans un vallon boisé, s'étend la commune *des Essards*. Ici nous retrouvons la trace d'une action généreuse qui sauva, en 1358, la monarchie française, au moment où elle allait succomber dans la conspiration tramée par Marcel, prévôt des marchands, et que secondait Charles le Mauvais, roi de Navarre. Pepin des Essards et Simon Maillard, son parent, tous deux gentilshommmes appartenant à la famille qui possédait le domaine des Essards, prirent la résolution de mettre fin par un coup hardi aux troubles qui venaient de contraindre le dauphin, depuis Charles V, à quitter la capitale. Le 30 juillet à minuit, ils suivent Marcel sur le rempart, l'accostent, l'attaquent de paroles; et, comme l'irascible prévôt des marchands réplique avec emportement, Maillard lui fend la tête d'un coup de hache. Soudain des Essards et son parent déploient la bannière royale, parcourent les rues en criant : *Montjoie! Saint-Denis!* on environne les hardis réactionnaires, on les écoute; ils parviennent à convaincre une bonne partie des habitants; les principaux conspirateurs sont mis à mort, et le régent, qui s'était retiré à Charenton, rentre au Louvre paisiblement. Ce trait mérite de figurer dans les annales de la Touraine, puisqu'il honore une famille appartenant à cette province.

L'église du bourg des Essards est un édifice du XIe siècle qui malheureusement menace ruine. Suivant une inscription qu'on lit à peine aujourd'hui au-dessus de la chaire, elle fut bâtie en 1038 et dédiée à la Vierge par deux chevaliers nommés Maquaux, en mémoire de leur délivrance d'une longue captivité qu'ils avaient subie chez les Infidèles. Près de l'inscription reposent les chaînes que ces chevaliers portèrent en Orient, et dont nous admettons sans conteste l'authenticité.

Le nom de *Cinq-Mars*, dernière commune du canton de Langeais dont nous ayons à nous occuper, varie dans les monuments historiques : on y trouve *Cinq Maars*, *Saint Mars* et *Cinq Mars*. Nous serions tenté de nous déterminer pour le second de ces noms; car les chartes anciennes portent le plus souvent *Sanctus Medardus*. Mais l'usage a fait loi, et les historiens, les historiographes surtout, ont généralement adopté la dénomination de Cinq-Mars. Le bourg dont nous avons à parler est situé entre la rive droite de la Loire et le coteau qui ferme au nord le bassin de ce fleuve. Grégoire de Tours, dans la vie de sainte Monégonde, désigne ce lieu sous le nom d'*Evena*, et nous apprend que son église fut bâtie par saint Médard, dont le bourg lui-même prit sans doute le nom, corrompu depuis. Avant de mentionner les anciens seigneurs de Cinq-Mars, il convient de signaler un monument dont l'existence précéda celle du fief et probablement la construction de l'église.

La pile dite de Cinq-Mars est un massif quadrangulaire, présentant sur cha-

cune de ses faces, à sa base, une largeur d'environ quinze pieds, et seulement douze pieds au sommet; la hauteur du monument est d'environ quatre-vingt-six pieds. La cape pyramidale qui couronne cette construction est surmontée de quatre piliers carrés très-minces, hauts de neuf à dix pieds, et s'élevant de chacun des angles. Il y en avait un cinquième au milieu; un coup de vent l'emporta en 1751. Or, l'existence de ces cinq petites piles (*quinque martes*) a donné lieu à diverses interprétations plus ou moins hasardées Des écrivains ont vu ici le tombeau de *cinq* généraux tués dans une bataille, et dont César aurait voulu honorer la mémoire; d'autres ont prétendu que la pile fut élevée en l'honneur du consul *Quintus Martius;* enfin une troisième version, imaginée par l'abbé de Marolles, établit que *cinq* chevaliers sont enterrés sous la base de cet édifice, et que les cinq piliers font allusion au nombre de ces guerriers. Aucune de ces opinions ne nous paraît probable : César ne parle point d'une bataille livrée en ce lieu; Quintus Martius ne vint jamais dans les Gaules; et nul monument historique ne fait mention des paladins de l'abbé de Marolles. Nous rapporterons une autre assertion après avoir terminé la description du monument. Il est revêtu en briques soigneusement disposées autour d'un massif de moellons noyé dans le ciment : ce système imbriqué présente un appareil fort régulier. Aux deux tiers de sa hauteur la pile offre deux rangs de briques faisant saillie sur chaque face. Entre ce cordon et l'entablement qui supporte la cape, on remarque, sur la face du midi, divers dessins mosaïques tracés avec des briques, variées de formes, dans onze compartiments rectangulaires : ces mosaïques sont évidemment la décoration de la pyramide, et si, dans le surplus de sa construction, on peut reconnaître le travail des Romains, ce genre d'ornementation n'appartient certainement à aucune époque de la période gallo-romaine. Nous penchons singulièrement vers l'opinion émise par les auteurs des *Tableaux chronologiques sur l'Histoire de Touraine,* et qui tend à établir que l'on doit voir dans la pile de Cinq-Mars une colonne terminale, ayant servi à marquer la limite du territoire abandonné aux Alains par le patrice Aétius en 439. Mais notre avis diffère en ceci de celui de ces écrivains : la pile paraît avoir été bâtie par les Alains eux-mêmes. Il y a dans cette construction quelque chose de singulier; il s'y révèle un type *sui generis,* qu'on ne retrouve point ailleurs, et qui signale non-seulement l'absence, mais l'ignorance de l'art. Les constructeurs barbares ont pu imiter la maçonnerie des Romains; mais ils ont été impuissants à copier leurs sculptures, et celles-ci, au commencement du ve siècle, avaient encore une certaine valeur.

Bâtie au penchant d'un coteau, la pile de Cinq-Mars n'a rien perdu de son

aplomb : quatorze siècles n'ont point ébranlé ce corps de svelte maçonnerie; et pendant une si longue succession d'années, les autans n'ont pu triompher que d'une seule des frêles aiguilles qui surmontent ce monument.

Aucun auteur des premiers siècles de la monarchie n'a parlé de la pile de Cinq-Mars; en 1218 seulement il en est fait mention ainsi dans un titre authentique : *In parochia Sancti Medari de Pila.*

Hardouin est le premier seigneur de Cinq-Mars qui soit connu dans les annales de la Touraine; il vivait en 1092. Hardouin II, peut-être fils du précédent, était le favori de Geoffroi Plantagenet; il fut un des cinq chevaliers qui l'accompagnèrent lorsqu'il se rendit à Rouen pour y épouser Mathilde, fille d'Henri Ier, roi d'Angleterre. Hardouin II eut pour successeur Barthélemy,

auquel succéda l'aîné de ses fils, nommé André. Vint ensuite en ligne directe Barthélemy II, dont la fille unique épousa Jean de l'Ile, qui prit le titre de chevalier seigneur de Cinq-Mars. En 1337 ce gentilhomme se fit une célébrité malheureuse : épris d'une passion furieuse pour une jeune fille, il la poursuivit avec tant de persistance que, pour échapper à sa brutalité, elle se précipita dans la Loire. A propos de ce suicide, qu'il eût été naturel de considérer comme un martyre, de grands débats survinrent dans l'église orthodoxe; en définitive on refusa d'inhumer la victime avant que le souverain pontife eût prononcé : on ignore quelle fut sa décision. Jeanne, fille de Jean de Cinq-Mars, porta ce fief à Jean de Rougé; Galiot, son frère, lui succéda, et Jean II, fils de ce dernier, hérita de la seigneurie qui nous occupe. Ce baron de Cinq-Mars étant mort sans enfants, la terre passa dans la maison de Château-Giron, qui la conserva jusqu'en 1474, époque à laquelle Jean de Château-Giron, dit de Maletroit, l'échangea contre la seigneurie de Fougerai en Bretagne, avec Louis de La Tremouille, fils de l'adroit et audacieux ministre de Charles VII. Louis II, fils de Louis Ier et surnommé le chevalier sans reproche, ayant été tué à la bataille de Pavie, la baronnie de Cinq-Mars échut, on ne sait comment, à François Dufor, auquel succéda Mathurin de Broc.

Ce fut ce dernier seigneur qui vendit la terre dont il s'agit ici à Martin de Ruzé, grand-maître des mines de France, lequel, étant mort sans enfants, laissa tous ses biens à Antoine Coeffier d'Effiat, son petit-neveu, avec la condition de prendre le nom et les armes de la maison de Ruzé. La terre de Cinq-Mars, qui n'avait été qu'une baronnie jusqu'en 1630, fut érigée alors en marquisat, au nom d'Henri de Ruzé, fils du maréchal d'Effiat et grand-écuyer de France. Avec la couronne de marquis qu'il avait ceinte, la tête de ce favori de Louis XIII roula sur l'échafaud en 1643. Tout le monde connaît le délicieux roman dans lequel un enfant de la Touraine, M. Alfred de Vigny, a célébré la vie élégante et peint la mort tragique d'Henri d'Effiat, sacrifié à la vindicte souveraine du cardinal de Richelieu. La terre de Cinq-Mars appartenait encore en 1768 à la famille du grand-écuyer; elle fut vendue en cette année par Armand de Ruzé au duc de Luynes et réunie à son duché-pairie.... Alors le château de Cinq-Mars ne présentait plus que des ruines : nous l'avons déjà dit, Richelieu, après avoir fait tomber la tête de celui qui avait voulu ruiner sa puissance, fit démolir en partie le château, afin qu'il cessât de rappeler aux Tourangeaux la haute faveur du jeune rival de ce prélat.

La commune de Cinq-Mars-la-Pile renferme des carrières de pierre calcaire tendre qui fournissent du salpêtre en abondance. Il y a aussi sur le même territoire des pierres meulières, mais de petite proportion.

Le canton de Langeais le cède peu en fertilité aux cantons de l'arrondissement situés sur la rive gauche de la Loire, et il a sur eux l'avantage d'une situation plus heureuse pour les vignobles qui tapissent en partie ses coteaux.

Le canton de *Bourgueil*, contigu vers l'est à celui dont nous terminons la description, est à l'ouest limitrophe du département de Maine-et-Loire. Le chef-lieu est une ville d'une certaine importance, située sur la rive droite du Doit et environnée de vignobles. Cette ville appartint longtemps à la province d'Anjou; c'est pour cela, sans doute, que les historiens de la Touraine ont réuni peu de documents sur ses anciennes destinées. On sait toutefois qu'en l'année 990 Hugues Capet livra bataille près de Bourgueil à Guillaume dit Fier-à-Bras, comte de Poitiers, dont l'armée fut taillée en pièces par ce souverain. Dans la même année, et peut-être avant la défaite du Poitevin, Emma, sa femme, fonda à Bourgueil une abbaye de Bénédictins, dont il ne reste plus que des ruines.

Les troubles religieux du XVIe siècle se firent vivement sentir à Bourgueil; les calvinistes y furent traités avec beaucoup de rigueur. En 1571 Charles IX et Catherine de Médicis eurent en ce lieu des conférences avec ces religionnaires, auxquels, selon leur perfide coutume, ce monarque et sa mère firent des promesses qu'ils n'avaient pas l'intention d'accomplir. La reine-mère, durant ces inutiles pourparlers, s'était éprise de la situation de Bourgueil : cette nature calme et souriante produisait une suave diversion aux sombres pensées que les affaires du temps entretenaient dans son esprit. Un moment elle forma le dessein de bâtir un château sur les bords du Doit; mais bientôt ce projet fut entraîné dans le cours rapide des événements sinistres qui suivirent de près le voyage de la cour à Bourgueil.

Cette ville, dont la population est de 3,500 âmes, ne manque ni d'activité ni d'animation; elle est assez bien bâtie, et ses habitants, en général, paraissent jouir de quelque aisance. Les marchés de Bourgueil sont les meilleurs du département pour les objets de consommation d'origine rurale; les foires du lieu sont aussi très-commerçantes : elles tiennent les mardis après Noël, après Pâques, après la Pentecôte, et le mardi avant le 13 novembre.

La commune de Bourgueil produit des vins rouges dits de *Saint-Nicolas*, qui sont recherchés dans la Touraine; elle est féconde en légumes, lin, chanvre; on y cultive l'anis et la réglisse; enfin il s'y fait quelques élèves en vers à soie. Une route départementale, partant de la grande route d'Angers près d'Ingrandes, traverse la commune et la ville de Bourgueil pour se diriger vers le département de Maine-et-Loire. La distance de ce chef-lieu de canton à Chinon est de trois lieues au nord de cette dernière ville.

Toutes les communes du canton de Bourgueil sont considérables, parce que toutes sont riches par leurs produits. *Chouzé-sur-Loire* l'emporte même en importance sur le chef-lieu de canton, puisque sa population dépasse 3,850 habitants. Cette ville, située sur la grande route d'Angers, doit son accroissement, qui date particulièrement des temps modernes, au mouvement de cette route et à la proximité du fleuve, qui favorise l'écoulement des produits de la contrée. Chouzé est d'un aspect agréable, animé; on remarque déjà dans la physionomie de sa population le type angevin, qu'il est si facile de reconnaître.

La Chapelle-sur-Loire, ville située aussi sur la grande route et d'une importance à peu près égale à celle de Chouzé, doit sa prospérité aux causes que nous venons de signaler. *Saint-Nicolas,* commune que traverse la route départementale mentionnée plus haut, à une lieue environ de la Loire, se recommande surtout par son vin rouge, qui passe pour le meilleur du département. La commune de *Restigné* est également recommandable par la fertilité de son territoire. Enfin *Benais,* qui est la moins importante commune du canton de Bourgueil, quoique sa population excède 1,500 âmes, participe de la fécondité dont tout ce territoire est favorisé.

Pierre de Benais, qui fut évêque de Bayeux, était né de parents pauvres dans le petit village dont il avait pris le nom. Sans doute sorti de la foule à force d'intelligence, il en tira aussi sa sœur, qui épousa Pierre de Brosse, alors chirurgien à Tours. Devenu barbier, puis ministre de Philippe-le-Hardi, Pierre de Brosse fit parvenir son beau-frère à l'épiscopat; mais ce prélat n'imita point ces superbes princes de l'Église qui, de son temps, égalaient presque les rois en magnificence; il ne prenait même jamais le titre d'évêque, et se qualifiait d'*humble ministre de l'église de Bayeux.*

Nos lecteurs ont pu juger, par les descriptions qui précèdent, que l'arrondissement de Chinon en général est la plus riche partie de cette Touraine justement nommée le jardin de la France; et le canton de Bourgueil est sans nul doute une des plus opulentes portions de cet arrondissement. Sur ce coin de terre privilégié, la nature ne se montre pas seulement généreuse; elle se plaît à rendre exquis, dans leur heureuse variété, les produits qu'elle y fait croître: vins, céréales, légumes, fruits, plantes filamenteuses, tout est excellent; et, comme si l'intelligence humaine avait formé un pacte bienveillant avec cette mère prévoyante pour favoriser le pays, la navigation du fleuve et l'une des grandes routes qui traversent nos départements de l'ouest, offrent aux habitants des voies incessantes d'écoulement, qui leur permettent de réaliser en or les richesses de leur territoire.

CHAPITRE V.

Résumé sur le département. — Mœurs, caractères, usages, superstitions. — Constitution physique. — Situation hygiénique. — Instruction. — Illustrations diverses. — Sociétés savantes et littéraires. — Situation du pays sous divers rapports. — Produits des trois règnes. — Population. — État politique.

Ce n'est pas encore dans le département d'Indre-et-Loire que nous rencontrerons l'homogénéité de caractère, de mœurs, de physionomie et de complexion si fortement exprimée dans la Bretagne, où l'individualité armorique traversera bien des siècles sans s'altérer sensiblement. Ce laisser-aller de vie, ces penchants épicuriens, cet amour du repos si prompt à naître de l'aurore d'une prospérité ; en un mot tout ce mol et insoucieux abandon que les moralistes sévères reprochent aux Tourangeaux, sans apprécier assez, peut-être, ce qu'il prouve d'heureuse philosophie, n'est point un attribut, nous avons presque dit un don précieux, commun à tous les habitants

de la Touraine. Au nord du fleuve, les populations ont déjà les mœurs, les allures, les habitudes physiques du Maine; une partie de l'arrondissement de Chinon est poitevine par le caractère, par les goûts, par les préjugés; et l'arrondissement de Loches tient du Berry sous ces rapports. C'est donc entre la Vienne et la Loire que vivent ces Tourangeaux heureusement nés, qui glissent volontiers à la superficie des choses de peur d'y trouver, sous une mince pellicule de bien-être, les déceptions que l'on ne manque guère d'atteindre, pour peu qu'on veuille interroger plus profondément les destinées humaines. Favorisée d'une température sans chaleur excessive, sans froidure rigoureuse, environnée d'une nature dont les sites lui sourient toujours, dont les présents lui font rarement défaut, cette population croit difficilement à l'adversité; et, lorsqu'elle advient, ses traits sont adoucis, pour les Tourangeaux, par les caresses incessantes de leur beau ciel, par les promesses constantes de leur sol.

Il est difficile qu'au sein de cette suave oasis les passions fortes puissent naître; aussi n'y compta-t-on jamais beaucoup d'esprits entreprenants, d'ambitions transcendantes, de contentions puissantes dans l'étude, de tendances persévérantes vers les renommées guerrières. Mais Chalmel a jugé trop sévèrement ses compatriotes en leur refusant cette vive émanation de l'imagination et de l'âme qu'on nomme le génie. C'est que cet écrivain applique à ce mot une signification trop grave, trop absolue : en poésie, le génie n'est pas le partage exclusif de ceux qui s'élèvent jusqu'à l'épopée; dans les arts, l'inspiration divine n'a pas échauffé seulement Phidias, Praxitèle, Michel-Ange, Raphaël, le Poussin; les sciences n'ont pas honoré que Newton, Leibnitz et Cuvier. Les facultés de l'homme ont leurs degrés : à celui-ci la création donna le sublime, à celui-là échut la profonde pénétration; cet autre reçut la grâce, la légèreté, le trait spirituel, l'invention originale. Qui pourrait dans tous ces dons refuser de reconnaître le génie? Et si nous ouvrons, aux pages consacrées à la Touraine, ce véritable livre d'or où, par le plus légitime élan de l'orgueil national, la France inscrit les illustrations de l'intelligence, nous comptons des guerriers, doués non-seulement de la valeur, mais de ce savoir terrible qui consiste à détruire méthodiquement : voici trois Boucicaut, Jéhan de Saintré, de Bueil, de Taix, Pointis, Menou, Meunier; les fastes de la philosophie et des lettres nous montrent les poëtes latins Rapin, Commire, Quillet; paraissent ensuite, dans une sphère différente, Rabelais, René Descartes, Racan, Destouches, Grécourt, La Sauvagère, l'abbé de Marolles, le Balzac de nos jours, Alfred de Vigny, puis d'autres noms que nous citerons en parlant des sociétés savantes, et qui, sans s'être placés à la hauteur de

ceux que nous venons d'écrire, occupent un rang honorable dans cette république des lettres que tout le monde envahit aujourd'hui, mais où peu d'élus sont admis au jugement du goût, de l'équitable critique et de la raison. En ne choisissant que des illustrations d'une renommée populaire sur la liste de notabilités que nous avons ouverte, il faut citer parmi les hommes d'Etat, Pierre de Brosse, Brulart de Sillery, Castelnau, quatre générations de Voyer d'Argenson. Au nombre des citoyens devenus célèbres par des bienfaits, hâtons-nous de nommer Heurteloup, qui durant les longues guerres de la révolution et de l'empire sauva tant de victimes frappées par le fer et le plomb ennemi; citons aussi Graslin, dont la haute industrie fit de Nantes, vieille cité aux rues sombres et tortueuses, une ville jeune, élégante, décorée d'édifices fastueux. Voulez-vous un témoignage de l'aptitude du sexe tourangeau dans l'art, plus difficile qu'on ne pense, d'obtenir et de fixer le favoritisme, il nous suffira de nommer Agnès Sorel, Gabrielle d'Estrées et la tendre La Vallière. Ne faites pas tomber ces favorites du piédestal que nous leur accordons dans notre galerie : chacune d'elles gouverna le pays en dérobant la couronne de France sous un diadème de myrtes et de roses; et, vous le savez, lorsque deux mois de possession ont attiédi les transports d'un amant, ce n'est pas sans génie qu'une femme perpétue son empire.

Le Tourangeau (nous parlons toujours de celui des bords de la Loire) est d'un caractère doux, affable, prévenant, ouvert; il accueille les étrangers avec une franche cordialité; aussi les Anglais, peuple ami des pérégrinations et de la vie nomade, séjournent-ils plus volontiers à Tours que dans aucune autre ville de France. Peut-être la générosité des vins de Vouvray est-elle plus déterminante pour ces insulaires que l'urbanité des habitants; mais il est certain, au moins, que celle-ci entre pour quelque chose dans la préférence que nos voisins d'outre-mer accordent à la Touraine. Nous devons ajouter, cependant, que le Tourangeau n'est pas tout à fait exempt de malice; il est fin, spirituel; or, l'esprit ne s'exerce jamais mieux que lorsqu'il critique ou qu'il fronde, et les limites qui séparent la médisance de la calomnie sont presque imperceptibles. L'habitant du val de la Loire ne se pique pas d'être le sectateur très-fervent des devoirs qui compriment un peu les habitudes de la vie aisée : nous ne développerons pas cette assertion dans toutes les inductions qu'on en pourrait tirer; mais il faudra bien convenir que le Tourangeau, citadin ou villageois, affiche peu de dévotion; il est à craindre qu'il n'en professe pas davantage : c'est, durant notre époque de morale divergente, un malheur réel, qui, pourtant, admet, pour notable compensation, l'absence de l'hypocrisie.

Nous avons dit que les passions puissantes n'appartiennent point au caractère des habitants du vallon que nous explorons au moral : ils ne sont ni haineux, ni vindicatifs ; leur vivacité, semblable aux étincelles d'un feu d'artifice, éclate lorsque l'occasion l'excite, mais elle s'éteint aussitôt, et ne laisse aucune empreinte. Durant les troubles de notre première révolution, les opinions eurent de l'effervescence dans la ville de Tours ; quand cette époque orageuse fut passée, on ne vit subsister en général, dans la cité, aucun ressentiment ; à peine y retrouva-t-on la trace des partis qui venaient de s'agiter. De nos jours, où chacun se voit appelé à jouer son petit rôle politique, les assemblées tourangelles sont bruyantes, animées : c'est une lice de vives discussions, quelquefois de débats menaçants ; la mission civique finie, le dissentiment expire au seuil de la salle où l'on s'est réuni, et les dissidents se rendent, bras dessus, bras dessous, au spectacle ou à la promenade. Cette manière d'envisager la chose publique ne serait-elle pas la meilleure ? Pour notre compte, nous le pensons ; car c'est ainsi que, différant quelquefois d'avis, jamais de sentiments, les Français seraient d'autant plus forts contre les ennemis du dehors, qu'ils seraient plus sûrs de n'en point avoir à combattre au dedans.

Nous voudrions pouvoir appliquer à toutes les villes du département ce que nous avons dit des habitants de Tours ; mais cette application manquerait d'exactitude. Peut-être n'est-il pas hasardeux d'avancer que les citoyens de ces localités, moins environnés de séductions que ceux dont nous venons d'esquisser les mœurs, moins distraits par les préoccupations d'une sociabilité élégante, se replient plus volontiers vers cette sphère d'intérêt personnel où se trouve le germe de toutes les divisions, le ferment de toutes les passions, bonnes ou mauvaises. A Tours, le verbe *jouir* est le plus en faveur ; parmi les populations des villes secondaires du département cette priorité est quasi généralement accordée au verbe *posséder*. De là, cette existence laborieuse qui, dans les chefs-lieux de canton et même d'arrondissement, rend si difficiles, si rares, les réunions où l'harmonie pourrait naître et s'entretenir. L'esprit de parti, quelquefois héréditaire, se perpétue sur ces théâtres étroits. Nous aurions beaucoup à citer, si nous voulions rappeler tout ce que le moindre attentat ou même le soupçon d'attentat à la possession cause de divisions et d'inimitiés dans les petites villes ; sous ce rapport, le département d'Indre-et-Loire est plus affligé encore que celui de Loir-et-Cher, et ce n'est pas peu dire. On comprendra pourquoi nous nous abstenons de citer les localités où nous avons remarqué ces désaffections portées, dans quelques-unes, jusqu'à altérer le caractère de leurs habitants. En effet, nos pères ont vu régner

l'hilarité, l'abondante franchise, sur les bords du Cher, de l'Indre et de la Vienne, comme aux rives de la Loire; les repas splendides, les fêtes, les bals, y étaient fréquents, les convives joyeux, les amitiés expansives. Maintenant il n'en est plus ainsi : non-seulement il s'est opéré sur ces points une distinction de classes inaccoutumée, mais les familles d'une même classe sont divisées. Dans une ville que nous ne désignerons pas, nous avons vu former avec la plus grande difficulté une liste de huit convives à réunir dans un dîner offert à deux voyageurs : il n'avait pas été possible de désigner dans l'endroit plus de personnes qui pussent se trouver ensemble. Puissions-nous, en signalant cet état de choses désespérant, contribuer à rendre l'intérêt personnel moins irascible, et le *moi* moins exclusif sous le plus beau ciel de la France.

Passant de ces teintes morales à des nuances moins prononcées, nous mentionnerons quelques usages, quelques préjugés locaux. Le paysan chinonais est laborieux cultivateur, habile à tirer parti du terrain qu'il possède ou cultive à titre de fermier. Il est en outre alerte et subtil spéculateur ; toutefois, il se montre loyal dans la conclusion d'un marché. Il a peu de dévotion, mais une persistante superstition peuple encore les rives de la Vienne de devins et de sorcières. Nous aimerions mieux y voir régner des mythes gracieux dont les fées fussent les héroïnes; ces divinités fabuleuses n'attentent point à la bourse des paysans, et les sorciers leur imposent souvent certaines contributions, soit pour les délivrer d'un sort, soit pour conjurer les mauvais numéros au tirage de la conscription, soit pour guérir une vache, un bœuf ou un troupeau de moutons. L'insuccès qui suit fréquemment les conjurations vendues à de crédules campagnards ne leur démontre pas la fraude dont ils sont dupes : l'enchanteur rural parvient toujours à leur prouver qu'ils ont oublié quelque point essentiel de la formule.

Les habitants un peu berruyers des bords de l'Indre partagent la crédulité de leurs voisins de l'ouest; mais leur superstition est d'un caractère différent, et semble en quelques tendances être le ressouvenir lointain des préjugés antiques. Telle est la coutume de ceindre le corps des femmes en travail d'enfantement avec une bande d'étoffe ayant touché à la ceinture de la Vierge. Cette coutume vient des Celtes : ces peuples recouraient en pareille occurrence à certaines bandelettes portant l'empreinte de plusieurs figures mystérieuses, et leur usage était accompagné de termes et de gestes d'origine druidique..... Ossian parle aussi dans ses poëmes de pareilles ceintures, que les rois conservaient dans leurs trésors.

Aux environs de Loches on exécute à la porte et même dans la chambre à coucher des époux qui convolent à de secondes noces, un de ces *charivaris*

érigés de nos jours en censure politique. Cette violation bruyante du droit des gens, mêlée ordinairement de vociférations licencieuses, et qui se prolonge quelquefois jusqu'à l'aurore, constitue, comme on le pense bien, un trouble-fête des plus disgracieux. Quelques vieux fermiers, après la moisson, se réunissent encore dans un repas appelé la *métive*, espèce de banquet où l'on s'enivre en actions de grâces d'une bonne récolte. Enfin, il est admis aux bords de l'Indre qu'un parrain, lors du mariage de sa filleule, doit lui faire un cadeau qu'on appelle *cochelin*.

Au nord du département, c'est-à-dire dans les cantons qui avoisinent le Maine, le Perche, et le Bas-Vendômois, les mœurs se ressentent de cette proximité, et dans leur direction normale et dans leurs écarts. Les habitants des villes sont industrieux, adroits, peut-être un peu subtils en affaires; dans les campagnes on se montre si courageux à cultiver, que dans cet élan d'activité, les lois du dieu Terme perdent quelquefois leur autorité. De là les procès dont le goût s'est propagé des régions du Maine aux communes septentrionales de la Touraine. Les villageois de ces contrées sont plus assidus au pied des autels que les Tourangeaux d'outre-Loire; mais peut-être ont-ils plus de clémence à attendre de la miséricorde divine.

Les habitants du département d'Indre-et-Loire, dans toute l'étendue de cette circonscription, sont d'une taille moyenne, d'une complexion peu robuste, et les traits du visage, ici comme dans toute la France moyenne, n'ont aucun galbe caractéristique. Ce n'est pas à dire que la physionomie de cette population manque d'expression : elle porte au contraire l'empreinte de la finesse et d'une certaine ironie chez les citadins, et même chez un bon nombre de paysans. Parmi ces derniers, il faut excepter les habitants de quelques cantons de l'est, dont les traits ne sont rien moins qu'expressifs. Dans le vallon qu'arrosent la Loire et le Cher, la beauté est rare chez les deux sexes; mais outre le témoignage d'un sang pur, l'ensemble des linéaments qui se combinent sur la figure des Tourangeaux plaît par une empreinte de franchise et de bonté, sans exclure un petit reflet de malice qui complète presque une séduction.

Le costume, dans les villes, même les plus petites, est celui de Paris à deux mois de date; à Tours, c'est le goût innové aux Bouffes et à l'Opéra, il y a moins de huit jours, que l'on voit resplendir sur les promeneurs de la principale rue, merveilleuses et dandys. Quant à l'habit campagnard, rien de plus prosaïque, de plus arriéré, sur le villageois ou la villageoise qui renonce à trancher du monsieur ou de la dame : l'ostentation n'a pas encore gagné cette classe.

Les habitants de Tours parlent le français sans accent; mais à Chinon, à Loches, à Châteaurenault, et surtout à Amboise, les mots se traînent dans

une accentuation plus ou moins chantée qui sonne désagréablement à l'oreille. L'Amboisien, amaigrissant le son de l'*A* et de l'*oi*, prononce *lierd* pour *liard*, *armouère* pour *armoire*. Du reste il n'existe aucun patois dans le pays.

La pathologie du département d'Indre-et-Loire ne présente aucune particularité digne d'être citée : tout au plus quelques maladies sont-elles occasionnées par le voisinage des marécages qui s'étendent au bord de l'Indre, dans l'arrondissement de Loches; mais la sérénité du climat empêche ces affections de sévir avec intensité, et rarement elles passent à l'état chronique.

La Touraine, depuis une trentaine d'années, s'est associée honorablement à l'étude des connaissances sérieuses portée si loin à notre époque; elle partage ce goût des lettres qui, parmi nous, est devenu une passion nationale. Si la génération actuelle n'a point encore écrit des noms tourangeaux immédiatement au-dessous de ceux de René Descartes, de Rabelais, de Destouches, au moins le département d'Indre-et-Loire, sans compter MM. de Balzac et Alfred de Vigny, dont la réputation appartient à la France, peut se prévaloir d'un notable contingent fourni aux notabilités de l'intelligence, avec Chalmel, son consciencieux et sage historien. Il faut avouer, cependant, que nous ne puiserons point les preuves de ce que nous venons d'avancer dans les archives de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres dont l'existence à Tours se révèle, chaque année, par une séance publique.

La Société archéologique de Touraine a été instituée afin de propager le goût des connaissances archéologiques, d'appeler un plus grand nombre de personnes à l'étude et à la recherche des richesses monumentales et numismatiques du pays, et d'intéresser le gouvernement ou les particuliers à leur conservation. Cette société se propose aussi de rassembler les documents nécessaires pour la publication d'une statistique historique et monumentale de la Touraine, et d'une biographie complète des notabilités que cette province a produites. Nous ne connaissons aucune œuvre collective émanant de cette association; mais des écrivains appartenant à ses trois classes ont mis en lumière des compositions fort recommandables. Nous citerons en première ligne les *Tablettes chronologiques sur l'histoire de Touraine*, dues à la sagacité de plusieurs membres de la Société archéologique, et publiées sous la savante direction de M. Noël Champoiseau. Indépendamment de sa coopération à cet ouvrage, M. l'abbé Manceau, historien vivement impressionné de la cathédrale de Tours, dont il dirige les restaurations avec autant de zèle que de goût, publie souvent des notices remplies d'intérêt, et qui sont autant de lumières nouvelles répandues dans la sphère des études archéologiques, encore obscure sur tant de points. M. l'abbé Bourassé, professeur au séminaire de Tours, est l'auteur

d'un *Traité d'archéologie religieuse*, qui, certainement, fera époque parmi les monuments de cette science, grâce à la clarté méthodique qu'il a su substituer aux mille et une conjectures qui se heurtent dans les dissertations des archéologues. Car le principal défaut de ces savants est, selon nous, de vouloir multiplier les distinctions de styles architectoniques, avant même qu'on soit bien d'accord sur le caractère général des diverses écoles. Parmi les membres de la Société archéologique, nous voyons figurer M. le comte de Croy, auquel le département doit un petit volume d'*Études*, qui, faute d'une statistique complète, en tient lieu, moins la sécheresse, plus le mérite d'un style animé, pittoresque et spirituel. M. de Croy a publié aussi, en collaboration avec M. le chevalier Louyrette, un livre intitulé *Louis XI et le Plessis-les-Tours*. La *Revue numismatique*, rédigée par MM. Cartier et de La Saussaye, tous deux membres correspondants de la Société archéologique, fait beaucoup d'honneur à cette association : c'est une publication destinée à fixer bon nombre d'incertitudes qui obscurcissent notre histoire nationale. M. Massé, architecte, indépendamment de recherches curieuses sur les édifices anciens de la ville de Tours, s'est montré tout à la fois archéologue et dessinateur habile, dans une collection de dessins reproduisant les principales beautés d'ornementation prodiguées au château de Chenonceaux. Nous avons sous les yeux une publication due à la collaboration de deux autres membres correspondants de la Société qui nous occupe : ce sont les *Excursions archéologiques sur les bords du Cher*, par MM. Alonzo Péan et Charlot de Saint-Aignan. On remarque dans cette notice des appréciations aussi neuves qu'ingénieuses, qui font concevoir la plus heureuse opinion d'une immense composition intitulée *Glossaire national*, que M. Péan doit publier prochainement avec M. Godeau, officier de l'Université, et quelques autres membres du corps enseignant. Citerons-nous un volume de poésies mis au jour l'an dernier par M. le vicomte d'Ornano, membre de la Société archéologique ? Ce livre, où de nobles sentiments sont exprimés souvent avec bonheur, toujours avec cette chaleur juvénile qui n'est jamais dépourvue de charme, sera, si l'on veut, avec une interprétation un peu forcée, l'œuvre de l'archéologue : l'empereur Napoléon, héros de presque toutes les pièces réunies dans ce recueil, n'est-il pas le plus impérissable monument de notre gloire nationale ?

On compte parmi les membres honoraires de la Société archéologique de Tours, quelques princes de la science et de la littérature : MM. de Caumont, Mérimée, Guizot, Villemain et Raoul Rochette. Espérons que ce dernier ramènera quelque beau matin sa faconde descriptive des rives du Scamandre, et voudra bien reconnaître enfin que l'*ubi Troja fuit* est de nos jours une question

parfaitement oiseuse, une fois qu'on a pu en faire surgir la croix d'officier de la Légion-d'Honneur, que Napoléon décernait pour d'autres combats que ceux livrés à l'Académie des Inscriptions, entre Achille et Hector.

Il s'est formé à Tours, il y a quelques années, une Société médicale, légalement instituée, et dont le but est éminemment philanthropique. En effet, cette réunion d'hommes qui pratiquent avec autant d'honneur que de distinction les diverses branches de l'art de guérir, met son talent et son zèle à la dispositiou des autorités du département, toutes les fois qu'elle est consultée sur la salubrité publique, les épidémies, les épizooties, les questions de médecine légale, et en général sur tout ce qui peut intéresser la santé. La Société correspond avec les personnes qui exercent la médecine dans le département, et leur offre avec désintéressement son concours, dans les cas graves et difficiles qu'elles peuvent rencontrer. Un comité médical et de bienfaisance a été mis en permanence par la société : les malades indigents y reçoivent sans frais des conseils et des soins; la vaccine y est pratiquée gratuitement. L'association médicale de Tours se compose de membres honoraires, de titulaires résidants, de titulaires non-résidants et de membres associés libres. Les noms honorables qui composent la liste des titulaires résidants ont déterminé plusieurs illustrations de la science à prendre rang parmi les membres honoraires : au nombre de ces derniers, nous voyons MM. Dutrochet, Orfila, Pariset, Villermé et M. Velpeau, cet enfant prédestiné de la Touraine, que nous avons vu, à travers toutes les difficultés de la mauvaise fortune, conquérir l'une des plus brillantes réputations qui aient resplendi dans la carrière médicale. Honneur au docteur Bretonneau ! c'est à lui que la France doit Velpeau : c'est lui qui a su deviner ce diamant avant que l'étude eût écarté son enveloppe. Le célèbre Trousseau est aussi un des élèves de M. Bretonneau.

Nous avons mentionné les colléges de Tours, de Loches, de Chinon, et l'Ecole préparatoire de médecine établie récemment à Tours ; mais il nous reste à signaler les institutions destinées à propager l'enseignement primaire dans le département d'Indre-et-Loire. La surveillance en est confiée à un inspecteur, qui correspond d'une part avec les fonctionnaires de l'Académie, d'autre part avec les autorités locales et les instituteurs ou institutrices. Une commission d'instruction primaire est chargée d'examiner les aspirants et aspirantes aux brevets de capacité du degré supérieur ou du degré élémentaire : elle se réunit à Tours tous les six mois. Indépendamment de cette commission, il existe un comité supérieur dont l'action s'étend à tout le département, et un autre comité pour la commune de Tours.

Malgré ces institutions et la sollicitude qu'elles exercent pour répandre de

plus en plus l'instruction élémentaire, il est affligeant d'avoir à constater que douze mille élèves des deux sexes, au plus, fréquentent annuellement les écoles primaires; et pourtant, sur le nombre total des communes, qui est de deux cent quatre-vingt-deux, soixante-treize seulement sont entièrement privées de moyens d'instruction. Espérons que les dispositions aussi sages qu'actives, faites par les autorités pour propager dans les communes rurales l'éducation élémentaire, auront prochainement de plus heureux résultats.

Si les dons de l'intelligence qui, de tout temps, se sont fait remarquer avec éclat en Touraine, ainsi que nous l'avons prouvé précédemment par tant de noms illustres, sont répandus avec quelque parcimonie dans les communes rurales de ce beau pays, la nature y a jeté à pleines mains ses richesses : vins excellents, céréales de toutes qualités, prairies, bois, fruits, légumes, tout abonde sur cette terre promise ; et les nombreuses communications qu'elle présente, l'attrait qu'elle offre aux étrangers assurent l'écoulement facile des produits d'une culture qui n'a pas besoin d'être laborieuse pour devenir abondamment productive. Peut-être cette fertilité providentielle contribue-t-elle à retenir ici, jusqu'à un certain point, l'agriculture dans l'ornière des vieilles routines ; car il faut bien l'avouer, la pratique agricole est loin d'avoir atteint dans le département d'Indre-et-Loire le degré de perfectionnement auquel l'application des bonnes théories agronomiques pourrait la faire parvenir. L'agriculteur tourangeau a pu se dire : « Puisque la fécondité naturelle du sol nous favorise, pourquoi nous tourmenter à la recherche d'une amélioration douteuse ? » Il est de fait que c'est surtout sur un territoire ingrat que l'industrie agricole s'ingénie et se développe. Nous avons parlé des communications : elles pourraient s'étendre encore. Par exemple, le projet dès longtemps conçu de rendre l'Indre navigable, étant réalisé, ajouterait à la prospérité de l'arrondissement de Loches; mais il est peu probable que ce projet soit de longtemps mis à exécution, et les routes départementales ouvertes à travers cet arrondissement ne tiennent pas lieu de la navigation projetée.

Dans un département aussi riche par ses produits territoriaux que l'est celui d'Indre-et-Loire, l'industrie manufacturière ne fera jamais de progrès bien remarquables; et puis, disons-le sans détour, la vocation des habitants se porte peu vers ce genre de perfectionnement : l'activité de leur esprit n'a pas cette direction.

L'examen rapide des trois règnes dans le département dont nous terminons la description, nous offrira peu de produits différents de ceux que nous avons signalés dans les précédentes sections. Les races animales sont celles de tous nos départements du centre : on y voit des chevaux de race vulgaire, des bœufs

et des vaches d'une médiocre espèce, des troupeaux de moutons mal soignés, tout à fait étrangers au croisement des races espagnoles, et ne produisant qu'une laine grossière.

Le département étant assez boisé, le sanglier, le cerf, le chevreuil y sont communs, et le loup y abonde. Le petit gibier, chassé avec intrépidité dans les plaines, ne se rencontre pas aussi communément. Les oiseaux, soit sédentaires, soit de passage, ne présentent ici aucune espèce particulière. Il en est de même des reptiles. Les rivières de la contrée offrent toutes les espèces de poisson : on pêche communément dans la Loire, le Cher, l'Indre, la Vienne, la Creuse, etc., le saumon, l'alose, la lamproie, l'anguille, la plie, le brochet, la carpe, la vaudoise, la brême, le barbeau, le goujon, le gardon, le dard, l'able, la tanche et la perche. La carpe, le brochet et la tanche seulement, réussissent dans les étangs. Toutes les petites rivières et ruisseaux abondent en écrevisses.

Nous avons signalé dans nos descriptions locales les diverses mines ou carrières que le département renferme : on a vu que le minerai de fer y est peu abondant; que les carrières de pierres dures y sont assez nombreuses, les pierres à chaux plus rares, et les gisements de marbres nuls. Le sol est jonché de fossiles, au sud et à l'est du département : nulle part nous n'avons remarqué des variétés de coquilles aussi multipliées. Parmi les plus rares, nous citerons les vis, les pélerines, les burcardes, les corcheveaux ou concheveaux *(concharum vallis)*, les oreilles de mer, les oursins, les cames, les cœurs et les peignes à double valve. La plupart de ces coquilles sont pulvérisées : c'est ce qu'on nomme le falun, dont nous avons signalé l'emploi comme engrais Au nord du département, on trouve des fossiles d'une autre nature : ce sont des térébratules striées, des huîtres à râteau, et surtout des polypiers-alcyonites à l'état de silex. Le bois, réduit au même état, est assez commun dans quelques cantons.

On a pu conclure de nos descriptions que les arbres fruitiers abondent en Touraine, surtout dans les arrondissements de Tours et de Chinon : nous ne mentionnerons donc pas les nombreuses espèces qui croissent dans ce pays privilégié ; il suffira de dire que l'olivier et l'oranger fructifère manquent seuls à cette opulente collection. Parmi les arbres forestiers, le chêne *(quercus robur)*, domine généralement. Les autres arbres sont le châtaignier *(fagus castanea)* le hêtre *(fagus sylvatica)* et l'orme *(ulmus campestris)*, qui se trouve en très-petite quantité dans les bois, mais commun dans les campagnes : nous le voyons couvrir d'un panache verdoyant la lisière des terres, et mêler son tronc robuste et noueux aux haies qui séparent les propriétés.

La flore du département d'Indre-et-Loire offre quelques plantes qui, selon les botanistes, ne croissent ordinairement que dans les contrées méridionales : nous allons les citer. Ce sont, 1° la *crucianella spicata augustifolia*, croisette à épi, du genre des campaniformes ; 2° la *malva fastigiata*, mauve pyramidale, du genre des campaniformes ; 3° la *scrophularia vernalis*, scrophulaire précoce, du genre des personnées ; 4° la *satureia juliana*, sarriète vraie, du genre des labiées ; 5° l'*hyssopus officinalis*, hysope officinal, genre des labiées ; 6° et enfin, l'*helianthemum immaculatum*, ciste hélianthème sans tache, du genre des rosacées.

La population du département d'Indre-et-Loire s'est accrue assurément beaucoup, depuis que les guerres ont cessé de moissonner des générations presque entières ; il est à remarquer, cependant, que cet accroissement n'a pas été aussi considérable dans ce département que dans ceux de Loir-et-Cher et du Loiret. Il y a trente ans, Indre-et-Loire présentait un chiffre de 282,572 habitants ; en 1842 sa population était de 306,366. L'augmentation, en trente années, n'a donc été que de 23,794 habitants.

La superficie du département d'Indre-et-Loire est de 611,276 hectares carrés. Il est situé entre le 47e degré 40, et le 48e degré de latitude septentrionale. Les limites sont : au nord, le département de la Sarthe ; à l'est, celui de Loir-et-Cher ; au sud-est, celui de l'Indre ; de l'ouest au sud, celui de la Vienne ; à l'ouest, celui de Maine-et-Loire. Ce département est traversé par la route de première classe de Paris à Bayonne. Les routes départementales qui sillonnent le territoire sont au nombre de trente-huit. Les seules rivières navigables du département sont la Loire, la Vienne et le Cher ; cette dernière qui, depuis Montluçon, est bordée d'un canal latéral, présente un lit canalisé lui-même, depuis Saint-Aignan (Loir-et-Cher). Son confluent dans le fleuve étant situé à plusieurs lieues au-dessous de Tours, Louis XI fit ouvrir plus près de la ville le canal de Sainte-Anne, communiquant de cette rivière au fleuve ; mais ce canal fut supprimé en 1774, et les bateaux descendirent de nouveau jusqu'au *Bec du Cher*, pour entrer dans la Loire. Un nouveau canal a été ouvert au-dessus de Tours en 1829 ; il est depuis longtemps en pleine activité. L'archevêché de Tours est la métropole des évêchés du Mans, d'Angers, de Nantes, de Rennes, de Quimper, de Vannes et de Saint-Brieuc. Tours est le chef-lieu d'une conservation des forêts et celui d'une inspection divisionnaire des ponts-et-chaussées. Les appels des tribunaux de Tours, Chinon et Loches sont portés à la Cour d'Orléans.

HUITIÈME SECTION,

MAINE-ET-LOIRE.

CHAPITRE PREMIER.

Les Andes, ou Andegaves. — Situation de leur pays. — *Egada*, qui fut ensuite *Juliomagus*, puis *Andegavia*. — Dumnacus. — Les Romains, les Saxons, les Francs. — Comtes amovibles. — Comtes héréditaires d'Anjou. — Ducs d'Anjou. — Réunion du duché à la couronne. — Ducs apanagistes. — Le département de Maine-et-Loire. — Coup d'œil topographique, géologique et agricole.

Vers cette extrémité de la Gaule celtique qui touchait au pays appelé l'Armorique, s'étendait, lors de l'invasion romaine, le territoire habité par les *Andes* ou *Andegaves* [1], peuple qui tenait un rang distingué parmi les nations gauloises, quoique ses possessions territoriales fussent assez restreintes. Les *Andes* avaient pour voisins, à l'ouest, les *Nannetes* et les *Venetes* (Bretons ou Armoricains); à l'est, les *Turones* (Tourangeaux); au nord, les

1. *Andes* ou *Andi*, selon Jules César; *Andecavi*, *Andegavorum*, selon Pline; *Andegavi*, selon Tacite.

Aulerques et les *Cenomans* (habitants du Perche et les Manceaux); au midi, les *Pictones* ou Poitevins. Dans cette situation, les terres de la population dont nous abordons l'histoire étaient un peu moins étendues que ne le fut depuis la province d'Anjou; et pourtant, nous le répétons, les aïeux des Angevins avaient du renom dans la grande confédération gauloise. M. Bodin, auteur des *Recherches sur l'Anjou et ses monuments*, croit que cette prépondérance pouvait être due à quelque grande institution druidique; ne serait-il pas plus naturel de penser que le voisinage d'un grand fleuve avait concentré sur ses rives de nombreuses migrations, à une époque où la pêche et la navigation étaient deux ressources capitales, chez des peuples trop guerriers pour être agriculteurs, trop peu civilisés pour devenir industriels?

Quoi qu'il en soit, au temps de l'expédition de Bellovèse, les Andes, pressés dans leurs limites par une population trop nombreuse, durent associer une partie de leur jeunesse aux bandes aventurières que le neveu d'Ambigat conduisait au delà des Alpes. Écoutez les auteurs angevins, ils vous diront même que leurs compatriotes fondèrent en Italie le village d'*Andes*... la patrie de Virgile : de là cette fable merveilleuse qui, confondant les traditions pour en faire jaillir une origine illustre, donne aux Angevins et au cygne de Mantoue une commune descendance.

Les opinions sont peu fixées sur l'emplacement qu'occupait le chef-lieu des Andes; il faut se défier, ce nous semble, de ces vieux annalistes qui, sans preuves écrites, sans que le témoignage des monuments vienne à leur secours, établissent résolument le siége des villes, et n'assignent pas moins arbitrairement l'époque de leur fondation. Quelque moine, selon les premiers historiens de l'Anjou, raconte qu'Ajax ayant formé avec les Troyens une association qui prit le nom d'*Anjons*, passa avec eux de l'Océan dans la Loire, de ce fleuve dans la Maine, et que, sur les bords de cette rivière, le héros grec et ses peu rancuniers alliés se prirent à rebâtir la ville d'*Angers*, fondée peu d'années après le déluge.

Voilà qui est bien de la part de ces Argonautes asiatiques; mais par malheur le sens commun ne peut s'arranger d'une si noble origine. C'est déjà beaucoup que, faute de mieux, on consente à admettre, d'après la *Chronique d'Anjou*, que la capitale primitive des Andes, appelée *Egada*[1], ait été bâtie sur une roche occupée aujourd'hui par le quartier de la ville qu'on nomme la Cité. Cette situation, conforme à celle que César assigne aux forteresses gauloises,

1. A cause des nombreux cours d'eau environnants.

satisfait au moins la vraisemblance, dans l'absence de monuments historiques plus certains.

Ce fut apparemment de ces hauteurs qu'après la seconde campagne des Romains dans les Gaules, et vers l'an 696 de Rome, les Andes virent la septième légion, commandée par le jeune Crassus, s'avancer sur leurs terres, et s'établir au confluent de la Maine dans la Loire. Le lieutenant de César avait à peine assis son camp en ce lieu, lorsqu'une disette affligea les Andes, les Turones, les Cénomans et les Pictones. Ce général députa alors plusieurs officiers auprès des Armoricains pour leur demander un secours de grains; mais déjà ces peuples s'étaient ligués entre eux pour repousser les conquérants, et, loin d'accéder à leur demande, ils retinrent les envoyés, et signifièrent à Crassus qu'ils ne les lui renverraient qu'après le retour des otages qu'il avait exigés d'eux.

Avec une seule légion, le chef romain se crut trop faible pour réprimer cette insurrection; il en prévint César, qui se trouvait en Illyrie. Celui-ci lui ordonna de faire construire, en attendant qu'il le rejoignît, un grand nombre de galères à l'embouchure de la Maine, et de lever des matelots pour armer cette flotte. Cet ordre ayant été ponctuellement exécuté, le vainqueur des Gaules, à son arrivée en Anjou, trouva tout préparé pour une expédition maritime, et bientôt la Loire porta au sein de l'Armorique ces Romains que les peuples voisins de l'Océan avaient osé braver.... Malgré leur parfaite connaissance de cette mer si souvent orageuse qu'ils voyaient se briser sur leurs rochers, les Bretons furent vaincus, et payèrent cher la velléité d'indépendance qui leur avait remis les armes aux mains. César dut en partie la victoire au jeune *Brutus*, qu'il avait chargé du commandement de la flotte.... celui-là même à qui, plus tard, il fit entendre, en le trouvant parmi ses ennemis, ce *tu quoque* paternel, dit-on, qui devait retentir dans l'histoire.

La défaite des Armoricains ne fit pas évanouir dans le cœur des Angevins le désir de secouer le joug étranger; ils profitèrent encore de l'absence de César, retenu à Rome par les rivalités qu'on lui suscitait, et se rassemblèrent sous le commandement de Dumnacus, l'un de leurs plus illustres compatriotes. Le général angevin, après avoir brûlé dans sa patrie ce qu'on est convenu d'appeler les villes gauloises, porta ses troupes sous les murs de *Lemonum* ou *Lemonium*, place des Pictones, alliés des Romains. Dumnacus avait commencé le siége de cette forteresse, lorsqu'il apprit que Cominius, lieutenant de César en Auvergne, s'avançait pour attaquer les Andes. Leur chef, trop persuadé des avantages de l'offensive avec des soldats tels que les Romains, court les assaillir dans leurs retranchements; mais sa fougueuse impétuosité se brise contre

l'habile tactique et la valeur froide des légionnaires; il est contraint de se replier sur *Limonium*. S'il peut s'emparer de cette place, il y trouvera un refuge dont il comprend qu'il aura peut-être besoin. Vaine espérance! Avant qu'il ait pu reprendre les travaux du siége, un corps de cavalerie commandé par Fabius est près de le rejoindre; il voit déjà briller dans la plaine les casques dorés des chevaliers romains; encore quelques heures et les Andes seront enveloppés. Dumnacus avait jeté sur la Loire un pont pour favoriser sa retraite, si elle devenait nécessaire; il dirige en toute hâte sa troupe vers ce pont; mais il n'est plus temps : Fabius l'a devancé. Il faut combattre, et combattre avec le désavantage du nombre, lorsque déjà la science militaire est du côté des Romains.... Les Andes, malgré les efforts du désespoir, succombent.... douze mille des leurs jonchent le champ de bataille : leur chef, échappé à ce massacre presque général, est poursuivi, dit César, jusque dans le pays chartrain, et donne sa vie plutôt que de livrer sa liberté. Telle fut la fin du premier des Angevins dont le nom ait été révélé par l'histoire.... il était digne d'échapper à l'oubli : il mourut pour la liberté.

Le dévouement de Dumnacus et de ses compagnons fut le dernier acte de l'indépendance des Andes; le lendemain de leur défaite, ils recevaient le joug des Romains. Leur servitude, il est vrai, fut une fois encore agitée par un effort malheureux : l'an 21 de notre ère, ils se liguèrent aux Turones dans une révolte qui fut promptement étouffée, comme nous l'avons dit ailleurs, par Actius Aviola.

Nous avons mentionné comme probable l'existence du chef-lieu des Andes sur l'emplacement du quartier appelé la Cité à Angers; mais n'oublions pas que Dumnacus avait dû brûler cette ville gauloise avant de se porter sur *Limonium*. *Juliomagus*[1], capitale des Andegaves durant la domination romaine, fut donc bâtie par César ou par l'un de ses successeurs. Disons plutôt que le conquérant des Gaules forma en ce lieu un de ces établissements militaires connus sous le nom de *Stativa castra*, et qui devinrent dans la suite des villes somptueuses. La première enceinte, dont le développement était d'environ six cent vingt toises de circuit, se révèle encore par des restes de murailles entre l'évêché et la Porte-Toussaint; on y pénétrait par quatre portes répondant aux points cardinaux : au rapport de l'historien Bodin, trois de ces portes existaient encore en 1790. Mais ce n'est point ici le lieu d'une description plus étendue de l'antique *Juliomagus;* nous continuons notre précis historique sur l'Anjou

1. Nom formé de *Julius*, et du mot celtique *magus*, qui, selon quelques antiquaires, signifie *enceinte*.

en général, qui, dans la dernière division des Gaules, fit partie de la troisième province Lyonnaise.

Les Romains, après avoir soumis ce pays par les armes, subjuguèrent ses habitants, comme tant d'autres peuples, par des honneurs. Ils les appelèrent au partage des emplois civils et militaires, en leur décernant de ces dignités dont la dénomination sonore pénètre au cœur par l'oreille; et peut-être captivèrent-ils plus sûrement encore cette nation en l'enivrant des parfums d'une civilisation avancée : les fêtes, les spectacles, le prestige des arts, et surtout les recherches exquises de la galanterie. Enfin il ne nous semble pas hasardeux d'avancer que les Andes, ainsi que tous ces Gaulois aux goûts mobiles, dont nous sommes sous ce rapport les dignes descendants, burent avec avidité à la coupe enchanteresse que leur présentait le paganisme, cette religion voluptueuse qui enchaînait ses prosélytes avec des fleurs.

Mais lorsque la satiété des jouissances apportées dans les Gaules par les Romains eut laissé voir la hideuse corruption sous le voile usé des séductions; lorsque les dominateurs commencèrent à fuir devant de nouveaux conquérants, et cessèrent de pouvoir protéger les peuples dont ils s'étaient faits les maîtres, ceux-ci s'avisèrent de nouveau du sentiment de leur indépendance : honteux des noms romains qu'avaient reçus leurs villes, ils les abjurèrent, et les nouvelles dénominations de leurs capitales rappelèrent celles des peuples qui songeaient à briser le joug romain. Vers ce temps, c'est-à-dire sous le règne de Valentinien III, la ville principale des Andes cessa de s'appeler *Juliomagus*, et fut nommée *Andegavia*, Angiers ou Angers, dont on a fait dériver plus tard les désignations d'Anjou et d'Angevins.

Ainsi commença, vers l'an 446, la défection du peuple dont nous traçons rapidement l'histoire; en cette même année il s'unit aux Bretons pour former la confédération armorique, qui, comme nous l'avons dit précédemment, ne triompha point de ces Romains, qu'on avait jugés plus dégénérés qu'ils ne l'étaient. Ils ne se dégradèrent réellement que par leur alliance ou leurs traités avec les nouveaux conquérants : ce fut en cela surtout que Rome démentit douze siècles de gloire. Ægidius, général romain, craignant de ne pouvoir défendre l'Anjou contre les Armoricains, appela à son secours un corps de Saxons, commandé par Odoacre, et qui pénétra dans cette province par la Loire. Lorsque ces barbares arrivèrent à *Andegavia*, événement que les anciens historiens font rapporter à l'année 464, un lieutenant d'Ægidius, que les historiens nomment le comte Paul, se vit contraint de leur livrer cette ville, et se retira dans une des îles du fleuve avec le peu de troupes qui lui restaient. Mais bientôt Odoacre, qui s'était porté au-devant d'un corps de Francs

sous la conduite de Childéric, dut se replier, puis s'embarquer sur la Loire pour gagner, avec ses Saxons, les côtes de l'Océan, et échapper ainsi à son ennemi.

Childéric, ne trouvant plus aucune résistance, parvint en Anjou. Ce chef franc, n'ayant pu joindre Odoacre, fit saisir le général romain au milieu de ses troupes, trop faibles pour le défendre, et le tua, dit-on, de sa main. Odoacre, de retour en Saxe, y apprit la mort de Paul, son ami et même son parent. Il résolut de le venger : mieux eût valu essayer précédemment de le défendre, en réunissant ses troupes aux siennes. Le chef saxon reparut donc en Anjou vers 479, et, selon le témoignage des plus anciens historiens, il s'empara de ce pays, que Childéric avait abandonné pour aller guerroyer en Allemagne. Une alliance conclue entre ces deux chefs acquit-elle la domination de l'Anjou à Childéric ? c'est ce que nous laissent ignorer Grégoire de Tours, Fredegaire, Aimoin et l'auteur des *Gesta Francorum*. Il est probable que la possession de ce pays fut au moins disputée au chef franc, et que Clovis, son fils, s'en empara lorsqu'il marcha pour soumettre la Bretagne.

Le premier de nos rois chrétiens trouva la vraie religion établie en Anjou lorsqu'il y parut : dès le milieu du IVe siècle saint Lidoire, évêque de Tours, avait envoyé chez les Andes un prêtre nommé Defensor, qui les initia aux sublimes vérités de l'Évangile, et fut le premier évêque d'Angers. Mais le prosélytisme qu'il exerça ne devint pas général. Durant la période gallo-romaine, les efforts des prêtres païens n'avaient pu convertir au polythéisme de l'Asie les paysans angevins : invinciblement attachés au culte de leurs pères, ils avaient bravé toutes les menaces, tous les dangers, pour conserver les druides parmi eux. Malgré les édits terribles des empereurs, ils célébraient leurs cérémonies religieuses ou sous la voûte épaisse des forêts, ou dans des grottes profondes dont l'entrée était connue d'eux seuls. Là le sang humain continuait de couler sur l'autel ; et, lorsque le christianisme eut pénétré dans ces contrées, il en trouva les habitants toujours dévoués à leurs idoles sanguinaires, et rebelles aux suaves exhortations des apôtres de Jésus. Defensor ne dut pas étendre ses conversions au delà de l'enceinte des villes, et bien des générations passèrent encore sur la terre d'Anjou avant que la foi y triomphât des antiques idolâtries, avant que l'habitant des campagnes s'agenouillât sans arrière-pensée au pied de la croix. Même après plusieurs siècles, divers usages du druidisme subsistaient dans ces contrées : il y avait encore des fontaines, des chênes révérés ; on y célébrait la solennité du *gui de l'an neuf*, et les femmes enceintes, comme leurs aïeules les Gauloises, croyaient à la vertu des ceintures sacrées. Lorsque le christianisme triompha enfin sans

partage aux bords de la Loire et de la Maine, le paysan angevin abrita sous le manteau de cette foi nouvelle quelques-unes de ses vieilles croyances druidiques, personnifiées dans certaines Madones : il y eut sur une multitude de points, *Notre-Dame du chêne* ou *Notre-Dame de la fontaine*.

En 453 et sous l'épiscopat de *Thalacius*, septième évêque d'Angers, eut lieu le premier concile qui ait été tenu en Anjou. On y fit douze canons disciplinaires : par le troisième il était défendu aux hommes de se faire eunuques : étrange disposition dont il était difficile de pénétrer le motif, à moins que les Pères n'aient voulu, par cette disposition, s'assurer de la continence des prêtres en les laissant tributaires du péché. Il émana aussi du concile une lettre encyclique adressée au clergé de la troisième Lyonnaise, pour lui annoncer que les évêques déposeraient les clercs qui se seraient soumis aux arrêts des laïques, préférablement à ceux des juges ecclésiastiques. Ainsi, dès le milieu du ve siècle, le clergé cessait de reconnaître l'autorité des magistrats, et séparait ses intérêts de ceux du trône et des peuples. Revenons au gouvernement civil de l'Anjou.

La dignité de comte, *comes*, instituée, comme on sait, vers le milieu du IIIe siècle par Constantin, était donnée aux officiers de l'empire qui gouvernaient les provinces : l'Anjou dut avoir ses comtes dès l'origine de cette création; mais aucun d'eux ne fut connu avant Paul, contemporain d'Ægidius, vers 464. Vint ensuite Odoacre, auquel succédèrent des consuls ou comtes temporaires représentant les rois francs : le premier d'entre eux dont le nom soit parvenu jusqu'à nous est Licinius, qui gouvernait en 570, sous le règne de Chilpéric. On sait peu de chose sur ce comte : il embrassa de bonne heure la vie monastique et fut honoré dans la suite sous le nom de saint Lezin, étant mort évêque d'Angers.

Après Licinius, qui, selon les anciens chroniqueurs, avait fait aimer son gouvernement juste et paternel, Gontran envoya en Anjou Théodulphe, auquel Beppolen ne tarda pas de succéder. Ce dernier comte pilla et opprima les Angevins; toutefois ils restèrent fidèles au roi Gontran, auquel ils devaient un si méchant gouverneur, parce qu'ils craignirent de tomber sous l'autorité terrible de Frédégonde, qui, au nom du jeune Clotaire, prétendait à la possession de ce pays. Après Beppolen, la série des comtes gouverneurs de l'Anjou nous échappe, et nous ne la retrouvons plus qu'en la personne de Rainfroy, vers 720. Ce seigneur, maire du palais sous Chilpéric II, avait osé attaquer à main armée l'autorité de Charles-Martel. Vaincu par ce valeureux guerrier, il ne subit point toutefois la loi du vainqueur : le duc des Français lui abandonna en bénéfice militaire la ville d'Angers, avec le titre de comte des Angevins.

Les historiens ne signalent le gouvernement de Rainfroy que par des actions tyranniques : il s'empara des biens de l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire, en chassa les moines, ordonna qu'on démolît ce monastère, et des matériaux, transportés par le fleuve et la Maine à Angers, il fit bâtir son palais, sur les ruines du Capitole romain[1]. Ce palais fut, après Rainfroy, la résidence de ses successeurs.

Entre Rainfroy et Milon d'Angers, qui ne gouverna qu'à partir de 768, il y eut un autre comte dont l'histoire n'a pas consigné le nom. C'est dans cet espace de temps que commencèrent à fleurir les *Formules angevines*, qui, rédigées sous le règne de Thierri IV, avaient eu pour base le *Droit romain*, résumé par le code de Théodose. Selon le savant Ducange, les établissements de saint Louis furent tirés des usages d'Anjou, et cette assertion est confirmée par Montesquieu. « Cet ouvrage est très-précieux, dit l'auteur de l'*Esprit des Lois*, « parce qu'il contient les anciennes coutumes de l'Anjou et les établissements de « saint Louis, tels qu'ils étaient alors pratiqués, et enfin ce qu'on y pratiquait « de l'ancienne jurisprudence française. »

Milon, époux de Berthe, sœur de Charlemagne, obtint de ce souverain le titre de comte d'Angers. Il vécut longtemps à la cour de l'empereur, le suivit en Espagne, et fut tué dans une bataille contre les Sarrasins. Il eut pour successeur en 778 Roland, son fils aîné, ce héros des vieilles ballades, si célèbre par la chronique de l'archevêque Turpin, et surtout par le poëme immortel de l'Arioste. Mais ce vaillant neveu de Charlemagne ne devait pas revoir les riches campagnes de l'Anjou : peu de mois après la mort de son père, il tombait dans les gorges de Ronceveaux, enseveli sous des rochers croulants, qui purent à peine détruire la vie dans cette nature gigantesque comme les exploits qui l'avaient illustrée. Malheureusement l'historien ne doit pas, ainsi que le poëte, tenir constamment sur ses yeux le prisme de l'imagination : nous avouons à regret que, si l'existence de Roland ne peut être révoquée en doute, ses exploits merveilleux sont niés par quelques graves écrivains. « L'histoire de ce fameux chevalier, dit Papire Masson, a dû être composée « sous les comtes d'Anjou de la maison de France. Un des fils de ces seigneurs « recevait de son père le titre de comte du Maine, comme Roland l'avait reçu « de Milon d'Angers. La cour des princes angevins était brillante et une des « plus polies de l'Europe. Les troubadours et les trouvères y étaient bien « reçus; la reconnaissance des beaux esprits plaça les comtes d'Angers et du

1. Chronique d'Anjou, folio 36.

« Mans au nombre des guerriers qui défendirent Charlemagne, et qui méri-
« tèrent les regrets de ce grand homme[1]. »

Ce fut Thierri, frère puîné de Roland, qui lui succéda au comté d'Anjou. Ce seigneur, après avoir réuni sous sa bannière une grande partie de la noblesse angevine, marcha, vers 819, avec Louis-le-Débonnaire, son cousin, contre les Bretons, qui venaient de se soulever et d'élire un roi. L'empereur, aidé de son valeureux parent, soumit les révoltés de la Bretagne; mais vingt-cinq ans plus tard ils s'insurgèrent de nouveau, entrèrent en Anjou sous le commandement de Noménoé, leur duc, qui s'était déclaré roi des Bretons, et parvinrent jusqu'aux portes d'Angers. Thierri vivait encore; Noménoé savait ce que pesait sur une armure l'épée de ce redoutable voisin; il ordonna la retraite et rentra en Bretagne.

Sous Charles-le-Chauve, et lorsque ce souverain eut à combattre à la fois dans l'ouest les Normands et les Bretons, Thierri, comte des Angevins, parvenu à un âge fort avancé, ne se faisait plus craindre assez des ennemis de la France. Charles partagea alors le comté d'Anjou en deux parties : il laissa à Thierri la ville d'Angers, avec tout le territoire compris entre les rives gauches du Loir et de la Maine, et la rive droite du Layon; le surplus fut donné à Robert-le-Fort, ainsi que nous l'avons rapporté précédemment. Le nouveau comte établit le siége de son comté à *Séronne* (aujourd'hui Châteauneuf), sur un mamelon escarpé au pied duquel coule la Sarthe. On voit encore en ce lieu des ruines importantes du château que Robert y bâtit.... Ces débris sont ceux du berceau de la dynastie capétienne qui nous a longtemps gouvernés.

Cependant les aventuriers du nord ayant remonté la Loire en 845 jusqu'à l'embouchure de la Maine, entrèrent dans cette rivière, et se présentèrent avec une partie de leurs forces sous les murs d'Angers. Thierri ne sent plus alors le poids de ses quatre-vingts hivers; il replace sur ses cheveux blancs le casque jadis si redouté dans les combats, et la colère rend à son bras affaibli le pouvoir de manier cette épée sous laquelle tombèrent tant de guerriers. Les phalanges angevines se pressent avec enthousiasme auprès de leur vénérable comte, et bientôt les Normands se replient vers leurs barques. Mais Thierri, qui venait de retrouver toute l'impétuosité d'un jeune soldat, ne s'inspira pas, après la retraite de l'ennemi, de la prudence qui devait conseiller sa vieillesse : croyant les Danois déjà loin, il laissa paralyser les moyens de défense qu'il avait

1. Mémoires de la Société des Antiquaires de France, tome I, page 171.

si promptement réunis. Soudain les bandes du nord reparaissent, prennent Angers d'assaut, massacrent presque tous les habitants, emportent tout ce qui est à leur convenance, et incendient la ville.... Le malheureux comte est brûlé vif dans son palais.

A peine les habitants de l'Anjou étaient-ils remis de cet immense désastre, que Noménoé y fit une seconde invasion, s'empara de la capitale et ravagea durant plusieurs années (de 848 à 851) toute la province, ainsi que le Maine et une partie du Vendômois. La mort de ce terrible Breton, arrivée en 851, apporta peu d'adoucissement aux malheurs du pays; Erispoé, son fils, après avoir remporté sur Charles-le-Chauve une victoire éclatante, vint trouver hardiment ce monarque à Angers, en obtint la confirmation des conquêtes faites par son père, et se fit investir de la partie du comté qu'avait possédée Thierri[1]. Le roi de France rendit sa souveraine puissance condescendante jusqu'au point de permettre à l'audacieux Erispoé de porter les insignes de la royauté. Mais ces honteuses concessions ne devaient pas profiter longtemps à celui qui les avait obtenues : Salomon, son cousin, voulant aussi fermer sa couronne ducale, attaqua le roi de Bretagne, le poursuivit la dague au poing dans une église, l'assassina sur l'autel même, et se déclara possesseur de l'héritage qu'il tenait du poignard.

Tandis que ces événements désastreux se passaient dans le Bas-Anjou, Robert-le-Fort, tour à tour vainqueur des Bretons et des Normands, faisait respecter son territoire. Les aventuriers du nord, timides sur les terres défendues par ce vaillant guerrier, se tenaient presque continuellement sur la Loire. Vers 857 ils rentrèrent à Angers, dévastèrent les églises, pillèrent les habitants, et incendièrent de nouveau la ville. Cette fois Robert-le-Fort vint, mais tardivement, au secours de cette malheureuse contrée, se mit à la poursuite des Normands, leur prit douze barques et passa au fil de l'épée tous ceux qui les montaient.

Les services signalés de Robert-le-Fort soutenaient la puissance chancelante de Charles-le-Chauve, mais ils ne pouvaient conjurer le mécontentement des seigneurs, qui supportaient avec peine le règne de ce souverain. Dans cette situation, ils appelèrent Louis, roi de Germanie, frère du monarque qui avait encouru leur désaffection: ils le reconnurent pour chef vers 861, et coururent en Bretagne se réunir sous les bannières de la révolte qu'il avait élevées contre le roi de France. Robert, revêtu du titre de marquis de France

1. D'Argentré, Lobineau, histoire de Bretagne.

et du commandement de tout le pays situé entre la Loire et la Seine, réunit des troupes assez nombreuses pour faire tête aux révoltés, qui se disposaient à l'attaquer. Louis-le-Germanique ne tarda pas en effet à pénétrer dans l'Anjou avec une armée supérieure en nombre à celle que Robert pouvait lui opposer; mais le talent des grands capitaines était du côté des Français. Non-seulement Robert soutint le choc des troupes combinées, mais il parvint en peu de temps à les chasser du Maine et de l'Anjou, après leur avoir repris tout le butin qu'elles avaient enlevé. L'année suivante, nouvelle excursion en Anjou de Louis-le-Germanique; nouvelle déroute de son armée. Cette fois la défaite des rebelles fut si complète qu'ils rentrèrent dans le devoir : Louis, roi de Germanie, et Salomon, roi de Bretagne, prêtèrent serment de fidélité à Charles-le-Chauve.

En 863, Robert-le-Fort marche contre deux divisions de Normands et les débusque des îles de la Loire, d'où ces aventuriers font de fréquentes incursions en Anjou; mais il n'avait point encore combattu ce terrible Hasting, Français de naissance, qui s'était acquis une renommée terrible en dévastant tantôt l'Italie, tantôt ce sol français où sa jeunesse s'était écoulée. Le marquis de France brûlait de rencontrer ce brigand renommé; son désir fut satisfait en 867..... mais à quel prix!

Après la mort d'Erispoé, roi de Bretagne, que Charles-le-Chauve avait investi presque forcément d'une portion du comté d'Anjou, ce domaine était retourné à la couronne, et le roi en avait confié le gouvernement à Torquat. Ce gouverneur s'occupait depuis plusieurs années de réparer les désastres d'Angers : les édifices publics se relevaient à sa voix, et les habitants, encouragés par son exemple, rebâtissaient aussi leurs maisons. Tout à coup retentit, comme un tocsin sinistre, la nouvelle qu'Hasting reparaît sur les côtes de la Bretagne, et qu'il se dispose à remonter le cours de la Loire avec une flotte formidable.... Ce bruit répand de toutes parts la consternation; mais Robert-le-Fort ne se laisse point troubler. Il appelle à son secours Ranulphe, duc d'Aquitaine : une armée d'Angevins, de Gascons et de Poitevins marche sous leurs ordres; ils parviennent à couper Hasting de ses barques, dont il s'est éloigné pour pénétrer en Anjou.

Les Normands vont inévitablement être enveloppés, lorsque leur chef aperçoit une église : c'est celle de *Brissarthe* [1]; Hasting s'y enferme avec une par-

1. Mot formé de *Brira*, *Bria* ou *Briga*, pont, passage, et de *Sartæ*, Sarthe; ce qui signifie pont ou passage sur la Sarthe. Brissarthe est un bourg situé à cinq lieues d'Angers sur la rivière de la Sarthe. Nous en parlerons.

tie des siens. Robert fait environner cet édifice, et, persuadé que l'ennemi ne peut lui échapper, il remet au lendemain l'attaque de ce refuge. Tout à coup et lorsque la troupe désarmée songe à prendre quelque repos, les Normands surgissent impétueusement de l'église, et se précipitent sur les Angevins et les Aquitains. Robert et Ranulphe, sans avoir eu le temps de s'armer, courent au combat; tous deux sont frappés mortellement. Le désordre du découragement s'introduit dans l'armée; les soldats fuient; le corps d'armée se dissout; les Normands victorieux regagnent leur flotte.

Ce dernier succès augmenta l'audace d'Hasting : pendant les quatre années suivantes, il ne quitta presque point les bords de la Loire, et, en 871, il s'empara de la ville d'Angers, que les habitants effrayés avaient abandonnée à son approche. C'était la première fois que le chef des Danois osait s'enfermer dans une place; Charles-le-Chauve, furieux d'une telle outrecuidance, se disposa immédiatement à former le siége de la capitale du Bas-Anjou; Hasting se vit contraint de capituler en 872.

Nous venons de dire qu'à l'époque où Charles-le-Chauve avait réuni Angers et son territoire à la couronne, il en avait confié le gouvernement à Torquat, que le roi avait chargé précédemment de la conservation des forêts de l'Anjou. De ce gouverneur était né Tertulle, qui, s'étant distingué dans les troupes royales, devint le favori du monarque, et, par sa protection, épousa Pétronille, fille d'un duc de Bourgogne. De ce mariage naquit Ingelger, qui devait être un jour le chef de la première maison d'Anjou, par suite d'une aventure romanesque, que les vieux historiens ont consignée.

Ingelger était le filleul de la comtesse de Gâtinais; cette dame, veuve d'un premier mari, avait épousé en secondes noces, par ordre impérieux de Charles-le-Chauve, un gentilhomme déjà vieux, qui était son sénéchal. Or, un matin, on trouva le comte de Gâtinais mort au lit conjugal près de son épouse... et celle-ci ne l'avait jamais aimé. Soudain un seigneur de la province, nommé Gontran, porte contre la comtesse une double accusation d'homicide et d'adultère, et demande, en sa qualité de plus proche héritier du comte, à être mis en possession de tous ses biens. Cette qualité d'héritier eut dû faire repousser une telle accusation; mais l'accusateur proposait de soutenir son dire en champ-clos. Interdite par ce genre de protestation, la sagesse des juges se récusait: rendre la justice devenait l'affaire de Dieu. Charles assigna les parties à se présenter devant lui à Châteaulandon. Au jour indiqué, l'on vit paraître la comtesse accusée, en grand deuil, et le visage couvert d'un voile épais. Parmi les officiers de sa maison qui l'entouraient, on remarquait un page âgé d'environ dix-sept ans, beau comme Antinoüs, à la démarche noble et fière. En exami-

nant ce jeune varlet, on eut vu son regard étinceler lorsqu'il se portait sur Gontran, et se mouiller de larmes s'il s'arrêtait sur la comtesse..... Ce page, c'était le filleul de cette dame, c'était Ingelger. Gontran, interpellé par le roi, soutint son accusation, offrit de prouver ce qu'il avançait, et, tout aussitôt, l'on entendit son gantelet tomber sur les dalles de la salle..... Un long soupir de la comtesse répond à ce bruit sinistre ; elle promène son regard inquiet sur l'assemblée ; mais elle ne voit que des yeux baissés et une contenance morne..... l'infortunée s'évanouit. C'était trop tôt désespérer du secours de la Providence : Ingelger perce la foule, se jette aux pieds du roi, et lui demande la permission de relever le gage et de combattre pour sa marraine, sa bienfaitrice.

Charles, surpris d'une telle résolution dans un page à peine sorti de l'adolescence, le regarde avec une bonté dont un sourire quelque peu malicieux accompagne pourtant l'expression : la réflexion du monarque est traversée peut-être par une méchante pensée. Prenant toutefois un ton sérieux, il engage Ingelger à considérer l'âge, la force et la réputation militaire de l'adversaire qu'il veut se donner..... Rien ne peut ébranler la résolution du beau page. — Combattez donc, lui dit le roi.... Le gage est ramassé et le duel remis au lendemain.

On n'a jamais bien connu l'entretien que la comtesse eut avec son page quand ils furent rentrés au château ; mais il est présumable que, dissimulant sa douleur, lui cachant les larmes d'attendrissement que faisait couler son dévouement, elle s'efforça de relever encore le courage du jeune champion, plutôt que de l'énerver par des témoignages d'inopportune sensibilité. Le sentiment de son honneur, la crainte d'une honte ineffaçable durent parler plus haut en ce moment au cœur de l'accusée, que l'intérêt qu'elle devait prendre cependant à la vie du défenseur qui se vouait pour elle aux chances d'un combat si hasardeux.

Le jour suivant, au lever de l'aurore, la noble dame et le page se rendirent ensemble à l'église, où l'aumônier du château bénit les armes d'Ingelger, tandis que sa marraine faisait pleuvoir des aumônes aux mains des pauvres. Puis elle passa au cou du page un petit reliquaire, brûlant encore de la chaleur de son sein palpitant, pressa le jeune varlet sur son cœur, et se retira dans son oratoire pour prier fervemment, donner un libre cours à ses soupirs, et pleurer en liberté.

Cependant la lice est ouverte ; les juges du combat sont à leur poste ; le roi, environné d'une cour nombreuse et brillante, se place sur l'estrade splendidement drapée de laquelle son regard doit suivre le spectacle sanglant qui se prépare. Près de là s'arrête un chariot drapé de noir, où la comtesse

est assise, environnée de ses femmes, couvertes de deuil comme elle. Tout à l'heure ce char va s'acheminer lentement vers le monastère dans lequel l'infortunée finira ses jours si le page succombe; ou, se couvrant soudain de lauriers et de fleurs, il ramènera la dame du Gâtinais à son château, assise près de celui qui lui aura rendu l'honneur et le repos.

Le drame terrible va commencer : les trompettes sonnent, la lice s'ouvre, les champions, déjà en selle, prêtent le serment accoutumé, et s'élancent l'un contre l'autre..... A la première course, un choc bruyant retentit dans l'air : c'est la lance d'Ingelger qui vient de percer le bouclier de Gontran..... Malheur au guerrier accusateur ! il fait de vains efforts pour dégager ce fer, tandis que, mettant cet embarras à profit, le page fait sur son destrier une retraite de corps habile, et perce de part en part la poitrine de son adversaire, qui tombe sur l'arène retentissante. Ingelger saute lestement de cheval, et plonge avec une joie convulsive sa dague dans le cœur de Gontran..... A ce spectacle, que toute l'assemblée semble approuver, les bannières des seigneurs assistants sont agitées, les dames élèvent leurs mouchoirs, de vives acclamations expriment la satisfaction générale, et les noms d'Ingelger et de la comtesse de Gâtinais se mêlent à ce vivat unanime.

Au milieu d'un transport si touchant, la comtesse, descendue de son char, s'avance vers le trône, et, mettant un genou en terre, elle dit, d'une voix que la reconnaissance rend sonore et vibrante : « Roi, mon seigneur, je vous « demande la permission de disposer de tous mes biens en faveur d'Ingelger : « dispensateur suprême de la justice, vous approuverez que j'enrichisse celui « à qui je dois l'honneur, plutôt que des parents dont la lâcheté m'abandonnait « indignement à la merci de mon accusateur. » Charles-le-Chauve approuva pleinement ce témoignage de gratitude... et d'amour, se dit-il peut-être tout bas ; le lendemain le vainqueur de Gontran rendait hommage au souverain pour tous les fiefs et seigneuries que sa marraine lui abandonnait [1].

Le nouveau comte de Gâtinais ne tarda pas d'obtenir toute la confiance du roi ; ce prince lui donna le gouvernement d'Angers et de l'Anjou en-deçà de la Maine. Enfin, vers 877, Ingelger, qui depuis sept ans avait le titre de comte d'Anjou, fit partie du conseil dont Charles environna Louis-le-Bègue, son fils, avant de passer en Italie pour en chasser les Sarrasins. Telle fut la fortune du chef de la première maison d'Anjou, du prince en qui commença l'hérédité des grands feudataires de cette province.....

1. *Gesta consulum andegavensium.*

Les Normands infestaient encore en 879 les rives de la Loire; Louis-le-Bègue, confiant dans la valeur d'Ingelger, l'opposa à ces bandes dévastatrices, et le créa comte héréditaire d'Anjou deçà Maine. L'autre partie de cette province, précédemment gouvernée par Robert-le-Fort, et qu'on appelait l'Anjou d'outre-Maine, était échue au comte Eudes, fils et successeur de Robert : il y avait donc aussi hérédité de ce côté-là. Ces deux seigneurs, abjurant tout esprit de rivalité, se lièrent d'une étroite amitié, et s'entendirent pour combiner leurs efforts contre l'ennemi qui les menaçait.

La faveur du comte Ingelger s'accrut encore : préfet de Tours et vicomte d'Orléans, il fut appelé à défendre au besoin ces deux comtés. Toujours victorieux dans les combats qu'il livra aux Normands, Ingelger s'acquit une haute réputation militaire; rien dans tout le cours de la Loire ne se faisait sans que son concours fût invoqué, et les plus grands seigneurs du royaume recherchèrent son alliance. Ce fut la belle Adelinde, nièce des évêques de Tours et d'Orléans, qu'il épousa, et qui lui apporta en dot les seigneuries d'Amboise, de Buzançais et de Châtillon-sur-Indre. Joignant ces possessions à celles qu'il tenait de sa marraine et des munificences royales, il se trouva l'un des plus puissants seigneurs de la France : cent titulaires de fiefs lui rendaient hommage.

Nous avons vu que durant une incursion des Normands en Touraine, les reliques de saint Martin ayant été transportées à Auxerre, le clergé de cette ville voulut se les approprier, et qu'Ingelger parvint à se les faire rendre. Les honneurs ecclésiastiques manquaient encore à ce comte d'Anjou; les chanoines de Saint-Martin les lui accordèrent, en lui décernant un canonicat parmi eux, avec la dignité de leur trésorier. De plus, Ingelger emporta à Angers un os du saint qu'il avait reconquis sur la cupidité du clergé auxerrois. Cette conquête fut le dernier exploit de ce valeureux seigneur; l'année suivante, c'est-à-dire en 888, étant allé visiter son ami Eudes à Séronne, il tomba malade et mourut dans cette ville. Son corps, transporté à Tours, fut inhumé dans l'église Saint-Martin, selon le vœu qu'il avait exprimé.

La fin du gouvernement de ce comte fut pour les Angevins, qui le regrettèrent longtemps, une époque de revers et d'abaissement. « Vers ce temps, « dit Bodin, ils perdirent non-seulement leurs droits aux charges publiques et « les autres prérogatives politiques dont les Romains ne les avaient pas privés, « mais encore leur liberté, et même jusqu'à leur nom. Ils ne furent plus que « les serfs des Francs, des Saxons, des Normands, qui se partagèrent cette « province, et on les désigna sous le nom de *Colliberts*. Ainsi, jusqu'au « XIIIe siècle, les nobles seuls, c'est-à-dire les étrangers établis en Anjou,

« conservèrent la dénomination d'Angevins ; les indigènes ne comptèrent plus « dans l'Etat[1]. »

Foulques, dit le Roux, fils d'Adelinde et d'Ingelger, succéda à son père dans les comtés d'Anjou et de Charolais. Ce prince avait, moins la beauté corporelle, les brillantes qualités du dernier comte : il était comme lui hardi, entreprenant, brave sur le champ de bataille : mais il ne possédait ni la franchise ni la bonne foi d'Ingelger. Sa souplesse, sa dissimulation lui ménagèrent plus d'un avantage que son père avait dû à des manières ouvertes, à des démarches pleines d'abandon. Par une adroite politique Foulques sut, sans manquer à son souverain, s'assurer la faveur de Hugues-le-Grand, dont la puissance dominait celle de la couronne, et qui maintint le comte d'Anjou dans l'héritage qui lui avait été laissé. Bientôt la fortune du comte Eudes vint en aide à la sienne : le fils de Robert-le-Fort se trouvait à l'étroit dans un simple comté ; après avoir disputé assez longtemps l'autorité suprême à Charles-le-Simple, il se contenta de la moitié du royaume, que ce monarque fut contraint de lui abandonner. En montant sur le trône, Eudes céda à Foulques son comté d'outre-Maine : tout l'Anjou se trouva alors réuni sous la main du fils d'Ingelger, et ne fut plus divisé depuis.

Le comte Foulques, avec les talents et la valeur des grands capitaines, avait les défauts qui rarement manquent à ces hommes supérieurs : il était grand viveur, enclin à la vie licencieuse, peu disposé au mariage, qui doit la comprimer ; il atteignait sa cinquantième année lorsqu'il épousa Roscille, fille de Garnier, comte de Tours. Elle lui apporta les châteaux de Loches et de La Haie. La comtesse eut trois fils de Foulques-le-Roux : Ingelger, l'aîné, périt en combattant les brigands du nord, que, jeune encore, il avait souvent vaincus. Guy, le second, prit les ordres et devint évêque de Soissons ; ce fut le troisième qui succéda en 938 à son père, sous le nom heureux de Foulques-le-Bon.

Le règne de ce prince fut l'âge d'or du comté d'Anjou. Écoutons à ce sujet un historien de cette province : « Il favorisa, dit le consciencieux Bodin, « les premiers essais de l'industrie angevine, qui paraissait de temps en temps « vouloir se développer malgré le régime féodal, qui tendait sans cesse à la « refouler dans le néant. Il eut le bonheur, rare pour un souverain et pour ses « sujets, de vivre en bonne intelligence avec tous ses voisins ; la paix ne fut

1. Recherches sur l'Anjou et ses monuments, *Angers et le Bas-Anjou*, par Bodin, tome I, page 160. — Voyez aussi Ménage, Histoire de Sablé, page 50-51.

« pas un instant troublée pendant les vingt années que dura son règne. Depuis « longtemps ravagé par les Normands et les Bretons, l'Anjou n'offrait partout, « à son avénement, que villes, bourgs et villages ruinés, abandonnés, des « champs incultes, et de malheureux Colliberts errants, sans pain et sans asile. « Touché de tant de malheurs, Foulques donna ses premiers soins à l'agricul- « ture; il permit aux laboureurs de couper dans ses forêts tout le bois dont ils « avaient besoin pour rebâtir leurs maisons et faire leurs instruments ara- « toires. Il leur fit toutes les avances nécessaires pour qu'ils pussent se pro- « curer du bétail et des semences de toute espèce; enfin il se livra avec tant de « zèle et de persévérance à tous les détails qu'entraînait son utile entreprise, « qu'au bout de quelques années, les voisins et les habitants émerveillés, disent « nos anciennes chroniques, virent les campagnes couvertes de nombreux « troupeaux, de riches moissons; les vergers et les vignes replantés, chargés « de fruits; enfin l'abondance régnant partout où naguère tout semblait devoir « périr par la misère et la famine [1]. »

En lisant le détail de ces soins pieux, on croit aisément à la dévotion que montrait Foulques; on aime à l'entendre chanter sous l'aumusse des chanoines de Saint-Martin les hymnes qu'il a composées à la gloire de ce bienheureux : c'est dans la conviction du bien qu'il psalmodie et prie. On raconte que Louis d'Outre-mer, assistant un jour à l'office dans l'église de Saint-Martin, se prit à rire avec ses courtisans à la vue du comte d'Anjou sous l'habit de chanoine. De retour dans son palais, Foulques, informé des railleries du monarque, lui écrivit en latin : « Au roi de France, le comte d'Anjou salut. Apprenez, monseigneur, « qu'un roi non lettré est un âne couronné. » Louis s'étant fait expliquer ce billet, dit en soupirant : « Il a raison, la science est encore plus utile aux « souverains qu'aux sujets. Le comte d'Anjou vient de me donner une « bonne leçon en peu de mots, tâchons d'en profiter. » Ce monarque en avait déjà profité.

En parcourant les périodes de cette histoire, dont les pages sont si souvent flétries par les vices des grands, si souvent tachées de sang par leurs crimes, la vue se repose avec délices sur le règne d'un Foulques-le-Bon, comme le pèlerin du désert brûlant se repose sous les ombrages d'une fraîche oasis..... Mais il faut bientôt se remettre en route, et la fatigue reprend son cours. Après Foulques II, vint Geoffroi surnommé Grisegonelle, son fils, qui guerroya presque toute sa vie. Cet aîné de sept enfants que le dernier comte avait eus de

1. Recherches sur l'Anjou et ses monuments, Angers et le Bas-Anjou, par Bodin, tome I, pages 165-166.

Gerberge sa femme, commença à régner sur l'Anjou en 958.... Son gouvernement fut une longue tempête succédant à de suaves journées de printemps. Foulques II réunissait volontiers à sa cour des savants, des trouvères, des clercs aux mœurs douces et graves comme les siennes; Geoffroi se plut à s'environner sans cesse de guerriers. Sous le règne du comte surnommé le Bon, on avait entendu au château d'Angers des chants religieux; on n'y entendit, sous le règne suivant, que de stridentes fanfares et le bruit des armes annonçant de terribles hostilités. Geoffroi trouva le comté en pleine paix; or, à défaut de guerres, il lui fallait du mouvement : il se rendit donc à Rome pour visiter le pape Jean XII, et à son retour il fonda la collégiale de Loches, ainsi que nous l'avons rapporté ailleurs.

Geoffroi Grisegonelle servit vaillamment le roi Lothaire; il contribua le plus, parmi les seigneurs, aux victoires que ce monarque remporta sur les Normands; il l'aida à repousser Othon II, roi de Germanie, qui ravageait nos côtes; enfin, sous le règne du roi Robert, le comte d'Anjou lui fut d'un grand secours dans la guerre qu'il fit à Othon, comte de Bourgogne. Geoffroi eut de longs démêlés avec Guillaume Fier-à-Bras, comte de Poitiers, au sujet des terres que l'Angevin possédait dans le Poitou : sur le résultat de ces hostilités, nous n'avons que le récit de quelques chroniques partiales; on peut cependant inférer de la renommée bien différente des deux comtes, que Geoffroi eut l'avantage dans cette guerre. Ce prince mourut sous l'armure, qu'il avait rarement quittée pendant sa vie : un de ses vassaux s'étant révolté contre lui, il l'assiégea dans son château de Marson, et tomba frappé mortellement d'un trait parti du rempart.

Foulques Nerra, ou le Noir, n'avait pas attendu la mort de Geoffroi, son père, pour se livrer à son ardente ambition : l'auteur de ses jours avait dû museler plus d'une fois ce lionceau rugissant. L'histoire des comtes d'Anjou, déjà souvent mêlée à nos récits à propos des comtes de Blois, de Vendôme et de Tours, a produit ce redoutable batailleur dans une partie des exploits qui signalèrent sa longue carrière, mêlée de crimes et de pénitence, de foi mentie et de religieuses expiations. Nous retrouverons souvent encore, en traçant nos notices locales, des traits de ce caractère, fougueux et humble selon la circonstance; nous en parlerons peu dans ce précis général.

Le début de la carrière martiale de Foulques Nerra, lorsqu'il eut succédé au comte d'Anjou, dessine cette sagacité prévoyante qui fut le trait principal de son caractère. Hugues-Capet venait de réunir à Orléans une partie de ses hauts barons : les comtes d'Anjou et de Rennes s'y trouvaient et logeaient dans la même maison Le dernier de ces seigneurs, nommé Conan-le-Tors,

ayant épousé Hermengarde, fille de Geoffroi Grisegonelle, était beau-frère de Foulques; or, on va voir comment il entendait le respect dû aux liens de parenté. Un jour que Foulques était resté chez lui à l'insu de son voisin le Breton, il entendit celui-ci annoncer à ses familiers que, dans quatre jours, ses fils feraient une invasion en Anjou, et se flattaient d'enlever le château et la ville d'Angers, au moyen de certaines intelligences qu'ils avaient su s'y ménager. Foulques, indigné d'une telle perfidie, mais parfaitement maître de lui-même, ordonne à quelques-uns de ses officiers de se préparer à le suivre dans la seigneurie de Châteaulandon, où il va se rendre, en attendant l'arrivée du roi. La petite *chevauchée* se dirige en effet sur le Gâtinais; mais tournant bride à quelque distance d'Orléans, le comte s'élance à fond de train vers Angers, où il arrive avant la fin du troisième jour. Foulques entre la nuit dans le château, d'où il fait parvenir à ses fidèles serviteurs des ordres secrets. Les traîtres, qu'il connaît bien, parce que personne mieux que lui ne sait pénétrer la perfidie, sont arrêtés sans bruit; des dispositions de défense sont faites; en un mot, tout est préparé pour un coup de main, qui sera pour les Rennois un infaillible coup de filet.

En effet, dès le lendemain, un grand tumulte, qui se fait entendre dans les faubourgs Saint-Jacques et Saint-Laurent (aujourd'hui le quartier de la Doutre) annonce l'arrivée des Bretons. Foulques, caché derrière un créneau, reconnaît les quatre fils de Conan; il les voit excitant leurs soldats au pillage. L'ennemi traverse le pont, il s'avance vers la porte Chapelière, qu'il croit trouver ouverte, sur la foi des promesses qu'on lui a prodiguées en échange d'un or corrupteur. Mais les félons qui devaient livrer cette porte sont dans les basses-fosses du château : justice est faite pour eux; elle va l'être pour de perfides voisins. Tout à coup les Angevins, leur comte en tête, surgissent d'une embuscade en criant d'une voix terrible : *Anjou! Anjou!* et tombent sur les Bretons, qui, dans une attaque si imprévue, sont enveloppés, taillés en pièces; deux des fils de Conan sont tués, les deux autres restent au pouvoir des Angevins. Foulques n'a point encore appris de son ambition à se montrer clément envers la perfidie : il frappe de sa masse d'armes même les Rennois qui demandent quartier. Il ne cesse de faire entendre le cri d'*ecache Breton!* (écrase le Breton) que lorsqu'il ne voit plus d'ennemis devant lui.

Quand le carnage eut pris fin, le comte fit enfermer ceux de ses neveux qu'il venait de prendre, enterrer froidement ceux qui avaient péri, et reprit le chemin d'Orléans, après avoir remis le château et la ville d'Angers à la garde d'un vicomte. Foulques Nerra eût peut-être gardé le silence à la cour de Hugues-Capet sur les événements d'Angers, s'ils ne se fussent pas en quelque sorte

révélés d'eux-mêmes. Un des officiers du comte montait un superbe destrier qui avait appartenu à l'un des fils de Conan, lorsque plusieurs chevaliers attachés à ce comte de Rennes reconnurent le cheval, et demandèrent à l'officier comment il en était devenu possesseur. Cette investigation apprit ce qui s'était passé en Anjou, et bientôt Conan en fut informé. Désespéré, il courut demander justice au roi. Appelé devant le monarque, Foulques, interpellé par lui, répondit hardiment : « Monseigneur, justice est faite ; les traîtres et les félons ont « été punis, et je ne pense pas que le roi de France ait maintenant personne à « venger. » Hugues convint que le comte d'Anjou avait agi comme il le devait pour la conservation de son comté ; toutefois, par la médiation du roi et du duc de Normandie, il demeura convenu que les Bretons faits prisonniers à Angers seraient mis à rançon, et que les deux fils de Conan lui seraient rendus.... Mais la mort ne rendit pas ceux qu'elle avait enlevés.

Il est aisé de concevoir que la paix qui suivit cette convention ne fut qu'une paix simulée : le comte d'Anjou ne pouvait pardonner à son beau-frère sa hideuse félonie, et Conan pardonnait encore moins à Foulques Nerra la mort de ses deux fils. Tandis que l'un et l'autre se préparaient à la guerre, leurs troupes respectives pillaient, dévastaient, incendiaient les frontières des comtés de Rennes et d'Anjou ; enfin, en 992 les deux hauts barons convinrent que leur querelle serait décidée dans les landes de Conquereux, et le jour du combat fut fixé.... Ce champ de bataille était sur le territoire de Rennes ; le comte d'Anjou ne songea point à le faire visiter avant d'y engager son armée, et le perfide Conan avait fait creuser à travers ces landes un fossé profond, habilement recouvert de claies à bascule, cachées sous des pièces de gazon et des bruyères. Le jour de l'engagement étant arrivé, les Bretons se portèrent en avant les premiers, comme pour charger les Angevins ; mais tout à coup le désordre paraît se mettre dans leurs rangs ; ils lâchent pied et se replient précipitamment. Foulques Nerra et les siens s'élancent avec impétuosité à la poursuite des prétendus fuyards.... Soudain une partie des soldats et le comte lui-même sont engloutis dans le fossé ; les Rennois reviennent alors sur leurs ennemis..... Un moment ils ont l'avantage ; mais on parvient à tirer le comte d'Anjou de dessous son cheval tué ; il s'élance en selle sur un autre, en s'écriant : « Compagnons, « vous voyez combien nos ennemis nous craignent, puisqu'ils croient avoir « besoin d'une ruse infâme pour nous vaincre. » Ce discours ranime le courage ébranlé des Angevins ; le fatal fossé est comblé sur plusieurs points ; les troupes de Foulques chargent les Bretons avec fureur, et la victoire leur reste, avec la vie du comte Conan....

Délivré du plus redoutable de ses ennemis, le comte d'Anjou s'occupa d'a-

bord de quelques soins d'administration intérieure dans son comté; puis, tranquille sur la conservation de ses frontières de l'ouest et du nord, il songea à reculer celles de l'est et du midi. Ce fut dans cette même année, 992, qu'il se porta sur la Touraine en conquérant, cerna la ville de Tours d'un cercle de forteresses, et finit par y pénétrer, comme nous l'avons dit dans la section précédente, après un siége de plusieurs mois. Foulques avait dès lors formé le projet de réunir la Touraine à son comté : ce dessein ambitieux fut accompli par le fait : si le comte d'Anjou ne posséda pas cette province en vertu d'un traité, il l'occupa par la puissance des armes, et, l'on est forcé de l'avouer, son usurpation profita en définitive au pays.

Comme tous les hauts barons de son temps, Foulques fut barbare et cruel; mais s'il acquit des terres avec violence, il sut les gouverner avec sagesse, souvent avec sollicitude. Aucun prince ne bâtit plus de villes, de châteaux, de monastères; aucun ne contribua plus, par le travail et les sources de prospérité qu'il ouvrit, aux progrès de la population. Sous le règne de ce comte d'Anjou, les serfs de ses domaines obtinrent plusieurs franchises; ils purent exposer à certains jours des denrées dans les marchés qu'il avait établis. C'était une concession importante; car jusque alors les vilains n'avaient pu vendre ces produits qu'avec la permission de leurs seigneurs, et ceux-ci n'autorisaient ce débit qu'à l'époque où leurs propres denrées étaient écoulées.

Foulques Nerra affranchit ses sujets d'une contrainte dont la féodalité avait mal calculé les résultats : dans presque toutes les seigneuries le serf ne pouvait contracter mariage qu'avec une serve du même fief; le comte d'Anjou, en abolissant sur plusieurs points cette servitude, en augmenta la population par une concession qu'on ne trouvait point ailleurs.

Nous ne nous étendrons pas davantage dans ce précis rapide sur la vie tour à tour guerrière, aventureuse et dévote de Foulques Nerra; bornons-nous à dire ici que le règne de ce haut baron, l'un des plus agités et des plus remplis du moyen âge, fut aussi l'un des plus longs, puisque, commencé en 987, il ne se termina qu'en 1041. Le nom de Foulques Nerra est populaire sur les rives de la Loire moyenne : il s'y mêle, dans la tradition des chaumières, au reflet lointain du grand renom de Charlemagne, et au souvenir encore rayonnant de Napoléon.

Geoffroi Martel, fils de Foulques, fut son successeur. Jeune encore il avait vaincu et fait prisonnier Guillaume V, duc d'Aquitaine; puis, impatient du repos de son épée, il s'était révolté contre son père, qui marcha contre lui, le vainquit, le condamna à mort et lui fit grâce. Ce seigneur, dont la fougue guerrière s'était ainsi révélée par des hostilités sacriléges, eut toujours soin, dit

l'historien Bodin, de se ménager des ennemis pour le seul plaisir de les combattre. Dès le début de son règne il attaque Eudes, comte de Poitiers, et le tue de sa main au combat de Mauzé en Aunis. Il combat ensuite comme auxiliaire sous l'oriflamme près du roi Henri Ier; puis, s'étant assuré un si puissant allié, il songe à réunir enfin à ses Etats la Touraine, conquise par son père, et qui avait été restituée à Thibaut III, comte de Blois. Nous avons rapporté ailleurs le succès de cette entreprise et la dépossession de Thibaut. Nous avons vu Geoffroi combattre ensuite en Orient dans la cause de l'empereur Michel. Enfin, sous prétexte d'une répression, qui du reste était juste, le comte d'Anjou défit et expulsa du comté de Vendôme Foulques l'Oison, son neveu, auquel pourtant il rendit plus tard ses domaines Lorsque Geoffroi II ne trouvait pas un sujet de guerre dans une agression ou dans ce qu'il qualifiait arbitrairement ainsi, c'était à la ruse, à la perfidie qu'il avait recours pour satisfaire cet amour des combats qu'excitait encore une ambition insatiable. Durant l'enfance d'Herbert II, comte du Maine, le subtil Angevin parvint, par la terreur qu'inspirait son voisinage, à se faire nommer administrateur du Maine, et, jusqu'à la fin de ses jours, il fut le souverain de fait de cette province.

Geoffroi Martel n'ayant point eu d'enfants de ses deux femmes, Agnès et Grécia, partagea son opulente succession entre ses deux neveux, Geoffroi III, dit le Barbu, et Foulques, dit le Rechin, qui lui succédèrent en 1060. Mais ce partage était inégal, ou du moins Foulques le trouva tel, parce que cet ambitieux n'eût voulu rien partager. Bientôt les différends que Geoffroi eut avec le clergé, l'excommunication qui s'en suivit selon l'usage, et l'abandon qui en fut la conséquence, favorisèrent l'exécution du projet formé par le Rechin de s'emparer des Etats de son frère. Il parvint à séduire la garnison de Saumur, ville appartenant à Geoffroi, se dirigea en toute hâte vers ce point, et le capitaine qui commandait dans la place lui en ouvrit immédiatement les portes. Après une telle conduite de Foulques, son frère eût dû se défier de lui; il se laissa néanmoins conduire à Angers dans l'espoir d'une transaction amiable dont ses barons l'avaient flatté. Or, plusieurs de ces seigneurs, vendus à Foulques, lui livrèrent le malheureux Geoffroi : il fut arrêté à son entrée dans la ville, conduit à Sablé, et remis à la garde de Robert Allobroge.

Peu de temps après cependant, plusieurs barons ayant menacé Foulques de s'armer contre lui s'il ne relâchait pas son frère, et le pape ayant fait craindre à ce comte félon les foudres spirituelles, il ouvrit la prison de Geoffroi. Par malheur celui-ci, voulant venger l'affreux traitement qu'il avait reçu, courut assiéger *Brochessac* (aujourd'hui Brissac), place soumise au Rechin. Cette agression fit passer en apparence le bon droit du côté de Foulques; les seigneurs

qui naguère s'étaient faits les protecteurs de Geoffroi l'abandonnèrent; et, vaincu dans la lutte qu'il avait provoquée, il tomba de nouveau au pouvoir de son frère. Cette fois ce fut sans retour : les portes du château de Chinon se fermèrent sur l'aîné des neveux de Geoffroi Martel, et ne se rouvrirent qu'après vingt-huit années d'une captivité au sein de laquelle la raison du pauvre prince angevin succomba après sa fortune. Le possesseur d'une moitié de l'Anjou et d'autres vastes domaines fut promptement oublié, les rois, les grands, le peuple s'habituèrent à considérer Foulques-le-Rechin comme unique seigneur d'une province dont il ne devait avoir que la moitié : Geoffroi-le-Barbu était mort dans la mémoire de ses contemporains.

L'usurpation de Foulques lui jeta pourtant sur les bras un ennemi assez redoutable dans Guillaume VII, comte de Poitiers. Il avait fait la guerre à Geoffroi au commencement de son règne pour quelques différends de voisinage; plus tard il attaqua Foulques dans l'intérêt du comte prisonnier, dont, en définitive, il eût préféré la contiguité à celle du Rechin. Les efforts du Poitevin furent vains quant au résultat qu'il se proposait : le Haut-Anjou, et particulièrement la ville de Saumur, furent pillés, dévastés, incendiés en 1068, sans que Geoffroi-le-Barbu eût même appris que Guillaume avait essayé de reconquérir sa liberté.

Mais la destinée, cette puissance aux décrets mystérieux, qui dispense les félicités et les malheurs aux princes comme aux autres humains, la destinée se chargea de venger Geoffroi, en abreuvant son frère de cette honte qu'on voit s'attacher avec le ridicule à la vie des époux scandaleusement trahis par leurs femmes. Nous avons raconté ailleurs la trahison de Bertrade; nous ne reproduirons pas le récit de cette aventure, qui mit le comte d'Anjou au ban de tous les trouvères du temps, et fit de son triste sort conjugal la récréation grivoise de toute la châtellenie de France.

Un coup plus funeste encore devait frapper la vieillesse du Rechin : Geoffroi Martel II, son fils aîné, fut tué au siége de Candes. Or, cet événement déchira le cœur de l'Angevin, non-seulement parce qu'il perdait un héritier qu'il chérissait, mais aussi parce qu'il devait faire écheoir tout son héritage à l'enfant qu'il avait eu de Bertrade. Dans une telle situation, cette femme, aussi artificieuse qu'elle était belle, voulut faire un voyage dans les comtés de son premier époux : habile calculatrice du pouvoir de ses charmes, de son esprit et de la splendeur qui l'environnait, elle espérait trouver chez ce seigneur l'oubli de l'outrage qu'elle lui avait fait; toutefois elle pria le roi de l'accompagner, espérant sans doute que la majesté souveraine achèverait ce que ses propres séductions auraient commencé. Aucune des prévisions de Bertrade ne l'avait

trompée : Foulques accueillit son infidèle épouse comme s'il n'eût jamais eu à se plaindre d'elle, et combla Philippe Ier de témoignages de respect. Bien plus, l'ex-comtesse d'Anjou, à force d'esprit et d'adresse, rapprocha les rivaux au point de les faire manger à la même table, où elle voulut les servir, et coucher dans la même chambre, sur des lits qu'elle avait dressés de ses mains.

Les soins et les attentions de Bertrade furent tels, dit l'abbé Suger dans la vie de Louis-le-Gros, qu'il oublia complétement ses griefs, et qu'il la respecta comme sa reine. Assis à ses pieds, sur l'escabeau qui les soutenait, s'enivrant de l'espèce d'enchantement qui fascinait ses yeux et maîtrisait toutes les passions attardées dans sa vie, le vieux comte promit une soumission sans bornes à cette autre Alcine, et s'engagea à respecter ses volontés, quelles qu'elles fussent. Or, elle voulut que le jeune Foulques, qu'elle avait eu du Rechin, suivît le roi à la cour, afin de recevoir l'investiture des domaines que son père lui assurait; le comte consentit à ce voyage.

Foulques-le-Rechin gouverna l'Anjou et la Touraine pendant quarante-deux ans. Ce long règne fut tourmenté par les guerres que le comte s'était attirées, par les chicanes qu'il avait suscitées aux archevêques de Tours et aux moines de Marmoutier, peut-être par le remords d'une conduite cruelle envers son frère; enfin par le retentissement, aussi scandaleux que vain, qu'il donna à l'abandon de Bertrade, et que fit tourner au mépris de sa personne l'asservissement de ses vieux jours aux volontés de cette princesse. Jeune, Foulques-le-Rechin s'était fait respecter par quelque valeur, aimer par la promesse de quelques vertus; mais dans l'âge mûr il ne lui restait rien de ces qualités : « On le vit, dit Bodin, se livrer avec passion aux plaisirs de la table, à l'ivro-« gnerie et à tous les genres de débauche. Il devint lâche, paresseux, indiffé-« rent pour tout ce qui aurait pu améliorer le sort de ses peuples, insensible « aux cris des malheureux et aux murmures de ses vassaux, indignés de ses « injustices et de sa tyrannie [1]. »

Foulques V, fils de Foulques-le-Rechin et de Bertrade, succéda à son père en 1109. La première action qui ressortit du règne de ce prince fut une démarche ambitieuse. Il était écrit dans les fastes de l'Anjou que le roi Lothaire, pour un service signalé qu'il avait reçu de Geoffroi Grisegonelle, avait décerné à lui et à ses descendants le titre de grand-sénéchal de France. Foulques V,

1. Recherches sur la ville de Saumur et ses monuments, par Bodin, tome I, page 243. Voyez aussi le *Gesta consulum andegavensium*.

quelques années après son investiture, revendiqua auprès du roi la jouissance de ce brillant office. Louis-le-Gros régnait alors; il avait à soutenir la guerre contre Henri Ier, roi d'Angleterre, et le secours d'un seigneur aussi puissant que le comte d'Anjou lui sembla mériter d'être acquis par une faveur, si les droits de ce haut baron n'étaient pas bien démontrés. Il lui accorda donc avec beaucoup de bonne grâce ce qu'il demandait : cette concession eut lieu à Marchenoir, en Beauce; et Guillaume de Gallande, alors grand-sénéchal de France, dut faire hommage de cette dignité à Foulques V.

Tout aussitôt ce comte convoqua ses chevaliers bannerets, assembla ses troupes, se porta en Normandie, et se rendit maître d'Alençon. Peu de temps après, Foulques défit l'armée anglaise et celle du comte de Blois, réunies sous les murs de la même place. Dès ce moment le comte d'Anjou se fit redouter de ses voisins et surtout des Anglais, qu'il avait vaincus. Henri Ier, voulant se ménager un tel allié, lui envoya des ambassadeurs chargés de négocier le mariage de Guillaume Adelin, héritier de la couronne d'Angleterre, avec Mathilde, fille du valeureux Angevin. Cette négociation réussit : les noces du prince anglais et de la princesse angevine furent célébrées à Lizieux en 1119, et le comte donna en dot à sa fille le comté du Maine [1]. Huit ans plus tard Foulques V mariait son fils Geoffroi Plantagenet à Mathilde, fille d'Henri Ier; ce fut par suite de cette union que la couronne d'Angleterre passa dans la maison d'Anjou.

Au moment de conclure ce mariage, Foulques V devait ceindre son front du diadème des rois. Il fit en 1120 un pèlerinage en Terre-Sainte : désespéré de la mort d'Eremberge, son épouse, il passait en Asie pour chercher, en priant sur la tombe du Christ, cette mélancolique résignation qui ne console point, mais qui adoucit les grandes douleurs. Le comte avait amené avec lui cent chevaliers d'élite, tant Angevins que Manceaux, à la tête desquels il fit en Orient des prodiges de valeur. Par cette belle conduite, ainsi que par ses vertus, le prince angevin s'acquit au plus haut degré l'estime de Baudouin et de tous les seigneurs qui l'environnaient : ils le regrettèrent lorsqu'il fut de retour en Europe; bien plus, le roi, privé d'un héritier mâle, songea à donner sa fille Melisende au comte d'Anjou, en lui assurant l'héritage de sa couronne. L'offre de ce double bien, apportée en Anjou par Guillaume de Roure, gentil-

1. Ce mariage ne fut point heureux : l'année suivante le prince royal d'Angleterre passant la mer en même temps que sa jeune épouse, mais sur un autre vaisseau que le sien, périt dans un naufrage. Mathilde d'Anjou n'avait que quatorze ans; le mariage n'avait point été consommé; cette jeune princesse se retira à l'abbaye de Fontevrault.

homme français, excita puissamment l'ambition de Foulques V : peut-être aussi à ce mouvement d'orgueil, le souvenir des charmes de Melisende ajouta-t-il un doux reflet Néanmoins, avant de prendre un parti, le comte voulut consulter les grands de ses États. Tous, dominés par l'esprit pieusement chevaleresque du siècle, ne virent rien de comparable à la gloire de régner sur un pays qu'avait habité Jésus-Christ. Foulques V retourna donc à Jérusalem après avoir conclu, à Rouen, le mariage de Geoffroi son fils avec Mathilde d'Angleterre.

Ce fut vers 1129 que le comte passa de nouveau en Asie, suivi d'un grand nombre de gentilshommes, qui prirent la croix avec lui. Avant son départ, il se démit de tout ce qu'il possédait en France en faveur de Geoffroi, dit le Bel, son fils aîné, qui, dès ce moment, lui succéda. Quelques jours après son arrivée à Jérusalem, Foulques conduisit Melisende à l'autel ; plus tard, il régna sur cette terre où le sang du Christ avait fait germer les sublimes vérités de sa doctrine, fécondées par son martyre.

Geoffroi, surnommé le Bel, à cause de la beauté de ses traits, ensuite Plantagenet, parce qu'il aimait, dit-on, à orner sa coiffure d'une tige de genet, se croyait des droits à la couronne d'Angleterre, à cause de Mathilde, sa femme, le prince Adelin ayant péri jeune dans une traversée. Mais, à la mort d'Henri Ier, Étienne, son neveu, s'empara du trône, au préjudice de sa cousine. Une guerre sanglante entre l'usurpateur et le comte d'Anjou remplit les premières années du règne de ce dernier : guerre dans laquelle il conquit le duché de Normandie ; encore eut-il à combattre quelques grands vassaux de cette province, qui avaient choisi pour leur duc le comte de Blois. En Anjou, plusieurs barons s'étaient aussi révoltés contre Geoffroi IV ; il marcha pour les soumettre, les vainquit, et fit démolir leurs châteaux. Enfin, tranquille dans ses États de la Loire et paisible possesseur de la Normandie, ce prince se croisa en 1147 avec Louis-le-Jeune, et revint de la Terre-Sainte en même temps que lui. Geoffroi soutint alors le roi contre les grands du royaume, en révolte ouverte ; Louis le récompensa en investissant de la Normandie Henri, son fils, depuis roi d'Angleterre ; mais peu de temps après, l'Angevin se brouilla avec le monarque, et le motif de cette fâcherie était encore une de ces petites causes d'où l'on voit souvent surgir de grands effets..... L'amour, qui perdit Troie, faillit dans cette circonstance allumer la guerre entre le roi de France et l'un de ses plus puissants vassaux. Girault II, seigneur de Montreuil Bellay en Anjou, jouissait de toute l'affection de Louis VII ; or, ce seigneur, si haut placé par la faveur, avait cru pouvoir enlever une jeune fille de la terre de Douces, appartenant au chapitre cathédral d'Angers. Les

chanoines s'en plaignirent au comte, qui vint assiéger Girault dans son château, prit ce fort et pardonna au châtelain. Mais celui-ci s'étant rendu de nouveau coupable de diverses vexations, Geoffroi assiégea une seconde fois son château, enleva de vive force le châtelain, et l'enferma dans la forteresse de Saumur. Le roi, furieux de la captivité de son favori, voulut marcher contre le comte d'Anjou ; Suger s'efforça de l'en empêcher en lui faisant craindre une défaite. Il écrivit également à Geoffroi-le-Bel, afin de prévenir les hostilités. Elles commencèrent néanmoins en Normandie ; mais le roi, étant tombé malade, retourna à Paris.

Cependant Girault, du fond de sa prison, invoqua la protection du pape, qui, sans autre information, lança les foudres de l'Église contre le comte d'Anjou, au moment même où il se rendait à la cour pour signer la paix avec Louis VII. Comme il consentait à rendre au seigneur de Montreuil-Bellay ses domaines et sa liberté, les évêques lui offrirent l'absolution au nom du Saint-Père. « Je n'en « veux point, répondit Geoffroi ; c'est lâcheté que de se faire absoudre quand « on n'a pas méfait, et je n'ai rien fait que de juste à l'égard de mon vassal. » On raconte que saint Bernard, en entendant cette réponse, s'écria alors : « Je « ne doute pas que cet homme ne soit bientôt puni de son obstination, ou « par la mort, ou par quelque grand malheur. »

L'antagoniste d'Abeilard, à qui l'on eût pu dire souvent :

Quoi ! vous êtes dévôt et vous vous emportez,

était en ce moment animé par la haine qu'il portait au comte d'Anjou, et qu'il continua à Henri II son fils, dont il disait : *Il est venu du diable, il y retournera*. Les paroles de saint Bernard, proférées, dit-on, en présence de Louis-le-Jeune, acquirent l'autorité d'une prophétie ; nous soupçonnons cependant qu'elles furent inventées après la mort du comte d'Anjou, s'il est vrai qu'il mourut à quinze jours juste de l'acte d'obstination qui avait tant échauffé la bile du célèbre abbé de Clairvaux.

Geoffroi-le-Bel était, pour son temps, un prince instruit. Les anciens historiens rapportent qu'au siége de Montreuil-Bellay, on le vit plusieurs fois lisant Végèce. Il était affable, compatissant, généreux, et plaisait généralement par cette bonne mine, qui n'est point une vertu sans doute, mais qu'on se plaît à croire l'enseigne des belles qualités. Malgré celles que Geoffroi possédait réellement, il ne fut point regretté ; son règne avait été une longue suite de guerres et de calamités dont nous avons abrégé le récit. Ce comte ravagea les

États de ses ennemis, et ceux ci exercèrent une funeste réciprocité en Normandie, dans le Maine, dans l'Anjou. Partout les terres y restèrent incultes ; la famine, conséquence inévitable d'un tel délaissement, sévit dans ces provinces avec une horrible intensité.... Les seigneurs furent réduits à la nourriture du pain d'avoine.... « Quelle fut donc celle du pauvre ! s'écrie l'historien Bodin ; « le souvenir en fait encore frémir d'horreur.... *Il mangeait de la chair « humaine.* »

Nous avons vu précédemment que Geoffroi-le-Bel avait cédé la Normandie à Henri, son fils aîné, que Louis-le-Jeune avait investi de ce duché. Guillaume, second fils du comte d'Anjou, eut le comté de Mortagne, et, dans ce partage, Geoffroi, troisième fils du prince angevin, devait avoir le comté du Maine et de la Touraine. Nous avons rapporté dans la section précédente les événements qui annulèrent ce partage, et mirent toute la succession continentale de Geoffroi-le-Bel aux mains d'Henri Plantagenet, avec la couronne d'Angleterre.

Comme les possessions de Guillaume et de Geoffroi, appelé depuis le Breton, ne furent qu'illusoires, il faut reporter le règne de leur frère aîné en France à l'année 1151, époque à laquelle Geoffroi-le-Bel cessa de vivre. Nous ne reviendrons pas sur les guerres qu'Henri II eut à soutenir contre Louis-le-Jeune, contre Philippe-Auguste, contre ses propres enfants, et dont nous avons offert à nos lecteurs le rapide récit dans notre précis sur le département d'Indre-et-Loire. Le souvenir de ces hostilités est effacé depuis plusieurs siècles en Touraine, dans l'Anjou, et l'on y conserve celui des fondations et des bienfaits d'Henri II, roi d'Angleterre. La levée de la Loire est incontestablement le monument le plus précieux du règne de ce prince. Les crues souvent intempestives du fleuve portaient la désolation dans les plaines de son bassin, où tout espoir de récolte était anéanti quelquefois dans l'espace d'une seule nuit. Une charte du roi Henri, que l'on croit pouvoir reporter à l'année 1161, ordonna la réunion d'une population toute militaire sur les grèves de la Loire, afin de s'occuper exclusivement de la construction des levées ; de nombreuses exemptions furent accordées à cette sorte de colonie ; elle obtint même des priviléges auxquels les seigneurs ne purent porter atteinte. Il va sans dire que les travaux entrepris au XIIe siècle ne conduisirent pas la levée au point de perfection qu'elle présente de nos jours : les constructeurs de cette époque s'attachèrent d'abord à réunir les petites digues partielles qui existaient déjà et que les habitants avaient construites successivement pour garantir, autant que possible, leurs propriétés des inondations. Ces ressoudures, si nous pouvons nous exprimer ainsi, sont encore faciles à reconnaître aux angles multi-

pliés que forme la levée, et l'on voit que le plan général de la construction a été subordonné à la direction des digues préexistantes.

Henri II ne fut certainement un prince irréprochable ni dans sa conduite politique ni dans sa vie privée; mais on ne peut disconvenir que plus qu'aucun des souverains de son temps, il se distingua par son amour du bien public. Nous avons mentionné les églises, les châteaux, les monastères qu'il bâtit en Touraine; il fit mieux encore en Anjou. Les habitants d'Angers lui durent un hôtel-Dieu fondé en 1153; il fit aussi construire dans la même ville des moulins pour l'usage de l'établissement hospitalier. En explorant les localités dont nous devons nous occuper, nous trouverons souvent des traces et même des témoignages encore subsistants de la sollicitude d'Henri II. Mais elle fut bien mieux prouvée aux Angevins par de bonnes lois; car ce sont les monuments les plus durables que les potentats puissent laisser de leur passage sur la terre. Voici un des édits qui honorent le plus la mémoire du monarque anglo-angevin. Jusqu'à lui, il avait paru juste, au point de vue féodal, que lorsqu'un seigneur ne payait pas ses dettes, les créanciers pussent faire saisir les biens de ses vassaux. Henri II, indigné avec raison d'un tel abus, qui rendait le labeur du peuple solidaire des prodigalités et souvent des vices honteux des grands, ordonna que les biens d'un vassal ne pourraient être saisis par les créanciers de son seigneur, à moins qu'il n'eût cautionné sa dette; mais que les redevances revenant à ce seigneur seraient payées non à lui mais à ses créanciers jusqu'à l'acquittement de la créance. On pense bien que cette loi ne satisfit point les barons : elle était trop juste pour qu'ils convinssent de son équité, à une époque où la justice se bornait à la réalisation de ce qui convenait aux esturgeons du régime féodal.

Si, fouillant les archives encore intéressantes de l'ancienne province d'Anjou, la sagacité paléographique s'attache aux chartes d'Henri II, elles offrent à l'investigateur des ordonnances qui, pour l'opportunité, la sagesse et les vues politiques, égalent les meilleures lois de Charlemagne et de saint Louis. Aussi ce prince laissa-t-il en Touraine et en Anjou des regrets que Richard Cœur-de-Lion, son fils, rendit plus vifs par son administration brusque, impérieuse et tyrannique. Cependant Henri II, ce dispensateur de la justice dont nous venons de louer les actes, laissa à son successeur le soin de réparer la plus grande des iniquités qu'un homme puisse commettre : le sacrifice de la faiblesse à ses passions vicieuses. Eléonore de Guienne, mère du nouveau roi, expiait depuis seize ans, dans une prison, le tort, naturel pour une femme plus chaste, d'avoir supporté impatiemment et contrarié quelquefois

les mobiles amours de son époux. Richard, après s'être hâté de rendre la liberté à cette princesse, lui confia la régence de ses Etats au moment où, cédant à l'essor chevaleresque de son caractère, il se croisait avec Philippe-Auguste.

Les chroniques, les romans, les ballades sont remplis de détails de cette croisade et de la captivité du roi d'Angleterre, qui la suivit : on les a reproduits au théâtre, où le preux Richard est devenu un héros d'opéra-comique; il n'y a plus rien de nouveau à dire sur cette période de sa carrière, surtout après Walter-Scott, dont les écrits semblent être le calque de la vie du moyen âge. Quant aux guerres que ce prince dut soutenir à son retour dans ses Etats, nous en avons offert précédemment une esquisse, et ce qui nous reste à dire de ce personnage héroïque appartient à l'histoire des localités.

A la mort de Richard Cœur-de-Lion (1199), ses Etats de terre-ferme devaient revenir au jeune Arthur de Bretagne, son neveu. L'Anjou, la Touraine et le Mans le reconnurent, et les barons de ces trois comtés lui prêtèrent foi et hommage. Mais le duc de Mortagne, connu depuis sous le nom de Jean Sans-Terre, qui ceignit la couronne d'Angleterre, disputa ces trois comtés au fils de Geoffroi son frère; il lui fit d'abord une guerre sinon loyale, puisque sa cause ne l'était pas, du moins excusable au jugement de l'ambition. Philippe-Auguste, ainsi que nous l'avons rapporté, se déclara pour le jeune prince; mais n'ayant pu résister à la séduction de l'or, disent quelques historiens du temps, le roi de France abandonna bientôt le malheureux Arthur, qui tomba aux mains de son compétiteur, et peu de temps après sous ses coups.

Or, Philippe-Auguste, qui, selon les traditions anciennes, était devenu neutre à prix d'or dans la cause des deux princes, reconnut, après le crime de Jean, qu'il avait un autre avantage à se procurer, en accusant ce royal assassin. Il le traduisit donc, comme tel, à la cour des pairs, et le déposséda... Etait-ce de la part du monarque français de la justice ou de la cupidité?

On sait que Jean Sans-Terre guerroya presque jusqu'à la fin de ses jours pour ressaisir les terres du continent confisquées sur lui; mais s'il obtint des alliés dans cette guerre, il ne conquit jamais de sympathie, et les habitants des divers Etats qu'il cherchait à ressaisir se regardèrent comme délivrés lorsqu'il cessa d'y paraître. Avec le règne de Jean Sans-Terre finit le gouvernement de la seconde maison d'Anjou, qui avait eu pour chef Ingelger, et dont la durée avait été d'environ 325 ans.

L'Anjou ayant été confisqué sur le roi d'Angleterre, Philippe-Auguste en

confia le gouvernement à Guillaume des Roches, avec le titre de sénéchal héréditaire. Ce seigneur, qui avait vaillamment combattu pour le roi, voua la même fidélité au monarque français, et le servit avec un désintéressement assez rare alors.

L'ordre des Templiers fut, surtout dans les derniers temps de son existence, une puissance qui, réunissant les prérogatives de la noblesse et du clergé, devait finir par exercer une grande prépondérance dans les États; aussi, dans les premières années du XIIIe siècle, cette chevalerie religieuse élevait-elle ses bannières au niveau des drapeaux de la monarchie française, dont elle éludait en plusieurs points l'autorité, sans être plus soumise à la tiare, ainsi qu'il est aisé de le conclure de l'accord du pape et du roi Philippe-le-Bel pour sa destruction. Il y a donc quelque honneur pour l'Anjou à revendiquer ce qu'il donna de chefs à la milice du Temple. Les grands-maîtres sortis de cette province furent Robert, fils de Renaud, sire de Craon, surnommé le Bourguignon; il fut revêtu de la grande maîtrise en 1136. Le second Angevin qui parvint à cette dignité fut Philippe du Plessis, qui l'obtint en 1202. Les Templiers possédaient en Anjou les commanderies de Saulgé-L'Hôpital et de Besçonnais.

Cependant la souveraineté des provinces confisquées sur Jean Sans-Terre fut, pendant la première moitié du XIIIe siècle, un sujet sans cesse renaissant d'hostilités entre la France et l'Angleterre. En 1230, saint Louis dut se porter sur Angers, que Pierre de Dreux, duc de Bretagne, avait livré aux Anglais. Le roi reprit cette place; mais la guerre, quoique conduite rapidement au but qu'elle obtint, la soumission du prince breton et l'expulsion de l'armée anglaise, attira de grands désastres sur l'Anjou. Le traité conclu ensuite entre Louis IX et Henri III mit fin à ces différends; quant à la possession de cette province, elle demeura depuis sans conteste acquise à la couronne [1]. Ce grand domaine n'avait été donné à personne depuis la mort du prince anglais qui, le dernier, l'avait possédé. Louis IX l'abandonna en 1246 à son frère Charles, comte de Provence, qui devint ainsi la tige de la troisième maison d'Anjou. Béatrix de Savoie, épouse de ce prince, était sœur des reines de France et d'Angleterre; elle se sentait humiliée de ne pas porter aussi une couronne fermée, et son mari l'aimait tendrement. C'était déjà assez pour faire entreprendre au comte d'Anjou les conquêtes les plus hasardeuses; et dans ce temps même, le pape Urbain IV le pressait de s'emparer du royaume

1. Duchêne, Histoire d'Angleterre, liv. XIII, p. 568 et suiv.

de Sicile.... Charles partit : il renonça à la vie heureuse qu'il goûtait au sein de la paix et des prospérités, pour se jeter dans une carrière de calamités qu'il devait léguer à ses successeurs. Vainqueur à Bénévent, le frère de saint Louis fit tomber sur l'échafaud la tête du souverain qu'il venait de détrôner...; son sang fut la source d'un torrent de sang français qui inonda la Sicile... : ce meurtre produisit les Vêpres siciliennes.

A l'époque où nous sommes parvenus, plusieurs villes et bourgs de l'Anjou devaient avoir obtenu des franchises; Bodin remarque pourtant avec surprise qu'on ne trouve dans cette province aucune trace de ces affranchissements présumables, et les commentateurs de la coutume d'Anjou sont muets sur ce point historique d'un si grand intérêt.

En 1289, Charles II, dit le boiteux, roi de Naples et comte d'Anjou depuis 1285, chassa les Juifs de cette province. Ce ne fut pas seulement une action inique, fondée sans doute sur quelque motif cupide ; ce fut aussi une mesure impolitique. Les israélites exerçaient alors presque tous les arts mécaniques : leur expulsion priva tout à la fois l'Anjou d'une forte partie de ses richesses, et des moyens de satisfaire aux premiers besoins de ses habitants. Dans l'année qui suivit ce coup d'État malencontreux, Charles maria Marguerite sa fille à Charles de Valois, second fils de Philippe-le-Hardi, roi de France, et lui donna en dot les comtés du Maine et d'Anjou. Par ce mariage ces provinces passèrent dans la maison de Valois.

Les coutumes d'Anjou déterminaient la composition d'une baronnie qui, apparemment, devait, dans cette province, avoir une organisation légale. Cette seigneurie se formait d'une ville close, renfermant soit une abbaye, soit un prieuré conventuel, soit une collégiale. Il devait en outre y être annexé une forêt et trois châtellenies ouvertes, ou deux avec villes closes, ou seulement une avec toutes les conditions du principal fief. La justice des barons s'exerçait aux trois degrés pour leurs sujets. Ces seigneurs pouvaient bannir de leurs terres ceux de ces sujets qui ne leur plaisaient pas, ou ceux dont la présence contrariait leurs projets : à cette dernière catégorie, devaient appartenir bon nombre de maris dont les femmes étaient belles. Dans les maisons nobles de l'Anjou, les demoiselles n'avaient, quelle que fût l'opulence de leur famille, que soixante livres pour toute dot (environ six cents livres de notre monnaie); mais si le baron ne laissait que des filles, l'aînée lui succédait dans tous ses biens, titres et priviléges : elle prenait alors, même dans l'état de célibat, la qualité de *dame*.

Jean, fils aîné de Philippe de Valois, reçut en 1332 les comtés d'Anjou et du Maine en apanage. Ce fils de France conserva ces deux provinces jusqu'au

moment où il ceignit la couronne ; à cette époque (1350), il céda l'Anjou à Louis, son second fils. Jean était encore apanagiste de ce grand fief lorsque deux fléaux terribles, la peste et la famine, désolèrent le pays Le froment fut porté, durant cette calamiteuse période, à dix-huit livres le septier (environ cent soixante-quinze francs valeur actuelle). Cette calamité dura quatre années : de 1348 à 1353.

Serait-il vrai que, pour les pays et pour les hommes, il y eût des séries de malheurs ou de félicités? à peine les Angevins étaient-ils remis des maux que ces deux fléaux leur avaient imposés ; à peine l'herbe avait-elle poussé sur les fosses que l'épidémie avait multipliées, qu'il fallut en creuser de nouvelles pour les guerriers frappés à Poitiers, et qui vinrent mourir sur la terre natale. L'élite de la chevalerie angevine avait suivi la fortune du comte Louis Ier, qui combattit près de son père dans cette désastreuse journée ; et quand les bannières de l'Anjou reparurent au bord de la Loire, on chercha vainement sous leurs flottantes ondulations Jean de Tigny, Montjean, Guillaume de Linières, Jean de Chamber, Olivier de Saint-Georges, Jean de Vernoil et Jean de Brie.... on aurait pu les voir, après la bataille, former un cercle de morts autour du malheureux roi Jean.... Ces braves chevaliers avaient sacrifié leur vie pour sauver celle de leur prince ; et son propre fils ne sut pas même garder la foi des otages pour aider au rachat de la liberté de son père. Louis d'Anjou, envoyé en Angleterre avec son frère et son oncle, tandis que le roi était revenu en France pour former sa rançon, rompit son ban et faussa sa parole jurée....

Vers 1361, le grand fief d'Anjou, dont les princes de la maison de France n'avaient été jusque alors qu'apanagistes, fut érigé, par lettres de Charles V, en duché héréditaire, en faveur du comte Louis, qui devint ainsi le premier duc d'Anjou, et fut le chef de la quatrième maison de ce nom. On sait qu'il l'honora peu comme régent du royaume, pendant la minorité de Charles VI : sa cupidité insatiable, les exactions qu'elle lui fit commettre, l'usurpation des domaines à laquelle il se livra sans pudeur, enfin l'inhabileté de son gouvernement firent abhorrer sa personne, et sa réputation est flétrie dans l'histoire.

Les malheurs qu'une si déplorable administration faisait subir à la France s'ajoutèrent à d'autres calamités qui, depuis le dernier règne, désolaient le royaume. L'Anjou en avait particulièrement souffert : les hommes de guerre, licenciés après le traité de Brétigny, remplissaient cette province ; ils pillaient les campagnes, dévastaient les monastères et mettaient à contribution les villes. Il fallait qu'une sage mesure du gouvernement rejetât sur d'autres terres cette lave dévorante ; on eut recours plus tard à ce moyen. Aux désastres que

nous venons de signaler, succéda une nouvelle invasion des Anglais. Le grand Du Guesclin les ayant chassés du Maine en 1370, ils pénétrèrent en Anjou et se logèrent dans l'abbaye de Saint-Maur. Le connétable les suivit de près, passa la Loire aux ponts de Cé, et vint les assiéger dans le monastère dont ils avaient fait une place de guerre, et qu'ils durent bientôt évacuer. Du Guesclin les poursuivit jusqu'à Bressuire, où ils furent taillés en pièces.

De retour en Anjou au commencement de l'hiver, le connétable reçut du roi l'ordre de congédier les troupes jusqu'au printemps, et de se rendre à la cour pour asseoir le plan d'une nouvelle campagne. « Avez-vous amené avec vous « quelques voitures chargées d'argent pour payer l'armée? demanda-t-il au « courrier. — Non, répondit celui-ci, et j'en ai si peu moi-même que si vous « n'avez pas la bonté de m'en prêter pour mon retour, je serai obligé de vendre « mon cheval et de m'en retourner à pied.... » On voit où en était, sous Charles V, le trésor royal.... « J'obéirai au roi, » reprit l'illustre guerrier, après un moment de réflexion. Le lendemain il congédia en effet les troupes, mais il leur avait distribué tout l'or, toutes les pierreries qu'il avait reçus d'Espagne, en récompense des victoires remportées sur Pierre-le-Cruel : il ne gardait pas la moindre parcelle de ces richesses.

A une époque où tant de calamités pesaient déjà sur les Angevins, ils avaient encore à supporter les exigences chicanières du clergé, toujours jaloux de conserver, en dépit des sacrifices que la guerre exigeait, l'intégrité de ses droits et surtout de ses redevances. La dîme était devenue tellement vexatoire, à titre *de droit divin et naturel*, que les assolements, si nécessaires pour reposer les terres, étaient impossibles. Le clergé n'entendait pas se contenter du dixième des produits de la petite culture : une botte de foin perçue sur dix, lui convenait infiniment moins qu'une gerbe; il fallait donc que, sous l'empire de ce *veto* tyrannique, la terre produisît du blé jusqu'au plus entier épuisement. Or, les cultivateurs de l'Anjou se virent souvent contraints d'abandonner la culture de leurs champs, qu'ils ne pouvaient varier selon le vœu d'une sage agriculture. Alors les curés ne percevaient plus rien; il fallut bien qu'ils consentissent à voir établir des prés, des jardins, des vergers, sur un sol coupé de ruisseaux, de rivières, de fraîches vallées, où les céréales ne pouvaient réussir. Mais le droit qu'on appela la *dîme verte* devint d'une perception laborieuse : le clergé, se rendant un compte difficile de l'impôt *gratuit* qu'il devait recevoir, se croyait toujours volé. Dans cette situation, il lui vint une idée, ce fut de s'attribuer le tiers de la successsion mobilière de tous ses paroissiens. « Ceux-ci étaient si misérables, dit Bodin, qu'ils durent « regarder comme un bienfait de ne payer la petite dîme qu'après leur mort. »

Quel abus ne se perpétue pas avec rapidité? celui-ci passa bientôt des campagnes dans les villes; et ce droit exorbitant, appelé *tierçage*, fut perçu dans la province jusqu'à la fin du XIVe siècle. Pour ne plus revenir sur ce sujet, nous dirons que la hideuse physionomie de cette fiscalité en amena l'abolition. « En effet, continue l'historien déjà cité, le jour même de la mort du père ou « de la mère de famille, les agents du curé venaient, au milieu des enfants en « pleurs, faire un inventaire de tout ce qu'il y avait dans la maison, dans les « magasins, dans les caves, dans les greniers, et sur-le-champ ils en enlevaient « le tiers, ou s'établissaient dans la maison pour le garder[1]. »

Enfin, indignés, poussés à bout, les Angevins osèrent en appeler à la justice des rigueurs d'un tel abus. Thibault-Levrault, juge d'Anjou, eut le courage, aussi noble que dangereux, d'accepter la défense de leur cause. Elle fut portée au parlement de Paris en 1396; le procès dura six ans; mais les Angevins triomphèrent. Le *tierçage* fut supprimé par arrêt rendu en 1402 et remplacé par un droit annuel de dix-huit deniers par feu, que Chopin, dans sa *police ecclésiastique*, nomme redevance au *fouage*. Le clergé parut, durant quelques années, se contenter de cette allocation; mais il ne tarda pas à la trouver insuffisante, et parvint à la faire augmenter des deux tiers. Puis les curés ne voulurent plus se restreindre au *fouage;* ils en revinrent à leurs prétentions sur les héritages, sans pour cela cesser de recevoir ce droit, qui fut acquitté jusqu'à la révolution. Revenons à l'ordre chronologique, que nous avons devancé pour suivre le sujet essentiel dont nous venons d'entretenir nos lecteurs.

Louis II, roi de Sicile et duc d'Anjou, succéda à son père en 1384; durant son règne cette province et la Bretagne faillirent être mises à feu et à sang, « parce qu'un seigneur angevin, qui venait d'être banni de la cour, se trompa « en voulant deviner à qui il devait cette disgrâce[2]. » Pierre, baron de Craon, dont il s'agit ici, avait toute la confiance de Louis, frère de Charles VI : c'était le confident de ses amours. Or, un jour le baron, ou par simple indiscrétion, ou peut-être dans le dessein d'offrir une vengeance à Valentine de Milan, lui dévoila l'intrigue que son époux entretenait avec une bourgeoise de Paris. La princesse aimait l'infidèle duc; elle se livra à toute la jalousie italienne, et fit menacer cette femme de lui faire couper le nez si elle continuait à recevoir le prince, qui fut bientôt informé par sa maîtresse de cette défense menaçante. Louis n'avait confié ses amours qu'à Pierre de Craon; leur divulgation fut

1. Recherches sur l'Anjou et ses monuments, par Bodin, Angers et le Bas Anjou, tome I, page 421.
2. Recherches sur le Bas-Anjou, tome I, page 400.

traitée de perfidie, de trahison; le baron reçut l'ordre de ne plus paraître à la cour.... Avec quelque réflexion, le gentilhomme angevin eût deviné sans peine qu'une princesse jalouse jusqu'à la fureur n'avait pas dû se préoccuper de la crainte de compromettre celui qui l'avait informée, et qu'elle-même, dans ses emportements, devait l'avoir dénoncé au duc. Les soupçons de Craon s'égarèrent sur Olivier Clisson, son ennemi personnel; il décida à part lui que ce seigneur était l'auteur de sa disgrâce; et sans autre donnée que sa prévention haineuse, sans examiner le moins du monde comment le gentilhomme breton aurait pu le compromettre dans cette circonstance, l'Angevin jura de tirer une vengeance sanglante d'Olivier.... Cette vengeance, ce fut l'assassinat que tous les historiens ont rapporté.... L'assassin s'étant réfugié en Bretagne, le duc régnant, qui était aussi l'ennemi de Clisson, lui dit: « Vous êtes un pauvre « homme; vous avez fait deux grandes fautes: la première d'avoir attaqué le « connétable, la seconde de l'avoir manqué. » Cependant le prince promit sa protection au baron, et s'engagea à prendre parti pour lui dans cette affaire, selon les circonstances.

Ces événements se passèrent en 1391; Charles VI, informé que le duc de Bretagne s'était déclaré le protecteur de Craon, assassin du premier officier de la couronne, fit sommer ce prince de livrer le coupable. Le Breton parut fermer l'oreille à cette sommation, quoiqu'elle eût été plusieurs fois répétée. Alors Charles se disposa à porter la guerre dans les États de son vassal désobéissant, en même temps que dans la partie de l'Anjou nommée le Craonais, que le monarque se promettait de dévaster. Le duc de Bretagne, craignant de ne pouvoir résister à un ennemi aussi puissant que le roi de France, avait appelé les Anglais à son secours; ces insulaires débarquaient dans ses ports au moment où le souverain dirigeait des forces considérables sur le Mans. Tout étant disposé pour cette campagne, Charles VI se mit en route, dans l'été de 1392, avec les ducs de Bourgogne, de Berry et d'Orléans, pour se porter d'abord sur Angers. On sait par quelle catastrophe inattendue cette guerre fut arrêtée: la folie de l'infortuné Charles éclata durant ce voyage, et de ce malheur découlèrent tous les désastres qui désolèrent la France pendant deux règnes. Si l'on remonte à l'origine de cette longue succession de calamités, on trouve, pour cause première, une misérable intrigue de galanterie.... Ainsi dans ces temps malheureux, la destinée des peuples n'était pas seulement tributaire de l'ambition d'une aristocratie oppressive; leur repos, leur fortune, leur existence pouvaient être sacrifiés aux passions les plus abjectes de cette classe, privilégiée jusque dans l'excès de ses vices.

Du reste, Pierre de Craon était peu digne de la protection que le duc de

Bretagne lui avait accordée : « L'Anjou, dit Bodin, peut le mettre au rang de « ses plus illustres brigands : assassin, voleur, hypocrite, rien ne manque à sa « honteuse célébrité. » Ce portrait n'est point enlaidi, et l'on va pouvoir en juger. Craon, chambellan et favori de Louis Ier, avait accompagné ce prince à la conquête du royaume de Naples. Le duc, voyant le trésor de l'armée épuisé avant la fin de la guerre, députa Craon auprès de la duchesse restée en Anjou, afin d'obtenir d'elle et de ses amis un secours d'argent. La noblesse angevine satisfit avec empressement au besoin impérieux de Louis Ier ; le baron emporta en Italie cent mille ducats d'or, qu'il dilapida. Cette horrible infidélité causa la mort du malheureux duc, qui, désespérant de recevoir les fonds que son indigne commettant dissipait à Venise avec des libertins, des joueurs et des courtisanes, succomba au chagrin de voir mourir de faim ses gentilshommes et ses soldats.

Avant l'assassinat du connétable, une si infâme dilapidation était restée impunie, malgré les incessantes réclamations de Marie de Bretagne, veuve du malheureux Louis Ier. Bientôt même Craon osa reparaître à la cour de France, et s'y ménagea de telles protections que, condamné par le parlement au bannissement et à la confiscation de tous ses biens, il obtint du roi des lettres de rémission, contre lesquelles le parlement protesta vainement par de nouvelles condamnations. Dans cette affaire, qui prit fin en 1395, tout porte à croire qu'une passion adultère vint au secours du baron : la duchesse de Bourgogne, dont les mœurs joutaient de dissolution avec celles d'Isabelle de Bavière, fut la plus fervente protectrice du coupable.

Les maux de la guerre épargnés en 1392 aux Angevins se réalisèrent huit ans plus tard : les Anglais ravagèrent en 1400 les villes et les campagnes de l'Anjou, et l'on trouve avec dégoût parmi les instigateurs de ce brigandage, Jean Desroches, premier bachelier de l'Anjou. Mais dans cette circonstance, ce traître éprouva plus que la honte d'avoir voulu contribuer au pillage de sa patrie ; l'étranger refusa sa hideuse assistance. On lit dans la chronique de Froissard : « Les « chevaliers du comte de Pembrock brisèrent le désir de Jean Desroches d'aller « avec messire Chandos, sénéchal de Poitou, faire courses en Anjou et lui dirent : « Si vous vaut mieux que vous qui êtes un grand seigneur et de haute extrac- « tion façiez votre faict à part, et laissiez faire le sien à messire Jean Chandos, « qui n'est qu'un bachelier au regard de vous. [1] »

En 1422 les Anglais occupaient encore l'Anjou dans presque toute son

(1) Froissard, Chronique de France, tome 1, chap. 270.

étendue; le duc de Clarence, qui les commandait, avait même entrepris, mais sans succès, le siége de la capitale. Dans cette année, un vaillant chevalier angevin, Guérin, seigneur des Fontaines, résolut de délivrer sa patrie. Il parcourt les provinces avec un petit nombre de serviteurs dévoués, ranime le courage des habitants, lève à ses frais une troupe d'hommes déterminés comme lui, comme lui décidés à vaincre ou à périr. A la tête de ce petit corps, il court se joindre, à Saumur, au maréchal de Lafayette et au comte de Bukan, commandant les Ecossais au service de France. Il décide ces généraux à attaquer l'ennemi qui vient de lever le siége d'Angers, pour se porter sur Beaufort. Le duc de Clarence apprend cette jonction et la marche de cette petite armée française; il sourit avec dédain de l'audace de ses chefs. L'orgueilleux prince défend à son infanterie de le suivre: il croit sa cavalerie d'élite suffisante pour tailler en pièces cette poignée d'hommes.

Cependant les Ecossais et les Français, rangés en bataille près de Baugé, attendaient l'ennemi de pied ferme; l'altesse anglaise donne le signal du combat; le choc est terrible; mais il ne sera pas long. Des Fontaines a reconnu le prince à son casque couvert d'or et de pierreries; il se précipite contre lui, et avant que Clarence ait eu le temps de se mettre en défense, il est renversé, mortellement blessé d'un coup de lance. Le corps anglais, en voyant tomber le frère de son roi, perd courage, se débande, tandis que les Angevins, que leur chef excite de la voix et par son exemple, redoublent d'ardeur à combattre..... Presque tous les Anglais restèrent sur le champ de bataille; le brave Guérin, qui s'était emparé de leur étendard, le déposa dans l'église du Puy-notre-Dame, où durant plusieurs siècles on le vit suspendu à la voûte : démenti matériel de la prétendue invincibilité dont se targuent encore journellement nos voisins d'outre-mer.

Après cette défaite, l'infanterie anglaise, restée à Beaufort, se dirigea en toute hâte vers La Flèche, passa le Loir sur un pont de bateaux et se retira en Normandie.

Lors de ces événements glorieux pour les armes angevines, Louis III gouvernait l'Anjou depuis trois ans; il le gouvernait encore en 1425, époque à laquelle Charles VII vint tenir sa cour à Saumur, dont les habitants, trop oublieux de sa honteuse insouciance, le reçurent avec courtoisie. Tandis que les magistrats saumurois lui donnaient des fêtes brillantes et lui offraient des présents; tandis que les beautés de la ville lançaient à ce monarque galant des œillades agaçantes, dont il faisait, en s'en prévalant, le sacrifice à la belle Agnès, les troupes anglaises ravageaient de nouveau l'Anjou: les Angevins, réunis aux Manceaux, venaient d'être défaits à Vernoil près de Saumur: du

château où le roi passait si gaiement son temps, on eût pu entendre le bruit des armes, le cri des blessés, si la musique des fêtes n'eût couvert ce sinistre retentissement..... Mais les peuples ne partageaient point l'inimaginable hilarité du souverain : la suite funeste du combat de Vernoil répandit la consternation dans le Maine et l'Anjou.

Ce ne fut pas la dernière fois que les Angevins eurent à souffrir de l'invasion anglaise; lors même que la merveilleuse intervention de Jeanne-d'Arc eut commencé le cours de leurs défaites, ils reparurent dans l'Anjou. En 1441 un corps de partisans sortis du Mans fit des courses dans cette province ; pillant, violant, dévastant, rançonnant partout, cette bande s'avança jusqu'à Saint-Denis. A son approche les habitants se retirèrent dans l'église et s'y défendirent assez obstinément pour donner le temps à quelques gentilshommes du pays de venir à leur secours. Ces derniers, formant environ soixante lances, attaquent brusquement l'ennemi ; les paysans sortent alors de l'église, se joignent à leurs libérateurs, fondent avec eux sur les Anglais, qui presque tous sont tués ou pris. L'année suivante, une nouvelle invasion eut un résultat plus funeste encore pour ceux qui l'avaient tentée. Rentrés en Anjou, ils s'emparèrent d'abord de Segré, démolirent le château, et emmenèrent les principaux bourgeois pour assurer le paiement d'une contribution qu'ils avaient frappée. Instruit de ces événements, le comte d'Aumale, gouverneur de l'Anjou et du Maine, à la tête de tout ce qu'il put réunir de troupes, se précipite sur les traces de l'ennemi, le joint au lieu appelé la Brossinière et le défait. Le fameux Jean de Pouille, qui commandait ce corps. tomba au pouvoir des Français.

Enfin trois ans après l'échauffourée de Saint-Denis, voulant exploiter largement l'Anjou, dit Bodin, le comte de Sommerset y pénétra avec six mille Anglais, et parvint jusqu'aux portes d'Angers, qu'il se proposait d'attaquer. Mais il entra toujours dans les principes de nos voisins de ne se battre que sur l'autorité d'une puissante réfection : le comte, logé dans l'abbaye de Saint-Nicolas, s'était mis à table pour souper, lorsqu'un coup de fauconneau, habilement pointé du château et guidé par une lumière qui se trouvait sur la table, tua près du général anglais un de ses principaux officiers. Sommerset ne voulut pas pousser plus loin la tentative en présence de si habiles pointeurs ; il décampa dans la nuit et se porta sur Pouancé. Il allait investir cette place, lorsque l'arrivée d'un corps français l'obligea de renoncer encore à cette entreprise, et à s'éloigner de l'Anjou.

Toutes ces hostilités avaient lieu sous le règne du bon roi René, duc d'Anjou, qui, depuis l'année 1434 avait succédé à Louis III, son frère. René fut un prince digne des temps bibliques, une reproduction bucolique des rois

pasteurs, dont toute la vie pourrait servir à prouver que les souverains débonnaires seulement ne peuvent assurer le bonheur de leurs sujets. Cet excellent homme, qui fut duc d'Anjou, comte de Provence et roi de Naples par ses titres, avait établi ses droits au duché de Lorraine, comme époux d'Isabelle, fille du duc Charles II; mais Antoine, comte de Vaudemont, prétendit que le duché lui appartenait comme fief masculin, en sa qualité de frère du dernier duc. René, assisté du duc de Bourgogne, attaqua Vaudemont, se fit battre par lui, et demeura son prisonnier. En 1431 il l'était encore, lorsqu'il apprit que Jeanne II, reine de Naples, l'avait institué son héritier. Dans l'impossibilité présente de prendre possession de ses États d'Italie en personne, il y envoya Isabelle sa femme et le prince de Piémont, son second fils, qui reçurent en arrivant les hommages des principales villes du royaume.

Après cinq ans de captivité, René, au moyen d'un impôt acquitté par les provinces du Maine, de l'Anjou et de la Provence, paya sa rançon, fixée à deux cent mille florins d'or, et donna sa fille Yolande à Ferri, fils aîné du comte de Vaudemont..... C'étaient là, il faut en convenir, de singuliers mariages : les délices de la couche conjugale succédant du jour au lendemain à l'inimitié de parents qui, la veille, se seraient entr'égorgés avec bonheur.....

Libre enfin, René courut à Naples, mais il y arriva sans cortége, sans faire reluire sur les chevaliers de sa suite ces richesses qui éblouirent toujours ce peuple saltimbanque qu'on nomme les Napolitains; le bon roi fut accueilli froidement. Alphonse, son compétiteur, l'apprit bientôt; profitant alors de la mauvaise disposition des esprits pour le duc d'Anjou, il pénétra dans Naples par surprise : on lui avait découvert l'égout par lequel Bélisaire s'y était introduit pour en chasser les Goths. Surpris et forcé de s'embarquer, l'Angevin se retira à Florence. Là ce prince trouva le pape Eugène IV, chassé lui-même de Rome, et qui, pour consoler le duc d'Anjou, l'investit spirituellement de ce royaume, qu'Alphonse occupait en effet. Confiant dans cette investiture, tout illusoire qu'elle était, René fit une autre tentative pour reconquérir l'État napolitain; mais, se rappelant le sort de Louis Ier, peu persévérant d'ailleurs, et plus enclin aux jouissances tranquilles qu'aux exploits guerriers, il se contenta de ses États de France; habitant tour à tour la Provence et l'Anjou, et réfugiant toutes ses affections dans le sein des lettres et des beaux arts.

René passait des jours calmes, sereins, exempts d'ambition, jouant à la vie pastorale par goût, rendant la justice par devoir. Peut-être reproche-t-on avec raison à ce prince d'avoir un peu niaisement rêvé l'âge d'or, lorsqu'il gardait les troupeaux avec la reine Jeanne sa femme; mais si la sagesse du roi s'endormait dans le sein de cette douce chimère, elle s'éveillait toujours à temps

pour faire descendre sur ses sujets cette équité du siècle de Rhée, que ses illusions reproduisaient. Marseille dut à René l'institution régulière des *prud'hommes pêcheurs*, tribunal de pairs dont les arrêts furent toujours respectés, jamais infirmés. Si le roi de Sicile se plaisait à goûter des plaisirs célébrés par l'églogue, ses goûts champêtres profitaient toujours aux habitants des campagnes : il les aidait à faire prospérer l'agriculture ; il encourageait par ses conseils, par ses bienfaits les travaux qui pouvaient soulager leur misère. Durant ses excursions, le bon roi, comme on l'appelait généralement, logeait plus volontiers sous le chaume que dans les châteaux ; et, pour récompense de l'hospitalité qu'il avait reçue, il lui arrivait souvent de crayonner son portrait sur la muraille de sa chambre, avec ce vers :

Sicelidum regis effigies est ista Renati [1].

René fit plusieurs fondations religieuses en Anjou ; mais il ne foula point ses peuples pour les doter, aussi le clergé se montra-t-il économe d'éloges envers ce souverain. Mais s'il fut peu prodigue de dotations faites aux couvents, il les dispensa souvent de payer des architectes : il aimait à bâtir, et, lorsqu'il n'avait plus rien à construire pour lui, il dirigeait les travaux de maçonnerie des communautés, même des particuliers. On voit encore, dans plusieurs villes d'Anjou, les armes de René : c'est le témoignage du concours de ce royal architecte, qui signait ainsi ses œuvres, ordinairement exécutées à ses frais, lorsqu'il avait travaillé pour un citoyen peu aisé ou chargé de famille.

Le roi de Sicile aimait les beaux-arts et les lettres ; il était artiste et poëte lui-même. On conserve en Provence plusieurs tableaux de sa main. Millin a décrit, dans un de ses ouvrages, *le Buisson Ardent*, composition capitale de ce prince, que l'on voit dans la cathédrale d'Aix, et que ce savant considère comme un des monuments les plus précieux de l'art au xve siècle. Quant aux poésies du roi René, elles ne manquent ni de charme ni de finesse, ni même d'invention, ainsi qu'on peut s'en convaincre en lisant la pièce intitulée : *Le cœur d'amour épris*. C'est un poëme fort gracieux que le voyage du cœur personnifié, et que le *Désir* vient d'armer chevalier, pour résister aux coups de *Refus*, et conquérir *Douce Merci*. Il faut suivre dans l'œuvre du roi René ce cœur paladin, toujours encouragé par *Désir*, guidé par *Espérance*, introduit

(1) Ceci est le portrait de René, roi de Sicile.

par *Bel-Accueil*, et qui parvient enfin à subjuguer *Douce Merci*, en triomphant de *Jalousie*, de *Danger* et de *Médisance*.

En général, c'était l'amour que le troubadour couronné chantait ; car il était galant, trop galant même, et quelques écrivains lui reprochent de l'avoir été trop tard. Cette passion, attardée dans sa vie, démentit quelquefois en lui la majesté royale. La galanterie chevaleresque n'était plus en honneur ; ce fut donc une institution puérile que celle d'un *Prince d'amour*, avec plusieurs officiers qui, par un amalgame bizarre du sacré et du profane, accompagnaient, à la procession de la fête-Dieu, ce dignitaire renouvelé du temps où la reine Berthe filait. Du reste, on conçoit que René ait caressé tard ces suaves chimères ; il était d'une taille élevée, très-bien fait, et sa figure noble et régulière n'était point déparée par la cicatrice d'une blessure qu'il avait reçue en Lorraine. Les dames ne pouvaient manquer de faire accueil à un homme ainsi favorisé, qui était poëte et prince pour surcroît de séduction. Aussi les chroniqueurs nous ont-ils appris que, tout en se livrant à la vie pastorale avec la reine Jeanne, il ne se piquait pas de la fidélité d'un berger d'Arcadie.

Durant sa jeunesse, le roi de Sicile avait affectionné les fêtes militaires, les passes d'armes, les tournois : on retrouve encore dans les traditions de Saumur le souvenir d'une brillante solennité de ce genre qu'il donna vers 1446. En Provence, et à l'époque où ses habitudes visaient au genre bucolique, ce souverain imagina un autre tournoi, où les chevaliers parurent en habits de bergers recouvrant leur armure... Une dame de haute naissance, habillée en bergère, était l'héroïne du jour et devait décerner le prix, qui était un bouquet et un baiser. Tout, dans cette fête mi-chevaleresque mi-champêtre, devait avoir un caractère inaccoutumé : Tannegui Duchâtel entra en lice contre Philippe de Lenoncourt, portant en croupe la dame de Pontève, qui, pendant une lutte fougueuse et prolongée, ne perdit pas les arçons..... mais que fût devenue la dignité de la cérémonie, si elle les eût perdus avec quelque malheur. Il paraît que de bien douces rencontres avaient eu lieu à ce tournoi, car Louis de Beauveau, qui en a laissé le récit en vers, le termine par cette strophe :

Maints doux regrets et gracieux soupirs
La vissiez de ces doux cœurs saillir,
Quand il fallut telle joie guerpir
Et délaisser, dont je vis tressaillir
Une à qui cuida le cœur faillir
Au dire adieu. . . . .

Malgré ses mœurs d'églogue, René aimait à se prévaloir de tous ses titres :

la vanité a toujours un petit refuge dans le cœur des grands, quelque simplicité qu'ils montrent. Celui-ci se qualifiait pompeusement roi de Sicile, de Naples, de Hongrie, de Jérusalem, d'Aragon, de Valence, de Sardaigne, de Majorque et de Corse; duc d'Anjou, de Lorraine et de Bar; comte de Provence et de Forcalquier..... Jamais prince n'eut un blason plus riche avec aussi peu de puissance et d'argent. Il est bien vrai, quant à l'Aragon, qu'il reçut en Provence des ambassadeurs qui lui offraient la couronne de ce pays, à laquelle il avait des droits par sa mère. Mais déjà vieux, ami de la vie calme, et peu disposé à faire valoir ses droits par les armes, il les céda à Jean II, duc de Calabre et de Lorraine, son fils, prince qui mourut avant d'avoir pu jouir paisiblement de l'Aragon. Ses deux fils le suivirent de près dans la tombe.

Le bon René espérait du moins finir ses jours au sein de la paix, consolé, par les arts et les lettres, des agitations malheureuses de sa jeunesse et de la perte de tout ce qui lui avait été cher. Mais Louis XI, son neveu, vint troubler ce bonheur modeste. En 1474, le tyran de Plessis-les-Tours, sous un de ces prétextes qu'il savait imaginer, dénonça son oncle au parlement de Paris, comme conspirateur, et ordonna qu'il fût poursuivi criminellement. Le parlement, qui savait que Louis ne recherchait que l'occasion d'une confiscation des États de René, ne donna pas suite à cette inique accusation. Alors, le roi de France s'empara purement et simplement de l'Anjou, et mit une garnison royale dans le château d'Angers. Au moment de cette violation, le duc-roi habitait son château de Baugé; il était occupé à peindre une perdrix lorsqu'on lui apprit une si fâcheuse nouvelle. Il ne discontinua point ce qu'il faisait, finit son tableau sans montrer la moindre émotion, et s'éloigna dès le lendemain de son duché, sans témoigner d'autre regret que celui de quitter une population qui le chérissait.

Il est cependant un excès d'oppression auquel les naturels les plus doux s'irritent : la réflexion ayant révélé au duc d'Anjou tout ce que la conduite de Louis XI avait d'odieux, il se disposa à instituer le duc de Bourgogne son héritier. Louis, changeant alors de système, pria René de venir le trouver à Lyon; ce prince s'y rendit avec répugnance, avec crainte. Là, le vieux monarque, enlacé par les cajoleries de son rusé neveu, séduit par des présents conformes à ses goûts : des livres, des tableaux, des médailles antiques, se dessaisit du beau comté de Provence. Lui-même, le débonnaire vieillard, en traça la cession sur vélin, en lettres d'or avec vignettes et fleurons enluminés des plus belles couleurs. Cet abandon était fait en faveur de Charles III, comte du Maine, neveu de René. Mais Louis XI connaissait plus d'un moyen d'acquérir les héritages; étant parvenu plus tard à gagner Palamède de Forbin,

ministre du comte, le roi réussit à se faire instituer légataire universel de ce prince..... Le testament fut dressé le 10 décembre 1481..... et Charles mourut le lendemain. C'est ainsi que les comtés de Provence et de Forcalquier furent réunis à la couronne.

L'année précédente la mort avait atteint le roi René à Aix, où ce bon prince cultivait, en l'attendant avec résignation, la poésie, la peinture et son jardin. Le duché d'Anjou avait été réuni également à la couronne. Avec ce prince finit la quatrième maison d'Anjou, commencée à Charles de Valois. Cette province ne fut plus que l'attribut apanagiste du second fils de France, après avoir été le berceau de la dynastie capétienne, et avoir donné des souverains à presque toute l'Europe.

Dans le temps que le roi René avait cédé à son neveu Charles, comte du Maine, ses États de Provence, il avait abandonné à Louis XI ses droits sur la couronne de Naples et de Sicile. Le cauteleux monarque savait trop bien prévoir les conséquences funestes que pourrait avoir pour lui une expédition en Italie pour songer à se mettre en possession d'un si hasardeux héritage. Ce projet ne pouvait être exécuté que par l'inexpérience fougueuse de Charles VIII, dont Louis XII suivrait ensuite par entraînement le déplorable essor. Toujours faut-il conclure de tout ceci que l'excellent René jeta à travers la carrière de nos rois une pomme de discorde, qui devint fatale à la France elle-même.

Louis XI, qui, dans tous les actes violents de son règne, eut toujours soin de ménager la multitude, en fin politique qu'il était, avait compris, dès l'année 1474, qu'en dépossédant le duc René, que les Angevins vénéraient, il fallait leur prodiguer les faveurs royales, pour établir une sorte de compensation. Ce fut dans cette circonstance qu'il institua la mairie et l'échevinage d'Angers. Les officiers municipaux ne profitèrent pas seuls de la munificence royale : le roi accorda aux bourgeois qui possédaient en biens meubles ou immeubles une valeur de mille livres tournois, licence « d'acquérir fiefs et autres choses nobles, « tenir et posséder iceux sans être tenus de payer aucunes finances de francs « fiefs... » Ainsi l'habile despote obtint dans l'ouest deux résultats dont il connaissait toute l'importance pour l'intérêt de sa couronne : il atténuait les regrets laissés par le roi René encore existant, et qui pouvait faire revendiquer ses droits par quelque puissant allié, comme le duc de Bourgogne, qui n'était rien moins que Charles-le-Téméraire; il préparait ensuite, par des anoblissements, un rempart en Anjou contre cette vieille noblesse dont il redoutait toujours les entreprises.

Jusqu'au règne de François Ier l'Anjou ne paraît pas avoir eu d'apanagistes :

les annales chronologiques du pays ne mentionnent même aucun titulaire de cet apanage avant François, dernier fils d'Henri II et de Catherine de Médicis. Cependant Louise de Savoie, mère de François Ier, avait reçu, dès l'année 1515, de son fils, le duché d'Anjou avec les comtés du Maine et d'Angoulême, comme témoignage d'amour et de reconnaissance. Cette princesse passa quelques étés à Angers, où son séjour fut marqué par des institutions utiles : elle y établit entre autres un tribunal connu sous le nom de *Grands jours*, et duquel ressortissaient par appel toutes les juridictions de la province. Elle-même choisit les magistrats qui composèrent de son temps ce corps judiciaire, et ce furent des hommes intègres et lettrés qu'elle investit de sa confiance. Louise de Savoie était bien capable d'apprécier le degré d'instruction des officiers qu'elle appelait aux diverses fonctions publiques : ses lumières étaient étendues, son esprit était juste et son jugement sûr, lorsque les objets soumis à ses décisions n'excitaient pas en elle une de ces passions qui entraînèrent sa vie dans une longue suite de déréglements et de mauvaises actions. Si la mère de François Ier eût oublié plus souvent qu'elle était belle et n'eût pas été si encline aux faiblesses de son sexe, on l'eût assurément comptée parmi les femmes supérieures du moyen âge; mais dès qu'elle aimait, et ses amours étaient on ne peut plus mobiles, sa raison et les bonnes vues qu'elle lui avait inspirées se noyaient dans le torrent de ses désirs. Durant ses bons moments, la duchesse d'Angoulême fit pour le pays d'Anjou plusieurs sages règlements, qui lui méritèrent la reconnaissance des Angevins.

Louise de Savoie reçut son fils en Anjou dans l'été de 1518; ce prince fut accueilli avec une grande distinction dans la capitale de cette province, qu'il se proposait de parcourir, lorsque la peste s'y déclara, et contraignit la cour de s'en éloigner.

Jusqu'au moment où les troubles de la réforme éclatèrent en Anjou, aucun événement digne d'être cité n'agita cette province dans son ensemble. Mais en 1560 l'assemblée provinciale s'étant réunie à Angers, pour nommer des députés aux états-généraux, convoqués à Orléans, les partis religieux, déjà prononcés aux bords de la Loire, signalèrent leurs opinions. Dans la première séance, Charles du Lys, prenant la parole au nom de la noblesse, déclara « qu'une grande partie de ceux qui la composaient voulaient vivre et mourir « pour le roi et lui obéir; mais qu'ils protestaient vouloir vivre selon les com- « mandements de Dieu et non selon la tradition des hommes. » Ce discours sentait ce que les catholiques appelaient déjà l'hérésie; l'assemblée se sépara tumultueusement, et se réunit de nouveau le soir dans des dispositions orageuses. Les nobles y parurent armés de poignards, de pistolets, quelques-uns

d'arquebuses .... Un bachelier ès-lois, nommé Marquis, relevant le gant jeté le matin dans l'assemblée par du Lys, affirma avec véhémence qu'il était autorisé par cinq cents gentilshommes à désavouer ce que le partisan de la réforme avait avancé à la séance précédente..... A ces mots, les adhérents de du Lys, nobles et autres, attachent leurs mouchoirs autour de leurs chapeaux en signe de ralliement : on peut compter plus de trois cents réformés dans la salle..... Plusieurs coups de pistolets sont tirés, quelques épées brillent : on enlève Marquis, qui court le risque d'être mis en pièces; Jean de la Bosse, pénitencier de la cathédrale, reçoit un coup de poignard dans le dos; quelques personnes sont blessées plus ou moins grièvement..... Telle fut la première scène du grand drame religieux en Anjou au XVIe siècle, scène qu'on nomma la *Journée des mouchoirs*.

Cette réunion tumultueuse avait donné l'éveil à la cour : les officiers royaux eurent ordre de sévir avec rigueur contre ceux qu'on appelait déjà les huguenots; un gentilhomme nommé Pruniers fut décapité, pour avoir paru aux assemblées avec des armes, et plusieurs réformés du tiers-état furent pendus. Une garnison royale de neuf cents hommes entra à Angers..... Dans le même temps, les nouvelles idées fermentaient à Saumur, à Baugé, à Beaufort, à Château-Gontier, à Craon et autres endroits; Angers fut désigné comme point de rassemblement des calvinistes; nous rapporterons ailleurs les événements qui s'y passèrent, et chacune des autres villes de l'ancienne province d'Anjou nous offrira de sanglants épisodes de cette malheureuse guerre civile, dont les désastres, commencés sous François Ier, ne devaient pas se terminer avec le règne de Louis XIV.

En 1565 les feux de la discorde embrasaient tout le royaume; Charles IX venait d'être déclaré majeur sous ces tristes auspices; Catherine de Médicis espéra pouvoir, en montrant son fils aux provinces, réveiller dans le cœur des Français cet amour du souverain qui avait été longtemps une sorte de culte. Après avoir parcouru l'Orléanais et la Touraine, la reine-mère et le jeune roi parurent en Anjou. Saumur était alors occupé par les troupes de Condé; les illustres voyageurs n'y furent point admis. Mais ils purent visiter successivement Brezé, Doué, Chevillé, Jalais et Beaupréau. Quant à la ville d'Angers, Catherine avait jugé prudent d'y faire précéder son fils par le duc d'Anjou et le chancelier de L'Hôpital. Ce fut même *incognito* que le roi et sa mère firent leur entrée au château par la porte de Secours. Leurs Majestés soupèrent avec le duc apanagiste, qui sans doute les rassura sur les dispositions de la ville, dont ils avaient douté; car le lendemain ils y firent une entrée solennelle. Le roi ne passa qu'un jour à Angers; puis, après avoir visité les

châteaux du Verger, de Durtal et de Jarzé, dont il lui importait d'éprouver les possesseurs, le monarque se rendit à Baugé et Vernoil, et rentra en Touraine médiocrement satisfait de l'esprit qu'il avait pu remarquer dans sa tournée.

En 1568 commencèrent des hostilités sérieuses en Anjou : le duc apanagiste, nommé lieutenant-général du royaume, commandait les troupes royales dans la province; de leur côté les calvinistes réunirent leurs forces pour résister à cette armée. D'Andelot et le cardinal de Châtillon, son frère, venaient de rassembler en Normandie les religionnaires de ce pays, du Maine, de la Bretagne et de l'Anjou. Au milieu du mois de septembre, ce corps, renforcé par quelques centaines d'hommes sous les ordres de Chaumont, de Barbezieux et du vidame de Chartres, s'avança vers la Loire pour la passer afin de parvenir en Poitou, rendez-vous général des réformés. D'Andelot commandait à peu près deux mille hommes de pied et huit cents chevaux; il prit position près de Beaufort-en-Vallée, depuis cette ville jusqu'à Longué, faisant occuper la levée par des détachements pour assurer les communications.

Dans cette position les calvinistes furent attaqués par Sébastien de Luxembourg, gouverneur de la Bretagne, et lieutenant du duc de Montpensier, qui s'était enfermé dans Saumur. D'Andelot fut contraint de battre en retraite devant des forces supérieures; mais il ne renonça point au projet de passer la Loire. Ses troupes, par le fait même de leur mouvement rétrograde, se trouvaient réunies sur un seul point entre les Rosiers et Saint-Mathurin. Un gué fut découvert; les protestants le passèrent, et, par suite de la jonction du corps commandé par d'Andelot avec les troupes déjà rassemblées sur la rive gauche de la Loire, l'armée calviniste se trouva forte de vingt-cinq à trente mille hommes, qui reconnurent pour chefs Louis de Bourbon, prince de Condé, Gaspard de Coligny, amiral de France, d'Andelot, son frère, Larochefoucault et Montgommery.

Telle fut l'origine des guerres religieuses en Anjou; nous en retracerons successivement les épisodes. Pendant une année entière les hostilités se bornèrent à une réciprocité d'excès commis par les deux partis, à des combats partiels sans avantages marqués ni de l'un ni de l'autre côté; enfin il n'y eut de décisif que la ruine des habitants jusqu'à l'automne de 1569, époque à laquelle le duc d'Anjou défit les calvinistes à Montcontour. L'année suivante, au mois de janvier, le roi reparut en Anjou, avec la reine-mère, le duc apanagiste et une cour nombreuse. Alors fut signée à Angers la paix qu'on appela *boiteuse* ou *mal assise*, par suite de cet abus du jeu de mots dès lors en usage parmi nous autres Français, qui ne pleurons guère sur les événements que lorsqu'il n'y a pas moyen d'en rire. On ne sait pas généralement que les députés calvi-

nistes signataires du traité de 1570 étaient Biron, qui était boiteux, et le seigneur de *Mal-Assise*. Les suites prouvèrent que ce nom convenait parfaitement à cette pacification sous un autre rapport; car, à défaut d'une base solide, elle fut aussitôt violée que signée.

Lorsque, descendant le cours de la Loire, vous avez dépassé l'embouchure de la Vienne, votre vue s'arrête avec quelque intérêt sur un château d'une physionomie féodale, dont les grandes eaux du fleuve baignent le pied. « C'est « l'ancien manoir de Montsoreau, » vous dit l'un de vos compagnons de voyage avec une sorte de frémissement, s'il est Angevin. Interrogez-le, il vous racontera le terrible épisode que voici, car nul dans ces contrées ne l'ignore. Le 28 ou le 29 août 1572, le comte de Montsoreau reçut de la part du roi Charles IX une lettre ainsi conçue : « Monsieur mon compagnon, je n'ai failli vouloir « vous faire entendre comme dimanche matin le roi a fait une bien grande « exécution à l'encontre des huguenots. La volonté de Sa Majesté est que l'on « fasse de même partout où l'on en trouvera; et pour ce, si vous désirez jamais « faire service qui soit *agréable* à Sa Majesté et à Monsieur (depuis Henri III), « il faut que vous en alliez à Saumur avec le plus de vos amis que vous pour- « rez, et, tout ce que vous y trouverez desdits huguenots, des principaux, « les faire mourir. J'ai écrit à M. des Moulins pour vous aller trouver. Ayant « fait cette exécution audit Saumur, je vous prie de vous en aller à Angers « pour vous aider avec le capitaine du château pour en faire de même; et ne « faut pas avoir d'autre commandement du roi et de monseigneur le duc « d'Anjou, d'autant qu'ils se reposent sur ce que je vous en écris. Il faut user « en cette affaire de diligence, et perdre le moins de temps possible. *Je suis* « *bien marri que je ne puis pas être là pour vous aider à exécuter cela ;* « — de Paris, 26 août 1572. PUY GAILLARD. »

Cet homme si *marri* de ne pouvoir assister au banquet sanglant qu'il ordonnait au nom de Charles IX..... il était Angevin..... Le comte de Montsoreau habitait-il son château des bords de la Loire lorsqu'il reçut cet ordre ? tout porte à le croire, puisqu'il ne se trouvait pas à Saumur, dont il était gouverneur. Quoi qu'il en soit, il s'y rendit sur l'heure et donna le signal du massacre des calvinistes, en poignardant le lieutenant-général de sa main. Alors les catholiques se précipitent sur les protestants et les égorgent : les amis tuent leurs amis, les parents massacrent leurs parents..... eux aussi, ces cannibales, s'étaient dit comme les premiers croisés : *Dieu le veut ;* et Dieu ne tonna pas pour les démentir. Laissant enfin des torrents de sang s'écouler vers la Loire à chaque instant arrêtés par de nouveaux amas de cadavres, Montsoreau part pour Angers; égorgeant et faisant égorger sur la route pour entre-

tenir sa fureur, il arrive dans la capitale de l'Anjou.... Le crime a partout le même aspect : nous ne dirons qu'un mot dans ce précis des scènes horribles qui se passèrent en ce jour funèbre sur les bords de la Maine. Le trait suivant est d'une horrible originalité : Montsoreau se rend à la maison du ministre La Rivière, avec lequel il avait vécu en intimité. L'épouse de ce calviniste, croyant voir un ami, lui fait un accueil bienveillant ; il embrasse cette dame avec la plus affable courtoisie, et lui demande si son mari est à la maison. Elle le lui montre, qui se promène dans le jardin ; faisant alors à cette femme abusée un salut gracieux, il joint La Rivière, le sourire sur les lèvres ; Montsoreau l'embrasse aussi. « Savez-vous, mon ami, lui dit-il ensuite, ce qui m'amène ici? — Non, mon cher comte. — J'ai ordre de vous tuer sur-le-champ..... Priez. » Et quelques secondes après, le ministre tombe frappé d'un coup de poignard, que vingt assassinats ont rendu trop sûr..... Satan eût été moins cruel acteur d'une pareille scène.

François, duc d'Alençon, n'eut pas immédiatement le duché d'Anjou pour apanage, lorsqu'Henri III, qui le possédait depuis le règne de son frère Charles, remplaça ce dernier sur le trône de France. Mais ce prince parut néanmoins dans cette province, qu'il trouva désolée par la guerre civile, et surtout par les courses des troupes royales ou calvinistes répandues dans le Poitou et sur les confins de la Bretagne. François lui-même venait ajouter aux éléments de trouble qui désolaient le pays. Quoique Catherine lui eût donné le titre de lieutenant-général, il se déclara le chef d'un parti de *malcontents*, et se réunit au roi de Navarre, qui vint le trouver à Beaufort, au mois de février 1576. Ce fut peu de temps après cette réunion que le monarque béarnais déclara publiquement son retour au calvinisme. Le dernier fils d'Henri II et le fils d'Antoine de Bourbon, alliés sans être bien d'accord sur le principe de leur alliance, si ce n'est qu'ils avaient l'un et l'autre à se plaindre de la cour, appelèrent par provision et de concert les huguenots sous leurs bannières, comme font aujourd'hui les partis opposés, les coalitions hétérogènes de la gauche et de la droite des corps représentatifs, sauf à se battre ensuite. Or, ce parti combiné, auxquels s'étaient joints Montmorency, Danville et plusieurs autres grands seigneurs, inquiéta à tel point Henri II et sa mère, qu'ils se décidèrent à signer la paix, déterminés surtout par la nécessité de rappeler à la cour l'héritier présomptif de la couronne. Aussi fut-ce lui qui recueillit à peu près tous les avantages réels du traité, puisque son apanage fut augmenté d'un seul coup des duchés de Berry, de Touraine, du Maine et d'Anjou. Le prince prit possession de ce dernier apanage en 1578.

Le gouvernement de la province avait été donné à Jacques du Bellay,

catholique ardent ; François de France, pour rassurer ses alliés d'un moment, remplaça ce gouverneur par Bussy d'Amboise, dont nous dirons ailleurs la fin tragique et romanesque.

Cependant, et malgré la paix de 1576, qui n'était *pas moins mal assise* que celle de 1570, les excès, les vexations et le pillage continuèrent dans nos provinces de l'ouest : Bussy d'Amboise pensait et disait qu'on pouvait *battre, deschirer, chappeler, tenailler,* TUER A PLAISIR *comme bêtes farouches* les sujets du roi, et ses actions étaient conformes à cette opinion. Pendant le gouvernement de ce seigneur, qui dura près de huit ans, les Angevins eurent à supporter tous les maux qu'un tyran farouche peut imaginer. Charles de Cossé, comte de Brissac, qui lui succéda, n'adoucit pas beaucoup leur sort : la ligue était déjà formée ; il était dévoué à ce parti, et son premier acte fut de troubler les tolérances accordées aux calvinistes, espérant que ces religionnaires, irrités de cette contravention au traité conclu avec eux, reprendraient les armes, et forceraient ainsi le roi à se déclarer ouvertement contre eux. Pour arriver à ce but, Brissac fit arrêter un grand nombre de protestants, les enferma au château d'Angers, et ne leur rendit la liberté qu'après la leur avoir fait payer : c'était faire surgir un lucre d'une affreuse violation. Le gouverneur de l'Anjou, en satisfaisant tout à la fois sa haine et sa cupidité, donnait l'exemple d'une passion calculatrice, phénomène moral assez rare heureusement. Cette conduite produisit l'effet qu'il en attendait : les réformés se soulevèrent, la guerre recommença en Anjou, et plusieurs places furent enlevées par le roi de Navarre, qui se trouvait alors à Montsoreau.

Ces événements se passaient en 1586. Henri III, qui venait de se livrer pieds et poings liés à la ligue, en signant le traité de Nemours, fit marcher des troupes contre les protestants, ainsi qu'il s'y était engagé. Le duc de Joyeuse, l'un des mignons de ce monarque, eut le commandement de l'armée, se porta contre les calvinistes avant d'avoir réuni toutes ses forces, et perdit à Coutras la bataille et la vie..... Le trop fameux comte de Montsoreau périt dans cette journée : il était à regretter qu'un tel homme eût partagé le trépas de tant de braves gens.

Après la mort d'Henri III, beaucoup de villes en Anjou refusèrent de reconnaître Henri IV ; la guerre continua avec des chances diverses. Mais en 1598 la ligue était expirante dans cette province. Le roi y vint au mois de mars ; il avait réuni sur ce point dix mille hommes d'infanterie, deux mille chevaux, douze canons, et se disposait à marcher en Bretagne contre le duc de Mercœur qui avait jusqu'alors refusé de se soumettre. Mais ce duc fit enfin sa soumission, et les feux de la guerre civile s'éteignirent sur les bords de la Loire.

Depuis que l'Anjou n'était plus une souveraineté, mais le simple apanage d'un prince de la maison de France, l'individualité de cette province ne pouvait guère se prononcer qu'au sein des grandes agitations politiques, durant lesquelles l'esprit local offre toujours quelques nuances qui lui sont propres. Après l'extinction de la ligue, les Angevins, sujets du roi de France, rentrèrent dans une vie paisible qui ne fut agitée qu'un moment par les différends survenus entre Louis XIII et Marie de Médicis, sa mère. Des troupes s'assemblèrent en 1620 dans l'Anjou; quelques coups de mousquets réveillèrent les échos longtemps silencieux des coteaux de la Loire et de la Maine; puis le calme se rétablit. Il fut troublé plus gravement par cette révolution d'un caractère étrange appelée *la Fronde :* le duc de Rohan-Chabot, gouverneur de l'Anjou, attira sur ce pays les sévérités de la cour par son dévouement au parti des princes, qu'il fit éclater au point d'exciter une insurrection parmi les habitants d'Angers en 1652. Cette population révoltée chassa alors de ses murs tout ce qui lui parut suspect d'attachement à Mazarin : presque tous les officiers de la couronne durent se réfugier à Saumur. Informé de ces événements, le cardinal-ministre, qui se trouvait à Poitiers, envoya des troupes en Anjou, sous le commandement du maréchal d'Hocquincourt. Rohan-Chabot, surpris à Angers, demanda une suspension d'armes, qu'il n'obtint qu'à la condition qu'il abandonnerait son gouvernement et se retirerait à Paris jusqu'à nouvel ordre, ce qu'il accepta. Le commandant des ponts de Cé capitula à son tour, et la tranquillité se rétablit bientôt en Anjou.

Une dernière convulsion politique, avant le terrible orage de 1789, tourmenta la province dont nous traçons à grands traits l'histoire : ce fut la révocation de l'édit de Nantes. Plusieurs villes et particulièrement Saumur, virent s'expatrier la partie la plus active de leur population : les industriels et les commerçants; ces villes furent ruinées, presque dépeuplées; l'herbe poussa dans les rues; l'oiseau des nuits habita seul leurs maisons abandonnées.

Depuis François duc d'Alençon, les apanagistes de l'Anjou furent, à des époques peu fixées par la chronologie, mais qu'il n'est pas important de déterminer : Gaston duc d'Orléans, frère de Louis XIII; Philippe duc d'Orleans, frère de Louis XIV; Philippe, second fils du même roi, mort en 1671; Louis-François, frère puîné du précédent, né et mort en 1672; Philippe, second fils de Louis, dauphin de France et petit-fils de Louis XIV, qui fut roi d'Espagne sous le nom de Philippe V; Louis, troisième fils du dauphin précédemment nommé, et qui régna depuis sous le nom de Louis XV; deux fils de Louis XV, morts dans l'enfance; enfin Louis-Stanislas-Xavier, comte de Provence, qui régna de nos jours sous le nom de Louis XVIII. La plupart de ces ducs d'Anjou

ne visitèrent jamais cette province; d'autres ne furent titulaires du duché que par lettres-patentes déposées sur leur berceau.

Depuis trois années déjà, l'Anjou formait le département de Maine-et-Loire, lorsqu'il devint le théâtre de cette lutte terrible dans laquelle deux fanatismes, la superstition religieuse et le sentiment exalté de la liberté, se prirent corps-à-corps dans l'ouest de la France : on a reconnu les guerres dites de la Vendée. Les épisodes de ces funestes hostilités, où tant de sang français fut versé par des mains françaises; ces actes multipliés d'un drame lugubre dont les promoteurs ne partagèrent jamais la gloire que leurs serviteurs y acquirent sous des drapeaux différents; enfin cette épopée de valeur et de dévouement, qui attend encore un historien impartial, ne pourra se placer que fragmentée dans nos récits; mais au moins elle s'y offrira sous les couleurs de la justice et de la vérité.

La France ayant été divisée en dix provinces sous Louis-le-Débonnaire, la Touraine, le Maine et l'Anjou, qui formaient trois comtés, ne constituèrent qu'un gouvernement. Au commencement de la troisième race et lorsque les comtes d'Anjou furent devenus seigneurs héréditaires des trois comtés, il y eut pour administrer la justice dans leur ressort un seul sénéchal. Plus tard, les sénéchaux furent remplacés par les baillis; quand Charles IX, par son édit de 1570, divisa la France en dix-sept généralités, l'Anjou, le Maine et la Touraine formèrent la généralité de Tours; l'Anjou comprit cinq élections : Angers, Baugé, Château-Gonthier, Saumur et Montreuil-Bellay. Par la division territoriale de 1790, l'Anjou forma le département de Maine-et-Loire, sauf quelques portions de cette province, qui furent jointes aux départements de la Sarthe et de la Mayenne. Aux nombreux districts établis à la révolution, succédèrent en l'an VIII, cinq arrondissements communaux : ceux d'Angers, de Baugé, de Beaupreau, de Saumur et de Segré.

Fermant pour un instant les annales de l'histoire, nous devons dire quelques mots de la situation géographique du département que nous allons explorer; de sa condition géologique et des productions les plus accréditées de son territoire. Le pays que traverse le cours de la Loire et qui forme une partie des arrondissements de Saumur, Angers et Beaupreau, se compose d'une terre légère, d'alluvion par intervalles, et très-propre à la culture des céréales et à l'horticulture. On y cultive surtout le chanvre et le lin, principal produit de cette contrée : c'est là que les fabriques de Cholet s'alimentent particulièrement de matières premières. Les vins blancs des coteaux de Saumur sont justement renommés; l'arrondissement d'Angers est aussi très-riche en beaux vignobles; dans celui de Beaupreau, on compte des crûs en réputation. La superficie

boisée du département en forme à peu près la quatorzième partie : les forêts les plus considérables sont, dans l'arrondissement d'Angers, celles de Brissac, Becon et Beaulieu; dans l'arrondissement de Beaupreau, celles de Vezins, Maulevrier, Breil-Lambert, Lippo, le Longeron; dans l'arrondissement de Baugé, celles de Chambiers, Monnoie et Baugé; dans l'arrondissement de Segré, celles de Longuenée, Ombrée et Juigné; enfin, dans l'arrondissement de Saumur, celles de Fontevrault, Milly-le-Meugon et Brigon. Au nord du département, c'est-à-dire sur l'arrondissement de Segré, on ne tire pas tout le parti possible du sol, qu'une agriculture arriérée et l'abus des jachères, peut-être aussi le mauvais état des chemins, rendent moins productif qu'il pourrait l'être. La même remarque s'applique à l'ouest de l'arrondissement de Beaupreau; mais l'engrais des bœufs, auquel on s'y livre, peut déterminer les habitants à multiplier les terres vagues pour la pâture des élèves. L'arrondissement de Baugé, composé de terres fortes et de terres légères, produit toutes les espèces de céréales. Sur les bords des rivières s'étendent des prairies généralement bonnes. Ces rivières sont, indépendamment de la Loire, la Maine, la Sarthe, l'Oudon, l'Authion, le Thouet et le Layon. La Maine seule est navigable dans toute l'étendue de son cours; les autres rivières ne le sont que sur une partie.

La pierre argileuse ou ardoise, que l'on exploite avec tant d'avantage dans le département de Maine-et-Loire, est extraite à une petite distance d'Angers. Nous parlerons ailleurs de cette exploitation. On extrait aussi sur plusieurs points des marbres, de la pierre à bâtir, du charbon de terre, sans que le territoire soit très-accidenté, à part les coteaux qui bordent la rive droite du fleuve, et dont l'élévation est, par intervalle, assez considérable.

Les aspects divers que présente la contrée, avec son admirable variété de culture, ses coteaux nuancés de vignobles, de sites boisés, de rocs aux chaudes teintes; les vieux châteaux dentelant çà et là l'horizon des collines de leurs ruines déchiquetées par les siècles ou les passions humaines; la Loire qui semble s'être ouvert une large tranchée à travers cette magnifique nature pour en compléter la splendeur par son cours majestueux, et en animer la physionomie par sa navigation incessante : tout dans cette belle vallée de l'Anjou, qui décore de ses principales richesses les deux rives du fleuve, séduit, attache, intéresse. A l'époque où l'on prépare les plantes filamenteuses pour les livrer à l'industrie, un spectacle unique en France fixe l'attention du voyageur : les grèves et les îles de la Loire sont couvertes de faisceaux de chanvre et de lin à la base évasée qui sèchent au soleil : on dirait une myriade de petites tentes dressées pour une armée liliputienne. Tout à coup une crue, annoncée par

le pilote du bateau à vapeur, plus rapide qu'elle, répand la consternation parmi les cultivateurs; vous verriez alors, non pas seulement les possesseurs du produit exposé, mais toutes les populations, s'élancer sur le double littoral, couvrir de barques le cours du fleuve, le traverser même à pied au risque de s'engloutir dans ses sables mobiles, pour sauver de l'inondation ce chanvre, ce lin sur lesquels reposent les espérances de mille familles. Le plus souvent cette récolte, qui occupait un espace de plusieurs lieues, se trouve enlevée par une sorte d'enchantement; quelquefois aussi la crue, plus prompte encore que l'intérêt alarmé, entraîne d'importantes parties de ce produit, et avec elles de petites acquisitions projetées, des économies qu'on se promettait, et plus malheureusement, hélas! des mariages près de se conclure. C'est la fable du Pot au lait, réalisée sur une grande échelle.

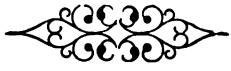

CHAPITRE II.

Angers : origine, antiquités, histoire, monuments, situation actuelle.— Canton nord-est, sud-est, nord-ouest d'Angers. — Cantons de *Briollay*, du *Louroux-Beconnais*, de *Saint-Georges-sur-Loire*.— Château de Serrant.— Canton des *Ponts de Cé*.— La ville.— Cantons de *Chalonnes* et de *Thouarcé*.— Épisodes des guerres de la Vendée.

Faute de renseignements authentiques sur la situation de la capitale des Andes, ou Andegaves, nous avons accepté la probabilité de son existence sur l'emplacement de la ville d'Angers appelé aujourd'hui la Cité. Nous accepterons encore volontiers le nom primitif d'*Egada*, changé sous Valentinien III en celui de *Juliomagus*. Mais peut-être Bodin a-t-il conclu un peu légèrement de la présence des ruines romaines sur ce territoire, que cette localité avait obtenu le titre de ville municipale : il n'y avait pas que les cités de cette catégorie qui eussent des temples, des thermes, un amphithéâtre; le capitole seul était un

attribut de ce genre d'établissement Or, est-il prouvé que les vestiges appelés à Angers le Capitole méritent bien cette désignation? Nous concevons que l'imagination restaure un cirque, dont la forme est toujours très-prononcée; mais combien n'a-t-on pas erré sur la destination des autres monuments antiques dont la terre recouvre les plans.

L'amphithéâtre était placé à l'est de la ville, au lieu nommé Grohan, et que couvre en partie, de nos jours, le faubourg Bressigné. Menard, l'un des historiens de l'Anjou, a laissé dans son ouvrage, resté manuscrit, une description de cet amphithéâtre et de plusieurs autres constructions romaines découvertes auprès, et que quelques écrivains croient avoir été la résidence d'un grand personnage. L'un d'eux, appelé Bourdigné, attribue cet édifice à César, selon l'opinion la plus vulgairement admise; un autre historien, M. Bodin, en fait les honneurs à Aurélien. Quoi qu'il en soit, il a été trouvé à Grohan un grand nombre de médailles : beaucoup ont été perdues; mais on en a conservé plusieurs de Valérien, de Gallien, de Posthume, de Victorin.

Quant à ce qu'on est convenu d'appeler le capitole de *Juliomagus*, on en voit des restes appréciables, compris dans la distribution des appartements du palais épiscopal. Cette partie de l'édifice sacré conserve encore le nom païen de *Capitole*. Il est fait mention de cette construction romaine dans une charte d'un des comtes d'Anjou rendue vers la fin du XIe siècle.

Les thermes de *Juliomagus*, au rapport d'Hiret, dans ses Antiquités de l'Anjou, étaient situés sur un emplacement qui en avait retenu le nom d'*Aquaria*, traduit avec une notable corruption par le mot *Evière*. L'eau y était amenée par un aqueduc, ainsi que le prouve un acte de 1078, dans lequel Robert, seigneur de Sablé, consent à l'achat fait par le prieuré d'Evière de l'aqueduc du même nom [1]. L'existence de ces bains est encore attestée par Menard, qui, au commencement du XVIIe siècle, ayant été présent à une fouille de quelque profondeur, vit découvrir des murs romains, qu'il crut reconnaître pour ceux d'une salle de bains.

La carte de Peutinger mentionne trois voies romaines partant d'Angers : deux se dirigeaient vers le Haut-Anjou; la troisième conduisait à *Combaristum*, qui pouvait être une *mansio*, ou l'un de ces lieux d'étape qui se trouvaient espacés sur les routes militaires, à une journée de distance les uns des autres. M. Bodin pense que cette station semble avoir été au bourg de Combrée, entre Segré et Pouancé.

1. Ménage, *Histoire de Sablé*, 81.

En 1813, lorsqu'on démolissait une partie du mur de la Cité, entre l'église de Saint-Maurice et celle de Sainte-Croix, abattue en 1793, on trouva, sous ce mur, un amas considérable de débris provenant de constructions antiques, qui semblaient avoir été enfouis pêle-mêle dans une fosse large et profonde, comme si l'on eût voulu les dérober à la connaissance de quelqu'un. Beaucoup de ces vestiges étaient sculptés, et rappelaient diverses époques de l'art romain. Parmi ces objets, on reconnut trois tombes : sur l'une de ces pierres sépulcrales on lisait :

DIIS MANIBVS DVRONIAE
GEMININAE DVRONIVS
PILAGVS FILIAE PIISSIMAE
POSVIT.

L'autre tombe offrait cette inscription :

DIIS MANIBVS
AIRKIXLISI
DIANTAE VXORIS SEX.
LIGVRVS SEXTVS
POSVIT.

La même fouille produisit un lion en tuf blanc, tenant sous une de ses pattes de devant une tête de bélier : ce morceau ne répond pas à la perfection des sculptures parmi lesquelles il a été trouvé : on le voit au jardin des plantes d'Angers. Peut-être doit-on conclure de l'amas de débris dont nous abrégeons la description, qu'au moment où le christianisme triompha du paganisme, en Anjou, on se hâta de renverser les temples des faux dieux, de détruire les sculptures des païens, et qu'on se fit un devoir d'en enfouir les restes, afin qu'ils n'affligeassent point la vue des propagateurs de la vraie religion. Avant la révolution, un tombeau antique servait de base à une croix dans le cimetière de Saint-Julien : c'était celui qu'un affranchi de l'empereur Vespasien avait érigé à son épouse. Enfin, on voit au musée d'Angers une urne de porphyre d'une forme gracieuse et ornée de deux masques de Jupiter d'un beau travail. Ce vase, évidemment antique, fut sans doute découvert dans quelque fouille ordonnée par le roi René; il le légua à la cathédrale d'Angers. Selon les traditions populaires, que le chapitre propageait volontiers, cette urne est une de celle dans lesquelles Jésus changea l'eau en vin aux noces de Cana. « Il y a

« apparence, dit malicieusement Bodin, que si elle eût conservé cette propriété, « les heureux chanoines de Saint-Maurice ne l'eussent pas laissée oisive. » L'historien de l'Anjou ajoute que tous les ans, le second dimanche après l'Épiphanie, on remplissait autrefois ce vase de vin, et qu'après l'avoir bénit, on le distribuait aux pauvres, selon l'intention du bon roi René.

De tout ce qui précède on peut induire avec une grande probabilité, que le chef-lieu des Andes ou Andegaves existait bien sur l'emplacement actuel d'Angers. Sans doute le nom de cette ville, changé en haine des Romains, était déjà *Andegavia* lorsque le Saxon Odoacre la conquit et dut bientôt l'abandonner à Childéric, après avoir fait massacrer le dernier général qui ait commandé au nom des empereurs de cette contrée. Du reste aucun document historique ne fait mention ni du séjour de ce monarque franc à Andegavia, encore toute resplendissante de la splendeur romaine; ni de la station que Clovis put y faire à son tour. Les ténèbres étendues sur les premiers siècles qui suivirent la chute de l'empire romain, ne nous laissent entrevoir que de loin en loin les événements accomplis alors. Le premier que nous ayons à recueillir ici, c'est la mort, à Angers, de l'impératrice Hermengarde, femme de Louis-le-Débonnaire. Elle avait suivi ce souverain marchant à la tête d'une armée contre les Bretons : cette nation, soumise par la puissante épée de Charlemagne, ne sentant plus peser sur elle ce glaive terrible, voulut ressaisir son indépendance. L'impératrice, atteinte d'une fièvre opiniâtre, fut contrainte de rester à Angers. Durant sa maladie, elle allait, dans les intervalles des accès, en pèlerinage à une petite chapelle construite hors des murs, et dédiée à saint Martin. Cet oratoire tombait en ruines; Hermengarde fit vœu de le rebâtir, et en ordonna la reconstruction, mais elle ne la vit pas terminer. Cette princesse succombant à une maladie qui ne devint dangereuse que par l'incurie de médecins inhabiles à la traiter, mourut à Angers le 30 octobre 819, et fut enterrée dans la cathédrale. L'église de Saint-Martin, dont nous parlerons ailleurs, fut terminée par les comtes d'Anjou, et quelques parties de cette église du IXe siècle existent encore.

Nous avons mentionné, dans notre précis sur l'Anjou, les diverses incursions des Normands à travers ce comté et dans sa capitale; nous n'avons rien à ajouter à ce récit, non plus qu'à celui de la défense d'Angers par Foulques Nerra, lorsque les fils de Conan, comte de Rennes, vinrent attaquer cette ville en voisins félons.

En 1050, nous voyons les barons d'Anjou réunis dans le château d'Angers, pour juger Guérin, baron de Craon et petit-fils du brave Lisois. Ce seigneur, vassal de Geoffroi Martel, refusait cependant avec obstination de lui rendre

« que le luxe rend nécessaires. On n'a pas longtemps à chercher ce dont on a « besoin ; il suffit d'y passer pour trouver de quoi choisir[1]. »

Bodin, en tempérant un peu l'éclat de cette description, en explique quelques passages. La muraille mentionnée par Raoul de Diceto était l'enceinte romaine ; le palais, c'était le capitole réparé par Rainfroy, et agrandi par ses successeurs. Quant aux richesses de la rue des Ponts, ajoute l'historien moderne de l'Anjou : « Les objets les plus remarquables étaient sans doute des cottes « d'armes, des cuissarts, des brassards, des écus, des éperons et tout cet « attirail militaire qui, étant le privilége d'un petit nombre d'hommes, ne « devait rappeler au peuple que son abaissement, l'impunité de ses oppresseurs « et son impuissance à leur résister. Les objets utiles ne devaient être que « quelques ustensiles grossiers, des coffres, des escabeaux, des robes, des « chaperons, et, quoi qu'en dise le doyen de Londres, les superfluités du luxe « ne devaient pas y être très-communes[2]. »

Voici maintenant les remarques de Pierre-de-Blois, archidiacre de Bath : celui-ci est un coloriste moins séduisant que Diceto, et peint la cour d'Henri II, comte d'Anjou, avec peu de courtoisie. « Aux tables du palais, dit-il, on « sert aux officiers de la cour du pain mal boulangé, qu'on fait fermenter « dans du marc de bière et qui n'est point levé, mais lourd, plein d'ivraie et « mal cuit. Le vin est aigre ou sent le moisi : il est trouble, gras, rance, « poisseux et éventé. J'ai vu quelquefois servir à la table des grands du vin si « plein de lie qu'on ne pouvait s'empêcher de fermer les yeux, de grincer les « dents et de pincer les lèvres avec d'horribles nausées, moins pour le boire « que pour l'avaler. » Ce tableau, probablement inspiré par le ressentiment d'un mauvais dîner fait à la cour d'Henri II, doit être accueilli avec défiance : les ecclésiastiques du XIIe siècle se montraient peu enclins à la frugalité ; le repas trop simple qu'on leur avait offert leur paraissait une action abominable, qu'ils ne pardonnaient jamais, et l'on va voir quelle était la mesure de la tempérance religieuse au temps d'Henri II. Un jour les moines de Winchester, mécontents de l'ordinaire du réfectoire, osèrent se plaindre à ce prince qu'on ne leur donnât que *dix* plats, au lieu de *treize* qu'ils devaient avoir. Le monarque, indigné, leur répondit : « On ne m'en sert que trois dans mon « palais ; malheur à votre abbé s'il vous en accorde plus que la sobriété n'en

1. Traduction extraite des Recherches sur l'Anjou et ses monuments par Bodin, Angers et le Bas-Anjou, tome I, pages 281 et 282.

2. Même ouvrage, tome I, pages 283 et 284.

« permet à votre roi ! » Cette réponse ne dut pas satisfaire les réclamants : ils étaient Anglais et moines. La requête gloutonne des religieux de Winchester, dont Rabelais eût fait de son temps un piquant épisode de Pantagruel, était peut-être adressée au fils de Geoffroi-le-Bel lorsqu'il fondait l'hôtel-Dieu d'Angers... Quel acte de justice, s'il eût retranché aux requérants les sept plats qui excédaient le nombre de ceux servis sur sa table, pour les donner à ces pauvres auxquels il ouvrait un asile.

Après la mort de Richard Cœur-de-Lion, Jean Sans-Terre, couronné roi d'Angleterre, envahit, comme nous l'avons dit, les États de terre ferme acquis au jeune Arthur de Bretagne, que soutenait encore Philippe-Auguste quand le monarque anglais vint mettre le siége devant Angers..... Mais séduit, dit-on, par l'or d'Angleterre, le roi de France abandonna son protégé, et la capitale de l'Anjou ouvrit ses portes à Jean. En 1214 ce souverain, dessaisi de ses terres continentales par l'arrêt de la cour des pairs, fit une incursion aussi rapide qu'imprévue en Anjou et pénétra dans la capitale sans coup férir. Mais il fut bientôt obligé d'abandonner cette ville et toute la province, poursuivi par le fils de Philippe-Auguste, depuis Louis VIII, qui, rentré à Angers, fit démanteler cette place, selon la chronique d'Albéric, et en confia la garde à Pierre de Dreux. Celui-ci, s'étant allié aux Anglais, fut assiégé plus tard dans cette ville par saint Louis, qui la lui enleva.

Ce sage monarque, comprenant mieux que son père l'importance des fortifications d'Angers, avec le voisinage des ducs de Bretagne, fit construire, au rapport de Ménage, la grande muraille qui exista jusqu'à nos jours. Cette troisième enceinte fut commencée en 1228 et terminée en 1232. « Elle était « formée, dit Bodin, d'un mur très-élevé et d'un fossé de quinze à dix-huit « toises de largeur, sur cinq à six de profondeur. La place, ainsi fortifiée, se « trouvait coupée par la Maine en deux parties inégales. Celle située à l'orient, « qui est la plus considérable, présentait un développement d'environ onze « cents toises de circuit : elle était flanquée de vingt-quatre tours rondes et fut « percée à diverses époques de six portes, nommées Toussaint, Saint-Aubin, « Saint-Jean, Grandet ou Neuve, Saint-Michel et Cupif. L'autre partie de « l'enceinte, renfermant le quartier de la Doutre (*ultra Meduanam*) n'avait que « huit cents toises de circuit; elle était flanquée de dix-neuf tours rondes, et « percée de deux portes, appelées Saint-Nicolas et Lyonnaise. »

Nous ajouterons à sa description celle de l'enceinte du château, quoiqu'elle soit d'une époque postérieure, ainsi que nous le dirons dans la partie monumentale de cette notice. De la Porte-Toussaint, où l'on voit encore un reste de muraille antique, la ligne des fortifications se prolongeait jusqu'à la rivière par

un des côtés du château, qui était alors une des principales forteresses de France. Ce fort, qui existe encore en grande partie, bâti sur un rocher, escarpé du côté de la rivière, au-dessus de laquelle il s'élève à près de cent pieds, était défendu par dix-huit tours et un fossé creusé dans le roc, de quatre-vingt-dix pieds de largeur sur trente-trois pieds de profondeur.

« Les deux extrémités de chacune des lignes fortifiées que nous venons de « décrire, poursuit l'historien de l'Anjou, étaient terminées par des tours qui, « de leur position, prenaient les noms de Haute-Chaîne et Basse-Chaîne, « parce qu'en ces endroits on tendait la nuit de grosses chaînes portées sur des « bateaux pour défendre l'entrée de la ville par la rivière. »

Nous avons cru devoir rapporter ici la construction de l'enceinte d'Angers dite de Saint-Louis, comme fait historique; nous reprendrons plus tard quelques détails archéologiques sur le château.

Au commencement du xve siècle, la sagesse d'une femme, Yolande d'Aragon, mère et tutrice de Louis III, duc d'Anjou, imagina la répartition la plus juste d'un impôt devenu nécessaire pour la réparation des fortifications d'Angers. Cet impôt, dans lequel se révèle l'équité qui ne s'accrédita que quatre siècles plus tard parmi nous, était fixé au dixième de la valeur locative des maisons sans aucune exemption, même pour le clergé; et la duchesse douairière autorisa les habitants à s'assembler, afin de fixer eux-mêmes le prix des locations. Cette mesure n'exhale-t-elle pas un parfum de prérogative civique; et que pourraient désirer de mieux les contribuables, sur lesquels ne planent plus que comme une vieille illusion les *droits de l'homme et du citoyen* ?

Lorsqu'en 1425, le comte de Richemont, frère de Jean-le-Bon, duc de Bretagne, se rallia à la cause de Charles VII, par les négociations de la reine douairière de Sicile, le roi s'avança courtoisement jusqu'à Angers au-devant du prince breton, qu'il trouva environné des seigneurs les plus distingués de la cour de Nantes. Dans ce premier moment on ne s'occupa que de fêtes, on n'échangea que des promesses séduisantes; les conditions, les exigences, les restrictions du nouvel allié ne furent exprimées qu'à Chinon.

La Balue, dont le nom est devenu célèbre parmi les favoris des rois et parmi ceux envers qui de terribles châtiments égalèrent la faveur dont ils s'étaient rendus indignes, La Balue fut évêque d'Angers dans la seconde moitié du xve siècle. Ce cardinal était parti de bas dans ce même diocèse, grâce aux bontés de Jean de Beauveau, son prédécesseur, dont il reconnut les bienfaits en le persécutant. « Il était, dit Villaret, avare, fourbe, sans mœurs, vindi- « catif, ingrat avec un front d'airain. C'était un titre pour mériter sa haine que « d'avoir été son bienfaiteur. Capable des plus noires perfidies, sous le masque

« du zèle et du dévouement, mais ne connaissant ni patrie, ni religion, ni sou-
« verain; immolant tout à son intérêt et à ses plaisirs; au-dessus de la honte,
« des scrupules et des remords. » A ce portrait on peut ajouter que La Balue se livrait à tous les genres d'ambition : on le vit plus d'une fois, durant le siége de Paris, passer la revue de la milice bourgeoise en rochet et en camail, monter la garde à la tête des hommes d'armes, au son des trompettes et des instruments de musique. Chabannes, comte de Dammartin, le voyant un jour dans cet équipage, dit au roi : « Sire, je vous supplie de m'envoyer à Angers
« pour examiner les clercs et conférer les ordres. — Pourquoi ? demanda
« Louis XI surpris. — Pour remplir les fonctions d'évêque, tandis que La
« Balue exerce ici les miennes, en faisant la revue de vos gens d'armes. —
« C'est, répliqua le monarque en souriant, un bon diable d'évêque pour à
« cette heure; je ne sais ce qu'il sera à l'avenir. » Louis apprit à ses dépens à mieux connaître son favori : on sait que pendant le séjour forcé du roi à Péronne, ce prélat se lia d'intrigues avec Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne. Il ne s'agissait de rien moins que d'arrêter Louis XI et son frère le duc de Guienne, le Bourguignon espérant par là se faire proclamer roi de France, et le cardinal se flattant de saisir la tiare. Mais les événements ne confirmèrent pas les espérances des conjurés : les lettres du prêtre félon furent interceptées; son crime méritait la mort; sa qualité de prince de l'Église fit commuer sa peine en une détention perpétuelle, qui, en définitive, se borna à neuf années de prison... mais dans la terrible cage dont on a tant parlé.

« L'ambition, les vices, les crimes et l'odieuse ingratitude de La Balue, dit
« Bodin, d'après les annales de l'Anjou publiées par Bourdigné, ne nous dis-
« pensent point de la reconnaissance que nous lui devons pour le service im-
« portant qu'il rendit à nos ancêtres. Par son crédit, il obtint du saint-siége
« que tous les habitants du duché d'Anjou ne pourraient, en première instance,
« être distraits de leurs juges ordinaires, en vertu de quelques lois que ce
« pût être, et, en cas de contravention, l'official d'Angers, en sa qualité de
« commissaire de la cour de Rome, avait le droit de casser et annuler tout ce
« qui aurait pu être fait ou ordonné de contraire à ce privilége. [1] »

Nous avons dit précédemment que Louis XI, pour adoucir les regrets que le bon roi de Sicile, dépossédé de son duché d'Anjou, laissait à ses habitants, leur prodigua ses faveurs royales en l'année 1474 : ce fut en cette année qu'il établit le mairage et l'échevinage d'Angers, avec la condition essentiellement

1. Angers et le Bas-Anjou, par Bodin, tome I, page 491.

civique de l'élection. Le corps de ville se composa d'abord d'un maire, réunissant à cette qualité celle de capitaine-général, de dix-huit échevins, trente-six conseillers, un procureur du roi et un secrétaire greffier. Tous ces fonctionnaires obtinrent, pour leurs enfants nés et à naître, la noblesse avec tous ses priviléges, y compris le droit de s'élever jusqu'à l'ordre de chevalerie. Les membres de cette première municipalité avaient été élus à vie; mais leurs successeurs ne le furent que pour trois ans. La noblesse de l'Anjou se trouvait au xve siècle cruellement éclaircie par les guerres; mais « on conçoit, « dit Bodin, qu'avec une semblable institution et l'heureuse fécondité des « dames angevines, il ne fallut pas beaucoup de temps pour réparer les pertes « de cet ordre dans la province [1]. »

Le corps municipal s'assemblait sous l'autorisation des officiers royaux : il dressait les règlements pour l'administration de la ville et des faubourgs : les ponts de Cé étaient de son ressort. La mairie connaissait de tout ce qui se rapportait à la police des arts et métiers; elle établissait des droits d'entrée, en réglait les tarifs, les affermait et les faisait percevoir. Sa juridiction comprenait toutes les causes et matières personnelles et possessoires entre ses habitants, excepté celles entraînant la peine capitale; elle nommait et destituait tous les officiers nécessaires à l'exercice de cette juridiction. Le maire, en qualité de juge royal, siégeait au parlement immédiatement après les baillis et sénéchaux; comme capitaine-général, il avait les clefs de la ville. La conservation des priviléges de l'Université, dont nous parlerons plus tard, était déférée à ce premier magistrat de la ville : il nommait et révoquait à volonté les officiers appelés à juger des causes de ce corps enseignant. Le maire d'Angers était investi du pouvoir judiciaire, de l'autorité civile et des attributions militaires : on voit que la concession de Louis XI était large. Sous le règne de son successeur, ces prérogatives furent restreintes : le maire fut élu tous les ans; vingt-quatre échevins-conseillers, remplaçant les cinquante-quatre fonctionnaires du système précédent, continuèrent d'être nommés à vie, ainsi que le procureur et le greffier. Cette nouvelle organisation éclaircit de beaucoup la pépinière des nobles, et les habitants virent augmenter dans une moindre proportion leurs impôts du montant de ceux dont on déchargeait les anoblis. On sait que sous Louis XIV, tous les magistrats jusque alors investis par l'élec-

1. Pocquet de Livonnière (Coutume d'Anjou, page 1181) dit textuellement : « La ville « d'Angers est une des plus fécondes du royaume : les familles y sont ordinairement fort « nombreuses et l'étaient encore davantage dans le temps de la simplicité et de la frugalité « de nos aïeux.

tion furent supprimés; que ce souverain les remplaça par des fonctionnaires royaux, pourvus de charges héréditaires qu'il vendit, ce qui dispensait parfaitement d'avoir du mérite pour administrer les villes. Sous le règne suivant, les offices devinrent un objet de commerce dont les familles trafiquèrent à leur gré. Or, comme le commerce était productif à la cour, elle créa deux maires d'Angers au lieu d'un, sous le titre ingénieux de *maires alternatifs*, et reçut conséquemment une double finance. « Enfin, dit Bodin, toutes les charges « de l'hôtel-de-ville d'Angers furent portées à la somme énorme de sept cent « quatre-vingt-seize mille livres; et ces mêmes charges, établies par un édit « *perpétuel et irrévocable*, qui devaient être héréditaires, qui avaient été ven- « dues si cher, furent supprimées en 1724, et remboursées en rentes perpé- « tuelles au denier cinquante. C'est ainsi que dans ce temps-là nos rois, de « leur *certaine science et pleine puissance*, faisaient des lois *perpétuelles* qui ne « duraient qu'un instant [1]. » Cette banqueroute assez bien caractérisée était la seconde depuis quelques années : en 1715 le grand roi avait réduit les rentes sur l'État au tiers. A ce sujet, le consciencieux historien de l'Anjou ajoute : « Nous oublions si promptement notre histoire, que, lorsqu'une semblable ré- « duction eut lieu en 1796, on la considéra comme une iniquité sans exemple [2]. » Pour ne plus revenir sur le régime municipal d'Angers, nous avons été entraînés loin de l'ordre chronologique; nous y revenons.

On voit généralement, et les mémoires de l'académie des antiquaires de France constatent que les premiers théâtres qu'on ait vus en France furent établis d'abord à Lyon en 1538, puis à Paris en 1548. Mais Bodin réclame cette priorité en faveur de la ville d'Angers, où Gilles de Retz fit représenter un mystère dès l'année 1420. Vers 1486 un autre spectacle du même genre fut offert aux habitants de cette ville : c'était le mystère de *la Passion*, composé en vers français par un poëte angevin nommé Jean Michel. La représentation dura quatre jours, attendu que toute la vie du Sauveur fut mise en scène dans cette œuvre. « On avait fait construire au bas de la place des « Halles, dit l'historien cité, quatre échafauds à trois étages et un cinquième « qui n'en avait que deux : c'était dans le plus élevé que se trouvait le paradis. « Tout ce grand bâtiment en charpente était couvert en ardoise. Le paradis « avait la forme d'un trône couvert de réseaux d'or, au milieu duquel Dieu « était assis. On voyait à sa droite la Paix et au-dessous la Miséricorde : à sa

1. Angers et Bas-Anjou, par Bodin, tome II, pages 44 et 45.
2. Même ouvrage, tome II, page 45, note.

« gauche siégeait la Justice et au-dessous la Vérité. Sur les côtés de ce vaste « théâtre étaient des gradins, sur lesquels les acteurs s'asseyaient lorsqu'ils « avaient joué leurs scènes : ils ne disparaissaient point aux yeux du specta- « teur qu'ils n'eussent achevé leurs rôles. L'enfer était placé sur le devant du « théâtre, à l'endroit où l on met aujourd'hui le souffleur, mais on n'en voyait « que la porte, qui avait la forme d'une grande gueule de dragon, laquelle « s'ouvrait et se fermait pour le passage des diables. Au fond du théâtre on « voyait une chambre dont la porte était fermée par des rideaux : c'était dans « cette chambre qu'étaient supposées se passer certaines scènes que la décence « ne permettait pas d'offrir aux spectateurs ; mais on voulait, pour la vérité de « l'imitation, que le public sût qu'elles se passaient [1]. » Le mystère représenté, dans lequel parurent jusqu'à cinq cents acteurs principaux, était une sorte de trilogie comprenant : 1° la Conception de la Vierge ; 2° la Passion du Sauveur ; 3° la Résurrection. Tous les personnages, hommes et femmes, étaient représentés par des prêtres : le chapelain de Saint-Maurice joua le rôle de la Vierge ; un chanoine joua celui de la Madeleine. Cette représentation théâtrale est consignée sur les registres de la cathédrale d'Angers, où l'on tint note plus tard des excommunications fulminées contre les comédiens.

Peu de temps s'était écoulé depuis la représentation du mystère que nous venons de décrire, quand Charles VIII, se rendant en Bretagne, passa à Angers, où de belles cérémonies marquèrent son entrée, qui eut lieu vers la fin de 1487. Le roi marchait sans doute alors avec le maréchal de La Trémouille, contre ces révoltés à la tête desquels se trouvait le duc d'Orléans, depuis Louis XII. Les Angevins, qui dans cette circonstance n'épargnèrent pas assurément les noms de traître et de félon à ce duc pour plaire au jeune monarque qu'ils recevaient, ne se doutaient guère qu'onze ans plus tard ils offriraient à l'altesse, maintenant honnie, les mêmes hommages qu'ils décernaient à Charles VIII.

Effectivement, en 1498, Louis XII et Anne de Bretagne, qui venaient d'être mariés, parurent à Angers, amenant avec eux César Borgia, fils du pape Alexandre VI, de scandaleuse mémoire. Ce prince italien, qui venait de jeter loin de lui la pourpre romaine pour saisir l'épée, avait été chargé par son père d'apporter au roi de France les dispenses demandées par lui au saint-siége, pour contracter un second mariage immédiatement après avoir répudié Jeanne de France. Le monarque et sa belle épouse descendirent à l'hôtel d'Olivier Barrault, trésorier de Bretagne, qui fut élu trois fois maire d'Angers.

1. Angers et le Bas-Anjou, par Bodin, tome II, pages 47 et 48.

Le voyage du couple royal était un pèlerinage : il venait au tombeau de saint René, prier pour obtenir la fécondité de la reine. Leurs majestés, par l'esprit d'humilité convenable à des pèlerins, n'étaient accompagnées que d'un cortége fort simple, ce qui toutefois ne les empêcha pas d'accepter, à titre de bien-venue, quatre cents barriques de vin et deux belles aiguières en vermeil, avec leurs bassins. César Borgia, au contraire, étalait un faste oriental, dont Brantôme nous a conservé les détails. « Devant lui, dit ce mémorialiste, « marchaient vingt-quatre mulets fort beaux, chargés de coffres dont les cou- « vertures étaient ornées des armes du duc. Après venaient vingt-quatre « autres mulets, avec des couvertures jaunes et rouges, qui étaient la livrée « du roi ; suivaient encore douze mulets avec des couvertures de satin jaune ; « puis venaient dix mulets ayant des couvertures de drap d'or, ce qui faisait en « tout soixante-dix mulets. Après eux on voyait deux beaux grands coursiers, « couverts de drap rouge et jaune ; suivaient dix-huit pages bien montés : seize « étaient vêtus de velours cramoisi, et les deux autres, qu'on disait être les « favoris du prince, l'étaient de drap d'or frisé. De plus six belles mules riche- « ment harnachées de selles, brides et harnais, étaient conduites par six laquais « vêtus de velours cramoisi ; venaient ensuite deux mulets portant des coffres « couverts de drap d'or, dans lesquels étaient la vaisselle d'or et les pierreries. « Suivaient trente gentilshommes, vêtus de drap d'or et d'argent. Des musi- « ciens, des trompettes, richement habillés, précédaient le duc, qui avait au- « tour de lui vingt-quatre laquais, tous vêtus mi-partie de velours cramoisi « et de satin jaune. Quant au prince, il était monté sur un grand coursier « harnaché fort richement ; sa robe était mi-partie de drap d'or et de satin « rouge et bordée de perles et de pierreries. A son bonnet était un double « rang de cinq à six rubis gros comme une grosse fève, qui jetaient un « grand éclat. Sur le retroussis de sa barrette, il y avait une grande quantité « de diamants ; ses bottes étaient entourées de cordons bordés de perles, et le « collier qu'il portait valait bien trente mille ducats. Le cheval qu'il montait « était tout couvert de lames d'or, ornées de perles et de pierreries. De plus « il avait une belle petite mule pour se promener par la ville, qui avait son « harnais, comme la selle, la bride et le poitrail, tout couvert de roses de fin « or, épais d'un doigt ; enfin, pour fermer la marche, il y avait encore vingt- « quatre mulets avec des couvertures rouges, ornées des armes du duc, sans « compter nombre de chariots chargés de tous les bagages [1]. » D'autres écri-

1. Brantôme, Vies des grands capitaines, Étr. tome II, page 209.

vains ont ajouté que César Borgia, duc de Valentinois, avait à sa suite des mulets ayant des fers d'or qui ne tenaient à leurs pieds que par un seul clou, afin qu'ils eussent plus souvent occasion de les perdre.

En vérité l'on serait tenté de croire tout cet appareil féerique emprunté aux *Mille et une Nuits*, s'il n'était pas consigné dans des mémoires antérieurs à l'existence parmi nous de ces contes orientaux. Au surplus, César jouissait en enfant prodigue du produit de ces annates scandaleusement levées sur les infidèles, sous le pontificat d'Alexandre VI.... En éclatant alors, la réforme eût, nous n'en doutons pas, rencontré moins d'opposants qu'elle n'en trouva plus tard, et causé moins de calamité dans le monde chrétien.... Léon X employait les trésors du saint-siége à élever Saint-Pierre et à protéger les beaux-arts; Alexandre VI les avait dissipés dans tous les genres de débauche et de corruption où sa famille s'était traînée avec lui..... Médicis laissa à Rome le chef-d'œuvre de Michel-Ange; Borgia avait laissé la chaire de saint Pierre souillée de fange.

Et puis il fallait que Louis XII fût alors bien dépendant par position d'un César Borgia, son sujet comme duc de Valentinois, pour souffrir l'impertinence de son faste, opposée à la simplicité qu'il avait cru devoir montrer, lui roi de France, dans son pèlerinage au tombeau de saint René!

En 1518, comme nous l'avons rapporté précédemment, François Ier, à la sollicitation de Louise de Savoie, sa mère, se rendit à Angers avec la reine Claude, son épouse. L'espace nous manque pour décrire les solennités qui marquèrent son entrée dans cette capitale de l'Anjou; mais nous extrairons quelques passages de la description que Bourdigné, témoin oculaire, a tracée de cette cérémonie.

C'était au mois de juin, le temps était très-beau; le roi et sa suite soupèrent de *haut jour* à une petite distance d'Angers, où ils entrèrent après ce repas du soir, François Ier à cheval, les dames en litière. En avant de la ville, Sa Majesté trouva, montés sur leurs mules, les juges royaux, le maire et les échevins, le lieutenant du sénéchal, le juge de la prévôté, le procureur et l'avocat du roi, vêtus de robes d'écarlate. Ces officiers étaient escortés par les archers de la ville avec leurs hallebardes, et les sergents portant leurs masses. « A la première porte, appelée *la Herse*, dit Bourdigné, étaient les vénérables « recteur scolastique, docteurs, procureurs et autres officiers de l'Université; « leurs bedeaux devant eux, qui étaient dix à douze en nombre, avec grosses « masses d'argent doré, aux armes des nations et facultés de ladite Univer- « sité. Le roi passant outre, continue l'auteur des *Annales d'Anjou*, lui fut « démontré à la seconde porte un spectacle couvert de rideaux de soie, les-

« quels furent ouverts à sa venue, et fut vue la représentation d'un roi très-« richement accoustré, couché sur un lit couvert d'un riche drap d'or frisé, et « un autre personnage représentant le prophète Daniel et la figure de l'histoire « de l'exposition du songe du roi Nabuchodonosor, que Daniel lui exposa. « Il y avait un grand arbre duquel yssaient plusieurs fleurs de lys, entre autres « une d'où saillait un enfant signifiant M. le dauphin. Et au pied dudit arbre « étaient plusieurs bêtes nouvelles faisant semblant et contenance de vouloir « assaillir l'arbre du lys. Mais de la racine d'iceluy saillaient une salamandre « et une hermine qui le défendaient et les autres bêtes déchassaient; et « avaient toutes icelles bêtes moulées si bons et agiles mouvements, qu'il n'était « celui qui ne pensât qu'elles ne fussent naturelles; et au bas étaient plusieurs « personnages tenant escrits et autorités de la Sainte-Ecriture en leurs « mains. »

Au carrefour Sainte-Croix, nouveau spectacle : « C'étaient un très-beau, « grand et spacieux cep de vigne couvert de feuilles et chargé de grappes de « raisin blanc et noir, par artifice, si très-magistralement faites qu'il n'y avait « personne qui les vît qui ne les pensât naturelles. Et au haut dudit cep le dieu « Bacchus, tenant deux grappes de raisin en ses deux mains, comme s'il les eût « étreintes, et de l'une yssait vin blanc en grande quantité, et de l'autre du vin « clairet qui étaient vins très-excellents et de grande puissance; et au-dessous « d'icelui Bacchus, étaient escrits ces quatre vers :

Le dieu Bacchus, grand ami de nature,
A tous payons (buveurs) vrais zélateurs de vins,
Fait à savoir qu'aux coteaux angevins
Il a trouvé la source de boisture.

« Et au pied d'iceluy cep était le patriarche Noé endormi ; le désordre de ses « vêtements faisait assez voir que c'était pour avoir trop lampé le divin jus de « la treille. »

Toutes ces dispositions d'une mécanique habile, dont nous abrégeons le détail, prouvent que dès les premières années du XVIe siècle, l'art de Vaucanson avait fait déjà de notables progrès... Nos inventeurs du XIXe siècle, qui chaque jour produisent de si merveilleuses découvertes, seraient peut-être fort embarrassés pour organiser les divers mécanismes que nous venons de décrire.

Dans les quarante-deux années qui suivirent l'apparition de François Ier à Angers, il ne se passa aucun événement d'un intérêt assez puissant pour que nous ayons à les consigner dans ce précis. Mais en 1560, les feux de la guerre

civile, allumés de toutes parts, éclatèrent avec violence dans la capitale de l'Anjou. Nous avons dit ailleurs que ce fut durant l'assemblée des États que les partis se déclarèrent, et l'année suivante le calvinisme avait fait des progrès considérables dans la province. Le 4 avril Claude Pineau, chanoine de la cathédrale, introduisit pendant la nuit dans sa maison un assez grand nombre de protestants, venus secrètement de diverses villes. A la tête de ces réformés se trouvaient plusieurs gentilshommes intrépides : de Sancelles, de La Barbée, de Varennes, Mebretin, Des Marais, Malabry et quelques autres. Or, si l'intrépidité se montre quelquefois accompagnée de la sagesse et de la modération, c'est rarement sous l'empire de l'esprit de parti : au moment où l'on s'y attendait le moins, les calvinistes cachés chez Pineau surgirent de sa maison, s'emparèrent du palais épiscopal, envahirent les maisons des chanoines, et se rendirent maîtres des portes de la ville ; puis ils se prirent à piller les églises, brisèrent les statues et en jetèrent les débris à la rivière. Théodore de Bèze, qui apprit ces désordres, accourut à Angers pour les arrêter. Il admonesta les coupables dans l'église des Augustins : sa parole, aussi vertueuse qu'éloquente, fut écoutée ; mais il y avait beaucoup de mal de fait, et le réparer était difficile.

En 1562 les calvinistes, évidemment favorisés par une forte partie de la population, étaient toujours maîtres de la ville ; mais les catholiques l'étaient du château. Peut-être les derniers seraient-ils devenus redoutables pour leurs ennemis, si le premier élément de la guerre ne leur eût pas manqué : le défaut de vivres commençait à se faire sentir parmi eux. Dans cette situation, qui allait les décider à se rendre, François Rigault, zélé catholique, trouva le moyen de leur faire passer quelques approvisionnements par la porte des Champs. Ce ravitaillement accompli, Rigault alla trouver à Chinon le duc de Montpensier, et lui demanda des forces pour soumettre la ville d'Angers. Ce fut Puy-Gaillard, qui devait s'immortaliser dix ans plus tard dans les annales de la férocité, par la lettre écrite au comte de Montsoreau, que le prince chargea du commandement des troupes sollicitées par Rigault ; et grâce à lui elles furent introduites au château à l'insu des protestants.

La garnison catholique de cette forteresse, se trouvant ainsi renforcée, fit bientôt une vigoureuse sortie, et s'empara de tous les postes de la ville, sans éprouver beaucoup de résistance. Une partie des protestants faits prisonniers furent jetés dans la rivière. L'ordre se trouva ainsi rétabli, disent les vieux historiens de l'Anjou ; le maire et les échevins, de concert avec le duc de Montpensier, commandant de la province, formèrent, afin de maintenir la tranquillité, une milice bourgeoise, qui fut chargée spécialement de veiller

jour et nuit à la sûreté des postes. Elle se composait de cinq compagnies, fortes, chacune, de cent arquebusiers, commandés par un capitaine, un lieutenant, deux sergents et quatre caporaux. Pour appuyer d'un appareil terrible ce système de sûreté, on dressa des potences sur diverses places ; et, circonstance qui caractérise bien ces temps malheureux, ces gibets servirent alternativement au supplice des calvinistes et des catholiques, tour à tour vainqueurs et vaincus. Les exécutions commencèrent par ceux qui avaient profané les églises : nobles, ils eurent la tête tranchée ; roturiers, ils furent pendus. Heureusement, deux cent quarante-quatre citoyens, en s'expatriant, échappèrent à la hache ou à la corde.

Cependant les magistrats d'Angers, craignant que les religionnaires, souvent maîtres de la campagne, ne vinssent exercer dans la ville une sanglante réaction, firent de promptes dispositions pour augmenter les fortifications, afin qu'elles pussent être opposées aux attaques de plus en plus puissantes de l'artillerie, rendue intelligente, si l'on peut s'exprimer ainsi, par les progrès de la dynamique. Le célèbre architecte Philibert Delorme, à qui l'on dut les châteaux des Tuileries, d'Anet et de Meudon, était alors abbé de Saint-Serge à Angers; il traça le plan des nouveaux ouvrages qu'exécuta, sous sa direction, Jean de l'Épine, son élève. « Tous les habitants, dit Bodin, se firent un devoir « de mettre la main à l'œuvre; Gohin de la Belotterie, maire, et Le Masson, « procureur du roi, furent les premiers à prendre la hotte pour porter de la « terre sur les plates-formes qu'on voulait élever.... » On voit poindre ici le système de défense porté si loin un siècle plus tard par l'illustre Vauban : Philibert Delorme était digne d'ouvrir une carrière nouvelle à la science de l'ingénieur.... Voilà donc encore en cela la lumière surgissant du fond d'un cloître.

Les portes fortifiées et les bastions, en garantissant les habitants contre les entreprises des ennemis du dehors, ne faisaient qu'enserrer et rapprocher les inimitiés du dedans. A Angers, les catholiques et les protestants s'insultaient, s'assassinaient réciproquement, partout où ils se rencontraient ; l'étroit espace des maisons mêmes devenait un champ de carnage.... les cadavres pleuvaient par les fenêtres, la voie publique en était incessamment obstruée. Puy-Gaillard, despote farouche, dont la dague fumait sans cesse du sang des calvinistes, marchait environné de sicaires ; la vengeance ne pouvait l'atteindre ; elle atteignit sa femme, qui sans doute, innocente de ses cruautés, en frémissait peut-être : elle fut tuée d'un coup de pistolet dans la maison dite de la Menautière. L'édit de pacification rendu en 1563 suspendit l'effusion du sang à Angers ; mais ce ne fut pas pour longtemps.

Il est des époques d'activité chez les peuples dont les plus grandes vicissitudes ne peuvent arrêter l'essor : dans la seconde moitié du XVIe siècle, les guerres religieuses ne comprimèrent pas entièrement le mouvement de l'industrie en Anjou ; les marchands d'Angers voyaient prospérer leur commerce, et pour que sa marche fût protégée malgré le malheur des temps, le corps de ville sollicita et obtint de Charles IX, en 1565, un édit portant création d'une juridiction consulaire, à l'instar de celle de Paris. Elle se composa d'un juge et de deux consuls ; tous trois étaient marchands. Ce tribunal siégea dans l'hôtel de Puicharic, sur l'emplacement duquel on bâtit plus tard le Palais des marchands. Sous le règne de Louis XV (1741) la juridiction consulaire d'Angers fut augmentée de deux consuls. Elle était renouvelée tous les ans par élection : les nouveaux élus prêtaient serment devant les anciens. Les juges-consuls des marchands prononçaient souverainement jusqu'à une certaine somme, fixée par les édits du roi, et qui varia à diverses époques.

Les guerres de religion furent une immense émancipation qui des hautes classes de la société passa, par degré, jusqu'à la foule populaire, sans laquelle, du reste, il n'y a pas de grand mouvement politique possible. Or, qui pourrait trouver téméraire cette assertion émise par divers historiens, que ces guerres furent le point de départ de la révolution française ? Dès 1572, on voit s'abaisser les barrières que la vanité d'une part et la terreur d'une autre, avaient élevées entre la noblesse et la roture. Les habits de soie avaient été jusque alors réservés aux personnes titrées ; soudain de simples bourgeoises osèrent porter des chaperons de velours, comme les dames et demoiselles nobles : cela se vit particulièrement à Angers ; et un écrivain du pays, Louvet, a consigné les noms des dames, qui, même avant leurs maris, firent ce premier pas vers l'égalité du costume, et celle-ci avança peut-être beaucoup l'égalité des droits. Après les chaperons de velours, les roturières riches portèrent des robes de soie, que certaines lois somptuaires leur avaient jadis interdites. Alors le peuple, pour qui l'apparence est ordinairement l'enseigne des distinctions, n'en établit aucune entre les *dames*, désignation réservée à la noblesse, et les bourgeoises, lesquelles, toutefois, ne reçurent jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, que la qualification de *demoiselles*, que les femmes mariées du tiers état partageaient avec les filles à marier appartenant à la classe titrée. Bientôt la bourgeoisie en vint à adopter tous les usages de la noblesse : on n'était pas noble, mais on *vivait noblement* dans ses allures, à sa table, par ses prodigalités, par ses vices.... Les éléments de sociabilité hétérogènes étaient en travail de fusion.

Nous avons passé sous silence beaucoup d'épisodes tragiques dont la ville

d'Angers fut le théâtre dans les années qui suivirent la paix éphémère de 1563 [1] : toutes ces catastrophes eurent le même caractère ; en les reproduisant avec une minutieuse exactitude, nous aurions mis sous les yeux de nos lecteurs la plus hideuse monotonie : celle du crime. Passant à l'époque de la convocation des États de 1576, il n'est pas sans intérêt de nommer les députés de l'Anjou qui furent élus dans l'assemblée tenue à Angers le 22 octobre : ce furent Messire des Rues pour la noblesse, Guillaume de Ruzé, évêque, pour le clergé, Hilaire Juheau, avocat, et Jean Cotteblanche, marchand, pour le tiers-état. Tous ces députés étaient catholiques ; les calvinistes, quoique convoqués, ne parurent pas à l'assemblée. L'évêque d'Angers, à l'ouverture des Etats de Blois, débita un discours en forme d'homélie, qui ne fut qu'un tissu de lieux communs sans nécessité.

Nous avons dit ailleurs que François, duc d'Alençon, dernier fils d'Henri II, fut investi en 1578 du duché d'Anjou. Ce prince, lorsqu'il vint prendre possession de cet apanage, était accompagné d'une foule de jeunes seigneurs, dont la conduite déréglée n'était pas propre à lui concilier l'affection des Angevins, qui déjà n'avaient pas de lui une opinion bien avantageuse. L'évêque d'Angers [2] crut devoir offrir au fils de France un splendide repas ; il fut servi dans la grande salle du capitole. Or, les gentilshommes de la suite du prince jugèrent à propos de se livrer à ce qu'ils appelaient une facétie, au point de vue des amusements ordinaires de la cour, et l'on va voir que les plaisirs de ces messieurs étaient de bon goût. Le festin venait d'être servi lorsque, tout à coup, les jeunes seigneurs, compagnons du duc, feignirent de prendre querelle entre eux. Ils s'injurièrent d'abord ; puis se faisant autant d'armes des pièces du couvert, ils s'envoyèrent à la tête les serviettes, les assiettes, les plats d'argent et leur contenu. Notez que, dans cette parade, combinée d'avance, tous ces projectiles, dirigés de manière à n'atteindre personne, volaient par les fenêtres, soit donnant sur la cour de l'évêché, soit ouvrant sur la Place-Neuve. Enfin, ils terminèrent cette saturnale en renversant les tables et les siéges, au fou rire d'un frère du roi, qui peut-être était leur complice. Ces dignes seigneurs de la cour d'Henri III avaient sans doute dîné, et tout porte à croire qu'ils s'étaient promis et éprouvèrent un grand plaisir à voir le chapitre de Saint-Maurice, en

1. Voyez notre précis sur l'Anjou, pour le massacre de la Saint-Barthélemy à Saumur et à Angers.

2. Bodin nomme ici Gabriel Bouveri ; cependant, d'après cet historien lui-même, Guillaume de Ruzé occupait le siége d'Angers depuis 1572.

masse, privé d'un repas succulent, lorsque le dîner des chanoines n'était pas préparé chez eux.

Passant sur cette scène scandaleuse, que le duc laissa au moins impunie, s'il ne l'avait pas autorisée, les bons habitants d'Angers, oublieux de l'injure qui leur était faite dans la personne de leur évêque, firent une réception magnifique à ce prince, le dimanche 13 avril, jour qu'il avait fixé pour son entrée solennelle. On le reçut sous un dais de velours violet, parsemé de fleurs de lis et orné de crépines d'or. Des théâtres, des arcs de triomphe, des statues d'une allégorie courtisanesque avaient été élevés sur son passage et couverts d'inscriptions apologétiques. Le prince fut conduit à la cathédrale à travers des rues jonchées de fleurs et tapissées de tout ce que les habitants avaient pu réunir de belles tentures, en dégarnissant leurs appartements pour orner la façade des maisons. Après une courte station à Saint-Maurice, le duc fut mené au château, où la ville avait disposé un magnifique repas : celui-là ne fut pas jeté par les fenêtres. A la suite du dîner, son altesse, ayant été introduite dans une salle dont les croisées ouvraient du côté de la rivière, assista au spectacle d'une naumachie. On avait élevé au milieu de la Maine un château-fort porté sur deux bateaux joints ensemble, et défendu par soixante hommes. Bientôt on vit s'avancer, en descendant le cours de la rivière, cinq galiotes chargées de combattants. L'équipage de la première avait des habits turcs; celui de la seconde était vêtu ou plutôt *dévêtu* à la manière des sauvages; des Moscovites montaient la troisième; la quatrième portait des sauvages, comme la seconde; enfin la cinquième était chargée de combattants bigarrés, formant un corps d'enfants perdus. Les capitaines et officiers de ces galiotes étaient de riches commerçants. Lorsque cette flottille, armée de fauconneaux et de couleuvrines, fut à quelque distance du fort, elle le salua d'une décharge générale, à laquelle il répondit; puis le combat s'engagea..... Après une fauconnade et une arquebusade assez longtemps soutenue, on en vint à l'arme blanche : alors on vit sauter en l'air et retomber dans l'eau une multitude de têtes..... ne frémissez pas, elles étaient de carton... En peu d'instants la rivière fut couverte de bras, de jambes, de piques, de flèches, que le courant emporta..... Tout à coup, une des galiotes parut ne plus se soutenir à flot; elle s'enfonça et finit par sombrer entièrement..... Mais on vit les excellents nageurs qui la montaient faire leur coupe d'un bras robuste et gagner le rivage. Les quatre autres embarcations, après une longue résistance, finirent par s'emparer du château... La garnison, réfugiée au sommet de la plus haute tour, combattait encore, lorsqu'une jeune nymphe, admirablement belle, sortit de la forteresse, une bannière blanche à la main, et rendit le château aux vainqueurs. Ce dénoue-

ment plut singulièrement au duc; il demanda à voir de près la charmante déité, qui lui fut présentée et lui rendit hommage au nom de la ville.

Ce spectacle, amplement décrit dans les mémoires inédits de l'abbé Rangeard, avait rassemblé, dit-il, plus de soixante mille personnes dans la ville d'Angers. Les frais de la naumachie seule s'élevèrent à vingt-cinq mille francs de notre monnaie, et furent supportés par les capitaines des cinq galiotes. Les noms de quatre d'entre eux ont été recueillis : c'étaient messieurs Pierre Legouz, René Dufay, Joyeu et Bourgeois-Delhommeau.

En 1583, il se tint à Angers un concile pour satisfaire aux dispositions de celui de Trente : ce fut le dernier qui s'assembla dans cette ville; Simon de Maillé-Brézé, archevêque de Tours, le présida. La décision la plus importante qui fut prise dans ce concile provincial portait que le pape serait supplié d'accorder aux évêques la faculté d'absoudre de l'hérésie, et de recevoir les hérétiques dans l'Église après leur abjuration.... Le surplus des dispositions fut relatif aux devoirs et plus essentiellement aux intérêts du clergé.

Les troubles religieux semblaient assoupis à Angers depuis quelque temps; les partis s'y observaient; ils n'en venaient pas aux mains, au moins dans des engagements de quelque importance. Mais en 1585, le comte de Brissac, gouverneur de l'Anjou, ayant destitué le capitaine du Hallot, commandant de la ville et du château, il s'en suivit de graves événements. Du Hallot, remplacé par un Normand nommé Boucaulles, avait paru s'éloigner. Or, ce nouveau capitaine ayant eu besoin de s'absenter, confia le commandement à un officier grec, sur lequel il croyait pouvoir compter. Cependant du Hallot savait que ce Grec faisait son service négligemment; de plus il avait conservé des intelligences dans la garnison. Soudain il rassemble quelques hommes hardis; un officier intrépide appelé Dufresne s'introduit dans le corps-de-garde du château, tue le capitaine qui s'y trouvait, se défait également de deux soldats, pénètre dans la forteresse et s'en empare.

Quelques coups d'arquebuse, tirés dans ce coup de main rapide, avaient attiré l'attention des habitants voisins du château; quelques officiers de justice accourent, et trouvent du Hallot se promenant sur l'esplanade, du côté de la cité. Il leur apprend que cette surprise a eu lieu par ordre du roi; qu'il est gouverneur de la place, et qu'il agit pour délivrer la ville des vexations du comte de Brissac. Le procureur du roi Cochelin demande alors à du Hallot la communication des ordres de la cour, et le requiert de l'introduire avec le lieutenant-général civil dans le château, afin de dresser un inventaire de ce qui s'y trouve. Du Hallot paraît y consentir; mais Dufresne et ses soldats déclarent qu'ils n'y laisseront entrer que leur commandant. Le premier ajoute

qu'il a pris le château sur la communication d'une lettre du roi, et qu'il ne lui appartient pas de vérifier si cet écrit est vrai ou supposé. Sur cette réponse, du Hallot est arrêté et conduit dans les prisons.

Cependant le maire, les échevins, les tribunaux s'assemblent : on délibère sur ce singulier événement ; la bourgeoisie prend les armes ; on démolit le pont du château du côté de la campagne, afin d'empêcher les secours d'y entrer ; et tandis qu'on travaille, du Hallot est placé devant les pionniers pour empêcher la garnison de tirer.

Tandis que ceci se passait à Angers, on dépêchait un courrier à la cour ; il revint accompagné d'un officier, qui somma, au nom du roi, la garnison du château de le rendre aux habitants. Mais les soldats, craignant les suites de tout ceci, déclarèrent qu'ils ne sortiraient de la place qu'avec l'assurance de leur pardon. Pendant qu'un nouveau message portait cette réponse à Henri III, on creusait de larges tranchées autour du château pour couper tous les chemins y aboutissant, et des corps-de-garde nombreux étaient établis sur divers points. Aussi le prince de Condé, qui s'avança avec quatre mille hommes jusqu'au faubourg de Bressigny, fit-il de vains efforts pour donner du secours à la garnison de la forteresse : l'altesse fut repoussée par les habitants, avec une perte assez considérable.

Enfin, après vingt-six jours d'alarmes, le sieur Dubouchage, nommé gouverneur de l'Anjou, en remplacement du comte de Brissac, apporta des lettres d'abolition et de pardon pour ceux qui s'étaient emparés du château ; le seul du Hallot fut excepté de cette amnistie... et pourtant ce malheureux officier avait bien reçu du roi l'ordre d'agir comme il l'avait fait ; mais Henri III eut l'horrible lâcheté de désavouer cet ordre, de peur d'aigrir encore les seigneurs. Le serviteur trop dévoué au plus abject des princes fut rompu vif sur la place du Pilori, après avoir subi tous les tourments de la torture.... Ce trait suffirait pour couvrir à jamais d'opprobre la mémoire du dernier des Valois qui régna sur la France, si sa honteuse carrière n'était d'ailleurs remplie d'actions plus criminelles encore.

Dubouchage, ayant pris possession du château, y mit une nouvelle garnison, sous le commandement du capitaine Donadieu de Puicharic. Mais tandis qu'on procédait à l'inventaire, des soldats sortant, qui savaient où le comte de Brissac avait fait cacher sa vaisselle d'or et d'argent, avec d'autres objets précieux, le tout d'une valeur d'environ deux cent mille livres, s'emparèrent de ces richesses, qu'ils descendirent dans le fossé, où quelques-uns d'entre eux se tenaient pour les recevoir. L'ancien gouverneur perdit donc en même temps son trésor et son gouvernement.

Par ordre du roi, le château d'Angers fut désarmé : l'artillerie et les munitions de guerre furent transportées une partie à Chinon, le surplus à Paris. Henri III avait décidé en outre que cette forteresse serait démolie depuis la porte Toussaint jusqu'au port Ligné ; mais le travail de démolition, abandonné après quelque temps, se borna à l'abaissement des tours, réduites à la hauteur qu'elles ont aujourd'hui.

A l'époque où notre récit est parvenu, la ville d'Angers était livrée depuis vingt-cinq ans à tous les maux qu'entraîne la guerre civile ; et trois fois durant ce quart de siècle, la peste avait joint ses ravages aux calamités qui accablaient déjà les habitants. Ce fléau sévit aux bords de la Maine en 1563, 1568 et 1583. A ces trois époques, surtout à la dernière, la mortalité fut affreuse : du mois de juillet 1583 au mois de décembre 1584, les habitants d'Angers périrent dans la proportion d'un tiers. L'épidémie, cette fois comme tant d'autres, avait été déterminée par l'insalubre nourriture du peuple, qui souvent s'était sustenté d'herbes, de racines... quelquefois de chair humaine, disent les historiens de l'Anjou.

En 1589, les malheurs de cette province parurent devoir s'adoucir, par l'heureuse union du roi de France au roi de Navarre, que le maréchal d'Aumont vint annoncer aux Angevins. Mais le cours des vengeances n'était pas fini : d'Aumont, qui avait amené avec lui des troupes, fit emprisonner les principaux ligueurs ; plusieurs de leurs maisons furent pillées ; de plus, ils durent acquitter dans un bref délai une contribution de vingt-six mille écus. Les officiers des tribunaux, presque tous attachés au parti de l'union, subirent également une taxe considérable, et furent destitués.... Dès lors les espérances de paix et de réconciliation dont les Angevins s'étaient bercés un moment s'évanouirent, et la consternation devint générale. Or, on voit dans cette circonstance de nobles dévouements se prononcer à Angers : le maire, les échevins, les membres du présidial de la prévôté et les officiers de la milice bourgeoise s'étaient réunis à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence du sieur de la Rochepot. C'était le 9 avril : cette date doit être inscrite dans le livre d'or de la ville. On avait parlé de solliciter le pardon du roi, afin qu'Angers fût délivré de la nombreuse garnison qui achevait de ruiner les citoyens. Soudain, Ayrault, lieutenant-criminel, se lève et fait entendre ces paroles dignes des temps antiques : « Loin d'excuser la conduite que j'ai tenue dans les circonstances, « j'avoue que je suis coupable : j'ai assisté à des sermons où l'on attaquait « l'autorité du roi ; j'aurais dû m'y opposer et je ne l'ai pas fait... mais je suis « prêt à tout faire pour réparer ma faute. » Animé par ce sublime exemple, Billault, avocat du roi, fait un aveu semblable et s'écrie : « S'il faut, pour

« assurer la paix et faire rentrer nos concitoyens dans les bonnes grâces du roi, « que des otages soient réunis dans les mains du maréchal d'Aumont, je m'offre « le premier. » Et tout aussitôt la généreuse proposition est acceptée par tous les membres de l'assemblée, qui dans la même journée mettent à la disposition du gouverneur leurs charges, leur fortune, leur vie, pour garantir la fidélité des habitants d'Angers.

Mais le maréchal d'Aumont, l'un des acteurs du drame terrible de Blois, ne reconnaissait que les faits pour otage des événements : sans s'arrêter le moins du monde à l'offre généreuse des magistrats et officiers d'Angers, il rendit une ordonnance qui enjoignait aux principaux ligueurs de quitter la ville dans les vingt-quatre heures : vingt-neuf furent désignés nominativement. Plusieurs autres citoyens furent envoyés en prison ; enfin, un grand nombre d'habitants eurent l'ordre de s'enfermer dans leurs maisons, avec défense d'en sortir, à peine d'être déclarés criminels de lèse-majesté. Il fut également défendu de visiter ces détenus jusqu'à ce que le roi en eût autrement ordonné. Le domicile des citoyens fut fouillé pour la recherche des armes, qu'on leur enleva. Les vivres furent répartis également, de manière à ce que chacun demeurât muni d'un approvisionnement de trois mois. Enfin, il fut défendu, sous des peines rigoureuses, de rester assemblé dans les maisons après neuf heures du soir ; et durant le jour trois personnes ne purent s'arrêter ensemble dans les rues ou près des murs de la ville.... Toutes ces dispositions étant faites, et tout moyen de rébellion étant devenu impossible, une contribution de cent mille écus fut frappée sur la ville.

Ces mesures draconiennes avaient été prises, comme nous venons de le dire, par un des adhérents aux meurtres des Guises ; un de leurs assassins fut chargé d'en suivre l'exécution : le roi confia le commandement d'Angers à Loignac.... Les habitants de cette ville avaient plié le front sous le joug terrible qu'on venait de leur imposer ; mais ils ne purent supporter l'idée d'avoir à se soumettre au gouverneur qu'Henri III leur envoyait : ils réclamèrent avec énergie. La nomination de Loignac fut révoquée, et le sieur de La Rochepot, homme généralement estimé, eut le commandement de la place.

Toutes les violences que nous venons de rapporter avaient comprimé le parti de la ligue à Angers ; mais loin de l'apaiser, elles l'avaient irrité ; aussi éclata-t-il de nouveau dès que l'on apprit aux bords de la Maine l'assassinat d'Henri III. Les ligueurs prirent aussitôt les armes et s'emparèrent de tous les postes de la ville ; le serment de l'union fut renouvelé dans une assemblée où se trouvaient le maire, les échevins, les officiers de la milice bourgeoise et les chefs des corps ecclésiastiques. Dans cette situation, les principales autorités

et toutes les juridictions de l'Anjou ne voulant point reconnaître Henri IV, se retirèrent à Châteaugontier, où, de concert, elles déclarèrent qu'elles ne reconnaissaient plus de pouvoir légitime en France que celui du duc de Mayenne. Cependant La Rochepot, sans savoir encore précisément quelle cause il servait, fit la guerre aux ligueurs, parce que, d'après ses dernières instructions légales, c'était eux qu'il devait tenir en respect. Sorti d'Angers avec une partie de la garnison, il soumit successivement plusieurs places occupées par le parti de l'union : ses opérations se prolongèrent jusqu'à l'été de 1592, par une suite d'expéditions qui prendront place successivement dans cette histoire. Enfin, un engagement général eut lieu au mois de mai entre l'armée royale, commandée par le prince de Conti et le duc de Montpensier, et les ligueurs de l'ouest, réunis sous le commandement du duc de Mercœur. Ces armées combattirent sous les murs de Craon; les troupes royales, auxquelles s'était joint La Rochepot, eurent le dessous. Ce résultat, funeste pour la cause d'Henri IV en Anjou, releva les espérances de la ligue dans cette province, où l'on vit ses bannières flotter jusqu'en 1598.

Il arrive quelquefois qu'à travers les grandes agitations politiques, des événements d'une importance secondaire font diversion aux intérêts généraux; de nos jours, dit-on, et lorsque les partis se livraient à toute l'effervescence qui leur est propre, une politique ingénieuse inventa de ces petits intermèdes, lorsqu'ils ne se présentaient pas naturellement. Pourquoi blâmerait-on ces ruses lénitives? c'est beaucoup qu'un palliatif apposé sur une plaie cuisante qu'on ne peut guérir que lentement. L'attention des habitants d'Angers fut détournée des troubles civils en 1594, par une cause célèbre, dont toute la France, royaliste ou ligueuse, se préoccupa presque autant que les Angevins. Il y avait alors à Angers une jeune demoiselle, nommée Renée Corbeau, et fille d'un simple bourgeois. De mémoire d'homme on n'avait vu sur les rives de la Maine une aussi belle créature; la sensation qu'elle produisait était universelle : à l'église, dans les promenades, partout, la foule admiratrice se formait sur ses pas; les sociétés où elle se trouvait étaient comparables à ces cohues élégantes de nos jours qu'on appelle des raouts; et dans ces cercles, tous les cœurs s'élançaient vers la belle Angevine. Car il faut ajouter que son esprit, son caractère et le doux son de sa voix n'exerçaient pas une séduction moins puissante que ses attraits et les grâces de sa personne..... Parmi les nombreux adorateurs qui avaient mis à ses pieds leurs hommages brûlants et leur fortune, pas un seul n'avait fait éclore un soupir dans son sein, pas un seul n'avait animé du moindre reflet de sentiment la rougeur pudibonde que de tendres aveux, chaque jour renouvelés, faisaient naître sur son teint. Renée était

heureuse de ce tiède élan de l'âme qu'on nomme l'amour-propre : lueur phosphorescente qui brille à la superficie du cœur sans l'échauffer ; plaisir trop débile pour constituer le bonheur, et d'où naît bientôt l'ennui le plus incurable, celui de la louange..... car quel pourrait être le recours de l'amour-propre quand la vanité est blasée. Le triomphe de la belle Angevine en était là lorsque parut dans les classes de l'Université d'Angers, alors très-florissantes, un jeune gentilhomme de Seez, qui ne tarda pas à produire parmi les dames la vive impression que Renée produisait sur les hommes.

L'effet ordinaire de deux renommées rivales est l'inimitié entre ceux qui les ont obtenues ; mais il n'en pouvait guère être ainsi dans l'occurrence dont il s'agit, où la jalousie eût été sans base. Le contraire arriva par un penchant naturel l'une vers l'autre de deux perfections également vantées : les jeunes gens brûlèrent de se rencontrer, se virent et s'aimèrent. Peut-être un peu d'orgueil se mêla-t-il à la puissance de cette flamme subitement allumée : de l'un comme de l'autre côté, on ne dut pas supporter un instant l'idée d'un cœur qui ne fût pas soumis à l'empire auquel rien n'avait résisté ; le beau Normand et la belle Angevine s'éprirent, nous le pensons, autant par le désir d'être aimés, que par le besoin d'aimer eux-mêmes : ceci est plus fréquent qu'on ne pense.

La conséquence de cette union est facile à deviner : les amants eurent des entrevues secrètes : il est si rare en amour qu'il suffise de se voir publiquement. Aux aveux succédèrent les serments, et à ceux-ci cette traîtresse incrédulité de l'amant qui veut d'abord des témoignages secrets, et puis, hélas ! des faiblesses pour gages. Mais si le jeune homme avait été exigeant, il fut loyal : surpris dans l'appartement de sa maîtresse, il s'engagea avec transport à l'épouser. Le contrat de mariage fut dressé immédiatement ; mais les parents du fiancé refusèrent de ratifier sa promesse ; et soit inconstance du beau Normand, soit accession à l'orgueil de sa famille, qui considérait cette union comme une mésalliance, il embrassa les ordres ecclésiastiques, et éleva bientôt une barrière sacrée entre lui et la jeune Angevine.

Cependant le père de Renée, de la malheureuse Renée, que le trop faible ou trop inconstant gentilhomme avait rendue mère, se pourvoit en accusation de rapt devant le lieutenant-criminel d'Angers, qui soudain informe et décrète contre le séducteur..... Celui-ci, condamné en Anjou, en appelle au parlement de Paris. La procédure des premiers juges est confirmée, et par arrêt de la cour suprême, le beau Normand *est condamné à être pendu, si mieux n'aime épouser la fille.* Le parlement savait bien que le jeune homme était engagé dans les ordres ; mais cette circonstance n'avait fait qu'aggraver son crime :

il y avait en effet de l'infamie à chercher un refuge dans le sein de Dieu après s'être rendu si coupable envers la société. Avoir ainsi abusé d'un sacrement pour en éluder un autre, cela méritait toute la sévérité des lois. Le condamné lui-même le comprit : reconnaissant l'équité de l'arrêt porté contre lui, il attendit la mort avec résignation, et s'avança d'un pas assuré vers le supplice, sans exciter cet intérêt que la belle jeunesse, même coupable, inspire toujours.

Mais que de trésors renferme le cœur d'une femme ! le ressentiment de Renée a fait place à la plus généreuse exaltation : elle se précipite à travers les huissiers, les archers, et pénètre dans la chambre où les magistrats sont réunis par le plus cruel devoir de leur charge, celui d'assister à l'exécution des criminels. La belle Angevine se jette à leurs pieds fondant en larmes; elle excuse son amant, se déclare plus coupable que lui; peu s'en faut qu'elle ne revendique la priorité de la séduction..... « S'il périt, s'écrie-t-elle d'une voix « déchirante, la justice du ciel et des hommes ne sera qu'à demi satisfaite; « car il faudrait que je partageasse la peine qu'il a moins encourue que moi... « ah ! faites qu'il partage plutôt votre clémence. Sous trois jours le légat du « pape arrive avec tous les pouvoirs de Sa Sainteté... Miséricorde ! miséri- « corde jusque-là, et par des dispenses que cet envoyé du saint-siége a le « pouvoir d'accorder, le malheureux condamné pourra, sans vous donner sa « vie, satisfaire à votre arrêt et me rendre l'honneur ! »

Ah ! qui pourra jamais résister à l'ascendant d'une belle femme en pleurs; une profonde émotion les gagne, les domine, ils ordonnent qu'il soit sursis à l'exécution. Le légat arrive, il prend connaissance de la procédure, en confère avec les prélats et les docteurs qui l'accompagnent; mais de leur avis unanime, la perfidie du Normand est si noire qu'elle ne mérite aucune grâce..... Le nonce refuse les dispenses.....

Une planche de salut reste encore; Renée y a songé. Elle court se jeter aux pieds du roi..... et ce roi c'est Henri IV. — Renée ne s'était point trompée : l'excellent souverain accueillit la requête des deux infortunés, plaida avec chaleur leur cause près du légat, et finit par vaincre sa résistance. Ce prince de l'église accorda à l'empire des sollicitations souveraines ce qu'il avait refusé aux pieuses instances de la compassion; le contraire eût été plus digne de sa sainte mission..... Les amants furent mariés [1].

Nous l'avons dit, en 1598, le parti de la ligue acheva de s'évanouir en Anjou, par la soumission du duc de Mercœur, et la présence d'Henri IV dans

1. Arrêts célèbres, coutumes d'Anjou, tome II, page 1144.

cette province contribua beaucoup à cette pacification. Ce prince avait des formes si franches, si bienveillantes; sa bonté se montrait si expansive dans toutes les occasions, qu'il fallait ne l'avoir pas vu pour être son ennemi. Le roi fit son entrée à Angers le samedi 7 mars; et le lendemain il n'y avait plus que des royalistes dans la ville. Henri IV en sortit le 4 avril, au grand regret des habitants, qu'il laissa enchantés de ses manières simples, de son affabilité, de l'oubli généreux des faits et gestes d'un grand nombre de ligueurs du pays. Il les connaissait bien, et il se les rallia par des bienfaits, selon la coutume qu'il avait adoptée dès son entrée à Paris. Noble conduite qui ne permit pas à ses anciens adversaires de conserver la moindre trace de leur inimitié. Les historiens de l'Anjou citent plusieurs traits de ce souverain, se rapportant à son séjour sur les rives de la Maine : ils le caractérisent bien, et nous regrettons d'être contraint de n'en reproduire que deux. Un matin, Henri était allé visiter le couvent de la Basmette, fondé par le bon René : nous l'avons dit, le roi de Sicile n'enrichissait pas ses fondations; le Béarnais s'en aperçut à l'extrême simplicité du gardien qui le reçut..... « Mon père, lui dit Sa Majesté, « que souhaitez-vous de moi ? — *Pauvreté et réforme*, répondit le moine. — « Ventre saint-gris ! je vous l'accorde; car vous êtes le premier homme de mon « royaume qui m'ayez fait une telle demande. » Dans cette même année 1598, les capucins d'Angers faisaient bâtir leur couvent et une église; ils prièrent le roi de poser la première pierre de l'autel. Rendu sur le lieu où la cérémonie devait s'accomplir, Henri demanda un tablier, une truelle et un marteau, en disant aux bourgeois de la ville qui l'accompagnaient : « Messieurs, les rois, « ordinairement, posent les premières pierres des édifices comme ils gouvernent « leurs peuples, par les mains d'autrui; je ne l'entends pas ainsi, moi : je « prétends *maçonner* moi-même; » et cet excellent prince se prit à sceller la pierre à chaux et à sable. Ce fut donc avec une complète exactitude qu'on écrivit sur cette pierre : « Henri Très-Chrétien, par la grâce de Dieu, Roi de « France et de Navarre, IVe du nom, m'a assise ici le dimanche 4 avril » 1598. »

Aux deux points extrêmes des troubles religieux dans leur ville, les habitants d'Angers avaient entendu les voûtes de leurs églises retentir de l'éloquence des deux orateurs sacrés de l'époque les plus fameux : en 1560 Théodore de Bèze y avait prêché; en 1598, Charron, l'illustre auteur du livre de la Sagesse et ami de Montaigne, fit admirer dans cette ville ses oraisons, autrement mais également sublimes.

Il nous faut maintenant franchir l'espace de vingt-un ans, pour retrouver à Angers des événements du caractère de ceux que nous devons consigner. En

1619 la reine Marie de Médicis prit résidence au château de cette ville : le roi venait de lui accorder le gouvernement de l'Anjou, avec les droits régaliens et les cités de Chinon, des Ponts de Cé et d'Angers. Le jeune monarque et sa mère s'étaient rencontrés au château de Courcières, en Touraine, dans une entrevue que nous avons omis de raconter en son lieu : nous n'avions pas privé nos lecteurs d'un puissant intérêt, ainsi qu'ils vont pouvoir en juger. En s'abordant la mère et le fils montrèrent plus de surprise que de tendresse : « Monsieur « mon fils, lui dit-elle, que vous vous êtes fait grand depuis que je ne vous ai « vu ? — Je suis crû, madame, pour votre service [1]. » En fait de niaiserie, la réponse était digne de l'ouverture.

La reine-mère s'établit donc à Angers avec la ferme espérance d'être bientôt rappelée auprès de son fils ; mais ce n'était pas une chose toute simple. Plusieurs fois durant le séjour de Marie aux bords de la Maine, le fameux capucin Joseph du Tremblay vint la trouver au nom de Richelieu alors simple évêque de Luçon, pour tâcher d'établir l'intervention de celui ci, comme lien nécessaire, pour la réconciliation de la mère avec le fils. Tandis que ceci se passait, on montait la tête du débile Louis XIII : on lui faisait redouter une conspiration ourdie par Marie, qui ne voulait alors que rentrer dans la capitale, sauf à ressaisir ensuite progressivement l'autorité qu'elle avait perdue. Tout à coup, le roi quitte Paris, se porte d'abord en Normandie, puis se dirige vers l'Anjou par un détour. La reine-mère entrevoit alors le danger dont Mayenne et d'Epernon l'avaient prévenue en vain; elle écrit au roi; il refuse de recevoir sa lettre et toute autre marque de soumission jusqu'à ce qu'il soit près d'elle. Enfin, il arrive le 30 juillet à six lieues d'Angers.

Le roi, ou plutôt Luynes qui le dirigeait, était disposé à traiter favorablement la reine et même les seigneurs qui avaient pris parti pour elle. Mais le prince de Condé, chef suprême des troupes royales, n'avait point oublié sa prison de Vincennes, infligée brutalement par Marie de Médicis. Tandis qu'on négociait, son altesse fit attaquer brusquement les Ponts de Cé à une lieue d'Angers. La cour de la reine-mère était brillante, mais peu belliqueuse, et plus garnie de jolies femmes, de muguets et d'ecclésiastiques que de guerriers. Cependant les troupes de Marie sortirent du château et se répandirent dans la plaine, sous le commandement d'une multitude d'officiers enrubanés, empanachés, parfumés et montés sur de superbes chevaux. Tout cela caracola et manœuvra brillamment; mais comme les soldats étaient de nouvelle levée, ils

1. Anquetil, année 1619. — Mathieu fils, page 102.

lâchèrent pied au premier coup de mousquet..... Ce fut pour la reine et ses adhérents une pitoyable affaire. La convention du 9 août mit fin à cette échauffourée : Marie obtint ce qu'elle désirait, son retour à Paris; ses partisans, qu'on appelait les rebelles, eurent leur grâce; mais ils furent privés de leurs charges; et par un des articles secrets, Richelieu obtint la promesse du chapeau de cardinal.

Angers, comme tous les anciens siéges de duchés dépossédés de leur splendeur féodale, cessa d'être le théâtre d'événements majeurs au terme des guerres religieuses; la capitale de l'Anjou ne fut plus qu'une des bonnes villes de France, qu'agitèrent un moment la fronde et la révocation de l'édit de Nantes, puis qui rentrèrent dans leur morne et languissante existence. Mais à la révolution de 1789, les Angevins des bords de la Maine ne firent point défaut au grand mouvement de patriotisme qui faisait enfin éclore une nation parmi nous : mouvement orageux mais salutaire, au sein duquel les sujets furent baptisés du nom de citoyens. Un peu plus tard, Angers eut à défendre, pour sa part, cette conquête récente de droits civiques et de dignité nationale : les guerres de la Vendée commençaient.

Les premiers événements militaires qui se passèrent dans le département de Maine-et-Loire n'eurent pas lieu sur le territoire d'Angers : lorsque nous aurons à nous occuper des localités où les hostilités éclatèrent d'abord, nous offrirons à nos lecteurs quelques détails sur le caractère de cette guerre, et sur les mœurs des hommes qui l'entreprenaient. Voici ce qui arriva à Angers dès le mois de septembre 1792 : on vint annoncer à M. Pilastre, maire de la ville, l'apparition de quelques individus dont le chef se disait chargé de visiter les prisons, surtout celle qui renfermait les prêtres. Le magistrat, pénétrant tout d'abord cette prétendue mission, va trouver l'envoyé, et apprend qu'il est Prussien. Il lui enjoint alors de quitter la ville sur-le-champ. Cet homme était un de ces agents dont l'étranger remplissait alors la France pour souffler le feu de la guerre civile et rendre, par la désunion de ses citoyens, son invasion plus facile. Lisez les Mémoires de M. de Puysaye, vous y verrez qu'un des moyens sur lesquels les chefs de l'émigration armée comptaient le plus, était celui d'inonder Paris et les principales villes d'émissaires soudoyés pour enflammer encore les têtes, pousser les masses au désordre et à l'anarchie, et arriver enfin jusqu'à ce règne de la terreur que les contre-révolutionnaires préféraient à la modération [1]. Il est probable que le quidam dont M. Pilastre déjoua les

1. Mémoires de M. de Puysaye, tome III, pages 70 et 103.

menées, eût sacrifié au besoin les prêtres enfermés à Angers pour y exciter un soulèvement.

Au mois de mars 1793, Angers n'était séparé des Vendéens que par la Loire, et n'avait pour se défendre que sa garde nationale, forte d'environ douze ou quinze cents hommes en état de combattre. Dans cette situation critique, l'administration départementale créa une commission civile chargée d'organiser à Doué un corps d'armée destiné à couvrir Saumur. Mais il n'y avait pas de généraux dans le pays; il fallut en improviser : ce fut M. Cotel Bazile, commandant de la garde nationale de Saumur, qui fut élu, par ses frères d'armes de Maine-et-Loire, général en chef; puis on lui adjoignit, comme lieutenants-généraux, M. Villemet, ancien officier de carabiniers, et Baudin, ancien officier. On donna à cet état-major des adjudants-généraux, des médecins, des chirurgiens, un payeur. Tel fut le premier rassemblement formé sur ce point, et qui reçut le nom d'*armée de Saumur*. Une division détachée de ces bandes vaillantes formées à la hâte, fut cantonnée à Saint-Lambert sur le Layon, pour couvrir les Ponts de Cé et Angers. Elle était forte d'environ quatre mille hommes.

Cependant l'administration départementale avait requis le vieux général Wittinghof, qui se chargea d'inspecter les différents détachements de l'armée républicaine et d'y introduire quelques éléments d'organisation. Bientôt il fut remplacé par le général Leigonyer, lequel écrivait à la fin de mars au ministre de la guerre Beurnonville. « J'ai été requis hier par les députés Choudieu et « Richard et le département de Maine-et-Loire, de prendre provisoirement le « commandement de la force armée qui se rassemble; j'ai accepté, au défaut « d'autre général, Wittinghof étant parti pour Rennes. Je vous prie d'envoyer « ici promptement commandants, état-major et troupes; celles qui s'y réu- « nissent sont composées de paysans, mal armés pour la plus grande partie « et qu'on a de la peine à retenir. On assure que les rebelles sont au nombre « de vingt mille hommes, qu'ils ont vingt-cinq canons et deux cents chevaux. « Cela ressemble assez à un mouvement combiné avec les ennemis de l'exté- « rieur. »

Malgré la faiblesse des moyens dont l'administration départementale pouvait disposer, elle résolut de prendre l'initiative des hostilités. Trois colonnes partirent simultanément d'Angers, de Doué et de Thouars, et se portèrent dans les directions de Saint-Lambert, Vihers et Bressuire. Les historiens voués au parti royaliste, qui ont écrit sur la guerre de la Vendée, ont prêté aux administrations républicaines des instructions féroces; voici la première proclamation des magistrats de Maine-et-Loire : « Citoyens, vous êtes commandés

« par la loi, vous marcherez au nom de la loi, vous devez vous conduire d'après « la loi. Vous allez combattre des hommes dont le plus grand crime est d'avoir « suivi les conseils perfides de ceux qui les ont trompés; ils sont coupables « sans doute; ils vous ont forcés de prendre les armes contre eux. S'ils étaient « vainqueurs, ils ne vous épargneraient peut-être pas; mais vous que le « bonheur de votre patrie anime, vous dont la noble ambition doit être de « vaincre et de pardonner, voudriez-vous, en imitant votre ennemi, assassiner « ceux que le sort des armes peut mettre en votre pouvoir? Songez que l'homme « vaincu et désarmé est sous la sauve-garde de la loi. En abusant de la victoire, « en désolant les campagnes, en dévastant les propriétés, vous violeriez la loi, « que tout citoyen doit respecter, et vous vous rendriez coupables à ses yeux. « Songez que la cause que vous défendez est celle de toutes les nations et qu'elle « doit élever l'homme à toute sa hauteur. »

Dans les premiers jours d'avril 1793, le théâtre de la guerre était assez loin d'Angers; nous allons ressaisir les événements à l'époque où ils se rapprochèrent de cette ville. Disons d'abord que le général Berruyer était arrivé à Angers à la fin du mois précédent, avec les généraux Duhoux et Menou et plusieurs commissaires de la Convention. Le général La Bourdonnaye se trouvait aussi sur ce point: Berruyer concerta avec lui et ses autres collègues un plan de campagne. Il fut convenu que La Bourdonnaye commanderait sur la rive droite de la Loire, depuis Ingrandes exclusivement jusqu'à l'embouchure du fleuve; tandis que Berruyer défendrait cette même rive droite jusqu'à Ingrandes inclusivement, et toute la rive gauche jusqu'à la mer. Berruyer établit son quartier-général à Angers : cette place était couverte par environ dix-sept cents hommes, savoir deux cents aux Ponts de Cé, et environ quinze cents gardes nationaux, sous les ordres du commandant Gauvillier, répartis dans les postes d'Ancenis, Varades et Ingrandes. Ces postes étaient spécialement destinés à protéger la navigation de la Loire. Dans cette situation, Berruyer écrivait au ministre de la guerre: « Je dois dire la vérité tout entière; les quinze à « seize mille hommes qui composent mon armée, sur une ligne de cinquante à « soixante lieues, sont la plupart indisciplinés et peu aguerris; il y a beaucoup « de pères de famille qui demandent hautement à s'en retourner.... Les « malveillants soufflent le feu de la discorde; en sorte qu'il est difficile de « compter sur le succès de ses opérations avec de semblables soldats » Le général demandait des troupes de ligne, des fusils, des boulets, deux généraux de brigade instruits et des officiers de santé. Puis il terminait sa lettre en disant : « Il faut frapper des coups assurés et ne combattre qu'avec la certitude « du succès : un revers perdrait tout. Les rebelles ont de l'audace, mais leur

« artillerie est mal servie. Le foyer de rébellion de la Vendée est des plus dan-
« gereux ; il est extrêmement important de l'éteindre. »

Si à l'époque où Berruyer faisait ces demandes et donnait ces avis, sept à huit mille hommes de troupes disciplinées eussent été envoyées dans l'ouest, et si les généraux qui commandaient sur ce point n'eussent pas vu perpétuellement leurs ordres contrariés, annulés quelquefois par ceux des représentants du peuple, l'insurrection de la Vendée pouvait être étouffée dans son germe. Mais le départ de Beurnonville pour l'armée du nord paralysa le département de la guerre : Lebrun, depuis archi-trésorier, qui en eut l'intérim, n'osa rien entreprendre ; les Vendéens, vainqueurs dans différents combats, s'enhardirent, et devinrent en peu de temps très-redoutables.

Marius disait : « Qu'on me donne des soldats, braves ou poltrons, pourvu « que j'aie le temps de leur parler, je les ferai vaincre. » Cet axiome est trop absolu : Berruyer dans un mouvement au delà de la Loire avait beaucoup parlé à ses troupes, et n'en fut pas moins obligé de se replier sur les Ponts de Cé. C'est que, quoi qu'en ait dit Marius, pour convaincre les soldats, surtout quand il s'agit de vaincre, il faut trouver en eux des éléments de conviction. Berruyer écrivait le 28 avril des Ponts de Cé : « J'ai pris le parti de me retirer ici avant-
« hier, parce que l'ennemi a manifesté l'intention de me couper, et que s'il y « eût réussi, il m'enlevait les moyens de subsistance et d'approvisionnement, et « pouvait se rendre maître de la ville d'Angers. » Mais la Convention nationale n'entendait pas la guerre à la manière de Fabius : Berruyer fut rappelé !

Le départ de ce général laissait l'armée sans chef : Biron, le beau Lauzun de Versailles, Biron, franchement rallié à la cause de la patrie, quoi qu'on en ait dit, devait remplacer Berruyer ; mais il se trouvait au pied des Alpes, et ne pouvait arriver qu'à la fin de mai.... Menou, officier de talent et de cœur, mais malheureusement prédestiné, commanda par intérim à Angers. Il répétait chaque jour aux commissaires de la Convention près de l'armée, ce qu'avait dit Berruyer de la nécessité de frapper vite et avec des forces imposantes.

Cependant Angers n'avait en juin pour se défendre que ses murs, sa garde nationale et quelques portions de bataillons de réquisition : l'ennemi pouvait s'y présenter d'un moment à l'autre. Les généraux et les représentants, réunis à Tours, décidèrent qu'Angers serait évacué ; les administrations et la troupe abandonnèrent donc la ville. Les Vendéens y entrèrent peu de jours après ; mais ils ne firent aucune disposition pour conserver cette place ; et ils la quittèrent le 27 juin.

Le mois suivant, les républicains occupaient de nouveau le Bas-Anjou et

avaient établi un poste en avant des Ponts de Cé, sur la rive gauche de la Loire. Or, les rebelles, voulant passer sur la rive droite, comprirent la nécessité de posséder cette tête de pont. Le 20, Bourgeois, commandant le 8e bataillon de Paris, était campé avec sa troupe dans la position escarpée de La Roche-des-Mœurs, ayant ses avant-postes près d'Érigné. L'ennemi, sous les ordres de M. de Bonchamp, occupait Soulaine, Doué et les environs. Le 21, Bourgeois reçoit du général Duhoux l'ordre de pousser une reconnaissance sur Doué avec quatre-vingts hommes; mais bientôt il est forcé à la retraite, qu'il effectue sans perte. Tout à coup le 26, dix à douze mille Vendéens se présentent en poussant des cris effroyables; tous les avant-postes, attaqués à la fois, se replient précipitamment..... Poursuivis jusque sur La Roche-des-Mœurs, les républicains s'y rallient au gros du bataillon..... Il y a là en tout 600 hommes, cependant le combat s'engage et est soutenu quelque temps avec opiniâtreté par cette poignée de soldats. Mais enfin ils cessent de pouvoir résister au nombre; les Vendéens pénètrent dans le camp, égorgent tout ce qu'ils rencontrent et ferment toutes les issues..... Une seule reste aux républicains; mais c'est la mort qui la leur désigne.... Le commandant et quelques braves qui l'entourent, amenés en combattant jusque sur le bord de La Roche, se précipitent, en portant de derniers coups, dans l'abîme devenu leur unique refuge..... Plusieurs se fracassent les membres; d'autres sont fusillés avant

d'avoir pu se relever... Quatre des malheureux volontaires restent seuls vivants et se sauvent à la nage avec Bourgeois, qui, blessé au bras, laisse après lui sur la Loire une trace de sang.

Cependant l'ennemi s'avance avec rapidité vers Angers; mais le sixième bataillon de Paris et celui de Jemmapes se sont portés au-devant de lui ; Bourgeois, avec les débris de ces avant-postes, se joint à ses troupes ; les Vendéens sont repoussés jusqu'aux Ponts-de-Cé. Voici un trait de valeur personnelle qui doit trouver place dans nos fastes militaires : le caporal Delpeux, après avoir reçu deux coups de feu et quatre coups de sabre dans le camp, s'assied en face de l'ennemi et épuise ce qu'il a de cartouches.... L'héroïsme commande partout le respect : les Vendéens enlèvent ce brave soldat, le transportent dans une maison des Ponts-de-Cé, et le recommandent aux soins de l'hôte... Mais bientôt il expire, heureux de mourir, dit-il, puisqu'il est prisonnier, et qu'il devrait la vie aux ennemis de la république.

Le 28, le poste des Ponts-de-Cé fut repris sur les Vendéens par la garde nationale d'Angers, et quelques détachements des bataillons de la Sarthe et de Jemmapes, sous les ordres de l'adjudant-général Talot. Si l'ennemi se fût avancé jusque sous les murs d'Angers, il n'y avait pour défendre la place que trois bataillons de la garde nationale et un détachement de gendarmerie.

Dans tout ce que nous venons de rapporter, on a vu qu'il n'y avait eu, de la part des troupes républicaines, ni déroute ni *sauve qui peut*, et qu'au contraire, malgré l'immense désavantage du nombre, tout en ayant été obligées d'abandonner le poste des Ponts-de-Cé, elles étaient cependant parvenues à couvrir Angers. Mais dans les rapports qui parvinrent à Saumur, il n'en fut point ainsi, et les détails exagérés qu'un gendarme nommé Chervière y porta donnèrent lieu à une sorte de panique qui, du reste, eut l'avantage de faire prendre des mesures d'une certaine énergie pour la défense du Haut-Anjou.

Au milieu des calamités de la guerre civile, il se passa à Angers, au mois d'août 1793, un petit épisode qui égaya les habitants et les soldats. Un adepte, se prétendant physicien, et qui plus est *alchimiste*, se présenta devant les représentants du peuple en mission dans cette ville, et se dit inventeur d'une boule de cuir remplie d'une composition dont la vapeur, dégagée par le feu, devait infailliblement asphyxier tout être vivant fort loin à la ronde.... On fit l'expérience de cette belle découverte dans une prairie où l'on avait laissé un troupeau de moutons ; la vapeur délétère se dégagea, et la gent bêlante n'en perdit pas un coup de dent.

Au mois de septembre, l'armée de Mayence, dont l'intrépide Kléber commandait l'avant-garde, fut reçue à Angers, qu'elle ne devait que traverser, avec cet enthousiasme de l'espérance dont on salue des libérateurs. Le général Canclaux, qui commandait à Nantes, où ces braves se rendaient, les passa en revue à Angers, et, comme il félicitait Kléber sur le grade de général de

brigade, auquel il venait d'être promu, ce vaillant officier lui répondit : « Ma « foi, mon général, je suis loin de me réjouir; c'est, au temps où nous vivons, un « brevet pour marcher à l'échafaud, ou pour gémir dans une prison, le glaive « suspendu sur la tête. »

A la fin d'octobre les opérations de l'armée républicaine, malgré le puissant secours des troupes venues de Mayence, étaient loin d'avoir lassé la persistance des bandes vendéennes; les événements de la guerre en avaient rapproché le théâtre d'Angers, et cette ville regorgeait non-seulement de blessés, mais encore de fuyards. L'armée, qui avait le malheur d'être commandée en chef par l'homme le plus ignare qui jamais ait porté un uniforme, le général L'Échelle [1], venait d'être battue au combat d'Entrames, malgré l'habileté de Kléber et la trop imprudente valeur de Westermann. Le 28 octobre, les républicains prirent position au Lion-d'Angers.

L'échec mentionné était dû surtout à l'impéritie du général L'Échelle ; cependant il essayait d'en rejeter la faute sur la garnison de Mayence. Pendant la retraite il avait dit : « *Qu'ai-je donc fait pour commander de pareils lâches?* » un grenadier blessé avait répondu : « *Qu'avons-nous donc fait pour être « commandés par un pareil j... f.....?* » Au Lion-d'Angers le général en chef voulut parcourir les rangs; mais alors un cri unanime s'en éleva : *à bas L'Échelle! vive Kléber!* L'homme si cruellement apostrophé s'échappa et courut porter ses plaintes aux commissaires de la Convention, qui ne l'écoutèrent pas. Le jour même les représentants Choudieu, Merlin et Bellegarde engagèrent doucement L'Échelle à prendre un congé pour rétablir sa santé (depuis qu'il se voyait menacé d'une destitution, il toussait beaucoup); il fallut bien se résigner à descendre du commandement par cette pente douce, à peine d'en être précipité [2]. On plaça provisoirement à la tête de l'armée le général de division Chalbos; puis, dans un conseil de guerre, on délibéra sur le parti à prendre. Le général Kléber, officier d'un rare mérite et qui jouissait de la confiance des représentants du peuple comme de celle des troupes, opina pour

1. Voici un ordre de ce général : « L'armée va se mettre en marche : l'avant-garde, commandée « par le général Beaupuy, sera éclairée dans sa marche par les tirailleurs. Les généraux de « division auront soin de faire tenir l'ordre dans la marche. Arrivés au champ de bataille, *les « officiers d'infanterie mettront pied à terre* et enverront leurs chevaux à la *queue* de l'armée. « Arrivé au champ de bataille, on enverra un parti reconnaître la position de l'ennemi.

« *Signé :* L'ÉCHELLE. » — 27 octobre.

Voyez les Mémoires de Kléber.

2. Peu de jours après, le général L'Échelle s'étant retiré à Nantes, y tomba malade et mourut, non sans avoir essayé de compromettre Kléber et d'autres généraux, dont l'unique crime était d'avoir reconnu et signalé son incapacité.

que l'armée entrât à Angers afin de s'y réorganiser... et de s'y régénérer, ajouta-t-il plus bas. Cet avis ayant été accueilli, le 29 octobre, les troupes républicaines entrèrent à Angers. L'armée catholique se trouva donc maîtresse du pays; mais elle avait elle-même beaucoup souffert, et l'on pensa avec raison qu'elle profiterait de cette circonstance pour prendre quelque repos.

Six jours suffirent pour réorganiser l'armée, remonter son moral et l'équiper. Plusieurs conseils de guerre furent tenus en présence des députés Turreau, Prieur (de la Marne), Bourbotte et Francastel. Chaque général de division passa la revue de ses troupes; le soldat reprit de la confiance et retrouva le sentiment de sa force. L'armée, forte d'environ seize mille hommes, forma deux divisions : la première fut commandée par Kléber, ayant sous ses ordres les généraux de brigade Marceau et Canuel; la seconde division eut pour chef Muller; une réserve, forte de quinze cents hommes, fut commandée par l'adjudant-général Klingler. Les diverses colonnes quittèrent Angers le 7 novembre; le 11 elles se trouvaient réunies à Laval; le 12 elles se rendirent à Vitré, où le général Rossignol prit le commandement en chef.

Durant le mois de novembre, les chances de la guerre furent telles que le 3 décembre les Vendéens s'étaient approchés d'Angers au point d'en occuper les faubourgs. Alors l'armée, qui se trouvait à Châteaubriand, se porta à marche forcée sur le chef-lieu de Maine-et-Loire; elle y arriva le 4 à dix heures du soir. Les généraux Kléber et Marceau descendirent chez les représentants Esnue, La Vallée et Francastel. On se rappelle le terrible hiver de 93 à 94 : le temps était si froid que, malgré la marche précipitée des troupes, on avait été obligé d'allumer de grands feux tout le long de la route pour garantir les soldats du sort que bon nombre d'entre eux, peut-être, devaient subir dix-huit ans plus tard dans les plaines glacées de la Russie. Le lendemain on lut à l'ordre la circulaire suivante du ministre de la guerre : « Frères et amis, le Comité de « Salut Public m'a chargé de donner des ordres pour qu'il fût distribué à chacun « de vous *une paire de sabots*, que vous seriez invités à porter hors des heures « de votre service. Cette disposition est une nouvelle preuve de la sollicitude « du Comité sur tout ce qui peut éloigner des défenseurs de la patrie les incom- « modités et les besoins. Les sabots vous offrent la chaussure la plus saine de cette « saison; elle vous garantit de l'humidité et du froid dans les moments de « repos; elle vous en garantira encore dans les moments de service et de « marche, parce que vous aurez pu faire sécher vos souliers... elle diminuera « enfin la consommation des souliers, que vos fatigues et la mauvaise foi des « fournisseurs ont rendue excessive. »

Cette dernière phrase nous rappelle une inscription que nous avons lue dans

le duché de Brunswick, sur un poteau planté à l'entrée d'un pré : « Vous êtes « priés, y était-il dit, de ne pas traverser cette prairie ; l'air qu'on y respire « est malsain... et puis en la traversant, on gâte l'herbe et porte dommage au « propriétaire. »

Le ministre Bouchotte, tout en prouvant au soldat la sollicitude qui le porte à lui accorder des sabots, se montre l'économe conservateur des intérêts de la république : « Cette chaussure, continue-t-il, vous est donnée ; mais si vous « la perdez par votre faute, vous en supporterez la retenue.... La patrie pré- « viendra toujours vos besoins en mère tendre; mais vous devez aussi, en « enfants soigneux et économes, ne négliger aucun moyen de lui épargner des « dépenses; » ce qui, dans cette circonstance, signifierait en d'autres termes, vous devez ménager vos sabots. Nous ne savons en quel lieu reposent les cendres de ce ministre bienveillant ; mais quelque part où la reconnaissance nationale lui a érigé un monument, il serait juste d'écrire dessus en belles lettres onciales :

IL DONNA DES SABOTS A L'ARMÉE.

Lorsque les troupes républicaines entrèrent à Angers, les Vendéens s'étaient déjà retirés, parce qu'ils avaient été instruits du mouvement des forces imposantes qui pouvaient les attaquer. Voici les détails donnés sur ce siége de quarante heures par un officier nommé Menard, capitaine au 78e régiment, qui commandait alors la place. « Les rebelles, sous les ordres de Stofflet et de La Rochejacquelein, se présentèrent le 3 décembre sous les murs d'Angers ; ils croyaient y entrer aussi facilement que le 24 juin ; mais les généraux Danican[1] et Boucret y étaient arrivés deux jours avant le siége avec leurs colonnes. Trois mille hommes armés n'étaient pas suffisants pour un développement de douze cents toises; et pourtant on se contenta d'ordonner la veille de l'attaque une coupure sur la route de La Flèche, et d'y placer deux pièces de quatre. L'ennemi s'étant répandu dans les faubourgs, on fit jouer contre lui le feu de vingt pièces d'artillerie, depuis la porte Saint-Aubin jusqu'à la Haute-Chaîne : feu soutenu par une assez vive mousqueterie. L'ennemi se borna, toute la journée du 3, à un feu très-vif de canon et à une fusillade déchirée,

1. Le même qui, commandant le parti royaliste, le 13 vendémiaire an IV, à Paris, se fit battre par le général Bonaparte.

inquiété qu'il était sur ses derrières par la colonne du général Marigny. Pendant cet échange de feux, l'intérieur des portes était garni d'un contre-mur à l'épreuve de la canonnade. Les chefs vendéens, qui se trouvaient au couvent de Saint-Serge, voulaient que trois mille hommes des plus intrépides se munissent chacun d'une forte fascine, dont l'entassement dans le port Héran eût établi une communication avec la ville, ce qui ne fut pas exécuté.

« Cependant l'ennemi essaya d'employer la ruse : pendant la nuit, des rebelles se glissèrent dans les maisons qui flanquaient au dehors la porte Saint-Michel ; ils comblèrent deux fossés et entreprirent de démolir la clôture, qui n'était qu'une maçonnerie de pierre sèche. On reconnut ce dessein ; au jour la porte fut fortifiée d'un épais contre-mur ; des fagots enflammés jetés du haut de la muraille incendièrent les maisons où se tenaient les Vendéens. Dans le même moment une pièce de trente-six de la Haute-Chaîne, tirée à mitraille, démonta une pièce de huit qui s'avançait par la rue des Pommiers et tua les chevaux. Une autre pièce, placée sur la route de La Flèche, fut également démontée. Alors l'armée vendéenne se dispersa dans la campagne, et, n'espérant plus rien, leva le siége le 4 décembre à cinq heures du soir, laissant sous les murs de la place trois pièces de canon et quantité de fusils. Toutes les troupes ont mérité des éloges, et particulièrement la garde nationale. Les vétérans faisaient la police dans l'intérieur ; les vieillards, les jeunes filles, les enfants portaient aux soldats sur les remparts des munitions et des vivres... les militaires et les habitants ne formaient ce jour-là qu'une famille Les autorités constituées partageaient le danger : un de leurs membres y a péri. »

« Angers, ajoute le général Kléber dans ses Mémoires, était assiégé depuis quarante-huit heures lorsque la colonne venant de Châteaubriand y entra. L'armée vendéenne se retira à notre approche : l'apparition des troupes aux ordres de Marigny décida surtout la retraite. Ce général, profitant de ce désordre, chargea avec cent cinquante cavaliers une forte colonne... Dans ce moment il fut atteint d'un coup de canon..... *Chasseurs, achevez-moi,* furent ses dernières paroles... Sa destitution devait lui être notifiée à Angers ; il prévint, par une mort glorieuse, l'injustice du gouvernement. »

L'adjudant-général Rouyer écrivait de son côté au ministre : « Le soldat est « tout ce qu'on le fait ; qu'on épluche les généraux et les officiers de l'armée, et « *ça ira*... L'ennemi se replie sur La Flèche ; de l'accord, et *ça ira*. » Pour obtenir cet accord si nécessaire, c'était un triste moyen que celui de chercher à compromettre les meilleurs chefs de l'armée, sous l'empire de cette malveillante jalousie, qui partout et toujours surgit des événements où des ambitions se trouvent en contact.

Voici maintenant le rapport d'un officier vendéen : « L'armée catholique, dit-il, s'est présentée devant Angers comme devant Granville : pas plus de précautions prises, pas plus de moyens ; les Vendéens s'emparent de même d'un faubourg et conduisent de même le siége ; la seule différence, c'est qu'un plus grand nombre d'hommes s'en mêlent, et que la fusillade s'établit à la faveur des maisons du faubourg sur trois ou quatre points. Le feu se ralentit et devient presque nul pendant la nuit ; trois ou quatre mille Vendéens s'endorment dans les maisons. Une sortie de mille hommes eût non-seulement détruit ceux-là, mais encore eût mis tous les autres en fuite. Le lendemain au jour, quelques-uns de leurs officiers leur annoncent un fol espoir : les chefs, quoique découragés, feignent d'y croire ; pour réchauffer le courage de ceux qui se mettent en avant, ils leur promettent de grandes récompenses, et, afin de les faire suivre par les autres, ils accordent d'avance à l'armée la propriété de la ville. Mais tout cela n'aboutit qu'à faire mettre hors de combat deux ou trois cents hommes de plus, comme il n'y avait pas lieu d'en douter.

« Après cet échec, Stofflet rallia difficilement l'infanterie, La Rochejacquelein la cavalerie. L'armée se mit en retraite sur Beaugé. Le froid était très-vif, et l'on voyait de temps en temps le long du chemin des malades et des blessés qui y avaient succombé. »

La Convention nationale, dans sa séance du 7 décembre, décréta que la garnison et les habitants d'Angers avaient bien mérité de la patrie. Le conseil exécutif avait ordonné, comme nous l'avons dit, la destitution du général Marigny ; il n'osa pas décerner les honneurs civiques à la mémoire de ce brave officier, mort pour la patrie : c'eût été accepter le reflet d'un hideux contraste. Nous avons fait entrevoir que l'inepte L'Echelle, protégé par le ministre de la guerre, malgré son impéritie, avait fait concevoir au gouvernement des doutes sur la fidélité des plus habiles généraux qui commandaient alors dans l'ouest, Kléber, Haxo, Westermann et Marceau. Les événements modifièrent l'injuste rigueur de la commission du gouvernement ; le général en chef reçut du ministre une lettre ainsi conçue : « Le conseil exécutif ayant pensé, général, que « Kléber, général de division provisoire, pourrait encore rendre des services « à l'armée de l'ouest, t'autorise à retenir par devers toi sa lettre de suspension, « qui n'aura pas d'effet jusqu'à nouvel ordre. Ainsi tu emploieras cet officier-« général dans l'armée que tu commandes, et tu me marqueras le poste que tu « croiras devoir lui assigner. » La suspension du général Haxo fut également différée.

Le lecteur est assurément loin de se douter à qui cette dépêche était adressée avec la suscription de général en chef..... à Marceau, qui lui-même avait

été pris en défiance quelques jours plus tôt par la commission du gouvernement : à Marceau, simple général de brigade depuis quelques semaines seulement. Or, cet officier, à peine âgé de vingt-quatre ans, ne voulut accepter le commandement en chef qu'autant que Kléber consentirait à diriger le plan et les opérations de la campagne.... « Je garde, dit-il à son brave collègue, « toute la responsabilité, et je ne demande que le commandement de l'avant-« garde au moment du danger. — J'y consens, dit Kléber ; nous serons guil-« lotinés ensemble. » Que de traits semblables se firent remarquer dans les malheureuses guerres de l'ouest, sous les drapeaux républicains et sous les bannières de ces autres ligueurs, qu'on appelait l'armée catholique ! Noble et saint dévouement surtout que celui de ces généraux qui, sous le glaive d'une révolution aveugle, suspendu sur leur tête à leur pleine connaissance, servent la patrie au nom de laquelle on les égorgera peut-être le lendemain d'une victoire !

Le général Danican seul fut destitué par les représentants du peuple ; il était accusé d'avoir déserté le poste d'Entrames, et d'avoir voulu abandonner Angers, même pendant le siége. Ces imputations étaient-elles fondées ? c'est ce qui n'a jamais été bien éclairci ; mais cet officier en a du moins justifié le blâme en se mettant, au 13 vendémiaire, à la tête des contre-révolutionnaires de Paris. S'il avait été destitué avec injustice en 93, ce fut un des immenses résultats de la révolution que de voir surgir de sa toute petite vengeance la plus grande illustration des temps modernes.

Peu de jours après la délivrance d'Angers, les hostilités s'en éloignèrent de nouveau, et la place ayant été mise en état de défense, nous n'aurons plus à nous en occuper durant cette guerre.

Depuis lors le chef-lieu du département de Maine-et-Loire, centre d'une contrée opulente et libérale envers ses habitants, favorisé d'une industrie active, que secondent des communications suffisantes, ce chef-lieu de département, disons-nous, est devenu l'une des villes les plus importantes du royaume sous tous les rapports. Avant de l'examiner dans sa situation actuelle, nous devons un dernier hommage aux dispensateurs de ses anciennes splendeurs, qui ne furent pas toujours stériles de prospérités. Angers monumental (nous entendons parler ici des édifices et des institutions) mériterait un développement archéologique et philologique que nous ne pouvons qu'esquisser.

L'abbaye de Saint-Aubin paraissait être le plus ancien monument d'Angers, en faisant abstraction ici des constructions romaines. Nous dirons peu de chose de ce couvent, dont il ne reste plus qu'une tour. Il avait été fondé par Childebert, suivant une charte de Geoffroi Grisegonelle. L'abbaye fut d'abord

dédiée à saint Germain, puis à saint Étienne, enfin à saint Aubin, évêque d'Angers. Elle fut primitivement occupée par des clercs vivant en communauté; plus tard Nefingue, évêque d'Angers, y plaça des bénédictins. L'église de Saint-Aubin, dit Bodin, était une des plus belles de l'Anjou; elle avait, ajoute cet historien, la forme d'une croix latine, avec trois nefs, que couronnaient de belles voûtes supportées par des piliers autour desquels se groupaient des colonnes à demi engagées. Il est probable que la construction ainsi caractérisée était gothique : c'est au moins ce qu'on peut conclure du style de la tour qui subsiste. La Chronique dite de Saint-Aubin était conservée pieusement dans l'église de ce nom : on sait que cet ouvrage éminemment remarquable des bénédictins fut souvent consulté avec fruit par nos historiens. L'abbaye qui nous occupe était la plus riche de l'ordre de Saint-Benoît en Anjou; cette opulence avait permis à ses habitants de rebâtir fastueusement leur maison au commencement du dernier siècle : l'hôtel de la Préfecture a été établi dans cette sorte de palais monacal, auprès duquel on remarque encore un fragment du cloître primitif.

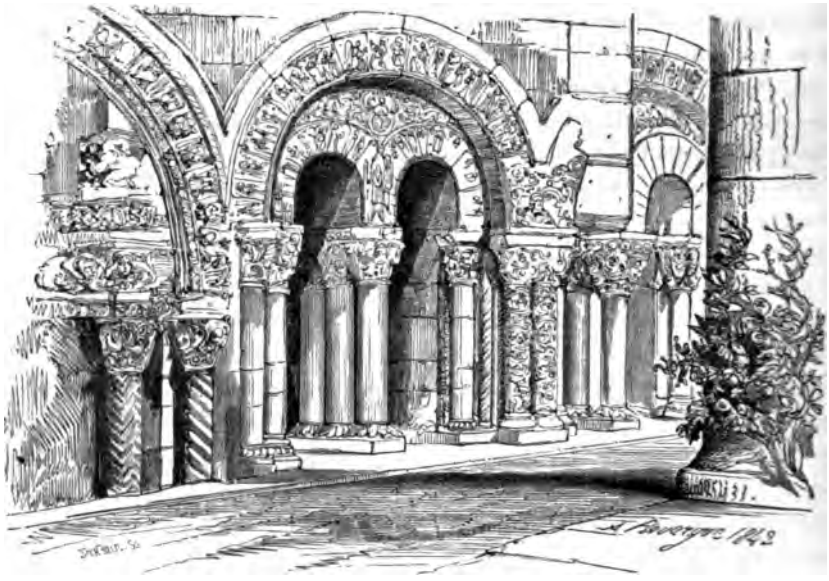

Nous avons parlé du comte Licinius, qui, à la fin du VIe siècle, devint évêque d'Angers. Il fit construire à cent toises hors des murs, et à l'est de la ville

l'abbaye de Saint-Jean-Baptiste, où ce prélat mit des moines, qu'il dota richement. Il s'y retira par humilité en 601, y mourut bientôt, et les moines de ce couvent l'enterrèrent dans leur église. Les religieux de Saint-Jean-Baptiste furent remplacés dans la suite par une collégiale composée de dix chanoines, un doyen et plusieurs chapelains ou officiers. A dater de ce changement, l'église fut dédiée à saint Julien, évêque du Mans; il eût été plus juste de la dédier à son fondateur. Les Angevins, plus reconnaissants que les chanoines de Saint-Julien, prirent saint Lezin pour patron de leur université. L'église de Saint-Julien, qui ne sert plus au culte, n'offre aucune partie de sa construction primitive, enveloppée, s'il en existe, dans des reconstructions sans caractère.

A côté des édifices religieux que nous venons de mentionner, et qui, bâtis à l'orient de la ville, étaient, au milieu du VIIIe siècle, le centre d'un faubourg assez considérable, *Magnobodus*, ou saint Mainbœuf, dix-septième évêque d'Angers, ajouta le monastère de Saint-Saturnin. Il fut enterré dans l'église de ce couvent, qui, par la suite, reçut le nom de son fondateur et fut érigée en collégiale. Ce monument, selon Bodin, peut être considéré, sous le rapport de l'art, comme le point intermédiaire entre l'architecture du temps de Constantin et celle qu'on nomme improprement gothique : il serait plus précisément archéologique de dire que cet édifice appartenait à la première époque de l'ère romane. L'église de Saint-Mainbœuf a été démolie en 1793. Un pan de mur et une colonne enclavée dans une construction moderne, confirment l'âge de ce monument.

Nous avons vu que des matériaux de l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire, apportés à Angers, le comte Rainfroy fit construire, au commencement du VIIIe siècle, le palais des comtes d'Anjou, sur les ruines du capitole romain, dont on croit retrouver quelques parties dans l'appareil d'une muraille encore existante. Mais la grande galerie appelée la salle des évêques, dans l'évêché actuel, est évidemment bien postérieure à la construction de Rainfroy : elle est éclairée par des fenêtres en plein-cintre flanquées de colonnes romanes trop élégantes pour remonter au VIIIe siècle; cette galerie, que nous croyons du XIe, sert de communication entre l'évêché et la cathédrale. Pour ne plus revenir sur l'évêché, nous dirons que c'est en général un très-ancien bâtiment, restauré à diverses époques, et qui n'appartient plus à aucune.

Dans l'ordre chronologique vient ensuite l'église de Saint-Martin, commencée, comme nous l'avons vu, dans les premières années du IXe siècle, par l'impératrice Hermengarde, dont elle devint le tombeau. Cet édifice, dans lequel subsistent des parties importantes de l'architecture appelée *carlovingienne* par

certains archéologues, est, sous ce rapport, très-curieuse et mérite que nous lui consacrions quelques lignes. Dans cette basilique, figurant une croix latine, on distingue aisément deux époques : plusieurs piliers et arcades du transept, ainsi que la tour qui les surmonte, nous ont paru du IXe siècle; plusieurs parties de la nef sont évidemment du même temps. Mais ces constructions romanes, tant dans le chœur que dans la nef, ont été largement réparées au XIIe siècle. Or, ces réparations laissent reconnaître tout d'abord le style de transition; et plus tard l'architecture gothique a même projeté ses inspirations sur celles des époques précédentes. En examinant la partie la plus ancienne de cette église on reconnaît (cette remarque est digne d'attention) qu'aussi tard que le commencement du XIe siècle, la tradition des constructions romaines n'était pas encore perdue chez les Francs : le système imbriqué, c'est-à-dire les assises de petites pierres carrées, alternant avec des rangées de briques, se trouve encore ici, et tout porte à croire que le noyau de la maçonnerie est de la nature de cet *opus incertum* indestructible, dont les Romains ont emporté le secret. L'église de Saint-Martin qui, depuis 1791, ne sert plus au culte, était un magasin de bois quand nous l'avons à grand'peine visitée. On voyait avec chagrin un édifice aussi curieux abandonné à une si vile destination. Nous espérons que depuis il aura fixé l'attention de l'administration, sollicitée, nous le savons, par la société instituée pour la conservation des monuments historiques.

Deux églises sont comme accouplées à Angers, sur la rive droite de la Maine : l'une d'elles était Notre-Dame de la Ronce ou du Ronceray, ainsi nommée parce que l'image de la Vierge, qu'on y révérait, avait été trouvée parmi les ronces; l'autre est l'église de la Trinité. La première fut élevée au Xe siècle par le comte d'Anjou Foulques II, sur les restes d'un oratoire tombant en ruines. Ce seigneur fit bâtir près de cette basilique un vaste monastère, dans lequel s'établit, sous la règle de Saint-Benoît, une communauté de filles qu'il combla de biens. Ces religieuses, toutes nobles et libres de clôture, étaient gouvernées par une abbesse ordinairement de haute naissance, dame de plusieurs paroisses et de cette partie de la ville d'Angers appelée la Doutre; la présentation d'un grand nombre de curés et de chapelains dépendait de ses priviléges. Elle nommait en outre à huit prieurés très-riches, qui ne pouvaient être donnés qu'à des religieuses de sa maison. La réception de l'abbesse et des nonnes offrait des cérémonies d'un genre particulier. Lors de l'installation de la première, elle était conduite processionnellement à l'église de la Trinité, montait au grand autel et portait la main sur la clef du tabernacle, sans doute en signe de domination sur le clergé de cette paroisse. Quant aux simples nonnes, lorsque la novice avait prononcé ses vœux dans l'église du Ronceray, l'abbesse la conduisait à celle

de la Trinité, et elle prenait place vis à vis l'évêque, appelé à cette cérémonie. Le prélat commençait alors la messe; ensuite il bénissait la nouvelle professe, puis il lui attachait sur la tête un voile noir, et lui passait au doigt un anneau d'or. L'office terminé, d'anciennes religieuses appelées paranymphes attachaient à leur tour sur la tête de la récipiendaire une couronne de perles et de diamants. Revenons à l'église du Ronceray.

Il n'en reste aujourd'hui que la nef, dont on a fait une chapelle pour l'École des arts-et-métiers; et même les bas-côtés, entièrement dénaturés, ont été convertis en salle d'études. Si l'église qui nous occupe a été en effet construite par Foulques II, on ne peut qu'attribuer à une tradition prolongée jusqu'au xe siècle du système romain l'appareil de petites pierres carrées que l'on remarque à l'extérieur. Quant à l'intérieur, le caractère de sa construction, la simplicité de ses ornements, les corbeilles de feuillages qui forment les chapiteaux des colonnes, enfin les oiseaux bizarres ou les monstres fantastiques que présentent quelques-uns, tout concourt à révéler l'architecture du xie ou du xiie siècle : ce qui s'expliquerait par une reconstruction de cette époque, continuée plus tard, car la voûte est en ogive assez prononcée.

L'église de la Trinité, l'une des plus élégantes et la plus importante d'Angers, par son étendue, appartient évidemment à l'époque de transition; si donc elle a été commencée vers 1062, ainsi que l'avance Bodin, ce n'est assurément qu'à la fin du siècle suivant qu'elle a été terminée. Elle se compose d'une nef unique finissant à sa partie orientale par trois chapelles hémisphériques. Le chœur est très-petit et séparé de la nef par un mur percé de trois portes correspondant aux chapelles. Les voûtes sont ogivales; trois tores parallèles en garnissent les arêtes, et retombent sur des colonnes engagées dans les parois latérales. Les chapiteaux de ces colonnes sont ornés de feuillages gracieusement découpés, mais de pure fantaisie. Dans le chœur, ces couronnements présentent cette bizarre variété de monstres ingénieusement contournés dont le style roman offre les types souvent heureux. Cette partie de l'ornementation nous a paru la plus ancienne : peut-être remonte-t-elle à la fin du xie siècle. Les parois de la nef présentent une suite de niches assez profondes, dont l'arc est une ogive à pointe obtuse; au fond de la plupart de ces niches, s'ouvre une fenêtre étroite, cintrée et qu'entoure une riche moulure; l'arc lui-même offre une archivolte saillante, couverte de rosaces et de divers autres ornements d'une très-délicate exécution.

A l'extérieur de l'église de la Trinité, on voit des fenêtres plein cintre dont plusieurs archivoltes en retraite dessinent le contour. Le toit s'appuie sur une suite de modillons d'un assez beau travail. Une tour, carrée à sa base et octo

gone dans sa partie la plus élevée, repose au centre du chœur; les fenêtres de cette tour sont à plein-cintre; leur disposition marque deux étages.

A tout prendre, s'il existe dans la Trinité des constructions de la seconde moitié du XIe siècle, ce sont les gros murs, particulièrement ceux du chœur, et peut-être l'étage inférieur de la tour. Quant aux voûtes, aux niches et aux chapiteaux de la nef, leur travail révèle, à ne pas s'y tromper, l'architecture de la fin du XIIe siècle. L'église de la Trinité est une des paroisses principales de la ville, elle a pour succursales Sainte-Thérèse et Saint-Jacques. Cette dernière église est un édifice roman plus ancien que la Trinité, mais la façade seule a conservé son caractère primitif. On y voit des colonnes dont le chapiteau se compose d'un cône renversé et sans ornement, que l'on peut faire rapporter au commencement du Xe siècle, peut-être à la fin du IXe; cet âge se révèle encore assez clairement par les fenêtres en plein-cintre percées dans le fronton, et qui décroissent de hauteur à mesure qu'elles se rapprochent des angles latéraux de ce fronton.

L'église de Saint-Serge, paroissiale comme la Trinité, est située sur la rive gauche de la Maine; elle dépendait autrefois d'une opulente abbaye de Bénédictins, fondée vers le milieu du VIIe siècle par Clovis II. En l'année 865, les Normands ayant fait une descente en Bretagne, les habitants vinrent déposer dans l'église de Saint-Serge le corps de saint Brieux, qu'ils avaient en grande vénération. Ce fut pour l'abbaye un trésor fort productif qui, durant trois siècles, contribua puissamment à l'enrichir. Par cette raison sans doute, les Bretons réclamèrent leur saint; mais après un long procès, ils ne purent en obtenir qu'une partie : il ne se trouva point d'Ingelger parmi eux pour conquérir une restitution complète. A l'époque où une portion de saint Brieux retournait en Bretagne (1210), les pèlerinages qu'il avait attirés à Angers avaient mis les moines de Saint-Serge à même de rebâtir leur église. Cette reconstruction, au rapport de Ménage, remonterait à l'an 1050 et aurait été entreprise sur les plans d'un moine de Marmoutier nommé Vulgrin, dont les talents en architecture étaient alors très-renommés. Mais malgré l'autorité de Ménage et la tradition généralement répandue dans le pays, il est impossible de reconnaître un ouvrage du XIe siècle dans l'admirable chœur de Saint-Serge, seule partie de l'édifice attribuée à Vulgrin : le caractère architectonique des premières années du XIIIe siècle se révèle ici d'une manière très-appréciable : c'est le gothique primitif, comparable aux monuments de cette époque que l'on voit en Angleterre, et qui a peu d'analogues en France. Ce chœur, qui se termine carrément à l'orient, n'a pas admis d'abside hémisphérique; c'est une chapelle rectangulaire qui remplace cette abside : six colonnes très-sveltes divisent la

chapelle en trois galeries, et correspondent avec d'autres colonnes engagées dans les parois latérales. Celles-ci, qui se trouvent en retraite relativement aux murs de la nef, ou plutôt du transept, se prolongent jusqu'à la hauteur des secondes colonnes du chœur à l'occident, et semblent donner à ce chœur des bas-côtés doubles, communiquant avec lui et avec les transepts. La légèreté, la fragilité apparente des colonnes dont nous venons de parler est telle que l'on est frappé d'une sorte de crainte en admirant cette construction, qui paraît tenir suspendue la voûte dont elle est couronnée. Mais ce prestige n'est que le résultat d'un artifice habile : les murs latéraux, très-épais et contreboutés, supportent tout le poids de la voûte, et les colonnes ne sont chargées réellement que de l'extrémité des nervures de cette voûte, qui retombent sur leurs chapiteaux. Ces nervures, qu'on voit se croiser et se compliquer pour ainsi dire sur la voûte en ogive à pointe obtuse, expliquent comment les arceaux, construits en simples moellons, ont pu se conserver sans aucune altération. Les fenêtres sont à plein-cintre, mais comprises dans des travées ogivales : elles sont sans meneaux, selon les usages des XIIe et XIIIe siècles, et ornées d'un simple tore, retombant sur de minces colonnettes engagées. Si maintenant on cherche à déterminer l'âge du monument par son caractère architectonique, on reconnaîtra facilement, aux chapiteaux des colonnes, le travail propre à l'époque de transition et au commencement du XIIIe siècle : ce sont les crochets entourant la corbeille, puis des feuilles, ici fantastiques et rappelant la manière bysantine, là recherchant l'imitation des végétaux réels ; enfin, ce sont des rameaux et des palmettes qui assignent une date certaine au ciseau du sculpteur.

En résumé, nous pensons que le chœur de Saint-Serge ne peut, sans une grave erreur archéologique, être attribué à Vulgrin. L'édifice qu'il construisit n'existe plus; mais nous croyons qu'il en subsiste quelques parties : telles pourraient être les gros piliers qui flanquent le chœur et les transepts, dont le caractère est bien celui de l'ère romano-bysantine, particulièrement reconnaissable par les roses des extrémités nord et sud. Quant à la nef, dont nous n'avons point encore parlé, elle a été restaurée ou plutôt reconstruite vers la fin du XVe siècle. Tout ce qu'on y peut remarquer, c'est une frise très-ornée près de la porte principale, qui, à l'extérieur, est d'une grande simplicité. Près du portail se trouve une tour très-ancienne, bâtie en schiste grossièrement taillé, et qui pourrait bien avoir fait partie de l'église construite par Vulgrin.

Dans la situation actuelle de l'église que nous venons de décrire, on ne peut guère juger du talent qui avait acquis à cet architecte du XIe siècle une si grande

réputation; mais les historiens de l'Anjou, d'après Ménage, rapportent que l'œuvre architectonique de Saint-Serge valut à Vulgrin l'évêché du Mans. Cela rappelle, comparaison gardée, la remarque critique de Beaumarchais sur le choix du titulaire d'un emploi : « Il fallait un calculateur, ce fut un danseur qui « l'obtint. »

Les bâtiments d'habitation de l'abbaye de Saint-Serge, reconstruits avec splendeur au XVIIIe siècle, sont occupés aujourd'hui par le séminaire.

On attribue aussi à Vulgrin la construction de l'église de l'abbaye de Toussaint, qu'on voyait encore il y a trente ans près du château, et dont il ne reste plus que le souvenir : cette église ayant dû être démolie en 1815 faute d'entretien de la couverture, « Vulgrin montra un savoir peu commun en stéréotomie, dit Bodin, en osant faire porter ici une voûte de trente un pieds six pouces de longueur, sur deux colonnes de onze pouces de diamètre. » Cette conception, analogue à celle du chœur de Saint-Serge, était sans doute calculée sur des moyens de consolidation tels que des piliers épais sur lesquels s'appuyaient les amortissements de la voûte. Dans tous les cas, la similitude des deux monuments enlève l'honneur de leur construction au même architecte : nous le répétons, ces travaux sont évidemment de deux siècles postérieurs à son existence.

Si l'on remonte à l'origine des églises que nous venons de mentionner, on verra que la cathédrale d'Angers, dédiée à saint Maurice, n'est pas aussi ancienne, au moins dans sa construction actuelle; et quant à sa fondation, nous ne pouvons en assigner la date certaine. Si l'on devait s'en rapporter aux annales d'Anjou, Pepin-le-Bref aurait commencé cette église et Charlemagne l'aurait terminée. Les archives du chapitre ont au moins prouvé que ces deux souverains doivent être comptés parmi les premiers bienfaiteurs de la cathédrale d'Angers. Vers la fin du XVIe siècle, une contestation s'éleva entre Miron, titulaire de cet évêché, et les chanoines de Saint-Maurice, parce que le prélat prétendait reconnaître Saint-Pierre pour église-mère et y transférer son siége; tandis que le chapitre soutenait les droits de Saint-Maurice. Les chanoines produisirent dans ce différend une charte de Charles-le-Chauve, datée de la quatrième année de son règne, et tout à fait confirmative de la dernière assertion. Ce qui avait pu tromper l'évêque Miron, c'est que l'église-mère était primitivement dédiée à la Vierge, qui est encore aujourd'hui sa première patronne.

A quelque époque que l'on puisse faire rapporter la construction primitive de Saint-Maurice, cette église tombait en ruines au Xe siècle, tant par suite des dévastations que les Normands y avaient commises, que par les dégâts itératifs

des incendies. L'évêque Hubert de Vendôme entreprit à ses frais de rebâtir cette basilique au commencement du XIe siècle, avec l'assistance du comte son père ; mais en 1030 les murs de la nef seuls étaient terminés ; dès lors, on y célébra pourtant l'office divin. Un siècle plus tard, dit Bodin, c'est-à-dire vers le tiers du XIIe siècle, et sous l'épiscopat d'Ulger, Hugues de Semblançay, chanoine de Saint-Maurice, fit établir des verrières coloriées dans les fenêtres de la nef : ces verrières doivent être considérées comme des plus anciennes qu'on ait vues en France : il n'y en avait encore qu'à Notre-Dame de Paris et à l'église de l'abbaye de Saint-Denis : les unes et les autres étaient dues à la munificence de Suger. Jusqu'alors sans doute la nef avait été couverte en bois ; ce fut Normand de Doué, successeur d'Ulger, qui, vers le milieu du XIIe siècle, fit commencer les voûtes Selon toutes les apparences, les deux tours qui flanquent le portail furent élevées à peu près à cette époque, un étage au-dessus de la fenêtre ouverte dans le portail. Vers la fin du même siècle, Raoul de Beaumont, aussi évêque d'Angers, jeta les fondations du chœur, qu'il put terminer. Le transept fut commencé en 1225 par les soins du chapitre : pour construire ce transept, Guillaume de Beaumont abandonna une partie de son palais. La croisière et le chœur étaient finis en 1240.

L'église de Saint-Maurice présente une nef unique, divisée en trois travées par des faisceaux de colonnes engagées. Cette nef est fort large ; pourtant ses murs ne sont soutenus par aucun arc-boutant, et ses contreforts ont une médiocre saillie. D'une travée à l'autre s'ouvre, en retraite de deux pieds environ, une ogive plaquée à chaque paroi latérale, et qui forme ainsi une vaste niche, au-dessus de laquelle s'étend une corniche saillante, que soutiennent des modillons. Sur l'épaisseur de l'ogive et la largeur de la corniche s'appuie une galerie étroite qui, traversant les faisceaux de colonnettes, règne tout autour de l'église. Au-dessus de chaque travée, s'ouvrent, dans deux ogives en retraite l'une sur l'autre, deux fenêtres étroites en plein-cintre et flanquées de colonnettes. La voûte ogivale de la nef est renforcée d'épaisses nervures et d'arcs doubleaux. Le transept et le chœur offrent les mêmes dispositions que la nef. Le chœur, beaucoup plus étroit que celle-ci, est fermé à l'orient par un trapèze. Les fenêtres de ces deux dernières parties de l'édifice sont ogivales, géminées et surmontées d'une rose. L'ogive, qui, entre les travées de la nef, présente une retraite d'environ deux pieds, n'est que figurée par une arcature dans le transept et dans le chœur.

L'ornementation généralement byzantine de Saint-Maurice, ainsi que le type du plan, est d'une exécution fort remarquable. Les modillons servant d'appui à la corniche qui règne autour de l'église, rappellent bien, par leur variété

souvent bizarre, l'extrême fécondité des artistes de la période byzantine. Les arceaux de la voûte sont ornés de deux tores avec moulure chevronnée au milieu. Au centre des arcs doubleaux, une suite de rosaces richement sculptées remplacent les moulures chevronnées. Les chapiteaux de la nef se composent de feuillages variés d'un travail exquis ; ceux du chœur, dont l'exécution n'est pas moins merveilleuse, ont admis des têtes d'anges et des figurines d'un mouvement gracieux, surgissant du feuillage : on reconnaît ici, par la délicatesse du travail et la correction des proportions, la dernière phase du chapiteau historié. A ces détails d'ornementation, aussi gracieux que bien entendus dans leur ensemble, se joint l'effet admirable des vitraux, qui, comme nous l'avons vu, remontent au milieu du XIIe siècle. L'harmonie des couleurs est ici le résultat de la plus heureuse combinaison : il y a dans cet arrangement une sorte de magie qui captive sans le secours d'aucun autre art. A cette habile composition des verrières, se joint, dans la rose du transept méridional, une exécution architectonique d'un mérite particulier : les meneaux déliés de cette rose, l'une des plus grandes que nous ayons vues, se composent de colonnettes avec chapiteaux ornés de crochets appartenant au gothique primitif, et dont les bases convergent vers le centre du cercle. Cette disposition est d'un effet aussi régulier que pittoresque. Avant de quitter cet intérieur, qu'admireront même les antagonistes encore nombreux de l'architecture du moyen âge, nous devons citer une belle cuve de verre antique, donnée à la cathédrale d'Angers par le bon roi René. Ce vase, qui sert de bénitier, accuse par son travail un ouvrage du Bas-Empire.

A Saint-Maurice, comme partout, les *Grecs* du XVIIIe siècle sont venus déparer de leur mieux le bel intérieur que nous venons de décrire. Le grand autel, refait en 1747, par l'architecte Antoine-Denis Gervais, est un composé de marbres précieux taillés en colonnes corinthiennes supportant un baldaquin sculpté et doré. Le chœur est environné d'une menuiserie exécutée de 1778 à 1784, et grecque comme l'autel : les dessins en ont été donnés par le sieur Gaultier, sculpteur. Le buffet d'orgue, ainsi que la menuiserie du chœur, se ressent de la décadence de l'art ; mais l'instrument, ouvrage du célèbre facteur Danville, est, dit-on, un des meilleurs du royaume.... On ne voit plus, dans la cathédrale d'Angers, quatre pièces de tapisserie en soie, qui représentaient diverses histoires des deux Testaments ; la révolution a fait disparaître aussi sept autres pièces de tapisserie, dues à la munificence du roi René, et à la vue desquelles l'imagination tourbillonnait en vain devant certaines scènes de l'Apocalypse. Le trésor de Saint-Maurice contenait un grand nombre de reliquaires d'or et d'argent, ornés de pierres précieuses : les métaux ont été

niveau des lois modernes a passé sur tout ce luxe de personnel et de richesses : la cathédrale d'Angers se compose de huit ou dix *fonctionnaires ecclésiastiques*, vivant du budget, comme les officiers civils, comme l'armée.

Sans doute il y eut à Angers beaucoup plus d'églises et de monuments religieux que nous n'en mentionnons dans ce chapitre : cette ville, comme toutes celles de France, renfermait une multitude de couvents dont le souvenir même s'efface; il y aurait peut-être quelque intérêt à recueillir dans leurs ruines; mais nous évaluons avec anxiété l'espace qui nous reste, et nous le consacrons tout entier aux grands reliefs de l'histoire des localités. L'église paroissiale de Saint-Pierre n'existe plus; il n'en reste que la mémoire de son dernier curé, que Bodin appelle le Rabelais angevin. Nous devons à nos lecteurs quelques mots sur cet ecclésiastique ; voici ce qu'il en dit : « Je crois encore le voir sur « le seuil de sa porte, sa soutane déboutonnée, son bonnet, enveloppé d'une « coiffe de toile, placé de côté sur sa tête ; les cordons de son caleçon tom- « bant sur ses bas. Ses yeux vifs sont ombragés d'épais sourcils ; son nez, sa « lèvre supérieure et sa veste sont couverts de tabac. Son air railleur et distrait, « le désordre de ses vêtements, tout est parfaitement assorti à son maintien. Sa « tête est un peu penchée en avant; une de ses mains est dans la ceinture de « sa culotte, et de l'autre, il fait un geste aux grisettes ou aux artisans qui « passent, en leur adressant quelques mots plaisants, quelquefois malins, mais « jamais offensants. Il en reçoit gaiement la riposte et rit le premier des « railleries qu'on échange avec lui. » Ce type du prêtre rablaisien appelé Pierre Robin, n'était rien moins que docteur en théologie, recteur de l'Université et premier curé-cardinal de la ville d'Angers. Outre ses œuvres sacrées, il a publié plusieurs ouvrages sur l'antiquité, pour laquelle il montrait une sorte de culte. Mais il ne professait avec quelque dignité que celui-là : affable, bienveillant pour tout le monde, bienfaisant envers les pauvres, Robin se bornait à respecter ces bases fondamentales de la religion, et les rites de l'église le préoccupaient trop peu. Ses prônes étaient mêlés de pasquinades, de quolibets ; il officiait avec une distraction risible, et souvent il lui arrivait d'interrompre le service divin pour appeler un de ses paroissiens et le prier de lui amener son cheval. Durant une disette qui sévissait sur l'Anjou, il exhortait un jour ses ouailles à la résignation, dans un discours rempli d'une éloquente onction ; tout à coup il le termine brusquement par cette phrase grotesque : « Heureusement, les vignes sont belles; nous forcerons un peu sur le vinot. » Robin s'expliquait quelquefois avec la plus originale énergie sur ce qu'on appelle les convenances sociales. « Un chien, disait-il un jour, passe le premier « à l'entrée d'une assemblée publique, où l'on se fait des compliments ; je le suis

« et on ne nous remarque ni l'un ni l'autre. » Il écrivit dans un de ses ouvrages, sous l'empire d'un autre ordre d'idées : « Quand un revers imprévu nous amène « la mort et nous la montre avec tout son appareil affreux, comme pour nous « mettre aux prises avec elle, nous faire lutter contre elle et enfin succomber « sous ses coups, c'est alors qu'elle est terrible. » A vingt ans du jour où le curé de Saint-Pierre avait écrit cela, entassé avec une multitude d'autres prêtres dans un bateau à soupape sur la Loire, il fut englouti dans ce fleuve par l'ordre de Carrier.

Nous avons parlé des églises paroissiales d'Angers : Saint-Maurice, Saint-Serge et la Trinité ; les succursales de Saint-Maurice sont Saint-Laud, Saint-Léonard, Notre-Dame ; Saint-Serge n'a pour annexe que Saint-Joseph ; les succursales de la Trinité sont Saint-Jacques et Sainte-Thérèse. Continuons la mention des établissements consacrés à la piété publique dans la ville d'Angers.

L'hôtel-Dieu, nous l'avons déjà dit, fut fondé par Henri II, roi d'Angleterre ; il le fit construire sur un vaste emplacement situé entre la rive droite de la Maine, qui en baigne les murs, et l'église Saint-Laurent. Bodin, dans ses *Recherches sur l'Anjou*, attribue à ce souverain le bâtiment principal, divisé en trois belles salles destinées à recevoir les malades ; mais au premier examen de cette construction, on reconnaît qu'elle a le caractère architectonique du XIIIe siècle, non celui de la moitié du XIIe, époque de la fondation. En effet, la salle principale offre non-seulement des voûtes et des arcades ogivales ; mais les deux rangées de colonnes qui la divisent présentent des chapiteaux ornés de crochets, signe indubitable du gothique primitif. Il n'en est pas de même de la salle située vis-à-vis des ruines de Saint-Laurent, et servant aujourd'hui de grenier à blé : celle-là est bien empreinte du type roman. Elle est divisée dans sa longueur par deux rangs de piliers, qui tous étaient géminés, mais dont plusieurs ont été remplacés par des piliers modernes. Les fenêtres sont en arc surbaissé, géminées et séparées par des colonnettes ; il ne paraît pas y avoir jamais eu de voûte à cette salle, qui, selon toutes les apparences, fut toujours couverte en charpente, ainsi que cela avait souvent lieu au XIIe siècle. Le cloître, conduisant de la salle principale à la chapelle, est roman dans une partie ; l'autre partie, par son ornementation, révèle l'époque de la renaissance. La chapelle est évidemment du XIIIe siècle. L'entrée principale de la grande salle ouvre sur un second cloître, roman comme le premier.

A l'extérieur, l'hôtel-Dieu d'Angers est d'un aspect abrupt : les murs sont bâtis en schiste à peine dégrossi, sans récrépissage de chaux, ce qui ne les empêche pas d'être d'une grande solidité. Il va sans dire que diverses con-

structions modernes ont été ajoutées au monument bâti par Henri II et ses successeurs.

Autrefois l'hôtel-Dieu d'Angers, comme toutes les institutions hospitalières, était administré par des prêtres; or, le clergé de la ville, dit Bodin, voulut plus d'une fois convertir en bénéfices le patrimoine des pauvres; les magistrats municipaux s'y opposèrent toujours, et, sur l'avis des plus savants jurisconsultes, finirent par prouver que l'hôtel-Dieu étant de fondation royale, devait relever de l'autorité civile, non d'aucune autre. L'hôpital qui nous occupe est maintenant civil et militaire; une commission administrative, sous la présidence du maire, le régit au nom de la ville, comme les autres hospices, dont nous parlerons tout à l'heure. Le service hospitalier y est confié à des sœurs de la congrégation de Saint-Vincent-de-Paul, sous la direction d'une supérieure. Dans cet hôpital plusieurs médecins distingués font des cours d'instruction médicale; c'est une continuation ou plutôt un souvenir en action de l'ancienne faculté de médecine d'Angers, qui fut, dit-on, l'une des plus célèbres du royaume. Il y a aussi à l'hôtel-Dieu une salle de la Maternité et un cours d'accouchement; la pharmacie et la boulangerie centrale des hospices y sont placées. Jean-François Mirault, médecin fort distingué, se livra avec tant d'abandon au traitement des blessés qui, après la campagne de 1814, refluaient de tous les hôpitaux de France, qu'il périt atteint de l'épidémie que ces infortunés portaient avec eux.

N'ayant point à nous occuper des autres hôpitaux d'Angers sous le rapport monumental, nous dirons en peu de mots qu'ils sont au nombre de trois : l'Hospice-Général, celui des Incurables, et l'hospice dit des Pénitentes. Le premier est consacré aux vieillards valides des deux sexes, de l'âge de soixante ans et au-dessus, et aux enfants orphelins depuis quatre ans jusqu'à douze. Les uns et les autres sont occupés à divers travaux propres à leur âge; on admet aussi dans cet établissement les aliénés des deux sexes: enfin le dépôt des enfants trouvés est établi dans cet hospice. Celui des Incurables renferme des infirmes, des épileptiques et des insensés des deux sexes. Dans l'hospice des Pénitentes sont admises les folles non furieuses et les insensées pauvres. Les trois établissements ci-dessus mentionnés sont desservis par des sœurs hospitalières dont le chef d'ordre est à l'Hôpital-Général.

Parmi les institutions de bienfaisance, et conséquemment religieuses de la ville d'Angers, nous comprendrons un dépôt de mendicité, genre d'établissement qui manque encore à un grand nombre de nos départements, bien que l'on comprenne partout aujourd'hui que la mendicité ne peut être admise à titre d'élément normal de l'état social. Honteuse de voir la voie publique perpétuellement

encombrée de mendiants des deux sexes, l'administration municipale d'Angers, après avoir réuni les dons de quinze cents souscripteurs, a fondé un dépôt le 1er octobre 1831, dans la maison abbatiale de Saint-Nicolas, pour recevoir cette foule errante que l'on voyait mendier avec une sorte d'audace dans les places, dans les rues et à la porte des hôtels. Cette maison, que desservent trois sœurs hospitalières, fut administrée d'abord par une commission de douze membres au choix des souscripteurs; depuis 1841 le dépôt de mendicité est à la charge de la ville et régi par l'administration municipale. Pour compléter le système de bienfaisance dans la ville d'Angers, il y existe un bureau général composé de sept membres, y compris le maire, qui en est le président.

Les monuments civils du moyen âge sont très-nombreux à Angers, si l'on comprend sous cette dénomination les maisons qui furent des hôtels sous le règne des comtes et des ducs d'Anjou. Plusieurs offrent, sculptés à leur façade, des bas-reliefs curieux : pour l'archéologue qui a du temps et de l'espace à sa disposition, il y a là des renseignements précieux sur les costumes, les usages et même les mœurs des XVe et XVIe siècles, auxquels la plupart des maisons appartiennent. Quant aux édifices publics, à part les églises des communautés mentionnées précédemment, ils sont en petit nombre : nous allons décrire ceux qui ont dû fixer notre attention. Nous parlerons d'abord de l'enceinte murale.

Selon Polydore, Virgile et d'autres auteurs, Henri II, roi d'Angleterre, ayant fait raser les fortifications d'Angers, les fit ensuite reconstruire; mais d'après le chroniqueur Albéric et la Philippide de Guillaume-le-Breton, la ville d'Angers fut démantelée par Louis Cœur-de-Lion, fils de Philippe-Auguste. Ménage affirme d'ailleurs que la grande muraille fut reconstruite sous le règne de saint Louis; et ce fait paraît prouvé par les monuments historiques. Cette enceinte, la troisième en comptant celle des Romains, fut commencée vers 1228 et terminée vers 1232; nous en avons signalé ailleurs le développement [1].

Le château, dont la masse est encore imposante malgré les mutilations qu'il a subies, s'étend sur le point le plus éminent de la ville : il n'existait pas sous les premiers comtes d'Anjou; sur son emplacement s'élevait le palais épiscopal, dont il reste, du côté de la rivière, un fragment de murailles percé de sept fenêtres en plein-cintre. Les comtes, ainsi que nous l'avons dit précédemment, habitaient le capitole, auquel ils avaient ajouté des parties de construction. Ce

1. Voyez page 397 de ce volume.

fut sous le gouvernement d'Ingelger que l'évêque Dodon, voulant se rapprocher de l'église cathédrale, échangea sa demeure contre celle du comte, à la satisfaction de celui-ci, parce que, de l'éminence sur laquelle il allait s'établir, il pourrait, mieux que du centre de la ville, surveiller les courses des Normands et des Bretons. Selon Chopin, auteur des *Commentaires sur l'Anjou*, le château actuel fut bâti par Bertrade, veuve de Foulques-le-Rechin et de Philippe Ier, roi de France; mais l'opinion la plus commune, appuyée sur celle de Menard, attribue le commencement de cette construction à Philippe-Auguste, et sa terminaison à saint Louis. Quoi qu'il en soit, ce dernier monarque ayant trouvé dans le château une chapelle dite de Sainte-Geneviève, que Geoffroi Martel avait érigée en collégiale, sous le vocable de saint Laud, transféra ce chapitre en 1234 dans l'église du prieuré des Bénédictins, établi hors les murs et dédié à saint Germain. Dès lors ce prieuré prit le nom de Saint-Laud.

Si telle est l'origine de la vaste citadelle d'Angers, on ne peut disconvenir qu'elle n'offre des parties beaucoup moins anciennes, et particulièrement du XVe siècle. C'est à la fin de cette période séculaire que l'on doit faire rapporter la construction de la chapelle, où l'on retrouve des traces du gothique fleuri, au milieu des dégradations qu'elle a subies depuis son abandon. Selon les manuscrits de Louvet, un bâtiment d'une certaine élégance qu'on appelait le donjon, s'élevait entre les deux tours qui flanquent la porte du château; une jolie chapelle occupait le milieu, et des cabinets étaient pratiqués dans des tourelles que ce corps de logis présentait à ses angles. C'était, dit le même écrivain, un appartement d'été, dont les fenêtres en ogive étaient ornées de gracieuses peintures sur verre. Lorsque Louise de Savoie, mère de François Ier, habitait le château d'Angers durant la belle saison, elle se plaisait beaucoup dans ce pavillon, seule partie peut-être de cette sombre forteresse où l'esprit ne fût pas attristé par l'appareil des instruments de guerre. Des croisées aux brillantes verrières dont nous venons de parler, on découvrait toute la ville, ses deux ponts, et au delà le village de Reculée, où se dessinait, au milieu d'une fabrique enchanteresse, la maison de campagne du bon roi René, qu'il n'avait jamais voulu nommer un château. Du panorama fantastique que nous déroulons ici sous les yeux de nos lecteurs, nous appelons l'illusion à leur secours au point de leur montrer l'intérieur de cette villa modeste. Elle est décorée de peintures représentant divers épisodes de l'histoire d'Anjou : galerie inachevée à laquelle l'artiste travaille encore..... Or, cet artiste, c'est René lui-même, ce monarque tour à tour berger, peintre, poëte et architecte.

La sévère réalité, en effaçant ce tableau séduisant, reproduit l'état actuel de

l'ancienne demeure des comtes d'Anjou : le pont, avec l'ouvrage avancé qui le défendait, est détruit; le couronnement des tours est enlevé. A l'intérieur de celles-ci, nuls détails d'ornementation n'assignent une date précise à leur construction, à laquelle des réparations multipliées ont d'ailleurs ajouté les caractères de leurs époques. Ici l'on découvre des traces de toutes les architectures depuis le XIIIe siècle jusqu'au XVIIe : ce dernier se révèle surtout par un bâtiment ayant servi d'arsenal. Quelques officiers du génie et de l'artillerie habitent le château d'Angers : ils ont là une triste résidence; mais l'aspect de ce vieux fort, encore redoutable du sein de ses ruines, comme le grand *Bélisaire* de Marmontel couvert de haillons, impose et fait rêver à la puissance de ses anciens possesseurs..... Alors la vaste place d'armes, maintenant couverte d'herbe, se peuple de fiers chevaliers étincelants d'acier doré; de belles châtelaines couvertes de moire et de pierreries; de pages et d'écuyers chamarrés d'habits blasonnés; enfin de gardes à la marche retentissante de fer, qui veillent contre les ennemis et les félons.

A l'extérieur, et particulièrement le long de la montée du sud, le château d'Angers, avec ses tours multipliées et ses courtines construites en schiste noir alternant avec de la pierre blanche, produit un effet grandiose, qui ennoblit singulièrement le coup d'œil général de la ville. Nous pensons que l'administration locale comprendra toujours un si noble effet de perspective; en faisant réparer ce grand débris, elle entretiendra les souvenirs de l'individualité angevine, qui n'existe plus que dans les monuments.

Tandis que nous parcourions ce donjon, notre cicerone nous racontait les aventures quelque peu excentriques d'une dame qui fut assez récemment enfermée dans une des tours, servant sans doute de prison. Le délit de cette dame peut se résumer par ce vers de *Phèdre :*

C'est Vénus tout entière à sa proie attachée.

Or, cette proie n'était pas unique, ou, pour mieux dire, tout était proie au gré de l'ardente beauté des rives de la Maine. Pour mettre un terme aux divergences de son insatiable tendresse, on l'enferma; mais elle trouva, dit-on, une clef d'or qui ouvrit la porte de sa prison, et les Amours accoururent à tire-d'aile sous les voûtes où elle avait trouvé le moyen de ne pas languir. Le conteur qui nous a dit cette anecdote en a-t-il outré les détails, en ajoutant que l'enchanteresse avait causé un commencement de dépopulation parmi la jeunesse masculine d'Angers ? c'est une question que nous laissons décider aux habitants du

pays. Heureusement on parvint à découvrir ce qui se passait dans la tour du château, et les clefs de fer annulèrent l'action de la clef d'or.

Le coup d'œil de l'artiste qui visite le château d'Angers s'attache volontiers à la porte dite des Champs, dont la physionomie est très-pittoresque : nous l'avons fait graver.

Après les guerres de la ligue, on commença à démanteler le château d'Angers; mais l'enceinte de la ville était encore presque intacte au commencement de ce siècle; seulement, vers l'année 1775, les fortifications de la porte Saint-Aubin avaient été démolies, et sur leur emplacement on avait formé la

place dite de *Monsieur* [1]. En 1809 et années suivantes on acheva de raser la vieille muraille ainsi que les tours qui la flanquaient, et l'on combla le fossé profond dont la ville était environnée. Une seule tour située sur la rive droite de la Maine et quelques pans de muraille rappellent qu'Angers fut jadis une place forte.

Des maisons particulières ont été élevées successivement sur les fondations de l'antique muraille: la butte du Pélican, adoucie dans sa pente, facilite maintenant l'entrée de la ville par la porte Saint-Michel; le champ de Mars a été nivelé: des plantations d'ormeaux en dessinent le contour et bordent le boulevard, qui remplace les fortifications; enfin la promenade appelée le Mail a été agrandie par l'adjonction de l'emplacement du couvent des Minimes. Aujourd'hui ce quartier, couvert d'hôtels construits avec toute l'élégance, tout le luxe de l'architecture moderne, ne laisse rien à désirer à la ville d'Angers de ces splendeurs recherchées par l'opulence, et, sous ce rapport, ses habitants peuvent y prétendre sans encourir le reproche d'une vanité déplacée.

Lorsque Charles IX eut accordé à la ville d'Angers une juridiction consulaire, elle siégea d'abord, comme nous l'avons dit, au couvent des Carmes; mais ensuite la corporation des marchands ayant acheté l'hôtel de Puicharic, rue Baudrière, le fit abattre et bâtit sur son emplacement le palais des Marchands. Ce monument de la seconde moitié du XVIe siècle se distinguait par quelques détails d'ornementation appartenant à la renaissance, et par une statue de Louis XIV qui en décorait la principale façade. L'édifice a été gâté par des additions modernes, puis mutilé dans sa décoration durant la révolution. L'hôtel est précédé d'une cour spacieuse, que ferme une grille en fer.

Le Palais-de-Justice, où siége la cour royale, est beaucoup moins apparent que l'hôtel dit des Marchands. C'est un bâtiment très-vaste, mais enclavé entre des maisons particulières, et dont on n'aperçoit que les deux portes extérieures. L'une de ces portes ouvre du côté de la rue Saint-Michel, et l'on y monte par un escalier en fer à cheval; l'autre est située vers la place des Halles. Au commencement du XVIe siècle, ce palais tombait en ruines; Pierre Poyet, premier lieutenant civil, le fit rebâtir en 1533. L'intérieur n'offre d'un peu remarquable que la salle des pas-perdus, décorée des statues de la Force et de la Justice.

Le voyageur visite avec divers motifs d'intérêt la maison où est établi le

1. Le comte de Provence, depuis Louis XVIII, qui avait en apanage le duché d'Anjou, était appelé *Monsieur*, comme tous les frères puinés des rois de France.

musée d'Angers, dont nous signalerons particulièrement la façade extérieure. Cette maison portait le nom de *Logis Barrault*, à une époque où le roturier,

quelque opulent qu'il fût, ne pouvait se permettre de donner le nom d'hôtel à son habitation. Olivier Barrault, trésorier de Bretagne, et qui fut maire d'Angers trois fois au XVe siècle, fit bâtir ce véritable palais, situé rue Courte, et l'habita jusqu'à sa mort. En 1498, selon Bodin, « de savants professeurs faisaient « entendre leur voix éloquente dans ces vastes salles, et formaient ce clergé « angevin qui a donné tant de sujets distingués à l'Église. » Nous avons vu qu'en cette même année le fastueux César Borgia, venu à Angers avec le

roi Louis XII et Anne de Bretagne, encore dans l'enivrement de leur lune de miel, logea à l'hôtel Barrault pendant son séjour au milieu des Angevins, que son luxe éblouissait. Lorsque Marie de Médicis établit son quartier-général à Angers, durant ses courtes hostilités contre Louis XIII, elle habita ce même hôtel. Depuis on y établit le grand séminaire, auquel succéda l'École centrale, dont nous reparlerons ailleurs. Enfin dans le logis Barrault on a réuni de nos jours la bibliothèque, le cabinet d'histoire naturelle et le musée : c'est donc comme monument et comme siége d'une triple institution que nous devons examiner cet édifice.

L'hôtel Barrault offre à l'intérieur des salles très-vastes dont l'ornementation a été sacrifiée en partie aux destinations actuelles; mais on admire toujours les voûtes hardies de cette construction du xve siècle. A l'extérieur, la façade, richement décorée, qui regarde la cour, se distingue surtout par la tour de l'escalier où se produisent toutes les richesses du gothique fleuri.

La bibliothèque publique d'Angers, qui occupe une partie de l'hôtel Barrault, se compose d'environ 30,000 volumes, non compris les doubles et les collections partielles qu'on en a tirées, et dont l'ensemble forme à peu près 15,000 volumes. La classification admise dans cet établissement est, à quelques variantes près, celle de Debure. Ce dépôt renferme des livres rares et précieux en assez grand nombre pour qu'il ne nous soit pas permis de les mentionner. On y trouve aussi quelques manuscrits intéressants ; mais il serait à désirer, pour l'avantage des études historiques, qu'on y réunît de nombreuses chartes ayant appartenu à l'évêché, aux divers chapitres et aux anciennes abbayes de l'Anjou, et qui se trouvent déposées aux archives du département, où elles peuvent être plus difficilement consultées. Sans doute beaucoup de ces vénérables manuscrits ont été brûlés durant la révolution : on a vu alors réduire en cendres sur la place publique plusieurs diplômes de Charlemagne, qui conservaient dans la cire de leurs sceaux des poils de la barbe du grand empereur. D'autres, livrés également aux flammes, portaient le seing d'un grand nombre de souverains, de Robert-le-Fort et de plusieurs autres comtes d'Anjou. Cependant on conserve encore aux archives diverses parties de chartriers d'un grand intérêt, ayant appartenu aux abbayes de Saint-Florent, de Saumur, de Fontevrault, de Saint-Aubin, de Chaloché, de Saint-Serge, de Toussaint, du Louroux, de Saint-Maur, du Perray-aux-Nonnains ; de l'évêché, des chapitres de Saint-Laud, Saint-Mainbœuf, Saint-Martin, Saint-Maurille, Saint-Pierre d'Angers, Montreuil-Bellay, Puy-Notre-Dame, Saint-Pierre de Saumur et de l'église de Nantilly. Parmi ces documents nombreux où les historiens peuvent puiser à pleines mains des renseignements utiles, on remarque, au nombre des manus-

crits provenant de Saint-Florent, le Livre Blanc *(codex albus)*, le Livre d'Argent *(codex argenteus)*, ainsi nommé à cause du métal qui le couvre; le Livre Rouge *(codex rubeus)* et le *Thesaurus Anecdotorum*. Parmi les manuscrits provenant de Fontevrault, se trouvent quelques débris du grand cartulaire de cette célèbre abbaye, intitulé *Pancarta et Cartularium abbatissæ et ordinis Fontis-Ebraudi*, et le *Clypeus Fontebraldensis*. Enfin le chartrier de Saint-Aubin offre de curieuses chroniques dont une partie seulement a été imprimée dans la *Nova bibliotheca manuscriptorum*. Nous le répétons, les monuments historiques déposés aux archives, mis en ordre, autant que l'ordre a été permis, par M. Paul Marchegay, archiviste de la préfecture, pourraient être utilement consultés si, déposés à la bibliothèque de la ville, ils y étaient confiés aux lecteurs reconnus aptes à profiter de leur contenu.

La bibliothèque est ouverte les mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, de dix à quatre heures. La conservation des livres est confiée à M. Grille, bibliothécaire en chef, et à M. Blordier-Langlois, bibliothécaire en second.

Le cabinet d'histoire naturelle est compris dans une autre partie de l'hôtel Barrault, restaurée récemment par les soins de l'administration municipale. La première organisation du musée d'histoire naturelle d'Angers est due à M. Renou, professeur à l'ancienne École centrale de Maine-et-Loire; mais depuis quelques années cet établissement a reçu une grande extension, grâce aux dons faits par madame Ranté, née Menière, d'Angers; par M. Joannis, officier de marine; par M. Boreau, conservateur, et par M. Renaud, sous-conservateur.

Le musée de peinture et de sculpture d'Angers, dont la conservation est confiée à M. Mercier, occupe le rez-de-chaussée de l'hôtel Barrault. Ce musée est, après celui de Paris, l'un des plus riches qui existent en France : il n'est pas d'école française ou étrangère dont il ne possède quelques morceaux d'un mérite capital.

École Française. — *Éléazar refusant de manger du porc*, par Barthélemy; *La Réunion des arts*, par Boucher; *Attaque d'un fort et convoi harcelé par des hussards*, par François Casanova; *Flore et Zéphyre, esquisse du plafond de la salle des Gardes du Palais-Royal*, par Coypel; *Un paysage*, par Demarne; *la Mort de Jeanne-d'Arc*, par Déveria; *Marguerite d'Anjou prise par des brigands*, par Dubois; *Mort de Corésus*, esquisse par Fragonard; *Joseph reconnu par ses frères*, par Gérard; *Romulus faisant tuer Tatius*, par Girodet-Trioson; *Un portrait de jeune personne*, par Greuse; *Un paysage*, par Houel; *Marine représentant le combat du* Formidable *dans la rade d'Algésiras*, par Hue; *Alexandre visitant la famille de Darius*, et *Mercure confiant Bacchus*

aux Nymphes de l'île de Naxos, par L.-S. Lagrenée; *Diomède dévoré par ses chevaux; Combat des Romains et des Sabins*, esquisse, et *Jésus hors du sépulcre*, grisaille par Charles Lebrun; *L'Innocence se réfugiant dans les bras de la Justice*, par madame Elisabeth Lebrun; *La Femme adultère aux pieds de Jésus*, *Moïse sauvé des eaux par la fille de Pharaon*, et *Éliézer demandant Rébecca en mariage pour Abraham*, par Lethiers; *L'Arabe pleurant son coursier*, par Mauzaisse; *Cléopâtre au tombeau d'Antoine*, et *Astyanax arraché des bras de sa mère*, par Menageot; *la Vierge tenant l'enfant Jésus sur ses genoux*, par Mignard; *Un combat de cavalerie*, par Parocel Joseph; *Le Frappement du rocher* (copie), par Le Poussin; *l'Amour et Psyché*, par Renaud; *La Fontaine de Minerve à Rome*, par Robert; *Saint Joseph assis près de la Vierge*, par Stella; *Renaud et Armide*, et *Saint André embrassant l'instrument de son supplice*, par J.-B. Vanloo; *Sainte Clotilde et Saint Augustin en extase*, par Carle Vanloo; *Une marine*, de Claude-Joseph Vernet; *Le corps d'Hector ramené à Troie*, par Joseph-Marie Vien; *Un paysage*, de Watteau.

Ecole Italienne. — *Une tête de femme*, par L'Albane, *La Charité*, par André del Sarte; même *sujet* (copie), par Annibal Carrache; *Le Repos en Égypte* (copie), par Antoine Corrège; *Saint Charles*, par le Dominiquin; *Le Temps amenant la Variété*, par Guerchin; *La Madeleine*, par Le Guide; *Les Disciples d'Emmaüs*, par Michel-Ange Caravage; *Une marine*, de Montagna; *Suzanne surprise au bain* (copie), par le Titien, *Descente de Croix* (copie), par Daniel de Volterre.

Ecole Flamande. — *La Fontaine de Moïse*, Bréemberg; *L'Automne*, par Breugels; *Les Disciples d'Emmaüs* et *Jésus parmi les docteurs*, par Philippe de Champagne; *Une esquisse*, attribuée à Crayer; *Le Médecin aux urines*, par Dow; *Le repos des voyageurs*, par Loutehrbourg: *L'Enlèvement des Sabines*, par Meris; *Les Baigneuses*, par Pollemburg; *Moïse retiré des eaux*, esquisse de Rubens; *Un paysage*, de Ruysdael; *Le Tête-à-tête*, par David Tenier; *La Mère difficile à persuader*, *La Bergerie* et *Un Corps-de-garde de singes*, par le même; *Une marine*, de Vandenvel; *Divers portraits* et *Un Amour sur des nuages*, par Van Dyck; *Un vase rempli de fleurs*, par Van Spaendonck.

Ecole Espagnole. — *Saint Pierre repentant*, *Saint Jérôme* et *Portrait d'homme*, par Ribera; *Une tête de jeune homme*, par Murillo.

Artistes Angevins. — Nous avons cru devoir citer séparément les ouvrages des peintres de la localité, qui, sans pouvoir être placés parmi ceux des grands maîtres, ne doivent pas cependant être oubliés par l'historien de leur pays, même quand il passe sous silence des compositions plus capitales que les leurs. Nous mentionnons donc, *Une Bacchante*, par Eugène Appert; *Une vue de*

ses œuvres se pressent. Nous indiquerons au moins ici les productions qui fixent particulièrement l'attention des amateurs. Les statues les plus remarquables sont : *Otryades blessé à mort, le jeune berger* (marbre blanc), *le grand Condé* (plâtre), *le général Foy* (plâtre), avec les bas-reliefs représentant *le Génie de l'éloquence*, *le Génie et la guerre*, *une Séance à la chambre*, *une bataille en Espagne et le convoi du général; le roi René*, *Philopœmen*, *Armand Carrel*, *Georges Cuvier*, *l'Innocence de la Justice*, *Gouvion Saint-Cyr*, *Guttemberg*, *Joseph Barra*, *la Liberté*, statuette en bronze, et *Ambroise Paré*. Les bustes soit en marbre, soit en bronze, soit en plâtre ou en terre, que chacun reconnaît à leur parfaite ressemblance et admire pour leur travail, sont : *Louis Proust*, *Lareveillère-Lépeaux*, *Beclard*, *Fenimore Cooper*, *Casimir Delavigne*, *François Ier*, *Jérôme Bentham*, *le général Lefèbre*, *Fénelon*, *Volney*, *Corneille*, *Châteaubriand*, *Cuvier*, *Paganini*, *Jean-François Bodin*, *le roi René*, *Lamennais*, *Adam Billaud*, *le docteur Portal*, *Victor Hugo*, *Arago*, *Langlois*, *Destutt de Tracy*, *Annibal enfant*, *Grégoire*, *ancien évêque de Blois*, *Lady Morgan*, *Boulay de la Meurthe*, *maréchal Suchet*, *de Jussieu*, *Monge*, *Dumouriez*, *André Chenier*, *Lafayette*, *Armand Carrel*, *Beclard*, *le baron Gérard*, *peintre*, *le général Travot*, *Lakanal*, *Percy*, *médecin*, *Desgenettes*, *médecin*, *le maréchal Grouchy*, *Turpin*, *Parent-Real*, *Boncenne*, *ancien doyen de la faculté de Poitiers*. Voici maintenant les portraits en médaillons : *Condorcet*, *Monge*, *Pouqueville*, *Espercieux*, *jeune dame Romaine*, *Daunou*, *Goyet* et *Alexandre Lameth*. Viennent ensuite les bas-reliefs, dont les principaux sont : *la Mort d'Épaminondas*, *la bataille de Fleurus*, *la bataille d'Heliopolis*, *la Patrie appelant ses enfants à son secours* (esquisse du fronton du Panthéon), *la Marine*, *le Commerce*. Et si l'on joint à tant de travaux une collection de trois cent trente-neuf médailles, représentant pour la plupart des illustrations contemporaines, on s'étonnera que la vie artistique d'un statuaire, jeune encore, ait pu suffire à tant de créations : David seul lèguera aux siècles futurs une iconographie quasi-complète, avec un bon nombre de chefs-d'œuvre qui, comme ceux de l'antiquité, serviront de modèles aux artistes des temps à venir[1].

L'édifice appelé jadis la Chambre des comptes, situé à l'un des angles de la rue du Figuier, fut habité dans les derniers temps du régime féodal par les ducs d'Anjou, et a retenu le nom de ces seigneurs. C'est un monument du XVIe siècle, qui, par les ornements qu'on y a prodigués, rappelle bien cette

1. Voyez ci-après notre mention du cours gratuit de dessin.

période de l'art où les richesses de la renaissance s'unissaient à celles du gothique fleuri. Ce que l'on remarque surtout ici, ce sont les détails d'une délicatesse exquise qui décorent les frises et courent en arabesques d'une finesse extrême sur diverses parties de la façade. L'historien Bodin pense que cette construction, aussi remarquable par la disposition architectonique que par le bon goût de la décoration, doit être attribuée à Jean de L'Épine, élève de Philibert Delorme.

L'académie d'équitation, située sur la place du Château, est un édifice moderne construit avec toute la magnificence que l'on comprenait au milieu du

XVIIIe siècle. Il a été construit en 1753 aux frais de la ville, sur les plans de M. Voglie, ingénieur en chef de la généralité de Tours; M. René Lointier fut chargé de diriger les travaux. Cet établissement, dit Bodin, attirait beaucoup d'étrangers et particulièrement des Anglais. L'académie d'équitation a été dès longtemps supprimée; les bâtiments qu'elle occupait servent maintenant de caserne.

Les anciennes universités n'avaient pas de local spécial : les docteurs professaient tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, quelquefois sous leur propre toit, souvent à ciel découvert : Abeilard appelait la place sur laquelle il débitait ses savantes leçons, *son camp*. Cependant on voit que vers le commencement du XIe siècle, époque à laquelle remonte l'université d'Angers, l'académie était établie au faubourg Saint-Etienne, rue de l'Aiguillerie, dans une espèce de halle, éclairée par des fenêtres sans vitres. Le confortable n'était pas encore porté jusqu'à procurer des siéges aux écoliers; il n'y en avait même point dans les églises : seulement on y répandait de la paille, assez rarement renouvelée, et les jours fériés on la jonchait de plantes odoriférantes, comme la sauge, le fenouil, la lavande, le romarin et le serpolet. On prenait moins de soins pour l'intérieur des classes : les disciples, assis à terre, sur une sorte de fumier, écoutaient la leçon des maîtres, et l'écrivaient au moyen de certaines abréviations..... Ce fut là l'origine de bien des livres.

En la faisant remonter à l'époque précitée, l'université d'Angers était une des plus anciennes de France : elle existait dès les premiers temps de celles de Bologne, de Pavie, d'Oxford, de Paris et d'Orléans. Nous devons ajouter toutefois que l'époque de sa fondation ne peut être fixée avec précision. La plus ancienne preuve de son existence est la demande faite à Fulbert, évêque de Chartres, par Hubert de Vendôme, nommé évêque d'Angers en 1010, d'un clerc propre à diriger son école et enseigner la philosophie. Ce disciple du prélat chartrain se nommait Bernard : ce fut, au moins d'après les notions admises jusqu'à ce jour, le premier scolastique ou maître d'école à Angers. Après Bernard, deux autres disciples de Fulbert enseignèrent sur les bords de la Maine : Sigo, qui devint abbé de Saint-Florent, et Hildoin, qui le fut de Saint-Nicolas. Vint ensuite le fameux hérésiarque Bérenger de Tours, qui compta au nombre de ses élèves saint Bruno, fondateur de l'ordre des Chartreux. A la fin du XIe siècle Marbode ou Marbeuf professait à Angers, et devint le chef de l'université. Parmi les épîtres de ce docteur, on remarque la sixième. C'est une satire contre Robert d'Arbrissel, sur sa trop grande familiarité avec les femmes. Nous avons vu qu'un abbé de la Trinité de Vendôme adressa les mêmes reproches au fondateur de l'abbaye mixte de Fontevrault; cependant, après l'é-

lection de Marbeuf à l'évêché de Rennes, Robert professa la théologie à l'université d'Angers.

Ces hommes supérieurs avaient déjà porté loin le renom de ce corps enseignant; mais ce fut à Ulger, évêque d'Angers dans la première moitié du XIIe siècle, que l'académie angevine dut son plus prompt accroissement. Il n'épargnait ni soins ni sacrifices pour attirer de toutes les parties de l'Europe les maîtres les plus renommés; afin d'exciter leur zèle, il leur procurait les premières dignités de l'Église, et, sous ce prélat, on commença à conférer des dignités académiques dans l'université. Ce fut surtout par l'étude des lois que, sous la direction d'Ulger, l'académie d'Angers devint florissante. Déjà l'institution des colléges avait pris naissance dans le sein de cette grande institution, puisque le collége appelé depuis de la Porte-de-Fer existait dès l'année 1031, ainsi que cela est consigné dans un mémoire trouvé parmi les archives du chapitre de Saint-Maurice.

Les clercs sortis des abbayes ou des prieurés qui venaient étudier à Angers, habitaient dans cette ville des maisons dépendant de leurs communautés respectives : c'est ainsi qu'il y avait l'hôtel de Fontevrault, nommé de Haute-Mule, rue Saint-Evrault; celui de Marmoutier nommé Saint-Eloi, paroisse Sainte-Croix; celui de la Trinité de Vendôme au prieuré d'Evière; celui de Saint-Florent au collége de Bullée, près le Puits-Rond, etc, etc. Henri II, roi d'Angleterre, avait eu pour précepteur Mathieu, doyen de la cathédrale d'Angers, lequel avait sans doute professé à l'université de cette ville : toujours est-il certain que ce monarque en fut le bienfaiteur. Au commencement du XIIIe siècle, le pape ayant défendu à l'université de Paris d'enseigner le droit civil, les étudiants affluèrent en grande partie aux universités d'Orléans et d'Angers; alors l'étude des lois devint florissante en Anjou. Peu de temps après (1229), l'université d'Angers reçut une augmentation aussi subite qu'importante, par suite de troubles survenus dans celle de Paris, et qui en éloignèrent professeurs et disciples.

Nous ne pouvons suivre le développement successif du corps illustre dont nous analysons l'histoire, ni nommer tous les savants qui s'y distinguèrent; nous citerons seulement quelques noms qu'on voit ressortir avec éclat de cette longue liste de célébrités universitaires. Tel fut Pierre de La Forêt, archidiacre de l'église du Mans, puis avocat du roi au parlement de Paris, puis évêque, archevêque, cardinal et chancelier de France au XIVe siècle; Pierre Bertrandi, évêque d'Autun, puis cardinal; Etienne de Bourgueil, archevêque de Tours; Raoul de La Flèche, évêque de Saint-Brieuc; Foulques de Monthefalcon, évêque d'Angers.....

Les écoliers qui étudiaient à Angers étaient divisés par nations, selon l'usage de toutes les universités; et cette division remontait à l'origine de l'institution. Jusqu'en 1383 l'université avait été partagée en dix nations; à cette époque ce nombre fut réduit à cinq. Dix ans plus tôt on avait établi les quatre facultés des droits canonique et civil, de théologie, de médecine et d'arts. Quant aux membres de l'université, ils jouissaient de grands priviléges, particulièrement les dignitaires. Ceux-ci étaient le maître d'école ou recteur, les docteurs-régents, le procureur-général, le notaire-général et le grand-bedeau. Venaient ensuite, dans une hiérarchie secondaire, six bedeaux-généraux, quatre bedeaux des facultés, deux bourgeois *prêteurs d'argent aux étudiants*, sans autre intérêt que les priviléges; enfin trois libraires et trois parcheminiers. Chaque nation se choisissait un chef sous le nom de syndic ou procureur, et qui exerçait sur les écoliers une sorte de magistrature. Chaque syndic avait son bedeau à masse et plusieurs messagers. Les régents ou professeurs avaient chacun un bedeau à verge, qui les précédait dans les cérémonies, et même lorsqu'ils se rendaient à l'académie. Tous les dignitaires, régents ou suppôts de l'académie, étaient dispensés de paraître en jugement hors des murs d'Angers; tandis qu'ils pouvaient faire assigner les parties au tribunal du conservateur des priviléges apostoliques de l'université, et cela dans un très-grand nombre de cas.

Claude Liger, si connu des légistes pour avoir joint le droit français au droit romain en 1437, professa cette science à Angers au xve siècle. Son important ouvrage intitulé : *Coutumes d'Anjou et du Maine, instituées selon les rubriques du Code, dont aucunes sont accordées de droit écrit*, n'a jamais été imprimé; Pocquet, qui voulait le publier avec des notes, mourut avant d'avoir pu exécuter ce projet.

Depuis la fondation de l'université, ses régents avaient professé dans l'incommode local de la rue de l'Aiguillerie, lorsqu'en 1472 on acheta un emplacement près de l'église Saint-Pierre, où l'on construisit des bâtiments qui reçurent le nom de Grandes-Écoles. En 1792 on a transformé cet édifice en salle de spectacle. Sous le règne de Charles VIII l'université subit une réforme : en 1494 ce monarque ordonna que le nombre des régents ès-droit, qui avait été jusque alors de huit, serait réduit à six : quatre pour le droit civil, deux pour le droit canon. Une autre réforme s'accomplit en 1684, et celle-ci porta sur les colléges, qui précédemment étaient au nombre de quatre, et furent réduits à un seul. Cet établissement unique, situé rue Malevaut, nommée depuis rue du Collége, reçut d'abord le nom de Collége-Neuf, puis on l'appela Collége d'Anjou, nom qu'il a conservé jusqu'à la révolution. La direction en fut confiée aux Pères de l'Oratoire : on y enseignait les mathématiques, les humanités et la

philosophie. On sait que les oratoriens étaient de bons instituteurs, et que l'esprit de secte, infiniment moins prononcé chez eux que parmi les jésuites, exerçait rarement sur les élèves cette influence qu'on a tant et si justement reprochée à la Compagnie de Jésus. Vers la fin du XVIIe siècle les bâtiments du collége d'Anjou étant devenus insuffisants, la ville, d'accord avec l'université et les prêtres de l'Oratoire, fit reconstruire cette maison avec magnificence, mais elle ne fut point achevée; nous en reparlerons.

L'université d'Angers, comme toutes les institutions anciennes, se fondit en 1789 au vaste creuset de la révolution. Avant d'examiner rapidement ce que fut depuis l'instruction au chef-lieu du département de Maine-et-Loire, nous allons essayer d'esquisser la physionomie de cette antique institution, et les mœurs turbulentes des étudiants qui s'y trouvaient réunis. Les professeurs étaient payés par leurs disciples, avec cette distinction que les nobles donnaient ce qu'ils voulaient, tandis que les vilains étaient taxés à vingt sous par an. D'après ce système de rétribution des maîtres, il devait arriver souvent que le succès de leur enseignement dépendît du caprice des élèves : on voit en effet, par les écrits d'Abeilard, que, de son temps, les régents étaient à la discrétion des écoliers, qui les prenaient et les quittaient selon qu'ils avaient plus ou moins de vogue.

Si des conditions de l'enseignement nous passons à la conduite publique ou privée de cette multitude étudiante, nous voyons les élèves se livrer à tout ce que l'on peut imaginer de déportements, quoique clercs pour la plupart, et déjà pourvus de cures ou d'autres bénéfices ecclésiastiques. Tant que dura l'université, et sans exception des temps où la civilisation avancée eût dû refréner leurs excès, les étudiants se rendirent coupables des plus affreuses violations. On n'entendait parler à Angers que de rixes sanglantes, de meurtres, d'enlèvements, de vols commis sur la voie publique. Lorsque cette jeunesse indisciplinée sortait des cabarets, où s'écoulaient à peu près toutes ses heures de loisir, l'état d'ivresse habituelle où elle se trouvait devenait redoutable pour les passants : un coup de coude, un regard mal interprété, un salut que l'on n'avait pas rendu, tout pouvait être sujet d'irritation, et l'épée, que les étudiants nobles avaient le droit de porter, devenait, pour le moindre mot de contradiction, un instrument homicide envers des citoyens désarmés. Cette épée, inutile attribut d'une classe occupée d'études essentiellement pacifiques, fut interdite aux étudiants d'Angers en 1629; voici à quelle occasion. Le conseiller Licquet sortait avec sa femme de la maison d'un de ses amis, chez lequel il avait soupé; un laquais le précédait un flambeau à la main. Tout à coup une troupe d'écoliers entoure le couple angevin, et attaque le mari de

propos grossiers, tandis que la dame est différemment insultée. Le conseiller ordonne à son laquais, avec une expression énergique, de hâter le pas. Cette injonction déplaît à ces jeunes gens ivres, et, sans autre explication, l'un d'eux passe son épée au travers du corps de M. Licquet, qui expire quelques heures après. Ainsi qu'il arrive souvent en pareille circonstance, le meurtrier prit la fuite et demeura impuni; tandis que trois de ses camarades furent pendus, deux autres bannis à perpétuité. Ces derniers durent en outre payer dix-sept mille livres de réparations civiles et dommages-intérêts.

Les mœurs dissolues des écoliers de l'université n'excluaient point les pratiques dévotes : on les trouvait parmi les plus empressés pénitents de couleurs variées; ils assistaient aux processions nocturnes, s'associaient à toutes les confréries; dans certaines fêtes, réminiscences des saturnales antiques, on les voyait déguisés en anges, en saints, en diables; et souvent au sein des solennités religieuses où de semblables mascarades figuraient, personnages célestes ou infernaux se livraient aux plus scandaleux excès. Ainsi pendant la procession des pèlerins de Saint-Jacques, les démons s'élancèrent un jour du char sur lequel ils étaient entassés avec les archanges et les chérubins, et enlevèrent du milieu de la foule une jeune personne qu'ils fouettèrent en vue de toute l'assistance sacerdotale. Depuis lors les déguisements qui favorisaient de pareils désordres furent défendus. Du reste, les jeunes gens de la ville eux-mêmes, imitateurs des étudiants, se livraient, durant les fêtes religieuses, aux actions les moins compatibles avec ces solennités. Les fils de famille formaient, aux processions de la Fête-Dieu, un corps de musiciens placé à la tête du cortége; là, sans le moindre égard à la sainteté de la cérémonie, encore moins aux représentations du clergé et de l'évêque lui-même, ils s'arrêtaient sous les fenêtres ornées de jolies femmes, et leur prodiguaient les signes d'une idolâtrie profane..... « comme s'il avait été question de faire des sacrifices à Vénus, » a dit Claude de Rueil dans une de ses ordonnances épiscopales. « Il résultait de ces interruptions essentiellement païennes, ajoute le même prélat, que la procession ne rentrait souvent que le soir à la cathédrale. »

D'autres désordres se commettaient aux fêtes patronales que les écoliers avaient adoptées, et qu'ils chômaient avec autant de ferveur que de magnificence. Quelques jours avant cette solennité, les étudiants s'y préparaient par une confession générale. Le jour venu, les offices, les communions, les sermons, les processions, les exercices dévots de toute sorte remplissaient la journée..... Mais à partir du souper, la fête changeait de caractère : le saint était oublié, l'on ne songeait plus qu'aux joies du festin, que suivait l'ivresse d'un bon nombre de convives; et la nuit se terminait, pour la plupart d'entre eux, chez les

femmes de mauvaise vie. Le lendemain, pour continuer la fête, on jouait, on perdait, on empruntait à usure pour perdre encore; alors le désespoir devenait querelleur; des duels avaient lieu dans tous les coins de la ville; le sang coulait à flots sur le pavé..... et le terme de toutes ces horreurs était la fin des ressources de ceux qui s'y livraient... Heureux, lorsque après des célébrations commencées sous les auspices de la plus expansive dévotion, l'échafaud ou la potence ne réclamait pas quelques meurtriers.

Malgré tant de désordres et de déportements, au récit desquels nous nous abstenons de joindre celui des émeutes d'un caractère plus grave encore, l'université d'Angers a rendu d'immenses services à la France, par l'émission des vastes connaissances développées dans son sein durant une longue période de sept siècles. Voltaire, lorsqu'il a dit : *l'université d'Angers est une honnête fille qui n'a jamais fait parler d'elle*, a été, selon son habitude, injuste et partial, et cela signifie peut-être qu'elle n'a jamais parlé de lui. On n'est pas à regretter ces grands corps qui formaient dans nos provinces les points de centralisation les plus précieux, ceux de l'instruction et des lumières..... Il ne nous est pas démontré que la centralisation devenue unique ait compensé les bienfaits de ces foyers partiels; et l'on peut affirmer au moins que les anciennes villes universitaires ne reconquerront plus la prospérité et la splendeur qu'elles ont perdues.

Durant la révolution, l'École centrale remplaça le collége d'Anjou : cette école, l'une de celles qui ont contribué le plus à répandre en France le goût d'une instruction solide et socialement utile, fut le foyer où plusieurs de nos illustrations puisèrent les éléments des vastes connaissances ou des talents éminents qui les ont placés depuis au premier rang des princes du savoir et de l'art : c'est de là que sortirent Béclard, Chevreul, Bastard et David.

Le lycée, puis le collége d'Angers ayant été établi dans un autre local, ainsi que nous le verrons ci-après, les bâtiments du collége d'Anjou, au moyen de travaux confiés à M. Lenoir, architecte de la ville, ont été disposés depuis une vingtaine d'années pour recevoir l'hôtel-de-ville et la cour royale.

Pour ne plus revenir sur l'histoire de l'instruction dans la ville d'Angers, nous dirons que dès l'année 1780 les frères des écoles chrétiennes firent bâtir, sous la direction de l'architecte Delaunay, les vastes bâtiments dits de la Rossignolerie, où le lycée fut placé lors de sa fondation, et qu'occupe maintenant le collége royal. Il existe aussi à Angers une école normale primaire, pour la formation des professeurs de premier degré; enfin une école primaire supérieure est établie au chef-lieu du département de Maine-et-Loire. Dans cette institution, spécialement consacrée aux jeunes gens qui se destinent à l'agri-

culture, au commerce et à l'industrie, ceux qui en suivent les cours sont admis à l'école municipale des beaux-arts, pour y suivre des cours de dessin; un cabinet de physique et un laboratoire de chimie font partie de l'établissement. La durée du cours complet est de trois ans.

Plusieurs écoles élémentaires d'après le système de mutualité ont été fondées dès longtemps à Angers, et sont entretenues par une société de notables citoyens : environ cinq cents enfants y sont admis gratuitement chaque année depuis l'an 1817; on y a joint une classe d'adultes tenant le dimanche. Les écoles mutuelles sont surveillées par une société d'encouragement dont l'existence remonte à un quart de siècle; une ordonnance royale rendue en décembre 1831, reconnaît cette société comme établissement d'utilité publique.

Indépendamment des institutions ci-dessus mentionnées et des pensionnats particuliers que renferme la ville, il existe à Angers des écoles dites chrétiennes. Celles des frères sont au nombre de trois, et donnent gratuitement l'instruction élémentaire à plus de onze cents individus. Trois autres écoles de filles sont dirigées par les sœurs dites de la Sagesse, par les dames de la Retraite et par des Ursulines. Deux cents jeunes personnes environ sont instruites dans ces maisons.

Une institution sur l'utilité de laquelle tout le monde sera d'accord, c'est celle connue sous le nom de *salles d'asile.* Ces salles, au nombre de trois dans la ville d'Angers, peuvent encore être comptées parmi les maisons d'éducation primaire. L'administration des salles d'asile est confiée à une commission de douze membres, sous la présidence du maire d'Angers.

Pour compléter la mention des établissements consacrés à l'instruction dans la ville d'Angers, il nous reste à citer les écoles spéciales, le grand et le petit séminaire, et l institution des sourds-muets.

Une école royale d'arts et métiers a été établie à Angers dans les bâtiments de l'ancienne abbaye du Ronceray. De cette école, entretenue aux frais du gouvernement, il sort chaque année d'excellents chefs d'ateliers, qui contribuent à propager les progrès de l'industrie, et accélérer le perfectionnement de tous les arts mécaniques.

Un cours public et gratuit de dessin, particulièrement destiné à la jeunesse qui se voue à l'étude des beaux-arts, a été fondé et est entretenu par l'administration municipale d'Angers. Des traditions honorables se rattachent à cette institution : M. Marchand y enseigna à son origine, et fut remplacé par M. Delusse, à qui la France doit des artistes d'une haute distinction, entre autres l'illustre statuaire David, l'une des gloires du département de Maine-et-

Loire. Plusieurs sujets distingués sont sortis de cette école et ont fait honneur à leurs premiers maîtres par le rang qu'ils ont occupé à l'école des beaux-arts de Paris.

Parmi les institutions enseignantes, nous devons encore mentionner un cours de droit spécialement appliqué au commerce, dirigé par M. Deborie, avocat à la cour royale. Citons aussi le cours de notariat tenu par M. Guitton, avocat: cet enseignement théorique et pratique offre aux jeunes gens qui se destinent à cette carrière l'avantage d'une instruction dirigée avec méthode, et tendant à prévenir l'envahissement de ces malheureuses habitudes routinières, qui n'ont pas uniquement pour inconvénient le défaut d'ordre et de clarté. Nous ne voulons point faire ici le procès du notariat actuel : cette critique appartient à d'autres plumes; mais chacun sait que la fortune publique réclamerait la garantie d'une somme de lumière plus également répartie dans l'exercice de ce genre d'office.

Nous avons mentionné, dans notre description de l'hôtel-Dieu, l'École préparatoire de médecine et de pharmacie d'Angers. Il est entendu que l'existence d'un beau jardin botanique à Angers est un puissant auxiliaire pour cette école. Cet établissement, l'un des plus beaux qui existent en France, offre en même temps une des promenades agréables de la ville. Son origine est due à MM. Luttier de La Richerie et Burolleau, docteur-régent de l'ancienne faculté de Médecine; il avait été établi en 1777, faubourg Bressigny, et fut transporté en 1789 au lieu où il se trouve, par les soins de M. Pilastre, maire d'Angers. Un cours d'eau vive le traverse, l'anime et facilite l'entretien d'épais massifs d'arbres verts et d'élégants bosquets. On y cultive un grand nombre de plantes médicinales et autres, tant indigènes qu'exotiques, et chaque printemps un cours gratuit de botanique réunit un grand nombre d'étudiants et d'amateurs. La direction du jardin est confiée à M. Boreau, l'un de nos botanistes les plus distingués et les plus laborieux; c'est lui qui chaque année dirige le cours dont nous venons de parler.

Nous renvoyons à notre résumé sur le département de Maine-et-Loire la mention de plusieurs sociétés savantes et autres qui existent à Angers : elles appartiennent à l'ensemble de la circonscription départementale plutôt qu'à la ville, et nous ne nous occupons ici que des établissements propres à cette dernière. Mais nous devons dire de ce moment que, depuis l'abolition des innombrables institutions religieuses qui dans la ville d'Angers comprimaient l'essor de l'intelligence, et restreignaient la raison publique à un état de minorité dont il est facile de pénétrer le motif, l'activité morale et effective des habitants de cette ville a pris un développement très-remarquable. Les beaux-

arts, les lettres, les sciences y sont cultivés avec ferveur, et l'industrie s'y est développée d'une manière non moins active, non moins heureuse. Nous lisons dans les *Recherches* de Bodin : « On comptait dans la ville et les faubourgs dix-« sept paroisses, huit chapitres, cinq abbayes, deux séminaires, deux colléges, « vingt-sept couvents, trois hôpitaux et plusieurs chapelles. Partout on ne « voyait que prêtres, moines de tous les ordres, frères quêteurs, sacristains, « sonneurs, bedeaux, et des foules de mendiants à toutes les portes des églises « et des couvents : tout tendait au repos et à la paresse ; chacun, à l'exemple « de son patron, moine ou religieuse, chapelain ou chanoine, voulait vivre sans « travailler; l'industrie et le commerce étaient presque nuls. Il n'y avait alors à « Angers que deux manufactures de toiles à voiles, une de toiles peintes, une « raffinerie de sucre et une petite fabrique de bas de fil; on comptait à peine quel-« ques négociants. Dès qu'un artisan ou un marchand avait amassé la plus mince « fortune, il abandonnait son état, afin de jouir de la considération attachée « alors à la qualité de bourgeois : ainsi le voulaient la coutume et le préjugé « soigneusement maintenus par les privilégiés[1]. » De nos jours un mouvement industriel et commercial aussi considérable que varié se fait remarquer dans la ville d'Angers; il est particulièrement entretenu par les nombreux produits du sol : les ardoisières seules répandent d'importants capitaux sur cette place, et y impriment une activité de banque incessante. Le progrès de l'industrie manufacturière au chef-lieu du département de Maine-et-Loire a nécessité la création d'une chambre consultative des manufactures : elle est composée de six notables commerçants, sous la présidence du maire.

La salle de spectacle d'Angers, dont l'aspect extérieur est assez monumental, et les dispositions intérieures agréables et bien entendues, a été bâtie sur les fondements de l'ancienne école de droit, place du Ralliement. Son exécution, confiée à M. Binet, élève de MM. Fontaine et Percier, fut commencée en 1821 et terminée l'année suivante. Une troupe d'opéra et de comédie y donnent alternativement des représentations qui doivent durer six mois.

Si maintenant nous essayons d'établir un parallèle entre l'ancienne ville d'Angers et la nouvelle, nos lecteurs seront frappés du changement favorable qui s'y est opéré. Placée entre Tours et Nantes, villes dès longtemps rajeunies, la capitale de l'Anjou offrait encore au commencement du siècle l'aspect des cités du moyen âge : sa noire muraille d'enceinte semblait l'étreindre d'une ceinture de deuil. Après avoir suivi cette levée de la Loire si

1. Recherches sur l'Anjou, par Bodin, Angers et le Bas-Anjou, tome II, pages 480 et 481.

riante, si riche de sites, on était soudain attristé si l'on pénétrait à Angers en passant sous la sombre voûte de la porte Saint-Aubin; parvenu au delà on sentait sa respiration gênée par une lourde atmosphère : l'air circulait à peine à travers ces rues étroites, que formaient, en tordant leurs lignes, de chétives maisons en pans de bois, sur lesquelles la sculpture avait égaré çà et là ses caprices savants, spirituels et quelquefois malins. Les façades de beaucoup de ces maisons aux pignons aigus et rarement d'aplomb, étaient couvertes d'ardoises, ce qui avait fait surnommer Angers *la ville noire*. Et puis des boutiques enfoncées à deux ou trois pieds au-dessous du pavé par l'exhaussement successif du sol; et dans ces misérables échoppes, les plus précieuses marchandises perdant à la vue beaucoup de leur prix, tant elles étaient mal disposées, mal éclairées par l'incommodité du magasin, par l'industrie maladroite du marchand. Les hôtels qui, de distance en distance, tranchaient sur cet ensemble de hideuses constructions, ne servaient qu'à en faire ressortir l'aspect disgracieux et misérable.

Le dix-neuvième siècle, en démolissant les vieux couvents, en ouvrant de larges tranchées dans des masses informes de masures, surtout en abattant la vieille enceinte, qui ne s'opposait plus qu'à la circulation de l'air salubre, a rajeuni et ravivé la physionomie générale d'Angers. Sur l'emplacement des vieilles constructions démolies, se sont élevées des maisons bâties avec goût, des hôtels élégants, somptueux même, qui ont formé des rues régulières et de nouveaux quartiers. Nous avons déjà comparé les boulevards à ceux de Paris, pour la magnificence des édifices qui les décorent; nous devons signaler maintenant le beau quai qui règne sur la rive gauche de la Maine. Il fut commencé en 1790 par M. Jean Miet, architecte de Saumur; il est terminé maintenant, et peut être compté parmi les plus beaux quais que nous ayons en France. Les maisons dont il est bordé, construites presque toutes en pierre blanche, sur un plan uniforme, sont assez généralement occupées par le haut commerce. Parmi les beaux édifices de ce quartier, on remarque le splendide *hôtel de Londres*, que nous devons citer comme une des tavernes les plus confortables de nos départements de l'ouest : table, appartements, service, tout est bien dans cet établissement. Mais nous avons remarqué avec surprise qu'à Angers, une des villes les plus opulentes du royaume, les voyageurs n'y trouvent qu'un petit nombre d'hôtelleries convenablement tenues et disposées. On nous a montré, dans une partie de la ville encore empreinte de sa nuance féodale, un *hôtel du Cheval-Blanc*, rendez-vous habituel de la haute aristocratie, où l'on est fort bien traité sous le rapport de la bonne chère, mais sur le seuil duquel il faudrait, dit-on, exhiber des lettres de noblesse pour avoir droit aux égards des

hôtes. N'ayant pas jugé à propos de nous soumettre à cette sorte d'épreuve héraldique, nous ignorons ce qu'il peut y avoir d'exagéré dans cette renommée.

Si, placé sur le quai d'Angers, on examine la ville de ce point, l'ensemble du coup d'œil est agréable. Le mouvement du rivage, celui de la rivière, où circule incessamment une navigation active, des bateaux à vapeur à la poupe dorée, un joli pont suspendu jeté sur la Maine, deux échappées de vue admirables en amont et en aval, enfin la masse si imposante, si pittoresque du château, formant une couronne féodale aux jeunes édifices du quai, tout captive le regard, tout satisfait l'esprit; et même les noires constructions de la rive droite sont admises volontiers comme l'ombre de ce riant tableau, y compris le vieux pont de la Trinité, protestation du moyen âge contre les rénovations de l'époque moderne.

Il a été construit assez récemment un troisième pont presque vis-à-vis l'église Saint-Serge; il est en bois et d'une exécution assez élégante; mais on le

dit peu solide, et on nous a donné l'assurance qu'on ne pourrait y faire passer un régiment entier sans le hasarder.

Lorsqu'on parcourt la partie de la Cité qui s'étend sur la rive gauche, on voit dans ses rues, et particulièrement dans la ville haute, des magasins assez élégants; les quartiers situés sur la rive droite en sont privés.

Nous le répétons, le chef-lieu du département de Maine-et-Loire est une ville opulente, même relativement au département lui-même, qui est un des plus riches du royaume. On compte à Angers plus de cinquante millionnaires, et c'est remarquable sur une population de 39,884 individus. Au-dessous de cette proportion, les familles jouissant d'une grande aisance sont très-nombreuses; cependant le luxe intérieur et extérieur n'annonce point cette situation prospère. A part les hôtels du boulevard et quelques belles maisons disséminées dans la ville, les habitants d'Angers sont modestement logés. On voit peu d'équipages circuler sur la voie publique; enfin aucune des exhibitions vaniteuses de la richesse ne signale celle des sommités sociales d'Angers.

Du reste, des distinctions fort tranchées sont établies entre les différentes classes de la population, ce qui rend le commerce social assez languissant. Les habitants de la ville dont nous terminons la description sont affables, mais d'une affabilité froide et peu communicative. Les étrangers sont accueillis par eux avec politesse; rarement on les voit admis dans leur intimité. En affaires, le spéculateur d'Angers est difficultueux, serré, méticuleux sur les garanties; mais ses relations sont loyales et sûres.

Somme toute, nous pensons qu'il faut être Angevin pour se plaire à Angers, où le caractère local est trop prononcé pour sympathiser promptement avec l'humeur et les habitudes du centre de la France; il s'harmonie plus difficilement encore avec les mœurs de nos provinces du sud; aussi voit-on peu d'étrangers se fixer au chef-lieu du département de Maine-et-Loire. Nous reviendrons ailleurs à l'examen que nous abrégeons ici, et nous aurons occasion de prouver que parmi les gloires du pays, on peut compter un bon nombre d'illustrations nées et même élevées dans la capitale de l'ancienne province d'Anjou; ce qui prouve que les vertus et le bon grain croissent partout.

Plusieurs routes royales passent à Angers ou aboutissent à cette ville : ce sont celles de Nantes à Paris par le Mans et par Saumur et Tours; celle de Rennes; celle de Laval. D'autres routes d'une moindre importance, tant royales que départementales, communiquent d'Angers avec les principales villes du département et avec d'autres des départements voisins. Les Messageries royales et générales font un service journalier sur Paris et Nantes, en desservant les villes intermédiaires, soit par le Mans, soit par la levée. Une multitude d'en-

treprises particulières conduisent aux villes et départements environnants. Un triple service de bateaux à vapeur fait journellement le trajet de Nantes et retour : ce sont les *Inexplosibles*, les *Paquebots* et le *Courrier de la Loire*, qui joûtent de vitesse et d'élégance ; mais les deux entreprises des *Inexplosibles* et des *Paquebots*, avec des bateaux plus légers que ceux de la concurrence, remontent la Loire jusqu'à Orléans.

Les foires d'Angers ont lieu le deuxième mardi de janvier, le deuxième mardi de février, le deuxième mardi de mars, le deuxième mardi d'avril, le 2 mai ; ces foires durent un jour. Le lendemain de la Fête-Dieu commence une des grandes foires, qui dure huit jours. Viennent ensuite d'autres foires, le deuxième mardi de juillet, le jour de la Saint-Sauveur, le deuxième mardi de septembre, le deuxième mardi d'octobre : durée, un jour. Le lendemain de la Saint-Martin commence la seconde grande foire : elle dure huit jours. Enfin la dernière foire tient le deuxième mardi de décembre et dure un jour.

La distance d'Angers à Paris est de soixante-quatorze lieues au nord-est, par La Flèche, le Mans et Chartres ; et de quatre-vingt-six lieues par Saumur, Tours, Blois et Orléans.

Le territoire d'Angers forme trois cantons : le canton nord-est, dont la ville fait partie, le canton sud-est et le canton nord-ouest. Ce territoire est productif, surtout sous le rapport de l'industrie : c'est dans les trois cantons d'Angers que se trouvent les ardoisières, qui alimentent la plus importante branche de commerce du pays. Ces carrières, au nombre de dix-huit, sont exploitées à ciel découvert, et presque toutes en pleine activité. Elles produisent annuellement environ quatre-vingt millions d'ardoises dont l'extraction, la refente et la taille occupent trois mille ouvriers, cinq mille bêtes de trait et de somme, et trois machines à vapeur. L'effrayante profondeur des ardoisières, les moyens périlleux en usage pour pénétrer dans leur profondeur et quelques accidents peut-être, en ont fait interdire l'accès aux curieux qui s'empressaient de les visiter. L'exploitation des carrières est favorisée par la proximité d'une ville populeuse, de deux rivières navigables et de la grande route de Saumur, Tours et Paris. L'industrie ardoisière emploie la presque universalité des habitants de *Saint-Barthélemy*, *Trelazé*, *Avrillé*, communes sur lesquelles elles sont situées. Dans la commune de *Saint-Sylvain*, du canton nord-est, il existe, au lieu nommé l'*Épervière*, des eaux minérales ayant une certaine réputation, mais qui ne s'étend pas hors du département.

Entre la grande route de Paris par le Mans et la rivière du Loir, on voyait autrefois, au nord-est d'Angers, le joli château d'Éventard, situé près d'un bois enchanteur, dont les habitants de la ville faisaient le but de leur promenade

favorite. Ce château était la maison de plaisance des évêques; il fut bâti par Nicolas Gellant, un de ces prélats, en 1280, sur une terre dont Robert de Chaufour avait fait donation à l'évêché. Cet évêque y mourut quatorze ans plus tard, dans un âge très-avancé. Plusieurs des successeurs de Nicolas Gellant firent augmenter et embellir Éventard, particulièrement Foulques de Mathéfelon. Après ce prélat, qui vivait au XIVe siècle, il est probable que l'édifice épiscopal avait été reconstruit, peut-être plusieurs fois; il fut démoli en 1809.

On visite avec intérêt, sur la commune du *Plessis-Macé*, canton nord-ouest d'Angers, les ruines d'un magnifique château, dont la paroisse avait pris le nom. L'enceinte de cette ancienne demeure féodale existe encore presque en entier; elle est fermée d'une épaisse muraille, flanquée de tours assez rapprochées les unes des autres. Le fossé, maintenant à moitié comblé, qui environne la muraille, est rempli de grands arbres, dont la présence annonce que depuis plusieurs siècles les eaux en ont été retirées. Au milieu de l'enceinte s'élève une tour carrée et d'une belle conservation, avec des tourelles à ses angles, dont la hauteur excède celle du donjon, ainsi qu'un pavillon qui occupe le milieu de sa face principale. Cette disposition donne à l'ensemble des constructions une forme pyramidale d'un effet heureux. Une chapelle, moins ancienne que le fort, et des restes considérables d'autres bâtiments complètent l'ancien manoir du Plessis-Macé, près duquel on reconnaît l'emplacement d'un parc dont les murs, écroulés sur divers points, marquent encore néanmoins l'importante étendue. Le Plessis-Macé est un monument de plusieurs âges : les constructions les plus anciennes ne remontent pas au delà du XIVe siècle; la chapelle appartient à la fin du XVe, et tout porte à croire que les bâtiments, dont il ne reste plus que des ruines, étaient moins anciens encore. Toute cette masse variée de tons, vue à travers la végétation gigantesque qui l'entoure, est d'un aspect grandiose. Lorsque nous l'avons visitée, une brise assez forte agitait les grands arbres environnants.... Leur mélancolique bruissement, qui seul trouble le silence de cette grande et noble solitude, envoie à l'esprit une rêverie superstitieuse : on croit entendre murmurer l'âme des chevaliers croisés, anciens possesseurs de ce domaine. Peut-être, plus essentiellement poétique encore, l'imagination de quelque voyageur lui aura-t-elle montré l'ombre du grand-maître des Templiers, Philippe du Plessis, surgissant des ruines, et montrant à travers les arbres son manteau blanc orné d'une large croix rouge

D'abord possédée par l'illustre maison du Plessis, la terre de ce nom passa ensuite dans celle du Bellay. Elle fut possédée depuis et jusqu'à nos jours par la famille de Serrant. Le château est abandonné depuis environ un siècle.

Les trois cantons d'Angers sont cultivés avec un soin et une variété que secondent la bonne qualité des terres, la présence de plusieurs cours d'eau pour les irrigations et la facilité des communications, sur quelque point qu'on veuille diriger les produits agricoles.

Le canton de *Briollay*, situé au nord d'Angers, participe de cette fécondité, et offre la même activité parmi ses habitants. Le chef-lieu *Briga Ledi* (Pont-sur-Loir) est situé entre la Sarthe et le Loir. Il est probable, puisque le mot de Briollay rappelle la situation du lieu, que c'est de celui-ci qu'une ancienne famille angevine tenait son nom. Quoi qu'il en soit, il est fait mention d'Artaud de Briollay dans une charte de Geoffroi-le-Barbu, en date de 1066. Ce seigneur était fils d'Ingelger de Briollay, fils de Bouchard, trésorier de l'église d'Angers sous le règne de Foulques Nerra. Le château de Briollay fut, au moyen âge, une des puissantes forteresses de l'Anjou ; en 1103, Geoffroi-Martel, en guerre contre son père, qui voulait le déshériter, assiégea et prit cette place. Au milieu du même siècle, Lisiard de Sablé, assez puissant pour attaquer Geoffroi Plantagenet, avait fait sa principale place d'armes de Briollay, d'où ses troupes faisaient des courses dévastatrices jusqu'à Angers. Le comte, las de ce brigandage, assiégea Briollay avec des forces imposantes, prit cette forteresse en 1140 et la fit raser. Elle fut rebâtie dans la suite. Briollay appartenait au prince de Rohan Guémené, lorsque Henri IV fit quelque séjour dans ce château, où il reçut en 1598 la soumission du duc de Mercœur.

La charrue passe depuis bien des années sur les derniers vestiges du manoir de Briollay ; mais à deux cents pas de son emplacement, un monceau de pierres marque le lieu où s'élevait encore en 1789 une grosse tour environnée d'un fossé, et que l'on apercevait d'Angers ; on voit aussi l'empreinte du fossé. Cette forteresse devait être le donjon de Briollay et se trouver dans quelque partie de son enceinte. Le bourg, situé près de là, est un des chefs-lieux de canton les moins peuplés du département, puisque sa population ne s'élève qu'à 980 habitants. M. Bodin vante avec raison l'activité agricole de cette population, qui, rendant hommage à l'excellente qualité du sol qu'elle cultive, y a porté le progrès de la culture au plus haut degré de perfection. Il ne se tient point de foire à Briollay. Ce bourg est à deux lieues au nord d'Angers.

On voit dans la commune de *Saucelle*, canton de Briollay, un dolmen nommé la Pierre-Cassée. La couverture de ce monument druidique, qui est d'une seule pièce, n'a pas moins de vingt-trois pieds de longueur.

Un château féodal d'une physionomie imposante, situé dans la commune de *Bourg*, rappelle une de ces grandes fortunes improvisées, qui étaient com-

munes sous Louis XI, parce que ce monarque, toujours défiant à l'endroit des nobles, s'environnait volontiers de roturiers qui, lui devant tout, seraient plus fidèles, pensait-il : opinion dont il dut reconnaître l'erreur vers la fin de sa carrière. Jean Bourré, fils d'un cordonnier, étant devenu ministre des finances sous ce monarque, acheta la terre du Plessis Saint-Maur, dans la paroisse de Bourg, et fit élever sur cette terre un splendide château, auquel il donna le nom du Plessis-Bourré. Cet édifice, qui existe encore, rappelle bien l'architecture militaire de la fin du xve siècle : c'est un vaste bâtiment carré flanqué de quatre tours rondes ; le sommet de celles-ci et des courtines qu'elles unissent est crénelé au-dessus d'une couronne de machicoulis. Un fossé large de quatre-vingts pieds environne cette forteresse, qui ne paraît pas avoir été assiégée... Pendant près de quatre siècles le cœur de Jean-Bourré, contenu dans un vase d'argent, a reposé dans la chapelle du château ; il en fut enlevé en 1790. La terre du Plessis-Bourré appartenait de nos jours à M. de Treves.

Le canton de Briollay est arrosé par les eaux de la Sarthe et du Loir, dont le confluent se trouve sur ce territoire. Ces rivières entretiennent sur leurs rives de vertes et fécondes prairies ; tandis que dans les terres plus éloignées de leur cours, une agriculture florissante assure la prospérité du pays. Le canton dont nous terminons la description forme au nord, à l'est et à l'ouest, la limite de l'arrondissement d'Angers; il est contigu vers l'ouest au canton du *Louroux-Beconnais*.

Le chef-lieu du canton du *Louroux* est une petite ville, très-rapprochée de l'arrondissement de Ségré et située sur la grand'route d'Angers à Rennes. Sa population s'élève à plus de 2,500 âmes ; mais les historiens de l'Anjou ne nous ont rien appris d'intéressant qui se rattache à cette localité. Les foires du Louroux-Beconnais tiennent en mai, en juin, en août, et durent un jour. Cette ville est à six lieues nord-ouest d'Angers.

Becon, gros bourg du canton, fut sans doute jadis la capitale d'une petite province qui avait reçu le nom de Beconnais : c'est aujourd'hui une commune parfaitement rurale, et qui, comme celles de *Saint-Clément* et de la *Cornuaille*, doit sa population assez importante aux progrès d'une culture active, qui pourtant n'attaque pas encore assez résolument les jachères dont on pourrait faire des terres productives.

Le canton de *Saint-Georges-sur-Loire*, dans lequel nous pénétrons en quittant au sud celui du Louroux, est traversé par la grand'route de Paris à Nantes et bordé au midi par le fleuve. Le chef-lieu est un gros bourg, situé sur la route même, et dont l'origine est due à la fondation de l'abbaye de Saint-Georges, au xiie siècle, par un seigneur du Plessis-Macé. Dès cette époque, il y eut en

ce lieu une église paroissiale, dont le sacristain de l'abbaye était curé perpétuel. La communauté de Saint-Georges devint plus tard une collégiale, desservie par des chanoines réguliers de Saint-Augustin. Le bourg qui nous occupe est environné d'une campagne opulente, et d'un aspect agréable qui annonce l'aisance de ses habitants. La population de la commune s'élève à 2,712 habitants. Les foires de Saint-Georges tiennent en février, en avril, à la Saint-Georges, en août, le lendemain de l'Assomption, en septembre à la Saint-Michel, et en novembre : elles durent un jour. Ce chef-lieu de canton est à quatre lieues sud-ouest d'Angers.

Le château de Serrant, l'un des plus beaux qui existent dans le département de Maine-et-Loire, est situé sur la commune de Saint-Georges, à un quart de lieue du bourg. Une charte tirée du cartulaire de Saint-Serge, et qui se rapporte à l'année 1111, prouve que la seigneurie de Serrant existait alors. Les titulaires de ce fief, dit l'historien Bodin, firent, dans tous les temps, des dons considérables aux églises. L'un d'eux, qui vivait à une époque que les historiens de l'Anjou n'ont point fixée, donna des bois considérables et plusieurs domaines à l'abbaye de Poutron. En reconnaissance de ce bienfait, les religieux de ce monastère accordèrent à perpétuité à la dame de Serrant le droit de faire ouvrir une fois l'année les portes de leur maison pour elle et les dames de sa suite..... Il semble que, par cette singulière concession, les moines de Poutron récompensaient les seigneurs de Serrant un peu moins qu'ils ne se favorisaient eux-mêmes.

La terre de Serrant fut longtemps possédée par la maison de Brie ; mais en 1603, ayant été saisie sur Charles de Brie, elle fut vendue à Scipion Sardini, riche financier. En 1620 Serrant appartenait à un membre de la famille Rohan de Montbazon, qui revendit ce domaine en 1636 à Guillaume Bautru. Sous la main de ce possesseur, les terres de Savennières, de Becon et du Plessis-Macé furent réunies à celle de Serrant. Alors il se considéra comme pourvu d'une importance féodale assez grande pour s'attribuer le titre de comte, quoique sa seigneurie ne fût point érigée en comté. Guillaume Bautru était un de ces courtisans saltimbanques qui séduisent les grands par des pasquinades, et font leur fortune en agitant les grelots de la folie. Un homme de ce caractère devait réussir auprès du cardinal Mazarin, pasquin lui-même, en dépit de sa double dignité. Il introduisit Bautru près d'Anne d'Autriche, qu'il sut égayer par une inépuisable collection de saillies. Il n'en fallut pas davantage, sous un tel règne, pour faire un introducteur des ambassadeurs, et, qui plus est, un académicien, du gentilhomme angevin. Il fit rire la diplomatie européenne, mais il ne parvint pas toujours à la désarmer. Quant aux immortels, ses confrères, il les tint sou-

vent éveillés, malgré l'atmosphère soporifique de l'Académie : c'était un succès rare. Bautru fut successivement ambassadeur en Flandre, en Espagne, en Savoie, en Angleterre. Il paraît que le favori de Mazarin n'eut pas d'enfants. Son frère, Nicolas Bautru, léger d'argent comme tout cadet de famille, suivit les traces de son aîné, et dut sa fortune au même savoir. Il était venu à Paris avec un revenu de huit cents livres; à sa mort il s'appelait le comte de Nogent, et laissait cent quatre-vingt mille livres de rente. Ses deux fils, Armand et Nicolas, embrassèrent le parti des armes. L'aîné, comte de Nogent, était maréchal-de-camp en 1672, il fut tué au passage du Rhin. Le second, marquis de Vaubrun, parvenu au grade de lieutenant-général, jouissait de la confiance du grand Turenne, qui lui avait donné le commandement de l'une de ses divisions. Il périt en combattant, comme son frère et comme son illustre chef, le 1er août 1675 à la journée d'Altenheim.

Louis XIV, poursuivant le surintendant Fouquet jusqu'à Nantes, où il le fit arrêter, passait près du château de Serrant. Alors les sommes prodiguées aux loteries de la cour, aux caprices galants du monarque, aux ballets dans lesquels il dansait, ne laissaient que bien peu d'argent dans les coffres de l'État, et Colbert n'était pas encore devenu assez utile pour faire écouter ses remontrances. Malgré les fréquentes réclamations des ingénieurs, les routes du royaume étaient fort mal entretenues. La voiture du roi s'embourba à quelque distance de Serrant. Le seigneur du lieu, qui se trouvait alors au château, courut offrir l'hospitalité à sa majesté et à toute sa suite, et le cortége royal ne se remit en route que le lendemain.

Le marquis de Vaubrun laissa deux enfants : l'abbé de Vaubrun et Madelaine-Diane de Bautru, duchesse d'Estrée. Celle-ci, par la mort de son frère, devint seule héritière de Serrant; elle vendit, en 1730, cette terre à Jacques de Walsh, petit-fils d'un capitaine de la marine anglaise du même nom, qui avait transporté en France le roi Jacques. Un autre membre de cette famille, également dévoué à ses princes malheureux, arma, en 1745, dans un port de Bretagne, un vaisseau qui transporta en Ecosse Charles-Edouard pour la malheureuse expédition dans laquelle expirèrent les dernières espérances de la vieille dynastie des Stuart. Louis XV, voulant au moins reconnaître les services rendus par les Walsh à leurs légitimes souverains, que lui, roi de France, avait abandonnés jusqu'au point de les bannir, érigea la terre de Serrant en comté, par lettres-patentes du mois de mars 1755.

L'archiduchesse Marie-Christine, gouvernante des Pays-Bas et sœur de la reine Marie-Antoinette, passa quelques heures en 1788 au château de Serrant, et accepta le déjeuner que le seigneur lui offrit. Dans la même année, les am-

bassadeurs de Tippoo-Zaeb et le jeune prince son fils ou son neveu, s'arrêtèrent à ce château, où M. le comte de Serrant accueillit ces Indiens avec autant de magnificence que de cordialité. Vingt ans plus tard (août 1808), l'empereur Napoléon et l'impératrice Joséphine furent annoncés à M. et Mme de Serrant. Leurs majestés, qui étaient restées quelques jours à Nantes, devaient revenir à Paris par la levée, et leur itinéraire portait qu'elles dîneraient et coucheraient à Serrant. Les propriétaires de ce magnifique domaine ayant fait de nombreuses invitations, et les habitants du canton de Saint-Georges s'étant portés en foule au château, les appartements étaient remplis de la plus brillante société, les cours pleines d'une population compacte, avide de voir le plus grand homme et la femme la plus aimable des temps modernes. En attendant l'empereur et l'impératrice, des danses s'établirent; M. de Serrant fit distribuer des rafraîchissements en abondance; puis, la nuit étant venue, le château fut brillamment illuminé, et les danses continuèrent, malgré la pluie battante qui survint.

Cependant leurs majestés ne paraissaient point : l'heure fixée pour leur arrivée était écoulée depuis longtemps sans qu'on pût soupçonner la cause d'un tel retard..... A chaque instant il passait des courriers et des officiers d'ordonnance : ceux-ci avaient le visage austère, l'air réfléchi; ils dînaient à la hâte et continuaient leur route. M. le comte de Serrant, honoré de l'empereur, et Mme la comtesse, dame du palais de l'impératrice, apprirent, sous le sceau du secret, que Napoléon venait d'apprendre à Nantes la fâcheuse nouvelle de la capitulation de Baylen. L'avis de ce désastre rendait fort inopportunes les réjouissances bruyantes qui retentissaient dans les cours; on ne pouvait cependant confier à la multitude ce qu'on venait d'apprendre. Enfin, à huit heures du soir, l'empereur et l'impératrice parurent; au milieu des transports qui l'accueillirent, Napoléon sut composer sa mobile physionomie, et montrer cet inexplicable sourire que nous n'avons vu qu'à lui. Joséphine fut, comme toujours, charmante pour tout le monde; elle laissa les dames angevines charmées de sa bienveillance et de cette grâce touchante dont elle savait assaisonner ses moindres discours. L'empereur, après avoir exprimé à Mme de Serrant combien il était fâché de ne pouvoir rester aussi longtemps qu'il se l'était promis, adressa à cette dame plusieurs questions sur l'origine du château, sur l'époque de sa construction; puis, ayant jeté un coup d'œil rapide sur l'ensemble de l'édifice, il dit : « Enfin, je vois un château en France; cette « architecture me rappelle l'Italie »..... Napoléon devait avoir vu cependant Chambord et Chenonceaux. Quelques instants après ce rapide examen, leurs majestés partirent pour Angers, où elles arrivèrent à dix heures du soir, graves

comme ces acteurs qui, dans une affliction profonde, ont dû s'imposer, en présence du public, une laborieuse gaieté.

M. Théobald de Walsh, comte de Serrant, propriétaire actuel de la belle terre de ce nom, entreprit vers 1820 des travaux considérables pour l'embellissement du château, l'agrandissement du parc et l'amélioration des terres; ces travaux sont terminés depuis longtemps.

Le château de Serrant est placé dans un site enchanteur, entre la rive droite de la Loire et la route d'Angers à Nantes. Ce vaste édifice, composé de constructions appartenant à trois siècles et à diverses architectures, ne présente point cependant le désaccord qui pourrait résulter de cette diversité; elle imprime au contraire à ce monument une physionomie originale et noble dans son ensemble. La façade tournée vers la Loire est flanquée, à ses extrémités, de deux belles tours rondes, que couronne un entablement qui règne tout autour du château. La couverture de ces tours affecte la forme d'un dôme. De la façade principale, tournée vers la route d'Angers, se détachent, en retour d'équerre, deux ailes formant les côtés de la cour d'honneur: ces corps de logis furent construits en 1704; le surplus des bâtiments avait été élevé de 1545 à 1636. Au centre de la façade principale, un fronton triangulaire dont la base s'appuie sur l'entablement paraît supporté par quatre cariatides d'un bel effet. Le château est composé d'un rez-de-chaussée et de deux étages, ornés sur toutes les faces de trois ordres de pilastres: ionique au rez-de-chaussée, corinthien au premier, composite au second. Au centre règne à l'intérieur un escalier magnifique. Toute cette construction est à peu près moderne: il ne reste de l'ancien château qu'un large fossé, avec un solide revêtement en pierre construit par Ponthus de Brie, vers 1421, époque à laquelle Louis XI avait accordé à ce seigneur la permission de fortifier Serrant. Au milieu de ce fossé, du côté de la route d'Angers, s'élève une belle grille qui ferme la cour d'honneur, où l'on pénètre par un pont en pierre, remplaçant l'ancien pont-levis.

La chapelle de Serrant, ouvrage de Jules-Hardouin Mansard, est décorée d'un ordre de colonnes et de pilastres corinthiens en marbre noir, qui, s'appuyant sur un fond de belle pierre blanche, produit un effet imposant. La voûte, en berceau, est ornée de caissons à rosaces et de rinceaux d'une délicate exécution. Dans un enfoncement de la chapelle, s'élève le tombeau du marquis de Vaubrun, construit par l'ordre de Marguerite de Bautru, sa veuve. Ce mausolée, entièrement exécuté en marbre blanc, est peut-être un des chefs-d'œuvre les plus beaux et les plus ignorés de Coysevox. Le renfoncement dans lequel il est placé, espèce d'encadrement en marbre noir, dont deux belles colonnes à chapiteaux et base de bronze décorent les angles, fait admirablement

ressortir tous les détails du monument. Celui-ci se compose d'un sarcophage d'une forme sévère, servant de support à deux statues plus grandes que nature, l'une représentant le marquis de Vaubrun près de rendre le dernier soupir, couché sur un amas d'armes et de drapeaux ; l'autre offrant la marquise à genoux, la tête appuyée sur la main droite, et drapée d'un grand manteau. A quelques pieds au-dessus de ce groupe, costumé à l'antique, la Victoire, tenant d'une main un trophée et de l'autre une couronne, semble descendre du ciel pour couronner le guerrier mourant. A la face principale du sarcophage, un bas-relief en plomb doré représente le combat dans lequel Vaubrun perdit la vie. Ce sarcophage est posé sur un piédestal au milieu duquel on lit l'épitaphe du marquis, gravée en lettres d'or.

Les dehors du château de Serrant répondent à la magnificence de l'édifice. Les chênes trois ou quatre fois séculaires qui couvraient ici un parc de trois cents arpents, dans lequel les anciens seigneurs du lieu se plaisaient à courir le sanglier, le cerf et le daim, ont fait place à un immense jardin anglais, où du moins la nature variée qui distingue ce genre n'est pas réduite à une dérisoire miniature : futaies, taillis, prairies, vergers, fabriques pittoresques, pièces d'eau s'y développent noblement à la vue. L'orangerie de Serrant est une des plus belles de France.

Savennières, commune située sur la rive droite de la Loire, au sud-est de Saint-Georges, est la plus importante localité du canton par le nombre de ses habitants. Il est assez naturel de penser que les Romains peuvent avoir eu un établissement en un lieu aussi rapproché de l'embouchure de la Maine ; mais nous croyons que Bodin s'est trompé lorsqu'il a pris pour des restes de construction romaine les parties les plus anciennes de l'église de Savennières. Nous n'avons reconnu là qu'un édifice roman, et qui, selon nous, ne remonte pas au delà du xe siècle. Les rangées de briques disposées en feuilles de fougère que l'on remarque ici ne sont point étrangères à l'architecture de cette époque ; nous avons vu souvent en Auvergne ce genre de décoration : la diversité des couleurs était une ressource d'ornementation souvent employée par les architectes de l'ère romane primitive. L'ancien nom de Savennières était Savonnières (de *Saponaria*) : ce nom était commun à beaucoup de localités de la Touraine et de l'Anjou. Selon les généalogistes de la maison de Savennières, elle florissait déjà au IVe siècle, et la mère de saint René sortait de cette famille. S'il en est ainsi, la noblesse des Montmorency serait moderne en comparaison, tout premiers barons chrétiens qu'ils se prétendent. Cependant les chartes de l'Anjou ne nous apprennent rien sur les seigneurs de Savennières avant le milieu du XIVe siècle, et leur existence ne se révèle à cette époque qu'à l'oc-

casion du mariage de Baudouin de Savennières avec Jeanne, fille de Philippe Chapron. Il est curieux de mentionner comment se composait alors la dot des demoiselles de famille : Jeanne apportait à son époux vingt-quatre septiers de seigle et un de froment, cent-vingt livres d'argent et vingt livres de rente annuelle. Un autre acte daté de 1421 et se rapportant à la même famille, est le testament de Lucette, fille de Hugues Pelant et de Marguerite de Savennières, laquelle donne à sa fille Alnette : « Sa houppelande vermeille d'écarlate et une « longue robe noire; à sa fille Françoise Duplessis sa longue robe d'écarlate « garnie de trois pièces, c'est à savoir : un surcot ouvert, une cotte simple « et son chaperon long de velvau (velours). » Tels étaient, au xve siècle, les dots et les legs d'un bon nombre de seigneurs : quel petit boutiquier de nos jours oserait en consigner de pareils sur son testament, et quel chemin la vanité a fait depuis ce temps-là !

Lambert, comte de Nantes, fut enterré dans l'église de Savennières : *in territorio andegavensi apud Saponarias sepultus fuit*, dit l'auteur de la chronique nantaise. Ce Lambert, contemporain de Charles-le-Chauve, avait conquis la partie de l'Anjou comprise entre Craon, Angers et Ingrande, et s'y maintint jusqu'à sa mort. On ne sait si ce seigneur eut jadis un tombeau dans l'église de Savennières, mais il n'en reste aucune trace.

Sur la commune d'*Epiré*, qui joint à l'est celle de Savennières, on voit les ruines du fameux château de la Roche-aux-Moines, bâti au commencement du xiiie siècle par Guillaume Des Roches pour servir de boulevard à la capitale de l'Anjou. Jean Sans-Terre, roi d'Angleterre, s'empara pourtant de cette ville en 1214 ; mais il ne put prendre le château de la Roche-aux-Moines, et fut obligé d'en lever précipitamment le siége à l'approche de Louis, fils de Philippe-Auguste. La châtellenie du lieu passa dans la maison de Craon par le mariage de Jeanne, fille de Guillaume Des Roches, avec Amaury de Craon. En 1360, Guillaume de Craon, surnommé le Grand, vendit cette terre à Louis Ier, duc d'Anjou ; depuis lors elle fut appelée La Roche-au-duc. Au commencement du siècle suivant, Yolande d'Aragon, reine de Sicile et duchesse d'Anjou, céda ce domaine, à charge de rachat et de réméré perpétuel, à Charles, seigneur de La Tour. Cette terre passa ensuite successivement à Jeanne de Sondé, à Jean de La Haie et à Jean de Brie, seigneur de Serrant. Ponthus de Brie, petit-fils du précédent, obtint en 1481, de Louis XI, l'amortissement du réméré ci-dessus mentionné, et l'autorisation de nommer désormais cette châtellenie La Roche-Serrant. Le château, détruit pendant les guerres de la ligue, n'offre plus, comme nous l'avons dit, que des débris au milieu de l'excellent vignoble appelé la Coulée de Serrant, qui produit le vin blanc le plus délicat du Bas-Anjou.

Tout à fait à l'embouchure de la Maine vous êtes sur la commune de *La Pointe*, qui a reçu son nom de l'angle formé par la jonction de cette rivière avec la Loire. Si vous êtes parti d'Angers pour arriver à ce confluent, vous avez trouvé d'un bout à l'autre du trajet une suite de charmantes villas qui r évèlent la grande aisance de leurs propriétaires. Ceux-ci font en effet partie de cette classe des notabilités d'Angers dans laquelle on compte plus de cinquante millionnaires.

Les coteaux de La Pointe et d'Epiré tranchent tout à coup sur cette riante physionomie par leur âpreté sauvage; mais l'opulente végétation des vignobles se retrouve à Savennières. Lorsque vous descendez le cours du fleuve, vous apercevez, au penchant de cette colline, une enceinte renfermant deux tombeaux : « l'un en forme d'obélisque, dit l'historien Bodin, a été élevé sur la « sépulture d'un fonctionnaire d'Angers; ce monument n'a point d'inscription; « l'autre en forme de cippe surmonté d'une urne, présente, sur le dé qui le sup- « porte, d'un côté : « *Dervieux à son maître, son frère d'armes, son bienfai-* « *teur et son ami;* de l'autre côté : *Dans ce monument est déposé le cœur du* « *colonel Gilbert Gaultier, officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre* « *royal et militaire de Saint-Louis, né aux Ponts-de-Cé en* 1768, *décédé à Angers* « *le* 29 *novembre* 1821, *après avoir servi honorablement sa patrie pendant* « *vingt-sept années.* » Pour l'intelligence de la première inscription, nous devons dire que Dervieux, cavalier au 2e régiment de cuirassiers, exposa sa vie en 1807 pour délivrer le colonel Gaultier, qui allait succomber sous les lances des cosaques. Cet officier supérieur, en reconnaissance d'un tel service, fit le brave cuirassier son légataire universel [1].

La commune de *Behuard* est située dans une île de la Loire, vis-à-vis de Savennières. Cette île en formait trois au XIe siècle; depuis elles se sont réunies en une seule, dont le territoire est très-fertile. *Buhardus,* chevalier breton, attaché à Geoffroi Martel, comte d'Anjou, éprouva un si vif chagrin de la mort de ce prince, que, résolu à se retirer du monde, il vint habiter cette île, qui lui appartenait, avec sa femme et un moine de l'abbaye de Saint-Nicolas, son homme d'affaire et son aumônier. Par son testament, ce seigneur légua l'île de son nom aux moines de Saint-Nicolas, qui l'acceptèrent sans doute par

1. Le maréchal Bernadotte, aujourd'hui roi de Suède et de Norwege, eut pour aides-de-camp deux officiers angevins : le colonel Gaultier, ici mentionné, et M. Chaloppin, né à Saumur. Un troisième aide-de-camp du prince de Ponte-Corvo est aujourd'hui député de Maine-et-Loire, c'est M. le colonel Sevret, de Niort. Ce prince a eu pour historien un écrivain des bords de la Loire; il y a de singuliers rapprochements dans la vie des hommes.

procuration du bienheureux. *Buhardus* ne possédait que deux des trois îles formant le riant archipel dont nous venons de parler; la troisième appartint plus tard à un chevalier contemporain de Richard Cœur-de-Lion, nommé Garell, qui la donna vers 1170 aux moines de Saint-Nicolas. Ils devinrent ainsi propriétaires des trois îles. A travers la riche végétation qui fait de Behuard le plus délicieux point de vue, on aperçoit une vieille chapelle d'un assez bon style qui, nous le pensons, date du XIIe siècle; nous l'avons fait graver.

Cette chapelle s'élève sur une roche de schiste de vingt-cinq à trente pieds de hauteur; la pointe du rocher perce le pavé de la nef et se montre à cinq ou

six pieds au-dessus, ce qui produit un effet singulier. Louis XI, après avoir fait ses dévotions à Behuard, ordonna que la chapelle fût agrandie autant que l'exiguité de sa base le permettrait. Ce monarque avait l'intention d'y fonder une collégiale; mais ce projet n'eut pas de suite. Au milieu des ex-voto qui tapissent les murs du chœur, on remarque un portrait de Louis XI peint sur bois; on lit au-dessous une inscription relative aux donations faites à la chapelle, par Charles VIII.

Vers l'extrémité ouest du canton de Saint-Georges, la petite ville de *Chantocé* fixe l'attention du voyageur qui suit la grande route de Paris à Nantes. Chantocé était une des plus anciennes baronnies de l'Anjou. Thiphaine de Chantocé, désignée plus souvent par le surnom singulier de *l'Anguille*, et fille de Hugues, prince de Chantocé, porta cette terre, vers 1100, dans la maison de Craon, en épousant Maurice de Craon. La forteresse de ce lieu était redoutable au commencement du XIIIe siècle; en 1211, Amauri de Craon jura entre les mains de Philippe-Auguste de la garder fidèlement pour son service, et donna en otages plusieurs seigneurs, ses vassaux. Après cet Amauri de Craon, sénéchal d'Anjou, cette dignité fut attribuée pendant près d'un siècle à la famille, et passa même aux femmes; car Isabelle de Craon, dans une lettre écrite en 1250 à Blanche de Castille, prenait le titre de sénéchale d'Anjou. Chantocé resta dans cette maison jusqu'à Marie de Craon, qui le porta en dot à Guy de Laval, lequel le laissa à son fils, Gilles de Laval, maréchal de Retz sous le règne de Charles VII. Arrêtons-nous un moment sur la carrière de ce seigneur, célèbre par ses cruautés et ses folles prodigalités, plus que par ses exploits militaires. « C'était, dit Bodin, à qui nous empruntons tous les détails suivants, c'était un des plus riches seigneurs du royaume; mais, ayant perdu son père à l'âge de vingt ans, et se trouvant si jeune maître des terres de Retz, de Briollay, de Chantocé, d'Ingrande, du Louroux-Bottereau, de Blaison, de Chemellier, de Grate-Cuisse, de Fontaine-Milon et d'un grand nombre d'autres fiefs constituant une immense fortune, il se livra aux dépenses les plus insensées. Sa maison, dit textuellement l'historien de l'Anjou, était composée de plus de deux cents hommes à cheval, non compris sa chapelle, dont il avait décoré le premier aumônier du titre d'évêque. Les autres étaient un doyen, un chantre, deux archidiacres, quatre vicaires, un maître d'école, douze chapelains, huit enfants de chœur, ayant tous leurs chevaux et des valets pour les servir. Tous ceux qui formaient cette chapelle étaient richement vêtus de robes d'écarlate garnies de fourrures plus ou moins précieuses, suivant leurs dignités. Leurs appointements répondaient à cette magnificence, quoiqu'ils fussent nourris et vêtus par le maréchal. Quantité de chandeliers,

d'encensoirs, de croix, de vases sacrés d'or et d'argent, d'ornements tissus et relevés en bosse des mêmes métaux, plusieurs orgues, portées séparément par six hommes, composaient cette chapelle ambulante qui suivait le maréchal partout. Cet attirail ne pouvait néanmoins satisfaire la vanité de Gilles de Retz; il aurait voulu que tous les prêtres de sa chapelle eussent eu le droit de porter la mitre, comme les évêques. Il envoya plusieurs fois à Rome pour solliciter cette faveur, qui lui fut constamment refusée.

« Les villes d'Angers et d'Orléans furent plus particulièrement témoins de ses folies et de ses prodigalités. Les jours de grande fête, telles que la Pentecôte et l'Ascension, il faisait jouer des mystères sur des théâtres élevés à ses frais dans les places publiques, et ses gens distribuaient en abondance aux spectateurs des rafraîchissements [1]. »

Bientôt les revenus du maréchal de Retz ne purent suffire à ces dépenses et à beaucoup d'autres où l'entraînaient ses galanteries et d'autres excès affreux, dont nous parlerons tout à l'heure. Il se vit contraint de vendre successivement plusieurs de ses terres Après s'être défait de Fontaine-Milon, Chemellier, Blaison, Grate-Cuisse et Beaumont-en-Chemillé, le maréchal se défit des places de Chantocé et d'Ingrande, forteresses qui étaient les clefs de l'Anjou du côté de la Bretagne. Ce fut au duc régnant de cette dernière province qu'il les vendit pour cent mille écus; mais après de grands débats survenus entre les ducs d'Anjou et de Bretagne, le maréchal de Retz fut interdit par arrêt du conseil, et les commandants des deux places eurent ordre de les maintenir pour le service du roi et du duc d'Anjou.

Apparemment Gilles de Retz ne fut point interdit de sa personne, car on le vit, après sa ruine, se livrer à des charlatans qui promettaient de lui enseigner les moyens d'avoir de l'or à discrétion. Pour cela le maréchal consentit à lier commerce avec le diable; dès lors un médecin du Poitou et le Florentin Prelati lui firent voir des êtres infernaux, sur l'ordre desquels il signa de son sang la promesse de livrer au démon tout ce qu'il exigerait de lui, excepté son âme et sa vie. Cependant, pour se tenir en garde des surprises du malin esprit, il récitait une prière à la Vierge, et faisait le signe de la croix lorsque les hôtes de l'enfer lui apparaissaient; et, ce qui était d'un effet plus sûr, il tenait son épée à la main tant que les visions duraient. Du reste ce grand seigneur traitait fort cavalièrement les suppôts de Satan, les appelait *vilains;* et jamais ils ne s'en fâchaient. A part ses précautions, Gilles de Retz

(1) Bodin, Recherches sur l'Anjou, Angers et le Bas-Anjou, tome 1, page 450 et 451.

exécutait avec une horrible fidélité les conditions du pacte : « Depuis long-« temps la clameur publique, dit Bodin, l'accusait de faire enlever et enfer-« mer dans les châteaux de Marchecoul et de Chantocé les plus jolis enfants « des deux sexes, pour les faire mourir dans d'horribles tourments, et faire « servir leur sang à ses opérations alchimiques et magiques. C'était en vain « que les vassaux auxquels cet autre minotaure imposait cet affreux tribut « versaient des larmes sur le sort des victimes, dont le nombre montait à plus « de cent; inutilement ils faisaient entendre dans les villes, dans les cam-« pagnes les sanglots du désespoir; le nom, le rang de l'accusé, son immense « fortune imposaient à la justice, et l'avaient jusque alors rendue sourde et « aveugle. Mais enfin la vie de ce monstre devint si révoltante, si exécrable, « la voix publique s'éleva si haut contre lui que l'évêque de Nantes et le séné-« chal de Rennes, juge-général du pays, furent obligés de l'entendre; et, crai-« gnant peut-être que les Bretons et les Angevins ne se fissent justice eux-« mêmes, ils se décidèrent à sévir [1].»

Gilles de Retz, arrêté et mis en jugement, se présenta devant ses juges en affectant une fierté dédaigneuse. Durant ses interrogatoires, il répondit avec un horrible sang-froid qu'il avait commis plus de crimes qu'il n'en fallait pour envoyer à l'échafaud dix mille hommes. Ce grand coupable fut condamné à être brûlé vif, et subit ce supplice dans une prairie de Nantes le 23 décembre 1440. Une inscription commémorative indique le lieu où cette exécution fut accomplie.

En 1616 le duc de Vendôme, commandant les révoltés de l'Anjou, se trouvait à Chantocé lorsque Louis XIII députa vers lui un héraut d'armes. Cet officier rencontra le prince dans la grande rue, et lui cria d'une voix forte : « A toi, César de Vendôme, je te commande, de la part du roi, mon souverain, « que toi et tes adhérents ayez à quitter les armes et venir trouver le roi; au-« trement je te dénonce et te déclare rebelle. » Le duc répondit qu'il ferait incessamment connaître ses intentions à sa majesté. Peu de jours après, en effet, il se rendit à Loudun, où s'ouvrirent des conférences pour la paix.

La forteresse de Chantocé dut être détruite durant les guerres religieuses du XVIe siècle, à l'époque où l'on démolit le château de Marchecoul. Lorsque, voyageur sur la route de Paris à Nantes, vous passez au pied de l'énorme amas de ruines qui fut le château de Chantocé, un frémissement involontaire vous saisit en songeant aux crimes qui s'y commirent à la voix de Gilles de Retz;

(1) Bodin, Recherches sur l'Anjou, Angers et le Bas-Anjou, tome I, page 463 et 464.

vous croyez entendre les cris déchirants des innocentes créatures égorgées par ordre de ce tyran sanguinaire; et ces noirs débris semblent, après quatre siècles, porter encore le deuil de tant de victimes. La nature elle-même disgracie ce sol funeste: aucune végétation ne s'y fait remarquer; cette verdure caressante qui chaque année prête une parure printanière aux vieux monuments, ne paraît point sur celui-ci; le lierre même craindrait, en s'y attachant, de profaner l'amitié dont il est l'emblème. Ces sinistres, mais imposants vestiges appartiennent maintenant à la famille de Serrant.

L'empereur Joseph II, durant le voyage qu'il fit en France à la fin du XVIIIe siècle, eut, en passant à Chantocé, la singulière aubaine de tenir sur les fonts baptismaux un enfant qui venait de naître. Ce frère de la reine Marie-Antoinette, qui eût été philosophe si la philosophie était compatible avec la royauté, se prévalait avec hilarité de son titre de parrain impromptu.

Ingrande (Ingressus Andium) est, à l'ouest, la dernière commune du canton de Saint-Georges et du département de Maine-et-Loire sur la rive droite du fleuve. C'était aussi la dernière de l'Anjou, ou, pour être plus conséquent avec son nom latin, nous dirons que c'était la première en venant de la Bretagne. On voit encore dans cette petite ville une grosse pierre qui formait la limite des deux provinces. Ingrande est située sur la grande route de Paris : cet avantage, joint à son petit port, communique à cette localité un certain mouvement et y entretient quelque prospérité. Ingrande était autrefois une baronnie relevant du duc d'Anjou *à un cavalier de service*, c'est-à-dire qui devait envoyer une lance fournie à ce suzerain lorsque le possesseur direct du fief en était requis. La terre avait fait partie précédemment des nombreux domaines de la maison de Laval, et fut, comme nous l'avons dit, le théâtre des cruautés du maréchal de Retz. Ingrande, ainsi que Chantocé, était une place forte; il est probable qu'elle a été démantelée aussi après les guerres civiles du XVIe siècle; il reste encore des ruines de son enceinte, et le château, reconstruit dans les derniers temps de la féodalité, nous a paru logeable dans quelques parties. Le vin du coteau d'Ingrande est d'une qualité fort estimée.

Le canton de *Saint-Georges*, dans toute son étendue, est non-seulement une terre promise, riche de produits excellents et variés, mais c'est aussi un véritable Eden pour les jouissances de la vue. Que d'artistes, assis sur les belles pelouses de la rive droite, ont copié ces délicieux aspects que l'œil saisit à travers les grands *léards* ou peupliers noirs, qui se balancent dans les îles et semblent darder leur cime verdoyante au fond des eaux du fleuve! Que de poëtes, en admirant cette nature majestueuse, ont laissé caresser ici leur ima-

gination au doux bruissement de la feuillée! L'âme se sent à l'aise dans cet ai pur, au milieu de cette végétation généreuse, qui promet l'abondance et tromp rarement. On s'éloigne à regret en se disant : « Si le bonheur parfait peut êtr « quelque part, assurément il est ici pour celui qui sait borner ses vœux au « éléments vrais de la félicité. »

A l'est du territoire que nous quittons, s'étend sur les deux rives de la Loire le canton des *Ponts-de-Cé*. Le chef-lieu est une petite ville située sur la rive droit du fleuve, que l'on passe à cette hauteur, sur un pont en fort mauvais état dan presque toute sa longueur. Ce pont, où l'on reconnaît des parties de construc tion romaine, communiquait à la chaussée dite aujourd'hui les Pierres-de-Jui gné, qui est également antique. Selon la tradition vulgaire, Jules-César aurai fait bâtir les Ponts de Cé; ce monument, à en juger par le caractère même d sa construction, est d'une époque postérieure, et l'on peut en dire autant d camp de César, dont on voit des restes fort remarquables, à un quart de lieu au-dessus de la ville, sur la rive droite. Les Ponts de Cé, désignés sans dout au pluriel parce qu'ils présentent en effet une suite de constructions dissem blables, incohérentes, et à laquelle tous les âges depuis l'antiquité mirent l main, les Ponts de Cé sont aujourd'hui dans un état de dégradation effrayant leur ensemble est pour la vue un épisode disgracieux, au milieu de l'admirabl poëme que la nature déroule dans la brillante vallée de l'Anjou. Ce n'est pa sans frayeur que l'on voit les piétons mêmes traverser cette longue suite d'ar cades dégradées, qui pourtant protestent avec une étonnante ténacité contr les outrages du temps et l'atteinte des eaux. En examinant une des piles ro maines inclinée dans la proportion de vingt-cinq degrés hors de la perpendi culaire, on se sent pénétré d'une admiration sans cesse renaissante pour les tra vaux de ce peuple géant, qui a laissé dans le monde entier des témoignages d son passage. Si les monuments romains tombent après vingt siècles, ils tomber en masse colossale. Et, couchés sur la terre, ils font respecter leur grandeu comme ces héros fabuleux dont les cadavres, étendus sur la poussière, imposer encore à leurs ennemis.

Cependant, malgré la vénération qui s'attache à la partie antique des Pon de Cé, il serait à désirer qu'une reconstruction complète remplaçât cet longue bande de ruines que des réparations consolident trop peu; et puis navigation est dangereuse sous ces ponts; les accidents y sont fréquents : l habiles mariniers mêmes n'en approchent pas sans inquiétude. Parlons de ville.

Les notions les plus authentiques que l'on ait sur la seigneurie du lieu r remontent pas au delà du XIIe siècle : Henri II, roi d'Angleterre, donna l

Ponts-de-Cé à l'abbaye de Fontevrault, avec tous les droits attachés à cette terre. Mais en 1293, Charles, comte de Valois et d'Anjou, rentra dans la propriété de ce domaine, moyennant l'allocation annuelle de trois cents septiers de froment, plus soixante-dix livres de rente, et les droits de péage furent réservés à l'abbaye. En 1328, Philippe de Valois étant devenu roi de France, après avoir possédé le comté d'Anjou depuis 1325, les Ponts-de-Cé, comme le surplus de ce comté, furent réunis à la couronne. Nous avons dit quelques mots [1] sur l'espèce d'échauffourée des Ponts-de-Cé en 1620 : le prince de Condé, en attaquant brusquement les troupes de la reine-mère, avait dépassé les ordres de la cour : les ministres de Louis XIII et ce monarque lui-même blâmèrent cette expédition intempestive, dans laquelle se révéla le ressentiment du prince, dont l'arrestation avait valu le bâton de maréchal à M. de Thémines.

Au moins d'avril 1793, l'armée républicaine ayant éprouvé une suite de revers en combattant les Vendéens, le général Berruyer, commandant une division de cette armée, se retira sur les Ponts-de-Cé, poste important qui couvrait la place d'Angers, et centre des principaux approvisionnements de guerre. De ce point, ce général écrivait au ministre de la guerre : « Excepté le corps « d'armée que je commande, toutes les divisions ont subi des échecs : « Quetineau est abandonné par ses troupes; Leygonnier et Gauvillier sont « dans le même cas : cependant ces trois chefs ont de la capacité et de la va- « leur. Tous ces revers sont dus à la pénurie de troupes de ligne, sans les- « quelles il est impossible de terminer cette guerre. Une nombreuse cavalerie « n'est absolument inutile; ce pays-ci ressemble à la Corse, et ce n'est qu'a- « vec de bonne infanterie qu'on peut y combattre avec avantage. Les troupes « que j'ai ne sont composées que de rassemblements informes de pères de « famille, qui, à peine arrivés, demandent à s'en retourner chez eux. Il est « indispensable de faire camper la troupe; c'est le seul moyen de maintenir « la discipline et d'empêcher le pillage. Il n'est point d'armée aussi mal orga- « nisée et aussi mal pourvue que la mienne : point d'officiers-généraux et d'état- « major, pas un seul fusil dans les arsenaux, et cependant j'ai à combattre « l'ennemi le plus dangereux de la république : le fanatisme, qui est poussé « dans ces contrées à un point extrême. » A ces détails, qui font connaître, par des communications vraies, le caractère de cette guerre et le peu de ressources qu'on y employait, Berruyer ajoutait, quelques jours après : « J'occupe des « postes en avant, à droite et à gauche jusqu'à une lieue des Ponts-de-Cé;

1. Voyez précédemment l'article ANGERS.

« cette position est facile à défendre, si l'on m'envoie les renforts que j'ai de-
« mandés et que je vous demande encore avec les plus vives instances. Je
« vous répète que ce ne sont pas des bataillons nouvellement formés qu'il me
« faut, mais des troupes qui aient fait la guerre; sans cela je ne réponds de
« rien, et c'est avec la franchise d'un zélé républicain que je vous dis *cette*
« *vérité*.

Enfin dans une autre lettre, le général disait : « La guerre que nous faisons ici
« est extrêmement vive, et nos ennemis joignent à l'audace le sentiment le
« plus extraordinaire et le plus exalté. Mourir est pour eux, disent-ils, le com-
« mencement du bonheur. Vous savez, citoyen ministre, jusqu'à quel point
« de folie les têtes exaltées par l'esprit religieux peuvent se porter : ces misé-
« rables abandonnent femmes, enfants, propriétés, tout ce qu'ils ont de plus
« cher au monde, pour suivre quelques prêtres qui, le crucifix à la main, leur
« donnent la bénédiction et leur promettent le ciel. Je suis forcé de dire que
« mes volontaires sont loin d'avoir la même énergie : presque tous sont partis
« sans aucune organisation et pour quinze jours seulement, d'après les arrêtés
« de leurs départements; de sorte qu'après cette époque révolue, tous par-
« tent sans congé. Le jour où je crois avoir une quantité donnée de soldats,
« je n'en ai pas quelquefois la moitié : vous conviendrez que c'est une manière
« fâcheuse de faire la guerre [1]. »

Malgré ces avis, aussi sensés qu'ils étaient francs, les orateurs qui combattaient à la tribune entre un déjeuner au Café de Foi et un dîner chez Fevrier, persistaient à considérer la guerre de la Vendée comme sans conséquence ; le général Berruyer ne battait pas l'ennemi, donc il était coupable. Il fut dénoncé, on le manda à la barre, et, sans la vigoureuse défense des représentants du peuple Goupilleau et Choudieu, il eût expié sur l'échafaud la négligence ou l'impéritie de ceux qui n'avaient pas voulu l'écouter.

La position si importante des Ponts-de-Cé n'avait point été secourue ou l'avait été peu au mois de juillet. Le 26 le poste qui couvrait les Ponts-de-Cé fut enlevé comme nous l'avons rapporté [2], et la ville occupée par les Vendéens. Nous avons dit que, dès le 28, cette place fut reprise par la garde nationale d'Angers et quelques détachements de volontaires. Depuis lors ce poste fut constamment occupé par les républicains.

Après la double défaite des généraux Santerre à Coron, et Duhoux à Saint-

1. Correspondance du général Berruyer avec les ministres de la République.
2. Voyez précédemment le recit du combat de La Roche-des-Moines.

ce fleuve un peu au-dessous des Ponts-de-Cé. Cette localité paraît avoir été occupée par les Romains. Sur un plateau, au pied duquel coule la rivière d'Aubance, on voit une métairie appelée Les Châtelliers, près de laquelle on reconnaît d'importantes parties de construction antique : c'est une muraille décrivant une ligne circulaire, et dont le développement est d'environ cent-vingt pieds de long. La hauteur de cette ruine est en un endroit de neuf pieds, ailleurs de deux pieds et demi, et dans quelques autres parties de six pouces seulement. La maçonnerie n'a pas moins de trente pouces d'épaisseur : elle est composée de pierres dites de petit appareil, très-dures et sans briques. La situation élevée de ce fort laisse présumer qu'une partie de la cavalerie destinée à éclairer le pays, y était stationnée. Sous les ruines de cette forteresse se trouve une cave assez vaste creusée dans la roche schisteuse qui forme le coteau. Le nom de Châtellier, donné à la métairie mentionnée plus haut, vient, nous n'en doutons pas, de celui de l'édifice antique, *castellum*. Le nom de la commune même, *Murs*, nous paraît venir de la ruine. Les vins de ce coteau sont très-estimés.

A l'est de ce lieu, et toujours sur la rive gauche de la Loire, s'étend la commune d'*Érigné*. Le 7 septembre 1793, les Vendéens occupaient la colline qui domine le cours du fleuve. De cette position, avant-postes naturels des Ponts-de-Cé, qu'on avait négligé ou que l'on craignait d'occuper, ils pouvaient inquiéter la place, et interceptaient les communications de l'armée républicaine entre Doué et Angers. Le général Turreau, de la division Salomon, avec deux mille hommes, attaqua ce poste, défendu par trois mille Vendéens, qui furent débusqués après un combat de quelques minutes. Cependant on doit penser que ce succès ne fut pas très-décisif, puisque, dès le 12, le commandant Bourgeois, sorti des Ponts-de-Cé avec un détachement de cinq cents fantassins et quelques cavaliers, dut se porter au-dessus des buttes d'Érigné pour repousser un poste ennemi, en apparence assez faible, qui occupait de nouveau cette position jusqu'à *Soulaine*. Un combat, engagé à six heures du matin, se prolongea jusqu'à midi. L'ennemi fut d'abord repoussé; mais, ayant reçu un renfort considérable, il chargea à son tour les républicains, qui durent se retirer précipitamment jusqu'à l'entrée des Ponts-de-Cé. Le désordre, lors de cette retraite, fut tel, qu'on ne songea pas à couper le pont.... Dans une situation aussi critique, le commandant Bourgeois, nouvel Horatius Coclès, aidé de quatre volontaires seulement, et malgré le feu dirigé contre lui, parvint à précipiter dans le fleuve quelques madriers, et à rendre le passage des Vendéens impossible. Un des travailleurs eut la cuisse fracassée près du commandant par un biscaïen; lui-même reçut à l'épaule une forte contusion qui ne l'empêcha pas

Lambert, les 18 et 19 septembre 1793 (nous en parlerons), ces divisions furent poursuivies par les révoltés jusqu'aux environs des Ponts-de-Cé; mais ces derniers n'y entrèrent pas, quoi qu'en aient dit leurs rapports. Dans la dernière de ces affaires, l'héroïne vendéenne Bordereau, selon son propre récit, admise bénévolement par les frères Michaud, tua à elle seule vingt-un *bleus* à coups de sabre; et deux jours après, ajoute-t-elle, ayant rencontré son oncle à la tête d'une compagnie républicaine, elle lui coupa le cou, *sans qu'elle l'ait vu souffler*. On a beaucoup critiqué les *Bulletins de la grande armée*, à cause de leur excessive exagération, et ce n'était pas à tort que l'on disait : *Menteur comme un bulletin;* mais ces relations militaires étaient loin d'équivaloir en *donquichotisme* aux bulletins de l'armée vendéenne.

Les Ponts de-Cé étaient autrefois une place fermée; ses fortifications ont été détruites après les guerres religieuses. Il ne reste plus que le château, dont la partie militaire révèle une construction du xve siècle. Cet édifice, bâti à l'entrée du pont, était destiné à le défendre. La ville des Ponts-de-Cé, peuplée de 3,880 habitants, doit à sa position sur la Loire et à la richesse du pays environnant, une physionomie animée et une apparence de prospérité qui ne doit pas être trompeuse. La proximité de la grande route d'Angers à Tours par la levée, ajoute au mouvement que l'on remarque aux Ponts-de-Cé, et cette localité doit aussi des relations fructueuses à la route qui, partant du chef-lieu de préfecture, traverse les arrondissements d'Angers et de Beaupréau, pour communiquer avec le département de la Vendée et les côtes de l'Océan. Nous n'avons point trouvé de foires indiquées au chef-lieu de canton que nous venons de mentionner. Les Ponts-de-Cé sont à moins d'une lieue sud d'Angers.

Nous avons parlé du camp de César; il est situé dans la commune de *Sainte-Gemmes*, entre la Loire et la Maine : situation que les premiers conquérants de la Gaule avaient parfaitement choisie pour favoriser la navigation sur ces deux rivières et les avantages qu'ils en tiraient Cette station romaine, dont la circonvallation est encore facile à reconnaître, annonce, par son développement, que deux légions au moins pouvaient y être logées. On y a trouvé à diverses époques des médailles impériales et quelques autres objets d'antiquité.

Le château de Sainte-Gemmes est un édifice moderne dont nous n'aurions rien à dire si Marmontel n'y eût fait quelque séjour; nous ignorons si l'auteur des *Contes moraux* et de *Bélisaire* composa dans ce séjour inspirateur une de ses œuvres, assez peu recherchées maintenant que le naturel et le pathétique sans frénésie ont perdu beaucoup de leur crédit, qu'ils reconquerront un jour.

La commune de *Murs* est située sur la rive gauche de la Loire, et borde

condamnant l'excès de sa fureur; car il nous souvient d'avoir lu l'anecdote ci-dessus dans *les Dames galantes* de Brantôme, ce qui n'est pas très-confirmatif de la vertu immaculée à laquelle Bourdigné croit fermement. Il est donc permis de penser que, pour épargner un meurtre au seigneur furibond, Notre-Dame de Lorette se montra pénétrée de cette clémence divine qui fit absoudre la Madeleine. Si l'on accepte cette idée, on en vient à expliquer les fervents pèlerinages d'un si grand nombre de beautés dans l'église consacrée à Notre-Dame de Lorette à Paris: église qu'un jeune écrivain nomme, avec plus d'esprit que de dévotion, *Notre-Dame de l'Opéra*.

En nous portant encore un peu à l'est, nous pénétrons sur la commune de *Blaison*, qui fut le siége d'une des premières baronnies de l'Anjou. Selon les auteurs de la *Gallia christiana*, un évêque d'Angers nommé Thibault, que nous n'avons pas trouvé sur la liste des prélats angevins consignée par Bodin, vivait en 1040, et fut un des plus anciens seigneurs connus de Blaison. Quoi qu'il en soit, on voit en ce lieu une église construite vers 1020 par Foulques Nerra, et qui, après diverses restaurations, conserve encore le caractère de l'architecture du XIe siècle: c'est un édifice fort remarquable. Le comte fondateur établit dans cette église une collégiale, composée de quatre chanoines, un diacre, un sous-diacre et dix chapelains. Parmi ses titres, le seigneur de Blaison prenait celui de premier chanoine du chapitre; en conséquence, le jour de son installation, il assistait à l'office en surplis, botté, éperonné et ceint de son épée. Nous regrettons que la peinture n'ait pas conservé, au moins à notre connaissance, ce costume mi-partie sacerdotal, mi-partie guerrier; il devait être pittoresque. On ne sait si le château de Blaison avait été bâti par Geoffroi de Blaison, qui était en 1005 chancelier de Foulques V, comte d'Anjou; mais il est certain que Geoffroi-le-Bel le prit en 1147 et le fit démolir. Reconstruit dans la suite, ce manoir fut le berceau de Thibault de Blaison, l'un de nos plus anciens poëtes, et l'un des vaillants guerriers de l'Anjou. Ce trouvère-guerrier commandait en Espagne dans la fameuse croisade contre les Maures, au commencement du XIIIe siècle. Bravement secondé en 1212 par Arnault, archevêque de Narbonne, qui assommait les ennemis avec une masse d'armes pour ne pas contrevenir au précepte : *Ecclesia abhorret a sanguine*, Thibault défit les infidèles à la bataille de Tolosa. A la mort de ce baron, Charles d'Anjou, frère de saint Louis, s'empara de la seigneurie de Blaison et de celles de Mirebeau, Chemellier et Port-la-Vallée, prétendant qu'elles lui étaient dévolues; mais, par l'ordre exprès du roi, ce prince rendit ces terres en 1260 à Robert de Beauvais, neveu de Thibault.

Les Anglais prirent Blaison en 1320, démolirent le château et pillèrent la

collégiale. Par suite de la réunion de l'Anjou à la couronne, Blaison en releva directement ; mais cette baronnie avait pour seigneurs particuliers les sires de Montmorency. Etant échue à la branche de Laval, elle fut possédée, comme nous l'avons dit ailleurs, par le maréchal de Retz ; nous avons rapporté comment il s'en dépossèda lui-même, par suite de ses folles prodigalités. Elle passa au commencement du XVIIe siècle dans la maison de Bruc ; depuis l'année 1767 elle est possédée par la famille Petit de Chemellier.

On ne voit plus que les ruines du château de Blaison, qui n'a pas été rebâti depuis sa destruction par les Anglais, au XIVe siècle. Sa situation, beaucoup plus pittoresque que militaire, au pied d'une colline qui le commandait, ne permet pas de croire qu'il ait jamais été redoutable.

Les vins de *Saint-Melaine*, dernière commune du canton des Ponts-de-Cé dont il nous soit permis de nous occuper, sont classés parmi les meilleurs produits œnologiques du département. Nous avons passé sous silence plusieurs communes du canton que nous venons d'explorer : leur importance agricole et la population assez considérable de la plupart d'entre elles, les rend recommandables au point de vue statistique, sur lequel il nous est impossible d'insister. Nous ajouterons seulement que le canton des Ponts-de-Cé tout entier participe largement de la fécondité qui distingue l'admirable vallée de l'Anjou. Ce canton n'étant point boisé, aucune partie de son riche territoire n'est ravi aux industries agricole, viticole et horticole. En général ses produits en céréales, vins, légumes, fruits et plantes filamenteuses sont d'une qualité supérieure. Nous avons déjà fait remarquer à nos lecteurs que le chanvre et le lin sont deux sources de richesses pour les habitants du val de la Loire en Anjou ; nous ne reviendrons pas sur cette mention, qui s'applique au canton des Ponts-de-Cé comme à tous ceux qui bordent les deux rives du fleuve.

Le canton de *Thouarcé*, situé au sud du territoire que nous venons d'explorer, forme la limite de l'arrondissement d'Angers, vers celui de Saumur. Le chef-lieu est un bourg d'une certaine importance, dont nous n'avons rien à dire sous le rapport historique. La commune, comme plusieurs autres du canton, produit des vins très-estimés et fort capiteux. La population de Thouarcé s'élève à 1,630 individus. Il n'y a pas de foires indiquées dans ce bourg, qui se trouve à six lieues sud d'Angers. *Luigné, Joué, Saint-Aubin de Luigné, Rablay, Beaulieu*, en un mot tout le territoire formant les rives du Layon, se recommande par une bonne culture et surtout par les vins des coteaux. Quelques parties de ce territoire offrent des gisements de marbre et de houille dont l'exploitation est abandonnée, au moins sur le canton de Thouarcé.

Saint-Lambert du Lattay fut, le 19 septembre 1793, le théâtre d'un combat

entre les Vendéens, commandés par le chevalier de la Sorinière, et les républicains sous les ordres du général Duhoux. Ces derniers, au nombre de quatre mille combattants au plus, durent, après une vive résistance se retirer devant des forces qui s'élevaient à dix mille hommes, au rapport des généraux vendéens. Angers eut, dans cette circonstance, à regretter un grand nombre de pères de famille. Nous avons vu précédemment que la retraite de Duhoux s'opéra sur les Ponts-de-Cé.

A d'autres époques et dans des guerres civiles non moins affligeantes, des hostilités eurent lieu à *Brissac :* au temps où l'Anjou eut sa Thébaïde, c'est-à-dire durant les divisions élevées contre Geoffroi-le-Barbu et Foulques-le-Rechin, au XIe siècle, cette localité, qu'on appelait alors Brochessac, fut le théâtre d'un combat où le premier de ces seigneurs, vaincu une dernière fois et fait prisonnier par son frère, commença cette ère de captivité qui devait durer vingt-huit ans. Nous avons fait graver le château de Brissac.

En 1590, ce bourg, ouvert aujourd'hui, était encore fortifié et se trouvait occupé par une garnison ligueuse. Le sieur de La Rochepot vint mettre le siége

devant cette place le 30 août, avec un corps de quinze cents hommes. Dans la nuit même l'officier commandant la garnison fit une sortie, força les assiégeants dans leurs retranchements, et peu s'en fallut qu'il n'enlevât leur artillerie. Cette affaire fut sanglante. Le lendemain le capitaine royaliste fit battre en brèche le rempart; mais la brèche fut réparée avant d'être devenue praticable. Prévoyant alors que le siége pourrait se prolonger, La Rochepot demanda un secours de quelques compagnies au maire d'Angers : celles-ci se mirent en marche, mais arrivées aux Ponts-de-Cé, qu'on avait toujours considérés comme un des faubourgs d'Angers, la plupart des soldats de cette milice bourgeoise déclarèrent qu'ils ne passeraient pas outre, étant dispensés par une charte du roi Louis XI de faire la guerre hors de leurs murs. La Rochepot se vit contraint de lever le siége de Brissac.

Au lieu appelé Martigné-Briand, que nous croyons réuni à la commune de *Chavagnes*, il existe une fontaine d'eau minérale assez renommée, mais dont l'exploitation est négligée.

Le canton de Thouarcé, légèrement boisé, riche d'une culture variée et surtout recommandable par la qualité supérieure de ses vins, est traversé vers son extrémité ouest par la grande route d'Angers au Bas-Poitou, à la Vendée et aux bords de l'Océan; la rivière de Layon le traverse du sud-est au nord-est.

A l'ouest du canton de Thouarcé, sur la rive gauche de la Loire, s'étend le canton de *Chalonnes*, qui ne se compose que de cinq communes, et dont le territoire joint à l'ouest l'arrondissement de Beaupréau. Le chef-lieu est une petite ville située au pied d'un coteau, entre la Loire et le Layon, qui, à cette hauteur, se jette dans le fleuve. Cette rivière, selon une charte de Charles-le-Chauve, rendue en 849, séparait le pays des Andegaves de celui des Pictaves ou Poitevins. Suivant les plus anciennes traditions, Maurille, disciple de saint Martin, s'établit à Chalonnes (*Colonna*), ville gallo-romaine, après la mort de ce prélat, fonda en ce lieu le monastère dit de l'Onglée, et fut le premier apôtre de la foi dans le pays. C'est là que les Angevins, après la mort de Prosper, leur évêque, vinrent trouver Maurille pour lui offrir le siége d'Angers, qu'il accepta.

A la fin du XIe siècle, la terre de Chalonnes appartenait au comte d'Anjou, puisqu'en 1096 Foulques-le-Rechin la donna à l'évêché d'Angers. Cependant il y avait eu des barons de Chalonnes possesseurs particuliers du fief, et l'on voit encore sur un rocher élevé dont le pied est baigné par la Loire, des ruines de leur château, qui eut ses vicissitudes lorsqu'il fut devenu une possession épiscopale. Echappé aux Anglais pendant les guerres des XIVe et XVe siècles,

il fut occupé durant celles de la ligue par le duc de Mercœur, puis par le sieur de La Rochepot et démoli. Les ruines de cette forteresse sont assez considérables; mais leur aspect est plus sombre qu'imposant. Ce château communiquait à une petite île du fleuve par un pont dont quelques piles existaient encore à la fin du dernier siècle. Il y avait autrefois à Chalonnes quatre églises : celles du couvent de l'Onglée, Notre-Dame, Saint-Maurille et Saint-Pierre. Si l'on adopte les présomptions de Bodin, Notre-Dame, construite comme le monastère, par saint Maurille, fut élevée sur les restes d'un temple païen, que cet apôtre brûla en arrivant à *Colonna*. L'historien de l'Anjou ajoute, comme témoignage de la haute antiquité de cette construction, qu'en 1817, on voyait encore sur une colonne de l'église Notre-Dame un *Phallus*, qui fut supprimé en cette même année. Il est certain que ce symbole de la nature créatrice était honoré chez les anciens; mais il ne serait pas impossible qu'il eût rappelé ici l'un des mille caprices auxquels se livraient les sculpteurs du moyen âge. Nous avons vu dans beaucoup d'églises des bas-reliefs beaucoup plus affranchis encore des lois de la chasteté.

Les habitants de Chalonnes reçurent très-anciennement le sobriquet de *non-croyants;* voici à quelle occasion. Il existe au clocher de Saint-Maurille une petite tourelle découverte, de laquelle les moines prêchaient l'évangile aux habitants de Chalonnes avant leur entière conversion; tant que l'orateur sacré débitait la parole sainte, il était écouté avec respect; mais dès qu'il abordait le chapitre de la dîme, l'auditoire se dissipait. Or, qui ne payait pas ne pouvait croire d'une manière orthodoxe. Cependant, comme les Chalonnais persistèrent dans le refus de payer, il fallut bien les admettre gratuitement aux pratiques du christianisme. Ils conservèrent toujours cette immunité extrêmement rare; mais les religieux se vengèrent en leur laissant le sobriquet de *non-croyants*, auquel, il faut le dire, les Chalonnais se montrèrent assez peu sensibles, parce qu'ils ne se crurent pas moins fidèles chrétiens que d'autres pour s'être dispensés de le devenir à prix d'argent.

Le 21 mars 1793, Chalonnes, n'ayant pour défense que sa garde nationale et quelques détachements envoyés d'Angers, fut attaquée par les Vendéens, qui sommèrent la ville de se rendre. La sommation était ainsi conçue : « MM. les généraux de l'armée catholique, au nombre de cinquante mille « hommes, vous envoient MM. Rousseau et Lebrun pour vous engager à vous « rendre, *au nom de Dieu*, *de la religion* et des prisonniers Chalonnais. Si « vous vous disposez à faire résistance, vous pouvez compter sur la dévasta- « tion de votre ville. Si, au contraire, vous vous rendez, vous aurez une grâce « entière; vous nous apporterez vos armes, et vous nous donnerez quatre

« notables pour otages. *Nous allons chez vous au nom de l'humanité.* Signé : « *Barbotin*, aumônier, *Stofflet*, *d'Elbée* et *Bonchamps*. » Chalonnes fut évacué, malgré l'avis et les efforts du maire ; la maison de ce magistrat fut pillée ; mais il n'y eut pas effusion de sang. Après la prise de Chalonnes, l'armée catholique venait de se dissoudre, lorsque Pierre Cathelineau, ouvrier et frère du général vendéen, envoyé par lui dans cette ville pour acheter des habits, fut arrêté ; on le conduisit à Angers, où il fut traduit devant une commission militaire, qui le condamna à mort et le fit fusiller dans les vingt-quatre heures.

Près du bourg de Chalonnes, au fond d'une vallée étroite, les étrangers visitent la fontaine de Saint-Maurille, qui fut, dit-on, consacrée au culte druidique. La source est recueillie dans un tube de terre cuite, dont le bord, un peu évasé, ne s'élève qu'au niveau du sol ; son diamètre est d'environ dix-huit pouces. Cette fontaine, légèrement minérale, n'éprouve point de variations dans son volume ; elle est abritée par une grotte en maçonnerie au fond de laquelle on voyait jadis une statue de saint Maurille, qui, comme vous le pensez bien, communiquait à la source des vertus miraculeuses. C'était pour les moines un dédommagement de l'immunité dont jouissaient les habitants de Chalonnes. La population de cette ville s'élève à près de 6,000 âmes. Nous croyons à la prospérité des Chalonnais, favorisés par la fertilité du sol environnant, et par diverses branches d'industrie dont la proximité d'un grand fleuve facilite le développement. Cette industrie est particulièrement appliquée à l'exploitation des fours à chaux, des carrières de houille ouvertes sur la côte de Montjean à Chalonnes, et à l'extraction moins active du marbre que l'on trouve dans cette même colline. Ce marbre a ses gisements sur la rive gauche du Layon, tandis que les houillères occupent sa rive droite, sur les communes de Chalonnes, de Chaudefond, de Saint-Aubin et de Rochefort. Les foires de Chalonnes tiennent le premier mardi de chaque mois, le mardi après la Pentecôte, deux jours ; le 1er août, deux jours ; le 13 septembre, fête de saint Maurille, deux jours ; les 16 octobre et 25 novembre, deux jours. Si l'une de ces foires tombe un jour férié, elle est remise au lendemain. Chalonnes est à cinq lieues sud-ouest d'Angers.

Rochefort, seconde localité du canton de Chalonnes, est une petite ville située sur la rive gauche de la Loire, à une lieue environ de Chalonnes, en remontant le cours du fleuve. L'histoire de cette localité, qu'on appelait autrefois Sainte-Croix, se confond au moyen âge avec celle de Saint-Symphorien, dont nous allons parler. Près de la ville s'élèvent trois roches se terminant par des plateaux : celle située à l'est des deux autres était jadis couronnée par une forteresse nommée Rochefort, de laquelle on communiquait, à l'aide d'un pont, à

l'une des autres roches, sur laquelle s'étendait une ville ceinte de murailles flanquées de tours, et munie d'un château : c'était Saint-Symphorien. Enfin, sur la troisième roche, à portée d'arquebuse, existait un château qui fut détruit dans le xve siècle : ce fort s'appela successivement la Roche-Gauzie, Gueuzie, Diexaie, et enfin Dieuzie.

Durant les xiiie, xive et xve siècles, Saint-Symphorien de Rochefort ne put être étranger aux guerres, puisqu'à la dernière époque le château de la Roche Dieuzie fut détruit; mais les historiens de l'Anjou n'ont consigné aucun fait remarquable propre à cette localité et à ce temps, si ce n'est ceci : Louis XI, n'étant encore que dauphin, accompagnait Charles VII son père dans une tournée en Anjou. Un jour de vendredi-saint, passant sur la chaussée d'un moulin entre Rochefort et Dieuzie, il tomba dans l'eau la tête la première, et fut sauvé comme nous l'avons dit dans une autre partie de cette histoire.

En 1562, Hercule Saint-Aignan Desmarais, gentilhomme angevin, prit la ville et le château de Saint-Symphorien au nom des calvinistes. Peu de temps après, le duc de Montpensier étant venu l'assiéger, l'obligea à une capitulation portant que le duc de Montpensier ferait retirer immédiatement ses troupes; que sous quatre jours Desmarais rendrait la place avec les prisonniers faits sur l'armée catholique, et sortirait, lui huitième, avec l'épée, le poignard et l'arquebuse sur l'épaule, le morion en tête et la cuirasse au dos. Le gentilhomme angevin donna son fils pour garant de sa promesse. Malgré cet engagement, Desmarais, loin de se disposer à sortir, profita des quatre jours obtenus pour s'approvisionner d'armes et de munitions, puis il attendit qu'on vînt de nouveau l'assiéger. En effet, ce fut cette fois Puy-Gaillard qui, ayant fait transporter des canons sur le vieux fort démantelé de Dieuzie, commença à battre la place par un feu très-vif; mais on ne tarda guère à s'apercevoir que les pièces ne portaient pas; on les fit alors transporter dans la place même de Saint-Symphorien, que Desmarais avait abandonnée faute d'une garnison assez forte pour la défendre. La canonnade recommença de ce point plus rapproché, et bientôt les assiégeants, ayant cru reconnaître une brèche praticable, montèrent à l'assaut, Puy-Gaillard en tête, avec les capitaines Lavarenne et Beauregard. Mais si l'attaque fut vigoureuse, la défense ne le fut pas moins : Beauregard et bon nombre d'assaillants y périrent. Il fallut redescendre de la brèche.... Après avoir canonné de nouveau la place pendant toute la journée du lendemain, un second assaut fut entrepris le soir, et l'on se battit avec fureur. Un épisode touchant se dessina soudain au milieu de ce tableau sanglant : Desmarais ayant reconnu au pied de la muraille Villeneuve, parrain du dernier de ses fils, le lui descendit dans un panier; et du sein de l'arquebusade et du

cliquetis des armes blanches, on entendit ces paroles, prononcées par le guerrier catholique : « Desmarais, si, comme je l'espère, Dieu permet que tu meu-« res, je servirai de père à ton fils. » Etrange amalgame de fanatisme et d'humanité ; souvenir lointain de l'amitié se projetant, à travers les fureurs de la haine, sur l'enfant d'un homme qu'on aima et que l'on voue maintenant à la mort avec délices..... Oh ! qui pourra jamais sonder les profondeurs du cœur humain ?

Enfin, vers le soir le château fut pris ; le chef calviniste, fait prisonnier, fut conduit à Angers ; mis en jugement pour avoir violé la capitulation qu'il avait signée, on le condamna au supplice de la roue, sur laquelle il resta douze heures avant d'expirer, devant la place qu'il avait si obstinément défendue.

En 1590, Saint-Symphorien de Rochefort devint une des principales places des ligueurs. Un officier, nommé Hurtaud de Saint-Offange, y commanda pour le parti de l'union. Après avoir mis la ville et le château en bon état de défense, il y établit un présidial dont il nomma les officiers ; il nomma également un receveur des tailles et un receveur des droits de navigation. Croyant au dévouement de Saint-Offange, le duc de Mercœur ajouta encore à ses forces, en lui envoyant des barques canonnières, au moyen desquelles il se rendit maître du passage de la Loire. Ainsi établi dans une forteresse redoutable, le capitaine ligueur se prit à faire le châtelain du XIIe siècle : il commit tous les vols, tous les brigandages que s'étaient permis les seigneurs de ces temps d'atroce féodalité. Vainement La Rochepot, gouverneur d'Angers, essaya-t-il de mettre fin à tant d'horribles excès ; il ne parvint qu'à s'emparer du bourg de Sainte-Croix, aujourd'hui Rochefort, où ses troupes ne commirent pas moins d'excès que les ligueurs de Saint-Symphorien.

Saint-Offange se rendit bientôt redoutable à la ville d'Angers même, à ce point que les habitants obtinrent en 1592 du prince de Conti qu'il fît le siége de Saint-Symphorien, que vint ensuite continuer le maréchal d'Aumont. On employa dans cette expédition quatre mille hommes, tant fantassins que cavaliers, douze pièces de canon ; ce qui formait alors une artillerie formidable, et les paysans des environs furent employés aux tranchées. Pour attaquer simultanément la ville et le château, toutes les ressources, tous les expédients connus furent mis en usage, et deux mois s'écoulèrent avant même qu'on eût pu tenter l'escalade. Par une canonnade bien nourrie, par des sorties fréquentes, les assiégés détruisaient les travaux exécutés, tandis qu'ils déployaient une grande habileté à réparer les brèches à mesure qu'elles étaient faites. Plusieurs autres mois se passèrent sans que les royalistes eussent obtenu plus de succès. L'arrière-saison était arrivée ; d'Aumont avait perdu

la moitié de ses troupes; il était informé que le duc de Mercœur envoyait au secours de la place quatre mille Espagnols; il prit le parti de lever un siége qui avait coûté beaucoup de sang, de sacrifices et d'argent aux Angevins, à la sollicitation desquels on l'avait entrepris. Personne, depuis lors, ne songea à attaquer la petite souveraineté aérienne que Saint-Offange s'était faite sur les roches de Saint-Symphorien; ce ligueur, ou plutôt ce pillard, s'autorisant d'un prétexte sacré, continua ses brigandages jusqu'à la soumission du duc de Mercœur. La place de Saint-Symphorien de Rochefort fut remise au roi en juin 1598, moyennant une somme de deux mille écus; Henri IV ordonna que la ville et le château fussent démolis de fond en comble : cette démolition dura dix mois. Les habitants, soldats durant le siége, et qui presque tous avaient été blessés, y compris même beaucoup de femmes, se réfugièrent au bourg de Sainte-Croix, emportant l'image de saint Symphorien, patron de la ville détruite. Nous avons aperçu naguère, en descendant le cours du fleuve, ce grand cadavre de pierre qui fut Saint-Symphorien la ville : veuve de son âme, c'est-à-dire de sa population, elle nous apparaissait aux pâles rayons de la lune comme un fantôme gigantesque, auquel l'illusion eût prêté le mouvement..... C'est un aspect bien triste que celui d'une cité en ruines, traversée par le souvenir de sa splendeur évanouie.

Depuis la destruction de Saint-Symphorien, le bourg de Sainte-Croix, devenu la petite ville de Rochefort, a reçu presque toute son importance de la migration mentionnée plus haut. Selon Bodin, l'emplacement de la cité ruinée, « maintenant désert et d'un accès difficile, fut longtemps occupé par une « population nombreuse et aguerrie, qu'on pourrait nommer les pirates de la « Loire, et qui descendait peut-être des Normands. » Rochefort, centre de l'activité industrielle résultant de l'exploitation des houillères, des fours à chaux, des carrières de marbre; ayant un port sur la Loire, placé au milieu des produits d'une agriculture variée et d'une suite de vignobles renommés, Rochefort, disons-nous, est une des localités de l'arrondissement d'Angers qui réunissent le plus d'éléments de prospérité.

On quitte à regret le canton de Chalonnes : comme paysage, il offre un des sites les plus séduisants de la vallée d'Anjou; car ces richesses naturelles répandues ici sur la colline et dans le vallon, ces panaches verdoyants qui se balancent mollement sur les îles au souffle de la brise; enfin le cours majestueux du fleuve que brunissent les grandes ombres de verdure qu'on voit s'y réfléchir, sont, de l'aurore au crépuscule, animés par des usines dont la fumée tourbillonne sur le ciel bleu, par le mouvement agricole de la rive, par une navigation incessante, par la circulation active des blancs chaufourniers et

des noirs houilleurs, dont le costume nuance diversement le premier plan du tableau. Et si, laissant égarer votre vue sur le coteau où dorment les ruines de Saint-Symphorien, vous retrouvez à l'horizon de vos pensées le souvenir des vicissitudes qui agitèrent jadis cette vallée, maintenant allègre et prospère; si votre oreille croit entendre l'écho lointain de l'artillerie, dont le feu terrible embrasait la montagne, vous vous dites en soupirant : Ah! périssent, dans le premier transport de leurs passions ou fanatiques ou ambitieuses, les hommes assez malheureusement inspirés pour jeter une trame calamiteuse sur le repos de la nature!

CHAPITRE III.

Arrondissement de Beaupréau. — Généralités. — *Canton de Beaupréau*, la ville, origine, histoire, épidose de la guerre de la Vendée. — *Canton de Chollet*, le chef-lieu, origine, histoire, industrie. — Premier rassemblement de Vendéens. — Bataille de Chollet — Diverses localités. — *Canton de Chemillé.* — Faits divers. — *Canton de Montfaucon.* — Combat de Torfou en 1793. — *Canton de Montrevault.* — *Canton de Champtoceaux.* — Captivité du duc de Bretagne. — *Canton de Saint-Florent le vieil.* — Passage de la Loire par les Vendéens. — Bonchamps. — Son tombeau.

L'arrondissement de Beaupréau, contigu à l'est aux arrondissements d'Angers et de Saumur, est borné au nord par la Loire, vis-à-vis l'extrémité est de l'arrondissement d'Ancenis (Loire-Inférieure); à l'ouest il confine aussi le même département; enfin il touche au sud aux départements de la Vendée et des Deux-Sèvres. Ces diverses proximités expliquent pourquoi, durant les malheureuses guerres civiles qui désolèrent nos provinces de l'ouest à la fin du dernier siècle, l'arrondissement de Beaupréau fut si souvent le théâtre des hostilités : les bandes armées y affluaient de quatre départe-

ments; c'était un rendez-vous de calamités martiales, comme le furent à toutes les époques l'Allemagne rhénane et la belle Italie.

La ville de Beaupréau était, dans les temps antiques, la capitale d'un pays appelé les Mauges (*Pagus medalgicus* ou *medalsensis*), pays qui forme aujourd'hui l'arrondissement sur lequel nous pénétrons. Selon un ancien chroniqueur nantais, les Mauges dépendaient des Pictaves et étaient habitées par une tribu appelée *Medalgio*. Si l'on doit accepter une tradition peut-être quelque peu vaniteuse, accréditée sur les bords du Layon, jamais les Romains ne purent s'emparer des Mauges; or, les étymologistes, toujours habiles à conclure d'après des hypothèses, ont inféré de cette circonstance, très-apocryphe à notre avis, que César, dans son dépit, s'était écrié, en parlant du peuple qui osait lui résister, *Mala gens!* Malheureusement pour ces habiles bâtisseurs d'origines, des ruines évidemment romaines ont été découvertes dans les Mauges, sur le territoire du fief Sauvin, près de Beaupréau : ce sont les débris d'une espèce de retranchement long d'environ deux cents toises, auprès duquel on a trouvé des briques, de la poterie et des médailles romaines. Près de là subsistent des vestiges d'une voie pavée, se dirigeant de l'est à l'ouest, et qui devait conduire à Nantes.

Quel qu'ait été le sort des Mauges durant la domination romaine et dans les premiers siècles de notre monarchie, nous ne retrouvons plus de notions historiques sur Beaupréau *Bellum Pratum*, avant la seconde moitié du XIe siècle; en 1062, *Gerovius*, seigneur de Beaupréau, donna à l'abbaye de Saint-Serge une église consacrée à saint Martin, située près de son château. Dans le même temps ce *Gerovius*, qui prenait le titre de chevalier, abandonna à cette communauté les droits de sépulture attachés à l'église de Saint-Martin, et la permission de bâtir auprès un bourg. Telle est l'origine de Saint-Martin de Beaupréau. La série des seigneurs du lieu nous échappe après celui que nous venons de mentionner, et nous ne la ressaisissons que vers le milieu du XIVe siècle. Alors la seigneurie de Beaupréau passa dans la maison Des Roches, par le mariage de Jeanne avec Jean de La Haie-Passavant. Ce fief échut ensuite à la famille de Montespedon, par l'union de Renée de La Haie avec Joachim de Montespedon. Philippine, leur fille unique, devenue veuve du maréchal de Montjean, donna cette terre à Charles de Bourbon, prince de La Roche-sur-Yon. En faveur de ce dernier, la seigneurie de Beaupréau, d'abord simple baronnie, puis devenue le siége d'un marquisat en 1554, avec réunion du comté de Chemillé, de la baronnie de Chollet et de la châtellenie de la Jumélière, fut érigée en duché en 1562. Charles IX avait eu pour gouverneur le prince de La Roche-sur-Yon, et la princesse était première dame d'honneur de la reine-mère.

Catherine de Médicis et Charles IX, durant le voyage qu'ils firent en Anjou, dans le cours de cette même année 1562, visitèrent le prince et la princesse de La Roche-sur-Yon à leur château de Beaupréau. Pour recevoir ces hôtes illustres, on fit construire dans le parc une salle en charpente magnifiquement décorée, et assez vaste pour traiter le roi, la reine et leur suite nombreuse.

Le prince de La Roche-sur-Yon étant mort sans postérité, Beaupréau, redevenu simple marquisat, fit retour à la famille de La Haie, par Louise de ce nom, épouse de Jean de Scepeaux, de laquelle naquit François de Scepeaux, maréchal de France. Jeanne de Scepeaux, fille unique de Gui, marquis de Beaupréau, ayant épousé Henri de Gondi, duc de Retz, Catherine de Gondi, leur seconde fille, porta le fief qui nous occupe à Louis de Cossé, duc de Brissac, maréchal de France.

En 1590, La Rochepot, gouverneur d'Angers, marcha vers les Mauges à la tête d'un corps de deux mille cinq cents hommes et quelques pièces de canon, afin de protéger les travaux de la moisson contre les ligueurs. Il investit Beaupréau au mois de juillet, battit les murailles dont la ville était entourée, y ouvrit une brèche, et contraignit la garnison de se soumettre.

Selon l'historien Bodin, ce fut au château de Beaupréau que naquirent les premières amours de ce fameux cardinal de Retz dont la vie, pleine de galanteries, de duels et d'intrigues, demeura si complétement vide de dévotion. Du reste, s'il ne fit jamais qu'un mauvais prêtre, la faute en fut à ceux qui l'engagèrent dans les ordres; car, a-t-il dit lui-même dans ses curieux Mémoires, il avait l'âme la moins ecclésiastique de l'univers, portait volontiers un poignard en guise de bréviaire, et donnait plus de coups d'épée que de bénédictions. Le cardinal raconte lui-même ses amours, commencées à Beaupréau avec la fille cadette d'Henri de Gondi, qu'on destinait au cloître. Il l'en éloigna jusqu'au point de la décider à le suivre en Hollande; ce qui ne s'effectua point, non faute de bonne volonté, mais à défaut de ressources pécuniaires. Le cardinal de Retz, durant les guerres de la fronde, fut l'instigateur de toutes les émeutes et l'amant de toutes les femmes qui en étaient l'âme. Après avoir trempé dans tous les partis et les avoir successivement trompés, il fut arrêté en 1553, et renfermé dans le château de Nantes, où nous le retrouverons bientôt.

Une fille du duc de Brissac, dernier seigneur de Beaupréau mentionné plus haut, épousa le maréchal de Villeroi, si fameux par sa mauvaise fortune guerrière, et lui porta cette terre, redevenue duché. Ce maréchal, malgré la plus complète incapacité, ou si l'on veut le malheur le plus constant, conserva les bonnes grâces de Louis XIV jusqu'à la mort de ce monarque. Villeroi fut, comme Napoléon disait de Marmont, *une des erreurs du grand roi*. On sait

qu'opposé au célèbre Marlborough en 1706, cet officier disposa son ordre de bataille à Ramillies d'une si malheureuse manière que l'illustre Anglais dit à ses officiers avant l'action : « Messieurs, ce petit-maître de Versailles m'aurait « prié de placer ses troupes à ma plus grande commodité pour les vaincre, « que je ne les aurais pas mieux disposées que lui; vous pouvez commander « votre dîner, ceci ne sera pas long. » Le lieutenant-général Gassion, ayant reconnu au premier coup d'œil l'immense bévue du maréchal, s'élance vers lui à fond de train : « Vous êtes perdu, lui crie-t-il, si vous ne changez votre « ordre de bataille, si vous ne resserrez vos lignes et ne placez mieux votre « gauche. Vite, faites partir vos aides-de-camp ; nous allons être attaqués tout « à l'heure; il n'y a pas un moment à perdre. » Villeroi traita avec hauteur le conseiller, s'emporta contre lui, et rien ne fut changé..... Le canon se fit entendre : « C'en est fait, dirent tous les généraux, l'armée de Sa Majesté est « anéantie..... » et elle le fut. Louis XIV rappela son favori ; mais ce monarque, qui devait à peine remercier Villars après Denain, ne trouva pas un reproche pour le fauteur de Ramillies : « A notre âge, lui dit Sa Majesté, on n'est « pas heureux, M. le maréchal, » et ce fut tout.

Mais l'opinion publique, si prompte à prêter des trompettes à la renommée pour célébrer les faits héroïques, si alerte par contre à créer des épigrammes pour stigmatiser les vanités défaillantes, l'opinion publique chansonna le malheureux maréchal : pendant près de deux mois (en France la vogue du ridicule est la seule qui se prolonge) le Pont-Neuf et tous les carrefours de Paris retentirent de ce couplet :

C'est bien dommage, sur ma foi,
Que monseigneur de Villeroi
Soit déjà maréchal de France;
Car dans cette grande action;
On peut dire sans complaisance,
Qu'il a mérité le bâton.

Louis XIV, qui n'avait pas osé blâmer Villeroi des désastres de Ramillies, dus à son incurie, s'en prit à l'Éternel lui-même : *Dieu a donc oublié ce que j'ai fait pour lui*, s'était-il écrié en apprenant cette défaite..... Les rois aussi serviraient-ils l'Être suprême par intérêt !

Vers 1730, M. de Scepeaux ayant acheté la terre de Beaupréau, la laissa à la maréchale d'Aubeterre, sa fille.

A la fin du XVIIIe siècle, la ville de Beaupréau était encore bien peu importante; ses habitants et la population rurale des environs ne s'élevaient pas à

bientôt on aperçoit dans le mirage deux éclaireurs à cheval qui, précipitamment, font demi-tour, et vont répandre l'alarme à Beaupréau. Cependant il fallait s'assurer si le pont de l'Evre n'était pas coupé, ou si les Vendéens n'y avaient pas établi une batterie. Quelques chasseurs de Westermann s'y portèrent rapidement ; mais après avoir fait quelques pas en avant, ils se replièrent.

« La prise de Beaupréau, dit Beaupuy dans son rapport au général en chef, « a complété la journée de Chollet. Nous sommes arrivés à un heure après « minuit devant le château. La position avantageuse des postes avancés, le canon « d'alarme, tout annonçait de la résistance. Arrivés au débouché et vis-à-vis le « pont, nous avons été accueillis par un coup de canon chargé à mitraille. « Aussitôt j'ai ordonné aux tambours de battre la charge ; mais ils avaient dis- « paru.... Alors mettant pied à terre, ainsi que Bloss et Savary, nous avons « tous couru sur ce pont, aux cris de *Vive la république!* et avec tant de viva- « cité, que les canonniers ont pris la fuite sans faire feu. Moulin à poudre, « munitions de toutes espèces, farines, voilà notre conquête ; des prisonniers « dont nous avons brisé les fers et qui ne cessent de bénir la république, voilà « notre récompense. »

Le premier soin des chefs, en entrant à Beaupréau, fut de reconnaître les positions autour de la ville et d'y établir la troupe. Le général Beaupuy, qui avait contribué puissamment à la victoire de Chollet, ainsi qu'on le verra bientôt, et qui venait d'entrer le même jour à Beaupréau, était cependant dans la situation du maréchal de Saxe à Fontenoy : une fièvre violente dont sa force d'âme avait triomphé, le travaillait depuis quelques jours. Cet officier-général, au courage héroïque joignait la modestie des républicains de Sparte : c'était ce qu'on a appelé depuis un homme complet, et disons-le, il s'en trouvait plus d'un de cette trempe dans les rangs des Vendéens, comme sous les drapeaux de la république.

Cependant toute l'armée s'étant mise en marche le 18 pour se rendre de Chollet à Beaupréau, arriva de bonne heure dans cette dernière ville ; les généraux tinrent immédiatement un conseil de guerre. On ne pouvait plus douter que les Vendéens eussent passé la Loire ; il s'agissait de décider si toute l'armée se porterait vers le fleuve, ou si elle formerait plusieurs colonnes pour couvrir Angers et Nantes, en cas que l'ennemi s'y portât. L'Échelle, général en chef, avait proposé de faire marcher les troupes *majestueusement et en masse*, ce qui produisait un effet très-pittoresque dans le discours ; mais Kléber représenta qu'on ne trouverait sans doute aucune embarcation à Saint-Florent, et qu'en y faisant porter les colonnes en masse on donnerait le temps à l'ennemi

de s'éloigner ou de faire quelque tentative sur Nantes ou Angers. En conséquence et d'après l'avis de Kléber, le capitaine Hauteville de la légion des Francs se porta le soir même sur Saint-Florent avec 30 ou 40 chevaux, et y arriva le 19 à trois heures du matin. Le rapport de cet officier ayant fait savoir le même jour qu'il n'existait aucun moyen de passer la Loire à Saint-Florent, l'armée se divisa : l'avant-garde, avec Beaupuy, se porta sur les Ponts-de-Cé, une division sous les ordres d'Haxo resta à Beaupréau, pour diriger sur Nantes le matériel enlevé aux Vendéens. Puis, après avoir fourni diverses garnisons, ce général, avec une colonne agissante, devait achever de soumettre le pays. C'était ainsi que cet officier d'une rare distinction ayant été détaché de l'armée, se trouva destiné à combattre Charette. Le reste de l'armée se dirigea sur Nantes, et alla bivouaquer le même soir à la Chapelle-Hulin.

Durant les conférences de Beaupréau, les représentants du peuple avaient conféré aux adjudants-généraux Marceau et Bloss le grade de général de brigade, et au général de brigade Kléber, celui de général de division.

Au mois de décembre, un rassemblement de Vendéens se retrouvait aux environs de Beaupréau, attendant que l'armée catholique repassât la Loire, et prêt à la seconder dans ce passage. Ce fut alors sans doute que, dans quelque course de ces troupes, le feu fut mis au château et à la ville.

Quoi qu'il en soit, la paix s'étant rétablie dans l'ouest, la maréchale d'Aubeterre revint habiter sa terre de Beaupréau, où elle passa les dernières années de sa vie. Non-seulement cette dame fit réparer le château, mais elle contribua au rétablissement de la ville même. Après elle, l'ancien domaine de Beaupréau passa au marquis de Civrac, son neveu.

Il existait à Beaupréau un collége qui datait de l'année 1755. Au rapport de Bodin, qui fut élevé dans cette maison, les études y étaient fortes et dirigées avec sagesse. En 1779 l'établissement reçut beaucoup d'extension, après la reconstruction des bâtiments sur un plan très-vaste. Echappé à l'incendie en 1793, le collége reçut, en 1804, l'École des arts et métiers, qui fut transférée ensuite à Angers. Depuis lors, le collége n'a point été rétabli. L'hospice de Beaupréau reçoit les militaires ; il est administré par une commission de citoyens.

La ville dont nous venons de nous occuper est maintenant ouverte ; on ne voit plus de ses anciennes fortifications, démantelées depuis la fin du XVIe siècle, que quelques pans de muraille, quelques tours en ruines. Indépendamment des marchés dont nous avons parlé et qui sont toujours très-commerçants, il se tient à Beaupréau un grand nombre de foires : le premier

lundi de janvier, le premier lundi de carême, le lundi après la mi-carême, le lundi après la Quasimodo, le 3 mai, le lundi de la Pentecôte, le lundi après la Saint-Jean, le 24 août, le 29 septembre et le 11 novembre. Ces foires, ainsi que les marchés, sont particulièrement consacrées à la vente des matières premières pour les fabriques de Chollet. Beaupréau, chef-lieu d'arrondissement, offre une population de 3,887 habitants. Cette ville, située sur la route départementale de Chalonnes à Chollet, est à onze lieues sud-ouest d'Angers.

Sur le bord de l'Evre et à une petite distance de Beaupréau, on remarque un peulvan de forte proportion, et dont la hauteur est d'environ quinze pieds. Au lieu appelé la Belle-Fontaine, près de la ville, il existait autrefois une abbaye de Bénédictins qui, plus tard, devint un couvent de Feuillants. Le lieu extrêmement solitaire où cette communauté fut établie dans les premiers siècles de la monarchie était consacré au culte des Celtes, selon les plus anciennes traditions : et même les druides y avaient un collége. Dans cette profonde solitude, une claire fontaine, dont l'eau était sacrée il y a deux mille ans, inspire encore une grande vénération aux habitants du voisinage. Les chrétiens lui rendirent une sorte de culte après les sectateurs du druidisme ; le monastère lui dut son origine ; et c'est ainsi que la piété des hommes s'attache souvent aux mêmes objets quoiqu'elle émane de croyances bien différentes.

Jallais, commune très-importante du canton de Beaupréau, *Le May*, *La Jubaudière*, *La Poitevinière* et plusieurs autres localités ne sollicitent guère l'attention de l'historien sous d'autres rapports que l'économie rurale, si ce n'est à partir des dernières années du XVIIIe siècle, époque à laquelle éclatèrent sur ce territoire même et dans le voisinage la malheureuse guerre civile dont, à ce point de départ, nous grouperons les événements dans la notice suivante sur le *canton de Chollet*, contigu au sud à celui de Beaupréau. Les armées républicaines et les bandes vendéennes tour à tour, durant ces hostilités, se concentrèrent surtout plus d'une fois sur la commune de Jallais, et y prirent des positions qu'elles conservèrent plus ou moins longtemps.

Chollet, situé sur la petite rivière de la Moine non navigable, est, après Angers et Saumur, la plus importante ville du département de Maine-et-Loire, et sous le rapport de l'industrie, elle l'emporte sur ces deux cités. Les monuments historiques ne mentionnent Chollet d'une manière un peu précise qu'à partir de la fin du XIIIe siècle ; depuis longtemps toutefois la seigneurie du lieu avait donné son nom à une famille illustre : le cardinal de Chollet, qui fonda en 1283 à Paris le collége dit *des Chollets*, appartenait à cette maison.

En 1463, Chollet était le siége d'une baronnie que Marguerite de Mignelais, maîtresse de François Ier, acheta pour la donner au fils qu'elle avait eu de ce prince. René-François Broon, marquis des Fourneaux, possédait ce fief à la fin du XVIIe siècle; il fit rebâtir le château en 1696. Plus de trente ans après, la petite ville de Chollet ne contenait encore que cent quatre-vingt-dix-huit feux, c'est-à-dire une population de 8 à 900 âmes; mais depuis lors une habile enchanteresse, l'industrie, s'est fixée en ce lieu, et maintenant on y compte 8,500 habitants. Il est douteux que jamais la féodalité, même en la supposant toujours bienveillante, eût produit un pareil résultat.

Le château de Chollet n'existe plus; la révolution a fait disparaître également un couvent de Cordeliers et une communauté de Cordelières qui existaient dans cette ville. Il n'y avait autrefois qu'une paroisse, sous l'invocation de Notre-Dame; on y a joint une succursale dédiée à saint Pierre.

La fabrique de Chollet, si prospère aujourd'hui, était peu considérable jusqu'à la première moitié du XVIIIe siècle: elle se bornait, dans la ville et aux environs, au tissage des toiles grises faites avec du fil venant du Craonnais, à la confection des toiles dites *blondines*, fabriquées avec du lin provenant du double littoral de la Loire, des Ponts-de-Cé à Ancenis; enfin à l'établissement des toiles et des mouchoirs de diverses couleurs. Ces produits se consommaient en partie dans le royaume; le surplus était exporté en Espagne, mais surtout aux colonies françaises de l'Amérique.

Vers la fin du même siècle, on avait introduit à Chollet dans la fabrication des mouchoirs, le coton incarnat teint en Orient: cette branche d'industrie avait déjà reçu un accroissement considérable quand la révolution éclata.

Nous l'avons dit plus haut, ce fut dans cette partie du département de Maine-et-Loire, c'est-à-dire sur les cantons de Chemillé, Beaupréau, Saint-Florent, et plus particulièrement sur le canton de Chollet, que se forma le foyer insurrectionnel de l'Ouest, en mars 1793. Dans le récit de ce premier mouvement, il nous sera impossible de séparer les événements pour les répartir strictement dans les localités où ils s'accomplirent. Il faut le dire, nous serons forcés de les grouper.

La loi pour la levée des trois cent mille hommes venait d'être rendue; les administrations locales devaient s'assembler pour aviser à son exécution. Dans cette circonstance, une foule d'habitants de Chollet et des communes voisines se présentèrent à la municipalité et demandèrent qu'il leur fût permis de s'assembler le 4 mars pour assurer les moyens d'effectuer le recrutement; cette demande fut accueillie et le lieu de l'assemblée désigné. Cependant quelques émissaires du parti de l'insurrection, déjà formé, parcoururent durant

ments; c'était un rendez-vous de calamités martiales, comme le furent à toutes les époques l'Allemagne rhénane et la belle Italie.

La ville de Beaupréau était, dans les temps antiques, la capitale d'un pays appelé les Mauges (*Pagus medalgicus* ou *medalsensis*), pays qui forme aujourd'hui l'arrondissement sur lequel nous pénétrons. Selon un ancien chroniqueur nantais, les Mauges dépendaient des Pictaves et étaient habitées par une tribu appelée *Medalgio*. Si l'on doit accepter une tradition peut-être quelque peu vaniteuse, accréditée sur les bords du Layon, jamais les Romains ne purent s'emparer des Mauges; or, les étymologistes, toujours habiles à conclure d'après des hypothèses, ont inféré de cette circonstance, très-apocryphe à notre avis, que César, dans son dépit, s'était écrié, en parlant du peuple qui osait lui résister, *Mala gens!* Malheureusement pour ces habiles bâtisseurs d'origines, des ruines évidemment romaines ont été découvertes dans les Mauges, sur le territoire du fief Sauvin, près de Beaupréau : ce sont les débris d'une espèce de retranchement long d'environ deux cents toises, auprès duquel on a trouvé des briques, de la poterie et des médailles romaines. Près de là subsistent des vestiges d'une voie pavée, se dirigeant de l'est à l'ouest, et qui devait conduire à Nantes.

Quel qu'ait été le sort des Mauges durant la domination romaine et dans les premiers siècles de notre monarchie, nous ne retrouvons plus de notions historiques sur Beaupréau *Bellum Pratum*, avant la seconde moitié du XIe siècle; en 1062, *Gerovius*, seigneur de Beaupréau, donna à l'abbaye de Saint-Serge une église consacrée à saint Martin, située près de son château. Dans le même temps ce *Gerovius*, qui prenait le titre de chevalier, abandonna à cette communauté les droits de sépulture attachés à l'église de Saint-Martin, et la permission de bâtir auprès un bourg. Telle est l'origine de Saint-Martin de Beaupréau. La série des seigneurs du lieu nous échappe après celui que nous venons de mentionner, et nous ne la ressaisissons que vers le milieu du XIVe siècle. Alors la seigneurie de Beaupréau passa dans la maison Des Roches, par le mariage de Jeanne avec Jean de La Haie-Passavant. Ce fief échut ensuite à la famille de Montespedon, par l'union de Renée de La Haie avec Joachim de Montespedon. Philippine, leur fille unique, devenue veuve du maréchal de Montjean, donna cette terre à Charles de Bourbon, prince de La Roche-sur-Yon. En faveur de ce dernier, la seigneurie de Beaupréau, d'abord simple baronnie, puis devenue le siége d'un marquisat en 1554, avec réunion du comté de Chemillé, de la baronnie de Chollet et de la châtellenie de la Jumélière, fut érigée en duché en 1562. Charles IX avait eu pour gouverneur le prince de La Roche-sur-Yon, et la princesse était première dame d'honneur de la reine-mère.

volontairement ou de force, devint, dans cette même journée du 13, très-considérable : on y comptait déjà plusieurs prêtres. Il se porta sur Saint-Pierre de Chemillé; une garde nationale assez faible essaya de se défendre; plusieurs citoyens perdirent la vie; les insurgés restèrent maîtres du bourg, qui fut en partie pillé. Trois couleuvrines, trouvées en ce lieu, tombèrent au pouvoir des révoltés, qui, le lendemain, célébrèrent leur victoire par une messe et des bénédictions.

Le 14, au moment où les insurgés se dirigeaient sur Chollet, Stofflet, garde-chasse de la terre de Maulevrier, à la tête d'un autre rassemblement, se joignit à celui parti du Pin. Chollet se voyait menacé d'être attaqué par une troupe forte de quinze à vingt mille hommes, traînant avec elle trois pièces de canon. Pour s'opposer à ces forces, la ville n'avait que sa garde nationale et les cent dix hommes du 19e de dragons, avec quatre petites pièces de canon, enlevées du château de Maulevrier, trois cents fusils et quatre à cinq cents piques. Vers les onze heures du matin, parut dans la ville un précurseur des bandes vendéennes qui, sur l'injonction des prêtres, avaient déjà pris le nom d'*armée catholique*. Cet homme parcourait les rues la tête et les pieds nus, tenant un crucifix surmonté d'une couronne d'épines, et duquel pendait un énorme chapelet. Les yeux élevés vers le ciel, il s'écriait : « Rendez-vous, mes bons « amis, rendez vos armes, sans quoi la ville va être mise à feu et à sang. » On interroge ce fanatique; il répond qu'il vient de la part de Dieu pour épargner le sang, et que plus de vingt mille hommes s'avancent vers la ville. On le conduit en prison.

Peu de temps après, des courriers vinrent effectivement annoncer l'approche d'une nuée compacte d'hommes diversement armés, et bientôt deux citoyens, faits prisonniers à Chemillé, arrivèrent, dépêchés par les insurgés, et remirent à la municipalité une lettre signée Stofflet, commandant, et Barbotin, aumônier. Cet écrit portait[1] : « Il est enjoint aux habitants de Chollet de livrer « leurs armes aux commandants de l'armée chrétienne, forte de trente mille « hommes; promettant, dans ce cas seulement, d'épargner les personnes et les « propriétés. »

Les magistrats de la ville, les chefs de la force armée et de la garde nationale étaient en permanence depuis dix jours; on délibéra sur le parti à prendre. Un instant il fut question d'effectuer une retraite sur Nantes; mais bientôt on s'indigna à l'idée d'abandonner lâchement sa famille et ses propriétés; malgré

1. Ce Barbotin était vicaire de la paroisse de Saint-Georges du Puits de la Garde.

l'inégalité des chances du combat, la résolution unanime de se défendre fut prise. On décida en même temps que, pour épargner à la ville, ouverte et sans défense, les fléaux dont elle était menacée, on se porterait au-devant de l'ennemi. Quelques personnes parlaient de délibérer encore; le procureur-syndic, prenant alors la parole, s'écria : « Citoyens, on ne délibère plus quand « l'ennemi est à nos portes; des républicains marchent où le danger les appelle, « ils vont au-devant des rebelles; suivez-moi.... » Ce procureur-syndic, c'était cependant un gentilhomme... c'était le marquis de Beauveau. Il s'élance à la tête d'un détachement d'environ deux cents hommes, mal armés et soutenus par les cent dix dragons de nouvelle recrue. Deux pièces de canons flanquaient cette petite colonne.

A quelques cents pas de la ville, on découvrit les insurgés sur la petite lande de Paganne; ils traînaient et plaçaient en tête de leur armée trente jeunes gens de Chemillé, attachés deux à deux, et qu'ils se proposaient d'exposer au feu des patriotes, s'ils attaquaient.

Cependant un messager apporte une nouvelle sommation de poser les armes; Beauveau, se retournant vers sa petite troupe, s'écrie: « Citoyens, voilà « l'ennemi; serions-nous assez lâches pour lui rendre les armes?.... » Des cris de *Vive la république!* se font entendre; le combat commence. Un instant, sous le premier feu, l'armée catholique hésita : on vit de la confusion dans ses masses. Mais tout à coup ses tirailleurs, embusqués, commencent une fusillade très-vive; M. de Beauveau tombe frappé mortellement de deux balles; plusieurs gardes nationaux ont le même sort.... On ordonne aux dragons de charger; ils se portent à quarante pas en avant; mais ils reviennent sur-le-champ au galop, renversant tout sur leur passage.... La moitié de cet escadron va se faire prendre à Beaupréau, où d'Elbée se trouve avec un détachement; le reste porte l'alarme à Clisson et à Nantes.

Malgré cet échec, la petite troupe fit sa retraite en bon ordre, se défendant encore de distance en distance. Un calvaire, situé près de la ville, contribua à favoriser ce mouvement rétrograde; car la troupe chrétienne ne passa pas outre sans s'être jetée à genoux, le chapeau sous le bras, les mains jointes, pour faire sa prière, ce qui donna le temps aux patriotes de gagner la ville. Mais ils y avaient été devancés par une colonne ennemie armée de bâtons et de fourches; il fallut se faire jour au travers pour arriver au château, désigné comme point de réunion. Les citoyens armés de piques qui avaient été chargés de garder la ville, effrayés de l'issue du combat, s'étaient mis en fuite et dispersés.

Une poignée de gardes nationaux, postés dans un pavillon du château, en dé-

fendirent longtemps l'approche. Là on put voir à quel point le fanatisme aveugle les hommes : de malheureux paysans, sans armes, le chapeau bas, les mains jointes, venaient s'agenouiller à vingt-cinq pas du pavillon.... Ils semblaient désirer la mort ; on en vit, dit-on, découvrir leur poitrine, et solliciter les balles républicaines.

Après un combat de cinq heures, Chollet était au pouvoir de l'armée catholique ; mais elle n'osait faire une attaque de vive force sur le château, quoiqu'il fût littéralement ouvert. Les insurgés se décidèrent à incendier le pavillon défendu ; il fallut bien que le poste qui s'y trouvait cédât à l'élément destructeur. Ce fut une extrémité malheureuse, car les insurgés manquaient de munitions.... Dans cette situation, ils firent entendre des paroles de paix : un citoyen de Chollet fut le négociateur auprès de la municipalité, réunie au château. Les rebelles promettaient toute sûreté, si les républicains se rendaient ; ils menaçaient en même temps de mettre le feu à la ville, s'ils songeaient à résister encore. Une telle menace devait produire son effet sur des pères de famille qui venaient de voir périr la moitié des combattants : leurs fils, leurs frères, leurs amis.... Les officiers municipaux ordonnèrent de suspendre le feu, et se remirent, avec ceux que leur exemple entraîna, à la discrétion du vainqueur. On commença par leur lier les mains derrière le dos, puis on les conduisit sous les halles, où ils furent remis à la garde du nommé Bruneau, surnommé *Six-sous*, jadis canonnier, échappé, disait-on, des galères, et qui tenait un rang distingué dans l'armée catholique. Après avoir passé la nuit sous les halles, les prisonniers furent envoyés en prison, avec bon nombre de patriotes. Tandis que ceci se passait à Chollet, divers rassemblements venant des bords de la Sèvre-Nantaise marchèrent sur cette ville et se réunirent à l'armée. Cette réunion étant opérée, on fit dans les environs la *chasse aux bleus*, comme disaient les Vendéens : chasse à mort où l'on tua tous ceux qui furent découverts dans leurs retraites. Durant ces expéditions, le maître canonnier *Six-sous*, formé sans doute aux traditions du bagne, ne négligea point de mettre à contribution les habitants chez lesquels lui et les siens se logeaient à discrétion ; quant aux paysans, ils se contentaient de ce qu'on leur donnait, priaient le bon Dieu, et se chamarraient d'images, de chapelets, de *cœurs de Jésus*.

Le 16, l'armée catholique organisa un comité de cinq membres, choisis parmi les particuliers dévoués à la cause des *bons prêtres*. La liste des patriotes fut dressée avec des notes diverses ; les archives du district et de la municipalité furent brûlées ; on fit publier une amnistie, avec injonction aux citoyens de porter leurs armes au château, sous peine de mort : des perquisitions rigoureuses garantirent l'intégrité de ce désarmement. Le comité, assisté d'une sorte

de jury, interrogea les personnes suspectes de patriotisme : quelques-unes furent renvoyées chez elles ; d'autres eurent l'hôpital pour asile, mais le plus grand nombre tint prison au château.

Tels furent les premiers pas de l'armée chrétienne ; on voit évidemment que la cause royale n'était absolument pour rien au début de cette guerre : le mouvement avait un caractère exclusivement religieux. La loi du recrutement, il faut bien s'en convaincre, servit de prétexte au soulèvement ; le véritable motif était le serment imposé au clergé, et non moins essentiellement peut-être, sa dépossession. Plus tard les princes profitèrent du formidable armement des Vendéens ; on peut affirmer, maintenant que toutes les causes sont connues, qu'ils ne l'auraient pas obtenu.

Le combat de Chollet avait coûté à cette ville un grand nombre de citoyens des premières familles : outre le marquis de Beauveau, on avait à regretter M. de Crolle, fils de l'intendant de la terre de Chollet ; M. Niveleau, de Montfaucon, frappé mortellement d'une balle à la poitrine ; M. Lespinasse, vieillard de soixante-dix ans, massacré sur le seuil de sa porte ; enfin les deux fils de M. Briaudeau, négociant de Chemillé.

A travers ces notions funèbres, la tradition a recueilli aussi des traits de valeur que nous devons citer. Le commandant de la garde nationale, blessé comme nous l'avons dit le 4, et ne pouvant encore marcher, apprend que ses frères d'armes sont repoussés ; il se fait porter à la municipalité, ordonne des dispositions de défense, puis se fait déposer sur la place pour les diriger. Il va tomber sous les coups des Vendéens, qui ont mis sa tête à prix, lorsqu'une femme courageuse le soustrait à leur fureur en l'emportant chez elle. Le commandant en second, Maugars, l'épée à la main, est enveloppé par une vingtaine d'hommes.... « *Rends les armes*, lui crie-t-on, *ou tu es mort.* — J'ai juré, répond « ce Spartiate des bords de la Loire, de les conserver pour la défense de mon « pays.... » Il tombe percé de coups. Le jeune Niveleau allait expirer ; le prêtre Barbotin se présente et veut lui faire rétracter son serment. « J'ai fait mon « devoir, répond le mourant ; je n'ai rien à rétracter...: »

Peut-être nous reprochera-t-on de ne citer que les traits héroïques des républicains ; ce serait à tort : lorsque nous trouverons la valeur des Vendéens inspirée par un sentiment vraiment généreux, et cela se rencontrera, nous la proclamerons ; mais nous ne pouvons louer un fanatisme aveugle, qui porte à mourir sans utilité :

La valeur n'est valeur qu'autant qu'elle est utile.

On lit dans les Mémoires écrits sous l'impression des événements : « Le sort

des prisonniers était un sujet d'inquiétudes continuelles pour leurs familles en deuil : ils pouvaient voir du château leurs femmes, leurs enfants, leurs parents errer sur la place, sans qu'ils pussent avoir avec eux aucune communication. On venait annoncer de temps en temps qu'on avait fusillé quelques patriotes qui, ne s'étant pas présentés d'eux-mêmes, avaient été découverts. Mais on paraissait tranquille sur leur sort, parce qu'ils étaient partis avec l'absolution d'un bon prêtre; de sorte qu'il n'y avait rien à craindre pour eux dans l'autre monde. Un jour un paysan armé d'une pique vint prévenir le mémorialiste auquel nous empruntons ces détails, que M. l'abbé *** allait paraître. Il ajouta d'un air pénétré : « Monsieur, j'vous aimons ben; vous nous avez fait le plus de bien que « vous avez pu; j'sommes ben fâché d'vous voir ici.... Je ne nous soucions point « de nobles ; je n'demandons point de roi ; mais j'voulons nos bons prêtres, et « vous ne les aimez point. — J'aime les prêtres qui prêchent l'union et la paix ; « je déteste ceux qui prêchent la guerre et qui font verser le sang. — Tout de « même, Monsieur, confessez-vous; car, j'avons pitié de votre âme, et il « faudra pourtant ben que j'vous tuions. [1] »

Ballard, jeune homme qui, combattant de la journée du 14, ne s'était point présenté après l'amnistie et se tenait caché, fut découvert et conduit devant le comité, qui l'envoya en prison. Un courrier est expédié aux chefs afin d'en obtenir des ordres sur le sort du prisonnier: l'exprès rapporte une sentence de mort.... Cependant, sur les représentations du comité, le supplice est différé ; on apprend même ensuite que la grâce de Ballard est prononcée. On est donc rassuré sur son sort, lorsque le jeudi saint, quarante cavaliers arrivent à Chollet avec le canonnier *Six-sous* et l'aumônier Barbotin. Ils se portent à la prison : le ministre du Dieu de miséricorde fait lier les mains à Ballard ; on lui parle de salut, quelques instants après il marche à la mort..... Il est conduit sur la place du château ; on le fait agenouiller au pied de l'arbre de la liberté, encore debout ; on lui bande les yeux, il attend le coup mortel. Par un raffinement de barbarie, et pour éprouver le courage de la victime, on tire un coup de fusil chargé à poudre..... Ballard reste immobile. Alors *Six-sous*, la terreur du pays, porte un de ses pistolets à l'oreille du patient et lui fait sauter la cervelle. Au même instant, l'arbre de la liberté tombe sur le cadavre encore palpitant et l'écrase. Le crime capital de cet infortuné était d'avoir contribué, quelque temps auparavant, à dissiper des processions nocturnes, et des pèlerinages prétendus miraculeux... c'était un crime irrémissible?

(1) Mémoires de M. le président du tribunal de Chollet à cette époque.

Huit jours après ce meurtre, *Six-sous*, accusé de trahison par Barbotin lui-même, fut fusillé à Chemillé par l'ordre des chefs de l'armée chrétienne, qui le redoutaient. A cette époque d'Elbée et Bonchamps, restés jusque-là dans l'inaction, se réunirent à l'armée catholique, dont ils devinrent les chefs.

Au mois d'avril, les Vendéens étaient toujours maîtres de Chollet; mais ils pouvaient craindre d'y être attaqués par le général Berruyer, qui venait d'obtenir un avantage à Chemillé sur les bandes de d'Elbée. Le 12, par suite de cet échec, les malheureux prisonniers eurent à subir la plus effrayante des épreuves : un officier vendéen était venu demander qu'ils fussent massacrés; mais on doit dire que le comité insurrectionnel s'opposa de tout son pouvoir à cet horrible attentat. Heureusement la marche des événements seconda ses efforts, ainsi qu'on va le voir. Vers le milieu de la nuit, d'Elbée, avec son état-major, arriva à Chollet; on y tint conseil. Il n'y restait plus de munitions; on allait être attaqué de toutes parts; l'armée se débandait; tout était désespéré. Vers cinq heures du matin, d'Elbée part avec sa suite et s'enfuit dans la direction de Tiffauge. En ce moment quelques bataillons aguerris auraient peut-être suffi pour arrêter l'insurrection, dont le foyer s'étendait encore très-peu, et des mesures de prudence eussent pu ramener le calme et la tranquillité dans ces malheureuses contrées. Mais il n'y avait pas plus de sagesse et d'unité d'action parmi les républicains que parmi les révoltés. Les prisonniers, ou plutôt les habitants de Chollet, dont la vie avait tenu à si peu de chose la veille, profitèrent de ce désordre pour s'éloigner.

Tel fut le sort de ces premières victimes de l'insurrection vendéenne qui, avant le combat du 14 mars, s'étaient promis de ne point se séparer. Après avoir abandonné leurs foyers, ils furent longtemps repoussés par les règlements du conseil supérieur de l'armée catholique, et par les décrets de la Convention nationale : ce sont là de ces calamités que la guerre civile, enchérissant sur toutes les autres guerres, traîne à sa suite; car au sein de ces malheureuses hostilités, l'alliance et l'intimité ne sont, hélas! jamais nettement définies.

Cependant les pertes éprouvées par les Vendéens à Chemillé, le manque absolu de munitions, la crainte d'être enveloppés par la colonne du général Berruyer, par celle de Leigonyer, qui se trouvait à Vezins, enfin par celle de Gauvillier, déjà maître de Saint-Florent, déterminèrent les chefs de l'armée catholique à dissoudre les rassemblements; ils se retirèrent à Tiffauge le 13 avril, non sans avoir emporté ce même jour un avantage aux Aubiers sur le général Quetineau..... Ce fut le coup d'essai du jeune de La Rochejacquelein. Le 16 Chollet avait été abandonné par les Vendéens; mais ils ne tardèrent pas à re-

prendre l'offensive : l'armée républicaine, à son tour, fut forcée d'abandonner le pays insurgé, de repasser la Loire ; et l'on a vu, par notre notice sur l'arrondissement d'Angers, qu'à la fin d'avril elle avait dû reprendre ses positions autour du foyer de l'insurrection, après avoir éprouvé des pertes considérables en hommes, en armes, et en munitions.

Nos lecteurs comprendront que, ne pouvant suivre les opérations multiples d'une guerre aussi compliquée que le fut celle de la Vendée, nous devons nous borner à rapporter les événements majeurs accomplis sur les localités mentionnées dans cette histoire. Nous retrouvons cet intérêt puissant à Chollet les 15, 16 et 17 octobre 1793.

Les Vendéens, à la poursuite desquels était l'armée dite de Mayence, avaient successivement abandonné Tiffauge, Mortagne et les Herbiers; les divisions Kléber et Beaupuy marchaient le 15 sur Chollet, lorsqu'ils rencontrèrent l'ennemi à Saint-Christophe. Ces deux divisions, en combinant leurs mouvements, prirent des positions telles, que Kléber, avec le corps de bataille, occupait la gauche et empêchait les Vendéens de tourner la colonne de Beaupuy, qui formait le centre, tandis que Marceau tenait la droite. Le combat du 15 fut très-meurtrier : au moment où l'action était le plus vivement engagée du côté de Beaupuy, le représentant du peuple Merlin (de Thionville) arrivait auprès de ce général. Soudain il saute de son cheval, et, se portant à une pièce de canon sans pointeur, il la pointe, et la justesse de son tir ne contribue pas peu au triomphe de cette division.

Mais cet avantage, que Kléber compléta en chassant l'ennemi de La Tremblaye, fut chèrement acheté : un grand nombre d'officiers républicains, renommés pour leur mérite et leur courage, furent tués : entre autre les adjudants-généraux Besson et Labruyère, et le commandant Tyran, de la colonne Beaupuy. Dans les rangs de Kléber, le général Bard avait été blessé grièvement. L'ennemi se retira dans Chollet; l'armée républicaine prit possession sur les hauteurs qui dominent cette ville; Kléber établit son quartier-général sur la grande route. Marceau, qui commandait l'avant-garde de la colonne dite de Mayence, ne connaissait point encore Kléber; il désirait, comme on désire à vingt quatre ans, témoigner son estime et son affection à ce brave général, qu'une femme sensible appelait son dieu Mars; il vint donc le trouver le 15 à dix heures du soir. Le stoïque Alsacien, sans s'arrêter aux avances du jeune adjudant-général, lui répondit froidement : « Vous n'auriez pas dû quitter « votre poste; retournez-y promptement; nous aurons le temps de faire con- « naissance une autre fois. » Marceau, piqué de cet accueil, se retira fort mécontent; mais il en fut dédommagé le lendemain : Kléber lui témoigna

beaucoup de confiance, et, de ce moment, ils furent étroitement unis.

Le 16 à la pointe du jour, les rebelles lâchèrent quelques coups de canon d'une pièce établie sur l'esplanade du château; Kléber y répondit par le feu de son artillerie, tandis qu'il disposa sa colonne d'attaque. Mais l'ennemi avait évacué la ville; le général Beaupuy la fit traverser par quelques bataillons, qui se portèrent immédiatement sur les hauteurs au delà de Chollet; le reste de l'armée prit position sur différents points. A trois heures du soir toutes les dispositions étaient faites : le général Kléber les avait dirigées avec l'habileté et la prudence qui le distinguaient. Il alla en rendre compte au général en chef l'Echelle, chef mannequin dont nous avons fait remarquer l'absolue nullité à nos lecteurs. Dans cette circonstance, il se borna, comme de coutume, à prescrire de faire marcher l'armée *majestueusement et en masse.* La soirée fut employée à établir dans la ville et dans le camp l'ordre le plus sévère, afin d'empêcher les excès et le pillage. Des postes étaient distribués sur divers points et des factionnaires posés le long des rues, avec la consigne de ne laisser entrer aucun soldat dans les maisons. A sept heures arrivèrent les représentants du peuple Bourbotte, Chaudieu, Fayot et Bellegarde; leurs collègues Merlin, Carrier et Turreau étaient déjà à Chollet.

L'armée réunie autour de la ville le 17 présentait une force de vingt à vingt-deux mille hommes. Ce jour-là même on tint un conseil de guerre. Kléber proposa d'opérer un mouvement sur trois colonnes, savoir : celle de droite dans la direction de Jallais, afin de tourner la position de Beaupréau; celle du centre sur Beaupréau par le May; enfin celle de gauche sur Gesté, par Saint-Macaire, pour couper l'ennemi en cas qu'il voulût se retirer vers Nantes. Ces trois colonnes, marchant ainsi, pouvaient se secourir mutuellement en cas d'attaque, ou se réunir à Montrevault pour marcher sur Saint-Florent, si l'ennemi s'y portait. Cet avis ne fut point adopté; on décida que l'armée marcherait en masse sur Beaupréau. « Cette manœuvre, dit Kléber, a cela d'avantageux que pour la concevoir et l'exécuter, il ne faut pas se mettre l'esprit à la « torture. »

Tandis qu'on discutait ainsi, une partie de l'armée vendéenne passait la Loire à Saint-Florent, mais un autre corps d'environ trente mille hommes se portait sur Chollet, ayant en tête d'Elbée et Bonchamps. A deux heures après midi l'avant-garde fut attaquée. Bientôt un combat terrible s'engagea presque simultanément à la droite, au centre et à la gauche. Sur tous ces points, l'armée républicaine est d'abord forcée de se replier, malgré les efforts de Kléber, Haxo, Sainte-Suzanne, Beaupuy, Vimeux, Bloss, Marceau et une multitude de braves officiers, parfaitement secondés ce jour-là par la valeur des soldats de

toutes armes. Mais enfin les colonnes se rallient, prennent à leur tour l'offensive; malgré l'habile direction de MM. d'Elbée et Bonchamps, les bandes vendéennes lâchent pied, et la victoire se fixe sous les drapeaux républicains. Il faut ajouter que les deux chefs de l'armée catholique étaient blessés grièvement, ce qui put porter le découragement dans les masses fanatisées qu'ils commandaient. Le combat avait duré quatre heures. « Jamais, dit Kléber dans son rapport, les Vendéens n'ont soutenu une lutte aussi opiniâtre, aussi bien ordonnée, et qui pourtant leur ait été aussi funeste : les rebelles combattaient comme des tigres, nos soldats comme des lions. Cette affaire sanglante, continue le général, a donné lieu à des traits qui méritent d'être connus. Beaupuy a deux chevaux tués sous lui; son éperon s'accroche à la housse du dernier; il va être enveloppé par l'ennemi; il se débarrasse, se jette derrière un caisson brisé, et a le bonheur d'arriver à la tête d'un bataillon. — Bloss, à pied au milieu de ses grenadiers, et toujours dans la mêlée, se bat corps-à-corps. — L'intrépide Targes reçoit une balle qui lui perce le bras et lui entre dans le corps. Il vient à moi, et, sans me parler de sa blessure, il m'annonce que la victoire est à nous. — Au même instant j'aperçois Vernange, qu'on apporte de mon côté, atteint d'un coup mortel : Adieu, Kléber, s'écrie-t-il; je meurs ..... *Vive la République!* — Saint-Sauveur, chef de bataillon au 32e régiment, est blessé d'une balle à la cuisse; Dubreton, adjudant-général, en reçoit une à la jambe; ils n'abandonnent le champ de bataille que lorsqu'ils sont assurés de la victoire. — Patris, chef de bataillon des chasseurs de Cassl, perd la vie avec le sourire sur les lèvres : il a vu fuir l'ennemi. — Ageron, commandant d'un bataillon de grenadiers, termine, aux portes de Chollet, une vie glorieuse de quarante ans de service. Enfin, j'ai perdu dans les journées des 15 et 17 octobre, de ma seule division, quatorze chefs de brigade, chefs de bataillon ou officiers d'état-major... tous mes amis, mes compagnons d'armes de Mayence.... La gloire vend cher ses faveurs.

« Le représentant Merlin, poursuit le brave général, était toujours en avant. Dès qu'on avait pris une pièce à l'ennemi, il la dirigeait contre les rebelles.

« Si dans le récit de cette bataille, dit enfin le chef de l'armée de Mayence dans son rapport au ministre, il n'est pas fait mention du général L'Echelle et de son acolyte Robert, c'est que personne ne peut assurer les y avoir vus. Ils sont restés constamment hors de portée du canon. L'Echelle a témoigné beaucoup d'humeur de n'avoir vu personne autour de lui. Dambarrère, à qui il s'en est plaint, lui a répondu : On ne voit jamais les braves à la queue des colonnes. »

Nous l'avons déjà dit, les Vendéens se battirent à Chollet avec une intrépidité non moins grande que celle des républicains, et dont leurs chefs donnèrent l'exemple, qui coûta la vie à l'un d'eux. D'Elbée fut transporté à l'île de Noirmoutier blessé grièvement; Bonchamps expira le 18, dans une île de la Loire, après avoir fait jurer à ses frères d'armes d'épargner près de cinq mille prisonniers français qui se trouvaient enfermés dans l'église de Saint-Florent : ce trait fera parvenir le nom du loyal Vendéen à la postérité la plus reculée; car c'est un sentiment bien rare que le sacrifice du ressentiment des vaincus.

Les écrivains royalistes, Beauchamp et Bourniseaux, qui, nous l'espérons, n'auront point été imités par M. Crétineau-Joly, ont fait peser sur l'armée républicaine le blâme de l'incendie de Chollet. Ils ont été en cela les échos de madame de La Rochejacquelein; mais le rédacteur des Mémoires de cette dame, qui, en 1805, était sous-préfet à Bressuire, eût dû s'y assurer sur les lieux mêmes de la vérité des faits; mieux informé ou moins passionné, il se serait abstenu de dire, page 251 : « Les républicains rentrèrent à Chollet, mirent le « feu à la ville et se livrèrent, pendant toute la nuit, à leurs horreurs accou- « tumées. » Il faudrait tâcher de se posséder quand on écrit l'histoire. Il est vrai que le comité de salut public avait ordonné aux généraux d'adopter, dans leurs rapports, des formules telles que celles-ci : « *Nous n'avons laissé derrière* « *nous que des cendres et des monceaux de cadavres;* » prétendant terrifier les populations des départements de l'ouest qui auraient été tentées de se joindre aux insurgés; mais ce n'étaient là que des fanfaronnades de style; les ennemis de la révolution les ont érigées en attentats accomplis. Sans doute il y eut des excès commis par les soldats; mais l'armée républicaine ne brûlait ni n'égorgeait par système. Nous avons rapporté fidèlement et d'après le récit du loyal Kléber, ce qui se passa à l'entrée de Beaupuy à Chollet, le 16 octobre.... Cette ville fut incendiée ensuite, mais par l'ordre de Stofflet, lorsque nos troupes l'eurent évacuée à la fin de décembre 1793, sur l'injonction du général Turreau.

Après la victoire de Chollet, l'armée républicaine poursuivit les Vendéens jusqu'à Beaupréau, et s'en empara dans la nuit du 17 au 18, ainsi que nous l'avons dit précédemment.

Quand la Vendée fut pacifiée, Chollet resta pendant plusieurs années enseveli dans ses ruines. Les ateliers et les fabriques étaient entièrement anéantis; une partie des fabricants avaient péri; le surplus s'était éloigné de cette terre désolée. D'un autre côté, la perte de nos colonies, principal débouché des produits de Chollet, rendait les chances de leur écoulement bien dubitatives. Cependant vers 1796 ou 1797, quelques industriels reprirent courage et rele-

vèrent un petit nombre d'établissements ; le gouvernement vint à leur secours en leur avançant quelques fonds. Enfin, à force de zèle, de persévérance, et malgré les troubles qui se manifestèrent encore à diverses reprises dans cette contrée, les restaurateurs de l'industrie de Chollet ont eu à se féliciter de l'avoir rétablie. Aujourd'hui les fabriques du pays ont plus d'importance qu'elles n'en ont jamais eu. Cette cité manufacturière a été presque entièrement rebâtie avec une certaine élégance, qui témoigne de sa prospérité, non-seulement reconquise, mais notablement accrue. On compte à Chollet et dans les environs huit à dix filatures de coton, deux de laine, vingt-cinq à trente blanchisseries et un grand nombre de teintureries. Le lin, le chanvre et la laine, mis en œuvre dans ces usines, proviennent presque entièrement du département de Maine-et-Loire; ils sont préparés et filés dans les fabriques du lieu. On y file aussi le coton en grande partie, et les teintures s'y font généralement, même le rouge et le violet, que l'on fit venir longtemps de Montpellier et de Rouen. Les produits manufacturés sont : des toiles jaunes tout fil, façon linon-batiste ; des coutils en fil, en laine et en coton ; du linge de table tout fil ou tout coton ; des siamoises ou tissus fil et coton ; des flanelles ou tissus fil et laine; des guingans en coton et fil ; des toiles tout coton sous le nom de calicots, baffetas, percales et guinées ; des mouchoirs tout coton ou tout fil, ou fil et coton, admettant toutes espèces de dessins, de genres, de qualités et de prix, depuis trois francs jusqu'à quatre-vingts francs la douzaine. Il sort aussi des fabriques de Chollet des étoffes à l'usage des paysans et des ouvriers. Les tissus de coton, dont la fabrication en France n'a pris faveur que sous l'empire, forment aujourd'hui l'une des principales branches de l'industrie cholésienne, dont les produits annuels peuvent être évalués à vingt millions de francs.

La fabrique de Chollet emploie environ soixante-dix mille ouvriers, tisserands, teinturiers et autres, disséminés dans quatre-vingts communes des départements de Maine-et-Loire, de la Vendée et des Deux-Sèvres, mais particulièrement dans l'arrondissement de Beaupréau. Le canton de Chollet est presque généralement peuplé d'industriels.

Indépendamment du commerce considérable qu'alimente la fabrication de Chollet, il se fait dans les foires et marchés de la ville une vente considérable de moutons et de bœufs gras. Ce genre de spéculation entretient encore dans le pays une circulation de cinq à six millions de francs. Les foires de Chollet ont lieu le premier samedi de chaque mois ; elles ne durent qu'un jour.

Il existe dans la ville un conseil de prud'hommes, un comité consultatif des manufactures, un tribunal de commerce, une société d'agriculture et

d'industrie, un comice agricole et un comice industriel. Les établissements de bienfaisance consistent en un hôpital civil et militaire, un bureau de bienfaisance, deux salles d'asile et un comité secondaire de vaccine.

Chollet est à cinq lieues sud de Beaupréau, sur une route départementale communiquant des bords de la Loire à la route royale venant de Saumur et se dirigeant vers le département de la Vendée par Doué, Vihiers, Mortagne, etc.

Toutes les communes du canton de Chollet ont été, durant les guerres de la Vendée, le théâtre des hostilités : le sang français, versé par des mains françaises, a mouillé ce sol fécondé aujourd'hui par des mains laborieuses, peuplé d'actifs fabricants, et qui, pendant ces désastres, se couvrit des brandons de l'incendie. Les plus importantes de ces communes sont celles de *Maulevrier*, la *Seguinière*, *Trementines*, *Vezins*, *Yzernay* et *Chanteloup*.

Sur la commune de Maulevrier existe un château qui appartint longtemps à la famille de ce nom : c'est de là que partit le fameux chef de rebelles Stofflet. Après avoir été soldat dix à douze ans dans l'infanterie, il accepta l'emploi de garde-chasse du marquis de Maulevrier, et le quitta en 1793 pour se mettre à la tête des Vendéens, dont il fut le chef le plus expérimenté. A cet homme, qui avait servi la cause royale avec autant de distinction que d'intrépidité, le prétendant Louis XVIII refusa le cordon bleu, que durant la guerre de l'ouest, il avait accordé à plus d'une nullité titrée, et eut l'étroite pensée de motiver ce refus sur le défaut de noblesse du général Stofflet. Celui-ci, qui croyait, comme Fabert et Catinat, avoir fait suffisamment ses preuves, ne combattit plus, disent les uns, que pour le principe de la légitimité; pour la gloire seulement, assurent les autres avec plus de probabilité. Quoi qu'il en soit, Stofflet, ainsi que Charette, mourut pour la cause des princes auxquels il refusait toute estime.

On ne voit plus sur la commune de *Vezins* l'ancien château féodal de ce nom; une jolie maison de plaisance le remplace; mais sans doute le propriétaire y conserve, écrites, les aventures romanesques des anciens possesseurs de cette terre. Nous allons en offrir le curieux précis à nos lecteurs.

Sous Charles IX, un chevalier de Vezins était lieutenant du roi en Quercy, lorsqu'un gentilhomme nommé Resnier y commandait le parti calviniste : ces deux seigneurs se firent donc une guerre acharnée, de laquelle découla une inimitié personnelle non moins vive. Ils se trouvaient l'un et l'autre à Paris lors du massacre de la Saint-Barthélemy. Resnier, résigné au sort qui ne pouvait manquer de l'atteindre, était à genoux dans sa chambre, et priait avec son domestique, qu'il exhortait à mourir chrétiennement, lorsque tout

à coup on enfonce la porte..... Le chevalier de Vezins, le visage enflammé, la fureur dans le regard, une épée teinte de sang à la main, s'avance vers son ennemi qui lui crie :

— Frappe, bourreau, je t'attendais.

— Apportez à votre maître son épée, ses bottes et son manteau, dit le chevalier au domestique tremblant.

— Pourquoi ne pas m'égorger ici? reprend le huguenot.

— Habillez-vous, répliqua le catholique.

Quand Resnier eut pris son manteau et son épée, Vezins lui fit signe de le suivre; arrivé dans la cour, on le fit monter à cheval au milieu d'une escorte de quinze cavaliers, que le chevalier commandait. On sort de Paris au galop, puis on continue de marcher à petites journées dans la direction du midi, et cela sans le moindre échange de paroles entre les ennemis. Enfin, on arrive à Montauban, où demeurait Resnier.

— Nous voici rendus, dit Vezins lorsqu'on fut devant la porte du calviniste.

— Que voulez vous donc de moi? demanda celui-ci à l'officier catholique.

— Vous ne pensez pas sans doute que je vous aie conduit ici pour obtenir votre amitié; c'est pour avoir votre vie dignement, et non par un assassinat.

— Cette vie est à vous, chevalier, répliqua Resnier en se jetant dans les bras de Vezins : elle ne peut être employée qu'à vous servir.

De ce jour les deux ennemis se vouèrent un affection sans bornes; et deux mois ne s'étaient pas écoulés que Resnier avait trouvé l'occasion de s'acquitter envers son ami, en lui sauvant la vie au péril de la sienne.

Quelques années après, la terre de Vezins appartenait à Jacques de la Porte. Il avait eu de Claudine de La Noue, sœur du vaillant capitaine surnommé *Bras de fer*, un fils et deux filles; mais l'amour paternel était nul chez ce seigneur, qui prenait le titre de baron. Il ne vit dans ses enfants qu'un sujet d'embarras, et résolut de s'en défaire. Bien fixé dans ce dessein contre nature, il envoya ses filles dans une ferme qu'il possédait en Bretagne, où elles furent élevées sous des habits de paysannes et avec toutes les habitudes de la vie rustique. Quant à son fils, âgé de trois ans, ce fut avec un projet plus sinistre qu'il l'éloigna du toit paternel. Il l'avait également relégué chez des paysans, près de Châteaudun; il chargea ensuite deux domestiques d'aller le prendre pour le conduire en Bretagne; mais il leur prescrivit secrètement de le faire disparaître durant le voyage. Les honnêtes serviteurs frémirent en entendant cet ordre barbare, et se promirent bien de ne pas l'exécuter. Ils conduisirent l'enfant jusqu'aux Rosiers; là, supposant que le jeune Vezins était mort, ils firent simuler

un enterrement, obtinrent du curé un certificat constatant ces faits, et présentèrent le lendemain au baron les habits de son fils. Mais le nouvel Œdipe avait été reçu par un bon fermier, qui le fit élever comme un enfant abandonné, quoiqu'il connût son origine.

Plus tard le baron, étant veuf et voulant se remarier, fit enlever ses filles, devenues des paysannes nubiles, de la ferme dans laquelle on les avait élevées, et les fit conduire dans l'île de Guernesey. Mais cet enlèvement n'avait pu se faire secrètement; il vint confirmer les soupçons que la justice avait déjà conçus sur la conduite inhumaine du sieur de Vezins. Le procureur-général du parlement de Bretagne poursuivit le baron, et par arrêt de cette cour suprême, il fut ordonné que les jeunes demoiselles seraient mises dans un couvent, aux frais de leur père.

Cette injonction judiciaire ne corrigea point le sieur de Vezins; contraint de faire élever ses filles noblement, il résolut de faire un cordonnier de son fils, dont il avait découvert l'existence. Pour l'exécution de ce beau projet, il le fit conduire à Genève, où le pauvre garçon apprit son métier avec une résignation essentiellement chrétienne. Débarrassé de ses enfants, le père dénaturé épousa en secondes noces Louise de Maillé-de-Lathan, dont il eut deux enfants, et qui à la mort du baron, arrivée en 1585, s'empara de ses biens, comme tutrice de ses enfants.

Toutes ces indignités avaient réussi, lorsqu'un jour le garçon cordonnier, René de Vezins, porta une paire de bottes à un officier français, qui le regarda longtemps avec une attention fort surprenante pour le pauvre ouvrier.... C'est que ce militaire avait été frappé de la ressemblance de ce jeune homme avec le baron de Vezins, et qu'il était, lui, le capitaine de La Noue, frère de la première femme du père sans entrailles. Convaincu par les informations obtenues du pauvre René, qu'il était bien son neveu, La Noue le tira de l'échoppe dans laquelle il se vouait au culte manuel de saint Crépin, lui fit donner une éducation conforme à sa fortune, à sa naissance; et comme on s'habitue aisément à l'usage du bien-être, René se rendit un beau jour en Anjou pour se faire reconnaître et recueillir la succession de son père. Mais si l'on aime assez à se saisir des biens qu'on n'espérait pas, on se dessaisit beaucoup moins volontiers de ceux que l'on croyait pouvoir conserver sans trouble. Louise de Maillé prétendait faire passer son beau-fils pour un imposteur; La Noue, dont la volonté était de fer comme son bras, intenta à Louise un procès qui fit longtemps les délices de la chicane. Pendant sa durée, il survint dans l'histoire, déjà passablement romanesque, que nous rapportons, un épisode qui ajouta à ce caractère. La veuve vivait dans le château de Vezins, espèce

de forteresse. Or, un de ses voisins, Pierre Laurent, seigneur de Crilloire, jugea que ses terres, jointes à celles de la baronne, formeraient une belle étendue de domaines; et cette considération lui paraissant d'un puissant intérêt, il forma le projet d'épouser Louise de Maillé, qu'elle y consentît ou non. Sous divers prétextes, des agents de Crilloire s'introduisirent dans le château de Vezins; puis il y vint lui-même, rendre, disait-il, à la châtelaine les hommages d'un bon voisinage. Parvenu dans la cour intérieure, il s'empare des clefs, tue tout ce qui lui oppose quelque résistance, se précipite le pistolet à la main chez la baronne, et lui déclare qu'il faut qu'elle l'épouse à l'instant. Plus offensée encore qu'effrayée, madame de Vezins repousse cette violence étrange avec une dignité qui, apparemment, impose à l'audacieux Crilloire; il lui accorde la nuit pour prendre un parti, et se retire afin d'assurer l'exécution de son attentat. Le lendemain, Louise ayant persisté dans son refus, Crilloire la fait traîner dans la chapelle du château, où le curé est forcé de former une union contre laquelle la dame proteste vainement jusqu'au dernier moment.

Cependant les parents et les amis de Louise de Maillé, informés des violences exercées contre elle, prirent les armes, et se disposèrent à former le siége du château; Crilloire se prépara à leur opposer une vigoureuse résistance. Madame de Vezins avait alors adouci son tyran par cette soumission dont il faut bien qu'une faible femme se fasse une vertu, lorsqu'elle a dû renoncer à en défendre une autre. Elle parvint à faire comprendre au tyran, dont M. de Pixerecourt doit avoir retrouvé de nos jours le type dans les annales d'Anjou, que leur mariage serait nul tant qu'il la retiendrait prisonnière; mais que s'il la laissait sortir du château, elle le ratifierait dès qu'elle serait libre. Ce flatteur que nous portons tous en nous-mêmes, l'amour-propre, persuada à Crilloire que Louise, charmée des qualités personnelles qu'il possédait, venait de lui parler sincèrement; il lui permit de quitter le château. La baronne était encore belle; il faut ajouter, pour rendre la condescendance de Crilloire vraisemblable, qu'il ne s'en avisa que le onzième jour. Louise avait trompé son voisin sur ses intentions; elle porta plainte contre lui. Alors il dut se dire, mais un peu tard, que dans la tactique des femmes, les preuves mêmes ne sont quelquefois que des déceptions.

Tandis que le présidial d'Angers instruisait contre le gentilhomme angevin, et que sa victime protestait contre la résignation qu'elle s'était imposée pendant onze jours, ses vengeurs marchaient en armes sur le château de Vezins. Le coupable ne les attendit pas; il en sortit nuitamment, et se réfugia sous les drapeaux du roi de Navarre, à Fontenay. Ceci se passait en 1588. Crilloire se garda

bien d'avouer au prince béarnais qu'une vile convoitise de richesses l'eût porté à commettre l'attentat qui l'obligeait à fuir : cette hideuse aventure prit dans son récit le caractère d'une escapade d'amour; et l'on sait qu'en telle matière notre bon Henri professait une indulgence expansive.

Malheureusement la destinée se montra plus sévère que le vert galant : Crilloire fut pris dans une embuscade, conduit à Angers; et son procès venant d'être jugé, il eut la tête tranchée le 7 mai 1588.

Louise de Maillé n'avait pas une aussi bonne cause à soutenir contre les enfants du premier mariage de son mari, que contre le gentilhomme qu'elle venait d'envoyer à l'échafaud. René, après quinze années de contestations juridiques, et grâce à la protection du *Bras de fer*, fut renvoyé en possession des biens et titres de son père. Mais redevenu baron, Vezins n'oublia jamais qu'il avait été cordonnier; il s'était plu à faire fabriquer en argent les outils de cette utile profession : il les montrait à ses amis avec une abnégation de vanité digne de son ancien état; quelquefois même le baron s'enfermait dans son appartement pour confectionner une paire de bottines. Les habitudes de notre jeunesse, celles surtout qui nous ont été utiles ou consolatrices, deviennent souvent les affections de nos vieux jours, et alors il n'y a plus rien de vulgaire en elles.

Le château de Vezins, durant les guerres de religion, avait été donné aux protestants comme place de sûreté; retiré de leurs mains après la disgrâce de Duplessis Mornay en 1622, les fortifications en furent rasées et le roi rendit cette demeure seigneuriale à la veuve de René, mort en 1616. La terre, passée en 1750 dans la famille Leclerc-Laferrière, est encore possédée par elle. Le château, incendié durant les guerres de la Vendée, a été reconstruit de nos jours : nous l'avons dit, c'est maintenant une belle maison de plaisance.

Le bourg, situé sur la grande route de Saumur en Vendée, est une des localités importantes du canton de Chollet; et le territoire environnant se recommande sous le double rapport de l'économie agricole et de l'activité industrielle.

Le canton de *Montfaucon* s'étend, à l'ouest de celui de Chollet, jusqu'à la limite du département de Maine-et-Loire. Ce territoire touche à celui de Clisson (Loire-Inférieure). Par une singularité que n'explique pas même sa position peu centrale, on a fait de Montfaucon le chef-lieu d'un canton, dont cette localité est la plus petite commune, tandis que *Saint-Macaire*, dont la population dépasse deux mille âmes, eût assurément mieux convenu pour recevoir la justice de paix. Montfaucon, situé sur la petite rivière de la Moine et dans

un pays très-fertile, offre cette circonstance remarquable qu'une tombelle gauloise s'élève presque au milieu du bourg. Ici, comme dans beaucoup de localités, on a donné à cet amoncellement de terre le nom de *la Motte :* sa circonférence, à la base, est d'environ six cents pieds, et sa hauteur de quarante. Nous lisons dans les Recherches de Bodin : « Cette tombelle formait « autrefois avec deux autres, qui ont été détruites dans le dernier siècle, un « triangle équilatéral dont chaque côté avait quatre à cinq cents pas de lon- « gueur ; l'une de ces mottes se nommait la Motte Rétive[1]. » Cette dénomination ne signifierait-elle pas qu'à une époque quelconque, ou de l'antiquité ou du moyen âge, ce monticule factice aurait servi à quelque expédient de fortification? L'historien que nous venons de citer a remarqué que cinq tombelles existant à Saint-Florent-le-Vieil, au Petit-Montrevault, à Saint-Pierre-Maulimart et à Montfaucon, forment une ligne droite de huit lieues et demie de longueur, du nord au sud. Il est toutefois difficile d'attacher aucune idée à l'alignement, sans doute fortuit, de ces monuments funéraires.

Lorsque nous passions à Montfaucon, on nous montra la maison qui avait appartenu à la famille Desmelière; et sur-le-champ, une dame avec laquelle nous voyagions depuis Chollet, nous raconta ce qui suit, extrait des Mémoires inédits de l'adjudant-général Savary. Cet officier, employé comme chef d'état-major près de Kléber et Marceau, lors de la sanglante affaire du Mans, en décembre 1793, rencontra une jeune personne de la tournure la plus distinguée, et que quatre grenadiers conduisaient.... Dieu sait où. L'adjudant-général ordonna à ces soldats de lui remettre cette demoiselle, en leur déclarant qu'il se chargeait de sa sûreté. Il apprit alors qu'elle était de Montfaucon, et qu'elle se nommait mademoiselle Desmelières. « J'avais fui le toit où je suis née, ajouta-t-elle, avec ma mère et mon frère; je les ai perdus sur la route; ils ont péri sans doute; je ne veux pas leur survivre..... Ordonnez, monsieur, que je sois fusillée sans plus de retard. » Savary s'efforça de rassurer mademoiselle Desmelières, en lui faisant espérer qu'elle retrouverait ses parents. « Oui, répondit-elle avec un sourire angélique en élevant les yeux vers le ciel, mais là-haut... ne tardez pas à m'y envoyer. » — « Mais songez donc, reprit l'officier républicain, à la douleur qu'éprouvera votre mère en apprenant que vous avez refusé de conserver vos jours pour sa consolation. » Ces paroles parurent produire quelque changement dans ses idées. — « Consentez donc, continua Savary, à monter dans le cabriolet dont je puis disposer;

1. Recherches sur l'Anjou et ses monuments; Angers et le Bas-Anjou, tome I, pages 16 et 17.

un officier, dont je réponds, accompagnera la voiture; vous serez seule, vous serez libre, et j'espère que nous retrouverons ceux que vous avez perdus. »

Mademoiselle Desmelières, rassurée par ces paroles bienveillantes, accepta les offres de son protecteur, et demanda à rentrer au Mans, afin de prendre un paquet qu'elle avait laissé dans une maison. L'adjoint aux adjudants-généraux, Nicolle, accompagna la voiture à la ville, et conduisit ensuite la jeune personne au logement que lui et son supérieur devaient occuper dans la soirée. Il fit donner à mademoiselle Desmelières une chambre particulière, en recommandant aux hôtes de garder le secret.

Il eût été à craindre, continua la narratrice, de compromettre les généraux Kléber et Marceau, en leur donnant connaissance de la protection accordée à une Vendéenne; mais le soir ils la virent et prirent à son sort le plus vif intérêt. « Jamais, a dit Kléber dans ses Mémoires, on ne vit de femme ni mieux faite ni plus jolie, et sous tous les rapports plus intéressante. Elle avait à peine dix-huit ans. » Cet éloge n'était point le ressouvenir d'une indigne convoitise; mademoiselle Desmelières fut respectée par ces chefs républicains, que les historiens royalistes de la Vendée ont peints comme des ogres altérés de sang et ivres de luxure. L'intéressante Vendéenne fut conduite à Laval; elle y trouva un refuge que l'on croyait assuré, chez une femme qui promit de lui prodiguer tous ses soins. Marceau visita plusieurs fois cette demoiselle; il s'engagea à rechercher ses parents, dont il s'empresserait de lui donner des nouvelles, s'il parvenait à s'en procurer.

Tant que les troupes républicaines restèrent à Laval, mademoiselle Desmelières parut se laisser gagner par une douce résignation. Mais quand ses protecteurs furent partis, l'espérance et même le désir de vivre, si naturel au printemps de la vie, semblèrent abandonner cette pauvre victime de la guerre. Découverte dans une visite domiciliaire, elle ne chercha à déguiser ni son nom, ni son rang; par malheur, elle nomma avec non moins d'entraînement ses libérateurs. L'infortunée fut conduite à l'échafaud... et l'on croit qu'au moment de périr le nom de Marceau erra sur ses lèvres.

Quoi qu'il en soit, la fureur révolutionnaire instruisit à cette occasion contre Kléber et Marceau; les informations pouvaient leur devenir fatales, si elles n'eussent été communiquées au représentant Bourbotte, qui s'empressa d'anéantir l'enquête.

Montfaucon (bourg et commune de), ne contient qu'une population de six cent soixante-quinze individus. Cependant ce village se trouvant au milieu d'un pays riche de produits et très-favorable à l'engrais des bestiaux, il y a

dans ce chef-lieu de canton une foire, ou plutôt un fort marché, tous les quinze jours. Montfaucon est à six lieues sud-ouest de Beaupréau, sans communication directe commode avec ce chef-lieu d'arrondissement. *Saint-Pierre-Macaire* est la plus forte commune du canton de Montfaucon ; mais les fastes historiques de l'Anjou sont muets sur cette localité. Au lieu appelé la Bretellière, on voit un peulvan d'une grande dimension : c'est un bloc de granit, posé verticalement et dont la circonférence est de vingt-un pieds, sur vingt-deux de hauteur. Saint-Macaire, comme toutes les communes environnantes, fut occupé en 1793 tour à tour par les Vendéens et les troupes républicaines : c'est-à-dire que cette commune subit alors tous les désastres que les guerres civiles enfantent.

L'affaire engagée à *Torfou*, le 19 septembre 1793, mérite une mention plus étendue. L'armée vendéenne, forte d'environ quinze mille hommes, sous les ordres de d'Elbée, Bonchamps, Lescure et Charette, avait pris position sur les hauteurs de Torfou, pour s'opposer au mouvement des républicains dans la direction de Chollet. L'avant-garde de l'armée de Mayence, forte de deux mille hommes au plus, s'avança pour débusquer les Vendéens, conduite par le général Kléber, près duquel marchait le représentant du peuple Merlin (de Thionville). Mais le poste fut vaillamment défendu : on se battit avec acharnement pendant près de cinq heures. Les troupes catholiques avaient été expulsées des hauteurs de Torfou, lorsque, dans sa fuite même, une partie de cette armée, s'étant portée à la gauche des républicains, coupa leur ligne sans le vouloir et sans le savoir. Il fallut battre en retraite, et ce fut avec désordre que la colonne républicaine se retira. Les pertes de l'avant-garde mayençaise furent grandes, surtout en officiers : elle eut à regretter entre autres le commandant Chevardin, des chasseurs de Saône-et-Loire. Kléber avait dit à ce brave officier : « Tu pourras être tué, mais tu sauveras tes camarades. » Chevardin avait marché et n'était pas revenu. Kléber lui-même, atteint d'une balle à l'épaule, continua de commander jusqu'au moment où la retraite était assurée. Quatre bouches à feu et autant de caissons restèrent au pouvoir des Vendéens. Dans les rapports rédigés par leurs chefs, copiés depuis par les historiens royalistes, toute l'armée de Mayence, portée dans ces rapports à vingt mille combattants, fut engagée à Torfou, et perdit trois mille hommes tués.... Or, il y eut à peine deux mille hommes engagés dans cette affaire. La restauration a fait élever sur l'emplacement où se livra le combat une colonne triomphale, pour marquer une victoire que les Français remportèrent sur leurs compatriotes..... Il ressort de ceci une triste vérité : c'est que les chefs des nations, qui devraient être la patrie personnifiée, prouvent par ces trophées sacriléges

qu'en faisant battre les hommes, ils n'ont en vue que l'intérêt de leur cause.... Au monument de Quiberon peut s'attacher une idée pieuse, une idée expiatoire même, si l'on veut; mais l'érection de la colonne de Torfou fut une insulte faite au peuple français.

« Les *bleus*, était-il dit dans les bulletins de l'armée catholique, ont été poursuivis jusqu'à Clisson. » Il n'en fut point ainsi : le général Aubert-Dubayet contint d'abord les Vendéens, puis les obligea à se retirer; ils furent repoussés à près d'une lieue. Dans cette journée, le représentant du peuple Merlin s'était battu comme un lion. Les auteurs qui de nos jours ont écrit sur la révolution qui fournissait son imposante carrière tandis qu'on les allaitait, se sont efforcés de tourner en ridicule la présence des membres de la Convention nationale à la tête des armées; mais que l'on interroge les rares vétérans des légions de 93 : ils répondront que si ces hommes, pour la plupart étrangers au savoir des champs de bataille, firent prendre quelquefois une fausse direction à la stratégie, leur bravoure personnelle exalta souvent le courage du soldat. Le jeune Saint-Just, avec sa figure de femme, son chapeau empanaché, son frac bourgeois et sa large écharpe tricolore; saisissant de ses blanches mains un rude mousquet, produisit plus d'effet à tête des colonnes républicaines, que l'exemple d'un vieux général aux traits hâles, à la face cicatrisée : les contrastes frappants eurent et auront toujours une puissante influence sur l'imagination.

Le canton de Montfaucon, comme tout l'arrondissement de Beaupréau, est animé par l'activité agricole, et surtout par l'activité industrielle. Ses communes sont généralement populeuses, particulièrement, après celles que nous avons décrites : *Torfou*, *Tillers*, *Saint-Germain*, *le Longeron*, *Saint-André* et *Saint-Crépin*. Ce canton, bordé au sud par la Sèvre-Nantaise, offre dans toute son étendue les témoignages de sa participation à la fabrication des articles de Chollet. Sur le cours de la rivière de Sèvre, de nombreuses usines se meuvent; dans les terres, les hauts minarets des machines à vapeur vomissent de toutes parts sur le ciel des tourbillons de noire fumée, et le bruit des métiers annonce partout le travail incessant et fructueux. C'est cette activité nourricière qu'un parti heureusement infime voulut troubler de nos jours, en renouvelant, au nom d'un prétendant, les désastres de 1793 et 1815, mais les populations furent sourdes à cet appel de la guerre civile.... Les vieillards avaient raconté aux jeunes hommes, à la veillée du foyer, comment s'était réalisé en 1814 le prix de leur sang, répandu jadis pour la cause des princes : ils avaient dit qu'on s'était acquitté envers eux, en rétablissant les contributions dont Napoléon avait exempté la Vendée.

Le canton de *Chemillé*, traversé du nord-est au sud par la grande route d'Angers en Vendée, joint à l'ouest celui de Beaupréau. Le chef-lieu, situé sur la route royale même et sur la rivière de l'Irôme, est une petite ville très-ancienne : les monuments historiques en font mention dès le commencement du XIe siècle. Gebrand de Chemillé, porte-enseigne de Foulques Nerra, fut tué à la bataille de Pont-Levoy en 1016. Une dame de cette maison, Pétronille de Chemillé, fut la première abbesse de Fontevrault; c'est avoir dit qu'elle vivait au XIIe siècle. Sans doute elle avait conçu avec Robert d'Arbrissel le singulier système de réclusion, commun aux deux sexes, qui exista dans cette maison, et qu'il est difficile de considérer sous un point de vue précisément moral. Les barons de Chemillé furent vassaux de l'évêque d'Angers jusqu'au milieu du XVIe siècle. La terre de Chemillé conserva la titre de comté qui lui avait été donné à une époque peu précisée; mais en 1554 elle fut réunie aux fiefs de Chollet, de la Jumelière et de Beaupréau, pour former le marquisat de cette dernière localité.

En 1592, la ville de Chemillé, défendue par une enceinte qui n'existe plus, fut prise sur les ligueurs par le prince de Conti, commandant un corps de troupes royales, après plusieurs assauts vigoureusement soutenus qui irritèrent les vainqueurs. « Les partisans de la Sainte-Union, dit Bodin, sortirent de la « place, les officiers avec leurs chevaux, les soldats avec la verge blanche; « abandonnant les habitants à la discrétion du prince. » Soit défaut d'autorité, soit acquiescement, son altesse ne s'opposa à aucun excès : la ville fut pillée; les filles et les femmes durent subir toutes les brutalités du soldat.

La ville de Chemillé, fort peu importante à la fin du dernier siècle, a dû, depuis cinquante ans, une augmentation de population et de prospérité à la fabrique de Chollet, dont elle est une annexe assez considérable; le nombre de ses habitants excède aujourd'hui quatre mille cinquante âmes.

Cette période d'amélioration était à peine commencée, lorsque la guerre civile couvrit la contrée de ses funestes brandons. Le 11 avril 1793, le général républicain Berruyer, marchant sur Chémillé pour occuper cette ville, rencontra les Vendéens en force à *Saint-Pierre-de-Chemillé*, commune que nous croyons réunie aujourd'hui à la ville. Arrivé devant le bourg à midi, le général forme deux colonnes d'attaque : il confie le commandement de la droite au général Menou et marche en tête de la colonne de gauche. Deux compagnies de gendarmerie s'avancent sur les batteries des rebelles et enlèvent plusieurs pièces de canon; mais n'étant point soutenues par les bataillons de réquisition, ces compagnies se voient forcées de se replier. En ce moment arrive le général Duhoux; on convient d'une nouvelle tentative : Duhoux et Menou

marchent de nouveau sur les retranchements avec l'aile droite; Berruyer seconde ce mouvement avec l'aile gauche; la position est enlevée. Les républicains pénètrent dans le village, malgré le feu très-vif qui part des fenêtres de l'église et des maisons; cinq pièces de canon sont enlevées; une sixième est enclouée; cent trente prisonniers sont délivrés. Mais les Vendéens tenaient encore dans l'église et dans plusieurs maisons; Berruyer ignorait leur nombre et les moyens de défense qui leur restaient; la nuit était d'ailleurs venue. Peu confiant dans une partie de ses troupes, ne recevant point de nouvelles de Leigonnyer qui avait dû marcher sur Vezins, ce général se décida à faire sa retaite sur Saint-Lambert, où il arriva à minuit.

Il n'y eut pas d'autres engagements sérieux durant cette guerre sur la commune de Chemillé; mais la ville fut occupée à diverses reprises, tantôt par les Vendéens, tantôt par les républicains, et souffrit beaucoup de ces occupations.

Nous le répétons, Chemillé est maintenant une ville industrielle, vivante et prospère. Les foires ont lieu les premiers jeudis de janvier et février, le jeudi de la mi-carême, le premier jeudi après Pâques, les premiers jeudis de mai, juin, septembre et novembre : toutes durent un jour. Chemillé est à cinq lieues est de Beaupréau, où l'on se rend par une route départementale.

Les communes importantes du canton de Chemillé sont *Saint-Georges*, *La Jumelière*, *Melay*, *Neuvy* et *la Tour-Landry*. Le territoire de ce canton est fertile et bien cultivé; l'écoulement des produits doit être rendu facile par les routes assez nombreuses qui le traversent; et la population qui n'est pas agricole fabrique une partie relative des tissus écoulés par le commerce de Chollet, ou se livre à l'engrais des bœufs sur une partie du canton.

A l'ouest de l'arrondissement et sur la limite du département de la Loire-Inférieure, s'étend du canton de *Montrevault*. Le chef-lieu de ce canton en est la plus petite commune, mais non pas la moins ancienne; car il existe sur son territoire des témoignages du passage des populations antiques. On voit au Petit-Montrevault un tumulus, dont la circonférence est à sa base d'environ cent-cinquante toises, et la hauteur de soixante pieds. Sur cette butte avait été bâti au moyen âge un château-fort, qui n'a été détruit que vers la fin du dernier siècle. Une autre tombelle se trouve dans le bourg même de Montrevault; elle est moins élevée que celle du Petit-Montrevault; les flancs de cet amas de terre factice sont livrés à l'agriculture.

Le château de Montrevault rappelle, par sa construction, que là fut jadis le siége d'une seigneurie, dont les monuments historiques ne font pas mention

avant la seconde moitié du XIe siècle. Une charte de 1058 recueillie par Don Martenne, porte qu'Emma de Montrevault, femme de Raoul de Beaumont, donna une partie de cette terre à l'abbaye de Saint-Serge. Mais Foulques Nerra s'en étant ensuite emparé, selon son habtiude, fit bâtir le château qui, sans doute à cause de sa situation et de sa puissance militaire, fut nommé *Mons rebellis;* ce comte d'Anjou inféoda le fief de Montrevault à l'un de ses chevaliers, assurément avec la condition expresse de défendre le fort, qui se trouvait limitrophe des terres du comté de Nantes. Par cette même Emma, la seigneurie de Montrevault étant passée aux vicomtes du Mans, la mouvance en fut conservée aux religieux de Saint-Serge. La maison de Clisson, dont les possessions étaient voisines de Montrevault, devait convoiter ce domaine féodal, aussi appartenait-il vers la fin du XIVe siècle au connétable Olivier de Clisson. Le château favorisa d'abord ses expéditions militaires, dans la guerre qu'il fit au duc de Bretagne, mais il fut pris en 1392. Plus tard, les Turpin-Crissé furent seigneurs de Montrevault. C'est sans preuves que quelques écrivains ont prétendu que cette très-petite ville fut anciennement la capitale des Mauges.

Le canton que nous décrivons, comme tout le territoire compris dans l'arrondissement de Beaupréau, étant renommé par l'engrais des bœufs, dits de Chollet, il se tient les mercredis à Montrevault, un marché pour la vente de ces bestiaux : ce marché est très-considérable; ce qui ne nuit pas aux affaires importantes en ce genre qui se font dans les foires, tenues le troisième mercredi de janvier, le mercredi après la mi-carême, le deuxième mercredi de mai, le troisième mercredi de juillet, le dernier mercredi d'octobre et le dernier mercredi de décembre. Montrevault, dont la population n'excède pas sept cent quatre-vingts habitants, est à deux lieues nord de Beaupréau, où l'on se rend par une route départementale.

Saint-Pierre-Maulimart (a malo marte) est une forte commune du canton de Montrevault; il existait autrefois dans le bourg une collégiale fondée en 1270 : elle se composait de huit chanoines, dont quatre étaient à la nomination de l'évêque d'Angers; le seigneur de Montrevault nommait les quatre autres. Il existe sur cette commune un tumulus, haut d'environ quarante pieds, et qu'on nomme butte Saint-Antoine.

Les autres communes importantes du canton sont *Chaudron*, le *Fief-Sauvin*, *La Boissière*, *le Puiset-Doré*, et *la Salle-Aubry*. Tout ce territoire a été en 1793 le théâtre de la guerre, et dévasté par les troupes républicaines ou vendéennes; la paix et l'abondance y règnent aujourd'hui, sous les auspices d'une agriculture prospère, d'une industrie active et d'un commerce animé.

Le canton de *Champtoceaux* joint au nord celui de Montrevault, et borde la Loire dans toute son étendue de l'est à l'ouest. Champtoceaux, qui fut autrefois une ville assez considérable, n'est plus qu'un bourg de médiocre importance, et dont la population n'excède pas mille quatre cent cinquante individus. Mais ce bourg, bâti sur un coteau, a l'avantage d'être très-heureusement situé, et d'offrir à ses habitants le séjour le plus agréable et le plus salubre.

Nous n'avancerons point, d'après l'auteur des *Annales d'Anjou*, que Celsus, questeur romain, ait bâti la forteresse de Champtoceaux, ce qui aurait donné lieu à la dénomination *Castrum Celsum*. Il est évident toutefois que les Romains eurent un établissement en ce lieu : on y trouve encore journellement des fragments de briques antiques, et l'on y a même recueilli des médailles.... Mais les monuments historiques ne font pas mention de Champtoceaux avant la seconde moitié du XIe siècle. Thibaut de Champtoceaux assista en 1061 à la cession faite par le comte Geoffroi-le-Barbu aux moines de Saint-Florent de Saumur, des fortifications construites autour de cette abbaye, à charge de les faire garder par leurs vassaux. Une charte, tirée du cartulaire de Marmoutier, porte que Péan de Montrevault prenait en 1118 le titre magnifique de prince de Champtoceaux, et qu'il avait une cour de barons : prérogative qu'il partageait exclusivement avec les comtes d'Anjou. Ce superbe seigneur devait appartenir à la famille de Briolay, qui avait été investie du fief dont il s'agit par suite du mariage de Garnache de Champtoceaux avec un gentilhomme de cette maison. Depuis, la seigneurie fut soumise aux ducs de Bretagne.

Maurice de Craon, commandant l'armée d'Henri II, roi d'Angleterre, prit en 1173 la ville de Champtoceaux ; Saint-Louis, marchant en 1230, pour rétablir la paix entre le duc de Bretagne et ses barons, enleva en passant cette même place. Après ces deux siéges, les fortifications se trouvaient assez démantelées ; mais apparemment elles furent réparées, car cette forteresse était en bon état de défense, lorsque à la mort de Jean III, duc de Bretagne (1341), sa succession donna lieu aux longues hostilités qui éclatèrent entre les maisons de Blois et de Montfort. Quand le roi Philippe de Valois se déclara en faveur du comte de Blois, Jean, duc de Normandie, après avoir assemblé une armée à Angers, passa la Loire à Ancenis et mit le siége devant Champtoceaux, qui tenait pour le comte de Montfort. Cette place, pourvue d'une bonne garnison, était commandée par deux capitaines renommés ; la défense fut longue et obstinée : mais enfin les assiégeants étant parvenus à emplir de pierres et de fascines une partie du fossé, firent avancer sous les murs deux galeries roulantes, d'où ils lancèrent dans la ville d'énormes quartiers de roc, qui

écrasaient soldats, habitants et maisons, tandis que des sapeurs attaquaient la muraille par le pied. Désespérant alors de pouvoir tenir plus longtemps, la garnison capitula et sortit avec armes et bagages. Champtoceaux, mis à la disposition du comte de Blois, fut occupé par ses troupes ; s'y étant rendu lui-même, ce prince ordonna que les fortifications fussent réparées. Il se porta ensuite sur Nantes avec le duc de Normandie, pour continuer cette guerre terrible qui désola la Bretagne durant vingt-trois années, et plongea dans la tombe plus de cent cinquante mille hommes. On sait que Montfort, enfin triomphant, laissa le duché à ses descendants ; tandis que le comte de Blois, tué à la bataille d'Auray en 1364[1], ne laissa aux siens que le soin de sa vengeance.

Marguerite de Clisson, veuve de Jean de Bretagne, comte de Penthièvre, vivait en 1420 retirée à Champtoceaux ; près d'elle étaient Olivier, comte de Blois, son fils aîné, et Charles, son second fils. Le royaume était alors rempli de troubles ; cette princesse et ses fils crurent le moment favorable pour ranimer les prétentions de leur famille ; mais ce fut par la perfidie qu'ils voulurent procéder. Jean V, duc de Bretagne, tenait alors sa cour à Nantes ; Olivier s'y rendit et assura le prince, son parent, que lui, sa mère et ses frères se reconnaissaient ses vassaux *liges* et étaient prêts à lui faire hommage. Jean, charmé de cette déclaration, qui assurait, pensait-il, la bonne intelligence entre les

1. On lit dans le tome premier des Recherches sur l'Anjou par Bodin (Angers et Bas-Anjou) : « Je passais en 1817 devant le bureau d'octroi de la Croix-Verte, à Saumur, lorsque le receveur, m'ayant aperçu, m'invita à voir chez lui un morceau d'antiquité. Aussitôt il me présenta un pourpoint d'une étoffe de soie blanche brochée d'or, dont le dessin se compose d'octogones remplis alternativement les uns d'un lion, les autres d'un aigle ; les petits carrés formés par la réunion des octogones sont occupés par une croix. Il est ouaté et doublé de toile blanche ; les manches sont larges par le haut et très-étroites au poignet ; elles sont fendues par-dessous jusqu'à la moitié de la partie supérieure du bras ; chacune se fermait par vingt boutons d'or ; on en comptait trente-huit sur le devant du pourpoint ; les boutonnières sont en soie verte. On voit plusieurs taches de sang à la doublure de la manche gauche, près de l'épaule. Il y a sur ce pourpoint deux inscriptions sur parchemin, cousues l'une à côté de l'autre ; on ne peut plus lire que quelques mots de celle qui paraît la plus ancienne ; mais ils suffisent pour prouver que l'autre en est une copie. La voici : « C'est le pourpoint de saint Charles de Blois, tué à la bataille d'Auray, par Jean de Montfort, son compétiteur au duché de Bretagne, le 29 septembre 1364. » On sait que ce prince venait d'être fait prisonnier dans cette mémorable bataille qui décida du sort de la Bretagne, lorsqu'un Anglais, et non Montfort, le tua en lui plongeant sa dague dans la gorge. Aussi ne trouve-t-on du sang qu'à la doublure du pourpoint, sans voir aucune trace du coup mortel sur l'étoffe. Le pape avait chargé l'abbé de Saint-Aubin d'Angers de faire des enquêtes pour la canonisation de Charles de Blois ; mais elles furent interrompues à la demande de Jean de Montfort devenu duc de Bretagne. Cependant, si l'on en croit quelques auteurs, ce prince fut mis au rang des bienheureux par Grégoire XI, et c'est probablement ce qui a autorisé l'auteur de l'inscription placée à son pourpoint à lui donner le titre de saint. *Tome* 1, *page* 540, *note*. »

deux familles, fit le meilleur accueil au jeune comte; il lui donna des fêtes magnifiques et lui fit partager son lit : ce qui était alors la plus grande marque de confiance. Olivier, habile comédien, parut vivement touché d'une réception aussi distinguée; il exprima au duc le regret que sa mère, déjà âgée et retenue à Champtoceaux par des infirmités, ne pût être témoin de cet accueil cordial. Puis le comte insinua avec timidité que si le duc daignait lui-même visiter Marguerite, il lui procurerait une grande satisfaction. Olivier ajouta que la comtesse se proposait d'offrir à son *cher* parent le plaisir de la chasse, dans le pays le plus giboyeux de France; enfin il assura en souriant au Breton, dont les inclinations galantes étaient connues, qu'il trouverait à Champtoceaux une réunion de femmes charmantes. Le duc répondit obligeamment que le seul plaisir d'embrasser la comtesse de Penthièvre suffisait pour le déterminer à faire cette partie; tout fut disposé à cet effet, malgré les représentations de quelques seigneurs bretons, qui croyaient difficilement à une réconciliation aussi prompte.

Le duc Jean V aimait le faste et l'éclat; il fit partir immédiatement pour Champtoceaux une partie de sa vaisselle d'or et d'argent; puis le 12 février au soir, il monta à cheval, accompagné de Richard son beau-frère, de quelques grands dignitaires du duché, et du comte Olivier, servant de guide à cette brillante *chevauchée*. Le duc et sa suite couchèrent au Louroux-Bottereau, et le lendemain ils se remirent en route après avoir entendu la messe. Ayant passé, sur le pont de Troubarde, la petite rivière de la Divatte, qui sépare l'Anjou de la Bretagne, ils virent, sans s'y attacher beaucoup, un homme qui, en contrefaisant le fou, se prit à jeter à l'eau les madriers du pont; ce qui empêcha les gens de Jean V de le suivre.... Le duc riait de cet incident lorsque tout à coup, il vit Charles de Penthièvre sortir d'un bois, à la tête d'une quarantaine de chevaliers, et se porter au galop contre le prince breton. Jean et le peu d'officiers qui l'entouraient étaient sans armes offensives et en habits de cour; Charles voulut porter un coup de hache à son parent; mais un des seigneurs bretons s'étant jeté au-devant de son souverain, reçut le coup, qui lui abattit le bras. Toute résistance était impossible; le malheureux prince fut lié sur son cheval comme un criminel, en attendant les ordres de la comtesse, à qui Charles de Penthièvre courut annoncer cette infâme capture.

La conduite de Marguerite de Clisson, dans cette circonstance, fut atroce : les officiers qui, la veille, avaient apporté la vaisselle du prince, furent emprisonnés, et l'on déposa cette vaisselle dans le trésor de la comtesse. Quant au duc, après lui avoir rabattu son chaperon sur le visage, on se disposa à le diriger sur Clisson, en le prévenant qu'au moindre cri, au moindre signe pour se faire reconnaître, l'officier chargé de sa conduite avait ordre de lui

passer son épée au travers du corps. On voudra croire à peine que le comte Olivier, ayant fait mettre un licol au cou de son souverain, quand on eut traversé la ville de Clisson, prit en main la longe et le traîna, transi de froid, par des chemins affreux, et durant une sombre nuit d'hiver. Arrivé à minuit devant une auberge, Olivier descendit de cheval, se chauffa et se fit servir à souper, tandis que le duc, son beau-frère et le maréchal de Bretagne, restés à la porte exposés à une pluie glaciale, grelottaient et mouraient de faim. Cependant, il leur fut permis de mettre pied à terre, d'entrer dans la maison et de manger; mais Olivier n'avait eu en vue sans doute qu'une hideuse dérision; car le prince avait à peine avalé quelques bouchées, que le comte le fit mettre en selle, et on arriva à Paluau à la pointe du jour. Après avoir passé quatre jours dans cette forteresse, les prisonniers furent séparés : on conduisit le maréchal aux Essards; le duc et son beau-frère furent amenés à Champtoceaux.

Les illustres captifs furent enfermés dans une tour du château; Marguerite et sa bru, femme de Charles, voulant jouir du plaisir de contempler leur ennemi chargé de fers, osèrent le visiter dans sa prison. Au XVe siècle, la force était une vertu : au défaut du respect, elle inspirait au moins la soumission. Jean V salua la dame de Penthièvre avec l'humilité que pouvait commander sa position, examinée dans le calme d'une âme commune.

S'autorisant de cette humilité, l'irascible Marguerite s'avança vers le prince d'un air hautain, et lui reprocha la puissance que les chances des combats avaient donnée à sa famille.... Puis se félicitant de le voir abaissé, sans s'arrêter à l'idée qu'il ne l'était que par une infamie, la veuve du comte de Penthièvre accabla le duc des plus ignobles injures. Ce prince, à la mémoire duquel on doit cette triste réflexion qu'il prodigua les protestations, les promesses, les paroles de soumission même à cette mégère, qui agissait envers lui avec la plus vile félonie, abjura dans cette circonstance tout ce qu'un souverain, au sein de la plus grande adversité, doit conserver au moins de dignité; à tel point que la comtesse, afin de se débarrasser de ses humbles supplications, lui annonça qu'elle et ses enfants allaient quitter Champtoceaux.

Cependant les barons de la Bretagne, indignés de la captivité de leur duc, se disposèrent à lever une armée pour le délivrer. Alors la comtesse, par une ruse digne d'elle, fit répandre au dehors le bruit qu'on allait noyer Jean V dans la Loire. Le duc lui-même et Richard son beau-frère suivirent d'une fenêtre de leur prison cette singulière comédie : ils virent passer dans la cour un homme vêtu de la robe et des bottines que l'on avait ôtées au prince; ayant le visage couvert de son chaperon, et faisant à chaque pas le signe de la

un officier, dont je réponds, accompagnera la voiture; vous serez seule, vous serez libre, et j'espère que nous retrouverons ceux que vous avez perdus. »

Mademoiselle Desmelières, rassurée par ces paroles bienveillantes, accepta les offres de son protecteur, et demanda à rentrer au Mans, afin de prendre un paquet qu'elle avait laissé dans une maison. L'adjoint aux adjudants-généraux, Nicolle, accompagna la voiture à la ville, et conduisit ensuite la jeune personne au logement que lui et son supérieur devaient occuper dans la soirée. Il fit donner à mademoiselle Desmelières une chambre particulière, en recommandant aux hôtes de garder le secret.

Il eût été à craindre, continua la narratrice, de compromettre les généraux Kléber et Marceau, en leur donnant connaissance de la protection accordée à une Vendéenne; mais le soir ils la virent et prirent à son sort le plus vif intérêt. « Jamais, a dit Kléber dans ses Mémoires, on ne vit de femme ni mieux faite ni plus jolie, et sous tous les rapports plus intéressante. Elle avait à peine dix-huit ans. » Cet éloge n'était point le ressouvenir d'une indigne convoitise; mademoiselle Desmelières fut respectée par ces chefs républicains, que les historiens royalistes de la Vendée ont peints comme des ogres altérés de sang et ivres de luxure. L'intéressante Vendéenne fut conduite à Laval; elle y trouva un refuge que l'on croyait assuré, chez une femme qui promit de lui prodiguer tous ses soins. Marceau visita plusieurs fois cette demoiselle; il s'engagea à rechercher ses parents, dont il s'empresserait de lui donner des nouvelles, s'il parvenait à s'en procurer.

Tant que les troupes républicaines restèrent à Laval, mademoiselle Desmelières parut se laisser gagner par une douce résignation. Mais quand ses protecteurs furent partis, l'espérance et même le désir de vivre, si naturel au printemps de la vie, semblèrent abandonner cette pauvre victime de la guerre. Découverte dans une visite domiciliaire, elle ne chercha à déguiser ni son nom, ni son rang; par malheur, elle nomma avec non moins d'entraînement ses libérateurs. L'infortunée fut conduite à l'échafaud... et l'on croit qu'au moment de périr le nom de Marceau erra sur ses lèvres.

Quoi qu'il en soit, la fureur révolutionnaire instruisit à cette occasion contre Kléber et Marceau; les informations pouvaient leur devenir fatales, si elles n'eussent été communiquées au représentant Bourbotte, qui s'empressa d'anéantir l'enquête.

Montfaucon (bourg et commune de), ne contient qu'une population de six cent soixante-quinze individus. Cependant ce village se trouvant au milieu d'un pays riche de produits et très-favorable à l'engrais des bestiaux, il y a

de conduire lui-même les illustres prisonniers au camp breton devant Champtoceaux. La comtesse et ses fils eurent alors la liberté de se retirer, après avoir promis de comparaître au prochain parlement, et laissant pour otage le jeune Guillaume, dernier fils de Marguerite, âgé de dix ans. Avant de s'éloigner, Jean V ordonna la destruction de Champtoceaux.

Les coupables se gardèrent bien de comparaître au parlement, assemblé à Vannes en 1424; Marguerite de Clisson et ses trois fils, Olivier, Charles et Jean, furent condamnés par contumace à la peine capitale, comme traîtres envers leur seigneur lige. Tous les biens appartenant à la maison de Penthièvre furent confisqués, ses places détruites; jusque-là c'était justice. Mais le pauvre enfant livré en otage, qu'avait-il fait pour être enfermé pendant vingt-sept ans dans un cachot où sa vue s'éteignit dans de perpétuelles ténèbres et dans les larmes? Les domaines et les trésors de la maison de Penthièvre devinrent le partage des courtisans; quant aux frais de la guerre, ils furent supportés par les vilains qui avaient versé leur sang pour la soutenir: tout se passa dans l'ordre de l'équité féodale.

La ville de Champtoceaux, importante au moyen âge, ne présente plus qu'une immense étendue de ruines dans lesquelles le laboureur trace des sillons depuis quatre siècles : vaste champ que circonscrit le mur d'enceinte encore presque entier, avec quatre tours, dans l'une desquelles s'ouvrait l'unique porte de la place. Une seule maison de la ville est restée debout : c'est l'ancien prieuré, dont on a fait une métairie. Cette ville, dans laquelle on voyait, dit Bouchet (*Annales d'Aquitaine*), des églises et plusieurs beaux édifices, est une enceinte rurale, silencieuse, où le repos de la nature n'est troublé que par les chants du pâtre et le gazouillement des oiseaux. L'amas d'habitations qu'on nomme Champtoceaux est l'ancien faubourg de la ville détruite.

A une petite distance de celui-ci, des pans de murailles superposés, des débris de tours effondrées, s'amoncelant sur la colline, font trancher leur ton grisâtre avec les arbustes et le lierre qui poussent à travers leurs masses informes..... Ce sont les restes du château où s'accomplit l'affreuse violation que nous avons retracée: on se plaît à croire, en voyant ces ruines, que la foudre les frappa pour écraser sous la forteresse croulante, les mortels coupables d'un si noir attentat; et l'histoire vous afflige en vous apprenant que le seul être sur lequel pesa la vindicte des princes outragés était un innocent. Le château se trouvait séparé de la place par un large fossé et une double muraille, dont on retrouvera encore des traces dans vingt siècles, car elle darde profondément ses fondations épaisses dans les flancs de la montagne.

Les vins du coteau de Champtoceaux sont, avec ceux de Liré et de Saint-Florent-le-Vieil, les meilleurs de l'arrondissement. Les foires de ce chef-lieu de canton tiennent le 25 avril, à la Saint-Georges, le lundi de la Pentecôte, le 22 juillet, à la Madeleine, le 29 septembre et à la Saint-Michel : elles ne durent qu'un jour. Champtoceaux est à sept lieues nord de Beaupréau.

La plus importante commune du canton est *Liré*, la patrie de Joachim du Bellay. Si nous en devons croire Bodin, ce poëte du seizième siècle, qui n'avait point encore subi la réforme de Malherbe, composa en Anjou une partie de ses gracieuses, mais peu substantielles poésies. Il disait sans doute aux riants bocages qui bordent à Liré le cours majestueux du fleuve ces vers que ne reproduiraient pas aujourd'hui nos plus infimes almanachs :

Pitieuse écho qui erres dans ces bois,	
Réponds aux sons de ma dolente voix.	
D'où ai-je pu ce grand mal concevoir ?	
Qui coûte ainsi la raison, le devoir.....	*de voir*
Qui est l'auteur de ces maux advenus.....	*venus*
Comment en sont tous mes sens devenus....	*nus*
Qu'étais-je avant d'entrer dans ce passage...	*sage*
Et maintenant que suis-je en mon courage...	*rage*
Qu'est-ce qu'aimer et s'en plaindre souvent...	*vent*
Que suis-je donc lorsque mon cœur en fend..	*enfant*
Qui est la fin de prison si obscure.....	*cure*
Dis-moi quelle est celle pour qui j'endure...	*dure*
Sent-elle bien la douleur qui me poinct.....	*point*
O que cela me vient bien mal à point.	

Les communes de *Bouzillé*, *Drain*, *Saint-Laurent-des-Autels* et *La Varenne* ont aussi quelque importance et se recommandent par leur culture et leur fécondité. Nous avons dit que les vignobles des coteaux qui bordent la Loire, dans ce canton, produisent des vins d'une qualité supérieure.

Le canton de *Saint-Florent-le-Vieil* joint à l'est celui de Champtoceaux et comme lui suit le cours de la Loire, en le caressant de ses riches collines, en le drapant de ses grands voiles d'ombrages. Au IVe siècle, un ermite nommé Florent parut aux bords du fleuve et se creusa une grotte sur la rive gauche, au sommet d'un coteau appelé Mont-Glonne. Selon les traditions légendaires du pays, ce solitaire avait délivré les habitants d'un dragon effroyable : monstre fantastique que vous trouverez dans toutes les vieilles légendes, reproduction fabuleuse de l'hydre de Lerne, imaginée pour accréditer les premiers apôtres du Christianisme. Florent vécut en ce lieu jusqu'à l'âge patriarcal de cent vingt-trois ans : Dieu lui avait accordé de longs jours pour

opérer plus de conversions. Vint ensuite saint Moron, qui continua l'œuvre de saint Florent, et acheva de sanctifier sa mémoire en fondant sur le Mont-Glonne une abbaye qui lui fut dédiée. Saint Moron, premier abbé de ce monastère, dormit, dit la légende, un siècle entier dans la grotte creusée par saint Florent; la candide tradition ne dit pas ce qui se passa au réveil de cet autre Epiménide. Il est beaucoup plus rationnel de penser que Moron avait été enterré sous cette roche, et en aura été exhumé après cent ans, pour être transporté dans le sépulcre de l'abbaye. L'histoire de celle-ci est enveloppée de ténèbres jusqu'au xe siècle; mais on sait qu'à cette époque les Normands, établis dans la grande île de la Loire (La Meilleraie) qui s'étend au pied du Mont-Glonne, dévastèrent ce couvent, le livrèrent aux flammes, et que les religieux prirent la fuite, emportant les reliques de leur patron. Ils se réfugièrent d'abord à Bourges, puis à Tournus en Bourgogne; nous verrons à l'article *Saumur* comment les précieux restes de saint Florent furent ensuite rapportés en Anjou.

Lorsque les aventuriers du Nord eurent disparu des deux rives de la Loire, l'abbaye du Mont-Glonne sortit de ses ruines; mais sa splendeur fut effacée par celle de Saint-Florent de Saumur, qui possédait, nous dirons ailleurs comment, les reliques du bienheureux : l'antique communauté n'était plus qu'une annexe, une dépendance de sa cadette. Celle-ci possédait le talisman qui donnait les richesses aux congrégations religieuses; la maison fondée par saint Moron n'avait plus que des souvenirs; elle ne présentait aux fidèles qu'un trésor vide. Cependant nous voyons que dans la seconde moitié du xie siècle encore, les ruines de Saint-Florent-le-Vieil conservaient le privilége de soustraire au gouvernement épiscopal neuf paroisses de leur territoire; ce ne fut que sous l'épiscopat d'Eusèbe, c'est-à-dire de 1047 à 1081, qu'une transaction fut passée entre ces religieux et ce prélat, pour soumettre ces paroisses à son autorité. Par cette transaction, l'abbé s'obligea à payer au siége d'Angers un droit annuel *synodatique* de sept sols; un des neuf curés eut alors le titre de doyen, et demeura chargé de présenter les huit autres aux synodes de l'évêque.

L'histoire de l'abbaye du Mont-Glonne, comprise par don Huynes dans celle de l'opulente abbaye de Saumur, nous entraînerait, même en l'analysant avec brièveté, bien au delà de nos limites; il nous est impossible d'aborder de semblables détails. Disons seulement que la ville de Saint-Florent fut successivement bâtie autour de la communauté. Malgré la disparition de ce couvent, cette localité a pris quelque importance dans les temps modernes, et sa population dépasse 2.000 âmes. Peut-être son accroissement serait-il aujour-

d'hui plus remarquable, s'il n'eût été longtemps paralysé par les suites de la déplorable guerre civile qui sévit si cruellement sur ce territoire, en 1793. L'insurrection éclata à Saint-Florent le 10 mars : la tentative qui avait échoué à Chollet le 4, réussit six jours plus tard sur le Mont-Glonne. Il y avait là une administration de district, dont les archives furent brûlées et la caisse pillée. Pour le moment, les événements locaux en restèrent là, à quelques mouvements de troupes près; mais au mois d'octobre, Saint-Florent fut le théâtre de l'entreprise la plus hardie qu'aient exécutée les troupes vendéennes. Après la bataille de Chollet, où l'armée catholique avait disputé si vaillamment la victoire aux républicains, cette armée n'avait pas été tellement mise en déroute, qu'elle n'eût pu opérer sa retraite sur Saint-Florent; et son plan de campagne continuait de s'accomplir, car c'était bien là qu'elle avait résolu de passer le fleuve pour établir ses opérations sur la rive droite, et obliger les généraux français à diviser leurs forces. C'était donc le passage de la Loire que, dans une conception stratégique bien entendue, il convenait à tout prix d'empêcher. Mais pour cela, il ne fallait pas perdre un temps précieux dans les conférences qui suivirent l'occupation de Beaupréau; il ne fallait pas même s'arrêter dans cette ville; on devait marcher résolument sur Saint-Florent. On ne le fit point; les Vendéens purent préparer, sans être trop inquiétés, les moyens réellement prestigieux à l'aide desquels ils parvinrent à traverser le fleuve. Les barques qu'ils trouvèrent sur la rive gauche étaient peu nombreuses : leur possession même devint funeste à un grand nombre d'individus, qui en surchargèrent plusieurs et sombrèrent avec elles. Par une habileté qui certes dut égaler la hardiesse de l'entreprise, les rebelles parvinrent à jeter sur le fleuve une espèce de pont, formé de portes, de fenêtres, d'échelles, de planches, de madriers, attachés soit avec des cordes, soit avec de l'osier, à des perches qui n'avaient pu être enfoncées rapidement dans le sable qu'à la faveur de leur extrême ténuité. Et lorsque soixante mille personnes, guerriers, vieillards, femmes, enfants, furent engagés sur cette construction chancelante, sous la canonnade d'un poste républicain établi à Varades, on aurait cru voir une troupe aérienne traversant la Loire à fleur d'eau; car à une certaine distance, les supports du pont échappaient à la vue. Nous avons entendu l'empereur Napoléon, ce père des prodiges à la guerre, répéter deux fois en parlant de cette expédition féérique : « Mes ingénieurs sont d'habiles gens; mais les Vendéens, à Saint-Florent, furent des sylphes. »

Ce passage, que le fanatisme seul pouvait tenter, se termina dans la nuit du 17 au 18 octobre, et dans la matinée de ce dernier jour. Lorsque le 19, avant l'aurore, le capitaine Hauteville, de la légion des Francs, arriva à Saint-

ment de Loir-et-Cher, à la gloire de *Denis Papin*, savant Blésois auquel Arago a fait restituer l'honneur d'avoir, le premier, indiqué la vapeur comme puissance de locomotion. De la part du statuaire angevin, l'exécution de la statue de Papin ne sera pas seulement la production d'un nouveau chef-d'œuvre; ce sera aussi un trait généreux. Dans un banquet offert à ce grand artiste et à son illustre compagnon de voyage, il a dit : ***Mon toast à la ville de Blois sera ma statue de Papin.*** Cette effigie, coulée en bronze, sera placée sur le milieu du pont, si l'avis de David est adopté. Espérons qu'aucune de ces influences délibérantes, plus habiles à calculer le revient du métal monnayé qu'à discuter sur le placement des bronzes héroïques, ne s'opposera à ce que la statue projetée plane, du milieu de la Loire, sur le cours de ce beau fleuve, et semble commander à cette navigation dont Papin a décuplé la rapidité.

Le tombeau de Bonchamps, auquel nous revenons, fut achevé en 1823; la partie architectonique de ce monument est due à M. Leclerc. Il a été érigé

au moyen d'une souscription ouverte par M. le duc de Brissac, pair de France. Nous aimons à penser que ce membre de la chambre haute s'est proposé de rendre hommage, non au chef de parti, mais au guerrier mourant mu par un sublime dévouement d'humanité, et s'endormant à jamais dans l'oubli des passions violentes de la terre. Sur une autre partie du plateau, que couronne la ville de Saint-Florent, s'élève une colonne haute et svelte : c'est un second monument à la mémoire de Bouchamps. Il se groupe heureusement sous le regard, avec la tour qui surmonte l'église, avec cet édifice lui-même et les bâtiments considérables de l'ancienne abbaye. Le tout forme un ensemble pyramidal, qui, vu de loin sur la base rocailleuse que lui prête le Mont-Glonne, présente un aspect aussi imposant que majestueux.

Saint-Florent eut toujours pour seigneurs les religieux de l'opulente abbaye de ce nom; nous ne trouvons dans l'histoire aucune trace d'événements militaires qui se soient accomplis en ce lieu, avant 1793; il est peu probable, cependant, que cette localité soit restée étrangère aux guerres civiles du XVIe siècle. L'abbaye était environnée d'une muraille qui pouvait au besoin la défendre d'un coup de main.

Les foires de Saint-Florent tiennent le samedi de la Passion, le dernier samedi de juin et le dernier samedi d'août : elles ne durent qu'un jour. Saint-Florent est à cinq lieues nord de Beaupréau, où l'on se rend par une route départementale passant à Montrevault.

Marillais, commune située à un quart de lieue de Saint-Florent, n'est point une localité importante; mais elle se recommande par son antiquité. Les chercheurs d'origines, gens aussi utiles au progrès de la science historique que les discoureurs à perte d'haleine sur le casque d'Hector ou le bouclier d'Achille, se sont beaucoup exercés sur l'étymologie du nom de Marillais; les uns le font venir de *Maria illic est*, parce que la Vierge y opéra jadis de nombreux miracles; d'autres, en considérant que beaucoup d'ossements ont été trouvés sur ce territoire, ont fait dériver son nom de *mors illic est*, dénomination contre laquelle se sont prononcés d'autres étymologistes, en déclarant que le nom qui nous occupe venait de l'antique présence en ce lieu d'une chapelle : *beatæ Mariæ de lacu*, à cause du voisinage d'un marécage. Cette explication, si l'on s'arrête à l'état du sol actuel, paraît la plus vraisemblable. Quoi qu'il en soit, Grandet, dans son *Histoire ecclésiastique de l'Anjou*, restée manuscrite, nous apprend que dès la fin du IIIe siècle le culte de Notre-Dame était établi à Marillais; ce fut, selon cet écrivain, ce qui donna l'idée à saint Maurille, évêque d'Angers au IVe siècle, de fixer au 8 septembre la fête de la nativité de la Vierge, connue en Anjou sous la

désignation de Notre-Dame l'angevine[1]. La chapelle que ce prélat trouva établie à Marillais était desservie par *des femmes et des filles, espèces de religieuses*, dit Grandet, qui pouvaient bien avoir été originairement des druidesses chargées d'entretenir le feu sacré, en l'honneur d'une divinité inconnue. Charlemagne visita l'oratoire de Marillais : à cette époque encore trois lampes y brûlaient nuit et jour, entretenues par ces espèces de religieuses. Mais ces sortes de prêtresses, comme les vestales, comme les druidesses, appartenaient à cette humanité faillible dans laquelle le sentiment du devoir ne peut pas toujours dominer l'ascendant de la nature; l'une d'elles subit ou partagea les transports d'un homme audacieux ; ce collége féminin fut supprimé. Tout porte à croire que cette suppression fut prononcée par le capitulaire de 798, dans lequel les pythies de Marillais, désignées sous le nom de *Striæ*, étaient accusées de manger des hommes, ce qui n'était qu'une figure un peu forcée. L'empereur ordonna que la chapelle fût démolie, et fit élever sur son emplacement l'une des vingt-quatre églises dont les noms correspondaient avec les vingt-quatre lettres de l'alphabet : conception quelque peu puérile pour un si grand homme. Il donna à la nouvelle basilique une cloche d'or pesant cent livres. Cette cloche, durant les excursions de Nominoé en Anjou, fut jetée dans la rivière d'Evre. Or, un successeur de Nominoé, qui sans doute voulut faire retrouver ce précieux objet, intenta à cet effet un procès aux moines du Mont-Glonne, propriétaires de l'église. Nous ignorons quelle fut l'issue de ce débat judiciaire ; mais il est probable que la cloche d'or ne se retrouva point. Du reste, ces trésors précipités dans les rivières, à l'approche d'une invasion, sont une tradition universellement répandue..... Ici ce sont cent statues d'argent massif; là c'est le coffre-fort d'un prince contenant deux tonnes d'or; ailleurs c'est une cassette renfermant des pierreries d'une valeur fabuleuse ; et jamais nous n'avons entendu raconter que les rivières aient rendu les prétendues richesses qu'elles étaient censées recéler.

L'église de Marillais, qui, longtemps avant Charlemagne, était le but de pèlerinages nombreux, devint dans la suite, dit Bodin, « un des lieux les plus accrédités du monde chrétien ; l'affluence des étrangers était si considérable, dans le moyen âge, à la fête de l'Angevine, que cent bœufs ne suffisaient pas pour les nourrir; et leur dévotion était si fervente que le produit des

1. A la fin du VIIe siècle, le pape Sergius Ier établit la fête de la Nativité de la Vierge dans toute la chrétienté.

évangiles s'élevait à plus de cinq cents écus. » La fête de l'Angevine est bien déchue de son ancienne célébrité ; cependant elle réunit encore à Marillais le 8 septembre, un grand nombre d'habitants de la Bretagne, du Poitou et de l'Anjou. Cette affluence doit s'entendre des populations rurales ; quant aux classes bourgeoises qui, généralement, sont enclines au pyrrhonisme du siècle, elles sont conduites à Marillais, ou par l'esprit de spéculation ou par l'attrait du plaisir..... Pour ces classes, la dévotion n'est plus qu'un prétexte. Marillais est un très-petit bourg, formé de boutiques qui ne sont habitées que le jour de la fête par des marchands forains. Dans une vaste prairie, arrosée par l'Evre, on dresse une multitude de tentes où se logent les étrangers, qui, pour la plupart, arrivent la veille à l'Angevine et ne partent que le lendemain. On mange, on boit, on danse beaucoup à cette assemblée foraine ; on y prie infiniment moins.

L'église, plusieurs fois restaurée et même reconstruite, est peu remarquable sous le rapport de l'art ; mais à la porte latérale, on retrouve encore quelques débris d'architecture romane primitive, appartenant à la construction de Charlemagne. Ce vestige, consistant en un fragment de galerie, est peut-être la portion d'édifice la plus ancienne de l'Anjou, à part les ruines romaines.

L'île située vis-à-vis de Saint-Florent est appelée La Meilleraie. Les Normands, au rapport d'Adreval, s'y établirent dans l'une de leurs invasions et y bâtirent, pour protéger leurs barques, un fort dont on ne trouve plus aucune trace. Cette grande île, cultivée dans quelques parties, couverte de prairies et de pâturages dans d'autres, agréablement ombragée partout, est souvent couverte de bestiaux. — C'est là que le marquis de Bonchamps, pressé de quitter la rive gauche, rendit le dernier soupir.

Montjean (Mons Jani) est, après *La Pommeraie*, le bourg le plus peuplé du canton de Saint-Florent. Si l'on peut juger de l'origine de cette localité par son nom, on doit présumer que là fut, durant la période gallo-romaine, un temple de Janus. Au seizième siècle, un couvent de Cordeliers fut établi à Montjean ; plus tard ce couvent devint une prison, et les moines en furent les geôliers. Il y avait là aussi un château, qui fut incendié durant les guerres de la Vendée : c'est aujourd'hui un grand cadavre de pierre sans toits, sans planchers, et l'on voit courir les nuages à travers les croisées vides de ce bâtiment abandonné.

On lit dans la chronique de Flodoard que Raynauld, chef des Normands de la Loire, s'était fait, en 924, seigneur de Montjean. Dans la même année, il fut assiégé et pris dans son château par les troupes de Charles-le-Chauve. Ce château n'existe plus depuis longtemps ; celui que les flammes détruisirent en

1793 était moderne. Mais la chapelle, où l'on voyait autrefois le tombeau du maréchal de Montjean, est un édifice du XVIe siècle, ainsi que le révèlent les caissons de la voûte, où l'on voit la salamandre sculptée. Le maréchal René de Montjean, qui avait épousé Philippine de Montespedon, fille unique du baron de Beaupréau, était un capitaine assez peu recommandable sous le rapport des talents militaires. « Il fut comparé, dit Brantôme, au maréchal de Lautrec pour la présomption et la vanité, lesquelles furent telles, qu'étant lieutenant du roi en Piémont, il se permit de traiter les affaires dont il était chargé par des ambassadeurs, voulant contrefaire le roi; ce que François Ier trouva fort sot. » René de Montjean, mort en 1538, fut le dernier seigneur de sa maison.

La commune de Montjean offre des mines de charbon exploitées. Une fontaine d'eaux ferrugineuses, qui existait autrefois sur ce même territoire, a disparu par suite de cette exploitation. Mais des eaux de même nature se trouvent dans la commune de *Saint-Laurent-du-Mottay*, sans être recherchées.

Les richesses du canton de Saint-Florent sont variées : ses vins ont du renom; on y cultive avec avantage les plantes filamenteuses, et l'engrais des bœufs est une source de bien-être pour beaucoup d'habitants de ce canton. La fabrique de Chollet y occupe aussi une partie de population, mais moins considérable que dans les cantons plus rapprochés de cette ville manufacturière et commerciale, qui est l'âme des principales prospérités de l'arrondissement de Beaupréau.

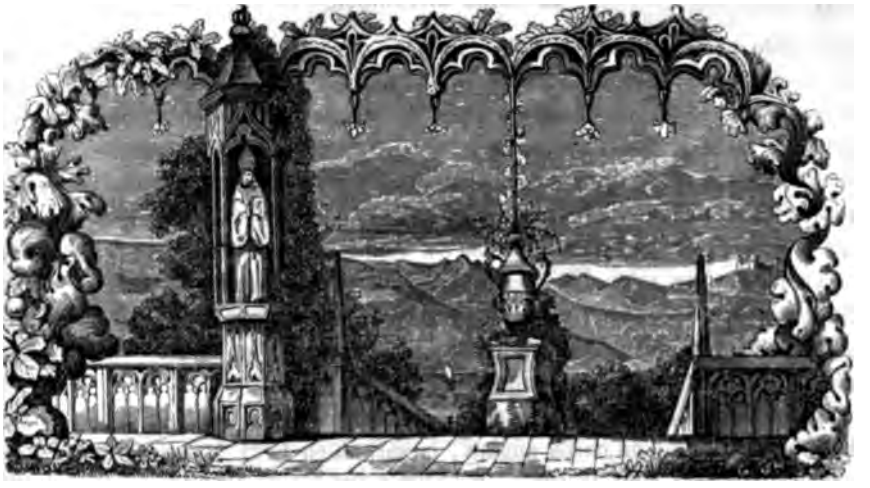

CHAPITRE IV.

Arrondissement de Segré. — Canton de *Segré*. — Canton du *Lion-d'Angers*. — Routes stratégiques. — Canton de *Candé*. — Canton de *Pouancé*. — Canton de *Châteauneuf*. — Séronne, berceau de la maison régnante de France. — Diversités.

Entre l'arrondissement de Beaupréau et celui de Segré, situé sur la rive droite de la Loire, se trouve interposée l'extrémité est de l'arrondissement d'Ancenis (Loire-Inférieure). Le territoire de Segré, qui forme, avec celui de Baugé, la partie nord du département de Maine-et-Loire, en est la plus petite subdivision, et ne se compose que de cinq cantons. Celui de *Segré*, le plus central, a pour chef-lieu une petite ville (*Segreïum*, *Segredum*, *Castrum-Segreï*) qui fut jadis une des baronnies du Bas-Anjou. Elle est située sur la rivière d'Oudon, dans un pays bien cultivé, mais d'un aspect moins

splendide que le vallon de la Loire, quoique pittoresque et agréablement coupé de végétations diverses. La première mention qui soit faite de Segré dans les monuments historiques ne remonte pas au delà du onzième siècle; alors Albert, seigneur du lieu, donna son église à l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers : ce don fut fait sous le règne de Foulques le Rechin. Au XIIe siècle, Jean sans-Terre, au rapport de Guillaume le Breton, enleva la ville de Segré à Amauri de Craon, qui la possédait alors, pour la donner à Guillaume de la Guerche. Mais ni l'un ni l'autre de ces seigneurs n'en pouvait jouir légalement : ce domaine faisait partie du douaire de la reine Bérangère, veuve de Richard Cœur-de-Lion; cette princesse trouva des défenseurs de ses droits : le sire de La Guerche dut employer la force pour s'emparer de Segré.

Au XVe siècle, cette ville souffrit des guerres d'invasion : sir Jehan de la Pouille, à la tête d'un corps anglais, la surprit en 1422. Mais informé que le comte d'Aumale, parti de Tours, marchait en Anjou avec tout ce qu'il avait pu réunir de gentilshommes et d'infanterie, le général insulaire, après avoir imposé une forte somme aux habitants de Segré, et démoli le château, évacua la ville, emmenant, pour assurer le paiement de cette contribution, les notables habitants, plus un troupeau de dix mille têtes de gros bétail. Mais les Anglais, atteints au village de la Brosminière, dans le Maine, par le corps du comte d'Aumale, furent taillés en pièces, et leur chef dut remettre son épée. Les otages de Segré et les dix mille têtes de bétail furent repris; la contribution resta dans les bourses particulières.

Le château de Segré fut rebâti par les ligueurs en 1591; mais ayant été enlevé par le sieur de La Rochepot, gouverneur d'Angers, il fut de nouveau démoli. Après les guerres religieuses les vicissitudes politiques de Segré prirent fin, et le peu d'importance de cette localité, durant les guerres civiles de l'ouest, la sauva des grands désastres qui assaillirent tant d'autres villes de l'Anjou. Le pays fut pourtant traversé à diverses reprises par les troupes vendéennes ou républicaines, et ne demeura pas exempt de calamités.

Les fabriques de toile qui de tout temps furent l'industrie de Segré, s'étant accrues beaucoup depuis trente à quarante ans, la population, qui n'était au moment de la révolution que d'environ huit cents habitants, s'élève maintenant à deux mille deux cent onze. La ville ne manque ni d'agrément ni d'animation; ses foires, qui sont très-commerçantes et qui durent un jour, ont lieu le trois janvier et les premiers mercredis de chacun des autres mois, excepté en juin; il s'en tient une aussi le 28 mai. Segré est situé sur une route départementale, joignant à l'est la route royale d'Angers à Laval, et se dirigeant au nord-ouest vers le département d'Ille-et-Vilaine. Ce chef-lieu d'arrondissement

est à neuf lieues nord-ouest d'Angers, où l'on se rend par la route départementale sus-mentionnée, puis par la route de Laval.

Il n'y a pas de communes populeuses dans le canton de Segré : les plus importantes, après le chef-lieu, sont *Sainte-Gemmes-d'Andigné*, *Bourg d'Iré*, *Saint-Martin-du-Bois* et *Châtelais*. Le territoire de ce canton est généralement bien cultivé, quoique d'une qualité médiocre. On y récolte du froment, du seigle, du sarrasin, de l'avoine, beaucoup de légumes et du chanvre. On peut y semer aussi du lin d'hiver et d'été. A ce genre de culture, qui est celui usité dans tout l'arrondissement, on a joint depuis quelques années des semis de trèfle. On ne récolte point de vin dans cette partie du département; le cidre, fait par les habitants, est leur boisson ordinaire, surtout parmi les populations rurales. L'arrondissement de Segré est assez boisé : il partage avec une partie des arrondissements de Baugé, d'Angers et de Beaupréau la dénomination de *Bocage*.

Au sud-est du canton de Segré s'étend celui du *Lion-d'Angers*, dont le chef-lieu est situé sur la route d'Angers à Laval, au confluent de l'Oudon et de la Mayenne. Le Lion-d'Angers est une ville peuplée de deux mille sept cent trente-deux habitants, où les historiens de l'Anjou ne semblent pas avoir recueilli de faits importants. Durant les guerres civiles de l'ouest, à la fin du XVIIIe siècle, cette ville fut plus d'une fois occupée par les rebelles et par les armées républicaines. Les foires de ce chef-lieu de canton tiennent le 22 avril, le 11 juin, le second lundi de juillet, le 11 septembre, le 24 octobre et le 18 décembre : elles durent un jour. Le Lion-d'Angers est à trois lieues et demie sud-est de Segré; on communique de l'une à l'autre ville par une route départementale.

La commune de *La Pouèze* n'est pas une des plus considérables du canton que nous visitons; mais nous devons mentionner le fait suivant, qui se rapporte à cette localité. Louis XI, chassant un jour dans la forêt de Longuenée, qui couvre une partie de ce territoire, se trouva tout à coup atteint d'une de ces indispositions auxquelles sa frêle organisation le rendait sujet. Selon son usage, il invoqua le secours du ciel, et particulièrement celui de sainte Ermance. Apparemment sa prière fut efficace, car il fit bâtir dans la paroisse de La Pouèze une chapelle dédiée à cette sainte, et qu'il orna de deux grandes statues en argent : l'une de la saint Ermance, l'autre de saint Barthélemy. Le cauteleux souverain s'était aussi engagé à fonder en ce lieu une collégiale ; mais fort généreux lorsqu'il tremblait pour ses jours, il oubliait volontiers, quand le danger était passé, les promesses faites pendant sa durée. Le chapitre de Saint-Ermance ne fut point établi. On voit sur la commune de La Pouèze

un tumulus d'assez forte dimension appelé la Motte de la Villenière ; on parvient à son sommet par une rampe d'une longueur et d'une largeur considérables.

Les communes les plus populeuses du canton du Lion-d'Angers sont *Vern*, *Grez-Neuville* et *Brain-sur-Longuen ;* les autres ne contiennent pas une population au-dessus de 900 habitants. Nous ne pouvons rien ajouter à ce que nous avons dit précédemment quant à la culture et aux produits du territoire : nous le répétons, cette mention est applicable à tout l'arrondissement de Segré.

Nous n'avons point encore mentionné les *routes stratégiques,* ouvertes depuis 1830 dans quelques parties du département de Maine-et-Loire et particulièrement à travers le pays appelé le Bocage. L'arrondissement de Beaupréau en offre deux : l'une se dirigeant de Montrevault, par Saint-Remy, le Feuillet et l'Andemont, vers le Loroux (Loire-Inférieure) ; l'autre partant de Vallet (même département) et se dirigeant vers Ancenis, par le Doré, Saint-Laurent-des-Autels, Liré et le pont suspendu jeté sur la Loire, vis-à-vis d'Ancenis. Dans l'arrondissement de Segré, il existe également deux routes stratégiques, perçant les parties les plus boisées de la contrée, savoir : celle qui, partant de Chantocé, se dirige sur Segré, par Saint-Augustin, Bécon, La Pouèze, Vern, Chazé, et continue dans le département de la Mayenne jusqu'à Craon ; l'autre qui, partant de Juigné, traverse le canton de Pouancé pour se rendre dans la Mayenne. On sait que ces communications militaires furent ouvertes pour rendre impossibles, ou du moins infructueux, les rassemblements qui se formèrent sur ces pays couverts, aux diverses époques de nos troubles civils durant les XVIIIe et XIXe siècles. Il est malheureux que ce moyen n'ait pas été imaginé il y a cinquante ans : il eût épargné beaucoup de sang français qui fut, hélas ! prodigué, dans tant d'atroces discordes, et qu'on n'eût pas vu du moins versé par des mains françaises... au moins sur les champs de bataille. Les routes stratégiques présentent subsidiairement un avantage précieux : c'est qu'elles établissent des communications sur quelques points où elles manquaient.

Le canton de *Candé,* auquel on communique de celui du Lion-d'Angers par la route stratégique, forme à l'ouest la limite du département que nous décrivons, et se trouve coupé par une langue de terre appartenant au département de la Loire-Inférieure. Candé est une petite ville située sur la route d'Angers à Rennes, et dont le territoire est arrosé par les petites rivières de la Mandie et de l'Edre. Cette localité est la dernière limite de Maine-et-Loire. S'il faut s'en rapporter à l'auteur de la vie de saint Romain, qui écrivait au VIe siècle,

le nom de Candé viendrait de *Candere*, se cacher, parce que cette ville est sur une rivière qui se cache dans une autre. Cette explication passablement puérile est cependant adoptée par Ménage, qui l'admet pour le synonyme du *confluens* des latins et du mot français *confluent*. Candé était anciennement le siége d'une baronnie, de laquelle relevaient six châtellenies et plus de quarante fiefs, en haute justice. Avant le commencement du XIIe siècle, aucun monument historique n'avait mentionné Candé; en 1106, Geoffroi Martel, fils du Rechin, assiégea cette ville dans la guerre qu'il fit à son père, et fut frappé mortellement d'une flèche à ce siége [1], mais durant une armistice. On a prétendu que cette trahison avait été exercée à l'instigation de Bertrade, belle-mère du jeune prince. Au XIIIe siècle la baronnie de Candé appartenait à la maison de Chemillé; au XVIe siècle elle avait passé dans celle de Laval, au XVIIe dans celle de Condé. Il y avait avant la révolution un grenier à sel au chef-lieu de canton qui nous occupe. Il fut autrefois fortifié et pourvu d'un château; ce système de défense n'existe plus.

La population de Candé n'excède pas 1,550 habitants; la ville est assez animée, mais sans industrie spéciale. Les foires ont lieu le premier lundi de chaque mois, excepté en mars; celle correspondant à ce mois, tient le premier lundi après la mi-carême : toutes durent un jour. Candé est à cinq lieues sud-ouest de Segré, avec communication d'une route départementale.

Le canton de Candé se compose de six communes seulement : toutes sont considérables et essentiellement agricoles; celles dont nous n'avons rien à dire sont : *Angrie, Chaze-sur-Argos*, *Freigné*, *La Potherie* et *Loiré*.

A la pointe nord-ouest du département de Maine-et-Loire, et touchant aux départements de Mayenne, d'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Inférieure, se trouve le *canton de Pouancé*. Le chef-lieu (*Pudinciacum*, au rapport de Ménage), est une ville d'une certaine importance, quoique peu étendue, située au bord d'un vaste étang, duquel surgit la rivière de Versée, qui se perd dans l'Oudon. Les anciens seigneurs de Pouancé paraissent avoir pris le nom de leur seigneurie : le premier dont les monuments historiques fassent mention se nommait Sylvestre, et vivait vers le milieu du XIe siècle. Assiégé dans son château par Conan II, duc de Bretagne, il se rendit et fut fait chancelier de ce prince. Gaultier Hay, petit-fils de ce seigneur, et sa femme Bazile, fondèrent en 1094 le prieuré de la Madeleine, à Pouancé. Au rapport du chroniqueur

(1) Induit en erreur par quelques écrivains, nous avons rapporté à tort, dans notre article *Candes* (Indre-et-Loire), que Geoffroi Martel II avait péri devant cette place.

sous la main d'Ingelger, premier comte héréditaire. Alors la brève importance de Séronne s'évanouit : les fortifications tombèrent en ruines : le château fut abandonné aux outrages du temps. Mais en 1131, le comte Geoffroi-le Bel, voulant opposer un rempart aux incessantes incursions de Robert de Sablé dans le comté d'Anjou, releva l'enceinte de Séronne et bâtit un nouveau fort pour protéger la ville, qui prit dès lors le nom de Châteauneuf. Ce prince jeta en même temps un pont sur la Sarthe. Par la construction de ce dernier édifice, plusieurs intérêts se trouvèrent lésés : par exemple, le marché de Morannes fut abandonné, parce que celui de Châteauneuf jouissait de diverses franchises qui le firent préférer; et l'évêque d'Angers, qui percevait sur la rivière de Sarthe un droit de péage, s'en trouva privé. Soudain un foudre spirituel lui fit raison de cette perte; le comte, effrayé, accorda en dédommagement au prélat beaucoup plus qu'il n'avait perdu.

La terre de Châteauneuf, partie intégrante du comté d'Anjou jusqu'au règne de Jean sans-Terre, fut donnée par ce souverain à Étienne du Perche, son petit-fils, en 1201. Mais Philippe-Auguste s'étant emparé de toutes les possessions du roi d'Angleterre en France, donna Châteauneuf à Guillaume des Roches, qu'il avait créé sénéchal d'Anjou. Ce domaine passa ensuite dans la maison de Craon, puis dans celle d'Albret. Érigé en baronnie vers 1584, il appartint longtemps à la famille de Saint-Offange; enfin il passa aux marquis de Sablé. Il y avait en 1790 une administration de district à Châteauneuf.

Cette ancienne capitale du comté d'Anjou d'outre-Maine aurait assurément perdu même la désignation de ville, si ce n'était quelques restes de fortifications et particulièrement la porte Tranche-Pied, qui lui prêtent encore un certain caractère. On ne voit plus qu'une des culées du pont bâti par Geoffroi-le-Bel; enfin, des deux paroisses de Châteauneuf, il ne reste que Notre-Dame; l'église de Saint-André a été démolie il y a quarante ans. Celle de Notre-Dame, reconstruite dans presque toutes ses parties, offre encore cependant des portions de construction remontant au XIIe siècle ; mais aucune de l'édifice roman primitif. La population de Châteauneuf n'excède pas 1,350 habitants. Cette ville est peu animée, peu commerçante; quatre routes départementales y aboutissent cependant. Les foires de ce chef-lieu de canton tiennent le 15 mars, le 27 avril, le 27 mai, le 16 août et le 30 novembre : elles durent un jour. Châteauneuf est à huit lieues est de Segré, sans communication directe avec le chef-lieu d'arrondissement.

Il est des faits d'une haute importance historique sur lesquels on est fixé bien tardivement, surtout en ce qui concerne les dates et les localités. Ainsi l'on

ignora longtemps le lieu où Robert-le-Fort perdit la vie en 867 ; c'est à Ménard, écrivain du XVIIe siècle, que l'on doit la découverte de ce coin de terre : c'est par lui que l'on sait que l'église de *Brissarthe* est celle d'où partirent, presque en même temps, les deux traits qui tuèrent Ranulphe d'Aquitaine et le comte d'Anjou d'outre-Maine. Dans le *Gesta Nortmannorum*, le mot *Brisserta* (pont de la Sarthe) avait été traduit par *Brisserte*, et de là une longue et infructueuse recherche.

Or, l'église de Brissarthe où s'étaient réfugiés les Normands, poursuivis par Robert-le-Fort, existe encore; elle a subi sans doute plusieurs reconstructions; mais on reconnaît dans la nef quelques parties du IXe siècle, particulièrement à droite en entrant, trois petites fenêtres en plein cintre de l'une desquelles dut partir la flèche qui tua Ranulphe. Quant à Robert, il fut frappé devant la porte de l'église, au moment où, avant d'avoir eu le temps de s'armer, il voulut repousser les Danois dans l'église..... Peut-être le pavé de la nef est-il le même sur lequel le farouche Hasting fit traîner le corps sanglant de ce redoutable adversaire, tant de fois vainqueur des bandes du Nord, pour contempler mort celui qui, au retour de l'aurore, devait anéantir ces hordes barbares. On s'étonne que les descendants de Hugues-Capet n'aient pas voué un culte de religieux souvenirs à l'église de Brissarthe.

Il n'existe pas dans le canton de Châteauneuf une seule commune dont la population s'élève à 1,300 âmes, si ce n'est le chef-lieu. Les communes les plus importantes après cette localité sont : *Champigné, Contigné, Juvardeil et Martigné*. En comparant le territoire de l'arrondissement de Segré en général au val de la Loire, et même aux parties sud et ouest de l'arrondissement de Beaupréau, on reconnaît que la nature a moins favorisé les populations, et que l'industrie a trouvé moins d'éléments de prospérité parmi eux. Cependant, si les campagnes arrosées par la Sarthe et la Mayenne n'ont pas l'aspect grandiose des rives du grand fleuve, elles abondent en sites pittoresques remplis de charmes. On les admire moins que ceux du val d'Anjou, mais on les recherche davantage, lorsque l'on aime la nature pour ce qu'elle offre de plus touchant, sa simplicité.

CHAPITRE V.

Arrondissement de Baugé. — Généralités. — Canton de *Baugé*. — La ville. — Canton de *Noyant*. — Canton de *Longué*. — Abbaye du Louroux; les Prussiens en 1815. — Vernoil-le-Parricide. — Canton de *Beaufort*. — La ville. — Montgeoffroi. — Les Contades. — Canton de *Seiches*. — Le Verger. — Tombeau d'un chien. — Canton de *Durtal*. — Le château. — Diversités.

L'arrondissement de Baugé joint à l'ouest celui de Segré et l'extrémité nord de celui d'Angers; de l'est au nord-ouest, il est borné par la Loire; il touche à l'est au département d'Indre-et-Loire; enfin il se trouve limité au nord-est par le département de la Sarthe. L'agriculture, sur ce territoire, est à peu près la même que sur celui dont nous venons de terminer la description : on y cultive du froment dans les terres fortes, des céréales inférieures dans celles qui sont légères et sablonneuses, comme dans le canton de Durtal. Partout on s'y livre à la culture du chanvre et du lin. La circonscription territoriale

que nous abordons n'offre pas de collines élevées; les vins qu'on y récolte sont plus que médiocres, et du reste les vignobles se rencontrent rarement. Ce territoire est boisé dans presque toutes ses parties; plusieurs rivières peu importantes l'arrosent : les plus remarquables sont l'Authion, dont le cours est parallèle à celui de la Loire, et qui se jette dans ce fleuve au-dessous de Beaufort; le Coisnon, qui traverse l'arrondissement du sud au nord; et le Latan, qui coule sur le canton de Longué. Il y a des prairies près de ces divers cours d'eau.

Le *canton de Baugé*, situé vers la partie nord de l'arrondissement, a pour chef-lieu une ville heureusement située au point de jonction de quatre routes royales, divergeant sur la Touraine, le Maine, la Bretagne et l'intérieur de l'Anjou, pour (cette dernière) se continuer dans le Bas-Poitou. Baugé, *Bulgianum*, *Baugeium*, *Baugium*, n'était au XIIe siècle qu'un village formé lentement autour d'une maison de chasse que Foulques Nerra avait fait bâtir dans une vaste forêt au milieu d'une *bauge*, lieu fangeux servant de remise aux sangliers. Lorsque ce village commença à se peupler, on y construisit une église; ce fut alors que le hameau, devenu bourg, prit le nom du château. Geoffroi, évêque de Lincoln, frère naturel du roi Richard Cœur-de-Lion, devint possesseur de Baugé par le don que ce prince lui fit de cette terre en 1188. Le revenu du domaine ne consistait guère que dans le produit de ses biens. Jean sans-Terre l'assigna, comme partie de douaire, à Isabeau d'Angoulême, sa femme; mais Philippe-Auguste ayant confisqué le comté d'Anjou, donna en 1206 la terre de Baugé à Guillaume des Roches, sénéchal de cette province. En 1286, Philippe le Hardi accorda à Marguerite de Provence, sa mère, deux mille livres de rentes, à prélever sur les domaines de Baugé et de Beaufort. A la fin du XVe siècle, Louis XI échangea le dernier fief avec le maréchal de Gié, contre la vicomté de Vire en Normandie. Nous ignorons si la seigneurie de Baugé resta jusqu'à la révolution dans la maison de Rohan, à laquelle appartenait le maréchal : les historiens de l'Anjou nous renseignent imparfaitement à ce sujet. Quoi qu'il en soit, il y avait à Baugé, avant 1789, un gouverneur de la ville et du château, une sénéchaussée, un corps-de-ville, une maîtrise des eaux-et-forêts, une élection et un grenier à sel. Toutes ces institutions n'étaient point établies dans le bourg qui avait entouré le château bâti par Foulques Nerra, et que l'on nomme aujourd'hui le Vieux-Baugé; sous le règne de Charles VII, un autre bourg, appelé originairement le Petit-Baugé, s'était formé sur le Coisnon à un quart de lieue du premier : ce nouveau bourg est devenu dans la suite la ville.

On chercherait vainement au Vieux-Baugé des vestiges du château primitif.

Le bon roi René en fit construire un nouveau, peu remarquable par son architecture extérieure, mais qui renferme d'assez belles salles. Ce prince affectionnait Baugé; l'accroissement de cette ville fut assez rapide sous son règne: il en fut en quelque sorte le fondateur. Nous avons dit ailleurs que René se trouvait à Baugé lorsqu'il apprit que le farouche Louis XI, son neveu, disposait du duché d'Anjou. L'enceinte fortifiée, qui devait dater du xve siècle, a été démolie, les fossés ont été comblés.

Après le siége infructueux d'Angers, le 3 décembre 1793, les Vendéens se mirent en retraite sur Baugé et occupèrent la ville. Ils y étaient le 8, attendant l'ordre de marcher sur Saumur, lorsque des chasseurs républicains vinrent les attaquer; ils furent repoussés; mais cette attaque jeta le trouble dans l'armée catholique, qui ne savait point se mouvoir par section. Le 9, les chefs vendéens ayant eu avis que la division Kléber s'avançait par la levée afin de couper leur communication avec Saumur, les bandes catholiques furent dirigées sur la Flèche. Kléber ne fit donc que passer à Baugé le 10, et continua sa route sur la Flèche. Dans un conseil de guerre tenu à Baugé, les généraux Kléber et Marceau, les représentants du peuple Prieur et Bourbotte, avaient décidé que la division dite de Mayence marcherait sur le Mans; ce mouvement s'effectua. La guerre de la Vendée fut donc pour Baugé un orage qui ne fit que passer.

Il y avait autrefois à Baugé, avec une paroisse unique, dédiée à Notre-Dame, un couvent de Capucins, un hôtel-Dieu ancien, et un hospice des incurables, aujourd'hui fort important, qui mérite une mention détaillée. Cet établissement date de l'année 1779 et fut fondé par M. Brault, alors curé de Baugé. Mais les moyens de ce respectable ecclésiastique étaient bornés, et les malades devenaient trop nombreux pour être logés et traités avec les faibles ressources dont le fondateur disposait. Dans cet état de choses, mademoiselle Anne-Renée-Félix Hardouin de la Girouardière, qui, jusqu'à l'année 1784, avait contribué plus que personne au soutien des pauvres pensionnaires de M. Brault, acheta une maison, la fit disposer convenablement et y plaça les incurables. L'établissement fut autorisé par lettres-patentes du 7 septembre 1786; depuis lors il n'a cessé de s'accroître, grâce à l'inépuisable bienfaisance et au zèle infatigable de sa fondatrice. Enfin, elle est parvenue à surmonter les obstacles de toute nature qui, durant nos agitations politiques, ont traversé sa noble mission. Pendant près d'un demi-siècle mademoiselle de la Girouardière a consacré tous ses soins et sa fortune presque entière à soutenir l'institution pieuse dont elle a doté l'arrondissement de Baugé. Elle s'est éteinte, il y a quelques années, au sein d'une activité que son grand âge avait à peine

ralentie, et au milieu d'une vingtaine d'hospitalières dont elle s'était faite la supérieure, afin de leur offrir un modèle de la piété réelle..... la bienfaisance.

Le refuge ouvert à la vieillesse et au malheur par mademoiselle de la Girouardière renferme aujourd'hui plus de deux cents personnes, vieillards ou infirmes des deux sexes, que l'on occupe, lorsque leurs forces le permettent, à divers ouvrages dont le produit acquitte d'autant les dépenses de la maison. Le surplus est supporté par la ville et sans doute couvert par une allocation du conseil-général. Cet hospice se compose de plusieurs grands corps de bâtiments, construits dans les vingt premières années de ce siècle, aux frais de la fondatrice, ainsi qu'une jolie chapelle, dont la grandeur est proportionnée à la population de l'établissement. Les dehors consistent en cours, jardins et enclos très-vastes; les ateliers sont convenablement disposés. Quand on a visité les incurables de Baugé, on s'éloigne satisfait; tandis qu'en sortant de l'immense enceinte de *Fontevrault*, si bien régie et trop utilement peuplée, on emporte un trouble impérieux, un invincible mécontentement de l'humanité. A Baugé c'est ce qu'il y a de plus respectable au monde : le malheur et la vieillesse sous les ailes de la charité chrétienne; à Fontevrault, c'est un asile, pieux encore, mais ouvert, pour le repos de la société, à des êtres qui en ont violé les lois.

La petite ville de Baugé n'est ni commerçante, ni manufacturière, et pourtant sa physionomie est assez animée. Le pont, de construction moderne, que traverse la route de l'Anjou; la rue, assez bien bâtie dans la direction de ce pont; le double rang d'arbres planté vis-à-vis du château et qui forme une belle entrée, enfin, des maisons nouvelles ou nouvellement réparées que l'on voit dans diverses parties de la ville, tout concourt à en rendre le séjour agréable. La population de Baugé s'élève à 3,280 habitants, bourgeois ou marchands : la propriété foncière paraît constituer le bien-être de ce chef-lieu d'arrondissement et de canton. Les foires qui y tiennent ont lieu le lundi gras, le lundi après Pâques, le lundi avant la Pentecôte, le lundi avant l'Assomption, le lundi après la Toussaint et le premier lundi de décembre : elles ne durent qu'un jour. Baugé est à neuf lieues nord-est d'Angers, en calculant la distance à vol d'oiseau; mais pour s'y rendre par une communication praticable, il faut suivre la route du Mans un peu au-delà de Corzé; puis prendre à droite une autre route royale, formant presque un angle droit avec celle que l'on quitte.

Le *Vieil-Baugé* est si près de la ville actuelle, qu'il pourrait être considéré comme son faubourg; la population de ce bourg est de 1,955 habitants.

Il existe sur la commune de *Pontigné*, du canton Baugé, un dolmen d'une forme plus composée que le sont vulgairement ces monuments druidiques : sa longueur est de treize pieds six pouces ; sa largeur de sept ; sa hauteur seulement de quatre pieds six pouces. Devant la porte est un vestibule de cinq pieds de large sur six pieds de profondeur. Le monument est couvert par deux pierres, dont l'une triangulaire. En vue du dolmen se trouve un peulvan haut de treize pieds et demi. La proximité de ces deux monuments semble prouver qu'ils reposent sur un terrain jadis consacré.

Les communes importantes du canton de Baugé, après le chef-lieu, sont : *Cheviré-le-Rouge*, *Clefs*, *Fougeré*, *Cuon* et *Guédeniau* ; les autres offrent de faibles populations, relativement à celle des communes du val de la Loire dans l'arrondissement d'Angers.

Le *canton de Noyant*, situé à l'est de celui de Baugé, a pour chef-lieu un bourg peuplé de 1,306 habitants, où l'on ne trouve à recueillir aucun souvenir historique d'un intérêt marquant. Il y tient des foires le troisième mardi de carême, le troisième mardi de juin et le troisième mardi d'octobre : elles durent un jour. Ce chef-lieu de canton est à trois lieues et demie est de Baugé, où l'on se rend par une route royale.

La seule localité considérable du canton de Noyant est *Parçay*, commune plus peuplée que le chef-lieu. Ce territoire est très-boisé ; une route départementale, partant du Lude, le traverse du nord au sud et continue sur le territoire du canton de Longué, puis sur l'arrondissement de Saumur, pour rejoindre la route de Paris à Nantes par la levée.

Le *canton de Longué* est, comme celui de Noyant, limitrophe du département d'Indre-et-Loire à l'est ; il joint au sud la partie de l'arrondissement de Saumur située sur la rive droite de la Loire. Longué est une petite ville située sur la grande route de Saumur à la Flèche et au Mans, au lieu où il s'y joint une route départementale venant de Bourgueil (Indre-et-Loire). La population de cette ville, assise dans un pays fertile et bien cultivé, s'élève à 4,287 habitants : c'est la plus peuplée de l'arrondissement après Beaufort. Mais Longué ne se recommande par aucune tradition historique digne d'être citée. Les foires du chef-lieu tiennent le troisième jeudi d'avril, le troisième jeudi de juin, le troisième jeudi d'août, le troisième jeudi de septembre : elles durent un jour. Longué est à cinq lieues sud de Baugé ; on se rend à ce chef-lieu d'arrondissement par la route royale de Saumur au Mans.

Vernantes, commune située sur la route du Lude à Saumur, devait autrefois beaucoup d'importance à l'abbaye de *Cistercienne du Louroux*, fondée sur son territoire en 1121 par Foulques V, comte d'Anjou, et Eremberge sa

femme; ils dotèrent richement cette communauté. Les religieux qui l'habitaient suivaient la règle de Saint-Benoît. Au XVIe siècle, l'abbaye du Louroux fut mise en commende; les revenus de la maison étaient alors de trente mille livres, dont l'abbé commendataire retenait dix-huit mille; les moines devaient se contenter du surplus, quel que fût leur nombre.... On observait souvent cette justice distributive parmi les serviteurs de Dieu.

L'abbaye du Louroux, comme toutes les maisons religieuses du moyen âge, avait l'aspect d'une forteresse imposante. Les bâtiments réguliers et les murailles qui les entouraient sont en ruines; mais leur masse commande encore le respect et même une sorte d'effroi. L'église, qui a été en partie démolie après la révolution, était un vaste édifice, où l'on reconnaît, malgré diverses reconstructions, l'architecture romane des premières années du XIIe siècle; mais l'art byzantin ne paraît pas avoir contribué beaucoup à son ornementation. On voit avec regret au fond du chœur un vitrail d'une époque postérieure à la construction de l'église, et dans lequel le fondateur et son épouse sont représentés à genoux. Cette verrière, après le long abandon de l'édifice, se trouvant par un bonheur providentiel parfaitement conservée, il serait à désirer qu'elle fût enlevée et servît à décorer une des églises d'Angers ou de Saumur: nous croyons ce morceau du XVe siècle. Dans la tour servant de clocher et qui avait cinq étages, on avait ménagé une vaste salle pour une garnison de deux cents hommes en temps de guerre. Cinq paroisses, qui sans doute relevaient de la communauté, fournissaient cette garnison : c'étaient Gizeux, Parçay, Vernantes, Saint-Philbert et Estamples. Bodin rapporte l'anecdote suivante.

Une division de l'armée prussienne ayant été cantonnée en 1815 dans l'arrondissement de Baugé, vingt-cinq hommes d'infanterie furent dirigés sur l'ancienne abbaye du Louroux pour s'y loger. On se souvient que l'armée française, pénétrant en Syrie sous les ordres du général Bonaparte, s'arrêta frappée d'admiration devant les ruines de Palmyre, s'étendant à perte de vue dans le désert; ce ne fut pas une stupéfaction aussi noble qui fit arrêter les Prussiens à quarante pas du Louroux : ils eurent tout simplement peur à la vue des restes menaçants de ce vieux monastère, qu'ils prirent sans doute pour un fort, et n'osèrent passer outre. Le lendemain, un détachement de cavalerie, saisi de la même crainte, rebroussa chemin. Ainsi les murailles croulantes de l'abbaye défendirent encore la famille d'un fermier logé dans leur enceinte; l'impression produite par leur sombre aspect exempta cette famille d'une charge, et probablement des excès que commettent sans scrupule les armées d'occupation en pays conquis.

On frémit, en pénétrant sur la commune de *Vernoil-le-Fourrier*, au souvenir du parricide dont elle fut le théâtre en 1570. Jean de Broc, seigneur de la ville du Fourrier, exerçait, au nom de la religion catholique, d horribles brigandages dans cette paroisse et ses environs. Ayant rencontré son père, et ce vieillard s'étant peut-être déchaîné contre de semblables horreurs, Jean de Broc le frappa et l'étendit mort à ses pieds. La sombre imagination de Charles IX n'était pas exaltée jusqu'au point de justifier le parricide par l'intention dévote; il ordonna à Saint-Ceval, commandant du château d'Angers, d'arrêter Jean de Broc. Prévoyant sans doute le sort qui l'attendait, ce gentilhomme se défendit jusqu'à la dernière extrémité; mais blessé grièvement et manquant de force pour continuer la résistance, il fut pris et jeté dans les prisons d'Angers, où il mourut aussitôt. Pierre Agrault, lieutenant-criminel, instruisit néanmoins le procès de ce parricide, qui fut condamné à la décapitation. Il fallut exhumer le cadavre, en terre depuis longtemps, pour livrer à la vindicte des hommes l'enveloppe d'une âme qui appartenait à l'éternité vengeresse; on traîna ce débris humain sur la claie par la ville qu'il infectait; puis il fut porté sur l'échafaud, et le glaive du bourreau sépara du tronc une tête que la putréfaction en détachait déjà. La justice ne se montrait-elle pas en cela aussi horrible dans la réparation qu'elle offrait à la société que le crime s'était rendu coupable envers elle et la nature?. . Quand donc nos lois consacreront-elles des peines qui n'auront pas le même aspect que les attentats qu'elles punissent?

Les grandes communes du canton de Longué sont Vernantes et Vernoil, dont nous venons de parler, *Mauliherne*, *La Lande-Chasles*, *Blou* et *Saint-Philbert*.. De La Lande-Chasles à Saint-Philbert, le territoire est occupé par une longue bande de bois qui s'étend jusque sur la rive du Latan. Le canton de Longué est arrosé vers le sud par une mutitude de petits cours d'eau, que bordent d'excellentes prairies et qui entretiennent dans ce vallon une végétation toujours fraîche et active. La grande route de Saumur au Mans traverse l'extrémité ouest de ce vallon.

A l'ouest du canton que nous venons de décrire s'étend celui de *Beaufort*, qui, dans toute sa largeur, de l'est à l'ouest, est contigu aux arrondissements de Saumur et d'Angers. *Beaufort-en-Vallée*, *Bellofordia* ou plutôt *bellum forte in valle*, dont le nom indique la situation et l'ancienne destination, est une ville peuplée de 5.500 âmes, située dans un pays très-fertile, que la Loire arrosa, dit-on, autrefois; ce qui donnait à la ville une certaine importance. Quoique Beaufort soit encore une des localités importantes de l'Anjou, cette cité est bien déchue de ce qu'elle était dans les siècles féodaux, si en effet la proximité du fleuve en faisait l'entrepôt et le port de tout le commerce de la

vallée. Le château, dont on voit encore des ruines, témoigne de la splendeur des anciens seigneurs du lieu. Le premier dont les annales de l'Anjou fassent mention est Guillaume Roger, frère du pape Clément VI, et qui donna lui-même le jour à un autre souverain pontife, Grégoire XI. Ce seigneur fut investi de cette terre en 1340 par Philippe de Valois, qui l'érigea en comté. Guillaume II, fils du précédent comte, hérita de Beaufort; Antoinette, vicomtesse de Turenne, sa petite-fille, porta ce fief en dot à Jean de Boucicaut, maréchal de France. A défaut d'enfant de ce mariage, le domaine retourna à la famille de Roger, d'abord dans la personne d'Alix, femme d'Aymard de Poitiers; puis dans celle d'Agnès Roger, femme de Hugues, vicomte de Turenne, qui par succession le laissa à la famille de La Tour, alliée des Turenne. Toutes ces transmulations s'étaient opérées de l'année 1371 à l'an 1469. A cette époque, René, roi de Sicile et duc d'Anjou, acquit cette terre, moyennant 30,000 écus d'or, et l'assigna pour douaire à Jeanne de Laval, sa seconde femme. Devenue veuve, cette princesse habita Beaufort : elle y passa les dix-huit dernières années de sa vie, oubliée comme tous les grands acteurs sortis de la scène tumultueuse des cours. Après la mort de Jeanne, Beaufort fit retour à la couronne.

Le château datait probablement de l'investiture du premier comte; mais on voit, par ce qui reste, que cette construction fut reprise et augmentée à diverses époques, particulièrement lors de la possession du roi de Sicile et de sa veuve. L'époque de la réunion à la couronne fut celle où commença l'abandon de ce château, qui néanmoins eût protesté longtemps encore contre l'oubli des hommes et les outrages du temps, s'il n'eût pas été ruiné après les guerres religieuses du XVIe siècle. Nous avons dit ailleurs que les premiers rassemblements des calvinistes en Anjou eurent lieu près de Beaufort; ces religionnaires occupèrent alors la ville, qui avait été fortifiée par ses seigneurs Les fortifications n'existent plus. L'église paroissiale de Beaufort est un édifice remarquable de la période ogivale; la tour qui lui sert de clocher est très-haute et d'un style grandiose : vue des bords de la Loire, elle produit un bel effet au milieu de la fabrique pittoresque que sa structure ennoblit.

« Depuis que la Loire s'est éloignée de Beaufort, dit Bodin, depuis que la « construction de la levée a changé la direction de la route de Tours qui « passait dans ses murs, cette ville est totalement déchue de son ancienne « prospérité. » Totalement, c'est trop dire : on remarque encore à Beaufort une certaine animation due en grande partie à l'importante manufacture de toiles à voiles que MM. Joubert-Bonnaire et Girault élevèrent à une perfection

que d'autres établissements du même genre n'ont point égalée. Cette fabrique, montée sur une grande échelle, occupe un grand nombre d'ouvriers des deux sexes, exerce une influence salutaire sur la classe populaire, et alimente une activité commerciale qui profite à la classe aisée. Ce qui prouve au surplus que Beaufort n'a pas tout perdu en perdant le voisinage du fleuve, le mouvement d'une route royale et la protection de ses dominateurs féodaux, c'est que la ville est généralement assez bien bâtie : on se plaît à parer sa demeure quand le bonheur sourit sous le ciel où la vie s'écoule.

Il existe à Beaufort un hôpital et une maison de charité, bien entretenus. La révolution a légué à la vie civile, peut-être en partie aux armées républicaines, les moines qui occupaient le couvent de Récollets de Beaufort ; elle a supprimé aussi le commandant militaire, qui représentait en 1791 le maréchal de Contades, gouverneur ; le lieutenant des maréchaux de France, la sénéchaussée, le grenier à sel et la gruerie, lesquels entretenaient jadis dans ce siége d'un comté une aristocratie bien fière, bien dédaigneuse même avec la bourgeoisie, bien servile auprès du comte, lorsqu'il habitait son principal manoir. D'autres sommités sociales ont surgi depuis, là comme partout ; aujourd'hui nous trouvons sur ce petit théâtre une puissance d'action qui fructifie pour les masses, et qu'il faut louer partout où elle se rencontre. Malheureusement ce n'est pas là le caractère général de cette nouvelle aristocratie qui s'évalue au marc, au poids, à l'aune, à la toise, à l'arpent. Or, les illustrations qui s'acquièrent sous l'unique impulsion de l'intérêt matériel et privé valent-elles mieux que celles dont la gloire était le prétexte ? La spéculation qui attire, qui concentre toutes les richesses par l'individualité, si elle est assez forte, par la terrible association, si l'individu n'attire pas assez, remplace-t-elle heureusement cette vieille puissance nobiliaire avide de faveurs et de biens, mais qui, le plus souvent, amassait d'une main pour répandre de l'autre ? Nous renvoyons cette grande question aux philosophes du jour : elle est digne d'exercer leur dialectique, s'ils veulent bien la ramener des niaises rêveries débitées pour ou contre l'*éclectisme*, vers les propositions vitales de l'état social ; s'ils donnent ainsi une direction à nos assemblées législatives, lesquelles, en attendant, ne s'occupent guère que de ce qui intéresse, un peu plus ou un peu moins, les *moi* dont elles se composent.

Bodin signale Beaufort comme la patrie du chansonnier Chardavoine, qui fut tout à la fois poëte et musicien au XVIe siècle ; de Girouet, célèbre prédicateur du XVIIe siècle ; et de Jean Tarin, qui, parti d'un moulin où il était né à la fin du XVIe siècle, s'éleva jusqu'aux dignités de professeur d'éloquence, de lecteur du roi et de recteur de l'Université de Paris. Tarin commença ses études à l'âge

de dix-huit ans; jusque alors, vêtu d'une veste saupoudrée de farine, il avait porté la *pochée* chez les pratiques de son père... quelle admirable noblesse que celle-là !

Le chef-lieu de canton dont nous venons d'analyser l'histoire est à quatre lieues quasi-sud de Baugé. On se rend à cette ville par une route départementale, communiquant à angle droit avec la route royale de Saumur, non loin du bois de La Lande-Chasles. Les foires de Beaufort ont lieu le mercredi avant l'Annonciation, le mercredi avant la Saint-Jean, le deuxième mercredi de septembre et le mercredi avant la Saint-Martin : elles durent un jour.

La voie romaine qui conduisait d'Angers à Tours passait près de Beaufort, et de là se dirigeait sur le Gué-d'Arcis, puis sur Vivy, dont nous parlerons bientôt. Dans les marais et les communaux de Beaufort, on peut reconnaître aisément cette voie antique et même en étudier la construction.

Sur la commune de *Mazé*, la plus imposante du canton de Beaufort après le chef-lieu, on admire le château moderne de Montgeoffroi. La seigneurie du lieu appartint dans les deux derniers siècles à une maison illustre par les armes, la famille de Contades. André de Contades, gouverneur d'Angoulême et capitaine des cent-suisses d'Henri IV, acheta en 1600 la terre de La Roche-Thibault, en Anjou; son fils acheta celle de Montgeoffroi. Le fils de ce dernier, parvenu au grade de lieutenant-général, fut le père de la pensée qui sauva la France à Denain en 1712. Cet officier-général ayant aperçu le côté faible des lignes de l'ennemi, le fit remarquer à Villars, qui, mieux inspiré que Villeroy à Ramillies, écouta son lieutenant et attaqua le prince Eugène dans la direction indiquée. Le fils aîné de ce capitaine fut tué au siége de Fribourg; le second, qui fut maréchal de France, effaça tous ses ascendants par ses talents militaires [1]. Le maréchal de Contades, mort en 1795, avait été précédé dans la tombe par son fils, tué durant les guerres de la Vendée (1794) dans la forêt de Savenay. L'aîné des trois fils de ce dernier Contades fut élevé à la dignité de pair de France sous la restauration. Le même, M. le comte de Contades, est aujourd'hui possesseur de Montgeoffroi, l'un des plus beaux édifices modernes de l'Anjou. Il fut rebâti vers 1791 par le maréchal, selon les inspirations architectoniques du temps, qui consistaient surtout dans la combinaison des pavillons et des ailes. Ici pourtant l'architecte a eu le bon esprit de conserver deux tours de l'ancien château qui, placées en avant du nouvel édifice, produisent un effet imposant. Le corps de logis principal présente un

1. Voyez ci-après la biographie des 2e et 3e régions.

rez-de-chaussée et deux étages, avec un avant-corps au milieu, que couronne un fronton. En retour d'équerre partent des extrémités les deux inévitables ailes des constructions du XVIIIe siècle : elles servent de point d'attache à deux balustrades en pierre qui renferment la cour d'honneur. Trois belles avenues disposées en patte d'oie, conduisent au château : celle du milieu est perpendiculaire à la route départementale qui de Beaufort conduit à Angers par Mazé et autres lieux. La chapelle de Montgeoffroi, bâtie au XVIe siècle, rappelle par quelques détails d'ornementation, cet apogée de l'art ogival. Le maréchal de Contades fut déposé sans faste dans cette chapelle : son tombeau en marbre noir n'offre pour tout ornement que les armes de ce capitaine illustre et son épitaphe, qui est une belle décoration.

Nous n'avons plus qu'un mot à dire sur le canton de Beaufort : c'est la belle vallée de l'Anjou, avec ses sites délicieux et son opulente culture. Les communes de *Brion*, de *Corné*, de *Fontaine-Guérin* sont populeuses, et leur aspect annonce l'aisance de leurs habitants.

Le canton de *Seiches* occupe la partie nord-ouest de l'arrondissement de Baugé, et est traversé à son extrémité la plus septentrionale par la grande route d'Angers à Paris par le Mans. Le chef-lieu, assis sur la rivière du Loir, est tout à fait à la lisière de l'arrondissement. C'est une petite ville dont la population n'atteint pas 1,600 âmes; nous aurions peu de chose à en dire si le château du Verger n'avait pas existé dans cette commune. L'ancien manoir, situé sur la rive gauche du Loir, et occupant une forte position militaire, appartenait au commencement du XVe siècle à Pierre Chabot, qui le fit fortifier en 1441 et le vendit quarante ans plus tard à Pierre de Rohan, maréchal de Gié. Celui-ci fit démolir ce château et en construisit un nouveau en 1499 sur le même emplacement : en voici la brève description. Six grands corps de bâtiments, flanqués aux angles saillants par des tours rondes, fermaient deux cours carrées, vastes et très-planes. Cet édifice, bâti en belles pierres blanches, était décoré avec toute la richesse qui signale l'architecture gothique de la fin du XVe siècle, sans nuire en rien au goût exquis avec lequel cette ornementation est répartie. En 1499, on touchait à l'époque de transition qui devait marquer le passage de l'art gothique à celui de la renaissance ; mais celle-ci n'avait pas encore importé d'Italie ses classiques inspirations : règles *aristotéliennes*, si l'on peut s'exprimer ainsi, que, vingt ans plus tard, on vit gâter quelquefois l'architecture, en voulant la soumettre à ce genre *admiratif*, qui devait un jour envahir les lettres. « L'exécution de ce monument, dit « Bodin, qui l'avait vu, était parfaite : les ornements qu'on y avait prodigués « étaient exécutés avec une délicatesse admirable.... Je crois, ajoute cet

« historien, qu'on peut attribuer ce monument, comme l'hôtel d'Anjou à « Angers, comme le frontispice de Saint-Maurice, à Jean de Lépine, élève de « Philibert Delorme. »

Autour du Verger circulait un fossé large et profond, revêtu en briques, et que l'on passait sur un pont communiquant à une porte placée entre deux tours couronnées par une belle terrasse.... Un mur crénelé fermait la première cour. « La décoration intérieure de ce vaste édifice, continue Bodin, était d'une « magnificence royale : la sculpture, la peinture, la dorure y brillaient de tout « leur éclat. Un couvent et une église furent bâtis en même temps près du « château pour y placer des moines de Sainte-Croix, qu'on nommait *Cruci-* « *fères.* »

On sait que le maréchal de Gié, l'un des seigneurs de la cour les plus puissants depuis Louis XI, fut disgracié et faillit perdre la vie pour avoir arrêté sur la Loire de grandes richesses, que la reine Anne faisait conduire en Bretagne pendant la maladie de Louis XII, en 1505. Gié, suspendu de sa charge, fut exilé au Verger; disgrâce qui donna lieu au pitoyable jeu de mots que voici : Un *maréchal*, disait-on, avait voulu ferrer *une âne;* mais *elle* lui avait donné un si grand coup de pied, qu'il avait été jeté hors *de la cour* par-dessus les murs jusque dans *le Verger*.

Un gentilhomme qui eût apprécié le genre d'esprit dont nous venons de donner un échantillon, le prince de Guéménée naquit au château du Verger, au XVIIe siècle. Il était cité à la cour pour ses saillies, comparables, quant au mauvais goût, à celles de Bautru, du comte du Lude et du marquis de Jarzé. Le cardinal de Rohan, renommé pour sa galanterie, plus malheureusement célèbre pour la ténébreuse affaire du collier, possédait la terre du Verger au XVIIIe siècle; il la vendit en 1778 afin de satisfaire à quelques-unes de ses dettes, dont le chiffre colossal était à cette époque un trait caractéristique de la vie des Rohan. Mais l'acquéreur s'étant vanté que ses cendres reposeraient à côté de celles de cette maison, le cardinal, plus vaniteux encore que pressé de se libérer, fit le retrait de ce domaine, ainsi qu'il s'en était réservé le droit, et le revendit ensuite, à condition que le château serait démoli de fond en comble; ce qui fut exécuté en 1780 et années suivantes.

On voit cependant encore au delà de l'ancienne enceinte du château, sur la vieille route de Paris à Angers, qui passait par Seiches, les restes d'un obélisque dont voici l'origine. Le maréchal de Gié, durant un pèlerinage à Saint-Jacques en Galice, perdit un chien qu'il aimait beaucoup; l'ayant cherché en vain, il revint fort triste au Verger. Or, ceci se passait au temps de sa disgrâce; et vous comprenez qu'en cette occurrence, où ses amis devaient être

bien clair-semés, c'était une perte irréparable que celle d'un chien. Déjà plusieurs mois s'étaient écoulés lorsque le maréchal, se promenant un jour sur la grande route, vit un chien accourir vers lui.... c'était le sien : l'intelligent animal avait traversé presque toute l'Espagne, une partie de la France; il arrivait après avoir flairé tout le chemin pour y retrouver la trace de son maître... Si cette puissance d'intellectualité, qui dépasse les ressources ordinaires de la vie et qu'on nomme le magnétisme, est réelle, ne la trouvez-vous pas dans une telle faculté? Le fidèle barbet saute au cou de son maître, lui lèche les mains, lui fait comprendre son bonheur par un murmure dans lequel J.-J. Rousseau, Bernardin de Saint-Pierre et Buffon eussent reconnu un langage; puis il tombe, accablé de fatigue, aux pieds du maréchal, qu'il lèche à leur tour, en expirant de lassitude et de joie..... L'obélisque rappelle cet événement, qu'un philosophe eût consacré ainsi, sans déroger à la sagesse.

Ce château, regrettable à tant de titres, fut visité par les rois François Ier, Charles IX et Henri IV. Les seigneurs du Verger, toujours magnifiques, reçurent ces souverains avec pompe, et leur donnèrent à grands frais, selon l'époque, le spectacle des tournois et des plaisirs de la chasse. « Alors, dit Bodin « dans un élan poétique auquel s'abandonne quelquefois cet estimable écrivain, « ces chemins, maintenant déserts, étaient remplis de courtisans et de curieux. « Le son du cor, des trompettes et des clairons retentissait partout, et portait « à plusieurs lieues à la ronde l'effroi parmi les malheureux paysans, dont « les récoltes allaient être ravagées par les chasseurs. Ces champs à présent si « bien cultivés étaient des cours d'honneur, des bosquets, l'emplacement d'un « superbe château où brillaient de toutes parts l'or, l'azur et les marbres les « plus précieux. Que reste-t-il de toutes ces marques de la grandeur et de la « richesse?... le tombeau d'un chien [1]. »

Le bourg de Seiches a dû perdre de son importance quand les splendeurs du Verger se sont évanouies; mais la commune, comme tout le canton dont elle est le chef-lieu, est riche par les produits d'une culture féconde et variée. Il ne tient point de foires à Seiches, et cela nous étonne d'une localité aussi favorisée par les communications. Ce chef-lieu de canton est à cinq lieues ouest de Baugé, où l'on se rend par la route royale se dirigeant vers le département d'Indre-et-Loire.

Beauvau, *Bella vallis*, très-petite commune du canton de Seiches, eut pour origine un ancien château, qui avait reçu son nom de sa position dans une

(1) Recherches sur l'Anjou et ses monuments, par Bodin, Angers et le Bas-Anjou, t. II, p. 75.

riante vallée, et qui le donna ensuite à la paroisse, puis aux châtelains eux-mêmes. Mais ce nom était originairement *Beauval* : au commencement du xve siècle encore, on le trouve consigné sur des lettres écrites par Charles VI à Macé de Beauval, gouverneur de Tarente. Il est vrai que dans la même correspondance ce seigneur est quelquefois nommé Beauvau.

Le berceau de la famille de Beauvau ne se présente plus à la vue du voyageur que sous la forme d'un amas de décombres, qui forme une espèce de butte sous le sillon du laboureur. Nous nous sommes arrêté cependant avec vénération devant ce monticule; car non-seulement la maison de Beauvau est l'une des plus anciennes et des plus illustres de l'Anjou, puisqu'elle était liée aux comtes de la seconde race [1]; mais plusieurs de ses membres ont prouvé, dans les temps modernes, que leurs affections étaient vouées à la patrie beaucoup plus qu'à l'esprit de cette caste privilégiée que leur nom a pourtant honorée à toutes les époques.

Un château que l'on voit encore à *Jarzé*, appartenait originairement à la famille que nous venons de nommer : à la fin du xe siècle, ce manoir avait pour châtelain Foulques de Beauval, qui mourut à Angers en l'année 1000, persuadé peut-être que le genre humain entier allait périr avec lui, ainsi que les Pères de l'Eglise avaient cru le comprendre de la parole du Christ. En 1060, Geoffroi, fils de Foulques, donna à l'abbaye de Saint-Serge la chapelle de Saint-Martin de Jarzé pour y fonder une abbaye de Bénédictins. Foulques II, fils de Geoffroi, par son testament, dressé en 1137, ordonna à son fils Raoul de le faire inhumer dans cette chapelle, qu'il lui prescrivit de faire rebâtir, attendu, disait-il, qu'elle était *japieça détruite par mauvaistié normande.*

Raoul et Girard se partagèrent les terres que leur laissait Foulques II : dans ce partage, Raoul, qui était l'aîné, eut Beauval, Girard eut Jarzé, dont il prit le nom. Au commencement du xiiie siècle, Jarzé fut donné à Guillaume Des Roches; Beaudouin Des Roches, sire de Jarzé, dota à diverses reprises la chapelle de Saint-Martin de l'église paroissiale et collégiale de Jarzé : le dernier don qu'il lui fit date de 1337.

Dans la première moitié du xviie siècle, le marquis de Jarzé, renommé à la cour de la régente Anne d'Autriche, pour ses bons mots, qui seraient aujourd'hui de pitoyables lazzi, se crut assez en crédit auprès de la veuve de

(1 Raoul et Girard de Beauval et de Jarzé rendirent hommage à Foulques Nerra debout, la barette en tête et l'épée au côté; tandis que les autres vassaux du prince étaient sans armes, la tête nue et à genoux. Lorsque les comtes de cette race ne marchaient pas en personne à la tête de leur armée, la noblesse d'Anjou se réunissait sous la bannière de Beauvau.

Louis XIII, pour lui faire une déclaration d'amour. La reine la reçut, verbale, puis écrite, avec d'autant moins de colère que tout passait pour facétie dans la bouche et sous la plume de Jarzé; d'ailleurs Sa Majesté, pourvue de sa cinquantième année, n'eut pas le courage de se fâcher sérieusement d'un aveu qui ne l'avait pas trop blessée, à l'âge de vingt-cinq ans, dans la bouche d'un ministre anglais. Mais le cardinal Mazarin, qui avait vu la prétendue passion de Jarzé sous un véritable jour, l'ambition, obligea la régente à chasser le marquis de la cour : il se retira en Anjou et n'en sortit plus.

Le château de Jarzé, bâti sur un coteau dominant la grande route qui passe à Baugé, est un vaste édifice du moyen âge, auquel plusieurs siècles ont imprimé leur cachet; il est flanqué de tours formidables du haut desquelles la vue embrasse la campagne dans un rayon de six à huit lieues. On citait autrefois la charpente de ce château, très-remarquable, même parmi les admirables travaux des XIVe, XVe et XVIe siècles. Mais en 1793, le domaine de Jarzé appartenait à M. Deurbroucq, commandant la garde nationale de Nantes: les Vendéens mirent le feu au château dans leur marche sur Baugé, c'est-à-dire quelques mois après le jour où le dernier des Beauvau de l'Anjou avait péri à Chollet dans les rangs de l'armée républicaine. Depuis lors le sinistre du château qui nous occupe a été réparé, et ce monument orne encore avec splendeur le coteau de Jarzé.

Cette commune est la plus considérable du canton de Seiches; viennent ensuite celles de *Corzé*, de *Baune* et de *Marcé*; les autres renferment de faibles populations.

Le canton de *Durtal* est situé tout à fait au nord de l'arrondissement de Baugé, sur la rivière du Loir et sur la route royale d'Angers à Paris par le Mans. Ce canton touche au département de la Sarthe. Durtal est une ville dont la population s'élève à 3,452 individus, y compris les habitants de la commune. Le château fut bâti en 1040 par Foulques Nerra, c'est-à-dire la dernière année de sa vie : ce qui prouve que jusqu'à son heure suprême, ce prince se préoccupa de prévisions guerrières. Ce fort, construit sur la rive droite du Loir, donna naissance à la ville. En 1053, cette seigneurie fut donnée par le comte d'Anjou à Hubert de la Suze de Champagne, mais dans la suite elle changea souvent de propriétaire. Au XVIe siècle, Durtal appartenait à François de Scepeaux, maréchal de la Vieuville; la terre, primitivement baronnie, avait dès lors le titre de comté. Vers l'an 1550, le roi Henri II rendit visite au maréchal dans son château des bords du Loir; le récit de la réception qu'il lui fit, consigné dans les Mémoires de ce grand officier de la couronne, est fort curieux comme esquisse des usages et des somptuosités du temps : à en

juger par les détails que nous allons rapporter, un notaire de la petite ville de Durtal traiterait mieux aujourd'hui ses amis que François de Scepeaux ne traita le roi de France. « M. de Saint-Thierry, évêque de Dol, et son frère, le ma-« réchal de la Vieuville, dit le mémorialiste, étant en leur château de Durtal, « le roi allant à Angers, passa en cette ville, auquel lieu il séjourna quatre « jours..... La table des princes et des grands seigneurs était de dix plats, et « celle des autres moyens seigneurs, chevaliers, gentilshommes de la chambre, « capitaines et lieutenants de gendarmerie et autres gentilshommes, de six. « Sa Majesté fut avertie que les ambassadeurs d'Angleterre étaient arrivés à « Orléans, qui fut cause qu'il partit de Durtal au très-grand regret d'un « chacun, pour achever son entrée à Angers. »

Le duc de Suffolk, chef de l'ambassade anglaise, fut reçu aux Rosiers par le maréchal de la Vieuville, qui le conduisit successivement, avec sa suite, dans les plus beaux châteaux de l'Anjou : à Durtal, au Verger, à Jarzé, au Plessis-Macé, à Serrant, etc., etc. Au second voyage que Charles IX fit en Anjou (1570), il passa un mois entier à Durtal auprès du maréchal qu'il aimait beaucoup, et pour se procurer à souhait le plaisir de la chasse dans les bois giboyeux de Chambiers. Si l'on doit ajouter foi aux assertions émises dans le Journal de Louvet, les courtisans, jaloux de l'affection que le roi marquait à M. de la Vieuville, l'empoisonnèrent dans sa propre maison. Charles IX partit, désespéré de ce malheureux événement, sans avoir pu connaître les coupables.

Marguerite de Scepeaux, fille aînée du maréchal, ayant épousé Jean, marquis d'Épinay, lui porta le comté de Durtal. Il passa ensuite dans la maison de Schomberg, puis dans celle de La Rochefoucault. Il appartenait, au moment de la révolution, à M. le duc de Liancourt : cette propriété a été depuis divisée par ce vénérable citoyen lui-même, et vendue partiellement à plusieurs personnes.

Un château commencé au XVIe siècle remplace la forteresse élevée par Foulques Nerra, dont il ne reste plus rien. Il est aisé de voir que l'édifice, conçu sur un plan très-vaste, n'a point été achevé. Telle qu'elle est cependant, la façade, tournée du côté de la ville, est imposante, avec les deux grosses tours crénelées et à machicoulis qui terminent ses extrémités. Un autre corps de bâtiment, ayant sa façade tournée vers le Loir, date de la première moitié du XVIIe siècle; le style grec avait alors repris son empire : deux colonnes d'ordre corinthien et deux d'ordre ionique se remarquent de ce côté.

La ville, à part l'agrément de sa situation, n'offre rien de remarquable. Elle est cependant assez bien bâtie, étant moderne dans une forte proportion ; car, selon Bodin, il n'existait à Durtal, en 1750, que 282 feux. Le pont, composé de

cinq arches en pierres, est assez beau; il fut construit vers la fin du XVIIIe siècle. Malgré sa faible population, Durtal renfermait deux paroisses; il n'y en a plus qu'une, maintenant que le nombre des habitants est presque triplé. La juridiction du comté de Durtal s'étendait à dix-huit paroisses : le comté du Lude en dépendit jusqu'au comte de Schomberg, qui en céda la mouvance à Timoléon de Daillon.

Au milieu d'une contrée aussi bien cultivée que le canton de Durtal, les foires du chef-lieu doivent être très-commerçantes : elle tiennent le mardi après Pâques, le quatrième mardi de mai, le troisième mardi de juillet et le quatrième mardi de novembre : elle durent un jour. Durtal est à quatre lieues et demie presque nord de Baugé. On se rend à ce chef-lieu d'arrondissement par un chemin dit de grande communication.

Guillaume Lemaire, évêque d'Angers, en 1290, naquit à *Baracé*, canton de Durtal : on voit encore ses armes dans l'église de cette commune, l'un des édifices religieux les plus anciens de l'Anjou. D'après les appréciations archéologiques de Bodin, cette église est bâtie à la manière des Romains, et, suivant son opinion, sa construction en pierres de petit appareil, coupée de briques, remonterait à une époque voisine de la période gallo-romaine. Il faut renoncer à voir en France des églises antiques : on n'y trouve pas au-dessus du sol un seul de ces monuments qui soit antérieur au Xe siècle. L'église de Baracé, par ses fenêtres hautes de trois pieds et demi, larges de six pouces seulement et cintrées, revèlent l'architecture du Xe siècle, qui nous paraît également caractérisée à la manière du style roman primitif d'Auvergne, par les briques disposées en feuilles de fougère.

Morannes est une petite ville jadis munie d'une citadelle, et sise près de la Sarthe, à l'extrémité nord de l'arrondissement de Baugé. Il y avait aussi à la fin du XVIe siècle, sur la paroisse de Morannes, un château fort nommé *Doussé*, que les ligueurs occupaient en 1589. M. de La Rochepot l'assiégea en cette année; la garnison capitula et se retira avec armes et bagages. Le capitaine angevin l'occupa au nom du roi. La Rochepot fut moins heureux à Morannes même : il y avait, nous le répétons, une forteresse au milieu du bourg, qui résista au point d'obliger les assiégeants à se retirer, mais non sans avoir pillé les malheureux habitants. « Le pays était déjà ruiné, dit Bodin; les soldats s'en « retournèrent plus chargés de malédictions que de butin. » Quelques mois après la garnison ligueuse de Morannes, comme celle de Segré, sortit volontairement de la forteresse et se rangea sous les drapeaux du roi. Les habitants du bourg s'empressèrent de raser le château, de peur qu'il ne favorisât le renouvellement de leurs calamités. Aujourd'hui, Morannes est, après Durtal, la

localité la plus considérable du canton : sa population excède 2,826 habitants. Viennent ensuite, dans l'ordre d'importance, *Montigné*, *Daumeray* et *Etriché*.

Les terres sablonneuses d'une partie du canton de Durtal, surtout autour du chef-lieu, n'en sont pas moins productives, grâce à une culture bien entendue. Le canton est traversé, de l'est à l'ouest, par une route départementale communiquant de Durtal à Châteauneuf. Ce territoire est peu arrosé, et c'est la partie de l'arrondissement de Baugé la moins boisée. Nous avons remarqué, au surplus, que tout le pays situé entre la Sarthe et le Loir, jusqu'à la limite nord du département de Maine-et-Loire, est assez découvert; ce n'est un pays de chasse que pour les chasseurs en plaine, et, sous ce rapport, il ne peut satisfaire qu'aux plaisirs de la petite propriété.

CHAPITRE VI.

Arrondissement de Saumur. — Aperçu topographique et agricole. — Saumur, origine, histoire. — Institutions, monuments, situation actuelle. — Surplus du canton de Saumur *nord-est*. — Canton *sud*. — Canton *nord-ouest*. — Canton de *Doué*. — La ville. — Canton de *Gennes*. — Canton de *Montreuil-Bellay*. — Canton de *Vihiers*. — Anecdotes diverses.

L'arrondissement de Saumur est situé presque en entier sur la rive gauche de la Loire, qui le traverse à son extrémité nord-est, ainsi que la route de Tours à Nantes. De ce côté, il touche aux arrondissements d'Angers et de Baugé; à l'est, il est borné par le département d'Indre et-Loire, au sud, il joint ceux de la Vienne et des Deux-Sèvres; à l'ouest, il a pour limite l'arrondissement de Beaupréau. Ce territoire, à part les collines qui ferment le bassin de la Loire, est peu accidenté; à l'exception des extrémités nord et est, qui sont boisées, il est découvert. Tout l'arrondissement de Saumur nous a paru livré à la culture la plus variée et la plus productive:

la récolte du froment y est abondante, ce qui prouve que les terres sont généralement de bonne qualité. Les vins blancs dits des coteaux de Saumur sont très-capiteux : le principal crû est à Champigny-le-Sec, sur la rive gauche de la Loire. Ces mêmes coteaux produisent aussi des vins rouges en petite quantité, mais comparables, pour la délicatesse, aux meilleurs produits du Bordelais.

Tout porte à croire que l'arrondissement de Saumur fut habité dans les temps les plus reculés : il est couvert de monuments celtiques : tumulus, dolmens, peulvans. On y a trouvé souvent et l'on y trouve encore tous les jours divers objets appartenant à l'antiquité gauloise. Aussi les Romains ont-ils occupé ce pays dès l'origine de leur invasion : les traces de leur séjour abondent. Nous reparlerons des témoignages que les populations antiques ont laissés de leur passage, en abordant l'histoire des localités.

Saumur, chef-lieu de l'arrondissement du même nom, est situé sur la rive gauche de la Loire, au pied d'un coteau que couronne le vieux château qui fut la citadelle de cette place, jadis fortifiée.

Sur la ville de Saumur, originairement appelée *Murus*, on ne sait rien de certain antérieurement au IVe siècle. Les premiers habitants de ce littoral voulant tout à la fois se garantir des incursions de leurs ennemis (à quelle époque les peuples n'en eurent-ils pas?) et éviter pour leur demeure les inondations d'un triple cours d'eau [1], creusèrent des espèces d'antres dans les flancs du rocher presque à pic sur lequel on a bâti depuis le château. Ainsi à l'abri du déchaînement des ondes, cette population, peu nombreuse sans doute, pouvait en cas d'attaque, changer les grottes qu'elle habitait en autant de forteresses : c'était là le *mur* des légendes, dit un historien de la localité, que nous aurons plus d'une fois l'occasion de citer. C'est donc dans les légendes que l'on trouve les premières traditions écrites sur *Murus* : l'auteur de la vie de saint Florent mentionne plusieurs fois ce lieu ; au rapport de Ménage, Cerbon, archevêque de Tours, en parle aussi dans son *Extrait des miracles de saint Martin*, à propos d'un des prodiges de ce prélat opéré en faveur d'une femme de *Murus*.... Ces mentions nous semblent établir au moins l'existence de cette localité au IVe siècle ; car les légendaires cités n'avaient aucun intérêt à la supposer.

Nous avons plus d'une fois entretenu nos lecteurs de la prétention des cher-

1. Trois rivières baignaient alors cette contrée : la Loire, dont le cours suivait la vallée de l'Authion ; la Vienne, qui longeait le cours actuel de la Loire jusqu'au-dessous de Saumur ; et le Thouet, qui coulait parallèlement à ces deux rivières plus bas encore que la Vienne.

cheurs d'origines : celle que nous venons de rapporter, sur des témoignages il est vrai peu authentiques, n'a pu satisfaire ces ingénieux explorateurs ; ils y ont assurément substitué des fables dont les héros étaient empruntés à l'épopée d'Homère et de Virgile : mais nous ne suivrons point le vol aventureux de leur imagination. Il vaut mieux en toutes choses ignorer que mal savoir. Lorsque les Romains eurent bordé le cours du grand fleuve de leurs stations pressées ; lorsque les casques étincelants de ces dominateurs des Gaules étoilèrent les vastes prairies de l'Anjou, peut-être les Gaulois de Mur, défiants ou craintifs, continuèrent-ils d'habiter les cryptes de la montagne. Mais les vainqueurs ne purent oublier de s'assurer la soumission de cette peuplade, en bâtissant un fort au sommet du château : nous pensons donc que le château appelé *Truncus*, parce que la tour qui s'en élevait ressemblait à un tronc d'arbre colossal, remplaça une forteresse romaine.

Lorsque les limites de l'Aquitaine furent reportées par Auguste de la Garonne à la Loire, le territoire de Saumur appartint à cette vaste province. Les Romains en restèrent maîtres jusqu'en l'an 419 ; les Visigoths la possédèrent ensuite jusqu'à la conquête de Clovis en 507 ; enfin le pays de Saumur, comme tout le vaste territoire s'étendant de la Méditerranée à la Loire, fut possédé par les souverains de l'Aquitaine, jusqu'à sa réunion à la France.

Le christianisme ne fut prêché parmi les habitants de Mur qu'à la fin du IVe siècle ; ce qui prouve que là n'était point une ville où les Romains eussent naturalisé leur luxe et leur corruption, c'est que les apôtres de la vraie religion s'étaient abstenus aussi longtemps d'y paraître. C'était d'abord au sein des cités splendides qu'ils tonnaient pour convertir, et qu'ils inondaient souvent de leur sang les temples païens en cherchant à les détruire. Enfin, un saint homme parut dans cette contrée, où les sectateurs du druidisme cachaient leur résistance aux dieux et aux lois de Rome. Un effroyable dragon, dit une légende écrite sur une tapisserie conservée à Saumur, désolait les environs : monstre allégorique que l'on trouve dans toutes les vieilles traditions sacrées, et qui n'est autre que l'idolâtrie, détruite par les premiers prédicants de la foi chrétienne. Ce dragon expira sous les conjurations de l'étranger qui visitait les habitants de Mur, et qui finit par s'établir au Mont-Glonne : c'était saint Florent.

Alors la civilisation gallo-romaine florissait non loin de Mur, à *Theotvadum* (Doué), ville d'une haute antiquité dont nous parlerons bientôt. La proximité de cette cité importante put aider à l'accroissement des populations du voisinage, et nous pensons que, même avant la domination franque, on dut bâtir sur la rivière du Thouet le pont Fouchard, afin d'établir les communications des

habitants de Mur avec ceux de *Theotvadum*. Ce pont se liait à une chaussée d'environ six pieds d'élévation et six de largeur jetée sur la prairie, afin que dans les grandes crues la communication ne fût point interrompue. Cette chaussée, que la prévoyance des anciens éleva, existe encore, et des vestiges du pont lui-même se voient près du faubourg qui a reçu son nom. Nous parlerons plus tard de l'église de Nantilly, située à l'extrémité méridionale de la chaussée sus-mentionnée, et que nous croyons d'une époque postérieure, contrairement à l'opinion de Bodin. Cet historien, d'ailleurs si digne de foi, tombe assez généralement dans une erreur archéologique qui tend à vieillir les monuments. Cette église ne doit avoir été bâtie qu'après celle de Saint-Jean, dont nous allons rapporter l'origine.

Pépin, père de Charlemagne, revenant d'une de ses expéditions contre les ducs d'Aquitaine, qui lui résistèrent si long-temps, et que son fils soumit enfin, s'arrêta devant Mur : l'admirable situation de ce lieu le frappa ; il s'étonna en voyant que rien n'y annonçait encore le séjour d'une population nombreuse, et résolut d'y faire élever une église, dont saint Jean serait le patron. Quelques jours après, de nombreux ouvriers s'agitaient au-dessous de Mur sur la rive gauche de la Vienne. C'était ainsi le plus ordinairement que les rois francs prenaient possession de leurs domaines : une église était le sceau de leur autorité, apposé sur le sol qu'ils visitaient pour la première fois. Cet édifice, commencé, selon Bodin, en 747, fut terminé, dit-il, par Pépin, fils de Louis-de-Débonnaire. Mais l'église de Saint-Jean n'offre plus aucune partie de construction ni de la première ni de la seconde de ces époques ; elle avait été reconstruite à la fin du XIIe siècle par l'ordre de Malte, auquel elle fut donnée, après avoir appartenu aux moines de Saint Florent, qui la tenaient de Charles-le-Chauve. Maintenant cet édifice, qui mérite quelque attention sous le rapport de l'art, sert d'écurie à l'auberge appelée l'hôtel Saint-Jean.

Lorsque l'église dont nous venons de signaler la triste dégradation fut construite, les habitants de Mur étaient encore logés dans leurs nids de roc ; une maison bâtie près de l'église par un personnage que les historiens ne nomment point et qu'on appela *Villa Johannis*, fut l'origine de la ville basse, laquelle, pendant quelque temps, porta le même nom.

C'est donc au milieu du VIIIe siècle que remonte la véritable cité de Saumur, *Sous-le-Mur*, selon la dénomination primitive.

En mentionnant l'apparition en ce lieu de Pépin-le-Bref, les plus vieux historiens nous laissent ignorer si ce prince ne fit point bâtir, au sommet du Roc-de-Mur, une forteresse afin de protéger ce pays qu'il avait admiré. Pour nous, il est évident que les Romains avaient songé avant lui à cette construction ; et

si le monarque franc bâtit en effet le château de *Traucus*, nous croyons fermement qu'il s'éleva sur une base romaine. Quoi qu'il en soit, l'église de Saint Jean elle-même ne fut terminée que par le second fils du Débonnaire; la *Villa Johannis* doit appartenir également à son règne, et l'on peut, ce nous semble, lui attribuer encore la construction du premier mur d'enceinte qui ait environné le bourg de Mur. Bodin, d'après le manuscrit inédit de M. Besnard, avocat du roi à Saumur, décrit ainsi cette enceinte : « Au devant du « château, vers le nord, l'ouest et le sud, était une muraille qui renfermait la « petite ville de Mur. Cette première muraille joignait le fort près de la porte de « Fenet, et suivait la ligne des maisons qui forment la gauche de la rue des « Cordeliers, en entrant par le faubourg de Fenet. Suivant toujours cette ligne « à gauche, le mur remontait à l'entrée de la rue qu'on appelle la Montée du « château. En cet endroit il y avait une porte fermant avec une herse : elle a « été démolie il y a environ cent soixante ans. A partir de cette porte, le « mur continuait jusqu'à la porte du Bourg, et de là il allait en remontant « joindre le château par le coteau nommé la Montagne de Tarare. On voit en- « core sur ce coteau quelques masses de ce mur, qui sont renversées depuis « des siècles. On en rencontre aussi des vestiges en creusant des fondations « dans la grande rue. »

La portion de la ville comprise dans cette muraille était connue anciennement sous le nom de *Boele* (boyau) *du château*, dénomination commune en Anjou aux parties de la ville qui environnaient le donjon.

L'église de Sainte-Marie de Nantilly [1], située près du pont de Mouret, offre des parties de construction qui permettent de la faire remonter au IXe siècle : nous en parlerons ailleurs.

L'enceinte de Mur était-elle terminée lorsque, vers l'an 906, les Normands parurent dans le pays? c'est ce que ne nous ont point appris les chroniqueurs. « Mais on pouvait déjà prévoir l'importance de la jeune cité, dit un nouvel « historien de Saumur (M. J.-B. Coulon), lorsque des voiles blanches apparu- « rent comme un nuage à l'horizon : ce nuage apportait une troupe effroyable; « les Normands arrivaient, précédés par la terreur et suivis par la mort et « l'incendie; le vent d'ouest, qui les animait, poussait déjà jusqu'à la *Villa* « *Johannis* d'épais nuages de fumée précurseurs de leurs épouvantables ra-

(1) Un paysan qui labourait un champ de lentilles (*Nentiles*) sur l'emplacement où cette église a été bâtie, y trouva, disent les vieilles légendes, une petite statue de la Vierge en bois très-dur. On conclut de cette découverte que la Vierge voulait être honorée en ce lieu; on y bâtit une église, et la petite statue fut placée sur la porte du chœur, où elle fit dans tous les temps beaucoup de miracles.

« vages. L'enceinte de Mur fut emportée par ces barbares, et la hache d'Odin « extermina presque tous les habitants. Les faibles restes de la population se « réfugièrent dans les *Puits* de *Theotvadum*. Les cavernes mêmes de Mur fu- « rent abandonnées, et, longtemps après que les Normands furent descendus « à leur *Ile batailleuse* (l'île de la Meilleraye), les ruines de la malheureuse « ville restèrent désertes, tant était grande la terreur qu'inspiraient ces féroces « Scandinaves [1]. »

Nous avons dit ailleurs que les moines de Saint-Florent du Mont-Glonne, effrayés par l'approche des Normands, avaient abandonné leur monastère, s'étaient dispersés, et que les reliques de saint Florent avaient été transportées à l'abbaye de Saint-Philbert de Tournus, en Bourgogne. Lorsque le danger fut passé, les religieux du Mont-Glonne voulurent en vain réclamer les restes du bienheureux; les détenteurs de sa châsse voyaient réaliser chaque jour en belles pièces d'or les mérites de ce précieux dépôt; et, copiant ce que le clergé d'Auxerre avait fait naguère pour les reliques de saint Martin, ils déclarèrent qu'ils gardaient celles de saint Florent. Mais s'ils énoncèrent dans cette occasion une volonté aussi ferme qu'elle était malséante, il se trouva parmi les jeunes novices du Mont-Glonne un homme habile qui sut tromper leur grossière spoliation. Absalon jura par la chevelure malheureusement prédestinée de son homonyme qu'il reconquerrait la châsse de saint Florent, non par la puissance des armes, comme le comte Ingelger avait reconquis saint Martin, mais par adresse et subtilité, ce dont le Seigneur l'absoudrait en faveur du droit de propriété acquis aux moines du Mont-Glonne.

En conséquence Absalon se présenta un soir au couvent de Saint-Philbert, pour y être admis au noviciat. L'abbé, qu'il flatta avec esprit, charmé de ses manières, l'admit volontiers, et bientôt il se fit aimer de tous les religieux par sa douceur, sa complaisance et son humeur conciliante. Absalon remplissait ses devoirs avec un zèle digne des plus grands éloges : toujours le premier à l'église pour les matines, il y restait le soir longtemps après ses frères, le front courbé sur les dalles et priant avec ferveur. On le citait dans la ville comme un modèle de piété. Et ne croyez pas que toutes ces qualités aient été le jeu d'un moment : il y en avait au moins dans le nombre une de réelle : la persévérance. Absalon couva l'espace de vingt-cinq années le projet d'enlèvement qui l'avait amené à Tournus; et, durant ce quart de siècle, il fut successivement pourvu des charges de maître des cérémonies, de maître des écoles, de biblio-

(1) Epoques Saumuroises, p. 7.

thécaire, de chantre, enfin de sacristain. Cette dernière qualité mettait à sa disposition toutes les richesses que renfermait l'église; il avisa la châsse de saint Florent, et disposa tout pour s'en emparer. Mais, afin d'agir plus sûrement, il fallait endormir l'attention des religieux : le meilleur moyen était de les enivrer, et la chose fut aisée parmi des moines déjà pourvus des inclinations célébrées depuis par Rabelais. Absalon, comme on le pense bien, s'était ménagé durant l'orgie de ses frères; lorsqu'ils furent tous sous la table, il sortit furtivement du réfectoire, se rendit à l'église, tira les os de Florent de leur boîte endiamantée, et, les ayant mis dans un sac, il les attacha sur un cheval qu'il enfourcha et partit au galop. Lorsque les bons pères s'aperçurent du larcin, le larron avait déjà franchi beaucoup de pays avec son saint en croupe, lequel, d'ailleurs, opéra en chemin beaucoup de miracles pour qu'on ne rejoignît pas le ravisseur, qu'il protégeait toujours, à cause des droits de ses anciens serviteurs.

Après bien des vicissitudes, Absalon, qui ne pouvait porter son trésor au couvent du Mont-Glonne, encore abandonné, obtint de Thibault-le-Tricheur, comte de Blois et de Touraine, la permission d'élever une église sur le coteau de Mur, près du château-fort qui couronnait cette colline. Les reliques de saint Florent furent déposées en grande pompe dans cette nouvelle basilique, dont la consécration eut lieu en 950. Le saint était donc convenablement établi : mais il n'y avait point encore de monastère pour recevoir ses desservants; le bienheureux, reconnaissant, fit un miracle pour décider le comte Thibault à construire cette maison, ce qu'il fit, et, de plus, il la dota richement.

Nous avons omis de dire que trois Angevins, Albert de Fourneaux, Elie de Lyniac et Renault de Rest, avaient consacré tout leur bien à l'édification de l'église dédiée à saint Florent; ce premier sacrifice étant accompli, ils se consacrèrent eux-mêmes au service des autels qu'ils venaient d'élever. Le comte Thibault fournit une recrue de douze moines tirés de Saint-Benoît-sur-Loire; Renault de Rest fut élu prieur; Absalon ne voulut que la charge de sacristain, mais cette fois ce n'était pas pour voler le saint.

Telle fut, au xe siècle, l'origine de cette abbaye si célèbre, si opulente dès sa fondation, et qui depuis fit peser sur la ville de Saumur et son territoire un joug féodal non moins despotique que celui des souverains laïques les plus exigeants et les plus impérieux.

Nous avons rapporté, dans les sections précédentes de cette histoire, comment les comtés de Blois et de Tours étaient échus à Thibault-le-Tricheur, par concession de Hugues, duc de France, et le territoire de Saumur dépendait de ces comtés. Eudes Ier ayant succédé à Thibault, son père, jugea que la

première enceinte de Mur devenait insuffisante pour défendre cette ville; car Foulques Nerra, comte d'Anjou, régnait alors, et c'était un terrible voisin. Déjà plusieurs maisons avaient été bâties autour de l'église de Saint-Jean et au-dessous des demeures de roc qu'on appelait le Mur : elles étaient habitées par des commerçants qui avaient voulu se rapprocher de la rivière. Alors la ville, augmentée de ce nouveau quartier, prit le nom de *Saulmeur, Saumeur*, nom que l'on trouve encore dans les anciens auteurs, Bourdigné, Hiret, etc. Or, Eudes Ier ayant augmenté l'enceinte fortifiée, y comprit et l'église de Saint-Jean et toutes les constructions qui l'environnaient. Ces travaux, que Bodin fait rapporter à l'an 978, ne furent pas terminés par Eudes Ier; son fils Eudes, deuxième du nom, les acheva; car lui aussi redoutait l'agressif comte d'Anjou, Foulques Nerra. Voulant opposer à ce redoutable voisin une épée qui ne pliât point sous la sienne, Eudes confia le commandement de Saumur à Gilduin ou Gelduin, ce vaillant Danois dont nous avons plus d'une fois déjà entretenu nos lecteurs. Le guerrier scandinave, doué d'une belle taille, d'une figure aussi noble qu'imposante, d'une force peu ordinaire et d'une bravoure poussée jusqu'à la témérité, inspira bientôt le respect et la terreur à tous les barons de la contrée. Foulques Nerra lui-même le redoutait, car plus d'une fois déjà il l'avait vaincu dans les combats. Nous croyons l'avoir rapporté ailleurs, lorsque le comte passait près des possessions de Gilduin, il disait avec une sorte d'effroi, lui qui ne craignait rien : « Fuyons le diable de Saumur, car il me semble que « je le vois toujours depuis qu'il m'a vaincu. »

En 1016 la guerre s'alluma entre le comte de Blois et le comte d'Anjou, par suite des empiètements de ce dernier, qui triompha dans cette lutte. Après la bataille de Pont-Levoy il ne fut conclu entre les deux comtes qu'une simple trève, et les hostilités se renouvelèrent en 1025. Eudes marcha avec un corps assez considérable pour investir Montbudel, place appartenant à Foulques Nerra, et dont la construction avait été la cause des premières hostilités; Geoffroi de Saint-Aignan et Gilduin de Saumur partirent de ces deux points pour le seconder. Dans cette situation, le Diable de Saumur, qui emmenait presque toute la garnison de cette place, en laissa le commandement à Aimeric, son lieutenant, chevalier d'une valeur et d'une constance reconnues, dont le nom seul inspirait autant de confiance qu'une armée..... Aimeric était le père de vingt-quatre chevaliers, frères germains, d'un courage non moins éprouvé que le sien, et dont plusieurs restèrent près de lui dans Saumur. Laissant sa forteresse à de tels hommes, Gilduin s'en éloigna avec sécurité; il avait tort.

Cependant, Foulques Nerra, ayant été informé que le comte de Blois assié-

geait Montbudel, assembla en toute hâte le plus de troupes qu'il put en réunir, et, s'étant mis à la tête, s'achemina vers la place assiégée pour la délivrer. Or, en passant à Brain-sur-Allonnes, il apprit que Gilduin avait quitté Saumur pour rejoindre son suzerain, et que la place était presque dépourvue de troupes. L'Angevin, après avoir réfléchi quelques instants sur ce qu'il avait à faire, se décida à combattre là où le guerrier scandinave ne se trouvait pas, plutôt que d'aller le provoquer dans le camp du comte de Blois. En conséquence, au lieu de marcher vers Monbudel, il se dirigea sur Saumur, et attaqua brusquement cette place. La défense, quoiqu'elle n'eût pas été préparée, parce qu'on ne s'attendait pas à l'attaque, fut vive et assez prolongée pour donner le temps aux troupes et aux habitants de se réfugier dans le château. Malgré l'habileté avec laquelle Albéric et ses fils opérèrent ce mouvement de retraite, les assiégeants furent presque aussitôt qu'eux aux portes de la forteresse.

Dans ce pressant danger, le vieux chevalier demanda conseil aux moines de Saint-Florent; car ce n'était pas à tort qu'on pensait déjà que les lumières et la prudence se trouvaient dans les cloîtres. Mais alors cette opinion fut en défaut : les religieux conseillèrent aux guerriers de confier la porte d'Orient aux reliques de saint Doucelin, qu'ils offrirent pour remplir cette tâche militaire. Au XIe siècle, cela put paraître au capitaine Albéric une ressource stratégique d'une grande valeur; il accepta. Les ossements du bienheureux, qui peut-être haussait les épaules dans le ciel, furent donc postés derrière la porte d'Orient, tandis que le peu de forces réunies dans le château se disposait à défendre la porte d'Occident.

Foulques Nerra n'était jamais superstitieux au moment d'un coup de main dans une guerre, ou d'un coup de poignard dans une trahison; il ne le devenait que pour racheter un crime : nous croyons que plus tard Louis XI prit ce comte d'Anjou pour modèle. L'ennemi d'Eudes II, nonobstant la présence de saint Doucelin, ne se fit donc aucune faute d'attaquer la porte d'Orient : cette porte fut enfoncée; les Angevins restèrent maîtres du château et de l'abbaye. Don Huynes, historien de cette communauté, a fait preuve d'équité historique en avouant la non intervention du saint au poste qui lui avait été confié; nous devons donc en croire son récit, fait d'après des manuscrits contemporains, et non celui de Bourdigné, qui prétend que la garnison du château capitula.

Foulques, qui se rappelait amèrement les défaites que Gilduin lui avait fait subir, exerça son âcre ressentiment sur les Saumurois et les autres prisonniers que lui livra sa conquête : après leur avoir fait lier les mains derrière le dos, il les fit défiler ainsi garrottés devant ses troupes. Indignés d'un traitement si

contraire aux usages loyaux de la guerre, plusieurs de ces infortunés laissèrent leur désespoir s'exhaler en imprécations violentes. Le comte s'approcha alors d'un officier très-distingué nommé Gastho, et le frappa si violemment qu'il lui fit sauter un œil. Aimeric fut jeté dans les prisons de Doué; plusieurs de ses fils, pris dans les rangs du comte de Blois, furent mis à mort par ordre du farouche Angevin.

Dès ce moment, le comte d'Anjou, bien décidé à garder Saumur, songea à en étendre les fortifications, et particulièrement celles du château. Pour l'exécution de ce plan, l'abbaye de Saint-Florent le gênait; il en expulsa les moines, leur promettant de leur faire construire ailleurs un autre couvent, et, pour détruire plus vite celui qu'ils étaient forcés d'abandonner, il l'incendia de sa main. Tandis que le feu consumait ces bâtiments, Foulques-le-Noir, debout devant cette vaste fournaise, s'écriait : « Par les âmes Dieu, Monseigneur « saint Florent, je vous prie que vous ne preniez pas à méchef ce qui arrive; « vos serviteurs auront tôt en la ville d'Angers une demeure plus commode que « celle-ci. »

« Ainsi, disent les vieux chroniqueurs, passa sous la domination des comtes d'Anjou la gentille, bien assise et bien aérée ville de Saumur », après avoir appartenu aux Romains, aux Visigoths, aux ducs et rois d'Aquitaine, puis aux comtes de Blois [1].

Gilduin et le comte Eudes assiégèrent au mois de septembre de la même année la place de Saumur; mais elle fut si vaillamment défendue que les assiégeants, après avoir perdu une machine sur laquelle ils comptaient beaucoup, et que les assiégés avaient brûlée, se virent contraints de lever le siége. Eudes II et son fils Thibaut reparurent l'année suivante sous les murs de cette forteresse, résolus de l'assaillir au prix des plus grands sacrifices; mais les moines de Saint-Florent, dont le nouveau monastère s'élevait déjà sur la rive du Thouet, intervinrent entre les deux comtes, et les décidèrent à faire la paix. Le fort de Montbudel fut démoli, et Saumur demeura pour toujours réuni au comté d'Anjou. Quant à Gilduin, Eudes II, pour le dédommager de la perte de Saumur, lui donna, comme nous l'avons dit ailleurs, le château de Chaumont et son territoire, sur lequel il fonda l'abbaye de Pont-Levoy [2].

1. Cette réunion du Saumurois au comté d'Anjou, selon l'historien de saint Florent, eut lieu en 1025; la chronique de Maillezais la place en 1024; celle de Saint-Aubin et Ménage, dans son *Histoire de Sablé*, la font rapporter à l'an 1026. Nous nous sommes décidés avec Bodin pour la version de don Huynes, qui, puisée dans les archives de Saint-Florent, nous parait la plus authentique.

2. Cette célèbre abbaye, devenue depuis la révolution une institution civile, et qui n'en a pas

Maître de Saumur par la puissance des armes et par la lettre des traités, Foulques Nerra fit regretter la domination de Gilduin, qui, terrible batailleur, démon incarné un jour de combat, devenait un homme bienveillant et généreux après avoir posé sa redoutable épée. Les Saumurois, indépendamment des horribles excès, des sanglantes exécutions que le comte d'Anjou avait autorisés dans leurs murs, furent instruits d'une multitude d'abominables actions commises par ce prince. Ils apprirent par exemple qu'Élisabeth, cousine et l'une des femmes de Foulques, ayant été sauvée d'un précipice où les embûches dressées par son époux l'avaient fait tomber, fut accusée faussement d'adultère, condamnée par des juges séduits ou effrayés, et brûlée vive à Angers.

Avant d'entreprendre un de ces pèlerinages à Jérusalem par lesquels Foulques Nerra espérait racheter ses crimes, il se démit en faveur de Geoffroi-Martel, son fils, de Saumur et de son territoire, se reposant d'ailleurs sur lui du soin de gouverner ses autres domaines, parce qu'il avait reconnu dans ce jeune prince un courage et une puissance de résolution qui lui semblaient justifier sa confiance. Ce fut vers l'an 1035 que le comte d'Anjou chargea son fils de ce soin, dont celui-ci se proposa bientôt d'abuser. En l'absence de Foulques, Geoffroi gouverna avec tyrannie, froissa les peuples, et en cela fit plus que son père, auquel on ne pouvait refuser une certaine sollicitude envers ses sujets. A son retour de la Terre-Sainte, le comte, sensible aux plaintes qu'on lui porta contre Geoffroi, et connaissant assez son fils pour être persuadé qu'elles étaient fondées, voulut ressaisir l'autorité qu'il lui avait léguée; mais le fils audacieux refusa de la remettre, et ne recula point devant une guerre sacrilége.... Il prit les armes contre l'auteur de ses jours. Mais après des hostilités qui portèrent le ravage et l'incendie dans toute la province, le rebelle Geoffroi fut réduit par les armes de Foulques: nous avons rapporté ailleurs ce que sa soumission eut de honteux. Geoffroi conserva néanmoins le gouvernement de Saumur et de son territoire.

L'opinion de Bodin est que le château qui remplaça celui du Tronc, à Saumur, fut construit par Geoffroi-Martel vers l'année 1040. Cette version est en effet la plus croyable; si Foulques Nerra, qui bâtit tant de châteaux dont les chroniqueurs ont consigné la construction, eût élevé celui-là, ainsi que le pré-

moins conservé la réputation d'un des premiers colléges du royaume, vient d'être acquise par M. le prince de Chalais, M. le marquis de Vibraye et M. Laurentie. Nous formons des vœux pour que l'instruction y soit toujours dirigée vers le but exclusivement normal qui tend à former des hommes exempts d'esprit de parti, dévoués à la *patrie*, dont le nom est inscrit sur la porte de cette école, et qui comprennent la *religion* comme le lien sacré de toutes les classes de la société.

tendent quelques écrivains modernes, nul doute que son nom n'eût figuré sur la liste de ces constructions, et il n'y est pas mentionné. En admettant donc que le donjon qui nous occupe et sur la description duquel nous reviendrons ailleurs, ait été commencé dans la première moitié du XIe siècle, il ne fut terminé que dans le XIIIe sous le règne de saint Louis. En disant terminé, nous entendons parler du plan donné par Geoffroi-Martel; car il est aisé de reconnaître que la plus grande partie du monument actuel est de beaucoup postérieure au XIIIe siècle.

Soit pour subvenir aux constructions qu'il entreprenait, soit pour soutenir dignement l'honneur de sa maison et de sa personne, Geoffroi-Martel fit peser d'énormes taxes sur les habitants de Saumur et du territoire environnant. Il s'empara du droit de chasse, de la moitié des moissons, des bois qui couvraient plusieurs paroisses : bois appartenant aux moines de Saint-Florent. Vainement les vassaux foulés, spoliés, vexés de mille manières, firent-ils entendre leurs plaintes à ce prince; il fut insensible à leurs cris, et se borna à répondre qu'il péchait par la plus impérieuse des lois, la nécessité. En un mot, tout le temps que Geoffroi n'employait pas à soutenir des guerres, ordinairement injustes, était employé à tourmenter ses malheureux sujets.

Nous avons dit que ce prince, devenu dévot à la fin de cette vie turbulente, ambitieuse, quelquefois criminelle, mourut sous l'habit religieux à l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers, fondée par son père et enrichie par lui-même. Dans le partage qu'il fit de ses états entre ses deux neveux, Geoffroi-le-Barbu et Foulques-le-Rechin, le premier, beaucoup mieux pourvu que son frère, avait eu l'Anjou, la Touraine et une partie du Maine, tandis que le Rechin ou le Querelleur n'était possesseur que de la Saintonge et du Gâtinais. Nous avons mentionné précédemment cette Thébaïde de l'Anjou qui mit toute la succession de Geoffroi-Martel aux mains de Foulques, et ne laissa qu'une prison à Geoffroi-le-Barbu.

Lorsque Guillaume VII, comte de Poitiers, marcha en Anjou pour venger les droits de la nature et de l'équité, indignement violés par le Rechin, il prit Saumur, brûla le château, les églises de Saint-Florent, de Saint-Jean, de Saint-Pierre, et plus de la moitié de la ville, infligeant ainsi aux malheureux Saumurois la punition encourue par le prince dénaturé qui régnait sur l'Anjou. La chronique de Maillezais fixe ce désastre à l'année 1068. Vers cette époque, selon Bodin, le commandement de Saumur avait été confié à Hugues de Clairvaux surnommé *Mange-Bretons :* sobriquet barbare qui semble signifier que ce seigneur était l'ennemi irréconciliable des Bretons.

Saumur dut se remettre lentement de la terrible catastrophe que nous ve-

nons de mentionner : catastrophe qui prouve surabondamment que, dans ces temps d'absolutisme féodal, où la force ne reconnaissait l'empire d'aucune convenance sociale, on ne savait soutenir le bon droit que par des attentats aussi condamnables que ceux que l'on prétendait réprimer.

Nous avons déjà cité un ouvrage récemment publié à Saumur sous le titre d'*Epoques Saumuroises*, et dans lequel l'auteur, M. J.-B. Coulon, développe, avec autant de charme que de sagacité, une multitude d'événements sur lesquels le cadre adopté par Bodin ne lui a pas permis d'insister. Peut-être le nouvel historien a-t-il cédé un peu trop à l'entraînement d'une imagination vive et poétique dans la mise en scène de certains faits : défaut aimable qui fait par intervalles hésiter la confiance du lecteur à travers les pages fleuries de l'écrivain. Toutefois il est toujours facile de discerner la vérité historique dans ses récits, et nous lui empruntons volontiers le passage suivant sur l'établissement de la commune de Saumur.

« Saumur, dit M. Coulon, fut une des premières villes qui marchèrent dans « la voie nouvelle que laissait ouverte la brèche faite à la puissance des hauts « seigneurs dans les grandes expéditions des croisades. Avant le règne de « Louis-le-Gros et le ministère de Suger, qui passent pour les créateurs des « communes, Saumur jouissait de l'administration municipale et du régime « électif; Louis VI ne fit que reconnaître l'existence d'un fait et le sanction- « ner, en constituant, sous l'égide de la protection royale, la *commune* de « Saumur.

« C'est presque dans les murs de notre cité [1], c'est sous l'influence de nos « libertés naissantes et de notre courageuse bourgeoisie, que l'étude et la mé- « ditation formèrent un grand homme, qui donna une impulsion forte et « éclairée à l'établissement des communes : nous avons désigné l'abbé Suger. « Contemporain à quelques années près de l'audacieux Bérenger, il devait « apporter dans le système féodal la perturbation que l'archidiacre d'Angers « avait jeté par ses controverses dans les dogmes du catholicisme. Ces deux « hommes remarquables étaient prédestinés à venir tous deux, en même « temps, sur la terre d'Anjou, donner le signal de la double lutte politique et « de la religion [2]. »

C'est donc des premières années du XIIe siècle que date le régime municipal de Saumur, et nous verrons bientôt ce même siècle prodigue d'améliora-

1. Suger resta quelque temps à l'abbaye de Saint-Florent, près Saumur.
2. Epoques saumuroises, page 84.

tions envers cette ville, déjà considérable : ce fut la nature qui nécessita les plus importantes de ces améliorations. Vers 1150 une crue de la Loire changea le cours de ce fleuve : dans l'inondation qui s'en suivit, il abandonna son lit au pied du coteau septentrional, et se portant avec impétuosité sur les prairies de la rive gauche, s'y fraya un nouveau cours de Saint-Patrice à Saumur, en absorbant les rives de la Vienne et du Thouet, qui jusque alors avaient coulé parallèlement à la Loire sur le territoire saumurois. Or, on avait reconnu depuis longtemps la nécessité de fixer le nouveau cours du fleuve, ainsi rapproché de la ville, lorsqu'Henri II, roi d'Angleterre, vint en Anjou (1161), et ordonna l'achèvement de la levée, c'est-à-dire la réunion des petites digues déjà existantes sur la rive droite. Par suite de cette révolution des eaux, l'embouchure de la Vienne se fixa de nouveau à Candes : nous disons de nouveau, car selon les plus anciens historiens de l'Anjou, ce confluent se trouvait en ce lieu au IVe siècle. Quant au Thouet, on doit conclure, de divers ponts qui le traversaient, qu'il coulait beaucoup plus bas que l'ancienne abbaye de Saint-Florent, près de laquelle il se jette aujourd'hui dans la Loire.

Il paraît cependant que vers 1161 la fusion de la Vienne à la Loire sur le territoire de Saumur n'était pas encore définitive, puisque vers ce temps les habitants des deux rives du fleuve, déterminés par les rapports incessants qui existaient entre eux, réunirent leurs efforts pour faire construire des ponts en bois sur la Loire et la Vienne vis-à-vis de Saumur. Jusqu'alors et en vertu des droits qui leur avaient été concédés par Foulques Nerra, les moines de Saint-Florent percevaient un péage considérable pour le passage des deux rivières sur des bacs, que les commerçants ou autres particuliers de Saumur et de la rive opposée étaient obligés d'aller chercher à trois lieues au-dessous de la ville. Les religieux, que la construction de ces ponts privait d'une perception importante, jetèrent les hauts cris : ils adressèrent des réclamations souvent renouvelées à Henri II, roi d'Angleterre, comte d'Anjou : requêtes qui ne tendaient à rien moins qu'à la démolition des ponts, afin que les droits de l'abbaye fussent rétablis. Cette demande, essentiellement monacale, ne pouvait avoir de faveur auprès d'un souverain tel qu'Henri II, et les religieux de Saint-Florent, moins exclusivement préoccupés de leurs intérêts, eussent pu reconnaître que le roi n'accèderait point à leur supplique. En effet, ils étaient présents lorsque, à l'entrée de ce prince à Saumur, il félicitait les magistrats qui lui apportaient les clefs de la ville, sur la construction de ces ponts, que les Bénédictins voulaient faire démolir. Mais la persistance ecclésiastique ne se lassait pas alors pour si peu : à peine Henri II était-il entré au château, que Froger, abbé de Saint-Florent, demanda une audience à ce monarque. Il lui

fit entendre tout ce que la cupidité put lui suggérer d'arguments contre l'existence des ponts; mais toute cette éloquence, tournant toujours vers le cercle exclusif des intérêts de l'abbaye, ne convainquit nullement Henri. Cependant il promit à l'abbé de réunir ses barons pour en conférer. De cette conférence il résulta que les moines de Saint-Florent auraient à l'avenir en toute propriété la perception d'un péage sur les nouveaux ponts, égal à celui qu'ils percevaient pour le passage dans leurs bacs. Mais Henri II les obligea à rembourser les sommes dépensées par les habitants du Saumurois pour ce monument, et décida qu'en outre ils bâtiraient chaque année, à leurs frais, une arche en pierre, afin de remplacer, par la suite des temps, les ponts en bois. Cette ordonnance fut loin de satisfaire les disciples de saint Benoît, accoutumés à la douce tâche de recevoir beaucoup sans jamais rien dépenser; mais Henri II leur déclara avec fermeté que, s'il se faisait un devoir sacré de protéger les serviteurs de Dieu, il ne croyait pas remplir une tâche moins pieuse en favorisant le commerce et l'industrie de ses sujets des deux rives de la Loire, et principalement des habitants de sa bonne ville de Saumur. Les religieux durent se disposer à obéir.

Les ponts, d'abord construits en bois, puis en pierre, conformément à l'ordonnance mentionnée plus haut, formaient, dit Bodin, une ligne d'environ six cents toises de longueur, dont une partie était jetée sur la Vienne, depuis la porte de la Tonnelle jusqu'à l'île de la Sonnerie. Cette ligne se continuait ensuite sur la Loire par les pointes des îles d'Or, des Trois-Maisons, et de l'île Naine. Lorsque ce vaste monument eut été reconstruit en pierre, ajoute le même écrivain, il fut défendu par une bastille, s'élevant entre deux ponts-levis sur la troisième arche en entrant du côté de la Croix-Verte : on voit encore des ruines de ce fort, dont la garnison était commandée par un lieutenant du gouverneur de Saumur.

Henri II aimait les bords de la Loire; il préférait, cela se conçoit sans peine, les riches et splendides vallées de l'Anjou au séjour de la brumeuse Angleterre. Il habita souvent le château de Saumur, et le temps qu'il passa dans les murs de cette ville *bien assise* profita toujours à ses habitants. Ils lui durent ces magnifiques halles qui faisaient l'admiration du bon historien Joinville, et dont on ignore aujourd'hui l'emplacement. Henri II se trouvait à Saumur, lorsque en 1189, Richard Cœur-de-Lion, son fils, et Philippe-Auguste, ligués contre lui, marchèrent sur Tours, qui lui appartenait. Il gémissait sur la rébellion de ses enfants, quand le comte de Flandres, le duc de Bourgogne et le cardinal de Reims se portant médiateurs entre ce souverain et ses fils, vinrent le trouver et lui soumettre les conditions *imposées* par les princes anglais. Révolté de

leur exigence, Henri refusa d'y souscrire; mais comme les troupes combinées n'avaient pas cessé de marcher pendant cette négociation, la prise de Tours changea les résolutions du roi; il se rendit à Azay-sur-le-Cher, et traita avec les alliés aux conditions les plus exorbitantes. Cette convention fut conclue en 1189. Jusqu'alors Henri avait ignoré que Jean, celui de ses fils qu'il avait toujours chéri le plus, s'était réuni à ses frères pour lui faire la guerre; s'étant fait présenter une liste des seigneurs anglais armés contre lui, il vit en tête le nom de Jean et fut frappé d'une douleur qui le conduisit au tombeau.

Aucun témoignage historique ne prouve que Richard Cœur-de-Lion ait fait quelque séjour à Saumur; tout au plus y passa-t-il pour se rendre à l'abbaye de Fontevrault, qu'il visita plusieurs fois, et dans laquelle sa dépouille mortelle vint reposer à côté de celle de son père.

En 1202, Jean sans-Terre et Guillaume des Roches, marchant à la tête de l'armée anglaise contre le jeune Arthur, passèrent à Saumur : le loyal chevalier qui accompagnait alors le monarque félon avait eu soin de lui faire jurer que si le sort des armes trahissait son neveu, il aurait la vie et la liberté sauves. On sait jusqu'à quel point Jean sans Terre fut fidèle à ce serment. Après la confiscation des domaines de ce souverain en France et la réunion de l'Anjou à la couronne, le même Guillaume des Roches eut, à titre d'inféodation, la ville et le château de Saumur, avec beaucoup d'autres possessions.

Quelques années avant sa première croisade, saint Louis visita le comté d'Anjou, et s'établit pour quelque temps avec toute sa cour au château de Saumur. Parmi les fêtes qui se succédèrent pendant la cour plénière que le roi tint dans cette ville, Joinville décrit complaisamment celle qui eut lieu le 24 juin 1241, et que le bon historien nomme la *nompareille* : nous le laissons parler.

« Or, revenons à notre propoux et matière, et disons que, après ces choses, « le roi tint une grant court et maison ouverte à Saulmeur, en Anjou; et, ce « que j'en diroy, c'est pour ce que je y estois. Et vous certiffie que ce fut la « nompareille chose que je visse oncques, et la mieux aournée et apprêtée. « A la table du roi mangeoient le comte de Poictiers, lequel il avait faict nou- « vellement chevallier le jour d'une Saint-Jehan, qui naguère estoit passée; le « comte Jehan de Dreues, qu'il avoit aussi faict nouvel chevallier; le comte « de la Marche et le comte Pierre de Bretaigne. Et à une autre table devant le « roy, à l'endroit du comte de Dreues, mangeoit le roy de Navarre, qui moult « estoit paré et aorné de drap d'or en cotte et mantel, la ceinture, fermail et « chappel d'or fin, devant lequel je tranchois. Devant le roy saint Louis, ser- « voient du mangier le comte d'Artois et son frère le bon comte de Soissons,

« qui tranchoit du coustel. Et, pour la table du roi garder, estoit messire Im-
« bert de Beljeu, qui puis fust connestable de France, et messire Honorat de
« Coucy et messire Archambault de Bourbon. Et y avoit darrière ces trois
« barons bien trente de leurs chevalliers en cottes de drap de soye pour garde.
« Et darrière ces chevalliers, y avoit grant quantité de huissiers d'armes et de
« salle qui estoient au comte de Poictiers, portant ses armes battues sur san-
« dal (en bois de sandal incrustées d'or et d'argent). Le roy avoit vêstu une
« cotte de maille de sammit ynde (étoffe fine de couleur bleue) et seurcot et
« sammit vermeil fourré d'hermines, et un chappel de coton en sa tête, qui
« moult mal lui séoit pour ce qu'il estoit alors joenne homme. Le roi tint
« ceste fête ez halles de Saulmeur, et disoit l'en (et disait-on), le grand roi
« Henry d'Angleterre les avoit faictes pour les grant festes tenir; et les halles
« sont faictes à la guise des cloistres de ces moines blancs (de Cîteaux), mès
« je crois que de trop loing il ne soit nuls cloistres si grant. Et vous diray
« pourquoy il me le semble; car à la paroy du cloistre où le roy mangeoit, qui
« estoit environné de chevalliers et de serjans qui tenoient grant espace,
« mangeoient à une table vingt que évêques que archevêques, et encore après
« eux mangeoit en costé cele table la royne Blanche, sa mère, au chef du
« cloistre de cette part là où la royne ne mangeoit pas. Et si servoit à la royne
« le comte de Bouloigne, qui puis fut roy de Portugal et le bon comte de Saint-
« Pol, et un Alemant de l'aâge de dix-huit ans, que on disoit qu'il avoit esté
« fils de sainte Élisabeth de Thuringe; dont on disoit que la royne Blanche le
« besioit au front par dévotion, pour ce que elle entendoit que sa mère li avoit
« maintes fois besié.

« Au chief du cloistre d'autre part estoient les cuisines, les bouteilleries, les
« paneteries et les despenses de celui cloistre, qui servoient le roy devant et la
« royne de char (chair) de vin et de pain. Et en toutes les autres elez (ailes) et
« en prael (préau) du milieu mangeoient les chevalliers de si grant foison que
« ja ne scé le nombre, et dient moult de gent que ils n'avoient oncques veu
« autant de seurcotz et d'autres garniments de drap d'or que il y en ot là et
« qu'il y en ot bien trois mille chevalliers[1]. »

Quand on se représente la magnificence colossale des solennités de cette époque d'après des descriptions contemporaines, on prend en grande pitié les coutumes mesquines de notre temps et les décorations de toile peinte et d'oripeau, dont nos salles d'assemblées ou de banquets sont ornées.

1. Mémoires de Joinville, chapitre XII.

Les fêtes de Saumur furent célébrées à l'occasion du mariage d'Alphonse, frère de saint Louis, avec la fille du comte de Toulouse, et de l'investiture que le roi donna à ce jeune prince des comtés d'Auvergne, de Poitou et d'une partie de l'Albigeois. Dans cette circonstance, Alphonse fut initié à toutes les gloires, à toutes les félicités; car, avec une épouse et des domaines, son royal frère lui donna la ceinture militaire et les éperons de chevalier.

Dans le cours du XIIIe siècle, trois conciles se réunirent à Saumur. Du premier, tenu en 1255, sous la présidence de Pierre de Lamballe, archevêque de Tours, sortirent trente-un canons sur la discipline ecclésiastique: à en juger par la lettre du vingt-septième, on peut présumer qu'à cette époque certains prêtres contractaient des mariages clandestins, contre lesquels cet acte apostolique porta de sévères condamnations. Le second, tenu en 1276 par Jean de Montsoreau, archevêque de Tours, rendit quatorze canons sur lesquels nous n'avons aucun renseignement. Le troisième eut lieu en 1294, et il en sortit de sévères réprimandes et même des dispositions pénales contre l'abus des pénitences pécuniaires. Un quatrième concile s'ouvrit à Saumur au mois de mai 1315: il y fut particulièrement statué sur la conservation des biens et des juridictions ecclésiastiques.

En 1370, et lorsque les Anglais occupaient une partie de l'Anjou, le connétable Du Guesclin avait fait de Saumur sa principale place, le centre de toutes ses opérations militaires. C'est de là qu'il partit pour se mettre à la poursuite de ces insulaires, qui, au mépris d'une parole loyalement acceptée, venaient de brûler l'abbaye de Saint-Maur, qu'ils devaient abandonner par capitulation. Nous avons vu ailleurs que le connétable les atteignit à Bressuire et fit passer au fil de l'épée depuis le chef jusqu'au dernier soldat. Après cette terrible expédition, Du Guesclin revint à Saumur, où d'autres chefs devaient se réunir pour arrêter le plan d'une nouvelle campagne.

Ce fut encore à Saumur que le connétable reçut l'année suivante de Charles V l'ordre de licencier son armée, et qu'il accomplit le magnifique trait de générosité que nous avons signalé ailleurs, en abandonnant aux troupes, à défaut de paiement, les trésors qu'il devait à la gratitude du roi de Castille [1].

Charles VII fit un voyage dans le duché d'Anjou en 1424, pour examiner, par

1. Ce monarque venait d'envoyer au connétable deux mules chargées d'or et de pierreries; le tout fut distribué à l'armée.

lui-même, dit Bodin, si ce duché, qui appartenait au roi de Sicile, son beau-frère, était bien administré en son absence : convenez que, dans cette occurrence, ce souverain faisait preuve d'une sollicitude qu'il n'appliquait guère à ses propres états. Il s'arrêta à Saumur, frappé de l'admirable situation de cette ville, du caractère imposant de son château, des fortifications qui ceignaient la place, charmé enfin de l'activité des habitants. Les Saumurois firent au roi un accueil si honorable, si empressé, qu'il se plut beaucoup parmi eux, et passa très-volontiers quatre ou cinq jours dans leurs murs. L'année suivante, Charles revint à Saumur ; mais cette fois il y était amené par des vues politiques. Grâce aux sollicitations de la reine douairière de Sicile, sa belle-mère, il se flattait d'obtenir l'alliance de Jean V, duc de Bretagne, et, prévenu que ce prince était disposé à faire une démarche amicale vis-à-vis de lui, le monarque s'était avancé jusqu'à Saumur, en faisant alléguer le motif qui l'y avait amené l'année précédente, et qui, cette fois, n'était qu'un prétexte.

Charles s'établit avec une partie de sa cour au château ; mais plusieurs des seigneurs de sa suite n'ayant pu s'y loger, furent reçus avec honneur et cordialité par les principaux habitants. A peine ces dispositions étaient faites, que Jean V et ses frères arrivèrent à Saumur : la cour les accueillit avec toute la somptuosité que lui permit l'état déplorable de ses finances ; encore dut-elle être aidée par le corps de la ville, qui, pour son compte, offrit au prince breton « une pipe de vin blanc, deux busses de vin clairet du haut pays, cent boisseaux « d'avoine et vingt livres de cire ouvrée. » Si durant les fêtes données à Jean V, lui et ses frères en furent les héros, la belle Agnès Sorel en fut l'héroïne, car elle avait suivi son royal amant en Anjou. Mais ni les réjouissances, ni les soupirs de l'amour ne purent distraire le roi de France du funeste retentissement de la défaite que les Angevins, les Saumurois et les Manceaux venaient d'éprouver à Vernoil.... Des tours du château de Saumur on pouvait apercevoir les casques des guerriers anglais, vainqueurs dans une sanglante bataille qui couvrit de deuil le Maine et l'Anjou.

Charles VII reparut à Saumur sous des auspices plus favorables en 1440 ; il venait de signer une trêve avec les Anglais, dont les armes avaient cessé d'être heureuses sur le continent. Le roi de France avait rappelé la fortune sous ses bannières, grâce à la valeur des Richemond, des Dunois, des Lahire, des Saintraille et de cent autres chevaliers, ressaisis, onze ans plus tôt, des palmes de la victoire, grâce à l'exemple de cette fille aux inspirations divines, à laquelle Charles avait laissé décerner la couronne du martyre pour unique récompense. En 1440 le roi amena avec lui à Saumur le dauphin, depuis Louis XI, la dauphine Marguerite, fille unique de Jacques Stuart et ses sœurs. Des

présents furent encore offerts par la ville à ces princes et princesses; mais aucun n'égala en valeur celui que reçut plus tard Yolande, fille de René, roi de Sicile, lors de son entrée à Saumur. Ce présent consista en cent écus d'or, somme équivalant à trois mille francs de notre monnaie. Bodin pense que ces écus d'or avaient été frappés à Saumur, parce que, dès le commencement du xve siècle, il existait dans cette ville un hôtel des Monnaies, dont on voit un vestige dans une vieille tour octogone, entre la grande et la petite rue Saint-Nicolas.

Quant à Charles VII, il était encore à Saumur au commencement de l'année 1441; il y reçut les ambassadeurs du duc de Bretagne, qui venaient lui proposer une alliance contre les brigands (des routiers sans doute), qui ravageaient la France et la Bretagne. Un traité fut conclu entre le roi et le duc. A cette même époque mourut, dans le château de Saumur, Yolande d'Aragon, mère du bon roi René : ce château lui avait été accordé à titre de douaire pour y finir ses jours. Le corps de cette princesse fut transporté à Angers et inhumé dans la cathédrale. Ce fut sans doute après la mort de sa mère que René confia le commandement de la ville et du château de Saumur à Guy de Laval, son chambellan, avec des émoluments de cent livres, équivalant à cinq cent soixante francs de notre monnaie. Ce traitement du gouverneur d'une ville importante mettrait aujourd'hui un lieutenant d'infanterie au pain sec et à l'eau claire; et pourtant au xve siècle il faisait vivre honorablement un officier supérieur.... Ceci pourrait donner matière à de rudes arguments contre les bienfaits de la civilisation avancée.

Nous lisons dans les *Époques saumuroises* la curieuse description de la *république faronelle :* république insulaire, Venise en miniature, qui, vers la moitié du xve siècle, s'établit aux portes de Saumur. « La tradition populaire, « dit l'historien moderne, nous en a conservé le souvenir, tandis qu'elle a « laissé dans l'oubli tant de faits historiques qui ont entièrement changé la face « de notre pays; c'est que le peuple n'apprécie bien que ce qui le conduit au « grand but humanitaire, à l'amélioration de son état moral et matériel : il a « peu de mémoire pour le reste.

« Pour moi, continue M. B. Coulon, c'est au milieu de ce peuple, plein encore « de ces souvenirs qui s'effacent chaque jour, et dont l'antiquaire et l'érudit « exploiteront bientôt les lambeaux; c'est au milieu de ce peuple, dis-je, où je « suis né, qui m'a bercé des mille histoires du vieux temps, que j'ai recueilli le « fait plus original peut-être de notre histoire.

« Une corporation fortement organisée, une association de forces et de se- « cours s'était formée sous le patronage du bon roi René d'Anjou : une

« république de mariniers et de pêcheurs s'était groupée à l'ombre du palais « de l'*Ile-d'Or*[1] : c'est le château de la reine de Sicile.

« Franc de tailles et de subsides, ce peuple hardi et actif, aux formes robustes « et souvent athlétiques, qu'il a conservées jusqu'à nos jours, vivait sans souci « sur les eaux de la Loire et de Vienne, qui étaient devenues le patrimoine et « le domaine de ces familles. On entrait avec peine dans cette association de « travailleurs ; mais, une fois admis, on y comptait autant de frères qu'il y avait « de membres dans la société.

« Toutefois l'avoir de cette petite république n'était pas abandonné aux « chances du hasard et des événements : un chef, *un roi*, élu par elle, veillait « sur le droits de chacun, jugeait les querelles, conciliait les différends, et en « dernier ressort déposait la question aux pieds du suzerain.

« Interrogez les souvenirs des familles qui n'ont jamais émigré de ce

1. Ile située entre les deux ponts de Saumur, ou plutôt qui sépare le même pont en deux parties.

« *Temple-bar* [1] de Saumur, elles vous raconteront les priviléges et exemptions « de péage et d'impôts, les joyeuses fêtes d'intronisation, de réception du « suzerain ou plutôt du patron de la corporation, les précieuses franchises des « anciens, qui, plus tard, cherchèrent dans une audacieuse contrebande un « dédommagement à leurs droits perdus. J'ai connu un marin, vieux débris des « flottes royales de Louis XVI, qui portait encore son titre de *Roi de la répu-* « *blique de l'Ile-d'Or*, et qui se réjouissait naïvement de venir mourir sur la « terre libre.

« Il y a quinze ans encore c'était la fraction de la société saumuroise qui « savait le mieux mettre en jeu l'esprit de corps et d'association; nulle part je « n'ai trouvé plus de franchise et de dévouement. Pour moi, je vous jure que « l'histoire de cette petite republique, ma patrie, m'émeut le cœur plus pro- « fondément que celle de bien des révolutions *glorieuses et immortelles*, qui, « après avoir agité les nations, s'éteignent dans le sang et les ruines. »

Le premier roi de la république insulaire fut Faronelle : c'était, dit-on, un habile arbalétrier, et, comme tel, il dut redescendre au rang des sujets de Charles VII, pour figurer parmi les francs-archers fournis par la jeunesse du pays. Il en devint le capitaine, si nous devons en croire une ballade saumuroise, trop soumise aux règles de Malherbe pour appartenir au xve siècle. Ce même Faronelle, ce doge au petit pied, fit les honneurs de l'Ile-d'Or à la belle Marguerite, fille du roi René, qui l'avait envoyé prévenir de son arrivée. Il remonta avec une flotille d'honneur le cours de la Loire jusqu'au château de Vignolles, où se trouvait cette jeune princesse, que le peuple insulaire nommait déjà la *reine de la Loire*. Marguerite se confia aux républicains de l'Ile-d'Or, et, assise près de leur roi dans une barque ornée de riches draperies, elle redescendit, au milieu de ce cortége populaire, le cours du fleuve, qui la berçait mollement de ses douces ondulations.

Cependant la châtelaine de l'Ile-d'Or était pensive, mélancolique : peut-être, par un de ces pressentiments fatidiques auxquels on est quelquefois tenté de croire, voyait-elle avec amertume s'ouvrir devant elle une existence souveraine.... Le partage d'un trône superbe lui était offert, et le chagrin régnait dans son cœur. La fille de René était promise au roi d'Angleterre, Henri VI : le magnifique duc de Suffolck allait bientôt l'épouser au nom de son souverain, dans la ville de Tours.... En ce moment elle se pencha à l'oreille d'un beau

1. Limite, dans la ville de Londres, où viennent expirer les prérogatives de la couronne et commence l'autorité essentiellement populaire du Lord-Maire.... Ceci, bien entendu, dans les circonstances ordinaires.

page qui l'accompagnait et lui dit : « Vignolles, je te ferai grand seigneur ; tu me suivras à Tours. » Nous citons le texte des *Époques saumuroises ;* auraient-elles calomnié la belle, l'héroïque Marguerite d'Anjou [1] ?

Lorsque la réforme de Luther et Calvin jeta le gant d'abord aux exactions religieuses, puis aux dogmes mêmes du catholicisme, les habitants de Saumur gémissaient depuis cinq siècles sous un double joug sacerdo-féodal. L'abbé de Saint-Florent d'une part, et l'abbesse de Fontevrault d'autre part, enlaçaient à l'envi les Saumurois des fils multipliés de leurs priviléges, qui, en se croisant dans la ville, y comprimaient toutes les prérogatives municipales : celles-ci n'étaient plus que des fantômes de droits civils. Le commerce ne devait sa prospérité qu'à la puissance de son germe, entretenu par les richesses territoriales et les relations faciles qui lui étaient ouvertes. Mais il ne pouvait recevoir l'extension dont il était susceptible ; car, dès qu'il voulait faire un pas au-delà de sa sphère étroite, il sentait les entraves monacales comprimer son essor.

Dans cette situation, la ville de Saumur devait accueillir la réforme avec transport : ce fut ce qui arriva. Dès le milieu du XVIe siècle plusieurs notables habitants embrassèrent le calvinisme et furent imités par une grande partie du peuple. « Tous les Saumurois, amateurs de nouveautés, dit l'historien de Saint-« Florent, couraient à la foule entendre les prédicants huguenots, et allèrent « piller la chapelle de Notre-Dame des Ardillers. On vit venir d'icelle Philippe « Gouart, René Guespin, Pierre Santerre, René de la Barre, René Poulceau, « lesquels avaient des torches et images se mocquant de l'image de Notre-Dame « des Ardillers. Ils brisèrent l'image de saint Nicolas des Billanges, tirèrent « devant Saint-Pierre à coups d'arquebuse contre les images qui étaient sur le « portail. Le juge prévostant de Saumur, entrant en l'église, fit abattre les « autels et rompre les images. Toutes les églises de Nantilly, Saint-Florent et « Saint-Doulcin du Château, des Cordeliers et autres circonvoisines furent éga-« lement pillées [2]. »

Peu de temps après, l'abbaye de Saint-Florent devint le théâtre des mêmes excès, sous la direction et l'exemple d'une multitude d'habitants notables de Saumur, tels que les sieurs Bourneau, lieutenant particulier, Jacob Delaveau, Guillaume Delaveau, son fils, Diogène Guiolles et François Jonnault, fermiers

1. L'auteur de la *Loire historique* met en ce moment la dernière main à une *Histoire abrégée de Marguerite d'Anjou*, dont la vie, tout à la fois magnanime et romanesque, est une des plus curieuses monographies offertes à la plume de l'historien.

2. Recherches sur la ville de Saumur, etc., par Bodin, t. II, p. 61.

du temporel de l'abbaye de Saint-Florent, Robert-le-Mazon, avocat du roi, Jean Lebœuf, juge de la prévosté, Jean Charbonnier, receveur des traites, Guy Lebœuf, lieutenant de la prévosté, tous partisans déclarés de la réforme, et agissant au nom des chefs de ce parti. Jean Huynes, dans son histoire de l'abbaye de Saint-Florent, estime à cent vingt mille livres la valeur des objets enlevés dans cette première expédition : environ deux cent quatre-vingt-huit mille francs de notre monnaie.

Ainsi se réalisa, dans le pays de Saumur, la terrible réaction exercée d'un bout à l'autre de la France par ces calvinistes si longtemps patients, et qui, une fois soulevés contre leurs oppresseurs, devinrent aussi cruels qu'eux. Ils avaient été excités, surtout à Saumur, par le meurtre assez récent de René Poyet d'Angers, brûlé vif au milieu des Saumurois : leur fureur vengeresse s'était allumée au feu de son bûcher. L'auteur des *Époques saumuroises* dit, en parlant du début de la réforme dans la ville dont il s'est fait l'historien : « Le « caractère naturellement inquiet et raisonneur des Saumurois ne tarda pas à « les tourner vers un système religieux qui favorisait l'esprit d'opposition et de « résistance à tous les pouvoirs tyranniques. On écrit que le génie frondeur « des habitants de Saumur a pris naissance dans les controverses religieuses du « calvinisme ; nous sommes loin de nier l'influence du calvinisme sur le « caractère de nos compatriotes, mais nous pensons qu'il faut en chercher « de plus haut la première cause. Un peuple déjà robuste et viril, courbé « sous les institutions féodales des grands corps religieux, devait, le grand « principe de la discussion religieuse une fois admis, ou du moins prêché « de toutes parts, devenir frondeur et hostile à l'autorité[1]... » dont il avait si rudement subi l'abus, ajouterons-nous, pour achever la pensée judicieuse de M. Coulon.

Or, l'accession d'une forte majorité des Saumurois aux nouvelles doctrines ayant offert une garantie aux chefs du parti protestant, ils songèrent à former de Saumur l'une de leurs places de guerre dans l'ouest : le prince de Condé fit occuper cette place en 1565 ; et, lorsque dans la même année, Charles IX et sa mère se rendirent en Anjou, ils ne purent entrer à Saumur. Depuis lors cette ville, par sa position essentiellement militaire, fixa souvent l'attention des deux partis : ils cherchèrent tour à tour à s'en faire un point d'appui ou de retraite, selon la direction de leur plan de campagne. Plus d'une fois aussi les calvinistes obtinrent Saumur comme forteresse de sûreté ; mais il n'en était

1. Époques saumuroises, p. 203.

point ainsi en 1572. Depuis trois ans la cité, enlevée en 1569 aux protestants par le duc de Montpensier, était soumise au parti catholique, et le gouvernement en avait été confié au comte de Montsoreau. Nous avons rapporté ailleurs le sanglant épisode de la Saint-Barthélemy que ce farouche séïde fit exécuter en Anjou, et dont le début fut marqué par le massacre des calvinistes de Saumur..... massacre qui continua ensuite à Angers [1]. Tel était, en 1572, le digne lieutenant, dans la place de Saumur, d'un prince du sang sous l'autorité duquel on décimait la population de la province, tandis que ce fils de France, au sein d'une vie dissolue et crapuleuse, commencée par l'inceste [2], s'étourdissait sur les cris des victimes que l'on égorgeait en son nom. Quel horrible drame que l'histoire !....

Bussy d'Amboise, intrépide exacteur, parut plus tard en Anjou, et gouverna cette province au nom du dernier fils d'Henri II, François, duc d'Alençon. Le premier exercice de son pouvoir fut de rançonner le pays, et Saumur ne fut point oubliée. Il se présenta à la tête de ses troupes aux portes de la ville en 1576 ; mais les bourgeois, encouragés par la présence non loin de là du roi de Navarre, se mirent en devoir de repousser les bandes du gouverneur ; il se vit contraint de se retirer.

Henri, roi de Navarre, après s'être échappé de la cour avec Gramnmont, Lavallette, Lavardin, Roquelaure, Chalendrai, Mont-de-Marsan, Frontenac, Armagnac et d'Aubigné, ses fidèles amis, se réfugia d'abord dans son duché de Vendôme, puis il se rendit à Saumur, où les réformés le reçurent avec transport. Ce fut dans cette ville qu'au moment de se mettre à la tête du parti réformé, il revint à la foi qu'il avait abjurée sous les poignards de la Saint-Barthélemy. Il se rendit au temple, et, après avoir écouté avec une attitude méditative les exhortations du ministre, il éleva la voix et prononça d'un accent ferme : « Mes frères, je déclare devant Dieu et devant les hommes que « je remets mon âme dans l'exercice de ma première croyance, qu'on m'a ôtée « par force et contrainte, et proteste d'y mourir, selon l'instruction que j'en ai « eue de la reine ma mère. Comme le prince de Condé, je prendrai pour « devise : *Doux le péril pour le Christ et le pays ;* je suis tout à vous ; vos in-

(1) Nous avons vu que Montsoreau poignarda de sa main le sieur de La Rivière. Peu de jours après, Puy-Gaillard voulut faire apostasier la veuve de ce calviniste, en lui annonçant que sa mort suivrait immédiatement son refus... L'héroïque protestante refusa, et fut précipitée du haut de l'esplanade dans la Maine, avec une multitude d'autres calvinistes.

(2) Les mémorialistes du XVIe siècle ont dit clairement que le duc d'Anjou, depuis Henri III, fut le premier amant de Marguerite, sa sœur.

« térêts sont les miens; je ne les abandonnerai jamais : j'en jure ma vie et mon « honneur. »

Après la trève de 1576, Saumur avait cessé d'être une des huit places de sûreté accordées aux calvinistes en Anjou; mais les habitants se montraient peu soumis au parti catholique et tenaient leurs portes fermées à ses troupes, sans cesser d'être fidèles au roi. En 1585 le duc d'Elbeuf échoua de nouveau dans la tentative d'occuper cette ville : la bourgeoisie, secondée par plusieurs gentilshommes, repoussa les prétentions à main armée de ce seigneur : prétentions qui avaient été concertées avec le duc de Brissac, nouveau gouverneur de l'Anjou. L'année suivante, les calvinistes, afin de se faire un passage sur la Loire, voulurent à leur tour s'emparer de Saumur; mais les portes de la ville furent fermées à ce parti, comme elle l'avaient été à l'autre.

Jusqu'en l'année 1589 Saumur était restée fidèle au roi, quoiqu'elle eût souvent incliné vers le parti calviniste; en dernier lieu cette fidélité s'était corroborée de la haine des Saumurois pour les ligueurs : haine que l'on pouvait considérer comme une conséquence naturelle des vieux ressentiments qu'ils nourrissaient des énormités fiscales du pouvoir religieux. Henri III, dont les Saumurois n'avaient pas eu à se louer lorsqu'il était duc d'Anjou, put cependant compter leur ville au nombre des cinq qui, selon les Mémoires de Sully, restèrent dévouées à ce monarque au moment de sa plus grande adversité : les autres étaient Blois, Beaugency, Amboise et Tours.

Lorsque le dernier des Valois qui aient régné se vit contraint de se jeter dans les bras du roi de Navarre, celui-ci demanda un passage assuré sur la Loire, comme un gage de confiance d'Henri III, et comme lieu de sûreté pour lui et ses troupes. Le roi de France lui fit offrir successivement diverses villes situées sur le fleuve, que le Navarrais refusa. Le loyal Béarnais écrivait à cet égard au fidèle Duplessis-Mornay : « Entrer dans de mauvaises places, sans « munitions, à la barbe des ennemis, serait perdre et les hommes et la ré- « putation que j'ai trop chèrement acquise, en me faisant déclarer apprentif. « Je priverais *le maître* de l'utilité qu'il espère de mon service, et ruinerais ses « affaires et les miennes; ce que je ne veux faire..... Pour Dieu, que l'on ne « m'ôte pas le moyen de servir; les irrésolutions ne sont pas raisons. J'ai pro- « posé un moyen à Morton de conserver la rivière de Loire; je le ferai à ces « conditions. Bonsoir, Monsieur Duplessis; je m'en vais coucher tout fâché de « ces longueurs. Votre affectionné maître et meilleur ami, HENRI. »

Tout porte à croire que la condition sous-entendue ici était la remise de Saumur; or, soit à la suite d'une habile séduction exercée par l'ordre du Béarnais sur Lessart, gouverneur de la ville, soit conviction de la part de cet

officier, il était très-disposé à remettre la place au roi de Navarre; il le fit comprendre à Duplessis-Mornay lors du passage de celui-ci à Saumur, et, peu de temps après, Henri III l'autorisa à faire cette remise. Elle eut lieu à deux conditions : par la première, le roi exigeait que le gouvernement de la place fût donné à Duplessis-Mornay, dont sa majesté reconnaissait la haute sagesse et les opinions modérées en matière de religion; la seconde condition voulait que, pendant quatre mois, l'exercice du culte calviniste ne fût pas public à Saumur. Cette négociation étant conclue, Duplessis-Mornay prit possession de son nouveau gouvernement le 17 avril 1589, le roi de Navarre étant à Doué. Deux jours après, ce monarque fit son entrée à Saumur au milieu d'une foule considérable d'habitants accourus sur son passage, et qui lui firent l'accueil le plus empressé. « Ainsi la ville de Saumur devint le gage de l'union des deux rois, dit l'historien Bodin; et le roi de Navarre par cette prise de possession, mit le pied sur la première marche du trône de France. »

Après la bataille d'Ivry, à laquelle Duplessis-Mornay avait pris une part glorieuse, ce fidèle serviteur d'Henri IV s'occupa des moyens d'augmenter les fortifications de la ville et du château, que l'ingénieur Bartholoméo appropria, vers 1593, aux ressources de défense des places reconnues nécessaires à la fin du XVIe siècle. Pour subvenir à ces dépenses, un octroi d'un demi-écu fut établi à l'entrée en ville de chaque pipe de vin.

Dans le même temps un temple pour la religion réformée fut construit à Saumur par les soins de Duplessis-Mornay : ce culte était librement professé parmi les Saumurois, et cette liberté de conscience, si rare encore en France, avait déterminé Catherine de Navarre, sœur d'Henri IV, à se fixer à Saumur. Le roi y vint au mois de février, proposer pour époux à sa sœur le prince de Montpensier; mais l'amour avait disposé du cœur de cette jeune princesse : elle aimait le comte de Soissons. La différence de religion fut le prétexte qu'elle allégua au roi : il ne parut pas en être dupe. Henri, durant son séjour à Saumur, capta l'affection de tous les habitants, catholiques et protestants, qu'il accueillit avec la même bonté. Après un séjour d'une semaine, le roi se disposa à retourner sur les bords de la Seine, où ses droits n'étaient pas encore reconnus; Duplessis-Mornay l'accompagna jusqu'à Tours.

Peu de temps après son retour, les ligueurs d'Anjou, à l'instigation du duc de Mercœur, essayèrent quelque mouvement dans la province, avec le projet d'enlever Duplessis-Mornay et le sieur de La Rochepot, gouverneur d'Angers. Le premier se porta sur le château de Tigné, dont un parti de ligueurs s'était emparé. Avant d'assiéger cette forteresse, le sage capitaine proposa une capitulation à la garnison; tandis qu'on négociait, d'autres ligueurs, pro-

fitant de l'absence de Mornay, firent une tentative sur Saumur même. Ils avaient séduit quelques soldats, qui se disposaient à livrer le château, lorque Mme Duplessis-Mornay, informée de leur trahison, la déjoua avec autant de vigilance que de fermeté.

Ne pouvant s'emparer de la place, les partisans de l'union voulurent se saisir du gouverneur, afin de l'obliger à la rendre. Ils se disposèrent donc à se rendre maîtres de sa personne, se promettant de l'obliger, le pistolet sur la gorge, à remettre Saumur en leurs mains. Duplessis, prévenu de ce complot, quitta l'hôtel qu'il occupait dans la grande rue, et se retira au château avec sa famille.

Ceci se passait en 1596; Henri IV était depuis longtemps paisible possesseur de la capitale, et ce n'était plus que dans l'ouest que quelques débris de la ligue subsistaient, soutenus par la proximité du duc de Mercœur. Il se tint en cette année à Saumur un synode national que présida le ministre Latouche, calviniste célèbre par son éloquence : on n'y traita que des points de discipline, et Henri IV, que cette assemblée avait d'abord inquiété, fut très-satisfait de ce qui s'y passa.

Cependant, aussi tard que l'année 1597, le duc de Mercœur entretenait encore des intelligences contre les intérêts du roi avec le roi d'Espagne : Duplessis en acquit la preuve en allant rendre des devoirs à la duchesse d'Elbœuf, qui passait à Saumur, parce que le hasard lui fit découvrir une correspondance secrète dont un courrier était porteur. Le gouverneur de Saumur en parla à MM. de Schomberg et de Thou, qui s'étaient rendus auprès de lui sur de perfides assurances données par le duc de Mercœur, et énonçant des intentions conciliatrices. Loin de donner suite aux négociations que ces seigneurs avaient entamées avec ce dernier appui des ligueurs, il rédigèrent alors un manifeste contre lui, et l'envoyèrent au roi, avec invitation de n'en faire usage que lorsqu'il serait en mesure de diriger des forces contre la Bretagne.

En 1597, le sieur de Chavigny s'étant absenté de son gouvernement de Chinon pendant quelques mois, fut remplacé par le sieur de Vernay, son lieutenant. Madame de Chavigny fit alors intriguer par le sieur de Saint-Phal de Beaupréau, son neveu, pour relever l'ex-gouverneur de sa disgrâce; une lettre relative à cette intrigue fut saisie sur un des agents, et portée à Duplessis-Mornay. Il en prit connaissance, et, ayant reconnu la signature de Saint-Phal, il recacheta la dépêche, et lui laissa continuer sa route. Mais le neveu de la dame de Chavigny, non-seulement fut peu touché de ce procédé, mais accusa Duplessis d'avoir contribué à la disgrâce de Chavigny, et résolut d'exercer contre lui une vengeance éclatante.

Peu de temps après, le gouverneur de Saumur s'étant rendu à Angers pour conférer avec le maréchal de Brissac sur la réunion des forces du Poitou et de l'Anjou contre le duc de Mercœur, fut rencontré dans la rue Saint-Aubin par Saint-Phal, accompagné par dix à douze spadassins. Ce jeune homme aborde Duplessis-Mornay et lui demande raison de l'injure qu'il lui a faite, dit-il, en ouvrant ses lettres. Le vieillard, avec autant de calme que de dignité, veut expliquer comment l'affaire s'est passée; mais, tandis qu'il parle, Saint-Phal tire un bâton de dessous ses habits, et en assène sur la tempe du vieux gouverneur un coup qui le renverse, puis se sauve en prescrivant à ses gens d'achever Mornay.

Le coup, quoique terrible, n'était pourtant pas mortel; on porta le blessé chez M. de Schomberg, où bientôt le maréchal de Brissac, beau-frère de Saint-Phal et M. d'Avaugour, son oncle, vinrent offrir à Duplessis de lui livrer le coupable pour en ordonner ce qu'il voudrait. *Le fait est trop crud pour sitôt y penser*, répondit le vieillard avec une philosophie digne des temps antiques. Le lendemain, Mornay put retourner à Saumur, d'où il écrivit au roi la lettre suivante, chef-d'œuvre de sagesse et de modération : « Sire, un cœur blessé « ne se pourrait pas étendre en discours sans dire quelque chose moins à « propos; c'est pourquoi je m'en remets à M. de la Bastide (le porteur de la « lettre). Ma consolation est, Sire, que Votre Majesté me fera justice de cet « outrage, puisqu'on m'a réduit à la voie de la nécessité ordinaire par la saisie « de la personne; on me fera grâce de la vengeance quand il plaira à Dieu de « me la faire rencontrer. »

Henri IV, de sa main, écrivit à Duplessis-Mornay la lettre suivante, où l'admirable franchise de ce souverain et son caractère chevaleresque se peignent avec autant d'éclat que de vérité : « Monsieur Duplessis, j'ai un extrême déplai- « sir de l'outrage que vous avez reçu, auquel je participe, et comme roi, et « comme votre ami. Comme le premier, je vous ferai justice et me la ferai aussi; « si je ne portais que le second titre, vous n'en avez nul de qui l'épée fût plus « prête à dégaîner que la mienne, ou qui vous portât sa vie plus gaiement que « moi. Tenez cela pour constant, qu'en cet effet je vous rendrai office de roi, « de maître et d'ami. »

Si des témoignages d'intérêt et d'estime peuvent adoucir l'amertume d'un outrage, personne, assurément ne reçut jamais plus complet ce genre de satisfaction. Tout ce que la France avait de plus grand écrivit dans cette circonstance à Duplessis-Mornay; des villes entières le firent complimenter par des députations : celle de La Rochelle lui offrit de marcher avec toute son artillerie pour servir sa vengeance. Des souverains étrangers, entre autres la

célèbre Élisabeth, reine d'Angleterre, se joignirent à ce concert d'intérêt et de dévouement.

Cependant Henri IV avait chargé le Parlement de Paris de poursuivre l'affaire; mais Duplessis-Mornay, prévoyant que ce procès conduirait Saint-Phal à l'échafaud, en fit arrêter l'instruction.... Les parents du jeune seigneur, rassurés alors par les intentions généreuses de Mornay, le remirent entre les mains d'un exempt des gardes. Il fut conduit à la Bastille.

Peu de temps après, le roi fit rédiger et communiquer à la famille de Saint-Phal une formule de la réparation que l'offenseur devait faire à l'offensé, en présence du roi et de toute la cour. « Au jour fixé pour cette grave solennité, « Saint-Phal se présenta devant le roi, entouré des princes et des grands de « l'État : il mit un genou en terre, lui demanda pardon de la faute qu'il avait « commise, s'excusa envers Duplessis, qui était présent, sur ce qu'il avait cru « que celui-ci avait fait quelque rapport au Roi qui pouvait lui rendre sa fidélité « suspecte, lui demanda également pardon de l'avoir indignement frappé, se « soumettant à recevoir de sa main un coup semblable à celui qu'il avait osé lui « porter. Il le supplia d'intercéder pour lui auprès du roi pour qu'il arrêtât le « cours de la justice et le sauvât du supplice qu'il avouait avoir mérité ; protes- « tant que si pareille injure lui avait été faite, il se trouverait content d'une « pareille satisfaction, et qu'il resterait toute sa vie l'ami et le serviteur de « Duplessis[1]. — Ce n'est pas, Monsieur, par tant d'humiliation de votre part « que j'aurais voulu tirer raison de votre injure, répondit le vieillard.... mais « j'obéis à mon Roi, et reçois la satisfaction qu'il lui a plu d'ordonner. »

Saint-Phal échappa au châtiment de son crime, mais il ne put triompher de la honte qu'imprima à sa vie l'amende honorable qu'il en avait faite devant toute la grandesse de France ; retiré dans ses terres, il y mourut de chagrin peu de temps après l'événement que nous venons de rapporter.

En 1597 Duplessis-Mornay avait été frappé au visage; en 1605 il le fut au cœur par la mort de M. de Boves, son fils unique, tué près du prince Maurice de Nassau, dans l'armée des Provinces-Unies. Le gouverneur de Saumur fit rapporter en Anjou le corps du jeune officier, qui fut inhumé dans une sépulture de famille, près du temple construit par son père. Hélas! le vénérable gouverneur n'en avait pas fini avec l'adversité : les cierges funéraires du convoi de M. de Boves fumaient encore lorsqu'il fallut les rallumer pour éclairer celui de Mme Duplessis, que les regrets d'une mère avaient conduite au tombeau.

1. Recherches sur la ville de Saumur, par Bodin, t. II, p. 145.

Lorsque la cour de Rome eut censuré l'arrêt du Parlement qui condamnait le régicide Jean Châtel, Mornay avait toujours eu l'esprit frappé de la pensée que les jours du roi étaient menacés; il fit part, à diverses reprises, de ses craintes à la reine, étant à la cour; de retour dans son gouvernement, il lui en fit renouveler l'expression par la duchesse de La Tremouille, qui était venue le voir à Saumur. Ce dernier avis n'était pas donné à Marie de Médicis depuis trois semaines, lorsque Jaucourt de Villarmont, gendre de Duplessis, qui représentait à la cour les églises réformées de France, députa à son beau-père un gentilhomme pour lui annoncer l'assassinat d'Henri IV. Au moment où cet envoyé entra dans l'appartement du gouverneur, il s'y trouvait plusieurs personnes; il s'avança précipitamment vers lui et lui dit à l'oreille : *le roi est mort.* Duplessis, moins surpris qu'ému, ne répondit rien, et se fit suivre dans son cabinet par le courrier, qui lui apprit tous les détails de l'attentat.

Depuis longtemps Duplessis avait rédigé un écrit intitulé *Ordre au besoin*, contenant tout ce qu'il conviendrait de faire en pareille circonstance dans l'intérêt de l'église réformée : il se fit apporter cet écrit, et, le soir même, des courriers partant de Saumur portaient à quarante lieues à la ronde des ordres à toutes les églises protestantes sur la conduite qu'elles devaient tenir.

Au mois de mai 1611, les députés des assemblées provinciales tenues par les calvinistes arrivèrent de toutes parts à Saumur : leur nombre s'éleva à soixante-dix, dont trente appartenaient à la noblesse, parmi lesquels on distinguait les ducs de Bouillon, de Sully, de Rohan et de Soubise, les comtes de Panges, de La Force, de Châtillon, et le marquis de Servières. L'assemblée qui se forma dans cette circonstance fut tumultueuse; la discorde même ne tarda pas de s'y glisser, relativement à la présidence; et l'on crut reconnaître que le maréchal de Bouillon, qui l'avait sollicitée hautement, obéissait en cela à certaines suggestions de la cour. Ce fut Duplessis-Mornay qui obtint cette présidence à une grande majorité.

L'assemblée étant ainsi constituée, la cour y envoya deux commissaires, MM. Boissise et Bullion, qui présentèrent des lettres du roi et de la reine-régente. Leurs majestés assuraient que, non-seulement elles voulaient observer de tout point ce qui avait été promis aux réformés, mais expliquer en leur faveur tout ce qui paraîtrait douteux. Les commissaires invitèrent ensuite l'assemblée à nommer six candidats, parmi lesquels le roi choisirait les deux députés-généraux qui devaient résider à Paris. Duplessis répondit avec dignité au nom de l'assemblée : il remercia d'abord les commissaires des sentiments qu'ils venaient de manifester de la part de la cour; puis il promit obéissance et soumission aux ordres du roi et de la reine-régente. Les conférences

continuèrent ensuite pendant quinze jours, soit en présence, soit en l'absence des commissaires.

Pendant la durée de ce grand synode, une multitude d'écrits satiriques dirigés contre cette assemblée sortit des presses de Saumur : contre-partie malicieuse du *Catholicon* et de la *satire Menippée*. Les arts du dessin même intervinrent dans cette guerre critique : les estampes, les tableaux, les tapisseries parodièrent l'assemblée de Saumur. Dans une lettre fort piquante, qui se distinguait parmi les autres libelles, l'auteur divisait les protestants en trois classes : les *malicieux*, qu'il accusait d'ambition et de cupidité; les *zélés*, espèces d'instruments des malicieux; et les *judicieux*, qui songeaient à se réunir au gouvernement, même au prix des plus grands sacrifices. Il parut une autre brochure intitulée ! *Avertissement donné par un surveillant de Charenton à l'assemblée de Saumur;* c'était une satire virulente contre le duc de Sully, dans laquelle on l'accusait d'intérêt personnel : accusation à laquelle pas une seule personne ne crut.

Tous ces écrits ne produisirent qu'un effet éphémère; mais il n'en fut pas ainsi d'un ouvrage mis au jour pendant la tenue de l'assemblée par son président, sous le titre du *Mystère d'iniquité, ou Histoire de la Papauté*. Cette composition fit le plus grand bruit, non-seulement en France, mais dans toute l'Europe, particulièrement à cause de deux gravures qui l'accompagnaient. La première représentait la tour de Babel, magnifiquement construite en belles pierres, mais n'ayant pour base que de frêles piliers de bois, qu'un homme commençait à incendier, tandis qu'un Jésuite semblait contempler ce spectacle et méditer sur ce qu'il ferait quand le gigantesque édifice serait écroulé. L'autre gravure était le portrait du pape Paul V, au-dessous duquel on lisait la qualification de *vice-Deo, vice-Dieu*, qu'il se donnait dans toute la chrétienté, comme on eût dit vice-roi : « Et, considérez, lecteur, disait ingénieusement Mornay « dans son livre, comme vient à propos ce titre orgueilleux, de ce qui est dit « en l'Apocalypse, chapitre XIII, verset XVIII : « *Ici est la sapience; qui a « entendement calcule le nombre de la beste, car c'est un nombre d'homme, et « son nombre est six cent soixante-six.*

PAVLO V, VICE DEO.
5. 50. 5. 5. 1. 100. 500.

	5
	50
	5
	5
	1
	100
	500
Prenez les lettres numérales, vous trouverez.	666

Il faut convenir que ce n'était pas la peine de se qualifier lieutenant de Dieu, pour s'attirer cette singulière et piquante satire.

A peine le *Mystère d'iniquité* était-il sorti des presses de Saumur, où l'ouvrage avait était imprimé simultanément en français et en latin, qu'il fut reproduit à Sedan, à Genève, à Hanau, à Francfort; bientôt il en parut des éditions allemandes, italiennes et anglaises. Il va sans dire que cet immense succès n'eut lieu que parmi les protestants, et l'impartialité de l'historien nous fait un devoir d'ajouter qu'il n'était pas mérité. Le livre de Duplessis-Mornay n'émanait pas de sa sagesse ordinaire, mais d'une inimitié envenimée que la raison ne tempérait nulle part. En un mot, il était facile de reconnaître que l'écrivain calviniste, en publiant cet ouvrage, s'était proposé d'armer les souverains contre le Saint-Siége, afin de détruire la chaire de saint Pierre. Cette sorte de manifeste imprima une tache à la vie, d'ailleurs si sage, si glorieuse de Duplessis-Mornay; mais la publication que nous signalons confirma l'idée qu'on avait déjà de l'immense capacité de l'auteur. Au même moment il présidait l'assemblée et faisait imprimer son livre : corrigeant les épreuves françaises, et dictant simultanément la traduction latine, sans que ces soins, déjà si compliqués, apportassent le moindre relâchement dans les affaires du gouvernement de Saumur, de la Navarre et des églises réformées de France; sans que tant de devoirs croisés produisissent le moindre trouble dans le caractère stoïque de cet homme éminemment supérieur. Encore devons-nous ajouter que, durant l'assemblée qu'il présidait, il eut constamment à déjouer les intrigues que la cour y entretenait, afin d'en diriger à son gré les délibérations. Après trois mois de séances souvent agitées, six candidats députés-généraux furent élus : la reine-régente choisit pour résider près d'elle les sieurs de Rouvrai, représentant la noblesse, et Millière, représentant le tiers-état.

Ce fut l'unique résultat de cette fameuse réunion de calvinistes dans laquelle figurait tout ce que ce parti offrait de plus éminent, soit par le rang, soit par le mérite. L'occasion était pourtant favorable pour affermir les églises réformées, et faire confirmer enfin leur existence politique tant de fois reconnue, jamais protégée, et qui ne le fut en effet que par une nouvelle dynastie, après la chute de l'ancienne.

Le jeune Louis XIII et Marie de Médicis passèrent à Saumur en 1614, la reine-mère ayant manifesté l'intention de visiter Duplessis dans son gouvernement. Ce seigneur était allé au devant des deux royales personnes avec cent gentilshommes, et, pendant les quelques jours que la cour passa dans la ville, le roi et la reine-mère témoignèrent au gouverneur, à diverses reprises, leur satisfaction avec beaucoup de bonté.

Mais la faveur des princes est mobile comme la surface des eaux : douce, souriante, prodigue de bienfaits aujourd'hui, demain elle changera de carac-

tère, ainsi que la calme superficie de l'Océan, devenue le jouet de la tempête. Environ un an après le passage de Louis XIII et de sa mère à Saumur, Marie ayant nommé des magistrats dans la ville de Saint-Jean-d'Angely afin d'enlever cette place aux réformés, le prince de Rohan, qui en était gouverneur, annula ces nominations. A cette nouvelle, la cour ordonne que des troupes marchent vers le Poitou en passant par Saumur. L'embarras de Duplessis fut extrême. « Si je me fortifie, dit-il, si j'appelle du secours, on m'attaquera sous prétexte « de rébellion; d'un autre côté, si je ne pense point à me précautionner, je « laisse une place de sûreté qui m'est confiée à la discrétion de nos ennemis. « Courons plutôt le risque de succomber sous la force et sous l'injustice, que « d'augmenter la haine qu'on a déjà contre notre réformation. » Duplessis ne fit aucun mouvement et fit bien : l'affaire de Saint-Jean-d'Angely ne s'étant point compliquée d'un mouvement de parti, il y eut un accommodement entre le prince de Rohan et la cour. Mais tout porte à croire que la conduite modérée de Duplessis dans cette circonstance déplut à la reine : elle eût voulu sans doute que cet homme vénérable, l'oracle des calvinistes, condamnât la désobéissance du prince.

Depuis lors la cour ne cessa de marcher au but que les derniers Valois s'étaient proposé, la destruction du parti protestant. Or, pour arriver à ce but, Duplessis entravait la marche souterraine du pouvoir : rien ne gêne l'intrigue comme la présence d'une vertu incorruptible. En 1621, le roi fit offrir au vieux ami d'Henri IV le bâton de maréchal de France et cent mille écus, s'il voulait se démettre de son gouvernement. Duplessis, offensé de cette proposition, sous laquelle se cachaient mal les intentions perfides de la cour, répondit : « J'ai « dédaigné de prendre des millions; et, pour les emplois militaires, je ne les « recherche que par de belles actions. » Cette noble fierté convint parfaitement au roi : plus de soumission de la part du vieux gouverneur eût rendu sa disgrace plus odieuse; sa hauteur autorisait une violence qui marquât le ressentiment de sa majesté.

A quelque temps de là, Louis XIII, prétextant une expédition dans le Béarn, se disposa à passer à Saumur : des maréchaux-des-logis y furent envoyés pour faire les logements : celui du roi fut préparé dans la maison dite de Chappes. Nonobstant cette disposition, le sieur de Lestang, maréchal de la cour, se rendit auprès du gouverneur la veille de l'arrivée du monarque, et lui demanda si sa majesté ne pourrait pas loger au château, la ville n'ayant aucune maison digne de recevoir le souverain. « Tout est à Sa Majesté, répondit Duplessis; « mais le feu roi son père a souvent logé chez Chappes, quelquefois au greffe, « jamais au château, le roi présent et sa mère de même. »

Lestang, sans s'arrêter à cette observation, marqua tous les appartements, n'en laissant pas la moindre partie au gouverneur, qui avait alors chez lui ses filles, ses gendres et leurs enfants. Peu d'instants après, Hallier, capitaine des gardes, s'empara du poste au nom du roi. Il ne fut plus permis à Duplessis de douter de sa disgrâce; toutefois, dissimulant sa douleur, il alla, le sourire sur les lèvres, recevoir Louis XIII à Notre-Dame-des-Ardillers, où sa majesté venait d'arriver en bateau. Le roi l'accueillit avec embarras, et, le quittant bientôt pour entrer dans l'église, lui dit d'aller l'attendre au château. En y arrivant, le monarque visita silencieusement avec le gouverneur la forteresse, puis les appartements; il dit enfin : « J'ai pris votre logis, Monsieur Duplessis; mais j'ai « commandé qu'on vous donnât celui qui était marqué pour moi. » Mornay se contenta de s'incliner en silence.

Durant les trois jours que Louis XIII passa à Saumur, pas une communication, pas un mot ne furent articulés touchant une destitution que Duplessis n'en continua pas moins de regarder comme certaine; mais la veille de son départ le roi donna le gouvernement de Saumur au comte de Saux. Cinq hommes furent détachés de chaque compagnie des gardes pour former la garnison, et deux compagnies suisses occupèrent la Bastille du pont et la Croix-Verte.

Duplessis-Mornay se retira dans sa terre de La Forêt-sur-Sèvre, conservant quelque vague espérance de rentrer dans son gouvernement, parce que l'homme vertueux croit difficilement à une disgrâce gratuite. Plus d'une fois, du fond de sa retraite, il fit parvenir à Louis XIII de sages avis : « La prudence du Roi peut « épargner de grands malheurs à la France, écrivait-il au connétable de Luynes; « ne désespérez pas un parti qui compte tant de véritables amis du Roi. « Nos gens se croient perdus et plusieurs pensent à sortir du royaume. Les « prédicateurs catholiques nous menacent hautement d'une expulsion semblable « à celle des morisques d'Espagne.... » Et quelque temps avant sa mort, Duplessis écrivait au roi lui-même : « On vous insinue, Sire, que votre autorité « est désormais trop engagée, et qu'il n'est plus temps de reculer, dussiez-« vous employer toutes vos forces, et perdre jusqu'au dernier de vos soldats.... « Que ce prétexte d'autorité, Sire, vous coûte de maux.... plus vous vous « avancerez, plus vous vous égarerez.... Mais ces gens qui allèguent toute votre « autorité, quelle brèche n'y font-ils pas avec leurs conseils virulents. Combien « trouverez-vous de Montauban[1] en France. »

Moins d'une année après la date de cette lettre, c'est-à-dire en 1623,

1. Place tenue par les protestants et devant laquelle l'armée royale échoua.

Duplessis-Mornay mourut dans sa solitude de La Forêt-sur-Sèvre. « Sa mort « fut digne de sa vie, dit l'auteur des *Époques saumuroises;* rien de plus admi- « rable que le calme, la profonde piété que montra ce grand homme à ses « derniers moments. Il se faisait lire les plus beaux passages du *Nouveau* « *Testament* qui établissent la vie future, et il les répétait dans la version « grecque, en conservant la paix et la vigueur de son esprit. » Ainsi se termina, à l'âge de soixante-quatorze ans, cette vie si pleine de grandes œuvres, de nobles intentions, de vraie piété et de mâles vertus.

Duplessis gouverna la ville de Saumur pendant trente-deux années avec autant de sagesse que d'équité; son gouvernement fut pour ses habitants une période de prospérité, qu'il ne laissa jamais atteindre par aucune humiliation, et qui ne fut pas dépourvue de gloire. Duplessis aimait les Saumurois comme ses enfants: il leur donna dans toutes les circonstances des preuves d'attachement, et, pour dernier témoignage de tendresse, il légua à leur ville sa bibliothèque, l'une des plus considérables du temps.

Bodin se plaignait avec quelque amertume, dans ses *Recherches historiques sur la ville de Saumur,* qu'aucun monument, pas même la dénomination d'une rue, ne consacrât le souvenir de Duplessis-Mornay parmi les Saumurois, dont il fut le protecteur sous tant de rapports Le reproche du consciencieux historien n'a pas été stérile : le nom du vertueux ami d'Henri IV se lit aujourd'hui à l'angle de l'une des deux rues qui conduisent au château.

Cependant Saumur n'avait pas cessé d'être pour la cour une place redoutable: Richelieu, qui, dès lors saisi de la suprême puissance, craignait toujours de rencontrer des obstacles dans sa carrière, effraya Louis XIII des projets imaginaires de Soubise, frère du prince de Rohan : il devait, disait-on, faire irruption sur les bords de la Loire avec dix mille hommes, qui déjà s'ébranlaient pour opérer un mouvement; Saumur, ajoutait-on, allait infailliblement tomber au pouvoir de ce parti. Louis XIII, adoptant ces bruits sans autre examen, accourt à Saumur au mois d'avril 1623, assemble le conseil, et l'on paraît d'abord aviser aux moyens de défendre la ville contre l'invasion annoncée. Mais bientôt, renonçant à ce projet, on s'arrête à celui de démanteler la place, afin d'ôter aux factieux la possibilité de s'y maintenir.... Le roi ne resta que trois jours à Saumur, et, lorsqu'il en partit, la démolition des fortifications était commencée. Un mois après, les ouvrages avancés construits par l'ordre de Duplessis pour défendre le château au sud et à l'ouest, avaient été entièrement rasés. Les fortifications du faubourg Saint-Nicolas-des-Billanges furent ensuite détruites; enfin on démolit la Bastille et les fortifications du pont et de la Croix-verte. Duplessis-Mornay n'avait pas encore fermé les

yeux : cette dernière affliction l'atteignit au fond de sa retraite : il la subit comme les autres, avec la résignation du sage.

Après la destruction des fortifications de Saumur, la vie politique de cette ville s'endormit couchée sur les ruines de sa splendeur militaire : le château seul rappela au voyageur que là avait existé une place de guerre imposante, un passage important sur la Loire.

La fronde vint réveiller pour un moment l'esprit public à Saumur : il eût préféré dormir encore ; les habitants venaient d'être décimés par la famine et la peste, deux fléaux qu'on vit souvent marcher de pair : jumeaux terribles nés d'une même mère, l'adversité. Au moment où le cardinal Mazarin souleva contre lui un parti, le commandant du château de Saumur se déclara frondeur ; la ville, qui avait toujours fait profession de fidélité au roi, même contre ses opinions religieuses, crut; dans cette circonstance, témoigner de cette même fidélité en se déclarant contre la fronde. De là des engagements journaliers entre les bourgeois et la garnison du château. Toutefois ces hostilités ne se prolongèrent pas : Comminges, successeur du maréchal de Brézé au gouvernement de Saumur, y fit son entrée, malgré les intrigues suscitées contre lui dans cette place par le prince de Marcillac, qui lui en avait fait fermer les portes. Mais la cour était trop intéressée à posséder une ville aussi importante pour ne pas l'avoir à tout prix : la clef d'or ouvrit les portes que l'intrigue avait fermées. Bientôt le château lui-même se soumit au nouveau gouverneur. Quelque temps après, Anne d'Autriche, le jeune Louis XIV et Mazarin se rendirent à Saumur afin de s'entendre avec le maréchal d'Hocquincourt pour réduire Angers, que le duc de Rohan-Chabot avait fait révolter.

Tandis que la cour travaillait à soumettre cette ville, Saumur fut constamment rempli d'une multitude de seigneurs : on y vit le garde des-sceaux Châteauneuf, le vicomte de Turenne, le ministre Le Tellier. Le présidial d'Angers, chassé de son siége, se réfugia à Saumur, ainsi que l'évêque Henri Arnault, auquel les habitants d'Angers avaient refusé l'entrée, au retour d'une visite dans son diocèse.

Lorsque le cardinal Mazazin eut triomphé de ses ennemis en Anjou et que la cour se fut éloignée de Saumur, la population, avec des destinées plus calmes, ne ressaisit jamais l heureuse existence dont elle avait joui durant le gouvernement de Duplessis-Mornay : ce temps fut l'époque héroïque du Saumurois. Depuis lors, leur prospérité ne fit que décroître jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, qui acheva de l'anéantir. Déjà, quand cette fatale révocation parut, l'exercice du calvinisme était interdit à Saumur : les temples avaient été fermés. L'académie formée par Duplessis avait eu le même sort, grâce aux intrigues

de la compagnie de Jésus, qui trouva plus simple d'imposer silence à ses adversaires que d'avoir à combattre leurs arguments. Les protestants de Saumur qui, dans cette ville comme dans beaucoup d'autres, formaient une grande partie de la population industrielle et commerçante, effrayés de ces coups d'autorité, songeaient pour la plupart à s'expatrier, lorsque le terrible édit vint leur apprendre que le bagne les attendait s'ils étaient saisis fugitifs, et que le supplice serait leur lot s'ils restaient cachés. Il n'y avait donc pour eux qu'un refuge : l'apostasie... On les voulait forçats, morts ou parjures envers leur conscience. Mais des gens de cœur parviennent toujours à fuir l'infamie : les deux tiers des habitants de Saumur s'expatrièrent. Avec cette importante partie de sa population, la ville perdit non-seulement son industrie et son commerce, mais ce qu'elle avait d'hommes distingués par la naissance, le mérite et la richesse. Après quatre-vingts ans de gloire et de prospérité, la misère devint le partage d'une cité dont les guerres civiles avaient à peine terni la splendeur. L'intolérance, d'un coup de plume, faisait plus que n'avait pu faire un siècle et demi d'hostilités.

L'académie étant fermée et les hautes intelligences du calvinisme ayant quitté Saumur, les arguties théologiques y eurent beau jeu : elles devinrent une manie habituelle qui acheva d'assombrir cette malheureuse contrée, où toutes les sources de bien-être étaient taries. « Alors, dit l'auteur des *Époques sau-* « *muroises*, plus de joyeuses réunions, de gais devis, où la jeunesse de Saumur « venait cultiver les traditions d'élégance, de forme et de grâce spirituelle « laissées dans nos murs par le séjour fréquent de la cour et de l'élite « de la noblesse de France... A peine le dimanche, après l'office, quelques « jeunes gens se rendaient-ils au Jeu de Paume, seul lieu d'où les disputes « religieuses n'eussent pas chassé le plaisir. Du reste, chaque maison ressem- « blait à un cloître, tant les mœurs et les habitudes y étaient graves et « sévères Saumur se montrait aussi passionné dans la querelle théologique « de Port-Royal, qu'il l'avait été autrefois dans la doctrine de Calvin. Sous « l'impulsion de l'évêque Arnault, janséniste, le zèle novateur de nos « compatriotes bravait les foudres de Rome : c'étaient toujours les *Salmu-* « *riens amateurs* de nouveautés, comme les appelle la chronique de Saint- « Florent[1].

« Pendant la semaine, dit Bodin, on se tenait renfermé dans sa maison ; les « hommes seuls vaquaient aux affaires du dehors : point de visites, encore « moins d'assemblées et jamais de spectacles. Le dimanche, dès le matin, la

1. Epoques Saumuroises, pages 313 et 314.

« famille était en habits de fête : la mère et ses filles portant sur la tête une « haute coiffure de cheveux frisés et poudrés, les mains croisées l'une sur « l'autre, les coudes appuyés sur d'énormes hanches postiches, qu'on nommait « paniers, les pieds dans des pantouffles dont les talons avaient quatre pouces « de hauteur, allaient à la messe, en marchant gravement et baissant modeste- « ment les yeux. Le père et les fils, coiffés d'un petit chapeau à trois cornes, « bordé en or, les cheveux dans un large sac de taffetas noir qu'on appelait « bourse, l'épée au côté et un gros livre sous le bras, suivaient les dames à « l'église. On rentrait à midi ; à une heure on avait dîné ; à deux on allait aux « vêpres, au sermon, au salut ; on rentrait. On soupait à sept heures ; le père « sortait ensuite pour aller boire avec ses amis ; les jeunes gens allaient jouer « à la paume. La mère et les filles s'asseyaient sur des bancs de pierre qui « étaient aux portes, faisaient avec les voisins la conversation dans la rue, et « à neuf heures tout le monde étaient couché [1]. »

Telles étaient les mœurs saumuroises, observées dans la bonne compagnie, grâce aux influences théologiques entretenues surtout par les Pères de l'Oratoire, établis à Notre-Dame-des-Ardillers. Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, ces habitudes mystiques avaient peu changé, lorsqu'un événement tout à fait inattendu donna un autre cours aux idées et même aux mœurs. La guerre de sept ans venait de finir ; les corps de cavalerie étaient répartis dans les différentes garnisons qui convenaient à cette arme : Saumur ne pouvait être oublié ; et le partage de cette ville fut si heureux dans cette circonstance, qu'elle lui dut le terme de la misère qui l'accablait depuis la révocation de l'édit de Nantes. En 1763 une brigade du magnifique régiment des carabiniers fut envoyé à Saumur ; l'année suivante une seconde brigade s'y joignit ; en 1765 tout l'état-major reçut la même destination, tandis que le reste de ce corps d'élite resta cantonné dans le Maine, l'Anjou et le Vendômois. L'état-major comprenait le marquis de Poyanne, lieutenant-général des armées du roi, lieutenant-colonel, commandant sous M. le comte de Provence (depuis Louis XVIII), alors âgé de huit ou neuf ans ; le baron de Livron, brigadier des armées, major-général ; le comte de Châtaignier, colonel, aide-major-général ; cinq lieutenants-colonels ayant le rang de colonels ; enfin cinq premiers capitaines, également brevetés colonels. Les deux brigades cantonnées à Saumur avaient donc à leur tête deux officiers-généraux et onze colonels. Les officiers ordinaires, au nombre de vingt environ, appartenaient à des familles éminemment titrées, et jouissaient pour la plupart d'une fortune

1. Recherches historiques sur la ville de Saumur, tome II, pages 336 et 337.

considérable. Il n'y avait point alors de caserne à Saumur; on loua pour la troupe des maisons et des écuries en divers quartiers; quant aux officiers, ils se logèrent à leur convenance dans la ville, et se trouvèrent ainsi mêlés à la société saumuroise. Il n'est pas sans intérêt de dire l'effet que produisirent ces brillants étrangers [1]; mais raconter la révolution qui s'opéra alors dans les habitudes saumuroises nous semble une tâche délicate, dont nous devons laisser la responsabilité aux historiens du pays.

« Le janséniste Arnault, évêque d'Angers, dit M. Coulon, avait employé « tout son crédit pour fermer aux carabiniers les portes de la ville épiscopale; « aussi le prélat, qui tremblait pour les dames angevines, livrait-il à la « damnation nos aimables concitoyennes. Nos dames avaient formé *les plus « sages résolutions*, et toutes les maisons devaient être murées pour ces formi- « dables carabiniers. Ces sages résolutions n'empêchèrent pas un grand « nombre d'entre elles de céder au désir de se trouver sur les ponts à l'ar- « vée des beaux cavaliers, et plus d'une déjà, peut-être, sentit, au retour de « la promenade, faiblir sa prudente réserve et les petits calculs de la crainte. « Ces brillants étrangers voyaient en souriant la terreur qu'ils inspiraient « aux paisibles familles de Saumur; car ils savaient qu'elle cesserait plutôt « que celle qu'ils avaient inspirée à l'ennemi. Lorsqu'ils passèrent dans « les rues, sous les fenêtres des sévères recluses, il faisait beau les voir

1. Les carabiniers avaient trois uniformes : le grand uniforme, le petit uniforme et celui de manége. Pour les officiers, le premier était habit bleu, revers, doublure et parements écarlate avec large broderie en paillettes d'argent, boutons d'argent, culottes blanches, chapeau brodé en lames d'argent, panache blanc. — Le petit uniforme était habit bleu, revers et parements écarlate avec une petite broderie en paillettes d'argent, veste et culotte blanches. — Enfin l'uniforme de manége et pour l'exercice à pied était : habit-veste couleur chamois, parements et collet rouges, galonné en lames d'argent, veste et culotte blanches; guêtres pour l'exercice à pied.

Pour les carabiniers l'uniforme était pareil à celui des officiers; seulement, dans le grand uniforme, la broderie était remplacée par un galon d'argent, et dans les deux autres par un galon de fil blanc. L'armement se composait d'une carabine avec baïonnette, d'une paire de pistolets et d'un sabre. Une large bandoulière jaune tenait la giberne suspendue.

Tous les chevaux étaient noirs, de la taille de cinq pieds à cinq pieds deux pouces. Le harnachement des chevaux d'officiers était : selle de velours bleu, housses et chaperons de pistolets pareils, le tout garni de trois galons d'argent; les bosselettes, les boucles de la bride, le bridon étaient en argent. Les rutans de queue et de toupet étaient écarlate avec un pompon au milieu, et les bouts ornés d'une frange d'argent. Les harnais des carabiniers étaient en drap bleu, avec galon de fil blanc, boucles et bosselettes de cuivre.

Le régiment entier des carabiniers était composé de quinze cent soixante-trois hommes, dont la taille ne devait pas être au-dessous de cinq pieds six pouces; il y en avait toujours cinquante de six pieds.

« lutter de grâce et de hardiesse sur leurs chevaux vigoureux, surtout s'ils « avaient remarqué un bel œil furtif briller timidement en suivant un audacieux « cavalier.

« Les visites qu'ils rendirent aux principales familles le lendemain de leur « arrivée, firent remarquer la distinction et la noblesse de leurs manières : une « secrète sympathie ne tarda pas à parler dans plus d'un cœur en faveur « de ces élégants officiers ; on osa même les inviter dans quelques cercles qui « s'étaient affranchis des préventions de l'opinion, et les jeunes dames purent « reconnaître, derrière le discret éventail, qu'ils étaient beaucoup moins ter- « ribles qu'on ne l'avait dit d'abord.

« Qu'ils étaient beaux au milieu de ces femmes pâles et timides, aux yeux « doux et mélancoliques, ces fiers et nobles chevaliers, aux traits nobles et « énergiques, précédés de leur réputation d'indomptable bravoure, et vêtus « de leur éclatant uniforme. Une fois admis dans la société, les officiers eurent « bientôt toutes les jeunes et belles femmes pour auxiliaires dans leurs projets « de réforme, comme on l'entend à vingt-cinq ans lorsque le sang et la vie « circulent, brûlants et rapides, dans nos veines ; lorsque les séduisantes images « de la jeunesse nous apparaissent à travers les prismes de l'amour, de la « gloire et de la fortune. Au lieu des disputes théologiques sur les cinq propo- « sitions de Jansénius ou sur les systèmes des Molinistes et de Quesnel, on im- « provisait de petits théâtres de famille, où la gaieté, le jeu passionné des « acteurs donnaient une direction fort peu quiétiste à l'imagination de nos « jeunes Saumuroises. Bientôt on transforma le Jeu de Paume de la grande « rue, près de l'académie, en salle de spectacle. On cria beaucoup : c'était en « effet un énorme scandale dans cette bonne famille saumuroise, naguère si « désolée et si triste ; mais les jeunes dames laissèrent gronder l'orage, et, « pour les carabiniers, abandonnèrent les évêques et la Sorbonne. Une heureuse « harmonie s'établit entre les Saumurois et les carabiniers : elle dura vingt-sept « ans[1]. »

Il ne nous appartient pas de rendre transparent le rideau que M. Coulon tire ici sur les suites de cette sociabilité nouvelle : mais il est probable que beaucoup de maris s'y rallièrent peu volontiers.

Dès la première année de la résidence des carabiniers à Saumur, on avait agité la question de faire construire un quartier de cavalerie : M. de Voglie, ingénieur en chef de la généralité de Tours, en avait fourni les plans ; mais cet édifice ne fut commencé qu'en 1768 et terminé en 1769 ; nous en reparlerons.

1. Époques saumuroises, pages 516 à 518.

Cependant, en 1763, les carabiniers avaient fait construire un manége; ce fut ce qui détermina le ministre à transférer de La Flèche à Saumur une des cinq écoles de cavalerie, fondées en 1764. M. de Choiseul, ayant visité lui-même ces écoles en 1766, trouva que l'enseignement y manquait d'unité. Une commission se forma à Paris pour examiner chacune des méthodes, et ce comité décida à l'unanimité que l'école des carabiniers l'emportait sur les quatre autres. En conséquence de cette décision, prise en 1767, il fut ordonné à tous les régiments de cavalerie d'envoyer à Saumur quatre officiers et quatre bas officiers, comme on disait alors.

L'état-major de l'école de cavalerie se composa primitivement d'un lieutenant-général, commandant supérieur; d'un brigadier des armées du roi, commandant en second; et de quatre instructeurs lieutenants au corps royal des carabiniers.

Chaque année, durant la belle saison, les cinq brigades formant le corps des carabiniers se réunissaient à Saumur pour s'y exercer aux grandes manœuvres, qui duraient un mois : les généraux et inspecteurs de l'arme devaient être présents. Après les manœuvres de 1767, le régiment se rendit à Compiègne, où le roi en passa la revue au mois d'août. Ce fut sans doute dans cette circonstance que Louis XV dit au marquis de Poyanne qu'il voulait que le beau corps qu'il commandait fût vu par sa bonne ville de Paris. Nous ignorons si cette volonté royale fut accomplie; mais bon nombre de beaux officiers cantonnés à Saumur faisaient de fréquentes apparitions à la cour, et s'y enivraient des délices que la beauté titrée y faisait peu désirer.

Pour ne plus revenir sur l'ancienne organisation de l'école de cavalerie, nous dirons qu'en 1783 on y ajouta un cours d'hippiatrique, qui n'avait encore existé dans aucune institution du même genre; alors l'enseignement fut porté, sous la direction des carabiniers, au plus haut point de perfection qu'il eût atteint à cette époque, et, lorsqu'en 1790 l'école de Saumur fut supprimée, son heureuse influence se faisait sentir depuis longtemps dans les diverses armes de la cavalerie française.

Nos lecteurs ont compris tout ce que la ville de Saumur dut recueillir d'avantages des établissements que nous venons de signaler : « Nombre de « jeunes gens, dit Bodin, appartenant à ce que la France avait de plus distin- « gué, attirés par l'école d'équitation et décorés du titre d'officiers à la suite « du corps des carabiniers, dont ils portaient l'uniforme, se logeaient chez les « habitants, et répandaient l'or et l'argent à pleines mains dans la ville. Les « propriétaires et les fermiers vendirent plus avantageusement leurs denrées, « les petits bourgeois louèrent leurs appartements, les artisans améliorèrent

« leur sort; la plupart des vieilles maisons de bois furent démolies et rempla-
« cées par d'autres en pierres; enfin la ville s'embellit, s'agrandit, et la popu-
« lation augmenta bientôt en proportion de cette nouvelle prospérité publique
« et particulière. »

Cependant le corps royal des carabiniers s'éloigna plusieurs fois de Saumur : la première en 1772, pour se rendre à Metz, d'où il revint en 1774; la seconde en 1782 : cette fois son absence se prolongea jusqu'en 1786; enfin les carabiniers quittèrent les bords de la Loire en 1788 et n'y reparurent plus. Lorsque ce régiment arriva à Saumur, la population de la ville s'élevait à 7,600 âmes environ; quand il partit la dernière fois, le nombre des habitants excédait 10,000. Entre la première et la seconde absence des carabiniers, la ville de Saumur fut visitée par un voyageur illustre, dont l'apparition parmi les Saumurois mérite une mention particulière.

Dans les premiers jours de juin 1777, on annonça que l'empereur Joseph II, frère de Marie-Antoinette, reine de France, arriverait bientôt à Saumur sous le nom de comte de Falkeinsten. Sur cet avis, « toute la noblesse de l'Anjou, « dit M. Coulon, et une foule d'étrangers se rendirent à Saumur : telle fut « l'affluence des curieux, qu'après avoir transformé toutes les maisons en au-
« berges et en hôtels garnis, un grand nombre d'habitants se trouvèrent sans
« gîte et passèrent les nuits dans les bals pour se dédommager par le plaisir
« de la perte du sommeil. Jamais la ville n'avait présenté un aspect plus bril-
« lant et plus heureux. Les carabiniers, flattés de l'estime d'un si grand prince,
« préparèrent tout pour lui faire la plus magnifique réception. Ils savaient
« que le désir seul de voir manœuvrer le corps royal de Monsieur appelait
« l'empereur à Saumur, et que le ministre de la guerre avait donné l'ordre de
« réunir les cinq brigades dans cette ville : leur enthousiasme égalait celui des
« habitants[1]. »

Enfin le 17 juin, vers onze heures du matin, on vit arriver un particulier en habit brun, en culotte de peau, en bottes, sans aucune décoration et coiffé d'un petit chapeau gris : c'était Joseph II. Il était accompagné de trois officiers seulement. Il serait superflu d'affirmer qu'une foule compacte suivit Sa Majesté jusqu'à l'hôtel de la Corne, où son logement était préparé; plus d'une fois aussi Joseph dut prononcer son mot favori : *Doucement, doucement, il ne faut pas tant de place pour un homme.*

A peine le prince fut-il arrivé, que le marquis de Poyanne, avec tous ses

1. Époques saumuroises, page 322.

officiers, vint lui rendre visite. Bientôt on amena trois chevaux superbement harnachés; l'empereur en uniforme vert en monta un avec deux personnes de sa suite, et se rendit au quartier des carabiniers. Il visita avec autant d'attention que d'intérêt la caserne, le manége, les écuries, et examina, dans le plus grand détail, l'ameublement des officiers et des soldats.

Cependant le corps des carabiniers était rangé en bataille dans la prairie du Bray; l'empereur s'y rendit. Le comte de Falkeinsten, devant lequel le régiment manœuvra assez longtemps, parut on ne peut plus satisfait. « Ayant « passé sur le front de la ligne, dit le marquis de Caraccioli, qui écrivait en « 1791, il examina avec la plus grande attention les hommes, les chevaux, « l'équipement; et, comme il était à cheval, il se porta dans tous les endroits « où il pouvait le mieux juger de l'effet des mouvements, en donnant les éloges « les plus flatteurs à la beauté de la troupe, et plus encore à la manière dont « elle était instruite. » L'empereur ayant ensuite témoigné le désir de voir le régiment à pied, il ne fallut qu'un instant pour que les carabiniers, qui venaient de défiler devant lui, reparussent, en habit de manége, rangés en bataille sur l'esplanade. Après plusieurs évolutions d'infanterie, exécutées avec une admirable précision, le corps défila de nouveau devant le prince, qui enfin prit congé du marquis de Poyanne, du chevalier de Montaigu, du comte de Béthune et du lieutenant-général comte de Rochambeau, officiers-généraux ou supérieurs qui l'avaient entouré pendant toute la durée de cette revue.

Le soir même Joseph II quitta Saumur, laissant la population enchantée de sa visite, dans laquelle l'affabilité de ce monarque s'était montrée aux Saumurois sous l'aspect le plus simple et le plus bienveillant.

Les carabiniers, qui depuis longtemps contribuaient aux embellissements et à la prospérité de Saumur, prévoyant en 1787 qu'ils s'éloigneraient bientôt de cette ville définitivement, voulurent laisser aux habitants un souvenir brillant de leur séjour dans leurs murs, et reconnaître ainsi l'accueil amical qu'ils avaient reçu. Ils préparèrent à grands frais une fête, à laquelle la noblesse et la haute bourgeoisie furent invitées. Les grands appartements réservés à l'état-major, dans la belle caserne, avaient été décorés magnifiquement : on y vit tout ce que l'élégance, le goût et la délicate galanterie avaient pu assortir d'ornements et d'ingénieux emblèmes. La musique du régiment, composée d'artistes distingués, exécuta, durant le bal, des airs de danse enchanteurs, composés pour la circonstance : les officiers-commissaires ayant voulu que tout, dans cette solennité, parût entièrement nouveau. Lorsque l'heure du souper fut venue, les convives crurent à un véritable enchantement, en voyant disposé sur la table, à travers une admirable combinaison d'argent et de vermeil,

tout ce que la France, du nord au midi, produit de plus exquis en gibier, poisson, légumes et fruits, chaque officier s'étant chargé de faire venir de son pays ce qu'il offrait de mets recherchés.

On remarqua à cette fête, dit Bodin, un assez grand nombre de femmes qui eussent été citées partout pour leur beauté, leurs grâces et l'éclat de leur parure. Les carabiniers pouvaient se prévaloir d'avoir opéré une sorte de métamorphose chez les dames du pays : on a vu précédemment ce qu'était la société saumuroise avant l'arrivée de ce corps d'élite ; le commerce de ses brillants officiers fit naître la coquetterie, cette enchanteresse qui ajoute encore aux charmes de la beauté, en lui apprenant à les faire valoir. Nous n'écrivons point une chronique secrète : il n'appartient pas à notre tâche d'examiner ce qu'il en put coûter de principes aux belles Saumuroises, et de repos aux Saumurois, pour voir épanouir dans leur ville cette charmante floraison d'élégance et de belles manières.

Peut-être, au moment où les carabiniers quittèrent Saumur pour n'y plus revenir, les larmes que leur départ fit couler furent-elles plus indiscrètes que nous ne voulons l'être : ce serait un livre curieux que l'histoire des villes de garnison, examinées sous le point de vue exclusif de cette spécialité. En 1788, le corps qui depuis 1763 avait habité Saumur, se rendit à Lunéville : c'est là que les événements de 1789 le trouvèrent. Environ quatre ans après le départ des carabiniers, l'école de cavalerie qu'ils avaient fondée à Saumur fut supprimée ; la république naissante détruisit cette institution au moment où la guerre allait rendre si nécessaire l'instruction qu'on y recevait, appliquée aux nombreux corps de troupes à cheval nouvellement formés, et qui n'opposaient à un ennemi expérimenté que leur patriotisme et leur courage.

L'ordre des temps nous amène maintenant à retracer un des principaux faits de la guerre civile de l'ouest en 1793, la prise de Saumur par l'armée catholique. Cet événement fut en effet le premier qui fixa l'attention du gouvernement républicain, jusqu'alors insoucieux sur une guerre qu'il méprisait, parce que, malgré les avis de plusieurs généraux, il persistait à méconnaître l'essor que peut communiquer aux âmes le fanatisme religieux.

Dans les premiers jours de juin 1793, on avait exécuté à Saumur et aux environs quelques travaux de fortification : ainsi du côté de Doué, la position, déjà avantageuse pour la défense, avait été renforcée de deux redoutes sur les hauteurs de Bournan. Dans la direction de Varrains, et en avant du faubourg de Nantilly, on vit placer une redoute à la jonction des chemins de Chaintre et de Varrains. Du reste, les murs de clôture et les coteaux escarpés à gauche de la redoute, offraient de bonnes positions pour des troupes

armées de quelques pièces de campagne, et le cours du Thouet ajoutait encore aux ressources défensives de cette partie. Avec ces moyens de résistance, on se flattait de pouvoir défendre Saumur, qui ne pouvait être attaqué que par ces deux points. Environ huit mille fantassins et onze cents chevaux étaient cantonnés dans la ville et ses faubourgs, particulièrement aux redoutes de Bournan; cette petite armée, conduite avec intelligence, suffisait pour repousser l'ennemi; mais l'intelligence manqua, et tout porte à croire que la trahison seconda l'incurie.

Le dimanche 9 juin, des coureurs de l'armée vendéenne parurent en vue de Saumur, et bientôt on aperçut les colonnes catholiques. Nous venons de dire que la trahison fut probable lors de l'affaire que nous allons retracer : plusieurs circonstances purent, en effet, le faire présumer. « Ainsi, dit l'auteur des « *Époques saumuroises*, il est hors de doute que des intelligences très-actives « étaient entretenues par un grand nombre d'habitants avec les chefs vendéens « avant l'attaque de Saumur : que La Rochejacquelin avait eu l'audace de s'intro- « duire dans la place la veille du combat, pour reconnaître la position; que, le « jour même de l'arrivée des insurgés, de l'argent avait été distribué aux « soldats républicains, et que les officiers eurent peine à les arracher à l'ivresse « et à la débauche pour les conduire à l'ennemi. Une fatale sécurité, ou plutôt « la trahison avait endormi tous les esprits. Le fougueux Santerre lui-même « dînait en grand seigneur, lorsque les colonnes ennemies débouchaient sur la « route de Doué : il fallut lui donner plusieurs avis de l'arrivée des rebelles « pour l'arracher aux délices de la table[1]. »

Quoiqu'on fût résolu à se défendre, il eût été prudent d'évacuer l'artillerie et les magasins : on ne le fit pas; seulement des courriers avaient été expédiés pour accélérer l'arrivée des bataillons de Paris, qui attendaient à Tours les canons qu'on leur avait promis : il était trop tard.

Le général Duhoux, blessé, ne pouvait prendre le commandement; ce fut le général Menou qui le prit, ayant sous ses ordres les généraux de brigade Coustard et Berthier (depuis prince de Neufchâtel et de Wagram). Ces généraux étaient arrivés de la veille; Santerre arrivait le jour même : aucun de ces chefs ne connaissait ni le terrain qu'il avait à défendre, ni la troupe qu'il devait commander. Le pont de Saint-Just sur la Dive, passage ouvert pour venir de Montreuil-Bellay, place que l'ennemi occupait, ne fut ni coupé, ni

1. Époques saumuroises, page 342.

gardé, malgré les représentations de l'administration de Saumur, qui, dans cette circonstance, donna des preuves de zèle, d'intelligence et de courage.

Cependant, vers les trois heures du soir, Menou, averti de la marche de l'ennemi, fit battre la générale; puis il donna l'ordre à Berthier de se porter en avant du château, sur la route de Fontevrault, avec les deuxième et quatrième bataillons de volontaires de la formation d'Orléans, un autre bataillon de volontaires et quatre-vingts cavaliers. Deux cent cinquante volontaires du district de Saumur occupaient déjà Notre-Dame-des-Ardillers; mais les soldats mal armés, sans officiers instruits, étrangers à la guerre, étaient peu en état de défendre ce poste. Le général Santerre prit position dans les retranchements de Nantilly, depuis le Marais du Roi jusqu'aux Moulins, avec quatre cents gendarmes à pied, deux bataillons de garde nationale, et deux cent cinquante cavaliers. Enfin le général Coustard eut le commandement des troupes qui occupaient les hauteurs de Bournau.

Tandis que chacun se rendait ainsi au poste qu'il devait défendre, un fait matériel vint confirmer les soupçons de trahison que l'on avait conçus : le garde d'artillerie François fut surpris enclouant trois pièces de canon placées en réserve sous les halles. Ce militaire fut conduit à la municipalité, où l'on commença une instruction; mais la prise de Saumur fit abandonner l'information et l'accusé.

A quatre heures, les tirailleurs étaient engagés sur toute la ligne, à l'est et au sud de la ville. Les Vendéens s'avançaient sur trois colonnes : celle de droite par la pente du coteau vers la Loire, au-dessus du village de Beaulieu; celle du centre sur le bout du coteau à l'est du château; celle de gauche sur les retranchements de Nantilly. La division de gauche, forte d'environ six mille hommes avec plusieurs pièces de canon, se porta intrépidement sur le poste occupé par le général Berthier, qui, l'ayant attendue à portée d'une batterie bien assise, fit pleuvoir sur elle une grêle de mitraille.... Les Vendéens, décimés par cette première décharge, s'arrêtèrent tout court. Berthier s'élança alors sur eux avec deux bataillons d'Orléans; la colonne ennemie se retira en désordre. Dans cette charge Berthier eut son cheval tué sous lui.

Mais ce mouvement heureux n'ayant point été soutenu par la cavalerie, la division vendéenne, quatre fois plus forte que le corps républicain, reprit l'offensive, et vainement le général fit soutenir la troupe engagée par son troisième bataillon, il fallut lâcher pied. Les Vendéens pénétrèrent par le coteau de Notre-Dame dans le faubourg de Fenet; ils occupèrent en même temps la montagne de Tarare et la Gueule-du-Loup.

En ce moment le chef vendéen Domagné, à la tête d'une cavalerie formée

de paysans mal montés, mal armés, en sabots, attaqua intrépidement la légion germanique, commandée par le lieutenant-colonel Chaillou de La Guérinière. Les deux commandants se rencontrent dans la mêlée : un combat acharné s'engage alors entre eux corps à corps. Chaillou, plus heureux que son brave adversaire, lui porte un coup de sabre qui le renverse sur la croupe de son cheval; mais soudain il se relève, décharge son espingole sur le chef républicain, qu'il blesse grièvement, et tombe mort à ses pieds.

De son côté, le général Menou combattait avec acharnement : déjà deux chevaux avaient été tués sous lui ; sa colonne pliait, lorsque Cambon, son aide-de-camp, parut avec un bataillon pour soutenir ce corps. Mais à peine ces volontaires furent-ils en ligne, qu'une terreur panique les saisit et qu'ils se débandèrent.

Cependant les deux bataillons d'Orléans et les quatre compagnies de gendarmerie à pied continuaient un feu soutenu ; les batteries du centre étaient bien servies; mais bientôt les munitions manquèrent. On ne pouvait plus alors compter que sur la cavalerie : les généraux Berthier et Menou en rallient une partie, se mettent à sa tête; mais, au moment de charger, elle fait demi-tour en criant à la trahison. Les bataillons d'Orléans et la gendarmerie, se voyant abandonnés, se replient en bon ordre et rentrent dans la ville. Les Vendéens avancent sans obstacle, pénètrent dans les retranchements, s'emparent des canons, et poursuivent les républicains jusqu'aux portes de Saumur.

Néanmoins, à huit heures du soir, le général Coustard occupait encore le poste de Bournan. S'apercevant que le feu des batteries de sa gauche est éteint, et que les Vendéens se portent à sa droite, pour s'emparer de la chaussée du pont Fouchard, il forme le projet de charger l'ennemi dans la ville même. En conséquence, il ordonne à deux bataillons d'avancer sur le pont avec quatre pièces d'artillerie ; mais ses soldats aussi crient à la trahison, c'est lui qu'ils en accusent.... Un officier se met à la tête des révoltés, saisit par la bride le cheval de son général, et, lui mettant l'épée sur la poitrine, l'oblige à descendre au milieu des républicains exaspérés, qui demandent à grands cris sa mort. — « Seriez-vous assez lâches, s'écrie Coustard en foudroyant les mutins de son « regard, pour égorger votre général. S'il vous faut une victime, conduisez-moi « à la bouche d'un canon, et vous verrez comment sait mourir un soldat sans « reproche. » Ce sublime mouvement d'éloquence ne calme point ces furieux ; ils entraînent le général vers une batterie servie par des canonniers de Paris, qui le sauvent des mains de ses soldats.

Tandis que la troupe se mutine contre son chef et le menace, l'ennemi s'est emparé du pont, et vient d'y établir une batterie. Il ne reste plus à Coustard

que le moyen de forcer ce pont pour rentrer dans la ville.... L'infanterie promet enfin de le suivre. Un détachement de cuirassiers, commandé par Weissen, reçoit d'abord l'ordre de charger pour enlever la batterie du pont : c'est un exploit homérique que l'on prescrit à cet officier : « Général, où nous envoyez-« vous, s'écria-t-il en se disposant toutefois à obéir. — A la mort, répond « Coustard ; le salut de la république l'exige... » *Vive la république!* s'exclame Weissen ; puis, lui et ses cavaliers s'élancent sur le pont. Mais au moment où ce trait d'intrépidité va ouvrir une route sanglante à la colonne, l'infanterie, effrayée de quelques coups de fusil partis d'un corps vendéen débouchant par la vieille route de Doué, abandonne le général en criant *sauve qui peut!*... Le brave Weissen, criblé de blessures et vacillant sur son cheval, blessé comme lui, revient presque seul... ses cuirassiers, hommes et chevaux, obstruent le pont de leurs cadavres..... Quoique les redoutes de Bournan n'eussent pas été attaquées, il fallut les évacuer dans la nuit ; les troupes qui les occupaient se mirent en retraite sur Brissac.

L'armée républicaine fut dès lors dans une déroute si complète, que La Rochejacquelin osa se présenter avec quatre officiers seulement à Saumur. Il entra dans la grande rue, pénétra jusqu'à la montée du château, où se trouvait un bataillon faisant sa retraite, et qui laissa le passage libre à ces cinq cavaliers. Le jeune chef vendéen parcourut au galop la place Saint-Pierre, la rue de la Tonnelle, et se réunit à l'avant-garde de son armée, qui arrivait en même temps que lui sur la place des Billanges.

L'armée victorieuse, forte de vingt-cinq à trente mille hommes, entra dans Saumur aux cris de *Vive le roi! vive la religion catholique!* Au lieu de poursuivre les fuyards, les bandes chrétiennes coururent aux églises. Là, ces Français, levant vers le ciel des mains teintes de sang, rendirent grâce à un Dieu de paix de la victoire qu'ils venaient de remporter sur leurs compatriotes.

Les généraux Menou et Berthier, blessés, protégèrent autant qu'ils le purent la retraite, ainsi que le général Santerre. On parvint à sauver plusieurs pièces de canon engagées dans le faubourg de la Croix-Verte. Marceau, dont le nom fut pour la première fois, dans cet engagement, proclamé avec éclat, était simple officier dans la légion germanique : s'étant distingué sous les yeux des généraux, il fut promu, par les représentants du peuple, au grade d'adjudant-général. Nous avons vu ailleurs qu'avant la fin de cette même année, 1793, il était général et commandait une armée.

Les républicains, sans être poursuivis, opérèrent leur retraite par les routes d'Angers, de La Flèche et de Tours. La légion germanique, dont nous parlions tout à l'heure, était formée en grande partie de Suisses et d'Allemands :

un grand nombre des soldats qui la composaient avaient déserté à l'ennemi pendant et après le combat, et formèrent le noyau des compagnies attachées à l'état-major vendéen.

Les rebelles, après avoir rendu des actions de grâces à Dieu, brûlèrent l'arbre de la liberté, quelques tableaux qui leur parurent séditieux, et une partie des registres de l'état-civil.... On vit ensuite une longue file de paysans, le fusil en bandoulière, le chapelet à la main, défiler le long des quais pour occuper les postes qui leur étaient désignés.

Le château n'avait été pourvu d'aucun approvisionnement; pendant le combat on s'était hâté d'y faire porter quelques sacs de farine, du pain et du vinaigre; mais on n'eut pas le temps d'y envoyer de la paille, du bois, des médicaments, du linge. Une heure avant l'entrée des Vendéens dans la ville, cent cinquante hommes de la garde nationale de Saumur, quelques volontaires de Loches et deux cent cinquante hommes de différents corps, sous les ordres du lieutenant-colonel Joly, se jetèrent dans le fort, avec quarante canonniers qui devaient servir l'artillerie, composée de cinq pièces de quatre, deux de huit et deux de trente-six. Le lieutenant-colonel Joly prit le commandement de cette faible garnison.

A peine cet officier avait-il organisé quelques moyens de défense, qu'on vit au pied du rempart un groupe épais de femmes éplorées qui, par clameurs et prières sollicitèrent la garde nationale de se rendre, assurant que les Vendéens allaient incendier la ville, si on ne leur remettait pas immédiatement la forteresse. Le commandant Joly ordonna à ces femmes de s'éloigner, les menaçant de faire tirer sur elles si elles persistaient à rester. Pareille menace venait d'être faite à un détachement de vendéens sans chef, qui s'était approché des murs du château pour sommer la garnison de se rendre. Peu d'instants après, M. de Beauvallier l'aîné, accompagné de plusieurs femmes, se présenta pour parlementer; on convint qu'il entrerait dans le château avec M. Bernard de Marigny pour traiter d'une capitulation.

Quelques historiens ont avancé que la garnison du château engagea une imprudente fusillade qui faillit être funeste à la ville; cette mention n'est pas exacte; voici comment les faits se passèrent. Pendant qu'on réglait les articles de la convention, les Vendéens, montés sur le clocher de Saint-Pierre, tirèrent quelques coups de fusils sur l'ingénieur Dubadie (depuis général du génie), qui faisait sa ronde avec un officier. Alors on riposta du rempart, mais vers la tour de Saint-Pierre, ce qui engagea une fusillade d'environ une demi-heure. Il est faux que la garnison eût fait feu sur M. de Beauvallier et les femmes qui l'accompagnaient.

Cette garnison sortit du château le 10 juin dans la soirée ; les officiers conservèrent leurs épées, et les soldats, après avoir déposé les armes sur la place des Billanges, furent renvoyés dans leurs foyers.

Environ quinze cents hommes restés dans les redoutes de Bournan capitulèrent aussi le 10, après s'être défendus une partie de la nuit.

Ce que ne disent point les bulletins et les rapports que nous consultons, c'est que ces soldats, avant d'être renvoyés, étaient tondus ; et, s'ils reprenaient les armes après cette soustraction capillaire, ce n'était plus les cheveux qu'ils perdaient, mais la vie.

La prise de Saumur donna à l'armée catholique la mesure de sa force ; elle lui procura d'ailleurs des ressources en artillerie, en munitions de guerre, en vivres : le tout, embarqué librement sur la Loire, fut transporté à Chalonnes, à Beaupréau, à Chollet, à Mortagne. Si les chefs vendéens eussent eu à cette époque une autorité vraiment militaire sur leurs troupes, les rebelles pouvaient marcher sur Paris sans rencontrer de grands obstacles.... Un cri d'alarme et de détresse s'élevait de toutes les villes qui, même loin du théâtre de la guerre, se croyaient déjà menacées : La Flèche, le Mans, Alençon, réclamaient des forces ; Angers ne tarda guère à être évacué ; Tours, qui avait recueilli les débris de la division de Saumur, était dans des transes continues : une partie de sa population désertait la ville, et Blois avait fait couper une arche de son pont.

Il ne faut pas croire toutefois que la victoire de Saumur n'ait pas coûté de grands sacrifices à l'armée vendéenne : si trois mille républicains succombèrent dans cette journée, deux milles rebelles y perdirent la vie. Lescure lui-même fut blessé ; Baudry d'Asson périt dans la division Sapineau ; et Cossin-Belletouche succomba à la blessure qu'il avait reçue près de Varrains.

Les Vendéens décidèrent, dans un conseil tenu à Saumur le 10, qu'ils garderaient cette place, afin d'avoir un passage sur la Loire. Un comité d'administration, formé des habitants de la ville connus pour être dévoués à l'ancien régime, remplaça le district et la municipalité, qui s'étaient retirés à Blois. On vit dans ce conseil le fameux Bernier, ex-curé de Saint-Laud, d'Angers, qui devait être un jour napoléoniste dévoué, et évêque d'Orléans. On y comptait aussi M. Lenoir de Pas-de-Loup, ancien officier de carabiniers, dont l'influence avait été immense parmi les habitants de Saumur, dans le souvenir desquels rayonnaient encore les élégantes destinées que ce corps d'élite avait procurées aux Saumurois. Une proclamation adressée aux diverses commissions catholiques déjà établies dans la Vendée, les informa de l'importante conquête de l'armée chrétienne.

Ces dispositions n'eurent qu'un résultat éphémère : dès le 24 juin, les Ven-

déens durent abandonner Saumur. On put remarquer dans cette circonstance un de ces faits qui prouvent qu'au sein même des plus grandes dissensions politiques, l'humanité reconquiert quelquefois ses pieuses prérogatives : les blessés républicains et ceux de l'armée vendéenne furent traités dans la même ville, quelquefois par les mêmes habitants, avec une sollicitude égale. Nous n'avons vu qu'une seule fois dans notre vie un oubli aussi complet de l'inimitié : ce fut un jour que nous rencontrâmes, durant la funeste retraite de Russie, des cosaques et des soldats français pillant avec une intelligence parfaite un caisson du trésor de la grande armée ; mais ici la cupidité était la dominatrice ; le phénomène cesse d'être surprenant : cette passion absorbe toutes les autres.

Lorsque l'armée catholique quitta Saumur, plusieurs familles de cette ville et des environs s'attachèrent à sa fortune, soit par dévouement à la cause vendéenne, soit de peur d'être compromises en restant. Si elles avaient attendu leur salut de cette sorte d'émigration, leur erreur fut grande ; toutes ces familles eurent une fin déplorable : les unes périrent sur l'échafaud ; d'autres succombèrent aux fatigues, aux misères, ou les armes à la main.

Au mois d'août suivant, le trop fameux général Santerre commandait à Saumur en l'absence du général en chef Rossignol. On va voir comment l'ex-brasseur entendait la guerre contre les rebelles. Dans une lettre qu'il écrivait au ministre de la guerre, il lui disait, sous l'autorité d'une multitude de points d'exclamations : *des mines ! des mines à force ! ! des fumées soporatives ! ! ! et puis tomber dessus*..... Guibert n'avait pas trouvé ce grand moyen stratégique, et plus tard Napoléon l'avait apparemment oublié.

Avant d'offrir à nos lecteurs un aperçu rapide sur le Saumur monumental, nous examinerons la situation de cette ville dans les temps modernes. Disons d'abord qu'elle ne fut jamais entièrement remise des désastres qu'entraîna pour elle la révocation de l'édit de Nantes. La présence des carabiniers rendit sans doute quelque prospérité aux habitants ; mais ce fut pour leur cité une brillante parure, plus encore qu'une source abondante de bien-être. La révolution, en déchaînant la guerre civile dans ces contrées, y enfanta de nouvelles calamités, que l'empire, avec ses fréquentes exigences, ne permit pas de réparer ; mais grâce à l'administration puissante de ce temps, et au développement des connaissances humaines, Saumur s'associa honorablement à ce mouvement progressif. Dans une période de vingt-deux années, cent vingt-six jeunes gens se livrèrent à des études spéciales, et parvinrent au professorat. Nous empruntons le tableau suivant à l'auteur des *Époques saumuroises*, qui a dû en étudier les détails, et peut en accepter la responsabilité.

« La tendance intellectuelle se montre ici tellement remarquable, que nulle « profession ne présente un chiffre aussi élevé. Ce fait est intéressant et honorable pour notre ville, qui semblait avoir perdu le goût des études depuis « l'expulsion des protestants. On peut assurer que, si cette période se soutient, « Saumur prendra rang parmi les villes où les lumières sont le plus en honneur, et les nouvelles générations pourront lutter contre les étroites idées « d'un industrialisme égoïste et cupide. Mais, nous devons l'avouer, le nombre « de nos jeunes concitoyens destinés aux études élevées paraît décroître sensiblement. L'impulsion salutaire qu'avait donnée le clergé s'affaiblit de jour « en jour, et malgré les encouragements qu'on prodigue aux enfants du peuple, « les intelligences supérieures deviennent de plus en plus rare. Ce fait, que « nous signalons dans notre ville, s'est reproduit du reste dans toutes les localités, et un ministre de l'instruction publique l'a reconnu en présence de nos « représentants. Il est des hommes qui acceptent la responsabilité de ce fait, « et qui osent l'ériger en axiome politique. »

Nous ne contesterons point la justesse des observations de M. Coulon quant à la ville de Saumur, dont il doit mieux que nous connaître les tendances; mais s'il en a pu conclure que celles-ci visent à l'industrialisme, ce ne peut être, à en juger par la physionomie de la ville, qu'à cette faconde de spéculation, sans base industrielle ostensible, dont les capitaux sont le moyen. Nous avons à ce sujet entendu proclamer par des Saumurois mêmes la fidélité du tableau local tracé par M. de Balzac, dans son délicieux roman d'*Eugénie Grandet*.

Quant à l'industrie elle-même, elle est peu active à Saumur : on n'y voit plus que dans une faible proportion les fabriques de toiles et de tissus qui étaient encore prospères vers la fin de la restauration : les grands centres manufacturiers de Chollet et de Fontevrault on fait converger vers eux toute l'activité du pays en ce genre. Avant 1830, Saumur offrait encore une spécialité bien affaiblie aujourd'hui : on fabriquait dans cette ville des chapelets et divers ouvrages de tour dans une telle quantité et avec une si grande perfection, que cette branche de production avait acquis une réputation européenne. Maintenant le chiffre des ouvriers occupés de ce travail est diminué d'au moins moitié.

La ville de Saumur avait acquis aussi une célébrité quasi-exclusive par ses ouvrages en émail : au moment où nous écrivons, le nombre des industriels, ou plutôt des artistes qui se livrent à cet art, se réduit à deux. M. Lambourg, particulièrement, qui prend le titre d'émailleur du roi, breveté de plusieurs cours, exécute en ce genre des choses d'une difficulté au-dessus de

laquelle lui seul a pu s'élever. Nous avons vu dans ses ateliers un lion en émail grand comme nature, avec les nuances, les ondulations du pelage de ce fier animal, et l'expression fidèle de sa terrible physionomie. Ce morceau, qui doit être exposé à Paris en 1844, ne peut manquer d'exciter le plus vif intérêt : l'art de l'émailleur n'a rien produit jusqu'à ce jour d'aussi remarquable. La vigueur du talent auquel ce chef-d'œuvre est dû sait s'assouplir pour créer des compositions aussi légères que gracieuses : M. Lambourg nous a montré des fleurs en émail dont les pétales et les feuilles sont aussi minces que dans la nature ; dont le coloris et la forme sont de la plus heureuse imitation, et qui se balancent sur leur tige déliée malgré la rigidité de la matière. Il faudrait aborder une longue nomenclature pour désigner tout ce que M. Lambourg exécute en verre au feu du reverbère : c'est une immense variété d'objets dont le débit est également assuré, parce qu'il s'en trouve pour répondre à tous les goûts. Nous avons signalé avec quelque détail les travaux de l'émailleur qu'exécute cet artiste, parce que lui et son confrère, dont nous n'avons pu visiter l'atelier, sans doute curieux, sont, dans cet art, à Saumur, les derniers des Romains, et que tandis qu'il brille encore, il serait à désirer que l'administration locale en favorisât la conservation.

On peut conclure, de ce que nous venons de dire, que l'industrie progressive diminuant à Saumur, le nombre des jeunes gens destinés aux professions manuelles y diminue également : « elles sont à peu près toutes négligées dans « leurs diverses branches, dit M. Coulon, et le vide n'est rempli que par des « étrangers. Est-ce à l'augmentation de la fortune des familles qu'il faut attri- « buer cette désertion ? est-ce à un vice d'éducation qui éloigne les jeunes « gens de l'industrie et du travail ? Nous croyons qu'il faut attribuer ce fatal « résultat à cette double cause, et nous devons signaler ce fait à nos conci- « toyens [1]. »

A l'appui de ces remarques, nous pouvons dire, d'après nos propres observations, que la tendance des Saumurois nous a paru, plus encore qu'ailleurs, viser aux jouissances de la propriété foncière, et le morcellement des possessions territoriales, peut-être extrême, considéré sous cet aspect, favorise ce genre de convoitise, pour lequel on abandonne prématurément les professions industrielles.

Rien ne manque à Saumur pour offrir cette ville sous le point de vue panoramique le plus imposant : splendeur du site, combinaison heureuse d'anciens

1. Époques saumuroises, p. 407.

XIe siècle, le XIIe, le XIIIe et le XVe siècles. A l'extérieur, la première de ces époques nous paraît parfaitement exprimée par la partie en plein cintre avec une archivolte à boudins, retombant sur des chapiteaux historiés, et que surmonte une arcature cintrée. Le portail est couronné par une tour carrée du même temps; la flèche en bois qui la surmonte est moderne.

L'église de Nantilly est une des quatre paroisses conservées à Saumur; les habitants professent une profonde vénération pour cette basilique, qu'ils considèrent comme le plus ancien monument religieux de leur ville. Des tapisseries du XVIe siècle, très-curieuses, couvrent en partie les parois intérieures de l'église : l'une d'elles, représentant l'histoire de la Vierge, offre un sujet d'étude des costumes du XVIe siècle; sur une autre la navette a retracé la prise de Jérusalem par Titus, sujet dans lequel Juifs et Romains sont vêtus et armés comme les guerriers de François Ier. Un soldat légionnaire, en dépit de la protestation de quinze siècles, couche en joue son ennemi avec une *bombarde à main*, qu'un second soldat fait partir à l'aide d'un charbon posé sur la lumière de l'arme. Et qu'on vienne encore se récrier contre l'imperfection des fusils Gisquet. Enfin, une autre tapisserie représentant des anges portant les instruments de la Passion, paraît appartenir à la fin du XVIe siècle, tandis que les autres doivent remonter au commencement de cette période.

En creusant une fosse au pied du grand autel de l'église de Nantilly en 1614, on découvrit un caveau voûté dans lequel on trouva un tombeau de pierre dure, contenant un cercueil en bois de chêne cerclé de fer. Cette bière renfermait un squelette d'homme ayant encore des cheveux. Il était en partie vêtu de quelques débris d'habits pontificaux : une chasuble et une étole d'étoffe de soie feuille morte, brochée d'or. Près du squelette reposait une crosse de cuivre émaillée et damasquinée en or, dont l'extrémité, se recourbant en volute, était formée d'un serpent avec les figures d'Adam et d'Ève. Une niche ouverte dans le mur renfermait un calice d'étain; dans le mur vis-à-vis, un lacrymatoire de verre remplissait un enfoncement ayant la forme de ce vase. A la tête du mort une lame de plomb portait cette inscription :

Hic. jacet. Œgidius. bonæ. memoriæ. Tyrensis. archiepiscopvs. legatvs. in. negocio. crvcis. qvi. obiit. apvd. Dinantvm. in Allemania. anno. Domini. M.CC. LXVI. nono. Kal. maii.

La crosse a été conservée dans l'église de Nantilly.

Selon Guillaume de Nangis, cet archevêque de Tyr devait être Gilles, garde-

des-sceaux sous le règne de saint Louis, qui, étant mort à Dinan, aurait demandé d'être transporté à Saumur, lieu de sa naissance.

N'ayant rien à ajouter à ce que nous avons dit sur l'église de Saint-Jean, dont la révolution a fait une écurie, nous abordons la description de Saint-Pierre, qui, par sa situation, doit être considérée comme la plus importante église de Saumur. Cet édifice appartenait à l'époque de la transition (du XIIe au XIIIe siècle); mais, depuis lors, diverses reconstructions ont fait disparaître presque entièrement son caractère primitif, que l'on retrouve cependant dans quelques parties de l'intérieur. Le vaisseau avait originairement la forme d'une croix latine, se terminant à l'orient par une abside allongée. La voûte ne paraît pas appartenir à une époque aussi reculée que les parties les plus anciennes du monument : l'ogive, doublée d'une nervure ronde, nous semble révéler l'architecture de la fin du XIIIe siècle. Dans la partie de la nef qui n'est pas flanquée de chapelles, les parois offrent pour ornement des arceaux plein cintre surmontés d'une corniche à modillons historiés. Les chapiteaux des piliers qui supportent les retombées de ces arcades présentent des feuillages fantastiques tels que les produisait la période romano-byzantine, ou des figures d'une monstrueuse invention.

Des chapelles latérales ont été ajoutées à la nef aux XVe et XVIe siècles, ce qui empêche de retrouver la moindre harmonie architecturale dans son intérieur. Une de ces chapelles, située à l'extrémité de la nef, est ornée de quelques gracieux détails de la renaissance.

L'ancienne façade, comparée, dans les vieilles traditions, que rien ne justifie, à Saint-Maurice d'Angers, s'écroula à la fin du XVIIe siècle. La façade que l'on voit aujourd'hui, construite en 1675, se compose des ordres dorique et ionique superposés, avec un fronton triangulaire en bas, et un semi-circulaire en haut, lesquels sont soutenus de chaque côté par deux colonnes des ordres sus-mentionnés. Au milieu du portail s'ouvre, en bas, une porte cintrée, et au-dessus une fenêtre des mêmes formes et dimensions. La façade se termine carrément par une galerie surmontée de trois lanternes : celle du milieu, qui renferme l'horloge, est plus élevée que les deux latérales; celles-ci couronnent deux contreforts massifs flanquant le frontispice à droite et à gauche. Du milieu de la toiture s'élève une tour carrée que surmonte une flèche très-haute et très-svelte. Dans la frise de l'ordre ionique, on a gravé ces mots : *firmior ex lapsu*. Nous en acceptons l'augure pour ce frontispice, qui, certes, ne se recommande pas par le bon goût architectonique, mais auquel on ne peut refuser d'être régulier et monumental.

On voyait autrefois dans cette église des statues en pied du bon roi René

et de la reine sa femme, représentés à genoux, et qui décoraient le grand autel. Ces figures ont été détruites.

L'église paroissiale de Saint-Nicolas remonte à l'ère romaine, mais elle a été presque entièrement reconstruite au xve siècle : à peine retrouve-t-on à l'intérieur quelques parties de la construction primitive dans quelques fenêtres plein cintre, quelques piliers massifs et à chapiteaux grossiers. Le chœur est entièrement moderne.

La quatrième paroisse de Saumur, située dans le faubourg des Ponts, est l'ancienne église conventuelle de la Visitation, et en a conservé le nom, auquel on joint cependant celui de Saint-Jacques. La communauté fut célèbre au xviie siècle, par le séjour d'une jeune princesse flamande, mademoiselle Anne de Melun, qui s'y retira après avoir eu une vie pleine d'agitations, que la dévotion avait toujours dominées, disait-on. Cette demoiselle illustre, d'une rare beauté, afin de fuir les séductions du monde, qu'elle prévit dès l'âge le plus tendre, se fit chanoinesse étant encore enfant : c'était accomplir bien incomplètement son désir, au moins aux yeux du monde, qui avait peu de confiance dans la continence de cet ordre, mitoyen entre la retraite et la société. En effet, Mlle de Melun laissa entraîner sa jeunesse vers les plaisirs ; elle parut à la cour de Bruxelles, y brilla entre toutes les femmes, et fut grandement courtisée. Mais, s'arrêtant tout à coup sur la pente rapide du précipice, elle reporta tous ses vœux vers la retraite, et vint se faire visitandine à Saumur, en cachant sa haute naissance. Plus tard cette princesse fut la fondatrice de plusieurs établissements de bienfaisance en Anjou, entre autres l'hôpital-général de Baugé, où son nom est encore béni.

L'ancien couvent des Visitandines de Saumur a été métamorphosé en demeures particulières, et l'église est devenue paroissiale. Cet édifice n'a rien de remarquable, si ce n'est le petit dôme qui le surmonte et qu'on a décoré d'un ordre corinthien. L'église date du xviie siècle.

Nous avons dit ailleurs que le moine Absalon, ayant rapporté en Anjou les reliques de saint Florent, les avait déposées dans une grotte près de Saumur, en attendant que le comte Thibaut-le-Tricheur eût fait construire une église pour les recevoir. Or, pendant qu'il attendait, le moine, scrupuleux gardien de son trésor, employait l'intervalle de ses heures de prières à tailler une petite image de la vierge. Il la plaça dans sa grotte et l'y laissa, en reconnaissance des bienfaits qu'il avait reçus de la mère de Dieu, lorsqu'il quitta cette humble retraite pour installer saint Florent dans la nouvelle église. Dans la suite des temps, le roc s'étant écroulé, la petite figure fut enfouie sous les décombres; elle l'était depuis cinq siècles, lorsqu'un paysan, qui bêchait la terre, la découvrit

et l'emporta chez lui. Le lendemain, cet homme, travaillant au même endroit, y retrouva la madone. Ne se rendant pas compte de ce fait étrange, il court chez lui, et n'y trouve plus la petite figure qu'il y a déposée la veille. Croyant alors à un mauvais tour de quelque voisin, il enferme la statuette sous clé, et, le jour suivant, retourne à son travail. O surprise! ô prodige! la figurine est à la même place. Alors le bon Saumurois publie ce qui vient de lui arriver : les magistrats, le clergé s'assemblent, et l'on conclut du miracle constaté que la Reine du ciel veut être honorée à l'endroit même où son effigie séjourna durant plusieurs siècles. Une chapelle fut bientôt bâtie en ce lieu, et la figure miraculeuse y fut exposée à la vénération des fidèles. Le curé de Nantilly fit la dédicace de cet oratoire, qui s'élevait près d'une fontaine dite des Ardillers, parce qu'elle coulait au pied d'un coteau couvert d'argile, que le peuple du pays nomme *ardille*.

Il était dans la destinée des reliques et images de l'Anjou d'être volées: Notre-Dame des Ardillers se trouvait depuis peu de temps dans la chapelle élevée pour la recevoir, lorsqu'un paysan l'enleva et voulut l'emporter dans l'église de sa paroisse.... Mais à peine l'avait-il entre les bras qu'il demeura roide et immobile, sans pouvoir faire un pas, sinon pour remettre la Vierge à sa place, après lui avoir demandé pardon de son attentat. Quelque temps après, même larcin de la part de trois hommes; même résultat, même contrition.

Cependant ce double miracle est publié par toutes les voix de la renommée; les pèlerins arrivent par milliers de l'Anjou, de la Touraine, du Poitou, de la Bretagne; les guérisons miraculeuses se multiplient à Notre-Dame des Ardillers : plus de paralytiques, de perclus, d'aveugles, de muets parmi les fidèles qui viennent prier devant cette effigie. Bientôt une église s'éleva à la place de l'humble chapelle; l'évêque d'Angers en fit la dédicace au mois de juillet 1553, sous le nom de *Notre-Dame-de-Pitie*. Mais le peuple admet rarement ces changements de noms; les vieilles traditions survivent dans ses souvenirs: on continua d'appeler la nouvelle basilique Notre-Dame-des-Ardillers.

Depuis la construction de l'église, diverses additions y furent faites : au commencement du XVIIe siècle, César de Vendôme, qui était venu en pèlerinage à Notre-Dame-des-Ardillers, fit bâtir une belle sacristie près de l'église. Le cardinal de Richelieu, à son tour, ajouta, en 1634, une chapelle à l'édifice, laquelle jure sur la construction primitive de toute la différence qui existe entre l'architecture de la renaissance et l'ordre corinthien pur auquel appartient cette chapelle, en forme de bas-côté. A la voûte, l'Eminence, souveraine de fait, fit sculpter ses armes, sans oublier les insignes de surintendant de la marine, dignité quasi-militaire qui flattait beaucoup sa vanité, précisément

parce qu'il était homme d'église. Sous la chapelle, le cardinal fit creuser un caveau sépulcral dans lequel fut inhumée la maréchale de Brézé, sœur de ce ministre, morte au château de Saumur en 1635.

Vers 1654, le marquis de Sablé commença une chapelle semblable au bas côté construit par Richelieu, avec une crypte pareille à celle où reposait la maréchale de Brézé, et dans laquelle il fit inhumer la dame de La Roche-des-Aubiers, son épouse. De plus, le marquis orna l'autel de cette chapelle d'un tableau de Philippe de Champagne d'une admirable exécution... chef-d'œuvre ignoré du public et des amateurs, que le temps altère et qu'il détruira bientôt.

Cependant le marquis de Sablé, devenu surintendant de finances, ne se borna pas à l'élévation de la chapelle dont nous venons de parler : il fit construire devant la nef un magnifique dôme, qu'il ne vit pas terminer. Cette rotonde, ornée à l'intérieur d'un ordre corinthien de pilastres appliqués, est percée de huit arcades; son diamètre est de soixante-deux pieds. Ce monument ne fut terminé qu'en 1695, par Mme de Montespan. Dans l'intérieur de ce dôme, une inscription, qui en occupait toute la circonférence, rappelait que Louis XIV, sous la désignation de l'*Hérésie*, avait pourchassé, par terre et par mer, *terrâ marique*, une partie importante de la population de son royaume : on avait cru proclamer ainsi une des grandes actions de son règne. La révolution, effaçant cette inscription, a servi la mémoire de ce souverain.

Depuis son origine jusqu'au commencement du XIVe siècle, l'église de Notre Dame-des-Ardillers avait été desservie par des prêtres amovibles, que désignait le curé de Nantilly; et l'on conçoit que les riches offrandes des pèlerins formaient une importante partie du casuel de cette cure. Or, un tel revenu ne pouvait manquer d'exciter la convoitise de quelque ordre religieux : ce furent les Minimes qui, les premiers, demandèrent à desservir une église aussi productive. En 1607, Henri IV leur donna des lettres de recommandation pour les moines de Saint-Florent, par lesquelles *il les suppliait* de permettre l'établissement de ces reclus à Notre-Dame-des-Ardillers. Forts de leurs vieux priviléges, ils refusèrent, et les sollicitants, trop pauvres pour attaquer en justice des droits contestables, peut-être, se séparèrent. Les Oratoriens, plus hardis, surtout plus subtils, se présentèrent à leur tour : leur ordre était alors tout nouveau, il avait mérité et obtenu de hautes protections; les religieux de Saint-Florent n'osèrent lutter. Mais le curé de Nantilly s'opposa à leur établissement, avec l'assistance de quelques habitants de Saumur, qui n'étaient pas, dit-on, désintéressés dans la question. Un procès fut entamé; il dura cinq ans; enfin, le 20 octobre 1617, les pères de l'Oratoire furent mis en possession de Notre-Dame-des-Ardillers.

Ce fut pour les pères de l'Oratoire que le maréchal d'Effiat, gouverneur de l'Anjou, fit commencer, en 1626, le vaste bâtiment joignant l'église du côté de la Loire. « Dans la suite, dit Bodin, cette maison devint la retraite de savants « et laborieux Oratoriens, qui, après s'être livrés pendant les plus belles an- « nées de leur vie à l'éducation de la jeunesse, dans les colléges dépendant de « leur congrégation, venaient y terminer tranquillement leurs jours dans les « pratiques variées de l'étude et de la vertu [1]. »

A l'extrémité du jardin de la communauté, on voit encore une petite maison appelée le Jagueneau. Elle fut construite par Mme de Montespan, lorsque, exilée par la plus irrévocable des disgrâces, la satiété d'un amant, elle rompit avec le péché, auquel, du reste, il ne lui restait plus rien à demander. Durant ce retour vers la dévotion qui marque souvent l'automne des femmes galantes, l'ex-favorite se rendait fréquemment en Anjou près de Gabrielle de Rochechouart, sa sœur, abbesse de Fontevrault, dont nous parlerons ailleurs. C'était pour être voisine de cette religieuse, aussi distinguée par ses hautes vertus que par ses connaissances éminentes, qu'Athénaïs de Montemart venait passer plusieurs semaines dans sa maison de Jagueneau, où son directeur, le père de Latour, s'efforçait de rouvrir la voie du ciel à cette brebis pécheresse, revenant au bercail. On raconte que la marquise commença au Jagueneau la vie de pénitence et de macérations qu'elle s'était imposée. Cette femme, aux longues habitudes d'une existence voluptueuse, fit succéder les plus rudes austérités : elle appliquait, disait-on, à sa peau délicate, des chemises d'une toile grossière, couchait dans des draps pareils, et portait sans cesse des jarretières, des bracelets et une ceinture hérissés de pointes de fer. Si M. Azaïs eût étudié jusqu'au delà de la vie terrestre le système des compensations, peut-être nous aurait-il aidé à évaluer l'influence que cette austère pénitente pouvait exercer sur le salut de celle qui s'y livrait. Voici une solution plus facile à obtenir : Mme de Montespan travaillait à confectionner des habits pour les pauvres, et leur donna une partie de ses biens.

La communauté de Notre-Dame des-Ardillers eut part aussi aux bienfaits de Mme de Montespan : ce fut elle, comme nous l'avons dit, qui fit terminer, en 1695, le dôme magnifique que M. de Sablé n'avait pu achever.

Le trésor de cette église renfermait des bijoux d'une immense valeur, dont Bodin donne le détail dans ses *Recherches sur la ville de Saumur :* ces riches-

1. Recherches historiques sur la ville de Saumur, t. II, p. 350.

ses, comme on le croira sans peine, furent pillées durant les guerres de religion; mais ces désastres ne tardèrent point à être réparés par les nouveaux dons qu'une multitude de grands personnages, de princes et même de rois firent à cette maison, en se faisant inscrire dans la congrégation de Notre-Dame-des-Ardillers : Louis XIII lui-même, qui en était le fondateur, figurait en tête des confrères.

Parmi les *ex-voto* appendus aux voûtes de l'église, on voyait une multitude de navires d'argent avec tous leurs agrès, donnés par des particuliers ou des marins qu'un vœu à Notre-Dame avait sauvés d'un grand danger en mer. Plus d'une fois des capitaines au long cours vinrent, à la tête de leurs équipages, faire ces offrandes à la Vierge des Ardillers. Plusieurs villes se mirent sous sa protection, entre autre Saint-Aignan, Poitiers, Montmorillon, Riom, Bourges, etc.

A la révolution, la communauté de Notre-Dame-des-Ardillers ne fut point vendue, et, sur la demande de l'administration municipale de Saumur, *l'hospice de la Providence*, fondé en 1695 par Jeanne de La Noue, fut mis en possession des bâtiments et dépendances du couvent. Cette femme vertueuse avait créé l'ordre hospitalier de Sainte-Anne, qui dessert encore aujourd'hui l'hospice, asile de toutes les infortunes infligées à l'humanité dans ce qu'elle a de plus précieux, la santé. On compte maintenant aux Ardillers plus de trois cents infortunés des deux sexes de tout âge, depuis l'enfant qui vient de naître jusqu'au vieillard parvenu au bord de sa tombe.

Un autre hospice, sous la distinction de civil, est destiné au traitement des pauvres malades; et un bureau de bienfaisance complète le régime hospitalier dans la ville de Saumur. Les hospices sont administrés par un comité composé de cinq membres, que préside le maire de la ville.

Pour finir notre mention des édifices et établissements religieux de Saumur, nous n'avons qu'un mot à dire du couvent des Sœurs de la Fidélité, qui existait à la Montée du Château, et du monastère de la Visitation, jadis situé au faubourg des Ponts. Ces deux maisons conventuelles ont été distribuées en habitations particulières. Les religieuses de la Fidélité, d'abord établies à Trèves en 1618, en avaient été chassées par les inondations Réfugiées à Saumur, à peine y étaient-elles établies, qu'elles eurent à subir la peste, qui les obligea à se disperser Enfin, durant les troubles de la fronde, leur maison ayant été exposée aux projectiles du château, elles se virent obligées de se réfugier à l'abbaye de Fontevrault..... Mais en 1791, il n'y eut plus de refuge offert à ces bonnes sœurs que la société elle-même, où plusieurs d'entre elles, qui l'avaient quittée contre leur gré, ne furent pas fâchées de rentrer.

Les monuments civils de la ville de Saumur sont assez nombreux et divers genres d'intérêt s'y rattachent : nous parlerons d'abord du château.

On a vu que, selon toutes les probabilités, il fut commencé par Geoffroi Martel, comte d'Anjou, dans le XIe siècle et terminé au XIIIe, sous le règne de saint Louis. Il est à peu près incontestable qu'il s'élève sur l'emplacement de l'ancienne forteresse appelée le Tronc, laquelle, selon nos conjectures, devait être d'origine romaine. Le monument actuel, appelé le Donjon, couronne le sommet de l'angle du coteau compris autrefois entre la Vienne et le Thouet, et dont l'élévation au-dessus du niveau de la Loire est d'environ quarante-cinq mètres. Dans sa situation actuelle, ce château n'offre point de physionomie des constructions du XIIIe siècle : son ensemble, après diverses reconstructions, caractérise bien plutôt les édifices militaires du XVIe. Il se compose de quatre corps de bâtiments, aux angles desquels s'élevaient quatre grosses tours, circulaires jusque vers le milieu de la hauteur, octogones dans le surplus de leur élévation, avec un pilier butant à chaque angle. Au milieu de cet édifice quadrangulaire, dont une des faces est détruite depuis longtemps, régnait une cour carrée. Les deux tours du sud existent encore en entier ; celles du nord sont démolies en partie. Aux faces extérieures des courtines se projette un machicoulis d'une forme sévère, qui imprime au monument, du côté de la Loire, un aspect imposant.

Si l'on pénètre dans la première cour du château, on y voit quelques vestiges de l'église et du monastère de Saint-Florent, brûlés par Foulques Nerra. Dans la cour intérieure on vous montre, gisant sur la terre, une statue sans tête et sans jambes, que l'on dit être celle de Godefroy de Bouillon ; mais, au costume et à l'armement de XIVe siècle, qu'offre cette figure, on peut douter qu'elle représente ce roi de Jérusalem. Ce qui pourrait venir à l'appui de l'opinion admise à cet égard, c'est que Godefroy ouvrit à la maison d'Anjou le chemin du trône qu'il occupait lui-même, et qu'il est assez naturel de penser que les comtes de cette maison aient voulu honorer ce héros Il est probable que la statue qui nous occupe est la dernière de celles placées jadis, sans doute, dans les niches que l'on voit aux faces du château.

Dans l'intérieur de cet édifice, on ne retrouve aucune trace des splendides ameublements qui durent l'orner au temps où des princes et des reines l'habitèrent : ce ne sont plus que de vastes salles denudées et dégradées par les soldats qu'on y a logés depuis qu'elles ont cessé d'être la demeure des personnages illustres.

Les constructions que nous venons de décrire, défendues, du côté de la ville, par l'escarpement de leur position, étaient environnées d'un fossé large

et profond, et, avant même que Duplessis-Mornay eût fait ajouter aux ouvrages défensifs du donjon, c'était une forteresse respectable. Nous avons vu que ce gouverneur fit élever, par l'ingénieur Bartholoméo, différents ouvrages propres à protéger cette place contre l'artillerie et autres moyens d'attaque en usage à la fin du XVIe siècle. Maintenant le château de Saumur, démantelé par le temps et la main des hommes, pourrait néanmoins mettre encore une garnison à l'abri d'un coup de main, ainsi que cela eut lieu en 1793. Mais l'effet majestueux de cette construction militaire sur un roc élevé sert mieux la ville que ne pourraient le faire ses remparts : elle imprime à Saumur une physionomie historique solennelle, que complète admirablement son charmant hôtel-de-ville : ce dernier édifice était l'écu délicatement ciselé de la cité jadis féodale, tandis que le château semblait être sa coiffure guerrière.

L'hôtel-de-ville, que nous venons de nommer, est un monument du XVIe siècle,

construit avec toute l'élégance, toute la délicatesse d'exécution que présentait le style architectonique immédiatement avant la renaissance. Il est à regretter seulement que la façade, tournée vers le quai, l'un des plus beaux qui existent en France, ne présente pas la principale entrée : elle eût admis des détails d'ornementation dont cette façade est privée, et que ne remplace pas heureusement, pour une construction civile, le machicoulis placé à quelques pieds au-dessous du toit. Tout ce que l'hôtel-de-ville de Saumur révèle d'intentions artistiques est réuni à la face intérieure et au côté du monument situé sur la rue qui le longe à l'est. Dans cette dernière partie, surtout, une restauration intelligente a fait revivre, en les complétant, les travaux gracieux de la dernière période ogivale. Peut-être pourrait-on reprocher aux artistes qui furent chargés de cette restauration, ou plutôt de cette addition, quelques anachronismes de ciseau; mais l'ensemble est satisfaisant.

L'hôtel-de-ville est surmonté d'une flèche qui couronne bien la toiture pyramidale de l'édifice. Ce monument, jolie miniature gothique, a le mérite, assez rare dans les constructions de l'époque, d'offrir une forme régulière : ce n'est pas un bijou sans défaut, mais il ne choque point le regard.

La distribution intérieure de l'hôtel-de-ville n'offre aucune particularité artistique digne d'attention; mais dans une des salles de cet édifice, on a commencé à former un musée d'antiquités. On y remarque une collection de médailles, une de poterie romaine, présentant plusieurs vases ou fragments de vases, avec des dessins dont les arts modernes peuvent profiter à l'avantage du goût; enfin une collection d'instruments divers en bronze ou en fer, évidemment d'origine romaine, comme les médailles et la poterie. Mais un objet de la plus haute curiosité se distingue tout d'abord au musée de Saumur : c'est une trompette antique en bronze dans un état de conservation parfaite. Cet objet, extrêmement rare, nous initie à la connaissance de l'instrument qui appelait les Romains au combat. En examinant ce clairon, on voit qu'il se composait de deux tubes rentrant l'un dans l'autre, pour varier le son, suivant la longueur du tube; celui-ci était d'environ cinq pieds dans sa plus grande extension. Le pavillon, par le peu d'étendue de son diamètre, donne lieu de présumer que l'instrument ne devait produire que des sons aigus. Cette trompette est ornée de moulures d'un dessin gracieux.

Le collége communal de Saumur, où toutes les classes sont enseignées jusqu'à la philosophie inclusivement, est un édifice peu remarquable sous le rapport architectural. Nous aurions voulu retrouver des traces de l'illustre académie fondée par Duplessis-Mornay, et dans laquelle professèrent avec tant d'éclat les Greig, les Trochorège, les Duncan, les Camerou, les Daillé, les

Cappel, les Laplace, les Amyrault et l'illustre Tanneguy-Lefèvre, père d'une femme non moins illustre, Mme Dacier. Mais tout ce qui pouvait rappeler ce brillant foyer de lumière a disparu : on ne sait plus où les savants que nous venons de nommer enseignaient la théologie, la philosophie, les belles-lettres, les langues anciennes et modernes, enfin les langues orientales. On ne connaît pas davantage l'emplacement des deux colléges, l'un catholique, l'autre protestant, où l'on préparait les élèves aux études transcendantes par l'enseignement des humanités. Il y avait aussi à cette époque à Saumur, et dépendant de la même académie, une école d'équitation renommée, dont les précédents furent peut-être pris en considération lors de l'établissement d'une école du même genre, après l'arrivée des carabiniers.

Nous trouvons ici l'occasion de dire que, pour combattre les doctrines réformatrices de l'académie de Saumur, les catholiques envoyèrent dans cette ville des Capucins et des Récollets, qui s'y établirent en 1609, les premiers, dans le faubourg des Ponts, les seconds dans celui de Nantilly. Les églises de ces religieux ont été démolies durant la révolution, et leurs communautés, changées en habitations particulières, ne laissent plus reconnaître la destination primitive.

Nous avons nommé Duncan : c'était un gentilhomme écossais, médecin célèbre, qui professa avec une haute distinction la philosophie à l'académie de Saumur. On voit encore la maison qu'il habitait, à l'une des extrémités de la rue Pavée : elle est reconnaissable par deux petites tourelles s'appuyant sur un encorbellement de pierre. Quant à la maison dans laquelle naquit la femme célèbre à qui l'on doit les meilleures traductions d'Homère, le voyageur la demanda longtemps en vain aux habitants de Saumur ; ce ne fut qu'à la fin du XVIIIe siècle qu'un vieillard nonogénaire, M. Minier, l'indiqua à M. Bodin ; celui-ci nous apprend que cette maison porte le n° 1er, rue du Paradis ; mais que la façade ayant été reconstruite en 1774, il était impossible de la reconnaître [1].

Dans cette mention des monuments historiques, nous ne pouvons passer sous silence l'ancien palais où l'on rendait la justice à Saumur dans les temps féodaux : c'était un bâtiment du plus sombre aspect et porté par des piliers massifs, sous lequel on passait pour se rendre du couvent de la Fidélité dans la rue de la Tonnelle : il a été démoli en 1752 pour agrandir la place Saint-Pierre, après la reconstruction du portail de l'église de ce nom.

1. Nous donnerons une notice sur Anne Lefèvre (Mme Dacier).

C'est aussi un monument historique, que la magnifique caserne construite dans la seconde moitié du XVIIIe siècle pour les carabiniers, et qu'occupe aujourd'hui l'école de cavalerie. Les fondations en furent jetées en 1768, et l'édifice s'éleva avec une splendeur vraiment royale, sur les plans de M. de Voglie, ingénieur en chef de la généralité de Tours. Cette caserne ou plutôt ce palais, situé à l'ouest de la ville, entre la Loire et le Thouet, a sa principale façade exposée au nord. Les constructions se composent d'un vaste corps de logis s'étendant de l'est à l'ouest, et des extrémités duquel partent, en retour d'équerre, des ailes qui, se projetant d'une part du nord au midi, et d'autre part du midi au nord, donnent à l'ensemble du bâtiment la forme d'un H. Les ailes, comme le corps de logis principal, présentent quatre étages, y compris le rez-de-chaussée et des logements pratiqués dans les combles. Les fenêtres du rez-de-chaussée et la porte sont cintrées, celles des deux étages carrées, et les lucarnes ouvertes dans la toiture appartiennent au système de Mansard. La façade offre pour toute décoration des refens dans toute l'étendue de la construction, et un fronton triangulaire à la naissance du toit. Les armes de la maison régnante de France étaient autrefois sculptées dans ce fronton; on y a substitué sans doute les insignes de la monarchie constitutionnelle. Ce bâtiment peut contenir 1,200 hommes.

La vaste esplanade qui s'étend devant la caserne, et qu'on nomme communément le Chardonnet, était autrefois plantée d'ormeaux qui ont été abattus en 1797; autour de cette place ont été construits une écurie pour huit cents chevaux, le magasin à fourrage, le magasin à poudre et le manége, qui a été réédifié récemment avec magnificence.

L'école de cavalerie de Saumur, supprimée comme nous l'avons dit ailleurs en 1791, fut rétablie en 1814, par ordonnance de Louis XVIII. Depuis lors cette belle institution a éprouvé diverses vicissitudes, diverses réorganisations, dans lesquelles les influences politiques ont failli plus d'une fois causer sa ruine. Mais elle est sortie victorieuse de ces épreuves; au moment où nous écrivons, cette école est assurément la plus complète académie d'équitation qui existe en Europe. Pour rendre hommage à qui de droit de cette splendeur, nous devons dire qu'elle est due à M. le général Oudinot, fils de l'illustre maréchal duc de Reggio. Les événements de 1830 ayant éloigné cet officier-général de l'école qu'il avait, pour ainsi dire, tirée de ses ruines, il laissa parmi les élèves de vifs regrets, qui ont eu et auront longtemps de l'écho, non-seulement dans la jeunesse militaire envoyée successivement à Saumur, mais aussi parmi les habitants de la ville. Hâtons-nous d'ajouter toutefois que M. le général de Brac, officier d'une rare distinction et qui s'était acquis un nom dans les

héroïques légions de l'empire, sans faire oublier le général Oudinot, a soutenu avec gloire, après lui, la réputation de l'école, et a su introduire, dans la direction et l'enseignement, des améliorations que son prédécesseur n'avait pas eu le temps d'accomplir.

L'école royale de cavalerie est destinée à former des instructeurs pour les troupes à cheval, à instruire les élèves qui, sortis de l'école spéciale de Saint-Cyr, sont désignés pour la cavalerie, et à créer une pépinière de sous-officiers instructeurs. Sont admis à cette école : 1° pour former des officiers instructeurs, un lieutenant et un sous-lieutenant par chaque régiment de cavalerie, d'artillerie ou escadron du train d'artillerie et des équipages militaires : ces officiers, dits d'instruction, restent à l'école dix-huit mois ; 2° les sous-lieutenants sortant de l'école spéciale militaire pour servir dans la cavalerie, et les officiers qui passent de l'infanterie dans la cavalerie par permutation : ces *officiers-élèves* suivent les cours pendant vingt-un mois ; 3° des brigadiers ou cavaliers désignés à l'inspection générale de chaque année, pour suivre les cours de l'école afin de former des sous-officiers instructeurs : leur séjour à l'école est de trente mois.

L'instruction comprend : le service intérieur des troupes à cheval, le service des places, le service en campagne, appliqué, autant que possible, sur le terrain, surtout en ce qui concerne les reconnaissances ; un cours théorique et pratique d'équitation militaire ; un cours d'art et d'histoire militaire et de topographie ; la natation, la voltige, l'escrime à pied et cheval.

Une école de maréchalerie et une école de trompettes ont été annexées à l'établissement dans le but de fournir aux corps des maréchaux-ferrants et des trompettes. L'école de maréchalerie comprend la lecture, l'écriture, le calcul, l'escrime ; les exercices de l'école du cavalier, du peloton et de l'escadron ; l'hippiatrique élémentaire, théorique et pratique ; un cours complet de maréchalerie. Sont admis comme élèves trompettes : des enfants de troupe, des fils de gendarmes en activité, des fils de militaires retirés du service, enfin, comme complément, des jeunes gens de la classe civile. Les uns et les autres doivent être âgés de moins de dix-sept ans. L'admission est prononcée par le ministre de la guerre. L'école des trompettes embrasse la lecture, l'écriture, le calcul, l'escrime ; les exercices de l'école du cavalier et du peloton ; la musique vocale ; la trompette pour l'ordonnance et les fanfares ; la musique instrumentale.

L'école est commandée par un maréchal-de-camp, ayant sous ses ordres — *Grand état-major :* 1 colonel, commandant en second : 1 lieutenant-colonel ; 2 chefs d'escadron, dont un commandant le manége ; 1 major ; 13 capitaines,

dont 7 instructeurs; 3 adjudants-majors et 3 écuyers; 1 capitaine trésorier; 1 capitaine d'habillement; 3 lieutenants-écuyers; 1 sous-lieutenant porte-étendard, 1 chirurgien-docteur major; 1 chirurgien-docteur aide-major; deux sous-aides-major; 1 pharmacien aide-major. — *Petit état-major :* 3 adjudants sous-officiers attachés au corps de troupes; 1 adjudant maître de manége; 1 maréchal des-logis-chef, sous-maître de manége; 4 maréchaux-des-logis, sous-maîtres de manége; 1 vétérinaire en premier; 1 vétérinaire-professeur de maréchalerie; 1 *idem* en second; 4 chefs-ouvriers (armurier, sellier, tailleur, bottier); un maréchal-des-logis trompette premier instructeur.

Les élèves sont divisés ainsi, savoir :

Deux escadrons, composés de brigadiers et de cavaliers élèves-instructeurs venus des régiments, 150 hommes;

Un troisième escadron composé d'une division d'élèves maréchaux-ferrants et d'élèves trompettes, 200 hommes;

Deux divisions d'officiers d'instruction, dont l'effectif varie de 30 à 40, et deux divisions d'officiers-élèves dont le chiffre varie également de 25 à 35;

Un haras d'étude dont l'existence remonte à l'an 1828, et qui vient de recevoir un accroissement considérable, par suite de la donation qu'a faite la ville de Saumur d'un terrain contigu aux propriétés de l'école;

Enfin un personnel civil dont l'effectif est aujourd'hui de 14 personnes, et qui varie selon les besoins du service.

Le nombre des chevaux employés à l'école royale de cavalerie est constamment entretenu à 550 environ, non compris les juments du haras et les poulains, qui ne sont admis au contrôle qu'à l'âge de cinq ans.

Le général Oudinot adopta en 1828 un complément d'instruction équestre, en renouvelant à l'école de Saumur les carrousels du moyen âge. Le premier fut donné en présence de la duchesse de Berry. Il reproduisit tous ces jeux d'adresse et de force usités dans les anciens pas d'armes : joute à la lance et au sabre, courses de bagues, de têtes et au javelot; le tout exécuté avec une grâce, une précision, une habileté qui, certes, ne durent pas demeurer en-deçà des exercices des temps de chevalerie. Mais ce que les paladins ne surent jamais faire, les évolutions savantes de notre cavalerie moderne furent exécutées par les élèves de Saumur avec une entente du métier qui eût fait honneur aux régiments les plus instruits, les plus habitués à la pratique des camps.

En 1841 et 1842 il y eut à Saumur deux nouveaux carrousels, avec des évolutions dues au capitaine-instructeur Dubos Ces exercices devaient être reproduits à Lunéville, en présence de M. le duc d'Orléans, par la division placée sous les

ordres de M. le lieutenant-général Oudinot ; hélas ! ce fut en allant prendre congé de ses augustes parents pour se rendre à ce camp de plaisance, que le prince si vivement regretté de toute la France trouva la mort.

Nous terminerons cette rapide notice sur l'école royale de cavalerie en disant avec M. le général Oudinot, à qui elle doit particulièrement sa splendeur : « A Saumur seulement il nous reste une grande école d'équitation. Ce n'est « pas à dire qu'en dehors de l'armée il ne se rencontre des écuyers d'un haut « mérite et justement célèbres. Mais privés des avantages que leur accordaient « autrefois certaines villes ou le gouvernement lui-même, les établissements « qu'ils dirigent n'ont pas les moyens de prospérité que le département de la « guerre peut seul assurer aujourd'hui. L'école de cavalerie est donc l'asile « où se perpétuent les bons principes, où se conservent les bonnes traditions. « La ville de Saumur, appréciant l'avenir qui lui est réservé, joint ses efforts « à ceux du gouvernement : on marche donc à grands pas vers le but marqué « dès 1827 ; tout annonce qu'il sera atteint dans peu d'années, et que l'école de « cavalerie agrandira chaque jour davantage sa sphère d'instruction des troupes « à cheval. »

Nous avons dit ailleurs qu'un pont avait été construit à Saumur sur le Thouet vers le VIIe siècle, et un autre sur la Loire et la Vienne au XIIe. Ces ponts, endommagés par les eaux ou les glaces, avaient été rétablis à diverses reprises. En 1752 s'écroulèrent deux arches du fameux pont contre lequel s'était élevée la cupidité des moines de Saint-Florent sous le règne d'Henri II, roi d'Angleterre et comte d'Anjou. Ces arches furent reconstruites, moitié en pierre, moitié en bois ; mais en même temps M. de Voglie, ingénieur en chef de la généralité de Tours, proposa au conseil des ponts-et-chaussées un vaste projet tendant à l'entière reconstruction de nouveaux ponts sur une ligne droite, depuis le village du Pont-Fouchard jusqu'à la Croix-Verte. Ce projet ayant été approuvé, les ponts sur la Loire durent être placés à cent quarante toises au-dessous des anciens, afin de prolonger leur alignement au-delà des deux rives du fleuve, et former une seule ligne droite de trois mille quatre-vingt-onze toises, en traversant sur la rive gauche le Thouet, et sur la rive droite l'Authion. L'exécution de cette magnifique construction fut confiée à M. de Cessart, sous la direction de M. de Voglie.

Les travaux commencèrent par la partie du monument jetée sur l'ancien lit de la Vienne : les fondations de la première pile furent jetées en 1756. Pour la partie du pont jetée sur la Loire, on adopta la méthode des caissons, dont le savant ingénieur suisse Labesty s'était servi pour la construction du pont de Westminster, à Londres. En 1766, M. Le Creulx, mort en 1812 inspecteur-

général des ponts-et-chaussées, remplaça M. de Cessart dans la direction de ces travaux, qui furent terminés en 1770.

Quatre ans plus tard, M. Le Creulx, toujours d'après les projets de M. de Voglie, commença le pont Fouchard, qui fut achevé en 1778. Indépendamment de l'élégance de ponts de Saumur, et de la perfection apportée dans leur construction, il est à remarquer qu'ils ont été fondés par des moyens hardis encore inusités, et que, sous ce dernier rapport particulièrement, ils sont considérés comme un chef-d'œuvre par tous les hommes versés dans la science de l'ingénieur.

La grande ligne dont nous avons parlé, et sur laquelle se trouve bâtie la rue principale de Saumur, offre une vaste percée qui le cède peu à celle de Tours; elle pourra lui être comparée lorsque la grande rue présentera, dans toute sa longueur, des maisons comme l'hôtel de Londres et quelques autres édifices modernes qui décorent déjà ce beau quartier.

Nous nous sommes porté à droite, dans l'île qui sépare les ponts, pour retrouver, triste, délaissé et dans le plus pitoyable état, l'hôtel du bon roi René, qui pourtant a laissé parmi les Saumurois le souvenir, toujours vivement senti, de ses bienfaits et de sa douce popularité. Là aussi vécut, jeune, belle, adorée des républicains de *la faronelle*, cette Marguerite d'Anjou qui, durant vingt-cinq années de vicissitudes, qu'elle supporta avec le double héroïsme du courage et de la constance, dut donner tant de soupirs aux *bords aimés de la Loire et au doux pays d'Anjou*, sa patrie. La maison, que nous avons visitée avec le chagrin de la voir menacée d'une ruine prochaine, laisse reconnaître, malgré sa dégradation, quelques sculptures à la façade principale : ce sont des feuillages frisés et contourés à la manière du XVe siècle, et d'une exécution parfaite. Sur cette même façade, on peut reconnaître les armes du roi René, que n'a pas fait disparaître entièrement la râpe révolutionnaire.

Si du faubourg des Ponts on porte la vue sur la ville de Saumur, le regard est choqué par deux objets que l'on condamne tout d'abord. L'un de ces objets, malencontreux selon nous, c'est la salle de spectacle, édifice d'une vulgarité désespérante, qui se présente en travers du beau quai, qu'il coupe très-malheureusement[1]. Mais cet effet disgracieux est surpassé par celui d'une construction elliptique que l'on nous a dit être un établissement de bains, et qui masque, pour le coup-d'œil général, l'hôtel-de-ville, que nous regardons comme la plus jolie parure du quai.

1. Cet édifice, construit de 1785 à 1787, renferme, avec la salle de spectacle, une halle, un grenier d'abondance, un corps-de-garde et divers logements et dégagements. C'est l'*utile dulci* d'Horace; mais en vérité le contraste est aussi trop grand. L'intérieur de la salle de spectacle est assez bien distribué.

Le dessinateur remerciera M. Lambourg d'avoir fait bâtir, sur ses plans, dit-on, le splendide hôtel du Belvédère, qui n'est pas seulement un bel édifice, mais que nous croyons pouvoir recommander comme une des tavernes de nos départements de l'ouest où l'on trouve le plus d'éléments du confortable. M. Lambourg ne s'est pas contenté d'être le premier émailleur de France, il a voulu prendre un rang parmi les architectes, et tout récemment il vient de ressaisir la direction de son hôtel, qu'il avait cédée.

Du faubourg des Ponts, la ville de Saumur offre au regard enchanté l'un de ces sites qu'animait le pinceau de Claude Gelée : sur sa toile savante vous eussiez vu le fleuve qui coule majestueusement, la lumière qui glisse sur les édifices, la feuillée qui tremble dans l'île verdoyante, le vieux donjon qui menace du haut de sa base de roc.... Puis supposez que Le Poussin s'est levé de sa tombe, et qu'il a ressaisi sa brosse puissante pour laisser tomber sur cette nature grandiose le dernier jet de la terrible inspiration qui enfanta le tableau du déluge.... Du 13 au 16 janvier 1843, un débordement simultané de la Loire et du Thouet, tel qu'on n'en avait point vu depuis 1799, faillit ensevelir la population de Saumur sous les eaux. Dans ce péril imminent, un des citoyens de cette ville eut toutefois le courage stoïque de considérer ce cataclisme en observateur, et on doit l'en féliciter, car il l'a peint en poëte. Nous le copions.

« Dans les journées du 13 et du 14 janvier, la Loire avait déjà prodigieusement grossi, et le Thouet semblait avoir atteint sa plus grande élévation. Cependant une tempête horrible poussait avec violence leurs vagues grondantes sur les digues, et l'inquiétude agitait nos populations. Le 15 chacun avait voulu juger la situation et le péril : une foule d'habitants de Saumur et des vallées étaient venus interroger le progrès des eaux sur les chaussées dont elles effleuraient déjà le sommet. Mais une confiance fatale avait tellement endormi tous les esprits, qu'il est douteux qu'on eût alors répondu à l'appel des hommes prudents qui prévoyaient une catastrophe..... Le lundi 16, la confiance n'était plus possible : des bruits sinistres commençaient à circuler parmi le peuple, et l'administration municipale avait apprécié tout le danger de la situation..... La générale se fit entendre dans tous les quartiers; les hommes que l'égoïsme avait engourdis et arrêtés dans le cercle étroit de l'intérêt privé, se sentirent émus à la voix sinistre du tambour; mais, nous devons le dire avec douleur, si l'ouvrier et l'artisan se montrèrent admirables de dévouement, les autres classes de nos concitoyens ne comptèrent qu'un petit nombre d'honorables exceptions..... L'infatigable activité et le zèle du maire de notre ville ne furent secondés que par quelques hommes généreux qu'on rencontre dans tous nos

malheurs publics.... On avait commencé des travaux pour opposer des obstacles à l'inondation ; une trompeuse sécurité les fit cesser à la fin du jour. Nos pères eussent passé la nuit sur la chaussée, et, à la lueur des torches goudronnées, les travaux eussent continué. Deux cents hommes bien dirigés pouvaient facilement maintenir le Thouet, alors calme comme lac.

« Tandis que la terreur et la désertion laissaient la levée de Saint-Martin-de-la-Place abandonnée à la résistance de sa solide construction, la moitié de Saumur s'endormait paisiblement sur la foi du hasard ; et cependant la Loire croissait toujours, et s'élevait déjà à la prodigieuse hauteur de six mètres soixante-cinq centimètres ; dans le même moment le Thouet tombait par cataractes de la chaussée sud de l'école de cavalerie. Le danger devenait terrible ; l'école, à cheval, évacuait la ville : c'était triste et effrayant comme après une bataille perdue.

« De grandes voix retentissaient dans la ville et secouaient, comme un rêve affreux, tous les égoïsmes chaudement endormis dans leur indifférence... Mais à peine le cri d'alarme avait-il parcouru une partie des quartiers de Saumur, qu'un bruit effroyable et prolongé annonça la chute de la chaussée du Chardonnet.... Ce fut d'abord comme un écroulement de hautes murailles, qui couvrit un moment le roulement monotone des eaux ; puis succéda la clameur saccadée, tantôt mêlée et confuse, tantôt déchirée et vibrante de la formidable écluse que venait de s'ouvrir le fleuve vainqueur. Puis dans la rue Beaurepaire et les rues adjacentes le grincement de flots ; puis de temps en temps le grondement sourd et profond des vagues qui se précipitaient dans les habitations, et la chute des murs en un instant minés par le fougueux élément ; puis dans plusieurs endroits de la ville, un vaste silence annonça que les eaux avaient pris leur niveau, tandis que dans d'autres s'établissaient des torrents sans fin qui faisaient redouter des dangers inconnus.... Combien de familles imprudentes furent surprises dans cette horrible nuit. Comment est-il arrivé que la mort n'ait trouvé qu'une seule victime, que son aveuglement perdit le lendemain de l'irruption. Deux mètres d'eau s'élevaient dans plusieurs maisons, et quelques-uns de nos concitoyens furent atteints dans leur lit.

« Le jour éclaira une scène vraiment sublime : de la colline de Saint-Florent-du-Thouet à la chaussée de Saint-Lambert-des-Levées, les deux rivières confondues offraient l'aspect d'un fleuve diluvien : les prairies, les jardins, les rues, les îles, tout avait disparu sous les flots. Saumur aux blanches murailles semblait couché dans un lac immense, et ressemblait, aux premières lueurs du jour, dans la demi-transparence de la brume, à une ville fantastique créée tout à coup par un mirage trompeur. A droite une longue bande noire, étroite,

semblable à une poutre gigantesque, indiquait la levée, qui seule protégeait miraculeusement trente mille hectares de la plus riche vallée de France.

« La postérité conservera le souvenir de cette crue prodigieuse, qui pouvait être si désastreuse pour notre ville ; et sans doute des mesures seront prises pour prévenir un malheur inévitable, si nos chaussées conservaient leur niveau actuel [1]. »

Au moment où nous écrivons, les traces de ce désastre, qui pouvait avoir des conséquences affreuses, ont entièrement disparu. Saumur a repris sa physionomie élégante et l'animation qui fait croire à une activité industrielle que n'a pas cette ville, selon les observations de son dernier historien. Si les aperçus de cet écrivain sont exacts, nous ne voyons pas trop quelle est, au moins pour la localité, l'utilité d'une chambre consultative des manufactures. Ce qui constitue évidemment la situation prospère de Saumur, c'est le grand nombre de propriétaires riches ou aisés qui l'habitent. Leur revenus, rarement dépensés, se capitalisent et ouvrent une seconde source de richesses, soit par les négociations de banque, soit par les spéculations transcendantes qui ne s'appliquent pas immédiatement à l'économie industrielle. L'école royale de cavalerie contribue aussi aux prospérités de la ville, surtout dans les classes marchandes et ouvrières, ainsi qu'il est aisé de le comprendre.

La population de Saumur au temps de sa plus grande splendeur, c'est-à-dire du XVe au XVIIe siècle, et particulièrement sous le gouvernement de Duplessis-Mornay, atteignit le chiffre de 25,000 âmes, selon les derniers historiens de la ville. Nous avons vu que la dépopulation, ici comme dans beaucoup d'autres cités, fut une suite malheureuse de la révocation de l'édit de Nantes. Presque tout ce qu'il y avait d'intelligences commerciales et industrielles à Saumur s'expatria avec les calvinistes, qui emportèrent aussi une grande partie des capitaux en circulation dans le Saumurois, pour le salaire de travail ou les jouissances des riches partisans de la réforme. Aujourd'hui, et quoique le nombre des habitants se soit accru d'au moins deux mille depuis 1830, la population de Saumur ne s'élève qu'à 12,258 individus, non compris le personnel de l'école de cavalerie.

Deux foires tiennent annuellement à Saumur : la première ouvre le quatrième jeudi d'avril, et dure six jours ; la seconde commence le premier jeudi de décembre : sa durée est aussi de six jours. Le chef-lieu d'arrondissement dont nous terminons la description est à douze lieues sud-est d'Angers, où

1. Epoques Saumuroises, pages 221 et 227.

l'on se rend par la grande route dite de la Levée, sur la rive droite du fleuve. Le service des grandes Messageries établi entre Tours et Angers passe à Saumur; d'autres entreprises considérables desservent les routes royales communiquant avec les départements de la Mayenne, de la Sarthe, d'Indre-et-Loire, de la Vienne, des Deux-Sèvres et de la Vendée qui partent de Saumur. Enfin des voitures commodes communiquent avec divers points du département ou seulement de l'arrondissement. Les bateaux à vapeur *les Inexplosibles* ont une station au quai de Saumur : leur service journalier offre une ressource agréable aux voyageurs amis du confortable, et surtout aux touristes qui veulent observer les sites admirables de la Loire, autrement que par le cadre étroit d'une portière de diligence.

La ville que nous venons de décrire appartient au canton nord-est de Saumur, qui se forme en outre de plusieurs autres communes. Celle de *Brain* est une des plus importantes, et nous y trouvons le château de la Coutancière, qui fut, à la fin du XVIe siècle, le théâtre d'une catastrophe terrible dont nous devons le récit à nos lecteurs. C'était jadis un manoir fortifié, environné d'un large fossé toujours rempli d'eau, et qu'on a comblé depuis. Une grande galerie, qui communiquait du château à la chapelle, a été démolie avec cet édifice religieux lui-même. Néanmoins le château de la Coutancière est encore imposant; mais sa physionomie austère et sombre semble conserver le deuil du sinistre événement qui se passa dans ses murs en 1579.

La Coutancière appartenait alors au sieur de Chambes, comte de Montsoreau... Vous avez frémi; ce n'est pas à tort : ce seigneur était bien le gouverneur de Saumur, qui, sept ans plus tôt, avait massacré en Anjou au nom de Charles IX.

La belle et gracieuse comtesse de Montsoreau ne voyait pas s'accomplir sans horreur les faits sanglants auxquels son époux s'associait par une funeste inclination : c'était un ange de douceur dont la vie, par une fatalité qu'elle déplorait, se trouvait enchaînée à cet homme féroce. Or, Mme de Montsoreau, non moins célèbre par son esprit que par sa beauté, réunissait souvent au château de la Coutancière l'élite de la noblesse de l'Anjou. Les mœurs de l'époque, rendues âpres et cruelles par l'esprit de parti, semblaient perdre de leurs rudes aspérités dans la société de cette femme charmante : on égorgeait le matin en rase campagne, et le soir on devisait de galanterie à ses côtés... Hélas! qui pourra jamais expliquer comment se forment les sympathies, celles de l'amour surtout, qui souvent ne présentent que des contrastes... des contrastes que l'on serait tenté d'appeler l'essence de ce tendre sentiment. Ainsi l'on voit chaque jour une suave et délicate créature s'attacher de toute la

puissance d'un cœur vivement épris, qui est sa force à elle, au mortel du naturel le plus terrible : les amours de Mars et de Vénus furent de tout temps une allégorie fidèle. La comtesse aimait Bussy d'Amboise, gouverneur de l'Anjou, exacteur intrépide, monstre sanguinaire, dont le nom seul faisait frissonner les Angevins... L'infortunée avait jeté ses charmes en proie à ce tigre, qui déchirait en caressant. Nous allons le prouver.

Bussy d'Amboise, dans l'ivresse de sa conquête, en fit imprudemment la confidence à François, duc d'Anjou, dans une de ses lettres : c'était perdre la malheureuse comtesse d'autant plus sûrement, que l'indigne amant, par une odieuse indiscrétion, donnait des détails minutieux sur la défaite de cette dame ; et ce cynique récit s'adressait au prince le plus léger, le plus disposé à s'amuser de tout, même lorsque ses propos malins compromettaient la vie de quelqu'un. Le duc avait-il espéré lui-même soumettre Mme de Montsoreau à ses volages amours, ou partageait-il l'éloignement que le roi, son frère, éprouvait pour Bussy? toujours est-il certain que François de France répéta à son frère ce que le gouverneur de l'Anjou lui avait écrit. Or, un jour, devant tous ses courtisans, Henri III dit, avec un de ces sourires qui mordent : « Le gouver-« neur de Saumur, notre grand veneur, est un mauvais chasseur, il a laissé « prendre sa bête dans les rets de Bussy. »

Le bien chemine assez souvent avec lenteur ; le mal vole : la cruelle plaisanterie du monarque ne tarda guère à revenir aux oreilles de Montsoreau.

La suite de cette redoutable information forme un épisode fort dramatique des *Époques saumuroises*, dans lequel M. Coulon a su respecter la vérité historique, en racontant avec tout le charme du roman. Nous voudrions, dans l'intérêt de la justice, qu'il serait grand temps de rendre aux écrivains de nos départements, pouvoir copier ce petit drame d'une touche habile ; mais une telle citation ne nous est pas permise, et c'est par une rapide analyse que nous sommes contraint d'esquisser la catastrophe du château de la Coutancière.

Le 19 août, la comtesse de Montsoreau, palpitante d'amour, attendait Bussy, ce tyran de l'Anjou, qui ne lui offrait à elle que de brillantes qualités : celles que son aveugle tendresse lui prêtait. Cette jeune femme, ivre déjà du bonheur qu'elle se promettait, entendit tout à coup des pas retentir dans la chambre voisine de celle où elle comptait les secondes par les battements de son cœur; mais bientôt un faix de glace retomba sur ce cœur embrasé... la porte s'ouvrit ; le comte de Montsoreau parut. « Je sais tout, madame, dit-il à la pauvre créature d'une pâleur et d'une immobilité de statue. Je supprime les reproches : ce sont paroles vaines : les faits seuls agissent et vengent. Vous

allez écrire à ce beau *Mignon*, et lui donner un rendez-vous pour la plus prochaine nuit après celle qui va s'écouler. — Vous voulez l'assassiner, s'écria la comtesse exaspérée. — Vous écrirez, madame, reprit Montsoreau avec une sorte de rugissement; et, lui mettant un pistolet sur la gorge, il l'obligea à tracer, de sa main tremblante, l'écrit qui conviait Bussy au banquet de mort médité par l'époux trahi.

Muni de la fatale lettre, le comte se retira sans ajouter un mot. Jusqu'au moment où Bussy devait arriver, la comtesse, consignée dans son appartement, ne put faire la moindre tentative pour prévenir son amant du péril qui le menaçait.... Elle pria, la pauvre femme, elle pria avec ferveur le Dieu miséricordieux d'éloigner Bussy du château où la mort l'attendait... mais elle implorait la clémence divine pour un monstre souillé de tous les crimes, et sa voix était celle de l'épouse adultère.

Bussy, persuadé par la lettre même que le farouche Montsoreau avait dictée, qu'il était absent, se rendit à l'heure indiquée à la Coutancière, accompagné du seul Colasseau, lieutenant-criminel de la sénéchaussée de Saumur, son ami et l'entremetteur de son intrigue avec la comtesse. En arrivant au château, Bussy se sépare de Colasseau et est introduit mystérieusement dans une chambre très-sombre, où bientôt il cherche de la main l'amante qui doit l'attendre... Soudain la chambre s'illumine, et dix à douze hommes aux regards flamboyants, du milieu desquels surgit le comte de Montsoreau, apparaissent aux yeux du gouverneur de l'Anjou.

— Trahison! s'écrie-t-il en tirant son épée.

— Dites justice, monsieur de Bussy; et vous confesserez, j'espère, que monseigneur le roi connaît mal notre mérite de grand veneur. Si Montsoreau a laissé prendre sa bête dans les rets de Bussy, Bussy se laisse prendre dans les rets de Montsoreau.

— Scélérat, s'écrie Bussy en se disposant à vendre chèrement sa vie, venge-toi en gentilhomme, si tu l'oses.

— Tue! se borne à répondre le comte en s'adressant à ses gens.

Alors commence un combat acharné, quoique Bussy le soutienne seul contre onze assassins. Bientôt il en a blessé quatre; il charge les autres avec cette fureur du désespoir qui quadruple la valeur effective d'un homme; les autres, Montsoreau compris, reculent devant ce lion terrible... Mais l'épée qui le sert si bien se brise; il ne lui en reste plus à la main qu'un tronçon: poignard émoussé qui trahit son courage. Tout alors devient pour lui une arme offensive: bancs, tables, escabeaux, mus par une force surnaturelle, tombent sur ses adversaires et leur rompent les membres. Mais le sang de Bussy inonde le

parquet; tout blessé qu'il est, il se dirige vers une croisée ouverte; il va l'atteindre et se précipiter, lorsque Montsoreau le frappe par derrière et l'étend mort à ses pieds.

Tandis que ce meurtre, précédé d'un affreux carnage des bourreaux, se consommait dans une chambre, les gens du comte étouffaient Colasseau dans une autre, en lui enfonçant la langue dans sa gorge. Après ce double assassinat, les corps des victimes furent jetés dans le fossé du château. On les en retira le lendemain, pour les inhumer à Saumur. Montsoreau, malgré les sollicitations des deux familles, ne fut point recherché pour le crime commis au château de la Coutancière; on a prétendu qu'Henri III avait vu avec plaisir la mort de ce gouverneur de l'Anjou, qui, nous le répétons, était tombé depuis quelque temps dans sa disgrâce.

Le canton nord-est de Saumur s'étend, la ville exceptée, sur la rive droite de la Loire, dont il forme le littoral, et joint au nord le canton de Longué, arrondissement de Baugé. Aussi productif que bien cultivé, ce territoire est couvert d'une population nombreuse, particulièrement sur les communes d'*Allones*, *Brain*, *Varennes* et *Vivy*. On trouve sur la dernière de ces communes des traces d'une voie romaine; celle d'Allones en offre aussi quelques fragments: cette route antique, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, conduisait de Tours à Angers.

Le canton nord-ouest de Saumur, contigu vers l'ouest à celui dont nous terminons la description, ne contient que quatre communes populeuses: *Saint-Clément*, *Saint-Lambert*, *Saint-Martin-de-la Place* et *les Rosiers*, toutes quatre situées sur la rive droite de la Loire, et traversées par la route de Tours à Angers.

Les Rosiers sont une petite ville située sur la grande route même, et dont la population n'est pas moindre de 2,750 habitants. Selon l'historien de Sablé, il y eut une église en ce lieu dès le XIVe siècle, époque à laquelle la Loire, en rapprochant son cours de ceux de la Vienne et du Thouet, avait abandonné depuis près de deux cents ans d'immenses terrains sur la rive droite. Ces terres, d'une grande fertilité, font la richesse du pays.

Vers 1587, le roi de Navarre, depuis Henri IV, se trouvant aux Rosiers, fit jeter sur la Loire un pont de bateaux destiné au passage de trois cents gentilshommes et d'un corps d'arquebusiers, que lui amenaient de Normandie le comte de Soissons et le prince de Condé. Dans le même instant le duc de Mercœur amenait de son côté huit cents chevaux au duc de Joyeuse. Cependant Henri, prévenu de l'arrivée du corps venant de Normandie, envoya à sa rencontre le vicomte de Turenne jusqu'au Lude. Dans cette marche il rencontra

la cavalerie que conduisait à l'armée catholique le prince Lorrain. Trompé sur la force du corps de Turenne, le ligueur croit avoir sur les bras toute l'armée du Navarrais ; il se replie précipitamment sur Saumur avec une perte d'hommes considérable, et laisse au pouvoir des calvinistes des bagages estimés à deux cent mille écus.

Nous n'aurions à mentionner la commune de *Saint-Martin-de-la-Place* que pour la belle culture et la fertilité de son sol, si l'on ne devait pas y visiter avec vénération le château de Boumois, où naquit Aristide-Aubert du Petit-Thouars[1], l'un des plus illustres officiers de la marine française. Le château dans lequel ce héros vit le jour, amalgame de constructions anciennes et de bâtiments modernes, ne mérite aucune attention sous le rapport architectonique : on voit seulement que la féodalité a passé par là.

Lors de son dernier séjour à Boumois, le capitaine du Petit-Thouars se plaisait à naviguer dans un canot sur le petit lac de la Brèche. Il forma, au milieu de cette pièce d'eau, un petit îlot d'environ quinze pieds de diamètre, sur lequel il planta un saule pleureur peu de temps avant de partir pour l'Égypte, où ce valeureux marin devait trouver une mort si glorieuse. On eût dit que, frappé d'un pressentiment fatidique, il se préparait ainsi un monument funéraire. Ce saule aux rameaux mélancoliques, dont les cimes recourbées se baignent dans le lac, devait rappeler longtemps à la famille de l'illustre capitaine du *Tonnant* sa fin héroïque, et perpétuer les larmes qu'elle lui donna. Mais depuis une trentaine d'années, les eaux ressaisissent l'espace qu'on leur avait enlevé ; l'arbre pleureur penche sa tête dégarnie d'une partie de sa verte chevelure, et peut-être, au moment où nous écrivons, a-t-il été enseveli dans les ondes.

La commune de Saint-Martin-de-la-Place, comme les Rosiers, comme Saint-Clément et Saint-Lambert, si fertile, si peuplée aujourd'hui, ne l'était, avant le XIIe siècle, que par les poissons de la Loire.

Le canton sud de Saumur est tout entier sur la rive gauche du fleuve ; il se compose de quinze communes, mais peu considérables, Montsoreau, Saint-Hilaire et Fontevrault exceptées. *Montsoreau* est un bourg situé au confluent de la Vienne, à la limite du département de Maine-et-Loire, dont il est la première commune à l'est : son territoire est limitrophe de celui de la petite ville de Candes, à l'extrémité de l'arrondissement de Chinon (Indre-et-Loire) :

1. Voyez la biographie des 2e et 3e régions, à la fin de cette histoire.

ville à laquelle nous restituons ici le dessin oublié du charmant portail de son église, dont nous avons donné une description comme monument.

Le nom de Montsoreau perce de son retentissement sinistre les traditions de l'Anjou : peu s'en faut que le paysan angevin ne se signe en l'entendant prononcer dans la chronique villageoise des veillées d'hiver. « Avez vous vu, en « naviguant sur la Loire, dit l'historien de Saumur, la masse sévère et mena- « çante du vieux manoir féodal de Montsoreau se refléter tristement dans les « eaux du fleuve, qui naguère encore venaient battre sa base réfractaire ? Avez- « vous interrogé les souvenirs de l'histoire à travers les ombres et les spectres de la tradition ? Avez-vous demandé à ses murs les terribles secrets qu'ils

« ont ensevelis, les noms des victimes dont ils ont étouffé les plaintes[1] ? » C'est qu'en effet ce château, dont la construction primitive remonte au XIIe siècle, fut longtemps la demeure, peut-être faudrait-il dire le repaire de ces vautours titrés qui, du bord des rivières, exerçaient sur les mariniers une incessante piraterie. Et lorsque les spoliations féodales eurent pris le nom de péage, le seigneur de Montsoreau perçut encore ce droit jusqu'en 1631, époque à laquelle le corps des mariniers de la Loire parvint à le faire supprimer..... Cette suppression se conçoit : Richelieu régnait alors; il fit, ce que l'on vit tant de fois depuis, de la philanthropie au profit du pouvoir.

Pour le passager du bateau à vapeur, qui ne cherche que les points de vue pittoresques, le vieux manoir de Montsoreau est d'un effet imposant : sa façade criblée d'ouvertures, les tours formidables qui le flanquent, sa toiture pyramidale, s'appuyant sur le beau paysage qui s'étend derrière, enfin l'ensemble de sa masse irrégulière, produisent, vus de loin, ce qu'on appelle, en termes de l'art, une belle fabrique. Mais il ne faut pas s'approcher du château, car alors son aspect se dégrade : comme ces acteurs qui, au point de vue de la scène, font illusion, et qui, examinés de près, sont laids et décrépits.

Dans une même enceinte, cette construction féodale renfermait, indépendamment des appartements du comte et des logements de ses officiers, une collégiale desservie par des chanoines, et les habitations des prébendiers. Les historiens de la province ne nous disent pas si, après Jean de Chambes, comte de Montsoreau, qui trouva une mort trop glorieuse à Coutras, son principal manoir resta longtemps encore dans sa famille. On sait seulement qu'il passa ensuite dans celle de Tourzel-Bouchet; elle le vendit en 1804 à divers particuliers. C'est maintenant une petite république, et une sorte d'entrepôt des marchandises qui s'expédient au port de Montsoreau. Si l'on pénètre dans l'intérieur de l'édifice, on reconnaît encore les salles des anciens châtelains; mais ce ne sont plus que de vastes galetas. Ce que l'on peut toujours admirer, c'est l'indestructible solidité des murailles et l'exécution parfaite de la charpente.

A Montsoreau même, une route s'embranchant avec celle de Chinon à Saumur, conduit à Loudun et dans le Poitou. Sur cette route, à une lieue environ de la Loire, on voit s'élever, au-dessus des bois qui couvrent la contrée, des tours, des clochers, des toits, une multitude de cheminées : c'est l'ancienne abbaye de Fontevrault, l'une des plus importantes, des plus riches qui aient existé en

1. Époques saumuroises, page 209.

France, et la seule dans le monde chrétien qui ait été l'asile d'un ordre soumis à une règle commune aux deux sexes, vivant sous le gouvernement d'une abbesse.

Cet immense monastère, dont on a fait dans les temps modernes une maison centrale de détention, ressemble plutôt à une ville qu'à un couvent, quoique plusieurs corps de bâtiments aient été démolis. Indépendamment des nombreux corps de logis que renferme cette enceinte, les uns séparés, les autres réunis par des galeries, on voit à Fontevrault trois splendides cloîtres, des cours spacieuses, de longues terrasses, de vastes jardins; et, ce qui paraîtra surprenant à ceux qui ne se font pas l'idée de la population que renfermait l'abbaye, cinq églises, l'une desquelles est comparée avec raison par Bodin à une grande cathédrale. Toutes les époques architecturales, depuis la fin du XIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe, contribuèrent à cette immense édification : on y trouve le caractère de chacune des phases de l'art, soit dans l'ensemble de la construction, soit dans les détails d'ornementation : on dirait que toutes les abbesses qui se sont succédé au gouvernement de Fontevrault ont voulu laisser, sur quelque partie du monument, des traces de leur passage plus ou moins long dans ce séjour de la pénitence. Mais avant de décrire rapidement l'édifice, ou plutôt la réunion d'édifices que nous venons d'indiquer, nous devons offrir à nos lecteurs un précis succinct sur l'institution elle-même.

Vers la fin du XIe siècle, Robert d'Arbrissel, archidiacre de Rennes, fixa l'attention du pape Urbain II, par l'éloquence puissante et persuasive de ses prédications. Ce n'était pas seulement pour grossir l'armée des croisés que Robert prêchait : il arrachait, par le pouvoir de sa parole ascétique, le riche comme le pauvre aux séductions du monde, et les conviait à la retraite, à la vie contemplative. Brisant partout les liens sociaux, enlevant les hommes à leurs femmes, les femmes à leurs maris, les filles à leurs mères, il annulait, dans les consciences conquises par lui, tous les devoirs domestiques, et faisait taire les plus doux sentiments, pour former une milice pénitente. Bientôt l'orateur apostolique se vit entouré d'un cortége de trois mille personnes : hommes vertueux et débauchés repentants; femmes honnêtes et épouses adultères; vierges pures et filles perdues. Robert, à la tête de cette multitude où tant de vertus se mêlaient à tant de vices, tant d'existences déjà sanctifiées à tant de repentirs équivoques, parcourut l'Anjou, la Touraine, le Poitou; prêchant dans les villes, dans les campagnes, et voyant grossir chaque jour les légions de prosélytes attachées à ses pas. Une foule si nombreuse, une juxtaposition de passions d'une harmonie si douteuse devinrent bientôt d'une direction aussi difficile qu'embarrassante; Robert d'Arbrissel comprit qu'il était temps de

fonder l'institution qu'il méditait depuis longtemps. Il s'arrêta non loin de la Loire dans une campagne aride, inculte, couverte de bruyères et environnée d'épaisses forêts. C'était une Thébaïde telle que l'archidiacre de Rennes la voulait; il s'y fixa. La nouvelle colonie se bâtit d'abord des cabanes formées de branches d'arbres enlacées; puis elle se creusa des loges dans le tuf, tandis que le fondateur élevait un petit oratoire au milieu de cette sorte de campement, et faisait creuser un fossé pour séparer les hommes des femmes.

Mais la fondation de Robert ne resta pas longtemps dans cet état primitif: tous les châteaux, tous les bourgs et les villes du voisinage apportèrent d'abord à la congrégation des vivres et des vêtements; puis les seigneurs lui donnèrent des biens. Une dame nommée Aramburge fit l'abandon aux disciples de Robert du vallon même sur lequel ils étaient établis; les châtelains de Montreuil-Bellay leur abandonnèrent la terre de Born, celle de Sainte-Radégonde, et la forêt de Fontevrault. D'autres firent de nombreuses libéralités à l'ordre naissant; enfin des princes et même des rois se joignirent à ses premiers bienfaiteurs, tandis que des familles entières renonçaient au monde pour apporter tout leur avoir et réunir leurs personnes à la communauté de Fontevrault.

A mesure que les richesses de l'ordre grossissaient, les églises, les cloîtres et les bâtiments d'habitation s'élevaient : dans les premières années du XIIe siècle, la grande église était fort avancée; un vaste corps de logis avait été construit auprès, et trois cents religieuses, choisies parmi les plus méritantes et les plus instruites, chantaient les offices dans cette basilique..... Le surplus des nonnes était réparti par compagnies dans d'autres constructions. Une maison appelée la Madeleine reçut les femmes repenties; les lépreux et les infirmes furent logés au monastère de Saint-Lazare; quant aux religieux, ils habitèrent le couvent de Saint-Jean-d'Habit, dont les derniers vestiges ont disparu. On s'explique, d'après cette division, la pluralité des églises : elle avait été nécessitée par les diverses sections admises dans la congrégation.

Examinons maintenant, avec toute l'impartialité qu'un tel sujet exige, cette disposition jusqu'alors sans exemple, qui ne faisait, à tout prendre, qu'une seule communauté du monastère des moines fontevristes et de celui des religieuses du même ordre. Quelques écrivains modernes ont prêté à Robert d'Arbrissel le grand, l'équitable dessein de préparer l'affranchissement moral et religieux de la femme, afin d'amener ensuite son affranchissement civil. Or, il faudrait d'abord, pour rendre admissible cette idée d'un prêtre du XIe siècle, le supposer animé d'une philosophie assez osée pour s'être affranchie des croyances consacrées par les saintes Écritures; car si l'on admet celles-ci comme les régulatrices irréfragables de la foi, on doit être convaincu que Dieu, en for-

mant d'une côte de l'homme l'être dépourvu de force appelé la femme, a voulu faire une loi éternelle de sa dépendance. Sans doute cette loi, quelle qu'en ait été l'origine, fut éludée chez tous les peuples, sous l'empire du génie qui mit tant de fois le pouvoir aux mains des femmes, pour la gloire des nations qu'elles gouvernèrent. Mais il nous sera permis de refuser à Robert d'Arbrissel la pensée saint-simonienne dont on a décoré sa mémoire : elle n'était pas de son époque; elle ne pouvait émaner de son zèle ascétique, et, disons-le sans détour, sa conduite révéla d'autres inspirations. Ici nous croyons devoir copier Bodin : « Une tradition locale, dit cet historien, jointe à quelques mo-« numents historiques, établit un fait particulier sur les moyens que le véné-« rable père employait pour montrer jusqu'à quel degré d'héroïsme on pouvait « porter la chasteté. Cette tradition dit qu'il passait souvent les nuits entre « deux jeunes religieuses, qui s'accordèrent toujours à déclarer qu'il avait « constamment triomphé des tentations auxquelles il s'était exposé. Ses amis, « Geoffroi, abbé de Vendôme [1], et Marbœuf, évêque de Reunes, lui adres-« sèrent à ce sujet des reproches qui supposent que sa conduite donnait lieu aux « médisances de ternir sa réputation. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce qui « était considéré par les uns comme un grand acte de vertu, étant blâmé par « les autres, la cour de Rome se détermina enfin à ajourner la canonisation de « Robert, qu'elle avait d'abord béatifié. Cependant tous ou presque tous les « fondateurs d'ordres jusqu'à saint Vincent-de-Paul, dans le XVIIe siècle, « ont été canonisés, et Robert d'Arbrissel, malgré l'opulence de son ordre et « le crédit des abbesses qui lui ont succédé, n'a pas été mis au rang des saints. « On peut donc, avec quelque apparence de raison, présumer que le refus « continuel que fit le Saint-Siége de lui décerner cet honneur, avait pour cause « l'opinion publique sur le singulier genre de martyre que le vénérable Robert « avait choisi [2]. »

Et, si l'on examine dans son ensemble le système du fondateur de Fontevrault, la quasi-cohabitation des deux sexes, expliquée assez logiquement par l'étrange moyen de mortification qu'il s'imposait à lui-même, non-seulement justifie le refus de sainteté prononcé et maintenu par la cour de Rome, mais donne encore, par l'empire que le sexe exerçait sur lui, une raison suffisante de la suprématie qu'il lui avait accordée sur les hommes. Nous ne croyons pas

1. Nous avons cité, dans notre notice sur Vendôme, la lettre que cet abbé écrivit à ce sujet à Robert d'Arbrissel.

2. Recherches historiques sur la ville de Saumur, tome I, pages 219 et 220.

qu'à la fin du XIe siècle et au commencement du XIIe, on puisse reconnaître dans un religieux dont l'histoire ne signale que l'exaltation, les vues d'affranchissement du sexe qui, de nos jours même, n'a pu obtenir encore cette sorte de restauration, qu'il a dès longtemps conquise. Robert d'Arbrissel fut un enthousiaste, un illuminé, et ce n'est point du sein de ces paroxismes de l'imagination que surgissent les réformes dictées par la saine philosophie.

A quelque inspiration que l'archidiacre de Rennes ait obéi, il consacra la suprématie des femmes parmi les fontevristes, et se dépouilla de l'autorité en faveur de Pétronille de Chemillé, l'une de ses religieuses, qui fut la première abbesse de Fontevrault. Robert, en se soumettant lui-même à ce nouveau chef, donna ainsi à ses moines l'exemple d'une obéissance qui devint la loi fondamentale de l'ordre. Après avoir consolidé et vu fleurir son institution, qui déjà s'étendait dans plusieurs provinces. Robert se retira au prieuré d'Orson en Berry, où il mourut vers l'an 1117. Sa dernière volonté, exprimée aux moines qui entouraient son lit mortuaire, avait été d'être apporté à Fontevrault, afin de recevoir la sépulture dans le cimetière commun aux religieux et aux religieuses. Les restes mortels de Robert furent, en effet, transférés en Anjou; mais on l'inhuma dans le chœur de l'église principale, encore inachevée, auprès du grand-autel.

Au rapport de Suger, à la mort de Foulques-le-Rechin, comte d'Anjou, c'est-à-dire environ quinze ans après la fondation de Fontevrault, cette abbaye renfermait six mille religieuses; l'illustre abbé de Saint-Denis ne parle pas des religieux Nous devons nous hâter d'ajouter que, sous le gouvernement des abbesses, les bruits équivoques répandus dans le monde chrétien sur les règles fondamentales de l'ordre fontevriste, déterminèrent ces abbesses à rendre la séparation des moines et des nonnes assez prononcée pour que la malice mondaine ne trouvât plus, dans leur rapprochement, le prétexte des propos, sans doute calomnieux, qui se débitaient; toutefois le couvent de Fontevrault, refuge des passions les plus diverses, les plus opposées, n'échappa jamais tout à fait à la critique..... Bien des femmes vertueuses se retirèrent, bien des vierges pures firent profession sous les cloîtres bâtis par Robert d'Arbrissel; mais aussi l'on y vit plus d'une *Bertrade;* et l'on ne peut guère penser que ce fût afin de prier avec elles qu'Henri II, roi d'Angleterre, allait voir les religieuses de Fontevrault, après avoir fait bâtir à Chinon le pont *aux Nonnains*, pour communiquer plus commodément de cette ville à l'abbaye.

Les richesses et la puissance de cette communauté devinrent immenses: elle possédait un nombre considérable de seigneuries; un nombre non moins

grand de seigneurs-liges devaient venir prêter aux pieds de l'abbesse, tête nue et sans armes, le serment de vassalité; de la fameuse tour d'Evrault, dont nous parlerons tout à l'heure, la supérieure des fontevristes voyait cent clochers soumis à sa suzeraineté ecclésiastique. Aussi la crosse abbatiale de cette maison n'était-elle donnée qu'à des femmes d'un rang illustre : on compta parmi les abbesses de Fontevrault quatorze princesses, dont plusieurs du sang royal de la troisième dynastie, non compris un très grand nombre de princesses qui n'eurent que le titre de simples religieuses, ou de pensionnaires. Parmi ces dernières, on vit mesdames de France, filles de Louis XV. Mais aucune des abbesses si éminentes par le rang n'a laissé de son gouvernement d'aussi nobles souvenirs que Gabrielle de Rochechouart Mortemart de Vivonne, sœur de la marquise de Montespan, et l'une des femmes les plus spirituelles et les plus instruites du règne de Louis XIV.

L'habit des religieux et des religieuses fontevristes, réglé par le fondateur, a été conservé jusqu'à la suppression de l'ordre. « Le costume des hommes, dit « Bodin, était noir et absolument semblable à ce que nous nommons aujour- « d'hui un karick; mais il avait de plus, au haut de la rotonde, un mantelet, « un petit capuchon, et, au bas, devant et derrière ce mantelet, une pièce « carrée de la grandeur de la main : on nommait cette pièce *le Robert*. L'habit « des femmes, poursuit le même historien, était blanc : c'était une jupe d'une « étoffe très-fine en laine, un rochet de batiste bien plissé, une guimpe, une « ceinture noire, des bas et des souliers blancs, et pour coiffure un voile noir. « Ce costume, très-simple dans sa forme, mais embelli par une propreté re- « cherchée, n'était pas dépourvu d'élégance. Lorsqu'elles allaient à l'église, les « religieuses mettaient par-dessus leur vêtement ordinaire l'habit du chœur : « c'était une longue robe d'étamine noire assez semblable à celle que portent « les avocats [1]. »

Ce fut en 1115 que Bertrade, femme de Foulques-le-Rechin, puis reine peu légitime de France, comme compagne de Philippe Ier, vint à l'abbaye de Fontevrault recevoir l'habit religieux des mains de Robert d'Arbrissel. Elle se retira ensuite au monastère fontevriste des Hautes-Bruyères, près Chartres, qu'elle avait fondé avant de prendre le voile. Elle acheva ses jours dans cette dernière retraite, au sein d'une pénitence austère, qui ne racheta pas, dans la mémoire des hommes, les méchantes actions de sa jeunesse et le scandale que sa vie avait offert au monde.

1. Recherches sur la ville de Saumur, par Bodin, t. I, p. 213.

En 1189 Henri II, roi d'Angleterre, étant mort à Chinon, comme nous l'avons dit dans notre notice sur cette ville, le corps de ce monarque, revêtu de ses habits royaux, la couronne d'or en tête et le sceptre à la main, fut placé sur un brancard richement orné, et conduit, environné d'un cortége brillant, à l'abbaye de Fontevrault, où il avait élu sa sépulture. Il fut inhumé dans la nef de la grande église : son tombeau, qu'on voyait encore entier au moment de la révolution, a été détruit par elle ; mais la statue du roi ; qui était couchée sur ce sarcophage, a été conservée. On lisait au-dessous de cette figure l'épitaphe que voici :

Rex Henricus eram, mihi plurima regna subegi ;
Multiplicique modo, duxque, comesque fui ;
Cui satis ad votum, non essent omnia terræ
Climata, terra modo sufficit octo pedum.
Qui legis hæc, pensa discrimina mortis, et in me
Humanæ speculum conditionis habe ;
Sufficit huic tumulus cui non sufficerat orbis [1].

Richard Cœur-de-Lion, à son retour de la Palestine, visita l'abbaye de Fontevrault, pour laquelle il professait une grande vénération, et pria avec ferveur près du tombeau de son père, qu'il avait contribué à lui ouvrir. Dans ce pèlerinage même, il déclara qu'il voulait que sa dépouille mortelle reposât en ce lieu, aux pieds de l'auteur de ses jours. Il donna au monastère un morceau de la vraie croix et plusieurs reliques apportées de la Terre-Sainte.

En 1199, le rival de Philippe-Auguste fit un autre voyage à Fontevrault ; mais cette fois ce fut sur un char funèbre, et pour y prendre sa place, qu'il

1. Moi, Henri, j'étais roi.
J'ai soumis, par divers moyens,
Plusieurs royaumes ;
J'ai été duc et comte.
L'univers ne suffisait pas
A mon ambition ;
Maintenant huit pieds de terre
Me suffisent.
Vous qui lisez ceci,
Voyez en moi l'utile exemple
Des arrêts de la mort :
Un tombeau suffit
A celui qui trouvait l'univers borné.

avait marquée dix ans plus tôt. La statue de ce prince, qui était couchée sur son tombeau, se voyait encore, il y quelques années, parmi les débris de monuments amoncelés dans l'église. On vantait la beauté de ce mausolée, où l'on voyait l'écu royal du paladin orné de trois lions. Richard est le premier des souverains d'Angleterre qui ait pris ces armoiries. Voici l'épitaphe de ce valeureux monarque :

Pictavus extra ducis sepelit, tellusque Chalutis,
Corpus dat Claudi sub marmore fontis Ebraldi,
Neustria, tuque tegis cor inexpugnabile regis;
Sic loca per trina se sparsit tanta ruina,
Nec fuit hoc fumus cui sufficeret locus unus[1].

Éléonore de Guienne, qui n'avait pas moins de scandales à expier que Bertrade de Montfort, vint, après la mort de son fils Richard, terminer sa carrière à l'abbaye de Fontevrault, où elle mourut en 1204. Elle fut inhumée près d'Henri II, son époux, et de Richard, son fils, dans la partie de la grande église appelée le *Cimetière des Rois*. Une statue de cette reine, en bois doré, était couchée sur son tombeau. Près de ce mausolée reposaient les restes d'Isabeau d'Angoulême, fille d'Aimar Ier, qui l'avait fiancée à Hugues de Lusignan, comte de la Marche. Les noces avaient été préparées avec une solennité d'autant plus grande que cette union devait terminer les longs différends qui avaient régné entre les maisons d'Angoulême et de Lusignan. Pour rendre les noces plus solennelles encore, Jean sans-Terre, roi d'Angleterre, y fut invité. Mais telles étaient les dispositions galantes d'Isabeau, que, durant les préparatifs de son mariage, elle écouta les propos d'amour du monarque anglais, et disparut avec lui pendant le banquet nuptial. Jean répudia Avicie de Glocester pour épouser cette princesse d'Angoulême, femme méchante, vindicative et peu

1. Le Poitou et la terre de Chalus
Renferment les entrailles de leur duc:
Fontevrault possède son corps
Déposé sous le marbre;
Et toi, Neustrie,
Tu conserves le cœur invincible
De ce roi.
Ainsi trois pays différents
Se partagent sa dépouille mortelle :
Un seul ne pouvait suffire
A sa sépulture.

fidèle, qui augmenta souvent ses chagrins domestiques. Qui pourra jamais expliquer les bizarreries de l'amour! Isabeau, par sa trahison même, était devenue plus désirable aux yeux du comte de la Marche; dès la première année de son veuvage, il vint se jeter à ses pieds et obtint enfin la main de cette femme, qu'il n'avait jamais cessé d'aimer. Elle avait eu du roi, son premier mari, un fils qui régna dans la Grande-Bretagne, sous le nom d'Henri III. Ce prince la fit exhumer de la sépulture qu'elle avait reçue comme comtesse de Toulouse, et l'apporta lui-même à Fontevrault, où elle reposa dans le Cimetière des Rois. Une statue en tuf peinte et dorée reposait sur son tombeau.

On voyait encore, dans la grande église de Fontevrault, le tombeau et la statue de Jeanne d'Angleterre, sœur de Richard Cœur-de-Lion, reine de Sicile, puis comtesse de Toulouse. Près d'elle était le mausolée de Raimond VIII, son fils, comte de Toulouse: l'effigie du chef des hérésiarques albigeois, à genoux sur son tombeau, le représentait se frappant la poitrine, en signe du repentir de ses erreurs. Il devait s'en repentir en effet, car elles avaient engendré des crimes dans les rangs de l'armée conduite sous les murs de Toulouse par Louis VIII.

Nous avons dit que le tombeau de Robert d'Arbrissel avait été élevé primitivement près du maître-autel de la grande église, au commencement du XIIe siècle: il était posé sur quatre colonnes de marbre; mais au XVIIe siècle ce mausolée fut déplacé et reconstruit entre les colonnes qui soutiennent la voûte du chœur. « Lorsqu'en 1623 on réédifia le grand autel, dit l'historien de l'or-« dre fontevriste, l'architecte fut obligé de reculer le tombeau du vénérable « Robert pour le faire reposer sous un nouveau mausolée, élaboré d'un ex-« quis et très-agréable artifice, enrichi en divers endroits sur des pierres de « marbre noir de beaucoup de traits de l'Écriture sainte gravés en lettres d'or. « On y voit la statue du bienheureux père en marbre blanc, avec ses habits « sacerdotaux et le bâton pastoral gisant sur une tombe de marbre noir sous la « cambrure de l'arcade. »

Ce monument, ainsi que ceux du Cimetière des Rois, n'existe plus.

L'immense enceinte de Fontevrault et des constructions qu'elle renferme ayant reçu une destination entièrement étrangère aux traditions religieuses qui se rattachent à ce monastère, il est devenu moins important de porter un coup d'œil archéologique sur tant d'édifices aujourd'hui dénaturés: nous réduirons leur description à quelques lignes.

La grande basilique est un monument des premières années du XIIe siècle; il nous a semblé que quelques parties de la nef, où se révèle l'ogive naissante, accusent une époque moins ancienne, et peuvent se rapporter à l'ère de transi-

tion. Elle est aujourd'hui transformée en ateliers, après avoir été divisée sur sa hauteur en quatre étages, distribués en salles de travail. Le chœur seul a conservé une destination religieuse : c'est l'église des détenus. Les autres églises, décaractérisées par des restaurations de diverses époques, défigurées ensuite par des usages entièrement opposés à leur première consécration, n'attirent plus les regards de l'archéologue, qui pourrait cependant y trouver quelques détails intéressants.

L'attention du poëte, de l'artiste, en pénétrant dans l'enceinte de Fontevrault, se fixe d'abord sur la tour d'Evrault, édifice de forme pyramidale, d'une construction bizarre, que nous n'avons point vue ailleurs. L'ensemble de cette construction, d'un caractère étrange, a l'aspect d'une pyramide octogone, où l'on remarque deux formes bien distinctes. Dans la moitié de sa hauteur totale, qui est de soixante-douze pieds, une sorte d'abside arrondie et dans laquelle s'ouvrent trois petites fenêtres cintrées, ressort de chacun des pans ; ceux-ci sont séparés par des colonnes. Cette partie octogone est couronnée d'un toit en pierre, octogone aussi, et bordé par une espèce de machicoulis. De ce toit, et en retraite de plusieurs pieds, s'élève une flèche obtuse à huit pans encore, mais dont les angles répondent aux faces inférieures. Cette pyramide, bâtie de pierres taillées en pointes de diamant, se termine par une lanterne formée de huit petites colonnes, dont les chapiteaux couronnent le monument. L'intervalle existant entre ces colonnes laisse seul pénétrer la lumière dans l'édifice, car les fenêtres cintrées pratiquées dans chaque abside sont murées. A sa base, la tour d'Evrault a cinquante pieds de diamètre, mesurée extérieurement.

A l'intérieur, une ouverture en ogive lancéolée donne entrée dans chacune des huit absides, ou petites chapelles, formant à l'extérieur saillie sur les huit faces du monument. Les retombées des ogives s'appuient sur des colonnettes. Le milieu, c'est-à-dire l'espace sur lequel ouvrent les chapelles, n'est point voûté : cet intérieur est donc pyramidal ainsi que l'extérieur, et, comme nous venons de le dire, ne reçoit le jour que par la lanterne, lorsque la porte est fermée.

En voyant la tour d'Evrault extérieurement, on est d'abord tenté de lui assigner une ancienneté remontant aux premiers temps de l'ère romane ; mais le style extérieur du monument ne permet pas de persévérer dans cette opinion, et nulle trace de reconstruction ne s'y faisant remarquer, tout confirme dans l'opinion que cette tour est postérieure à la fondation de Fontevrault. Nous ne croyons rien hasarder en disant qu'elle ne remonte pas au delà de la moitié du XIIe siècle.

Maintenant, quelle fut la destination de cet édifice? Si l'on voulait accepter la tradition répandue dans le pays, on se laisserait persuader que la tour d'Evrault, construite longtemps avant la fondation de l'abbaye au milieu des bois, aurait été habitée par un brigand fameux, qui lui aurait donné son nom. Suivant cette version populaire, ce bandit entretenait, le soir, dans la lanterne qui termine la pyramide, des feux d'un certain volume, pour attirer vers ce point lumineux les voyageurs égarés, qui ne reparaissaient plus lorsqu'ils avaient suivi cette funeste amorce.

Quand le style même du monument ne révèlerait pas une origine postérieure à l'établissement de la communauté, il serait encore difficile d'admettre qu'une tour dont la hauteur n'excède pas soixante-douze pieds, et bâtie au milieu de hautes futaies, eût été aperçue de loin par les voyageurs, qui, du reste, ne devaient guère fréquenter le désert de Fontevrault avant qu'une abbaye existât en ce lieu.

Il est probable que la tour d'Evrault, dont le nom pourrait être, ou celui de l'architecte qui la construisit, ou celui d'un seigneur qui l'aurait fait élever, était une chapelle sépulcrale placée au milieu d'un cimetière : sa distribution intérieure nous porte à partager entièrement à ce sujet l'opinion de Bodin ; et nous pensons, comme lui, qu'une pyramide à peu près semblable à celle d'Evrault se trouvant dans le cimetière de la paroisse de Fontevrault, il devient à peu près évident que l'une et l'autre eurent la même destination. Aujourd'hui cette tour, dont l'existence donna naissance à tant de récits fabuleux, sert d'annexe à des cuisines qu'on a construites auprès : elle est ordinairement remplie de bois à brûler [1].

Vers 1811, tout ce qui restait de l'ancienne abbaye de Fontevrault, cloîtres, galeries, cellules, réfectoires, églises, reçut une nouvelle destination : « Alors, dit poétiquement M. Coulon, l'association de tous les vices, de tous « les crimes, succédait en ces lieux à la sainte association de la prière et de « la foi : une maison de détention remplaçait l'abbaye ; des imprécations fé- « roces, de hideuses menaces, d'ignobles vengeances contre une société juste « dans sa sévérité, retentissaient sous ces voûtes consacrées, qui avaient si « longtemps répété les hymnes d'un Dieu de paix. Ces cloîtres, témoins de « tant de douces contemplations, de tant de spirituelles et naïves confé- « rences, voyaient passer des visages farouches, dégradés par le crime, le

1. Pour une description complète de l'abbaye de Fontevrault, voyez l'ouvrage spécial publié en 1810 par Bodin.

« mépris et le châtiment. Ces silencieux et chastes dortoirs, où voltigeaient, « au chevet des vierges chrétiennes, tant de suaves images, tant de rêves ailés « d'un amour céleste, type idéal d'un autre amour souvent inconnu, quelque- « fois éprouvé, toujours regretté dans ce dernier cas, étaient transformés en « casernes d'esclaves impurs, méditant de nouveaux attentats contre la société. « Tel fut pendant de longues années l'aspect hideux de cette prison [1]. »

Ce tableau sévère était vrai lorsque la maison centrale de détention ne comptait encore que quelques années d'existence : il avait été impossible, au premier moment, de donner un frein assez fort aux passions mauvaises et contagieuses resserrées dans un cercle si étroit ; une grande idée devait d'ailleurs surgir d'une époque plus calme que cette période impériale, qui n'étincelait que des feux de la foudre ; et cette idée, il fallait l'étudier sur la nature agissante. Jusqu'alors notre législation ne s'était occupée que de punir, nullement de corriger, encore moins de préparer la réhabilitation du coupable. Lorsque la société fut moins agitée, et qu'elle se fut repliée sur elle-même, il lui devint aisé de reconnaître qu'en se contentant de frapper, elle jetait au cœur de ceux qu'elle atteignait un levain de ressentiment, que la réclusion inoccupée aigrissait encore, par le contact des naturels pervers et froissés. Les esprits méditatifs comprirent qu'en suivant ce système de pénalité absolue, où l'on ne voyait qu'un criminel dans le prisonnier, sans songer à l'homme qui resterait à l'expiration de sa peine, on en faisait un ennemi irréconciliable du repos public. Cette vérité irréfragable étant enfin sentie, on songea à suppléer par de sages dispositions réglementaires, au silence de la loi qui se borne à venger la société, sans jamais l'instruire. Divers modes disciplinaires furent essayés dans les prisons : par exemple on établit des catégories, selon la gravité des attentats commis, afin que les hommes seulement égarés ne se corrompissent pas tout à fait par un commerce habituel avec les criminels. Ailleurs, ce fut l'isolement, la mise en rapport de l'individu avec lui même que l'on expérimenta. Mais ni l'un ni l'autre de ces moyens ne put offrir des résultats favorables. Ce fut alors au travail que l'on recourut, et l'on obtint de la réclusion tout ce qu'il était possible d'avantages ou plutôt de préservatifs contre les passions excitées par le ressentiment et les contacts dangereux. A Fontevrault surtout, le travail et un silence comparable à celui des Chartreux, imposé aux prisonniers, ont fait de cette maison un véritable monastère, grâce à l'ordre sévère, à la discipline inflexible entretenus par l'administration.

1. Époques saumuroises, page 432.

Plus de seize cents individus des deux sexes sont réunis dans les anciens bâtiments de l'abbaye, et, lorsque le voyageur visite ces lieux, dirons-nous avec M. Coulon : « Rien n'attriste et ne présente l'image d'une hideuse prison. Si « vous pouviez oublier le piquet de soldats qui veille en armes aux portes et « autour de l'enceinte, quelques uniformes de surveillants, qui passent mysté- « rieusement auprès de vous, vous croiriez encore que c'est l'asile de la paix « et de l'espérance... L'expiation humaine a été substituée à l'expiation reli- « gieuse, et les victimes résignées de la justice de la terre ont pris la place des « victimes volontaires de la justice du ciel[1]. »

Nous avons visité successivement toutes les parties de l'établissement, aux heures où chacune d'elles offre à l'observateur le genre d'intérêt qui lui est propre. Dans les ateliers où travaillent les hommes règne une activité continue et silencieuse, devenue dès longtemps l'effet de l'habitude plus que celui de la discipline. Dans les réfectoires, vous croiriez assister aux repas des anciens cénobites : deux longues files d'hommes assis à d'immenses tables prennent leur repas avec un calme, allègre chez ceux-ci, mélancolique chez ceux-là, mais également silencieux. Un bon nombre d'entre eux lisent en mangeant : cette sustentation simultanée de l'esprit et du corps se fait remarquer particulièrement parmi les prisonniers qui, ayant lutté pendant une année entière contre les mauvais penchants, n'ont subi aucune punition, et portent au bras le *chevron d'honneur*. Ceux-là, n'en doutez pas, sont en bonne voie de réhabilitation : la corde la plus sensible du cœur humain a vibré en eux, l'amour-propre exerce sa puissante influence, et que de vertus commencent par lui !

Dans le quartier des femmes, une nature plus flexible s'est pliée avec moins d'efforts au régime austère de la maison ; aussi les visages y sont-ils plus généralement frais et ouverts que dans le quartier des hommes ; car ces derniers n'ont pu souvent réfréner les passions qu'aux dépens de leur constitution. Ces excellentes sœurs, vouées au soulagement de toutes les infirmités, à la consolation de toutes les infortunes, vivent au milieu des détenus de Fontevrault : « Elles régénèrent, par le contact de leur vie chaste et pure, dit M. Coulon, « ces cœurs corrompus, et leur rendent moins amers, en les partageant par « un sublime dévouement, l'exil du monde et la privation d'une liberté qui « leur fut fatale[2]. »

Les jeunes détenus présentent un aspect plus satisfaisant encore : eux qui

1. Époques saumuroises, pages 435 et 436.
2. Époques saumuroises, p. 437.

n'ont failli que par l'inexpérience du mal comme du bien, reçoivent sans peine le pli imprimé à leurs facultés naissantes. Le crime n'ayant exercé aucune influence dans leur jeune pensée, il est aisé d'y loger toutes les idées d'ordre, de discipline et d'activité qui doivent les prémunir contre les mauvaises inclinations. Ils sont déjà laborieux, rangés et forts contre les travers à l'âge où la liberté doit leur être rendue.

On ne saurait donner trop d'éloges à l'administration de la maison centrale de Fontevrault : il est difficile de porter plus loin et d'exercer avec plus de bonheur un système pénitencier qui, en infligeant au crime la peine qu'il a encourue, prépare le retour vers la société d'hommes utiles, qu'elle avait rejetés de son sein comme coupables. Le régime cellulaire, cette utopie heureusement peu appliquée encore, qui fait des idiots ou des criminels réfléchis d'hommes que le travail corrige en leur montrant de loin la liberté avec le labeur productif, le régime cellulaire n'avait point été admis en 1841 à Fontevrault.

Le personnel administratif se compose ainsi : deux entrepreneurs du service général, un directeur, un sous-directeur, un inspecteur, un agent comptable, un greffier, deux commis aux écritures. Sont attachés à l'établissement : un aumônier, un médecin, un chirurgien, un pharmacien, un instituteur, un inspecteur des bâtiments, dix-sept sœurs de Saint-Joseph, quarante-cinq gardiens.

En 1841, 1,118 hommes étaient occupés à Fontevrault dans divers ateliers; on y comptait 367 femmes et 44 enfants. Le plus grand nombre des hommes est employé aux professions de tisserands en toiles, de rouanniers, de chapeliers en latanier. Viennent ensuite les trameurs tisserands, les trameurs rouanniers, les peigneurs de laine, les fileurs à la mécanique, les tailleurs, les cordiers, les cordonniers, les bonnetiers, les séranceurs, les ourdisseurs, les serruriers, les menuisiers, les cardeurs de chanvre, les sabotiers et les souffleteurs. Le plus grand nombre des femmes se livre aux professions de fileuse et de brodeuse; le surplus s'occupe à coudre des bas. Les jeunes détenus exercent les professions d'orfèvre, de cordier, de serrurier, de menuisier, de cordonnier, de rouannier, de tailleur. Sont employés au service général de la maison : 96 hommes, 81 femmes et 2 enfants.

La situation générale des détenus de Fontevrault, au 1er janvier 1842, présentait le résultat suivant, qui peut donner une idée du mouvement annuel de la maison :

Le nombre des individus était de. . . . . 1,617.

Travailleurs.		1,485
Non occupés,	étant au repos.	3
Id.	pour cause de vieillesse ou d'infirmités.	34
Id.	pour séjour aux infirmeries.	74
Id.	pour séjour au cachot.	21
	Total égal.	1,617

Nos lecteurs comprendront que les limites de notre ouvrage ne nous ont pas permis une description détaillée de l'intéressante maison de Fontevrault. Comme ancienne abbaye, elle a été décrite en 1810 par Bodin, qui, dans un ouvrage consciencieux, a recueilli tout ce qu'il est possible de réunir d'éléments sur cette célèbre communauté. Comme dépôt central de détention, Fontevrault a fourni la matière de plusieurs notices insérées dans les recueils consacrés à la mention des établissements industriels.

La commune de Fontevrault, dont la population excède 3,640 individus, doit son importance à la maison centrale. Le territoire boisé de cette commune ne participe pas à la fertilité générale de l'arrondissement de Saumur.

La commune de *Saint-Hilaire-Saint-Florent* fut importante autrefois : la fameuse abbaye de Saint-Florent était sur le territoire de cette commune, jadis appelée Saint-Hilaire-des-Grottes. En 1025, lorsque Foulques Nerra eut incendié l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, les moines qui l'avaient habitée, obéissant au comte d'Anjou, s'embarquèrent avec la châsse de leur patron sur la rivière de Vienne pour se rendre à Angers, où ce seigneur leur avait promis une magnifique abbaye. Mais ces religieux n'étaient nullement résignés à se rendre dans cette ville. Or, voici ce que raconte le candide historien de Saint-Florent : La nef qui transportait les reliques du bienheureux, le second jour du voyage, avait à peine descendu le cours de la Vienne de deux lieues ; enfin elle resta sans mouvement au milieu des flots, et s'enfonça pesamment dans le lit de la rivière. Foulques, frappé d'un tel prodige, renonça à transférer le bienheureux dans sa capitale, et fit proclamer à son de trompe que les habitants du Saumurois conserveraient la châsse de leur saint. Soudain, sans qu'aucune main le dirigeât, le bateau vira de bord, et remonta légèrement le cours de la Vienne. Arrivée devant Saint-Hilaire-des-Grottes, la nef miraculeuse s'arrêta d'elle-même : le vouloir du saint se manifestait sur le lieu où il voulait être honoré.

Foulques concéda aux moines un terrain fertile sur les bords du Thouet, où

bientôt s'éleva un splendide monastère. On vit, dit l'auteur de la légende de Saint Florent, un mystérieux ouvrier mêlé aux travailleurs, et qui faisait avancer prodigieusement l'ouvrage. Ce céleste manœuvre était-il saint Florent où Jésus-Christ lui-même, poursuit le légendaire? on ne put s'en assurer; toutefois l'église ne fut terminée qu'en 1041, époque à laquelle quatre évêques, Arnolphe, de Tours, Hubert, d'Angers, Isambert, de Poitiers, et Gaultier, de Nantes, en firent la consécration, en présence de Geoffroi Martel, comte d'Anjou. Cette église, construite dans le style de l'architecture romane secondaire, se composait de trois nefs; les deux bas-côtés se réunissaient pour former l'abside. Les voûtes et les fenêtres étaient en plein cintre. La longueur du vaisseau, le chœur compris, était de cent vingt-six pieds. Deux pans de muraille, restés de cette construction, démolie en 1806, font juger qu'elle était décorée avec toute l'élégance que savaient produire les artistes de la première moitié du XIe siècle. L'un de ces pans de mur présente à l'extérieur une structure curieuse, formée par des cercles enlacés résultant des joints, qui avaient été peints en rouge pour rendre ce dessin plus apparent. Une crypte qui s'étendait sous le chœur a été conservée : sa voûte, à plein cintre, est soutenue par vingt colonnes courtes et grosses, dont les chapiteaux bizarres sont ornés de têtes de chat. Cette chapelle est assez bien conservée.

Les religieux de Saint-Florent, enrichis d'abord par Foulques Nerra, puis par son fils, eurent ensuite pour bienfaiteurs les seigneurs de Montreuil-Bellay et une multitude d'autres barons de l'Anjou. Au XVe siècle ils possédaient d'immenses domaines, et leur église était remplie de vases et de bijoux de la plus grande valeur. Dans une telle situation, ils avaient tout à craindre durant les guerres qui désolèrent l'Anjou à cette époque. Ils s'empressèrent donc de faire fortifier leur monastère et même leur église : des machicoulis, des créneaux couronnèrent les murailles; on creusa des fossés autour de l'abbaye, et la seule entrée qu'on eût ménagée dans cette enceinte murale était flanquée de deux grosses tours armées de canons. Par lettres-patentes de Charles V, rendues en 1369, les vassaux de l'abbaye, particulièrement les habitants de la levée, étaient tenus de former la garnison du monastère de Saint-Florent, dont les fortifications furent terminées sous le règne de Louis XI.

A cette époque les moines de Saint-Florent se croyaient incontestablement possesseurs des reliques de ce bienheureux : le vol pieux d'Absalon était en Anjou un article de foi. Mais voilà qu'en l'année 1475, Louis XI apprend des chanoines de la collégiale de Saint-George de Roye, en Picardie, qu'ils se prétendent en possession des reliques de saint Florent. Le roi ordonna que des recherches fussent faites dans les archives de la collégiale, afin de découvrir

comment il se faisait qu'un saint que l'on croyait généralement près de Saumur, se trouvât en Picardie. Cette investigation fit retouver un vieux registre sur lequel on lut un passage dont voici la traduction : « Sous le règne glorieux « d'Henri, roi de France, le comte de Vermandois, fils d'Othon, roi de France, « transféra, par la force des armes, de Saumur-sur-Loire en l'église de Saint-« George de Roye, le corps de saint Florent, faisant d'innombrables miracles. « Le 25 mai 1035. »

« Pâques Dieu! s'écria Louis XI, je me crois aussi puissant pour faire re-« porter le corps du saint à Saumur, qu'un comte de Vermandois l'a été pour « le transférer à Roye. Je jure par Notre-Dame d'Embrun de faire bâtir à Senlis « une église à Notre-Dame-de-la-Victoire, semblable à celle de l'abbaye de « Saint-Florent, si le bienheureux veut bien retourner dans son ancienne ha-« bitation des bords de la Loire. »

Or, ceci se passait au moment où la ville de Roye, appartenant au duc de Bourgogne, venait de se rendre par capitulation, sous la promesse qu'il ne serait fait aux habitants ni mal ni tort. Cependant, au mépris de cette promesse, Louis fit mettre le feu à la ville : « Par Notre-Dame, dit-il en ordonnant cet « incendie, si l'église de Saint-George est préservée des flammes, je laisserai « saint Florent aux chanoines de Roye ; au cas contraire, je le ferai trans-« porter à Saumur. »

Il arriva ce qui devait arriver : l'église fut réduite en cendres avec le reste de la ville ; et plusieurs des habitants, restés dans leurs maisons sur la foi d'une capitulation, furent ensevelis sous leurs ruines.

En vertu de l'arrêt barbare, qui, en rappelant les jugements de Dieu des premiers temps de la monarchie, apprenait jusqu'à quel point la superstition pouvait oblitérer l'esprit d'un homme supérieur, la châsse du saint Florent picard fut conduite en grande pompe à l'abbaye des bords du Thouet. Les religieux durent se montrer médiocrement flattés en recevant ce *duplicata* de leur patron ; il fallut cependant se résigner. Le roi confia à Gervais Pelier d'Angers l'exécution d'une magnifique châsse de vermeil, pesant trois cents marcs, et dans laquelle on réunit, en 1480, les deux saint Florent : ce qui sauva du moins aux fidèles l'embarras du choix.

Mais les chanoines de Roye ne se tinrent pas pour battus : après la mort de Louis XI, ils réclamèrent leur saint judiriquement. Un procès entre eux et les puissants seigneurs de Saint-Florent commença en 1486 : les arrêts tombèrent par dizaines des mains de la justice ; mais pas un seul ne put être exécuté, tant les priviléges avaient alors de puissance, même contre l'autorité des lois ; et les moines de Saint-Florent n'étaient pas seulement titulaires de vingt

seigneuries, ils étaient aussi suzerains d'autant de fiefs. Ces religieux ne redoutaient nullement l'issue d'un procès qui dura dix ans : sa perte n'eût fait à leur opulence qu'une faible blessure : mais il fatiguait leur mollesse sybaritique ; ils se décidèrent à transiger en 1495. Une transaction en date du 22 mars porta que les reliques seraient partagées par moitié ; que la superbe châsse donnée par Louis XI resterait en Anjou, et que la quote-part de saint Florent échue aux chanoines de Roye retournerait en Picardie dans la châsse modeste venue de la collégiale de Saint-George.

Nous avons vu ailleurs que l'église de Saint-Florent fut pillée par les calvinistes au commencement des guerres de religion ; que les statues furent brisées, les tableaux brûlés. L'édifice lui-même souffrit durant cette invasion, dans laquelle on vit figurer des personnes attachées à l'abbaye elle-même : l'esprit de secte rompt tous les liens, s'affranchit de toutes les affections.

Il va sans dire que les bâtiments réguliers élevés au XIe siècle avaient été reconstruits peut-être plusieurs fois : ceux qui furent démolis par suite de la suppression des ordres monastiques, dataient des temps modernes : leur magnificence, dont on peut juger encore par un débris d'escalier, attestait la richesse de l'abbaye des rives du Thouet. Au XVIe siècle cette abbaye avait été mise en commende ; on compta parmi les abbés plusieurs personnages illustres par leur nom, ou célèbres par leur mérite : la famille du Bellay en fournit plusieurs.

Saint-Hilaire-de-Florent est une des plus fortes communes du canton sud de Saumur ; elle est fertile, bien cultivée, mais sujette aux inondations.

Bagneux est une très-petite commune, dont nous n'aurions rien à dire si l'on n'y voyait pas le plus grand dolmen qui existe dans la contrée. Il affecte la forme d'un parallélogramme, long de cinquante-huit pieds, large de vingt-un, haut de neuf. Une fouille ordonnée en 1775, par Dolomieu, alors officier au corps des carabiniers, fit reconnaître que les pierres perpendiculaires de ce dolmen, d'une importance peu commune, entraient en terre d'environ neuf pieds.

Chacé, autre petite commune située sur la rive droite du Thouet, offre, dans une prairie, un peulvan d'une assez grande dimension, puisque sa hauteur excède treize pieds et demi, sa largeur à la base six pieds, et son épaisseur trois. Ce monument druidique, en se projetant au milieu d'un site agréable, produit un effet imposant, surtout lorsqu'on pense qu'il proteste depuis trente siècles peut-être, contre les outrages du temps, contre l'intempérie des saisons, et semble défier la main des hommes, qu'une vénération indéfinie paralyse.

Sur la rive gauche du Thouet, et traversée par la route de Niort, s'étend la commune de *Distré*. Sur cette commune est situé le château de Pocé, siége d'une seigneurie dont les dépendances s'étendant, dit-on, dans Saumur même, comprenaient tout le faubourg de Nantilly jusqu'au lieu dit l'Arche-Dorée. Là se trouvait le poteau portant les armes du comte de Trèves, seigneur de Pocé. Sa terre relevait directement du roi, à cause du château de Saumur. Celui qui nous occupe, peu remarquable aujourd'hui, ne rappelle les prérogatives féodales de ses anciens possesseurs que par deux grosses tours crénelées dont il est flanqué.

On conserve dans le pays le souvenir de quelques droits singuliers attribués aux châtelains de Pocé : « Par exemple, dit Bodin, tous les chaudronniers qui « passaient sur ce territoire étaient obligés, sous peine de confiscation de leurs « marchandises au profit du seigneur, de venir au château offrir de raccom- « moder la batterie de cuisine; et l'on ne leur devait, pour salaire, qu'un peu « de pain et une demi-bouteille de vin. Sous les mêmes peines les verriers pas- « sant devaient donner au sire de Pocé le plus beau morceau de verre de leur « boutique ambulante, en échange d'un verre de vin. »

Ces prérogatives étranges n'atteignaient au moins que des intérêts; mais en voici une qui froissait grandement cette puissance irritable du cœur humain, que l'on nomme l'amour-propre. Le seigneur de Pocé avait le droit de faire amener, le jour de la Trinité, à son château, toutes les femmes *jolies* (les femmes sages) de la ville et des faubourgs; et chacune d'elles devait payer aux officiers du seigneur quatre deniers, leur donner un *chapel de roses*, et danser avec eux en présence de la dame châtelaine. Si la danse ne paraissait pas à celle-ci assez animée, les valets, armés d'un aiguillon marqué aux armes du maître, pouvaient piquer jusqu'à trois fois les fesses des danseuses trop inactives. Les femmes *non jolies* et notoirement diffamées de ribauderie, devaient se présenter avec les autres; mais ordinairement elles ne dansaient pas, à moins que les nobles assistants ne se fissent un malin plaisir d'opérer une sorte de fusion entre les femmes honnêtes et les créatures convaincues d'impureté.

En traversant la commune de *Varrains* sous le gazon de laquelle dorment éternellement plusieurs centaines de victimes tombées sous les coups de la guerre civile le 9 juin 1793, nous avons aperçu un petit dolmen, servant d'abri aux vignerons de la contrée quand une pluie intempestive les surprend..... Entre les druides et ces bons paysans, quel abîme d'années!

Au penchant du coteau qui domine la rive droite de la Loire, à une lieue environ au-dessus de Saumur, on aperçoit le petit château de *Dampierre*, habitation qui ne fixerait pas un instant l'attention du voyageurs, si elle n'était

devenu d'un intérêt touchant par le séjour qu'y fit Marguerite d'Anjou, reine d'Angleterre, durant les deux dernières années de sa vie. On sait que cette princesse, l'une de femmes les plus courageuses qui aient paru sur la terre, était fille du bon René, duc d'Anjou, roi de Sicile et de Jérusalem. Marguerite avait passé ses jeunes années en Anjou, tantôt au château de Saumur, tantôt dans la maison de l'Ile-d'Or, quelquefois au manoir de Dampierre, appartenant au sire de La Vignolle, l'un des plus fidèles serviteurs de René. Elle et le fils de ce seigneur, élevés ensemble, s'aimaient d'un amour d'enfant ; mais il grandit avec eux, et peut-être perdit-il de sa pureté lorsqu'à l'âge de quinze ans la princesse passa des bords de la Loire au lit du faible Henri VI, roi d'Angleterre... Le jeune de La Vignolle la suivit dans sa nouvelle patrie, et ne la quitta jamais.

Marguerite, douée d'une âme noble et grande, s'indigna, en montant sur le trône, de voir le pouvoir tout entier aux mains de Glocester, oncle du roi ; elle résolut de le lui arracher, réussit et s'empara des rênes du gouvernement, dont elle partagea les soins avec le duc de Suffolk. Tombé sous le poignard assassin, Suffolk fut remplacé par Sommerset, qui périt à la bataille d'Albany.

La maison de Lancastre, maintenue au trône par le bras puissant de Marguerite, brava longtemps les prétentions de celle d'York, dessaisie du sceptre par Henri IV, aïeul d'Henri VI. Mais aidée d'un parti formidable, les espérances des descendants de Lionnel, duc de Clarence, se ranimèrent. Arborant pour signe de ralliement une rose blanche, les partisans de la maison d'York combattirent ceux de la maison de Lancastre, qui avaient pris la rose rouge pour enseigne. Cette guerre dynastique dura trente ans : pendant une si longue période d'hostilités, Henri VI, son fils unique, Suffolk, Winchester, deux Sommerset et une multitude de seigneurs périrent dans une alternative de victoires et de défaites, qui ne trouva jamais l'héroïque Marguerite ni au-dessus de sa fortune lorsqu'elle fut glorieuse, ni accablée de ses revers quand le sort la trahit. Malgré tant de constance et de magnanimité, la malheureuse reine succomba. Réclamée par Louis XI, qui l'avait trop peu soutenue, elle repassa en France après avoir renoncé à son douaire, à ses joyaux, à tout ce qu'elle eût pu réclamer comme reine d'Angleterre. Encore le tyran du Plessis-les-Tours avait-il fait un marché ignoble de la faible protection accordée à cette femme magnanime : René, son père, pour racheter sa liberté, avait dû céder au monarque tous ses droits sur la Provence, l'Anjou et les duchés de Lorraine et de Bar.

Retirée d'abord à Aix près de René, Marguerite y resta jusqu'à la mort de ce prince. Elle revint ensuite en Anjou, province sur laquelle sa famille

avait régné... Hélas! elle n'y retrouva plus que le toit de l'hospitalité, au château de Dampierre, appartenant toujours au plus fidèle des anciens serviteurs du roi René, messire de La Vignolle. Dans le cours de sa carrière si tourmentée, mais si grande, Marguerite avait eu pour compagnon fidèle le fils du seigneur qui lui offrait maintenant un asile; après l'avoir aidée à combattre ses ennemis et à supporter ses revers, La Vignolle restait le courtisan de sa disgrâce, le consolateur de sa vieillesse anticipée.

Et l'on voyait quelquefois errer, sur le coteau de Dampierre, une femme encore belle, mais dont le visage pâli et souvent contracté par de foudroyantes destinées, offrait l'empreinte de toute une vie d'impressions orageuses... « Quelquefois, dit l'auteur des *Époques saumuroises*, elle s'asseyait tristement « sur la colline; le paysan qui passait se découvrait pieusement devant cette « grande infortune, et levait les yeux au ciel... A quelques pas de là se « tenait debout un homme encore jeune, mais dont les traits austères étaient « frappés du sceau ineffaçable d'une profonde douleur... Il regardait avec une « pitié respectueuse cette femme jadis si grande, si fière, si admirée... Puis « ses yeux se reportaient vers le beau fleuve, sur lequel apparaissait au loin « une barque légère, dont la voile éclatante s'arrondissait mollement au souffle « de la brise, et se détachait sur les vertes chevelures des saules comme la « blanche aile d'un cygne. Une gaie chanson de la Loire retentissait à leurs « pieds et remontait aux échos de la colline : ils écoutaient et contemplaient « tous deux, et de doux souvenirs réchauffaient leurs âmes glacées [1]. »

Cette femme, c'était Marguerite d'Anjou; cet homme, c'était La Vignolle.

Ainsi s'écoulèrent les deux dernières années d'une reine qui, durant trente ans, offrit aux rois le plus noble exemple de courage et de constance. Mais le feu de son âme, semblable au volcan qui consume son sein lorsqu'il ne peut faire éruption, avait enfin dévoré cette constitution puissante. « Le sang de « Marguerite, corrompu par tant de noires agitations, dit Bodin, devint « comme un poison qui affecta toutes les parties qu'il devait nourrir; sa peau « sécha jusqu'à s'en aller en poussière; son estomac se rétrécit, et ses yeux, « aussi creux que s'ils eussent été enfoncés avec violence, perdirent tout le « feu qui avait si longtemps servi d'interprète aux grands sentiments de son « âme [2]. »

La veuve d'Henri VI, dont le corps était presque en dissolution, expira au

1. Époques saumuroises, page 480.
2. Recherches historiques sur la ville de Saumur, t. II, p. 6.

château de Dampierre, le 25 août 1482, à l'âge de cinquante-trois ans. Marguerite d'Anjou fut transportée à Angers, et inhumée dans le tombeau que son père avait fait construire pour lui-même, dans l'église métropolitaine de Saint-Maurice.

Quel touriste, si peu accessible qu'il soit aux grands souvenirs historiques, quelque indifférent qu'il puisse être au retentissement des sublimes renommées, ne s'arrêtera pas avec une profonde vénération devant ce château de Dampierre, si simple, si semblable à la plus modeste habitation, mais d'où l'âme héroïque de Marguerite d'Anjou s'éleva vers le ciel? Pour nous, c'est devant cette maison que nous avons ressenti la plus puissante émotion qu'une tâche de cinq années aux bords de la Loire nous ait fait éprouver.

A part les communes de Fontevrault, de Montsoreau et de Varrains, le canton sud de Saumur ne renferme pas de localités dont la population soit nombreuse; mais, dans toutes les parties qui ne sont pas boisées, il est bien cultivé et fertile; les coteaux qui dominent, sur la rive gauche du fleuve, la route de Tours à Saumur par Chinon, produisent des vins de bonne qualité, surtout dans les communes de Sauzay, Dampierre et Parnay.

Le canton de Doué joint, au sud-ouest, celui de Saumur sud; il est traversé du nord-est au sud-ouest par la grande route de Saumur en Vendée. Sur cette route même est située l'antique ville *de Doué*, chef lieu de ce canton.

Nous avons dit l'antique ville de Doué, et l'expression serait exacte quand même plusieurs constructions romaines ne l'appuieraient pas; car il est au moins démontré que cette cité fut le séjour des rois d'Aquitaine de la race Mérovingienne. Les Celtes, ou du moins les Gallo-Romains, ont aussi laissé sur ce territoire des traces de leur passage : on voit dans l'enceinte de Doué une tombelle d'une assez grande dimension. Nous ajouterons qu'une fouille faite en ce lieu à la fin du siècle dernier, fit découvrir, parmi les décombres d'un temple souterrain, à vingt et un pieds de profondeur, une tête du dieu Apis, ayant la bouche ouverte. Au même endroit se trouva une autre tête mutilée et couronnée d'un diadème, et qu'on a pu croire une figure d'Isis. Ces deux morceaux de sculpture, d'une exécution grossière, pourraient servir à soutenir cette hypothèse que le culte des Égyptiens avait été introduit dans une partie des Gaules; mais s'il en fut ainsi, nous n'admettrons jamais que cette introduction ait eu lieu avant la conquête de César, tandis qu'elle s'expliquerait jusqu'à un certain point en la faisant rapporter à l'ère gallo-romaine. Rien n'établit qu'une expédition celtique soit parvenue jusqu'aux bords du Nil, ni que des Égyptiens aient fait irruption chez les Celtes; tandis que les Romains prirent des dieux partout, et firent adopter leurs croyances, plus ou moins généralement, dans toutes les contrées qu'ils conquirent.

Un tombeau évidemment romain fut découvert en 1784 dans le verger des Récollets, à Doué, à deux mètres de profondeur. Cette sépulture était du genre de celles qu'on appelait *bisomus*, parce qu'elles pouvaient recevoir deux corps. Elle était taillée dans le roc et recouverte d'une grande pierre sans inscription. On y trouva deux squelettes encore entiers, ayant près de leurs têtes quatre lacrymatoires de verre blanc, une lampe sépulcrale et plusieurs patènes et vases de terre rouge. Sur l'un des vases on lisait : Cos ; sur un autre, Ruf ; au fond d'un troisième, Gabri, et sur l'une des panètes, Cesorini. Les Romains marquaient ordinairement leur poterie, soit du nom de l'ouvrier, soit de celui du possesseur, soit de celui de la fabrique. Nous sommes tenté de croire que la dénomination de Gabri pourrait bien se rapporter à une ville romaine dont nous avons signalé les vestiges sur les bords du Cher, près de Selles. Bodin pense que le tombeau découvert à Doué en 1784 appartenait au siècle qui précéda l'ère chrétienne.

On a découvert aux environs de Doué les vestiges d'une voie romaine qui, partant d'Angers, devait se diriger sur Poitiers par Doué, pour aller se réunir à la grande voie d'Aquitaine.

Tout porte donc à croire que la cité que nous visitons eut pour origine un établissement romain, un *vicus* d'une certaine importance, et que ce fut ce qui détermina les anciens rois d'Aquitaine à faire quelque séjour dans cette ville, si le palais dont on voit encore quelques restes fut bâti par ces souverains. Quoi qu'il en soit, Dagobert Ier, roi des Francs, étant comte d'Anjou, habita Doué vers l'an 632, selon les anciens chroniqueurs. Le palais que nous venons de mentionner n'était qu'une grande ferme, avec grange, étables et autres bâtiments d'exploitation. Ce lieu, à cause du séjour de ce prince, fut appelé la Dagoberderie, et ensuite la Goberderie : nom qu'il conserve aujourd'hui comme habitation rurale. Ce fut, dit-on, une des quatre maisons de plaisance où Louis-le-Débonnaire passait une année sur quatre. Les anciens historiens rapportent qu'il convoqua les états généraux du royaume d'Aquitaine à la Dagoberderie, lorsqu'il apprit la mort de Charlemagne.

Près de cette ferme qui fut un palais royal, se trouve le fameux amphithéâtre de Doué, dont on a tant parlé. Bodin, et nous partageons son avis, ne croit pas qu'il soit de construction romaine. On n'y remarque point, en effet, cette splendeur de bâtisse que le peuple roi déployait dans ce genre de monuments. Il faut ajouter que Juste Lipse, en dessinant ce cirque, lui a prêté une magnificence qu'il n'a pas : il est creusé dans un grand banc de pierres coquillières, et ne s'élève point au-dessus du sol. Son plan est un polygone irrégulier ayant environ cent cinq pieds de longueur, quatre-vingt-quatre de largeur, et vingt-

huit de profondeur. Bodin pense que, primitivement, cette excavation était une carrière d'où l'on aura tiré de la pierre pour bâtir le palais des rois d'Aquitaine, et que l'on aura ensuite disposée en amphithéâtre pour leur procurer le spectacle dont les Romains leur avaient laissé la tradition. Les gradins sur lesquels prenaient place les spectateurs étaient en général étroits et incommodes : on en remarque qui sont en pierres rapportées et maçonnées à chaux et à sable. Bodin croit qu'ils ont été construits vers la fin du XVIe siècle ou au commencement du XVIIe, époque à laquelle, selon Duchesne, l'amphithéâtre aurait servi à la représentation de diverses tragédies ou comédies. D'Expilly ajoute que les bourgeois de la ville eux-mêmes y jouèrent la *Prise de Jérusalem par Godefroy de Bouillon.* Une partie curieuse de l'amphithéâtre qui nous occupe, c'est la galerie couverte creusée sous les gradins dans le roc vif : cette galerie servait de refuge aux spectateurs si une pluie intempestive venait interrompre les jeux. Nous ne pensons pas, comme Duchesne, que le cirque de Doué pût contenir quinze mille personnes : tout au plus cinq mille pouvaient y être assises.

Le monument que nous venons de décrire fut-il construit par les Visigoths, les rois d'Aquitaine ou les premiers rois francs? voilà ce qu'on ne peut décider; toujours est-il certain qu'il n'offre point le caractère des constructions romaines, quoiqu'il soit hors de doute que les Romains aient eu au moins une *mansio* à Doué. Le nom ancien de cette ville *Theotradum* [1] (gué de Dieu), vient, selon Bodin, d'une fontaine consacrée par les Gaulois au grand *Ogmius*, et qui donne naissance à un ruisseau que traversait la voie romaine d'Angers à Poitiers. Or, avant l'existence de cette route antique, dont on voit encore un fragment à moins d'un quart de lieue de la fontaine, il devait y avoir un gué au lieu où la voie croisa ensuite le ruisseau.

Les anciens chroniqueurs de l'Anjou rapportent que Dagobert Ier fit bâtir une église à Doué, sous l'invocation de saint Denis. Selon les mêmes autorités, Charlemagne s'y plaisait beaucoup, et nous avons dit que Louis-le-Débonnaire résidait quelquefois une année entière à la maison de plaisance qu'il avait dans cette ville.

Le silence des historiens de l'Anjou sur la ville de Doué au moyen âge semble attester qu'elle n'eut alors qu'une médiocre importance historique ; c'était cependant le siége d'une baronnie. Durant les guerres de religion, cette petite

1. On a fait successivement de ce nom *Theobald*, *Thedoald*; puis, par abréviation *Doald*; enfin, par corruption *Doé* et *Doué*.

ville et son château durent être occupés alternativement par les calvinistes et les catholiques. Au mois d'avril 1589, le roi de Navarre, déjà en voie de négociation avec Henri III, s'avança jusqu'à Doué : c'est de cette ville qu'il envoya Duplessis-Mornay prendre possession de Saumur, que le roi de France venait de lui accorder comme place de sûreté sur la Loire.

La baronnie de Doué fut achetée en 1765 par Joseph-François Foullon, qui fut successivement commissaire des guerres, commissaire ordonnateur, intendant des armées, intendant de la guerre et de la marine, et intendant des finances, avec place au conseil et titre de conseiller d'État. Tout ce que ces charges éminentes laissaient de temps à M. Foullon, il venait le passer à sa terre de Doué. Mais le vieux château de cette ville était dans une position qui ne permettait aucun agrandissement ; le baron de Doué en fit bâtir un autre près du bourg de Soulanger. Nous reparlerons de celui-ci.

M. Foullon fut pour la ville de Doué un bienfaiteur généreux : elle n'avait, pour abreuver ses habitants et satisfaire à tous les besoins domestiques, que la fontaine jadis consacrée dont nous avons parlé précédemment : fontaine boueuse dont les murs tombaient en ruines. M. Foullon présenta en 1766 au conseil et appuya de tout son crédit, un plan pour la reconstruction de ce petit édifice, si précieux pour la ville, qui ne jouissait d'aucun cours d'eau. Ce plan ayant été approuvé, les travaux, dont les dépenses devaient être supportées par le baron de Doué, furent confiés à M. Lecreulx, ingénieur, sous la direction de M. de Voglie, ingénieur en chef de la généralité de Tours. La fontaine présente deux grands bassins creusés dans une roche coquillière et revêtus en pierre de taille ; ils sont séparés l'un de l'autre par une chaussée sur laquelle passe la route de Chollet et de la Vendée. L'un des bassins offre un beau lavoir avec une pompe qui fournit de l'eau abondamment ; on descend à ce lavoir par deux escaliers. L'autre sert d'abreuvoir ; on y parvient par une double rampe très-douce. On admire ce travail d'une grandeur toute romaine. L'ancienne inscription latine de la fontaine, devenue illisible, a été remplacée par celle-ci :

Cette fontaine,
Anciennement construite par les Romains,
Et nommée THEOTVADUM,
Étant tombée en ruines,
Fut rétablie sous le règne de Louis XV,
Par les soins de Joseph-François Foullon,
Conseiller d'État, intendant des finances.
MDCCLXVI

« L'envie, la jalousie, qui poursuivent toujours avec acharnement ceux qui « s'élèvent dans leur propre pays, dit le consciencieux historien de l'Anjou, « n'épargnèrent point M. Foullon. On lui reprocha le luxe de ses bâtiments, de « ses équipages, sa hauteur envers ceux qui étaient nés ses égaux, et surtout « la rigueur avec laquelle on exécutait dans ses domaines les ordonnances rela- « tives à la chasse. » De ces reproches, plus ou moins fondés, à l'oubli des bienfaits de M. Foullon, il n'y avait plus qu'un pas : l'ingratitude le franchit. Et cependant le baron de Doué, durant le rigoureux hiver de 1789, « dépensa « plus de soixante mille francs, dit Bodin, à faire bêcher ses bois, enlever des « pierres de ses champs, et cela sans autre but que de soulager tous les mal- « heureux du canton, qu'il ne voulait pas humilier par des aumônes. »

Dans cette même année, M. Foullon fut appelé à Versailles par Louis XVI, qui voulait lui confier le portefeuille des finances, enlevé à Necker; le baron de Doué, parvenu à sa soixante-quinzième année, refusa. Mais son voyage à la cour fut interprété de la manière la plus malheureuse par le peuple : loin de s'arrêter au refus respectueux qu'il avait fait entendre au roi, les masses, dont l'effervescence ne discutait point alors, accusèrent l'intendant des finances de s'être rendu à Versailles pour y solliciter la charge de Necker, l'idole populaire. Le malheureux vieillard fut une des premières victimes de cette époque : sa tête et celle de M. Berthier de Sauvigny, son gendre, portées au bout des piques d'une foule en délire, devinrent, après celle de M. Delaunay, gouverneur de la Bastille, les gonfanons sanglants d'une de ces grandes révolutions qui s'égarent presque toujours à leur point de départ.

Durant les guerres de la Vendée, divers mouvements de troupes s'opérèrent sur le territoire de Doué, et les bulletins de cette guerre mentionnent plusieurs combats ayant eu lieu aux portes de cette ville.

Le 27 mai 1793, le colonel Beffroi, commandant la légion de la Fraternité, qui occupait le poste de *Verschers*, près Doué, eut avis que mille à douze cents Vendéens s'avançaient vers lui. Il partit sur-le-champ avec cinquante hussards et vingt cinq cuirassiers, en ordonnant au reste de sa troupe de le suivre. Il joignit l'ennemi à Neuil, canton de Vihiers, le chargea avec vigueur, et le mit en déroute; mais au moment où le colonel faisait sonner la retraite, un Vendéen, blotti derrière une haie, le blessa grièvement d'un coup de pique, et s'esquiva ensuite, en rampant, à travers les broussailles, comme un serpent qui vient de piquer un chasseur.

Le 6 juin, le général de division Leygonnier occupait Doué et les environs avec trois mille cinq cents hommes : l'armée vendéenne marchait dans la direction de cette ville. Le général fit faire une reconnaissance sur Martigné et Aubigné;

cinq à six cents Vendéens qui s'y trouvaient prirent la fuite. Plusieurs bataillons avaient pris position sur la rive droite du Layon, à Saint-George, Concourson, Verschers, et sur la rive gauche de cette rivière aux Rochettes. Le 7, vers dix heures du matin, cette ligne fut attaquée; le combat se soutint pendant quelque temps avec avantage pour les républicains; mais le poste des Rochettes se voyant tourné vers sa droite, se replia sur les hauteurs de Concourson, tandis que le poste de Verschers était menacé par sa gauche.

Le général Leygonnier s'étant porté à Verschers, reconnut que l'ennemi avait des forces supérieures. Dans cette situation, il fit former en bataille derrière Doué le reste de ses troupes, afin de réunir les bataillons en retraite. Cette précaution fut inutile : la retraite devint une déroute, et la réserve même fut entraînée jusqu'à Bournan, où le général Menou, accouru de Saumur, rallia la troupe.

En rendant compte de cette affaire au ministre de la guerre, Leygonnier ajoutait : « Dans cette journée j'étais seul, sans officiers d'état-major. J'avais heureusement fait filer l'artillerie, précédée des magasins et équipages... Notre perte en hommes a été peu considérable. Il est à remarquer que depuis quelques jours, bon nombre d'émigrés, que je soupçonne servir dans les troupes de nouvelle levée, déguisés sous le costume du soldat, sèment la discorde dans les rangs avec le découragement, la défiance, et passent ensuite aux rebelles. Ce soupçon est surtout confirmé par la désertion de plusieurs hussards du 8e régiment, ainsi que de quelques cuirassiers et dragons de la légion de la Fraternité, doués d'une tournure distinguée.... Les forces de l'ennemi sont évaluées de vingt-cinq à trente mille hommes. »

Depuis quelque temps déjà le général Leygonnier, découragé par les calomnies débitées contre lui, sollicitait son remplacement. Après la défaite de Doué, il renouvela avec chaleur ses sollicitations, et fut enfin remplacé par le général Menou au commandement de l'armée dite des côtes de La Rochelle.

Les Vendéens se rendirent maîtres de Doué; et c'est de là que le 9 juin ils marchèrent sur Saumur.

A la fin de juillet 1793, ces bandes, qui occupaient Brissac, avaient un poste à Doué. Le 5 août, le général en chef Rossignol, déterminé à couper les rebelles dans cette direction, fit partir dix mille sept cents hommes d'infanterie et trois cents chevaux, sous les ordres des généraux Ronsin et Salomon; tandis que Santerre, avec environ huit mille hommes, occupait les hauteurs de Bournon, afin de protéger au besoin la retraite des troupes républicaines mises en mouvement.

L'avant-garde rencontra l'ennemi à la hauteur de Montfort, et le fit replier;

Salomon, après ce coup de main, jugeant que le corps vendéen qu'on allait avoir à combattre avec trois mille hommes, était de sept à huit mille, proposa à Ronsin de mettre la petite colonne en retraite; mais le fougueux républicain pensa qu'il fallait, dans cette circonstance, tenter un coup de fortune, dont le succès serait d'un effet moral favorable. Les deux généraux chargèrent donc à la tête de la cavalerie, et poursuivirent les Vendéens jusqu'aux portes de Doué. Là, après une heure de combat, l'ennemi prit la fuite et fut harcelé jusqu'à Concourson. Cette affaire, dont le général en chef Rossignol exalta l'importance, était le premier fait d'armes de Ronsin, militaire d'aubaine d'une capacité nulle, et que son chef environnait pourtant d'une confiance illimitée, parce qu'il était, disait-il, de *sa trempe*[1]. Rossignol donnait aussi des éloges aux adjudants-généraux Mouliu[2] et Grignon, au colonel Chambon, à l'adjoint aux adjudants généraux Canuel[3].

La ville de Doué, qui ne renfermait guère, il y a trente ans, que 2,000 habitants, présente aujourd'hui une population de 3,200 âmes. Elle paraît peu industrielle; mais elle est le centre d'un pays fertile, et ses communications faciles avec Saumur, Vihiers, Brissac et Montreuil-Bellay, la rendent assez commerçante; et la route royale conduisant en Vendée, qui la traverse, contribue encore à lui donner une physionomie assez animée. Les foires de Doué tiennent le lundi après la Mi-carême, le lundi des rameaux, le lundi de la Quasimodo, le lundi des Rogations, le lundi après la Saint-Denis, le 9 octobre, le lundi après la Saint-André, et le 30 novembre : elles durent un jour. Doué est à cinq lieues sud-ouest de Saumur.

Verchers est, après le chef-lieu, la plus importante commune du canton de Doué, dont elle forme la limite au sud A quelque distance du bourg se trouve le petit château des Fontaines, qui fut possédé, en 1420, par un seigneur appelé Guérin, dont le courage héroïque contribua puissamment à chasser les Anglais de l'Anjou, par le secours d'hommes levés à ses frais, qu'il conduisit au maréchal de La Fayette. Nous avons rapporté ailleurs cette belle action. Dans cette campagne, Guérin s'était emparé d'un étendard anglais, que l'on vit, durant plusieurs siècles, suspendu à la voûte de l'église du Puy-Notre-Dame.

1. Ronsin, homme de parti et créature de Rossignol, fut nommé, le 1er juillet 1791, capitaine au 13e régiment de chasseurs à cheval; le 2, chef d'escadron; le 3, chef de brigade; le 4, général de brigade; le 2 octobre, général de division commandant en chef l'armée révolutionnaire.

2. Depuis membre du Directoire exécutif.

3. Depuis lieutenant général.

Dans la commune des *Ulmes* il existe un dolmen qui produit un point de vue pittoresque, en tranchant sur la verdure du clos Dumousseau.

Quoique nous ne puissions, faute de renseignements précis, dire à quelle commune appartenait l'ancien fief des *Écottiers*, situé, dit Bodin, sur le canton de Doué, nous n'omettrons point la mention d'un privilége singulier que s'étaient attribués les seigneurs du lieu, dans les temps féodaux. Tout *vilain* qui se mariait sur cette terre était tenu de se trouver le jour de la Trinité, la première année de son ménage, près du ruisseau appelé le *Saut des Mariés*. Ils devaient (les mariés), dit un vieux historien, « sauter ledit ruisseau en travers, « et où ils défaudraient à icelui sauter, et qu'ils tombassent dans l'eau ou qu'ils « fissent défaut de se trouver audit lieu, devaient payer quinze boisseaux « d'avoine d'amende. » Le ruisseau avait dix-huit pieds de large, et, comme les vassaux du seigneur des Écottiers n'étaient pas une population d'acrobates, on doit présumer qu'ils payaient souvent l'amende : ce qui, du reste, devait convenir au gentilhomme plus que la preuve de l'agilité des nouveaux époux.

Martigné-Briand est une petite commune située à la limite ouest du canton de Doué et de l'arrondissement de Saumur, sur la route départementale d'Angers à Vihiers.

Le 15 juillet 1793, le général Labarolière fut attaqué à Fline près Martigné, par la droite et les derrières de son camp, au moment où l'avant-garde exécutait un mouvement sur Vihiers. Il fallut la faire revenir promptement; mais les rebelles avaient eu le temps de percer le centre de la colonne et de s'emparer du quartier-général. Cependant l'ennemi fut repoussé et poursuivi jusqu'à deux lieues du camp. Les hussards des 8e et 9e régiments contribuèrent beaucoup au succès de cette journée; mais elle fit peu d'honneur à la prévoyance du général.

Le 11 septembre il y eut à Martigné une autre affaire assez chaude entre les républicains et les bandes vendéennes. Le général Salomon avait reçu l'ordre de se porter en observation sur le Layon, avec des troupes de contingent et un détachement du 8e de hussards. Il eut l'imprudence de s'avancer jusqu'à Martigné et d'attaquer un parti qui s'y trouvait; il fut repoussé et laissa cent hommes sur le champ de bataille.

Le canton de Vihiers, contigu vers l'ouest à celui de Doué, touche au nord à l'arrondissement d'Angers, joint, à l'est, celui de Beaupréau, et forme, au sud, la limite du département de Maine-et-Loire avec celui des Deux-Sèvres. Vihiers est une petite ville située au milieu d'un pays fertile; une multitude de routes y convergent. D'abord, c'est celle se dirigeant de Saumur vers le département de la Vendée; puis les routes départementales de Chemillé, de

Brissac; les routes stratégiques de Maulevrier et d'Argenton, enfin le chemin de Châtillon

Il y avait à Vihiers un château féodal et des fortifications; le château existe encore. Cette localité, lors du séjour des Anglais en Anjou, et durant les guerres religieuses, fut le théâtre de divers événements, dont l'importance secondaire mérite peu d'attention. Il n'en est point ainsi de faits qui se rattachent aux guerres de la Vendée : nous les trouvons ici nombreux et majeurs dans ces hostilités déplorables.

Les Vendéens s'étant rendus maîtres de Chollet en mars 1793, leurs chefs apprirent que quelques compagnies de la garde nationale saumuroise s'avançaient sur la route de Vihiers. Une partie de l'armée chrétienne, conduite par Cathelineau, se porta alors dans cette direction, et s'empara de Vihiers le 16, sans éprouver une résistance sérieuse. La garde nationale se replia sur Doué, abandonnant la fameuse pièce de canon connue sous le nom de *Marie-Jeanne*, qui, après avoir tué beaucoup de soldats républicains, fut laissée à Saumur par les Vendéens lorsqu'ils évacuèrent cette ville, le 24 juin.

Après cette expédition, les rebelles se mirent en marche sur les routes de Beaupréau et de Chemillé, conduisant à la tête de leur artillerie environ cent prisonniers attachés deux à deux, parmi lesquels on comptait plusieurs pères de famille. On remarquait aussi, au nombre de ces prisonniers, deux prêtres constitutionnels naguère aimés, respectés, et que les paysans fanatisés faisaient marcher la pique aux reins et les accablant d'invectives.

Le 26 mars Vihiers avait été évacué par les Vendéens; une commission civile y fut établie pour diriger les mouvements d'une colonne républicaine qui se portait sur ce point. En effet, un bataillon de fédérés du Finistère, fort d'environ trois cents hommes, arriva à Vihiers, et eut ordre d'occuper le château du Coudray-Montbault, sur la route de Coron. A l'approche de ce poste, le bataillon fut accueilli par des coups de fusil partant des champs qui bordaient la route : cette fusillade lui tua un homme et en blessa deux. Cette escarmouche fit qu'on se tint sur la défensive, en attendant l'arrivée des officiers généraux annoncés par le ministre, et qui devaient régler les opérations de la guerre à son début.

Le général Labarolière, vainqueur des Vendéens à Martigné, comme nous l'avons vu, se disposa à continuer le 17 son mouvement sur Vihiers, que le combat du 15 avait interrompu. L'avant-garde était déjà rendue à Vihiers et prenait position sur les hauteurs, où le reste de la division allait la suivre, lorsqu'on entendit une forte détonation dans la direction de Montilliers. C'était l'explosion de trois caissons de gargousses et de cartouches laissés au camp

que l'on quittait, avec d'autres bagages et une partie du parc d'artillerie. Tout porte à croire que la trahison avait préparé cet accident; l'ennemi profita de l'alarme qu'il avait causée pour attaquer; mais il fut repoussé avec une perte assez considérable.

Le lendemain, 18, les Vendéens furent plus heureux : ils attaquèrent, vers une heure, l'avant-garde commandée par le général Menou. Malgré la valeur de cet officier et de ses troupes, les bataillons qui devaient le soutenir ayant lâché pied sans tirer un coup de fusil, la déroute devint bientôt générale. Menou fut atteint dans cette journée d'un coup de feu à travers la poitrine. « Le combat « n'avait pas duré deux heures, écrivait un officier du 6e bataillon de la « formation d'Orléans, que notre droite, pliant de tous côtés, a commencé la « déroute qui, en un instant, est devenue générale[1]. Ni menaces ni prières n'ont « pu l'arrêter, et la fuite a été si rapide que l'armée n'a pas mis trois heures « pour aller de Vihiers à Saumur. » La distance est de six lieues : si le fait est exact, il faut reconnaître que les ailes de la peur ont une grande puissance. Le 19 l'armée avait reçu l'ordre d'occuper les positions de Doué et de Chinon : des bataillons refusaient d'obéir, et voulaient passer la Loire; on parvint à les maintenir avec de la cavalerie et du canon.

Les représentants du peuple Bourbotte et Turreau écrivaient de leur côté à la Convention : « Ces revers sont dus à la mauvaise organisation de l'armée, « composée en grande partie de bataillons de nouvelle levée, la plupart sans « instruction, nuls ou même dangereux. Cette guerre, qui prend un caractère « décidé, ne peut être terminée avec avantage que lorsque nous aurons un « plus grand nombre de troupes qui aient combattu ailleurs. » C'était ce que n'avaient cessé de répéter depuis le mois de mars les généraux Berruyer, Leygonnier, Boulard, Doyat, Quétineau, Chalbos, Biron, Vergnes, enfin tous ceux qui connaissaient la guerre, et qui pensaient avec raison que l'exaltation des idées ne suffisait pas pour soumettre la Vendée.

Après la déroute de Vihiers, les généraux Berthier et Dutruy avaient été envoyés à Paris par les représentants du peuple, pour donner au comité de salut public des détails sur la situation de l'armée, lui faire part de ses besoins, et proposer les moyens d'y pourvoir.

Berthier ne jouissait pas auprès du parti jacobin d'une réputation de civisme

1. L'armée vendéenne à Vihiers était commandée par MM. Piron de Mursange, le chevalier de Villeneuve, Keller, de la Guérinière, Bouin, Guignord de Tiffauge; Forestier à la tête de la cavalerie; Herbault dirigeant l'artillerie. Le 19 juillet, lendemain de la bataille de Vihiers, M. d'Elbée fut nommé généralissime de l'armée vendéenne.

bien établie ; il fut accusé pendant son séjour à Paris, et se crut obligé de publier sa justification : « J'ai été, disait-il, employé à l'armée de la Vendée en conséquence d'un arrêté du comité de salut public ; j'ai fait mon devoir. On m'inculpe sur mon nom : je ne suis l'allié ni le parent de Berthier, intendant de Paris (massacré le 22 juillet 1789), ni de Berthier secrétaire du roi. On dit que j'étais au château des Tuileries le 10 août : on en a menti ; j'étais alors près de Thionville, et j'ai des certificats de bravoure, de capacité, et d'un civisme de républicain dont je me fais gloire ; car je méprise la calomnie ; mon cœur est mon garant, et il est pur.

« Les représentants du peuple près de l'armée de la Vendée, les commissaires du pouvoir exécutif ont tous donné des preuves authentiques de la conduite républicaine que j'ai tenue à l'armée. Eh bien ! citoyens, c'est au moment où j'ai mérité la confiance de vos représentants, celle de l'armée, des commissaires du pouvoir exécutif ; c'est au moment où j'ai acquis des connaissances utiles à la guerre de la Vendée, que l'on m'empêche de rejoindre l'armée. Je demande à être accusé et jugé, ou libre et sous la protection des lois. Je dois retourner à mon poste ou à tel autre où l'on me jugera plus utile. »

Malgré cette justification, Berthier cessa d'être employé à la Vendée. Nous avons cru devoir rapporter cette pièce, aujourd'hui peu connue, non-seulement parce qu'elle concerne l'un des personnages que la fortune des révolutions a le plus favorisés, mais parce qu'elle révèle les basses intrigues auxquelles on sacrifiait le salut de la patrie.... Berthier n'avait pas la confiance de Ronsin, énergumène sans talent, sans patriotisme réel, qui dirigeait alors à son gré le département de la guerre.

Tandis qu'un général né dans la classe à peine bourgeoise était réduit à justifier son civisme, un autre général, appartenant à l'une des plus nobles familles de France, Barbazan, écrit au ministre de la guerre : « Le vrai moyen de sauver l'armée est de la composer de généraux *réellement sans-culottes de mœurs et de principes*.... et de chasser toutes les formes de l'ancien régime. Tous les généraux qui sont dans cette armée, à commencer par moi, ne peuvent y rester ; il faut les employer ailleurs. Je demande à être envoyé à l'armée de Naples. »

Le 17 septembre, Vihiers fut encore le théâtre d'un combat : Santerre, parti de Doué, se porta sur cette ville avec sa division, formée de bataillons rarement vainqueurs, souvent vaincus, et formant à peu près huit mille hommes. Les trois brigades composant cette division étaient commandées par les généraux Joly, Chabot et Turreau. Quelques avant-postes vendéens, qui occupaient Vihiers et le château du Coudray-Montbrault, furent débusqués et

repoussés. Après avoir bivouaqué sur la route pendant la nuit du 18 au 19, la division continua sa marche sur Coron, où nous la retrouverons.

La population de Vihiers ne s'élève pas à 1,300 habitants; mais cette petite ville, située au milieu d'une riche contrée, est d'un aspect agréable, et l'aisance paraît y régner. Les foires de ce chef-lieu de canton sont nombreuses : elles tiennent le mardi-gras, deux jours; à la Saint-Jean, trois jours; le 26 juillet, un jour; à la Sainte-Anne, un jour; le 28 août, trois jours; le 14 septembre, à la Sainte-Croix; le 30 novembre et à la Saint-André. Ces quatre dernières ne durent qu'un jour. Le grand nombre de ces foires et la durée de plusieurs annoncent qu'il s'y fait un commerce considérable, particulièrement sur les bestiaux et les matières premières pour la fabrication des tissus. Vihiers est à dix lieues ouest de Saumur.

On voit sur la commune de Vihiers deux tombelles de fortes dimensions : l'une d'elles, située près du château, a cent toises de circonférence à sa base, et trente-six à son sommet : sa hauteur est de cinquante-quatre pieds. L'autre, située à six cents pas de la ville, surmonte un coteau au bas duquel coule la petite rivière du Lys : on appelle ce tumulus la Motte aux Fées, qui, selon la tradition populaire, placèrent là cet amas de terre dans l'espace d'une nuit. Sa circonférence à la base est de cent-huit toises, et de quatorze au sommet; sa hauteur de soixante-douze pieds.

Coron est la plus forte commune du canton; nous n'avons cependant à nous en occuper que pour rapporter le combat qui fut livré sur ce territoire le 18 septembre 1793. Après avoir bivouaqué sur la grande route, comme nous l'avons dit plus haut, Santerre se porta sur Coron, la brigade Turreau en tête : l'avant-garde arriva sans obstacle au village, où l'on engagea imprudemment plusieurs pièces d'artillerie dans une rue, espèce de défilé tellement resserré qu'il n'était pas possible d'y faire tourner les pièces. La brigade Turreau se déploya comme elle put sur la gauche du village; elle fut bientôt attaquée. Son général ayant été mis hors de combat par une chute de cheval, le désordre, la confusion et la déroute suivirent de près cet accident. Tel fut le résultat de cette journée, dans laquelle il n'y eut ni dispositions prises, ni combat soutenu, et qui désorganisa encore une fois cette malheureuse division de Saumur, sans toutefois lui occasionner une grande perte en hommes.

Nous n'avons à citer la commune de *Somloire*, du canton de Vihiers, que pour mentionner des prérogatives féodales que l'on a peine à concevoir, aujourd'hui que l'on repousse au moins l'idée des degrés différents dans la nature humaine. Le sergent du seigneur de Somloire avait le droit de faire payer à chaque *femme non jolie* (peu sage) qui passait sur la chaussée quatre deniers;

ou, si elle n'avait pas d'argent, il pouvait lui prendre le bras droit de sa robe, ou disposer d'elle une fois. Par un autre droit, tous ceux qui se mariaient sur le fief de Somloire devaient, huit jours avant les noces, y inviter le sergent de la seigneurie. S'il acceptait l'invitation, il se plaçait à table devant la mariée, ayant à ses côtés deux chiens courants et un lévrier, que l'on devait faire dîner honorablement. Au banquet, le sergent chantait la première chanson ; il devait ensuite danser aussi le premier avec la mariée. Ces droits furent abolis par sentence du présidial d'Angers en 1600 ; mais le seigneur de Somloire interjeta appel au parlement de Paris, qui le maintint dans la jouissance du dernier.

Le canton de *Montreuil-Bellay,* enclavé, au nord et à l'ouest, entre ceux de Saumur et de Doué, est limitrophe au sud du département des Deux-Sèvres ; à l'est il joint celui de la Vienne. Le chef-lieu est situé sur la grande route de Saumur à Niort, et sur la rivière du Thouet. Bodin pense que Montreuil-Bellay pourrait bien être la *Segura* des Romains. Le château de cette ville est bâti sur un coteau élevé qui domine la rive droite du Thouet : c'est une forteresse presque entièrement ruinée. Ce château, construit, selon les anciens chroniqueurs, par Foulques Nerra, fut le berceau d'une famille illustre, surtout par les hommes distingués qu'elle a produits, et les services éminents qu'ils ont rendus à l'État. Berlay Ier, contemporain de Gilduin, dont il épousa la sœur, Adelaïs, est le plus ancien seigneur du lieu. « De cette maison, dit Bodin, est sortie une postérité qui compte vingt-quatre ou vingt-cinq générations. » Dans le XIe siècle et les siècles suivants, la maison qui nous occupe fit une multitude de fondations : Berlay II abandonna à l'abbaye de Fontevrault la grande forêt au milieu de laquelle ce monastère était bâti. Le même seigneur donna de grands biens à l'abbaye de Saint-Florent ; il fonda celle d'Asnières, celle de Brignon, puis les prieurés de Fosse, de Breuil-Bellay, de la Madeleine et de Montreuil-Bellay. Ce dernier, suivant toutes les apparences, fit donner à la ville le nom qui lui est resté. Il n'y avait originairement dans ce petit monastère, *monasteriolum*, que deux moines. Giraut-Berlay II en fit venir dix autres de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, et fit bâtir l'église que l'on voit encore aujourd'hui, édifice intéressant sous le rapport de l'art.

Montreuil ne présentait alors, c'est-à dire au XIIe siècle, que le château, le prieuré et le Boele ou le chemin étroit et bordé de maisons par lequel on montait à la forteresse. Nous avons dit ailleurs comment Giraut II, favori de Louis-le-Jeune, déplut à Geoffroi Plantagenet, comte d'Anjou, pour avoir enlevé une jeune fille : rapt après lequel le prince angevin l'assiégea dans son château, le prit et en fit démolir la tour. Elle est dans la situation où la laissa Geoffroi en

1148, c'est-à-dire réduite à vingt sept pieds de hauteur. On y entrait par un pont-levis dont on voit encore la porte.

Il existait autrefois à Montreuil-Bellay un usage étrange dont voici l'origine : un baron de Montreuil ayant fait construire le moulin qui est au bas du château, sur la rivière du Thouet, fit faire une chaussée en pierre pour contenir les eaux qui devaient mouvoir le moulin ; or, la chaussée arrêtant ces eaux, à la moindre crue le jardin des Bénédictins était inondé. Un prieur eut l'audacieuse idée de faire couper la digue. Furieux d'une telle outrecuidance, le seigneur cita le moine à sa cour, comme coupable de félonie ; la peine capitale fut prononcée. Le pape étant intervenu dans cette affaire, le prieur de Montreuil eut la vie sauve ; mais il fut décidé que lui et ses successeurs seraient, à certain jour de l'an, précipités dans le Thouet par-dessus le pont, sauf à eux à se sauver s'ils pouvaient. Cette coutume dura plus d'un siècle : on jetait ainsi le prieur à l'eau le jour de la Trinité, après l'avoir promené dans la ville, monté sur un âne, la figure tournée vers la queue, qu'il tenait en manière de bride. Quoiqu'il y eût toujours des hommes apostés près de la rivière pour sauver le moine immergé, il arriva cependant qu'un prieur se noya. Alors cette barbare exécution cessa, et fut remplacée par une forte allocation en blé, que le prieuré paya annuellement au baron

Cependant, pour que la tradition ne se perdît pas entièrement, chaque année, à la Trinité, on jetait dans le Thouet un mannequin habillé en religieux, après qu'un héraut avait crié : « De par monsieur le baron, on va jeter l'abbé dans l'eau. » Cette burlesque cérémonie n'a cessé d'avoir lieu que vers le milieu du XVIIIe siècle.

Il y avait en la ville de Montreuil une collégiale : lorsque l'un des chanoines prenait possession de son canonicat, il avait le droit de faire son entrée dans l'église de Notre-Dame du château à cheval, botté, éperonné et portant un faucon sur le poing.

La ville de Montreuil-Bellay n'est pas bien bâtie ; mais sa situation est heureuse. Le pont, construit il y a vingt-sept à vingt-huit ans, par les soins de M. Guignard, est d'une construction élégante. La première pierre fut posée en 1811 par M. Hely d'Oisel, préfet du département de Maine-et-Loire, en présence de plusieurs fonctionnaires des ponts-et-chaussées ; il n'a guère été terminé qu'en 1815. Cet édifice se compose de trois arches de cinquante-quatre pieds d'ouverture. Sa largeur entre les deux parapets est de vingt-quatre pieds.

En communication facile avec trois départements voisins, la petite ville de Montreuil-Bellay est assez commerçante, assez animée par le passage de la grande route. Les foires de ce chef-lieu de canton, dont la population est

d'environ 2,000 âmes, tiennent le dernier mardi de mars, le deuxième mardi de juillet, le deuxième mardi d'août, et le 21 décembre : elles durent un jour. Montreuil-Bellay est à quatre lieues sud de Saumur.

La commune du *Puy Notre-Dame* est, après Montreuil-Bellay, la plus considérable du canton : elle s'étend sur la rive gauche du Thouet, en bordant au sud l'arrondissement de Saumur. De Puy *(Podium andegavense)* est une petite ville bâtie sur une colline dominant la plaine fertile qu'arrose le Thouet. Cette ville paraît tenir son nom de sa situation sur une montagne, la première du pays des Andevages, en venant du territoire des Pictones. Une circonstance semble prouver que cette contrée était habitée à l'époque où ces deux peuples vivaient encore libres de toute dépendance étrangère : on trouve souvent, presque à la surface du sol, des pierres taillées en forme de coin et que les paysans nomment *pierres de Tonnerre*. Leur matière est la cornéenne de jaspe, l'amphibole, le silex ; elles présentent une extrémité tranchante et une autre en pointe..... ce sont évidemment des haches celtiques. On trouve aussi, aux environs du Puy Notre-Dame, des tombeaux romains et des médailles impériales des premiers siècles de l'ère chrétienne.

Mais ces objets antiques n'apprennent rien sur l'origine de la ville qui nous occupe, et les monuments historiques n'en font aucune mention avant le XIe siècle. Elle appartenait alors à Guillaume VI, comte de Poitiers, qui, après avoir combattu contre Geoffroi-le-Barbu, devint son défenseur zélé, mais malheureux. On attribue à ce prince la construction du château, de l'église et d'un monastère dans lequel il mit des Bénédictins. Le château n'existe plus ; le monastère a également disparu ; mais les siècles ont respecté l'église, jolie construction romane de la dernière époque. Son plan est celui d'une croix latine : elle présente trois nefs et un transept, le tout couronné de voûtes en plein-cintre. L'unité du caractère de l'architecture semble prouver que cet édifice a été construit d'un seul jet et en peu d'années. L'ornementation, riche et ingénieuse dans certaines parties, est byzantine. Par malheur quelques reconstructions et de malheureuses intentions de rajeunissement ont altéré la pureté du monument ; le temps et les passions humaines ont aussi aidé à ces altérations.

Louis XI, le père des collégiales, en établit une à Notre-Dame du Puy : ce chapitre, composé de treize chanoines, fut exempt de la juridiction épiscopale, et releva directement du saint-siége. Le même roi enrichit l'église du Puy, et Charles VIII lui fit à son tour diverses donations. Déjà de leur temps cette basilique réunissait de grandes richesses, qui augmentèrent encore dans la suite, parce que le chapitre avait le bonheur de posséder ce qu'on appelait

la ceinture de la Vierge, dont nous parlerons tout à l'heure. Longtemps l'église du Puy fut le but d'une multitude de pèlerinages; les *ex-voto* s'y multiplièrent, et la collégiale eut un trésor d'une valeur quasi-fabuleuse. Durant les guerres de religion, ce trésor fut enlevé, puis restitué.

Bodin a donné une description de la ceinture divine qui existe dans l'église du Puy Notre-Dame : nous ne pouvons mieux faire que de copier son texte. « Cette ceinture, dit-il (espèce de lanière assez malpropre), a cinq pieds de « longueur; elle est composée de trois bandes de damas cramoisi, recouvertes « de damas blanc, et réunies par deux médaillons d'argent doré. Chaque mé- « daillon renferme, sous un cristal, un petit morceau d'étoffe de douze à treize « lignes de longueur : ce sont ces petits morceaux d'étoffe qui faisaient, dit-on, « partie de la ceinture de la Vierge. Leur couleur est d'un rouge terne; le « tissu en est fin et serré; mais je ne puis dire s'ils sont de soie ou de laine... « Entre les deux médaillons, la ceinture a dix-neuf lignes de largeur; elle va « ensuite en diminuant par les deux bouts, qui sont fermés d'or comme une « aiguillette plate. Sur ces ornements d'or, sont gravées plusieurs figures re- « présentant des saints et des anges : le goût du dessin annonce que cet ou- « vrage a été fait sous le règne de Louis XI[1]. »

Or, voici ce qu'on sait de l'histoire de cette relique, d'après le récit de l'auteur des *Gestes des comtes d'Anjou*. Geoffroi Grisegonelle étant sur le point de combattre en champ-clos un chef danois nommé Berthold, sous les murs de Paris, la reine Constance lui envoya une portion de la ceinture de la Vierge, apportée de Constantinople par l'empereur Charles-le-Chauve. Geoffroi, plein de confiance dans cette ceinture précieuse, s'en entoura le cou, et marcha à son ennemi, qui, malgré sa force et son habileté redoutées, fut vaincu par le comte d'Anjou, déjà vieux. Ce prince, persuadé qu'il devait sa victoire au saint talisman, fit bâtir, comme nous l'avons dit en son lieu, l'église collégiale de Loches, et y déposa la divine ceinture. Plusieurs siècles après elle se trouva à l'église du Puy Notre-Dame, sans qu'aucun historien ait pris soin de nous apprendre comment elle y a été transportée.

Quoi qu'il en soit, la ceinture de la Vierge jouissait en France d'une réputation immense; les femmes enceintes l'invoquaient pour obtenir une heureuse délivrance : riches et généreuses, elles pouvaient même la ceindre. En vertu de sa puissance souveraine, Anne d'Autriche se la fit apporter à Saint-Ger-

1. Recherches sur la ville de Saumur, etc., t. II, p. 210 et 211.

main lors de ses deux grossesses quasi-providentielles [1]. Et, comme beaucoup de femmes ont ceint depuis cette miraculeuse ceinture, il est facile d'expliquer pourquoi Bodin la trouva assez malpropre lorsqu'il la visita.

Le contact d'une reine augmenta le crédit de l'objet qui nous occupe et les revenus du chapitre ; cependant Louis XIV, oubliant le concours de la précieuse ceinture à son heureux avénement en ce monde, fit un jour porter à la monnaie toutes les matières d'or et d'argent accumulées dans le trésor de l'église du Puy Notre-Dame : c'était de l'ingratitude.

En 1777 l'affluence des pèlerins, des pèlerines surtout, et l'importance des dons étaient devenues si considérables, qu'elles excitèrent la convoitise du curé de la paroisse : il se prit à contester aux chanoines la conservation du trésor où la ceinture était déposée. Une sentence des juges de Saumur accorda par provision au chapitre la clef de ce trésor; mais le parlement rendit en 1782 un arrêt en faveur du curé.

Quelques années plus tard une telle contestation n'aurait pas eu lieu : le talisman avait cessé d'être productif. Au commencement de ce siècle, Bodin ayant visité l'église du Puy, demanda ce qu'était devenue cette relique, depuis que la révolution avait enlevé, avec les autres richesses, la châsse qui la contenait ; nous laissons parler l'historien de l'Anjou : « Voici la ceinture, me répondit mon cicérone, en me la montrant sur le chapier... J'avoue que ma surprise fut extrême en voyant ainsi, dans la poussière et l'abandon, ce qui naguère encore était l'objet de la dévotion des peuples et des rois. Auprès de la relique était une petite pièce de monnaie (une pièce de deux liards). Cette chétive offrande, qui était là, me dit-on, depuis plus de quinze jours, annonçait assez que les pèlerinages n'avaient plus lieu... Hors de la commune du Puy Notre-Dame, on ne parle plus d'un objet si longtemps révéré, et personne à présent ne réclame l'honneur de le garder [2]. »

Une tentative a été faite cependant par le clergé moderne. « La ceinture de la Vierge, dit l'auteur des *Époques saumuroises*, a été rajeunie et recouverte d'une étoffe neuve de soie et d'argent; mais on n'a pas ranimé la foi mourante... Les médaillons renferment toujours cependant les mêmes parcelles merveilleuses... C'est que deux siècles se sont écoulés depuis le

1. Deux chanoines de la collégiale du Puy Notre-Dame furent chargés de porter à Saint-Germain la ceinture de la Vierge en 1638 ; l'un d'eux, nommé Gourdault, fut nommé aumônier de la reine après la naissance de Louis XIV.

2. Recherches historiques sur la ville de Saumur, tome II, page 145.

« dernier voyage de la ceinture à Saint-Germain [1]. » Il y a dans ce bref récit le texte de plusieurs gros volumes de morale et de philosophie.

La commune de *Cizay* est fort ancienne, s'il est vrai que Dagobert Ier y fit bâtir une église en 632, édifice dont, au surplus, il ne reste aucune trace, et dont on ignore même l'emplacement. Mais on y voit encore l'église de l'ancienne abbaye d'Asnières, fondée au commencement du XIIe siècle, par Bernard d'Abbeville, ami et compagnon de Robert d'Arbrissel. Cette abbaye, qui renferma bientôt un grand nombre de religieux, fut dotée richement par Giraut de Berlay en 1133, c'est-à-dire vingt-quatre ans après sa fondation. On croit que ce fut ce même Giraut qui fit bâtir l'église, édifice peu remarquable sous le rapport de l'art, où plusieurs seigneurs de la maison eurent leur sépulture : on y voyait entre autres celle d'Agnès, dernière dame du nom, qui porta la baronnie de Montreuil dans la maison de Melun.

La commune de *Brezé* se recommande par son château qui appartient à l'une des familles illustres de l'ancienne monarchie. Il est fait mention de ce château dès l'an 1065, dans l'acte d'une donation faite à l'abbaye de Saint-Florent par Gauthier de Montsoreau. Quant à la seigneurie de Brezé, le premier des possesseurs connus par les mentions de l'histoire, fut Pierre de Brezé, grand sénéchal de Normandie, qui jouissait d'une grande faveur sous le règne de Charles VII; mais, sous le successeur de ce prince, il n'en fut plus ainsi. Louis XI, pour éloigner Pierre de Brezé de sa cour, l'envoya au secours de Marguerite d'Anjou, reine d'Angleterre, avec un corps de troupes si faible, qu'il était difficile qu'une telle expédition eût un heureux résultat. Brezé, après avoir rendu quelques services au parti de Lancastre, se trouva bloqué dans une ville qu'il avait prise, et se vit contraint d'accepter une capitulation, et dut repasser le détroit avec le peu de troupes qui lui restait. Durant la guerre du *bien public*, Louis XI prêta l'oreille à des soupçons répandus sur Pierre de Brezé : ce seigneur répondit à cette accusation en se faisant tuer à la bataille de Montlhéry pour sauver la vie du monarque qui l'accusait : L'épitaphe de ce loyal chevalier rappelle cet acte de dévouement; la voici :

L'an mil quatre cent cinq avec soixante
A Monthléry, contre les Bourguignons,
Pour abolir la soubpeçon pesante
Du roi Loys, qui fut de ses mignons,

1. Époques saumuroises, page 480.

Je fus occis près de mes compaignons,
En lieu du roy, pour saulver sa personne.
Chevalier fus loyal à la couronne,
Grand seneschal toujours bien renommé
De Normandie. Hélas! Dieu me pardonne.
Pierre est mon nom, de Brezay surnommé.

Ce seigneur avait eu pour fils Jacques de Brezé, comte de Maulevrier, qui lui succéda dans la dignité du grand sénéchal de Normandie. Dès lors les Brézé furent prédestinés à de tristes mésaventures conjugales : Jacques épousa l'une des filles de Charles VII et d'Agnès Sorel ; or, voici ce qu'on lit dans la chronique scandaleuse de Louis XI : « Le sénéchal de Normandie, comte de « Maulevrier, s'en était allé à la chasse près d'un village nommé Rumiers-les-« Dourdan, à lui appartenant, et avecques lui y avait mené madame Charlotte « de France, sa femme, fille naturelle du feu roy Charles et de damoiselle « Agnès Sorel. Advint par male fortune, après que ladicte chasse fut faicte, « et qu'ils furent retournés au souper et au giste au dit lieu de Rumiers, le « dit sénéchal se retrahit (se retira) seul en une chambre, illec (en ce lieu) « prendre son repos de la nuict ; et pareillement sa dicte femme se retrahit en « une autre chambre, laquelle, menée de lescherie désordonnée, comme disait « son dict mari, tira et amena avecques elle un gentilhomme du pays de Poic-« tou, nommé Pierre de la Vergne, lequel estait veneur de la chasse du dict « sénéchal, et lequel elle fist coucher avec elle ; laquelle chose fut dicte au « séneschal par un sien serviteur. Lequel séneschal print incontinent son « espée et vint faire rompre l'uys, où estaient les dicts dame et veneur, lequel « veneur trouva-t-il en chemise, auquel il bailla de son espée dessus et au « travers du corps, tellement qu'il le tua ; et ce faict, s'en alla en une chambre « où il trouva sa dicte femme mucée (cachée) dessous la couste (lit de plume) « d'un lict où estoient couchés ses enfans, laquelle il print et tira par le bras « à terre. Et, en la tirant à bas, la frappa de la dicte espée parmi les mamelles « et estomach, dont incontinent elle alla de vie à trespas, et puis l'envoya « enterrer en l'abbaye de Coulons, et fit faire son service ; et fist enterrer le « dict veneur en ung jardin enjoignant l'ostel où il avait été occis. »

Cette scène sanglante se passa le 13 juin 1476 ; Louis XI, qui en fut informé sur-le-champ, menaça beaucoup le sénéchal : il fit briller au-dessus de sa tête le glaive des lois ; mais il se garda bien de le laisser tomber ; le cauteleux monarque revendit à Brezé cette tête qu'il pouvait prendre, moyennant cent mille écus. Avec cette somme, s'était-il dit, je ferai bâtir une belle cha-

pelle pour *ouvrer* d'autant dans la tâche laborieuse de mon propre salut..... Et que ferais-je, moi, de la tête d'un grand sénéchal, qui n'a tué que sa femme et un pauvre gentilhomme.

Jacques de Brezé avait eu de son épouse adultère Louis de Brezé, qui fut marié à Diane de Poitiers, maîtresse de François Ier, puis d'Henri II. Celui-là aussi, même indépendamment des amours royales de sa femme, eût eu plus d'une raison pour la perforer de son épée vengeresse; mais l'exemple de son père lui profita : il se dit sans doute qu'une vengeance conjugale lui coûterait trop cher. Revenons au château de Brezé.

En 1318, Jeanne de l'Etang, dame de Brezé, ayant épousé Pean de Maillé, lui avait porté la terre qui nous occupe. L'ancien manoir subsista encore longtemps après ce mariage; il ne fut guère remplacé qu'au commencement du XVIe siècle par le château qu'on voit aujourd'hui. Bodin rapporte qu'il fut bâti par Louis de Brezé, mari de Diane de Poitiers. Cet édifice a été reconstruit avec de grandes prétentions à la magnificence; mais il n'est point terminé. Des quatre corps de bâtiments flanqués de grosses tours à leurs angles, qui devaient être élevés, il n'en existe que la moitié; néanmoins ce qu'il y a est majestueux, quoique le goût n'ait pas présidé à la décoration extérieure de l'édifice, qui présente un amalgame assez indigeste des ordres corinthien et ionique, avec des détails bizarres étrangers à l'un et à l'autre. Au-dessus de la porte du vestibule, une niche maintenant vide contenait autrefois une statue en marbre blanc représentant Vénus couchée. Elle a été transportée dans l'intérieur du château; mais on lit encore sur la frise de l'entablement cette inscription, se rapportant à la statue :

Non Venus illa ego quam vani finxer poetæ;
Sum Venus hanc referens quam pius ignis alit.

Assurément ce ne fut pas cette Vénus-là qu'invoqua la femme de Jacques de Brezé; encore moins inspira-t-elle Diane de Poitiers.

Le fossé qui ceint le château, creusé dans le roc vif, a trente pieds de large; sa profondeur est de trente-cinq. Dans ce fossé étaient pratiqués des logements pour cinq à six cents hommes. On raconte que, dans une vaste salle appartenant à ces constructions souterraines, le maréchal de Brezé faisait battre de la fausse monnaie. Ce maréchal, qui avait épousé Nicole Duplessis, sœur du cardinal de Richelieu, commanda une armée en Allemagne en 1643; puis l'année suivante, l'armée des Pays-Bas fut mise sous ses ordres : il partagea ce commandement avec le maréchal de Châtillon, et la mésintelligence qui régna

entre eux rendit cette campagne stérile. Le maréchal de Brezé fut nommé ensuite gouverneur de l'Anjou, puis vice-roi de Catalogne; il fut aussi ambassadeur en Suède et en Hollande. (*Voy. Milly*, canton de Gennes.) Après le maréchal, la terre de Brezé appartint à M. de Dreux, conseiller au parlement de Paris.

On voit sur la commune de *Meron* une tombelle d'une certaine élévation, appelée par les habitants la Butte à Caloux. On y monte, vers le couchant, par un chemin assez large pour donner passage à une voiture.

Sur la commune de *Coudray* on a détruit en 1798 un dolmen assez considérable et composé de sept pierres. En arrachant ces pierres du sol, on a trouvé, à quatre pieds et demi de profondeur, deux squelettes placés l'un auprès de l'autre : leur proportion était de six pieds. Au premier attouchement, ils sont tombés en poussière, à l'exception des dents, qui étaient très-belles et sans aucune altération. Il ne se trouvait rien près de ces squelettes qui pût servir de base à des conjectures sur le temps de leur inhumation; mais, si l'on peut en juger par la taille élevée que les historiens de l'antiquité attribuent aux Gaulois, ces restes humains pouvaient appartenir à la période anté-gallo-romaine, ou du moins aux premiers temps de la conquête des Gaules.

Sur cette même commune du Coudray, et à deux lieues environ de Saumur, se trouvait, à la fin du XVIIe siècle, le fameux ermitage des Gardelles, où vécut pendant seize ans un personnage mystérieux, qui intrigua beaucoup la cour de Louis XIV et ce souverain lui-même. Cet ermite se nommait le frère Jean-Baptiste. C'était un vieillard bien fait et d'une taille au-dessus de la médiocre; son port était majestueux, son visage gai; ses yeux avaient de l'éclat et de la vivacité; ses manières annonçaient un homme bien élevé; on admirait son esprit et l'agrément de sa conversation; son commerce était édifiant. Il parlait quatre langues : le français, le latin, l'espagnol et l'italien; mais, à moins de nécessité absolue, il ne s'exprimait que dans la première, de peur qu'on ne conçût quelque estime pour lui. Malgré cette humble précaution, on demeurait persuadé de la supériorité morale du père, seulement après avoir lu cette inscription écrite au-dessus de la porte de sa cellule : *Monachus nudus, totius mundi dominus.* (Un solitaire dépouillé de tout est le maître de tout le monde.)

Le père Jean-Baptiste convenait qu'il avait porté les armes autrefois; il avait des connaissances dans l'art des fortifications, dans celui des siéges, et parlait en tacticien de la conduite des armées.

M. Grandet, curé de Sainte-Croix d'Angers, voulant écrire la vie du solitaire des Gardelles, demanda divers renseignements sur cet ermite à M. Tho-

mas, prêtre de Saumur, qui avait demeuré un an avec lui en Bourgogne; l'ecclésiastique consulté répondit : « Puisque vous souhaitez savoir, monsieur, ce que j'ai appris du père Jean-Baptiste, de lui-même, je vous dirai simplement et sans exagération ce que ma mémoire vous fournira. Pour ce qui regarde sa retraite du monde, j'ai supputé, par l'histoire de Louis XIII, qu'il y a environ soixante ans qu'elle se fit (1631 ou 1632), et voilà comment j'ai appris de lui cette première circonstance de sa vie. Comme j'avais entendu dire qu'il était Antoine de Bourbon, fils d'Henri-le-Grand et de Jacqueline de Beuil, comtesse de Moret, j'eus la curiosité, dans un de nos entretiens, de faire tomber le discours sur la bataille de Castelnaudary, qui se donna le 1er septembre 1632, où M. le duc de Montmorency fut pris, et où l'on prétend qu'Antoine de Bourbon fut tué. Il n'en fallut pas davantage pour faire parler ce bon vieillard, qui me dit en secret plusieurs particularités de ce combat que les historiens n'ont pas rapportées, mais entre autres choses, qu'étant entré dans le parti du duc d'Orléans, il était à trente pas de M. de Montmorency lorsque son cheval s'abattit sous lui, et qu'il fut fait prisonnier; qu'alors il se souvint d'une prédiction qui lui avait été faite *à la cour*, qu'il s'embarquerait dans un parti dans lequel, s'il n'y prenait garde, il pourrait bien perdre la tête; sur quoi il se détermina à quitter le monde et se dit à soi-même (voici ses propres paroles) : « Certes! je me mettrai si bas, et me cacherai si bien, « qu'on ne viendra pas me chercher là où je serai. » C'est pourquoi M. de Montmorency ayant été pris, et le reste de l'armée mis en déroute, il se trouva avec une douzaine de personnes de la première qualité qui avaient suivi Monsieur; et s'étant trouvés sur le bord d'une rivière dont ils ne connaissaient point le gué, un paysan qui se rencontra là fort à propos leur servit de guide pour passer à l'autre bord, et ils le récompensèrent si libéralement de sa peine, me dit notre bon solitaire, que le paysan gagna bien sa journée Lorsque ces messieurs furent en lieu de sûreté, il voulut attendre la nouvelle du sort de M. de Montmorency, et, ayant appris qu'il avait été décapité à Toulouse, notre solitaire crut que le temps d'accomplir son vœu était venu, et qu'il ne pouvait pas choisir une condition plus basse que celle d'ermite. Après qu'il m'eut fait ce petit récit, voyant qu'il s'était trop avancé, il changea de discours. »

Cependant le père Jean-Baptiste ne put exécuter son projet qu'avec de grandes difficultés : les précautions qu'il prenait pour se cacher ne faisaient qu'exciter la curiosité; les grands se déguisaient pour s'entretenir avec lui et tâcher de découvrir le secret de sa naissance. Longtemps après qu'il eut été retiré aux Gardelles, Mme de Rochechouart Mortemart, abbesse de Fonte-

vrault, le sollicita vivement de venir visiter son monastère, ce que n'avait pu obtenir de son vivant la précédente abbesse, Jeanne-Baptiste de Bourbon, fille d'Henri IV, et conséquemment sœur du solitaire, s'il était réellement le comte de Moret. Il est vrai qu'alors le père Jean-Baptiste habitait un ermitage du diocèse de Langres.

M. de Dreux, lorsqu'il était à sa terre de Brézé, se rendait souvent aux Gardelles, soit avec Mme de Dreux, soit avec des seigneurs de la capitale. Le frère Jean-Baptiste allait aussi quelquefois à Brézé; enfin un jour il se laissa conduire à Fontevrault. Mme de Mortemart reçut le vénérable solitaire avec l'expression du plus profond respect: elle lui demanda même sa bénédiction, qu'il lui refusa avec humilité, n'étant pas, disait-il, son supérieur. Il vit ensuite à la grille les religieuses, au nombre de plus de deux cents; elles lui demandèrent aussi sa bénédiction, qu'il consentit avec peine à leur donner.

Si quelques-unes de ces nonnes, vieilles comme le père Jean-Baptiste, se rappelèrent le seigneur léger et galant de la cour de Louis XIII qui s'était appelé le comte de Moret, l'opinion généralement reçue de son identité avec l'ermite des Gardelles, dut être traversée par d'étranges souvenirs.

On était frappé de la ressemblance du solitaire avec Henri IV, dont on lui présentait quelquefois le portrait. Alors le père Jean-Baptiste se montrait fort ému et se retirait bientôt, afin que cette émotion ne devînt pas indiscrète.

Vers 1687 on ne parlait à la cour que de l'ermite des Gardelles; Louis XIV lui-même finit par s'occuper beaucoup de lui, et chargea le marquis de Châteauneuf de prendre d'exactes informations sur ce solitaire mystérieux. Ce ministre écrivit à l'abbé d'Asnières, qui lui apprit tout ce que nous venons de rapporter, avec quelques autres circonstances mentionnées ci après. Interrogé sur son âge en 1676, il avait répondu qu'il avait *trois vingt-dix ans :* ce furent ses termes; ce qui, en entendant par là soixante-dix ans, n'eût porté son âge en 1687 qu'à quatre-vingt-un ans; mais les ermites ses frères assuraient qu'il devait toucher au complément de sa quatre-vingt-quinzième année. Cet âge venait encore confirmer l'identité du solitaire des Gardelles avec ce brillant comte de Moret, si renommé à la cour de Louis XIII pour sa galanterie, sa bravoure et sa légèreté.

Voici, selon les informations prises par le marquis de Châteauneuf, quelle fut l'origine de l'ermitage des Gardelles. Le frère Jean-Baptiste, après avoir longtemps habité dans le diocèse de Langres l'ermitage de Saint-Pérégrin, fatigué au sein de sa vie cénobitique de se voir traiter en fils de roi, s'éloigna de la Bourgogne avec quelques autres solitaires, décidé à se rendre en Normandie, et à s'établir au bord de la mer. Mais s'étant arrêté à l'abbaye d'As-

nières pour s'y reposer, il convainquit bientôt l'abbé de son mérite, et ce religieux lui offrit, à un quart de lieue du monastère, un petit terrain planté en bois taillis, et au bas duquel coulait une belle fontaine. « Cela me suffit, répondit Jean-Baptiste, je ne cherche qu'un peu de bois pour me cacher et un peu d'eau pour bâtir quelques cellules avec de la terre. » En effet, le vénérable solitaire et ses compagnons construisirent en ce lieu leur ermitage, composé de cellules petites et fort basses. L'ameublement consistait dans une paillasse, une petite table, un crucifix, quelques images et quelques bons livres.

Les solitaires des Gardelles étaient habillés de blanc; ils ne portaient point de linge; pour chaussure, ils n'avaient que des soques. Le père Jean-Baptiste ayant refusé d'être leur supérieur, ils n'en reconnaissaient point parmi eux, et vivaient sous l'obéissance de l'évêque d'Angers, qui les affectionnait. Ces ermites paraissaient vivre de leur travail; ils ne quêtaient jamais, n'avaient point de tronc chez eux, et faisaient eux-mêmes beaucoup d'aumônes : on ne vit pas une seule fois le pauvre sortir des Gardelles les mains vides. Le père Jean-Baptiste assistait particulièrement les pauvres gentilshommes : les dons considérables qu'il leur faisait étaient inexplicables ou confirmatifs des probabilités de son illustre origine, sans que, dans cette dernière hypothèse, on pût cependant découvrir d'où le vénérable solitaire tirait les secours qu'il offrait à cette noblesse nécessiteuse.

La correspondance entre le ministre Châteauneuf et l'abbé d'Asnières dura plus d'une année, sans que le premier pût affirmer à Louis XIV que l'ermite des Gardelles fût le comte de Moret. Enfin, après la lecture et la dernière lettre de cet abbé, qui lui avait été faite par Racine, historiographe de France, le roi dit : « Il suffit que cet ermite soit homme de bien ; puisqu'il ne veut pas « être connu, il faut le laisser en paix, et ne nous point opposer à ses desseins. »

L'ermite des Gardelles mourut le 24 décembre 1688, âgé de quatre-vingt-seize ans, et fut enterré dans la petite chapelle de son ermitage. Plus tard, les solitaires qui lui survécurent ayant été accusés de favoriser la contrebande du sel, leur retraite fut détruite, et l'on transporta les restes du père Jean-Baptiste dans l'église paroissiale de Coudray.

A peine un amas de pierres informe rappelle-t-il aujourd'hui l'humble asile où vécut pendant seize ans un fils du magnanime Henri IV, car on ne doute plus que ce solitaire ne fût le comte de Moret. Une douzaine de chênes que l'on voit autour de ces débris, passent pour avoir été plantés par le père Jean-Baptiste lui-même près de sa cellule. La mémoire du royal solitaire est encore en vénération dans le pays, et les voyageurs s'écartent quelquefois de leur route pour visiter les vestiges de sa demeure.

Dans l'angle formé par le confluent de la Dive et du Thouet, sur la commune de *Saint-Just*, se rencontrent de nombreux débris attestant le séjour des Romains : débris dont l'existence et la nature ont porté Bodin à penser que là fut la ville antique de *Lezon*. Une partie de l'emplacement qu'elle occupait se nomme encore la Haute-Voie ; ce qui donne lieu de présumer qu'une voie romaine, sans doute celle d'Angers à Poitiers, traversait cette ville. Le territoire qui nous occupe abonde en objets semblables à ceux que l'on trouve dans le camp de Chenehutte ; on y découvre une multitude de tombeaux ; enfin les restes d'un pont jadis jeté sur le Thouet sont évidemment de construction romaine. A diverses époques, beaucoup de médailles d'or, d'argent et de bronze ont été recueillies en ce lieu, ainsi que des poteries élégantes ; on y a découvert aussi un tronçon de colonne richement sculpté, ce qui semble prouver que la ville de Lezon renfermait de beaux édifices. Maintenant à quelle époque cette cité antique, ainsi que celle d'Orvanne, dont nous parlerons ailleurs, fut-elle détruite ? aucun témoignage historique ne le mentionne Bodin observe que ces villes n'existaient déja plus lors de l'établissement du monastère de Saint-Florent au XIe siècle, puisque les archives de cette abbaye, où les villes, bourgs et villages alors existants sont dénommés, ne contiennent pas les noms d'Orvanne et de Lezon, sans doute ruinées par les Visigoths, les Francs ou les Normands.

Les communes assez importantes du canton de Montreuil-Bellay, dont nous n'avons rien à dire, sont celles de *Vauldenay, Saint-Cyr* et *Epieds*. Tout ce territoire, traversé du nord au midi par les rivières du Thouet et de la Dive, puis par le Thouet seul, est fertile et bien cultivé.

Le canton de *Gennes* est limitrophe vers l'ouest de l'arrondissement d'Angers ; au nord, il borde la Loire dans toute son étendue : c'est le territoire le plus boisé de l'arrondissement de Saumur. L'origine antique de *Gennes*, petite ville située sur la rive gauche de la Loire, est facile à constater : plusieurs vestiges considérables de constructions romaines y subsistent. Les plus importants de ces restes d'antiquité sont pour ainsi dire enchâssés dans les murs de l'église de Saint-Eusèbe, au nord et au midi de cet édifice : ce sont deux pans de muraille en moellons de petit appareil et imbriqués. Tout porte à croire qu'à Gennes, comme en tant d'autres lieux, les premiers chrétiens se servirent du temple païen qu'ils y trouvèrent, et, lorsque leurs successeurs réparèrent ou reconstruisirent cette basilique primitive, ils conservèrent ce qui, du monument romain, pouvait être conservé, comme gage d'antiquité.

Dans la même ville, l'église de Saint-Vétérin offre aussi des portions de

murs, de colonnes et même de voûtes antiques qui paraissent également avoir appartenu à un temple. On peut remarquer encore que des débris de tombes ont été employés à la construction des murs de cette église.

Non loin de Saint-Vétérin, il existe des ruines d'un troisième édifice romain d'une forme circulaire, et construit comme les précédents, en petits moellons carrés, avec alternatives de trois rangs de briques. Le mur subsistait à environ deux mètres d'élévation. Les restes d'un aqueduc, qui se trouvent à quelques toises au-dessus de ces ruines, font présumer qu'il y avait là une usine ou des bains; mais le peu de développement de ce monument ne permet pas de penser qu'il ait servi aux jeux du cirque.

Du reste, en sortant de Gennes par le vieux chemin de cette ville à Saumur, et dans la direction du camp de Cheuehutte, dont nous parlerons bientôt, on rencontre un fragment de la voie qui communiquait de ce camp au *vicus* de Gennes, considérable sans doute, à en juger par la pluralité des temples que les Romains y avaient. Cette partie de route antique est facile à reconnaître: le chemin, en cet endroit, se trouve couvert de larges dalles posées à plat, et tellement bien jointes entre elles que le temps n'a pu en détruire l'arrangement symétrique.

La petite ville que nous décrivons, bien déchue de sa splendeur antique, fit partie, au moyen âge, de la baronnie de Trèves, puis du marquisat, et enfin du comté de ce nom. Des lettres patentes rendues en 1751, transférèrent la justice du comté en la ville de Gennes, où elle resta jusqu'à la révolution.

Ce chef-lieu de canton a pris de l'importance dans les temps modernes, surtout depuis la construction du joli pont suspendu jeté en ce lieu sur la Loire, et qui communique avec l'importante commune des Rosiers et la grande route de Paris à Angers par la levée. Le port de Gennes contribue aussi à rendre cette localité très-commerçante, en favorisant l'embarquement des produits variés de la rive gauche. La situation de ce chef-lieu de canton est enchanteresse: on ne peut se lasser de l'admirer, lorsque, parvenu péniblement à gravir le coteau que couronne l'église de Saint-Eusèbe, on porte sa vue sur la vallée de l'Anjou, qui s'offre ici avec toute sa majesté. La population de Gennes, dont l'accroissement a été rapide depuis quelques années, atteint presque, aujourd'hui, le chiffre de 2,000 habitants: cette population, active, commerçante, industrielle, est en voie de progrès, sous le rapport de la prospérité comme sous celui du nombre. Les foires de Gennes tiennent le premier vendredi de chaque mois. Cette ville est à quatre lieues ouest de Saumur.

A une petite distance de Gennes, au lieu dit la Payerie, on voit un dolmen d'assez grande dimension. Dans la commune, il existait aussi plusieurs peulvans,

qui ont été arrachés pour servir à des usages vulgaires : nous vivons à une époque où *les dieux* de bien des croyances *s'en vont*.

Selon les plus anciens chroniqueurs de l'Anjou, le bourg de *Trèves* remonte aux premiers siècles de la monarchie ; il s'appelait, dans ces temps reculés, *Clementiniacum*. Alors la Vienne coulait sur ce territoire et même plus bas encore, et le bourg, quelle qu'en fût l'importance, était situé sur la rive gauche de cette rivière. Après la bataille de Pontlevoy, une trêve ayant été convenue entre Eudes, comte de Blois, et Foulques Nerra, elle fut signée à *Clementiniacum*. Mais à la suite de cette conclusion, le comte d'Anjou, redoutant Gilduin, gouverneur de Saumur, se décida à faire construire, sur le lieu même où la trêve avait été arrêtée, une forteresse qui en reçut le nom.

Telle est au moins l'origine la plus généralement admise de la tour de Trèves, et les historiens modernes de l'Anjou ont adopté cette version. En voici une autre qui nous est communiquée par M. de Foss, propriétaire de plusieurs domaines considérables dans le canton de Gennes, et qui s'est livré à des recherches sur l'antiquité de ce pays. Nous copions la notice de M. de Foss en ce qui concerne le château de Trèves : notice qui, à part la différence d'opinion sur l'origine de ce fort, offre des données historiques que nous n'avons pas trouvées ailleurs aussi complètes.

« Au VIIIe siècle, le littoral de la Loire compris entre Montsabert, Gennes, Cunault et le coteau le plus rapproché de Saumur, avait été accordé en fief aux ducs d'Aquitaine. La Seine, occupée dans le siècle suivant par les Normands, n'offrait plus de débouchés certains, et les bateaux marchands, pour tromper l'espoir de ces barbares, remontaient la Loire, assurant ainsi le commerce du Mans (sans doute par les communications de la Mayenne et de la Sarthe). L'assiette du camp romain à Chenehutte, commandant les deux rives, avait aidé puissamment les habitants à empêcher les Normands de débarquer ; aussi cet endroit avait-il reçu le nom de *Montée forte* ou *au Duc*. Plus tard, lorsque les forces nombreuses des hommes du Nord, enveloppant la France de la Manche au golfe de Gascogne, leur eut donné le moyen de débarquer, et que la paix boiteuse de Karle (Charles-le-Simple) eut laissé les pays riverains dans une alerte continuelle, la France féodale, se défendant partiellement, ne pouvait apporter à leurs invasions un sûr obstacle. Ce fut alors que chacun se retrancha le mieux qu'il put, et que l'on construisit, en 861, non loin du point que les Romains avaient primitivement choisi, et comme ouvrage avancé, la tour qui reçut plus tard le nom de Trèves.

« Lors de l'occupation du Saumurois par Gilduin le Danois, dit encore M. de Foss, la tour fut l'apanage d'un de ses compagnons, jusqu'au moment où Foul-

ques III vint s'emparer traîtreusement de la ville de Saumur. Ce dernier fit de la tour de Trèves une prison et la crénela. N'osant s'enfermer dans Saumur, où il était exécré, il fit détenir en ce fort les nobles hommes d'armes saumurois qu'il avait pris, et y séjourna lui-même.

« En quittant le pays, Foulques y laissa son fils ; celui-ci, digne émule de son père en exactions[1], profitait de l'emplacement du castel pour fondre sur les habitants de la rive opposée ; puis il rentrait dans la tour après ses brigandages.

« Le pays, dégarni d'une partie de ses habitants par les migrations qui suivirent le travail successif des levées, n'offrait aux châtelains que peu d'apports réels ; aussi l'occupation de la tour fut-elle souvent ambulatoire. L'un des propriétaires, Thomas de Montfort, à ce que l'on croit, en fit hommage à Louis-le-Gros, vers l'an 1115 ; puis elle passa, comme partie de l'héritage du duché d'Anjou, au roi d'Angleterre. La trêve dont elle prit le nom y fut signée au XIIe siècle, entre les rois de France et d'Angleterre. Les Anglais la possédaient encore en 1209 ; mais nous voyons plus tard qu'elle fut inféodée, et que Geoffroi de Londres, évêque du Mans, prenait le nom de baron de Trèves en Anjou (années 1234 à 1255).

« A la fin du XIVe siècle, la tour de Trèves appartenait à la maison d'Harcourt de Montgommery ; plus tard elle passa à une dame de Melun, comtesse de Lancy, puis, en 1417, à Robert-le-Maçon, par l'acquisition que ce seigneur en fit, moyennant la somme de quatre mille livres[2]. »

La terre de Trèves, selon Bodin, avait alors peu de dépendances, quoique le titre de baronnie y fût attaché ; mais Robert-le-Maçon ayant rendu de grands services comme baron de Château-du-Loir, maître des requêtes, conseiller du roi de Sicile, chancelier du Dauphin (depuis Charles VII), celui-ci concéda en 1420 à Robert des droits de péage sur toutes les marchandises qui passaient par terre et par eau devant le château de Trèves. Lorsque Charles VII régna, Robert-le-Maçon fut chancelier de France.

La tour de Trèves, telle qu'on la voit aujourd'hui, passe assez généralement pour avoir été reconstruite par Robert-le-Maçon : son caractère est en effet celui d'un monument des premières années du XVe siècle ; et, soit que le fort primitif eût été bâti au IXe siècle, soit qu'il ne datât que du XIe, il ne reste dans sa construction actuelle, aucune partie ni de l'une ni de l'autre époque. Cette forteresse est une grosse tour ronde dont les murs sont d'une extrême épais-

1. Foulques Nerra ne commit d'exactions qu'en pays conquis ; Geoffroi-Martel en accabla l'Anjou.
2. Notice manuscrite communiquée par M. de Foss.

seur, et divisée intérieurement en cinq étages voûtés en ogives, avec nervures convergeant vers une clef en forme d'écusson portant une fleur de lis. On communique aux étages par un bel escalier pratiqué intérieurement au midi. Le monument s'appuie au sud contre un rocher de tuf blanc. On est conduit à l'entrée unique de la tour, située au levant, par un pallier extérieur; la porte est défendue par un machicoulis. On parvient au pallier par une esplanade pratiquée sur le rocher, et sans autre abord qu'un escalier dérobé creusé dans le flanc de cette même roche, sous les bâtiments séparés de la tour qu'habitaient les seigneurs de Trèves, et qui n'existent plus.

Des terrasses du château on parvenait, après avoir passé deux ponts-levis, à un autre château appelé Barbacanne, bâti au sommet du coteau. Ce château fit d'abord partie de la terre de Trèves; il en fut ensuite séparé, et appartint, dit M. de Foss, à un seigneur nommé Arondeau. Enfin, les puissants seigneurs de Trèves ayant fait subir de longues chicanes au seigneur de Barbacanne, finirent par l'expulser, et son château devint un des forts protecteurs de Trèves.

Robert-le-Maçon mourut à son château de Trèves en 1442, et fut inhumé dans l'église paroissiale. On y voit encore son tombeau, sur lequel il est représenté revêtu de la simarre de chancelier, couché sur le couvercle du sarcophage, et les pieds appuyés sur un mouton. La tête de la statue a été séparée du corps, sans doute à une époque où l'on guillotinait aussi les nobles de pierre, mais elle n'a pas été enlevée.

Robert-le-Maçon n'ayant point laissé de postérité, la terre de Trèves échut à René-le-Maçon, son frère, qui, mort sans enfants, la laissa à Guillemette-le-Maçon, sœur des deux précédents titulaires. Cette dame porta en mariage ce domaine au sieur Filatre Chevallier, seigneur d'Huillé près Durtal. La baronnie sortit bientôt de cette maison pour passer à celle de Monteclair; plus tard elle appartint à la famille de Villeprouvée : en 1530 François de Villeprouvée déclara qu'il tenait la baronnie de Trèves directement du roi, comme relevant de son château de Saumur. En 1573, Trèves avait pour baron un seigneur d'Avangour; avant 1642, ce domaine passa aux comtes de Laval, qui en furent promptement dépossédés, de la souveraine volonté du cardinal de Richelieu, en faveur du maréchal Urbain de Maillé-Brezé, son beau-frère.

« Le maréchal duc de Brezé, dit à ce sujet M. de Foss, possesseur de la terre de Milly, convoitait la baronnie de Trèves, à cause de sa proximité de la Loire et des beaux droits honorifiques qu'elle possédait. Il fit aux comtes de Laval la proposition de l'acheter; ils s'y refusèrent; le maréchal insista; nouveau refus. Alors Urbain de Maillé fit intervenir le cardinal, qu'il était dan-

gereux de refuser. Le comte de Laval le sentit, et crut devoir céder à des instances qui ne tardèrent pas à prendre le caractère de la menace. Le 16 du mois de mars 1642, M. de Laval vendit la baronnie de Trèves au cardinal ministre, qui la transmit immédiatement à son beau-frère pour le prix d'acquisition (deux cent mille livres). Sans doute après la mort de Richelieu, Hilaire de Laval essaya de rentrer dans le domaine de Trèves, à titre de retrait lignager. Le maréchal apaisa le réclamateur en faisant ériger sa baronnie de Lezay en marquisat[1]. »

Par le mariage de Claire-Clémence de Maillé, unique héritière d'Urbain, avec Louis de Bourbon, premier prince du sang (le grand Condé), la terre de Trèves passa dans cette illustre maison, qui héritait en même temps de tous les biens, fiefs et droits d'Urbain de Maillé. Le vainqueur de Rocroy rendit hommage au roi en décembre 1681, pour sa baronnie de Trèves, toujours vassale du château royal de Saumur.

Les nombreux fiefs-liges de la seigneurie de Trèves devaient, selon leur importance, quarante, vingt ou quinze jours de garde en la tour, à la réquisition du baron. Quelques-uns devaient, en outre, un cheval de service, des mailles d'or ou une paire d'éperons dorés.

Par acte d'échange de 1747, Trèves passa au comte d'Etrée : cet acte fut signé par le comte de Charolais, comme tuteur du prince de Condé, avant-dernier du nom. Immédiatement le comte d'Etrée revendit ce domaine au comte de Stapleton, seigneur irlandais, l'un des compagnons du roi Jacques. Louis XV, voulant fixer cette famille en France, érigea la baronnie de Trèves en comté par lettres patentes de 1747, et joignit à la baronnie tous les autres domaines en relevant.

En 1789, après la mort de Jean de Stapleton, ses domaines furent partagés entre ses enfants : la république, aux droits de l'un d'eux, supposé en émigration, mit le séquestre sur la totalité des domaines, et en fit faire l'estimation par deux experts, l'un pour le gouvernement, l'autre pour les héritiers Stapleton. D'après cette estimation, chaque co partageant, y compris la république, eut une portion des domaines du comte : Trèves fut le lot de M. Charles-Joseph-Amable de Richard, baron de Castelneau, aux droits de son épouse, Mlle Gobin de Montreuil, héritière comme petite-fille de Stapleton.

Cette même portion d'héritage (Trèves) est passée, par suite d'acquisition du 29 octobre 1822, dans la maison de Foss, qui déjà possédait une majeure

1. Notice manuscrite communiquée par M. de Foss.

partie des domaines de l'ancien comté, en vertu de divers acquêts faits antérieurement par la famille Letheulle, avec laquelle elle avait fait alliance.

Des réparations urgentes ont été faites à la tour de Trèves par le nouveau propriétaire, auquel on doit savoir gré d'avoir assuré la conservation d'un monument historique qui forme, sous les regards du voyageur, un point de vue aussi pittoresque qu'imposant.

En s'occupant de ces réparations, M. de Foss a découvert, sur la muraille de celui des souterrains appelé le Corps-de-garde, un dessin d'une sculpture informe représentant un sujet sacré, auquel il attribue une grande ancienneté : il nous en a communiqué un croquis. Franchement, nous croyons cette combinaison de traits mal ciselés sur le roc l'œuvre d'une ignorance quasi-moderne, plutôt qu'une ébauche remontant à l'enfance de l'art.

L'église de Trèves, bâtie sur un coteau, est un édifice gothique ; mais à part le tombeau de Robert-le-Maçon, elle ne présente aucun intérêt sous le rapport archéologique. Il n'en est pas ainsi de la chapelle de Saint-Macé, dont les ruines joncheront bientôt le sol au pied de l'église paroissiale. Cette chapelle, jadis dépendante du monastère de Saint-Florent, avait le titre de prieuré. Ce qui reste de ce vieux monument laisse reconnaître une de ces imitations des constructions romaines que l'on rencontre communément en Anjou, et que conséquemment on peut faire rapporter aux premiers siècles de la monarchie franque. Cependant les vestiges du prieuré de Saint-Macé ne caractérisent pas un édifice d'une époque antérieure au IXe siècle : cet âge se révèle par le caractère des colonnes sur lesquelles s'appuient les retombées des voûtes plein-cintre des deux arcades subsistantes. C'est uniquement, d'ailleurs, dans cette partie de la construction que l'on retrouve des inspirations du style romain. Le surplus de la ruine décèle le travail de divers âges, et accuse des intentions de fortification, assez prononcées dans l'existence d'une muraille dont la chapelle était entourée.

L'intérieur de cet édifice semble attester qu'il appartint à une commanderie ou à un prieuré de Malte : les fresques et les sculptures dont on retrouve les traces, reproduisent partout la croix de cet ordre ; le dallage de l'église, fait en blocage de grès, dessine une suite de croissants, s'enchâssant les uns dans les autres avec beaucoup de symétrie.

Après tout, sur ce coteau que les Romains occupèrent certainement, ainsi que le prouve le camp de Chenehutte, il se pourrait que ces dominateurs eussent eu quelque annexe de leur établissement, et que la chapelle de Saint-Macé elle-même eût remplacé un temple païen. Cette conjecture reçoit une certaine autorité de la découverte récente d'un autel antique faite sur cet emplacement.

Un examen approfondi et souvent renouvelé des ruines que nous décrivons par M. de Foss, lui a fait découvrir d'autres vestiges qui, nous l'avouons, nous ont échappé, lorsque nous avons visité le prieuré de Saint-Macé. Voici les détails dont nous sommes redevables à l'obligeance de cet investigateur.

« En suivant le mur d'enceinte l'on arrive à une entrée qui donne sur le midi, et par laquelle on parvient dans un espace de douze à quinze mètres derrière l'église, et dont un de ses côtés sert de clôture. Les autres faces sont également fermées. Ce qu'il y a à remarquer dans ce carré, c'est que, plus on l'examine avec attention, plus il est difficile de se rendre compte quelle pouvait en être la destination : son genre de construction annonce qu'on a voulu fortifier cet endroit par des murs d'une très-grande épaisseur ; mais ce qu'il y a ici de singulier, c'est qu'on trouve, dans l'épaisseur des murs une infinité de petites niches voûtées, sculptées et de plain-pied avec le sol. Leur hauteur est d'environ un mètre et demi sur cinquante centimètres de largeur ; elles sont toutes sur la même ligne et également espacées. Le côté du nord, fermé par le mur de l'église, en est dépourvu. Le côté du couchant présente une porte qui vient donner sur une esplanade avancée et dominant tout le vallon presque à pic. En cherchant à deviner à quoi pouvaient servir cette place carrée et les petites niches, tout porte à croire que ce devait être un corps-de-garde romain, placé comme avant-poste pour garder les approches du vaste camp de Chenehutte, dont Saint-Macé n'est éloigné que d'une demi-lieue. Les niches devaient servir à recevoir les armes des soldats. »

Cette conjecture, que nous croyons fondée, est surtout appuyée par l'existence de nombreux tombeaux que l'on ne cesse de découvrir sur ce coteau, comme dans tous les lieux qu'occupèrent les stations romaines. Ces tombes renferment des médailles, des vases, des armes appartenant à l'antiquité romaine : beaucoup de ces objets ont été déposés au musée de Saumur.

Nous avons rapporté précédemment les vicissitudes éprouvées par les religieuses du couvent de la Fidélité, qui exista jadis sur la terre de Trèves : il avait été fondé par Pierre de Laval, marquis de Trèves, et Isabelle de Rochechouart-Mortemart, son épouse. On se souvient que ces bonnes sœurs, qui suivaient la règle de saint Benoît, furent chassées de leur communauté par les inondations, et qu'elles se réfugièrent à Saumur, où d'autres calamités les attendaient.

On ne peut quitter la commune de Trèves sans avoir visité la célèbre église de Notre-Dame de Cunault, l'un des plus beaux monuments religieux de l'Anjou. Selon une ancienne légende, cette basilique fut bâtie par Dagobert Ier, au VIIe siècle : mais il faut s'étonner que Bodin et quelques autres historiens aient pu

faire rapporter à ce temps l'édifice splendide qui existe aujourd'hui. Il ne faut qu'un instant d'examen pour reconnaître qu'il appartient à l'ère de transition, c'est-à-dire à la fin du XIIe siècle ou au commencement du XIIIe. Tout, dans le caractère de ce monument, sert à confirmer cet âge : voûtes, piliers, ogives encore timides, croisées à un seul meneau ; il est difficile de s'y méprendre. L'église se compose de trois nefs, et les bas-côtés se réunissent pour former l'abside. Les piliers sont formés de colonnes groupées ; leurs chapiteaux, qui offrent une immense variété de sujets, rappellent parfaitement l'originalité bizarre des artistes de l'ère de transition, nullement l'absence totale d'art propre aux édifices du VIIe siècle. Il est vrai de dire que quelques sculptures de ces chapiteaux et d'autres détails font allusion au règne de Dagobert ; mais c'est un hommage rendu à sa mémoire par des artistes d'une époque bien postérieure à la sienne. Le dallage de cette église présentait autrefois des incrustations en terre blanche dans des carreaux rouges : cette combinaison produisait une sorte de mosaïque d'un effet très-agréable ; on en voit encore quelques vestiges dans une partie de la nef.

Depuis la suppression de l'abbaye de Cunault, un mur de refend sépare l'église en deux parties : l'une d'elles a été conservée au culte ; l'autre, comprenant le chœur et trois jolies chapelles qui l'ornaient, est devenue une grange. Cet édifice, remarquable surtout par son étendue, avait beaucoup souffert depuis un demi-siècle ; des réparations urgentes y ont été faites récemment, et l'on s'occupe, dit-on, d'assurer la conservation du monument.

Le camp romain de *Chenehutte*, dont nous avons parlé plus haut, est situé dans la commune de ce nom, au sommet du coteau qui domine le cours de la Loire : la plate-forme où il est assis est à cent quarante ou cent cinquante pieds au-dessus du fleuve ; de ce côté, c'est-à-dire au nord, l'abord en est inaccessible. Un ravin, au fond duquel coule un ruisseau qui se jette dans la Loire, le défend à l'est et au sud. C'est du côté de l'ouest que l'art a dû compléter le système de la fortification romaine. Celle-ci consiste en un large rempart formé en partie d'énormes blocs de grès ; sa hauteur, décroissante à mesure qu'il s'approche de l'escarpement, est, à sa plus grande élévation, de vingt-un pieds ; sa plus grande largeur à sa base est de quatre-vingt-dix ; sa longueur d'environ sept cent cinquante pieds. Un fossé d'une grande profondeur, jadis creusé derrière ce rempart, est comblé. On voit que l'art contribuait peu à la défense de cette position romaine ; son escarpement faisait sa principale force.

Le camp lui-même présente un espace ovale d'environ quatre cent soixante quinze toises ; sa longueur est de cent quatre-vingt-cinq, sa largeur de cent vingt-cinq. On doit présumer qu'il existait au centre de ce camp, qui pouvait

contenir une légion, des bâtiments, soit pour l'habitation des chefs, soit pour renfermer des approvisionnements : quelques amas de briques que l'on trouve dans cette enceinte attestent l'existence de ces anciennes constructions. En creusant la terre pour planter la vigne, qui depuis une soixantaine d'années couvre le camp, les vignerons rencontrèrent un massif de briques qu'ils ne purent entamer. Peut-être est-ce le pavé mosaïque d'une chambre du château qui fit donner au camp lui-même le nom de *Chatelier* dans les traditions du pays.

Presque à la surface du sol, on découvre aussi, dans toutes les parties de l'espace, des fragments de vases et de poterie, dont quelques-uns offrent des dessins de bon goût. Une assez grande quantité de ces fragments a été déposée au musée de Saumur. Les fouilles faites à la station de Chenehutte ont produit aussi un grand nombre de médailles appartenant aux règnes des Césars, depuis Auguste jusqu'aux Antonins, époque probable à laquelle le camp a cessé d'être habité, sans qu'on puisse dire précisément en quel temps il avait commencé à l'être. Parmi ces médailles, Bodin en cite une assez curieuse se rapportant au règne d'Auguste ; elle paraît avoir été frappée pour rappeler le concours de la colonie de Nîmes à la victoire d'Actium : on voit sur une des faces un crocodile enchaîné à un palmier avec cette légende : COL. NEM. (*Colonias Nemausensis*) ; l'autre face offre les têtes d'Auguste et d'Agrippa, son gendre, avec cette inscription : IMP. DIVI. F. (*Imperator divi filius*). Agrippa, qui commandait la flotte à Actium, a, sur cette médaille, le front ceint de la couronne rostrale.

On doit présumer que la légion romaine stationnée à Chenehutte enterrait ses morts hors de l'enceinte du camp, du côté de la plaine : on y a découvert de nombreux vestiges de tombes en pierre coquillière de Doué ; quelques tombeaux non brisés se sont même trouvés parmi ces débris, et les squelettes qu'ils contenaient étaient encore entiers.

Au fond du ravin qui défendait l'un des côtés du camp, on remarque quelques ruines de construction : là, suivant la tradition locale, les Romains enregistraient et marquaient d'une feuille de lierre au bras les Gaulois qui venaient se ranger sous leurs aigles. Ce lieu est encore appelé la *Marquerie*.

L'historien Bodin pense, après La Sauvagère, que le camp de Chenehutte pourrait être la *Sativa Robrica*, que Damville, dans sa carte des Gaules, a placée à Longué. Quoi qu'il en soit, du camp que nous venons de décrire partait une voie dans la direction du sud-ouest : c'était celle passant à Doué dont nous avons parlé précédemment. Bodin croit que cette route antique se dirigeait ensuite vers la ville de Lezon, située dans l'angle formé par la jonction du Thouet et de la Dive, et que nous avons mentionnée précédemment.

A l'ouest du camp, selon le même écrivain, existait une ville antique appelée Orval ou Orvanne, et qui n'était éloignée de cette enceinte fortifiée que d'environ cinquante toises. L'étendue de ce *vicus* pouvait être de six cents toises de long sur cinq cents de large. Nulle trace d'enceinte murale n'a été découverte autour; mais une multitude d'objets attestent qu'une population plus ou moins considérable a vécu sur cet emplacement. On trouve, en remuant le terrain sablonneux étendu à la superficie, des fragments de verre blanc ou bleu, des parcelles de poterie ou des vases destinés aux usages domestiques. Aux environs de la ville on a découvert aussi des tombeaux en pierre de Doué, composés de deux pièces, l'une servant de bière, l'autre en formant le couvercle. Plusieurs de ces tombeaux sont posés sur un plan incliné : les pieds se trouvant ainsi plus bas que la tête; tous ont la face tournée vers l'orient. Les tombes que nous signalons ont six pieds de long, et les squelettes qu'ils contiennent touchent aux deux extrémités. Cette haute taille atteste, ce nous semble, que les corps inhumés à Orvanne étaient gaulois et non romains : ce qui contribue encore à le prouver, c'est que leurs sépultures, sans inscriptions, ne renferment point de médailles, et ne sont ornées d'aucune sculpture.

Il y avait autrefois, non loin du camp romain, un prieuré, et près de là s'élève l'église de l'ancienne paroisse des Tuffaux, dont le territoire paraît avoir été réuni à la commune de Chenehutte. Ajoutons que Gennes, Trèves, Chenehutte et les Tuffaux forment une suite peu interrompue sur l'amphithéâtre que décrit la colline boisée qui ondule de Gennes à Saumur. Les Tuffaux ont donné leur nom à une pierre assez tendre, mais qui durcit à l'air; on la tire des flancs du coteau, et elle est employée dans toute la contrée pour la bâtisse.

Il nous reste à parler du château de *Milly*, sur lequel M. de Foss, son propriétaire actuel, nous a communiqué des renseignements aussi curieux qu'étendus, sans nous avoir appris toutefois à quelle commune il appartient : nous croyons que c'est à celle de *Noyant*. On lit dans les *Époques Saumuroises :* « Saumur n'était encore qu'une petite bourgade fortifiée lorsque de nobles chevaliers de Touraine vinrent s'établir à trois lieues sud-ouest de cette ville, dans une contrée âpre et sauvage, couverte de forêts druidiques : c'était une famille de Luynes, la maison de Maillé, qui devait être un jour si fameuse dans l'histoire de notre pays. La patrie qu'elle adoptait ressemblait bien peu à la délicieuse contrée qu'elle venait de quitter... Partout le triste plateau de Milly ne présente aux regards fatigués qu'un sol rude et stérile, hérissé de rochers noircis par les pluies et les hivers : vieux ossements que la végétation n'a pas encore recouverts d'une robe de verdure. Partout des forêts impénétrables là où la terre a conservé quelque vigueur; partout une terre bouleversée et

tourmentée par les révolutions qui remuèrent la surface du globe. Ici des bancs de sable immenses sont établis sur des couches argileuses; là d'énormes blocs de grès ont été roulés par une force inconnue, et ressemblent aux ruines de dolmens gigantesques; çà et là des rochers minés par les pluies et le soleil, roulent comme une cascade bondissante à travers les ajoncs dorés ou les sombres bruyères : on dirait aussi quelquefois de vieilles murailles pélasgiennes que le temps a brisées lentement depuis que les géants ont disparu de la terre. Jamais contrée ne convint mieux au culte terrible des druides; aussi ce plateau présente-t-il un grand nombre de monuments celtiques[1]. »

Après avoir tracé cette description géologique, avec les couleurs de la poésie, M. Coulon, dans une espèce de rêve fantastique, exhume les vieux hôtes de Milly pour en faire passer la chevaleresque lignée sous les yeux de ses lecteurs. Voici Jacquelin de Maillé, avec la croix rouge et les insignes du chevalier de Saint-Jean rayonnant sur sa poitrine. Après lui se presse une foule de preux du nom de Maillé, parmi lesquels on distingue Pean, Artus, Claude; dans les airs la renommée semble faire retentir les noms de Bouvines, de Crécy, de Poitiers, de Jarnac, de Moncontour, de Coutras. Enfin paraît, sombre et rêveur, le maréchal Urbain de Maillé, le dernier des paladins de cette race illustre, mais non pas le dernier de ses héros, car près de lui marche son fils, le jeune Beaufort, serrant convulsivement sur sa poitrine le pavillon espagnol qui lui servit de suaire.

Quant à l'établissement de la maison de Maillé à Milly, l'auteur des *Epoques Saumuroises* n'est pas d'accord avec Bodin, qui ne fait remonter la présence de ces seigneurs dans cette terre qu'à l'année 1480. Sans doute ils habitèrent d'abord le vieux château féodal qu'ils trouvèrent en ce lieu construit au milieu des bois, et dont il ne reste plus que quelques débris. C'était assurément un fort carré flanqué de quatre tours, et dont une cinquième protégeait le pont-levis. « Pourtant, dit M. de Foss dans la notice que nous avons sous les yeux, les notions que nous possédons font voir que l'archevêque de Tours Simon de Maillé, qui mourut en 1577, y venait passer tous les ans quelques moments de retraite en certaines saisons. Ce château fut reconstruit de 1630 à 1640; mais l'architecte ayant mal combiné cette construction, elle s'écroula. Toutefois il paraît qu'il resta des parties habitables du château, puisque le maréchal de Brezé s'y retira postérieurement à cet éboulement, et y mourut en 1650. »

1. Epoques Saumuroises, pages 463 et 464.

Ne pouvant se consoler de la mort de son fils, le maréchal se confina à Milly, dont l'austère solitude convenait au chagrin qu'il éprouvait. et qu'augmentait encore la perte de sa faveur au retour de la Catalogne, dont il avait été vice-roi. Dans un accès de sombre misanthropie, Urbain de Brezé fit graver sur la porte du vestibule de son château :

Dans ce lieu de retraite, je n'aime pas le bruit;
Que nul n'y entre qu'invité ou conduit.

On voit que le beau-frère du cardinal de Richelieu n'était ni un poëte compétent, ni un penseur bien délicat; mais il aimait prodigieusement la chasse, et se montrait à cet égard aussi exigeant qu'exclusif. Quand ses piqueurs avaient ordonné aux paysans de venir à la *huée* (battue) pour la grande chasse, travaux, moissons, semailles, tout devait être abandonné pour assister et contribuer à la ruine du malheureux colon. Mais quiconque osait chasser sans l'assentiment du maréchal dans la moindre partie de ses domaines, encourait toute sa fureur : vers les dernières années de sa vie, il exerça les plus actives, les plus persévérantes persécutions contre un baron de Chollet qui avait commis ou souffert de la part des siens ce grave délit.

Le maréchal de Brezé, en dépit de sa misanthropie, entretenait à Milly une compagnie de gardes : le chagrin n'avait pas altéré en lui la vanité. Il avait fait construire près du château de vastes écuries pour les chevaux de cette compagnie, qui se composait de quatre-vingt-dix-neuf cavaliers.

A Milly fut conclu le mariage de Claire-Clémence de Maillé-Brezé, fille d'Urbain, avec Louis de Bourbon, auquel la postérité a confirmé le nom de Grand Condé.

On raconte que le maréchal, au retour de sa vice-royauté de Catalogne, avait fait conduire à Milly un immense convoi de mulets chargés des dépouilles de cette province, et que ce trésor avait été enfoui dans les souterrains du vieux château. On ajoute que, confiants dans cette tradition, les paysans du voisinage faisaient encore de nos jours de fréquentes fouilles à travers ces ruines, espérant y trouver le précieux dépôt.

Dans les derniers temps de sa vie, Urbain de Brezé ne sortait plus de son château, depuis qu'un surcroît de disgrâce avait accru sa douleur. On a prétendu qu'ayant écrit au roi qu'il avait à lui révéler des secrets de la plus haute importance, et n'ayant reçu, en réponse à cet avis, que l'ordre de ne jamais reparaître à la cour, il s'était empoisonné dans un de ses accès d'humeur furieuse. Arrivé à son heure suprême, celui qu'on nommait le sanglier de l'Anjou se fit transporter à la porte de son château, où il expira.

Passé dans la maison de Condé, Milly fut presque entièrement abandonné. Depuis 1660, les bâtiments cessèrent à peu près d'être entretenus, et achevèrent de se détruire. Il ne resta plus rien en ce lieu de remarquable que les belles écuries construites par le maréchal, et que le propriétaire actuel fait entretenir. Il existe cependant encore une portion de vieille construction, qu'on appelait les galeries, et aboutissant à un sombre monument nommé le *Palais*, parce que là se rendait la justice seigneuriale. L'extrémité de la galerie contiguë au palais renfermait une salle de spectacle et quelques autres dépendances : les murs sont ornés de peintures à fresque représentant des sujets tirés de l'histoire et de la fable.

L'église de Milly était renfermée jadis dans les murs du château : mais ayant été consacrée à la paroisse, les possesseurs de la terre n'en conservèrent qu'un caveau creusé sous le chœur, et qui servait à la sépulture des seigneurs du lieu.

Les diverses constructions désignées ci-dessus ont le caractère de la fin du xve siècle ; mais, nous le répétons, elles s'offrent sous l'aspect de ruines.

Le château et le parc de Milly, ayant eu le sort du surplus des domaines du comté de Trèves, étaient échus à une demoiselle de Stapleton, épouse de M. Dulaurent ; puis ce domaine passa par acquisition entre les mains de M. de Foss, propriétaire actuel. Celui-ci a fait construire à Milly un joli bâtiment à l'italienne, sous la direction de M. Gustave Svanberg ; et le vieux manoir des seigneurs de Maillé ne figure plus là que comme complément d'un effet pittoresque.

Le canton de Gennes, à peu près entièrement couvert de bois, comme nous l'avons dit en commençant sa description, ne se recommande point sous le rapport agricole : ses apports, consistant surtout dans le revenu de ses forêts, est le lot patiemment, mais sûrement attendu des grands propriétaires. Quelques vignobles et les carrières des Tuffaux complètent les produits peu variés de ce canton, que nous ne compterons point parmi les plus riches de l'arrondissement de Saumur. Mais si le territoire de Gennes n'est pas la contrée des spéculations rurales, c'est le pays des rêveries du poëte et des inspirations de l'artiste... La nature, l'antiquité, le moyen âge semblent s'y être donné le mot pour agiter la pensée et la bercer d'illusions fantastiques. Aussi la superstition, cette poésie des chaumières, règne-t-elle en souveraine sur cette rive tourmentée du grand fleuve : les Romains y sont des géants dans les souvenirs du paysan crédule ; peut-être les voit-il, hauts de dix coudées, rangés devant un César gigantesque dans le camp de Chenehutte, tandis que les fées aux regards de flamme, aux formes diaphanes et rosées, éloignent les profanes de cette revue des guerriers morts il y a dix-neuf siècles.

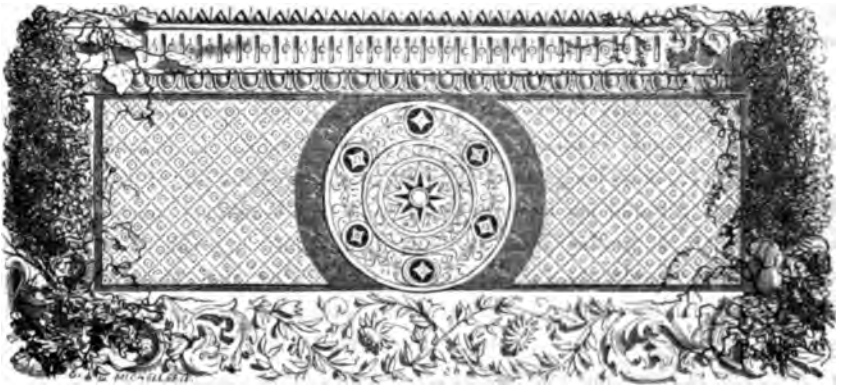

CHAPITRE V.

Aperçu moral sur le département de Maine-et-Loire. — Constitution physique. — État sanitaire. — Costume, langage. — Situation intellectuelle. — Industrie, commerce, agriculture. — Règnes végétal, animal, minéral. — Population. — Division administrative et territoriale.

Nous retrouvons, chez les habitants du département de Maine-et-Loire, la diversité morale et celle des caractères physiques que nous avons signalée dans plusieurs des précédentes sections de cette histoire. Ce que l'on pourrait appeler le type angevin ne se dessine guère que sur l'arrondissement d'Angers et vers les extrémités des arrondissements de Saumur, de Baugé et de Beaupréau, qui forment le val de la Loire. Au nord et au nord-est, ce sont les physionomies du Maine; à l'ouest vous remarquez, dans presque toute sa pureté, le type

breton. Au sud, le haut et le bas Poitou reflètent vivement leurs mœurs, leurs préjugés, surtout leur superstition : toute la lisière de Maine-et-Loire qui touche à la Vendée, aux Deux-Sèvres, à la Vienne, est en quelque sorte vendéenne; car depuis cinquante ans le rapprochement, la combinaison des passions locales, dans les grandes agitations politiques, ou plutôt dans un essor de fanatisme, a fondu les nuances morales. A l'est le naturel tourangeau vient insensiblement se fondre aussi avec les inclinations angevines : ce sont toujours les molles habitudes chantées par le Tasse; c'est une acceptation insoucieuse des grandes péripéties qui peuvent agiter la vie sans parvenir à la troubler sensiblement; c'est enfin cette condescendance *quand même* qui, sur les bords de la Loire moyenne, rend les grandes ambitions rares, et fait arranger volontiers chacun dans la condition qui lui est échue ou dans celle acquise sans rude labeur. Toutefois on retrouve au sein des villes d'une certaine importance, la verve spéculatrice qui est un des élans de notre génération ; quelle que soit la teinte générale du caractère local, cette nuance se projette partout sur elle. A Angers et à Saumur, on spécule sur les capitaux et la propriété; à Chollet seulement l'action industrielle est bien comprise sur une grande échelle.

Si l'on se borne à étudier le moral angevin proprement dit, c'est-à-dire dans le riche vallon qu'arrose la Loire, on remarque généralement des communications douces, affables, hospitalières; l'amour du travail, des vues économiques sans avarice, de la piété sans bigotisme, des affections domestiques vivement senties, les devoirs conjugaux respectés sans notables exceptions.

Dans les parties du département qui avoisinent le Maine, l'esprit des habitants est aiguisé, si nous pouvons nous exprimer ainsi, par une finesse visant à la subtilité, et qui ne s'arrête pas toujours aux limites d'une loyale appréciation de l'intérêt personnel. Les populations rurales vers les confins des départements de la Sarthe et de la Mayenne, descendent aisément dans l'arène de la chicane. A l'ouest du département, c'est-à-dire sur la partie de ce territoire qui longe les départements d'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Inférieure, le caractère breton se révèle tout d'abord : là, comme en pleine Bretagne, vous remarquez cette persistante physionomie armoricaine, cette humeur abrupte, mais franche, que les siècles ont faiblement altérée, et qui n'entrera peut-être jamais en fusion dans le creuset de notre nationalité française. Ici, comme au sud du département, les croyances religieuses sont vives, superstitieuses, dominatrices : elles eurent des martyrs au XVIe siècle et à la fin du XVIIIe : elles en auraient peut-être encore sous les bannières sacrées qu'on élèverait; mais il ne faudrait pas qu'on provoquât dans ce pays une levée de boucliers au nom

de ces principes dynastiques pour lesquels on y mourut jadis : la voix même de la religion n'y serait plus écoutée en devenant l'organe de l'esprit de parti.

A toutes les époques les habitants de Maine-et-Loire combattirent vaillamment pour la défense de leurs foyers ; mais à toutes les époques aussi ils montrèrent une répugnance invincible pour le service militaire régulier, surtout lorsqu'il fallut porter les armes loin du chaume natal : on sait que la résistance aux lois du recrutement fut, à l'ouest de l'Anjou, la principale cause des guerres vendéennes. Cependant, de ces populations peu inclines à la conquête des renommées guerrières, surgirent d'assez nombreuses individualités qui sont comptées parmi nos gloires militaires : le maréchal de Contades, l'un des braves et savants tacticiens du XVIIIe siècle ; Beaurepaire, qui se donna la mort en 1792 pour ne pas capituler à Verdun ; Dupetit-Thouars, qui expira à Aboukir en s'écriant : *Equipage du Tonnant, n'amenez jamais votre pavillon!* Quétineau, Bonchamp, Scepeaux, Cathelineau, Bontemps, Lemoine, Delaage, Desjardins, Girard, Evain, Coquerreau, Alain, Gautier, Chaloppin, et d'autres encore ont pris rang parmi nos illustrations du champ d'honneur.

Sur un territoire où la guerre civile éclata dès les premières années de notre révolution, il était naturel que des passions politiques diverses s'allumassent à ces flammes martiales : il y eut alors en Anjou des révolutionnaires et des contre-révolutionnaires, ainsi qu'il y avait eu au XVIe siècle des calvinistes et des ligueurs. Si le département de Maine-et-Loire eut ses Reveillière-Lépaux, ses Choudieu, ses Talot, ses Pilastre sous les couleurs populaires, il eut aussi ses Bernier, ses La Bourdonnaye sous les bannières dynastiques ; ses Trouvé sous les unes et les autres, selon le temps. Cependant, à part les hostilités des guerres dites de la Vendée, la révolution ne sévit pas en Anjou autant qu'on aurait pu s'y attendre : l'effervescence cruelle de cette orageuse époque n'exista point dans les généralités ; elle ne résida que dans quelques exceptions, et, nous devons l'ajouter, la puissance que les notabilités républicaines de ce pays exercèrent, resta pure de cupidité. La Reveillière-Lépaux, l'un des membres du directoire exécutif, mourut au sein d'une étroite médiocrité ; Choudieu, qui marqua dans le parti montagnard, finit ses jours sur un grabat... Il faudrait discuter avec justice cette vérité historique, que l'on peut appliquer à la presque universalité des membres de la Convention nationale, avant de juger définitivement ce grand corps, si précipitamment, si prématurément condamné.

L'esprit de sociabilité est peu expansif dans les villes du département dont nous terminons la description ; mais il serait injuste de faire aux Angevins de nos jours un grief spécial d'une tendance à l'isolement que l'on remarque trop

généralement dans toute l'étendue de la France départementale. Cet état de choses, qu'il faut classer parmi les plus malheureuses anomalies sociales, est moins un reliquat de nos longues divisions politiques, qu'un effet de cette lutte incessante de mérites, d'entreprises, de fortunes, de luxe, d'ambitions diverses, que le mot *concurrence* résume, et qui crée partout des rivalités, des répulsions, des inimitiés. Ce n'est pas là, convenons-en, le beau côté du mouvement progressif dont nous pouvons être fiers sous d'autres rapports : on comparerait volontiers cette superfétation d'amour-propre à ces plantes parasites qui, s'attachant au pied d'un noble végétal, en usurpent la séve et le déparent.

Les plaisirs, parmi les habitants de Maine-et-Loire, les vanités elles-mêmes, se jettent résolument dans cette lice de concurrence : on se porte à Angers, à Saumur, à Chollet, des défis de bals, de dîners, de concerts, de soirées, de jeu, de toilettes, de chevaux, de bâtisses : jouir, dans ces villes, ainsi que dans mille autres, c'est l'emporter, n'importe comment, sur son voisin. Peut-être pourrait-on expliquer par ce combat de prétentions l'insuccès du spectacle en province : cette récréation, tout le monde se la procure; on y trouve l'égalité dans toute sa vulgarité, et nous sommes loin du règne de cette chimère plébéïenne.

La constitution physique, dans le département de Maine-et-Loire, n'offre aucune particularité remarquable : nous touchons encore au centre de la France, où la physionomie des habitants est peu expressive, peu caractérisée, et la beauté assez rare. Ce n'est guère qu'en formant les traits d'une main hardie que la nature leur imprime l'expression, le caractère, la séduction. Néanmoins un climat tempéré, un territoire généralement sain, des travaux agricoles rendus faciles par la fertilité du sol, entretiennent sur toute la surface du département un sang assez pur. La taille des hommes et des femmes ne dépasse la moyenne que dans un petit nombre d'individus; les deux sexes sont d'une complexion plus grêle que robuste, mais non pas maladive, et les épidémies sévissent rarement en Anjou. Peut-être les Angevins doivent-ils encore à une vie sobre, à des passions modérées le bon état sanitaire dont ils jouissent : l'ivrognerie montre peu sa déplorable dégradation dans le val de l'Anjou; les tendres faiblesses s'y font remarquer plus souvent, et les gentilles Angevines n'échappent pas toujours aux stigmates de la médisance.

Les maladies les plus communes ici sont les fièvres bilieuses, les fluxions de poitrine, les ophthalmies et les affections cutanées. En 1832, le choléra a produit en Anjou le quart de la mortalité.

Lorsque l'on parle aujourd'hui du costume dans une description locale, c'est toujours celui des populations rurales qu'il faut entendre. Or, l'habillement des

Angevins se compose d'une veste assez étroite, d'un gilet croisé sur la poitrine, d'un chapeau à forme plate et à larges bords. Quant au pantalon, il diffère selon les localités : dans les contrées voisines de la Vendée, on le porte large; dans quelques autres parties des arrondissements de Saumur et de Baugé, il est presque collant. Bodin rapporte qu'en l'année 1792, on voyait des vieillards angevins avec le large haut-de-chausses du temps d'Henri IV ; nous verrons, dans la dernière section de cette histoire, qu'on le porte encore en diverses parties de la Bretagne. Le costume des paysans est généralement bleu. L'habit des femmes est plus caractérisé que celui des hommes ; mais il varie en divers lieux, particulièrement pour la coiffure. Sur la rive gauche de la Loire, de Montsoreau à Saumur, les paysannes portent des jupes courtes et des cornettes unies à longues barbes pendantes; à partir des Tuffaux jusqu'à Marillais, on voit le bonnet rond plissé ; plus loin commence le bonnet breton, à longues et larges barbes, espèce de coiffure monumentale très-embarrassante, et dont il est difficile d'expliquer l'immuable usage.

Partout, dans le département de Maine-et-Loire, la langue française est parlée par les populations rurales, mais avec un accent traînard et disgracieux à l'oreille. A l'extrémité nord des arrondissements de Segré et de Baugé, le patois des habitants de la campagne n'est que le français corrompu, mêlé de vieux termes locaux. Sur la lisière de la Bretagne, on parle un patois où l'on retrouve beaucoup de vieilles expressions appartenant à l'ancien idiome armoricain. Sur la rive gauche de la Loire, on est surpris d'entendre un langage plus difficile à comprendre que ceux que nous venons de citer : c'est un amalgame de basse latinité, ou plutôt de roman, d'anglais et de français, où se mêlent quelques mots dont on ne connaît pas l'origine. Les paysans n'emploient entre eux que ce patois ; quoiqu'ils s'expriment facilement en français, ils le font peu volontiers, de peur que leurs voisins ne les plaisantent sur leur parler *noblat*, comme ils appellent la langue nationale. Il y a dans cette désignation un souvenir lointain du régime féodal, souvenir auquel s'attache peut-être un sentiment de répulsion..... Ces habitants de la chaumière, ces descendants des serfs si longtemps corvéables au caprice de leurs *nobles* dominateurs, répugnent à parler le langage qui servit à opprimer leurs pères.

Le département de Maine-et-Loire n'est point resté en arrière des autres parties de la France pour le développement des connaissances humaines : Angers a maintenu l'honneur de son ancienne Université par diverses institutions savantes ; Saumur s'est efforcé, comme nous l'avons dit en son lieu, de recueillir l'héritage de son Académie. Angers possède d'ailleurs tous les établissements qui signalent une active participation au mouvement progressif des temps modernes : biblio-

thèque publique, muséum de peinture, musée d'antiquités, cabinet d'histoire naturelle, jardin de botanique, société de médecine. Il nous reste à mentionner, dans ce résumé, la société d'agriculture, sciences et arts, ainsi que quelques autres institutions, que nous avons considérées comme appartenant au département plutôt qu'à son chef-lieu.

La société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, fondée en 1828, fut autorisée par le ministère en 1831, et reconnue par une ordonnance royale rendue en 1833, *Société d'utilité publique*. Ce corps savant, composé d'environ cinquante-cinq membres, est la continuation de l'ancienne société d'agriculture, tombée en désuétude par suite des événements politiques de 1789; il a déjà publié quatre volumes de mémoires, dans lesquels dominent les sujets de statistique. La société continue cette dernière tâche avec zèle, et rassemble tous les documents nécessaires pour une complète description du département de Maine-et-Loire. Afin d'apporter de l'ordre dans ses travaux et d'en activer l'accomplissement, la société est divisée en quatre sections : agriculture, sciences, lettres et arts. Indépendamment des mémoires cités plus haut, la section d'agriculture, qui reçoit aussi le nom de comice agricole, a publié deux volumes spéciaux. Le bureau se compose d'un président, un vice-président, un secrétaire-général, un secrétaire ordinaire et un trésorier. La société reconnaît des membres titulaires et des membres honoraires ou correspondants. Elle se réunit le premier jeudi de chaque mois au pavillon du jardin fruitier, boulevard des Lices.

Parmi les membres titulaires de la société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, on compte des hommes éminents par leur savoir, ou recommandables par leurs travaux et leurs publications. Notre tâche nous fait un devoir de mentionner particulièrement M. Godard Faultrier, directeur du musée d'antiquités et auteur d'un important ouvrage intitulé : *l'Anjou et ses monuments*. Ce livre, composé avec autant de sagesse que de talent, renferme incontestablement ce qu'on a écrit de plus complet sur cette province; nous ne pouvons trop le recommander à l'investigateur qui voudra connaître, dans tous ses détails, l'une des contrées les plus intéressantes de la France. Mais l'historien qui s'ouvre un cadre étendu assujetti aux lois impérieuses de la publication, et par l'éditeur et par le lecteur lui-même, doit souvent opter entre les autorités, parce que l'espace lui est refusé pour la discussion..... Telle a été notre situation quant aux compositions historiques sur l'Anjou. Ceci nous conduit à parler des *Recherches* de Bodin, dont nous nous sommes souvent appuyé dans la présente section. A part quelques erreurs archéologiques, ce recueil, auquel son auteur n'a pas attaché l'idée d'une histoire, sera toujours consulté avec fruit,

et fait regretter que Bodin, dont le savoir était connu, n'ait pas eu la volonté, ou peut-être le temps d'apporter plus de connexité dans ses diverses parties. On doit encore au même écrivain un précis historique sur l'ancienne abbaye de Fontevrault, qui parut quelques années avant ses *Recherches sur l'Anjou*. Félix Bodin, fils du précédent, et qui l'a suivi de près dans la tombe, a publié un *Résumé de l'Histoire de France*, dont on a donné en peu de temps plusieurs éditions.

Ni l'espace ni les notions que nous avons réunies sur le département de Maine-et-Loire, ne nous permettent de citer tous les ouvrages que peuvent avoir publiés les membres de la Société académique d'Angers; mais le mérite de ce corps est tel, que plusieurs illustrations de la France ont associé leurs noms, comme membres honoraires, à ceux des sociétaires résidants : tels sont MM. Chevreul, Charles Dupin, de Caumont et David. Nous n'avons point lu sur la liste des membres de la Société d'agriculture, sciences, lettres et arts d'Angers le nom de M. J.-B. Coulon, auteur des *Époques saumuroises*. Apparemment il n'a pas aspiré à cet honneur académique; nous le regrettons : M. Coulon pourrait tenir un rang honorable dans la section des lettres comme poëte et comme historien. Sa publication, sur laquelle nous avons exprimé ailleurs notre opinion, se recommande surtout par un style rempli de charme, de mouvement, et de cet *actualisme*, qu'on nous passe le mot, qui captive assez généralement les lecteurs.

Nous devons dire quelques mots de la Société industrielle d'Angers, fondée en 1830, et qui a pour but le développement, l'amélioration et la propagation des industries agricole, industrielle et manufacturière, en entretenant, au chef-lieu du département, un foyer d'émulation. Elle doit publier tous les deux mois un bulletin où sont consignées les recherches applicables aux progrès de l'agriculture, de l'industrie et des arts. Tout ce qui contribue au bien-être de la classe ouvrière en lui suggérant l'amour du travail, de l'ordre et de l'instruction, fixe d'une manière particulière la sollicitude de cette société. Elle siége à la préfecture, et a réuni dans le lieu de ses séances une bibliothèque où se trouvent spécialement les ouvrages ayant trait aux sciences, à l'agriculture, à l'horticulture, à l'industrie. L'association se compose de membres titulaires, honoraires ou correspondants, et auditeurs. Chaque membre titulaire, qui a dû être présenté par deux membres et admis au scrutin secret, paie une cotisation annuelle de dix francs. La société est gouvernée par un conseil d'administration de sept membres : un président, deux vice-présidents, un secrétaire, un vice-secrétaire, un trésorier et un archiviste. Les assemblées générales ordinaires ont lieu le premier lundi de chaque mois; les assemblées extraordinaires sont

convoquées quand les travaux l'exigent. La société que nous signalons a fait adopter la création de douze comices agricoles, ainsi répartis dans le département : à Seiches, à Briollay, à Beaufort, à Saumur, à Gennes, à Chollet, à Louroux-Beconnais, à Candé, à Segré, au Lion-d'Angers, à Chevré et à Pouancé. On doit également à cette société la création d'expositions horticoles qui doivent avoir lieu tous les ans : six ont déjà prouvé que d'importantes améliorations ont été introduites en Anjou dans plusieurs parties de l'horticulture.

Malgré l'existence d'une si philanthropique institution et la présence d'une école d'arts et métiers à Angers, le département de Maine-et-Loire ne peut être compté parmi les localités où les économies industrielle et manufacturière sont le plus actives : les produits de la première n'excèdent guère les besoins de la population ; et à part le grand cercle d'activité de Chollet, auquel il faut joindre les ateliers de Fontevrault et la fabrique de toile à voiles de Beaufort, l'industrie manufacturière du département est loin d'égaler le mouvement des produits naturels de cette contrée : avant d'en aborder la mention, nous dirons encore quelques mots sur l'aspect intellectuel du pays.

La présence à Angers d'une académie universitaire, d'une Cour royale, d'une Société de médecine ; plusieurs établissements consacrés aux beaux-arts, au développement des facultés morales du peuple ; enfin la publication de plusieurs journaux rédigés avec talent, maintiennent l'instruction dans cette ville, et par suite dans le département, sur un pied à peu près normal, qui n'admet qu'avec ménagement l'influence ecclésiastique. C'est un équilibre dont il faut féliciter les autorités locales, surtout lorsqu'on a lu les diatribes délirantes et pour ainsi dire hydrophobiques auxquelles s'abandonnent depuis quelque temps certains membres du clergé. La constitution ne pourrait-elle protéger, autrement que par une controverse qui semble reconnaître une autorité politique là où il n'en existe pas, cette Université dont la loi de l'État est l'égide naturelle ?

En résumé, l'on peut affirmer que les tendances morales et intellectuelles dans le département de Maine-et-Loire, promettent des successeurs aux chimistes Chevreul et Proust ; aux médecins illustres Béclard et Billard ; aux naturalistes Bastard et Millet ; aux écrivains, Leclerc, Gallais, Trouvé, Bodin père et fils, et Pavie ; à l'illustre et savante helléniste Mme Dacier ; enfin aux célèbres artistes David et Bodinier.

L'agriculture est généralement prospère dans le département, grâce à la fertilité quasi universelle du territoire. Quelques améliorations de culture pourraient cependant être apportées dans les arrondissements de Segré et de

Beaupréau et vers le sud de l'arrondissement de Saumur : ces exceptions admises, le département fournit non-seulement à la consommation locale, mais encore au commerce, les produits les plus variés. On exporte céréales, vins, bois, ardoises [1], charbon de terre, chanvre, lin, marbres, pierres à bâtir, chaux hydraulique, briques, bestiaux engraissés; et, parmi les objets fabriqués ou manufacturés avec les produits du sol, les tissus nombreux de Chollet, les toiles à voiles de Beaufort, les objets divers sortant des ateliers de Fontevrault.

Les forêts, comme nous l'avons dit ailleurs, couvrent la quatorzième partie environ du département : les espèces qui dominent dans ces bois sont le chêne et le hêtre; puis viennent le cormier, l'alisier, le poirier sauvage; parmi les arbustes, le houx, le genevrier, le genet d'Espagne, l'ajonc sont communs. Les arbres fruitiers de toutes espèces sont cultivés dans tout le département, mais surtout dans le val de la Loire. On montre au voyageur, sur la commune de la Pommeraye, entre Beaupréau et Chalonnes, un chêne ayant trente pieds de circonférence, appelé *Rognon*, et auquel la tradition attribue une origine druidique, une antiquité de deux mille ans. Nous n'avons fait aucune étude sur la longévité des végétaux : mais celle-ci nous semble quelque peu fabuleuse. Du reste, le chêne dont il s'agit n'offre plus que le tronc et quelques branches inférieures. Quelle curieuse chronique cet arbre aurait à raconter si les arbres parlaient !

Nous ne trouvons aucune particularité à citer dans la flore de Maine-et-Loire.

Le règne animal est riche dans le département : les chevaux, les mulets, les bêtes à cornes y sont élevés en grande quantité. La race chevaline est d'une espèce commune, mais assez robuste; et l'on a vu que beaucoup de bœufs gras, dits de Chollet, sont exportés pour la boucherie. Les bêtes à laine, tant mérinos que métis et indigènes, ne sont pas moins nombreuses dans Maine-et-Loire : on s'y livre cependant peu à la propagation des races pures.

Les forêts de l'Anjou ne sont pas aussi peuplées que dans les temps féodaux en cerfs, daims, chevreuils et sangliers; on peut cependant y chasser encore la grosse bête avec quelque succès, particulièrement sur les cantons boisés de l'arrondissement de Saumur et du Bocage. On rencontre sur la rive gauche du fleuve des martres et des genettes; les loups, les renards, les fouines, les chats sauvages sont communs dans toute la partie boisée du département.

1. On prétend que le banc de schiste ardoisier d'Angers s'étend jusqu'au département du Finistère.

Les plaines, surtout les landes, sont assez giboyeuses pour alimenter les plaisirs des chasseurs vulgaires. Les reptiles indigènes sont ceux qui habitent les départements méditerranés : la vipère, l'aspic, la couleuvre, la salamandre terrestre.

Toutes les rivières du département sont poissonneuses, mais plus particulièrement la Loire, la Maine, la Sarthe, l'Authion, l'Oudon, le Thouet et le Layon : dans plusieurs de ces rivières, les loutres font une guerre active au poisson. Les ruisseaux abondent en écrevisses.

Le règne minéral, dont nous avons signalé les richesses, n'offre aucun phénomène bien remarquable : citons pourtant une grotte de la commune de Saint-Florent, creusée dans le tuf, où il se forme des stalactites et des stalagmites mélangées de parties cristallines. Les eaux minérales de Martigné-Briant, formant deux sources, l'une froide, l'autre chaude, sont les seules qui existent aujourd'hui dans le département. La fontaine intermittente dite de *l'Aubier*, près de Montreuil-Bellay, devait avoir quelque propriété minérale, puisqu'elle était jadis recherchée pour les maladies des yeux ; mais cette fontaine est comblée depuis quelques années.

La population du département de Maine-et-Loire a dû, comme toutes celles du royaume, s'accroître beaucoup dans les trente dernières années ; nous manquons de termes de comparaison pour préciser cet accroissement. Le nombre des habitants était en 1842, savoir :

Arrondissement	d'Angers	138,459	habitants.
—	de Beaugé	61,055	—
—	de Beaupréau. . .	108,518	—
—	de Saumur. . . .	91,195	—
—	de Segré	58,109	—
	Total. . .	457,336	habitants.

Cette population est répartie sur une étendue de 711,420 hectares, ce qui, selon le calcul d'un écrivain de la localité, donnerait à chaque habitant un terrain d'environ un hectare et demi, c'est-à-dire trois arpents anciens, si la chimère d'une répartition égale du sol pouvait se réaliser. Le département est traversé par trente-deux routes royales ou départementales, que nous avons signalées en décrivant les localités sur lesquelles se rencontre leur parcours. Nous avons mentionné aussi celles des dix-sept routes stratégiques ouvertes dans les départements de l'ouest, qui traversent les arrondissements de Segré

et de Beaupréau, sur un espace de soixante-sept lieues et demie. Ces dernières routes ont une largeur de huit mètres entre fossés.

Les cinq arrondissements de Maine-et-Loire se divisent en trente-quatre cantons et en trois cent quatre-vingt-neuf communes. Le département est compris dans la division militaire dont le chef-lieu est Nantes; il appartient à la vingt-unième conservation des eaux-et-forêts, chef-lieu Tours; il dépend de la dixième inspection des ponts-et-chaussées, Chartres; il relève de la première inspection des mines, Nantes. Angers est le siége d'un évêché. La cour d'appel établie dans cette ville est commune aux départements de Maine-et-Loire, de la Sarthe et de la Mayenne. Le haras entretenu à Angers dessert les départements de Maine-et-Loire, de la Loire-Inférieure, de la Mayenne et de la Sarthe.

Dans sa situation actuelle, le département de Maine-et-Loire, l'un des plus peuplés de la France, l'un des plus heureusement partagés sous le rapport du climat et des richesses territoriales, a bien peu d'améliorations à attendre des temps futurs; il ne lui faut impérieusement que la paix pour jouir de ce qu'il possède.

3 2044 012 57

STANFORD LIBRARY

THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.

CANCELLED
OCT 30 1981
7028034

WIDENER
BOOK DUE
JAN 1982
724402

CANCELLED
DEC 7 1981
723996

WIDENER
BOOK DUE
FEB 1982
CANCELLED
7470